UNIVERSITÉ DE LORRAINE | BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

AVERTISSEMENT
DROIT D'AUTEUR

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document. Toute contrefaçon, plagiat ou reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LÉOPOLD — CS 25233
54052 NANCY CEDEX
WWW.UNIV-LORRAINE.FR

Ecole Doctorale 411
Humanités Nouvelles – Fernand Braudel
UR7490 – Laboratoire Histoire
Humanités Architecture
Contemporanéité

Thèse

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE l'UNIVERSITE DE LORRAINE

Mention : ARCHITECTURES

par **Mélanie GUENOT**

Sous les directions de Hélène VACHER et Frédéric ROSSANO

La recherche et l'innovation en architecture, entre politiques publiques, construction disciplinaire et spécificités professionnelles : conditions d'une rencontre entre recherche et pratique

Le 12 novembre 2025

Membres du jury :

Présidente du jury et examinatrice :	**Mme Hélène DELACOUR**	**Professeur HDR, CEREFIGE, IAE Nancy School of management**
Directeurs de thèse :	**Mme Hélène VACHER**	**Professeur HDR émérite, LHAC, ENSA Nancy**
	M. Frédéric ROSSANO	**Maître de conférences, AMUP, ENSA Strasbourg**
Rapporteurs :	**Mme Véronique BIAU**	**Architecte Urbaniste de l'État, HDR, LET LAVUE, ENSA Paris-La Villette**
	M. Florent CHAMPY	**Directeur de recherche au CNRS, HDR, LISST, Université de Toulouse**
Examinateur :	**M. Jean-Baptiste MARIE**	**Professeur, Directeur du GIP EPAU**

La recherche et l'innovation en architecture, entre politiques publiques, construction disciplinaire et spécificités professionnelles : conditions d'une rencontre entre recherche et pratique

Thèse de doctorat mention Architecture
présentée par Mélanie Guenot



Sous la direction de
Hélène VACHER, Professeur HDR émérite, LHAC, ENSA Nancy
Frédéric ROSSANO, Maître de conférences, AMUP, ENSA Strasbourg

Rapporteurs :
Véronique BIAU, Architecte Urbaniste de l'État, HDR, LET LAVUE, ENSA Paris-La Villette
Florent CHAMPY, Directeur de recherche au CNRS, HDR, LISST, Université de Toulouse

Examinateurs :
Hélène DELACOUR, Professeur HDR, CEREFIGE, IAE Nancy School of management
Jean-Baptiste MARIE, Professeur, Directeur du GIP EPAU

ED Humanités Nouvelles - Fernand Braudel, Université de Lorraine

Illustration : Fabien Douvier

Soutenance : le 12 novembre 2025

Résumé

Titre de la thèse : La recherche et l'innovation en architecture, entre politiques publiques, construction disciplinaire et spécificités professionnelles : conditions d'une rencontre entre recherche et pratique

Résumé :

Dans de nombreux domaines, la recherche est présentée comme un levier de transformation — pour faire mieux et autrement, pour comprendre et agir. L'architecture ne fait pas exception ; la recherche y est investie d'enjeux multiples, mais reste une notion aux contours flous et débattus. Les interrogations relatives à sa définition se font d'autant plus prégnantes lorsqu'elle est associée à la notion d'innovation, avec laquelle elle forme un couple discursif central, en particulier dans les discours institutionnels. Définir ce que sont la recherche et l'innovation en architecture est un enjeu disputé par différents groupes et dans différents lieux — institutions de formation et de recherche, organismes publics, agences d'architecture — qui leur assignent différentes normes et pratiques. La thèse vise à dépasser l'opposition récurrente entre recherche et pratique, en interrogeant les conditions concrètes de leur rencontre dans le domaine de l'architecture. Elle propose d'examiner à la fois les prédispositions qui facilitent cette rencontre, et les obstacles qui l'entravent, en portant une attention particulière au rôle structurant des politiques publiques mises en œuvre pour encourager le développement de la recherche et de l'innovation dans les agences d'architecture.

L'analyse se déploie en trois axes. Le premier examine les discours et dispositifs des politiques publiques françaises depuis les années 70, en interrogeant le rôle assigné à la recherche et à l'innovation face aux enjeux dits « sociétaux » ainsi que les modalités de l'action publique visant leur mise en œuvre. Cette approche met en lumière les tensions qui émergent de la confrontation d'un champ professionnel à des logiques et des cadres normatifs hétérogènes, issus des sphères académiques et industrielles, tout en soulignant les reconfigurations de la relation de ce champ à l'État.

Le deuxième axe de la recherche mobilise des travaux issus de la sociologie — relatifs aux architectes ainsi qu'à la sociologie des champs, des groupes professionnels et des sciences — et un état de l'art concernant l'épistémologie de la recherche en architecture, pour analyser les dynamiques internes au champ de la production architecturale, ses quêtes d'autonomie, et les enjeux de légitimation qui le traversent. Il met en lumière les tensions entre les différentes formes de légitimité − professionnelle, disciplinaire et académique — qui conditionnent à la fois la production architecturale et la manière dont la recherche peut y être intégrée ou revendiquée.

Le troisième axe s'appuie sur une enquête de terrain menée auprès d'agences d'architecture engagées dans des démarches qu'elles associent à de la recherche, principalement situées dans le Grand Est et en région parisienne. À partir de récits de pratiques de dirigeants d'agence, de salariés et de doctorants, la thèse explore les modalités concrètes de la recherche en pratique et les cadres de légitimation dans lesquels cette dernière s'inscrit : accueil de doctorants en convention CIFRE, collaboration avec des chercheurs, participation à des appels à projets expérimentaux, recours au crédit d'impôt recherche, valorisation publique des démarches lors de conférences ou d'expositions. Ces pratiques, parfois marginales, parfois vectrices de transformations dans le fonctionnement des agences, permettent de saisir des formes de reconnaissance de la recherche, mais aussi les

conditions de sa mise en œuvre : organisation interne, temporalités, modèles économiques, postures professionnelles.

En croisant l'analyse des politiques publiques, des dynamiques professionnelles et des pratiques concrètes, la thèse met au jour des conditions d'émergence et de légitimation de la recherche dans les agences d'architecture. Elle apporte une contribution à la compréhension de la relation entre les architectes et l'État, par le prisme des politiques publiques de la recherche et de l'innovation, tout en documentant l'évolution des pratiques, des organisations et de la profession. Elle sert une compréhension réciproque entre l'action publique et les agences d'architecture autour des enjeux que représente la recherche en architecture.

Mots clés : Recherche, innovation, politique publique, profession, organisations, agence d'architecture

Abstract

Title: Research and innovation in architecture, between public policies, disciplinary construction, and professional specificities: conditions for creating a nexus between research and practice

Abstract:

In many fields, research is presented as a lever for transformation — to perform better and differently, to understand and act. Architecture is no exception; research in this field is fraught with multiple challenges, yet it remains a concept with ill-defined and disputed outlines. Questions about its definition are amplified when it is associated with the concept of *innovation*, with which it forms a central discursive pairing, particularly in institutional discourse. The very definition of research and innovation in architecture is a matter of dispute among different groups — academic institutions, government agencies, architectural firms — each upholding distinct standards and practices. The thesis seeks to transcend the recurring opposition between research and practice by examining the specific conditions of their encounter in the field of architecture. It offers an investigation into both the factors facilitating this convergence and the obstacles hindering it, focusing on the structuring role of public policies implemented to foster research and innovation in architecture firms.

The analysis unfolds in three sections. The first examines French public policy discourse and measures since the 1970s, questioning the role assigned to research and innovation in addressing "societal" issues, as well as the modalities of public action aimed at their implementation. This approach reveals the tensions arising from a clash between a professional field and the heterogeneous rationales and normative frameworks of academia and industry, while emphasizing the reconfigurations of this field's relationship with the government.

The second area of research builds upon work from sociology — relating to both architects and field theory, professional groups, and the sciences — and from the state of the art in epistemology of architectural research, to analyze the internal dynamics of architectural production, its quest for autonomy, and the issues of legitimization that permeate it. It underscores the tensions between different forms of legitimacy — professional, disciplinary, and academic — which condition both architectural production and the way in which research can be integrated or claimed within it.

The third section is based on a field survey conducted among architecture firms engaged in activities *they* associate with research, mainly located in the Grand Est and Paris regions. Drawing on accounts of practices from firm managers, employees, and doctoral students, the thesis explores the concrete modalities of research in practice and the frameworks of legitimization in which it is embedded: hosting doctoral students under CIFRE agreements, collaborating with researchers, participating in calls for experimental projects, using research tax credits, and publicly promoting initiatives at conferences or exhibitions. These practices, which can sometimes be marginal and sometimes transformative in the way agencies operate, provide insight into forms of research recognition, but also into the conditions for its implementation: internal organization, timeframes, economic models, and professional attitudes. By combining an analysis of public policy, professional dynamics, and concrete practices, the thesis reveals the conditions under which research emerges and gains legitimacy in architecture firms. It contributes to our understanding of the relationship between architects and the government through the lens of public research and innovation policies, while documenting the evolution of practices, organizations, and more broadly,

the profession. It promotes mutual understanding between public action and architecture firms on the issues surrounding architectural research.

Keywords: Research, innovation, public policy, profession, organizations, architecture firm

Remerciements

J’adresse tout d’abord mes remerciements à mes deux directeurs de thèse, Hélène Vacher pour m’avoir offert l’opportunité de réaliser ce doctorat, et Frédéric Rossano pour son accompagnement, son soutien et ses précieux conseils.

Je remercie Véronique Biau, Florent Champy, Hélène Delacour et Jean-Baptiste Marie d’avoir accepté de lire ce travail et d’en discuter les résultats, éclairés par leur expertise.

Ma reconnaissance va également aux architectes, doctorants, enseignants-chercheurs et à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de partager leurs expériences. Leurs témoignages ont nourri cette recherche et permis de mettre en lumière certains questionnements et pratiques liés au développement de la recherche en architecture. J’espère, à travers ce manuscrit, leur offrir en retour une vision élargie des pratiques existantes ainsi que des clés de compréhension pour appréhender les enjeux et débats qui les traversent.

Je remercie sincèrement mes collègues doctorants pour nos discussions passionnées, nos débats, nos rires et nos moments d’entraide. À vos côtés, j’ai pu satisfaire ma curiosité et explorer une multitude de sujets, allant des conseils municipaux de *Moutain View* aux travaux de Paul Charbonnier, de la politique de la ville aux espaces funéraires. Cette diversité de thèmes contribue à enrichir les unités de recherche des écoles d’architecture, la production qui est en issue et les personnes qui y participent. Merci en particulier à Géraldine et Nicolas pour la relecture attentive de mon manuscrit, ainsi qu’à Lise, Julie et France pour leur soutien et nos échanges stimulants.

Un remerciement spécial à Olivier, pour avoir tenté de récupérer mes données perdues. Rappel utile à tous les doctorants : conservez toujours trois copies de vos fichiers sur deux supports différents, dont une sauvegarde hors site.

Ma gratitude va également à Maëlle pour son aide précieuse lors de la difficile phase finale du doctorat.

Je remercie chaleureusement mes amis pour leur soutien, leur compréhension lorsque j’étais moins disponible, et leur présence bienveillante dans les moments importants. Merci à Fabien, ami de longue date et illustrateur, ainsi qu’à Pauline, amie de plus longue date encore et relectrice anglophone, pour leur contribution particulière.

Enfin, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à ma famille : mon mari Julien, mes parents Monique et Dominique, et mon frère Laurent, pour leur patience, leur confiance et leur soutien infaillible. Leur écoute et leur affection m’ont constamment portée. Merci aussi à Marcel et Léia pour le réconfort qu’ils m’ont offert au quotidien.

Table des matières

Résumé 1
Abstract 3
Remerciements 5
Table des matières 7
Table des sigles, acronymes et abréviations 14
Avant-propos 18
Introduction générale 20

Partie I : LES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION EN ARCHITECTURE : ENJEUX ET DISPOSITIFS D'ACTION 50

Chapitre 1 : L'institutionnalisation de la recherche : entre exception architecturale et universitarisation 56

1. Une recherche attachée à la formation 56

1.1. La politique du Comité de la recherche et du développement en architecture au Bureau de l'enseignement et de la recherche : d'une approche incitative à une approche institutionnelle, puis mixte 56

1.2. L'orientation et la coordination de la recherche exercée par le ministère de la Culture 60

1.2.1 La coordination 60

1.2.2 L'orientation 66

1.2.3. Les débats autour de la tutelle ministérielle 74

2. L'évaluation de la recherche et la quête de validation scientifique 78

2.1. La confrontation à l'autorité scientifique et à la référence universitaire 79

2.1.1. Les relations au CNRS en tant que représentant de l'autorité scientifique 80

2.1.2. La rencontre avec les universitaires : l'exemple des études urbaines 83

2.2. Les limites de l'universitarisation partielle des Écoles nationales supérieures d'architecture 85

2.2.1. Les évolutions des politiques publiques de recherche et d'innovation et les reconfigurations des universités 86

2.2.2. La recherche dans l'universitarisation des ENSA : une réorganisation structurelle et partielle 89

Conclusion du chapitre 1 102

Chapitre 2 : L'innovation en architecture : entre incitation publique et généralisation réglementaire 104

1. La politique pragmatique et opportuniste du Plan Construction au Plan urbanisme construction architecture 104

1.1. Trois procédures au service de trois enjeux : l'industrialisation, l'expérimentation et la valorisation 107

1.2. Les modes d'action du Plan urbanisme construction architecture en matière d'architecture 117

1.3. Focus : le cas d'une candidature au programme national d'expérimentation et de recherche sur la réhabilitation lourde 124

1.3.1. Présentation du programme REHA 3 124
1.3.2. La constitution d'une équipe candidate 126
1.3.3. Analyse comparative entre le programme REHA 3 et un concours de maîtrise d'œuvre . 128
2. La surnormalisation comme obstacle à l'innovation 133
2.1. Les architectes et les politiques techniques 134
2.1.1. Les architectes face à la surnormalisation 134
2.1.2. Le rapport des architectes à la technique — la relation entre architectes et ingénieurs 139
2.2. De la dérogation à la généralisation : du permis de faire à la solution d'effets équivalents 144
2.2.1. La Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine 144
2.2.2. La Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique 147
2.2.3. La seconde ordonnance de la Loi pour un État au service d'une société de confiance 150
Conclusion du chapitre 2 156
Conclusion de la partie 1 160

Partie 2 : LA PRODUCTION DU SAVOIR EN ARCHITECTURE : LOGIQUES PROFESSIONNELLES, ÉPISTÉMOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELLES 166

Chapitre 3 : La rencontre entre architectes et recherche : une lecture par la théorie des champs et la sociologie des groupes professionnels 168

1. Les architectes par le prisme du champ de la production architecturale 169
1.1. La théorie des champs de Pierre Bourdieu 169
1.2. Le champ de la production architecturale 171
2. La recherche par le prisme de la théorie des champs 177
2.1. La science approchée par les champs scientifique, universitaire et académique 178
2.2. Les apports d'une approche en termes de champs pour analyser la rencontre entre les architectes et la recherche 183
3. Les architectes par le prisme de la sociologie des groupes professionnels 186
3.1. Le groupe professionnel 186
3.2. Revendiquer un territoire d'exercice 188
3.3. Organiser la reproduction du groupe professionnel 196
4. Profession, marché et recherche 205
4.1. La recherche pour réconcilier profession et marché 205
4.2. La diversification des trajectoires et des postures individuelles 206
4.3. La montée des référentiels et l'injonction à l'objectivation 209
Conclusion du chapitre 3 214

Chapitre 4 : La recherche comme objet d'étude : une approche épistémologique 216

1. La production de connaissances et le projet architectural 218
1.1. L'auto-référentiel professionnel : la théorie en architecture 218
1.1.1. Le rapport singulier de l'architecture à la théorie 218
1.1.2. La « boîte noire » du projet 224
1.1.3. L'opposition entre théorie et doctrine 228

1.2. Définition et débats autour de la recherche 231
1.3. Des analyses de la production de connaissances 236
2. La recherche en architecture entre interdisciplinarité et hétéronomie 244
2.1. Une discipline par essence interdisciplinaire 246
2.2. L'architecture comme objet d'étude pour d'autres disciplines 248
2.3. Les appels à la construction disciplinaire 252
2.4. De nouveaux cadres institutionnels en faveur des spécificités de l'architecture 253
Conclusion du chapitre 4 256

Chapitre 5 : La recherche dans l'enseignement : les Écoles nationales supérieures d'architecture face à la double exigence de recherche et de professionnalisation 258
1. La recherche dans l'enseignement : le cas du mémoire de fin d'études 259
1.1. L'encadrement d'un exercice comme enjeu de pouvoir 260
1.2. Les spécificités du mémoire en architecture 268
2. Les unités de recherche attachées aux établissements d'enseignement 273
2.1. L'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pour appréhender les unités de recherche 273
2.2. L'unité stratégique en question 279
2.2.1. Une communauté de fait sommée d'apparaître unie et stratégique 279
2.2.2. Focus sur les sociologues dans les ENSA 284
2.2.3 Faire exister le laboratoire : La définition des axes de recherche et le choix du nom de l'unité, le séminaire de laboratoire et le règlement intérieur 289
3. La formation à la recherche : le doctorat en architecture 293
3.1. Les conditions du doctorat dans les Écoles nationales supérieures d'architecture 295
3.2. Le poids de la construction épistémologique 300
3.3. La quête de légitimité professionnelle 302
Conclusion du chapitre 5 306
Conclusion de la partie 2 308

Partie 3 : LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES AGENCES D'ARCHITECTURE : EXPLORATION PAR LE PRISME DES RÉCITS DE PRATIQUES. 310

Chapitre 6 : De l'agence à l'entreprise d'architecture : les politiques publiques relatives à la recherche et à l'innovation comme levier de transformation 312
1. Les agences d'architecture : état des lieux 312
1.1. La petite taille des structures comme trait professionnel 313
1.2. La réglementation des agences d'architecture françaises 320
2. « L'entreprise d'architecture » convoquée par les politiques publiques 322
2.1. Inviter les agences à se penser comme des entreprises 323
2.2. Dé-différencier les agences par l'innovation 330
3. Les dispositifs à destination des agences d'architecture et leurs référentiels 334
3.1. La convention industrielle de formation par la recherche 335

3.2. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation 344
4. Présentation du corpus d'entretiens 353
4.1. La mission de recherche exploratoire au sein de l'association Région Architecture 353
4.2. Le corpus étendu 354
Conclusion du chapitre 6 360

Chapitre 7 : Les pratiques de recherche dans les agences d'architecture : une approche par les cadres légitimants 362
1. Les pratiques de recherche selon les cadres légitimants 362
Accueillir 364
1.1. L'accueil d'un doctorant en convention industrielle de formation par la recherche 364
1.1.1. Les motivations avancées par les agences 365
1.1.2. Les difficultés identifiées par les dirigeants d'agence dans les contrats CIFRE 369
1.1.3. Les conditions organisationnelles de l'intégration du doctorant en agence 372
1.1.4. Les stratégies de valorisation associées au recrutement d'un doctorant 374
1.2. L'accueil d'un docteur dans le cadre d'un contrat de post-doctorat 375
1.3. L'accueil d'un « stagiaire recherche » 377
Conclusion intermédiaire : Accueillir 378
Collaborer 380
1.4. Les partenariats incluant des universitaires 380
1.4.1. Les configurations institutionnelles et opérationnelles des partenariats 380
1.4.2. Les enjeux et les limites de la collaboration 384
1.5. Les partenariats en faveur de solutions techniques 387
1.5.1. L'expérimentation pratique selon Stéphane Berthier 387
1.5.2. Une hypothèse de projet comme terrain d'expérimentation 388
1.5.3. Le développement d'un produit nouveau : les articulations entre architecture et monde industriel 391
1.5.4. L'appréciation technique d'expérimentation 394
1.5.5. Le brevet d'invention 397
Conclusion intermédiaire : Collaborer 400
Obtenir un financement dédié 410
1.6. Le crédit d'impôt recherche 410
1.7. Les subventions 415
Conclusion intermédiaire : Obtenir un financement dédié 418
Exposer des pratiques de recherche 420
1.8. Les sites internet des agences d'architecture 421
1.9. La communication orale : les conférences, l'enseignement et la communication d'agence 421
1.10. L'exposition 422
1.11. La publication 423
Conclusion intermédiaire : Exposer des pratiques de recherche 427

Les pratiques en dehors des cadres ... 430
1.12. Les pratiques quotidiennes assimilées à de la recherche ... 430
1.13. La création d'un pôle R&D ... 433
1.14. La création d'entreprises ... 437
Conclusion intermédiaire : les pratiques en dehors des cadres ... 439
2. La recherche dans les agences par les récits de pratiques ... 440
2.1. Une quête de définition, de connaissances et de positionnement vis-à-vis de la recherche institutionnalisée et des dispositifs incitatifs ... 440
2.2. La construction d'un cadre et d'un sujet de recherche ... 443
2.3. La structuration des pratiques de recherche dans l'agence ... 446
Conclusion du chapitre 7 ... 450

Chapitre 8 : Les agences d'architecture au regard de leurs pratiques de recherche : prédispositions et incompatibilités professionnelles ... 454
1. La recherche comme vecteur d'évolution des activités des architectes : entre diversification, spécialisation et valorisation ... 454
1.1. Allier recherche et commande ... 455
1.2. Proposer de nouveaux services ... 461
1.3. Développer de nouvelles compétences ... 462
2. La recherche et les stratégies organisationnelles des agences d'architecture ... 464
2.1. Les structures juridiques des agences ... 465
2.1.1. Réflexions sur la taille optimale des agences dans le cadre de la recherche ... 468
2.1.2. Une diversité de formes juridiques et de configurations organisationnelles ... 472
2.2. La gestion économique des structures ... 476
2.2.1. La rémunération des architectes : encadrement réglementaire et déconsidération des temps d'études ... 476
2.2.2. Une gestion par compensation ... 482
2.3. La communication dans les agences ... 487
2.4. La gestion des ressources humaines ... 490
2.4.1. Les ressources humaines et la création de « pôles recherche » ... 490
2.4.2. Une diversité de positions face à la recherche : salariés, doctorants et dirigeants ... 494
3. La recherche et les déterminants professionnels ... 501
3.1. L'*ethos* vocationnel et l'engagement social comme motivation ... 501
3.1.1. L'envie d'agir et l'entrepreneuriat pour agir autrement ... 502
3.1.2. Des convergences entre valeurs architecturales et ethos scientifique dans la légitimation professionnelle et universitaire ... 504
3.2. L'appartenance à un groupe professionnel : le corporatisme et la recherche ... 507
3.3. L'évolution de la recherche sous l'action des politiques publiques et les prédispositions des architectes ... 509
Conclusion du chapitre 8 ... 514

Conclusion générale ... 518

Bibliographie..... 534
Liste des tableaux..... 556
Liste des figures..... 557
Annexe n°1 — Le rapport de la Commission ministérielle de la Recherche Architecturale..... 558
Annexe n°2 — Tableau récapitulatif des entretiens réalisés..... 572
Annexe n°3 – Les dates clés de *la recherche architecturale* en France..... 576
Annexe n°4 — Les appels d'offres de la recherche architecturale et les programmes pluriannuels & les numéros des *Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*..... 578
Annexe n°5 — Liste des contrats doctoraux alloués par le ministère de la Culture entre 2012 et 2024 584
Annexe n°6 — Tableau récapitulatif des programmes du PUCA..... 602
Annexe n°7 — Appel à propositions, Programme national d'expérimentation : La réhabilitation lourde des logements, un levier de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, PUCA..... 620
Annexe n°8 — Liste des Prix de thèse sur la ville, organisé par le PUCA et l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement Urbanisme..... 640
Annexe n°9 — Le cadre épistémologique proposé par Stéphane Hanrot..... 644
Annexe n°10 — Les Unités de recherche des ENSA en 2019..... 650
Annexe n°11 — Liste des références issue du référentiel d'évaluation des unités de recherche, Campagne d'évaluation 2024-2025, Vague E, Septembre 2023. 654
Annexe n°12 — Liste des doctorants en CIFRE relatifs à la recherche architecturale, urbaine et paysagère entre 2004 et 2020..... 656

Table des sigles, acronymes et abréviations

ABF : Architectes des bâtiments de France
ADEME : Agence de la transition écologique
AÉRES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AFEX : Association des architectes français à l'export
AFNOR : Association française de Normalisation
AJAP : Albums des jeunes architectes et paysagistes
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANR : Agence nationale de la recherche
ANRT : Agence nationale de la recherche et de la technologie
ANVAR : Agence nationale de valorisation de la recherche
APS : Avant-projet sommaire
APUI : Appel à projets urbains innovants
ATECH : Avis techniques
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATEx : Appréciation technique d'expérimentation
ATR : Arts et techniques de la représentation
BBC : Bâtiments à basse consommation
BEL : Besoins en logements à l'heure de la transition écologique
BER : Bureau des Enseignements et de la Recherche
BET : Bureaux d'études techniques
BRA : Bureau de la recherche architecturale
BRAU : Bureau de la recherche architecturale et urbaine
BRAUP : Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère
BIM : *Building Information Modeling*
BTP : Bâtiment et travaux publics
CA : Conseil d'administration
CAE : Conseil des Architectes d'Europe
CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCEN : Commission consultative d'évaluation des normes
CCRA : Comité consultatif de la recherche architecturale
CEMPA : Centre d'études méthodologiques pour l'aménagement
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERMA : Centre de recherche méthodologique d'architecture
CFVE : Commission des formations et de la vie étudiante
CIAM : Congrès internationaux d'architecture moderne
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CII : Crédit d'impôt pour l'innovation
CIR : Crédit d'impôt pour la recherche
CNECEA : Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture
CNEN : Conseil national d'évaluation des normes

CNEPI : Commission nationale d’évaluation des politiques d’innovation

CNESERAC : Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels

CNOA : Conseil national de l’Ordre des architectes

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNU : Conseil national universitaire

COMUE : Communauté d’universités et établissements

CORDA : *Comité de la recherche et du développement en architecture*

*CPS : C*onseil pédagogique et scientifique

CR : commission de la recherche

CRITT : Centre régional d’innovation et de transfert de technologie

CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

CSCEE : Conseil supérieur de la construction et de l’efficacité énergétique

CSRA : Centre de spécialisation et de recherches architecturales

CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

CTBA : Centre technique du bois et de l’ameublement

DAU : Direction de l’architecture et de l’urbanisme

DDes : *Doctor of Design*

DEA : Diplôme d’État d’architecte

DEEA : Diplôme d’études en architecture

DGRST : Délégation générale à la recherche scientifique et technique

DTU : Documents techniques unifiés

DUT : Diplôme universitaire de technologie

EA : Équipe d’accueil

EC : Enseignant-chercheur

ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System

ED : École doctorale

EER : Espace européen de la recherche

EEES : Espace européen de l’enseignement supérieur

ÉLAN : Loi portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique

ENSA : École nationale supérieure d’architecture

ENSTIB : École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

ENTPE : École de la transition écologique et solidaire

EPA : Établissement public à caractère administratif

EPFL : École polytechnique fédérale de Lausanne

ERC : Conseil européen de la recherche

ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales

ESSOC : État au service d’une société de confiance

ETP : Équivalent temps plein

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

FFB : Fédération française du bâtiment

GAMSAU : Groupe d’étude pour l’application des méthodes scientifiques à l’architecture et l’urbanisme

GIE : Groupement d’intérêt économique

GIP EPAU : Groupement d’intérêt public l’Europe des Projets Architecturaux et Urbains
GOU : Grande opération d’urbanisme
H2E85 : Habitat économe en énergie à l’horizon 1985
HCA : Histoire et cultures architecturales
HCÉRES : Haut conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur
HDR : Habilitation à diriger des recherches
HLM : Habitations à loyer modéré
HMONP : Habilitation à la maîtrise d’œuvre en son nom propre
HOT : Habitat original par la thermique
ICC : Industries culturelles et créatives
Idex : Initiatives d’Excellence
IFA : Institut français d’architecture
IGAC : Inspection Générale des Affaires culturelles
IGAERN : l’Inspection générale de l’administration de l’éducation nationale et de la recherche
ILM : Immeuble à loyer modéré
INES : Institut national de l’énergie solaire
INPI : Institut national de la propriété industrielle
INSA : Institut national des sciences appliquées
Labex : Laboratoire d’excellence
LCAP : Loi relative à la liberté de création, à l’architecture et au patrimoine
LHAC : Laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité
LMD : Licence-master-doctorat
LQCM : Logement à qualité et coût maîtrisés
LPR : Loi de programmation de la recherche
LPPR : Loi pluriannuelle de programmation de la recherche
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MAF : Mutuelle des architectes français
MC : ministère de la Culture
MESR : Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche
MESRI : Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation
MFE : Mémoire de fin d’études
MIQCP : Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
MOP : Loi relative à la maîtrise d’ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d’œuvre privée
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OIN : Opération d’intérêt national
OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
ORT : Opération de revitalisation de territoire
PAN : Programme Architecture Nouvelle
PCA : Plan Construction et Architecture
PFE : Projet de fin d’études
PIA : Programme d’investissement d’avenir
PIB : Produit intérieur brut
PLU : Plan local d’urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises

POPSU : Plateforme d’observation des projets et stratégies urbaines
POS : Plan d’occupation des sols
PUCA : Plan urbanisme construction architecture
R-D ou R&D : Recherche et développement
RDI : Recherche Développement Innovation
RESEDA : Résidence étudiante pour la durabilité en architecture
REX : Réalisation expérimentale
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
RST : Réseaux scientifiques et techniques
SA : Société anonyme
SARL : Société à responsabilité limitée
SAS : Société par actions simplifiée
SASU : Société par actions simplifiées unipersonnelle
SCM : Société civile de moyens
SCOP : Sociétés coopératives et participatives
SCoT : schéma de cohérence territoriale
SERL ou SELARL : Société d’exercice libéral à responsabilité limitée
SFA : Société française des architectes
SHS : Sciences humaines et sociales
SHSA : Sciences de l’Homme et de la société pour l’architecture
SNA : Stratégie nationale pour l’architecture
SNR : Stratégie nationale de recherche
SRA : Secrétariat de la recherche architecturale
STA : Sciences et techniques pour l’architecture
SYNAPTAU : Syndicat national paysage architecture urbanisme
TD : Travaux dirigés
TPCAU : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine
TPE : Très petites entreprises
UMR : unité mixte de recherche
UNSFA : Union nationale des syndicats français d’architectes
UP : Unité pédagogique
UR : Unité de recherche
VAE : Validation des acquis de l’expérience
VT : Villes et territoires
ZUP : Zones à urbaniser en priorité

Avant-propos

> « Encore un ouvrage sur qu'est-ce que la recherche en architecture ?! Mais qu'ils commencent par en faire ![1] »

Produire de nouveaux savoirs au service de l'architecture, cela semble évidemment nécessaire et attendu. Mais alors pourquoi la recherche en architecture est-elle à l'origine de tant de réflexions et de débats, dans les écrits, comme dans les écoles (les Écoles nationales supérieures d'architecture — ENSA) et dans les laboratoires (les unités de recherche des ENSA) ?

Jeune diplômée d'une école d'architecture, j'ai souhaité compléter mon cursus en réalisant un master de spécialisation en urbanisme. Ce choix a été motivé d'une part par mon goût pour les études et l'enrichissement personnel qu'elles procurent. D'autre part, ayant réalisé ma scolarité « d'une traite », sans année de césure ni E*rasmus* ou stage long, l'entrée dans le monde professionnel, et plus particulièrement au sein d'une agence « attrayante » me semblait complexe. Le Master ASPU (Architecture, Structures et Projets Urbains) m'a permis de poursuivre ma formation, de me prêter à nouveau à l'exercice de la rédaction d'un mémoire, mais aussi de faire un stage de six mois au sein de l'agence G. studio, une agence porteuse de valeurs dans lesquelles je me reconnaissais. Ce mémoire a été l'occasion d'interroger l'évolution de la profession, et plus particulièrement l'émergence de missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage réalisées par des architectes[2]. Tout au long de mes études, j'ai cherché à comprendre les pratiques effectives des architectes, leurs engagements réels au regard de leurs discours sur le rôle et le pouvoir des architectes et de l'architecture, et les évolutions que rencontre la profession. J'ai ensuite été recrutée au sein de l'agence G. studio en tant que collaboratrice. Malheureusement, après une année et quelques mois au sein de l'agence, cette dernière a cessé son activité. Différentes explications ont été apportées par les associés au cours de discussions. Ils dénonçaient notamment l'évolution des conditions d'exercices des architectes qui ne permettraient plus aux « petites agences » de survivre et d'être à l'origine d'une production architecturale de qualité.

A la recherche d'un nouvel emploi, j'ai lu l'annonce diffusée par l'association Région architecture. Cette dernière était à la recherche d'un jeune architecte à qui confier une étude sur « le développement de la RDI (Recherche-Développement-Innovation) en architecture dans la région Grand Est ». J'y ai vu l'opportunité de continuer à assouvir mon besoin de comprendre l'évolution de la profession à laquelle je me destinais et de m'intéresser plus précisément au développement de pratiques de recherche dans le monde de l'architecture et aux débats qui l'accompagnent. Après deux missions de recherche exploratoire au sein de l'association, j'ai décidé de construire un projet de doctorat et j'ai obtenu un contrat doctoral du ministère de la Culture et de la Communication.

Les ambitions associées à la recherche en architecture sont, me semble-t-il, plus que séduisantes. Produire de nouveaux savoirs au service de la production architecturale, créer de nouveaux profils d'architectes chercheurs, fortifier le rôle des architectes dans le cadre de la production bâtie, mais

1 Remarque dispensée par une professeure d'Histoire et de cultures architecturales (HCA), au cours d'un séminaire doctoral à la suite d'une présentation réalisée par une doctorante relative à une publication alors récente : ROLLOT Mathias, *La recherche architecturale : Repère, outils, analyses*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2019.

2 GUENOT Mélanie, « L'assistance à la maîtrise d'ouvrage : diversification de la profession d'architecte ou émergence d'une nouvelle expertise ? Le cas d'une étude stratégique et de programmation à Raon l'Étape », sous la direction de Barbara Morovich, Mémoire réalisé dans le cadre du Master ASPU, ENSAS et INSA Strasbourg, 2017.

aussi satisfaire l'appétit de jeunes diplômés des ENSA qui souhaitent faire de la recherche… Les enjeux sont donc multiples et pourtant le développement des pratiques de recherche apparaît lent et à l'origine de controverses. J'ai donc souhaité me saisir du doctorat pour analyser les dynamiques actuelles qui animent le monde de l'architecture et qui participent à conditionner le développement de la recherche en architecture. Projet ambitieux, certes, mais qui vient en réponse à un besoin partagé par de nombreux architectes, jeunes diplômés, doctorants et praticiens : celui d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques qui se jouent dans le cadre du développement de pratiques de recherche dans ce monde spécifique, qu'est celui des architectes.

Ma démarche s'est avérée périlleuse : chercher à analyser le milieu au sein duquel je suis vouée à évoluer et dans lequel je suis d'ores et déjà impliquée — je suis doctorante dans deux unités de recherche de deux ENSA (LHAC et AMUP, ENSA Nancy et ENSA Strasbourg) et chargée d'enseignement dans le cadre de mon contrat doctoral — tout en me formant à la recherche par la recherche à travers le doctorat (en architecture ?), pour étudier la recherche. La présentation de mon travail de recherche a régulièrement été l'occasion pour chacun de donner à voir son positionnement face au développement de la recherche en architecture et des problématiques qu'il identifie. Ma position a donc été tant une chance — puisqu'au cœur du système et déliant les langues sur ce que peut ou doit être la recherche en architecture et les problématiques qu'elle soulève — qu'une charge, puisque je me devais, en parallèle, de construire ma posture de chercheuse, d'objectiver mon rapport à mon objet d'étude pour donner à voir ce qui se joue, ce que reflètent ces prises de position que l'on a souhaité me livrer tout au long de ma recherche.

Dans le cadre d'une conférence intitulée « L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement », Danièle Lochak, professeure émérite de droit public, a rappelé qu'il faut admettre le caractère socialement et historiquement conditionné de la science[3]. Le choix des objets de recherche est souvent le fruit d'une expérience personnelle ou collective et cette relation à l'objet ne doit pas être disqualifiante, mais implique, de la part du chercheur, une conscientisation. Ainsi, dans le cadre de mon doctorat, j'ai autant cherché à utiliser mon intégration dans le monde de l'architecture et ma formation à la recherche, qu'à les objectiver.

3 LOCHAK Danièle, « L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement », Conférence d'ouverture du colloque annuel de la MISHA, *Politiques publiques et Recherche en sciences humaines et sociales : entre dissonance et résonnance*, Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace, Strasbourg, le 15 novembre 2021.

Introduction générale

Dans les discours institutionnels, une distinction est opérée entre la pratique de l'architecte et celle du chercheur ; un appel est lancé et réitéré depuis plus de cinquante ans : celui d'une rencontre entre ces deux mondes, soit le développement d'une recherche en architecture. Par-là, il est question de caractériser la distinction entre les activités de l'architecte (qui ont pour objet l'architecture) et celles du chercheur (qui ont pour objet la production de savoirs). Il s'agit aussi d'encourager la collaboration et l'hybridation des deux pour favoriser une recherche en architecture (des savoirs pour et par l'architecture). Un troisième espace est désigné comme lieu de rencontre : la formation. Une double dynamique apparaît ainsi : caractériser ce qui est communément appelé « un milieu » par les discours institutionnels — la recherche, les métiers et la formation — ; et, en parallèle, déterminer la manière dont ils peuvent collaborer et se nourrir mutuellement. Depuis les années 1970, les discours incitatifs et les actions publiques vont dans ce sens en associant à la recherche en architecture de multiples enjeux relatifs à la création architecturale, à l'évolution de la profession et aux besoins de la société. Ainsi, à la suite de la réforme de l'enseignement de l'architecture en 1968 et des réflexions qui l'ont précédée, la recherche en architecture en tant qu'élément du système de formation des architectes est créée[4], une politique publique de la recherche architecturale est mise en œuvre[5]. Dès lors, les débats et questions autour de la définition de ces différents milieux, de la manière dont ils peuvent collaborer, et de la production qui en résulte, n'ont cessé d'être réitérés. En 1970, le rapport sur la recherche en architecture commandé à André Lichnerowicz appelle à créer « une liaison constante entre pratique et recherche, au service de la collectivité[6] ». En 2015, l'ambition est la même au sein de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA), qui préconise le développement de synergies nouvelles entre recherche, formation et métiers[7]. Confrontés à la pérennité de ces interrogations et à la controverse qui entoure la rencontre entre la recherche et la profession, nous avons pris le parti de chercher à éclairer cette situation complexe. Ce qui est visé — la recherche en architecture — est associé à de multiples enjeux, tout en étant remis en cause depuis cinquante ans dans sa définition et son existence même.

À l'origine de ces appels en faveur de la recherche en architecture, il y a certes des acteurs engagés, des architectes, des enseignants et des chercheurs, mais aussi des politiques publiques. Différentes mesures incitatives et des réformes sont mises en œuvre au fil des années pour développer les relations et les porosités entre les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les unités de recherche des ENSA (UR) et les métiers de l'architecture. En parallèle, pour préciser la collaboration et les résultats attendus, les discours institutionnels font appel au couple discursif « recherche et innovation » pour décrire un processus menant de la mise en œuvre de pratiques dans le but de produire de nouveaux savoirs (la recherche) jusqu'à leur appropriation au sein de la société (innovation). La recherche est alors envisagée comme une activité ayant pour finalité de générer de l'innovation. Les cadres et les conditions d'exercice des architectes, de la formation et de la recherche sont transformés en conséquence en s'inspirant du modèle universitaire d'une part, et des

4 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 281.

5 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », dans : COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018.

6 LICHNEROWICZ André (rapp.), *Rapport sur la recherche architecturale*, Commission ministérielle de la Recherche Architecturale, ministère des Affaires culturelles, 1970, p. 17. Le rapport retranscrit est disponible en Annexe n°1.

7 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Délégation à l'information et à la communication, *Stratégie nationale pour l'Architecture*, « Axe C : Articuler formation-recherche-métiers et rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie », mardi 20 octobre 2015.

pratiques de Recherche & Développement usuelles dans d'autres secteurs d'autre part. À destination des agences d'architecture, les dispositifs de droit commun en faveur de la recherche et de l'innovation sont ouverts : le crédit d'impôt pour la recherche (CIR), le crédit d'impôt pour l'innovation (CII) et la convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) permettant d'établir un contrat de collaboration entre un doctorant et une structure. Par-là, les politiques publiques encouragent le développement de pratiques nouvelles grâce à des dispositifs de valorisation. La volonté du ministère de la Culture de voir les architectes se saisir de ces dispositifs s'observe notamment à travers les campagnes de communication relatives au doctorat en CIFRE dans les agences d'architecture[8] coréalisées par l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et l'Ordre des architectes ; mais aussi, au regard de la programmation et des enjeux associés aux journées annuelles de l'Observatoire de l'économie de l'architecture[9] ainsi qu'au sein des propositions énoncées dans la SNA 2025-2029[10].

Pierre-Damien Huyghe, philosophe et professeur émérite à l'École des arts de la Sorbonne, décrit ainsi un impératif sans référent, celui de faire émerger une recherche en art, en architecture et en design : « s'il "faut" faire de la recherche ou qu'il faut faire quelque chose sous ce nom, qu'est-il au juste demandé ?[11] ». L'auteur qualifie le mot « recherche », « d'indécis, baladé et, si j'ose dire, devenu baladable[12] ». Il émet l'hypothèse selon laquelle un des objectifs de cette injonction est d'abord d'initier du changement[13]. Selon Pierre-Damien Huyghe, cette volonté gouvernementale comporte un risque, celui de conduire les agents à engager un rapport performatif à la recherche : sera recherche ce que l'on réussira à associer à ce mot[14]. Cependant, la recherche constitue une activité institutionnalisée dans les établissements d'enseignement supérieur ; une communauté s'organise autour de sa production. Parallèlement, la recherche devient un critère discriminant : elle s'impose comme condition pour accéder à certains moyens ou fonctions, notamment dans le domaine de la formation. Elle est à la fois vectrice de capital symbolique et source de pouvoir institutionnel et économique. Cette situation engendre des tensions entre les détenteurs de l'autorité scientifique et les nouveaux aspirants à la recherche en architecture, car, sous l'effet des politiques publiques, la notion de recherche tend à désigner un ensemble hétérogène de pratiques. De plus, parce que la recherche requiert l'indépendance, son objectivité supposant d'être détachée de toute motivation autre que la production de connaissances, elle dépend fortement de l'État, qui, à travers ses institutions publiques, doit garantir les valeurs et les normes scientifiques ainsi que les financements nécessaires. Or, le soutien public évolue en fonction des attentes qu'il assigne à la recherche via des mots d'ordre et la redéfinition des conditions de la recherche — programmes

8 Plaquette réalisée grâce au concours du ministère de la Culture (Service de l'architecture) et du Conseil national de l'Ordre des architectes, « Doctorat en CIFRE. La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle », juin 2018.

9 Une journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture a eu lieu le 16 novembre 2021 à la Cité de l'architecture. Le ministère de la Culture a engagé la création d'un « observatoire ayant vocation à dresser un panorama de la filière de l'architecture pour mieux la soutenir et la valoriser » en partenariat avec les organisations de la profession. Cet observatoire est présenté comme « un outil de connaissance et de suivi de la filière économique de l'architecture […] il a vocation à réunir les acteurs de la filière et les ministères associés afin de construire une vision robuste et prospective du secteur ». Depuis, une journée annuelle est organisée chaque année au cours de laquelle sont présentés les résultats des études menées en lien avec les enjeux de l'Observatoire.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, Communiqué de presse du 16 novembre 2021.

10 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029*, Paris, 4 février 2025.

11 HUYGHE Pierre-Damien, *Contre-temps. De la recherche et de ses enjeux. Arts, architecture, design*, Paris, B42, 2017, p. 12.

12 *Id.*, p. 18.

13 *Id.*, p. 16.

14 *Id.*

incitatifs, orientations thématiques, réformes des universités, modes et critères d'évaluation, etc. Le problème ne réside alors pas tant dans l'émergence de nouvelles pratiques que dans la façon dont chaque « milieu » ajuste ses spécificités historiques aux pressions auxquelles il est confronté. Chaque milieu — formation, recherche et profession — possède en effet des caractéristiques qui lui sont propres ; le développement de pratiques inédites implique de composer avec divers paramètres qui prolongent l'histoire et les caractéristiques du milieu — formation des architectes, autonomisation de la recherche, professionnalisation. Dans ce cadre, les concepts de légitimité et d'autonomie[15], entendues comme la capacité d'un groupe à assumer et à faire reconnaître sa responsabilité vis-à-vis d'une activité, ainsi qu'à en assurer le contrôle, sont des clés de lecture dont nous nous saisissons. Les notions non figées de recherche et d'innovation peuvent alors être abordées comme des terrains de lutte pour la définition de leurs contours et de leurs objectifs. Ces luttes opposent des communautés qui œuvrent pour préserver leur autorité sur leurs activités à une intervention étatique qui cherche à les redéfinir en fonction de ses propres enjeux et conceptions.

1. La recherche, l'innovation et la R&D : leur définition comme enjeu

Les termes « recherche », « innovation » et « recherche et développement (R-D ou R&D) » désignent chacun un processus intellectuel organisé, impliquant des activités cognitives et sociales, plus ou moins normé, que ce soit par les normes scientifiques ou les pratiques d'entreprise soumises à des dispositifs de valorisation qui imposent eux aussi des critères et un jargon. S'ils renvoient à des pratiques différentes, ils sont également les étapes d'un processus dans les discours des politiques publiques. Par-là, il est question d'inciter au développement d'activités ayant pour finalité le développement de savoirs nouveaux et de mettre ceux-ci au service de la société et du marché via des solutions nouvelles dans tous les secteurs. Dès lors, un processus est appelé à être développé, de la recherche à l'innovation, sans que celui-ci soit admis.

La recherche : des institutions et des communautés organisées pour la production de connaissances

La recherche désigne les activités engagées dans le but de produire des savoirs ; l'organisation socio-institutionnalisée en charge de les produire ; les lieux de leur production, les établissements d'enseignement supérieur et leurs laboratoires notamment. Elle renvoie aussi à une vision et une organisation idéale de la production de connaissances : la science[16]. La recherche se subdivise ainsi en différentes institutions et communautés de chercheurs — disciplines, sous-disciplines, courants, facultés, écoles — qui partagent des valeurs et des enjeux propres à la profession académique.

15 Le concept d'autonomie, tel qu'il est mobilisé ici à propos des communautés responsables de la recherche, ne doit pas être confondu avec la logique d'autonomisation promue par les politiques à l'égard des établissements d'enseignement supérieur. Cette dernière se traduit notamment par la mise en œuvre de politiques de site définies par l'établissement lui-même, de stratégies de partenariats et de financements locaux, tel que la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités l'énonce. Le concept d'autonomie fait l'objet d'une analyse approfondie, dans les deux sens présentés rapidement ici, au sein du chapitre 3 de la thèse.

16 LATOUR Bruno, *Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1995, p. 12.

Chaque communauté se réunit autour d'objets, de méthodes et d'un auto-référentiel. Elle cherche à imposer « une définition de la recherche légitime[17] », c'est-à-dire une conception partagée de la recherche, à défendre un ensemble de positions vis-à-vis d'une science idéalisée — indépendante, désintéressée et universelle — et son autorité sur le contrôle de la production de connaissances. Différentes visions de la recherche coexistent, donnant lieu à des débats et à des hiérarchies symboliques. Comme en témoigne la distinction opérée entre la recherche fondamentale, perçue comme une production académique subventionnée par les fonds publics et déconnectée des besoins de la société, et la recherche appliquée, qui se veut proche de l'expérience pratique et qui vise moins la production de savoirs universels que des réponses à des problèmes empiriques.

Historiquement, l'État garantit l'indépendance de la recherche en finançant et en dotant l'enseignement supérieur d'une mission de recherche[18]. Toutefois, il prend également part à son orientation et œuvre pour le développement d'une recherche à visée applicative[19]. Comme le rapporte Donald A. Schön, philosophe de formation et auteur de l'ouvrage *The Reflective Practitioner : How Professionals Think in Action*, la conception d'une science appliquée est héritée du positivisme du 19e siècle, de l'idée que les découvertes des sciences et de la technologie doivent être mises au service du bien-être de l'humanité[20]. Depuis les années 2000, les politiques publiques mises en œuvre se concentrent sur les « problématiques sociétales », et sur une conception de la recherche interactive et interdisciplinaire avec un fort intérêt porté aux finalités socio-économiques de la recherche[21]. Les expressions « problématiques sociétales » et « défis sociétaux » désignent alors l'ensemble des enjeux contemporains auquel l'action publique cherche à apporter des réponses en mobilisant la recherche. Ces formulations génériques recouvrent des dimensions à la fois sociales, environnementales, économiques et technologiques, rassemblées sous une bannière commune qui tend à naturaliser leur caractère global. Elles expriment ainsi une attente croissante vis-à-vis du monde de la recherche, appelé à produire des solutions applicables à des problèmes empiriques complexes et multidimensionnels. Les institutions de recherche sont sommées d'adopter cette conception de la recherche, que l'on peut qualifier de solutionniste, pour accéder à des moyens. Ainsi, l'Agence nationale de la recherche (ANR) intègre dans son plan d'action 2016 neuf « défis sociétaux » définis par la Stratégie nationale de recherche (SNR)[22]. De même, le Centre national de

17 FOURNIER Marcel, GINGRAS Yves, MATHURIN Creutzer, « L'évaluation par les pairs et la définition légitime de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *Recherches sur la recherche*, nº 74, septembre 1988, pp. 47-54.

18 L'article L. 123-3 du Code de l'éducation donne les missions du service public de l'enseignement supérieur : « 1º La formation initiale et continue ; 2º La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ; 3º L'orientation et l'insertion professionnelle ; 4º La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; 5º La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; 6º La coopération internationale. »

19 NOWOTNY Helga, SCOTT Peter, GIBBONS Michael, *Re-thinking Science. Knowledge and the Public in an Age of Uncertainly*, Cambridge, Polity, 2001, cite par : KLEINPETER Edouard, « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, nº 67, 2013, p. 124.

20 SCHÖN Donald A., *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, traduit et adapté par Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994, pp. 55-56.

21 BRUNO Isabelle, *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Du Croquant, 2008, pp. 28-29.

22 Neuf défis énoncés par la SNR sont repris par l'ANR :

- La gestion sobre des ressources et l'adaptation au changement climatique ;
- L'énergie propre, sûre et efficace ;
- Stimuler le renouveau industriel ;
- Vie, Santé et Bien-être ;
- La sécurité alimentaire et le défi démographique ;

la recherche scientifique (CNRS) identifie six « grands défis transverses » : le cerveau ; les matériaux du futur ; la vie dans l'Univers ; l'instrumentation sans limites ; l'IA (l'intelligence artificielle) générative pour les sciences ; les sociétés en transition[23].

L'innovation et la R&D : des activités convoquées pour leurs finalités

L'innovation désigne un processus qui vise l'invention de nouveaux produits, services, procédures, organisations ou relations et leurs appropriations. Elle se distingue de l'invention, car elle suppose une introduction sur le marché et ne se limite pas aux avancées de la technologie. La notion d'innovation renvoie ainsi au processus qui mène à la création d'une solution nouvelle, à son application et à sa diffusion[24]. L'État s'investit largement en faveur de l'innovation. Son soutien intègre « une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments[25] » et se caractérise aussi par une « instabilité des dispositifs[26] ». Selon le rapport rendu par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) en 2016, l'État et ses opérateurs gèrent alors 62 dispositifs de soutien à l'innovation, auxquels il faut ajouter ceux dont la gestion est assurée par les collectivités territoriales[27]. Ils répondent à cinq objectifs principaux : « augmenter les capacités privées de R&D ; accroître les retombées économiques de la recherche publique ; développer les projets de coopérations entre acteurs ; promouvoir l'entrepreneuriat innovant ; soutenir le développement des entreprises innovantes[28] ». En tenant compte des objectifs sous-tendant l'investissement public dans l'innovation, ainsi que des guides et repères utilisés pour évaluer et quantifier la valeur économique de la recherche, de la R&D et de l'innovation[29], l'innovation est considérée par les politiques publiques comme un moyen de favoriser le changement et la croissance économique. Elle est associée à l'entrepreneuriat, aux pratiques collaboratives et partenariales. Les politiques publiques visent donc à renforcer les liens entre les milieux, afin qu'ils puissent proposer des solutions aux problèmes empiriques. Chemin inverse, elles aspirent aussi à ce que des problèmes concrets soient le point de départ ou l'objet de recherches. Se pose alors la question des liens possibles entre ces différentes entités ou sphères en termes de pratiques, de cadres de rencontres, mais aussi de temporalités. Les activités entreprises délibérément en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles sont nommées

- La mobilité et les systèmes urbains durables ;
- La société de l'information et de la communication ;
- Les sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives ;
- La Liberté et la sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE, *Plan d'action 2016 −Les défis sociétaux en détail*.

23 CNRS, *Contrat d'objectifs, de moyens et de performance CNRS-Etat 2024-2028*, mars 2025.

24 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France,* Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, p. 11.

25 *Id.*, p. 8.

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 *Id.*, p. 9.

29 OCDE, *Mesurer les activités scientifiques technologiques et d'innovation. Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2016.

OCDE, *Manuel d'Oslo. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2005.

« R&D » dans le secteur privé[30]. Là encore, la notion englobe communément des pratiques variées, de veille, de recherche de nouveaux marchés et de recherche en entreprise notamment.

En résumé, au sein du couple discursif « recherche et innovation », la première notion renvoie à « un ordre (scientifique) établi[31] » responsable de la production de connaissances, de son organisation et de sa validation ; la deuxième aux retombées économiques et applicatives attendues. Dès lors, il est question de la relation directe qui est créée entre recherche et profits via l'innovation :

> « La notion d'innovation est utilisée désormais en toutes circonstances par les politiques comme par les dirigeants d'entreprise, si bien qu'elle est incontournable dans la réflexion qui porte sur l'organisation et la valorisation de la recherche. D'ailleurs, on parle communément de *système national (ou régional) de recherche et d'innovation* comme si les deux concepts de recherche et d'innovation étaient devenus inséparables. Si l'on finance la recherche, c'est que l'on table sur un *retour de l'investissement*, qu'il soit purement économique ou bien appréhendé plutôt en termes de gain sociétal — sachant qu'il peut être les deux à la fois. Et c'est principalement par le biais de l'innovation que l'on espère tirer parti des sommes dépensées en recherche, car c'est elle qui fait le pont entre l'univers de la découverte et celui des sphères sociales ou marchandes.[32] »

Ainsi, progressivement, une vision linéaire du processus d'innovation s'est installée au fil du 20e siècle. Elle est rapportée par Jean-Alain Héraud et Nathalie Popiolek, chercheurs en sciences économiques[33]. D'abord, des chercheurs, inscrits dans le domaine des *sciences pures*, ont développé l'idée selon laquelle la recherche fondamentale serait à la source de la recherche appliquée et de l'invention technologique. Ensuite, les études menées au sein des *Business Schools* relatives au management de la recherche et du développement des technologies ont mené à l'introduction d'une nouvelle maille dans le processus : « le développement ». Le terme « R&D » est ainsi apparu pour la première fois dans un rapport statistique en 1947[34]. Enfin, le concept d'innovation a été apporté par les économistes. Le processus complet comprend ainsi trois grandes étapes : la recherche fondamentale, la R&D et l'innovation. Toujours selon Jean-Alain Héraud et Nathalie Popiolek, elles renvoient chacune aux priorités que les gouvernements ont données successivement à leurs politiques de recherche : « le soutien public à la recherche universitaire (recherche fondamentale), l'importance stratégique de la technologie pour l'industrie (développement) et l'impact de la recherche sur l'économie et la société (diffusion)[35] ». Toutefois, une fois ce processus menant de la recherche à l'innovation énoncé, il reste à le construire. La recherche est alors conçue « comme une source d'opportunités multiples dans une stratégie globale d'extension des connaissances et d'innovation[36] ». Les deux notions étant liées par une visée commune, dans les discours institutionnels, elles tendent à être confondues.

Concernant l'investissement de l'État en faveur de la recherche en architecture, il peut alors être lu comme une déclinaison de la politique nationale de la recherche et de la politique de l'Union européenne en matière de recherche (Espace européen de la recherche, Stratégie de Lisbonne, etc.)

---

30 OCDE, *Mesurer les activités scientifiques technologiques et d'innovation. Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, *op. cit.*, p. 47.

31 BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, p. 95.

32 HERAUD Jean-Alain, POPIOLEK Nathalie, *L'organisation et la valorisation de la recherche. Problématique européenne et étude comparée de la France et de l'Allemagne*, Bruxelles, Peter Lang, 2021, p. 18.

33 *Id.*, p. 61.

34 *Ibid.*

35 *Ibid.*

36 *Id.*

appliquée à l'architecture. Celle-ci prend la forme d'une politique scientifique — c'est-à-dire l'organisation, l'orientation et le financement de la recherche. Toutefois, elle s'ancre plus largement dans l'ère de l'innovation et prend des libertés vis-à-vis des attentes des chercheurs et de la construction historique de la recherche publique[37]. Dès les années 1960, la recherche et l'innovation sont convoquées dans tous les domaines pour des finalités socio-économiques et comme des appels aux changements. L'architecture n'échappe pas à cette dynamique. Alors que la recherche en architecture s'est institutionnalisée dès les années 1970 au sein des écoles d'architecture — appelées à l'époque des unités pédagogiques (UP) —, parallèlement, le terme « innovation » est introduit, au risque de rendre flou ce qui est attendu des architectes et de la recherche en architecture, et ce pour un certain temps. Ainsi, en octobre 2019, le cabinet du Premier ministre a demandé au ministère de la Culture : « dans un délai de deux mois, d'identifier les difficultés qui se posent en matière d'innovation architecturale et de proposer des solutions pour y remédier[38] ». Dans sa conclusion, le groupe s'est accordé sur le besoin « de clarifier sémantiquement les notions de recherche et d'innovation pour éviter des confusions possibles[39] ».

2. Les politiques publiques de la recherche et de l'innovation comme mode d'intervention étatique sur la profession d'architecte

Depuis la création du Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA) et du Plan Construction — les deux organes étatiques chargés du développement de la recherche en architecture créés dans les années 1970 — la recherche est considérée, dans les discours institutionnels, comme un outil pour que les architectes répondent aux défis qui se présentent à eux. Pour Ana Bela de Araujo, architecte et docteure en histoire de l'art, l'innovation est pensée par le Plan Construction comme « une chaîne d'actions nouvelles, recherche-invention-innovation-commercialisation-diffusion[40] ». Plus récemment, le rapport du groupe de travail ayant participé à l'élaboration de la SNA de 2015 exprime les enjeux associés à l'innovation en architecture en ces termes :

> « Qu'il s'agisse de la transition énergétique, de l'allongement de la durée de vie, de l'accès au logement et aux ressources ou encore de la révolution numérique, la discipline et les métiers de l'architecture sont interpellés pour trouver des solutions. Dans cette perspective, l'innovation en architecture et par l'architecture doit permettre d'anticiper sur les solutions et les méthodes

37 GILLET Philippe, CARISTAN Yves, LEVY Patrick, CHERBUT Christine, PERDEREAU Véronique, *Mission sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation. 14 propositions pour engager le processus de rénovation et de simplification de l'écosystème national*, Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2023, p. 20.

38 Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 11 h et de la concertation interministérielle dématérialisée tenue du lundi 28 octobre au mercredi 30 octobre 2019 sous la présidence de M. BARRES, conseiller technique logement au cabinet du Premier ministre. Diffusé le 13 novembre 2019.

39 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Innovation architecturale*, Restitution des travaux du groupe de travail, 2020.

40 BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1770

susceptibles d'accompagner positivement par des actions concrètes la réalisation de ces grands enjeux.[41] »

La SNA fait appel à l'innovation architecturale pour élaborer, là aussi, des solutions aux grands enjeux sociétaux[42]. Toujours selon le groupe de travail, l'innovation passe par « des liens forts et réciproques entre ses milieux académiques, économiques et professionnels[43] ». Les politiques publiques mises en œuvre cherchent ainsi à agir sur la création de relations entre ces différents milieux. Notons ici que le milieu économique et le milieu professionnel sont présentés comme deux entités distinctes. Il est alors sous-entendu que le milieu professionnel ne serait pas économique ni impliqué dans la recherche.

Ce contexte interroge directement le rôle de l'architecture, des architectes et de la recherche en architecture face à ces injonctions à produire des connaissances et des innovations pour répondre aux défis dits sociétaux. Il questionne également le bien-fondé des défis identifiés et des politiques publiques mises en œuvre pour favoriser la recherche et l'innovation en architecture. Ces défis comme objectifs stratégiques orientent la production de recherche vers des résultats considérés comme utiles — c'est-à-dire socialement ou économiquement valorisables — et opérants — c'est-à-dire directement transférables dans des réalités sociales ou industrielles. Le passage d'une question sociétale à une solution issue de la recherche apparaît ainsi comme linéaire. Toutefois, cette vision d'une recherche solutionniste ne dépeint pas la réalité et la complexité induite par une démarche de recherche. Dans cette logique, les politiques publiques de la recherche et de l'innovation en architecture s'adressent aussi bien aux praticiens qu'aux unités de recherche, les incitant à s'approprier les vocabulaires de la recherche et à intégrer les dispositifs de financement et de reconnaissance associés. La légitimation de la recherche ne relève donc plus exclusivement du champ académique ; elle se joue également dans l'articulation avec des attentes politiques et économiques élargies. Le domaine de l'architecture, historiquement en marge du système universitaire, se trouve ainsi engagé dans un processus de (re)définition de ses pratiques de recherche, appelées à répondre à des référentiels pluriels : scientifiques, professionnels et issus des politiques publiques.

En architecture, ces enjeux se confrontent aux spécificités d'une profession. Si les objectifs associés à la recherche et à l'innovation par les politiques publiques peuvent remporter l'adhésion d'architectes : il faut apporter des réponses aux besoins et transformations de la production du cadre bâti ; le développement de la recherche en architecture se confronte à l'histoire et aux traits professionnels. Dès lors, la légitimité et la définition d'une recherche en architecture font l'objet de tensions récurrentes, oscillant entre la reconnaissance d'approches techniques, proches des logiques industrielles et de l'ingénierie : une recherche que l'on peut qualifier de technique ou technologique ; la valorisation de travaux dits interdisciplinaires : ancrés dans les sciences humaines et sociales et une recherche urbaine ; et une quête d'autonomisation : une recherche en architecture autonome et différente de l'exercice quotidien des architectes.

Les politiques publiques en faveur de la recherche et de l'innovation peuvent alors être vues comme un mode d'intervention de l'État à l'égard des architectes, en sus, voire à terme en substitut, de la réglementation et de la protection de la profession, de son rôle dans la consécration des architectes ainsi que dans la commande. À travers ces différents modes d'interventions, comme en complément de ceux-ci, il est donc question d'interroger comment l'État agit en faveur du développement de la

41 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, juillet 2015, p. 35.

42 *Ibid.*

43 *Id.*, p. 37.

recherche et de l'innovation en architecture. Pour reprendre les termes de Corinne Langlois, sous-directrice à l'architecture, à la qualité de la construction et du cadre de vie au ministère de la Culture, « le mot "innovation" offre des opportunités d'écoute dans l'ensemble des ministères[44] ». Si les architectes cherchent l'attention des politiques et à obtenir de nouveaux moyens, la recherche et l'innovation apparaissent comme des voies à emprunter. Toutefois, en tant que groupe professionnel, ils cherchent à entretenir la vision d'un groupe unifié que des évolutions liées au développement de la recherche et de l'innovation en architecture peuvent altérer ou au contraire servir.

Agir sur la commande pour la rendre propice à la recherche

L'activité des architectes, entre art et services[45], est régie par la commande. Pour qu'un processus expérimental, de recherche ou d'innovation soit mis en œuvre, il faut donc que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre adhèrent à cette ambition. Outre l'encadrement législatif et réglementaire, la relation qui lie le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage est assujettie à de nombreux facteurs. L'architecte doit répondre à un maître d'ouvrage plus ou moins formé et sensibilisé à l'architecture et à une demande plus ou moins exprimée. La formulation de cette commande passe certes généralement par la remise d'un programme, mais aussi d'ambitions issues de l'identification de besoins et de volontés personnelles (utilisation d'un matériau, d'une implantation, de références, etc.) ou politiques (politiques du logement et de l'habitat, politiques de la ville, etc.). L'architecte prend donc en considération des influences et sujets plus ou moins explicites, relatifs au site du projet, à des demandes personnelles, à des stratégies d'entreprises (*marketing* territorial, positionnement commercial, obtention de labels), à des contraintes économiques, à des politiques ou à des tendances. Il en propose une traduction à travers un projet qu'il peut mener jusqu'à l'ouvrage. D'autres contraintes s'adjoignent : des temporalités — imposées par des demandes de subventions, des mandats politiques — conditionnent la production architecturale et ses rythmes en générant parfois de longs délais entre différentes phases et un raccourcissement des temps alloués aux éléments de missions ; et de nombreuses réglementations urbaines et techniques. La question économique gouverne la production architecturale, tout comme la dimension juridique de chaque projet qui participe à déterminer la capacité des deux partis, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, à prendre des risques.

Dès lors, outre la mise en œuvre de procédures visant explicitement l'expérimentation, la recherche ou l'innovation, l'État peut agir sur différents aspects pour orienter et favoriser le développement de la recherche ou de l'innovation. Il oriente les préoccupations ou sujets investis par les responsables de la production du cadre bâti par des actions de sensibilisation. L'État identifie dans la société civile ou auprès de communautés de chercheurs ou de praticiens des thèmes émergents et commande de nouvelles études ou campagnes de communication relatives à ces sujets. Puis, toujours dans une logique incitative, des labels peuvent être mis en œuvre ainsi que des incitations

44 DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES, *Compte rendu de réunion/relevé de décision, Groupe de travail innovation*, Nathalie Choplain, 16 et 19 juillet 2019, p. 2.

45 CAMUS Christophe, « L'architecte : entre le service et l'œuvre » dans : EVETTE Thérèse (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, Cahier RAMAU nº 2, 2001, pp. 193-208.

fiscales, en soutien au marché neuf[46] ou aux projets de rénovation[47], à destination des maîtres d'ouvrage pour influer sur la production architecturale en termes de qualité et de quantité. En parallèle, des appels à projets, des projets démonstrateurs et des contrats de recherches peuvent être lancés. Ces différentes actions sont présentées comme devant impulser des transformations au sein de la production architecturale, mais aussi, par suite, des cadres réglementaires qui l'encadrent. Il s'agit là d'une ultime étape qui consiste à modifier la réglementation dans le but de favoriser la recherche et l'innovation.

Donner l'exemple à travers la commande publique

L'État et ses services déconcentrés sont des commanditaires. Ils contribuent à la construction de logements sociaux, d'écoles, de lieux culturels, et plus largement, à celle de tous les bâtiments publics. Par-là, ils peuvent donner l'exemple et agir directement sur la commande pour créer des conditions favorables, voire inclure une dimension recherche ou expérimentale à l'opération. Historiquement, l'État s'est saisi de l'architecture au service de « grands » projets. Ceux-ci s'inscrivent dans une logique d'exemplarité et de démonstration, à l'instar de la politique des Grands travaux de François Mitterrand[48], commandés pour « marquer l'esthétisme moderne en même temps que l'urbanisme[49] » − tels que l'Institut du monde arabe de Jean Nouvel, la Pyramide du Louvre de Ieoh Ming Pei et la Grande Arche de la Défense de Johan Otto von Spreckelsen — ou encore, à partir de 1984, des opérations du programme *Architectures Publiques* qui visent à « favoriser la création architecturale et la qualité des constructions publiques à l'initiative de l'État[50] ». Plus récemment, en réponse à des enjeux urbains localisés, l'appel à projets urbains innovants *Réinventer Paris* a été lancé[51]. Outre la commande exceptionnelle, chargée symboliquement, l'État s'est également saisi du logement social comme terrain

46 Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, Dispositif Robien.

Article 31 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008, Dispositif Scellier.

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Dispositif Duflot.

Article 5 de la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, Dispositif Pinel.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, ministère de la Culture, Observatoire de l'économie de l'architecture, novembre 2023, p. 30.

47 MaPrimeRénov, éco-prêts à taux zéro pour financer les travaux de rénovation de logements anciens, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) réduite pour certains travaux d'isolation thermique, etc.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, *op. cit.*, p. 48.

48 HELIE Thomas, « L'architecture des décisions. Un président — bâtisseur dans le "tournant de la rigueur" », *Gouvernement et action publique*, Vol. 6, n° 2, 2017, pp. 7-35.

49 Propos extrait de la première conférence de presse de François Mitterrand à l'Élysée diffusée le 24 septembre 1981 sur Antenne 2. « Conférence de presse : François Mitterrand », L'extrait est disponible sur le site de l'Ina, Réf. 00164. URL : https://fresques.ina.fr/mitterrand/fiche-media/Mitter00164/premiere-conference-de-presse-politique-culturelle-et-grands-travaux.html

50 Communiqué de Presse, *Exposition : « Architecture publiques »*, Forum du Centre Georges Pompidou, 28 mars − 7 mai 1990.

51 L'appel d'offres pour la consultation a été rédigé en 2008 par le BRAUP, alors dirigé par Éric Lengereau.

DURANEL Guillaume, *Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui, Paris CNAM, Laboratoire Espaces travail, Paris, 2019, p. 144.

d'expérimentation[52]. Par ailleurs, les programmes, les montants de travaux importants, son accès restreint et la communication faite autour des projets de grandes ampleurs font de la commande publique une étape dans le parcours de consécration des architectes[53]. De plus, l'État conforte son rôle dans la promotion d'architectes à travers la poursuite des concours Europan et des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) ; et la distribution de récompenses, telles que le Grand Prix national de l'architecture ou le projet de création d'une nouvelle distinction, le prix Résidence étudiante pour la durabilité en architecture (RESEDA) destiné aux diplômés des ENSA, annoncé en janvier 2023 par la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak.

L'État a donc un rôle à jouer dans la mise à disposition de la recherche, de l'expérimentation et de l'innovation des commandes, ainsi que dans la promotion et la consécration d'architectes. Toutefois, en 2020, le montant total des travaux issus d'une maîtrise d'ouvrage publique ne représentait plus que le tiers de celui issu d'une maîtrise d'œuvre privée (13 710 millions d'euros contre 41 043 millions d'euros)[54]. En 2013, elles représentaient pourtant encore 53 % du carnet de commandes des architectes[55]. Dès lors, le rôle et le pouvoir de l'État en tant que commanditaire sont restreints et se transforment : en termes de montant de travaux[56], mais aussi au regard des acteurs qui formulent et suivent la commande (décentralisation), de l'émergence des partenariats publics-privés et de la nature même de la commande, les travaux de réhabilitation et de rénovation étant prépondérants[57]. Malgré ces évolutions, pour reprendre les mots d'Elisabeth Courdurier et de Guy Tapie, il « demeure toujours un initiateur et un acteur incontournable dont les politiques conditionnent tous les secteurs de la vie de la société, y compris celui de la production du cadre bâti[58] ». En effet, à travers la réglementation et l'encadrement de l'activité constructive ainsi que de l'aménagement du territoire — la distribution des « ressources pour faciliter ou limiter à des degrés divers le jeu des forces du marché[59] » et « en organisant le faire faire et en gardant ses prérogatives

52 Le logement social bénéficie de soutiens publics. La construction, le financement et la gestion des logements sociaux sont réglementés. L'État a ainsi pu mettre à disposition de procédures expérimentales la construction de logements sociaux. Nous revenons plus en détail sur certaines de ces procédures dans le chapitre 2 de la thèse.

53 Nous définissons la notion de « capital symbolique » dans le chapitre 3 de la thèse. Le Capital symbolique chez les architectes a été au cœur de la thèse de Véronique Biau.

BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000.

54 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, 2023, p. 117.

55 *Ibid.*

Selon le cabinet Boston Consulting Group, le montant des travaux issus de la commande publique a diminué de 5 % par an en France entre 2013 et 2018.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Support de présentation de l'intervention BCG*, Journée d'installation, le 16 novembre 2021, p. 11.

56 En 2020, les montants totaux de travaux sont de 13 710 millions d'euros pour les commandes publiques et de 41 043 millions d'euros pour les commandes privées. En comparaison, dix ans plus tôt, ils sont respectivement de 17 911 millions d'euros et 34 224 millions d'euros.

ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, *op. cit.*, p. 117.

57 En 2020, 61 % des travaux déclarés par les architectes à la MAF en volume concernent des travaux d'entretien-rénovation pour 39 % de travaux dans le neuf.

Id., p. 131.

58 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003, p. 27.

59 *Ibid.*

de contrôle des actions menées[60] » — l'État ne se dessaisit pas de l'aménagement de l'espace, même si son rôle évolue. Véronique Biau, architecture-urbaniste en chef de l'État, docteure en sociologie, propose une lecture des effets du *New Public Management*[61] sur les conditions d'exercices des architectes français dans son ouvrage *Les architectes au défi de la ville néolibérale*. Par-là, l'auteure décrit le repositionnement de l'État « sur un registre gestionnaire et régulateur[62] » et l'extension de la place qu'occupent les opérateurs privés dans l'aménagement urbain et la primauté des intérêts économiques dans la production urbaine.

Ainsi, l'intervention étatique vis-à-vis de l'architecture évolue, son rôle dans les mécanismes de consécration des architectes demeure, tandis que celui de commanditaire s'affaiblit. En parallèle, l'État encourage de manière croissante le recours à la recherche et à l'innovation. Dès lors, celles-ci peuvent être vues, d'une part, comme de nouveaux leviers de reconnaissance institutionnelle, prolongeant les mécanismes traditionnels de consécration, et, d'autre part, comme des vecteurs d'exemplarité et de qualité dans la production architecturale. Enfin, dans une perspective plus critique, ces appels en faveur de la recherche et de l'innovation peuvent aussi apparaître comme un déplacement des responsabilités, incitant les architectes à s'approprier les logiques du marché par l'entremise de la recherche et de l'innovation, en libérant par-là l'État de son rôle protectionniste, dans le but que les architectes se positionnent comme des acteurs indépendants dans un secteur concurrentiel.

Influencer l'évolution de la profession

L'État intervient également sur la réglementation de la profession et sur sa formation. Il dote les établissements d'enseignement supérieur d'une mission de recherche. Pour ce faire, la formation des architectes a connu plusieurs réformes, qui ont conduit à une universitarisation par étape, mais inachevée des ENSA. Pour Éric Lengereau, l'indépendance de la formation des architectes vis-à-vis de l'université, et plus largement l'institutionnalisation de la recherche en architecture, sont des clés de compréhension pour expliquer la permanence des « questions existentielles de la recherche en architecture[63] ». Éric Lengereau est architecte-urbaniste, historien de l'architecture, ancien directeur du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) et spécialisé dans les rapports entre État et Architecture[64]. Selon lui, les controverses entourant le développement de la recherche en architecture seraient liées aux origines de la politique publique sur la recherche architecturale — divisée en deux politiques distinctes gérées par deux organismes gouvernementaux — ainsi qu'à son évolution, passant d'un ministère à un autre, et à sa nature inévitablement interministérielle. À chaque organe étatique — le CORDA et le Plan Construction — et ministère

60 *Ibid.*

61 L'expression *New Public Management* est employée depuis les années 1980 pour décrire un ensemble de changements qui prennent place dans le champ du secteur public à la fin des années 1970, inspirés des techniques de management issues du secteur privé. Le *New Public Management* conduit notamment à une dérégulation générale de l'administration, une prévalence de l'aspect managérial au détriment de l'aspect politique et de l'administration, au développement de partenariats public-privé et à une logique d'évaluation de l'administration à partir de critères de performance et non plus procéduraux. PETERS Brainard Guy, « Nouveau management public (new public management) », dans : BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 411-424.

62 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2020, p. 234.

63 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », *op. cit.*, p. 20.

64 LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État 1960-2010*, Paris, La Documentation française, 2018.

LENGEREAU Éric, *L'État et l'architecture : 1958-1981 Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

de rattachement, Éric Lengereau associe une conception de la recherche aux « priorités stratégiques et mobilisatrices[65] » différentes :

> « Le fait est que la politique de recherche architecturale du Plan Construction s'est installée dans la durée au ministère de l'Équipement, et la politique de recherche architecturale du CORDA s'est installée dans la durée au ministère de la Culture[66] ».

Cette séparation se percevrait toujours à travers une dualité entre une recherche architecturale visant une production de connaissances au contact de la formation des architectes, qui s'inspire du modèle universitaire et qui est qualifiée de « scientifique » ou « fondamentale », et une recherche liée aux pratiques professionnelles et au tissu économique au contact des politiques publiques, également décrite comme étant « appliquée » ou « action »[67]. Guillaume Duranel, chercheur en aménagement[68], est revenu à l'occasion de sa thèse sur la distinction opérée par Éric Lengereau entre une recherche dite « fondamentale » et une autre dite « appliquée ». Selon Guillaume Duranel, il n'explicite pas clairement cette distinction. La seule différence mise en évidence concerne la valorisation d'une recherche « appliquée » parce qu'elle est jugée utile : « la production de connaissances nouvelles aurait plus de légitimité si elle rend l'action possible[69] ». Cette scission entre différentes formes de recherches, qui diffèrent d'abord par le qualificatif qu'on leur adjoint, celui-ci spécifiant le rapport du chercheur à l'objet de la recherche et les objectifs que vise la recherche, n'est pas propre à l'architecture, nous l'avons vu. Le milieu responsable de la recherche fait l'objet de dynamiques de segmentation et de hiérarchisation symbolique[70]. Il s'agit alors d'interroger le rôle des politiques publiques vis-à-vis de l'opposition entre différentes formes et conceptions de la recherche en architecture et les conséquences de ces débats sur son développement.

Recherche et fait professionnel

Les questions liées au développement d'une recherche attachée à un exercice professionnel et en réponse aux défis sociétaux ne sont pas propres à l'architecture. Toutefois, la rencontre entre une recherche convoquée par les politiques publiques et les architectes présentent des spécificités conjoncturelles — la profession d'architecte et le monde de la recherche connaissent chacun leurs propres transformations et pressions — et constitutionnelles — les propriétés et dynamiques internes à la profession d'architecte ainsi qu'au monde de la recherche et leurs relations à l'État. Les architectes ont été étudiés en tant que groupe professionnel. La sociologie a d'abord analysé les professions comme des entités distinctes (structuralistes), puis à travers la diversité des identités professionnelles qu'elles rassemblent et les dynamiques induites par le fait professionnel

65 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », *op. cit.*, p. 28.

66 *Ibid.*

67 *Ibid.*

68 Guillaume Duranel, dans une partie de sa thèse intitulée « L'histoire des politiques publiques pour la recherche architecturale selon Éric Lengereau », revient sur l'histoire des politiques publiques relative à la recherche en architecture en France retracée par Éric Lengereau et propose une analyse de l'évolution de la manière dont l'historien et directeur du BRAUP (2000-2010) présente cette histoire au fil de son parcours professionnel (pp. 120-141). Il en conclut qu'Éric Lengereau « se positionne dans la tradition d'une politique de recherche architecturale qui valorise une recherche appliquée jugée comme utile ».

DURANEL Guillaume, *Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris*, *op. cit.*, p. 129.

69 *Id.*, p. 144.

70 Pour l'illustrer, nous pouvons citer l'opposition entre sciences « dures », regroupant les sciences logico-formelles et les sciences naturelles, et sciences « molles », désignant les sciences humaines et sociales, ou encore, une autre qui nous concerne particulièrement ici, entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

(interactionnistes)[71]. Enfin, elles ont été considérées comme des coalitions d'acteurs cherchant à protéger et à contrôler leur marché du travail (« nouvelles » théories des professions). Les dynamiques professionnelles sont alors analysées à la lumière de la logique du marché, où « l'entreprise » et « la profession » apparaissent comme antinomiques[72].

L'identité professionnelle de l'architecte a fait l'objet de nombreux travaux et continue d'être interrogée. Le travail conduit par Raymonde Moulin, sociologue spécialiste du monde de l'art et du fonctionnement de son marché, a permis de mettre en exergue l'incapacité de la part des architectes d'arrêter la nature de leur compétence spécifique[73], excipée par chaque groupe professionnel pour défendre ses intérêts et faire prévaloir ses normes et références spécifiques ainsi que la fermeture de son marché du travail[74]. En 1973, les architectes sont décrits par Raymonde Moulin et son équipe comme une profession libérale en crise[75]. À travers cette étude, l'adaptation ou la résistance des architectes en tant que profession libérale vis-à-vis de la société industrielle capitaliste a été interrogée[76]. Par-là, les auteurs ont mis en évidence le paradoxe suivant :

> « La profession libérale, dans son modèle traditionnel, est une survivance de la société préindustrielle, mais, au prix d'adaptations partielles qui ne vont pas sans renoncement (disparition de la mission totale, réduction de l'expertise globale à une expertise spécialisée), elle est en passe d'être réinterprétée et récupérée pour répondre à des besoins nouveaux.[77] »

Le caractère libéral de la profession — l'adhésion à des valeurs, celles d'une activité intellectuelle, indépendante et désintéressée[78], attachée à un individu (intuitu personae[79]) et « la délimitation claire d'une place, d'un territoire spécifiés et spécifiques référés à un corps de savoirs légitimes[80] » — lui permettrait de conserver une position dominante culturellement acquise, et ce, malgré l'émergence de contraintes nouvelles issues du marché et de la technique[81]. De plus, la profession serait composée de structures, les agences d'architecture, suffisamment organisées tout en étant flexibles, contrairement aux grandes organisations positionnées dans le processus de construction[82]. La loi sur l'architecture de 1977 entérine ensuite le rôle et la place des architectes en reconnaissant la qualité architecturale comme d'intérêt public et l'architecte comme son garant[83]. Elle est une étape importante dans le processus de professionnalisation des architectes en protégeant et réglementant

71 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

72 *Id.*, p. 15.

73 MOULIN Raymonde (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calman-Lévy, 1973.

74 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 6.

75 MOULIN Raymonde (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calman-Lévy, 1973.

76 *Id.*, p. 8.

77 *Id.*, pp. 285-286.

78 SAVATIER Jean, *La profession libérale : étude juridique et pratique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947.

79 En droit, *l'intuitus personae* fait appel à la considération de la personne. Par conséquent, dans la conclusion d'un contrat, « les qualités du cocontractant sont surtout prises en considération. »

GUILLIEN Raymond, VINCENT Jean (dir.), *Lexique des termes juridiques*, 15e éd., Paris, Dalloz, 2005, p. 352.

80 CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2021, p. 138.

81 MOULIN Raymonde (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, *op. cit.*, p. 8.

82 *Ibid.*

83 « La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages ou urbain ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. », Extrait de l'article 1, Loi nº 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

la profession[84]. Elle consacre l'indépendance des architectes vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi des logiques de marché.

Puis, la question économique est devenue de plus en plus prégnante. Depuis le milieu des années 1980, l'économie de marché s'impose progressivement aux professions[85]. La protection octroyée aux architectes — titre, activité et œuvre[86] — est régulièrement remise en question au regard des logiques de libres concurrences défendues par les politiques européennes[87] ou en faveur d'une déréglementation européenne[88] et française[89]. Dans les discours institutionnels, les politiques relatives à la libre concurrence agissent pour la liberté de choix des consommateurs et l'ouverture des marchés de manière que les entreprises développent leurs capacités d'adaptations et d'innovations[90]. Les architectes ont toutefois conservé la protection acquise — qui a tout de même été amoindrie au fil des années[91] — et une relation spécifique avec le pouvoir politique en continuant d'invoquer et de s'appuyer sur « le système traditionnel de la profession libérale[92] ».

Par la suite, dans les années 1990, de nouveaux questionnements identitaires ont émergé au sein de la profession en réaction, notamment, à la diversification des modes d'exercice de la profession qui est venue ébranler le modèle idéal-typique de l'architecte et la « définition traditionnelle de la professionnalité de l'architecte[93] ». Guy Tapie, professeur de sociologie, décrit alors « un pluralisme identitaire [qui] éclot sous l'effet du nombre et de la diversité des systèmes d'action dans lesquels

84 La profession est aujourd'hui sous l'égide de différentes lois, dont : la Loi sur l'architecture (1977), la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (1985) et la Loi relative à la liberté de création et à la création artistique (2016).

85 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 15.

86 « Les architectes disposent d'un monopole d'exercice (réserve d'activité) et de restrictions relatives à la détention du capital, à l'exercice conjoint de professions, d'incompatibilités d'activités, etc. […] ».

CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019, p. 76 ; p. 79.

87 « La profession d'architecte au sein de l'Union européenne est encadrée par deux directives :

la directive du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur ;

la directive 2013/55/UE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, révisant celle du 7 septembre 2005. »

CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, pp. 160-161.

88 WAELE Sandra de, MALETRAS Sophie, WRIGHT John, « Présentation de la Communication de la Commission sur la concurrence dans les secteurs des professions libérales (février 2004) et de la proposition de directive Marché intérieur de services » dans : ORDRE DES ARCHITECTES, *L'architecte dans le contexte européen*, *Actes de la convention des architectes, Bruxelles, 2 et 3 décembre 2005*, Paris, CNOA, 2006.

89 Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques porté par Emmanuel Macron comportait un objectif de déréglementation : ouvrir le capital des entreprises d'architecture à des non architectes afin d'accroître leur rentabilité, tout en diminuant le coût des prestations pour l'usager.

CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, pp. 23-24.

90 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, *op. cit.*, p. 36.

91 Les grands principes, tels que la mise en place de seuils rendant obligatoires le recours à un architecte et l'inscription obligatoire à l'Ordre professionnel, restent inchangés. Toutefois quelques modifications ont été apportées. Notamment :

− le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 a abaissé à 150 m² au lieu de 170 m ², le seuil de recours obligatoire à un architecte pour les particuliers. Cet amendement a fait suite à l'évolution du mode de calcul des surfaces : la Surface hors d'œuvre nette (SHON) a été remplacée par la Surface de plancher (SDP).

− l'article 13 de la loi sur l'architecture a également été modifié par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015. Il a rendu possible l'ouverture du capital social des sociétés d'architecture et des droits de vote, à hauteur de 25 % maximum, à des personnes morales qui ne sont pas des sociétés d'architecture ou des architectes.

92 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, pp. 63-64.

93 CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, *op. cit.*, p. 137.

l'architecte est engagé[94] ». Pour Florent Champy, sociologue et directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les évolutions que rencontrent les architectes peuvent entraîner le risque d'une déprofessionnalisation (division du travail, poids croissant des contraintes)[95]. *A contrario*, Olivier Chadoin associe aux architectes une capacité à se repositionner permise par l'absence de consensus concernant la nature de leur compétence spécifique et un travail social spécifique[96]. Le sociologue voit ainsi en l'indétermination des vertus et propose de saisir la profession non plus à travers l'étude de ses contours identitaires, en référence au modèle classique de la forme professionnelle, mais d'étudier la profession dans sa dimension active, économique et relationnelle[97]. Pour ce faire, il recommande une analyse en termes de « travail professionnel » c'est-à-dire « l'analyse des architectes comme un groupement professionnel dont la forme est soumise à un "travail social" de positionnement et d'investissement au moins à trois niveaux : d'abord au niveau des processus de production de l'architecture […], ensuite, au niveau de l'espace de la maîtrise d'œuvre […] enfin, au niveau des marchés du bâtiment[98] ». Il s'agit d'observer « leurs pratiques face aux pressions externes et aux tensions internes auxquelles ils sont confrontés » et de « mettre au jour les effets symboliques du titre d'architecte et […] montrer comment l'illusion de l'autonomie peut être au principe des pratiques et des discours d'un groupe[99] ».

Pour éclairer la rencontre entre la profession d'architecte et la recherche, il n'est donc pas question d'apposer deux objets finis, tels que le laissent à penser les politiques qui appellent à la collaboration entre pratique et recherche, et d'en observer les compatibilités et les incompatibilités *a priori*. Nous privilégions, comme le préconise Olivier Chadoin, une analyse de cette rencontre en action, c'est-à-dire d'interroger la manière dont les architectes se saisissent de la recherche dans leurs pratiques, dans leurs agences et à l'échelle de la profession ; ce qu'ils placent — discours et actions — derrière les termes recherche, innovation ou R&D au regard des discours, définitions et cadres donnés par les politiques publiques et par la recherche institutionnelle. Par suite, nous prenons le parti d'examiner comment ce rapport à la recherche affecte les tensions internes au groupe et sert ou dessert le travail professionnel des architectes, mais aussi comment les traits professionnels prédisposent les architectes à recourir aux dispositifs mis en œuvre par les politiques publiques en faveur de la recherche et de l'innovation.

Si les politiques publiques en faveur de l'innovation en architecture peuvent être lues par le prisme d'un mode d'intervention de l'État à l'égard des architectes, elles sont à appréhender au regard de la relation spécifique qui lie l'architecture au pouvoir public. Donnent-elles une nouvelle orientation à cette relation ? L'État se saisit-il de « la recherche » et de « l'innovation » pour combler des

94 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, *op. cit.*, p. 306.

95 CHAMPY Florent, « Des valeurs et des pratiques de l'architecture contemporaine. Trois tentatives d'explication de la "monumentalisation" des constructions publiques », *L'Homme & la Société*, n° 145, 2002, pp. 9-28.

CHAMPY Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, 2001.

CHAMPY Florent, « Vers la déprofessionnalisation. L'évolution des compétences des architectes en France depuis les années 80 », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2/3, *Métiers*, Éditions du Patrimoine, Paris, 1999, pp. 27-38.

CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 339.

96 Olivier Chadoin s'appuie sur le marché de la réhabilitation pour analyser les stratégies mises en œuvre par les architectes dans le but d'investir et de revaloriser un marché jusqu'alors peu convoité par la profession.

CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2016/3, n° 213, pp. 20-37.

97 CHADOIN Olivier, *Être architecte : Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2017, p. 85.

98 *Id.*, p. 109.

99 CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, *op. cit.*, p. 194.

défaillances dans sa politique publique de l'architecture ? Ces appels en faveur de la recherche et de l'innovation sont-ils à lire comme un nouvel investissement étatique en faveur de l'architecture ou, au contraire, comme un désengagement de la question architecturale au profit d'une généralisation et d'une homogénéisation des dispositifs mis en œuvre et d'un report sur les agences d'architecture ?

Les agences d'architecture et les dispositifs incitatifs

Dans la logique de rapprocher recherche et métiers pour favoriser le développement d'une recherche aux visées applicatives, mais aussi contribuer au financement de la recherche, les agences d'architecture sont invitées à recourir aux dispositifs de droits communs, tels que le CIR ou l'accueil d'un doctorant en CIFRE, pour ne citer que les plus répandus. « L'agence » désigne communément « le lieu d'exercice des architectes, l'organisation du travail développée en son sein et le groupe d'individus qu'elle met en interaction[100] ». L'expression n'est toutefois ni définie ni utilisée au sein des textes législatifs réglementant la profession[101]. En parallèle, certains architectes se reconnaissent et se présentent davantage en tant qu'atelier, studio, lab, collectif, SCOP d'architecture (Sociétés coopératives et participatives) ou entreprise d'architecture. Ces différentes dénominations témoignent de stratégies organisationnelles, structurelles et communicationnelles. Par-là, les architectes ont recours à d'autres champs de référence et expriment leurs positionnements vis-à-vis de l'exercice traditionnel, de la profession, mais aussi des évolutions que connaît le secteur de la production du cadre bâti. En effet, les architectes ont à s'imposer au sein de systèmes d'acteurs renouvelés et plusieurs propriétés des agences d'architecture françaises apparaissent comme des obstacles face au secteur du bâtiment (entreprises du Bâtiment et travaux publics [BTP], cabinet d'ingénierie, etc.), tels que leur petite taille et leur sous-capitalisation[102]. Elles sont marquées par la culture et l'exercice professionnels des architectes. Toutefois, l'évolution de leurs conditions d'exercice et de la législation qui réglemente les professions conduit les architectes à repenser l'agence d'architecture. Le développement des collectifs d'architecture et des SCOP d'architecture illustre la capacité des architectes à se saisir de modèles et de statuts juridiques pour penser leurs organisations en cohérence avec leurs valeurs et leurs pratiques, mais aussi en réponse à l'évolution du marché (développement des missions en amont et en aval de la maîtrise d'œuvre : assistance à la maîtrise d'ouvrage, urbanisme transitoire, etc.). Les architectes sont contraints de s'accommoder de ces évolutions en construisant un discours conciliant les exigences externes d'adaptation à la demande et les exigences internes, c'est-à-dire la reconnaissance par les pairs[103]. Le développement de pratiques de recherche et d'innovation dans les agences d'architecture peut-il servir les architectes dans ces évolutions ? Peut-il participer à accorder logiques professionnelles et logique du marché ?

La compatibilité entre les dispositifs mis en œuvre et le monde de l'architecture interroge cependant à l'échelle de la profession, mais aussi des institutions gouvernementales. Ainsi, progressivement, des groupes de travail se forment pour caractériser les spécificités du milieu et ses pratiques et créer de nouveaux référentiels. Les relations entre architecture et recherche font donc l'objet de

100 BOLLE Gauthier, DECOMMER Maxime, NÈGRE Valérie, « L'Agence : pratiques et organisations du travail des architectes (XVIIIe-XXIe siècle) », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 9|10, 2020.

101 DECOMMER Maxime, *Les architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 9.

102 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, Rapport d'information, Commission des Affaires culturelles, déposé le 16 novembre 2004, p. 33.

103 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *op. cit.*, p. 25.

différentes pressions de la part des politiques publiques qui visent certes à les encourager, mais qui, par les différentes actions menées, participent à les définir, voire à les normaliser. Elles invitent aux bonnes pratiques — ouverture des dispositifs en faveur de la recherche et de l'innovation aux architectes, détermination des thèmes porteurs, transformation des cadres d'exercice et de formation, discours incitatifs, etc. — en s'appuyant sur des modèles institués — la référence universitaire et la recherche en entreprise — qui connaissent eux-mêmes leurs propres évolutions ainsi que leurs propres débats, auxquels se confronte le monde de l'architecture.

3. La problématisation : problématiques, hypothèses et objectifs

Face au consensus quant à l'indéfinition de la recherche et de l'innovation en architecture, partagé par les politiques (groupe de travail Innovation architecturale à l'initiative du ministère de la Culture) et par le monde de l'architecture (état de l'art sur l'épistémologie de la recherche en architecture), l'entrée par les politiques publiques apparaît comme une clé de compréhension de la manière dont est conditionnée et définie la recherche en architecture aujourd'hui, à travers les cadres, les normes et les dispositifs incitatifs mis en œuvre par les instances étatiques.

Les politiques publiques renvoient à une volonté dirigée à l'initiative d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale[104]. Elles sont la formalisation d'une visée, une volonté exprimée et caractérisée plus ou moins clairement, et une somme d'actions mises en œuvre pour y parvenir. Elles viennent en réponse à des problématiques identifiées ou pour décliner des politiques plus larges dans un domaine précis. Elles visent un domaine spécifique de la société ou du territoire : subventions, création de structures, évolution de la réglementation, discours incitatifs, etc. Elles se matérialisent à travers la mise en place d'outils, plus ou moins adaptés à leur contexte d'application ou inspirés de modèles préexistants, qui doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé. Enfin, les politiques publiques sont à l'initiative de décideurs eux-mêmes attachés à des attributions plus ou moins responsables ou connexes au domaine visé. Elles sont donc le résultat de la rencontre entre une volonté, un domaine ou un territoire et ses propriétés, et une somme de contingences ainsi que de pressions qui participent à les modeler. Pour reprendre les termes de Margaux Darrieus, « […] les politiques publiques peuvent se lire comme l'application de doctrines conceptualisées en amont autant que comme les outils de sa construction performative, dans l'action[105] ». Ce détour par la définition d'une politique publique nous permet de rappeler que, derrière une ambition annoncée, celle du développement de la recherche et de l'innovation en architecture, les actions mises en œuvre prennent de nombreuses formes (discours, appels d'offres, crédit d'impôt, etc.), à différents niveaux (stratégie nationale, réforme des lieux d'enseignement, pôles territoriaux, etc.), intègrent d'autres objectifs (accompagner l'évolution des agences d'architecture, répondre aux défis sociétaux, etc.) et s'ancrent dans de nombreuses relations.

104 THOENIG Jean-Claude, « Politique publique » dans : BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 462-468.

105 DARRIEUS Margaux, « Le pouvoir de l'État français sur l'architecture : engagements institutionnels et trajectoires individuelles », *SociologieS*, *Penser l'architecture en sociologie*, 2021, consulté le 9 mai 2022. URL : https://journals.openedition.org/sociologies/17228.

Ainsi, la thèse a pour objet l'étude des conditions de la rencontre entre la recherche et les pratiques professionnelles en architecture par le prisme des politiques publiques et des pratiques effectives que les agences d'architecture désignent par les termes de « recherche » et « innovation ».

Compte tenu des politiques publiques en matière de recherche et d'innovation, ainsi que des spécificités de la profession d'architecte, comment les agences d'architecture françaises se saisissent-elles de la recherche ?

Quelles pratiques les politiques publiques appellent-elles à développer ? Comment conditionnent-elles le développement de la recherche en architecture ? Quelles spécificités du monde de l'architecture favorisent ou entravent le développement d'une recherche en architecture attachée aux agences d'architecture ? Comment le développement d'une recherche en architecture convoqué par les politiques publiques réinterroge-t-il les pratiques, les organisations et la profession d'architecte ?

Les hypothèses

Selon le cabinet du Premier ministre, notamment[106], les agences d'architecture s'empareraient insuffisamment et éprouveraient des difficultés à s'engager pleinement dans les pratiques promues et réglementées par les politiques publiques en matière de recherche. Ces difficultés s'expliqueraient en partie par les spécificités de la profession et les dynamiques et tensions internes au groupe, exacerbées par les nouvelles pressions exercées par les politiques publiques en question, mais aussi par d'autres évolutions qui affectent la pratique des architectes. L'ensemble de ces pressions obligent les architectes à développer de nouvelles stratégies, plus ou moins conscientisées et explicites. Le développement de la recherche dans les agences d'architecture serait l'une d'entre elles.

La recherche dans les agences d'architecture, telle qu'elle est présentée et attendue par les politiques publiques, doit permettre aux architectes d'élargir leurs missions — montée en compétence ou diversification des missions réalisées —, de servir leur formation et leurs structures, mais aussi d'œuvrer pour une production architecturale de qualité. Elle doit ainsi apporter des solutions aux transformations attendues dans la production du cadre bâti et contribuer à la reconnaissance de la profession qui en est responsable[107]. L'hypothèse principale que nous formulons et que nous développons ci-après s'inscrit dans une logique d'évaluation des politiques publiques. Si les enjeux mis en évidence ne peuvent que remporter l'adhésion — en résumé, permettre aux architectes de faire mieux et d'évoluer pour ce faire —, nous formulons l'hypothèse qu'en cherchant à encourager les pratiques de recherche dans les agences, les politiques publiques sont aussi à l'origine d'effets contraires à ceux visés. Elles participent à faire des pratiques de recherche un enjeu, puisque celles-ci sont sources de moyens et de valorisation au regard des nombreuses ambitions associées à celles-ci, tout en excluant une partie des pratiques nommées « recherche », qui ne satisfont pas les référentiels et modes d'évaluation en place. En effet, les réformes comme les dispositifs incitatifs

106 Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 11 h et de la concertation interministérielle dématérialisée tenue du lundi 28 octobre au mercredi 30 octobre 2019 sous la présidence de M. Barrès, conseiller technique logement au cabinet du Premier ministre.

107 GUENOT Mélanie, « Entre *ethos* professionnel et logiques d'entreprises : La recherche et l'innovation dans les agences d'architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 9 | 10, 2020.

intègrent des référentiels pour encadrer et évaluer les pratiques (critères d'évaluation du CIR, grille d'évaluation de l'HCERES, etc.). Ces outils, que sont les référentiels, plus ou moins implicites ou formalisés, permettent d'aiguiller, d'évaluer et de donner accès à une valorisation, telle qu'une décharge d'heures du service d'enseignement ou un crédit d'impôt. Ils sont non spécifiques à l'architecture, inspirés de modèles préexistants, mais aussi liés à des budgets alloués et des retombées attendues. Ils agissent comme des cadres normatifs : sera recherche ce qui est reconnu comme tel d'après un référentiel et des évaluateurs. Par conséquent, une tension est présente autour de la spécification des mesures en faveur de la recherche en architecture. Inciter à la recherche implique de définir ce qu'est la recherche et ce qui ne l'est pas ; de déterminer qui fait de la recherche et qui n'en fait pas, donc, de fait, alimente les dynamiques de segmentation propres au groupe professionnel, effet contraire aux pratiques collaboratives qu'elles convoquent. Si de nouvelles pratiques sont promues, qu'en est-il des pratiques précédentes ou différentes ? N'y avait-il pas d'ores et déjà des pratiques de recherche et d'innovation en architecture ? Ne sont-elles pas viables ou légitimes ? Qu'en est-il de la recherche institutionnelle, de son autonomie et de son autorité ? Faut-il considérer les spécificités de la profession et spécifier les dispositifs en fonction de celles-ci, au risque d'exclure encore davantage des pratiques et d'homogénéiser la production en fonction des attentes des politiques, ou ouvrir et copier des modèles préexistants, au risque cette fois que les architectes se confrontent à des référentiels qui n'intègrent pas leurs valeurs et leurs pratiques ? Est-ce finalement sur ces valeurs et ces pratiques propres aux architectes et incompatibles avec les logiques de la ville néolibérale que les politiques souhaitent agir par le prisme de la recherche et de l'innovation ?

Ainsi, en donnant des cadres normatifs à la recherche, les politiques publiques accompagnent le développement de pratiques nouvelles, elles contribuent à sa normalisation, mais elles alimentent aussi les débats et enjeux autour de la définition de la recherche en architecture. En agissant pour rapprocher des milieux qu'elles présentent comme distincts, la recherche et les métiers, et en homogénéisant les pratiques à travers une dénomination générique dont le processus qu'elle sous-tend reste indéfini : « la recherche et l'innovation », elles contribuent à diviser les pratiques et à ce que chacun défende les siennes. Ces tensions sont observables quand il est question de qualifier les pratiques convoquées, la recherche en architecture ou l'identité des architectes. Elles se manifestent également face à l'émergence de référentiels qui dictent et édictent ce que devrait être une recherche utile, une formation adaptée, un métier, etc.

Les objectifs

En m'engageant dans ce travail de thèse, je me suis donné différents objectifs. Tout d'abord, mon engagement vient en réponse à un constat, celui d'un manque de lisibilité et de compréhension des questions que pose la recherche en architecture aujourd'hui. Les doctorants des ENSA se confrontent aux répercussions des tensions en jeu : discours corporatistes et excluants de la part d'architectes, débats autour des méthodes de la recherche en architecture, segmentations au sein de la communauté d'enseignants-chercheurs, relations avec l'école doctorale, etc. Ils ont, en plus de se confronter à l'exercice du doctorat, à démêler et à se positionner vis-à-vis de logiques et de dynamiques au sein des lieux de formation, dans les laboratoires de recherche et les agences d'architecture. Ainsi, je cherche à éclairer cette situation en donnant à voir les conditions d'une rencontre entre recherche et pratiques professionnelles, et les pratiques effectives des agences d'architecture et leurs positionnements vis-à-vis des attentes et des actions des politiques publiques. Cette étude doit aussi permettre d'enrichir les connaissances concernant les agences d'architecture, les unités de recherche et les écoles d'architecture, et de mettre en exergue certaines spécificités de

la profession d'architecte et des dynamiques de régulation et de segmentation qui l'animent. Enfin, par-là, je souhaite contribuer au développement de synergies nouvelles entre la recherche institutionnelle et les architectes.

4. La méthodologie

L'objet de notre étude, la recherche dans les agences d'architecture, résiste à la définition. Notre objectif est alors double : d'abord, montrer en quoi la définition de la recherche en architecture est un enjeu, sans imposer la nôtre ; ensuite, présenter les pratiques que les architectes nomment « recherche ». Dès lors, notre approche se veut descriptive et analytique, une mise en perspective de données empiriques et théoriques. Elle implique des procédures inductives et déductives. Elle se rapproche dans ce sens d'une démarche compréhensive[108]. Pour Frédéric Gonthier, professeur de sciences politiques, qui revient sur la notion de « compréhension » dans la sociologie wébérienne : « comprendre le sens d'une activité sociale, c'est l'interpréter sous certaines conditions de rationalité préalablement posées[109] ». Pour éclairer la manière dont les architectes se saisissent de la recherche dans les agences, nous cherchons à confronter l'expérience de doctorants, de salariés et de dirigeants d'agences d'architecture à l'œuvre, telle qu'ils la rapportent et donnent un sens à l'action, au contexte et aux cadres dans lesquels ces activités sont développées.

Pour ce faire, il est nécessaire de situer l'expérience des agents à l'œuvre, de décrire la façon dont ils livrent et dont ils perçoivent les activités qu'ils mènent, en contextualisant leurs démarches, c'est-à-dire en explicitant les conditions dans lesquelles ils engagent ces pratiques. Notre hypothèse de travail s'appuie sur les politiques publiques comme déterminant dans la manière dont les architectes développent des pratiques de recherche dans les agences d'architecture. Ainsi, les contextes dans lesquels s'inscrivent les pratiques et les politiques publiques doivent être envisagés comme autant de prismes d'interprétation permettant d'analyser l'émergence et l'évolution de la recherche au sein des agences d'architecture. Toutefois, bien que les politiques en place participent aux dynamiques en cours, leur influence ne peut pas être appréhendée comme une donnée objective, mais bien comme une clé de lecture. L'analyse se construit à l'intersection des expériences vécues par les acteurs, de leur propre compréhension de ces expériences, et de l'interprétation que nous en proposons à travers un travail de contextualisation et de mise en perspective comparative. En s'appuyant sur les récits des pratiques, notre travail cherche à éclairer la complexité des situations où s'articulent recherche et pratiques professionnelles, ainsi que les interrogations que cette rencontre suscite.

Dès lors, nous présentons ci-après la manière dont nous avons construit notre corpus théorique, puis la manière dont nous avons collecté les expériences à travers des entretiens semi-directifs et l'organisation de tables rondes, mais aussi comment nous avons cherché à utiliser et objectiver mon immersion au sein de deux UR et de deux ENSA.

108 CHARMILLOT Maryvonne, SEFERDJELI Laurence, « Démarches compréhensives : la place du terrain dans la construction de l'objet », dans : SAADA-ROBERT Madelon, LEUTENEGGER Francia, *Expliquer et comprendre en sciences de l'éducation*, Paris, De Boeck Supérieur, 2002, pp. 187-203.

109 GONTHIER Frédéric, « Weber et la notion de « compréhension », *Cahiers internationaux de sociologie*, Presses Universitaires de France, n° 116, 2004, p. 37.

État de l’art — Corpus de textes

Le corpus de textes sur lequel nous nous sommes appuyés comporte des contributions de natures différentes (thèses, ouvrages et articles scientifiques, textes législatifs, rapports, études diverses, essais), issues de différentes disciplines, notamment de la sociologie, de l’histoire et des travaux d’architectes ou de chercheurs des ENSA. Il nous a permis d’inscrire notre analyse dans la continuité de dynamiques déjà explorées par d’autres chercheurs, de mobiliser des concepts existants, de positionner notre corpus d’entretiens en regard des données disponibles, notamment sociodémographiques, et du cadre réglementaire en vigueur, ainsi que de l’enrichir en exploitant des recueils d’entretiens et d’essais sur la recherche en architecture. Il comprend quatre grandes thématiques. Pour servir notre visée compréhensive, nous sommes revenus sur l’histoire de l’institutionnalisation de la recherche en architecture et des politiques publiques en la matière. Nous nous sommes appuyés sur des analyses en termes de champ et en termes de profession, relatives à la profession d’architecte et à la profession académique. Les dynamiques endogènes au groupe des architectes et les débats autour de la matière « recherche en architecture » ont également été considérés. Enfin, nous avons réalisé un état de l’art concernant la manière dont les agences d’architecture sont étudiées.

Nous avons tout d’abord entrepris de caractériser les politiques publiques en matière de recherche et d’innovation en architecture, afin d’interroger les modalités selon lesquelles la question de la recherche est formulée, adressée et reçue au sein des agences d’architecture. Ce champ s’avère difficile à circonscrire et à synthétiser, du fait de la multiplicité des dispositifs mobilisés, de l’usage extensif et parfois imprécis des notions en jeu, ainsi que de l’absence fréquente de clarification des attentes et des pratiques qui leur sont associées. Pour étayer notre étude, nous nous sommes appuyés sur des documents émanant directement des organes gouvernementaux responsables des politiques publiques de la recherche et de l’innovation, sur des travaux d’historiens qui ont analysé des pans de l’histoire de ces organes et de l’institutionnalisation de la recherche, ainsi que sur le cadre législatif qui régit la recherche associée aux ENSA et qui encadre la pratique des architectes. L’investissement de l’État en faveur de la recherche en architecture s’est renouvelé au fil des années en réponse à différentes pressions, pour atteindre certains objectifs ou remédier à certains constats. Pour identifier ces différentes origines, les rapports, nombreux en ce qui concerne le monde de l’architecture, sont des sources intéressantes et complémentaires à l’analyse des réformes et dispositifs incitatifs mis en œuvre. Ils sont le fruit d’une demande étatique. Ils orientent et précèdent les réformes. Ils comportent généralement une analyse située et orientée en fonction des difficultés ou ambitions qui ont motivé ledit rapport. Nous avons notamment consulté le rapport sur la recherche architecturale rédigé par André Lichnerowicz aux Archives nationales, site Pierrefitte. En effet, celui-ci est régulièrement cité lorsqu’il est question de l’histoire de la recherche architecturale, notamment dans les travaux d’Éric Lengereau, mais sans être donné à voir. Nous avons donc pris le parti de le retranscrire et de le rendre accessible[110] (Annexe n°1). Enfin, nous avons complété notre analyse en nous référant à des travaux qui se consacrent plus largement à l’étude et à l’évaluation des politiques de la recherche et de l’innovation en France.

En parallèle, nous avons nourri notre analyse de travaux relatifs aux architectes, issus de la sociologie des groupes professionnels, de la théorie des champs de Pierre Bourdieu et plus particulièrement de l’analyse du « champ de la production architecturale » de Véronique Biau. Nous

110 Archives nationales, site Pierrefitte, Culture ; Délégation aux arts plastiques ; Fonds de l’institut de l’Environnement (1968-1980), 1. La recherche en architecture : généralités − « Rapport sur la recherche architecturale », Prof. Lichnerowicz 1970, cotes : 19 930 251/24

nous sommes également appuyés sur les rapports relatifs à l'évolution des métiers de l'architecture et à la formation des architectes.

L'étude de la recherche en architecture et de son processus d'institutionnalisation implique de prendre en compte les dynamiques internes qui traversent à la fois la production de recherche et sa mise en question épistémologique. Dans cette perspective, nous avons intégré des travaux issus de la sociologie des sciences et d'autres consacrés spécifiquement à l'étude de la recherche en architecture (notamment ceux de Philippe Boudon, Stéphane Hanrot, Dominique Raynaud, Jean-Pierre Chupin, Robert Prost, Jérémy Till, entre autres). Nous avons également mobilisé des recueils d'entretiens et des essais produits à l'occasion de réformes significatives — telles que l'habilitation des écoles d'architecture à délivrer le doctorat ou l'instauration du statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA. Ces sources donnent à lire des prises de position argumentées émanant de différents acteurs : professeurs habilités à diriger des recherches, lauréats du Grand Prix national d'architecture ou d'urbanisme, architectes praticiens et enseignants des ENSA.

Enfin, nous avons réalisé un état de l'art concernant l'étude des agences d'architecture. Elles sont au cœur du travail de Maxime Decommer[111], docteur en architecture, et des numéros 9 et 10 des *Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*[112]. De plus, de nouvelles façons de penser l'organisation, la pratique et le rôle des architectes sont également mises en exergue à travers de nouvelles formes d'associations, telles que les collectifs d'architecture[113] et les SCOP[114] ; l'analyse des transformations qu'elles connaissent[115] ; l'*ethos* entrepreneurial des diplômés des ENSA[116] ; l'intégration de nouveaux outils, tels que le *Building information modeling* (BIM)[117] ; différentes spécialisations ou formes d'engagement[118] ou encore à travers des collaborations dans des contextes et dispositifs précis[119]. L'observatoire de l'économie de l'architecture et l'étude commandée par le ministère de la Culture au groupe Boston Consulting donnent également à voir l'intérêt porté par le champ politique concernant les agences. Là encore, nous avons complété notre étude des agences d'architecture par l'analyse des textes réglementaires et professionnels (code de

111 DECOMMER Maxime, *Les architectes au travail : les conditions d'apparition, d'évolution et d'uniformisation des lieux et des structures d'activités des architectes, 1795-1940*, Thèse de doctorat en Architecture, sous la direction de Viviane Claude, Paris Est, Laboratoire Architecture, culture et sociétés, Paris, 2014.

112 *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, *L'agence d'architecture (XVIIIe-XXIe siècle)*, 9 | 10, 2020.

113 CHIAPPERO Florent, *Du Collectif ETC aux « collectifs d'architectes » : une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*, Thèse de doctorat en architecture sous la direction de René Borruey et Stéphane Hanrot, Aix-Marseille Université, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 2017.

MACAIRE Elise, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, Thèse de doctorat en architecture sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, Université Paris-Est, École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, 2012.

114 DELAUNAY Fanny, GOURVENNEC Estelle, « Les SCOP d'architecture : un modèle de coopération ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, nº 9|10, 2020.

GREGORCIC Mirjana, *Sociologie des professions. Les architectes installés en statut de SCOP sont-ils des architectes comme les autres ?*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Lionel Jacquot, Université de Lorraine, 2023.

115 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, *op. cit.*

116 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, Thèse de sociologie sous la direction d'Olivier Chadoin, Université de Bordeaux, soutenue le 6 février 2024.

117 HOCHSCHEID Elodie, *Diffusion, adoption et implémentation du BIM dans les agences d'architecture en France*, Thèse de doctorat en Sciences de l'architecture sous la direction de Gilles Halin, Université de Lorraine, Laboratoire MAP-CRAI, 2021.

118 LAMOUROUX Margotte, Doctorat en cours sous la direction de Véronique Biau et Stéphane Berthier, Paris, HESAM, Titre provisoire : *Le rôle des architectes dans l'organisation de la filière bois-construction en France*.

119 DURANEL Guillaume, *Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris*, *op. cit.*

déontologie) qui les encadrent et des discours politiques qui font référence à leurs évolutions (stratégie, dispositifs incitatifs, etc.). Concernant les apports relatifs à la recherche dans les agences d'architecture, certaines pratiques sont données à voir ; nous en avons pris connaissance[120]. Les contributions prennent alors souvent la forme du retour d'expérience et font état du sujet et des résultats de la recherche menée[121]. Elles présentent ce que l'agence nomme recherche, détaillent ladite recherche et parfois précisent les conditions de celle-ci — relation à la commande, financements publics. Plus rarement elles exposent les questions relatives à l'organisation et la production effective de cette recherche — ressources humaines, processus, réflexions préalables, ambitions associées —, les bonnes surprises et les obstacles à franchir. Nous nous sommes également appuyés sur les données quantitatives fournies par le ministère de la Culture (répertoire des UR, liste des contrats doctoraux, répertoire des CIFRE en architecture).

Corpus d'entretiens semi-directifs : le récit des pratiques

Parallèlement à l'analyse des politiques publiques et de l'institutionnalisation de la recherche en architecture, j'ai collecté des partages d'expériences à travers des entretiens (51) et la participation ou l'organisation d'événements autour de la recherche en architecture (12). Les entretiens réalisés se divisent en 4 catégories. La première concerne 10 entretiens réalisés dans le cadre d'une mission exploratoire pour l'association Région Architecture. La grille d'entretiens, le choix des agences et les entretiens ont été réalisés avec le président de l'association, Lorenzo Diez, architecte-urbaniste en chef de l'État. Ils ont été conduits dans le but de recueillir les pratiques de recherche des agences, mais aussi les « verrous » c'est-à-dire les éléments qui nuisent au développement de la recherche dans les agences d'architecture. À travers cette mission, l'association s'est fixé pour objectif de promouvoir les dispositifs de droit commun en faveur de la recherche et de l'innovation et d'inviter les architectes rencontrés à s'en saisir. La grille d'entretien a été réalisée dans ce sens, en invitant les architectes interrogés à se décrire et à se penser comme « des entreprises d'architecture ». Nous revenons plus en détail sur la présentation de la mission réalisée au sein de l'association Région Architecture dans le chapitre 6 et la présentation du corpus d'agences. À la suite de cette mission, dans le cadre de la thèse, j'ai réalisé de nouveaux entretiens avec 5 des dirigeants d'agence rencontrés afin qu'ils nous partagent l'évolution de leurs pratiques concernant la recherche.

J'ai ensuite élargi et complété le corpus (21). À partir des premiers entretiens, j'ai pu identifier des thématiques à approfondir, des hypothèses à explorer. Je me suis détachée de la vision et des ambitions portées par l'association Région Architecture par lesquelles je suis venue à ce sujet, pour construire un projet de thèse, en m'affranchissant de la dimension prescriptive et positionnée des actions menées par l'association. Ainsi, j'ai fait évoluer la manière de conduire les entretiens, en optant pour des entretiens semi-directifs, dans l'idée d'inviter nos interlocuteurs à un récit de pratiques, c'est-à-dire à présenter ce qu'ils associent à de la recherche, les arguments qui justifient leur investissement ou absence d'investissement. Au cours des entretiens, j'ai laissé les interlocuteurs présenter leurs pratiques, la manière dont celles-ci ont émergé et les problèmes rencontrés. Il s'agit alors, pour reprendre les termes de Gabriel Etogo, docteur en sociologie économique, au sujet de la recherche compréhensive, de « recueillir le monde subjectif au sein

120 DARRIEUS Margaux, « La recherche en agence, une production de savoirs au plus près du projet », Octobre 2021, *Amc*. Disponible en ligne. URL : https://www.amc-archi.com/article/la-recherche-en-agence-une-production-de-savoirs-au-plus-pres-du-projet,78146

121 *Dossier/CIR : qu'est-ce que la recherche en architecture ?*, *d'a*, nº 262, mai 2018.

duquel vit l'individu, et qui donne sens à la pratique considérée[122] ». Pour composer ce corpus, j'ai à la fois fonctionné par opportunité et par réseau, tout en cherchant une certaine diversité en termes de positions des interrogés (doctorants, salariés, dirigeants), d'agences (situation géographique, de grande taille, de plus petite taille, notoriété, etc.) et de pratiques (CIR, accueil d'un doctorant en CIFRE, publications, etc.). Les agences du corpus se situent très majoritairement dans le Grand Est ou en région parisienne. J'ai décidé de ne pas me concentrer sur les pratiques des agences les plus communicantes à ce sujet, qui servent de vitrine, dont l'analyse des coulisses peut se montrer difficile à atteindre, et qui ne donne pas à voir la diversité des agences d'architecture et l'ordinaire, c'est-à-dire le quotidien et les réalités de ces organisations dans le but d'interroger si la recherche représente bel et bien une piste pour la profession et ses agences dans leur hétérogénéité. Nous avons toutefois intégré à notre analyse leurs expériences à travers les communications faites autour de celles-ci.

Une troisième catégorie comprend deux entretiens complémentaires réalisés auprès d'individus ayant une certaine expertise concernant la recherche dans les agences d'architecture (2). Il s'agit de Fabienne Fendrich, architecte et paysagiste, chargée de mission au bureau de la qualité architecturale et paysagère à la sous-direction de l'architecture du ministère de la Culture. Elle a notamment été chargée d'organiser un groupe de travail sur l'innovation architecturale et de rédiger un rapport reprenant les réflexions développées par le groupe de travail. Celui-ci, auquel j'ai été conviée après en avoir fait la demande, est constitué « de représentants des différents ministères, de l'Ordre des architectes, des syndicats de l'architecture et de praticiens reconnus pour leur expertise[123] ». Ni la nature de leur expertise ni la manière dont ces praticiens ont été identifiés n'a été davantage explicitée. Ainsi, sur les 42 membres du groupe de travail, 12 individus sont invités en qualité de « personnalités qualifiées[124] ». Ils sont sollicités pour apporter un retour d'expérience des dispositifs mis en œuvre et de la pratique d'architecte, mais dans un territoire limité — la région parisienne — selon le point de vue de dirigeants d'agence d'ores et déjà engagés dans une pratique de recherche ou d'innovation, validée par les pouvoirs publics via l'attribution de prix ou de dispositifs d'accompagnement (label « Jeune Entreprise Innovante », participation à des appels à projets du PUCA, développement d'un pôle recherche, expert CIR). En plus de ce groupe d'architectes, 30 représentants de différentes entités politiques, de l'assurance professionnelle, de la formation, des organisations professionnelles ou dédiées à la recherche et l'innovation en architecture ont participé au groupe de travail[125]. La convocation de ces différentes organisations montre les divers enjeux reliés à l'innovation architecturale, selon les instigateurs du groupe de travail. À cette occasion, nous avons, en sus d'un entretien à mon initiative, échangé par téléphone et dans les locaux du ministère de la Culture avec Fabienne Fendrich. Par ailleurs, j'ai interrogé

122 ETOGO Gabriel, « Quel positionnement sociologique pour étudier les pratiques de responsabilité sociétale des petites et moyennes entreprises ? Éléments de recherche compréhensive », *Recherches qualitatives*, 40, 2021, p. 9.

123 FENDRICH Fabienne (rapp.), *Innovation architecturale : Restitution des travaux du groupe de travail*, Ministère de la Culture, février 2020.

124 En nous attardant un instant sur la liste des architectes invités, nous constatons qu'il s'agit très majoritairement de directeurs ou d'associés d'agence qui exercent à Paris ou en région parisienne (11 sur 12), titulaires d'une certaine notoriété confirmée par l'obtention de distinction (2 AJAP, un prix de l'Académie de l'architecture et Grand Prix national de l'architecture, une lauréate du prix femme architecte) ou par leur présence sur la scène architecturale (conférences, publications, etc.).

125 Le groupe de travail est constitué de représentants de différentes organisations : 5 représentants du Conseil national de l'Ordre des architectes, 2 de l'UNSFA, 2 de la MAF, 3 de la MIQCP, 3 du PUCA, 2 du ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), 2 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), 2 de la mission du bureau de la qualité architecturale et paysagère à la sous-direction de l'architecture du ministère de la Culture (MPQAP) puis en tant que « personnalités qualifiées » : 12 architectes, 2 représentants des ENSA, 2 représentants du CSTB et un représentant des Grands Ateliers Innovation Architecture (GAIA).

Sébastien Pichon, ancien consultant chez *EIF innovation* pour son expertise concernant le CIR et son expérience au côté des agences d'architecture.

Quatrièmement, j'ai réalisé une série d'entretiens autour du mémoire de fin d'études auprès des enseignants qui ont la charge d'accompagner des étudiants dans cet exercice à l'ENSA Strasbourg et au département Architecture de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg (13). Le contexte de cette campagne d'entretien et son exploitation dans le cadre de la thèse sont présentés dans le chapitre 5.

Enfin, j'ai participé à certains événements autour de la recherche dans les agences d'architecture et j'en ai coorganisé. Des doctorants[126], des écoles et des unités de recherche[127] œuvrent pour rendre visible et interroger le développement de la recherche dans les agences d'architecture en organisant des tables rondes, des colloques dédiés, des cycles de conférence. Nous avons assisté à plusieurs d'entre eux (Annexe n°2). Ces temps d'échanges et, pour certains, leurs préparations ont également été l'occasion de recueillir l'expérience d'enseignants-chercheurs, d'architectes dirigeants d'agence, d'étudiants ou de diplômés des ENSA et de doctorants. Tout d'abord, j'ai contribué à l'organisation d'événements lors de la mission de recherche exploratoire pour l'association Région Architecture. Cela inclut l'atelier « RDI en architecture » en 2018 aux assises de Région architecture, ainsi qu'un atelier pour les étudiants et les jeunes diplômés à l'ENSAS. De plus, j'ai été à la rencontre du syndicat des architectes aubois pour échanger à propos de la recherche dans les agences d'architecture. J'ai assisté à distance et en présentiel à deux journées de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, ainsi qu'au séminaire « Le doctorat CIFRE en architecture : un vecteur de changement pour les structures d'accueil » organisé par l'équipe LET-LAVUE en juin 2019 et au Forum Entreprendre dans la Culture 2022. Comme précisé *supra*, j'ai participé au groupe de travail « Innovation architecturale » organisé par Fabienne Fendrich. J'ai également coanimé une table ronde intitulée « La recherche dans/pour/avec les métiers de l'architecture » le 23 janvier 2024 dans le cadre de la journée de la recherche à l'ENSA Nancy. Enfin, j'ai coorganisé un cycle de conférences et un colloque intitulé « Profession ? Architectes. Métier, profession ou filière, entre permanence et instabilité des formes de la pratique architecturale : comment penser les liens entre les acteurs d'un champ de l'architecture en recomposition ? ». Dans le cadre du colloque, j'ai organisé et animé une table ronde intitulée : « Les agences d'architecture sont-elles de nouveaux lieux de recherche(s) ? », avec les invités suivants : Fanny Delaunay, docteure en urbanisme, membre de la SCOP Atelier 15, Loïse Lenne, docteure en architecture, architecte associée à l'Atelier MLH, et Claude Valentin, architecte, dirigeant de l'Atelier d'architecture HAHA. J'ai ensuite codirigé un ouvrage qui fait suite à cet événement[128]. Une transcription partielle de la table ronde est disponible dans l'ouvrage. Dans la thèse, nous exploitons les échanges dans leur totalité[129] ainsi que les entretiens préalables que nous avons réalisés en amont avec les participants de la table ronde.

À partir de ce corpus d'entretiens, nous avons ainsi cherché à caractériser les pratiques associées à la notion de recherche, à analyser les motivations qui ont conduit les agents à intégrer de telles pratiques, les obstacles qu'ils ont rencontrés, comme les facilitateurs, c'est-à-dire les éléments qui

126 Journée d'étude, « Le doctorat CIFRE et la recherche par le projet dans les agences d'architecture », le vendredi 3 décembre 2021 à l'ENSA Paris-Val-de-Seine.

127 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, ENSA Paris-La Villette-Let-Lavue, Paris, 2021.

128 FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

129 Les invités de la table ronde sont intervenus sur la transcription de la table ronde afin de compléter, et parfois supprimer certains de leurs propos.

ont permis le développement de pratiques nommées recherche. Les entretiens ont été transcrits puis mis en perspective en identifiant dans les différents récits les thèmes récurrents, en comparant les retours et les déterminants, et en les confrontant à la contextualisation théorique. Un tableau donnant à voir l'ensemble des entretiens menés est disponible en annexe (Annexe n°2). Des verbatims sont utilisés dans le corps de la thèse, ceux-ci sont des extraits des transcriptions d'entretiens auxquels nous avons seulement retiré certaines marques d'oralités, telles que des hésitations ou des interjections afin d'en faciliter la lecture sans en modifier le sens.

Par ailleurs, j'ai cherché à mettre à profit mon expérience, dans une logique d'observation participante. En effet, je suis doctorante au sein de deux unités de recherche — le Laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité (LHAC) et le laboratoire Architecture, morphologie urbaine (AMUP) — et de deux ENSA — ENSA Nancy et ENSA Strasbourg. J'ai agi en tant qu'enseignante dans les deux écoles, j'ai été représentante des doctorants AMUP, et mon sujet de thèse m'a fait être régulièrement témoin de prises de position sur ce qu'est, peut ou doit être la recherche en architecture, sans que celles-ci ne soient toujours sollicitées. En étant doctorante à l'AMUP, j'ai également pu échanger avec des enseignants et doctorants relevant du département Architecture de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) à Strasbourg. L'ENSA de Nancy accueille également le Centre de recherche en architecture et ingénierie (MAP-CRAI). Celle de Strasbourg héberge les doctorants issus d'un cursus en architecture, dirigés par des enseignants de l'école et rattachés au laboratoire Arts, civilisation et histoire de l'Europe (ARCHE) de l'Université de Strasbourg en sus des doctorants de l'AMUP. Pour mettre à profit mon expérience, je me suis efforcé à objectiver « les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience[130] », à objectiver ma position et ma participation aux dynamiques en cours. Par-là, nous avons cherché à analyser la manière dont le développement d'une recherche attachée à la pratique professionnelle participe à segmenter le corps enseignant dans les ENSA et dans les UR, ainsi qu'à appréhender les enjeux associés aux politiques publiques (place des enseignants praticiens dans les ENSA, rôle alloué au mémoire de fin d'études, etc.).

Choix des termes

Le titre d'architecte étant réglementé et sa protection représentant un enjeu pour la profession, nous réservons l'emploi du terme aux individus qui répondent aux conditions du port du titre. Toutefois, cela ne dit rien de notre position concernant les débats autour de l'ouverture du tableau ordinal aux diplômés des ENSA qui agissent autrement qu'à travers la maîtrise d'œuvre dans la production du cadre bâti. L'expression « le monde de l'architecture » est utilisée pour désigner largement l'ensemble des acteurs engagés dans la formation, la recherche en architecture et les métiers de l'architecture. La notion de « champ » est réservée à l'acception bourdieusienne du terme. Quant à l'usage de la dénomination « milieu », elle est employée en référence aux discours institutionnels qui présentent leurs ambitions et le monde de l'architecture comme divisé en trois milieux : la recherche, les métiers (ou profession) et la formation.

En ce qui concerne les notions de recherche et d'innovation, nous reprenons les termes utilisés dans les différents contextes et désignons par « la recherche » ou par « l'innovation » l'ensemble des activités désignées comme telles. Les définitions de ces notions par le prisme des pratiques effectives nommées ainsi et des politiques publiques sont des enjeux de la thèse. Les trois parties de la thèse, présentée ci-après, font état des différents enjeux associés à sa définition selon les

130 BOURDIEU Pierre, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n° 5, 2003, pp. 43-58.

différents groupes responsables de la concevoir, de la contrôler ou de la produire. Dans la première partie, nous étudions ce que les politiques publiques associent à ces termes. Ainsi, nous reprenons le vocabulaire employé à des fins d'analyse et non de validation de leur emploi, du sens qui leur est donné ou des dimensions prescriptives qui leur sont associées. Dans les parties 2 et 3, les définitions de la recherche et de l'innovation sont appréhendées par le prisme de la sociologie des champs de Pierre Bourdieu et de la sociologie des sciences, puis au regard d'une approche épistémologique et, enfin, des débats attachés à la formation et des récits des pratiques relatifs à la recherche et à l'innovation dans les agences d'architecture.

Dès lors, nous nommons « recherche en architecture », l'ensemble des pratiques de recherche engagées en association avec le monde de l'architecture. L'expression désigne ainsi des pratiques hétérogènes, dont l'auteur est lié au monde de l'architecture — architectes, chercheurs d'une unité de recherche en ENSA, etc. — ou dont l'objet est relatif à l'architecture. Elle est ouverte et non excluante. Nous nous intéressons à la somme de pratiques dénommées « recherche » par les différents acteurs du monde de l'architecture, notamment par les architectes dans les agences d'architecture, qui cherchent eux-mêmes à définir et légitimer ce qu'ils nomment recherche, voire à mettre en œuvre des pratiques qu'ils pourront nommer recherche. Nous avons donc fait le choix d'utiliser cette notion en profitant de son caractère ouvert pour inviter les acteurs interrogés à préciser ce qu'ils nomment recherche, quelles pratiques ils désignent ainsi et ce qui justifie selon eux l'emploi de la notion. L'emploi de la « recherche architecturale » est seulement présent lorsque nous désignons des pratiques ou faisons référence à des travaux qui ont opté pour cette dénomination. Selon nous, elle renvoie à un segment de la recherche en architecture, qui, pour mener la recherche, a recours à l'architecture au sens où les architectes l'entendent, c'est-à-dire en faisant état d'outils, de savoirs et de savoir-faire propres aux architectes et mobilisés dans le cadre d'une recherche.

Limites

Notre travail comporte différentes limites qu'il nous faut présenter dans cette introduction. Plusieurs sont liées aux objectifs que nous nous sommes fixés en engageant ce travail de thèse et à la méthodologie choisie pour ce faire. En optant pour une approche compréhensive, une mise en perspective d'éléments empiriques et théoriques dans le but d'expliciter une situation complexe, notre travail relève d'une étude qualitative. Elle s'appuie sur un corpus de récits de pratiques qui ne peut donc être ni exhaustif ni prétendre à une pleine représentativité. Nous cherchons à comprendre une situation et les pratiques qui en émergent, et nous ne pouvons pas quantifier celles-ci. Toutefois, nous nous efforçons, tout au long de la thèse, de situer nos échantillons dans un contexte plus large. Pour ce faire, nous exploitons des données disponibles que nous complétons et confrontons à d'autres, et auxquelles nous appliquons une nouvelle lecture (*Archigraphie*, répertoire des unités de recherche des ENSA réalisé par le ministère de la Culture, répertoire des CIFRE en architecture, urbanisme et paysage, liste des contrats doctoraux du ministère de la Culture, etc.). N'étant pas à l'initiative de la collecte, les données utilisées n'étant pas toujours actualisées et la méthodologie employée pas toujours précisée, elles comportent des limites et une certaine imprécision. Elles doivent ainsi être vues comme des approximations pour rendre compte des tendances.

De plus, notre travail s'appuie sur des récits de pratiques, des expériences rapportées par les protagonistes des pratiques mises en œuvre, ce qui implique *de facto* qu'ils opèrent eux-mêmes une première transformation, ils livrent une réalité subjective des pratiques et des conditions dans lesquelles elles se sont produites. Nous nous sommes employés à considérer chaque récit relativement à la position de son émetteur et aux conditions de son recueillement. De surcroît, pour

gagner en richesse et en représentativité, notre corpus d'entretiens tend à être étendu en incluant plus de récits au sein d'agences présentant des propriétés et des pratiques différentes, en France et à l'étranger. Le parti pris qui a été le nôtre de confronter les récits des pratiques à des apports théoriques multiples et d'origines diverses, nous a contraints, pour des raisons de temps principalement (entretiens, transcription, analyse), à ne pas engager de nouvelle campagne d'entretiens. Notre travail met en évidence des hypothèses de travail relatives aux spécificités du monde de l'architecture qui conditionnent son rapport à la recherche, et nous souhaitons que celles-ci puissent être le point de départ d'autres recherches et approfondissements.

Enfin, nous avons choisi pour objet de recherche l'étude d'une situation complexe, ce qui nous a conduits à mobiliser un certain nombre de travaux issus de différentes disciplines. Notre travail ne s'ancre pas strictement dans un cadre théorique disciplinaire. Il fait donc état des limites d'une telle approche, que l'on peut qualifier de composite ou d'interdisciplinaire. Nous nous sommes appliqués à introduire ces travaux avec le maximum de rigueur. La somme de travaux mobilisés et de thèmes introduits implique également certaines rapidités qui augmentent les risques de manques ou d'imprécisions. Par-là, nous identifions des limites à notre travail, et, en même temps, nous jugeons que cela reflète aussi la manière dont la recherche est introduite et enseignée dans les ENSA. Selon nous, nous n'aurions pas pu faire l'économie des lectures mobilisées dans la thèse pour appréhender comment la question de la recherche se pose aujourd'hui aux agences d'architecture. Toutefois, nous nous sommes interrogés quant à la place occupée par la contextualisation dans le manuscrit, à travers l'étude des politiques publiques et des dynamiques propres au groupe professionnel des architectes vis-à-vis de la recherche. Les échanges suscités par notre thèse ont mis en lumière, de manière récurrente, une forme de frustration liée à l'opacité persistante de la situation étudiée — une situation pourtant au cœur des débats qui traversent continuellement les ENSA et influencent de manière déterminante le développement de la recherche. Ce constat nous a conduits à considérer comme essentielle la mise en visibilité d'outils d'analyse susceptibles d'en éclairer les logiques sous-jacentes. Ainsi, nous pensons qu'il faut d'abord montrer les dynamiques entourant la recherche en architecture afin que chacun puisse se familiariser avec l'état actuel des enjeux et des pratiques. Ensuite, il sera possible d'accepter ces éléments et de s'y adapter, c'est-à-dire de s'investir soi-même dans des pratiques en toute connaissance de cause. Notre travail ne fournit pas de solutions prêtes à l'emploi ni de recommandations prescriptives, mais il ambitionne d'expliciter la situation, les conditions du développement de la recherche, notamment au sein des agences d'architecture, et non pas de dicter s'il faut ou non développer de la recherche dans les agences d'architecture et les consignes pour ce faire.

Plan de la thèse

La thèse est structurée en trois parties, chacune composée de deux (partie 1) ou trois chapitres (parties 2 et 3). Dans la première partie, il est question de caractériser, à travers les actions mises en œuvre, leurs influences et les modèles de référence utilisés, les politiques publiques en matière de recherche et d'innovation en architecture et leurs évolutions depuis les années 1970. Cette lecture de l'histoire de l'institutionnalisation de la recherche en architecture donne à voir comment les politiques publiques ont influencé son développement, ainsi que les débats actuels concernant les liens entre recherche et pratique professionnelle.

La deuxième partie de la thèse s'attache à analyser la relation entre profession et recherche en s'appuyant sur les apports de la sociologie concernant l'étude des architectes et de la profession académique. Elle comprend également un examen des apports de l'épistémologie en architecture, ainsi qu'un focus sur la manière dont les débats autour de la recherche en architecture affectent

l’organisation de l’enseignement dans les ENSA, des unités de recherche et le doctorat en architecture.

L’étude des pratiques nommées « recherche » dans les agences d’architecture est au cœur de la troisième partie. Elle revient sur les politiques publiques qui visent directement les agences d’architecture et la manière dont celles-ci conditionnent les pratiques mises en œuvre dans les agences au regard des récits de pratiques recueillis. Elle s’attache également à rapporter et à analyser les spécificités que l’étude de la recherche dans les agences d’architecture permet de mettre en exergue concernant les architectes, leurs activités, les agences d’architecture et la profession d’architecte.

Partie I : LES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION EN ARCHITECTURE : ENJEUX ET DISPOSITIFS D'ACTION

Cette première partie explore le rôle de l'institutionnalisation de la recherche en architecture dans la permanence des « questions existentielles » qui l'accompagnent. En préalable, nous proposons de contextualiser et de rappeler rapidement les origines d'une politique publique de la recherche en architecture. Selon Éric Lengereau, celles-ci ont participé à conditionner les rapports entre recherche et pratiques professionnelles[131]. Par-là, les actions menées par le passé — création d'organes responsables du développement de la recherche, institutionnalisation des unités de recherche, appels à projets, réalisations expérimentales, définition d'orientations pour la recherche, etc. — ont contribué à façonner l'organisation actuelle de la recherche en architecture, ainsi que ses débats. L'analyse des politiques de recherche portées par le CORDA et par le Plan Construction sont ainsi au cœur de cette première partie.

Les origines d'une politique publique de la recherche en architecture

Une décennie avant les événements et la réforme de l'enseignement de l'architecture de 1968, la volonté de voir se développer et s'organiser la recherche scientifique dans tous les domaines est énoncée par le Général de Gaulle, qui en fait une priorité nationale[132]. La Direction générale de la recherche scientifique et technique est ensuite créée en 1961 et la question de la recherche en architecture intègre les réflexions menées dans le cadre du projet de réforme de l'enseignement de l'architecture[133]. L'article 5 du décret du 16 février 1962 relatif à l'enseignement de l'architecture porte création d'un Centre de spécialisation et de recherches architecturales (CSRA) au sein de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris[134]. Les modalités d'admission, d'organisation et les différentes spécialisations doivent ensuite être fixées par décret d'application, mais la création du CSRA n'aboutit pas. Toutefois, dans un projet de décret, les missions pouvant être confiées à la section des recherches du CSRA sont précisées. Les différents objets cités visent l'aménagement du territoire en fonction des besoins humains, sociaux et de la société moderne ; le progrès technique et l'industrialisation du bâtiment ; mais aussi des recherches relevant de l'art plastique, à la

131 Les dates clés de *la recherche architecturale* en France ont été rappelées dans le numéro 122-123 de la revue *Culture et Recherche, 1959-2010 : La recherche au ministère de la Culture*, pp. 52-53. Elles sont à retrouver en Annexe n°3.

132 FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/2056

133 LENGEREAU Éric, *La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : rapport préliminaire : la mise en place de la recherche architecturale…, Rapport d'étude, ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, juillet 1996, p. 26.

134 Décret n° 62-179 du 16 février 1962 relatif à l'enseignement de l'enseignement de l'architecture, Journal officiel de la République française du 17 février 1962.

rencontre entre architecture, arts plastiques et production industrielle[135]. Les missions du CSRA auraient dû prendre la forme de séminaires, d'ateliers, de conférences et de publications[136].

Par la suite, selon Éric Lengereau, le besoin de voir se développer une recherche architecturale se cristallise au sein de deux foyers[137]. L'un au contact de l'enseignement, la recherche est alors vue comme une revendication intellectuelle et justifie de quitter le modèle des beaux-arts pour construire une recherche au service et attachée à la pédagogie. De l'autre, aux côtés des politiques publiques, la figure de l'architecte expert est appelée : la recherche est pensée comme étant au service de la qualité architecturale et ayant pour objectifs de répondre aux problématiques et contestations de l'époque, notamment celles liées à la planification urbaine, au logement et à la priorité donnée à la productivité au sein du système de production du cadre bâti[138]. L'historien s'appuie sur les rapports rédigés par René Paira en 1969[139] — ancien préfet mandaté par le cabinet d'André Malraux — et André Lichnerowicz en 1970[140] — mathématicien, membre de l'Académie des sciences et auteur d'un précédent rapport remis en 1966, dans lequel il se positionne pour le développement de la recherche dans les universités à travers un troisième cycle destiné à la recherche scientifique[141] — pour illustrer cette dualité entre deux conceptions de la recherche pensées par leurs fins et les conséquences de ces rapports sur les politiques qui ont suivi. Le rapport Paira est le fruit d'une commande passée par le ministère des Affaires culturelles, dont l'Architecture est sous la tutelle depuis 1962, à la suite des contestations grandissantes dans le monde de l'enseignement de l'architecture et des multiples interrogations de l'époque concernant le rôle qu'ont les architectes dans la société[142]. Intitulé « Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte », il contient trois propositions : l'exigence d'une « garantie architecturale » pour toute construction — qui résonne particulièrement avec la reconnaissance de la création architecturale comme d'intérêt public, promulguée 8 ans plus tard[143] ; l'exemplarité des constructions publiques en termes de qualité architecturale — la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) est également créée en 1977[144] ; et enfin, « la mise en place d'un dispositif de recherche architecturale qui devrait stimuler et promouvoir la qualité

135 LENGEREAU Éric, *La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : rapport préliminaire : la mise en place de la recherche architecturale…*, *op. cit.*, p. 26.

136 *Ibid.*

137 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », dans : COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018.

138 LENGEREAU Éric, « La recherche architecturale et urbaine, une histoire de quarante ans », *Culture et Recherche*, nº 122-123, *La recherche au ministère de la Culture 1959-2010*, 2010, p. 47.

LAMBERT Guy, « La première décennie du Plan Construction (1971-1982) : stratégies éditoriales et représentations », *Histoire de l'art*, nº 59, 2006, p. 141.

139 PAIRA René, *Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte*, 1969.

140 LICHNEROWICZ André (rapp.), *Rapport sur la recherche architecturale*, Commission ministérielle de la Recherche Architecturale, ministère des Affaires culturelles, 1970.

Le rapport retranscrit par nos soins est disponible en Annexe nº1.

141 FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », *op. cit.*

142 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », *op. cit.*, p. 25.

143 Loi nº 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

144 Décret nº 77-1167 du 20 octobre 1977 portant création d'une mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

architecturale des édifices[145] ». Cette dernière proposition a mené à la constitution de la commission ministérielle de la recherche architecturale conduite par André Lichnerowicz.

Dans la note de présentation en prélude du rapport, le contexte et l'objet de la mission confiée à André Lichnerowicz sont précisés : il s'agit de « créer en France, dans le cadre des institutions de recherches existantes, un secteur de recherche architecturale[146] ». Pour ce faire, les travaux de la commission doivent « permettre de définir les éléments essentiels de cette politique[147] ». La note précise également qu'il est nécessaire de poursuivre les liaisons établies avec le Plan Construction et ainsi d'assurer « une bonne coordination entre ces deux actions de recherche[148] ». Dès lors, il est bien fait état de deux politiques ou du moins « deux actions de recherche » développées parallèlement, mais qui doivent travailler ensemble et se compléter. Le rapport comprend ensuite plusieurs volets. Le premier, « la fonction architecturale », établit le rôle social qu'ont les architectes et souligne l'interrelation qui lie les architectes et la société. La création architecturale est convoquée pour faire face aux transformations que connaît la société, mais aussi pour remédier à un cadre bâti jugé trop souvent inadapté aux fonctions qui l'habitent. Face à une série de points de blocage (traditions administratives, structures, mécanismes de décision et milieux responsables) qui vont à l'encontre de la création architecturale, une « exigence d'architecture[149] » et une recherche architecturale doivent être mises en œuvre.

Dans un second volet, la recherche est présentée comme la réponse à une exigence de renouvellement. Elle « suppose l'acquisition de connaissances et de pratiques nouvelles, l'élaboration de méthodes transmissibles et transposables[150] » et doit être à l'origine « de réflexions, de quêtes, d'explorations systématiques, d'expériences analysées et jugées […] de nouvelles méthodes de pensée et d'action, de nouvelles techniques aussi[151] ». Elle doit être au service de l'enseignement et opérationnelle en lui associant systématiquement la qualité architecturale comme finalité. Ainsi, la recherche est, selon les mots du rapport : « la clé de l'enseignement de demain et par suite celle d'un niveau statistiquement satisfaisant des réalisations effectives[152] ». La nécessité de voir se développer une « recherche expérimentale » est également décrite et pensée pour faire passer « les éléments de solution dans le concret[153] ». Elle comprend trois niveaux : « une réflexion fondamentale », « une recherche directement applicable sur des problèmes partiels » et « une recherche sur le développement des processus architecturaux[154] ». Les troisième et quatrième volets du rapport proposent une analyse critique de la situation de la recherche architecturale de l'époque et une présentation des objectifs et moyens proposés pour une politique de la recherche architecturale. Une nouvelle communauté, partageant un langage commun à l'échelle nationale, éclairée par différentes disciplines, doit être formée. Des moyens financiers doivent lui être alloués,

145 LENGEREAU Éric, « Le cheminement de la loi, du projet de 1973 au projet de 1976 », Communication à la journée d'étude organisée par le Comité d'histoire en partenariat avec l'Académie d'architecture, *1977-2017, les quarante ans de la loi sur l'architecture, transcrite et mise en ligne au sein du Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles*, publiée le 27 février 2017. Disponible en ligne, URL : https://chmcc.hypotheses.org/2827

146 LICHNEROWICZ André (rapp.), *Rapport sur la recherche architecturale*, *op. cit.*

147 *Ibid.*

148 *Ibid.*

149 *Ibid.*

150 *Ibid.*

151 *Ibid.*

152 *Ibid.*

153 *Ibid.*

154 *Ibid.*

mais aussi de communication — notamment à travers l'édition, pour permettre aux équipes constituées ou en cours de création de sortir de l'isolement — et de coordination. La création d'un comité de la recherche architecturale est recommandée en préconisant toutefois de veiller à ce que les décisions prises ne puissent pas être arbitraires et à ce que le comité ne devienne ni le lieu ni le moyen de faire de la recherche architecturale un domaine réservé. L'importance d'une recherche à visée opérante, en faveur de la production architecturale et urbaine, est toujours rappelée, tout comme, par suite, la nécessité d'entretenir les relations avec le monde opérant, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

La commission Lichnerowicz n'a pas eu pour mission d'examiner les conditions d'exercice et le travail des architectes pour penser comment agir sur le développement d'une recherche architecturale. Toutefois, elle fait état de différents obstacles. La constitution d'une communauté de recherche, sans exclure les agents de la fonction architecturale, doit faire évoluer un milieu où prime davantage le talent individuel. L'État est également tenu pour responsable de différents obstacles au développement d'une « recherche appliquée », puisque la commission pointe l'excès de schémas standardisés, de normes et de règlements intangibles auxquels se confronte quotidiennement la pratique. La prise de risque, les responsabilités encourues et l'absence de « mécanisme approprié tirant la leçon des expériences » nuiraient fortement à toute ambition expérimentale. Enfin, les mécanismes de décisions sont pointés à l'échelle des maîtres d'ouvrage publics et privés, à travers l'importance de la définition du programme et la mise en œuvre d'études préparatoires, en insistant sur le rôle de l'État pour accompagner la création d'un secteur expérimental de la création[155]. En complément, Éric Lengereau établit un lien direct entre les conditions dans lesquelles le rapport Lichnerowicz a été produit — « l'immédiat-après-68[156] » — et certains partis pris de la commission responsable de sa rédaction. Afin que le rapport ne soit pas enterré, stratégiquement, les relations avec l'université et le sujet des doctorats en architecture auraient été écartés. Éric Lengereau fait état de différentes rivalités qui ont conduit à ce choix stratégique par la commission Lichnerowicz, notamment entre l'administration des Affaires culturelles et l'administration de l'Équipement, mais aussi de problèmes de structures administratives qui auraient motivé la commission à se résigner. Pour qu'une politique publique de la recherche soit initiée, elle aurait fait l'impasse sur « l'urgence d'une politique horizontale, le caractère incontournable d'un rapprochement avec l'Université, la nécessaire formation à la recherche, l'inévitable renouvellement du corps enseignant, l'indispensable trait d'union que sont les doctorats en architecture…[157] ». La commission dans son rapport fait en effet état de ces tensions entre les différents ministères en évoquant « une tradition artificielle de l'étanchéité des frontières entre départements ministériels » qui pénalise les architectes[158].

Enfin, la commission ministérielle de la recherche architecturale a été mandatée pour identifier les moyens à mettre en œuvre pour une politique de la recherche architecturale apte à « modifier substantiellement la situation, en quelque dix ou quinze ans[159] ». En complément du travail qu'elle

155 La Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) est promulguée quinze ans plus tard et apporte une réponse partielle à ces enjeux en définissant notamment le rôle et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique.

Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

156 LENGEREAU Éric, *La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : rapport préliminaire : la mise en place de la recherche architecturale…*, *op. cit.*

157 *Id.*, p. 37.

158 LICHNEROWICZ André (rapp.), *Rapport sur la recherche architecturale*, *op. cit.*

159 *Ibid.*

a mené, elle recommande de réaliser une « analyse des obstacles techniques, psychologiques, administratifs et réglementaires, professionnels, à l'innovation et étude de méthodes permettant de les écarter[160] ». En 2020, le groupe de travail Innovation architecturale est constitué par le Premier ministre dans le même but. Les tensions et débats persistants autour de l'innovation en architecture, de l'opportunité de rattacher ou non l'enseignement de l'architecture à l'université, ainsi que du rôle opérationnel attribué à la recherche, montrent que les questions soulevées par la commission dirigée par André Lichnerowicz demeurent d'actualité. Cinquante ans plus tard, elles demeurent sans issue, malgré l'institutionnalisation de la recherche et les multiples réformes qu'ont connues la formation et l'encadrement de la profession.

Dans le rapport d'André Lichnérowicz, aucune opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée n'est prononcée. Bien au contraire, la nécessité de liens avec le tissu économique, mais aussi avec d'autres disciplines scientifiques, est sans cesse rappelée et le risque de la création d'un domaine réservé est dénoncé. La reconnaissance d'une relation entre recherche et qualité architecturale ponctue le texte. Pourtant, Éric Lengereau décrit ensuite une politique publique de la recherche en architecture bicéphale. Dans cette première partie, nous nous attachons à analyser les actions, les discours et l'évolution des politiques conduites par les deux organes étatiques en charge de la recherche en architecture — le CORDA et le Plan Construction. Il s'agit d'identifier, à travers eux, les déterminants de la scission relevant de l'action de l'action de l'État. Nous examinons également les modèles de référence et les influences qui ont orienté ces politiques, ainsi que la spécialisation progressive des procédures et des cadres instaurés. L'objectif est de comprendre de quelle manière l'intervention de l'État a contribué à renouveler les débats sur les rapports entre recherche et pratique professionnelle, sans toutefois les clore.

Présentation de la partie

Le chapitre 1 est consacré à la politique conduite par le CORDA. Ce dernier, ainsi que les structures qui lui ont succédé — il s'agit aujourd'hui du Bureau des Enseignements et de la Recherche[161] (BER) — ont œuvré à l'institutionnalisation de pratiques de recherche attachées aux écoles d'architecture au sein d'UR. En parallèle, les réformes successives de l'enseignement en architecture ont entériné la place donnée à la recherche dans le cursus — introduction à la recherche, doctorat — ainsi que celle des enseignants issus de cursus universitaires dans les ENSA. L'organisation des études et les cadres mis en œuvre — gouvernance des ENSA, diplômes, etc. — s'inspirent du modèle universitaire sans le rejoindre pleinement. L'évolution des actions mises en œuvre et des moyens déployés par l'État, ainsi que leurs relations avec l'institution universitaire sont interrogées.

Le chapitre 2 a pour objet le second organe étatique également créé dans les années 1970 : le Plan Construction — aujourd'hui Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Il est un organe interministériel qui prône une politique partenariale incitative et l'inscription d'une recherche au contact et au service de l'ensemble des acteurs concernés par la construction et l'aménagement urbain : experts, politiques publiques, chercheurs, professionnels. Il s'investit notamment en faveur de la recherche, de l'expérimentation et de l'innovation architecturale. Dans le prolongement et en parallèle des actions qu'il porte, différentes lois et différents procédés sont mis en œuvre pour déroger et faire évoluer le cadre normatif : le permis de faire, le permis d'expérimenter, le permis d'innover, puis la mise en place des « solutions à effets équivalents ». Ils s'inspirent de procédés

160 *Ibid.*

161 La date précise de ce changement n'est pas connue, mais nous estimons qu'il est intervenu à partir de 2023.

d’évaluation préexistants et s’appuient sur un tissu de structures en place vouées au développement d’une recherche technique — le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), notamment. Ces différentes mesures en réponse à la surnormalisation et en faveur d’une recherche technique sont au cœur du second chapitre.

Chapitre 1 : L'institutionnalisation de la recherche : entre exception architecturale et universitarisation

Ce premier chapitre est l'occasion de revenir sur l'histoire de l'institutionnalisation de la recherche en architecture à travers la création du CORDA, l'évolution de sa politique jusqu'aux moyens aujourd'hui mis en œuvre par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture[162]. L'État a cherché à doter l'architecture d'une recherche institutionnalisée, portée par une communauté de chercheurs au sein de laboratoires rattachés aux écoles d'architecture. Ce modèle correspond à ce que Pierre-Damien Huyghe nomme « la recherche attestée », entendue comme un cadre de légitimation de la production savante. Cette communauté constitue dès lors, dans les discours institutionnels, un maillon du trio formé par la recherche, la formation et la profession. Avant d'examiner la manière dont l'État envisage l'articulation de ce trio, nous revenons sur la définition et la construction de ce milieu : ses références, ses particularités et sa relation à l'action publique. La responsabilité de cette mise en place a été confiée au CORDA, organe chargé de structurer et de piloter la recherche en architecture. Dans un premier temps, nous rappelons brièvement l'histoire puis les modalités de la politique visant à développer une recherche institutionnelle au sein des unités de recherche rattachées aux 21 ENSA françaises. Une seconde sous-partie introduit la dualité imposée par l'institutionnalisation de la recherche en architecture, entre quête de validation auprès d'institutions qui détiennent l'autorité scientifique et quête d'autonomie. À cette occasion, les principales étapes de l'universitarisation de la formation des architectes sont déclinées, tout comme les caractéristiques qui continuent de faire des écoles d'architectures, des établissements indépendants.

1. Une recherche attachée à la formation

1.1. La politique du Comité de la recherche et du développement en architecture au Bureau de l'enseignement et de la recherche : d'une approche incitative à une approche institutionnelle, puis mixte

La politique menée du CORDA au BER a connu différentes évolutions qui peuvent être résumées à travers trois phases temporelles : entre 1972 et 1982, elle est qualifiée de politique incitative ; entre 1982 et 1998, une politique institutionnelle est mise en œuvre ; enfin, entre 1998 et 2023, la politique menée par le BRAUP est mixte, incitative et institutionnelle[163].

162 Les missions de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture sont précisées dans l'article 2 de l'Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture. En mai 2025, une nouvelle réorganisation est en cours conduite par Rachida Dati, ministre de la Culture. Elle vise à doter l'enseignement supérieur de la Culture d'une direction générale.

163 LENGEREAU Éric, « La recherche architecturale et urbaine, une histoire de quarante ans », o*p. cit.*, p. 47.

En 1966, l'enseignement de l'architecture dispensé aux Beaux-Arts est remis en question. Les revendications sont « contre les "féodalités", contre les "mandarins", contre le déclassement, pour la qualité, pour la conception et le projet, pour le versant intellectuel, pour l'apport des compétences et la pluridisciplinarité[164] ». Un renouvellement des savoirs par la recherche est souhaité et expérimenté par un nombre croissant d'enseignants. La volonté d'un rapprochement avec le modèle universitaire émerge[165]. Les revendications mènent à la création des UP en 1968. Des enseignants issus de cursus différents de celui des architectes, notamment des sciences sociales, intègrent le corps enseignant et s'investissent dans la recherche. Nous revenons *infra* sur le rôle joué par ces enseignants dans la construction de la recherche attachée aux établissements d'enseignement, dans les débats relatifs à l'autonomie de la recherche en architecture (Chapitre 4) ainsi qu'au sein des établissements de formation (Chapitre 5). En parallèle, le ministère des Affaires culturelles fixe les moyens et l'organisation de la Recherche à travers la création de deux institutions à la Direction de l'architecture en 1972. Il s'agit du CORDA et du Secrétariat de la recherche architecturale (SRA).

De 1972 à 1982, le SRA mène une politique incitative, une gestion par projet de recherche, en publiant tous les deux ans un appel d'offres de la recherche architecturale auquel les enseignants des UP sont invités à répondre. Ainsi, en 1974, le premier appel d'offres est lancé. Le ministère des Affaires culturelles bénéficie ensuite de moyens nouveaux à partir de 1976 grâce à l'enveloppe-recherche pilotée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST)[166]. La liste des thèmes des appels d'offres qui ont suivi est disponible en Annexe n° 4. Ils se concentrent d'abord sur les fondements et les spécificités d'une recherche en architecture en appelant notamment à analyser la théorie, l'épistémologie de l'architecture (1974) ou encore la conception et la création architecturale (1974 ; 1976). Pour Éric Lengereau, cette première phase correspond au « développement d'une politique incitative visant à mobiliser, à thématiser, à construire les fondations d'une communauté scientifique promue par l'action du CORDA[167] ».

Progressivement, la nécessité de structurer les équipes de recherche se fait ressentir. Une politique institutionnelle remplace la politique incitative. Les laboratoires de recherches, issus du regroupement d'enseignants partisans du développement de la recherche en architecture, sont d'abord des associations de loi 1901. En 1979, le statut de certaines UP évolue. Elles deviennent des Écoles d'architecture et obtiennent le statut d'Établissement public à caractère administratif (EPA), statut qui est généralisé à l'ensemble des unités qui deviennent toutes des EPA en 1986. Par-là, elles sont dotées d'une mission de recherche. Ainsi, entre 1981 et 1983, les laboratoires apparaissent dans l'organigramme des écoles d'architecture et la création du Bureau de la recherche architecturale[168] (BRA) en 1982 entérine la fonction de recherche des écoles. L'institutionnalisation des équipes de recherche devient obligatoire : il faut les doter de moyens, mais aussi de statuts pour

BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1770

FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », o*p. cit.*

164 VIOLEAU Jean-Louis, *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions Recherches, 2005, p. 413.

165 FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », o*p. cit.*

166 DALBERA Jean-Pierre, « La recherche au ministère de la Culture (1959-2000) », *Histoire de la recherche contemporaine*, Tome II n° 2, *Culture et patrimoine*, 2013, pp. 108-121.

167 LENGEREAU Éric, « La recherche architecturale et urbaine, une histoire de quarante ans », o*p. cit.*, p. 47.

168 Le SRA se transforme ensuite au ministère de l'Équipement et devient en 1982 le Bureau de la recherche architecturale (BRA). En 1998, de retour au ministère de la Culture, le BRA devient Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU), puis, en 2006, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP).

les organismes et les chercheurs[169]. En 1983, le Comité consultatif de la recherche architecturale (CCRA) est créé auprès de la Direction de l'architecture et de l'urbanisme (DAU) au ministère chargé de l'Équipement. Les moyens alloués aux écoles pour leurs équipes et laboratoires de recherche sont dorénavant contractualisés pour une durée de quatre ans[170]. La même année, le BRA lance son premier programme pluriannuel de recherche, en 1986, un deuxième, puis poursuit selon le rythme d'un tous les 3 ans.

Parallèlement, en 1984, l'enseignement de l'architecture connaît sa quatrième réforme en moins de vingt ans[171]. Elle prône la diversification des enseignements pour anticiper un risque d'accroissement du taux de chômage chez les architectes au regard du contexte économique de l'époque. Le gouvernement mise ainsi sur « une diffusion des architectes dans le corps social[172] » et donc une diversification des débouchés. En s'inspirant du modèle des grandes écoles, le cursus proposé dans les EPA évolue et ne propose plus que deux cycles de 2 et 3 ans. En s'inspirant de l'Université, il est question de s'assurer du sérieux de l'acquisition de connaissances proposée et, pour ce faire, d'augmenter le poids et le contrôle de l'État à travers la revue du cadre commun imposé aux écoles[173]. Par la suite, la formation des architectes a connu de nouvelles réformes : en 1992, à la suite du rapport remis par Armand Frémont, l'enseignement de projet regagne une place privilégiée au sein des enseignements ; en 1993, une dynamique de titularisation et de recrutement sur concours des enseignants s'engage ; en 1997, le cursus de formation initiale est cette fois divisé en trois cycles de deux ans[174]. Nous n'entrons pas ici dans le détail de ces transformations afin de ne pas nous éloigner de notre objet de recherche, mais cette succession de réformes engendre une forte instabilité dans l'organisation de la formation des architectes. Elle met en lumière plusieurs tensions persistantes :

- l'indépendance vis-à-vis de l'université, question récurrente à chaque réforme ;
- une tutelle ministérielle distincte de celle de l'enseignement supérieur, passant des Affaires culturelles au ministère de l'Équipement en 1978, puis revenant au ministère de la Culture en 1995 ;
- le rôle de la profession, sa diversification et les modalités de la formation des architectes ;
- la place accordée au projet architectural — considéré comme une spécificité de l'offre de formation des écoles d'architecture, héritée de la culture des ateliers de l'École des Beaux-Arts et exerçant un rôle central dans la reproduction professionnelle —, aux enseignements dits techniques ou relatifs à la construction et aux disciplines dites connexes dans les programmes d'enseignement.

En parallèle, entre 1982 et 1998, la mise en œuvre d'une politique institutionnelle a permis de structurer le paysage des UR, de leur attribuer des moyens, tout en renforçant le contrôle de l'État sur l'enseignement et la recherche. La recherche au sein des laboratoires s'est ainsi institutionnalisée au fil de ces réformes, via l'engagement d'un corps enseignant composite —

169 PRELORENZO Claude, « Une étape décisive : les années 80 », *Culture et recherche*, n° 122-123, *1959-2010. La recherche au ministère de la Culture*, 2010, p. 49.

170 FOURCAUD Nelly, « La recherche en architecture », *Culture et recherche*, n° 67, *La recherche architecturale*, 1998, pp. 4-5.

171 Décret n° 84-263 du 9 avril 1984 relatif aux enseignements organisés dans les écoles d'architecture.

172 Jean-Pierre Duport, cité par : FREMONT Armand (rapp.), *Écoles d'Architecture 2000 : Schéma de développement*, Paris, ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, 1992, p. 19.

173 *Id.*, p. 20.

174 Décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture.

composés d'architectes et de représentants des disciplines dites connexes — lui-même bousculé par ces évolutions.

À partir de 1998, le Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU) au ministère de la Culture succède au BRA et développe une politique mixte, incitative et institutionnelle. En prenant à nouveau pour modèle l'Université, il s'engage dans la mise en place du doctorat en architecture. Ainsi, en 2005, la réforme d'harmonisation européenne des cursus de formation, dite réforme « licence-master-doctorat » (LMD), est appliquée aux ENSA. Elle permet la création institutionnelle du doctorat en architecture à la suite de la publication de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. La même année, le BRAU devient le BRAUP. En 2009, l'évaluation scientifique des UR des ENSA est confiée à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES) devenue depuis le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) — autorité publique indépendante française chargée de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. Parallèlement, des programmes incitatifs, prenant la forme d'appels à projets de recherches thématiques en partenariat avec d'autres ministères et d'autres organismes, continuent d'être publiés[175]. Ainsi, le BRAUP agit à différents niveaux. Il mène une politique institutionnelle, principalement à travers le soutien, le suivi et l'habilitation des UR. Il alloue et organise des contrats doctoraux, développe une politique de recherche incitative et enfin mène des actions en faveur de la valorisation et de la diffusion de la production scientifique.

La réforme de 2018 poursuit la reconfiguration de la formation inspirée du modèle universitaire en important le statut d'enseignant-chercheur (EC) dans les ENSA et en créant un Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (CNECEA) inspiré du Conseil national universitaire (CNU). Si le statut d'enseignant-chercheur est une nouvelle étape, il diffère toujours de celui des universités. Les activités de recherche demeurent optionnelles, non obligatoires, ni réalisées par l'ensemble des enseignants-chercheurs.

L'histoire de l'institutionnalisation de la recherche en architecture attenante à l'enseignement met en lumière le rapprochement progressif de la formation des architectes vers le modèle universitaire, depuis l'intégration d'enseignants issus de l'université dans l'enseignement de l'architecture jusqu'au recours aux outils d'évaluation propre au monde de l'enseignement supérieur (HCÉRES) et à la création du statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA. Ainsi, le pouvoir exercé par les politiques sur la recherche en architecture, depuis le CORDA jusqu'au BER, s'est déployé pour constituer une communauté de chercheurs en relation, notamment autour d'objets (logique des programmes pluriannuels), pourvus de moyens et de statuts, attachés aux établissements

175 Le BRAUP a lancé :

- le programme interdisciplinaire « Art, architecture et paysages » en collaboration avec les ministères de l'Équipement et de l'Écologie, 2002-2005 ;

- le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des « Villes Nouvelles Française », en collaboration avec le ministère de l'Équipement, le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des « Villes Nouvelles Françaises », 2003-3005 ;

- le programme interdisciplinaire sur « L'architecture de la grande échelle » de 2006 à 2010 ;

- le programme interdisciplinaire « *Ignis mutat res* : l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie » avec le ministère de l'Environnement, l'Atelier international du Grand Paris, Véolia Environnement et l'institut VEDECOM, 2012-2016 ;

- le programme « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en lien avec le PUCA, l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru), la Caisse des dépôts et consignations et l'Union sociale pour l'habitat, 2016-2020.

d'enseignement. Cette politique se manifeste à travers trois grandes logiques : la coordination c'est-à-dire la structuration, l'organisation pratique et la dotation de moyens, l'orientation à travers le choix de thèmes de recherche pouvant être subventionnés (programmes pluriannuels entre autres) et l'évaluation, des procédures des appels d'offres lancés par le SRA jusqu'à celle opérée par l'HCERES aujourd'hui.

1.2. L'orientation et la coordination de la recherche exercée par le ministère de la Culture

L'institutionnalisation de la recherche en architecture s'est traduite par la structuration d'UR intégrées aux ENSA, composées d'enseignants-chercheurs titulaires, de doctorants, mais également d'enseignants non titulaires et de chercheurs associés. En 2019, 37 UR sont actives dans 20 ENSA, regroupant 445 enseignants-chercheurs titulaires (dont 335 docteurs) sur un total de 927 — soit près d'un sur deux — ainsi que 452 doctorants[176]. Afin de saisir le rôle du ministère de la Culture à leur égard, il importe d'examiner la manière dont celui-ci assure la coordination, l'orientation et l'évaluation de la recherche.

1.2.1 La coordination

La coordination de la recherche inclut sa structuration et son organisation — assurées au sein d'entités institutionnelles identifiées, structurées et juridiquement positionnées à l'intérieur des établissements[177], à savoir les UR —, mais aussi son financement. En effet, le ministère de la Culture alloue des moyens, détermine les conditions d'accès et le montant des dotations. L'analyse de cette politique met en lumière la manière dont le ministère conçoit le développement de la recherche en architecture, les ambitions qu'il y associe et les moyens qu'il mobilise en conséquence.

En 1974, les budgets alloués au SRA et au Plan Construction étaient équivalents. Cependant, le constat diffère dans les 1990 : alors que le budget du Plan Construction a été multiplié par 6, du côté du ministère de la Culture, il n'a pas doublé[178]. D'après le rapport d'Armand Frémont, en France, la recherche en architecture souffre du « statut culturel marginal de l'architecture[179] » : elle est à fois à l'interstice et exclue de l'important secteur du BTP et des politiques artistiques et culturelles. Ce constat d'un manque chronique de moyens en faveur des ENSA est réitéré dix ans plus tard par la commission présidée par Vincent Feltesse, qui dénonce « un effet aussi mécanique que malencontreux de notre architecture (si l'on ose dire) institutionnelle[180] ». De même, le rapport préparatoire à la création du statut d'enseignant-chercheur en 2014 souligne l'insuffisance des

176 SELLALI Amina, « État de la formation et de la recherche en architecture en France », Observatoire de l'économie de l'architecture, 16 novembre 2021.

177 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture*, 2019, p. 8.

178 FREMONT Armand (rapp.), *Écoles d'Architecture 2000 : Schéma de développement*, *op. cit.*, p. 49.

179 *Ibid.*

180 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, Rapport à la ministre de la Culture et de la Communication, 2013, p. 45.

moyens humains, financiers et matériels consacrés à la recherche par le ministère de la Culture[181]. Plus récemment encore, le député Alexandre Holroyd regrette le manque de transparence dans la répartition des crédits alloués aux ENSA, y compris ceux destinés aux UR[182]. Il précise néanmoins que leur financement repose très largement sur les crédits du ministère de la Culture — 221 millions d'euros en 2023, hors dépenses de grands travaux — auxquels s'ajoutent des crédits issus d'autres ministères (541 000 euros, en 2022), 11,6 millions d'euros de ressources propres (2021), ainsi que des financements octroyés par les collectivités territoriales, dont le montant global reste indéterminé[183]. Par ailleurs, les budgets varient sensiblement d'une école à l'autre[184] : en 2020, ils s'échelonnaient de 3 millions d'euros pour l'ENSA Saint-Etienne à 11 millions pour l'ENSA Paris-Val de Seine, la part des recettes propres représentant entre 3 et 30 % de ces budgets[185]. Ainsi, si l'effort du ministère de la Culture demeure jugé insuffisant, il constitue néanmoins la principale source de financement des ENSA. Cette dépendance subsiste malgré la volonté affichée, par les politiques publiques, de promouvoir les politiques de site, les partenariats et la diversification des ressources extérieures. Nous proposons dès lors d'analyser plus en détail les modalités de financement de la recherche mises en œuvre par le ministère de la Culture[186].

Tout d'abord, une part importante des crédits attribués aux ENSA est destinée à la masse salariale des enseignants ainsi qu'aux personnels administratifs, techniques et de service. Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des ENSA étant constitué d'un service d'enseignement et d'une participation aux travaux d'une unité de recherche[187], une partie de l'enveloppe destinée aux enseignants participe au financement de la recherche dans les laboratoires. Le vivier de chercheur des UR étant en grande partie composé d'enseignants titulaires, la condition de leur engagement — c'est-à-dire les moyens qui leur sont alloués pour mener leurs travaux — constitue un élément essentiel pour analyser l'investissement de l'État en faveur de la recherche en architecture. Les EC des ENSA ont une charge horaire d'enseignement plus importante que les EC

181 GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, novembre 2014, p. 7.

182 HOLROYD Alexandre (rapp.), *Rapport d'information sur les écoles nationales supérieures d'architecture*, Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, mai 2023, p. 34.

183 *Ibid.*

184 Les recettes des ENSA proviennent également de subventions de l'État, des collectivités publiques ou d'organismes privés ; des versements et contributions des étudiants, des produits des conventions d'enseignement ou de recherche conclues avec tous organismes publics ou privés ; les produits de la vente des publications ; les revenus des biens meubles et immeubles ; les produits des manifestations scientifiques ou culturelles organisées par l'établissement ; les produits d'aliénation des biens ; les dons et legs ; toute autre recette autorisée par les lois et règlements.

Article 25 et 26 du Décret nº 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

185 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, Inspection générale des Affaires culturelles, novembre 2020, p. 27.

186 Pour information, les crédits inscrits chaque année au budget de l'État pour couvrir les dépenses de fonctionnement et la masse salariale de la recherche au sein de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRES) s'élèvent à 15 Mds € en 2023, 3,5 Md€ pour les dépenses de fonctionnement et environ 11,5 Md€ pour la masse salariale. D'autre part, les Programmes des investissements d'avenir (PIA) sont la deuxième source de financement de la recherche. Le 4e PIA, dont le budget global inscrit est de 54 Mds €, doit ainsi participer au financement de la recherche, de l'enseignement supérieur et des actions d'innovation à hauteur de 13Mds € déployés sur cinq ans sur appels à projets.

GILLET Philippe, CARISTAN Yves, LEVY Patrick, CHERBUT Christine, PERDEREAU Véronique, *Mission sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation. 14 propositions pour engager le processus de rénovation et de simplification de l'écosystème national*, Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2023, p. 24.

187 Article 7 du Décret nº 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

des universités et leur investissement dans la recherche ne donne pas accès à des avantages en termes de salaires (voir 2.2.2). Ils peuvent toutefois demander à bénéficier d'un congé pour recherche auprès du ministère, ou de décharges pour mission de recherche. En 2020, le nombre total de décharges recherche s'élevait à 105 équivalents temps plein (ETP), soit une moyenne de 5 par école[188]. Le corps enseignant des ENSA compte alors 1101,5 ETP. Ainsi, si chaque EC en fait la demande et que le volume d'heures est réparti de manière égale, chacun peut bénéficier de 10,5 heures de décharge annuelle, ce qui constitue un effort plutôt modeste. Le nombre d'heures affecté par école est déterminé par le ministère, et ce sont aux écoles de répartir les heures de décharges disponibles. Les commissions de la recherche ont alors à déterminer le protocole d'évaluation pour opérer la répartition entre les enseignants qui en ont fait la demande lorsque le nombre d'heures demandées dépasse le nombre d'heures disponibles. À titre d'exemple, à l'ENSAS, en 2023, le volume d'heures de décharges d'enseignement accordé correspond à 4,5 ETP pour 43 ETP EC titulaires (4 ETP sont issus de crédits du ministère, 0,5 ETP provient de l'établissement). Toutefois, seuls 16 EC ont demandé à bénéficier d'une décharge. Ce constat laisse entendre qu'une large part des enseignants-chercheurs s'investit peu ou pas suffisamment dans la recherche pour demander à bénéficier d'une décharge ou ne se sent pas légitime à y prétendre. Toutefois, le nombre d'heures disponibles étant insuffisant pour répondre aux demandes des 16 enseignants, nous constatons que le volume horaire accordé par le ministère est sous-estimé et ne permet pas de satisfaire les demandes de la communauté enseignante qui souhaite s'investir dans la recherche. Pour y remédier, un protocole national de recrutement a été mis en place pour permettre la mise en œuvre des décharges dans les écoles. Un nombre de postes à créer par an et financé de façon paritaire par les ministères de la Culture et de l'enseignement supérieur a été déterminé. Toutefois, ce processus est interrompu depuis 2019[189]. Par ailleurs, les enseignants non titulaires ou des personnalités extérieures peuvent également demander à intégrer et participer aux travaux d'une unité de recherche sans qu'une mission de recherche soit contractuellement prévue et donc qu'ils soient directement financés pour ce faire.

Outre le financement des EC, la politique institutionnelle se caractérise également par une dotation annuelle qui est attribuée à chaque UR. Son montant diffère en fonction des UR. Selon le rapport de 2014, il serait calculé à partir de l'opération suivante : le budget disponible est divisé par le nombre d'enseignants en ETP, pondéré en fonction du statut — Directeur, enseignant, doctorant — et des diplômes ou habilitations des enseignants — Habilitation à diriger des recherches (HDR), doctorat — ayant une activité de recherche, puis réparti dans chaque école[190]. Le nombre d'enseignants-chercheurs impliqués au sein de l'UR, leurs statuts et leurs diplômes sont donc des facteurs déterminants pour l'obtention de subventions. Toutefois, le détail de ce calcul n'est pas communiqué chaque année aux UR lorsque la subvention leur est versée. Nous ne pouvons donc pas nous assurer que cette méthode de calcul est véritablement et toujours employée. À titre d'exemple, en 2021, la dotation allouée au LHAC de l'ENSA Nancy s'est élevée à 13 000 € pour 13 chercheurs permanents. La même année, le laboratoire AMUP de l'ENSA Strasbourg a perçu

188 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 27.

189 *Id.*, p. 63.

190 Selon la grille de calcul du soutien de base 2014 communiquée dans le rapport rendu par : GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, *op. cit.*, p. 60, le statut, les diplômes et les habilitations des chercheurs sont pondérés de la manière suivante :

Directeur HDR : 1,5 ; Directeur docteur : 1 ; Directeur ni docteur ni HDR : 0,75 ; Enseignant HDR : 1 ; Enseignant docteur : 0,75 ; Enseignant doctorat : 0,50 ; Enseignant ni HDR ni docteur ni doctorant : 0,25 ; Doctorant (nombre plafonné à 10) : 0,25.

une dotation de 25 000 € pour 27 chercheurs permanents, parmi lesquels figurent des EC de l'INSA Strasbourg, qui ne relève pas du ministère de la Culture. De plus, le budget de chaque UR peut être complété par des moyens que lui accorde l'ENSA à laquelle elle est rattachée (matériels, personnels, budgets, etc.) ou par des ressources propres obtenues sur appel à projets régionaux, nationaux ou internationaux de financements. La place de la recherche dans la stratégie de l'établissement est donc un enjeu pour le financement de la recherche, tout comme le fait qu'elle soit soutenue par des représentants des UR au sein des différentes commissions de l'établissement. Des ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle peuvent, selon la grille d'évaluation du HCÉRES, s'ajouter aux ressources financières de l'unité de recherche. Toutefois, toujours à titre d'exemple, entre 2016 et 2021, le laboratoire AMUP n'a pas perçu de ressource de ce type. Dans le cas où l'UR s'inscrit dans une unité mixte de recherche (UMR), elle peut également bénéficier de l'affectation de personnels administratifs et/ou de recherches ainsi que des crédits.

En parallèle du budget voué au fonctionnement des écoles, des ressources ciblées et ponctuelles pour le développement de la recherche sont également allouées par le BER. Il a notamment la responsabilité d'organiser et d'allouer des contrats doctoraux. Depuis 2012, 187 contrats ont été attribués par le ministère de la Culture pour des doctorants en architecture[191], donc en moyenne une quinzaine de contrats, pleins et demi-financés compris, par an pour 20 ENSA et 37 unités de recherche (Tableau n°1). Jusqu'à la campagne d'attribution de 2015, seuls des contrats pleins étaient attribués. À partir de 2016, le ministère attribue des contrats demi-financés, c'est-à-dire des contrats pour lesquels un autre partenaire est engagé et finance pour moitié le doctorat.

Année de la campagne d'attribution	Nombre de contrats pleins attribués	Nombre de demi-financements attribués	Nombre de thèses soutenues avant juin 2025
2012	14	/	12 (soit 86 %)
2013	8	/	7 (soit 88 %)
2014	4	/	2 (soit 50 %)
2015	12	/	7 (soit 58 %)
2016	17	4	18 (soit 86 %)
2017	10	5	10 (soit 67 %)
2018	10	6	8 (soit 50 %)
2019	10	10	8 (soit 40 %)
2020	9	6	4 (soit 27 %)
2021	9	7	1 (soit 6 %)
2022	9	4	Contrats en cours
2023	9	9	Contrats en cours
2024	11	4	Contrats en cours
TOTAL	132	55	77

Tableau n°1 : Nombre et type de contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture par année, production personnelle

Sources : Ce tableau a été réalisé en s'appuyant sur la liste des contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture disponible sur son site internet, par une recherche sur le moteur thèse.fr qui répertorie l'ensemble des thèses en cours et soutenues en France et complétées par une recherche sur les sites des unités de recherche afin de déterminer le nombre de thèses soutenues.

191 La liste complète des contrats attribués précisant les informations relatives au doctorant, au titre provisoire de la thèse, à l'unité de recherche de rattachement, au type de contrat alloué et à la date de soutenance est disponible en Annexe n°5.

Nous ne possédons malheureusement pas de données concernant le nombre de candidatures soumises par année[192]. Cependant, nous constatons que le nombre de contrats alloués ne permet pas à chaque école, et encore moins à chaque UR d'accueillir un doctorant sous contrat du ministère de la Culture (MC) tous les ans. Par ailleurs, les doctorants accueillis dans les UR des ENSA ne sont pas tous sous contrat du MC. Certains doctorants bénéficient de financements spécifiques — CIFRE, contrats financés par la région, etc. — tandis que d'autres ne disposent d'aucun soutien pour mener à bien leurs recherches et doivent recourir à des vacations d'enseignement, à des emplois extérieurs à la recherche, à un travail en agence ou à des bourses ponctuelles. À titre de comparaison, d'après les chiffres communiqués par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour l'année universitaire 2019-2020, 40,3 % des doctorants inscrits en première année en France, toutes disciplines confondues, bénéficient d'un contrat doctoral du MESRI et 73,7 % sont financés pour leur thèse[193] (Tableau nº2). En 2019, nous estimons le pourcentage de doctorants des UR des ENSA sous contrat du MC à 20 %[194]. Le pourcentage de doctorants des ENSA bénéficiant d'un contrat doctoral du MC reste donc faible, et largement en deçà de celui des doctorants relevant du MESRI. De plus, rapporté au nombre de diplômés du second cycle (master) des ENSA par an (2450 en 2021[195]), le nombre de doctorants s'engageant dans un contrat doctoral du MC chaque année reste marginal.

192 Pour appréhender l'intérêt porté au doctorat et son développement dans les ENSA, mais aussi évaluer la pertinence de la politique du ministère de la Culture au regard des besoins et attentes des écoles et de leurs étudiants, il serait particulièrement intéressant de pouvoir comparer le nombre de candidats au doctorat dans les unités de recherche, le nombre de candidats dont la candidature est soumise au BRAUP et le nombre de contrats attribués. Les données sont toutefois manquantes.

193 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Le financement des doctorants inscrits en première année de thèse (2009-10 à 2021-22) ». Disponible en ligne, URL : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le_doctorat_et_les_docteurs/#ILL_EESR16_R_38_04

194 À la différence du MESRI, notre calcul comprend l'ensemble des doctorants des UR et pas seulement ceux inscrits en première année. Le pourcentage a été obtenu en s'appuyant sur le répertoire 2019 des unités de recherche (447 doctorants dans les UR des ENSA en 2019) et la liste des contrats doctoraux du MC (90 contrats attribués avant 2019, dont 14 qui ont été soutenus avant 2019). Il est toutefois à noter que le nombre de doctorants dans les Unités de recherche des ENSA varie dans le répertoire communiqué par le MC.

195 SELLALI Amina, *État de la formation et de la recherche en architecture en France*, Observatoire de l'économie de l'architecture, *op. cit.*

ENSA	Nombre d'enseignants HDR dans les UR des ENSA en 2019	Nombre d'UR en 2019	Nombre de doctorants en 2019 dans les UR des ENSA	Nombre de contrats doctoraux du MC obtenus avant la campagne de 2019	% de doctorants financés par le MC
Grenoble	10	3	40	12	30
Nantes	7	1	23	9	39
Paris-La-Villette	12	6	74	9	12
Paris-Belleville	4	1	23	6	26
Marseille	4	3	11	7	64
Paris-Malaquais	7	3	34	5	15
Toulouse	4	1	40	5	13
Bordeaux	6	3	28	5	18
Normandie*	3	1	1	2	200
Paris Val de Seine	6	2	54	3	6
Strasbourg**	1	1	16	7	44
Lyon	2	2	13	5	38
Nancy	1	2	13	5	38
Lille	6	1	13	1	8
Montpellier	3	2	15	2	13
Marne-la-Vallée/Paris-Est	2	1	8	1	13
Saint-Étienne	1	1	7	3	43
Versailles	4	1	32	2	6
Bretagne	2	1	2	1	50
Clermont-Ferrand	1	1	0	0	0
TOTAL	86	37	447	90	20

Tableau n°2 : Comparaison du nombre d'enseignants HDR, d'UR, de doctorants dans les UR et de doctorants sous contrat du MC par ENSA

Source : MINISTÈRE DE LA CULTURE, Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture, 2019 ; liste des contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture disponible sur son site internet.
** Il s'agit là du pourcentage maximum de doctorants financés par le MC présents dans chaque ENSA puisqu'il est le résultat du rapport entre le nombre de contrats attribués entre 2012 et 2019 et le nombre de doctorants présents dans chaque ENSA en 2019. De ce fait, les doctorants sous contrat du MC ayant d'ores et déjà soutenu en 2019 n'apparaissent pas dans le nombre de doctorants par ENSA.*
*** Au regard des données fournies par le MC, deux contrats ont été attribués à des doctorants de l'ENSA Normandie avant 2019, alors qu'un seul doctorant a été déclaré par l'école dans le répertoire des UR des ENSA. Il peut s'agir soit d'une erreur au moment de la réalisation du répertoire, soit cette différence peut correspondre à l'abandon d'un doctorant.*
**** À Strasbourg, des contrats doctoraux du MC ont été attribués à des doctorants attachés à un laboratoire hors ENSA (le laboratoire ARCHE de l'université de Strasbourg).*

En complément, le BER joue un rôle dans la valorisation et la diffusion des recherches en architecture, en attribuant des subventions aux ENSA pour leurs publications et manifestations scientifiques, via une ou deux campagnes de financement selon les années. À titre d'exemple, en 2021, deux subventions ont ainsi été attribuées au LHAC, 2000 € pour une publication de thèse et 1900 € pour l'organisation d'un colloque avec la publication de ses actes. Toutefois, un durcissement des conditions d'accès à ces campagnes de subventions est opéré depuis 2024, puisque

le nombre de demandes est depuis limité à une par UR par session ; un nouveau critère d'attribution concerne le lien entre le projet déposé et les axes stratégiques de l'unité de recherche ; les demandes relatives à des publications doivent dorénavant être en lien « avec des maisons d'édition dûment reconnues dans le domaine de l'architecture ou avec des presses universitaires[196] ».

Le BER contribue également à favoriser la rencontre entre les chercheurs et la communication de la recherche en soutenant la revue scientifique *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* notamment par la mise à disposition d'une salariée responsable du secrétariat de rédaction. Des rencontres doctorales nationales en architecture et en paysage sont également organisées. Enfin, le MC soutient des Réseaux scientifiques et techniques (RST) et des chaires partenariales d'enseignement supérieur et de recherche en architecture. Ces dispositifs sont présentés ci-après. Concernant les réseaux scientifiques et pédagogiques en architecture, 5 réseaux sur 19 propositions ont été retenus. Il est annoncé dans l'appel à candidatures que les réseaux sélectionnés reçoivent un soutien financier à hauteur de 30 000 € par an sur trois ans du MC ainsi qu'un ETP financé sur la période septembre 2024-septembre 2027[197]. En complément, les réseaux Ambiances et RAMAU[198], déjà constitués, doivent continuer à bénéficier du label du ministère, de commandes spécifiques, ainsi que de la mobilisation de crédits de soutien.

Ainsi, le MC coordonne et contribue au financement de la recherche institutionnelle. Toutefois, au regard des moyens alloués — notamment 105 ETP de décharges d'enseignement pour 1101,5 ETP d'enseignants-chercheurs — et du nombre annuel d'environ quinze contrats doctoraux répartis sur 21 ENSA — en 2023, une 21e École est créée à La Réunion —, l'investissement financier du MC en faveur de la recherche apparaît faible, surtout en comparaison avec les établissements relevant du MESRI, comme l'ont souligné plusieurs rapports mentionnés ci-avant. Pour se développer et obtenir moyens complémentaires, mais aussi pour satisfaire les critères de l'HCÉRES et prétendre aux dispositifs du MC, les EC sont invités à développer des partenariats et à répondre à des appels à projets de recherche portés par d'autres financeurs.

1.2.2 L'orientation

Lorsque le MC attribue des moyens, il procède à une sélection qui oriente la recherche. En fixant les thématiques et les critères d'attribution, il influe sur la nature des travaux produits, les chercheurs devant s'y conformer pour bénéficier des financements.

En matière de recrutement des enseignants-chercheurs, le ministère de la Culture détermine le nombre de postes pour chaque ENSA ainsi que leur répartition entre maîtres de conférences et professeurs, mais il n'intervient pas dans la définition de leurs axes de recherche. Les ENSA, pour leur part, composent les jurys chargés d'auditionner les candidats et rédigent les fiches de poste. Ces dernières peuvent inclure des orientations attendues en matière de recherche, mais celles-ci s'ajoutent à d'autres critères, tels que l'expérience professionnelle, l'expérience pédagogique, les diplômes ou encore le projet d'enseignement présenté par le candidat. La qualification aux fonctions de maîtres de conférences et de professeur relève du CNECEA, composé d'enseignants des ENSA.

196 Informations extraites d'un courriel envoyé par Anne Debailleux, chargée de mission au Bureau de l'enseignement et de la recherche du ministère de la Culture en novembre 2024, envoyé aux responsables administratifs de la recherche dans les ENSA.

197 SELLALI Amina, *Appel à candidatures pour constituer de nouveaux réseaux scientifiques et pédagogiques en architecture*, Direction de l'architecture et des patrimoines, Sous-direction de l'enseignement et de la recherche en architecture, Bureau de l'enseignement et de la recherche, décembre 2023, p. 3.

198 Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme

Selon le ministère, cette instance constitue une commission de pairs compétente pour apprécier la qualité pédagogique et scientifique des candidats. Enfin, l'évaluation des unités de recherche et des ENSA incombe à l'HCÉRES, qui représente une autre forme d'orientation et de conditionnement du développement de la recherche, point sur lequel nous revenons en détail au chapitre 5.

Concernant l'attribution des contrats doctoraux, le MC opère une sélection. Toute d'abord, le candidat au doctorat doit élaborer et soumettre un projet de thèse, plus ou moins abouti, qui sera évalué par un enseignant HDR d'une ENSA sollicité. Celui-ci décide ensuite s'il accepte ou non d'en assurer l'encadrement. En cas d'avis favorable, le projet est transmis à l'école doctorale pour examen. Le candidat au doctorat doit ensuite rechercher des financements en sollicitant de potentiels partenaires et en constituant des dossiers pour prétendre à l'attribution de contrats doctoraux ou à des bourses doctorales (dans certains cas les demandes de financement peuvent être anticipées et être déposées avant l'inscription à l'école doctorale). Concernant les contrats relevant du ministère de la Culture, les contrats doctoraux demi-financés semblent davantage encouragés et accessibles, puisque les dossiers de candidature sont traités au fil de l'eau. Si le dossier remplit les conditions d'éligibilité, le contrat est attribué, et ce, jusqu'à ce que le nombre de contrats prévu soit épuisé[199]. À titre d'exemple, pour la campagne d'attribution 2022, 9 contrats de ce type sont à pourvoir et seuls 4 le sont. Dans les partenaires co-financeurs des contrats attribués, nous retrouvons principalement les régions, la Caisse des dépôts et consignation et les Labex — des laboratoires qui bénéficient d'un soutien spécifique de l'État dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) parce qu'il se distingue, selon les termes du MESRI, par « leurs projets scientifiques ambitieux » et « des équipes de recherche à visibilité internationale », qui ont « une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation » et « l'accueil d'étudiants et de chercheurs de haut niveau »[200] (Tableau n°3).

199 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE, *Appel à candidatures, Contrats doctoraux du ministère de la Culture Architecture, ville, paysage*, Campagne 2022-2023. Disponible en ligne, URL : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France/L-organisation-de-la-recherche/La-recherche-doctorale

200 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Annonce des 103 laboratoires d'excellence (LabEx) prolongés pour une durée de 5 ans », publié le 11 février 2017. Disponible en ligne, consulté le 14 juin 2025, URL : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/annonce-des-103-laboratoires-d-excellence-labex-prolonges-pour-une-duree-de-5-ans-46910

Région	10
Communauté de communes	1
Ville	1
Parc naturel régional	1
CAUE	1
Caisse des dépôts	8
ADEME	2
Établissement d'enseignement ou Université	2*
Centre hospitalier universitaire	1
Chaire	3
Programme de recherche	1
Idex (PIA)	1
Labex (PIA)	8
Entreprise d'habitat social	1
Groupe d'ingénierie	1

Tableau n°3 : Nombre de contrats demi-financés par le MC par type de partenaire entre 2012 et 2022

Source : liste des contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture disponible sur son site internet.
** Deux établissements d'enseignement ou université sont également présents en tant que troisième financeur.*

Le processus de sélection diffère en revanche pour les contrats doctoraux dits à taux plein. Dans ce cas, le processus d'évaluation et de sélection se prolonge. Le candidat doit soumettre son projet de recherche au responsable scientifique de l'unité de recherche (la direction de l'UR) pour avis. La direction de l'UR doit ensuite transmettre l'ensemble des candidatures pour lesquelles elle a émis un avis favorable à la commission de la recherche (CR) de l'ENSA, qui a la responsabilité de classer les candidatures, puis de les adresser classées au BER. Ensuite, un comité d'attribution examine les candidatures « suivant des critères stratégiques correspondants aux priorités du MC et aux besoins identifiés par la profession et la société civile[201] ».

Les critères d'évaluation pour l'examen des candidatures par le comité d'attribution du MC pour la campagne d'attribution 2022

1 — Originalité, qualité et pertinence du projet, notamment :
– l'économie circulaire de l'architecture (déconstruction, réemploi, gestion des déchets) ;
– le logement social, économique et adaptable du XXIe siècle ;
– le design et les composants du bâtiment durable ;
– les nouveaux usages et la rénovation du patrimoine, notamment du XXe siècle ;
– les technologies et l'architecture du bâtiment et de la ville durable.

2 — Potentiel d'apport de connaissances nouvelles au regard des besoins identifiés par la profession et la société civile

3 — Cohérence du sujet avec la politique scientifique de l'ENSA(P)

4 — Dynamique scientifique de l'unité, de l'équipe d'accueil ou du groupe de recherche en formation au regard de la dernière évaluation HCÉRES
5 — Respect du taux d'encadrement doctoral maximum de l'encadrant et dynamique de sa trajectoire d'encadrement

Extrait de l'appel à candidatures : Contrats doctoraux du ministère de la Culture architecture, ville, paysage, Campagne 2022-2023.

201 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE, *Appel à candidatures, Contrats doctoraux du ministère de la Culture Architecture, ville, paysage*, Campagne 2022-2023, *op. cit.*

Une série de thèmes qualifiés de stratégiques est définie et diffusée à la fois dans l'appel à candidatures — à destination des futurs candidats et des CR des ENSA — et transmise au comité d'attribution comme critères de sélection. Pour la campagne 2022-2023, ils s'inscrivent dans la continuité du programme de recherche incitatif 2016-2021 porté par le MC — *l'Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle* — ou reprennent des mots d'ordre qui animent le monde de l'architecture et les politiques publiques : l'économie circulaire, le logement adaptable, bâtiment et ville durables. Ils contiennent tous des ambitions vis-à-vis d'enjeux empiriques, une déclinaison des « défis sociétaux » tout en restant très succincts dans leurs descriptions. Ils invitent également, pour au moins deux d'entre eux, à une recherche technique ou technologique — *les composants du bâtiment durable* et *les technologies et l'architecture du bâtiment*. Les UR et les CR doivent prendre en compte ces critères, en complément de l'évaluation scientifique, en les confrontant aux politiques scientifiques de l'ENSA et de l'UR auxquelles ils sont rattachés, voire en intégrant une logique de répartition entre enseignants-chercheurs HDR, afin de maximiser les chances pour l'ENSA d'accueillir un doctorant financé par le MC. Par ailleurs, le MC s'autorise à « opérer une péréquation à l'échelle nationale entre les différents établissements[202] ». Toutefois, le nombre de contrats doctoraux accueillis par ENSA depuis 2012 témoigne d'une certaine disparité, puisqu'il oscille entre 1 (ENSA Bretagne) et 22 (ENSA Grenoble) contrats doctoraux — pleins ou demi-financés (Tableau n°4).

ENSA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Grenoble	2	0	1	1	3	4	1	2	0	4	3	1	0	**22**
La-Villette	2	1	1	1	2	1	1	1	1	0	2	5	2	**20**
Nantes	1	1	0	1	2	1	3	2	1	2	1	0	2	**17**
Belleville	1	1	0	0	3	1	0	2	0	2	1	1	1	**13**
Marseille	1	1	0	1	3	0	1	2	0	0	1	1	1	**12**
Toulouse	0	1	0	1	3	0	0	1	2	1	0	1	2	**12**
Malaquais	1	1	1	1	0	1	0	1	1	2	0	0	2	**11**
Nancy	0	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	1	2	**10**
Normandie	0	0	0	0	0	1	1	3	2	0	1	1	0	**9**
Strasbourg	2	0	0	1	1	2	1	0	0	0	1	0	1	**9**
Bordeaux	0	1	0	1	0	1	2	0	1	1	1	0	0	**8**
Val-de-Seine	1	0	0	0	0	1	1	3	2	0	0	0	0	**8**
Lyon	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	**7**
Lille	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	0	0	0	**5**
Montpellier	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	**5**
Paris-Est	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	**5**
Saint-Étienne	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	**3**
Versailles	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	**3**
Clermont-Ferrand	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	**3**
Bretagne	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**
Total	14	8	4	12	21	15	16	20	15	16	13	14	15	**183**

Tableau n°4 : Nombre de contrats doctoraux pleins et demi-financés du MC attribués par ENSA

Source : liste des contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture disponible sur son site internet.

Ainsi, les projets de thèse présentant une dimension applicative et partenariale sont privilégiés par le MC. Cette orientation se manifeste à travers la définition de thèmes stratégiques, l'attribution facilitée des demi-contrats — qui peut aussi s'expliquer par un nombre de demandes inférieur, les candidats pouvant rencontrés des difficultés à obtenir un co-financement — ainsi que la répartition

202 *Ibid.*

des contrats entre ENSA, qui avantage celles déjà engagées dans d'autres dispositifs, tels que les Labex ou les chaires partenariales (comme l'ENSA Grenoble avec son Labex Architecture, Environnement et Cultures Constructives). Dès lors, au-delà de l'évaluation scientifique du projet, la validation du dossier dépend aussi de l'engagement d'un co-financeur. Ce dernier est perçu comme une garantie de la pertinence de la recherche — puisqu'il s'engage financièrement, il y voit un intérêt — et de l'applicabilité des résultats de la recherche — il se saisira des résultats de la recherche. Par ailleurs, le recours au co-financement permet à l'État de réduire sa part de financement par contrat. Cette orientation du BER en faveur d'une recherche en association avec le secteur privé et co-financée a pu être confirmée par les propos de Marc Vantorhoudt, chargé de mission coordination de la politique doctorale au MC. Lors d'un entretien téléphonique, il nous a confié que, à la suite des mobilisations des doctorants en 2023, les salaires des doctorants sous contrat du MC allaient être alignés sur ceux du MESRI — cette mesure a depuis été mise en œuvre — mais qu'il n'est pas question, à sa connaissance, que le nombre de contrats doctoraux du MC croisse significativement[203]. Au contraire, il a fait état du projet de création d'un groupe de travail pour penser le développement « d'une recherche hors cadre académique[204] ». Cette information donne à voir une forme de rejet de l'académisme, des garants et de l'organisation de la recherche, alors même que le ministère continue d'organiser et de contribuer au financement de la recherche institutionnelle. Ainsi, la dimension partenariale associée au doctorat est une attente clairement exprimée par le MC. La combinaison des critères fixés par le MC et du nombre restreint de contrats disponibles révèle une tension : les projets qui ne s'inscrivent ni dans les thématiques stratégiques ni dans une logique applicative peinent à obtenir un financement, alors même que l'indépendance de la recherche fonde précisément la légitimité d'un financement public. L'influence exercée par le ministère sur l'orientation de la recherche, à travers l'attribution des contrats doctoraux, est donc réelle, mais elle ne concerne qu'une fraction limitée des doctorants, la majorité bénéficiant d'autres sources de financement… ou n'en disposant d'aucunes. D'autre part, pour évaluer pleinement l'ampleur de cette influence, il conviendrait également de prendre en compte le nombre d'abandons, c'est-à-dire les candidats au doctorat qui renoncent faute d'avoir obtenu un financement.

En parallèle de son rôle vis-à-vis du recrutement des enseignants-chercheurs et des doctorants, le MC, par le BER, coordonne et oriente la recherche à travers la mise en œuvre de dispositifs temporaires dont il définit les conditions d'attribution. Le BER habilite des RST, chacun est coordonné par une ENSA. Selon le site internet du ministère de la Culture, les RST permettent de réunir des unités de recherche, des structures publiques et privées, des compétences professionnelles qualifiées ou des personnels de recherche en tant que membres individuels, autour d'une thématique et d'un projet scientifique[205]. Les thématiques de recherche sont définies par les équipes candidates et soumises au MC pour habilitation. À travers leur mise en œuvre, un affranchissement des limites géographiques et disciplinaires est souhaité, pour rassembler des structures et des agents autour d'une thématique commune. Pour la période 2018-2021, 10 RST ont été habilités[206]. En 2021 et

203 La stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 fait cependant état de la volonté du MC de « réaffirmer l'architecture comme discipline de recherche avec 100 contrats doctoraux supplémentaires ».

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029*, 4 février 2025, p. 20.

204 Expression utilisée par Marc Vantorhoudt, chargé de mission Coordination de la politique doctorale au ministère de la Culture, au cours d'un entretien en visioconférence le 12 mai 2023.

205 MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Les réseaux scientifiques thématiques ». Disponible en ligne, consulté le 28 septembre 2023. URL : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France/L-organisation-de-la-recherche/La-politique-institutionnelle-en-faveur-de-la-recherche/Les-reseaux-scientifiques-thematiques-RST

206 *Ibid.*

2022, aucune campagne d'habilitation n'a été relancée. En décembre 2023, un appel à candidatures pour la constitution de « nouveaux réseaux scientifiques et pédagogiques en architecture » a été lancé à destination des enseignants-chercheurs et enseignants des ENSA. Dans l'appel, il est précisé que le projet de réactualisation de la SNA (seulement publiée en 2025, mais déjà en en projet fin 2023) a « notamment pour objectif de redéfinir le soutien ministériel à la recherche en architecture, en y intégrant obligatoirement un volet pédagogique, et en renforçant la prise en compte des transitions écologiques et numériques et les nouvelles formes de conception des édifices, des villes et des paysages[207] ». Par-là, le lien entre recherche et pédagogie est un attendu, et les thématiques à explorer, bien que très larges, sont données à voir. En sus, d'autres attentes sont formulées :

- la création d'un réseau d'enseignants et de chercheurs à l'échelle nationale et internationale réunissant des EC de l'ensemble des ENSA issus de plusieurs champs disciplinaires ;
- la mise en œuvre de « nouvelles formes et de nouveaux contenus d'enseignement et de recherches transdisciplinaires » ;
- une activité pédagogique à travers la constitution de « formations pilotes et des bases pédagogiques qui intègrent les transitions écologiques, numériques et sociétales », mais aussi la proposition de formations aux EC et de nouvelles formes de partenariat avec les professionnels ;
- une activité de recherche dans laquelle il s'agit « de rendre visible et de transmettre la connaissance acquise dans la recherche académique ou appliquée » ;
- une activité de veille et de valorisation dans laquelle il est notamment question de « valoriser les travaux des étudiants et/ou jeunes diplômés porteurs de nouvelles postures et d'une nouvelle culture en architecture répondant à l'évolution de nos modes d'habiter et à la nécessité d'adapter nos villes et nos bâtiments face à l'urgence climatique ».

À la lecture de l'appel, l'activité de recherche apparaît en retrait au regard de la dimension pédagogique. Les 5 thématiques retenues sont les suivantes : transition écologique et architecture ; projets d'architecture et territoires ruraux ; transformation comme process de projet ; transition numérique et architecture ; apprentissage expérientiel de l'architecture et culture constructive.

Le MC a également labellisé des chaires partenariales d'enseignement supérieur et de recherche. Selon les présentations qu'il en fait, celles-ci doivent permettre de développer des « programmes d'action d'enseignement et de recherche » en faisant collaborer les ENSA — l'enseignement et les unités de recherche — avec des partenaires extérieurs, tels que des collectivités locales, des entreprises ou des instances publiques dans le but de rapprocher « enseignement et recherche et une recherche plus en prise avec le réel et l'action du terrain[208] ». Dans la présentation des chaires par le ministère, ces dernières sont réparties en trois catégories :

Les 10 réseaux habilités par le BRAUP pour la période 2018-2021 sont les suivants : AMBIANCES − Réseau International Ambiances ; APC − Architecture, Patrimoine et Création ; ARCHES — Architectures en milieux extrêmes ; ERPS — Espace Rural & Projet Spatial ; JAPARCHI — Chercheurs francophones sur l'architecture et la ville japonaises ; LIEU — Logiques Identités Espace Urbanité ; MAP — Métropoles d'Asie-Pacifique — Architecture et urbanisme comparés ; PhilAU — Philosophie Architecture Urbain ; RAMAU — Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme ; Centre SUD — Situations Urbaines de Développement.

207 SELLALI Amina, *Appel à candidatures pour constituer de nouveaux réseaux scientifiques et pédagogiques en architecture*, *op. cit.*, p. 1.

208 MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Les chaires partenariales d'enseignement supérieur et de recherche en architecture ». Disponible en ligne, consulté le 28 septembre 2023. URL :

– les chaires labellisées et conventionnées par le ministère de la Culture[209] (5) ;

– les chaires labellisées par le ministère de la Culture[210] (4) ;

– les autres chaires partenariales[211] (4).

La reconnaissance et le soutien apporté par le ministère aux différentes chaires semblent donc varier, toutefois, la présentation qui en est faite ne rend pas explicite la nature de cette différenciation : subvention, évaluation ou validation. La collaboration avec des partenaires extérieurs aux ENSA s'inscrit dans une volonté de voir se développer des savoirs en prise avec la réalité et les besoins du terrain et de diversifier les sources de financements de la recherche en impliquant financièrement des partenaires extérieurs. À nouveau, l'orientation exercée par le MC va dans le sens d'une recherche adossée à une logique partenariale.

Enfin, le BRAUP a lancé, en partenariat avec d'autres organes, tels que le PUCA ou le ministère de la Transition écologique et solidaire, par exemple, des programmes pluriannuels de recherche — d'une durée comprise entre 2 et 4 ans pour les plus récents — autour d'un thème. Cette fois, une orientation thématique est clairement présente. Toutefois, le programme « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » clos en 2020 n'a pas connu de successeur. Dans le cadre de ce programme, 17 rapports de recherche ont été rendus et sont disponibles[212]. En août 2025, aucun programme pluriannuel n'a été relancé depuis.

Ainsi, à travers sa mission de coordination, le MC joue un rôle dans l'orientation de la recherche, mais celui-ci demeure limité. En effet, l'institutionnalisation de la recherche au sein des ENSA confère la responsabilité principale aux enseignants-chercheurs et aux doctorants. Le BER se concentre avant tout sur la répartition des dotations aux UR. Son action sur les orientations thématiques reste ponctuelle, via des dispositifs temporaires et peu fréquents (contrats doctoraux, programmes pluriannuels de recherche, lorsqu'ils sont mis en place). Cette analyse rejoint celle formulée par les auteurs du rapport sur les ENSA de 2014 à propos du rôle du BRAUP dans la recherche en architecture :

> « Malgré une montée en puissance de la recherche liée à la mise en place progressive du LMD depuis 2005, les moyens du BRAUP ont fortement diminué au cours des dernières années tant en termes d'effectifs que de crédits à répartir. Il apparaît aujourd'hui davantage comme un service pourvoyeur de moyens que comme une instance de pilotage d'une politique nationale, volontariste et coordonnée, de la recherche en matière d'architecture.[213] »

Dix ans après la publication de ce constat, ce dernier peut être réitéré. Des revendications répétées émanent également de la communauté des enseignants-chercheurs et des doctorants des unités de

« https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France/L-organisation-de-la-recherche/La-politique-institutionnelle-en-faveur-de-la-recherche/Les-chaires-partenariales-d-enseignement-superieur-et-de-recherche-en-architecture »

209 Les 5 chaires labellisées et conventionnées par le MC sont : Le logement demain ; Acclimater les territoires post-miniers ; Expérimenter, faire, fabriquer & transmettre le Preuve par 7 et les Économies circulaires de l'architecture (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Architecture, design, santé : ARCHIDES.

210 Les 4 chaires labellisées par le MC sont : Le littoral comme territoire de projets ; Nouvelles ruralités — Architectures et milieux vivants ; Territorialisation ; Ressources naturelles renouvelables, climat & architecture.

211 Les autres chaires partenariales sont : Mobilités métropolitaines innovantes ; Architecture et construction bois : du patrimoine au numérique ; Digital RDL — Research by Design Laboratory ; L'habitat du futur.

212 Collection HAL du BRAUP. Disponible en ligne, URL : https://hal.science/MC-BRAUP/search/index/?q=archiXX

213 GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, *op. cit.*, p. 55.

recherche. Ils dénoncent le déficit de moyens auquel ils sont confrontés[214]. Cette lecture rejoint celle donnée à lire par la Cour des comptes :

> « Compte tenu du différentiel de croissance entre l'évolution du budget du ministère et celle des crédits consacrés à la culture par les collectivités territoriales, ainsi que des financements d'origine privée (ressources propres fortement croissantes des établissements, développement du mécénat et des lieux de culture privés), le pouvoir d'orientation et d'incitation du ministère s'est incontestablement émoussé.[215] »

Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA), à travers la parole de sa présidente, appelle également à massifier les pratiques et, pour ce faire, à renforcer les structures et les moyens afin que l'architecture gagne en légitimité et que, selon Christine Leconte, les liens entre la formation, la profession et la recherche se développent :

> « Par ailleurs, le lien entre la formation et la profession passe par la recherche. Aujourd'hui, elle est insuffisante. Nos laboratoires ne sont pas assez puissants. Nous n'avons pas une agence nationale de la recherche qui s'intéresse suffisamment à l'architecture. Je vois bien que par rapport à d'autres disciplines où il y a un développement de la recherche qui est immense, en architecture, le déficit est patent. Nous n'en sommes qu'aux prémices, avec des enseignants-chercheurs qui sont volontaires, des sujets d'étude bien définis — la réhabilitation du bâti du XXe siècle, le bâti très ancien, etc. Nos sujets sont bien précisés, mais, en revanche, nous n'avons pas les structures qui nous permettent de projeter la recherche à la fois dans les agences et dans les écoles. Par ailleurs, il n'y a pas assez d'argent pour la recherche architecturale et, pourtant, il y a de l'argent dans la recherche en France. Plus il y aura de recherches, plus il y aura de la crédibilité en architecture.[216] »

Si, à travers ces propos, la présidente du CNOA appelle à sortir la recherche en architecture de sa marginalité et à lui accorder des moyens comparables à ceux d'autres domaines, nous rappelons que la communauté universitaire — enseignants comme étudiants — dénonce elle aussi régulièrement le manque criant de ressources. À titre d'illustration chiffrée, l'investissement public et privé en recherche en France représenterait en 2021 2,22 % du produit intérieur brut (PIB), soit un niveau inférieur à l'objectif européen de 3 %, en deçà de la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui est de 2,72 % et loin du taux atteint par les États-Unis (3,46 %)[217].

214 Parmi les revendications, le nombre de contrats doctoraux attribués par le MC et le nombre de créations de postes d'enseignant pour permettre aux enseignants-chercheurs de bénéficier de décharges d'enseignement en vue de se consacrer à la recherche sont jugés insuffisants.

215 COUR DES COMPTES, *Recentrer les missions du ministère de la Culture : Les enjeux structurels pour la France*, Rapport, décembre 2021, p. 10.

216 Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », publié sur le site internet de la Fondation Jean Jaurès, le 17 mai 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.jean-jaures.org/publication/quelle-place-pour-larchitecture-dans-les-politiques-publiques/

217 Données communiquées par Emmanuel Mahé, dans l'article : BELA DE ARAUJO Ana, LECOURTOIS Caroline, MAHE Emmanuel, « Recherche Culture et structuration de l'enseignement supérieur (regards croisés) », *Culture et recherche*, n° 148, printemps-été 2025, *Recherche Culture et politiques publiques*, p. 73.

Parallèlement, le MC mise fortement sur le développement d'une recherche partenariale. La présence de co-financeurs constitue désormais un critère déterminant pour l'obtention d'une validation et de financements, bien que ceux-ci demeurent limités et irréguliers. Cette situation soulève plusieurs interrogations : la faiblesse des moyens et du pilotage exercés par le MC en matière de recherche architecturale résulte-t-elle d'un manque de ressources propres ? traduit-elle une ambition finalement peu affirmée de voir se développer la recherche au sein des ENSA ? ou bien correspond-elle à une volonté de transformer — voire de remettre en cause, comme le suggère Marc Vantorhoudt — une conception académique de la recherche, notamment son indépendance à l'égard du monde socio-économique ?

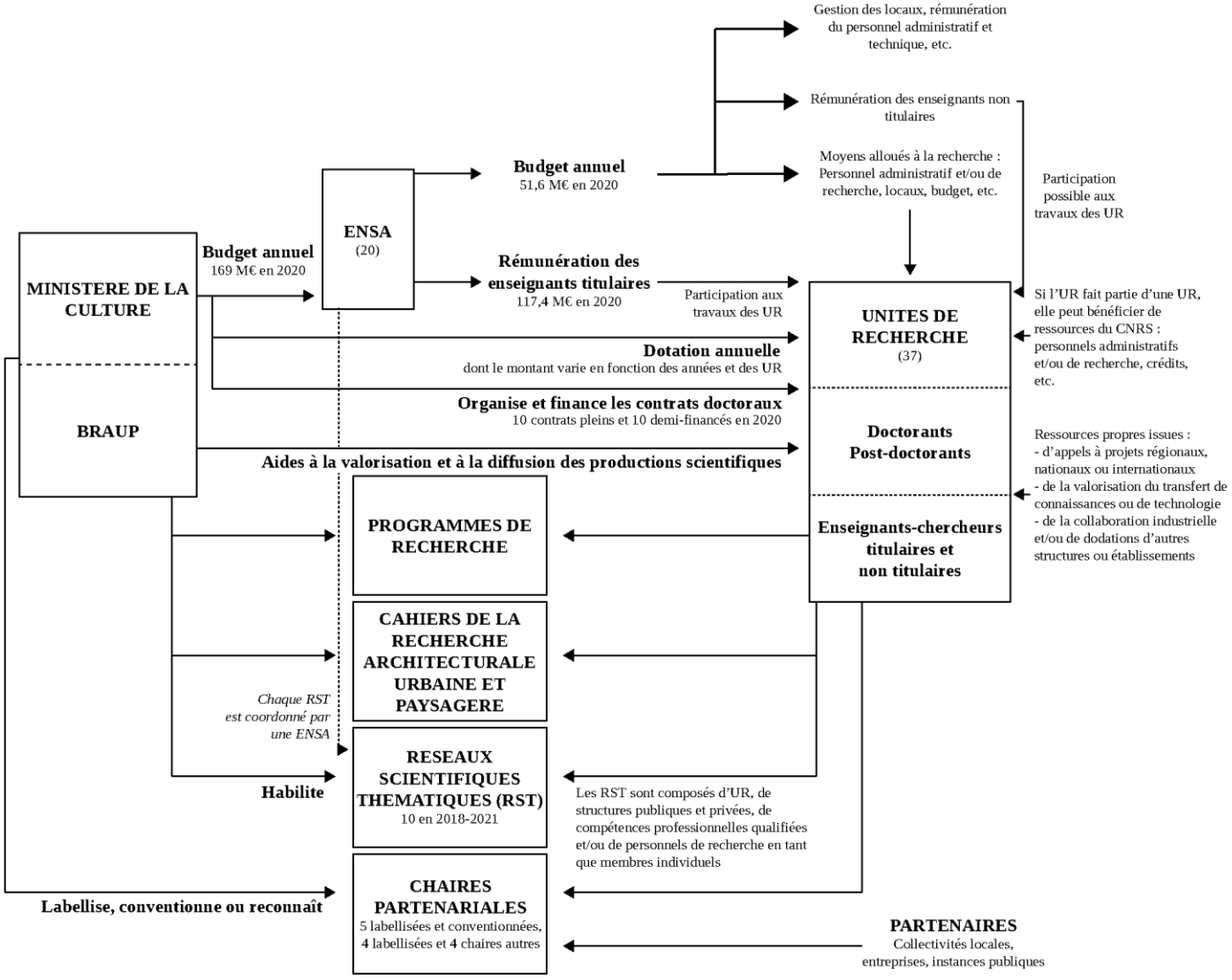

Figure n°1 : Moyens alloués par le MC et le BRAUP en faveur de la recherche en architecture dans les unités de recherche des ENSA

Source : production personnelle

1.2.3. Les débats autour de la tutelle ministérielle

Si les politiques publiques peuvent être appréhendées comme un ensemble complexe de mesures mises en œuvre dans le but de servir un objectif, elles s'inscrivent aussi dans un contexte politique et institutionnel, en relation avec un état des pratiques et des organisations à l'œuvre. Les ministères possèdent chacun leurs propres attributions et moyens, mais aussi leurs propres structurations et services. L'article de Jean-Pierre Dalbéra met en exergue les différents vecteurs qui ont conditionné

la politique de la recherche au sein du ministère de la Culture entre 1959 et 2000 — politiques connexes, crédits alloués, positions et considérations individuelles, relation aux grands organismes (CNRS, DGRST, etc.), mise en œuvre de structure de pilotage et de coordination — et la structuration progressive de l'effort de recherche — création de services dédiés, création et stabilisation des emplois scientifiques, détermination de secteurs de programmation scientifique, etc.[218]

La pertinence d'une tutelle ministérielle de l'Architecture assurée par le ministère de la Culture est sans cesse réexaminée lorsqu'il est question d'analyser les politiques publiques de l'architecture et de la recherche en architecture, mais aussi, plus largement, au sein de la profession. En 1962, elle est de la responsabilité du ministère des Affaires culturelles, puis la Direction de l'Architecture est transférée au ministère de l'Environnement et du cadre de vie en 1978 — traditionnellement dit de l'Équipement — avant de revenir, en 1995, au ministère de la Culture[219]. Éric Lengereau a analysé l'histoire des administrations de l'État pour éclairer les enjeux et les difficultés liés à l'élaboration d'une politique publique de l'architecture en France entre 1958 et 2010, en s'appuyant tout particulièrement sur le rôle des directeurs d'administration centrale dans la définition de celle-ci[220]. Ce faisant, il met en lumière la persistante absence d'une définition claire et partagée de la politique publique de l'architecture, tiraillée entre différents domaines et ministères — la culture, la construction, l'aménagement du territoire, l'enseignement supérieur et l'écologie. S'y entremêlent des préoccupations liées à la profession, à la formation, à la sensibilisation du public à l'architecture, à la qualité du cadre bâti, mais aussi aux dimensions économiques et stratégiques de la construction et de l'aménagement. Il donne ainsi à voir les tensions persistantes, entre création et gestion patrimoniale — les deux grandes logiques au cœur des missions du ministère de la Culture ; entre qualitatif et quantitatif ; entre formation artistique et technique ; entre centralisation et décentralisation ; mais aussi, entre une politique publique de la qualité architecturale et une politique publique de la recherche en architecture :

> « Les processus décisionnels ne se satisfont pas en effet — ambiguïtés et quiproquos au sujet de la "recherche de la qualité architecturale" et de la "recherche architecturale" se succédant tour à tour — d'une complexité que l'action peine à rationaliser faute de pouvoir saisir les différentes temporalités d'une véritable politique architecturale. Car les dimensions de cette complexité sont là, résumées au premier degré par le devoir de la puissance publique face à une question d'ordre comptable : quelle orientation pour un investissement public, quelle responsabilité pour un progrès collectif, quel type d'action pour l'architecture chose publique ?[221] »

La commission des Affaires culturelles conduite par Vincent Feltesse explique les difficultés que peut rencontrer le ministère de la Culture dans la mise en œuvre d'une politique relative à l'enseignement et à la recherche architecturale par « son engagement [celui de l'architecture] dans une chaîne économique qui s'accommode malaisément de cette dimension créative et culturelle[222] ». Pour la commission, l'architecture doit rester sous la tutelle du ministère de la

218 DALBERA Jean-Pierre, « La recherche au ministère de la Culture (1959-2000) », *op. cit.*

219 LENGEREAU Éric, « L'architecture entre culture et équipement (1965-1995) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 53, janvier-mars 1997, pp. 112-123.

220 LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État 1960-2010*, Paris, La Documentation française, 2018.

LENGEREAU Éric, *L'État et l'architecture : 1958-1981 Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

221 LENGEREAU Éric, La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : rapport préliminaire : la mise en place de la recherche architecturale… *op. cit.*, p. 84.

222 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, Rapport à la ministre de la Culture et de la Communication, 2013, p. 36.

Culture, mais doit être placée sous la cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui est ratifié en 2013[223]. Placée sous la tutelle de la Culture, la valeur patrimoniale et culturelle, voire artistique, de l'architecture est affichée. Le rattachement de l'architecture au ministère de la Culture, aux côtés notamment des arts vivants, du cinéma ou encore des arts plastiques, soulève la question de l'influence de cette tutelle sur les orientations de la recherche. Pour certains, confier l'architecture au ministère de la Cohésion des territoires revaloriserait la dimension technique et construite de l'architecture, mais aussi le rôle de l'architecture dans la qualité du cadre bâti. Ces discours font écho aux motivations qui ont conduit au transfert de la Direction de l'architecture à l'Équipement en 1978[224]. D'autres encore, souhaitent voir affirmé le rôle des architectes vis-à-vis de la transition écologique et suggèrent que la tutelle ministérielle soit confiée au ministère de l'Écologie[225]. Les débats concernant la tutelle professionnelle sont rarement décorrélés de ceux concernant la formation et son rapport à la profession. La formation en architecture n'étant pas pleinement rattachée au MESRI et l'architecture n'étant pas du ressort du ministère responsable de l'aménagement du territoire, la place des architectes dans les politiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ou dans les politiques relatives aux enjeux territoriaux et écologiques n'est pas garantie.

Le caractère interministériel de l'architecture est toutefois ratifié — cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur ; le Plan Construction en a fait un principe constitutif — mais le manque d'investissement en faveur de l'architecture continue d'être décrié. Le rapport Feltesse recommande la création d'un « programme national interministériel de formation et de recherche en architecture, élaboré en lien avec les départements ministériels concernés, les entreprises du secteur et les collectivités territoriales, et piloté par le ministère de la Culture et la Communication[226] »[227]. Plus récemment encore, Christine Leconte fait également état du manque d'investissement de la part des institutions et des ministères autres que la tutelle :

> « trop peu d'institutions ou de ministères se préoccupent de l'architecture. Pourtant, le spectre des actions à mener est large. Excepté la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), le Plan d'urbanisme construction architecture (PUCA) ou encore le Groupement d'intérêt public L'Europe des projets architecturaux et urbains (GIP EPAU) des projets urbains, il n'y a rien en interministériel[228]. »

En dehors des problématiques interservices et des débats relatifs à la pertinence d'un rattachement de l'architecture à la Culture, les influences de la tutelle ministérielle s'illustrent également à travers les différents mots d'ordre et politiques mises en œuvre colorées par les différentes attributions du ministère en question. La revue *Culture et recherche* du ministère de la Culture donne à voir la politique relative à la recherche culturelle et les différents ponts entre les différents domaines sous

223 Depuis 2013, l'enseignement supérieur de l'architecture est placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

224 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, *op. cit.*, p. 36.

225 Nous avons pu observer ces différentes prises de position quant à la tutelle ministérielle au cours d'entretiens menés, mais aussi lors d'échanges organisés au sein de l'ENSA Strasbourg, à l'occasion du mouvement « Ensa en lutte » en 2023.

226 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, *op. cit.*, p. 45.

227 Nous pouvons encore ajouter à la liste les recommandations des groupes de réflexion préalables à la rédaction de la SNA qui ont rappelé l'importance d'une politique de l'architecture interministérielle. Il s'agit d'un axe transversal de leurs conclusions.

228 Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », *op. cit.*

la responsabilité du ministère de la Culture[229] — patrimoines matériels et immatériels, arts plastiques, audiovisuels, archéologie, etc. — tels que la recherche-création ou des entrées thématiques communes dans le cadre de programmes interdisciplinaires de recherche, notamment[230]. Les stratégies de recherche publiées par le ministère de la Culture confirment son intérêt pour la recherche création et l'interdisciplinarité au sein des disciplines accueillies par le ministère, mais aussi plus largement ses appels en faveur d'une recherche inter-sectorielles et inter-ministérielles[231]. La première stratégie publiée en 2017 vise à structurer, à faire reconnaître et à intégrer « la recherche culture dans le plus vaste réseau de la recherche scientifique et académique[232] ». La seconde fait état d'une volonté d'intégrer et de décliner les objectifs des stratégies nationales et européennes de la recherche et de l'innovation, en reprenant à son compte leurs mots d'ordre, notamment l'appel au couple « recherche et innovation » au service de tous les défis en misant sur les spécificités de « la recherche culture » :

> « La recherche et l'innovation sont au cœur des politiques qui visent à produire des changements positifs à l'échelle des sociétés. Elles accompagnent les transitions en cours, qu'elles soient numériques, écologiques, sociétales ou économiques ; elles contribuent à l'élargissement des champs des connaissances et en renouvellent les outils. La recherche culture, de par ses spécificités et l'expertise scientifique de ses métiers, contribue à innover tout en reliant la technologie et la science aux hommes, aux sociétés et à leur histoire. En encourageant une recherche pour, par et avec la création (recherche-création), cette stratégie participera aux enjeux de renouvellement des esthétiques, du développement d'innovations technologiques pour la création, de transmission, de conservation et de re-création d'objets et d'œuvres patrimoniales. L'intégration effective dans le parcours des artistes de temps consacrés à la recherche-création, dé-corrélés d'un projet de production d'œuvre, demeure essentielle pour la vitalité de la création artistique[233]. »

La stratégie 2023-2027 appelle ainsi à ce que « l'identité, les caractères et la spécificité de la recherche dans les champs culturels » soient davantage affirmés et mis au service des enjeux et défis identifiés dans les stratégies nationales et européennes[234]. Les mesures relatives à l'architecture, si elles ne sont pas totalement absentes, ne sont pas non plus clairement différenciées ni spécifiées :

> « La dimension territoriale de l'architecture peut être abordée également dans ses aspects historiques, temporels et sociaux, ceux-ci étant créateurs de modes de vie et de formes d'urbanisation et de structuration des paysages. Naturellement, la recherche se déploie sur tout le territoire dans les institutions patrimoniales toutes productrices de connaissances.[235] »

Les politiques publiques de la « recherche culture » constituent ainsi une strate supplémentaire dans la configuration de l'engagement de l'État en matière de recherche et d'innovation en architecture. L'architecture est alors appréhendée par le prisme d'un ministère historiquement traversé par une tension entre création et patrimoine, mêlée à d'autres disciplines artistiques, en dehors des

229 *Culture et recherche*, nº 148, printemps-été 2025, Recherche Culture et politiques publiques.

L'ensemble des numéros de la revue *Culture et recherche* sont disponibles sur le site du ministère de la Culture : https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/Tous-les-numeros-de-Culture-et-Recherche

230 Par exemple, après avoir constitué un groupe de travail sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles d'architecture, le BRAU a lancé un programme interdisciplinaire de recherche nommé « Art, architecture et paysages » en 2002.

231 MINISTERE DE LA CULTURE, *Stratégie de recherche 2023-2027*, novembre 2023.

232 *Id.*, p. 7.

233 *Id.*, p. 11.

234 *Id.*, p. 7.

235 *Id.*, p. 12.

établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous la tutelle du MESRI. Ces différentes disciplines sont ainsi prises dans une quête d'affirmation de leurs spécificités, à la fois issues de leur appartenance au champ culturel, mais aussi de leur autonomie disciplinaire, tout en sollicitant la légitimation et le soutien des autres ministères et instances étatiques en charge de l'évaluation, de l'orientation et du financement de la recherche.

2. L'évaluation de la recherche et la quête de validation scientifique

Un troisième aspect du rôle joué par l'État, en sus de la coordination et de l'orientation, concerne l'évaluation de la recherche. Nous l'avons vu, en fixant les conditions d'accès à des moyens, une forme d'évaluation est opérée, notamment dans le but de favoriser une attendue « utilité » de la recherche. Les dispositifs ponctuels du BER — tels que les aides à la publication, à l'organisation d'évènements scientifiques, l'attribution de contrats doctoraux, ou encore la labellisation de chaires partenariales et de réseaux scientifiques thématiques — font l'objet d'évaluations conduites, au moins en partie, en interne (en complément, des experts peuvent être sollicités, notamment pour les contrats doctoraux, pour évaluer la scientificité du projet). L'évaluation repose alors sur l'analyse du projet soumis lors de la demande, en fonction des moyens disponibles et des critères établis (pas toujours connus), et non sur les résultats de celui-ci. Au-delà, l'évaluation des enseignants-chercheurs (en amont en tant que candidat à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur, concernant l'attribution des congés pour études et recherche ou encore le suivi des carrières) est réalisée par une commission des pairs, le CNECEA. Les établissements et les UR des ENSA sont évalués par l'HCÉRES, une autorité publique indépendante en charge de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, qui est opérée dans les faits par des comités d'experts composés en fonction de l'entité évaluée et des domaines couverts par l'évaluation. Ils peuvent comprendre des chercheurs et enseignants-chercheurs, des représentants du monde socio-économique, des étudiants et des ingénieurs. Toutefois, la méthodologie et le référentiel du HCÉRES pour conduire l'évaluation leur sont fournis.

Dès les origines de l'institutionnalisation de la recherche en architecture, la question de sa reconnaissance par les instances détentrices d'une légitimité scientifique, c'est-à-dire par des chercheurs issus de disciplines académiquement plus établies, s'est posée. Cet enjeu se traduit notamment par un débat récurrent sur l'extériorité de l'architecture vis-à-vis de l'université, sans que soit explicité ce que désigne alors « l'université ». Elle renvoie à une institution, à son organisation et son mode de fonctionnement, mais aussi à une entité historique porteuse d'un idéal de production et de transmission des savoirs. Toutefois, la notion désigne aussi des institutions territorialisées où sont dispensés des enseignements et produits des savoirs de nature et de disciplines diverses. Elles regroupent des unités de formation et de recherche, des départements, des laboratoires, des centres de recherche, des écoles ou des instituts[236]. Pour Sylvia Faure et Charles Soulié, « cette universalisation [parler de "la recherche à l'université"] n'est pas toujours innocente : dans les discours officiels à visée prescriptive, elle permet d'imposer, sans le dire, une définition

236 Article L713-1 du Code de l'éducation.

particulière de la recherche[237] ». Lorsque l'opportunité de voir la formation d'architectes intégrer l'université est débattue, la dimension symbolique et idéale de l'université semble être celle à laquelle on se réfère : une institution et son organisation garantissant la dispense d'un enseignement supérieur conforme aux standards nationaux et européens, et la production de savoirs. Par ailleurs, nous avons évoqué les multiples réformes qu'a connues l'enseignement de l'architecture depuis les années 1970. Elles sont vues comme une universitarisation progressive, partielle ou inachevée de la formation. Pour Raymond Bourdoncle, sociologue de l'éducation, trois aspects caractérisent l'universitarisation d'une institution de formation :

> « - les institutions de formation d'origine disparaissent ou sont profondément transformées au profit des structures universitaires habituelles et de leurs modes ordinaires de fonctionnement ;
>
> - les savoirs professionnels y sont désormais non seulement transmis, mais aussi créés et accumulés selon les règles particulières de l'université faisant une large place à l'activité de recherche ;
>
> - les personnels de formation eux-mêmes se voient confrontés à un nouveau statut dominant, celui d'enseignant-chercheur, qui exige, pour y accéder, un doctorat.[238] »

Concernant les modalités de l'universitarisation sous l'angle du rapprochement structurel et institutionnel, nous montrons ci-après comment elle s'est opérée au sein des ENSA. La référence à l'université renvoie à une institution garante d'un enseignement supérieur et de la production de savoirs selon un ordre établi. Dès lors, plusieurs questions se posent : l'universitarisation partielle qu'ont connue les ENSA répond-elle réellement à cette logique ? Quelles transformations a-t-elle entraînées et quels en ont été les effets ? Raymond Bourdoncle souligne que l'universitarisation implique non seulement des changements de structures, mais aussi des transformations touchant « la nature des savoirs mobilisés[239] » et « les formations à ces savoirs[240] ». Dans le cas des ENSA, ces évolutions tiennent certes aux réformes de l'organisation et de la structure de formation, mais elles résultent également de la confrontation de la production académique aux représentants de l'institution universitaire, notamment lors des évaluations commanditées par les politiques publiques, ainsi que de l'intégration d'enseignants-chercheurs issus de parcours universitaires dans la formation des architectes. Enfin, la référence à l'université dans sa dimension institutionnelle, unitaire et idéalisée confronte une formation professionnelle à une vision académique construite sur la transmission et la production de savoirs tendant à l'objectivité et à l'universalité, au sein d'une institution qui normalise ses pratiques pour atteindre cet objectif. Or, cette conception tend à occulter l'hétérogénéité des disciplines et des pratiques présentes à l'université elle-même, ainsi que les transformations dont elle est le lieu.

2.1. La confrontation à l'autorité scientifique et à la référence universitaire

En France, les universités et le CNRS constituent les institutions détentrices de l'autorité scientifique. En tant qu'institutions publiques, elles assument la responsabilité de la transmission et

237 FAURE Sylvia, SOULI E Charles, « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, *Économies de la recherche*, 2006, pp. 61-74.

238 BOURDONCLE Raymond, « Universitarisation », *Recherche et formation*, n° 54, 2007, p. 138.

239 *Id.*, p. 140.

240 *Ibid.*

de la production des savoirs à partir de connaissances préexistantes et sont reconnues comme telles. Ainsi, dans le processus d'institutionnalisation de la recherche en architecture, les productions qui en découlent se trouvent soumises à l'évaluation et à la validation de leurs représentants. Dans un premier temps, nous donnons à voir succinctement la nature des relations qu'ont entretenues les écoles d'architecture avec le CNRS, à partir du travail mené par Fabricia Fauquet. Ensuite, nous prenons l'exemple de l'engagement en faveur des études urbaines dans les laboratoires de recherche des ENSA pour donner à voir comment l'universitarisation de la formation, notamment dès les années 1970 à travers l'accueil d'enseignants issus de cursus universitaires en sciences sociales, notamment, a participé à déterminer ce que sont et ce que produisent les UR aujourd'hui.

2.1.1. Les relations au CNRS en tant que représentant de l'autorité scientifique

Fabricia Fauquet, dans un article intitulé *Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS*, met en lumière les liens tissés entre les écoles d'architecture et le CNRS à travers les politiques menées par les acteurs et responsables scientifiques de ces institutions depuis la création du CNRS en 1939 jusqu'à la création du doctorat en architecture en 2005[241]. Selon l'auteure, le BRA a développé une politique institutionnelle basée sur le modèle du CNRS[242]. La relation entre l'organisation qu'est le CNRS et le développement d'une recherche attachée aux Écoles d'architecture s'observe et se matérialise au travers de quelques dates clés. Nous l'avons vu, en 1983, le CCRA est créé pour évaluer et habiliter les laboratoires de recherche en architecture. Pour ce faire, le CNRS est pris pour exemple. En 1985, l'architecture intègre les sections du CNRS[243]. Elle est alors rattachée à la nouvelle section interdisciplinaire 49 du CNRS « Architecture, urbanisme et société ». L'augmentation des relations et la reconnaissance de l'architecture dans les sections disciplinaires du CNRS ont certes pour objectif d'accompagner la structuration de la recherche en architecture, mais elles impliquent également un regard porté par le CNRS sur la production qui en est issue. Ainsi, des représentants élus des sections du CNRS ont été sollicités dans le cadre de la commission responsable de la section intégrant l'architecture en 1984, pour évaluer la production qui lui est associée. Les retours qui en sont faits soulignent une « confrontation avec le CNRS et la recherche universitaire [qui] est rude pour la recherche architecturale[244] ». La production soumise à l'évaluation ne répond pas aux canons universitaires. La section comprenant l'architecture évolue seulement six ans après sa création. Le terme architecture disparaît alors de l'intitulé de la section 39 — « Espaces, territoires et sociétés » —, puis ne réapparaît plus[245].

241 FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », *op. cit.*

242 FAUQUET Fabricia, « D'un ministère de tutelle à l'autre (Équipement et Culture) et du CORDA au BRAUP : analyse de l'évolution d'une politique publique de recherche par le prisme des discours de l'Institution et la chronologie des réformes successives », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1677

243 Les sections du CNRS sont fixées par arrêté ministériel et se présentent comme une liste de l'ensemble des disciplines ou sous disciplines reconnues par le CNRS (41 sections). La liste des sections est disponible sur le site internet du CNRS : https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/intitsec.php

244 DEVILLERS Christian, Note du 9 juillet 1985 à Jean-Pierre Duport, PENEAU Jean-Pierre, *L'architecture au CNRS*, intervention dans le cadre du séminaire LADRHAUS-ENSA Versailles, le 30 juin 2006, cité par : FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », *op. cit.*

245 Le découpage opéré par le CNRS et l'intérêt à porter à la place de l'architecture dans celui-ci fait écho au Conseil National des Universités (CNU). Ce dernier est une instance nationale qui a pour mission de se prononcer quant aux qualifications, aux recrutements et à la carrière des maîtres de conférences et professeurs des universités. Il est composé de 11 groupes, divisés en 52 sections correspondant elles aussi chacune à une discipline. L'architecture est présente au sein de la section 18 et une attention particulière est portée à ses dimensions à la fois théorique et pratique : « Architecture

Fabricia Fauquet identifie plusieurs facteurs qui ont pu contribuer à ce changement, tels que l'absence d'architecte titulaire au CNRS, l'absence de diplôme de thèse en architecture, la coexistence d'équipes à dominante technique et d'autres à dominante sociale, et la période de bouleversement qu'a connue le monde de l'architecture à cette période — réformes, changement de ministère de tutelle, etc. Nous pouvons ajouter, comme autre hypothèse, qu'à la suite des évaluations opérées, les représentants du CNRS peuvent aussi rejeter une production, et ceux qui en sont à l'origine, car celle-ci est jugée non conforme à leur conception de la recherche, c'est-à-dire potentiellement défaillante scientifiquement ; marquée d'un rapport au discours et à l'écrit propre aux architectes ou par essence hétéronome, voire maladroitement interdisciplinaire (Chapitre 4). Par la suite, la relation se poursuit à travers la création des UMR — elles sont des structures administratives réunissant des chercheurs dans le cadre d'un partenariat entre le CNRS et une ou plusieurs UR. En 1992, un accord-cadre est signé entre le CNRS et les laboratoires des écoles d'architecture, puis, en 1998, les premières UMR sous la double tutelle CNRS et ministère de la Culture sont créées.

Le recours à des chercheurs du CNRS pour évaluer la production scientifique en architecture traduit la volonté des instances chargées de son développement de faire reconnaître et valider cette production par les institutions détentrices de l'autorité scientifique. Autrement dit, si la recherche en architecture doit se développer, elle est tenue de se conformer aux attentes et aux normes de la recherche établie. Cette logique n'est pas isolée : l'histoire du Plan Construction en témoigne. L'organe interministériel a régulièrement mobilisé la DGRST, le Centre de recherche d'architecture d'urbanisme et de construction et le CSTB afin d'évaluer et d'accompagner le comité directeur dans la conception et le suivi des programmes de recherche[246]. Dans ce cadre, la reconnaissance d'une recherche en architecture passe par sa conformité aux codes et aux critères de ces organismes, porteurs d'une certaine conception de la recherche et de ses modes de production. Si la nécessité d'une telle validation peut être discutée, son influence sur la production est indéniable : si les politiques cherchent à garantir la pertinence et la qualité des travaux au regard des financements publics qui leur sont consacrés, peut-on pour autant réduire cette garantie à la seule conformité de la recherche en architecture aux normes de la recherche établie ?

Du côté de la production, la quête de légitimité en tant que discipline de recherche se lit notamment à travers les différentes thématiques de recherche des laboratoires dès leurs débuts. Ana Bela de Araujo pointe la récurrence des termes « méthode » et « méthodologie » au sein du Centre d'études méthodologiques pour l'aménagement (CEMPA) à Nancy autour de Jean-Pierre Epron, du Groupe d'étude pour l'application des méthodes scientifiques à l'architecture et l'urbanisme (GAMSAU) à Marseille avec Paul Quintrand ou encore du Centre de recherche méthodologique d'architecture (CERMA) autour de Jean-Pierre Péneau[247]. Aujourd'hui encore, si les travaux empruntent un autre vocable et interrogent la recherche en architecture sous d'autres aspects, une même ambition d'affirmation disciplinaire est perceptible, entre quête de reconnaissance par l'autorité scientifique et d'autonomie (Chapitre 4).

(ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art ».

Arrêté du 18 décembre 2018 fixant la liste des groupes et des sections ainsi que le nombre des membres de chaque section du Conseil national des universités.

246 GUILLERM Elise, « Les rapports de recherche du Plan Construction au cours des années 1970 : méthodes, courants de pensée, dynamiques institutionnelles », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1847

247 BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *op. cit.*

Selon Éric Lengereau, la politique du CORDA aurait peu intégré « les enjeux professionnels des métiers et du projet[248] », au profit d'une priorité donnée à la recherche fondamentale. Les budgets alloués auraient alors privilégié les sciences de l'homme et de la société au détriment des sciences pour l'ingénieur, ce qui expliquerait « le peu de place que les écoles d'architecture françaises attribuent encore aujourd'hui à la construction en général et aux cultures constructives en particulier[249] ». De son côté, Armand Frémont estime que la quête de reconnaissance auprès de l'université ou du CNRS — accentuée par le fait que l'enseignement de l'architecture ne soit pas sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ; par la place conférée à l'enseignement du projet dans les écoles d'architecture et par la réforme de 1984, qui invite à la diversification et à la spécialisation des métiers de l'architecture — a conduit à ce que soient privilégiés des thèmes et des pratiques de recherche proches de ceux des universitaires[250]. Toutefois, pour Tim Benton, professeurs en histoire de l'art au Royaume-Uni, la recherche en architecture en France aurait bénéficié d'une attention particulière des politiques à l'architecture grâce à une « organisation centralisée et rationnelle à l'image du système français[251] », contrastant avec le modèle britannique, décrit comme diffus et dépendant d'une multitude d'institutions assurant le financement et la coordination[252]. Dans ce dernier cas, les ressources, moins ciblées sur l'architecture que ne le furent en France les politiques publiques du CORDA ou du Plan Construction, obligeraient les chercheurs à soumettre leurs travaux à l'examen de spécialistes d'autres disciplines. Ce fonctionnement est parfois perçu comme vertueux : le caractère transversal de l'évaluation renforcerait l'exigence scientifique et encouragerait le dialogue interdisciplinaire. Un rapport du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) souligne d'ailleurs les effets positifs du « cadre d'excellence pour la recherche » mis en place dans plusieurs universités britanniques : l'Université d'architecture du Royaume-Uni aurait ainsi été contrainte « [d']exprimer son travail en termes de recherche de manière compréhensible pour toutes les disciplines et a contribué à faire progresser la recherche architecturale dans ce pays[253] ». En contrepartie, le système britannique se caractériserait par des politiques moins lisibles et non centralisées[254]. Cette lecture d'une politique française centralisée mérite toutefois d'être actualisée et nuancée. La multiplication des organismes à l'initiative de programmes de recherche auxquels le monde de l'architecture peut prétendre — ANR, ANRT, Caisse des dépôts et consignation, Agence de la transition écologique (ADEME), etc. — complexifie le paysage. Par ailleurs, comme nous l'avons montré, le rôle du BER dans la coordination et l'orientation de la recherche s'est affaibli. Enfin, en France, l'évaluation des UR et des ENSA par l'HCÉRES instaure une certaine homogénéisation méthodologique et référentielle, inscrivant l'architecture dans un processus régulier d'évaluation par les pairs qui n'est pas spécifique à la discipline. Il existe ainsi une tension entre la nécessité de s'aligner sur le modèle de la recherche établie pour assurer la légitimité des productions et celle de reconnaître l'architecture dans sa spécificité.

248 *Ibid.*

249 *Ibid.*

250 FREMONT Armand (rapp.), *Écoles d'Architecture 2000 : Schéma de développement*, *op. cit.*, 1992, pp. 49-50.

251 BENTON Tim, « Un point de vue britannique », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, Marseille, Parenthèses, 1986, pp. 141-142.

252 L'une d'entre elles se démarque grâce à son *Research Comitee* : le *Royal Institute of British Architects* (RIBA).

253 HAY Rowena Hay, SAMUEL Flora, FARRELLY Lorraine, *Démontrer la valeur de la conception par la recherche dans le cadre de l'exercice de l'architecture en Europe*, Université de Reading, Conseil des Architectes d'Europe, 2020, p. 14.

254 BENTON Tim, « Un point de vue britannique », *op. cit.*, pp. 141-142.

2.1.2. La rencontre avec les universitaires : l'exemple des études urbaines

L'universitarisation ne se réduit pas à la projection d'un modèle universitaire sur l'architecture par l'État, elle s'incarne dans une production, des expériences vécues et des relations concrètes avec les universitaires. Comme nous l'avons rappelé en avant-propos, la recherche menée dans les ENSA est souvent décrite — et certains l'affirment encore aujourd'hui — comme historiquement issue d'autres disciplines (sociologie, urbanisme, histoire) et encore trop peu développée dans le champ technique ou spécifiquement architectural. Si nous avons choisi d'analyser la recherche au prisme de l'influence des politiques publiques sur sa production, elle ne peut être isolée des autres déterminants : l'orientation de la recherche est multifactorielle. Pour illustrer cette complexité, nous revenons ici sur l'orientation de la recherche menée dans les ENSA vers le champ urbain. Ce détour nous permet de rappeler que, si nous centrons notre analyse sur le rôle des politiques publiques, nous considérons la complexité des dynamiques qui traversent le développement d'une recherche en architecture. À travers l'exemple de la recherche urbaine conduite dans les unités de recherche des ENSA, nous souhaitons ainsi mettre en lumière certaines de ces dimensions.

Si l'universitarisation est généralement analysée sous l'angle réglementaire — à savoir le rapprochement progressif de l'organisation et de la gestion des ENSA avec le modèle universitaire au fil des réformes —, elle peut aussi être lue plus largement à travers l'influence exercée par des enseignants et chercheurs issus de cursus universitaire sur la formation et la recherche dans les écoles d'architecture. Sous cet angle, à partir des années 1960, des enseignants issus d'un cursus universitaire ont importé au sein des écoles d'architecture leurs conception et expérience de la recherche, par le prisme de leurs propres formations et de leurs spécialités. Par suite, ils ont contribué à la création des laboratoires de recherche et participé à conditionner son développement. Le corps enseignant des ENSA comprend aujourd'hui des enseignants aux parcours très différents. Certains enseignants sont issus d'un parcours tout à fait extérieur à l'enseignement de l'architecture (sociologie, histoire, école d'ingénieur, droit, philosophie, etc.), d'autres ont complété leur formation en architecture par un master de spécialisation, un doctorat en architecture ou dans une discipline universitaire. Le modèle universitaire pris pour référence n'est alors pas seulement lu comme le fruit d'une pression exogène — une attente des politiques publiques — mais se perçoit dans la production des laboratoires. Elle reflète ainsi la diversité des profils du corps enseignant, l'influence prépondérante de certains d'entre eux, mais aussi le contexte de leur création. Ces enseignants et chercheurs apportent en outre une forme d'autorité scientifique, héritée de leurs diplômes, de leurs parcours et de leur acculturation à la recherche universitaire.

Pour illustrer la manière dont la composition du corps enseignant a participé à orienter la recherche dans les UR, l'engagement des laboratoires dans les études urbaines dès leur création constitue un exemple révélateur de la complexité des influences à l'œuvre. Tout d'abord, il vient en réponse à un contexte : celui de la fin des années 1960[255], berceau de la réforme menant à la création d'un code de l'urbanisme autonome[256] (auparavant commun avec l'habitation). Il est marqué par la montée des contestations sociales et politiques à l'égard de l'autorité de l'État dans l'aménagement ; le programme des Zones à urbaniser en priorité (ZUP) ; les grands projets d'aménagements régionaux ou sectoriels (le quartier de la Défense arrive à terme, la création des grandes stations balnéaires de la côte Méditerranéenne) ; la promulgation de la Loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, point de départ de la nouvelle génération des documents d'urbanisme et de la

255 ROLIN Frédéric, « Une invention du droit de l'urbanisme : l'expérience du G.U.R.D.U.A de l'Université de Nantes », *Droit et Ville*, nº 88, 2019, pp. 69-91.

256 Décret nº 73-1022 du 8 novembre 1973 relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme et portant révision du code de l'urbanisme et de l'habitation.

création des « agences d'urbanisme » codirigées par l'État et les collectivités locales ; la création des premières « missions d'aménagement » et du programme des « Villes nouvelles » qui préfigurent les Établissements publics d'aménagement[257]. Ainsi, les priorités politiques se déplacent, passant de la production massive de logements vers les interventions dans les centres anciens, notamment, ce qui influe sur les commandes adressées aux architectes. En parallèle, des architectes dénoncent des politiques dominées par l'industrialisation et une « idéologie normative et universalisante[258] ». Ils appellent à se préoccuper prioritairement de « l'utilisation du stock immobilier existant[259] » et à prendre en compte des « exigences véritables qui s'expriment à travers les différentes formes de protestation et de revendication des habitants[260] ». Ils défendent, dès le début des années 1970, une « architecture urbaine[261] » et un « projet urbain » qui rompent avec la planification sectorielle antérieure[262]. Ils entendent considérer le travail de l'architecte comme une réflexion globale sur la société et non seulement concentré sur des techniques constructives ou esthétiques[263], qui s'accompagne d'une certaine « connivence entre pensée urbaine et utopie[264] ». L'intégration des sciences sociales dans la formation des architectes et dans les laboratoires de recherche (réforme Malraux, 1968), portée par des enseignants-chercheurs introduisant leurs propres thèmes et pratiques, a accompagné cette évolution[265]. Cela se traduit notamment par l'analyse des enjeux politiques et économiques sous-jacents à la planification et par des appels à un droit de l'urbanisme plus ouvert aux enjeux sociologiques et à la participation des acteurs locaux[266]. Ainsi, dans les laboratoires des écoles d'architecture, les intérêts et contributions des architectes et des sciences sociales se rejoignent autour de la question urbaine. Ensemble, ils participent à la construction et au développement de recherche dans les écoles d'architecture, marquée par ce contexte (Chapitre 5). D'autre part, le titre d'urbaniste n'étant pas protégé, la recherche urbaine se

257 Loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles

258 Bernard Huet fait partie de ces architectes.

HUET Bernard, « Introduction au dossier "Recherche Habitat" », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 174, juillet-août 1974, p.1, dans : POMMIER Juliette (dir.), *Huet, De l'architecture à la ville : une anthologie des écrits de Bernard Huet*, Paris, Zeug, 2020, p. 87.

259 *Id.*, p. 88.

260 *Id.*, p. 89.

261 HUET Bernard, Actes du colloque de Bordeaux, 16-19 octobre 1997, « Patrimoine et territoire », *La Pierre d'angle* n° 21-22, octobre 1997, pp. 18-21, dans : POMMIER Juliette (dir.), *Huet, De l'architecture à la ville : une anthologie des écrits de Bernard Huet*, *op. cit.*, pp. 445-450.

262 RONCAYOLO Marcel, « Mémoires, représentations, pratiques — réflexions autour du projet urbain », dans : HAYOT Alain, SAUVAGE André, *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions, Actes du colloque Les sciences humaines et sociales face au projet urbain par l'INAMA et SHS-TEST, à Marseille, les 31 janvier et 1er février 1997*, Paris, Éditions de La Villette, 2000, pp. 25-26.

263 CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 34-35.

264 PICON Antoine, « Les utopies urbaines, entre crise et renouveau », *Revue des Deux Mondes*, 2000, p.111.

265 Nous revenons plus en détail sur la manière dont les sciences sociales viennent à l'architecture et s'investissent en faveur des études urbaines dans le chapitre 5 de la thèse.

Olivier Chadoin, dans son ouvrage *Sociologie de l'architecture et des architectes*, donne à voir comment les sciences sociales sont venues à l'architecture, mais aussi la manière dont les chercheurs des laboratoires d'architecture définissent et nomment leur positionnement disciplinaire. En fonction des périodes, les chercheurs en sciences sociales réaffirment leur appartenance disciplinaire à la sociologie ou à l'anthropologie, par exemple, en tant que disciplines établies, et à d'autres, ils s'engagent davantage dans une définition thématique et se rassemblent autour des études urbaines.

CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2021.

266 HAYOT Alain, « En finir avec le fonctionnalisme : les sciences sociales, l'architecture et la ville » dans : HAYOT Alain, SAUVAGE André, *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions, Actes du colloque Les sciences humaines et sociales face au projet urbain par l'INAMA et SHS-TEST, à Marseille, les 31 janvier et 1er février 1997*, *op. cit.*, p. 12.

prête plus facilement aux approches pluridisciplinaires que la recherche architecturale. Comme le souligne Christian de Montlibert, l'urbanisme est marqué par son hétéronomie — plus encore que l'architecture — tout en reposant sur un fort appareillage technique[267]. Les politiques publiques et les instances qui en sont responsables, quant à elles, intègrent les évolutions issues des politiques, de la société, de la production architecturale et de la recherche, tout en contribuant réciproquement à leur orientation. Ainsi, le Plan Construction est devenu le PUCA ; le BRA a évolué en BRAU, puis, en 2018, il prend le nom de BRAUP.

Une autre hypothèse quant au développement de la recherche urbaine réside dans l'idée qu'elle a pu constituer une réponse à l'impasse perçue de la recherche architecturale, ou un refus, de la part de certains architectes, de l'orientation que l'État a cherché à lui donner, notamment en faveur de l'industrialisation (Chapitre 2). Plutôt que de prendre la matière architecture comme objet ou outil de recherche, ce sont alors les cadres et conditions de sa production qui deviennent des objets d'analyse. Cette orientation permet d'une part, d'éviter d'avoir à expliciter les logiques propres à la pratique architecturale — de la rationaliser et d'avoir à caractériser l'activité des architectes (Chapitre 3) — et, d'autre part, d'œuvrer en faveur d'une amélioration des conditions d'exercice professionnel ainsi qu'à un élargissement des missions des architectes, notamment à travers le projet urbain[268]. De plus, la recherche urbaine n'étant pas l'apanage d'une profession protégée, mais investie par des enseignants et des chercheurs issus de cursus variés, elle se prête davantage à une dynamique interdisciplinaire, notamment à la rencontre entre l'architecture et les sciences humaines et sociales. Le travail de Rachel Metzger sur l'interdisciplinarité dans les ENSA donne ainsi à voir une prépondérance des sollicitations à l'initiative des enseignants du champ Villes et territoires (VT) — représentant dans l'enseignement le projet urbain — vis-à-vis des « disciplines "pour l'architecture" » c'est-à-dire les champs de l'Histoire et des cultures architecturales (HCA) et des Sciences de l'Homme et de la société pour l'architecture (SHSA)[269].

2.2. Les limites de l'universitarisation partielle des Écoles nationales supérieures d'architecture

Avant de revenir plus en détail sur les étapes de l'universitarisation de la formation des architectes, cette fois d'un point de vue réglementaire, il est important de replacer l'université dans son contexte actuel. Si celle-ci représente un modèle pour le développement de la recherche en architecture, il est à rappeler qu'elle aussi connaît des transformations. Par-là, nous revenons ci-après sur l'évolution de la politique nationale de la recherche et de l'innovation et les reconfigurations qu'ont connu les universités.

267 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 86

268 Les diplômes de spécialisation en urbanisme et le titre même d'urbaniste sont un enjeu pour les architectes et leurs écoles, tout comme le développement et le processus de professionnalisation des paysagistes concepteurs qui peuvent aujourd'hui être formés dans deux ENSAP à Bordeaux et à Lille.

TAPIE Guy, « L'urbain, la ville : un pôle de diversification », *Les architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 231-246.

269 METZGER Rachel, ENEAU Jérôme, AUDRAN Jacques, « Formes et perceptions des collaborations entre enseignants-chercheurs des ENSA », *Les cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 22, 2024, « Figure 5. Sollicitations mentionnées d'autres champs disciplinaires ».

2.2.1. Les évolutions des politiques publiques de recherche et d'innovation et les reconfigurations des universités

Isabelle Bruno a caractérisé et synthétisé l'évolution des politiques publiques de recherche et d'innovation entre 1950 et 2000, en précisant leurs objectifs ainsi que les transformations dans l'organisation et l'encadrement de la recherche et de l'innovation[270] (Tableau n°5). Dans les années 2000, les politiques publiques se caractérisent par une focalisation sur les problématiques « sociétales », une internationalisation des politiques de recherche et d'innovation — concrétisée notamment par la création de l'Espace européen de la recherche (EER) en 2000 — ainsi qu'une coordination interministérielle reposant sur une conception de la recherche interactive et interdisciplinaire, avec un fort accent sur ses finalités socio-économiques. Elles impliquent également une harmonisation de la formation des professionnels[271]. Elles donnent lieu à deux nouveaux concepts : « le capitalisme cognitif » et « l'économie du savoir ». Le premier a été forgé par une équipe de chercheurs et présenté dans l'ouvrage *Vers un capitalisme cognitif : Entre mutations du travail et territoire* publié en 2001[272]. Le second renvoie à la publication d'un rapport produit par l'OCDE en 2006, qui définit les « économies fondées sur le savoir » comme des « économies qui reposent directement sur la production, la diffusion et l'utilisation du savoir et de l'information[273] ». Les deux concepts marquent une articulation nouvelle entre économie et recherche, constatée, mais aussi souhaitée par les politiques. Pierre Milot parle ainsi de « l'économie du savoir » comme d'un cadre conceptuel avec un caractère performatif et normatif qui s'inscrit « dans une stratégie internationale de reconfiguration majeure de la place des universités dans le contexte de la mondialisation de la production, de la diffusion et de l'utilisation des connaissances[274] ». En promouvant le développement d'une offre de formation et de recherche corrélée et évolutive en fonction des besoins socio-économiques de la société — professionnalisation des formations, finalités de la recherche en adéquation avec les besoins du marché, etc. —, il s'agit d'établir des « systèmes nationaux d'innovations[275] », c'est-à-dire des mouvements et des relations entre l'industrie, l'État et l'université dans le développement scientifique et technologique au service de l'économie.

270 BRUNO Isabelle, *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Du Croquant, 2008, p. 272.

271 Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

272 AZAIS Christian, CORSANI Antonella, DIEUAIDE Patrick, *Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoire*, Paris, L'Harmattan, 2001.

273 OCDE, *L'économie fondée sur le savoir*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 1996, p. 7.

274 MILOT Pierre, « La reconfiguration des universités selon l'OCDE. Économie du savoir et politique de l'innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 148, *Entreprises académiques*, 2003, p. 68.

275 OCDE, *L'économie fondée sur le savoir*, *op. cit.*, p. 7.

Périodes	**1950-75**	**1975-95**	**2000 —…**
Objectif principal	Politique	Économique	Sociétal
Déterminant	Sécurité militaire	Compétitivité industrielle	Emploi et qualité de la vie
Cadre géographique	National	International	Mondial
Conception du processus de recherche	Linéaire	Linéaire (création et diffusion)	Interactif et systémique
Choix des actions	Guidé par la science	Guidé par la technologie	Guidé par la demande
Nature des actions	R&D fondamentale et axée sur les *spillovers*	R&D précompétitive et soutien indirect à l'innovation	R&D finalisée jusqu'à la commercialisation des innovations
Nature et détermination des priorités	Politico-scientifiques (*top down*)	Techno-logico-industrielles (*top down*)	Socio-politiques (*bottom-up*)
Leadership ministériel	Défense, Éducation et Recherche	Éducation et Recherche, Industrie	Coordination interministérielle
Principales technologies financées	Nucléaire, aéronautique, chimie	Électronique, informatique, télécommunication	S&T hybrides, combinées selon les problèmes
Mise en œuvre	Organismes publics de recherche	Programmes incitatifs et coopératifs	*Task Forces*, programmes interdisciplinaires
Mode de financement	Administratif	Technico-administratif	Technico-financier
Mode d'évaluation des projets	Évaluation scientifique par les pairs	Évaluation scientifique par les pairs et les utilisateurs	Évaluation financière et de l'impact socio-économique
Critères dominants de sélection	Excellence scientifique	Excellence scientifique et contribution à la compétitivité	Contribution aux besoins de la société et de l'industrie
Inspiration intellectuelle	Vannevar Bush	OCDE, programmes VLSI* et ordinateur cinquième génération japonais	Gibbons-Nowotny, Kodama, Nelson-Lundvall-Freeman, *Social shaping of technology*
Évaluation des actions	Évaluation d'impact scientifique (éventuellement)	Évaluation d'impact scientifique et technique	Évaluation d'impact socio-économique et suivi stratégique permanent

Tableau n°5 : « L'évolution des caractéristiques des politiques publiques de recherche et d'innovation », réalisé par Isabelle Bruno d'après le travail d'Ugur Muldur[276] et reproduit par nos soins

Source : Il est issu de l'ouvrage : BRUNO Isabelle, À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche, op. cit., pp. 28-29.
** VLSI : Very Large Scale Integration : technologie de circuit intégré (puces à semi-conducteur microprocesseur).*

276 MULDUR Ugur, *Une politique européenne de recherche et d'innovation pour le XXIe siècle*, Rapport interne aux services de la Commission, 1996.

À la fin du XXe siècle, Michaël Gibbons décrit ces évolutions en analysant les changements dans la manière d'envisager la production du savoir, à travers le passage d'un « Mode I » à un « Mode II »[277]. Le « Mode II » se distingue du premier à travers différents attributs : « le savoir produit dans un contexte d'application, la transdisciplinarité, l'hétérogénéité des compétences, la diversité organisationnelle, l'expansion de la responsabilité sociale, le système élargi du contrôle de la qualité[278] ». Pour Michaël Gibbons, pour entrer pleinement dans un nouveau paradigme, le gouvernement doit faire la synthèse des politiques de l'enseignement, de la science, de la technologie et de la concurrence en une politique intégrée de l'innovation[279]. Dominique Pestre nuance cependant cette opposition entre un « mode I » de « science pure » historique et un « mode II » de « science en contexte » qui ne reflète pas l'état des pratiques[280]. Deux systèmes sont pour lui en relatif équilibre, l'un de « science ouverte » et l'autre de « science privée », et tendent à s'inscrire dans « un régime qui cherche à faire du premier le seul servant du second, même s'il n'a pas encore (?) réussi[281] ». Il préfère ainsi le terme de « science ouverte » qu'il entend comme une recherche qui répond aux canons académiques sans s'interdire différentes relations aux objets, terrains et/ou demandes sociales, et qu'il compare à une « science privée » sous-entendue dominée par des intérêts privés. Ces inquiétudes relatives à l'avenir, à la liberté et à l'indépendance de la recherche sont partagées par de nombreux chercheurs. Elles sont rendues particulièrement visibles à chaque nouveau projet de loi qui vise l'institution universitaire[282] (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités LRU[283], Loi de programmation de la recherche LPR[284]).

En effet, l'université a connu différentes reconfigurations[285]. Elle est invitée à se comporter comme une organisation comme les autres[286], à endosser un esprit d'entreprise[287]. Il est difficile de résumer en quelques lignes la somme des évolutions que connaissent les universités. L'autonomisation des universités, principe et ambition majeurs à l'origine des reconfigurations universitaires, a été inscrite dans la LRU en 2007[288]. Ces reconfigurations visent à renforcer leur autonomie à la fois en termes d'ancrage territorial — à travers le développement de politiques de sites et le regroupement d'universités ou d'établissements d'enseignement supérieur (Communauté d'universités et établissements [COMUE]) — et sur le plan économique. Par-là, les universités sont appelées à multiplier leurs partenariats ; à diversifier leurs sources de financements ; à orienter la recherche et

277 GIBBONS Michaël, LIMOGES Camille, NOWOTNY Helga, SCHWARTZMAN Simon, SCOTT Peter, TROW Martin, *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, Londres, Sage, 1994.

278 MILOT Pierre, « La reconfiguration des universités selon l'OCDE. Économie du savoir et politique de l'innovation », *op. cit.*, p. 70.

279 *Ibid.*

280 PESTRE Dominique, *Science, argent et politique : Un essai d'interprétation*, Paris, INRA, 2003.

281 *Id.*, p. 115.

282 Nous pouvons citer, à titre d'illustration de la manifestation de ces inquiétudes quant à l'avenir de l'institution universitaire, le numéro 119 de la revue *Genèses* parmi beaucoup d'autres :

Genèses, n° 119, *Pour l'université, pour la recherche*, 2020.

283 Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

284 Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

285 MIGNOT-GERARD Stéphanie, NORMAND Romuald, RAVINET Pauline, « Les (re) configurations de l'université française », *Revue française d'administration publique*, n° 169, *Les reconfigurations des universités françaises : entre influences internationales et particularismes nationaux*, 2019, pp. 5-20.

286 *Id.*, p. 10.

287 BRUNO Isabelle, *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, *op. cit.*

288 Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

à faire évoluer les formations en fonction des besoins socio-économiques. Ces transformations s'inscrivent également dans une logique de subventionnement public conditionné par un système d'évaluation fondé sur des indicateurs de performance, tels que le nombre de citations, le rang des revues scientifiques dans lesquelles les chercheurs publient, le nombre de publications à l'international, le nombre d'appels à projets remportés, les participations de partenaires extérieurs, etc. Ce mode d'évaluation contribue à instaurer une dynamique de mise en concurrence entre universités et laboratoires de recherche. La mise en œuvre du PIA illustre cette volonté de distinguer et d'appuyer le développement de sites nommés les « Initiatives d'Excellence » (Idex) ainsi que des Laboratoires d'excellence (Labex) dans des secteurs jugés porteurs, identifiés comme de niveau international et donc aptes à représenter la France dans la compétition internationale des grandes universités, notamment au classement de Shanghai[289].

D'un point de vue législatif, ces évolutions sont notamment visibles à travers les modifications apportées à l'article L123-3 du code de l'éducation, qui précise les missions du service public de l'enseignement supérieur. Entre 2000 et 2007, quatre missions sont listées : la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technique ainsi que la valorisation de ses résultats ; la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ; la coopération internationale. Depuis 2013, le deuxième item évolue :

> « La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable[290] » (les parties soulignées sont de notre fait pour signifier les différences avec la version antérieure).

L'appel en faveur du développement d'une recherche qui apporte des éléments de réponse aux « défis sociétaux » est clairement inscrit, tout comme la conception de la recherche comme vecteur d'innovation. Les reconfigurations de l'université s'inscrivent dans ces enjeux. Ces orientations influencent également les politiques publiques relatives à la recherche en architecture. Elle se trouve ainsi confrontée à un modèle en tension, prise entre deux dynamiques : d'une part, la quête de reconnaissance par l'institution universitaire, qui implique de se conformer à ses codes, normes et valeurs historiques ; d'autre part, l'ancrage dans l'économie de la connaissance et ses conséquences sur l'orientation de la recherche, l'accès aux financements, la gestion des institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que les pratiques d'évaluation.

2.2.2. La recherche dans l'universitarisation des ENSA : une réorganisation structurelle et partielle

Les relations entre les ENSA et la référence universitaire sont antérieures à l'accord de Bologne adopté en 1999. Les réformes et les rapports relatifs à l'enseignement dans les écoles d'architecture ont été nombreux depuis les années 1970. Nous n'avons pas pour objectif de résumer l'ensemble des évolutions qu'elles ont connu, mais plutôt de montrer comment ce rapprochement avec le modèle universitaire s'est opéré depuis la création de l'Espace européen de l'enseignement

289 Entre 2010 et 2011, 7,7 milliards d'euros ont été consacrés au financement des IdEx et 1,5 milliard aux LabEx.

MIGNOT-GERARD Stéphanie, NORMAND Romuald, RAVINET Pauline, « Les (re) configurations de l'université française », *op. cit.*, p. 9.

290 Article L123-3 du Code de l'éducation, modifié par la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013.

supérieur, ainsi que la volonté affirmée d'harmoniser à l'échelle européenne, voire mondiale, l'enseignement supérieur et la production de la recherche. Les grandes évolutions sont présentées ci-après à travers la manière dont la formation évolue selon le modèle universitaire, tout en conservant une certaine singularité.

Un schéma en trois cycles : Licence-Master-Doctorat

L'harmonisation européenne des formations relevant de l'enseignant supérieur, au cœur du processus de Bologne, aboutit à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en 2010. Elle conduit, en 2005, à la mise en conformité de la formation dans les ENSA, organisée désormais autour des grades de licence et de master, de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et du doctorat. Par-là, un cadre commun conforme aux normes de l'enseignement supérieur est apporté aux ENSA[291]. Il a ensuite été actualisé par le décret du 19 août 2013[292]. En parallèle, une organisation en semestres, unités d'enseignement et « Crédits ECTS[293] » — *European credit transfer accumulation system* — a été mise en place, toujours dans une volonté d'harmonisation des formations, mais aussi de créer des passerelles pour les étudiants désireux de se réorienter ou de poursuivre leurs études dans un autre pays[294].

L'institutionnalisation du doctorat en architecture en France est donc relativement récente. Avant cela, il a été un sujet de longue date. Sa mise en œuvre a suscité de nombreux débats et contributions, sur lesquels nous revenons au fil de la thèse. Pour beaucoup, il représente l'occasion d'une affirmation disciplinaire. Les comparaisons avec d'autres pays invitent toutefois à nuancer le pouvoir du diplôme, montrant que les enjeux liés au doctorat en architecture ne peuvent pas s'expliquer seulement par sa tardive institutionnalisation en France.

Dans certains pays, différents types de doctorat en architecture coexistent. Dans un article intitulé *Le Doctor of design d'Harvard comme prototype : comment penser un doctorat pour les professionnels de l'architecture ?*, Clément Orillard[295] revient sur le cas de deux doctorats au sein de la *Graduate school of design d'Harvard* : le *Doctor of Design* (DDes) créé en 1987, pensé dès son origine comme un modèle alternatif de doctorat davantage ouvert vers la pratique professionnelle, et le *PhD in architecture, landscape architecture and urban planning*, décrit comme davantage orienté vers la théorie[296]. Pour Antoine Picon, interrogé par Clément Orillard, les deux formations sont complémentaires, car le DDes permet de faire des recherches qui n'auraient pas été possibles en PhD, comme celles relatives au domaine « technologie et design ». La création du DDes a été possible selon l'auteur, car il existe aux États-Unis une très grande diversité de types d'institutions d'enseignement supérieur à la fois en termes de statut, de gouvernance et d'histoire.

---

291 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 28.

292 Décret nº 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation.

293 Pour information, 1 ECTS correspond à un nombre d'heures de travail à fournir par l'étudiant estimé entre 25 et 30 heures.

294 GICQUEL Rémy, PERRON Yann, HURARD François, PAUMIER Benoît, *Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture*, Rapport IGESR et IGAC, décembre 2021, p. 31.

295 En plus d'être architecte et enseignant-chercheur au sein de l'École d'urbanisme de Paris, il a également été le coordinateur de la plateforme d'Observation des projets et stratégies urbaines pour le GIP Epau.

296 ORRILARD Clément, « Le Doctor of design d'Harvard comme prototype : comment penser un doctorat pour les professionnels de l'architecture ? », *Lieux Communs − Les Cahiers du LAUA*, 2007, *Formes et pratiques de l'activité de recherche*, 10, pp. 163-185.

Le DDes trouve lui-même son origine dans une école dont le parti pris fondateur a été de fusionner « les enseignements en architecture, paysagisme et urbanisme en un seul enseignement de design[297] ». Ainsi, la souplesse offerte par le système états-unien concernant les institutions d'enseignement supérieur, mais aussi la durée et le contenu des formations, permet la création d'institutions variées, l'émergence de pratiques de recherche différentes, puis leur autonomisation via l'institutionnalisation de différentes formes de doctorat en architecture. Pour Clément Orillard, ces doctorats ne peuvent pas être imposés par la tutelle, mais ils émergent de la production, puis motivent une structuration nouvelle, à travers la fondation d'établissements et de formations adaptés[298]. Pour autant, le cas du DDes reste pour l'auteur un exemple inspirant plus que la norme dans le paysage des doctorats en architecture aux États-Unis. Il confirme également que « le débat sur ce que doit être la recherche en architecture est toujours autant d'actualité[299] ». Pour Antoine Picon :

> « la difficulté à construire de grands programmes doctoraux au sein de l'enseignement en architecture est en fait un problème mondial. C'est pourquoi une question reste ouverte lorsque l'on se penche sur ce sujet : pourquoi l'architecture a-t-elle été si peu touchée par ce processus historique qu'ont connu toutes les disciplines, le développement de pratiques de recherche ?[300] »

Pour Jean-Pierre Chupin, le « doctorat individualisé en architecture » mis en place en 2010 au Canada doit permettre de ne plus avoir à emprunter aux sciences humaines et sociales leurs méthodes ni à chercher leurs validations. Il est alors question de développer et valider une recherche — des questions, objets et méthodes — interne à l'architecture[301]. Toutefois, selon les mots de Jean-Pierre Chupin en 2014, celui-ci « peine à se développer » au sein de l'Université de Montréal alors que le doctorat en architecture est reconnu depuis la fin des années 1990 à l'Université McGill. En Belgique, où les études d'architecture sont dispensées au sein des universités, Benoît Vandenbulcke décrit également des enjeux professionnels associés au doctorat, puisqu'il conditionne l'accès à l'enseignement[302]. Le rattachement de l'architecture à l'université ou encore l'insertion d'une école d'architecture dans un contexte universitaire — comme c'est le cas en France via les inscriptions dans des écoles doctorales, notamment[303] — ne met pas non plus fin aux problématiques relatives aux enjeux institutionnels ni à la diversité des définitions de la thèse en architecture[304].

---

297 *Id.* p. 178.

298 *Id.*, pp. 182-183.

Le parti pris sur lequel repose la création de la *graduate school of Design*, via son caractère interdisciplinaire et les différentes disciplines convoquées, fait écho à la création de l'institut de l'environnement en France (1969 – 1971) qui est, quant à lui, une volonté étatique et celle d'André Malraux notamment. De plus, à la différence de la *graduate school of Design*, il a rapidement été fermé.

299 *Id.*, p. 164.

300 *Id.*, p. 183.

301 CHUPIN Jean-Pierre, « Dans l'univers des thèses, un compas théorique », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* [En ligne], 30/31 | 2014, mis en ligne le 14 septembre 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/crau/370 ; DOI : 10.4000/crau.370

302 VANDENBULCKE Benoît, « La recherche au cœur de la pratique/la pratique au cœur de la recherche », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

303 Les écoles doctorales sont des structures rattachées aux universités et/ou aux grandes écoles. Elles organisent le doctorat en relation avec plusieurs laboratoires de recherche souvent de disciplines variées, mais proches (coloration sciences sociales, sciences techniques, etc.).

304 CHUPIN Jean-Pierre, « Un compas des théories dans l'océan doctoral en architecture », dans : COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, *op. cit.*, pp. 38-55.

Au regard des comparaisons présentées ici quant au doctorat et à l'intégration de l'architecture à l'université dans différents pays, nous pouvons conclure que la scission entre recherche et pratique professionnelle ne s'explique pas seulement par l'autonomie de la formation vis-à-vis de l'université. Une piste pour réfléchir au développement de la recherche en architecture consiste à proposer différents types de doctorats, en mettant l'accent sur l'adaptation à la pratique professionnelle plutôt que sur la recherche académique en s'inspirant d'autres domaines du savoir, tels que la médecine (thèse de recherche ou thèse d'exercice), ou en se référant à la diversité des établissements d'enseignement supérieur dans d'autres pays, comme la Suisse ou l'Allemagne. Les exemples étrangers sont aussi utilisés comme référence pour pointer l'orientation des recherches doctorales françaises davantage colorées par les sciences sociales qu'en faveur d'une recherche technique. Les comparaisons avec d'autres pays invitent toutefois à nuancer le rôle du diplôme dans l'affirmation disciplinaire. Si des études de cas sont enthousiasmantes, les auteurs ne manquent pas de faire état des segmentations disciplinaires et des débats permanents autour de la définition de la recherche et du doctorat en architecture :

> « Pourtant, l'idée même d'une approche doctorale des questions architecturales semble toujours en danger de se perdre dans les méandres des confusions entre les enjeux professionnels et les visées disciplinaires.[305] »

Le statut d'enseignant-chercheur des ENSA

En novembre 2014, un rapport établi par l'Inspection Générale des Affaires culturelles (IGAC) et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAERN) appelle à la création du statut « d'enseignant-chercheur »[306] ; il est créé par décret en 2018[307]. Ce statut vient en réponse à la diversité des statuts et des contrats des enseignants présents dans les ENSA. Il est aussi, selon les inspections générales, un préalable au développement de la recherche en architecture en faisant état de deux activités dans la carrière des enseignants, comme c'est le cas à l'université : l'enseignement et la recherche. Il est question de créer des conditions favorables à l'activité de recherche des enseignants et de faciliter les coopérations entre les ENSA et les structures d'enseignement supérieur, en rapprochant le statut des enseignants-chercheurs des ENSA de celui de leurs homologues universitaires[308]. La création d'un statut unique a aussi été mise en place dans le but d'inviter les praticiens à s'investir dans la recherche.

Auparavant, le corps des enseignants titulaires se divise en deux catégories : les enseignants dits « praticiens » qui, en plus de leur charge d'enseignement correspondant à un temps plein, exercent leur activité professionnelle d'architecte (ils sont recrutés pour leur expérience dans la pratique) ; et des enseignants non architectes-praticiens, eux aussi embauchés à temps plein. Les deux catégories ont la possibilité de s'investir dans les UR et dans la recherche. Dans les faits, la seconde catégorie s'investit davantage, puisqu'elle est composée en grande partie d'enseignants ayant un cursus universitaire, qui ont l'expérience de la recherche et plus de temps pour s'y consacrer en comparaison avec leurs confrères praticiens. Les enseignants ayant des activités de recherche ne

305 CHUPIN Jean-Pierre, « Dans l'univers des thèses, un compas théorique », *op. cit.*

306 GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, *op. cit.*

307 Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

308 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 57.

bénéficient cependant pas d'avantages en termes de salaires ni de réduction de leur charge d'enseignement hormis par le biais de congés pour études et recherche ou des décharges pour activités de recherche[309], de façon conditionnelle, temporaire et reconductible, contrairement aux enseignants-chercheurs des universités pour qui les activités de recherche sont considérées pour l'évolution de la carrière et de la rémunération des enseignants (prime d'encadrement doctorale, changement de classe et avancement d'échelons, etc.). La mise en place des décharges horaire soulève plusieurs questions, concernant l'évaluation de la recherche (critères, comité, etc.), et les moyens nécessaires pour créer des postes proportionnellement aux décharges accordées, comme nous l'avons vu précédemment. De plus, le nombre d'heures d'enseignement affecté aux EC des ENSA (hors décharge) continue d'être différent de celui des EC des universités : 320 heures annuelles équivalent Travaux dirigés (TD) dans les ENSA contre 192 h pour les universitaires[310]. Dès lors, si les enseignants des ENSA obtiennent le statut d'enseignant-chercheur, il n'est pas accompagné d'un volume horaire dédié à la recherche. Les non-praticiens ont moins de temps que les EC universitaires à consacrer à la recherche. Les praticiens, quant à eux, cumulent activités et revenus d'enseignant-chercheur et de leur pratique professionnelle parallèle, ce qui réduit leur disponibilité pour la recherche et limite les incitations à s'y investir. Le choix d'un statut unique pour l'ensemble des enseignants titulaires doit également permettre, toujours selon les inspections générales, de ne pas procéder à une « scission statutaire » entre enseignants praticiens et enseignants-chercheurs tout en ayant conscience des risques de cette uniformisation :

> « Une double question se pose donc : les enseignants des ENSA sont-ils prêts à entrer dans un dispositif strictement aligné sur celui des enseignants de statut universitaire, notamment sur les critères d'évaluation, et les universitaires sont-ils disposés à accueillir au sein de leurs instances des enseignants appartenant à un autre corps.[311] »

Ce nouveau statut invite donc au développement de la recherche dans une logique performative, puisque tout enseignant, au regard de l'intitulé de son statut, est aussi chercheur. Ainsi, si l'instauration d'une dénomination unificatrice doit favoriser l'engagement de l'ensemble des enseignants dans la recherche, dans les faits, ils ne sont ni contraints ni encouragés financièrement à le faire.

Le décret de 2018 créant le statut d'enseignant-chercheur a suscité de nombreuses réactions[312]. Il précise les conditions à l'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maîtres de conférences ou de professeurs et fixe des objectifs chiffrés concernant le nombre de docteurs à recruter (catégorie 1). La catégorie 1 doit à terme représenter 70 % des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, c'est-à-dire sans affecter de quota par champ disciplinaire[313].

309 Article 7 du Décret nº 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

310 Le temps de travail de référence est constitué pour les enseignants-chercheurs pour moitié des services d'enseignement (192h équivalent TD), pour moitié d'une activité de recherche prise en compte pour le suivi de carrière.

Article 7 du Décret nº 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

311 GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, *op. cit.*, p. 99.

312 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *Bulletin nº 56*, 2e trimestre 2020.

COLLECTIF, « Cessons d'opposer théoriciens et praticiens », réponse collective à la SFA, *AMC*, Janvier 2020.

313 Les articles 34 et 51 précisent les pourcentages d'emplois mis au concours pour le recrutement des maîtres de conférences et des professeurs. L'article 66 établit une période transitoire de cinq ans pendant laquelle la proportion des

Toutefois, les articles 31 et 48 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 continuent de prévoir le recrutement de candidats justifiant d'au moins 4 ou 8 années d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture, mais dans une moindre proportion (catégorie 2)[314]. Les titulaires d'un doctorat représentent alors une menace pour ceux qui en sont dépourvus. La création du statut confère une reconnaissance particulière aux titres universitaires, notamment dans l'accès aux qualifications et dans les procédures de recrutement. Cette situation fait craindre aux enseignants qui ont une activité professionnelle concomitante de perdre non seulement leur place dans les ENSA, mais aussi les spécificités d'une formation professionnalisante, une formation dispensée par des professionnels pour de futurs professionnels.

La création de nouvelles instances dans les ENSA

Parallèlement à la création du statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA, un deuxième décret vise quant à lui la rénovation du mode de gouvernance des écoles[315]. De nouvelles instances dotées de compétences spécifiques sont créées, calquées sur celles des conseils académiques des universités[316] : un conseil pédagogique et scientifique (CPS), une commission de la recherche (CR) et une commission des formations et de la vie étudiante (CFVE). La CR est compétente pour :

– formuler des avis et des propositions sur toutes les questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats ;

– préparer et proposer des mesures relatives à l'organisation et à l'évaluation des unités de recherche ; à une meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche ; à l'articulation entre la recherche et la formation ; au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle[317].

Ainsi, la création de la CR implique la mise en œuvre d'une auto-évaluation de la recherche (classement des projets des candidats aux contrats doctoraux du MC, répartition des décharges d'enseignement, etc.) et de sa relation à la formation. Elle est une nouvelle interface entre le ministère et les chercheurs, mais aussi entre la recherche et l'ENSA. La CR est une instance où sont discutés les critères d'évaluation de la recherche, les travaux, la valorisation de la recherche, la place de celle-ci dans la stratégie de l'établissement, etc. La CFVE a quant à elle pour mission l'organisation des études et les programmes de formation, notamment. Dès lors elle est compétente pour travailler à la révision des maquettes pédagogiques, en accord avec les représentants des différents champs disciplinaires, qui sont ensuite validées par la CPS et le conseil d'administration (CA). Siéger à une commission devient, de ce fait, une source d'influence et de pouvoir institutionnel. Enfin, il est à noter que la mise en place de ces instances ainsi que l'évolution du système de recrutement — qui n'est plus conduit à l'échelle nationale — nécessitent une forte

postes à pourvoir par concours est fixée à 50 % pour chacune des deux catégories. Le décret no 2023-709 du 1er août 2023 fixe la fin de cette période au 1er septembre 2025.

Article 30 du décret n° 2023-709 du 1er août 2023 modifiant le statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

314 Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

315 Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

316 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 51.

317 *Id.*, p. 41.

implication des enseignants. Cette surcharge administrative a largement été dénoncée au cours des mobilisations dans les ENSA de 2023[318].

La création du Conseil national des enseignants-chercheurs des ENSA

Un troisième décret porte création du CNECEA[319], copie du CNU. Il a pour mission d'établir la liste annuelle de qualifications aux fonctions de professeurs et maîtres de conférences qui pourront ensuite candidater à des postes d'enseignants-chercheurs dans les ENSA (titulaires) ; d'évaluer les enseignants tout au long de leur carrière ; d'édicter les règles des décharges d'enseignement à travers un « référentiel national d'équivalence horaire » à destination des CPS pour que celles-ci puissent ensuite les attribuer au sein de leur école. Un référentiel a été produit par le CNECEA, mais n'a pas encore été diffusé par le ministère. La mission confiée au CNECEA par les pouvoirs publics témoigne à la fois de la volonté de caractériser, d'évaluer, de suivre et de quantifier la recherche en architecture, mais aussi des difficultés et des enjeux liés à l'attribution de moyens suffisants.

Préalablement, en 2005, le CNU a intégré l'architecture au sein de la section 18 renommée « Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art ». Cette intégration peut être lue comme une étape dans la reconnaissance de la discipline Architecture en tant que formation supérieure admise à l'Université[320]. Elle peut aussi être vue comme une confirmation du rattachement de l'architecture aux arts, et de son détachement de la technologie de la construction (section 60 : « Mécanique, génie mécanique, génie civil ») et de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme (section 24). Il est également à noter qu'une précision est apportée, seulement pour l'Architecture, concernant la considération de « ses théories » et « ses pratiques ». Là encore, cela peut être vu comme une distinction à faire entre les deux, entre théories ou pratiques, ou au contraire comme une reconnaissance de l'architecture dans cette dualité.

L'accréditation et l'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche

En application des dispositions de la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi Fioraso) et de la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les arrêtés d'accréditation des établissements à délivrer des diplômes pour les ENSA sont émis par l'instance compétente pour les universités. Elles sont soumises à la procédure d'accréditation et d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur par le HCÉRES[321], et ce, malgré l'existence d'un Conseil national de l'enseignement

318 Lettre des présidents des conseils d'Administration et des directeurs des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture à M. Franck Riester, ministre de la Culture, le 12 décembre 2019.

Lettre du Conseil National des Enseignants-Chercheurs des Écoles Nationales d'Architecture à Madame la Ministre de la Culture Rima ABDUL-MALAK, remise en main propre le 12 avril 2023.

319 Décret nº 2018-106 du 15 février 2018 relatif au Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

320 LEPRUN Sylviane, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2005, p. 141.

321 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 29.

supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC)[322]. Ce dernier est pourtant composé de membres élus et de membres désignés issus du monde de l'architecture — représentants du Syndicat de l'architecture, de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA) et des ENSA — ainsi que d'autres membres issus des disciplines de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de la Culture. De fait, l'évaluation des ENSA — le bilan et le projet des établissements et des unités de recherche — est réalisée selon la procédure et les grilles d'évaluation également destinées aux universités[323]. L'évaluation conditionne l'accréditation des établissements et des unités de recherche, mais aussi, depuis 2020, les engagements financiers de l'État envers eux[324]. La constitution du dossier d'auto-évaluation puis la procédure d'évaluation sont donc des temps cruciaux pour les établissements qui soumettent leurs bilans et projets aux attentes et grilles d'évaluation de l'HCÉRES.

L'évaluation des établissements et des UR par l'instance chargée d'évaluer ceux de l'université atteste d'une volonté de développer une recherche de type universitaire, même si les référentiels présentent certaines évolutions qui peuvent être lues soit comme une démarche d'inclusivité et de reconnaissance d'une diversité dans les pratiques de recherche, soit comme une incitation au développement d'une recherche partenariale et internationale en excluant les disciplines qui se prêtent peu à ce type de pratiques (la littérature par exemple). L'architecture a donc à se plier aux référentiels communs aux établissements et aux UR universitaires, comme aux mots d'ordre qui touchent le monde de la recherche.

En avril 2025, l'Assemblée nationale vote en faveur de la suppression du HCÉRES. Cette décision vient en réponse à différentes critiques faites à son encontre, notamment de la part de la Cour des comptes. Celle-ci reproche aux évaluations menées qu'elles se fassent « sur la base de référentiels très normés et de procédures particulièrement longues[325] » qu'elles représentent un coût très important et qu'elles sont trop nombreuses — la Cour a calculé qu'une évaluation d'un établissement coûte entre 33 000 € et 50 000 €[326] pour 63 établissements évalués lors de la vague 2018-2019 ; celle d'une UR coûte 11 000 €, pour 491 UR évaluées au cours de cette même vague — et qu'elles ne servent pas la mise à jour d'une politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rapport de la Cour des comptes pointe ainsi l'inefficience et la standardisation induite par l'évaluation de la recherche toutes disciplines confondues selon un même référentiel. Malgré ce rejet de l'évaluation telle qu'elle est à l'œuvre, elle recommande toutefois que celle-ci se poursuive et évolue dans une logique d'évaluation des politiques de sites et des résultats que celles-ci offrent. La Cour appelle également à ce que ces évaluations conditionnent leurs dotations. Elle remet donc en question le traitement uniforme appliqué à toutes les UR et le coût induit — elle appelle à ce que l'HCÉRES se dote d'un modèle économique en soulevant l'hypothèse d'une facturation des évaluations — mais elle réaffirme la volonté de rationaliser et d'évaluer les performances des établissements et des UR. Ces recommandations permettent certes d'adapter l'évaluation aux stratégies de l'établissement, mais elles impliquent

322 *Id.*, p. 35.

323 Nous nous intéressons aux évaluations réalisées par l'HCERES et plus particulièrement à celles des UR LHAC de l'ENSA Nancy et AMUP de l'ENSA Strasbourg dans le chapitre 5 de la thèse. À cette occasion nous revenons sur l'évolution des référentiels et documents remis par l'HCERES dans le but de spécifier l'évaluation au regard des pratiques des ENSA et de leurs UR.

324 Article L311-2 du Code de la recherche.

325 Référé de la Cour des comptes du 12 mars 2021 adressé au Premier Ministre Jean Castex, ayant pour objet : Le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), p. 2.

326 *Ibid.*

aussi d'intégrer les autres critères associés à l'autonomisation et aux politiques de site, notamment l'autonomie financière, comme critère d'évaluation de la recherche et de la formation.

Une double tutelle ministérielle pour les ENSA

La tutelle ministérielle de l'architecture et des écoles d'architecture est un sujet de longue date que nous avons abordé *supra*. Vincent Feltesse a listé les différents bénéfices associés à une cotutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) avant que celle-ci ne soit effective en 2013[327]. Selon lui, la cotutelle a tout d'abord une portée symbolique forte. Elle donne également la possibilité aux ENSA de profiter de dispositions offertes aux universités (contrat de site, plan Campus, etc.), tout en conférant aux établissements une plus grande autonomie vis-à-vis du ministère en passant d'une logique d'habilitation des programmes à une accréditation des établissements. Il est aussi question de favoriser les collaborations entre établissements. L'ensemble des ENSA sont dorénavant associées ou membres de COMUE ou d'autres regroupements d'établissements d'enseignement supérieur aussi créés par la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi Fioraso). De plus, les ENSA organisent la formation doctorale en partenariat avec des écoles doctorales, qui regroupent des laboratoires de différents établissements d'enseignement supérieur, tels que l'ENSA, l'université et d'autres établissements.

Toujours selon Vincent Feltesse, la cotutelle ministérielle conférerait aux problématiques architecturales une place nouvelle dans l'agenda stratégique national de la recherche[328]. Toutefois, le rapport remis par le député Alexandre Holroyd nuance les bénéfices associés à la co-tutelle en relevant, dans les entretiens qu'il a menés, des critiques acerbes à l'égard du MESR :

> « Certains ont qualifié sa tutelle de "confidentielle" voire d'"inexistante". D'autres ont déclaré que le MESR "ignore les ENSA" et que ces écoles sont confrontées à un "déni de tutelle".[329] »

Ainsi, la cotutelle se manifeste aujourd'hui davantage comme une reconnaissance symbolique de l'architecture par le MESR, accompagnée d'un déploiement de dispositifs et d'attentes transférés aux écoles d'architecture, plutôt que comme une véritable intégration de l'architecture au sein des politiques nationales de recherche et d'innovation.

La définition des objectifs de performance

Par l'universitarisation des ENSA, il est donc aussi question de transférer les attentes et les évolutions qui incombent à l'université aux ENSA. L'article 54 de la loi LCAP redéfinit les missions des écoles d'architecture. La première mission énoncée concerne la conduite d'activités de recherche en architecture et leur valorisation. Outre cette place privilégiée donnée à la recherche, les ENSA doivent également contribuer à la vie culturelle, économique, sociale et environnementale du territoire en développant des partenariats avec les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions culturelles et les autres établissements d'enseignement supérieur (7e mission)[330]. Le décret relatif à la gouvernance des ENSA de 2018 précise ensuite que les directeurs d'établissements

327 Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso ».

328 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, *op. cit.*, p. 37.

329 HOLROYD Alexandre (rapp.), *Rapport d'information sur les écoles nationales supérieures d'architecture*, *op. cit.*, p. 55.

330 Article 54 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

doivent préparer et signer un contrat pluriannuel avec l'État et veiller à sa mise en œuvre[331]. À travers la signature de ce contrat, il est question de renforcer l'autonomie des établissements. Ils doivent déterminer et s'engager sur des objectifs de performance en fonction des moyens dont ils disposent, et présenter leur stratégie en matière de formation initiale et continue, de recherche et de gestion prévisionnelle des ressources humaines[332]. Le rapport Feltesse, préalable à la réforme, recommande effectivement le développement de politiques de sites par les ENSA avec la mise en place d'un contrat pluriannuel comprenant un engagement des écoles à développer les atouts et identités propres à chaque ENSA. Toutefois, en retour, le rapport appelle à ce que la signature du contrat comprenne un engagement sur les moyens réservés par la tutelle à chaque école, en précisant que ceux-ci nécessitent d'être revus à la hausse. D'autres évolutions induites par la réforme de 2018, telles que la désignation du président du CA par le conseil lui-même et non plus par le ministre[333], ou les procédures de recrutement confiées aux écoles et non plus organisées à l'échelle nationale, témoignent d'une logique d'autonomisation des écoles[334].

En 2021, le rapport relatif à la réforme de 2018 rendu par les inspections générales livre un retour critique concernant les projets d'établissement qui « revendiquent de travailler sur le renforcement des axes fondamentaux de l'identité de leur école[335] » et qui « affirment déployer des pédagogies innovantes et des particularités en termes d'approche pédagogique[336] ». La commission à l'origine du rapport juge en effet « qu'aucun des établissements ne dispose d'un véritable projet pédagogique stratégique qui structure son action en la matière »[337]. Par ailleurs, le rapport remis par Alexandre Holroyd va plus loin dans l'autonomisation des ENSA, notamment en appelant à ce que les ENSA développent fortement leurs ressources propres et que soit internalisée la compétence de gestion de la masse salariale et des personnels relevant jusqu'ici en grande partie du ministère de la Culture (les personnels dits « T2 »)[338].

Des différences statutaires et structurelles entre les ENSA et les universités

Outre la dynamique d'universitarisation structurelle des ENSA présentée ici, rappelons également ce qui maintient la scission entre les universités et les ENSA. Celles-ci se distinguent des universités — établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel[339] — par leur statut d'EPA. Une comparaison entre ces deux statuts est présente en annexe du rapport rendu par Vincent Feltesse (création, missions, contrôle financier et budgétaire, contrôle administratif, régime

331 Article 13 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

332 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 66.

333 Le décret de 2018 relatif aux ENSA prévoit que le président du CA ne soit plus désigné par le ministre, mais par les membres du conseil et qu'il appartienne soit aux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement, soit aux représentants des enseignants et des chercheurs.

334 Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

335 GICQUEL Rémy, PERRON Yann, HURARD François, PAUMIER Benoît, *Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture*, *op. cit.*, p. 58.

336 *Ibid.*

337 *Ibid.*

338 HOLROYD Alexandre (rapp.), *Rapport d'information sur les écoles nationales supérieures d'architecture*, *op. cit.*, pp. 10-11.

339 Article L711-1 du Code de l'éducation.

comptable, nomination du chef d'établissement, etc.)[340]. Les réformes successives n'ont pas abouti à l'alignement du statut des ENSA sur celui des universités. Pour l'inspection générale des affaires culturelles, la gouvernance des ENSA issue de la réforme de 2018 apparaît comme :

> « un compromis entre un statut de grande école où le pouvoir exécutif est dévolu au directeur, porteur du projet de l'établissement, responsable devant le conseil d'administration et devant les autorités de tutelle ministérielles, et un statut plus inspiré de l'université, où le pouvoir exécutif revient au président du conseil d'administration, détaché à temps complet dans cette fonction, et assisté d'un administrateur ou secrétaire général, en charge de la gestion administrative, financière et technique de l'établissement[341] ».

Ainsi, l'universitarisation est bien partielle, elle présente des évolutions structurelles inspirées, mais pas empruntées à l'université (statut d'enseignant-chercheur, CNECEA, doctorat en architecture). La volonté affirmée par l'accord de Bologne d'harmoniser les formations relevant de l'enseignement supérieur n'aboutit pas à un modèle strict et unique par la nécessaire prise en considération des spécificités historiques et constitutives des différentes formations, et donc des établissements qui les accueillent. La spécificité des ENSA tient bien évidemment à l'histoire et à la nature de la formation — la place allouée à « l'enseignement du projet » — qui y est prodiguée et, par suite, de la place de la profession en ses murs. La logique d'harmonisation s'applique cependant également à l'échelle des ENSA entre elles. Le décret de 2005 a été dans ce sens une étape majeure puisqu'il énumère et cadre les champs disciplinaires ainsi que les exigences et domaines d'études développés dans les ENSA[342]. La volonté de mettre en œuvre un référentiel national d'activité, de connaissances et de compétences pour les deux premiers cycles d'études des ENSA poursuit cette ambition[343]. L'État attend et œuvre à une rationalisation et uniformisation des études d'architecture, tout en attendant d'elles qu'elles développent leurs spécificités au sein d'un projet stratégique d'établissement, dont la stratégie relative à la recherche est une composante.

Code de l'éducation : Section unique : Les écoles nationales supérieures d'architecture (Articles R752-2 à D752-5)

Statut des ENSA — L'autonomie des ENSA

Article R752-2 :

« Les écoles nationales supérieures d'architecture mentionnées à l'article L. 752-1 sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, constitués sous la forme d'établissement public administratif qui relèvent du ministre chargé de l'architecture, et sont placés sous la tutelle conjointe de ce ministre et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
Ces établissements sont gérés avec le concours des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures.
Ils disposent d'une autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière qui s'exerce conformément aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de recherche définies aux articles L. 123-1 et suivants ainsi que des orientations fixées par le ministère chargé de l'architecture. »

340 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, *op. cit.*, Annexe 9, pp. 169-172.

341 HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, *op. cit.*, p. 50.

342 Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture.

343 GICQUEL Rémy, PERRON Yann, HURARD François, PAUMIER Benoît, *Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture*, *op. cit.*, p. 55.

Enfin, il faut également rappeler les différences relatives aux moyens alloués aux ENSA. En termes de ressources humaines, nous avons évoqué la différence de traitement des enseignants-chercheurs des ENSA vis-à-vis des universitaires en ce qui concerne le service d'enseignement (320 h équivalents TD contre 192) ainsi que l'absence d'incitation à la recherche et la faiblesse des budgets de décharge pour recherche. Ensuite, jusqu'en décembre 2023, les doctorants sous contrat du ministère de la Culture bénéficient d'une rémunération moindre que ceux relevant du MESRI — 1663,22 € brut pour ceux du MC[344], 2044,12 € pour les doctorants du MESRI[345] — et peuvent réaliser une charge d'enseignement dont les dispositions ont été calquées sur celles de l'université, mais adaptées au volume horaire des enseignants des écoles d'architecture — 106 h pour le MC, 64 h pour le MESRI. Un arrêté du 22 décembre 2023 remédie à cette situation et aligne la rémunération des doctorants contractuels des ENSA sur celle des doctorants relevant du MESRI, sans revenir sur le nombre d'heures d'enseignement donnant accès à une revalorisation de la rémunération[346]. De plus, le statut d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), qui permet aux doctorants des universités en fin de contrat ou aux jeunes docteurs d'enseigner en qualité d'agent contractuel et donc de faciliter leur insertion professionnelle, n'existe pas au sein des ENSA. En résumé, des différences de traitement relevant de la gestion des ressources humaines et des moyens alloués sont présentes et défavorables aux ENSA. Des différences relatives à la taille des structures — nombre d'enseignants et d'étudiants par établissement, de chercheurs et de doctorants dans les laboratoires — sont également à noter et peuvent pénaliser les ENSA et les UR dans leur politique de partenariat. En effet, face aux universités comme aux écoles doctorales, les ENSA et leurs UR présentent des effectifs davantage modestes (Chapitre 5). Ainsi, si les réformes des ENSA sont inspirées de l'université, en parallèle, les mesures et moyens déployés pour le développement de la recherche en architecture sont moindres que ceux en faveur de l'université.

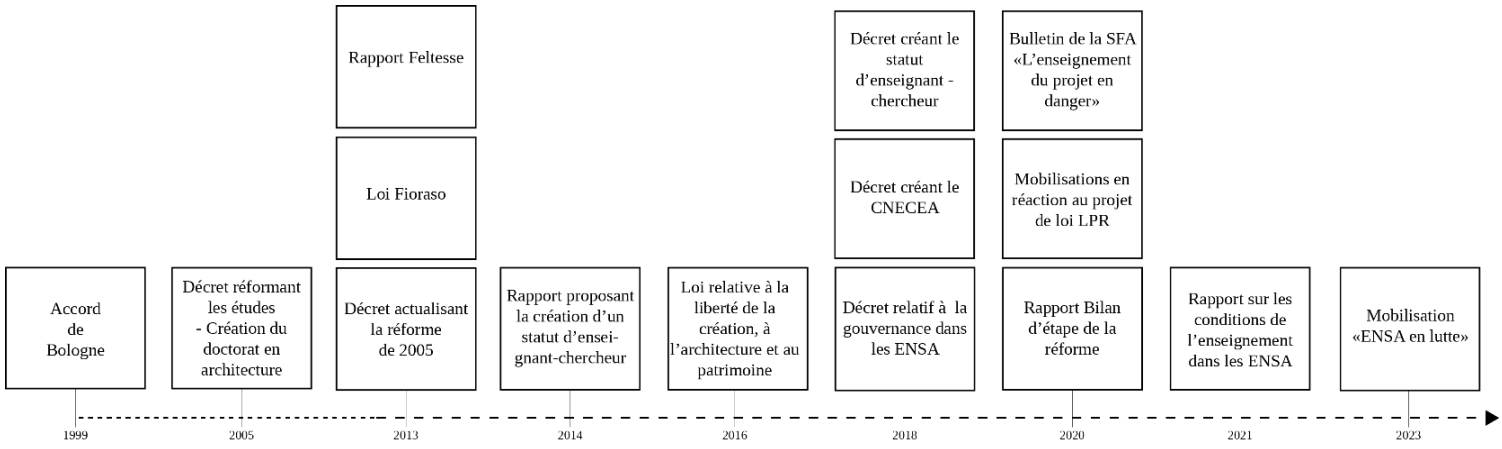

Figure nº2 : Frise chronologique reprenant les principaux réformes et rapports qui ont participé à transformer le cadre de la recherche et de l'enseignement en architecture, production personnelle

Source : production personnelle

344 Il s'agit là des salaires bruts sans charge d'enseignement. À titre d'information, mon contrat du ministère de la Culture comprenait une charge d'enseignement et de valorisation de 106 h selon la volonté de l'ENSA Nancy en 64 h d'enseignement et 42 h de valorisation de la recherche et je percevais un salaire brut de 1998,61 €.

345 COLLECTIF, « "Des doctorant. e. s payé. e. s sous le smic !", Lettre ouverte des doctorant. e. s en architecture », *AMC*, 8 février 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.amc-archi.com/article/des-doctorant-e-s-paye-e-s-sous-le-smic-lettre-ouverte-des-doctorant-e-s-en-architecture,88589

346 Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 7 février 2013 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel des écoles nationales supérieures d'architecture.

Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

Conclusion du chapitre 1

Pour analyser les conditions d'une rencontre entre recherche et pratiques en architecture, nous avons examiné les modalités d'institutionnalisation de la recherche en architecture ainsi que les dynamiques dans lesquelles elle s'inscrit. Au regard des logiques qui animent les politiques de la recherche nationale, européenne et internationale, décrites à travers différents cadres conceptuels depuis les années 90, telles que « le mode 2 » de Michaël Gibbons[347], « la triple hélice » de Loet Leydesdorff et Henry Etzokowitz[348] ou encore la théorie de « l'acteur-réseau » développée par Michel Callon et Bruno Latour[349] ; la lecture d'une politique publique de la recherche, en architecture comme ailleurs, scindée selon deux conceptions de la recherche hermétiques semble désuète — une recherche strictement autonome face à une recherche privée. Les évolutions et les mots d'ordre qui visent aujourd'hui la production de la recherche — l'interdisciplinarité, la multiplication des intervenants et interlocuteurs à impliquer, la place donnée à la finalité dans la définition des projets de recherche[350], etc. — n'épargnent pas le monde de l'architecture et les politiques de la recherche qui lui sont dédiées[351]. Aujourd'hui, les unités de recherche sont en place, tout comme le parcours qui mène à la recherche par la formation — introduction à la recherche, doctorat en architecture. La politique actuelle menée par le BER continue d'organiser et de subventionner la recherche attachée à l'enseignement, mais son investissement, en termes de politique incitative et de moyens financiers, décroît. Le ministère de la Culture mise sur la diversification des financeurs et des partenaires pour assurer le développement de la recherche en architecture — Interreg[352], Projets ANR, Groupement d'intérêt public l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains (GIP EPAU), etc. — et ce, malgré les revendications répétées de la communauté des enseignants-chercheurs et des doctorants des unités de recherche qui appellent à davantage de moyens. Dans le prochain chapitre, nous nous intéressons à ces dispositifs partenariaux mis en œuvre depuis le Plan Construction jusqu'au PUCA, dont certains visent les agences d'architecture. Ils révèlent de nouveaux débats et de nouvelles influences qui participent également à conditionner la rencontre entre recherche et pratique en architecture.

La recherche en architecture se développe donc en tension entre plusieurs logiques : d'un côté, l'ambition de développer une recherche reconnue, encadrée et garantie par l'université ; de l'autre, le maintien d'une certaine autonomie, en lien avec les spécificités professionnelles et organisationnelles propres à l'architecture et à la formation des architectes. Cependant, cette insertion dans le champ universitaire s'opère dans un contexte marqué par des reconfigurations

347 GIBBONS Michaël, LIMOGES Camille, NOWOTNY Helga, SCHWARTZMAN Simon, SCOTT Peter, TROW Martin, *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, *op. cit.*

348 LEYDESDORFF Loet, ETZKOWITZ Henry, « Le "Mode 2" et la globalisation des systèmes d'innovation "nationaux". Le modèle de la triple hélice des relations entre université, industrie et gouvernement », *Sociologie et Sociétés*, Vol. 32-1, 2000, pp. 135-156.

349 LATOUR Bruno, WOOLGAR Steve, *La vie de laboratoire : La production des faits scientifique*, Paris, La Découverte, 2006.

CALLON Michel, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, Conseil de l'Europe, UNESCO, 1989.

350 LAMY Jérôme, « Penser les rapports entre sciences et politique : enjeux historiographiques récents », *Cahiers d'Histoire : revue d'histoire critique*, 2007, pp. 9-32.

351 La revue *Culture et recherche* du ministère de la Culture donne à voir les dynamiques mises en avant par le ministère : « Recherche culturelle et sciences participatives » (2020), « Architecture. Pratiques plurielles de la recherche » (2018), « Recherche Formation Innovation » (2017), etc.

352 Il s'agit de programmes de coopération territoriale européenne.

structurelles : l'autonomisation des établissements, la mise en œuvre de politiques de site et la responsabilisation accrue en matière de gestion des ressources humaines, de partenariats et de financements. L'ensemble de ces transformations se réalise dans un cadre contraint, où les écoles d'architecture restent en marge : leurs moyens restent inférieurs à ceux des établissements relevant du MESRI, tout comme leurs effectifs (en nombre d'établissements, de doctorants, d'étudiants et d'enseignants-chercheurs). La dimension professionnelle de l'architecture complexifie encore cette situation. Elle suppose un ancrage empirique, un rapport à des intérêts extérieurs à la production académique de connaissances, et une ouverture à des formes contractuelles de recherche conditionnées par des partenariats privés. Cela peut être perçu comme un frein à l'indépendance de la recherche, elle-même fragilisée et de plus en plus sommée de répondre aux impératifs politiques et aux besoins socio-économiques. Ainsi, analyser les effets de l'institutionnalisation de la recherche en architecture sur la rencontre entre recherche et pratique implique de questionner les formes établies de l'autorité scientifique, de considérer les modalités de reproduction professionnelle, et d'interroger les politiques de recherche qui exigent que les investissements consentis produisent des retombées mesurables, tant sur le plan économique que social, en misant sur une recherche partenariale.

Chapitre 2 : L'innovation en architecture : entre incitation publique et généralisation réglementaire

Le chapitre 2 revient sur la politique menée par le second organe étatique chargé du développement de la recherche en architecture : le Plan Construction et ses évolutions. La politique menée par celui-ci n'est ni réservée à l'architecture ni seulement destinée aux unités de recherche. Elle s'exerce en parallèle, en complément et parfois en collaboration avec la politique menée du Corda au BER. Une fois les conditions de sa création rapidement rappelées, puis les modalités de son intervention analysée par le biais de trois procédures représentatives de celle-ci, nous nous intéressons au service interministériel aujourd'hui chargé de poursuivre le travail engagé, le PUCA, par le biais des moyens qu'il pourvoit à la recherche, à l'expérimentation et à l'innovation en architecture. Enfin, nous rapportons les transformations réglementaires visant à généraliser le recours à des « solutions d'effets équivalents » opérées en parallèle et en complément des procédures offertes par le PUCA, c'est-à-dire les réformes du cadre réglementaire de la production architecturale conduites dans le but annoncé de favoriser l'innovation.

1. La politique pragmatique et opportuniste du Plan Construction au Plan urbanisme construction architecture

> « La consigne donnée par les fondateurs du Plan construction est de "rendre possible", d'accueillir toutes les idées, tous les procédés innovants, de faire en sorte que les maîtres d'ouvrage les adoptent, et non d'imposer une école, une technique, des produits, des usages de l'habitat.[353] »

Dans les années 60, les effets de l'industrialisation dans le système de production du cadre bâti et la piètre qualité des logements construits massivement et rapidement après-guerre sont décriés. Une réponse sur le plan architectural aux problématiques du logement est invoquée. L'État étant depuis la fin de la guerre fortement impliqué dans le secteur de la construction, il se saisit de cet appel et s'engage à donner la priorité à une recherche de qualité et non plus de productivité dans la production de logement. En 1968, le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique, organe de la DGRST, appelle à la mise en œuvre d'une grande opération de recherche et développement au sein de deux secteurs : le logement — « en raison de son importance économique et sociale considérable et du retard technologique qui s'y est accumulé[354] » — et l'informatique. Le Plan Construction est créé en 1971 en ce sens, sous la double tutelle de la DGRST au ministère du Développement industriel et scientifique et de la Direction de la construction au ministère de l'Équipement et du Logement[355]. Trois objectifs, fixés par la Commission de la Recherche et le

353 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, Paris, Éditions PUCA, 2012, p. 23.

354 GUTHLEBEN Denis, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009, cité par : BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1770

355 En 1998, le Plan construction fusionne avec le Plan urbain et devient le Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA). Il est sous la tutelle interministérielle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ministère de l'Équipement et du Logement, sont associés à sa création. À travers l'expérimentation dans le secteur du bâtiment, il est question d'affirmer la puissance industrielle française dans la compétition économique internationale, en rapprochant industrie et économie pour rentabiliser les efforts de recherche. Deuxièmement, « la réduction du coût global de l'habitat[356] » est visée. Enfin, la volonté de construire des logements mieux adaptés et pérennes est affirmée, puisqu'il s'agit d'un appel à poursuivre des objectifs quantitatifs, mais aussi qualitatifs dans la production de logement[357]. Ainsi, dès ses débuts, des enjeux économiques et industriels sont au cœur de la politique du Plan Construction. Ils ont été clairement énoncés lors de la création du Plan Construction, mais aussi au fil des politiques qu'il a menées. Pour reprendre les termes d'Ana Bela de Araujo : « Le cadre général de la Nouvelle société envisagée par le Premier ministre [Jacques Chaban-Delmas, discours du 16 septembre 1969] est bien celui d'un techno-nationalisme triomphant qui implique que l'innovation conditionne la croissance nationale[358] ». Les politiques se concentrent d'abord sur l'innovation industrielle et technologique en lui attribuant « une fonction instrumentale et utilitaire[359] ». Les orientations du Plan Construction sont fixées par Matignon jusqu'en 1984[360]. Ensuite, il dépend davantage de la Direction de la construction.

Concernant les objectifs relatifs à l'architecture, Christian Moley précise qu'à l'époque, contrairement aux autres disciplines convoquées — technologie, économie, psychosociologie —, ils se sont montrés difficiles à expliciter. C'est justement pour rendre lisibles les apports de l'architecture quant à la qualité de l'habitat qu'une étude lui a été confiée relative aux premières années du Plan Construction et à l'innovation architecturale dans la production du logement social[361]. Seuls trois objectifs généraux visant le monde de l'architecture et le renouvellement de la conception architecturale ont été fixés. Il est question de faire émerger des idées nouvelles pour lutter contre les idées reçues et une architecture de faible qualité, de favoriser l'accès à la commande des architectes à l'origine d'idées nouvelles et de faire connaître les opérations expérimentales mises en œuvre dans le but d'aider à la généralisation des améliorations résultantes[362].

L'ouvrage *Rendre possible. Du Plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales,* édité par le PUCA lui-même et publié en 2012[363], donne à voir plusieurs caractéristiques associées au secteur de l'habitat et de la construction qui ont motivé des méthodes particulières revendiquées par le Plan Construction :

> « - multiplicité des acteurs, souvent d'une taille réduite et ne disposant pas de moyens propres de recherche-développement ;
>
> - nécessité de constituer des partenariats pour chaque opération, partenariats qui ne sont pas pérennes ;
>
> - caractère non-répétitif de l'activité, production unitaire et singulière ;

356 BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *op. cit.*

357 *Ibid.*

358 *Ibid.*

359 *Ibid.*

360 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 70.

361 MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, Paris, Plan-construction, 1978, p. 6.

362 *Id.*, p. 180.

363 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*

- croisement de savoirs architecturaux, techniques, urbains, sociaux.[364] »

Ainsi, pour permettre l'expérimentation et « une ouverture intersectorielle sur toutes les dimensions des projets, techniques et architecturale ou socio-économique[365] », le Plan Construction est doté « d'une organisation souple et originale » qualifiée par Paul Delouvrier, premier président du Plan Construction, d'« administration à l'anglaise[366] ». Elle présente un effectif réduit, une vocation interministérielle, dotée de ressources multi sources — budget civil de recherche et développement géré par la DGRST, budgets d'études de la direction de la construction et de la direction du BTP (Bâtiments et travaux publics), enveloppe réservée de logements sociaux — et travaille en partenariat avec les agences et les établissements publics concernés par ses actions[367] (Agence nationale de valorisation de la recherche [ANVAR, 1967-2005], Agence de la transition énergétique [AEE] devenue ADEME). Pour Jean-Paul Alduy, secrétaire permanent au Plan Construction : « le Plan Construction n'est pas et ne doit pas être une institution. Il en va de sa capacité à questionner l'avenir et à mobiliser les énergies d'un monde administratif et professionnel divers, cloisonné et souvent conflictuel[368] ».

Les actions portées par le Plan Construction se déclinent en « appels d'offres de recherche pour explorer et approfondir des concepts, appels d'idées pour faire remonter des projets innovants, concours destinés à une ou plusieurs catégories de professionnels du bâtiment[369] ». Que les moyens et outils mis en œuvre soient ceux dits de la recherche incitative ou ceux de l'expérimentation, le Plan Construction, tel qu'il est présenté dans l'ouvrage publié par le PUCA, a construit une politique inclusive et flexible avec une forte visée opérante. Selon Guy Lambert, historien de l'architecture, il est invité à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés — professionnels, chercheurs et administrations[370] — sur des programmes de recherche et d'expérimentation dans le but de « stimuler l'innovation »[371]. La politique du Plan Construction se caractérise donc par sa relation aux professionnels, aux chercheurs, mais aussi à la société civile et aux décideurs qui fait d'elle une politique évolutive et opportuniste, puisque les priorités données — mots d'ordre et thèmes proposés dans le cadre d'une politique de recherche incitative — s'alignent sur les défis qui s'imposent successivement au monde de la construction. La question de l'habitat reste centrale, mais d'autres problématiques s'adjoignent au fil des années et des besoins de la société civile et des décideurs politiques. Il est d'abord question de servir la volonté étatique et celle des industriels à travers le développement de l'industrialisation dans le monde du bâtiment, puis de considérer la question énergétique à la suite des chocs pétroliers ou encore d'intégrer l'échelle urbaine[372] dans les programmes mis en œuvre, pour ne citer que quelques-unes des grandes préoccupations qui ont orienté la politique du Plan Construction. Nous revenons ci-après sur la politique menée par l'organe et ses évolutions, à travers les actions mises en œuvre et les objectifs qui leur sont associés,

364 *Id.*, p. 7.

365 *Id.*, p. 5.

366 *Ibid.*

367 *Id.*, p. 21.

368 *Id.*, p. 22. Les propos ont été tenus par Jean-Paul Alduy en 1982.

369 *Id.*, p. 25.

370 Il doit intégrer l'ensemble des acteurs professionnels impliqués dans la production du cadre bâti, mais aussi plusieurs disciplines scientifiques aux côtés des sciences de l'ingénieur et des architectes, notamment les sciences sociales, et des représentants des différents ministères concernés et de la société civile.

371 LAMBERT Guy, « La première décennie du Plan Construction (1971-1982) : stratégies éditoriales et représentations », *Histoire de l'art*, nº 59, 2006, p. 141.

372 AUBERTEL Patrice, *La recherche urbaine. Le plan urbain (1971-1998). Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, PUCA, 2014-2015. Disponible en ligne, URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/du-plan-urbain-au-puca-a499.html

mais aussi les limites rencontrées. Elles offrent une première esquisse des problématiques associées à une politique publique relative à la recherche et à l'innovation en architecture, des années 1970 à nos jours.

À sa création, le Plan Construction est composé :

– d'un président, nommé par lettre de mission du Premier ministre ;

– d'un comité directeur qui a la charge de fixer les orientations et qui regroupe différentes personnalités du secteur de la construction (professionnels, élus, usagers et scientifiques) ;

– d'une formation administrative restreinte où siègent les représentants des ministères concernés et qui coordonne l'allocation des budgets ;

– d'un secrétariat permanent, rattaché à la direction de la construction, il seconde le comité directeur ;

– de deux secrétaires permanents, un nommé par la direction de la construction, le deuxième nommé par le ministre du Développement industriel et scientifique ;

— jusque dans les années 80, de groupes de travail transversaux (définition d'une approche scientifique des expérimentations et des méthodes de programmation de la recherche) ou thématiques. Ils sont responsables, à partir d'un sujet donné, de faire le point sur les connaissances et technologies existantes, de dresser un tableau prospectif des évolutions, de repérer les obstacles à l'innovation et de proposer des axes de recherche et d'expérimentation (en 1971 six groupes de travail sont créés, en 1977, ils sont vingt)[373].

Il s'adjoint également les services de différents réseaux de partenaires (agences, établissements publics), de jeunes monteurs d'opérations et d'experts qui se voient confier l'évaluation et les suivis des projets[374].

1.1. Trois procédures au service de trois enjeux : l'industrialisation, l'expérimentation et la valorisation

Au cours des quatre premières années, trois procédures ont été lancées par le Plan Construction pour contribuer au renouvellement de la production architecturale : les *Modèles Innovations, les* procédures REX (réalisations expérimentales) et le concours *Programme Architecture Nouvelle* (PAN). Nous revenons sur ces trois procédures qui nous apparaissent comme complémentaires et significatives de la politique du Plan Construction. L'importance de la politique industrielle à l'origine du Plan Construction est abordée par le prisme des *Modèles Innovations* ; l'ambition d'améliorer et d'œuvrer pour le renouvellement de la production architecturale et en faveur de la qualité est donnée à voir via les REX. Enfin, un dispositif adressé prioritairement aux architectes est présenté. Il s'agit du PAN, aujourd'hui Europan. Nous rapportons ensuite les grandes évolutions qu'a connu la politique du Plan Construction, jusqu'à devenir le PUCA.

La procédure baptisée *Modèles Innovations* est créée en 1972. Elle est une réforme de la *politique des modèles* instaurée en 1968. Ces procédures manifestent une recherche de rentabilisation des efforts de recherche et d'industrialisation grâce à la reproduction de procédés éprouvés. Elles se caractérisent par la constitution d'une équipe concepteurs-constructeurs, l'élaboration et la

373 Les groupes de travail sont ensuite remplacés par « des comités d'orientation et de suivi des programmes finalisés » avec à leur tête un président désigné par le ministère considéré comme le plus intéressé par le thème visé.

374 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 22.

présentation « sur catalogue » de procédés répétés sur plusieurs opérations. Les *Modèles Innovations* visent toujours la conception d'immeubles de logements et leur production en série sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la commande du logement social, mais, en réponse aux reproches émis à l'encontre de sa prédécesseuse (*la politique des modèles*), en ayant pour maître mot « l'innovation » et en devant redonner une place privilégiée aux architectes et aux bureaux d'études[375]. Christian Moley définit ainsi la procédure des *Modèles Innovations* comme « une procédure facilitant l'insertion dans le marché de modèles d'habitat qui sont adaptables par leur système constructif et invariables dans leurs prestations satisfaisant un rapport qualité/prix[376] ». Par-là, l'État souhaite soutenir les projets jusqu'alors bloqués par des maîtres d'ouvrage trop frileux vis-à-vis de procédés nouveaux. Pour ce faire, le Plan Construction est responsable de la procédure d'agrément et lance 3 campagnes, entre 1973 et 1975. Les équipes lauréates peuvent bénéficier « d'une "aide à l'organisation du marché" consistant notamment à une commande initiale de logements suffisamment importante pour faciliter les investissements dans les outils de production[377] ». Concernant les apports de cette procédure en termes d'innovation architecturale, 31 agréments ont été délivrés. Pour Christian Moley, la procédure des *Modèles Innovations* a permis des novations portant sur l'organisation intérieure du logement[378]. Ainsi, si la place des architectes doit être reconsidérée à travers les *Modèles Innovations*, le dispositif vise explicitement la standardisation de l'architecture et la reproduction de modèles préalablement agréés. Dans ce contexte, le Plan Construction n'intervient pas directement dans la relation entre concepteurs et constructeurs, mais il prend le rôle de pourvoyeur de commandes afin d'encourager leur collaboration. Il agit sur la demande, en apportant des commandes. Le logement social est un programme privilégié dans les procédures mises en œuvre par le Plan Construction. Sa construction se faisant avec l'aide de l'État, celui-ci peut mettre au service de la recherche, de l'expérimentation et de l'innovation des opérations de logements sociaux[379]. Par ailleurs, si l'intervention de l'État se manifeste par la commande massive de logements afin de garantir l'investissement dans les outils de production, il convient de s'interroger sur les véritables bénéficiaires de cette aide, sur les critères d'agrémentation, notamment en ce qui concerne le caractère « innovant » ainsi que sur le rôle de l'architecte une fois le modèle validé et reproduit sur le territoire.

En parallèle des *Modèles Innovations*, les réalisations expérimentales, nommées REX, sont mises en œuvre. Le recours à l'expérimentation doit permettre l'acquisition de connaissances

375 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000, p. 211.

376 MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, *op. cit.*, p. 7.

377 LAMBERT Guy, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *Lieux Communs, Les Cahiers du LAUA*, 2010, *Espaces témoins*, 13, p. 59.

378 MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, *op. cit.*, p. 188.

379 Pour l'illustrer, en sus des Modèles Innovations et des REX, le programme LQCM (Logement à qualité et coût maîtrisés) est lancé en 1996 avec pour objectif de repenser la production du logement social pour le rendre accessible aux familles à faibles solvabilités. Pour ce faire, une refonte du processus de construction — de l'amont (réglementation, urbanisme) à l'aval (maintenance) — est recommandée dans le but d'allier recherche de qualité et un coût global inférieur aux pratiques de l'époque. Le programme vise une baisse de l'ensemble « loyer plus charges » de 15 à 20 %. Un appel à proposition est adressé aux maîtres d'ouvrage sociaux. Plus de cinquante opérations sont réalisées dans le cadre de ce programme, soit 1800 logements. De plus, le programme donne lieu à 13 recherches ou études visant la détermination des enseignements du programme.

PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, pp. 208-209.

BOBROFF Jacotte, *Maîtriser le coût et la qualité des logements : Des éléments de bilan*, LATTS − École nationale des Ponts et Chaussées, 2003.

théoriques, mais aussi servir et enrichir la production de logement, en vérifiant sur de petites séries de 200 à 300 logements des hypothèses techniques ou sociologiques[380]. Les REX sont pensées pour « vérifier ou informer des hypothèses nouvelles sur la conception ou la production du logement[381] ». Pour ce faire, une commission est chargée d'examiner des propositions en fonction de thématiques jugées prioritaires[382]. Les propositions peuvent avoir diverses origines : une problématique issue de la recherche, un projet présenté au PAN ou émaner d'autres consultations[383]. Initialement, l'expérimentation est associée, par le Plan Construction, à une démarche scientifique : « formulation d'hypothèses, répétition des phénomènes, analyse et comparaison des résultats[384] ». Elle se fait via une réalisation destinée à être habitée et pérenne. Elle est prévue pour être le fruit de la collaboration de chercheurs, de techniciens et de maîtres d'ouvrage[385]. L'évaluation doit être double, sociale et économique. À travers la diffusion des résultats, il est question *in fine* d'initier de nouvelles mesures incitatives ou réglementaires et d'alimenter la procédure des *Modèles Innovations*[386]. Selon l'ouvrage publié par le PUCA, les premières années du Plan Construction, le compte-rendu de l'expérimentation est complété par l'observation des aspects économiques, sociaux et architecturaux. En parallèle, plusieurs problématiques sont étudiées : les rapports entre technique et conception architecturale ; le rôle des différents acteurs de la filière ; le coût global ; la participation des habitants à la conception et à la gestion ainsi que l'appropriation de l'espace par les habitants. De plus, les « changements dans les compétences et dans les conditions de travail provoqués par les nouveaux procédés techniques[387] » sont également analysés.

Joseph Abram et Dominique Gross proposent une lecture des Réalisations expérimentales réalisées entre 1971 et 1975 en fonction des logiques qui les gouvernent et de leurs objectifs respectifs : scientifique, industrielle ou politique[388]. Les REX sont présentées par le Plan Construction comme devant concilier la science et l'industrie tout en s'ancrant dans une politique du logement. Toute REX étant le fruit d'un compromis de ces trois logiques, elle implique donc, théoriquement, une triple évaluation. Selon la logique industrielle, il s'agit d'une vérification économique et technique d'un procédé ou d'un produit à travers la mise en œuvre d'une présérie. L'expérimentation doit permettre d'arrêter ou non la poursuite d'un programme. Dans la logique scientifique, la REX permet d'éprouver la validité d'un corps d'hypothèses à travers la réalisation expérimentale. Enfin, le produit de la REX étant un logement pérenne voué à être habité, son évaluation se fait par ses occupants, le maître d'ouvrage et la collectivité. L'édifice construit devient alors : « une valeur d'usage pour ses occupants, une valeur immobilière soumise aux lois du marché pour le maître d'ouvrage, un élément du patrimoine architectural pour la collectivité[389] ». Cette dernière logique

380 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 211.

381 LAMBERT Guy, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *op. cit.*, p. 56.

382 *Id.*, p. 59.

383 *Ibid.*

384 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 25.

385 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 211.

386 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 25.

387 *Id.*, p. 26.

388 ABRAM Joseph, GROSS Dominique, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle : Plan construction 1971-1975*, Paris, Plan-construction, 1983, pp. 17-18.

389 *Id.*, pp. 22-23.

relative à la réception de l'opération a, dans les faits, été prédominante du fait de la difficulté rencontrée dans les processus d'évaluation des deux premières logiques et de la valeur démonstrative assignées aux REX. Dès lors, pour Joseph Abram et Dominique Gross, la REX est le résultat d'un « consensus entre l'administration, le porteur du procédé [et le maître d'ouvrage] sur un projet, et non sur un processus expérimental[390] ». Au-delà d'un processus pensé comme une démarche scientifique, dans les faits, il faut « rendre possible », faire advenir de nouveaux procédés et leurs déploiements, mais aussi diffuser et communiquer autour des expérimentations et de la politique publique mises en œuvre, et ce au détriment des enjeux scientifiques de départ.

La volonté de transformer la production de logement en France, portée par le ministère de l'Équipement, conduit donc à la mise en œuvre d'une politique pragmatique et opportuniste du Plan Construction[391]. Véronique Biau qualifie la démarche du ministère de l'Équipement de rationaliste[392]. L'expérimentation doit servir le développement de connaissances nouvelles, mais aussi transformer largement la production de logement. Il est question de faire émerger de nouveaux procédés, de les mettre en œuvre, de les évaluer, puis de les reproduire, voire qu'ils deviennent la norme. Cette vision très linéaire et descendante de la démarche expérimentale rencontre des difficultés. Il faut notamment faire avec l'ensemble des us et coutumes et des intérêts des secteurs concernés — scientifiques, professionnels, maîtrises d'ouvrage et politiques — leurs particularités, voire leurs incompatibilités. Pour Joseph Abram et Dominique Gross, le sens scientifique et le sens pragmatique d'une expérimentation semblent complémentaires, mais suggèrent néanmoins deux modes d'analyse. Il convient d'analyser l'opération en confrontant les résultats aux objectifs fixés — les auteurs parlent alors de « la problématique interne » — et d'analyser l'opération dans son contexte en étudiant son impact sur le système de production — « l'évaluation externe »[393]. Deux difficultés s'expriment alors : l'énonciation des hypothèses de départ et l'évolution rapide du contexte et du renouvellement doctrinal[394]. Guy Lambert complète la liste des difficultés rencontrées dans le cadre des REX. Il décrit des interférences entre l'évaluation de l'expérience et celle de l'édifice[395] ; une « durée incompressible de l'expérimentation [qui] induit une distance entre les conclusions et les attentes initiales[396] » ; des temporalités encore élargies lorsqu'il n'est plus seulement question d'analyser une mise en œuvre, mais plusieurs, au sein d'un ensemble d'opérations[397]. Si l'exercice de l'évaluation n'aboutit pas, il faut alors se contenter de « fiches descriptives et de bilans croisés à partir des opérations les plus significatives[398] ». D'autres « obstacles à l'innovation » sont identifiés dans un rapport rendu en 1973 qui cite les coûts des terrains et des équipements, les structures administratives et l'inadaptation des assurances et des

390 *Ibid.*

391 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 25.

392 BIAU Véronique, *Pour une problématique de l'innovation en architecture : Recherche exploratoire*, Recherche subventionnée par le ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, Centre de recherche sur l'habitat, École d'architecture de Paris, La Défense, 1988, p. 2.

393 ABRAM Joseph, GROSS Dominique, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle : Plan construction 1971-1975*, *op. cit.*, p. 16.

394 *Id.*, pp. 16-17.

395 LAMBERT Guy, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *op. cit.*, p. 61.

396 *Id.*, p. 63.

397 *Id.*, pp. 64-65.

398 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 26.

garanties en plus du comportement des différents acteurs de la construction[399]. Le Plan Construction a alors la charge d'animer la concertation entre les différents acteurs et de veiller à ce que les expérimentations aboutissent. Au cours de la première décennie du Plan Construction, 320 REX ont été construites[400]. Tout comme pour les Modèles Innovations, le logement social sert de support à l'expérimentation. L'État, par l'entremise de la Direction de la Construction, met à disposition un « contingent de financement de logements (4000 habitations à loyer modéré [HLM] et immeuble à loyer modéré [ILM] par an à partir de 1973)[401] ». En complément, le Plan Construction soutient financièrement l'expérimentation via des prêts, des subventions ou la prise en charge du dépassement autorisé des « prix plafond » et des surcoûts liés aux études ou aux travaux[402]. Il a également pour rôle de mettre en relation les équipes de concepteurs avec des maîtres d'ouvrage, notamment grâce à l'aide de l'Union nationale des fédérations d'HLM[403].

Enfin, la troisième procédure présentée ici est le PAN. Le premier a été organisé en 1972[404]. Ouvert aux jeunes architectes de moins de quarante ans, le PAN, aujourd'hui Europan, est une étape de consécration pour ses lauréats qui peuvent accéder à une commande, voire faire leur entrée dans l'opérationnel à titre individuel au travers d'un contrat d'étude ou de réalisation auprès d'un maître d'ouvrage[405]. Il s'agit d'un concours réservé aux architectes, puis ouvert à des équipes de maîtrise d'œuvre (architecte, paysagiste, urbaniste, etc.). Les PAN ont d'abord pour thème la technologie et la conception architecturale et présentent un intérêt pour l'industrialisation ouverte les deux premières années (des composants préfabriqués conçus pour être compatibles dans différents projets). Par la suite, ils intègrent d'autres préoccupations qui émanent des milieux professionnels et politiques tels que les interventions en centre ancien et les solutions architecturales d'insertion dans les sites urbains et ruraux[406]. Pour Christian Moley, les tendances architecturales sous-jacentes aux participations aux PAN se raccrochent aux réflexions théoriques développées dans les UP et aux orientations du Plan Construction. Elles donnent ainsi à voir la perception qu'ont les architectes de la demande architecturale et de la politique relative à l'habitat, mais elles peuvent aussi, toujours selon Christian Moley, correspondre à des phénomènes de mode[407]. Par ailleurs, le Plan Construction s'appuie sur les différentes sessions pour construire les prochains appels et thèmes. Il identifie les réflexions à approfondir plutôt que de formuler et d'initier des demandes précises. Pour reprendre les mots de Christian Moley, il « semble donc plus suivre et provoquer, que devancer et diriger[408] ».

---

399 *Id.*, p. 50. L'ouvrage ne précise ni le nom du rapport ni celui de son auteur.

400 *Ibid.*

401 LAMBERT Guy, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *op. cit.*, p. 58.

402 *Ibid.*

403 *Id.*, p. 59.

404 Les suivants seront ensuite lancés en respectant d'abord un rythme de deux par an (2 en 1972, 1973, 1974), puis un par an (de 1975 à 1978) et enfin de façon moins régulière jusqu'à la fréquence actuelle d'un Europan tous les deux ans.

405 YOUNES Chris, MAUGARD Alain (dir.), *Villes et architectures en débat. Europan*, Marseille, Parenthèses, 2019.

La thèse de Véronique Biau apporte cependant une nuance à cette opportunité par les chiffres : en 2000, elle observe qu'en 20 ans, seuls 41 % des projets lauréats ont donné lieu à une réalisation.

BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 211.

406 MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, *op. cit.*, p. 186.

407 *Id.*, pp. 181-182.

408 *Id.*, p. 183.

Selon Christian Moley, progressivement entre 1972 et 1978, les productions issues des PAN, et plus largement, les propositions qui émanent des différentes procédures mises en œuvre par le Plan Construction, ont permis le passage « d'un concours de produit à un concours d'idées véritablement.[409] » Les « novations » mises en avant ne cherchent plus à penser l'architecture comme un objet isolable, mais à résoudre des problèmes urbains, à penser « l'architecture située[410] ». Les candidatures ne proposent plus de solutions à l'échelle d'un bâtiment, mais elles mettent en exergue des questions attachées aux projets urbains (des problèmes fonciers, juridiques, économiques et réglementaires), qui n'ont jusque-là pas d'existence institutionnelle. Pour Christian Moley, en participant à un PAN, les candidats ne cherchent alors plus l'accès à la commande, mais « à mettre en évidence les conditions nécessaires à la définition d'une commande nouvelle répondant à une approche globale de l'habitat.[411] » Pour Véronique Biau, dans le cadre de sa thèse sur la consécration en architecture, les PAN ont davantage été l'occasion de promouvoir l'architecture d'une nouvelle génération d'architectes que de chercher la nouveauté au sens d'une innovation architecturale[412]. Ainsi, au regard des analyses produites à son sujet, le dispositif agit davantage comme un outil de promotion d'architectes et de mise en exergue de problématiques urbaines, qu'à travers la production d'« innovations architecturales ». Dans le prolongement, en réponse aux évolutions que connaît le PAN, la procédure REX renonce progressivement à ses prétentions expérimentales, « pour s'affirmer de plus en plus comme opération pilote, manifeste des nouvelles doctrines architecturales[413] ». Par-là, le rôle du Plan Construction semble davantage s'exprimer à travers la promotion d'équipes et de thématiques, plutôt que par l'expérimentation ou l'innovation architecturale, lesquelles se heurtent aux limites des procédures encadrant les Modèles Innovations, ainsi qu'à l'effacement progressif de la dimension scientifique initialement associée aux REX et reléguée face aux enjeux économiques et politiques.

Aujourd'hui, le « concours d'idées d'architecture et d'urbanisme » Europan, toujours organisé bi-annuellement, vise l'émergence de réflexions nouvelles sur un thème et des territoires donnés, mais aussi la mise en lien de concepteurs avec des maîtres d'ouvrage. Nous observons que la procédure emprunte certains codes traditionnels du monde de l'architecture, notamment ceux des concours de maîtrise d'œuvre (participation d'un maître d'ouvrage, rendu d'une proposition de projet évalué de manière anonyme mise en forme sur des planches, etc.). Toutefois, il s'agit bien là d'un « concours d'idées » et non d'un concours de maîtrise d'œuvre. À la lecture du règlement, les critères d'évaluation ne sont pas donnés. Les équipes participantes reçoivent des indications thématiques, des questions que soulève la thématique de la session et le site de projet, mais sans que soient clairement définis les attendus — le maître d'ouvrage n'est ici pas tenu de définir un programme, une enveloppe financière ni que la procédure mène à un engagement contractuel ou à une indemnisation financière — et la méthode d'évaluation[414]. Celle-ci est proche de celle mise en

409 *Id.*, p. 187.

410 *Ibid.*

411 *Id.*, p. 186.

412 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 213.

413 ABRAM Joseph, GROSS Dominique, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle : Plan construction 1971-1975*, *op. cit.*, p. 20.

414 Le jury d'expert « évalue les propositions selon le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 18 et présélectionne autour de 25 % maximum des projets rendus ou au moins 3. » Lors de la seconde session : « l'examen des projets [préselectionnés] peut se baser sur : — la pertinence des réponses apportées par le projet aux questions soulevées par le thème "Re-sourcer" ; — La capacité du projet à relier l'échelle du territoire (urbain, périurbain, rural…) à l'échelle de proximité des lieux, en croisant paysage, urbain et architecture ; — La relation entre les idées du projet et le contexte du site ; — Le soin avec lequel les ressources naturelles locales, les changements et risques climatiques et le milieu habité sont pris en compte ; — La pertinence du programme proposé sur la mixité,

œuvre dans le cadre d'un concours de mise en œuvre, à travers une évaluation par les pairs de projets anonymes sans critères rationnels et explicites (le jury d'expert est composé de 4 ou 6 représentants de la conception architecturale, urbaine et paysagère, de 2 représentants de la commande publique ou privée, d'une personnalité).

Toujours selon Christian Moley, la conduite de ces trois procédures a permis :

- de poser « le problème de l'architecture située[415] » ;
- que ne soient plus confondues, dans la poursuite des procédures, innovation technique et innovation architecturale ; de ne plus penser la qualité architecturale comme une « qualité intrinsèque », mais comme « une qualité située[416] » ;
- la mise en œuvre de procédure qui cherche la qualité architecturale davantage que la « novation architecturale » ;
- et enfin, que soit explorés différents thèmes relatifs à l'habitat et qui représentent, toujours selon Christian Moley, les différents aspects de la qualité architecturale, tels que l'habitat intermédiaire ; les formes extérieures renouvelées ; les logements adaptables ; les logements adaptés : la volumétrie intérieure du logement ; les espaces de transition et les prolongements immédiats du logement dans la conception de l'immeuble ; la qualification des espaces extérieurs des opérations de logement et l'architecture urbaine.[417]

Ainsi, Christian Moley constate et opère une distinction entre innovation technique et innovation architecturale. L'enjeu de l'innovation technique, tel qu'elle est en tout cas encouragée par le Plan Construction, réside notamment dans la mise au point de procédés ou de produits reproductibles et réplicables — une logique qui, bien qu'elle participe à l'évolution de l'architecture, ne relèverait pas directement de celle-ci, car l'architecture et la qualité architecturale ne pourraient être considérées en dehors de leurs conditions situées, mais aussi parce que des intérêts autres qu'architecturaux gouvernent ces procédures. À la lecture de son analyse et de l'évolution des procédures dans leur rapport aux architectes et à l'architecture, il apparaît que cette différence tient aussi aux acteurs impliqués dans chacune de ces dynamiques, ainsi qu'aux bénéficiaires prioritaires des procédures mises en place. Nous revenons *infra* sur cette tension de longue date entre architecture et technique. De plus, Christian Moley met également en exergue la tension entre les enjeux de qualité architecturale et de novation architecturale. Ainsi, les procédures mises en œuvre viseraient davantage à permettre aux architectes de faire pour favoriser la qualité architecturale, que de chercher la nouveauté. L'innovation réside alors dans la capacité à pouvoir faire.

Outre ces trois procédures — modèles innovations, REX et PAN – la politique du Plan Construction se déploie à travers différents outils : appels à idées ; appels d'offres thématiques associant ou non de la recherche — des contrats sont passés avec le CSTB, des industriels et des laboratoires — ;

---

l'inclusivité et les évolutions des usages, au regard des demandes du cahier des charges ; — La potentialité d'intégration dans un processus urbain complexe des différents acteurs. »

Extrait du règlement du concours, disponible en ligne sur le site Europan Europe, consulté le 25 juin 2025. URL : https://www.europan-europe.eu/fr/session/europan-18/rules/

415 MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, *op. cit.*, p. 187.

416 *Id.*, p. 188.

417 Il s'agit là des différents items utilisés par Christian Moley pour faire un bilan des propositions issues des trois procédures entre 1972 et 1978.

expérimentation et concours — Habitat original par la thermique[418] (HOT). Entre 1971 et 1978, cinq programmes ont été mis en place[419]. Les trois domaines qui concentrent les moyens et les efforts du Plan Construction sont alors « la recherche d'une architecture de qualité et innovante ; le lien entre l'innovation architecturale et l'industrialisation "ouverte", par composants compatibles ; la question énergétique[420] ». Ces thématiques donnent bien à voir des tensions mises à l'étude entre « qualité architecturale » et « innovation », entre « innovation architecturale » et « industrialisation » ; des dualités qui renvoient à la lecture de Christian Moley et qui attestent d'une difficulté à préciser la caractérisation de ces différents concepts, leurs limites et leurs relations entre eux. À travers et en sus de ces trois procédures, le Plan Construction s'est engagé à rassurer les donneurs d'ordre face à des solutions ou procédés novateurs, à financer certains surcoûts et à mettre en relation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans le cadre de projets de recherche, d'expérimentation ou d'application de solutions nouvelles.

Par la suite, au début des années 80, en réponse aux reproches qui sont faits à son égard — une dispersion des actions menées et un manque de lisibilité des résultats produits —, le Plan Construction connaît plusieurs changements : son statut, ses modes de fonctionnement et la philosophie qui l'anime évoluent. Il se rapproche également du ministère de l'Urbanisme et du Logement, en particulier de ses orientations de politique technique[421]. Par une augmentation des crédits octroyés par la Direction de la construction et une stagnation de ceux issus du ministère de la Recherche, les actions menées par le Plan Construction et celles de la direction de la construction s'imbriquent davantage. En 1982, leurs différents rôles sont précisés par une circulaire : le Plan Construction doit promouvoir un programme d'opérations expérimentales mettant en valeur les atouts du bois et les techniques correspondantes ; la Direction de la construction en assure le développement selon la procédure des marchés-cadres de développement[422] entre des maîtres d'ouvrage et les promoteurs d'innovations — concepteurs, entreprises ou industriels[423]. Cette nouvelle procédure va de pair avec un intérêt porté au « système constructif[424] ». Il est alors question d'accorder un agrément à un produit pouvant s'intégrer à des architectures très variées et non plus à une équipe concepteur-constructeur, comme cela était le cas dans les *Modèles Innovations*. L'administration joue toujours un rôle dans le déploiement des produits ayant obtenu l'agrément, elle négocie avec les maîtres d'ouvrage principalement sociaux des accords contractuels prévoyant l'emploi des composants industrialisés[425]. L'instance étatique participe à l'orientation de la production et à la promotion d'un matériau : le bois. De plus, l'industrialisation, cette fois de produit, est toujours au cœur de la politique menée. Cette orientation soulève donc toujours la

418 Il s'agit d'un appel à idées et propositions pour une expérimentation de nouvelles conceptions thermiques dans le logement.

419 Les thèmes des programmes sont les suivants : coût global de l'habitat, conception et architecture pour un habitat de qualité, nouvelles techniques et construction par composants, amélioration de l'habitat existant, économies d'énergie et utilisation des énergies nouvelles dans l'habitat.

420 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 51.

421 *Id.*, p. 70.

422 Il s'agit de marchés de logements, limités dans le temps, réservés aux promoteurs d'innovations dans le but de favoriser et diffuser les innovations.

423 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, pp. 69-70.

424 Le système constructif est défini comme « un ensemble de composants devant permettre de réaliser des bâtiments architecturalement très variés. ».

Id., p. 72.

425 *Ibid.*

question du rôle de l'architecte dans ce type de procédure et de la valorisation qu'il en tire au regard des intérêts mercantiles qu'a le vendeur de systèmes constructifs. Elle présente pour le Plan Construction l'intérêt d'une évaluation rapide de son investissement par la mise sur le marché de nouveaux produits.

Par ailleurs, les années 1980 sont marquées par le processus de décentralisation. Les expérimentations présentant « un caractère de véritable expérimentation » continuent d'être sous l'égide de l'État central, celles relevant davantage de « l'expérimentation-démonstration » sont quant à elles confiées aux échelons déconcentrés de l'État. Par-là, le parti pris du Plan Construction consiste à recentrer son action autour d'un nombre limité de programmes lancés dès 1981 sur le modèle des programmes finalisés — ayant des objectifs datés et quantifiés — du ministère de la Recherche et de l'Industrie[426]. Il fait état d'une classification et d'une hiérarchisation des expérimentations et d'un engagement qui se poursuit en faveur d'une logique de démonstration, plus simple et plus efficiente en termes d'évaluation des politiques publiques, tout en conservant, l'ambition de contribuer à la mise en œuvre de « véritables expérimentations ». Les enjeux liés à l'évaluation d'une politique publique participent ainsi à conditionner les procédures mises en œuvre. Le premier programme finalisé illustre les préoccupations de l'époque concernant une nouvelle politique de relance du secteur du bâtiment qui fait suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979 et leurs effets dévastateurs sur le secteur de la construction — chute de l'activité et perte d'emplois. Il est intitulé *Habitat économe en énergie à l'horizon 1985* (H2E85)[427]. Le développement des programmes finalisés s'accompagne d'une intégration de nouveaux ministères au sein du comité directeur : Coopération, Intérieur, Industrie, Culture et Affaires sociales[428]. Les années 80 sont donc marquées par une politique davantage pragmatique — un processus de recherche-développement se substitue à la logique et sémantique de l'innovation des années 1970 — favorisant la définition d'objectifs précis à moyen terme et la concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière. Ce nouveau virage découle d'une volonté d'agir en faveur du secteur du bâtiment et du déploiement de composants et de techniques éprouvés au détriment d'une quête d'innovations hétéroclites plus difficilement gérables et déployables à court ou moyen terme. Par-là, les agréments visant la mise sur le marché de produits et le soutien « d'expérimentation-démonstration » sont privilégiés. En 1988, le Plan Construction est devenu le Plan Construction et Architecture (PCA).

À partir des années 1990, la politique du PCA poursuit l'effort porté sur la recherche-développement majoritairement en faveur des industriels du secteur via le développement de composants industriels et des produits multifonctionnels (acoustique, thermique, sécurité)[429]. En parallèle, l'État se désengage des procédures dites « lourdes » et s'implique davantage dans la diffusion et l'incitation, c'est-à-dire dans l'amont et l'aval de la recherche-développement. Les préoccupations et thèmes au cœur de la politique du PCA visent l'environnement et la santé, une « (néo) rationalisation » des activités du chantier, l'échelle urbaine et des questions d'usage et de qualité430. La recherche de résultats observables, quantifiables à court ou moyen termes, qui a

426 *Id.*, p. 70.

427 Une synthèse des résultats du programme est disponible sur le site internet du PUCA.

Plan Urbanisme Construction Architecture, « H2E85-Habitat économe en énergie pour 1985 (1981-1985) », publié le 25 novembre 2025, mis à jour le 9 avril 2025, consulté le 25 juin 2025, Disponible en ligne. URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/h2e85-habitat-econome-en-energie-pour-1985-1981-a729.html

428 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 75.

429 *Id.*, p. 84.

430 *Id.*

motivé les programmes finalisés mis en œuvre dès 1981, se poursuit dans les années 90. À travers la consultation *Logement à qualité et coût maîtrisés* (LQCM), des changements opèrent : les maîtres d'ouvrage sont directement sollicités et le volet économique passe par une approche en coût global. Il faut rentabiliser les investissements à travers des séries significatives de réalisations et non plus des prototypes trop peu répétés. À nouveau, l'évaluation des procédures mises en œuvre et la capacité à s'assurer de la rentabilité, notamment économique, conditionnent la politique menée. En 1998, le PCA et le Plan urbain fusionnent et deviennent le PUCA.

De nouvelles réglementations en matière d'urbanisme, de logement et d'exigences techniques sont mises en œuvre dans les années 2000. De nouveaux thèmes autour de la ville se développent — mixité, densité, etc. —, les enjeux et les exigences énergétiques et environnementaux deviennent prépondérants, notamment autour de la question de la réhabilitation, comme l'illustre le programme *Requalification de l'habitat collectif à haute performance énergétique* (REHA) et ses différentes reconductions (2008, 2012, 2019). Au début des années 2000, toujours selon l'ouvrage publié par le PUCA lui-même, l'expérimentation se heurte à des difficultés grandissantes liées aux dispositions spécifiques du Code des marchés publics — accès aux marchés négociés, montage des opérations en ingénierie concourante, sécurité juridique des opérations — et connaît un arrêt momentané[431]. Cette dénonciation du cadre réglementaire comme frein à l'innovation et justifiant la mise en œuvre de procédures dérogatoires est observée plus en détail ci-après.

En somme, la politique menée par le Plan Construction se distingue de celle du CORDA par son organisation, les moyens et outils déployés et les acteurs impliqués. Il s'agit d'une politique à des fins opérationnelles, de transformation et d'amélioration de la production bâtie : « une administration de mission[432] ». Elle évolue au gré des obstacles rencontrés et des besoins ; elle se caractérise ainsi par son rationalisme et son opportunisme. Les efforts et moyens déployés, tout comme les opérations réalisées, doivent servir le secteur du bâtiment et l'économie du pays. La définition de critères et l'organisation même de l'évaluation relevant de « l'architecture » et de « véritables expérimentations » se montrent toutefois difficiles à arrêter et se soldent régulièrement par des constats d'échec. Émerge ainsi une tension entre la volonté d'innover largement, de permettre de nouvelles et grandes transformations, et la nécessité de rendre les effets des politiques et des actions clairs, mesurables et rentables à court terme. La place donnée aux architectes pose ici question au regard des difficultés observées lorsqu'il est question d'expliciter les objectifs et d'évaluer une procédure ainsi que l'opération qui en résulte face à la multiplicité des enjeux que comprend l'architecture ; mais aussi vis-à-vis d'une politique technique et d'une logique industrielle, dans laquelle le rôle offert aux architectes face aux industriels apparaît secondaire. L'architecture apparaît alors comme échappant à la rationalisation, étant différenciée de la technique sans en être exclue — les concepteurs sont inclus dans les Modèles Innovations ou dans les programmes finalisés — et les politiques mises en œuvre se confrontant à une difficulté à différencier « l'innovation architecturale » de « la qualité architecturale » et à les encourager l'une et l'autre.

431 *Id.*, pp. 95-96.

432 *Id.*, p. 18.

1.2. Les modes d'action du Plan urbanisme construction architecture en matière d'architecture

Pour actualiser ce regard porté sur le rôle de PUCA vis-à-vis de l'architecture, nous nous sommes intéressés à son rapport d'activité 2018-2022[433] ainsi qu'à une note rédigée[434] en 2017 par François Ménard, chargé de recherche au PUCA depuis 2006 et sociologue de formation, et Bertrand Vallet, qui a également été chargé de recherche au PUCA entre 2007 et 2022, sociologue de l'urbain et ingénieur. Celle-ci donne à voir les questions qui se posent au PUCA concernant les modes d'action mis en œuvre et la nature des connaissances attendues. Enfin, nous nous sommes intéressés aux dispositifs dans lequel le PUCA est porteur ou impliqué, recensés sur son site internet[435]. Par-là, nous avons cherché à qualifier la politique actuelle du PUCA et à analyser comment l'architecture est présente dans celle-ci à travers les actions et dispositifs adressés aux architectes et aux unités de recherche des ENSA. Pour ce faire, nous avons identifié, pour chaque dispositif présenté, le thème ; les acteurs visés ; les partenaires ; la nature de la procédure mise en œuvre ; la manière dont le PUCA contribue à celle-ci ; les critères d'évaluation ; les résultats en termes de nombre de candidatures et de présence ou non d'agences d'architecture ou d'enseignants-chercheurs des UR. Nous avons alimenté un tableau, disponible en Annexe n°6, pour avoir une vue générale des actions menées par le PUCA. Les informations étant relevées dans les documents mis à disposition par le PUCA sur son site internet, elles peuvent être partielles et elles ont nécessairement fait l'objet d'une sélection et d'une synthèse.

Les actions menées par le PUCA sont présentées par celui-ci à travers 7 catégories. La première, intitulée *Les programmes thématiques de recherche coordonnés*, comprend 4 procédures. Il s'agit de programmes de recherche, auxquels s'ajoute pour deux d'entre eux une dimension expérimentale. Les thèmes sont la conciliation entre la densification du bâti et la biodiversité[436], la ville productive[437] et les copropriétés (2)[438]. Les acteurs à qui s'adressent les appels à candidatures sont des équipes de recherches issues de structures publiques ou privées ; une procédure demande aux candidats d'inclure d'autres acteurs en plus d'une équipe de chercheurs (maître d'ouvrage, concepteurs, etc.) et de faire état de deux champs thématiques : l'aménagement et la biodiversité. Les critères d'évaluation relèvent de la qualité scientifique et méthodologique, de la pertinence de la problématique et de la capacité de l'équipe à s'inscrire dans une stratégie de valorisation. Concernant les trois procédures pour lesquelles les lauréats sont connus : les lauréats de la première procédure comprennent une équipe portée par une ENSA et une autre par une agence d'architecture, sur 6 équipes financées et engagées en 2020 ; 2 équipes sur 6 sont portées par des EC-chercheurs

433 PUCA, *2018-2022 : 5 ans d'activité du PUCA : [BILAN] en 7 familles*, Disponible en ligne, consulté le 2 octobre 2023. URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/programme-partenarial-2018-2022-a216.html

434 MENARD François, VALLET Bertrand (coor.), *La place et le rôle de la recherche incitative dans les domaines de l'aménagement de l'habitat et de la transition écologique*, Plan urbanisme construction architecture, Paris, 2017.

435 Les informations présentées ici sont extraites des documents disponibles sur le site internet du PUCA, publié le 17 mai 2023, mis à jour le 7 mai 2025, consulté le 20 mai 2025. URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/tous-les-programmes-du-puca-et-co-finances-en-1-a2744.html

436 Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie-BAUM.

437 Ville productive.

438 (Ré)*gé(né)rer les copropriétés − Connaître et comprendre les copropriétés pour gérer la ville durable* et *(Ré)gé(né)rer les copropriétés : Comprendre et (ré)animer les copropriétés fragiles, en difficulté et dégradées* (les résultats de l'appel à candidatures ne sont pas encore connus).

des ENSA pour le programme relatif aux copropriétés ; aucun projet n'est porté par une ENSA sur les 6 projets retenus autour de la ville productive.

La deuxième catégorie de dispositifs est nommée *La recherche et l'accompagnement territorialisés*. Elle regroupe, d'une part, deux appels à projets à destination d'équipes de recherche issues de structures publiques : un programme de recherche relatif aux politiques territoriales de transitions (POPSU Transitions) et une recherche-action sur le récit historique des ouvrages et opérations d'aménagement liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (Programme Coubertin). Dans le cadre du programme POPSU Transitions (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines), parmi les 23 systèmes territoriaux retenus, 5 équipes intègrent un représentant d'une ENSA. D'autre part, deux procédures s'adressent spécifiquement à des collectivités bénéficiaires du programme *Action Cœur de Ville* (« Réinventions nos cœurs de ville » ; *Territoires pilotes de sobriété foncière*). Ces dernières présentent une forte dimension opérationnelle, dans laquelle le PUCA intervient en matière de coordination et de soutien en ingénierie. Son rôle au sein de ces deux dispositifs, différents de ceux menés antérieurement par le PUCA. Il atteste de la reconnaissance institutionnelle de son expertise en matière de pilotage de dispositifs complexes et de ses compétences en coordination et en accompagnement des collectivités, notamment dans la mise en œuvre de procédures permettant de déroger à certaines règles (nous revenons *infra* sur ce point et notamment sur les appels à projets urbains innovants dont il est ici question).

Une troisième catégorie présente un intitulé énigmatique, il s'agit des *expérimentations anticipatrices*. L'antagonisme des deux notions utilisées témoigne de la volonté de mettre en œuvre des démarches proactives, une production de connaissance à destination de l'action et en accord avec les besoins actuels et futurs. Deux ont pour thème le BIM[439] — *Building Information Modeling* — (BIM CIM TIM ; BIM-Maquette numérique), les deux autres se concentrent sur la réhabilitation des logements (REHA : La réhabilitation globale des logements ; REHA-Héritages). Celles relatives aux avancées technologiques comportent deux dimensions : la recension et la valorisation de « bonnes pratiques » d'une part, et un appel à expérimentations autour de la mise en œuvre du BIM d'autre part. La reproductibilité et l'adaptabilité des « processus, concepts, idées, services » mis en œuvre sont alors des critères d'évaluation des candidatures. Nous notons qu'au sein des lauréats, les agences d'architecture mandataires d'une équipe sont très minoritaires. Elles sont au nombre de 2 sur 10 lauréats pour le programme BIM CIM TIM (3 au titre de pratiques exemplaires et 7 pour l'expérimentation sur 14 candidatures) ; au sein du second, 2 agences d'architecture (3 équipes) sont présentes parmi les 23 lauréats pour l'expérimentation du dispositif BIM-Maquette numérique. Les autres équipes sont portées par des entreprises qui vendent des services BIM ou des entreprises générales du BTP.

La quatrième catégorie, Les concours et appels à projets, se destinent plus spécifiquement aux équipes de concepteurs. Elle regroupe cinq dispositifs : *AMITER — Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels* ; *Engagés pour la qualité du logement de demain* ; *Europan* ; *Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer — OPHROM* ; *Un Toit pour Tous en Outre-Mer*. Il s'agit de « concours d'idées » qui intègrent une volonté de mettre en relation et d'accompagner des maîtres d'ouvrage et des équipes de concepteurs autour d'une thématique et d'enjeux dans le but que des projets naissent de cette rencontre. Les équipes lauréates intègrent toutes une agence d'architecture.

La catégorie des *programmes itératifs et exploratoires* rassemble des programmes de recherche, confiés à des chercheurs d'une structure publique ou d'une structure privée, d'autres encore font

439 Le BIM (Building Information Modeling) est une méthode de travail collaboratif autour d'une maquette numérique intégrant les différentes données du bâtiment.

l'objet d'un appel à proposition. Le PUCA contribue alors au financement de l'étude. Aucune équipe lauréate n'intègre d'agence d'architecture ou d'enseignant-chercheur des ENSA, du moins comme représentants de l'équipe. Les dispositifs en question sont les suivants : *L'énergie en « commun » : les nouvelles coopérations locales autour de l'énergie* ; *Les nouveaux modèles économiques urbains* ; *Les nouveaux modèles de l'aménagement* ; *Les situations « bloquées » d'accès au logement social* ; *Le vieillissement et les inégalités sociales (ELVIS)* ; *Les savoir-faire habitants en faveur de la transition écologique dans la fabrique de la ville.*

L'avant-dernière catégorie, *les collaborations stratégiques*, interroge le logement : *Les défis économiques du foncier et du logement abordables* ; *La vente HLM en France* ; *Besoins en logements à l'heure de la transition écologique (BEL)* ; *Les situations « bloquées » d'accès au logement social »*. Au regard des données fournies, aucune agence d'architecture ou équipe d'EC des ENSA n'intègre les équipes en charge de mener ces recherches.

Enfin, la catégorie *Synthèses, travaux préparatoires, prix et conférences*, inclut deux dispositifs, une étude confiée à des équipes de chercheurs en sociologie, en géographie quantitative, en économie, et en géographie qualitative, *L'exode urbain ? Petits flux, grands effets* ; un deuxième qui est le *Prix de thèse sur la ville*.

Une fois les dispositifs rapidement introduits — à nouveau, nous invitons le lecteur à se référer à l'Annexe n°6 pour plus d'informations —, nous souhaitons revenir sur ce qu'ils révèlent de la politique menée par le PUCA et de la place de l'architecture dans celle-ci. Les appels ou les concours à idées de projets se destinent à des équipes de concepteurs, et s'ancrent dans une tradition du concours de maîtrise d'œuvre en apportant une dimension dite expérimentale, innovante ou dérogatoire, pour donner la possibilité aux équipes de participer au renouvellement de la production architecturale (REHA, Europan). Pour ce faire, deux appels sont lancés, un appel à manifestation d'intérêt autour d'un thème prédéfini à destination des territoires, pour identifier puis accompagner des porteurs de sites intéressés. Le PUCA revêt alors un rôle proche de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour inclure les collectivités candidates et leurs sites à projet dans le programme. Puis, un appel à projets ou idées de projets est lancé. Les lauréats peuvent bénéficier d'une prime et d'un accès privilégié à des commandes. Nous analysons *infra* l'appel à candidatures de la troisième session du programme REHA en le comparant au mode historique et symbolique de dévolution de la commande publique architecturale : le concours de maîtrise d'œuvre (Annexe n°7). Ensuite, toujours à l'interface entre concepteurs et maîtres d'ouvrage, le PUCA endosse un rôle d'intermédiaire et d'animateur en organisant notamment des cycles de séminaires entre chercheurs et professionnels impliqués dans un même programme.

À travers ces différents dispositifs, nous avons ainsi pu confirmer que le PUCA continue de s'engager dans un rôle de mise en relation, d'interface et de coordonnateur entre maîtres d'ouvrage et équipes de concepteurs. Il a même acquis une certaine reconnaissance de ces compétences à ce sujet, puisqu'il a été sollicité pour coordonner et mettre à disposition des maîtres d'ouvrage « un modèle "d'appels à projets urbains innovants" » dans le cadre du programme *« Réinventons nos cœurs de ville »*. Les appels à projets urbains innovants (APUI) sont d'abord connus en France à travers l'appel *Réinventons Paris*. Ils sont ensuite déployés dans d'autres contextes, tels que les *Actions cœur de ville*[440]. Hélène Dang Vu et Pedro Gomes, tous deux chercheurs en aménagement et en urbanisme, en proposent une définition. Les APUI constituent un dispositif de production urbaine initié par les acteurs publics qui intègrent des exigences en matière d'innovation technique,

440 GOMES Pedro, DANG VU Hélène, « Les appels à projets urbains innovants en temps réel : des groupements entre recompositions et décompositions », *Riurba*, 2021, Numéro 12, p. 4.

technologique et programmatique[441]. Les cahiers des charges établis dans le but d'organiser une procédure de mise en concurrence et de dévolution de la commande sont alors moins précis, dans le but de faire advenir des réponses diverses et « idéalement distinctives[442] ». Les projets sont portés par des groupements d'acteurs privés, parfois très étoffés, rassemblant promoteurs, concepteurs, bureaux d'études, start-up, opérateurs de services et exploitants. Les groupements sont coordonnés par un mandataire, à la fois acquéreur du terrain et maître d'ouvrage. Les promesses de l'APUI sont alors nombreuses : accélération des projets, renforcement de la performance environnementale, nouveaux usages. Toutefois, le dispositif interroge, notamment en raison du désengagement relatif des acteurs publics dans la définition des orientations d'aménagement, et du manque de sécurisation juridique des groupements, dont la composition peut évoluer entre la réponse initiale et la livraison du projet. Le rôle des architectes dans ce type de groupement pose d'autres questions : ils ont à négocier leur rôle avec un nombre d'acteurs accru et notamment auprès du mandataire du groupement. Ainsi, les APUI offrent aux architectes la perspective d'étendre le périmètre de leur intervention, ceux-ci pouvant agir plus en amont sur la définition, notamment programmatique, du projet, mais ils ont à négocier avec d'autres acteurs, en ayant moins de garantie d'indépendance, pour faire valoir leur expertise et prévaloir la qualité architecturale. La dimension « innovante » de l'appel à projets réside alors dans une procédure dérogatoire en faveur d'un renouvellement des relations entre acteurs privés et acteurs publics, et d'une évolution de l'encadrement réglementaire pour ce faire. D'autres dispositifs donnent accès à des protocoles et conventions d'expérimentation ou à d'autres formes de dérogation. Ainsi, le programme BIM CIM TIM offre aux maîtres d'ouvrage engagé dans un protocole d'expérimentation, de pouvoir solliciter le PUCA « pour toute demande particulière de dérogation aux autres Codes, notamment de la Construction et de l'Habitat (CCH), de l'Énergie et de l'Urbanisme[443] ».

Concernant les UR des ENSA, elles sont représentées à travers la participation à des programmes de recherche pluridisciplinaires, relatifs à des questions urbaines (POPSU, BAUM) ou au sujet des copropriétés. Il s'agit de dispositifs non réservés à des spécialistes de l'architecture et impliquant des critères relatifs à la qualité scientifique de la recherche. Pour mieux saisir si ces dispositifs sont en adéquation avec la production des UR, ou inversement, si les chercheurs des UR répondent aux attentes du PUCA, il serait intéressant d'avoir accès aux listes des candidats des différents appels. Nous pourrions alors vérifier la proportion d'équipe lauréate parmi les équipes candidates portées par des EC des ENSA. Il est également à noter que, si le PUCA confie directement des études à des structures de recherche privées et publiques, aucune présentée ici n'a été directement commandée à une UR d'une ENSA. Toutefois, des EC ou des agences d'architecture peuvent être membres d'une équipe sans en être le représentant, et ne sont alors pas identifiés ici.

Outre la question d'adresser des dispositifs à l'architecture, nous constatons que la politique menée par le PUCA s'inscrit dans une certaine continuité historique. Il s'engage toujours dans l'orientation de la recherche, de l'expérimentation et de la production architecturale et urbaine. Pour ce faire, il agit notamment dans la traduction en organisant préalablement aux appels à proposition de recherche « une élaboration collective des questionnements[444] ». Par-là, il s'agit de « passer d'une question sociale ou publique à une problématique de recherche à laquelle les chercheurs seront en

441 *Id.*, p. 2.

442 *Ibid.*

443 PUCA, *Appel à propositions de « pratiques exemplaires » et d'expérimentations : BIM CIM TIM, La modélisation interactive des territoires pour des projets urbains plus durables*, p. 19.

444 PUCA, *2018-2022 : 5 ans d'activité du PUCA : [BILAN] en 7 familles*, *op. cit.*, p. 24.

mesure de répondre[445] ». Concernant les moyens dont disposent le PUCA et la manière dont celui-ci alloue des fonds (répartition par programme et par catégorie d'acteurs, mode de distribution : subvention, organisation d'événement, etc., etc.), ils ne sont pas présentés, programme par programme, en termes de montants et de modes d'attribution, dans les rapports d'activités rendus publics. Toutefois, dans l'ouvrage *Rendre possible*, il est précisé qu'historiquement le budget et le rôle du PUCA se destinent aux « actions de recherche amont » en organisant et animant les programmes ; que le financement des surcoûts liés aux expérimentations et la gestion des prêts locatifs aidés affectés aux opérations est à la charge du ministère de la Construction et que les agences, telles que l'ANVAR, par exemple, vient en soutien des développements industriels induits[446]. Dans le rapport d'activités de 2020, seul le budget annuel d'investissement d'un montant de 1,9 million d'euros — ne prenant en considération ni les contributions de partenaires aux programmes du PUCA ni la masse salariale — est communiqué[447]. Il faut donc ajouter à ce montant la part financée par les partenaires, 480 000 € en 2020, pour connaître le budget global d'investissement du PUCA qui s'établit en 2020 à presque 2,4 millions d'euros (toujours hors masse salariale). Le PUCA compte alors 24 agents. Les années suivantes, le budget d'investissement initial décroît, puisqu'en 2022, il se situe entre 1,5 M€, et 1,8 M€ en incluant les contributions des partenaires[448]. Le rapport d'activités décrit toutefois une part de cofinancement en nette augmentation depuis 2019. Cette donnée confirme le développement d'une politique partenariale engagée par le PUCA. Malgré cela, la note rendue par François Ménard et Bertrand Vallet en 2017 fait état d'un budget insuffisant — le budget nécessaire est estimé à 3 millions d'euros pour mener à bien les différents chantiers envisagés[449] — et des conséquences de ces contraintes budgétaires. Des cycles de séminaires et le soutien à des travaux de recherche ponctuels sont ainsi privilégiés aux appels à propositions de recherche pour des raisons budgétaires.

En plus des considérations économiques, l'évaluation des politiques publiques favorise la mise en place de dispositifs dont les résultats sont observables rapidement. François Ménard et Bertrand Vallet identifient ainsi comme difficulté qui se présente au PUCA le temps de la recherche. S'ils plaident pour une « recherche finalisée » — c'est-à-dire, selon eux, une production de savoirs scientifiques complémentaires à « la recherche académique autonome et aux dispositifs tournés vers la seule valorisation industrielle[450] » —, au regard des questions soulevées et des agendas des différents acteurs, il s'agit d'apporter des éléments de réponse rapidement. Cette « accélération des agendas » — dépendance à la durée des mandatures, urgence environnementale, prééminence de la gestion des crises — implique la mise en œuvre de programmes davantage courts[451]. L'amoindrissement du temps alloué à la recherche interroge quant à la nature des travaux produits, mais aussi quant au risque d'appauvrissement, d'un manque d'approfondissement et de réflexivité, dont pourraient souffrir les recherches engagées et leurs résultats, le temps long du travail réflexif n'étant plus permis. De plus, les dispositifs présentent tous des attentes en termes de

445 *Ibid.*

446 PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, *op. cit.*, p. 28.

447 PUCA, *2020 Le PUCA en action[s] : Rapport d'activité*, Juin 2021, Disponible en ligne. URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/programme-partenarial-2018-2022-a216.html

448 Le budget du PUCA est présenté dans le rapport 2018-2022 sous forme de graphique et se montre très peu précis.

PUCA, *2018-2022 : 5 ans d'activité du PUCA : [BILAN] en 7 familles*, *op. cit.*

449 MENARD François, VALLET Bertrand (coor.), *La place et le rôle de la recherche incitative dans les domaines de l'aménagement de l'habitat et de la transition écologique*, *op. cit.*, p. 34.

450 *Id.*, p. 20.

451 *Id.*, p. 13.

territorialisation (expérimentation, projet situé, étude de cas, etc.) ou de solutions reproductibles. Des enjeux économiques sont également au cœur de certains dispositifs et de critères d'évaluation, tels que les objectifs « d'améliorer significativement le rapport coûts-bénéfices sur l'ensemble de la durée de vie des bâtiments », de « reproductibilité et d'adaptabilité » des solutions comme critère d'évaluation (BIM CIM TIM) ou « d'efficience économique » (REHA). Ainsi, les systèmes d'évaluation de la recherche évoluant, toujours selon François Ménard et Bertrand Vallet, le degré de maturité technologique des produits de la recherche tend à être davantage considéré que leur portée en matière de partage de connaissances par les systèmes d'évaluation, mais aussi, *de facto*, dans la construction des actions menées[452]. À titre d'exemple, la « maturité d'un projet » est un critère d'évaluation que nous avons relevé (*territoires pilotes de sobriété foncière*). Autrement dit, la possible mise sur le marché de produits, ou l'engagement de certains projets urbains tendent à être privilégiés au détriment d'une considération de leur intérêt en termes de production de connaissances. Nous observons aussi une certaine continuité dans les thèmes au cœur des appels, notamment le logement social et la question urbaine, deux thèmes centraux des politiques publiques territoriales et historiquement investis par le Plan Construction. Le développement technologique est également toujours mis en avant par le PUCA qui consacre deux dispositifs, échappant en grande partie aux architectes, concernant le BIM (là aussi nous pouvons nous interroger concernant la proportion d'équipes portées par des architectes dans les candidats pour faire parler davantage ce constat).

Une autre caractéristique historique de la politique menée concerne la place donnée à une valorisation multiforme au cours et à la suite des actions menées. Plusieurs événements rassemblant les différents acteurs impliqués et/ou concernés par les programmes en cours ou passés sont organisés (réunions, séminaires, colloques, conférences, etc.). De plus, le PUCA développe une politique éditoriale à travers les collections *Recherche* et *Images*, la revue *Les annales de la recherche urbaine*, un journal d'information *Premier plan*, la diffusion de rapports d'études ou encore différents cahiers et carnets, notamment *(Carnets de territoire POPSU, cahiers Copropriétés*, etc.). Les modes de valorisation déployés évoluent avec le temps, mais l'enjeu même de la valorisation est un trait persistant de la politique menée par le PUCA. Pour l'illustrer, nous invitons à prendre connaissance des différents supports et modes de communication employés pour valoriser les études produites dans le cadre du programme POPSU (Annexe n°6). Son engagement en faveur de la valorisation s'observe notamment à travers ses programmes mis en œuvre dans le but de recenser de bonnes pratiques pour les faire connaître et, par là participer à l'évolution de la production architecturale et urbaine, mais aussi via des processus expérimentaux et d'évaluation pour lesquels il est demandé aux maîtres d'ouvrage de s'engager à servir la mise en place du processus et de ne pas y contrevenir. Concernant les distinctions, outre son rôle dans la consécration des agences d'architecture lauréates d'un appel et la promotion « des bonnes pratiques », via notamment des articles dans la presse professionnelle, le PUCA a également mis en œuvre un Prix de thèse. Depuis 2015, sur les 35 prix décernés, 5 l'ont été à des docteurs en architecture (Annexe n°8) — nous faisons ici de la mention du diplôme et non de l'inscription du docteur dans une UR d'une ENSA. Cette donnée confirme le caractère pluridisciplinaire de la politique menée, et interroge quant à la place de l'architecture dans celle-ci. De même, les listes des équipes lauréates des appels à projets de recherche font état d'une certaine présence des UR des ENSA, mais celle-ci est loin d'être majoritaire.

Enfin, la présentation des dispositifs fait état d'un fort intérêt pour les partenariats, à l'échelle du financement et du pilotage des procédures, mais aussi au sein des équipes candidates. Certains

452 *Id.*, p. 19.

appels exigent des structures publiques qu'elles candidatent avec un co-financeur (celui-ci doit prendre en charge au moins 20 % des coûts — *BAUM*) ou que l'équipe présente des partenaires variés, tels qu'un maître d'œuvre et un partenaire industriel, par exemple (*REHA : La réhabilitation globale du logement*) ou qu'elle fasse état « d'une pluridisciplinarité "radicale", d'un décloisonnement des frontières disciplinaires » (*POPSU transitions*). Le développement des partenariats permet d'augmenter le budget d'investissement du PUCA. Il est également présenté comme un enjeu important dans la construction des thèmes de recherche. La politique partenariale justifie la mise en œuvre d'échanges entre les acteurs investis en amont du lancement des programmes, au cours des recherches comme lors de la présentation de leurs résultats pour garantir la pertinence et la bonne conduite des recherches menées, au regard de chaque acteur et de leurs attentes : chercheurs, experts, professionnels[453]. La liste des partenaires est longue, toutefois, la nature des relations (contractualisation, collaboration dans la construction des programmes, répartition des charges financières et décisionnaires, etc.) n'est pas toujours rendue explicite dans les documents mis en ligne (Figure n°3).

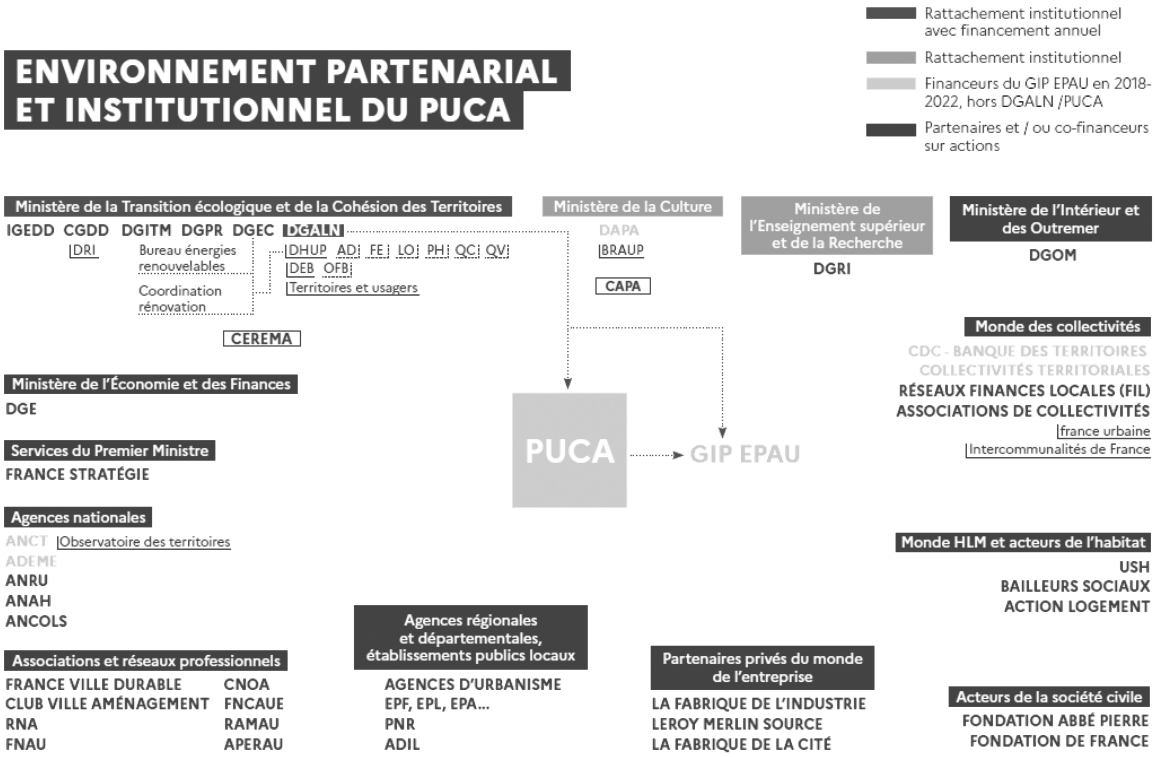

Figure n°3 : Les partenaires du PUCA

Source : PUCA, 2018-2022 : 5 ans d'activité du PUCA : [BILAN] en 7 familles, op. cit.

Par ailleurs, le rapport 2018-2022 mentionne à plusieurs reprises le Groupement d'intérêt public l'Europe des projets architecturaux et urbains (GIP EPAU). Ce dernier a été créé en 2002 et permet d'assurer le financement croisé de programmes pluriannuels impliquant des collectivités et bénéficiant de soutiens tiers, tels que les plateformes POPSU ou encore le concours *Europan*. Il est également à noter que le GIP EPAU est placé sous la tutelle du ministère de la Culture et du ministère en charge de l'urbanisme, de la cité de l'architecture et du patrimoine et de l'association

453 *Id.*, p. 24.

Europan France. Par son administration et les programmes portés — *Europan France*[454], *POPSU Territoires*, *POPSU Transitions*, *Programme Coubertin*, *Le forum des solutions*, *Engagés pour la qualité du logement de demain*, *la caravane des ruralités* — il marque également l'engagement en faveur d'une politique partenariale et territorialisée du PUCA qui en est le premier financeur[455].

1.3. Focus : le cas d'une candidature au programme national d'expérimentation et de recherche sur la réhabilitation lourde

Dans le but de mieux appréhender le fonctionnement d'un programme national d'expérimentation et de recherche mis en œuvre par le PUCA, nous avons constitué une équipe candidate au programme REHA 3, associant notamment une agence d'architecture et une unité de recherche. Cette démarche nous permet de revenir sur l'analyse de cette expérience et d'éclairer les modalités d'action du PUCA lorsqu'il s'adresse aux architectes.

1.3.1. Présentation du programme REHA 3

Les modalités du programme REHA 3 sont à retrouver dans l'appel à candidatures Annexe n°7. Il s'inscrit dans la lignée de deux premières sessions d'ores et déjà dédiées à la réhabilitation lourde des logements avec pour ambition : « [d']accompagner le développement de la réhabilitation lourde des bâtiments de logements, ou de bâtiments transformables en logements, dans une perspective environnementale, économique et sociale, dans l'idée d'impulser, en la matière, une nouvelle culture patrimoniale et urbaine ». La troisième session est consacrée aux « périmètres d'opérations hybridant la réhabilitation lourde de bâtiments avec une offre neuve » et la reconversion de bâtiments en logement[456]. Le programme se déploie à travers quatre actions :

> « - des appels à propositions à destination des professionnels de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de la filière afin de susciter le développement de solutions innovantes, évolutives et bas carbone, et de structurer des équipes opérationnelles pluridisciplinaires mobilisables par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ;
>
> - l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le lancement, le suivi et l'évaluation des chantiers ;

454 Le concours rencontre un certain succès, puisque, dans le cadre de l'Europan 16 (2021-2023), 1021 inscriptions ont été enregistrées, 677 projets ont été rendus et 127 projets ont été primés sur 40 sites selon les chiffres disponibles sur le site internet dédié au concours.

Les différentes sessions Europan : Évolution des modes de vie et architecture du logement (1988-1990) ; Habiter la ville (1990-1991) ; Chez soi en ville (1992-1994) ; Construire sur la ville (1994-1996) ; Les nouveaux paysages de l'habitat (1997-2000) ; Entre villes (2000-2002) ; Challenge suburbain (2003-2004) ; Urbanité européenne (2004-2006) ; Urbanité européenne (2006-2008) ; Urbanité européenne (2008-2010) ; Territoires et modes de vie en résonances (2010-2012) ; La ville adaptable/1 (2012-2015) ; La ville adaptable/2 (2015-2017) ; Villes productives/1 (2017-2019) ; Villes productives/2 (2019-2021).

455 En 2020, le budget du GIP EPAU s'élève à 1 767 836 €, dont 555 000 € financés par le PUCA.

PUCA, *2020 Le PUCA en action[s] : Rapport d'activité*, *op. cit.*, p. 39.

456 La première session portait sur « la capacité de transformation d'un bâtiment ». La deuxième session avait pour thème « les questions liées à la diversification et la mutualisation ainsi que l'adjonction de parties neuves au bâti existant (surélévation, extension). »

- le développement d'outils facilitateurs pour permettre le montage des opérations dans leurs dimensions programmatique, financière, contractuelle, réglementaire et juridique ; le développement de connaissances au moyen d'études et de recherches ;

- une action d'animation auprès des réseaux professionnels et de co-production tant avec les praticiens qu'avec les chercheurs afin de constituer un réseau multidisciplinaire ».

La candidature de l'équipe que nous avons suivie n'ayant pas été lauréate, nous avons observé seulement la première étape du programme : l'appel à propositions. Ce dernier a été publié le 14 novembre 2019 et la date limite de remise des propositions a été fixée au 9 mars 2020, soit un peu moins de quatre mois plus tard. Les sites sélectionnés sont au nombre de 19 et un dossier de présentation par site est téléchargeable par les équipes[457]. Elles sont invitées à « analyser les qualités originelles [d'un ou de plusieurs sites] et explorer les potentiels de devenir pour formaliser leur(s) proposition(s) » en s'inscrivant dans « cinq axes d'innovation » et dans les orientations programmatiques données par chaque porteur de site. Les « axes d'innovation » sont les suivants :

« - révéler les qualités et les potentiels des sites, et compléter l'existant : le bâti (par surélévation, extension, restructuration…), le foncier (par la construction d'une offre neuve et diversifiée), la programmation (activités, commerces, logements de différents statuts) afin de favoriser la mixité sociale et rendre partenariales et viables ces opérations (au niveau financier, contractuel, social…) ;

- explorer la capacité de transformation des logements (réversibilité, flexibilité, extension, mise en accessibilité, diversification typologique…) au fil du temps et au bénéfice de la qualité d'usage ;

- économiser les matériaux (réutilisation et réemploi, conception sobre…), le temps (processus opérationnels, préfabrication…), pour les ré-interventions futures (démontabilité, recyclabilité…)

- mobiliser les ressources locales et développer des stratégies industrielles et économiques territoriales : circuits-courts, mobilisation de PME, matériaux bio-sourcés, matériaux issus de déconstructions… ;

- Intégrer la contribution des habitants comme acteurs du projet en proposant des processus opérationnels permettant d'intégrer leurs attentes. »

La lecture de ces axes soulève une interrogation quant à leur caractère véritablement « innovant ». Certes, ils font écho à des enjeux contemporains débattus dans la presse professionnelle ainsi que pour certains dans la recherche des ENSA (thèse de doctorat sur les conditions du réemploi, travaux relatifs à la volonté d'intégrer des habitants dans le processus de projets, etc.). Des thématiques, telles que la réutilisation et le réemploi des matériaux, ou encore la valorisation des ressources locales, sont d'ores et déjà présentes dans les pratiques de certains architectes. Néanmoins, leur généralisation reste un véritable défi, tout comme la mise en place de conditions propices permettant aux architectes d'intégrer ces dimensions dans leurs projets. Les enjeux associés ici à la notion d'innovation semblent ainsi relever d'une volonté de mettre en place un cadre favorable à l'intégration de ces dimensions, qui sont au cœur des politiques publiques et des préoccupations actuelles des architectes, tout en visant à en diffuser les résultats afin de favoriser leur promotion et leur généralisation.

Concernant la composition des équipes, il est précisé que des équipes pluridisciplinaires sont attendues en insistant sur l'importance d'une association « savoir-faire théorique » et « capacité de mise en œuvre » — architectes, urbanistes, bureaux d'études techniques (BET), designers,

457 Pour chaque site, un dossier détaillé est téléchargeable. Il comprend : « une fiche descriptive, les études, les plans et un reportage photographique ainsi que le cadre programmatique de chaque site ».

économistes, programmistes, industriels, entreprises, fournisseurs, etc. En sus, les équipes candidates sont invitées à impliquer « des partenaires scientifiques » dans les équipes et notamment « les chercheurs en architecture du programme de recherche « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville du XXe siècle[458] » porté par le MC.

Enfin, il est attendu des équipes une proposition présentée et représentée au travers de deux planches A0 et un mémoire. Les critères d'évaluations sont précisés dans l'appel à proposition. Ils visent : la qualité de l'équipe (partenariat, compétences, références, champs de spécialités des membres de l'équipe, complémentarité) ; l'adéquation de la proposition au contexte, aux enjeux et aux attentes programmatiques ; la pertinence de la proposition au regard des objectifs des cinq axes d'innovation ; les qualités urbaines, architecturales et d'usage ; les qualités et performances énergétiques et environnementales ; la robustesse des réponses techniques et de leur mise en œuvre ; la stratégie et faisabilité socioéconomique.

L'analyse des candidatures est présentée à travers trois approches : une analyse aux plans urbain, architectural et de la qualité d'usage ; une analyse aux plans environnemental, énergétique et technique ; mais aussi une analyse de la viabilité économique de la proposition. À nouveau, la procédure et les critères d'évaluation rappellent ceux d'un concours de maîtrise d'œuvre. L'innovation apparaît alors confondue avec la notion de qualité. Le jury national de sélection est composé de représentants des partenaires institutionnels du programme, des professionnels de la maîtrise d'ouvrage, des professionnels de la conception et des représentants scientifiques.

1.3.2. La constitution d'une équipe candidate

Après avoir identifié l'appel à candidatures du programme REHA 3, nous avons pris contact avec notre ancien employeur, Michaël Osswald alors architecte associé au sein de l'agence strasbourgeoise K&+ Architecture globale[459], pour l'informer de cet appel auquel il a souhaité répondre. L'agence avait d'ores et déjà entrepris des démarches en faveur du développement de pratiques de recherche dans la structure, en cherchant notamment à recruter une sociologue avec qui nous avons également eu l'occasion d'échanger par la suite. Cette volonté ne s'est pas concrétisée, car les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la nature de la relation qui peut les lier (contrat de salarié ou facturation de prestations via la création d'une microentreprise par la sociologue). Pour l'agence K &+ Architecture globale, il s'agit d'une première candidature à un programme du PUCA. Outre l'intérêt que peuvent porter les associés de l'agence à la recherche et

458 L'appel à proposition du PUCA invite à solliciter des chercheurs d'un programme pluriannuel de recherche (2016-2020) porté par le ministère de la Culture en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en lien avec le Plan urbanisme construction architecture, l'Agence nationale pour le renouvellement urbain, la Caisse des dépôts et consignations et l'Union sociale pour l'habitat.

Le programme comprend un premier volet voué à la capitalisation des connaissances et la promotion des expériences à travers trois appels à projets. Le deuxième volet du programme a donné lieu à un nouvel appel à projets visant l'expérimentation.

459 Après avoir vérifié auprès de la responsable administrative de la recherche à l'ENSA Strasbourg, Lise Lançon, que l'appel a bien été diffusé à l'ensemble de la communauté enseignante de l'école et qu'aucun projet de candidature n'était connu, nous nous sommes tournés vers notre réseau personnel. Le choix de l'architecte sollicité et de l'agence s'est donc fait par opportunisme : je connaissais l'architecte en question ainsi que son attrait pour les questions environnementales dans sa pratique d'architecte.

Selon le site internet de l'agence K&+ Architecture globale, elle rassemble 47 collaborateurs et 6 associés. Dans le classement par chiffre d'affaires des agences d'architecture françaises réalisé par la revue *d'a* en 2021, elle se situe à la 153e place.

à la question environnementale, la situation et les caractéristiques de l'un des 19 sites ont également participé à les convaincre de participer. Le Foyer Notre-Dame, construit au 18e siècle, est situé à proximité de la cathédrale de Strasbourg. Il héberge de jeunes travailleurs et de jeunes mineurs non accompagnés. La réhabilitation du Foyer implique donc des enjeux urbains par sa situation en centre-ville, environnementaux (cour intérieure très minérale, défaut d'isolation, surchauffe en été, etc.), patrimoniaux (construction du 18e siècle, site en zone sauvegardé) et architecturaux (1750 m2 de surface habitable, différentes problématiques nécessitant une réorganisation des espaces de service et de circulation, etc.), mais aussi sociaux, puisque la direction du Foyer souhaite faire évoluer les logements afin de les adapter aux besoins des jeunes accueillis.

Une fois l'agence d'architecture mandataire identifiée, Lise Lançon, responsable administrative de la recherche à l'ENSA Strasbourg, et moi-même, nous avons cherché à identifier des chercheurs dont les thématiques de recherche sont en lien avec le programme REHA 3 ou qui ont manifesté une volonté de collaborer avec le monde professionnel. Trois chercheurs ont été contactés pour les inviter à prendre part à la candidature : Géraldine Bouchet-Blancou[460], docteure en aménagement et titulaire d'un Diplôme d'État d'architecte ; Emmanuel Ballot, maître de conférences à l'ENSA Strasbourg, ingénieur en génie climatique et énergies renouvelables ; et Mireille Dietschy, enseignante-chercheuse et sociologue à l'ENSA Strasbourg. Ils se sont montrés enthousiastes et ont choisi de rejoindre l'équipe. C'est donc avec une certaine facilité qu'une équipe pluridisciplinaire et inter milieu (agence d'architecture, unité de recherche d'une ENSA) s'est constitué. Notre rôle a alors simplement été d'identifier les acteurs et de les mettre en contact. De plus, l'appel à propositions invite également les équipes à attester d'une certaine « capacité à mettre en œuvre » en impliquant des entreprises, des industriels ou des fournisseurs. Là encore, les acteurs ont été rapidement identifiés. Géraldine Bouchet Blancou a pris contact et obtenu l'accord d'un bureau d'étude spécialisé dans la construction modulaire ossature bois, Dhomino. Les associés de l'agence K &+ Architecture globale ont fait de même avec une entreprise de rénovation et de construction écologique Batilibre.

Une fois l'équipe constituée, il a été question d'organiser la collaboration et de répartir la charge de travail. Les membres de l'équipe ont été invités à réaliser une visite du site ainsi qu'à rencontrer le directeur et les gestionnaires du Foyer Notre-Dame. Par la suite, l'agence d'architecture, mandataire de l'équipe, a travaillé de son côté. Elle a présenté son travail à deux occasions aux membres de l'équipe qui se sont montrés disponibles. Les chercheurs ont quant à eux contribué à la candidature en produisant chacun une note relative au projet, une sur la surélévation, l'autre relative au processus à engager pour inclure les jeunes usagers dans le projet de réhabilitation du foyer. Le bureau d'étude et l'entreprise de rénovation ont quant à eux fourni une présentation de leurs structures qui a été jointe au dossier. Au stade de la candidature, la collaboration a donc été limitée. Elle a pris forme au sein de quelques temps d'échanges autour du projet dont la conception et les pièces graphiques ont été produites par les architectes. Géraldine Bouchet-Blancou, architecte de formation, a certes profité de ces temps pour discuter avec les architectes de la surélévation et de sa mise en œuvre, mais elle n'a pas participé au dessin du projet directement.

La question de la rémunération a été plusieurs fois rapidement évoquée sans qu'aucune décision ne soit prise : la candidature à un programme commun doit-elle faire l'objet d'une convention ? Les chercheurs doivent-ils être rémunérés par l'agence d'architecture ? En cas de prime, cette dernière

460 BOUCHET-BLANCOU Géraldine, *Densifier et rénover à l'échelle urbaine par la surélévation*, Thèse de doctorat en Aménagement dirigée par Denis Bocquet, École doctorale Sciences humaines et sociales − Perspectives européennes, AMUP, Strasbourg, 2020.

BOUCHET-BLANCOU Géraldine, *La surélévation des bâtiments. Densifier et rénover à l'échelle urbaine*, Paris, Le Moniteur, 2023.

devra et pourra-t-elle être répartie entre les différents membres de l'équipe ? Une proposition de ventilation de la prime a été évoquée par l'agence qui évaluait la dotation à l'unité de recherche à 5 %. Les questions liées à la nécessité ou non de placer cette collaboration dans un cadre administratif ont été flottantes à chaque échange sans qu'aucune décision ne soit prise. L'absence de cadre permet une certaine liberté d'association, mais, du côté des chercheurs, la question du temps à allouer à ce type de candidature a interrogé. De plus, la nature des contributions n'inclut pas d'attentes spécifiques envers les chercheurs (pas de bibliographie demandée, d'état de l'art ou de protocole expérimental, par exemple). Les architectes ont demandé aux membres de l'unité de recherche de mettre en commun et en forme les différents documents, de les intégrer dans un mémoire et de produire une brève présentation du projet. J'ai réalisé ce travail.

1.3.3. Analyse comparative entre le programme REHA 3 et un concours de maîtrise d'œuvre

Pour mettre en évidence les spécificités d'une candidature à un programme national d'expérimentation et de recherche, nous la comparons ci-après à celle d'un concours de maîtrise d'œuvre tel qu'il est encadré par le Code de la commande publique. Le concours de maîtrise d'œuvre constitue, pour les architectes, « un dispositif canonique[461] » : un « modèle conceptuel ou procédural[462] » pour prioriser l'évaluation de la qualité architecturale d'un projet dans le cadre d'une compétition entre différentes équipes de maîtrise d'œuvre. Ainsi, les maîtres d'ouvrage publics sont tenus, lorsque l'estimation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, corrélée au budget des travaux, dépasse un certain seuil, de mettre en place une telle procédure. Cette obligation, acquise avec la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP) en 1985[463], constitue un acquis pour les architectes qui y voient une reconnaissance de l'intérêt public de la création architecturale[464] (Loi sur l'architecture de 1977). Au regard des enjeux associés aux différents sites à projets du programme REHA 3, s'ils faisaient l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre, ils relèveraient très certainement d'un concours de maîtrise d'œuvre. De plus, nous l'avons vu, les modalités de candidature au programme évoquent celles d'un concours de maîtrise d'œuvre.

461 CAMUS Christophe, « Reconnaître et énoncer la qualité lors d'un concours d'architecture », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux, Cahiers RAMAU 5*, Paris, Éditions de la Villette, 2009, p. 95.

462 *Ibid.*

463 Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

464 Un maître d'ouvrage public doit, préalablement à la mise en œuvre d'une procédure de dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre, définir une enveloppe budgétaire et à partir de celle-ci évaluer le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est ensuite tenu de mettre en place une procédure autorisée et une publicité du marché correspondantes à ce montant. Par exemple, pour la période 2020/2022, les seuils de procédure pour l'État étaient les suivants (ils diffèrent légèrement pour les collectivités locales ainsi que pour les pouvoirs adjudicateur, dont les bailleurs sociaux) :

Marché de gré à gré : inférieur à 40 000 € HT

Marché passé selon une procédure adaptée : intérieur à 139 000 € HT

Procédure formalisée : inférieur à 214 000 € HT

Concours de maître d'œuvre : au-delà de 214 000 € HT

Nous revenons plus en détail sur les modes de rémunération des architectes dans le chapitre 8 de la thèse.

Tout d'abord, la candidature au programme se fait en une unique phase, contrairement au concours de maîtrise d'œuvre restreint qui comprend deux phases[465]. Lors d'un concours de maîtrise d'œuvre, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature permettant de vérifier différents critères généralement liés à la « qualité technique et professionnelle du candidat » (expérience, moyens techniques et humains) et la « qualité des références » présentées par l'équipe — productions antérieures[466]. Une première sélection est effectuée et un nombre de candidats restreint est autorisé à concourir. Dans l'appel à propositions du programme REHA 3, si des informations relatives à la composition de l'équipe, la nature du partenariat entre ses membres et les références de chacun des membres sont bien demandées en complément du dossier « projet », elles ne sont pas à fournir en amont de la proposition et aucune présélection n'est effectuée[467]. Les équipes qui souhaitent candidater ont toutes à fournir une proposition.

Les éléments constitutifs du « dossier projet » sont similaires à ceux que le CNOA recommande aux maîtres d'ouvrage publics de demander : une lettre synthétique de présentation du projet, un mémoire de présentation et des pièces graphiques[468]. Toutefois, en fonction du niveau des études attendues — le concours peut être sur Esquisse, sur Esquisse + ou sur Avant-projet sommaire (APS)[469] — les échelles des pièces graphiques demandées varient. Dans l'appel à proposition REHA 3, la liste des pièces graphiques est seulement indicative[470], seuls sont imposés le format du rendu (A0) et le nombre de planches (2). Une certaine liberté est offerte aux architectes quant au degré de précision attendu. Toutefois, il est précisé qu'un ou des « plan(s) de détails à une échelle significative » sont à fournir. Cette attente témoigne de la dimension technique souhaitée, également affirmée par l'appel relatif à la présence de fournisseurs de matériaux, d'industriels ou d'entreprises de construction dans la constitution des équipes. De plus, il est également demandé que soit produite une note précisant la stratégie économique retenue « pour rendre viable le projet ainsi qu'une estimation du coût de la proposition » et un « planning prévisionnel pour la phase opérationnelle précisant les modalités d'association des habitants » ; ces demandes témoignent de la dimension opérante souhaitée et évaluée dans le cadre du programme. En revanche, les équipes doivent apporter ces précisions alors que la présentation des sites à projets ne comprend pas de programme, seulement des objectifs et orientations programmatiques, ni de précisions quant aux performances énergétiques attendues ni de mention d'une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux. Au regard de la Loi MOP, le maître d'ouvrage public est tenu de définir et de fournir un programme et

---

465 À l'exception de très rares projets, de grande envergure ou avec des ambitions spécifiques, le concours de maîtrise d'œuvre est généralement restreint. Le commanditaire établit des critères de sélection des participants au concours et détermine un nombre de candidats invités à participer au concours suffisant pour garantir une concurrence réelle.

Article R2162-16 du Code de la commande publique.

466 Conseil National de l'Ordre des architectes, *Modèle de règlement de concours de moe*, La contrathèque de l'Ordre des architectes, 2 février 2021, Disponible en ligne.

URL : https://contratheque.architectes.org/Identity/Account/Login

467 Chaque équipe doit fournir : une fiche « partenariat » afin « d'attester de l'existence d'un accord entre les partenaires précisant les droits (clauses de propriété intellectuelle, droits d'auteurs, brevets…), la durée et la zone géographique du partenariat » ; une fiche « Projet » donnant à voir une synthèse de la proposition ; les « Références » des membres de l'équipe en termes de réhabilitation et de construction neuve de logements ; le dossier « Projet » incluant deux planches A0 et un mémoire.

468 Conseil National de l'Ordre des architectes, *Modèle de règlement de concours de moe*, *op. cit.*

469 Il s'agit là d'éléments de mission encadrés et détaillés par le Code de la commande publique.

470 La liste donnée reprend les pièces graphiques usuellement produites dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Les pièces graphiques généralement demandées et données dans le Modèle de règlement de concours de maîtrise d'œuvre sont : un plan masse ; des plans des principaux niveaux ; des façades significatives ; des coupes significatives ; une expression de la volumétrie d'ensemble.

une estimation du budget des travaux. Dans le cadre du programme REHA 3, les porteurs de site ne remplissent pas ce rôle. L'équipe candidate voit donc sa capacité d'intervention étendue à de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. L'appel à projets invite ainsi à remettre en question le cadre législatif relatif à l'encadrement de la mission de maître d'œuvre au sein de marchés publics qui, en l'état en dehors des marchés dans le cadre de programmes expérimentaux, ne permet pas aux maîtres d'ouvrage de formuler des attentes telles que celles présentes dans cet appel. Pour favoriser l'innovation, dans ce programme, il est question de donner davantage de libertés aux architectes tout en exigeant des preuves du caractère opérationnel du projet. Ce parti pris est ambitieux et exigeant vis-à-vis des équipes candidates qui ont à présenter et justifier des caractères innovant et opérationnel de leur proposition à travers deux planches A0 et un mémoire, sans certitude concernant l'obtention d'une indemnisation financière ou toute autre valorisation. De plus, il va à l'encontre des acquis professionnels des architectes en termes des devoirs qui incombent à la maîtrise d'ouvrage notamment. La dimension expérimentale ici prévaut et donne la possibilité de déroger au Code de la commande publique.

Une autre différence entre le concours de maîtrise d'œuvre et l'appel à propositions REHA 3 se trouve dans leur finalité. Contrairement au concours de maîtrise d'œuvre restreint où une prime doit être prévue pour l'ensemble des candidats — dont le montant est libre, mais devant correspondre au prix estimé des études affecté d'un abattement au plus égal à 20 % — ainsi que l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le lauréat, l'appel à proposition à l'initiative du PUCA ne prévoit qu'un nombre de primes limité et pas d'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre. Aucune présélection n'est effectuée, le nombre de candidats n'est pas limité. Concernant les primes, le niveau d'étude attendu n'étant pas explicitement donné, le prix des études et l'évaluation de la prime correspondante sont difficilement estimables. L'appel à propositions fait état d'une enveloppe de 100 000 € pour la gratification des équipes lauréates. La moitié de cette enveloppe est répartie entre 3 et 5 équipes — les équipes distinguées reçoivent ainsi une prime d'un montant compris entre 10 000 € et 16 667 € —, le reste est distribué aux autres équipes lauréates sans plus de précision.

Code de la commande publique
Article R2172-4 : « Lorsque l'acheteur est soumis au livre IV et organise un concours, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. L'acheteur précise dans les documents de la consultation les modalités selon lesquelles la prime peut être réduite ou supprimée. Il verse cette prime aux participants au concours sur proposition du jury. »

Les résultats du programme REHA 3 ont été publiés en juillet 2020. Sur les 26 dossiers téléversés sur la plateforme en ligne, 3 ont été jugés non recevables. Le jury a retenu, parmi les 23 dossiers, 9 lauréats[471] : quatre se sont vu attribuer une prime de 12 500 € et 5 une gratification de 10 000 € pour l'ensemble de l'équipe — pour rappel, celle-ci doit comprendre des chercheurs et des entreprises de construction. Les 14 autres équipes n'ont pas été indemnisées. Pour les lauréats, un dispositif de valorisation doit également être mis en place pour présenter les propositions et les

471 Les 9 agences d'architecture lauréates ont un chiffre d'affaires inférieures à 1,5 M€, puisqu'aucune n'est présente dans le classement des agences d'architecture *d'a*. Concernant la répartition géographique, minimum 5 agences ont une antenne à Paris ou en région parisienne. Aucune équipe n'est lauréate à la suite d'une proposition relative au Foyer Notre-Dame à Strasbourg. En termes de ressources humaines, sur les sites des agences, les équipes de chaque structure oscillent entre 3 et 15 collaborateurs et/ou associés. Enfin, sur les 9 lauréats, des équipes de recherche étaient présentes au côté de 6 agences.

équipes lauréates au travers de publications numériques et dans des revues professionnelles, ainsi que faire l'objet d'une exposition. Il est également précisé que les équipes lauréates seront également invitées au sein de manifestations professionnelles organisées par le PUCA.

Concernant la non-attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre, là encore, le programme expérimental permet de déroger à la réglementation relative aux marchés publics de maîtrise d'œuvre non expérimentaux. Les lauréats peuvent être sollicités par la suite par tous les maîtres d'ouvrage inscrits dans le cadre du programme national d'expérimentation et de recherche REHA par le biais d'une procédure de mise en concurrence. De plus, au-delà des 19 sites et porteurs de projets initialement présents dans l'appel à proposition, tout maître d'ouvrage public ou privé peut demander à inscrire une opération dans le cadre du programme national d'expérimentation et de recherche REHA. Le dossier est alors soumis à une commission qui doit statuer sur l'adéquation du projet au regard des objectifs du programme. Un protocole d'expérimentation est ensuite signé entre les deux parties. Les maîtres d'ouvrage publics peuvent alors lancer une consultation auprès d'une sélection de maîtres d'œuvre désignée par le jury du programme, sans se prêter aux règles relatives à la dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre, notamment en termes de publicité de l'appel d'offre et de procédures à mettre en œuvre (Articles R2172-33 et R2172-34 du Code de la commande publique).

Code de la commande publique

Section 4 : Marchés réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux (Articles R2172-33 à R2172-34)

Article R2172-33 : Pour la réalisation d'ouvrages issus de projets retenus par l'État dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation, l'acheteur peut passer des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux, sur certains de ces ouvrages afin d'en vérifier la pertinence.

Article R2172-34 : Ces marchés sont conclus au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions du présent livre, limitée à des opérateurs économiques choisis parmi ceux dont les projets auront été sélectionnés par le jury du programme public national, après publication d'un avis de marché.
Un protocole d'expérimentation est passé entre l'acheteur et l'organisme public responsable du programme national.

De plus, une fois le marché attribué, là encore, de nouvelles dérogations concernant la mission de base confiée aux architectes sont autorisées. Elle peut être revue en fonction des besoins de l'opération expérimentale ou engagée dans un processus de recherche (Article R2431-36).

Code de la commande publique

Section 5 : Éléments de mission de maîtrise d'œuvre privée portant sur des ouvrages réalisés à titre de recherche, d'essais ou d'expérimentation (Article R2431-36)

Article R2431-36 : Lorsque, dans le cadre d'un programme de recherche bénéficiant d'une aide financière publique, des ouvrages sont réalisés à titre de recherche, d'essais ou d'expérimentation, l'ensemble des dispositions du présent chapitre est applicable à l'exclusion des articles R. 2431-4 à R. 2431-7 relatifs à la mission de base pour les ouvrages de bâtiment.
Le contenu de chacun des éléments de mission décrits au présent chapitre peut comporter des adaptations en fonction de l'objet précis de la recherche, des essais ou de l'expérimentation auquel doit répondre la réalisation de l'ouvrage.

Pour conclure cette comparaison, l'appel à proposition REHA 3 reprend les principes du concours de maîtrise d'œuvre : des équipes réalisent un projet d'architecture dans un temps donné et le soumettent via les outils graphiques et les supports de l'architecte (planches, pièces graphiques : plans, coupes, etc.) à l'évaluation d'un jury. Toutefois il s'en éloigne à plusieurs égards. Pour favoriser l'innovation et s'assurer du caractère opérant de la proposition, il est demandé que les équipes candidates soient interdisciplinaires, qu'elles incluent des partenaires scientifiques ainsi que des représentants attestant de compétences relatives à la mise en œuvre (industriels, fournisseurs, entreprise). Toutefois, le format et les modalités du rendu se prêtent peu à la contribution de l'ensemble des acteurs. De plus, à notre connaissance, les équipes ne sont pas accompagnées en ce qui concerne la construction du partenariat (informations relatives aux différentes formes que peuvent prendre ces partenariats : informels, conventions, ou autres) ni à travers la mise en relation des acteurs. Par conséquent, le temps court de l'appel à propositions et l'imprécision autour de leur contribution en termes de rendu et de construction du partenariat a également pu être un obstacle à la collaboration, tout comme le caractère nouveau d'un tel partenariat pour ces acteurs.

Par ailleurs, une plus grande amplitude est donnée à l'équipe candidate pour agir largement, notamment en amont de la mission de maîtrise d'œuvre sur la définition du programme et la définition d'une stratégie socio-économique. Cette liberté offerte entre toutefois en contradiction avec la demande formulée aux équipes de justifier du caractère opérant de leur proposition d'un point de vue technique, financier et en termes de calendrier. L'appel à propositions se montre ambitieux et exigeant, il implique un investissement certain de la part des équipes qui, en contrepartie, ne sont pas assurées d'être indemnisées ni d'accéder à de futurs marchés. Toute remise de prestation intellectuelle doit être indemnisée dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre. Il nous semble qu'elle devrait également l'être lorsqu'il est attendu des équipes qu'elles « innovent » vis-à-vis de projets multipliant les enjeux (rénovation lourde, surélévation, participation des habitants, patrimoniaux, etc.). Ainsi, un déséquilibre en termes d'investissement et de moyens apparaît. Les enjeux sont nombreux, mais les délais sont courts et le rendu reste quant à lui plutôt sommaire et semblable à celui d'un concours de maîtrise d'œuvre non expérimental. Il doit pourtant être le support d'une proposition suffisamment aboutie pour fournir un plan détaillé et un planning prévisionnel. Dès lors, nous pouvons nous demander si les moyens offerts aux équipes candidates sont à la hauteur des attentes associées à la demande.

Enfin, les issues données à l'appel à proposition interrogent, notamment en ce qui concerne l'évaluation des propositions et la constitution d'une équipe de lauréats. Les équipes lauréates sont désignées à la suite d'un examen de leurs propositions relatives à un projet, une architecture située, selon des critères précisés *supra*. Ils peuvent ensuite être mis en concurrence pour intervenir sur des projets de réhabilitation lourde différents du site sur lequel repose leur proposition qui les a faits lauréats. Une nouvelle contradiction sous-tend ce fonctionnement, elle fait écho à la dualité entre deux manières de concevoir l'innovation architecturale, à travers une « architecture située » ou « l'architecture comme un objet isolable ». Le jury évalue la qualité et la pertinence d'une proposition architecturale, urbaine et la manière dont elle répond aux objectifs fixés, une architecture située, pour donner accès aux lauréats à un potentiel panel de projets pour lesquels ils seront mis en concurrence. Dès lors, le fait d'être lauréat valide la capacité d'intervention de ces équipes sur des projets aux objectifs et enjeux semblables, ou seconde lecture, est validé un ensemble de solutions apportées par l'équipe pouvant être adaptées à d'autres projets. Est-ce la compétence des équipes et leur capacité à innover qui est ratifiée ? Est-ce la qualité architecturale d'un projet proposé ou est-ce un ensemble de propositions réplicables ? Dans le premier cas, le dispositif sert la promotion d'architectes. Dans le deuxième cas, le programme vise la qualité

architecturale et non l'innovation architecturale. Dans le troisième cas, les enjeux de rationalisation et les rapports entre industrialisation, solutions techniques et qualité architecturales, déjà soulevés et à l'origine de débats au temps du Plan Construction, sont toujours présents dans la politique du PUCA. Dans les trois cas, être lauréat du dispositif offre l'accès à une valorisation dans la presse professionnelle, à une certaine consécration en étant lauréat d'un programme expérimental mis en œuvre par le PUCA, ainsi qu'à un mode privilégié d'accès à la commande.

2. La surnormalisation comme obstacle à l'innovation

L'analyse de la politique du PUCA met en lumière un mode d'action pour favoriser l'innovation et l'expérimentation : la dérogation. En permettant de s'affranchir temporairement de certaines obligations réglementaires, notamment celles issues du Code des marchés publics, le PUCA reconnaît implicitement que le cadre normatif constitue un obstacle potentiel. Plus explicitement, dans l'appel à projets de Opérations d'habitat renouvelés dans les Outre-mer-Session pêcheur, un appel est lancé dénonçant les effets de la surnormalisation :

> « Il est devenu impératif de "desserrer l'étau normatif actuel" (et pour ce faire de) :
>
> 1. développer et diffuser l'expertise sur les modes de construction adaptés ;
>
> 2. faciliter la certification et l'approvisionnement en matériaux tout en favorisant la coopération avec les pays de l'environnement régional ;
>
> 3. décentraliser la production de normes adaptées aux contextes ;
>
> 4. faciliter la diffusion de l'innovation ;
>
> 5. réviser les réglementations pénalisantes (réglementation thermique et acoustique notamment) ;
>
> 6. maîtriser les surcoûts assuranciels tout en veillant à la qualité des constructions.
>
> L'inscription de la démarche dans un cadre expérimental, qui est une des 35 mesures préconisées par la délégation sénatoriale, ouvre des perspectives d'application de ces 6 objectifs et vise à les rendre concrètement possibles.[472] »

Ce contournement institutionnalisé révèle une tension entre innovation et réglementation, où la surnormalisation — entendue comme une densité excessive de normes techniques, juridiques et administratives — tend à figer les processus de conception et à contraindre la production architecturale. Toutefois, les dispositifs incitatifs et dérogatoires mis en œuvre par le PUCA ne s'adressent qu'à une minorité d'architectes. La valorisation des projets lauréats et des projets réalisés dans le cadre de ces programmes est censée produire un effet de démonstration, susceptible d'influencer plus largement la production architecturale. Dans le prolongement de cette lecture, deux axes d'analyse méritent d'être approfondis. D'une part, la manière dont la norme conditionne l'exercice des architectes et dont elle est incriminée. D'autre part, le rapport entre les architectes et les détenteurs de l'autorité technique — bureaux de contrôle, ingénieurs, entreprises générales — qui participent à la codification des normes et à leur application. Ces deux dynamiques permettent d'interroger les mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans la production de la ville et d'observer comment la surnormalisation façonne également les rapports entre architecture et technique, entre

472 PUCA, *Appel à projets du programme Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer — OPHROM*, Paris, Juillet 2019, p. 11.

recherche en architecture et recherche technique. Nous donnons à voir ensuite comment les politiques publiques agissent dans le but de généraliser le recours à l'expérimentation et à l'innovation à travers la mise en œuvre de dispositifs dérogatoires, tels que le permis d'innover ou « les solutions d'effets équivalents ». Au préalable, il convient de rappeler et de préciser que, si la surnormalisation est fréquemment dénoncée comme un obstacle à la création, cette critique dépasse le champ de l'architecture. Elle est également formulée dans d'autres secteurs, où elle est perçue comme un frein aux dynamiques de marché, justifiant ainsi, de la part de l'État, la mise en œuvre de politiques dites de simplification.

2.1. Les architectes et les politiques techniques

2.1.1. Les architectes face à la surnormalisation

La contrainte que représente le poids des normes dans le secteur de la construction pour le travail des architectes fait régulièrement l'objet de critiques dans les rapports sur l'architecture. Ainsi, le rapport remis par Patrick Bloch en 2014 consacre une section spécifique à la relation entre l'architecture et les normes[473] :

> « Pour redonner à l'architecture française la capacité de créer et d'innover, il importe aujourd'hui de changer de paradigme normatif, en fixant des objectifs à atteindre plutôt que les moyens d'y parvenir.[474] »

Premièrement, rappelons la nature et l'origine des normes dont il est question. Elles sont d'abord le fruit de politiques techniques[475]. Elles permettent à la puissance publique d'orienter la production du cadre bâti, en intégrant des exigences fondamentales en matière de sécurité et de santé, mais aussi d'enjeux environnementaux[476] ou des directives européennes. Le législateur fixe des règles générales ; le pouvoir réglementaire est chargé de les faire appliquer, il édicte de nouvelles normes pour ce faire. D'autres normes, techniques et professionnelles, s'adjoignent. Elles sont édictées par des titulaires de délégation (par exemple, la réglementation des fédérations sportives), par des instances de normalisation, telle que l'Association française de Normalisation (AFNOR)[477] ou elles relèvent du financement des opérations ou de textes « para-réglementaires » liés à l'obtention d'un label[478], par exemple.

473 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, déposé en application de l'article l45 du Règlement par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, juillet 2014, pp. 94-105.

474 *Id.*, p. 6.

475 L'histoire des politiques techniques de l'État entre 1940 et 1990 a été retracée au sein de l'anthologie :

EPRON Jean-Pierre (dir.), *Architecture et constructeurs. Anthologie 8 : Les politiques techniques face à la demande*, Institut français d'architecture, Août 1990.

476 Atelier thématique commun aux réseaux ACDD et ReHaL, « Habiter la transition : L'État, penseur de la technique malgré lui ? Des politiques sous influence », 27e journée de l'atelier « Habiter la transition. Des pratiques existantes aux politiques de transition : circulations et ambiguïtés », Paris, le 5 avril 2023, séance suivie en ligne.

477 BELOT Claude (rapp.), *La maladie de la norme : Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les normes applicables aux collectivités territoriales*, Rapport d'information nº 317, Délégation aux collectivités territoriales, enregistré à la Présidence du Sénat le 16 février 2011, p. 11.

478 MOLEY Christian, *L'Architecture du Logement : culture et logiques d'une norme héritée*, Paris, Anthropos, 1998, p. 3.

Ainsi, la production architecturale est régie par :

– le pilotage de l'aménagement urbain, les règlements et procédures qui en résultent (Plan local d'urbanisme [PLU], instruction des permis de construire, politique de l'habitat, etc.) ;

– des réglementations multi thèmes (réglementation incendie, thermique, accessibilité, artificialisation des sols, etc.) ;

– par l'encadrement contractuel (contrat de maîtrise d'œuvre, garantie décennale, etc.) ;

– et professionnel (inscription à une instance ordinale, code de déontologie, etc.).

La multiplication des réglementations, de nature et d'objets multiples, provoque des situations où elles peuvent être discordantes, voire incompatibles. Le rapport conduit par Claude Belot cite les nombreux types de documents d'urbanismes dans le cadre du contrôle du droit des sols pour l'illustrer : schéma de cohérence territoriale (SCoT), PLU, plan d'occupation des sols (POS), cartes communales, etc. La commission juge ces normes « pléthoriques, incohérentes et complexes[479] ». De plus, dans le domaine de la construction, de nombreuses normes ne sont pas de l'ordre du référentiel indicatif, mais déterminent la présomption de conformité des travaux. Jean-Pierre Galland et Lionel Cauchard, dans le cadre d'un rapport sur les acteurs de la normalisation pour le PUCA, identifient trois grandes spécificités de la normalisation au sein du secteur du bâtiment :

> « (…) d'abord le bâtiment, au sens large de ce texte, fait l'objet d'une normalisation croissante à divers niveaux, celui des produits de construction, celui des ouvrages, et celui des quartiers (1) ; dans ce secteur, plus que dans d'autres, la normalisation s'attaque non seulement aux produits, mais aussi aux acteurs de la mise en œuvre des produits, en certifiant artisans ou entreprises le cas échéant (2) ; enfin, le secteur du bâtiment, en particulier dans sa composante destinée au logement, est un secteur politiquement "sensible", ce qui fait que, en France en tout cas, les pouvoirs publics ont tendance à s'appuyer sur certains aspects de la normalisation dans ce secteur, davantage que dans d'autres, ceci à des fins politiques et sociales (3).[480] »

Ainsi, les architectes ont à composer avec ces différentes normes en répondant à des exigences, voire en recourant à certaines solutions ou personnes certifiées. La norme revêt alors une dimension prescriptive. Par ailleurs, face à la multiplicité des normes, le rapport de Patrick Bloche dénonce qu'une règle pourtant simple, par exemple l'obligation de rendre accessible les établissements neufs ou toutes installations aux personnes porteuses d'un handicap[481], se traduit par l'édiction de nombreuses normes, relatives aux cheminements, aux revêtements, aux sanitaires, etc.[482] En s'appuyant sur des entretiens menés auprès d'architectes, il donne également à voir certaines incompatibilités entre des normes, telles que la volonté de limiter les déperditions d'énergie dans les bâtiments à basse consommation (BBC) en limitant au maximum la surface vitrée à un sixième de la façade, ce qui contrevient à l'objectif d'économie d'énergie (puisqu'il y a moins de surface vitrée, il y a également moins de lumière dans les logements)[483].

479 BELOT Claude (rapp.), *La maladie de la norme : Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les normes applicables aux collectivités territoriales*, *op. cit.*, p. 13.

480 GALLAND Jean-Pierre Galland, CAUCHARD Lionel, *Les multiples acteurs de la normalisation : Étude exploratoire et cas du bâtiment*, Rapport pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture, décembre 2014, p. 35.

481 Article R.111-19-2 du Code de la construction et de l'habitation.

482 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, *op. cit.*, p. 96.

483 *Id.*, p. 100.

Le constat, des limites d'une « inflation normative[484] », semble largement partagé au sein de nombreux domaines et par le législateur. Ainsi, en 2007, une Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) est créée, puis, en 2010, un commissaire chargé de la simplification du droit est nommé[485]. En 2013, l'effort se poursuit, un Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) vient succéder à la CCEN ; François Hollande lance « le choc de la simplification ». Il est question de transformer les pratiques de gestion et de production de normes à trois niveaux : gouvernemental, parlementaire et administratif[486]. Cette annonce du Président de la République a été suivie de différentes mesures[487] et d'une loi relative à la simplification de la vie des entreprises[488]. Par la simplification, il est question de créer des conditions de normalisation à même de relancer l'économie française et notamment dans le domaine de la construction[489]. En 2015, une nouvelle institution, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)[490], est alors chargée de superviser la création de nouvelles normes en les limitant, en évaluant leur impact économique et en veillant à la bonne articulation des réglementations entre elles. Du côté de l'architecture, la dénonciation de la surnormalisation confond différents enjeux : celui défendu par une marge de la profession qui remet en question la façon de contraindre et de garantir le respect à certaines exigences en appelant à redonner du pouvoir et de la confiance aux architectes et en la création architecturale, présent dans le rapport de Patrick Bloche[491] et mené notamment par Patrick Bouchain ; avec celle d'une politique néolibérale visant à stimuler l'économie et à favoriser le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés par la déréglementation.

Toutefois, Christian Mouley a montré que la déréglementation opérée dans les années 1970, à travers l'instauration d'un nouveau Règlement de Construction et, pour le logement social, la suppression du Cahier des Prescriptions Techniques, Fonctionnelles et Minimales Unifiées, « dans l'idée de libérer la conception architecturale des excès normatifs imputables au décret antérieur [1955][492] » n'a pas donné lieu à des ruptures, c'est-à-dire de réelles désuniformisations dans la production de logements telles qu'escomptées. En effet, par l'abrogation du décret de 1955, il a été question de supprimer les « dispositions "prescriptives" » au bénéfice « d'un cadre dit "exigentiel", c'est-à-dire ne comportant pas d'obligations de moyens, mais de résultat[493] ». Selon Christian Mouley, les architectes ont continué d'appliquer des principes présents dans les cadres précédents et parfois en pensant des mesures pourtant abrogées toujours imposées. Il invite alors à considérer non pas seulement la production de normes techniques, mais aussi « la norme comprise dans un sens plus large[494] ». Ce constat met en évidence, d'une part, que l'idée de libérer la création

484 KHENNICHE Samie, PIERRE Xavier, « Les perceptions du "Choc de simplification" par les acteurs impliqués dans cette démarche », *Revue française d'administration publique*, n° 157, 2016, pp. 23-32.

485 BELOT Claude (rapp.), *La maladie de la norme : Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les normes applicables aux collectivités territoriales*, *op. cit.*, p. 7.

486 KHENNICHE Samie, PIERRE Xavier, « Les perceptions du "Choc de simplification" par les acteurs impliqués dans cette démarche », *op. cit.*, p. 27.

487 En 2013, le Gouvernement dévoile 200 mesures dans le cadre de son programme de simplification relatives à la vie quotidienne des français, des chefs d'entreprise, des élus et des fonctionnaires.

De nombreuses autres mesures sont ensuite présentées en 2014, puis en 2016.

488 Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises.

489 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019, p. 277.

490 La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte institue le CSCEE.

491 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, *op. cit.*, pp. 101-105.

492 MOLEY Christian, *L'Architecture du Logement : culture et logiques d'une norme héritée*, *op. cit.*, p. 3.

493 *Ibid.*

494 *Ibid.*

architecturale par l'allégement des contraintes normatives n'est pas récente, et d'autre part que la norme ne se réduit pas aux seuls textes réglementaires, mais relève également de mécanismes plus diffus, entre « l'officiellement édicté et de multiples données plus ou moins implicites[495] ». Pour Christian Moley, la logique d'optimisation omniprésente conduit à reproduire des solutions dominantes dans le but de « corréler au mieux un niveau de qualité à un niveau de coût de loyer[496] ». La financiarisation du logement conduit à normaliser le logement parallèlement à l'édiction de normes techniques. Toutefois, lorsque l'État se désengage financièrement pour passer le relais à la promotion privée (fin de l'« aide à la pierre ») et il redonne de la souplesse dans l'arsenal réglementaire, pour ne pas l'effrayer. De plus, « des pesanteurs culturelles, c'est-à-dire « la cumulativité des savoirs hérités et la récurrence de logiques » marquant la culture architecturale relative au logement et l'histoire des mesures étatiques à son sujet, expliqueraient également l'absence de rupture soudaine en faveur de dispositions novatrices. Enfin, les nombreux arrêtés d'application qui ont suivi la Création du nouveau Règlement de Construction, ont démontré que mettre en œuvre une réglementation basée sur des exigences plutôt que des prescriptions n'est pas chose aisée[497] (ce constat se confirme à nouveau à travers l'Ordonnance ESSOC II (État au service d'une société de confiance), que nous présentons *infra*). Agir sur les normes réglementaires ne suffit pas à redonner de la liberté à la création architecturale.

Un dernier aspect nous semble important à rapporter ici, il s'agit du rôle dominant des organismes certificateurs et d'acteurs du secteur industriel qui participe à l'édiction des normes techniques. Dans le rapport sur « les valeurs de l'architecture » remis par Marie-Christine Labourdette et Francis Rambert, concernant la relation entre architectes et normes, il est plus précisément pointé : « une logique où le système actuel est dicté par une industrialisation des matériaux de construction sous l'égide d'un ensemble de normes[498] ». Ces normes conduiraient alors à une uniformisation de l'architecture et par là à « une perte de matière architecturale[499] ». Des organismes sont responsables de transformer les exigences en dispositions techniques, puis de les réguler. Le CSTB fait partie de ces organismes et se consacre au monde du bâtiment. Il est créé en 1947 avec pour rôle, en partenariat avec l'AFNOR, de définir un ensemble de documents techniques communs pour unifier, simplifier et sécuriser l'utilisation des produits industriels dans un contexte de reconstruction *post* Seconde Guerre mondiale[500]. Ainsi, au fil des années, le CSTB a entrepris la normalisation des éléments constructifs du bâtiment : les produits, dans une approche normative à travers la production d'une nomenclature des produits ; leurs mises en œuvre par la constitution des Documents techniques unifiés (DTU) en 1958 ; l'établissement des réglementations et le contrôle des produits en laboratoire. Selon Monique Minaca, les ingénieurs se sont emparés de la création du CSTB et de ses missions, contrairement aux architectes qui ont été peu nombreux à s'associer à cette entreprise[501]. Le rapport de Patrick Bloche le confirme, les architectes ne seraient pas représentés au sein des organismes certificateurs du bâtiment. Il précise également qu'au sein des entretiens menés préalablement au rapport, plusieurs architectes ont dénoncé l'absence de neutralité

495 *Ibid.*

496 *Id.*, p. 7.

497 *Id.*, p. 292.

498 LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, le 20 septembre 2019, p. 31.

499 *Ibid.*

500 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 273.

501 MINACA Monique, « Prospective des processus et des systèmes d'acteurs relatifs à l'architecture », dans : PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture*, Rapport final, Mission sur le bilan et la prospective des métiers de l'architecture 1985-1986-1987, 1987, p. 76.

dans le processus d'édiction des normes, puisque des entreprises payeraient pour adhérer et attendraient en retour que leurs intérêts commerciaux soient considérés[502].

La production de normes techniques doit permettre de vérifier et de garantir que la production bâtie réponde aux exigences formulées par les politiques. Dans les faits, la création de ces normes est le fruit de longues procédures davantage familières aux ingénieurs et industriels qu'aux architectes. De plus, pour les fournisseurs de matériaux ou de solutions techniques, l'établissement d'une norme en cohérence avec leurs produits, voire faisant directement référence à eux, est un réel enjeu marchand. Ainsi, les industriels peuvent se positionner en amont du processus de normalisation, participer à l'expérimentation des solutions techniques dans le but de rendre obligatoire le recours à leurs produits ou procédés. Le système mis en place dans le cadre des labels thermiques illustre cette mainmise des industriels : pour vérifier la pertinence et inciter à la mise en œuvre de solutions nouvelles, un label est créé par des industriels, par exemple le label BBC-effinergie en 2007[503]. Puis, une fois les solutions techniques éprouvées, la réglementation est rédigée en faisant référence aux solutions et systèmes ayant permis d'atteindre les performances demandées ; la réglementation thermique (RT2012) a été mise en place dans le prolongement du label BBC-effinergie. La norme n'est alors pas seulement rédigée de sorte à donner des exigences de performances, mais elle acquiert une dimension prescriptive en incitant fortement à avoir recours aux produits et solutions des industriels, puisque leur mise en œuvre est gage d'atteinte des performances. Les vendeurs de solutions ou de produits ont ainsi la garantie de vendre en grand nombre leurs produits, donc de rentabiliser leurs développements et leurs implications dans la création d'un label. Toutefois, concernant l'investissement du Plan Construction en faveur du développement de solutions nouvelles, Elise Guillerm rappelle que, dans ses premières années, il impose, pour chaque programme de recherche, qu'une instance scientifique, académique ou parapublique soit sollicitée pour évaluer les travaux et que, pour toute étude, le contractant soit un centre de recherche, ce dernier opérant ensuite avec une entreprise industrielle ou de construction[504]. Toujours selon Elise Guillerm, le Plan Construction a ainsi veillé à ce que ses programmes de recherche ne soient pas détournés ou mis au service de développements industriels sans dimension de recherche ou d'innovation ni que les procédures mises en œuvre ne bénéficient à un panel restreint de grandes entreprises qui monopoliseraient les ressources disponibles[505].

Ainsi, si la « surnormalisation » est condamnée et pointée comme frein à l'innovation architecturale, la complexité de la relation entre architectes et normes a ici pu être entraperçue. Il n'est pas seulement question de lutter contre la multiplication de normes coercitives et prescriptives, mais aussi, pour les architectes, de faire prévaloir leur compétence spécifique, et de négocier leur intervention dans la production de solutions techniques et dans la construction de l'appareil réglementaire, afin de ne pas en être exclut, de ne pas subir la surnormalisation pour ne pas devoir se contenter d'un rôle passif de prescription. Le cadre normatif de la construction ne renvoie pas seulement à une somme de réglementation à respecter, il entérine également des schèmes, des institutions et des pouvoirs acquis par certains acteurs. Comme l'a pointé Robert Prost en 1987, la montée de l'enjeu économique et industriel ainsi que l'émergence de nouvelles techniques ne sont pas sans conséquences sur la nature des contraintes qui régissent le monde de la construction et des

502 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, *op. cit.*, p. 97.

503 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 275.

504 GUILLERM Elise, « Les rapports de recherche du Plan Construction au cours des années 1970 : méthodes, courants de pensée, dynamiques institutionnelles », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1847

505 *Ibid.*

systèmes de référence qui en assurent la hiérarchisation[506]. Dès lors, les acteurs, ainsi que les systèmes de pouvoirs et de compétences qui leur confèrent un positionnement spécifique, sont eux aussi impactés. Les architectes doivent intégrer ces nouvelles contraintes :

> « Comment vont-ils [les architectes] s'ajuster dans les nouvelles configurations de la structure industrielle et parmi les méandres des nouvelles structures commerciales et financières ? Quelle place trouveront-ils dans la complexité croissante des structures des bureaux d'études et des multiples facettes de l'ingénierie ?[507] »

La possibilité pour les architectes d'agir sur la production des normes, en regagnant des marges de manœuvre, en prenant part à leur constitution, voire à la création de solutions techniques représentent des enjeux et des négociations à avoir avec les acteurs d'ores et déjà à l'œuvre et en position dominante.

2.1.2. Le rapport des architectes à la technique — la relation entre architectes et ingénieurs

Pour contribuer au développement de la recherche en architecture, les chercheurs se confrontent aux garants d'une recherche légitime (Chapitre 1) : nous l'avons vu, pour obtenir leur validation, ils ont à se plier aux normes, aux codes et aux valeurs de la recherche universitaire. Pour prétendre aux dispositifs incitatifs, servir la pratique professionnelle et produire une recherche liée à une pratique opérationnelle dont les apports sont mesurables sont d'autres prérequis. Les programmes mis en œuvre par le Plan Construction, puis par le PUCA ne se destinent pas seulement aux architectes, mais aux acteurs du monde de la construction, dont certains semblent davantage enclins à répondre à certaines exigences, en termes de recherche d'efficience et de rentabilisation des efforts fournis, via la reproduction et la marchandisation de solutions techniques, notamment. Face à ces acteurs — ingénieurs, industriels de composants ou grandes entreprises du BTP —, à leurs pratiques et aux dynamiques des marchés, les architectes ont également à se positionner : protéger leur intervention ; créer des relations pour participer à la conception de solutions nouvelles ; agir sur la mise en œuvre de procédés nouveaux en tant que prescripteur ; mimer l'organisation industrielle ; se confronter aux mêmes instances et dispositifs de validation, tels que le CSTB et les appréciations techniques d'expérimentation (ATEx), par exemple. L'analyse des dispositifs mis en place par le Plan Construction a mis en évidence les tensions existantes entre, d'une part, les pratiques professionnelles des architectes — notamment les difficultés à expliciter leurs hypothèses, critères et modalités d'évaluation architecturale — et, d'autre part, leur participation à des groupements impliqués dans le développement de solutions techniques et industrialisées. Ces dernières, orientées vers la rationalisation, l'optimisation et des finalités économiques, soulèvent des enjeux qui s'inscrivent dans un débat plus large : celui des relations complexes entre architecture et technique.

Ce débat se décline sous différentes formes et a fait l'objet de travaux. Il convient ici de revenir sur certaines clés de lecture concernant la tension entre architecture et technique, notamment celles liées à la dissociation historique française entre les figures de l'architecte et de l'ingénieur. Antoine Picon, architecte, docteur et spécialise de l'histoire de l'architecture et des techniques, est revenu sur la séparation entre architectes et ingénieurs qui prend forme au XVIIIe siècle, à un moment où les ingénieurs commencent à structurer leurs savoirs et leurs pratiques autour de nouvelles institutions, de méthodes codifiées et d'un discours technique autonome[508]. Cette évolution leur

506 PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture, op. cit.*, p. 19.

507 *Ibid.*

508 PICON Antoine, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988, p. 8.

permet de revendiquer des prérogatives jusque-là réservées aux architectes, notamment dans les domaines relevant de l'aménagement territorial. Tandis que l'architecture conserve un ancrage dans une approche singulière du projet, attachée à une continuité entre demande sociale et réponse architecturale, les ingénieurs développent une vision globale, fondée sur la circulation des flux et les dynamiques territoriales[509]. Cette divergence s'accentue sous l'influence de l'État, qui, tout en soutenant les architectes et leurs prétentions en tant qu'« artistes protégés », s'oriente progressivement vers les succès des sciences et de la rationalisation technique, incarnés par les ingénieurs d'État[510]. Ceux-ci s'imposent dans les grands projets d'aménagement, dotés d'outils de planification et de contrôle. La théorie, pour les ingénieurs, est essentiellement scientifique et quantitative, contrairement aux architectes, dont la pratique reste en grande partie empirique et peu abstraite[511]. Les institutions de formation cristallisent cette scission : tandis que Jacques-François Blondel cherche à organiser le savoir architectural autour de règles formelles, des figures comme Gaspard de Prony privilégient une approche fondée sur le processus, le calcul et l'économie. La formation des ingénieurs se détache alors définitivement de celle des architectes. Cette rupture se confirme au début du XIXe siècle, dans un contexte de montée du capitalisme industriel : les ingénieurs deviennent les vecteurs d'un progrès global, s'appuyant sur la rationalisation de la production[512]. L'architecture, en refusant ou en étant incapable de s'inscrire pleinement dans cette logique, entre en crise, marquée par la fin de la théorie classique[513].

À la suite de la séparation historique entre architectes et ingénieurs, le rapport croissant de la société à la science, depuis l'avènement de la révolution industrielle, a renforcé cette dissociation. Comme le souligne Jean-Baptiste Marie, architecte et docteur en aménagement et architecture, qui a pris pour objet d'étude la relation entre architectes et ingénieurs face au projet, la science et la technique, devenues les vecteurs privilégiés de l'innovation et du progrès, ont contribué à légitimer la figure de l'ingénieur en tant qu'acteur central dans la réponse aux exigences de performance, de calcul et de rationalisation, c'est-à-dire des critères quantifiables recherchés notamment par les politiques publiques et l'État[514]. L'architecte, quant à lui, reste associé à une démarche fondée sur la création, l'intuition, et la réponse à des enjeux qualitatifs d'ambiances, de spatialité, de perception et de matérialité, difficilement objectivables[515]. Ainsi, alors que l'ingénieur développe des connaissances spécialisées et cherche l'optimisation à travers des méthodes scientifiques reproductibles, l'architecte continue de proposer des solutions contextuelles, issues d'un processus itératif et subjectif, aux yeux de l'État et au regard du discours professionnel des architectes.

La formation a également joué un rôle déterminant dans l'institutionnalisation et la pérennisation de la scission entre architectes et ingénieurs en ancrant durablement deux cultures professionnelles distinctes, comme l'a souligné Bernard Marrey, historien de l'architecture. Du côté des écoles d'ingénieurs, dès la fin du XVIIIe siècle avec la création de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École des Mines, puis de Polytechnique, la formation est conçue pour produire des cadres compétents dans les domaines techniques, scientifiques et administratifs[516]. Elle repose sur une approche analytique, orientée vers la résolution de problèmes mesurables, la performance et

509 *Id.*, p. 21.

510 *Id.*, p. 50.

511 *Id.*, p. 112.

512 *Id.*, p. 295.

513 *Id.*, p. 299.

514 MARIE Jean-Baptiste, *Architectes et ingénieurs face au projet*, Paris, Le Moniteur, 2019, p. 28.

515 *Ibid.*

516 MARREY Bernard, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, Paris, Éditions du Linteau, 2013, p. 34.

l'efficacité. Ces établissements forment les futurs dirigeants des sociétés de construction. En parallèle, les architectes sont formés à l'École des Beaux-Arts dans un enseignement fondé sur le développement de la sensibilité artistique, la composition et la représentation. L'enseignement y privilégie la conception formelle et symbolique des projets, reléguant la technique au second plan, voire la confiant implicitement à d'autres acteurs. Cette distance vis-à-vis des techniques contemporaines est non seulement idéologique, mais aussi institutionnelle : l'École refuse longtemps d'enseigner les techniques de construction modernes et marginalise des domaines comme le logement, jugé indigne du statut de l'architecte, supposé se consacrer à des édifices prestigieux, publics, religieux ou funéraires[517]. Ainsi, l'ingénieur est formé à résoudre des problèmes à partir de données objectives et mesurables, l'architecte à concevoir des réponses sensibles à des problématiques ouvertes et souvent mal définies au départ. Les formations, si elles évoluent, s'ancrent dans cet héritage. De ce fait, la spécialisation technique de l'ingénieur s'oppose à la posture plus généraliste et transversale de l'architecte. Pour Jean-Baptiste Marie, même si les mots d'ordre des politiques publiques contemporaines (économie circulaire, circuits courts, matériaux durables) nécessitent un rapprochement entre architecture et technique, la société, en valorisant la performance scientifique, continue également de consacrer cette division structurante[518].

Avec l'évolution des techniques, les ingénieurs se sont progressivement imposés dans le secteur de la construction grâce à la création de bureaux d'études techniques (BET) apparus au début du XXe siècle avec le développement du béton armé[519]. Initialement conçus pour pallier les limites techniques des architectes, ces bureaux sont rapidement devenus des acteurs clés de la conception, jusqu'à supplanter les architectes sur certains aspects du projet. Avec l'industrialisation du bâtiment, les BET s'intègrent à une logique de production de masse, visant à standardiser, rationaliser et augmenter la productivité[520]. Cette dynamique est renforcée après les années 1970, lorsque les entreprises de travaux publics, fragilisées par la fin des grandes infrastructures, se tournent vers le bâtiment[521]. Elles se concentrent, fusionnent, et voient leur direction passer d'ingénieurs à des financiers, aboutissant à la domination de quatre majors : Vinci, Bouygues, Eiffage et Spie-Batignolles[522]. L'ingénieur devient un maillon stratégique du système constructif. Parallèlement, le rôle de coordination des architectes décline, leur sensibilité créative se heurte à la logique industrielle ; ils sont mis à l'écart par les grands groupes[523].

Enfin, la loi entérine l'institutionnalisation de la séparation entre architectes et entrepreneurs, ainsi que le rôle et la présence des BET dans les équipes de maîtrise d'œuvre. La loi du 31 décembre 1940 inscrit explicitement l'incompatibilité entre professions d'architecte et d'entrepreneur, afin de préserver l'indépendance de l'architecte, cantonné à un rôle de conception et de conseil, par

517 *Id.*, p. 105.

518 MARIE Jean-Baptiste, *Architectes et ingénieurs face au projet*, *op. cit.*, p. 17.

519 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, Marseille, Parenthèses, 2014, pp. 173-174.

520 MARREY Bernard, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, *op. cit.*, p. 111.

521 *Id.*, p. 130.

522 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, *op. cit.*, p. 184.

523 MARREY Bernard, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, *op. cit.*, p. 111.

opposition à l'exécution dévolue à l'entreprise[524]. Cette distinction juridique renforce encore la coupure entre conception et production[525]. Puis, la loi MOP, en 1985, marque une nouvelle étape : le terme « maîtrise d'œuvre » remplace celui de « maître d'œuvre », appelant à une collaboration élargie entre architectes, BET et économistes[526]. Le texte officialise la place des ingénieurs en précisant que la maîtrise d'œuvre doit apporter une réponse « architecturale, technique et économique » au programme, en mettant sur un pied d'égalité les trois dimensions[527]. Ces évolutions législatives accompagnent la montée en puissance des BET, renforcée par la mondialisation du secteur et la concentration des grands groupes de construction, au sein desquels les ingénieurs deviennent des figures centrales dans le processus productif.

Cette scission historique entre architectes et ingénieurs, entre architecture et technique, se manifeste sous diverses formes. Dans la profession, la place accordée aux dimensions techniques dans les ENSA reste débattue. La réforme d'Ornano en 1978 a notamment tenté de rééquilibrer les enseignements techniques et artistiques[528]. En 1998, Florent Champy pointe également la faiblesse de la formation technique au sein des écoles d'architecture françaises en comparaison avec les autres écoles européennes qui intègrent davantage d'enseignements techniques et de rapports avec les écoles d'ingénieur[529]. Concernant la place donnée à l'enseignement technique dans la formation des architectes français, l'État impose que soient représentés différents champs disciplinaires[530], mais ne dit rien de la répartition du nombre d'ECTS par champ disciplinaire. Ce sont les différentes instances de chaque ENSA qui ont à faire cette répartition à travers la révision des maquettes pédagogiques, en accord avec les représentants des différents champs disciplinaires. Dans le champ professionnel, les architectes se confrontent à un cadre normatif pour lequel ils sont encore trop largement tenus à l'écart de sa construction. Leur rôle de prescripteur est ainsi restreint par l'obligation de recourir à des solutions homologuées, tandis que les alternatives non standardisées impliquent des procédures longues (les ATEx notamment), coûteuses et complexes, peu familières aux architectes, qui doivent en plus convaincre les maîtres d'ouvrage de leur pertinence (Chapitre 7). Ils sont également engagés dans un rapport de force avec les grandes entreprises générales, notamment dans le cadre des nouvelles procédures de partenariats public-privé où ces dernières occupent une place prépondérante. Les rapports avec les bureaux d'études peuvent aussi refléter cette tension ; les ingénieurs étant censés être garants « de la transparence et de

524 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 43.

525 Pour plus de détails concernant l'encadrement législatif relatif aux bureaux d'études techniques, ces différentes étapes, décrets et lois :

RAYNAUD Dominique, « La "crise invisible" des architectes dans les Trente Glorieuses », *Histoire urbaine*, n° 25, août 2009, pp. 129-147.

526 MARREY Bernard, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, *op. cit.*, p. 134.

527 *Ibid.*

528 FREMONT Armand, *Écoles d'Architecture 2000 : Schéma de développement*, Paris, édité par le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, 1992, p. 18.

529 CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 48 ; p. 57.

530 Arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires.

l'optimisation technique[531] », il leur est reproché, par certains architectes, d'avoir « perdu l'originalité de leur compétence "mécanique"[532] » au profit « du seul savoir-faire financier[533] ».

Face à cet exposé qui met en lumière la scission entre architectes et ingénieurs à travers une certaine opposition, rappelons que cette séparation n'a jamais été absolue. Tout au long de cette histoire, et de manière renouvelée aujourd'hui, des architectes s'impliquent dans l'élaboration de solutions techniques, en mobilisant notamment des dispositifs incitatifs comme ceux proposés par le PUCA, mais aussi en dehors des cadres (Chapitre 7). Il est donc nécessaire de nuancer cette lecture en soulignant les pratiques et les figures professionnelles qui œuvrent à un rapprochement entre architecture et technique. Historiquement, des architectes ont montré leur capacité et leur intérêt à dialoguer avec l'industrialisation de la construction[534] (Jean Prouvé, Auguste Perret, etc.). Aujourd'hui, d'autres prolongent cet engagement à travers la mise en œuvre de l'industrialisation hors site, par exemple[535], ou à l'inverse, en se réappropriant le « faire » dans une stratégie de contournement de l'industrialisation des composants constructifs[536]. Cet engagement se manifeste aussi dans l'enseignement, avec le développement de doubles diplômes architecte-ingénieur, ainsi que dans la recherche et la formation à travers des initiatives comme les Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau, qui offrent un espace d'expérimentation à l'interface entre conception, technique et construction. Certaines UR rattachées à une école d'architecture se sont également saisies de cette dimension, à l'instar du CRAterre, issu de l'association homonyme fondée en 1979 et rattaché à l'ENSA Grenoble, dédié à l'étude de la construction en terre, ou encore du CRAI, créé en 1987, qui s'est saisi de l'articulation entre architecture et ingénierie. L'histoire des UR des ENSA et le rôle des sciences sociales dans celle-ci, sont également toutefois souvent pointés pour expliquer le jugé insuffisant développement d'une recherche dite technique ou technologique attachée à l'architecture. Ainsi, si le développement d'une recherche technique dans les UR a été moindre, il peut aussi s'expliquer en partie par le fait que les laboratoires de recherche de certaines écoles ont été portés et développés par des enseignants engagés sur d'autres thématiques et méthodes, notamment liées aux sciences sociales, dans le contexte des manifestations et de la réforme de mai 1968 (Chapitre 1). Actuellement, les enseignants responsables des enseignements dits techniques ont à s'investir dans des laboratoires pluridisciplinaires et pluri-thématiques attachés à une ENSA, dans lesquels ils sont en infériorité numérique ou à créer une autre unité de recherche, ce qui pose toujours des questions en termes de ressources (Chapitre 5).

Enfin, les politiques publiques en faveur de l'innovation assignent à la construction du cadre bâti des objectifs mesurables — performance, reproductibilité, rentabilité — qui relèvent d'un registre technique. Pour préserver leur lien privilégié avec l'État et participer au renouvellement de la

531 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, *op. cit.*, pp. 173-174.

532 *Ibid.*

533 *Ibid.*

534 SCOTTO Manon, « Des architectes en prise avec le monde industriel : Fabien Vienne (1925-2016) et Pierre Lajus (1930-) », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

JACQUEMIN Sophie, « À la frontière entre conception et construction : Quand des architectes, en prise avec la matière, redessinent les contours professionnels », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, *op. cit.*

535 BERTHIER Stéphane, MADEC Eva (dir.), *Construire hors-site : Méthodes, outils, retours d'expériences*, Paris, Le Moniteur, 2023.

536 LEFEBVRE Pauline, NEUWELS Julie, POSSOZ Jean-Philippe (dir.), *Penser-Faire : Quand des architectes se mêlent de la construction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021.

production architecturale et urbaine en se saisissant des dispositifs incitatifs mis en œuvre, les architectes ont à se saisir de ces mots d'ordre et de la dimension technique qu'ils sous-tendent[537].

2.2. De la dérogation à la généralisation : du permis de faire à la solution d'effets équivalents

Une succession de dispositifs sont présentés comme des réponses à la surnormalisation. En dehors des dispositifs incitatifs et ponctuels, une dynamique est en cours de généralisation des procédures dérogatoires autorisant la mise en œuvre de solutions différentes que celles prévues par les textes, sous réserve que la solution proposée permette d'atteindre les mêmes résultats. Elle s'accompagne d'un discours en faveur d'une liberté nouvelle offerte aux architectes, à la création architecturale et à l'innovation architecturale. Elle est ainsi comparable à celle rapportée *supra* concernant le nouveau Règlement de Construction de 1970 et la volonté de passer d'un cadre « prescriptif » à un cadre « exigentiel ».

2.2.1. La Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

Le « permis de faire » est un dispositif introduit par l'article 88 de la Loi LCAP. Il offre la possibilité à l'État, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux groupements et organismes d'habitations à loyer modéré, dans le cadre de la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, de « déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents auxdites règles[538] ». Selon le communiqué de presse du ministère de la Culture et de la Communication daté du 12 mai 2017, le texte permet « la relance d'une politique de l'expérimentation », communément appelée « permis de faire » et marque « le passage d'une culture de la règle à une culture de l'objectif[539] ». L'expression « permis de faire » employée par le monde de la construction et par le ministère de la Culture témoigne de mesures en réaction au poids des normes dont les architectes sont tributaires. Il revient ainsi à l'État, dans son rôle de maître d'ouvrage, de porter et de soutenir des démarches d'« expérimentation », notamment dans le domaine du logement social, qui en constitue une nouvelle fois un terrain privilégié. Toutefois, si le permis de faire autorise la mise en œuvre de solutions alternatives à celles prévues par la réglementation, il n'exonère en rien de l'obligation de démontrer que ces solutions présentent des performances équivalentes, et d'attester de leur conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

Son application est précisée par décret en mai 2017[540], le premier décret précise : les règles de construction qui peuvent faire l'objet d'une dérogation (l'accessibilité et la sécurité incendie) ; les résultats à atteindre ; les projets de construction pouvant faire l'objet de cette expérimentation ; la liste des pièces devant être produites par le maître d'ouvrage qui souhaite faire une demande de

537 DOCARRAGAL MONTERO Hector, « Du cadre institutionnel à la redéfinition d'une écologie de l'expérimentation hors norme : Quel rôle désormais pour l'architecte ? », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, *op. cit.*

538 Article 88 de la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

539 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Communiqué de Presse : « Parution du premier des deux décrets d'application de l'article 88 de la loi LCAP, relatif à l'expérimentation dans le domaine de l'architecture et de la construction »*, Paris, le 12 mai 2017.

540 Décret nº 2017-1044 du 10 mai 2017 portant expérimentation en matière de construction.

dérogation ; la manière dont doivent être évaluées les constructions au regard des objectifs attendus, c'est-à-dire par une tierce partie indépendante, tout au long de la construction du projet et transmis aux ministres compétents. La somme de pièces et les modalités d'évaluation demandées — éligibilité de l'expérimentation, demande de dérogations techniques spécifiques instruites par les ministres — donnent à voir un dispositif complexe impactant, *de facto*, le calendrier et l'économie du projet, mais aussi imposant une charge nouvelle — l'établissement d'une série de pièces constitutives du dossier de dérogation et des échanges avec l'autorité étatique — en concernant alors seulement deux champs de dérogations : l'accessibilité et la sécurité incendie. Il est à noter que la loi et son décret ont recours à la notion d'expérimentation. Toutefois, seule la description d'une pièce constitutive du dossier de demande de dérogation, précisée dans le décret, fait état d'une dimension « d'innovation » sans que celle-ci ne soit explicitée : « une analyse du caractère innovant du projet architectural et la possibilité de réutiliser le dispositif proposé ». La reproductibilité de la solution est également un prérequis à la dérogation.

L'article 4 du Décret no 2017-1044 du 10 mai 2017 portant expérimentation en matière de construction donne la liste des pièces requises dans le cadre d'une demande de dérogation aux règles de construction relatives à la sécurité incendie et l'accessibilité :
« 1 o Pièces relatives à la description du projet de construction :
a) Un plan détaillé du site d'implantation du projet de construction ;
b) Une analyse du caractère innovant du projet architectural et de la possibilité de réutiliser le dispositif proposé ;
c) L'identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre et les références architecturales de cette équipe ;
d) Les qualifications requises des entreprises chargées de la réalisation du projet ;

2o Pièces relatives aux conditions de réalisation du projet de construction :
a) Une notice indiquant les règles mentionnées aux articles 2 et 3 auxquelles il est prévu de déroger, présentant les solutions alternatives proposées et démontrant, par une évaluation préalable, qu'elles permettent d'atteindre des résultats attendus ;
b) Une analyse effectuée par la tierce partie indépendante mentionnée à l'article 5 attestant que les résultats attendus sont similaires à ceux qui résulteraient de l'application des règles auxquelles il est prévu de déroger ;
c) Une évaluation des risques induits par ces solutions alternatives et les dispositions prises pour assurer la maîtrise de ces risques ;
d) Une évaluation de l'impact de ces solutions alternatives sur les coûts de la construction ;

3o Pièces relatives au contrôle de la réalisation du projet de construction :
a) Le protocole retenu pour contrôler l'atteinte des résultats attendus tout au long du projet de construction par la tierce partie indépendante ;
b) Les conditions de l'évaluation de la mise en œuvre de la disposition dérogatoire par la tierce partie indépendante. »

Un deuxième décret est attendu en vue d'ouvrir les champs spécifiques pour lesquels une demande de dérogation peut être effectuée, cependant, il n'a jamais été promulgué. Selon Catherine Jacquot, ancienne présidente du CNOA, un autre projet de loi, dans la lignée du permis de faire, est alors déjà en cours de réflexion : la Loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et son « permis de déroger[541] ». Une première ordonnance, prévue au I de l'article 49 de la loi ESSOC, est présentée en octobre 2018. Elle vise à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation[542]. Elle s'inscrit dans le prolongement du « permis de faire » et prépare la

541 DESMOULINS Christine, « Qu'est devenu le "permis de faire" ? », *d'a*, Publié en ligne le 1er mars 2018, URL : https://www.darchitectures.com/quest-devenu-le-permis-de-faire-a3913.html

542 Ordonnance no 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation.

réécriture des règles de construction[543]. Elle élargit le champ d'application prévu par la loi LCAP et son décret d'application ; elle encadre la manière dont le maître d'ouvrage doit apporter la preuve que les résultats attendus par la réglementation sont atteints et qu'ils ont été contrôlés. La complexité du jeu d'acteurs dans le cadre des démarches expérimentales soulève la question de la répartition des responsabilités, en particulier celle du maître d'ouvrage. Ce dernier se voit confier la charge de porter la demande. Cette logique renvoie à une forme de responsabilisation du maître d'ouvrage et de charge supplémentaire qui lui incombe. Cela interroge à la fois l'intérêt de cette distribution des rôles et la place que l'architecte occupe dans ce dispositif. En effet, si l'innovation émane de la maîtrise d'œuvre, c'est le maître d'ouvrage qui en est officiellement le porteur. De plus, l'ordonnance introduit, dans son article 1, le « caractère innovant, d'un point de vue technique ou architectural » associé aux moyens que le maître d'ouvrage entend mettre en œuvre dans une démarche dérogatoire :

> « Le maître d'ouvrage des opérations de construction de bâtiments mentionnés à l'article 2 peut, dans les conditions définies par la présente ordonnance, être autorisé à déroger aux règles de construction applicables dans les domaines énumérés à l'article 3 lorsqu'il apporte la preuve qu'il parvient, par les moyens qu'il entend mettre en œuvre, à des résultats équivalents à ceux découlant de l'application des règles auxquelles il est dérogé et que ces moyens présentent un caractère innovant, d'un point de vue technique ou architectural.[544] »

Bien que les deux dimensions soient permises et prévues, une distinction explicite est établie entre l'innovation d'ordre technique et celle d'ordre architectural. Cette différenciation renvoie aux débats présentés *supra* quant à la séparation entre architecture et technique, et, par suite, à la résistance de l'architecture face à l'objectivation et à l'évaluation. Le décret d'application relatif aux conditions d'application de l'ordonnance, publié en mars 2019, revient sur le caractère innovant des moyens mis en œuvre en précisant ce qui est entendu par-là :

> « Au sens et pour l'application de l'ordonnance du 30 octobre 2018 susvisée, des moyens sont réputés innovants, d'un point de vue technique et architectural, dès lors qu'ils ne sont pas pris en compte dans les règles de construction en vigueur.[545] »

Dès lors, le caractère innovant est défini par la négative, si le moyen proposé à la mise en œuvre n'est pas pris en compte dans les règles en vigueur, il est jugé innovant. Ainsi, les politiques de l'innovation se traduisent ici par une logique de libéralisation des pratiques. Elles visent à ouvrir le champ des possibles en autorisant la mise en œuvre de solutions jusqu'alors strictement encadrées par la réglementation. Il s'agit de favoriser une plus grande flexibilité, en permettant de « faire » autrement. Le maître d'ouvrage est chargé d'apporter la preuve que la solution proposée permet d'atteindre les mêmes performances ou résultats que les moyens contenus dans la réglementation en constituant un « dossier de demande de l'attestation d'effet équivalent[546] ».

543 Communiqué de presse du Conseil des ministres du 30 octobre 2018.

544 Article 1 de l'Ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation.

545 Article 1 du Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation.

546 *Ibid.*

2.2.2. La Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Dans un calendrier très proche, c'est-à-dire seulement un mois après ESSOC I, la Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) a été promulguée[547]. D'après le communiqué de presse du Conseil des ministres du 4 avril 2018 présentant le projet de loi ÉLAN, ce dernier poursuit deux objectifs fondamentaux qui sont « libérer les initiatives et protéger les plus fragiles[548] ». Pour ce faire, il est question de « créer de nouvelles opportunités, lever les verrous de l'activité dans la construction et la rénovation du parc bâti, redonner confiance aux acteurs et accompagner une société en mouvement par l'innovation » dans le but de « construire plus, mieux et moins cher[549] ». Si une ambition de qualité est affichée, « construire mieux », la volonté de libérer et de dynamiser le marché apparaît également de manière plus explicite. La loi ÉLAN abroge l'article 88 de la LCAP en autorisant les maîtres d'ouvrage des constructions ou des aménagements situés dans le périmètre d'une opération d'intérêt national (OIN), d'une grande opération d'urbanisme (GOU) ou d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) à effectuer une demande de dérogation à certaines règles opposables à leur projet, toujours à condition de démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé[550]. La liste des maîtres d'ouvrage autorisés à engager une procédure dérogatoire est élargie, mais les pouvoirs publics conservent un rôle central, puisque cette possibilité reste conditionnée à l'intégration du projet dans une opération bénéficiant d'un statut particulier accordé par l'État.

Pour certains, la loi ÉLAN contient un dispositif intéressant « le permis d'innover[551] », pour d'autres « cette loi démantèle certaines règles protectrices garantes de la qualité des constructions publiques[552] ». Ainsi, les apports de la loi doivent être appréciés à l'aune de l'ensemble des mesures qu'elle contient, y compris celles défavorables aux architectes. Par-là, la simplification des normes et procédures remet également en question le cadre d'exercice des architectes et réduit, selon l'instance ordinale, leur champ d'intervention à différents égards :

- en exonérant les bailleurs sociaux du respect de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP » ;

- en excluant du champ d'application de la même loi les ouvrages d'infrastructure situés dans une opération d'intérêt national ou une grande opération d'urbanisme ;

- en supprimant l'obligation de concours pour les bailleurs sociaux et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;

- en permettant une utilisation massive de la conception-réalisation ;

- en autorisant les paysagistes concepteurs à élaborer le projet architectural et paysager d'un permis d'aménager ;

547 Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

548 Communiqué de presse du Conseil des ministres du 4 avril 2018.

549 *Ibid.*

550 Article 5 de la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

551 NOBLE Grégoire, « Permis d'innover et permis d'expérimenter, quelles différences ? », Batiactu, Article publié en ligne le 28 mars 2019. Disponible en ligne, URL : https://www.batiactu.com/edito/permis-innover-et-permis-experimenter-quelles-differences-55944.php

552 ORDRE DES ARCHITECTES, « La loi Élan est promulguée », Site internet de l'Ordre des architectes, Publié le 27 novembre 2018, URL : https://www.architectes.org/actualites/la-loi-elan-est-promulguee

- en autorisant les coopératives d'utilisation de matériel agricole à ne pas avoir recours à un architecte pour toute opération de constructions dont la surface de plancher est inférieure à 800 m² ;

- en réduisant le rôle des Architectes des bâtiments de France (ABF)[553].

La loi ÉLAN marque ainsi un changement significatif dans le traitement du logement social, en introduisant des mesures de déréglementation qui constituent un marqueur fort d'une politique néolibérale. De plus, selon Gilles Pinson, le gouvernement vise également, par la loi ÉLAN, à amplifier un phénomène de vente des HLM afin de financer la construction de nouveaux logements sociaux[554]. Ainsi, la loi ÉLAN témoigne d'une volonté de faire primer une logique de marché sur la régulation des pratiques professionnelles et, par-là, d'une certaine forme de désengagement de l'État de ses responsabilités historiques vis-à-vis des architectes. Sous couvert de leur redonner du pouvoir, et de nouvelles commandes — dynamiser le marché —, certains de leurs acquis sont en réalité remis en question. En outre, les mécanismes mis en place pour justifier des dérogations apparaissent complexes, rendant le cadre d'action plus incertain pour les professionnels concernés.

Ainsi, la loi ÉLAN prône l'innovation architecturale et technique, mais elle reprend aux architectes certains acquis relatifs à la protection de leur territoire d'exercice. Par-là, elle rappelle implicitement que les cadres imposés pour défendre l'architecture sont aussi, par définition, des limites à l'expérimentation et au décloisonnement. Les architectes souhaitent pouvoir s'affranchir de certains cadres sans avoir à renoncer à ceux qui font de certaines missions leurs prérogatives. À travers la loi ÉLAN, l'idée s'impose que s'ils souhaitent étendre leur champ d'action, ils ont à se conformer aux règles du marché et à renoncer en partie à la protection de l'État. Par ailleurs, il est à noter que les expressions utilisées pour désigner les dispositifs mis en œuvre par les lois LCAP et ÉLAN relatifs à l'autorisation de déroger à certaines règles de constructions — « permis de faire », « permis d'expérimenter » et « permis d'innover » — ne sont pas directement employées dans les textes de ces lois. Ainsi, une certaine confusion apparaît quant à ces différentes expressions qui, en fonction des contributions, sont attribuées à l'une ou l'autre des lois. Le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, avec l'appui des ministères chargés du logement, de l'aménagement et de l'environnement, propose une fiche outils dans laquelle sont reprises les différentes modalités des permis d'innover et d'expérimenter (Tableau n°6).

553 *Ibid.*

554 PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, PUF, 2020.

	Champ d'application territorial et organique	Règles visées	Travaux concernés
Permis d'innover	Ne peut être utilisé que **par les maîtres d'ouvrage des constructions ou des aménagements situés dans le périmètre** d'une opération d'intérêt national **(OIN)**, d'une grande opération d'urbanisme **(GOU)** ou d'une opération de revitalisation de territoire **(ORT)**.	Il permet de déroger à l'ensemble des règles de construction opposables au projet.	Il doit nécessairement s'agir d'une construction ou d'un aménagement situé dans le périmètre d'une OIN, d'une GOU ou d'une ORT, rendant nécessaire l'obtention d'une décision de non-opposition à déclaration préalable ou d'un permis.
Permis d'expérimenter	Peut être mis en œuvre **par tous les maîtres d'ouvrage** des opérations de construction de bâtiments soumises à certaines conditions **sur l'ensemble du territoire.**	Il permet de déroger à certaines règles dans les domaines de la sécurité et de la protection contre l'incendie, de l'aération, de l'accessibilité du cadre bâti, de la performance et des caractéristiques énergétiques et environnementales, des caractéristiques acoustiques, de la construction à proximité des forêts, de la protection contre les insectes xylophages, de la prévention du risque sismique ou cyclonique, ainsi que des matériaux et de leur réemploi (liste des dispositions concernées précisée par le décret nº 2019-184 du 11 mars 2019). La dérogation **ne porte que sur les obligations de moyens** prévues par ces règles (dérogation aux moyens prévus), mais pas sur les obligations de performances ou de résultats à atteindre, ni sur des règles imposées par le droit de l'Union européenne.	Il doit nécessairement s'agir d'une part, d'une **opération soumise à autorisation**, qu'il s'agisse d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, d'une déclaration préalable, ou d'une autorisation ERP voire d'une autorisation de travaux sur monuments historiques. D'autre part, il doit être question d'une opération de construction de bâtiments ou travaux qui, par leur nature et leur ampleur, sont équivalents à une telle opération.

Tableau nº6 : Reproduction du tableau précisant le champ d'application du permis d'innover et du permis d'expérimenter réalisé par le CEREMA

Source : CEREMA, « Des dérogations en faveur de l'innovation en matière de construction : Permis d'innover et permis d'expérimenter », Fiche outils, Octobre 2021.

À la lecture du tableau élaboré par le CEREMA, il est surprenant de constater que la différence entre l'expérimentation et l'innovation ne repose pas tant sur la nature des apports, les procédures mobilisées ou encore le processus mis en œuvre — notamment en ce qui concerne l'évaluation qui les accompagne — mais plutôt sur les critères du champ d'application concerné, des règles visées et des types de travaux concernés. Ainsi, les aspects expérimentaux et innovants des procédures passent au second plan, au profit d'une priorité donnée à la libéralisation des pratiques.

2.2.3. La seconde ordonnance de la Loi pour un État au service d'une société de confiance

Le 17 octobre 2019, en prévision de la publication de la seconde ordonnance de la Loi ESSOC, le cabinet du Premier ministre demande au ministère de la Culture en lien avec les différents ministères de la Cohésion des territoires, le MESRI et le ministère de l'Économie et des Finances d'identifier les difficultés qui se posent en matière d'innovation architecturale et de proposer des solutions pour y remédier. Un groupe de travail « Innovation architecturale » est créé pour ce faire[555]. Deux objectifs principaux sous-tendent la création de ce groupe. Tout d'abord, il est question de créer un guide à destination des architectes « pour faciliter leurs recours aux dispositifs de droit commun de la recherche et développement et d'innovation ». Deuxièmement, il s'agit de penser la manière dont les architectes peuvent se saisir d'un dispositif dérogatoire pour innover, pour capitaliser et tirer profit des innovations, notamment en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle et de mis en commun des solutions[556]. Ainsi, bien que le processus soit largement engagé depuis la loi LCAP en 2016, avec l'ouverture de procédures dérogatoires via « le permis de faire », ce n'est que trois ans plus tard, soit trois mois avant la publication d'ESSOC 2, que ce groupe est créé pour accompagner les architectes à s'approprier ces dispositifs.

En janvier 2020, la deuxième ordonnance prévue à l'article 49 de la loi ESSOC, qui vise à simplifier le corpus réglementaire par la réécriture du livre Ier du Code de la construction et de l'habitation, est adoptée[557]. Dans le prolongement des lois LCAP et ÉLAN, ainsi que d'ESSOC I, ESSOC II entérine la mise en place d'une logique de résultats et non plus de moyens dans la réglementation. Elle va même au-delà en appréhendant la capitalisation des solutions techniques validées dans le cadre d'une demande de dérogation. Ainsi, sont différenciées, les solutions de référence, imposées par la réglementation ou certifiées par un organisme gageant de l'obtention d'un résultat minimum conforme aux réglementations, des « solutions d'effet équivalent ». Cette expression était d'ores et déjà mentionnée dans le décret d'application de la loi LCAP dans son article 3. Dans ESSOC II, elle est au cœur du texte et l'article L112-6 la définit. Cette fois, il n'est plus question de différencier et d'inclure des solutions techniques et des solutions architecturales, les articles qui définissent « les solutions de référence » et « les solutions d'effets équivalents » n'intègrent pas de renvoi à une dimension architecturale (voir encadré *infra)*. Celle-ci apparaît ainsi exclue des dispositifs ou comprise dans la dimension « technique », les solutions ne pouvant qu'être « techniques » alors qu'auparavant elles étaient différenciées en deux groupes. Dans une même volonté d'expliciter certaines notions, l'article L111-1 du Code de la construction fournit une liste de définition. Il précise un vocabulaire lié à la conception des règles et aux modalités de leurs respects — champ technique, objectif général, règle de construction, solution technique, etc. —, mais aussi une série de mots d'ordre qui animent aujourd'hui la profession et qui ont émergé en réponse à des normes coercitives — bâtiment mixte, bâtiment réversible, logement évolutif, etc. Une solution technique est alors définie comme : « un procédé constructif, un équipement, un principe ou un système mis en œuvre pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment ». Sans que la dimension architecturale ne soit mentionnée, elle n'est pas alors pas non plus exclue. Toutefois, la définition du « champ technique » se montre plus restrictive :

555 FENDRICH Fabienne (rapp.), *Innovation architecturale : Restitution des travaux du groupe de travail*, Ministère de la Culture, février 2020, p. 9.

556 SDAQCCV/BQAP, *Innovation architecturale −proposition de feuille de route*, 29 août 2019.

557 Ordonnance nº 2020-71 du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

« Champ technique : un ensemble cohérent de règles de construction pour lequel un ou plusieurs objectifs généraux sont définis. Le titre III rassemble les champs techniques suivants, relatifs à la sécurité : stabilité et solidité, risques naturels, risques technologiques et miniers, sécurité des ascenseurs, sécurité des installations électriques, sécurité des installations de gaz, sécurité des piscines, sécurité des portes de garage, prévention des risques de chute, prévention des risques professionnels. Le titre IV porte sur le champ technique de la sécurité contre les risques d'incendie. Le titre V rassemble les champs techniques suivants, relatifs à la qualité sanitaire des bâtiments : réseaux d'eau, qualité d'air intérieur, acoustique, ouvertures, règles dimensionnelles, autres équipements. Le titre VI porte sur le champ technique de l'accessibilité et le titre VII sur le champ technique de la performance énergétique et environnementale.[558] »

Code de la construction de l'habitation
Article L112-4
I. — Chaque solution technique à laquelle recourt un maître d'ouvrage dans un projet de construction ou de rénovation de bâtiment respecte le ou les objectifs généraux définis pour le champ technique dans lequel elle est mise en œuvre.

II. — Lorsque des résultats minimaux sont fixés, le respect de l'objectif général est justifié par la preuve, établie selon les modalités propres au champ technique considéré, que ces résultats minimaux sont atteints. Si une solution technique définie par voie réglementaire, précisée le cas échéant par arrêté des ministres intéressés, permet d'atteindre ces résultats minimaux, sa mise en œuvre par le maître d'ouvrage tient lieu de preuve que ces résultats sont atteints et l'objectif respecté.

III. — Lorsqu'aucun résultat minimal n'est fixé, le respect d'un objectif général est justifié par le recours du maître d'ouvrage :
1° Soit à une solution de référence, au sens de l'article L.112-5 ;
2° Soit à une solution d'effet équivalent, au sens de l'article L.112-6.

Article L112-5
Une solution de référence est une solution technique définie par voie réglementaire et précisée le cas échéant par arrêté des ministres intéressés qui, dès lors qu'aucun résultat minimal n'est fixé, s'impose au maître d'ouvrage pour satisfaire à l'obligation qui lui est faite de respecter l'objectif général assigné dans le champ technique considéré, sauf à recourir à une solution d'effet équivalent.

Article L112-6
Une solution d'effet équivalent est une solution technique pour laquelle la justification du respect des objectifs généraux assignés dans un champ technique est apportée selon les modalités définies à la section 3.

La législation a donc évolué, de la mise en place d'un processus permettant d'effectuer une demande de dérogation à certaines règles de constructions permise par LCAP à la généralisation du principe d'une solution d'effet équivalent. La volonté de simplifier et de redonner du pouvoir aux acteurs du monde de la construction a été affichée tout au long de ce parcours législatif. Toutefois, les dimensions expérimentales et innovantes demeurent des attentes peu ou pas clairement définies. Elles apparaissent reléguées à un rôle secondaire, la priorité étant d'autoriser des solutions alternatives. Dans ce sens, l'ordonnance ESSOC 2 reprend l'idée d'un « permis de faire », en l'accompagnant d'une procédure mise en œuvre pour attester et valider la solution alternative. De plus, si des « solutions architecturales » ont d'abord été évoquées et visées, elles ont progressivement disparu au profit de la notion de « solutions techniques ». La volonté d'inclure les architectes a toutefois été affirmée par la création d'un groupe de travail relatif à l'innovation architecturale. À cette occasion, le projet de l'ordonnance ESSOC II a été présenté au groupe de travail par Corinne Langlois, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du

558 Article L111-1 du Cod de la construction et de l'habitation.

cadre de vie au ministère de la Culture. Dans le rapport de restitution, l'innovation architecturale, dont la définition a été un enjeu à l'origine de la création du groupe, est alors retranscrite à travers une liste de verbatim exprimés par des membres du groupe de travail (voir encadré *infra*). Toujours selon ce même rapport, l'innovation est restée jusqu'à présent technique et il est à souhaiter qu'elle s'élargisse « au champ spatial (organisation des plans et des volumes), et/ou, les processus de fabrication et d'adhésion à de nouveaux usages et pratiques, domaines spécifiques de la conception architecturale urbaine et paysagère[559] ». Dans les propos des intervenants, la différenciation entre technique et architectural — à travers cette fois les vocables de la spatialité et de la conception — réapparaît bel et bien.

Extrait du rapport de restitution du GT innovation architecturale :
Qu'est-ce que l'innovation architecturale ?
D'après les membres du groupe de travail, sous forme de verbatim

« On est dans l'innovation quand on déroge à une norme, c'est le 1er critère fondateur. »
« Il s'agit, pour résumer à l'extrême, selon un point de vue réglementaire et financier d'un "apport substantiel et nouveau par rapport à 'l'état de l'art'."
« L'innovation en architecture est hasardeuse et nécessite une prise de risque. »
« L'innovation en architecture doit être choisie et non subie. »
« L'innovation en architecture s'inscrit dans une démarche de volontariat de la part de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. »
« L'innovation en architecture nécessite de redéfinir le rôle de l'architecte et de ses missions, en particulier l'accès aux missions complémentaires. »
« L'innovation en architecture pose la question de l'obsolescence. Y a-t-il une durée de l'innovation ? »
« Nous passons d'une culture de l'obligation de moyens à celle de l'obligation de résultats. Il s'agit de définir l'innovation pour le champ de l'architecture au-delà de la notion technique de matériaux et de systèmes constructifs. L'innovation architecturale peut toucher la typologie, le processus de programmation, le montage opérationnel du projet. »
« L'innovation en architecture est hasardeuse et nécessite une prise de risque. »

Des verbatim, il émerge une conception de l'innovation architecturale également définie par son opposition à la norme. L'innovation y est aussi perçue comme comportant une part de risque et exigeant l'implication active de la maîtrise d'ouvrage. D'autre part, les propositions formulées par le groupe de travail s'articulent autour de plusieurs axes d'action : intégrer un enseignement de la culture de l'innovation dans la formation ; créer des dispositifs de mise en réseau entre les mondes professionnels et de la recherche ; soutenir financière et inciter à l'innovation par le subventionnement ; valoriser, diffuser et capitaliser les innovations (Tableau n°7). L'objectif est également de sensibiliser les acteurs à l'innovation bien que celle-ci demeure définie de manière floue par le groupe lui-même. Cette ambiguïté, appeler à favoriser quelque chose qui reste indéfini, suggère que ce n'est pas tant une définition stabilisée de l'innovation qui est recherchée qu'un ensemble d'outils pour en encourager l'émergence. Dès lors, selon nous, les attentes exprimées sont celles que les architectes attendent d'une politique publique de l'architecture, en prenant appui sur les langages et instruments d'une politique publique de l'innovation.

559 FENDRICH Fabienne (rapp.), *Innovation architecturale : Restitution des travaux du groupe de travail*, *op. cit.*, p. 4.

Amélioration possible	Création raisonnée
1. Construire un enseignement de la culture de l'innovation	1. Concevoir une plate-forme unique de l'innovation architecturale
2. Construire une mise en réseau du monde professionnel et du monde de la recherche plus efficiente	2. Constituer une banque de données de références
3. Redéfinir les modes de fonctionnement des appels à projets recherche	3. Créer le 1 % innovation architecturale
4. Renforcer l'observatoire de l'insertion professionnelle	4. Proposer une bourse de mise en relation entre professionnels et chercheurs
5. Faciliter l'accès aux aides de l'État à l'innovation	5. Créer une TVA spécifique innovation
6. Revoir les contrats de maîtrise d'œuvre	6. Créer un label innovation architecturale
7. Valoriser les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre exemplaire	7. Mettre en place un dispositif de mutualisation des doctorants
8. Archiver les données relatives aux projets architecturaux innovants	8. Mettre en place une journée nationale de l'innovation en architecture
	9. Créer un prix de l'innovation en architecture

Tableau n°7 : Tableau récapitulatif des propositions du Groupe de travail Innovation architecturale

Source : « Tableau récapitulatif des propositions », Innovation architecturale : Restitution des travaux du groupe de travail, février 2020, p. 22.

Ainsi, si l'État affirme vouloir redonner aux acteurs les moyens d'agir, d'expérimenter ou d'innover selon les textes, la difficulté à encadrer ces procédures dérogatoires, tout en cherchant à en tirer des enseignements et à capitaliser sur leurs résultats, se montre complexe. Malgré une volonté constante de simplifier la réglementation et son administration, la charge et la complexité que représente la démarche à engager par le maître d'ouvrage, accompagné par l'équipe de conception, pour apporter la preuve et se plier au dispositif dérogatoire n'ont pas disparu. Pour ce faire, elle doit fournir une série de documents, mais aussi soumettre la solution à l'évaluation, à différents stades, par des organismes agréés — CSTB, CEREMA, Bureau d'études qualifié — voire chercher un accompagnement auprès de relais territoriaux, tels que les pôles de compétitivités. Ainsi, s'il est question de simplifier le cadre de la conception architecturale au bénéfice de la création, de nouvelles procédures sont imposées et elles ne semblent pas moins complexes. De plus, d'autres problématiques associées à ce dispositif dérogatoire sont encore à éclairer, notamment d'un point de vue assurantiel : il faut convaincre l'assurance et financer la prise de risque. La notion de propriété intellectuelle est également à convoquer. S'il s'agit de capitaliser sur de nouvelles solutions, qu'en est-il pour les acteurs qui en sont à l'initiative ? Comment alimenter une banque de solutions éprouvées, tout en offrant la possibilité aux acteurs porteurs de solutions nouvelles de capitaliser sur leurs résultats ?

Ainsi, en parallèle de ces évolutions réglementaires, pour accompagner et inciter au développement du permis d'innover, puis du recours à des solutions d'effet équivalent, différents relais, cadres et ressources sont déployés — *Lab cdc*[560], Appel à manifestation d'intérêt « permis d'innover »[561], etc.

560 Le Lab cdc est l'incubateur de projets innovants de la Caisse des dépôts.

561 L'AMI a été lancé par trois établissements publics d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique, Euroméditerranée et Grand Paris Aménagement soutenus par le PUCA. 37 candidats ont répondu à l'appel et parmi eux, la moitié sont des architectes, 15 % des centres de recherches, 25 % des entreprises de construction et 10 % des bureaux d'études. 8 lauréats ont ensuite été désignés, dont 4 sont des agences d'architecture : Canal architecture, Daquin & Ferrière architecture, Dauphins Architecture et Hub architectes.

Ils s'ajoutent aux structures et chaînes d'acteurs existants. En parallèle, il est aussi question de sensibiliser davantage les architectes à l'innovation technique dans le but qu'ils y contribuent et qu'ils mettent en œuvre les solutions développées. Pour ce faire, selon Agnès Vince, des liens sont à tisser avec le CSTB et la formation des architectes[562]. Dans un rapport intitulé « Faciliter l'accès au marché pour l'innovation dans la construction » publié en 2015, les auteurs, extérieurs à l'architecture, saluent les initiatives de certaines ENSA qui visent à former « de véritables "architectes-ingénieurs-managers" en insistant sur les dimensions techniques et organisation-planification de la construction[563] ». Une fois encore, l'appel à un renouvellement du rapport des architectes à la technique est formulé et mobilisé dès qu'il est question d'innovation. En toile de fond, les débats persistants autour de la séparation entre architecture et technique, entre architectes et ingénieurs, réapparaissent. Il s'agit ici d'inviter les architectes à se réapproprier les enjeux techniques, à démontrer leur capacité à rationaliser, à gérer les contraintes du projet, et à maîtrise les technologies de la construction afin qu'ils puissent « innover ».

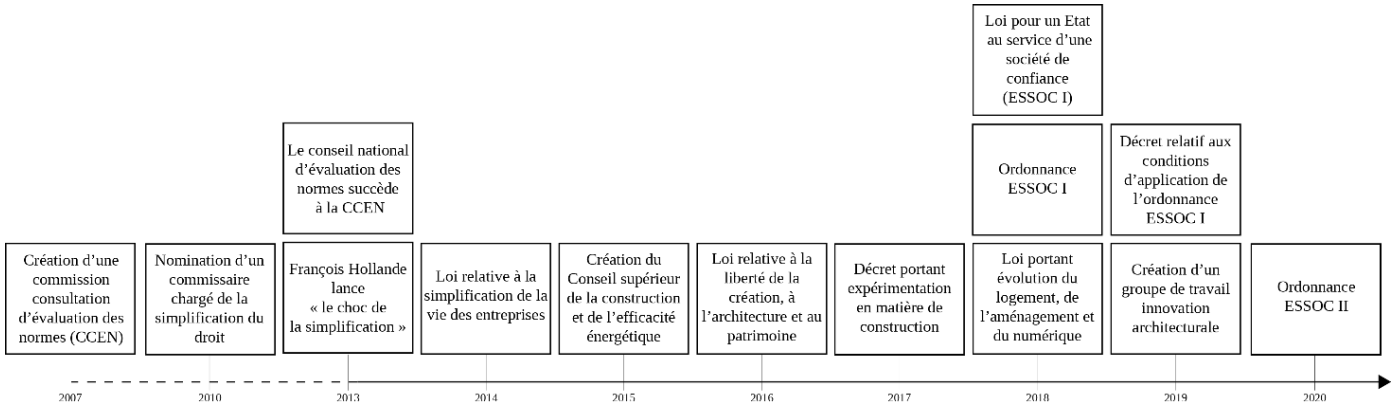

Figure n°4 : Frise chronologique reprenant les principales étapes dans la mise en place d'un dispositif dérogatoire visant le développement de « solutions d'effets équivalents »

Source : production personnelle

VINCELOT Sophie, « Mipim 2018 : l'AMI sur le permis d'innover fait son premier point d'étape », Le moniteur Immo, mis en ligne le 15 mars 2018, consulté le 27 juillet 2023, disponible en ligne : https://www.lemoniteur.fr/article/mipim-2018-l-ami-sur-le-permis-d-innover-fait-son-premier-point-d-etape.1956974

Le moniteur.fr, « Permis d'innover : les huit lauréats de l'AMI autorisés à concrétiser leur projet », Le moniteur, mis en ligne le 7 septembre 2018, consulté le 27 juillet 2023, disponible en ligne : https://www.lemoniteur.fr/article/permis-d-innover-les-huit-laureats-de-l-ami-autorises-a-concretiser-leur-projet.1989634

562 NOBLE Grégoire, « Permis d'innover et permis d'expérimenter, quelles différences ? », *op. cit.*

563 CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX (CGAAER), CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES, *Faciliter l'accès au marché pour l'innovation dans la construction*, Rapport, décembre 2015, publié par *Le moniteur*, n° 5863, cahier détachable n° 2, 8 avril 2016.

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a mis en lumière des ambiguïtés persistantes dans les politiques incitatives visant à encourager l'expérimentation et l'innovation architecturales. Si les dispositifs, tels que REHA 3 ou le « permis d'innover » sont présentés comme des cadres pour l'innovation, ils révèlent les limites de démarches qui peinent à produire des critères d'évaluation explicites et adaptés aux spécificités du projet architectural et à l'innovation. Pour favoriser l'innovation, ces dispositifs prennent le parti de déréglementer, d'ouvrir le champ des possibles pour les architectes, de dénoncer et d'agir contre une surnormalisation qui briderait la création architecturale et l'innovation. Toutefois, cette stratégie de contournement des normes a déjà montré ses limites par le passé. Les normes dans le secteur de la construction ne sont pas que réglementaires, celles-ci ne sont qu'une partie visible des rapports de force qui se rejouent entre les acteurs de la construction. Ainsi, agir sur elles ne suffit pas pour créer de réelles ruptures. De plus, les processus à engager pour justifier une dérogation se montrent longs et complexes. La déréglementation remet également en cause les protections accordées aux architectes, au risque de les soumettre encore davantage aux logiques du marché.

L'analyse des actions du Plan Construction, puis du PUCA, ainsi que la volonté de généraliser le recours à des « solutions d'effets équivalents », ont révélé une tension entre une approche qualifiée de « technique » et une autre qui serait « architecturale ». Nous sommes revenus sur l'histoire de la séparation entre les professions d'architectes et d'ingénieurs qui apporte des éléments de compréhension de cette scission. Celle-ci transparaît aussi bien dans les analyses des politiques du Plan construction (notamment celles de Christian Moley) que dans les réflexions portées par les architectes eux-mêmes (comme celles du Groupe de travail innovation architecturale). Cette dissociation a éloigné les architectes des procédures techniques standardisées, lesquelles sont pourtant mieux intégrées aux dispositifs d'évaluation des politiques publiques, car fondées sur des critères de reproductibilité, de performances et d'inscription dans une logique de marché. D'après notre lecture, ce n'est pas tant que les architectes ne s'emparent pas de la question technique — leur participation aux dispositifs du Plan Construction destinés à des équipes composées de concepteurs et de constructeurs ou d'industriels l'atteste — mais plutôt que l'organisation des instances et des systèmes de production, d'évaluation et de validation des normes techniques, et ceux qui en ont le contrôle et l'usage fréquent, contribuent à les en tenir à distance. De plus, si la dimension technique constitue une approche, elle n'est pas la seule. À l'inverse, l'intervention des architectes mobilise des hypothèses de conception souvent singulières, difficilement évaluables dans un temps court, et résistant à la standardisation. Comme le souligne Miguel Delattre, Véronique Zardet et Renaud Petit, il est rare que les architectes contractualisent sur des résultats mesurables[564], même si les pressions dans ce sens sont croissantes. Les logiques d'évaluation des politiques publiques, guidées par des exigences d'efficacité, de lisibilité et de reproductibilité des résultats, privilégient ainsi des procédures qui offrent ce type de résultat au détriment de formes d'innovation plus diffuses ou qualitatives, que seraient notamment des solutions architecturales, celles-ci résistant à l'objectivation.

564 DELATTRE Miguel, ZARDET Véronique, PETIT Renaud, « Art et normes techniques en architecture : quelle cohabitation ? », dans : CAPPELLETTI Laurent (dir.), *Dynamique normative. Arbitrer et négocier la place de la norme dans l'organisation*, Caen, EMS Éditions, 2015, p. 140.

Toutefois, les architectes attendent de l'État qu'il leur permette de « faire mieux », c'est-à-dire d'intervenir sur ce qui relève de l'« architecturalité[565] », même si cela échappe aux logiques de performance et de rationalisation. Si l'action publique prend la forme d'une politique de l'innovation, il est attendu par les architectes que celle-ci leur fournisse des moyens pour renouveler et pour enrichir leur pratique. L'innovation architecturale demeurant une notion floue, l'encourager revient alors à lui associer un renouvellement des modalités d'intervention des architectes. Cela conduit à un double mouvement, visible dans la politique du Plan Construction : des actions en faveur d'un réinvestissement des questions techniques par les architectes et un recours à des dispositifs inspirés du concours de maîtrise d'œuvre, forme canonique d'évaluation de la qualité architecturale[566], mais qui, malgré ses libertés formelles censées favoriser l'innovation, entretient un flou persistant sur les critères effectifs d'évaluation. La logique du concours d'architecture s'est en effet imposée, reposant sur une délibération subjective, assurée par la présence de représentants de la compétence, faute de critères explicites et partagés[567]. L'exercice inspire certains dispositifs mis en œuvre par le PUCA, auxquels sont adjoints, une liberté nouvelle offerte aux architectes par la déréglementation, des thématiques à explorer et d'autres exigences à remplir (pluridisciplinarité, performances à atteindre, partenaires à avoir, etc.). Toutefois, la notion de qualité, souvent mobilisée comme critère d'évaluation ou comme objectif, résiste également à la définition et à l'objectivation :

> « Non seulement l'innovation évite de parler de qualité, mais la notion de qualité architecturale elle-même évite de parler d'architecture. Brandie plus souvent que l'innovation, la qualité apparaît comme un filtre. Elle assigne à prendre un parti global, alors que le regard critique devrait inviter à préciser, pour en débattre, les questions posées par l'espace.[568] »

Recourir au concept de qualité pour évaluer la dimension architecturale d'une expérimentation ou la mise en œuvre de solutions nouvelles ne permet pas de prendre la forme « d'un système de classifications, de procédures prédéterminées, de segments objectivables et de critères quantifiables[569] ». Jean-Pierre Vallier souligne en effet la « double incommensurabilité, factorielle et structurelle[570] » de la qualité, plaidant pour qu'elle soit perçue non comme une norme à fixer, mais comme un champ complexe à explorer. Comme le rapporte Véronique Biau et François Lautier, la qualité architecturale reste tiraillée entre trois cultures : esthétique (émotion, créativité), technique (performance, confort, durabilité) et gestionnaire (objectivation, « zéro défaut », procédures industrialisées)[571]. Pour Philippe Dehan, contrairement aux objets industriels, l'architecture est un objet unique, ancré foncièrement, pensé pour des usages multiples et

565 CAMUS Christophe, « Reconnaître et énoncer la qualité d'un concours d'architecture », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, Cahiers RAMAU 5, Paris, Éditions de la Villette, 2009, p. 106.

566 *Ibid.*

567 DEHAN Philippe, « La qualité architecturale entre art et usages », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, *op. cit.*, pp. 90-91.

568 DEBARRE Anne (dir.), HODDE Rainier, « Architectures singulières, qualités plurielles (Lipa et Serge Goldstein, Yves Lion, Bernard Paurd » dans : DEBARRE Anne, GRAVELAINE (de) Frédérique, HODDE Rainier, LEGER Jean-Michel, MARIOLLE Béatrice, MOLEY Christian, PERIANEZ Manuel, *Qualité architecturale et innovation : II. Étude de cas*, Paris, PUCA, 1999, pp. 99-119.

569 VALLIER Jean-Pierre, « Qualité architecturale et déconstruction du concept de qualité : Du contresens de l'emploi contemporain du terme de qualité », dans : HODDE Rainier (dir.), *Qualités architecturales : conceptions, significations, positions*, Paris, Jean-Michel Place, PUCA, 2006, p. 203.

570 *Ibid.*

571 BIAU Véronique, LAUTIER François, « Processus d'engendrement de la qualité et négociations entre acteurs de l'architecture », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, *op. cit.*, p. 17.

évolutifs[572]. Sa qualité ne peut donc être réduite à la seule maîtrise des processus de production. Les attentes vis-à-vis d'une politique publique de l'architecture reportées sur celle d'une politique publique de l'innovation — la première étant jugée manquante — alimentent ainsi une confusion entre innovation, recherche et qualité architecturale. Pour Christine Leconte, le risque que « la qualité architecturale » soit instrumentalisée ou diluée au profit d'enjeux purement économiques ou opérationnels est patent. La présidente de l'Ordre fait alors à nouveau appelle à l'État pour inscrire dans la loi « ce qui est attendu en termes de qualité architecturale[573] », en soit un appel à une politique publique de l'architecture, un investissement étatique en faveur des architectes, mais aussi un appel à la caractérisation.

Dans l'autre sens, la difficulté à saisir « la qualité » renforce une tendance à la substituer par d'autres notions dans les dispositifs, en intégrant ainsi de nouveaux mots d'ordre, telle que l'innovation qui échappe elle-même à toute définition stable. Sa valorisation sans cadrage précis aboutit, selon nous, à une instrumentalisation discursive, c'est-à-dire à un moyen d'action dirigé vers des ambitions, masquant l'absence d'un véritable débat sur les attentes et apports des dispositifs mis en œuvre vis-à-vis de l'architecture et des architectes. Le recours à la notion d'innovation, en lieu et place de la qualité, permet alors de déplacer le débat en mettant l'accent sur des objets circonscrits, d'imposer de nouveaux critères de jugement[574]. Ainsi, dans le champ architectural, l'innovation renvoie moins à une transformation du projet architectural, qu'à une invitation à investir des thématiques ou des outils (réhabilitation lourde, BIM, etc.). Par-là, une autre tension a pu être mise en exergue, relative aux ambitions associées aux politiques en faveur de l'innovation en architecture : celles-ci sont prises entre la volonté de renforcer les capacités des architectes à produire de la qualité — en lieu et place d'une politique publique de l'architecture —, celle d'identifier ce qui entrave cette production, et enfin les enjeux associés plus largement à une politique de l'innovation, c'est-à-dire de dynamiser un secteur économique.

Face à ces tensions, les architectes ont à négocier l'adaptation des actions publiques aux besoins des architectes, mais aussi leur intervention avec les acteurs du secteur de la construction. Alors que les grands lobbys industriels (béton, bois), les fédérations professionnelles (FFB, Syntec-Ingénierie) ou les groupes immobiliers (Bouygues, Nexity) disposent d'un pouvoir d'influence important, les architectes s'appuient sur un paysage institutionnel fragmenté et aux moyens limités ; ils représentent une profession minoritaire et fragmentée. En 2021, 22 992 architectes sont inscrits au tableau de l'Ordre, ce qui exclut de fait les nombreux diplômés non inscrits et les salariés[575]. À titre de comparaison ; la Fédération française du bâtiment (FFB) recense 427 000 entreprises du bâtiment, illustrant la relative marginalité numérique des architectes dans le secteur[576]. De plus, les agences d'architecture restent majoritairement de très petites structures, contrastant avec les grands

572 DEHAN Philippe, « La qualité architecturale entre art et usages », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, *op. cit.*, p. 88.

573 Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », publié sur le site internet de la Fondation Jean Jaurès, le 17 mai 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.jean-jaures.org/publication/quelle-place-pour-larchitecture-dans-les-politiques-publiques/

574 MIDLER Christophe, « Sur la qualité dans l'industrie et ce que l'on y peut puiser », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, *op. cit.*, p. 165.

575 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, 2023, p. 15.

576 Le secteur rassemble des entreprises dont les effectifs varient considérablement. Pour illustration, 55 milliards d'euros HT des travaux effectués par les entreprises du BTP sont réalisés par 404,4 milles entreprises qui ont entre 0 et 10 salariés et 24 milliards d'euros HT des travaux réalisés par les entreprises du secteur sont réalisés par 0,2 mille entreprises qui ont plus de 200 salariés.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT, *Le bâtiment en chiffres 2021*. Disponible en ligne, consulté le 31 mai 2023, URL : https://www.ffbatiment.fr/le-batiment-en-chiffres

groupes du BTP et les nombreux bureaux d'ingénierie spécialisés. Le poids économique de la profession est également limité : les architectes assurés à la Mutuelle des architectes français (MAF) déclarent, en 2020, 54,8 milliards d'euros de travaux, contre un chiffre de la production de bâtiments transmis par la FFB de 126,9 milliards[577]. Les architectes ne sont alors présents que sur environ 43 % du montant des travaux dans la production de bâtiments, ce qui reflète leur difficulté à imposer leur intervention dans l'acte de bâtir et les rapports de force dans lesquels ils ont à négocier leur intervention : sensibiliser à l'architecture l'ensemble des maîtres d'ouvrage et négocier leur intervention avec l'État et surtout avec les autres acteurs de la construction.

La représentation de la profession est alors un enjeu. Elle repose aujourd'hui sur l'Ordre des architectes, dont les missions sont principalement régaliennes (gestion du tableau, formation continue, cotisations). À l'Ordre professionnel s'ajoutent des structures aux moyens et à la visibilité variables : sociétés savantes (Société française des architectes), syndicats (UNSFA, Syndicat de l'architecture, Syndicat national paysage architecture urbanisme [SYNAPTAU]) et associations (Maisons de l'architecture, Frugalité heureuse et créative, Architecture et Commande Publique, etc.), notamment les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), dont l'impact reste limité en l'absence d'obligation de recours. La représentativité de ces instances apparaît faible, au regard notamment des discours critiques des architectes à l'encontre de ces organismes. De plus, aucune ne couvre l'ensemble des diplômés des écoles d'architecture, et peu communiquent sur leurs effectifs ainsi que sur leurs interventions dans les débats politiques. Chrsitine Leconte, Président du CNOA, le souligne :

> « Or, en France, ce qui est paradoxal, c'est que l'architecture se situe un peu "à part" du monde du bâtiment. Nous sommes "dedans" sans vraiment l'être. À titre d'exemple, quand des Assises du bâtiment sont organisées à Bercy, nous devons frapper quatre fois à la porte pour y participer. Quand des lois sur la transition écologique ou le logement sont en préparation, les architectes ont souvent du mal à participer au débat en amont. De plus en plus, nous arrivons à montrer que les architectes ont leur place dans ce débat de société, d'autant plus que les architectes apportent des solutions efficaces. Malheureusement, ce n'est ni systématique ni instinctif.[578] »

La participation des architectes via l'Ordre professionnel aux jurys, commissions ou groupes de travail resterait ponctuelle et peu systématisée, ce qui apparaît comme un frein à son influence dans la définition des politiques, notamment celles qui visent le développement de la recherche et de l'innovation. Enfin, au-delà des décideurs, c'est la société dans son ensemble que les architectes doivent convaincre. Les travaux de Guy Tape sur la faible culture architecturale des Français montrent l'ampleur du défi[579]. Pour Patrick Bloche, il ne s'agit pas seulement de défendre une profession, mais de faire émerger « un désir d'architecture » dans l'opinion publique[580]. Dès lors, la question de la représentation ne se limite pas à une problématique institutionnelle, elle engage une réflexion plus large sur la manière dont les architectes parviennent — ou non — à se rendre visibles, à faire valoir leur expertise, et à s'imposer comme des interlocuteurs légitimes dans la construction des politiques publiques. Elle interroge aussi les outils et les alliances à mobiliser pour renforcer une voix collective dans un environnement marqué par des rapports de force structurants et des logiques de marché toujours plus présentes.

---

577 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, *op. cit.*, p. 111.

578 Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », *op. cit.*

579 TAPIE Guy, *La culture architecturale des Français*, Paris, ministère de la Culture, 2018.

580 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, *op. cit.*

Conclusion de la partie 1

Les chapitres 1 et 2 ont permis de mettre en lumière l'intervention de l'État dans le développement de la recherche en architecture en France, depuis les années 1970. L'enjeu initial, tel que formulé dans la lettre de mission adressée à André Lichnerowicz, a été de créer « dans le cadre des institutions de recherche existantes, un secteur de la recherche architecturale ». Dans son rapport, il est déjà question de la nécessité pour ce secteur de répondre à « l'ampleur des problèmes soulevés » ainsi qu'à « la difficulté de faire passer les éléments de solution dans le concret ». En conclusion du rapport, la mise en place d'une politique publique en matière de recherche architecturale apparaît comme un moyen de rationaliser les efforts de l'État dans ce domaine, de favoriser le rayonnement de l'architecture française, et de contribuer à une production bâtie de qualité. D'autres préoccupations se sont adjointes, portant notamment sur l'évolution du rôle de l'architecte, comme en témoignent le rapport Paira ou encore celui remis par Yves Dauge. Le rôle de l'État dans la protection de la profession a également été remis en question sous l'effet des politiques européennes de libéralisation, qui ont redéfini les conditions de la concurrence. Dans ce contexte, la recherche apparaît non seulement comme un levier pour mieux comprendre le travail de l'architecte, mais aussi comme un outil stratégique de diversification ou de spécialisation, susceptible d'accompagner les transformations de la profession. Les politiques publiques de la recherche et de l'innovation peuvent, à ce titre, être perçues de manière ambivalente : d'un côté, comme un soutien à l'évolution du métier d'architecte ; de l'autre, comme un signe de désengagement progressif de l'État vis-à-vis de l'architecture. Ce retrait est alors vu comme un appel adressé aux architectes de ne plus compter sur une autonomie garantie par l'État, mais à adopter un profil d'architecte-chercheur-ingénieur-manager, capable de faire face aux rapports de force du secteur de la construction et de s'adapter aux règles de la libre concurrence, sans attendre de l'État qu'il en assure la régulation. Cette lecture met en évidence une tension récurrente : la recherche est mobilisée pour faire évoluer l'intervention des architectes, mais selon des modalités qui peuvent affaiblir l'autonomie de la profession et nier ses spécificités au sein de modèles de références extérieurs à l'architecture — l'Université, le secteur industriel, l'ingénierie — et de logiques générales de performance, d'impact ou de compétitivité.

Deux structures étatiques ont joué un rôle dans l'institutionnalisation de la recherche architecturale : l'une œuvrant au développement d'une recherche attachée aux établissements d'enseignement, le CORDA ; l'autre orientée vers le secteur de la construction, à travers le soutien à la recherche, à l'expérimentation et à l'innovation, le Plan Construction. Si leurs actions ont pris des formes distinctes, elles se sont aussi croisées à plusieurs reprises, autour d'enjeux, de problématiques et de dispositifs communs. Les pratiques concrètes observées témoignent également d'une porosité croissante entre les deux actions de recherche. Plusieurs appels à projets portés par le PUCA exigent l'implication de chercheurs académiques, et certains incluent des équipes issues des UR des ENSA — le programme POPSU, par exemple. De même, la création du GIP EPAU, qui associe notamment le PUCA et le ministère de la Culture, signale une forme d'institutionnalisation de cette convergence, même si le rôle joué par chacun, en particulier celui du ministère de la Culture, reste peu explicite. Dès lors, une lecture strictement bicéphale de l'action publique dans le champ de la recherche en architecture apparaît aujourd'hui comme insuffisante. Ce que nous observons relève davantage d'une hybridation des logiques d'actions. Les dispositifs et orientations tendent vers des dynamiques de partenariat, notamment avec le secteur privé, dans le but de mutualiser le financement et d'assurer un caractère opérationnel et finalisé aux démarches engagées. Ils s'inscrivent également dans une logique de pluridisciplinarité, avec des critères de financements

orientés vers la résolution de problèmes empiriques et autour de thématiques en cohérence avec les grandes priorités des politiques publiques (notamment autour d'enjeux économiques, numériques ou de transition écologique). De plus, les acteurs impliqués dans l'orientation, l'organisation et le financement de la recherche et de l'innovation se sont multipliés — qu'il s'agisse d'établissements historiques ou de nouvelles structures à ancrage thématique ou territorial. L'entrée dans l'ère de l'« économie du savoir » a profondément modifié les rapports à la recherche : devenue un enjeu stratégique, la recherche est désormais porteuse à la fois de capital symbolique et de valeur économique. Elle suscite dès lors un intérêt croissant, et se trouve mobilisée dans des cadres toujours plus diversifiés. Dans ce contexte, les notions de « recherche » et d'« innovation » sont largement investies pour qualifier des pratiques hétérogènes, parfois éloignées de la définition scientifique ou académique. Le foisonnement des dispositifs d'accompagnement, d'appel à projets et de financement — tous mobilisant un vocabulaire commun de la recherche et de l'innovation — rend difficilement lisible une définition unifiée et cohérente d'une politique publique de la recherche en architecture.

Face à ces enjeux omniprésents, visant à construire un continuum entre la recherche, la production de solutions et leur appropriation sur le marché (l'innovation), les politiques de l'architecture, de la recherche et de l'innovation tendent à se confondre. Face à une politique publique de l'architecture en retrait, c'est désormais à travers la politique de la recherche et de l'innovation que se joue, pour une part, la reconnaissance symbolique de l'architecture par l'État. Toutefois, un des enseignements de cette première partie réside dans la tension persistante entre, d'une part, l'adaptation aux pratiques, aux spécificités et aux codes propres aux architectes, et, d'autre part, l'application de modèles et d'attentes standardisés issus d'autres secteurs, notamment, ceux associés à l'économie du savoir. Cette tension traverse l'ensemble des actions publiques en faveur de l'architecture, entre reconnaissance des particularités de la profession et volonté d'alignement sur les normes externes. L'universitarisation progressive de la recherche en architecture — et plus largement l'invitation faite aux architectes-chercheurs à construire des partenariats hors du champ disciplinaire (universités, ADEME, ANR, etc.) — participe à une forme de dé-différenciation du champ architectural. En parallèle, les politiques publiques s'appuient sur des dispositifs existants, des instances institutionnelles (CNRS, CSTB), des référentiels et des acteurs extérieurs au champ de l'architecture, jamais totalement transposé en l'état, mais en instaurant un cadre hybride, parfois instable dans lequel les spécificités du champ sont constamment négociées. Ces instruments s'accompagnent de modes d'action et d'ambitions qui ont un impact direct sur l'autonomie des architectes : ils remettent en question leur construction professionnelle, mais aussi les formes de protection étatique sur lesquelles la profession s'appuie historiquement pour défendre sa légitimité et son indépendance face aux acteurs du monde de la construction. Il en ressort des incompatibilités structurelles, liées à la nature même des activités des architectes, mais aussi des opportunités de recomposition, encourageant l'émergence de nouvelles pratiques ou formes de légitimation. Ainsi, ces dynamiques rencontrent des résistances. Nous observons parallèlement un rejet latent de l'académisme et un repli autour de celui-ci et de la construction disciplinaire. Quand, pour certains, celle-ci continue d'être un enjeu, pour d'autres, le découpage disciplinaire semble inadapté aux logiques propres à l'architecture, à ses objets, à ses pratiques, et aux ambitions portées par les politiques publiques du secteur. Ainsi, de cette analyse émerge un constat récurrent : l'architecture échappe en partie aux logiques de la recherche et de l'innovation. Cette résistance tient à la nature même de l'activité des architectes, située à l'intersection de l'art, du service, de la technique et du politique. Il s'agit d'un positionnement qui la rend à la fois incommensurable par les outils d'évaluation classiques, et difficilement saisissable par les langages professionnel et scientifique. Cette spécificité est développée dans la deuxième partie de la thèse.

Au regard de l'ensemble des enjeux analysés, trois grandes manières d'appréhender le couple recherche-innovation dans le cadre des politiques publiques peuvent être distinguées. Chacune correspond à une logique d'action et de justification différente, mais non exclusive, qui façonne la manière dont la recherche est pensée, organisée et évaluée. La première approche, économique et industrielle, conçoit la recherche et l'innovation comme des leviers de production de solutions nouvelles, susceptibles d'être mises sur le marché. Il s'agit ici de favoriser l'apparition d'alternatives aux solutions existantes, que ce soit en termes de produits industriels, de procédés constructifs ou de méthodes organisationnelles. Cette vision s'incarne particulièrement dans les dispositifs dérogatoires introduits par la loi LCAP, où toute solution absente du corpus réglementaire est réputée innovante, et donc recevable. L'innovation est alors définie par défaut : ce qui n'est pas encore prévu ou encadré devient, par sa seule nouveauté, porteur de valeur. Dans ce cadre, la nouveauté devient une injonction, parfois en contradiction avec les exigences de qualité ou de durabilité portées par les architectes, comme le souligne Jean Nouvel :

> « Je crois quand même qu'une des perversions de l'époque, c'est de toujours vouloir inventer le système constructif. S'il y a une chose qui ne demande pas tellement de modifications, c'est la façon de construire. Il faut utiliser les DTU (Documents techniques unifiés). Je n'ai pas de problèmes à utiliser une technique éprouvée, je n'ai rien à prouver en innovant sur ces questions.[581] »

La deuxième approche, que nous qualifions de solutionniste, fait de la recherche un outil de réponse à des problèmes — sociaux, environnementaux, économiques — sans que ceux-ci soient toujours clairement et précisément identifiés ni que leur formulation en problématique scientifique soit rigoureusement construite. Nous assistons alors à une instrumentalisation de la recherche par ses finalités, qui la transforme en outil direct de résolution, au détriment de l'exploration fondamentale ou de la critique. Cette logique s'inscrit dans un cadre d'action où l'utilité immédiate et l'impact deviennent les critères premiers de légitimité. Elle repose également sur la mise en relation systématique de la recherche, de la formation et de la pratique, dans l'espoir de produire des synergies applicables à court terme. Jean-Alain Héraud et Nathalie Popiolek décrivent ainsi cette conception de la recherche :

> « Ainsi, la période que nous vivons aujourd'hui est caractérisée par une vision majoritairement *utilitariste* de la science qui accorde un rôle majeur à l'*innovation*, que ce soit pour atteindre des objectifs sociétaux tournés vers l'humanité, l'environnement, la planète ou bien pour favoriser les échanges commerciaux et participer à la croissance économique[582] ».

Deux interrogations découlent de cette approche. D'une part, qui définit la demande sociale à laquelle la recherche est censée répondre ? Cette question engage un travail de traduction et de cadrage des intérêts collectifs, entre problèmes empiriques, revendications sociales et problématisations scientifiques. Elle interroge les rôles respectifs des décideurs politiques, des institutions de recherche, et des architectes eux-mêmes dans la formulation de ces attentes. D'autre part, quelle finalité pour quelle recherche ? Autrement dit, pouvons-nous et devons-nous assigner à chaque type de recherche des objectifs d'application, et selon quels critères ? L'indépendance de la recherche est un enjeu ici fortement attaqué.

---

581 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, *op. cit.*, p. 96.

582 HERAUD Jean-Alain, POPIOLEK Nathalie, *L'organisation et la valorisation de la recherche. Problématique européenne et étude comparée de la France et de l'Allemagne*, Bruxelles, Peter Lang, 2021, p. 18.

Enfin, une troisième logique, plus implicite, mais tout aussi structurante, renvoie à l'effet performatif des politiques publiques sur la recherche elle-même. En définissant des cadres, en orientant les financements, en organisant les dispositifs, l'action publique participe activement à la construction des objets, des pratiques et des méthodes de recherche. Au-delà des discours explicites, cette dynamique transforme également les conditions d'intervention des architectes. La recherche et l'innovation sont, dans ce cas, ce qui est encadré, promu et valorisé par des instruments politiques visant le développement et le subventionnement de la recherche et de l'innovation. Ainsi, si les politiques publiques peuvent être analysées à partir des arguments qu'elles mobilisent pour légitimer leur action et des dispositifs qu'elles mettent en œuvre (comme ceux du PUCA ou du BRAUP), une troisième grille de lecture réside dans les effets qu'elles produisent sur les pratiques et les définitions mêmes de la recherche en architecture. En agissant sur les conditions de possibilité de la recherche — à travers les financements et les critères de recevabilité, notamment — les politiques publiques participent activement à définir ce qui peut être reconnu comme relevant de la recherche ou de l'innovation. Autrement dit, les pratiques qui s'inscrivent dans les dispositifs institutionnalisés bénéficient d'une forme de légitimité et d'un soutien effectif de l'État. À l'inverse, les démarches qui s'écartent de ces cadres, parce qu'elles reposent sur des temporalités longues, des méthodes exploratoires, des thématiques en dehors des préoccupations politiques ou des formes de valorisation non reproductibles ou marchandes, ne bénéficient pas du soutien étatique. Le crédit d'impôt recherche, les appels à projets du PUCA, ou encore certains partenariats financés par l'ANR incarnent ainsi des mécanismes de validation, où l'engagement institutionnel devient un critère de reconnaissance : est « recherche », ce qui est inscrit dans un programme labellisé comme tel par l'État. Ainsi, un rapport performatif à la recherche et à l'innovation s'installe, dans lequel les politiques publiques ne se contentent pas de soutenir, mais modèlent, orientent et parfois limitent les formes possibles de production du savoir. En imposant des normes de financement et d'évaluation, elles représentent des aides à la structuration de projets de recherche ou d'innovation, au risque d'homogénéiser les pratiques au détriment de celles dérogeant aux mots d'ordre associés à la recherche et à l'innovation aujourd'hui.

Toutefois, il convient de rappeler que le développement de la recherche en architecture ne peut être uniquement lu à travers l'action publique. Il est aussi, et peut-être surtout, le produit des acteurs qui s'y engagent, dans et hors des dispositifs. Certains y adhèrent pleinement, d'autres les contournent ou s'en affranchissent. C'est dans cette diversité que se construit la recherche en architecture, entre institutionnalisation et résistance, entre adaptation et redéfinition. La deuxième partie de la thèse s'attache à analyser plus précisément le groupe professionnel visé par ces politiques, en interrogeant à la fois l'épistémologie de la recherche en architecture, les modalités de production de savoir, et le quotidien des pratiques au sein des ENSA. L'objectif est de comprendre comment ce groupe s'empare, ou non, des opportunités offertes, et de quelles manières ces politiques reconfigurent les contours de la profession d'architecte et ses conditions d'exercice.

Partie 2 : LA PRODUCTION DU SAVOIR EN ARCHITECTURE : LOGIQUES PROFESSIONNELLES, ÉPISTÉMOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELLES

La deuxième partie de la thèse s'attache à explorer la relation entre la profession et la recherche. Pour en saisir les enjeux, nous avons mobilisé plusieurs cadres conceptuels, notamment une approche par les champs et une autre par les groupes professionnels. L'objectif poursuivi est de mieux comprendre les conditions de la rencontre entre la recherche et la profession, non pas à partir de cas singuliers — sur lesquels nous nous appuyons dans la troisième partie —, mais avec l'ambition préalable de saisir les dynamiques à l'œuvre. Dans cette perspective, nous nous appuyons sur les apports de la sociologie afin d'analyser les logiques et dynamiques propres aux architectes, à la fois en tant qu'agents du champ de la production architecturale et en tant que membres d'un groupe professionnel. Nous cherchons à éclairer la manière dont ces logiques influencent le développement de la recherche en architecture (Chapitre 3). Nous montrons ensuite que le développement de la recherche constitue, pour la profession, un levier possible d'affirmation de son autonomie. Toutefois, cette démarche se heurte à diverses difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de construire une assise épistémologique et disciplinaire solide (Chapitre 4). Enfin, nous revenons sur les tensions qui traversent les rapports entre recherche et profession, à partir d'une analyse réflexive fondée sur mon expérience de doctorante (Chapitre 5).

Chapitre 3 : La rencontre entre architectes et recherche : une lecture par la théorie des champs et la sociologie des groupes professionnels

Dans les appels formulés par les politiques en faveur de la recherche en architecture, comme dans les discours professionnels des architectes et dans les débats relatifs à l'enseignement de l'architecture et aux unités de recherche, on continue de distinguer, voire d'opposer, « recherche », « profession » ou « métiers » et « formation ». Pourtant, les logiques dominantes — politiques et pratiques — sont en faveur d'un rapprochement entre le milieu économique et la recherche, mais aussi d'une professionnalisation de la formation (adapter la formation en fonction des besoins du monde socio-économique). Pierre Bourdieu parle ainsi d'une « idéologie conciliatrice » promue par les politiques et les dirigeants d'institutions pour « réduire la menace du schisme entre les praticiens et les chercheurs[583] ». Chacun est appelé à s'engager en faveur de la recherche et des finalités associées à la recherche, même si, pour ce faire, il faut négocier avec de nouvelles normes, pratiques et valeurs. Ces notions — recherche, formation et métiers — renvoient à des enjeux, à des groupes constitués et hétérogènes, mais dont les limites sont d'ores et déjà poreuses. Pour éclairer les conditions dans lesquelles les architectes sont amenés à se positionner et à s'impliquer vis-à-vis de la recherche, il est essentiel de rappeler les propriétés de ces différents milieux et les enjeux associés à la formation. Pour ce faire, nous revenons d'abord sur les apports des approches en termes de champ, puis en termes de profession, appliquées à l'architecture et à la recherche, pour rappeler la structuration, historique et en cours, de ces milieux. Nous nous sommes nourris de travaux issus de la sociologie des sciences, de la sociologie des professions et de travaux issus de la sociologie relatifs aux architectes. Qu'ils soient étudiés en tant que champ ou en tant que groupe professionnel, considérer les architectes en tant qu'entité permet d'interroger leur unité, ce qu'ils partagent, mais aussi les mécanismes d'accès et de fermeture du groupe. Ces deux concepts se réfèrent au processus d'autonomisation. Ils mettent en évidence la tension entre une diversité de points de vue et de positions et la nécessité d'une apparente unité pour imposer une expertise et une autorité spécifiques. Dès lors, il est possible d'observer des dynamiques internes de régulation, telles que le pouvoir spécifique, les instances professionnelles, le système de consécration, la structuration en sous-champ, etc., ainsi que d'analyser le « travail professionnel[584] », c'est-à-dire l'ensemble des actions, plus ou moins implicites, réalisées par les agents du groupe pour légitimer et justifier son existence et son autorité.

583 BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Versailles, Éditions Quae, 2018 [1997], p. 50.

584 CHADOIN Olivier, *Être architecte : Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2017.

1. Les architectes par le prisme du champ de la production architecturale

La référence à deux mondes, « la recherche » et la « profession », qui doivent collaborer, mais qui continuent pourtant d'être disjoints — il n'y aurait donc pas d'architecte chercheur ou de chercheur architecte —, nous conduit à nous interroger concernant les propriétés et les limites des deux milieux désignés. Tout d'abord, il s'agit ici d'extraire et de rappeler les dynamiques et l'organisation dans lesquelles les architectes sont engagés en tant que champ, pour appréhender les conditions de cette rencontre entre la recherche et les architectes.

Les politiques publiques relatives à la recherche en architecture construisent et promeuvent différentes voies d'accès à la recherche, des dispositifs et leurs référentiels sont mis en place pour ce faire. À titre individuel, le doctorat en architecture est une voie tracée vers la recherche en architecture. À l'échelle des organisations, des agences d'architecture et des unités de recherche des ENSA, des appels à projets et des crédits d'impôt sont ouverts. Toutefois, ces individus et ces organisations sont pris dans d'autres mécanismes professionnels, qui conditionnent leurs propres prises de position vis-à-vis de la recherche et des politiques mises en œuvre. Les politiques publiques relatives à la recherche en architecture peuvent alors être lues comme une pression exogène exercée sur le groupe des architectes — l'évolution des cadres d'exercices et de formation, les discours exercés en faveur de la recherche, etc. — mais aussi comme une pression endogène : qu'en est-il des architectes qui s'engagent dans la recherche vis-à-vis du groupe ?

1.1. La théorie des champs de Pierre Bourdieu

Le champ est un monde social relativement autonome, qui obéit à des lois plus ou moins spécifiques. Selon Pierre Bourdieu, pour analyser une production culturelle, il ne suffit pas de considérer le contenu de la production culturelle et son contexte social. Il faut la replacer dans l'univers intermédiaire qu'il nomme « champ » (champ littéraire, artistique, juridique ou scientifique) au sein duquel les agents et les institutions produisent, reproduisent ou diffusent ce type de production (l'art, la littérature ou la science)[585]. Chaque champ accueille différents mécanismes universels propres aux champs. Ainsi, la théorie des champs de Pierre Bourdieu donne la possibilité d'autonomiser un champ comme objet d'étude[586]. Elle permet d'étudier l'autonomisation d'un domaine d'activité à travers la lutte menée par ses agents pour faire reconnaître leur autorité et leur compétence sur le domaine en question. Cette lutte est double : il s'agit de s'assurer de la reconnaissance du groupe par la société — en dehors du champ — et de sa reproduction (autorégulation) — à l'intérieur du champ. Vis-à-vis des profanes, les spécialistes — agents du champ — s'appuient sur un métadiscours, c'est-à-dire une présentation du champ construite par le champ, pour justifier sa compétence et son autorité spécifiques. À l'intérieur du champ, les agents partagent des intérêts fondamentaux liés à l'existence même du champ.

585 BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, *op. cit.*

586 SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 127.

Deux concepts sont utilisés par Pierre Bourdieu pour désigner et étudier ce qui lie les agents du champ : l'*illusio* et l'*habitus*. L'*illusio* désigne la croyance dans l'importance du jeu social en cours, ainsi que l'adhésion aux enjeux qui y sont attachés. Elle correspond à l'intérêt porté au jeu :

> « Bourdieu rapproche l'usage qu'il fait du concept d'*illusio* du sens premier d'intérêt, "le fait d'accorder à un jeu social qu'il est important, que ce qui s'y passe importe à ceux qui y sont engagés. Intéresse, c'est 'en être', participer, donc admettre que le jeu mérite d'être joué et que les enjeux qui s'engendrent dans et par le fait de le jouer méritent d'être poursuivis ; c'est reconnaître le jeu et reconnaître les enjeux." [587] »

Les agents du champ partagent un intérêt commun et, par conséquent, sont solidaires pour faire reconnaître socialement l'autorité et la compétence du champ, donc pour « réfracter » les effets des contraintes sociales, économiques et politiques qui pèsent sur le champ, c'est-à-dire les retraduire selon des enjeux spécifiques de manière plus ou moins consciente.[588]

Le second concept, l'*habitus*, renvoie aux propriétés dont sont dotés les agents du champ. Elles conditionnent l'accès au champ autant qu'elles sont le produit de l'appartenance au champ :

> « L'habitus, système de dispositions acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme un système de schèmes générateurs, est générateur de stratégies qui peuvent être objectivement conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs sans avoir été expressément conçues à cette fin.[589] »

L'*habitus* est une somme de propriétés qui tiennent à l'histoire spécifique de l'univers en question et à sa position vis-à-vis d'autres champs : « c'est à la fois un "métier", un capital de techniques, de références, un ensemble de "croyances"[590] ». Cet ensemble de dispositions, partagées par les agents d'un même champ, engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Ainsi, les pratiques et les représentations sont le produit de l'intériorisation des structures du champ par les individus au cours de leur socialisation, sous forme de dispositions[591]. Pour le dire autrement, les individus appartenant au champ incorporent les structures de celui-ci, ils les intègrent et adoptent des conduites en accord avec elles sans qu'elles ne soient jamais explicitées en tant que règles. Dès lors, les agents sont notamment solidaires dans le contrôle du droit d'entrée, c'est-à-dire qu'ils s'assurent de la reproduction du groupe en en contrôlant l'accès, mais aussi à travers l'acculturation des agents entrants, notamment par les institutions structurantes du champ (organisation professionnelle, formation, etc.). Malgré cette solidarité, le champ est un espace social ni neutre ni horizontal. Il est un espace structuré de positions objectives, dont les propriétés peuvent être étudiées indépendamment de celles des agents qui les occupent. Les agents s'affrontent en prenant position autour de la définition légitime de l'activité en jeu. Chaque agent, selon sa position dans le champ et son adhésion à des contraintes externes, cherche à transformer la structure du champ à son avantage, sans jamais remettre en jeu les fondements du champ, puisque l'enjeu même de l'existence du champ est acquis pour tout agent du champ (*illusio*). Dans chaque champ la lutte prend des formes spécifiques, mais les entrants sont enclins à faire évoluer les verrous du droit d'entrée pendant que les dominants essaient de défendre le monopole et d'exclure la concurrence[592].

587 *Id.*, p. 435.

588 *Id.*, p. 127.

589 BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de minuit, 1980, pp. 119-120.

590 *Id.*, p. 114.

591 SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, *op. cit.*, p. 388.

592 *Id.*, p. 113.

1.2. Le champ de la production architecturale

Dans le cadre de sa thèse, Véronique Biau s'est saisie de la théorie des champs de Pierre Bourdieu pour étudier les architectes, et plus précisément le système de consécration propre aux architectes, c'est-à-dire les différentes étapes qui les mènent à la consécration[593]. Pour ce faire, elle a d'abord cherché à identifier les propriétés de l'architecture en tant que champ en s'appuyant sur les études relatives aux architectes précédemment menées. Sa contribution au séminaire « Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme » du 22 mars 1996 donne un aperçu de cet état de l'art relu à travers une analyse en termes de champ[594], et les caractéristiques du « champ de la production architecturale ».

Pour Véronique Biau, l'étude du « champ de la production architecturale » témoigne de la difficulté à arrêter les limites d'un champ de l'architecture et de la volonté de ne pas se restreindre à celles du groupe professionnel :

> « Les architectes ne participent pas tous pleinement aux dynamiques de ce champ et nombreux sont ceux qui ne partagent pas totalement les valeurs qui y ont cours sur la nature de la profession et la façon la plus légitime de l'exercer.[595] »

Toujours selon l'auteure, d'autres agents adhèrent plus ou moins à l'*illusio* qui caractérise le champ sans que ces derniers ne soient architectes au regard de la définition juridique du titre (diplôme, inscription à l'Ordre et fonctions). Elle cite pour l'illustrer certains maîtres d'ouvrage ou journalistes spécialisés qui interviennent dans le champ sans être architecte[596]. Ce flou autour des limites du champ de l'architecture est régulièrement pointé lorsque l'on s'intéresse aux architectes. Le recours à l'expression des « métiers de l'architecture » présente depuis les années 1980[597], utilisée notamment par Guy Tapie[598] et Yves Dauge[599], illustre la diversification des territoires professionnels dans lesquels les formés à l'architecture s'inscrivent et la volonté de saisir ce phénomène. Rainier Hoddé répartit ainsi les diplômés des écoles d'architecture dans trois cercles concentriques : le premier, « la maîtrise d'œuvre », rassemble les concepteurs identifiés comme « architectes » ; le second, « les métiers de l'architecture », regroupe ceux qui se situent à l'extérieur

593 La trajectoire canonique qui mène à la consécration telle qu'elle a été décrite par Véronique Biau comprend les étapes suivantes : le choix d'un « maître » et d'une formation (étape préliminaire) ; la candidature à des concours d'idées et concours-labels ; les concours d'architecture publique ; les publications et expositions ; l'accès aux positions de pouvoir sur le marché du prestige.

BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000.

594 BIAU Véronique, « L'architecture comme champ. Un point sur l'état des recherches », dans : TOUSSAINT Jean-Yves, YOUNES Chris (dir.), *Architecte. Ingénieur. Des métiers et des professions. Actes du séminaire Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme organisé par le Département génie civil et urbanisme (équipe développement urbain) de l'INSA et SHS-TEST, à Lyon, le 22 mars 1996*, Paris, Éditions de la Villette, 1997, pp. 121-128.

595 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, pp. 63-64.

596 *Ibid.*

597 PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture*, Rapport final, Mission sur le bilan et la prospective des métiers de l'architecture 1985-1986-1987, p. 137.

598 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000.

599 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, Rapport d'information, Commission des Affaires culturelles, déposé le 16 novembre 2004.

de la tradition de la maîtrise d'œuvre sans rompre avec le champ de l'architecture, et enfin, le troisième se destine aux « architectes hors l'architecture[600] ».

Depuis, la population des architectes a continué de faire l'objet de différentes études à l'initiative de l'Ordre des architectes, de chercheurs ou de l'État[601] (étude sociodémographique et économique nommée *Archigraphie*[602], rencontre et publications du réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme RAMAU, etc.). Ces dernières ont permis de dresser un tableau de plus en plus précis du groupe professionnel et de ses évolutions. Cependant, une partie des formés à l'architecture, diplômés des ENSA ou d'autres établissements reconnus par l'État (École spéciale d'architecte [ESA] ou INSA), restent encore trop souvent absents de ces études, faute de suivi de leur insertion professionnelle[603]. Des travaux sont en cours afin de mieux comprendre les parcours et les positions prises par ces formés à l'architecture en dehors de la population ordinale[604], ainsi que les interactions entre trois groupes professionnels — les architectes, les urbanistes et les paysagistes — et l'insertion professionnelle des docteurs en architecture[605].

Dès lors, l'étude du « champ de la production architecturale » permet de considérer l'ensemble des acteurs qui sont liés par leurs croyances et leurs valeurs, c'est-à-dire par le rôle qu'ils assignent à l'architecture et aux architectes, et qui participent aux dynamiques de champ. Elle permet d'analyser comment des pratiques nouvelles, telles que des pratiques de recherche ou d'innovation, soutenues par l'action publique, impliquent aux agents du champ de négocier avec les attributs du champ. Nous l'avons rappelé, pour appartenir au champ, il faut en partager les valeurs, l'*illusio*, les croyances en le jeu et en ses enjeux. L'*illusio*, au sein du champ de la production architecturale tel que décrit par Véronique Biau, s'appuie sur le rôle donné à l'architecture et à la figure canonique de l'architecte concepteur : « l'apport spécifique de l'architecte est une sorte de "supplément d'âme esthétique et signifiant" qui fait passer l'édifice du statut d'objet doté d'une valeur d'usage et d'échange à celui d'un objet doté d'une valeur symbolique et culturelle[606] ». Le poids de la responsabilité sociale, environnementale et assurantielle, est également un trait récurrent du discours des architectes, tout comme, par suite, l'importance de l'expérience, « du terrain », à

600 HODDE Rainier, « Architectes hors l'architecture : positions et dispositions », dans : TOUSSAINT Jean-Yves, YOUNES Chris (dir.), *Architecte. Ingénieur. Des métiers et des professions. Actes du séminaire Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme organisé par le Département génie civil et urbanisme (équipe développement urbain) de l'INSA et SHS-TEST, à Lyon, le 22 mars 1996*, Paris, Éditions de la Villette, 1997, pp. 147-155.

601 Nous faisons ici référence aux études commandées dans le cadre de la création de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, initié par le ministère de la Culture en 2021, ainsi qu'aux différents rapports qui font état des différentes évolutions qui touchent la profession, et notamment la diversification des parcours professionnels des formés à l'architecture.

602 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, 2023.

603 Seul un questionnaire a été mis en place depuis plusieurs années à l'initiative du ministère. Il est envoyé aux diplômés des ENSA, trois ans après l'obtention de leur diplôme afin de connaître leur situation. La mise en place d'un observatoire de l'insertion professionnelle ou d'un réseau des diplômés de type *alumni* est un sujet récurrent, notamment à l'ENSA Strasbourg. Une étude relative aux docteurs en architecture a été lancée par le ministère de la Culture qui a recruté une chargée de mission pour ce faire. En 2024, les résultats de cette étude n'ont pas été communiqués.

604 Un Groupe de travail sur l'insertion professionnelle du réseau RAMAU a été chargé de réaliser une étude sur les « pratiques atypiques et besoins en formation des diplômés en architecture ». De premiers résultats ont été présentés à la 3e journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le mardi 14 novembre 2023 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

605 Une recherche financée par l'ANR est en cours. Elle s'intitule « ProMetUrba21 : Architectes, urbanistes et paysagistes face aux défis du 21e siècle ». Les responsables scientifiques sont : Bettina Horsch, Véronique Biau et Elise Macaire.

606 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 64.

travers notamment la figure du « chef d'orchestre » et la gestion du chantier. De plus, l'architecte se distingue des autres acteurs du bâtiment par sa compétence centrale, qui consiste à lire, percevoir, représenter et concevoir l'espace tel qu'il est vécu et appréhendé par l'être humain. Cette aptitude constitue à la fois le cœur de sa compétence professionnelle et de son *illusio*, c'est-à-dire de sa croyance dans la valeur et la spécificité de son rôle. Elle justifie son intervention dans tous les domaines de la conception spatiale, qu'il s'agisse d'architecture, d'architecture d'intérieur, de scénographie, d'urbanisme, de paysage ou de design d'objets et de mobilier. Pour les architectes, cette approche sensible et située de l'espace les distingue de l'ingénieur, focalisé avant tout sur la structure, et du programmiste, centré sur les surfaces utiles et les fonctions. Ainsi, tout agent qui souhaite s'engager dans la recherche en architecture doit se confronter aux dynamiques du champ de la production architecturale et négocier avec le caractère culturel et symbolique de l'architecture, mais aussi avec l'expérience comme prérequis à la reconnaissance par les pairs. En fonction de son adhésion à ces valeurs, il peut être assujetti à des mécanismes de rejet ou d'adhésion de la part des agents du champ.

De plus, chaque champ se caractérise par un méta-discours, c'est-à-dire une présentation de soi à la société. Ce dernier est imprégné de l'*illusio* au fondement du champ et de l'autoréférentialité du champ, autre caractéristique des champs autonomes :

> « Dans un champ très autonome, l'agent consacre une grande attention au retournement critique sur soi-même grâce au développement d'un méta-discours, à la conservation, à la codification et à la célébration des textes, œuvres, personnages et événements fondateurs orchestrées par des historiens, analystes et exégètes spécialisés.[607] »

Dès lors, chaque agent exprime son inscription dans un champ à travers les références qu'il emploie, la présentation de soi qu'il donne, l'adhésion et la diffusion de la définition légitime de l'activité en jeu. L'auto-référentialité, le jugement par les pairs et l'auto-observation sont des traits des champs autonomes. Dans le champ de la production architecturale, dès la formation, les concepteurs qui ont marqué l'histoire de l'architecture sont enseignés. Puis, les architectes suivent attentivement la production de leurs pairs, que ce soit à travers la presse professionnelle ou par la veille des projets réalisés dans leur environnement géographique proche. L'attention portée aux figures de notoriété professionnelle et à leurs productions architecturales — les références — constitue un élément central du discours des architectes[608]. Le phénomène d'auto-référentialité, ainsi que le rapport singulier qu'entretiennent les architectes à l'égard de la construction d'un corpus « théorique », font l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre 4 de la thèse. Là encore, le développement de la recherche en architecture suppose un positionnement vis-à-vis du référentiel propre aux architectes et du jugement exercé par leurs pairs. L'appartenance ou, au contraire, la prise de distance des chercheurs par rapport au champ de la production architecturale se manifeste dans leur adhésion ou leur rejet de ce référentiel. Celui-ci est traversé par un débat entre théorie et doctrine, et se caractérise par un rapport spécifique à l'écrit, notamment à travers les critiques, les traités et les discours professionnels. En s'écartant de ces cadres, certains chercheurs s'ancrent dans d'autres référentiels, orientés par les exigences du champ scientifique. Ils adoptent alors des pratiques soumises à des normes hétéronomes au regard du champ de la production architecturale, traduisant une forme de repositionnement.

Autre concept bourdieusien, le capital rappelle que les traits culturels — les propriétés sociales et naturelles — n'ont pour signification que celle que la lutte sociale leur donne à un moment donné[609].

607 *Id.*, p. 61.

608 *Id.*, p. 167.

609 SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, *op. cit.*, p. 106.

Le sociologue identifie trois espèces majeures de capital : le capital économique, le capital culturel et le capital social. Il s'appuie ensuite sur ce concept pour désigner et appréhender la culture propre à un champ. Le capital désigne : « les atouts nécessaires pour jouer dans un jeu social donné : autant de jeux sociaux (c'est-à-dire de champs), autant de types d'atouts (c'est-à-dire de capital)[610] ». Dès lors, il nomme « capital spécifique » les atouts qui sont au fondement du pouvoir ou de l'autorité spécifique caractéristique d'un champ[611]. Le capital symbolique, au centre du travail de Véronique Biau, renvoie plus spécifiquement à une espèce de capital immatériel. Il marque la relation entre une espèce de capital spécifique au fonctionnement d'un champ et des agents qui, par leur appartenance à ce même champ, la connaissent et la reconnaissent[612]. Ainsi, le capital symbolique repose sur une logique d'octroi. Il faut être validé, gagner la reconnaissance des pairs pour prétendre à la consécration, et notamment par ceux impliqués dans les différentes instances qui jouent un rôle dans la consécration architecturale : la critique architecturale, les instances étatiques de promotion de la qualité ou de la recherche architecturale (comité de prix, conseiller, etc.) et les organisations et réseaux de représentation officielle de la profession[613]. L'État joue un rôle important dans la consécration des architectes. La relation entre le champ du pouvoir et le champ de la production architecturale est multiforme : l'État est à la fois maître d'ouvrage, législateur, acteur dans le parcours de consécration des architectes, mais aussi promoteur du développement de la recherche et de l'innovation en architecture et à l'œuvre dans l'orientation des thèmes à investir. Tout champ cherche l'autonomie. À cette fin, il doit faire valoir son autorité propre, c'est-à-dire sa capacité à accomplir des tâches spécifiques et à déterminer qui a le droit d'y accéder. Le champ du pouvoir sert et légitime l'autorité spécifique défendue par les architectes en leur accordant un monopole, des missions régaliennes (auto-contrôle) et en reprenant les codes et valeurs de la culture professionnelle dans différents dispositifs mis en œuvre. Pour l'illustrer, nous pouvons citer la création du prix RESEDA en 2023, à l'initiative de la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak. Ce prix reprend des codes historiques de la profession en valorisant le projet de fin d'études et en réinstaurant un ancien rite : le séjour à la Villa Médicis[614]. Le palmarès s'inscrit ainsi dans la continuité de l'histoire et de la culture professionnelle des architectes, en réinstaurant sous une nouvelle forme le principe du pensionnat autrefois accordé aux lauréats du prix de Rome, supprimé par André Malraux en 1968. Il articule le rappel d'un rite professionnel, hérité des Beaux-Arts, à une volonté d'orienter et de promouvoir les travaux des futurs impétrants à la profession, relativement aux préoccupations contemporaines et politiques, en particulier ceux liés à la transition écologique. Il incarne une forme d'intervention de l'État qui passe par la consécration, mêlant reconnaissance institutionnelle et reproduction des rites professionnels. Cette logique est toutefois

610 *Ibid.*

611 BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 114.

612 SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, *op. cit.*, p. 106.

BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 71.

613 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 71.

614 Résidence étudiante pour la Durabilité en Architecture (RESEDA), il vise à récompenser 20 Projets de fin d'études (PFE) d'étudiants en architecture « en faveur de l'écologie, de l'architecture verte ». Ainsi, les auteurs des « 20 PFE les plus innovants en faveur du développement durable », un par ENSA, doivent être désignés lauréats du Palmarès RESEDA et bénéficier d'une résidence à la Villa Médicis dans le cadre du festival des Cabanes.

Extrait de la transcription du discours de la ministre de la Culture Rima Abdul Malak à l'occasion du lancement du Palmarès Reseda, prix du ministère de la Culture destiné aux étudiants des ENSA pour valoriser les projets de fin d'études en faveur du développement durable, publié le 6 février 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.culture.gouv.fr/Presse/Discours/Transcription-du-discours-de-la-ministre-de-la-Culture-Rima-Abdul-Malak-a-l-occasion-du-lancement-du-Palmares-Reseda-premier-prix-du-ministere-d

questionnée dans le contexte des attentes exprimées par les ENSA, qui font face à des besoins structurels importants. Ce cas met ainsi en lumière la persistance de la consécration comme modalité privilégiée d'intervention de l'État dans le champ de la production architecturale, même lorsque d'autres formes de soutien apparaissent plus urgentes. Cet ancrage dans l'histoire et la culture professionnelle des architectes fait état de l'autorité spécifique du champ et de sa reconnaissance par l'État qui « joue le jeu » du champ. Il s'investit dans la promotion de la qualité architecturale et dans la consécration d'architectes par des dispositifs en adéquation avec les valeurs, les codes et les normes du champ de la production architecturale. Un autre exemple, précédemment évoqué, concerne l'organisation des différents concours et jurys de prix. Qu'il s'agisse de l'Europan ou d'autres concours à destination des architectes, les exigences et les caractéristiques du concours d'architecture sont présentes. La réglementation qui encadre le concours de maîtrise d'œuvre est un acquis auquel les architectes tiennent particulièrement[615], et ce, bien que le nombre de structures ayant accès à la commande publique par la voie du concours soit en réalité limité[616]. Les appels à manifestation et les tribunes en réaction à la loi ÉLAN[617], qui a notamment restreint le recours obligatoire au concours de maîtrise d'œuvre, mais aussi le nombre de candidatures par concours de maîtrise d'œuvre — jusqu'à 150 candidats par concours selon le groupe Boston Consulting[618] —, témoignent de cet attachement à ce mode d'accès à la commande publique[619]. Par son encadrement, qui place au cœur des préoccupations l'évaluation d'un projet d'architecture et la qualité

615 L'accès au concours de maîtrise d'œuvre est une étape du parcours de consécration. Ce dispositif et son encadrement juridique témoignent également de la reconnaissance par l'État de l'autorité spécifique des architectes. Cela se manifeste par l'obligation de compter parmi les membres du jury un tiers de personnes ayant les mêmes qualifications que celles demandées aux équipes concurrentes. Cela se traduit également par la structure mise en place pour évaluer le projet d'architecture (anonymisation des planches, interdiction de remettre des propositions d'honoraires avant la désignation d'un ou de plusieurs lauréats, etc.).

Articles R2172-1 à R2172-6 du Code de la commande publique.

616 Selon l'étude menée par le groupe Boston Consulting, seulement 34 % des agences de leur échantillon ont remporté au moins un concours public au cours des cinq dernières années.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, ministère de la Culture, Observatoire de l'économie de l'architecture, novembre 2023.

MACAIRE Elise, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, « Dix ans de pratiques des concours d'architecture en France : bilan et perspectives », *Les cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère,* 2019. Disponible en ligne, URL : https://journals.openedition.org/craup/1923?lang=fr

617 Les actions relayées par l'Ordre des architectes « Marche actions festives contre le projet de loi ÉLAN le 27 mai à Paris » et « Manifestation contre la loi Élan devant le Sénat le 17 juillet à 17 h » en sont des illustrations, tout comme la prise de parole de Christian de Portzamparc relatif aux dangers de la loi ÉLAN, notamment pour l'architecte dans l'émission « On va plus loin » sur la chaîne Public Sénat.

Ordre des architectes, « Marche actions festives contre le projet de loi Élan le 27 mai à Paris », Site internet de l'Ordre des architectes, publié le 22 mai 2018, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/marche-actions-festives-contre-le-projet-de-loi-elan-le-27-mai-paris

Ordre des architectes, « Manifestation contre la loi Élan devant le Sénat le 17 juillet à 17 h », Site internet de l'Ordre des architectes, publié le 13 juillet 2018, modifié le 16 juillet 2018, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/manifestation-contre-la-loi-elan-devant-le-senat-le-17-juillet-17h

Public Sénat, « La loi Élan "est dangereuse" pour l'architecte Christian de Portzamparc », émission résumée et en partie retranscrite sur le site de Public Sénat, publié le 19 juillet 2018, disponible en ligne. URL : https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/la-loi-elan-est-dangereuse-pour-l-architecte-christian-de-portzamparc-88341

618 BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, *op. cit.*, p. 12.

619 Outre la suppression du recours obligatoire au concours de maîtrise d'œuvre à partir d'un certain montant de travaux pour les bailleurs sociaux, d'autres facteurs font qu'une partie croissante de la commande publique échappe au concours de maîtrise d'œuvre : les marchés de conception-réalisation, les partenariats public-privé (PPP) ou l'absence de recours obligatoire au concours dans le cadre d'une réhabilitation notamment.

architecturale[620], et qui offre des conditions particulières pour ce faire (anonymisation des projets, absence de proposition d'honoraires, jurés qualifiés), il témoigne de la reconnaissance par l'État de la création architecturale et, par le fait même, de l'autorité spécifique des architectes. Le champ du pouvoir oscille ainsi entre, d'une part, la reconnaissance de la compétence spécifique des architectes par des formes de consécration s'inscrivant dans les codes professionnels, et, d'autre part, une absence de réponse concrète aux attentes formulées par les ENSA, notamment en matière de moyens, et des reculs sur certains acquis professionnels, comme l'illustre la loi ÉLAN évoquée au chapitre 2. Nous assistons ainsi à une reconfiguration de l'intervention de l'État : si certaines actions s'inscrivent dans la continuité historique de la profession, d'autres contribuent, en parallèle, à sa transformation par la déréglementation et l'érosion progressive de certains de ses acquis.

Le développement de la recherche suscite de nouveaux investissements de la part du champ du pouvoir. Dès lors, les politiques publiques relatives à la recherche s'ancrent dans la relation singulière entre le champ du pouvoir et celui de la production architecturale, tout en participant à sa transformation. Après avoir présenté les éléments qui unissent les agents du champ de la production architecturale, il convient désormais d'interroger la manière dont les chercheurs se positionnent par rapport aux caractéristiques propres à ce champ. Cela nous confronte à la pluralité des profils et à l'hétérogénéité des pratiques que recouvre la dénomination de « chercheurs en architecture ». Selon le point de vue de l'agent qui évalue qui est chercheur ou pas, en architecture ou non, les critères varient : l'objet de la recherche, la méthodologie ou l'état de l'art de référence ; la reconnaissance des travaux (publication dans une revue scientifique, communication lors de colloques, etc.) ; l'intégration et/ou la participation à une unité de recherche d'une ENSA et/ou à l'enseignement de l'architecture ; le titre ou le diplôme (diplôme d'État d'architecte, valant grade de master, doctorat) ; la mention du doctorat (en architecture, en aménagement urbain), etc. Ainsi, plusieurs référentiels se distinguent :

- celui des politiques publiques, dans une logique performative, pour qui est chercheur en architecture celui qui s'inscrit dans un dispositif en faveur de la recherche en architecture : appel à projets, crédit d'impôt, statut d'enseignant-chercheur (la création du statut d'E-C vise en tout cas à inciter l'ensemble des enseignants à s'engager dans une activité de recherche), etc. ;
- le modèle universitaire : l'adhésion à l'*ethos* scientifique, le respect des normes de production et de valorisation de la recherche, l'inscription dans un parcours universitaire, l'obtention de diplômes, la reconnaissance par les pairs universitaires, etc. ;
- le champ de la production architecturale : un partage de croyances sur la définition de l'architecture et du rôle des architectes, et une reconnaissance par les pairs.

Bien que la catégorie de « chercheurs en architecture » recouvre une grande diversité de profils, ces acteurs sont, du fait même de la nature de leurs pratiques — qu'il s'agisse de leurs objets d'étude ou de leurs lieux d'exercice —, inévitablement confrontés à la fois aux logiques du champ de la production architecturale et à celles du champ de la recherche. Leurs positions et leurs pratiques peuvent ainsi apparaître comme hétéronomes par rapport à chacun de ces champs. Dans cette perspective, l'approche en termes de champs permet, sinon de résoudre, du moins de mieux comprendre les tensions persistantes entre ce que les politiques nomment comme deux milieux : celui de la recherche et celui de la production architecturale.

620 CAMUS Christophe, « Reconnaître et énoncer la qualité lors d'un concours d'architecture », dans : BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, Cahiers RAMAU 5, Paris, Editions de la Villette, 2009, p. 95.

2. La recherche par le prisme de la théorie des champs

S'il est important d'appréhender la profession d'architecte à travers ses effets de champ, il est tout autant nécessaire d'interroger les mécanismes de la profession académique. La sociologie des sciences nous renseigne à ce sujet. Nous proposons ici d'en rappeler de grandes propriétés dans le but de poursuivre notre réflexion relative aux effets de champs, et plus particulièrement aux conditions de la rencontre entre recherche et architecture.

Dans un ouvrage intitulé *Science, argent et politique : Un essai d'interprétation*, Dominique Pestre, historien des sciences, décrit :

> « "La science" (ou doit-on dire les sciences ? Les pratiques de science ?) est faite d'un ensemble très vaste de relations qui impliquent des productions de tous ordres (écrits, résultats, techniques) ; des pratiques (instrumentales, calculatoires, de simulation) ; des valeurs et des normes (épistémologiques, morales, comportementales) ; des réalités institutionnelles variées (laboratoires, "start-ups", écoles d'ingénieurs) ; des modes d'insertion politique et de sociabilités (salons, groupes d'amateurs, sociétés professionnelles) ; des réalités économiques et juridiques (modes d'appropriation, financements, règles de propriété́ industrielle)… et bien d'autres choses encore. Cette idée de régime de savoirs repose ensuite sur le fait que chaque moment histoire voit une articulation de ces éléments sur une forme de compromis social, de pratiques de production et de gestion politique. La science est toujours prise dans des formes sociales et politiques données, et elle contribue à modeler l'existence individuelle et collective des sociétés humaines.[621] »

Nous l'avons vu, les réformes et les dispositifs mis en œuvre dans le but de favoriser le développement de la recherche en architecture visent différents milieux, agents et pratiques (formation, agences d'architecture, unités de recherche, enseignants, architectes, diplômés des ENSA, enseignant, collectivités, etc.) et associent à ces pratiques différents buts (évolution de la réglementation, qualité architecturale, performances techniques, etc.). Les dispositifs mis en œuvre (contrats doctoraux, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, programmes de recherche, crédits d'impôt recherche, etc.) intègrent plus ou moins les codes et normes de l'exercice professionnel et ceux de la profession scientifique. Comme le rappelle très bien la citation extraite d'un essai rédigé par Dominique Pestre, la « science » renvoie à différentes réalités : des productions, des pratiques, des valeurs et des normes variées, mais aussi des représentations, ainsi que des réalités institutionnelles, organisationnelles, économiques et juridiques tout aussi multiples. Pour donner à voir ces propriétés et la manière dont elles conditionnent la rencontre entre recherche et architecture, revenons tout d'abord sur la définition du champ scientifique, puis du champ académique et du champ universitaire, pour finalement interroger la rencontre entre les architectes et la recherche.

621 PESTRE Dominique, *Science, argent et politique : Un essai d'interprétation*, Paris, INRA, 2003, p. 34.

2.1. La science approchée par les champs scientifique, universitaire et académique

En tant que champ, le champ scientifique est, rappelons-le : « le lieu d'une lutte pour déterminer les conditions et les critères de l'appartenance et de la hiérarchie légitimes, c'est-à-dire les propriétés pertinentes, efficientes, propres à produire, en fonctionnant comme capital, les profits spécifiques assurés par le champ[622] ». Le champ scientifique a été un objet d'études pour Pierre Bourdieu, qui lui a consacré un ouvrage intitulé *Homo academicus*[623]. Dans celui-ci, comme dans d'autres écrits dédiés à ce sujet, le sociologue fait appel au champ scientifique, au champ académique et au champ universitaire. Nous proposons de revenir rapidement sur la définition et la distinction que nous pouvons faire entre ces différents champs, et d'en extraire ce qu'exprime cette déclinaison concernant les mécanismes du monde de la recherche et les différentes réalités qui le conditionnent.

Le champ scientifique repose sur la croyance en l'objectivation permettant la production de connaissances :

> « Mais ce qui fait la spécificité du champ scientifique, c'est que les concurrents s'accordent sur des principes de vérification de la conformité au "réel", sur des méthodes communes de validation des thèses et des hypothèses, bref sur le contrat tacite, inséparablement politique et cognitif, qui fonde et régit le *travail* d'objectivation.[624] »

L'organisation du champ scientifique est donc corrélée à cette croyance. La science renvoie à une somme de connaissances et au milieu qui en est responsable (production et contrôle). L'organisation du champ, l'ancrage des pratiques en son sein et le contrôle effectué par la communauté des pairs sont les garants d'une « production scientifique », une production qui répond aux normes scientifiques partagées par une communauté, garantes de l'objectivation. Ainsi, la science se subdivise en sciences. Chaque communauté de chercheurs, chaque science, partage et adhère aux mêmes critères de réfutabilité.

Les valeurs partagées par les agents du champ, les scientifiques, ont été au centre des travaux de Robert King Merton, qui décrit « l'*ethos* de la science » à travers quatre normes sociales[625] : l'universalisme, le communisme, le désintéressement et le scepticisme organisé. Ces dernières continuent d'être rappelées aux doctorants lorsqu'il est question de les former à l'éthique scientifique au sein d'une formation complémentaire obligatoire dans chaque école doctorale. Rapidement, l'universalisme renvoie au caractère impersonnel de la science : « l'appréciation d'une proposition cognitive doit se faire dans l'ignorance délibérée des qualités individuelles ou sociales de leur auteur[626] ». Ainsi, l'anonymisation des écrits soumis à l'évaluation par les pairs est un marqueur de cette norme sociale. Le communisme renvoie à la mise en commun des connaissances, et donc au caractère cumulatif de la science. Toute découverte doit être soumise et offerte à la communauté. Elle est dès lors évaluée, mais aussi le point de départ de nouvelles recherches. Ce principe entre en tension avec les logiques et pratiques de la recherche industrielle — fondée sur le

622 BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Éditions de minuit, 1984, pp. 22-23.

623 *Id.*

624 BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, *op. cit.*, p. 27.

625 MERTON Robert King, *The Sociology of Science. Theoretical and Emperical Investigations*, Chicago, University of Chicago Press, 1979.

626 CHAUMONT Jean-Michel, « La quatrième dimension de « la structure normative de la science », *SociologieS*, Dossiers, mis en ligne le 2 mai 2020. Disponible en ligne, URL : http://journals.openedition.org/sociologies/13334

monopole et la protection à des résultats à des fins de rentabilité économique —, mais demeure une valeur fondamentale au sein de la communauté scientifique et justifie, à ce titre, la mission de recherche confiée aux établissements publics d'enseignements supérieurs, même si, nous l'avons vu, leur indépendance est elle aussi remise en question au bénéfice de stratégies territorialisées et partenariales. Autre valeur énoncée par Robert King Merton, le désintéressement implique que l'activité des chercheurs ne doit pas être instrumentalisée ou conduite dans d'autres buts que la production de connaissance. Elle ne doit pas être motivée et donc conditionnée par des intérêts économiques ou de consécration. Enfin, le scepticisme organisé vise la critique collective. Tout chercheur doit soumettre et évaluer les énoncés produits. La production scientifique ne peut être évaluée que par la communauté des pairs, qui est donc organisée pour le faire. Ces différentes normes sociales dépeignent une production scientifique idéale, coupée de toute influence. La recherche fondamentale — entendue comme désocialisée, dépolitisée, voire pour certains déconnectée — est hissée au rang de « science pure » lorsque la R&D, par sa relation directe avec le milieu économique et la société, est dépréciée, voire méprisée par la communauté des chercheurs. Une hiérarchisation symbolique s'opère au sein du champ scientifique, fondé sur des critères de pureté scientifique et d'autonomie intellectuelle. Dans cette logique, les recherches ancrées dans un rapport direct au terrain ou à l'objet — autrement dit, dans des réalités empiriques — sont perçues comme moins « pures » que celles qui relèvent d'un registre plus théorique ou abstrait. Cette dévalorisation symbolique s'accentue lorsque ces recherches s'inscrivent dans des partenariats avec des acteurs privés ou qu'elles poursuivent des finalités applicatives, économiques ou opérationnelles. Ainsi, plus la recherche est perçue comme répondant à des logiques extérieures au champ scientifique (logiques professionnelles, industrielles, politiques), plus elle tend à être symboliquement reléguée au bas de la hiérarchie, car jugée moins légitime du point de vue des normes dominantes du champ scientifique. Bruno Latour rappelle qu'il s'agit bien là d'une vision idéalisée du champ scientifique :

> « La science est réputée assise sur un ensemble de faits détachés de toute valeur et de tout jugement de valeur. Or vous savez tous qu'au contraire dans le monde de la recherche on évalue toujours à la fois l'énoncé et la crédibilité ce celui qui énonce.[627] »

Pour Danièle Lochak également, il est important d'admettre le caractère socialement et historiquement conditionné de la science[628]. Selon Bruno Latour, les représentations de la science dans la société se déplacent en direction de la pratique scientifique et du monde de la recherche. Il n'est plus question de considérer une science faite comme une somme de connaissances établies qui « n'a finalement que peu de rapports avec la recherche[629] ». Pour l'illustrer, le sociologue propose une liste des oppositions entre science et recherche[630] :

627 LATOUR Bruno, *Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1995, p. 13.

628 LOCHAK Danièle, « L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement », Conférence d'ouverture du colloque annuel de la MISHA, *Politiques publiques et Recherche en sciences humaines et sociales : entre dissonance et résonnance*, Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace, Strasbourg, le 15 novembre 2021.

629 LATOUR Bruno, *Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue*, *op. cit.*, p. 13.

630 *Id.*, p. 12.

Science	Recherche
Sûre	Incertaine, risquée
Objective	« Sub-objective »
Froide	Chaude
Sans lien avec la politique, la société	Liaisons nombreuses avec la politique, la société
Sans autre histoire que la rectification des erreurs	Histoire et sociologie des sciences
Limitée aux faits, sans avis sur les valeurs	Évaluation des faits comme des valeurs
Nature et science confondues	La nature distincte de sa médiation par la science
Transmise et enseignée par diffusion	Transmise par négociation et transformation
Fait = ce qui n'est pas discuté	Fait = ce qui est construit

Tableau n°8 : « Liste un peu longue des oppositions entre science et recherche » selon Bruno Latour

Source : LATOUR Bruno, Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1995, p.12.

Le caractère scientifique constitue un gage de la légitimité d'une recherche. Est recherche scientifique, une recherche qui est conforme aux normes scientifiques et qui est validée par les pairs scientifiques. Toutefois, ces attributs relèvent d'idéaux à atteindre, qui se heurtent aux réalités des pratiques. Ainsi, la notion de « scientifique » fait l'objet de débats et de contestations. Elle est toujours associée à l'idée d'objectivation, mais son interprétation et son degré d'ouverture varient selon les communautés de chercheurs. Chacune définit ses propres normes, critères de légitimité et modes de production du savoir, ce qui entraîne des conceptions parfois divergentes de ce qui peut — ou non — être reconnu comme relevant d'une démarche scientifique. Cet idéal scientifique est décrit par Eliot Freidson, Jean-Claude Chamboredon et Pierre-Michel Mengel, comme « "pur" et non "appliqué"[631] ».

En parallèle, le champ académique renvoie quant à lui davantage à l'organisation institutionnelle de la production des savoirs, en particulier à travers les lieux d'enseignement et les laboratoires. Il se caractérise par une structuration de la communauté scientifique en sous-communautés organisées et institutionnalisées, construites selon le découpage disciplinaire. Le champ académique est certes très proche du champ scientifique, ils se recoupent en grande partie, toutefois, la lutte pour déterminer les conditions et les critères d'appartenance du champ ne se concentrent pas tout à fait sur les mêmes enjeux. Lorsque, pour le champ scientifique, c'est le contrôle du caractère objectif et vérifiable de la production qui est en jeu, dans le champ académique, l'accent est mis sur les normes et leurs institutionnalisations au sein des lieux d'enseignement et de recherche :

> « […] le champ académique constitue, selon Pierre Bourdieu, un espace social autonomisé pouvant être décrit comme l'ensemble des agents occupant des positions au sein des universités et des autres institutions d'enseignement supérieur plus orientés vers la recherche comme le Collège de France, l'EHESS […]. Il est ainsi différent du champ scientifique proprement dit, même si bien évidemment, une partie importante du champ académique est imbriquée dans le champ scientifique (à travers les laboratoires de recherche), un autre segment du champ se rattachant plus directement au système d'enseignement.[632] »

631 FREIDSON Eliot, CHAMBOREDON Jean-Claude, MENGER Pierre-Michel, « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », *Revue française de sociologie*, 27- 3, 1986, p. 435.

632 SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, *op. cit.*, p. 129.

Dans ce contexte, la légitimité académique d'une recherche repose à la fois sur la position occupée par ses auteurs – leur implication dans l'enseignement et la recherche, ainsi que leurs parcours – et sur son inscription dans les cadres établis par le champ académique. Cela implique, du point de vue de la production, le respect des normes de rédaction, le référencement approprié et la publication dans des revues reconnues, ainsi que, du point de vue institutionnel, l'appartenance du chercheur à une unité de recherche ou à un établissement d'enseignement supérieur. Il est intéressant de constater que le terme « académisme » se retrouve à la fois dans le champ de la recherche et dans celui de la profession d'architecte, où il renvoie à l'héritage de l'enseignement des Beaux-Arts. Cette référence à l'académisme révèle, dans les deux domaines, un rapport marqué à la norme, ce qui pourrait contribuer à expliquer les difficultés à instaurer un véritable dialogue entre eux. Dès lors, en reprenant l'information communiquée par Marc Vantorhoudt, chargé de mission pour la coordination de la politique doctorale au MC, que désigne exactement le MC lorsqu'il évoque la création d'un groupe de travail consacré au développement « d'une recherche hors cadre académique » ? Cette information ayant été rapportée au cours d'un échange téléphonique et n'ayant pu être vérifiée par la suite, il faut bien sûr l'appréhender avec précaution. Nous pouvons toutefois nous interroger sur ce qui est alors désigné comme « cadre académique » : faut-il y voir un rejet des codes, normes et institutions du monde universitaire ? Ces cadres seraient-ils perçus comme des freins au développement d'une recherche telle qu'elle est attendue par la puissance publique ? Ou bien assiste-t-on à l'appel d'une recherche affranchie des institutions, mais dont les conditions de reconnaissance restent floues ?

Enfin, dernière déclinaison ici analysée, le champ universitaire est là encore très proche des champs scientifique et académique en faisant directement référence à l'institution universitaire. Pour Pierre Bourdieu : « Analyser scientifiquement le monde universitaire, c'est prendre pour objet une institution qui est socialement reconnue comme fondée à opérer une objectivation prétendant à l'objectivité et à l'universalité[633] ». Ainsi, l'université est l'institution garante des valeurs et normes scientifiques et académiques :

> « Pas de maître en un mot qui ne reconnaisse la valeur de l'institution et des valeurs institutionnelles qui s'enracinent toutes dans le refus institué de toute pensée non institutionnelle, dans l'exaltation du "sérieux" universitaire, cet instrument de normalisation qui a pour lui toutes les apparences, celles de la science et celles de la morale, bien qu'il ne soit le plus souvent que l'instrument de la transmutation des limites individuelles et collectives en choix de la vertu scientifique.[634] »

L'université accueille aujourd'hui une grande partie de la production de la recherche académique et scientifique publique (l'autre partie étant produite au sein d'Écoles ou dans des centres ou laboratoires de recherche, tels que le CNRS). Yves Gringas et Brigitte Gemme sont également revenus sur la distinction entre le champ scientifique et le champ universitaire[635]. Le champ scientifique trouve les conditions institutionnelles de sa reproduction dans les programmes universitaires. Le champ universitaire renvoie aux conditions de production, d'institutionnalisation et de reproduction de la recherche scientifique, au sein d'espaces dédiés que sont les universités. Elles sont des institutions dotées de prérogatives spécifiques, encadrées par un dispositif législatif, et organisées autour de missions définies. Leur structuration interne — départements, sections, unités de recherche — témoigne d'une organisation hiérarchisée et segmentée, conçue pour répondre aux exigences du monde académique. Cette configuration institutionnelle est à la fois le

633 BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op. cit.*, p. 291.

634 *Id.*, p. 128.

635 GINGRAS Yves, GEMME Brigitte, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 164, pp. 50-60.

produit et le vecteur du champ scientifique, qu'elle contribue à reproduire, à réguler et à transformer. Le statut public des universités garantit une certaine indépendance de la recherche et autonomie institutionnelle. Toutefois, cette autonomie s'inscrit dans un contexte où les universités sont de plus en plus intégrées à l'économie de la connaissance, sous l'impulsion de politiques publiques qui les orientent dans cette direction (Chapitre 1). Christian de Montlibert fait état des différentes pressions, notamment via l'évaluation et le contrôle, que subissent les universités, en tant qu'institution responsable de la science :

> « L'université elle-même — et encore une fois plus ou moins selon qu'elle opère dans le technique, le scientifique, le littéraire ou l'artistique — connaît les effets de cette réorganisation de la domination en étant à la fois dévaluée par des stratégies d'agents de groupes dominants, contrôlée par une "administration de la science et de la culture", programmée par un système de financement liée aux objectifs des ministères et administrations, évaluée par des instances dont le travail prépare des tentatives de rationalisation. Cette opération de contrôle de la création scientifique et culturelle ne prend tout son sens que parce que la science est devenue un élément essentiel de la production et même plus largement de l'organisation du monde et que la culture contribue largement à la légitimation/délégitimation des rapports de domination.[636] »

Les politiques publiques encouragent notamment un rapprochement entre les chercheurs et les milieux professionnels, dans la perspective d'une recherche tournée vers les besoins du monde socio-économique. Pour ce faire, le cadre de la recherche universitaire française est reconfiguré[637]. Les modes d'organisation, de gouvernance et de financement propres aux institutions de recherche sont transformés[638]. De nouveaux dogmes régissent les activités des chercheurs : évaluation de la recherche, recherche partenariale, financement par projet, mots d'ordre, etc. La Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (initialement LPPR puis LPR) poursuit et illustre cette trajectoire[639]. Elle s'organise en trois champs d'action : le financement de la recherche, la gestion des ressources humaines (carrière des enseignants, recrutement, etc.) et l'innovation ou transfert de technologie.

Dès lors, il apparaît clairement que la production de connaissances s'inscrit au sein de communautés, rassemblées autour d'une conception partagée de leur rôle, fondée sur des valeurs, des normes et des codes spécifiques. Cette organisation institutionnelle est traversée par une pluralité de sous-communautés qui se positionnent et se perçoivent mutuellement à l'aune de référentiels distincts. Ainsi, elle se subdivise notamment par ensembles de disciplines — sciences humaines et sociales, sciences naturelles, etc. —, puis par discipline (sociologie, anthropologie, philosophie, etc.) qui se divisent à leur tour en thèmes, en un état des savoirs de référence, en méthodes et en courants : sociologie des organisations, sociologie de la traduction, interactionnisme, structuralisme, etc. Chaque sous-champ est plus ou moins autonome. Ses frontières constituent des enjeux de lutte permanents et s'expriment, à différentes échelles, à travers des jeux de pouvoirs et/ou de positionnement, mais aussi au sein de conflits purement intellectuels. Ils doivent tous composer avec une conception de la science de plus en plus orientée vers l'utilité

636 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 56.

637 MIGNOT-GERARD Stéphanie, NORMAND Romuald, RAVINET Pauline, « Les (re) configurations de l'université française », *Revue française d'administration publique*, nº 169, Les reconfigurations des universités françaises : entre influences internationales et particularismes nationaux, 2019, pp. 5-20.

638 DUCLOS Mélanie, FJELD Anders, « La liberté de la recherche dans ses conflits contemporains. Des autoritarismes d'État et des judiciarisations, des climats de censure des transformations du monde académique aux solidarités, résistances et alternatives » dans : DUCLOS Mélanie, FJELD Anders (dir.), *Liberté de la recherche : Conflits, Pratiques, Horizons*, Paris, Éditions Kimé, 2019, p. 27.

639 Loi nº 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

sociale et perçue comme source de valeur économique. Ce glissement ébranle l'autonomie du champ scientifique et suscite, en retour, un repli stratégique sur les structures historiques d'institutionnalisation, perçues comme les garantes de la légitimité et de la continuité de la production scientifique. Ce repli s'accompagne également d'un rejet partiel de certaines orientations politiques, perçues comme contraires aux idéaux de neutralité, de désintéressement et d'autonomie intellectuelle propres à la science. Il traduit plus largement une réaction face à la perte progressive du pouvoir de décision, notamment en ce qui concerne le choix des objets d'étude et une orientation guidée par les finalités de la recherche. Dès lors, nous comprenons que l'attachement aux marqueurs institutionnels joue un rôle central : ils constituent non seulement un cadre de légitimation, mais aussi un levier de préservation du contrôle sur la production scientifique. C'est pourquoi leur défense, pour la communauté scientifique, apparaît comme une condition essentielle à l'exercice autonome de la recherche. Elle peut ainsi se manifester par l'exclusion d'impétrants, d'acteurs se réclamant de la recherche en architecture exerçant leur activité en lien ou au sein d'agences d'architecture notamment.

2.2. Les apports d'une approche en termes de champs pour analyser la rencontre entre les architectes et la recherche

Le dernier cadre d'analyse posé sur la production de connaissances est la dénomination que nous avons choisi de retenir pour notre hypothèse de travail : le champ de la recherche. La recherche, comme nous l'avons rappelé à travers les mots de Bruno Latour, renvoie à la pratique en cours, aux actions organisées responsables de la production de connaissance. Telle que nous la mobilisons, elle n'est pas strictement définie par le rapport à une institution ou à une régulation normative. La notion « recherche » permet alors de désigner l'ensemble des pratiques revendiquées comme étant de la recherche. Elle rassemble ainsi, dans le sens que nous avons choisi de lui donner ici, l'ensemble des processus conduits dans le but de produire des connaissances, dans des contextes et par des agents aux positions variés. Cette acception élargie de la production de connaissances permet d'inclure les pratiques de recherche produites en dehors des institutions de recherche, appelées par les politiques publiques — qui ont-elles mêmes recours à cette notion —, dans le secteur privé et dans les agences d'architecture notamment. L'intérêt d'adopter une approche en termes de champ réside ainsi dans la possibilité de saisir les dynamiques multiples qui traverseraient un champ de la recherche. Cela permet non seulement d'examiner la manière dont la recherche est organisée au sein des communautés scientifiques, mais aussi de s'intéresser à la manière dont elle est abordée en dehors de ces communautés, dans des espaces professionnels tels que les agences d'architecture, en relation ou en tension avec les champs scientifique, académique et universitaire. Parler d'un champ de la recherche relève moins d'une affirmation stabilisée que d'une hypothèse de travail. Si les agents engagés dans la recherche semblent partager une référence commune à cette notion, la diversité des pratiques, des trajectoires et des espaces d'exercice interroge la pertinence même des effets de champ dans un espace aussi hétérogène. L'hypothèse d'un champ de la recherche permet toutefois de considérer la production de connaissances à la fois comme un enjeu structurant et comme le point d'ancrage de sous-champs différenciés, qui s'organisent autour de cette activité. Les agents engagés dans la recherche en architecture, en particulier, doivent se positionner par rapport aux instances et aux acteurs reconnus comme détenteurs de l'autorité scientifique, ce qui révèle les rapports de force, de légitimation et de reconnaissance à l'œuvre dans cet espace.

Ainsi, malgré la diversité des pratiques que comprend le champ de la recherche, les chercheurs partagent la volonté de s'engager dans un processus de recherche, une volonté de connaître — *libido sciendi* —, et négocient tous avec les normes sociales de *l'ethos scientifique* — la recherche fondamentale représente un idéal — et les conditions de leur recherche. Il accueille différentes logiques de subdivision, de hiérarchisation symbolique — du plus « pur » au moins « pur » — et différents types de pouvoir[640]. Les politiques publiques relatives à la recherche intègrent plus ou moins les normes et les référentiels des mondes constitués auxquels elles s'adressent et prônent une certaine coalition, un effacement des découpages à l'œuvre, pour une recherche au service de la société. Dès lors se rencontrent différentes logiques, celles des milieux historiquement responsables de la recherche, celles des politiques et celles des agents qui choisissent de s'engager dans une recherche. Les frontières entre la recherche et le monde économique s'amoindrissent et s'ancrent dans de nouveaux cadres. Les agents, quelles que soient leurs positions, sont contraints de faire avec les règles des financeurs, qui participent plus ou moins à la détermination des thèmes à investir, dans les finalités attendues et associées aux projets de recherche. Se pose alors la question de la compatibilité entre, d'une part, la logique de la lutte spécifique qui anime le champ scientifique, et d'autre part, la recherche de la rentabilité, du profit économique ou d'inventions capables de devenir des *innovations*[641]. Les milieux historiquement responsables de la production de savoirs se trouvent ainsi confrontés à l'évolution de la conception de la recherche portée par les responsables politiques, ainsi qu'aux nouvelles attentes qui lui sont imposées, lesquelles entraînent une transformation de son organisation et conditionnent son financement. Pour Christian de Montlibert :

> « En somme, tout se passe comme si les réformes prévues au nom d'une supposée défense de la recherche et de l'enseignement supérieur conduisaient paradoxalement, en augmentant la capacité des demandes externes à se faire entendre, à menacer la production du savoir : elles peuvent défaire l'exigence de rigueur désintéressée qui y prévaut et qui est incompatible avec les nécessaires concessions qu'exigent toujours les pouvoirs économiques et politiques.[642] »

Dès lors, les politiques publiques relatives à la recherche et leur vision utilitariste de la recherche apparaissent comme un danger pour les chercheurs, puisqu'elles ébranlent leur autonomie et imposent leurs propres référentiels (conditions d'accès aux dispositifs, critères d'évaluation, mots d'ordre, etc.) :

> « Qu'est-ce en effet que "faire de la recherche" dans les sociétés contemporaines occidentales ? C'est être membre de droit ou coopté d'un laboratoire, lui-même validé comme tel, avec un statut bien défini, jeune équipe, équipe d'accueil, unité mixte de recherche (UMR), équipe du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Labex, Idex, Equipex, etc. Et, dans ce cadre, produire du savoir évaluable par des dispositifs précis, hautement hiérarchisés, de l'Aeres à l'Agence nationale de la recherche (ANR) en passant par le MESR et autres pôles… De ces

640 Pierre Bourdieu identifie deux espèces de capital scientifique. Il nomme ainsi le « capital scientifique "pur" », qui s'acquiert par la reconnaissance par les pairs (pouvoir spécifique), différent du « capital scientifique d'institution » qui est lié à l'occupation de positions dans les institutions scientifiques − direction de laboratoire, comité d'évaluation, etc. − et au pouvoir sur les moyens de production et de reproduction − contrats, crédits, recrutement, etc. − (pouvoir temporel ou politique).

BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, *op. cit.*, pp. 29-30.

641 *Id.*, p. 47.

642 MONTLIBERT (de) Christian, *Savoir à vendre : L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2004, p. 119.

> évaluations dépend l'attribution de crédits de recherche à laquelle est suspendue l'activité de recherche, autrement dit la légitimité des personnels d'enseignants dits chercheurs.[643] »

Face à ces différentes pressions, issues du champ du pouvoir ou de logiques professionnelles, chaque sous-champ continue de défendre son autonomie, veille à sa reproduction et, par suite, activent des mécanismes de protection. Sous l'effet des pressions, les logiques de repli s'exacerbent. Par le biais d'une analyse en termes de champ, plusieurs enjeux se dégagent ainsi. Tout d'abord, nous constatons que les appels émis par les politiques publiques diffusent des visions simplistes et stéréotypées des pratiques actuelles ou à mettre en place : un schisme entre les chercheurs et les praticiens, et un processus linéaire allant de la recherche fondamentale à l'innovation. Ils ne donnent pas à voir la réalité des pratiques dans leur diversité et dans leur complexité. Ces appels, au regard des vertus qu'ils associent aux pratiques encouragées — répondre à des problématiques architecturales, sociales et environnementales, mais aussi professionnelles — ne peuvent qu'emporter l'adhésion. Toutefois, ils ébranlent les processus d'autonomisation des champs visés, et, par suite, nourrissent les logiques de repli. *De facto*, un premier enjeu apparaît : caractériser les relations, existantes et souhaitées, entre ces différents éléments que sont, d'une part, la pratique et la recherche, et, d'autre part, la recherche et l'innovation. Un deuxième enjeu qui nous semble se détacher de cette analyse vise à s'interroger quant à la compatibilité des normes, valeurs et pratiques des champs académiques et de la production architecturale. Toutefois, cet enjeu s'accompagne d'une alerte. S'il est tentant d'apposer les traits caractéristiques de l'un et de l'autre par le prisme de la sociologie des champs, cette abstraction ne peut servir qu'à formuler des hypothèses ou expliquer des situations rencontrées et n'aurait que peu de sens si elle restait à un stade théorique, coupée de la réalité des pratiques. Elle invite cependant à se positionner du côté des politiques à l'œuvre, et à se demander comment ces dernières peuvent et doivent considérer ces spécificités, ces effets de champ. Doivent-elles reproduire un modèle homogénéisant, inspiré des pratiques à l'œuvre dans d'autres milieux, comme l'université ou le monde industriel, ou, au contraire, tendre à une spécification des dispositifs et des mesures pour s'adapter aux besoins et réalités du domaine de l'architecture ? Enfin, il convient à présent de se placer du côté des architectes. Comment se positionnent-ils par rapport aux politiques relatives à la recherche et aux mesures qui en résultent ? Doivent-ils jouer le jeu du champ académique et œuvrer pour reproduire ou rejoindre son organisation et ses mécanismes ? Doivent-ils militer pour que soient reconnues leurs spécificités ? Par les politiques et par la société, des rapports nouveaux entre sciences et société s'imposent. Des moyens économiques et des dispositifs sont déployés par les politiques. Les architectes sont invités à s'en saisir pour affronter les évolutions qu'ils rencontrent, il s'agit là d'une reconfiguration des modalités de l'État à leur égard. Pour ce faire, et pour justifier la légitimité de la recherche en architecture, ils doivent négocier avec le jeu de « l'ordre (scientifique) établi[644] », avec une conception de la science et son institutionnalisation. Répondre aux prérequis de la science et de l'université, confirmer la légitimité professionnelle, répondre à la demande sociale en produisant des connaissances « utiles » et transposables, voilà un aperçu des défis qui s'imposent aux architectes.

643 ALFERI Pierre, FIGARELLA Dominique, PERRET Catherine, SZTULMAN Paul, « Que cherchons-nous ? », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2015/2, nº 72, p. 44.

644 BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, p. 95.

3. Les architectes par le prisme de la sociologie des groupes professionnels

Les architectes ont également été étudiés en tant que groupe professionnel. Nous revenons ici sur les apports de la sociologie des professions, et plus particulièrement de la sociologie de la profession d'architecte, concernant les propriétés et les mécanismes propres à un groupe professionnel. Cet état de l'art nous a permis de dégager différentes hypothèses quant à la manière dont les politiques relatives à la recherche peuvent affecter les dynamiques propres au groupe professionnel des architectes. Les politiques publiques peuvent ainsi être interprétées à la fois comme des pressions exogènes et endogènes s'exerçant sur le groupe, et comme une somme de mesures visant à faire évoluer la profession et à l'adapter aux exigences du marché. Cette approche nous a paru intéressante à partager, car elle invite à analyser les groupes professionnels dans leurs interactions avec le marché et, par conséquent, à examiner comment la recherche peut à la fois remettre en question les traits du groupe professionnel, mais aussi le servir. Elle nous a également permis d'appréhender les espaces où s'expriment et s'observent les tensions corrélatives au développement de la recherche en architecture.

3.1. Le groupe professionnel

Pour Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, les professions représentent d'abord des formes historiques d'organisation sociale et de catégorisation des activités de travail qui constituent des enjeux politiques[645]. Le groupe professionnel se caractérise ainsi par :

– un ensemble de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom ;

– le partage d'un sens commun associé à leur activité, de valeurs professionnelles et d'une justification morale de l'activité ;

– l'identification du groupe, la reconnaissance et les représentations qu'en a la société ;

– un groupe non homogène engagé dans un processus d'autonomisation, c'est-à-dire la fermeture d'un territoire professionnel (relation au marché et à l'État) et le contrôle de leurs propres activités (auto-régulation).

Les professions ont historiquement été étudiées par différentes approches. Pour les fonctionnalistes, il a été question d'étudier la reproduction des professions en privilégiant le point de vue de l'ordre social et de sa justification morale[646]. Du côté des approches interactionnistes, les professions sont inscrites dans des trajectoires historiques et représentent des enjeux. Elles ne sont pas des entités, mais « des processus sociaux, des mouvements permanents de déstructuration et de restructuration de segments professionnels[647] ». Les « nouvelles théories des professions » se concentrent davantage sur les mécanismes économiques de contrôle des marchés. Les professions sont alors considérées comme « des acteurs collectifs du monde économique qui sont parvenus à fermer leur

645 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 14.

646 *Id.*, p. 328

647 *Ibid.*

marché du travail et à établir un monopole de contrôle de leurs propres activités de travail[648] ». Enfin, l'ouvrage de Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, fait état d'une approche « récente » des groupes professionnels. Le groupe professionnel est alors défini comme :

> « […] des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique[649]. »

Ces travaux proposent d'appréhender les groupes professionnels à travers le « fait professionnel » c'est-à-dire en abordant « les processus par lesquels se constituent, par les relations entre professionnels ou avec ceux à qui s'adresse leur activité, la légitimité de leur intervention[650] ».

Le schéma réalisé par Keith Mac Donald[651] d'après les travaux de Magali Sarfati Larson[652] donne à voir une théorie générale de la constitution des professions selon les « nouvelles » théories des professions (Figure n°5). Ce schéma conceptuel met en exergue les différents chaînons qui mènent de la stratégie professionnelle à la fermeture sociale d'une profession. Dans celui-ci, la constitution en profession est située à l'articulation entre la conquête d'un monopole, soit la définition d'une activité ou d'un territoire d'exercice réservé et reconnu par l'État, et l'obtention d'un statut social, soit la reconnaissance par la société du groupe, de sa compétence spécifique et de sa légitimité à lui seul exercer cette activité. Ce schéma n'est pas à lire comme la mise en œuvre d'un processus linéaire conduisant à la constitution d'une profession établie et immuable. Au contraire, les logiques du marché et les concurrences interprofessionnelles remettent en question continuellement le territoire d'exercice des groupes professionnels. L'État intervient dans l'encadrement législatif de la profession, il lui octroie un monopole partiel, mais il régule aussi le marché. Les architectes, en tant que groupe professionnel, doivent alors à la fois s'appuyer sur leurs valeurs et le méta-discours auto-construit par le groupe pour justifier la légitimité de leur monopole tout en adaptant ce dernier aux logiques du marché. Cette adaptation ou négociation constante entre ce qui lie le groupe — valeurs, compétences, histoire — et les exigences d'adaptation au marché renvoie à ce qu'Olivier Chadoin nomme « le travail professionnel des architectes » :

> « Mais si la place des architectes dans cet espace apparaît plus souvent négociée que définitivement acquise, ils y déploient des stratégies d'investissement qui reposent sur la mobilisation du capital symbolique attaché à leur titre et sur une représentation généraliste de leur activité, montrant leur capacité à faire face à la concurrence interprofessionnelle tout en se référant au modèle de la profession.[653] »

---

648 *Id.*, p. 117.

649 DEMAZIERE Didier, GADEA Charles, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte 2009, p.20, dans : DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 239.

650 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 239.

651 MACDONALD Keith, *The Sociology of the Professions*, Londres, Sage, 1995, p.32, dans : DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 136.

652 SARFATI-LARSON Magali, *The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis*, Berkeley, University of California Press, 1977, dans : DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 136.

653 CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2021, p. 187.

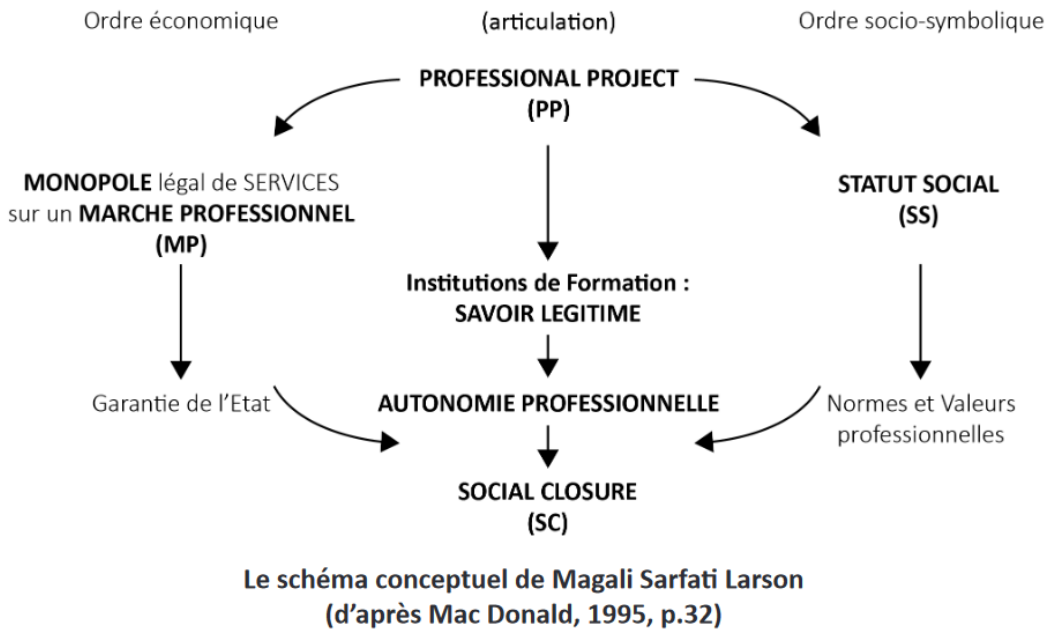

Figure n°5 : Schéma conceptuel réalisé par Mac Donald à partir des travaux de Magali Sarfati Larson

Source : Le schéma a été reproduit à l'identique tel qu'il est présent dans l'ouvrage de Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, Sociologie des professions, op. cit., p. 138.

3.2. Revendiquer un territoire d'exercice

Pour revendiquer un territoire d'exercice réservé, les architectes ont donc à justifier leur intervention et leur compétence spécifique. Ils doivent construire un discours corporatiste, se présenter comme un groupe pouvant lui seul réaliser une activité, qui, de fait, doit lui être réservée. Les architectes partagent une façon de parler de leur activité. Cette caractéristique semble contrarier la mise en place d'une stratégie professionnelle efficace, dans la mesure où elle ne permet pas d'associer à la profession une compétence clairement définie et unanimement identifiée et reconnue par les autres groupes sociaux. Nous proposons d'examiner le rapport particulier des architectes à la présentation de soi, en abordant d'abord la difficulté à définir une compétence spécifique clairement identifiable, puis en analysant la nature de leurs discours, étroitement liée aux caractéristiques de leurs activités, et enfin en étudiant les tentatives de définition élaborées à certaines périodes charnières, notamment pendant les phases d'organisation et d'institutionnalisation de la profession.

Les travaux sociologiques portant sur la profession d'architecte soulignent le manque de spécification des compétences et convergent sur les difficultés rencontrées par la profession pour « faire reconnaître une identité professionnelle spécifique[654] ». Ils mettent en exergue l'incapacité des architectes à arrêter « la nature de leur compétence spécifique[655] », excipée par chaque groupe professionnel pour défendre ses intérêts et faire prévaloir ses normes et références spécifiques[656].

654 CHAMPY Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, 2001, p. 112.

655 MOULIN Raymonde (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calman-Lévy, 1973.

656 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, p. 6.

Les architectes s'appuient sur leur capacité à réaliser « certains types d'opérations intellectuelles[657] » qu'ils précisent en faisant davantage appel à des qualités, à un « *ethos* professionnel » partagé, ainsi qu'à des références — productions réalisées — plus que des activités précises. Par-là, ils misent sur un système de valeurs ainsi que sur l'importance accordée à la « tâche de création[658] » et au « projet[659] »[660]. Pierre Bourdieu définit la notion d'*ethos* comme « des dispositions durables [inscrites dans le corps] qui sont constitutives d'un *ethos*, d'une hexis corporelle, d'un mode d'expression et de pensée et de tous ces "je-ne-sais-quoi" éminemment corporels qu'on désigne du nom d'"esprit"[661] ». Pour Vera Borges et Manuel Villaverde Cabral, l'*ethos* de l'architecture repose sur une tension entre « vocation » et « profession »[662]. À travers l'analyse du cas portugais, les auteurs s'appuient sur « la composante vocationnelle » pour justifier l'intérêt porté par les architectes aux gratifications symboliques. Ils leur attribuent la volonté « d'inscrire leur "marque" dans l'espace et le temps[663] ». Pour Christian de Montlibert, le système de valeurs des architectes se caractérise par « une motivation affective : on ne devient pas architecte pour gagner de l'argent ou par respect d'une tradition, mais par vocation dit-on[664] ». Le système de valeurs des architectes mis en exergue par le sociologue intègre les valeurs d'une profession libérale et accorde une importance particulière à la « tâche de création[665] » et au « projet » :

> « […] la compétence spécifique des architectes, c'est leur connaissance du projet et leur capacité à le pratiquer, la capacité à transformer le monde par leur maîtrise de la forme habitée et située[666] ».

La profession libérale se caractérise historiquement par une activité intellectuelle, indépendante et désintéressée[667]. Pour Christian de Montlibert, elle se caractérise par « l'indépendance personnelle, le lien de confiance qui l'unit [le professionnel] au client et les responsabilités qui en découlent[668] ». Le « projet », quant à lui, est un terme issu du jargon professionnel qui désigne « le travail de conception architecturale et le processus par lequel émerge une proposition architecturale[669] ». Dès lors la profession d'architecte se présente aux décideurs — maîtres d'ouvrage et politiques — à travers les traits de sa culture professionnelle : la mise en avant de valeurs, de qualités, d'un jargon et de références. La profession apparaît ainsi à travers une figure historique stéréotypée de

657 *Id.*, p. 49.

658 *Id.*, p. 57.

659 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2016/3, nº 213, p. 28.

660 FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), « Introduction » dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

661 BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op. cit.*, p. 80.

662 BORGES Vera, VILLAVERDE CABRAL Manuel, « Les architectes au Portugal : entre la vocation et la profession », *Sociologie de l'Art*, 2016, OPuS 25 & 26, pp. 153-176.

663 *Id.*, p. 157.

664 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, p. 46.

665 *Id.*, p. 57.

666 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *Bulletin nº 56*, 2e trimestre 2020.

667 SAVATIER Jean, *La profession libérale : étude juridique et pratique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947.

668 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, pp. 43-45.

669 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *op. cit.*, p. 28.

l'architecte maître d'œuvre doté d'une « éthique de conviction[670] » qui se confronte aux réalités des pratiques et à l'émergence « des métiers de l'architecture ». Toujours selon Christian de Montlibert : « ce système de représentation leur permettrait de croire encore à l'unité de leur groupement professionnel pourtant fortement divisé[671] ».

Plutôt que de chercher à délimiter leur intervention et à la caractériser, les architectes sont donc pris dans un dilemme : ils ne souhaitent pas restreindre leur champ d'intervention, au contraire, ils mettent en avant « leur capacité à intervenir sur tous les terrains de la production architecturale tout en soulignant la valeur et l'efficacité de leurs réponses[672] », et doivent, dans le même temps, faire reconnaître leur compétence spécifique. Ce caractère généraliste, mis en avant par la profession, se traduit non seulement par l'étendue des mandats qui leur sont confiés (écoles, logements, hôpitaux, etc.), mais aussi par les échelles (architecturale ou urbaine) ainsi que les contextes d'intervention (en amont comme en aval de la phase de conception, sur divers territoires, etc.).

Pour justifier leur intervention, les architectes rappellent l'article 1 de la loi de 1977 : la reconnaissance par l'État de la création architecturale comme d'intérêt public. Pour reprendre les termes de Guy Tapie : « Les architectes affirment que leur action est d'utilité publique : elle sert le citoyen, l'usager, les fondements de vie commune, l'avenir de la société et du pays, l'intérêt public[673]. » L'écart entre le rôle réel des architectes et les rôles qui leur sont attribués est une question récurrente dans les différents rapports consacrés à la profession. Au-delà des nombreux enjeux qui lui sont liés, la profession a réussi à établir une exclusivité autour de la maîtrise d'œuvre. Cependant, elle élargit ses missions en amont et en aval de la mission traditionnelle, estimant essentiel de sensibiliser et de former, au-delà des seuls responsables de la maîtrise d'œuvre, afin de faciliter et d'accompagner ses interventions (politiques, maîtrise d'ouvrage, sensibilisations et médiations à l'architecture, etc.). Pour ce faire, elle valorise le caractère généraliste de ses compétences et l'étendue de son champ d'action, allant du crayon à l'aménagement du territoire. La citation fréquemment reprise de Joseph Belmont, lui-même architecte, illustre le potentiel associé aux missions de l'architecte : « il y a trop d'architectes pour faire ce qu'ils font, mais pas assez pour faire ce qu'ils ont à faire[674] ». Ces nouvelles missions que souhaitent endosser les architectes, en dehors de la maîtrise d'œuvre, participent également à rendre floues les limites et la définition de leur exercice. Au regard de l'étendue des enjeux, défis et valeurs attribuées aux architectes, quelles sont les limites et la réelle portée de leur intervention ?

Cette analyse de la profession a été initiée par Raymonde Moulin en 1973, puis poursuivie par différents auteurs que nous avons cités ici en partie. Nous pouvons donc nous interroger quant à l'actualité de ces traits professionnels : la figure canonique de l'architecte-auteur, l'importance donnée à un système de valeurs dans le méta-discours des architectes, la maîtrise d'œuvre comme seul vecteur de légitimité professionnelle et l'absence de consensus autour des compétences spécifiques de l'architecte notamment. En réponse, le rapport intitulé « Valeurs de l'architecture » rendu en 2019, produit par un groupe national nommé « Désirs et valeurs de l'architecture » créé

670 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, p. 47.

671 *Id.*, p. 50

672 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, *op. cit.*, p. 200.

673 TAPIE Guy, « Maîtrise d'œuvre : l'image, vecteur d'identité », *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, RAMAU, Paris, Éditions de la Villette, 2001, pp. 149-165.

674 Cité par DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*, p. 31.

par la ministre de la Culture Françoise Nyssen[675], illustre bien la continuité d'un système de valeurs autour du « projet architectural » et la mise en avant de celui-ci pour justifier et défendre la place des architectes dans la production du cadre de vie[676]. Les auteurs du rapport ont pris le parti de caractériser « les valeurs » portées et défendues par les architectes. Celles-ci seraient les garantes d'une production architecturale de qualité. Ils définissent alors les valeurs de l'architecture comme « des idéaux et des principes consensuels et partagés, qui expriment les besoins collectifs[677] » avec comme vecteur fondamental de ces valeurs le projet : « œuvre de l'esprit au service d'une volonté collective qui distingue l'architecture de la construction[678] ». Cinq valeurs ont ainsi été identifiées : la valeur culturelle, la valeur sociale, la valeur territoriale, la valeur économique et la valeur environnementale. L'ampleur des missions et défis qui incombent aux architectes est ainsi exprimée par le prisme des valeurs de l'architecture. Ces dernières dépassent largement le cadre de la production architecturale et de la production urbaine. Les architectes se donnent pour mission des problématiques sociales et environnementales, mais aussi économiques. Par-là, les appels lancés aux architectes pour répondre aux défis que rencontre le monde de la construction, et plus largement la société, sont fréquents. En 2023, la présidente du CNOA, Christine Leconte, prononce ses vœux pour la nouvelle année. Dans son discours transcrit sur le site du CNOA intitulé « L'architecture comme solution ! », la présidente annonce un engagement fort de la part de l'Ordre des architectes « auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires pour apporter des solutions sur les sujets de qualité du cadre de vie[679] ». En janvier 2023, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak s'adresse aux étudiants des ENSA et au monde de l'architecture et conclut par une attente à l'égard de l'architecture : « l'architecture peut sauver le monde et c'est ça que l'on attend de vous, rien de moins ![680] ». Qu'il s'agisse de la présidente de l'instance ordinale ou de la ministre responsable de sa tutelle, l'architecture serait « la solution ». À quoi ? Les maux sont nombreux, les responsabilités confiées aux architectes également. Qu'il s'agisse de sauver le monde ou, plus modestement, d'apporter des solutions en faveur de la qualité du cadre de vie, les ambitions paraissent vastes, vagues, voire présomptueuses. Ces défis que doivent relever les architectes sont certes mentionnés dans les discours des politiques, mais également dans la manière dont les architectes énoncent eux-mêmes l'architecture et leurs missions.

Le rapport à la communication des architectes est au cœur du travail de thèse de Christophe Camus. Par la nature de leurs pratiques, les architectes ont à « dire avant de faire, pour faire ou après avoir fait[681] ». Ce rapport spécifique à la communication, que Christophe Camus décrit comme une situation paradoxale — devoir dire pour ensuite pouvoir faire — alimente la figure de l'architecte démiurge. L'architecte doit faire exister son projet, d'abord par les mots et le dessin. Par-là, il se prête à un jeu rhétorique et adopte une position de créateur : « il s'agit de repenser les activités des architectes qui tentent, par l'entremise du langage, de faire exister leurs projets comme autant de

675 LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, le 20 septembre 2019.

676 *Ibid.*

677 *Id.*, p. 13.

678 *Ibid.*

679 Extrait du discours de Christine Leconte du 11 janvier 2023, transcrit sur le site de l'Ordre des architectes, Publié le 17 janvier 2023, consulté le 14 mars 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.architectes.org/actualites/voeux-transition-ecologique-logement-en-2023-l-architecture-comme-solution

680 Extrait de la transcription du discours de la ministre de la Culture Rima Abdul Malak à l'occasion du lancement du Palmarès Reseda, prix du ministère de la Culture destiné aux étudiants des ENSA pour valoriser les projets de fin d'études en faveur du développement durable, *op. cit.*

681 CAMUS Christophe, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 12.

“mondes possibles”, susceptibles de prendre corps et de constituer autant d’objets de la vie sociale[682] ». L’exercice des architectes implique un langage ; l’expression d’un projet, d’un monde et d’une vision projetée de ce monde ; son insertion dans la société, voire de potentiels effets associés au projet sur la société pour motiver et justifier le projet. Outre ce jeu rhétorique dans le but de présenter un projet, il est aussi question, pour les architectes, de défendre leur appartenance à un groupe professionnel et le rôle de ce dernier.

Michel Lussault évoque dans un édito intitulé « La dérive de l’architecture », la surestimation du poids et du rôle de l’architecture et de ses praticiens dans l’organisation urbaine contemporaine face au processus d’urbanisation qui ne peut être arraisonnée[683]. Ce décalage entre la manière dont les architectes se présentent, les défis pour lesquels les politiques font appel à l’architecture pour les relever et le rôle effectif qu’ont les architectes dans la société persiste. Jean-Pierre Garnier décrypte ce qu’il nomme « un regard irénique » que portent les architectes et les urbanistes sur la ville[684]. Il identifie au moins deux raisons, qui les conduisent à tenir ce discours. La première, d’ordre psychologique, renvoie à l’*ethos vocationnel*[685] des architectes, nécessaire à l’acte de conception : « Les individus qui choisissent ce métier se doivent de considérer qu’ils peuvent, à leur échelle, “changer la ville pour changer la vie[686]” ». La seconde raison, donnée par Jean-Pierre Garnier, est d’ordre structurel, les architectes, pour justifier leur rôle et leurs projets auprès de la société et de leurs commanditaires, se doivent de « faire comme si la ville de leurs rêves pouvait, par leur entremise, correspondre à la réalité[687] ». Jean-Louis Violeau approuve cette lecture en rappelant que « tout architecte se doit, par vocation autant que par “profession”, d’avoir une façon bien à lui d’envisager les liens que l’Architecture entretient avec le social[688] ». Jean-Pierre Frey, décrit lui aussi la posture des architectes, qui « estiment devoir légitimement contribuer à changer les pratiques d’usage et le monde par une violence plus ou moins douce, selon qu’ils pensent être des réformateurs ou des révolutionnaires, ou qu’ils hésitent à l’idée de bousculer les habitudes des habitants[689] ». Enfin, pour Christian de Montlibert :

> « Ainsi, et c’est là une autre dimension de cet univers de valeurs qui, elle aussi, caractérise cet univers “quasi prophétique”, l’architecte se définit comme “le voyant” qui pressent les évolutions de la société, qui, parfois, par un long cheminement tâtonnant, parfois, par la “révélation”, “l’intuition brutale, soudaine”, sait ce que sera l’avenir et en même temps le détermine. Car il conditionne cet avenir par ses œuvres : le langage architectural qu’il crée va

682 *Ibid.*, p. 13.

683 LUSSAULT Michel, « La dérive de l’architecture », *Tous urbains*, n° 2, septembre 2013, pp. 20-21.

684 GARNIER Jean-Pierre, ACCOLAS Sophie, « Architecture sociale et logiques capitalistes. Entretien avec Jean-Pierre Garnier réalisé par Sophie Accolas », *Journal des anthropologues*, 134-135, 2013, pp. 341-353.

685 BORGES Vera, VILLAVERDE CABRAL Manuel, « Les architectes au Portugal : entre la vocation et la profession », *op. cit.*

686 GARNIER Jean-Pierre, ACCOLAS Sophie, « Architecture sociale et logiques capitalistes. Entretien avec Jean-Pierre Garnier réalisé par Sophie Accolas », *op. cit.*

687 *Ibid.*

688 VIOLEAU Jean-Louis, « Évaluer l’architecture ? », *Multitudes*, *n°* 57, Éditions Association Multitudes, 2014, p. 162.

689 FREY Jean-Pierre, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l’Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l’enseignement de l’architecture, de la formation et de la recherche, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2005, p. 91.

> “donner un sens” à la vie des membres de cette société, modeler leurs rapports, leurs goûts, leurs conduites, et même la manière dont ils perçoivent le monde.[690] »

Ainsi, la reconnaissance d’une mission quasi démiurgique allouée aux architectes est inhérente à l’exercice de l’architecture. Dès lors, le constat d’échec ne semble pouvoir qu’être évident. Les projets utopistes en sont la quintessence (la saline royale d’Arc-et-Senans, conçue par Nicolas Ledoux au 18e siècle ; la Cité radieuse de Le Corbusier au 20e siècle, etc.).

Le rapport particulier des architectes à la communication rend complexe toute tentative de mise en mots de l’architecture[691]. Pour Christophe Camus, l’indéfinition de l’architecture serait le fruit de la culture architecturale. Cette dernière, en cherchant à « fonder l’architecture comme un art singulier[692] », la rendrait presque indéfinissable. Selon Olivier Chadoin, cette indétermination aurait en tout cas des vertus, puisqu’elle permettrait aux architectes, par l’entremise d’une « construction sociale du marché[693] », de se repositionner et d’intervenir sur de nouvelles missions. L’architecture et le rôle des architectes sont-ils, par nature, indéfinissables ? Ou bien cette indéfinition tient-elle davantage à la manière dont les architectes communiquent autour de leurs missions, et, par extension, de l’architecture elle-même ? Si l’architecture ne peut être clairement définie, que dire alors de la recherche en architecture ? Selon cette perspective, une définition stabilisée de la recherche en architecture semble tout aussi difficile à établir. Pour autant, peut-elle se développer et contribuer à enrichir la compréhension de l’architecture, voire à en proposer une définition renouvelée ?

Une des hypothèses que nous pouvons formuler est que le discours démiurgique propre à la figure de l’architecte constitue un frein à l’objectivation, mais aussi aux échanges avec le champ académique. Ce trait professionnel — le rapport singulier à la communication et à la définition de la compétence — représente ainsi un obstacle à l’inscription de l’architecture dans les cadres normés de la recherche scientifique. C’est ce que souligne Inès Lamunière, à partir de son expérience au sein de l’École polytechnique fédérale de Lausanne :

> « À l’EPFL, au milieu d’une telle communauté scientifique, il est difficile pour les architectes de trouver les instruments de communication adéquats par rapport aux innovations qui sont au cœur de leur discipline. Un apport nouveau en architecture est difficile à décrire si bien que le recours à l’image s’impose nécessairement avant que la réalité bâtie prenne le relais.[694] »

Ce témoignage met en lumière la tension entre, d’un côté, le registre expressif propre aux architectes — fondé sur l’image et la projection — et, de l’autre, les exigences de formalisation, de verbalisation et de standardisation propres au champ scientifique. Toutefois, dans cette perspective, la recherche en architecture conçue comme réponse aux grands défis sociétaux, telle que promue par les politiques publiques, entre en résonance avec l’imaginaire de l’architecte-démiurge : transformer le monde par l’intervention architecturale, cette fois portée par une légitimation étatique renouvelée appuyée sur la recherche.

---

690 MONTLIBERT (de) Christian, *L’impossible autonomie de l’architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, p. 48.

691 GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *L’Indéfinition de l’architecture : un appel*, Paris, Éditions de La Villette, 2009.

692 CAMUS Christophe, *Mais que fait vraiment l’architecte ? Enquête sur les pratiques et modes d’existence de l’architecture*, *op. cit.*, p. 178.

693 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de “réhabilitation symbolique” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *op. cit.*, pp. 27-28.

694 LAMUNIERE Inès, STALDER Laurent, *Enseigner l’architecture : un entretien*, Gollion, Infolio, 2018, p. 63.

Enfin, au fil de l'institutionnalisation de la profession, une certaine caractérisation de l'activité des architectes a tout de même été opérée. Le code des devoirs professionnels rédigé par Julien-Azaïs Guadet publié en 1895 a mis en exergue les activités attachées historiquement au titre d'architecte. Ce dernier a alors la charge « de concevoir et étudier la conception d'un édifice, d'en diriger et surveiller l'exécution, de vérifier et régler les comptes des dépenses relatives[695] ». Plus tard, la loi du 31 décembre 1940 institue l'Ordre des architectes. Elle réglemente le titre et la profession d'architecte[696]. Elle ne revient pas directement sur les activités de l'architecte, mais le distingue de l'entrepreneur, de l'industriel et du fournisseur de matières ou d'objets employés dans la construction[697]. La loi de 1977 reconnaît l'intérêt public de « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine[698] » et rend, « en conséquence », le recours aux architectes obligatoire dans certaines conditions. Par-là, une série de responsabilités, là encore peu caractérisées — ce qui rend leur respect difficilement vérifiable par des profanes —, sont confiées et associées aux recours aux architectes : « la création architecturale » et « la qualité des constructions » notamment. Les missions de l'architecte sont ensuite précisées dans l'article 2 du Code de déontologie des architectes en 1980[699] :

> « La vocation de l'architecte est de participer à tout ce qui concerne l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace ; d'une manière générale, il exerce la fonction de maître d'œuvre.
>
> Outre l'établissement du projet architectural, l'architecte peut participer notamment aux missions suivantes :
>
> - Aménagement et urbanisme, y compris élaboration de plans ;
> - Lotissement :
> - Élaboration de programme ;
> - Préparation des missions nécessaires à l'exécution des avants-projets et des projets consultation des entreprises, préparations des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux ;
> - Assistance aux maîtres d'ouvrage ;
> - Conseil et expertise ;
> - Enseignement.[700] »

L'activité des architectes ne se résume pas à l'échelle de l'édifice, à sa conception et au suivi de sa réalisation. Le Code de déontologie fait état d'autres missions pour lesquelles l'architecte peut intervenir, notamment à l'échelle urbaine, en amont des missions de conception et à travers l'enseignement. Plus loin, l'article 16 de ce même code précise cependant les éléments qui doivent être définis et produits par l'architecte — documents graphiques et écrits — dans le cadre du projet

695 GUADET Julien-Azaïs, « Les devoirs professionnels de l'architecte », *L'Architecture*, n° 33, 1895, pp. 288-289.

Il s'agit du code des devoirs professionnels de l'architecte présenté au nom de la Société Centrale des Architectes Français au Congrès des architectes de 1895 à Paris.

696 Loi instituant l'Ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte du 31 décembre 1940, parue au journal officiel de l'État français le 26 janvier 1941.

697 Article 3 de la Loi instituant l'ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte du 31 décembre 1940.

698 Article 1 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

699 Décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes.

700 Article 2 du Code de déontologie des architectes.

architectural tel qu'il est mentionné à l'article 3 de la loi sur l'architecture[701]. Enfin, la loi MOP de 1985 donne le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre en énumérant les différents éléments de mission pouvant être confiés par un maître d'ouvrage à un maître d'œuvre et organise les missions par phase[702]. Dans ces différents textes qui encadrent la profession, son activité est principalement définie à travers la maîtrise d'œuvre. Les textes décrivent les éléments de mission, les éléments à définir et à produire par les architectes, et les responsabilités des architectes, justifiant ainsi un monopole et leur autorité spécifique dans le cadre du « projet architectural ». Ces textes sont apparus à des périodes charnières, en réponse à un contexte spécifique. Ainsi, la profession a effectivement obtenu, et continue de défendre, un territoire réservé pour l'exercice de la maîtrise d'œuvre ainsi que la protection d'un titre. La Loi sur l'architecture de 1977 accorde aux architectes un monopole partiel, ou « en peau de chagrin », selon Yves Dauge[703], puisqu'il ne vise que l'établissement du projet architectural et non la mission globale de maîtrise d'œuvre — plans d'exécution, suivi des travaux, etc. — et seulement pour certains projets faisant l'objet d'un permis de construire[704]. Concernant le port du titre, pour se nommer « architecte », il faut être titulaire d'un diplôme reconnu par l'État[705] et être inscrit à un tableau régional d'architectes (Ordre des architectes)[706]. En plus d'un titre et d'un territoire d'exercice protégés attaché à la maîtrise d'œuvre, Isabelle Chesneau rappelle également la protection de l'œuvre offerte par l'État à travers le droit moral et les droits

701 Article 16 du Code de déontologie des architectes :

« Le projet architectural mentionné à l'article 3 de la loi sur l'architecture relatif au recours obligatoire à l'architecte, comporte au moins les documents graphiques et écrits définissant :

− l'insertion au site, au relief et l'adaptation au climat ;

− l'implantation du ou des bâtiments compte tenu de l'alignement, de la marge de recul, des prospects et des niveaux topographiques ;

− la composition du ou des bâtiments : plans de masse précisant la disposition relative des volumes ;

− l'organisation du ou des bâtiments : plans et coupes faisant apparaître leur distribution, leur fonction, leur utilisation, leurs formes et leurs dimensions ;

− l'expression des volumes : élévations intérieures et extérieures précisant les diverses formes des éléments et leur organisation d'ensemble ;

− le choix des matériaux et des couleurs. »

702 Article 7 de la Loi nº 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

703 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*

704 Le recours à un architecte est obligatoire si :

− la surface de plancher de la construction dépasse 150 m2 à l'exception des constructions à usage agricole. Par conséquent, le marché des maisons individuelles échappe largement aux architectes : en 2020, les architectes sont intervenus pour seulement 5 % des maisons individuelles construites en France (Archigraphie 2022-2023).

− Le recours à l'architecte n'est pas obligatoire dans le cas d'un projet de réhabilitation.

ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, *op. cit.*

705 Diplôme d'architecte délivré par le gouvernement (DPLG), diplôme d'État d'architecte complété de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ou un diplôme, un certificat ou un titre reconnu par l'État (disposition qui concerne notamment la reconnaissance d'un diplôme obtenu à l'étranger).

706 Décret nº 80-218 du 20 mars 1980 relatif au port du titre de Titulaire du diplôme d'architecte et à l'honorariat pris pour l'application de la loi no 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Décret nº 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte.

patrimoniaux de l'architecte : mention du nom de l'architecte-auteur sur tout plan, toute étude ou tout bâtiment[707] et droit commun d'auteur en ce qui concerne les attributs des droits patrimoniaux[708].

Aujourd'hui, les diplômés des écoles d'architecture empruntent des parcours divers, pour une certaine part, différents de celui de la maîtrise d'œuvre. Toutefois, le cadre réglementaire en vigueur continue de s'appuyer sur des définitions fondées sur l'architecte maître d'œuvre. Face aux évolutions internes au groupe, ainsi qu'aux pressions extérieures, cet héritage est réinterrogé par la profession, divisée entre les corporatistes qui défendent ces acquis et les nouveaux segments, porteurs d'une vision renouvelée de la profession et revendiquant eux aussi une reconnaissance. Ainsi, pour Christian de Montlibert en 1995, les revendications des architectes prennent différentes formes. Certains appellent à transformer et adapter la profession au marché en adoptant les logiques et règles de l'économie néolibérale. D'autres s'y opposent et prônent « le recul du marché » et le développement de politiques publiques dans le but de renforcer le protectionnisme accordé à la profession. Parallèlement, d'autres encore cherchent à développer de nouvelles pratiques d'aménagement et d'organisation de l'espace[709].

Aujourd'hui, les architectes ont à s'accommoder d'une logique dominante de productivité et se repositionner au sein de « systèmes d'acteurs reposant sur des coopérations et des rivalités inter-organisationnelles[710] ». Les impératifs économiques et la mise en œuvre du *New Public Management* ébranlent la relation spécifique qui lie les architectes au champ du pouvoir. Les prérogatives reconnues aux architectes par l'État, la protection du titre et des droits d'auteur de l'architecte subsistent cependant malgré des érosions. Ils sont des marqueurs identitaires et légitimant forts qui servent le travail professionnel des architectes. Par-là, l'État reconnaît la compétence et l'autorité spécifiques des architectes en ce qui concerne le projet architectural. Ils accordent cependant peu, ou pas, de place aux agents du champ de la production architecturale qui ne se consacrent pas à la maîtrise d'œuvre. Ces derniers ne peuvent pas porter le titre d'architecte, ne bénéficient pas non plus de territoire d'exercice réservé et sont trop souvent exclus du système de représentation des architectes. La recherche, si elle est inscrite dans les missions des ENSA (Chapitre 1), n'apparaît pas dans les textes qui régissent et décrivent les activités des architectes. En se focalisant sur le « projet architectural », ils participent à définir les architectes à travers la « boîte noire » du projet (Chapitre 4), et ne facilitent pas la contractualisation de la recherche au sein des agences d'architecture, celle-ci n'étant jamais citée parmi les missions des architectes.

3.3. Organiser la reproduction du groupe professionnel

Après avoir analysé la capacité du groupe à définir et imposer le rôle de l'architecte, il convient d'examiner les mécanismes de fermeture du groupe professionnel ainsi que les modalités de sa reproduction. L'État confie à l'Ordre des architectes différentes missions régaliennes, telles que la tenue du tableau des architectes (par région), la protection et le contrôle du titre. L'institution ordinale doit également s'assurer du respect des règles déontologiques et organiser les procédures disciplinaires nécessaires, vérifier la formation continue et la souscription à une assurance

707 Article 78 de la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

708 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019, pp. 150-159.

709 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, pp. 63-68.

710 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2020, p. 234.

professionnelle, entre autres[711]. Ainsi, la profession s'auto-organise et s'auto-régule[712] : en sus de celles fixées par l'État, elle se dote de règles extérieures à celles du marché (code de déontologie, instances de régulation) et s'assure qu'elles soient respectées. Par-là, l'État confie aux architectes le soin de contrôler et de garantir l'activité des architectes.

Le caractère protégé du titre d'architecte, encadré par la législation, constitue un premier levier de fermeture du groupe professionnel. L'Ordre des architectes exclut les individus occupant des positions proches, s'inscrivant dans le champ de la production architecturale, mais ne disposant pas du titre. Cette frontière légale, contrôlée par l'Ordre professionnel, constitue une barrière notamment à l'intégration de chercheurs dans le groupe professionnel, dès lors qu'ils ne sont pas reconnus comme architectes au sens juridique du terme. Par ailleurs, la protection de l'activité soulève des questions quant à ses effets sur la représentation sociale de la profession. Le rattachement des architectes à l'acte administratif du permis de construire, perçu comme une obligation réglementaire plutôt qu'un gage de qualité, tend à réduire leur image dans la société à cette simple fonction d'autorisation. Cette focalisation sur une étape procédurale contribue à renforcer une perception restrictive — voire négative — de leur rôle, à la fois dans l'opinion et dans la commande, au détriment de la prestation intellectuelle fournie. Enfin, comme évoqué brièvement en conclusion de la première partie et développé plus largement au chapitre 8 à partir de témoignages, l'Ordre des architectes souffre d'une image dégradée au sein même de la profession. Souvent perçu comme inefficace dans sa mission de représentation, celle-ci n'étant toutefois pas dans ses missions premières qui sont régaliennes, il est également critiqué pour son coût (via la cotisation obligatoire) et pour les contraintes liées à la formation continue notamment, sources de mécontentement chez de nombreux professionnels.

En dehors du contrôle exercé par l'Ordre, en s'investissant dans la formation, les architectes s'assurent de la reproduction du corps professionnel à travers le contrôle de son accès — entretien d'admission et délivrance des diplômes — et de la socialisation des futurs architectes[713]. Dès lors, la présence d'architectes praticiens dans le corps enseignant est un trait des ENSA. Une large place est réservée au « projet architectural » dans l'organisation des études : « L'enseignement du projet est au cœur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation[714] ». Des enseignants issus d'autres formations sont présents pour dispenser les disciplines connexes. Ainsi, les écoles d'architecture permettent la rencontre entre différents acteurs aux pratiques et aux parcours différentes : étudiants en architecture, architectes praticiens,

711 Le site de l'Ordre des architectes rappelle les missions régaliennes confiées aux conseils régionaux de l'Ordre des architectes : assurer la tenue du Tableau régional des architectes afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte ; garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ; procéder au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire ; organiser des conciliations en cas de conflit entre architectes ou entre architecte et maître d'ouvrage ; agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et des marchés publics ; représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics régionaux.

Ordre des architectes, « Rappel : les missions régaliennes du CROA », publié le 21 mars 2019, consulté le 29 janvier 2024, disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/rappel-les-missions-regaliennes-du-croa-0

712 Nous rappelons ici que les conseils régionaux et le Conseil national des architectes sont composés de membres inscrits à un tableau régional et élus par des personnes physiques inscrites à un tableau régional.

Décret nº 77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte.

713 HORSCH Bettina, *Architecture d'un métier : les étudiants architectes entre orientation, socialisation et insertion professionnelles. Le cas de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Laurent Devisme et de Frédéric Charles, Université de Nantes, UMR 1563, AAU − CRENAU − ENSA Nantes, 2021.

714 Extrait de l'article R672-1 du Code de l'éducation, créé par le Décret nº 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation.

sociologues, historiens, etc. Elles contribuent à l'inter-connaissance de ces différents acteurs tout en étant un lieu de lutte. Les luttes s'observent à travers la manière de concevoir l'enseignement dispensé et l'organisation de celui-ci. Nous développons plus en détail cet aspect dans le chapitre 5 de la thèse. Pour aborder les conflits liés à la fois à la nature de l'enseignement dispensé et à son organisation ainsi qu'à la constitution de l'équipe enseignante, deux modèles sont souvent évoqués et contrastés : le modèle « Beaux-Arts », qui décrit la formation des architectes avant 1968, et le modèle « universitaire », qui témoigne de l'universitarisation de la profession. À chaque modèle sont associées différentes normes :

> « Mon hypothèse est que l'enseignement de l'architecture en France ne s'est toujours pas débarrassé des beaux-arts, de cet effet de transmission de maître à élève où seul un architecte peut transformer ses compagnons. Cela existe encore aujourd'hui parce que cela perdure sous des formes plus raffinées.[715] »

> « Il est intéressant d'examiner quelques caractéristiques de l'enseignement qui, durant longtemps, a triomphé dans les Écoles des Beaux-Arts. […] Un tel but ne pouvait être atteint que dans le système pédagogique de l'atelier où les élèves "apprenaient" et "développaient leurs dons" dans une relation complexe au Maître, véritable démiurge auprès de ses disciples (comme l'architecte entendait l'être dans la société). Juge et gardien du goût, de l'imagination créatrice, de l'harmonie, d'où son insistance sur ce "je ne sais quoi", ce "quelque chose" qui différenciait à ses yeux un bon projet d'un "accrochage" quelconque. Cette formation ne pouvait se faire que grâce à des exercices d'étude d'un objet architectural dépouillé de toutes contraintes, libéré de tout réalisme, comme en témoignent les sujets proposés aux élèves dans les différentes écoles. […] Mais il faut bien remarquer que ce système avait sa cohérence et visait, au-delà même des apprentissages spécifiques, à transmettre avant tout un système de valeurs.[716] »

De manière schématique, le modèle « Beaux-Arts » incarne la quintessence de la reproduction professionnelle, fondée sur la transmission individuelle d'un maître à son élève autour du projet d'architecture ; tandis que le modèle universitaire regroupe un ensemble de disciplines connexes à l'architecture, enseignées aux futurs architectes pour éclairer leur pratique et leur fournir des outils d'objectivation dans leur activité future. D'autre part, les différents rapports consacrés aux architectes et à leur formation soulignent de manière récurrente une autre tension entre, d'une part, les exigences et les réalités du marché — qu'il s'agisse de la diversité des missions et des débouchés des diplômés des ENSA ou des conditions concrètes de la maîtrise d'œuvre — et, d'autre part, la culture professionnelle et les logiques de reproduction du corps des architectes. S'opposerait ainsi une formation à l'architecture qui se consacre à la transmission d'une culture professionnelle, nécessairement déconnectée des réalités de la maîtrise d'œuvre et de la diversité des missions auxquelles les diplômés des ENSA se consacrent ; et une formation qui, au contraire, préparerait les étudiants aux réalités et aux besoins de l'après-diplôme[717] par une acculturation élargie à d'autres disciplines ou à des aspects plus pratiques de la réalité du terrain (management, connaissance des matériaux, économie de la construction, etc.), les besoins variant en fonction de ceux qui les déterminent :

715 CHEMETOV Paul, dans : LENGEREAU Éric Lengereau (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, Éditions Recherches, 2008, p. 47.

716 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, p. 45.

717 GICQUEL Rémy, PERRON Yann, HURARD François, PAUMIER Benoît, *Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture*, Rapport IGESR et IGAC, décembre 2021, p. 73.

> « La majorité des étudiants est stupéfaite de prendre connaissance du quotidien d'un architecte praticien. Je me demande si ce manque de professionnalisation lors des études n'appauvrit pas la formation et favorise l'arrivée de jeunes diplômés peu en phase avec la réalité du métier et du marché du travail.[718] »

> « L'art du projet reste un enseignement purement spéculatif, en chambre, éloigné de toute la vulgarité des contingences matérielles. L'hypothèse de projets en partenariat avec d'autres écoles ou d'autres disciplines n'est jamais envisagée. Les étudiants en architecture ne rencontreront leurs futurs partenaires que le jour où ils débarqueront sur le marché du travail.[719] »

Les partenariats, notamment au sein des ateliers de projet urbains, tendent à se développer via l'implication de collectivités locales et d'experts dans ceux-ci. Toutefois, l'atelier de projet architectural continue d'être le noyau central de l'enseignement, tenu majoritairement par des architectes praticiens. En parallèle, le rôle de l'HMONP et le doctorat sont souvent remis en question et pointés pour pallier les manquements de la formation :

> « Revoir l'aboutissement des études en architecture en instituant un post-master professionnalisant dont l'objet serait un Travail Personnel de projet effectué parallèlement à un stage professionnel, me paraîtrait donc indispensable : il remplacerait avantageusement l'année d'HMONP actuelle, mais pourrait aussi, pour les diplômés d'État désireux d'entrer en doctorat, être une année de préparation aux études doctorales.[720] »

Derrière ces tensions une dualité s'exprime. Elle concerne le caractère professionnalisant de la profession. Celui-ci peut s'entendre de deux manières, au sens de la reproduction professionnelle — la formation dispensée doit se concentrer sur la transmission d'une culture professionnelle —, ou au sens d'une adaptation de la formation aux réalités des diplômés des ENSA. Plusieurs questions sont alors sous-jacentes : faut-il intégrer à la formation des préoccupations davantage pragmatiques (cadres réglementaires et contractuelles, approche économique, gestion d'entreprise, etc.) ? Au regard de la diversité des missions réalisées par les diplômés des ENSA, faut-il adapter la formation en diversifiant les enseignements ou, au contraire, faut-il miser sur une culture professionnelle qui revendique une compétence générique et qui peut être mise à profit dans toutes les situations ? Bien sûr, à travers ces questions, la place des architectes et celle des enseignants qui ne le sont pas sont sans cesse remises en question. Ces enjeux traduisent une tension structurelle dans le rapport des architectes à l'État : entre le maintien des protections héritées, garante d'un statut professionnel, et une ouverture accrue au marché, encouragée par les réformes contemporaines, mais porteuse de risques de dérégulation, de fragilisation des prérogatives et de redéfinition de l'identité professionnelle.

Dans le quotidien des ENSA, différents lieux où s'exerce le contrôle du droit d'entrée permettent d'observer la manière dont les architectes s'assurent de la reproduction professionnelle et protègent leurs rôles dans les ENSA. Le premier contrôle du droit d'entrée concerne la sélection exercée parmi des lycéens ayant formulé le vœu de rejoindre une ENSA[721]. La sélection s'effectue en deux étapes :

718 FAKIS Théo, « Vers un enseignement du projet transdisciplinaire et opérationnel », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 41.

719 Un groupe d'« étudiants diplômés », « Point de vue étudiant sur l'enseignement de l'architecture », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 84.

720 LE DANTEC Jean-Pierre, « Dégénérescence hier, risque aujourd'hui », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 27.

721 Chaque ENSA reçoit en moyenne 2632 candidatures et n'en acceptera que 120. Cette moyenne a été obtenue à partir des données de 2023 extraites de la plateforme *Parcoursup* et mises en ligne sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il faut bien sûr préciser qu'un étudiant peut formuler plusieurs vœux et donc candidater à plusieurs ENSA. Ainsi, selon le site de l'*Étudiant*, le taux d'accès des candidats aux ENSA est en moyenne de 15 %.

les dossiers des candidats permettent d'opérer une première sélection et de déterminer qui sont les candidats admissibles à la seconde étape, c'est-à-dire l'entretien. Il réunit le candidat et un jury composé de deux membres, qui, en une vingtaine de minutes, doit évaluer la motivation du lycéen et juger s'il représente un bon candidat aux études en architecture[722]. Au-delà des limites que présente cette sélection[723], un autre point est à noter : à l'ENSA Strasbourg, au moins un des deux jurés doit être architecte. Est-ce qu'être architecte permet de déterminer quel futur bachelier sera un bon architecte ? Est-il question de se reconnaître entre futurs pairs ? En tout cas, l'entretien est l'occasion de vérifier si le candidat est enclin à partager les valeurs du groupe, et notamment « l'*ethos* vocationnel » décrit par Vera Borges et Manuel Villaverde Cabral. Cette règle témoigne des enjeux attachés à la reproduction professionnelle, à la place prise et donnée par la profession dans l'institution et le contrôle exercé par celle-ci.

Nous ne passons pas ici en revue l'ensemble des lieux et scènes où s'exerce le contrôle du droit d'entrée dans les ENSA. Chaque évaluation est l'occasion de vérifier les compétences et l'aptitude de l'étudiant. Toutefois, certains exercices sont davantage chargés symboliquement : l'atelier de projet, plus encore le projet de fin d'études, et le mémoire de fin d'études qui reprend les codes du mémoire de master[724] (Chapitre 5). Ils cristallisent la séparation entre, d'une part, les enseignements que nous pouvons qualifier d'à dominante universitaire, et, d'autre part, ceux orientés vers la pratique du projet et les exigences professionnelles. Ils sont évalués selon les normes et critères définis dans les textes qui réglementent l'enseignement en architecture, de manière très sommaire (voir encadré *infra*), et par l'équipe enseignante responsable de l'exercice. Leur encadrement est un enjeu de pouvoir et est convoité au sein du corps enseignant. Bien sûr des coopérations entre champs disciplinaires sont présentes et tendent à se multiplier. Néanmoins, au regard de notre expérience et des nombreuses réactions à l'appel de la Société française des architectes (SFA) en faveur de la protection de l'enseignement du projet dans les ENSA — et par extension de la place, du rôle et de la conception de la formation défendus par les architectes praticiens —, ces luttes demeurent d'actualité[725].

La rédaction de l'Étudiant, « Parcoursup : les écoles supérieures d'architecture publiques qui recrutent sur la plateforme », mis à jour le 7 février 2022, consulté le 29 janvier 2024, disponible en ligne. URL : https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-reussir-ses-inscriptions-en-ecoles-d-architecture.html

722 Pour ce faire, il est invité à se présenter et à s'exprimer au sujet d'une ou de deux images. Les critères communiqués aux jurés par l'ENSA Nancy sont les suivants : « la connaissance des études en architecture ; l'intérêt pour les questions architecturales ; la curiosité/l'ouverture d'esprit ; l'engagement ; la cohérence des propos/qualité de l'expression ».

Ces critères sont extraits d'une note destinée au corps enseignant de l'ENSA Nancy en prévision de la tenue des entretiens d'admission.

723 En une vingtaine de minutes, évaluer des candidats qui n'ont, pour la grande majorité, pas suivi d'enseignement relatif à l'architecture sur leurs aptitudes à être de bons architectes apparaît complexe, d'autant plus que les candidats admis aux entretiens sont tous des élèves ayant de très bons résultats scolaires. Le premier critère opéré est donc l'adaptation du candidat au système scolaire général ou, en petite partie, technologique.

724 Article 16 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance pour le diplôme national de master.

725 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

Article 18 : Le mémoire est un travail personnel d'études et(ou) de recherche qui permet à l'étudiant de traiter d'une problématique propre à un séminaire ou à un travail en lien avec le projet. Il donne lieu à une production écrite et éventuellement graphique.

Article 19 : L'unité d'enseignement du dernier semestre comportant la préparation du projet de fin d'études répond à une double finalité :

elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé tout au long de la formation et est également le lieu de préparation du projet de fin d'études.

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. À titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet. Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel identifiable.

Ce projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique au sein de l'unité d'enseignement dans les conditions définies à l'article 34 du présent arrêté.

Les contributions réunies dans le dossier publié par la SFA, « L'enseignement du projet en danger », expriment la crainte des architectes de voir la formation dispensée dans les ENSA leur échapper au profit d'enseignants titulaires d'un doctorat, majoritairement issus de parcours universitaires et n'étant pas des architectes-praticiens. Pour Éric Lengereau :

> « Souvent, ces conflits ne sont qu'une affaire d'intérêts corporatistes qui s'affrontent sur la base d'inégalités de fonction, de statut, de position, de légitimation et de reconnaissance. Mais souvent, ils sont aussi une affaire de postures intellectuelles qui s'affrontent sur les contenus pédagogiques et scientifiques.[726] »

Les tensions autour de la définition de la recherche se révèlent d'autant plus dans un lieu qui concentre les enjeux (reproduction professionnelle, formation à la recherche) : les ENSA. Les enjeux et bénéfices associés à la recherche peuvent alimenter les tensions et les postures de repli, et ce, malgré les nombreux appels en faveur de relations entre le milieu de la recherche et celui de la pratique. Ainsi, en imposant un quota de docteurs chez les enseignants recrutés, les pouvoirs publics alimentent les dynamiques de repli et les discours protectionnistes, effet contradictoire aux objectifs poursuivis via la création du statut d'enseignant-chercheur (Chapitre 1).

Couplés aux multiples pressions que rencontrent les différents milieux, notamment un manque de moyens et le sentiment que l'État se désengage, les conflits de légitimité et les postures défensives se renforcent. Plutôt que de tisser des liens, les politiques publiques relatives à la recherche peuvent alimenter les scissions. L'enseignement, mais aussi la recherche, sont des enjeux disputés. Dans l'enseignement, il s'agit pour certains de défendre le rôle des enseignants non titulaires d'un doctorat ainsi que la place centrale du projet dans la formation. Pour ceux qui sont engagés dans la recherche, l'enjeu est de revendiquer et de faire reconnaître leur conception de la recherche, tout en affirmant l'importance de leur activité pédagogique. Ainsi, lorsqu'il est question d'attribuer les

726 LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, Éditions Recherches, 2008, p. 13.

décharges d'enseignement[727], de constituer l'équipe enseignante chargée des mémoires de master ou de définir les critères permettant de rejoindre une UR, d'autres formes de contrôle du droit d'entrée s'exercent. Cette fois, il s'agit de distinguer qui est chercheur de qui ne l'est pas au sein de la communauté des enseignants. Les critères discriminants sont de plusieurs ordres. L'obtention d'un doctorat est un premier critère. Il témoigne d'une formation à la recherche par la recherche ; d'une expérience de recherche sanctionnée par des pairs et par l'obtention d'un diplôme. Le statut de chercheur serait acquis avec le diplôme de doctorat. La recherche est alors davantage vue comme un état que comme une activité, on est chercheur ou on ne l'est pas. Les enseignants non-docteurs sont *de facto* évincés. Un deuxième critère permettant de discerner les chercheurs consiste à vérifier qu'ils soient membres d'une unité de recherche. La définition des prérequis et l'évaluation des candidats relèvent alors des membres ou du bureau de l'UR (Chapitre 5). Cependant, la fixation des critères d'accès aux UR constitue un enjeu complexe qui intègre d'autres paramètres que la simple détermination des qualifications d'un chercheur, la dotation du MC étant notamment calculée en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs que compte l'unité. Enfin, à l'instar de l'évaluation exercée par l'HCÉRES, troisième critère discriminant, les chercheurs sont ceux qui publient, ou, à défaut, participent à un programme de recherche, dont les activités sont sanctionnées par des pairs ou par leur inscription dans un tel programme. Outre les pairs chercheurs, deux organes ont la charge d'encadrer et d'évaluer la production des chercheurs : l'HCÉRES et le CNECEA. Dans le cadre des qualifications, ce dernier s'appuie sur le « dossier scientifique du candidat [à la qualification] » dont les pièces demandées ne varient pas en fonction des catégories 1 ou 2, que le candidat soit docteur ou non[728]. Dans ce dossier les candidats précisent « une liste des travaux scientifiques » et « des activités professionnelles ». Concernant les critères d'évaluation, ils sont répartis au sein de quatre items : expérience pédagogique du candidat en fonction du ou des champs disciplinaire(s) ; propositions pédagogiques du candidat dans les ENSA ; expérience professionnelle du candidat : recherche et/ou pratique ; productions, activités et rayonnement. Il est également à noter que le candidat doit renseigner le champ disciplinaire pour lequel il postule et il est invité à axer son dossier scientifique en fonction de ce champ disciplinaire. Ainsi, en différents lieux et contextes, la création de référentiels s'impose, elle répond à un besoin : celui de caractériser et de distinguer les chercheurs des non-chercheurs, notamment pour justifier l'allocation de moyens et de ressources.

727 La définition des critères d'un référentiel d'équivalences horaires pour activités de recherche ou projets pédagogiques fait partie des missions allouées aux CNECEA, toutefois, ce dernier n'a à ce jour pas encore été diffusé largement. Les décharges de recherche représentent un enjeu de pouvoir au sein des écoles et occupent les instances en charge de les attribuer, qui, faute de référentiel, doivent créer leurs propres critères.

728 Pour la campagne de qualification 2020-2021, les dossiers de candidature pour le corps des maîtres de conférences doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes : un CV comportant en annexe une liste des travaux scientifiques, des activités professionnelles et des publications ; un exposé de quatre pages présentant l'expérience pédagogique du candidat, ses propositions pédagogiques d'enseignement en ENSA, son expérience professionnelle (recherche et/ou pratique) et ses productions, activités et rayonnement ; un exemplaire des travaux, ouvrages et articles relevant de tout type de pratique professionnelle et académique.

Les candidats sont autorisés à joindre deux exemplaires maximum de travaux, ouvrages et articles de tout type de pratique (dossier scientifique). Il est également fortement recommandé de transmettre une notice justifiant le choix de la sélection des exemplaires de travaux, d'ouvrages et d'articles.

Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture (CNECEA), Campagne de qualification 2020-2021 aux fonctions de professeur et de maître de conférences dans les écoles nationales supérieures d'architecture : Notice d'information à l'attention des candidats, p. 6.

À l'inverse, pour justifier le rôle des praticiens dans les ENSA et plus particulièrement dans les ateliers de projets, ceux-ci font valoir leur expérience comme prérequis :

> « Mauvaise blague
>
> Deux amis se rencontrent. L'un est directeur d'une école de musique, l'autre directeur d'une école d'architecture. Ils discutent. Avant de se séparer le directeur de l'école de musique dit à son ami : "tu vois, ce n'est pas possible dans mon école qu'un prof n'ait pas joué de l'instrument qu'il enseigne". Le directeur de l'école d'architecture imagine alors un cours de piano donné par quelqu'un qui n'a jamais touché un clavier et il lui répond : "pourvu que ça dure !".[729] »

L'expérience devient un critère légitimant la présence de praticiens dans le corps enseignant des ENSA et, *de facto*, excluant les non-architectes-praticiens. À cet égard, rappelons que tout diplômé d'une ENSA est formé à la pratique du projet. Ce que des enseignants attendent en plus comme préalable à l'enseignement, c'est une expérience professionnelle du projet : avoir conçu et réalisé des projets dans un cadre concret, avec des partenaires, des maîtres d'ouvrage et des entreprises. L'enjeu n'est donc pas tant la capacité à concevoir que la maîtrise du processus complet, de la conception à la construction, que seul le professionnel expérimenté pourrait alors transmettre. Chacun, enseignant-chercheur comme enseignant-praticien, fait valoir ses marqueurs propres. Pourtant, qu'ils soient recrutés pour leur expérience professionnelle et/ou leur production scientifique, elles ne prévalent pas de leur capacité à être de bons enseignants en ENSA :

> « pour enseigner le projet dans les écoles il faut des architectes pratiquant le projet, disposant sur ce sujet d'un savoir susceptible d'être formalisé et théorisé (ça n'est pas le cas de tous) et ayant été formés à le transmettre (ils sont encore moins nombreux). C'est, en tout cas, vers cela qu'il faudrait aller.[730] »

> « Or aucun doctorat (a fortiori aucune HDR) ne permet de mesurer la capacité à faire du projet et à l'enseigner : la plupart des thèses soutenues dans les écoles portent sur l'histoire, les techniques, l'informatique, les sciences sociales ou la philosophie. Les thèses consacrées au projet sont rares (elles le seront peut-être moins à l'avenir, mais il sera trop tard) et leur existence ne garantit pas leur qualité : les directeurs de thèse susceptibles de bien les encadrer sont encore moins nombreux.[731] »

Face à cette scission schématique, chercheurs contre praticiens, les enseignants présentent aussi des profils hybrides et sont conscients de la complémentarité et de la richesse d'un corps enseignant composite. Toutefois, face à différents enjeux, notamment l'obtention de moyens ou la protection de sa position dans l'enseignement, les oppositions peuvent se réaffirmer. Elles se déclinent également au sein de la communauté des chercheurs. Par là, les discours opposant deux conceptions de la recherche se renouvellent, par exemple, une recherche académique et une recherche appliquée. Plus qu'une incompatibilité des milieux à collaborer, ce sont les processus d'autonomisation et de protection de chaque milieu qui s'expriment. L'appel à l'innovation invite certes le développement de recherches au service des besoins socio-économique de la société ou bien même de la profession d'architecte, mais la construction de la collaboration entre les milieux reste brumeuse. L'évolution de la réglementation de la formation, la fixation d'un quota d'enseignant docteur à recruter par exemple, attise alors les tensions et alimente les discours défensifs, les oppositions entre architectes et non-architectes, comme l'illustrent les propos de Marc Dauber, architecte, et ceux d'Ines Lamunière :

729 DEPOUTOT Nicolas, dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 71.

730 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*

731 *Ibid.*

> « La réaction assez curieuse des chercheurs, suite à l'appel à contributions, somme toute assez légitime, du bureau de la SFA, montre bien, quoiqu'ils s'en défendent, l'antagonisme profond qui continue de régner entre enseignants-praticiens et enseignants-chercheurs au sein des Écoles d'Architecture, mais aussi entre les écoles et les représentants de la profession.[732] »

> « Cela dit, il me semble qu'en Suisse, dans le milieu professionnel, le milieu académique fait l'objet d'une certaine méfiance. Cette séparation va d'ailleurs dans un sens comme dans l'autre. Il ne faut pas se montrer trop professeure ! Et, inversement, il ne faut pas trop faire valoir ses relations avec le monde professionnel, l'entreprise, l'économie de la construction. Pour moi, ces deux domaines sont pourtant en osmose.[733] »

L'organisation des études par champs disciplinaires constitue une autre forme de division du corps enseignant[734]. Six champs doivent être représentés : Arts et techniques de la représentation (ATR) ; Histoire et cultures architecturales (HCA) ; sciences de l'homme et de la société pour l'architecture (SHS) ; sciences et techniques pour l'architecture (STA) ; théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) ; ville et territoires (VT)[735]. Chaque champ disciplinaire rassemble des enseignants aux cursus analogues. Nous pouvons toutefois ici préciser que le champ ville et territoire semble faire état d'une plus grande diversité de profils d'enseignants et que des appels en faveur de l'interdisciplinarité et de la complémentarité des champs sont répétés par les politiques publiques, mais aussi au sein du corps enseignant. Nous espérons que le travail de Rachel Metzger apportera des données pour vérifier cette hypothèse[736]. Ainsi, les membres du champ HCA font état d'une formation initiale ou complémentaire[737] en histoire de l'architecture, les membres du champ SHS sont issus des sciences sociales, etc. Cette différenciation est opérée dès le recrutement. Les candidats à la qualification ont à spécifier le ou les champs disciplinaires dans lesquels ils souhaitent s'inscrire. Les fiches de postes rédigées et publiées par les ENSA précisent également le champ disciplinaire dans lequel le candidat doit s'inscrire ; des représentants du champ en question sont présents dans le jury de sélection. En dehors de l'enseignement, les élections des représentants aux postes de pouvoir — notamment dans les instances : conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique et commission de la recherche —, et les recrutements sont ainsi des lieux de lutte. Si un maître de conférences est recruté pour le champ SHS, ce dernier doit-il être issu d'une formation universitaire ou d'une ENSA ? Doit-il être docteur ? Praticien ? Chacun tend à militer pour qu'un semblable soit recruté ou élu. Par conséquent, les ENSA sont composées d'une diversité de profils et de sous-groupe qui partagent des affinités — appartenance à un champ disciplinaire, cursus universitaire similaire, pratiques professionnelles, — et qui luttent pour défendre leur position dans les ENSA. Si le statut d'enseignant-chercheur a été conçu pour atténuer les différences de statuts et encourager chacun à s'engager dans la recherche, l'organisation administrative, législative et pédagogique de l'enseignement de l'architecture tend, au contraire, à

732 DAUBER Marc, « Cinq qualités d'un bon enseignant de projet », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), *op. cit.*, p. 47.

733 LAMUNIERE Inès, STALDER Laurent, *Enseigner l'architecture : un entretien*, *op. cit.*, p. 64.

734 L'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux cycles de formation des études d'architecture spécifie le contenu de l'enseignement de l'architecture et son organisation en champs disciplinaires. Ensuite, l'arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires propose un nouveau découpage disciplinaire, cette fois à destination du corps des enseignants-chercheurs.

735 Article 1 de l'arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires.

736 METZGER Rachel, *Professionnalisation dans l'enseignement supérieur et à l'enseignement supérieur : le cas des écoles d'architecture en France*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation en cours, sous la direction de Jérôme Eneau et Jacques Audran, Rennes 2.

737 Les enseignants qui interviennent dans ces champs disciplinaires peuvent être diplômés d'une ENSA puis avoir complété leur cursus par un second master et/ou un doctorat ou avoir un parcours universitaire dans une autre discipline que l'architecture.

recréer des clivages. Elle instaure des espaces d'évaluation et de caractérisation des pratiques individuelles, dans un contexte de moyens limités, ce qui renforce les logiques de repli. Malgré celles-ci, les ENSA sont aussi et d'abord des lieux de rencontres qui favorisent l'inter-connaissance et la collaboration entre des enseignants aux profils variés.

4. Profession, marché et recherche

4.1. La recherche pour réconcilier profession et marché

Cette analyse de la profession au prisme des effets de champ et des dynamiques de groupe professionnel peut sembler dépassée au regard de la diversification des parcours des diplômés des ENSA et de l'évolution des conditions d'exercice du métier d'architecte. L'interdisciplinarité et la pluralité des pratiques en architecture sont en effet identifiées et étudiées. Pourtant, les logiques de lutte demeurent présentes et visibles au sein de la profession et, nous l'avons vu, dans l'enseignement. Le monde du bâtiment est décrit par Jean-Jacques Terrin comme un secteur « tiraillé entre ses logiques conceptuelles et fonctionnelles, et ses exigences économiques et technologiques[738] ». Tout processus de changement en son sein se confronterait à différents blocages méthodologiques et administratifs, réticences culturelles ou corporatistes et difficultés organisationnelles. La sociologie des professions, dont nous avons rappelé les principaux courants *supra*, nous invite à interroger la compatibilité entre profession et marché, l'anachronisme du protectionnisme au regard de la libéralisation[739]. D'une part, les professions défendent leurs intérêts et militent pour la fermeture de leur marché du travail, mais aussi pour étendre leurs activités — la figure de l'architecte démiurge peut tout concevoir : l'objet, la ville et le paysage — ce qui suppose des rapports de force et de négociation avec les autres acteurs positionnés sur ces missions. D'autre part, les professions doivent évoluer dans une économie de marché de plus en plus rationalisée, mondialisée et en faveur de la libre concurrence[740], donc faire le deuil d'un territoire d'exercice réservé.

La recherche, telle qu'elle est présentée par les politiques publiques relatives à la recherche en architecture, serait alors une piste, un vecteur pour accompagner l'évolution de la profession à travers différents mots d'ordre : la montée en expertise, la spécialisation, l'innovation, la théorisation des savoirs, etc. Dans les discours institutionnels, que ce soit en termes de réponses architecturales ou de soutien à la profession et à sa formation, le développement de la recherche en architecture doit servir les architectes, y compris dans leur rapport au marché. Dans cette optique, la profession est confrontée à la logique d'ouverture des marchés et à l'intensification de la concurrence, perçues comme des moteurs d'innovation :

738 TERRIN Jean-Jacques, « Pratiques de projet et ingénieries : nouveaux enjeux » dans : TERRIN Jean-Jacques (dir.), *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. De nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*, Paris, Eyrolles, 2004, p. 15.

739 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 15.

740 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 77.

> « La plupart des politiques européennes correspondent à ces orientations majeures, largement relayées par l'OMC[741] : favoriser les jeux des marchés et de la concurrence, puisqu'a priori ils seraient porteurs de l'innovation et de la liberté de choix des consommateurs, tout en garantissant aux entreprises les conditions de leur développement et notamment leurs capacités d'adaptation et surtout d'innovation.[742] »

Cette logique marque la fin d'un territoire réservé, en ouvrant au citoyen la possibilité de choisir librement l'expert qu'il souhaite mandater et de le rémunérer selon les règles du marché. La libre concurrence s'oppose bien évidemment à la logique corporatiste et invite les architectes à ne plus masquer la dimension économique de l'architecture, mais au contraire à l'investir dans la présentation de leur expertise[743] (Chapitre 6). Ce constat s'adresse certes à la profession, en tant que coalition d'acteurs qui défendent leurs intérêts, mais aussi aux organisations au sein desquelles les architectes exercent, les agences d'architecture :

> « N'assiste-t-on pas, en effet, depuis le milieu des années 1980, à une dérégulation généralisée des activités économiques et même à des tentatives de transposer la logique du marché dans toutes les activités professionnelles ? Le modèle de l'entreprise, issu du modèle libéral, n'est-il pas en train de supplanter tous les autres modèles ? N'existe-t-il pas un antagonisme irréductible entre "profession" (quel que soit le sens qu'on lui donne) et "entreprise" ou "organisation" (quelle que soit sa forme) ?[744] »

Nous revenons plus loin sur la place accordée au modèle de l'entreprise dans les politiques publiques en matière de recherche en architecture. Disons ici que ces politiques traduisent une volonté de l'État de voir les agences d'architecture se penser et se positionner comme des entreprises d'architecture. Si cette deuxième partie de la thèse s'attache à l'analyse des stratégies professionnelles, à la lumière de la sociologie des champs et des professions, la troisième partie interroge plus directement le développement de la recherche en architecture à travers ces structures que sont les agences : est-ce par la recherche que l'agence d'architecture peut devenir une entreprise d'architecture ? Le développement de pratiques de recherche favorise-t-il au contraire un repli corporatiste autour de l'expertise architecturale ? La recherche constitue-t-elle une stratégie véritablement investie par les agences d'architecture ?

4.2. La diversification des trajectoires et des postures individuelles

Bien que la profession d'architecte bénéficie d'un territoire réservé et d'un métadiscours valorisant la figure de l'architecte maître d'œuvre, les diplômés des ENSA, comme nous l'avons déjà dit, ne sont ni ne seront tous des architectes. Différentes missions se développent en amont et en aval des études de conception[745] en réponse aux nouveaux enjeux et aux nouvelles politiques[746] qui

741 Organisation Mondiale du Commerce.

742 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003, p. 36.

743 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, pp. 23-24.

744 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, *op. cit.*, p. 15.

745 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 25.

746 Les auteurs du rapport intitulé *Valeurs de l'architecture* rappellent les différentes politiques liées à la transition écologique et énergétique : gestion des risques technologiques (1976), qualité de l'eau et lutte contre le bruit (1992), exigences environnementales (1995), maîtrise de l'énergie et qualité de l'air (1996), maintien de la biodiversité (2000).

LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, *op. cit.*

s'imposent à la conception architecturale. Ils impliquent « un élargissement substantiel des compétences nécessaires à la conception et à la réalisation d'un projet architectural[747] » et donc une expansion du champ d'activité des architectes (assistant à la maîtrise d'ouvrage, programmiste, gestionnaire de parc immobilier, etc.), mais aussi l'émergence et la professionnalisation de nouveaux spécialistes (paysagistes, urbanistes, géomètres experts, etc.).

Ces évolutions conduisent, selon le rapport remis par Yves Dauge, à une « parcellisation des tâches[748] » et une « exacerbation de la concurrence[749] » au sein de jeux d'acteurs qui se complexifient. Les experts se multiplient au détriment d'une cohérence et d'un suivi historiquement assumé et revendiqué par l'architecte « chef d'orchestre[750] ». Véronique Biau décrit ainsi un certain « effacement des territoires professionnels[751] ». « L'identité en négociation[752] » associée aux architectes et dépeinte par Gérard Ringon se renforce parallèlement à l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués. Pour Olivier Chadoin, « la construction sociale du marché » permet alors aux architectes de se positionner vis-à-vis de marchés en décalage avec l'*ethos* professionnel, et des différents acteurs qui cherchent chacun à faire valoir leurs compétences[753]. Le sociologue propose effectivement d'analyser les architectes « comme un groupement professionnel dont la forme est soumise à un "travail social" de positionnement et d'investissement[754] ». Par ce biais, il met en évidence la manière dont des agents et des institutions participent, en fonction de leurs dispositions, à définir un état de la relation entre l'offre et la demande[755]. Pour les architectes, il serait donc question de construire socialement un marché c'est-à-dire d'effectuer « une relecture qui engage ses valeurs professionnelles ; de faire de ce marché du bâtiment, un secteur "d'architecture"[756] ». Ce travail s'effectue, toujours selon Olivier Chadoin :

> « au niveau des processus de production de l'architecture où se pose la question de la coordination des différentes interventions professionnelles […] Ensuite, au niveau de l'espace de la maîtrise d'œuvre où se déploie le jeu des stratégies croisées et des concurrences entre professions […] Enfin, au niveau des marchés du bâtiment où la capacité des architectes à "socialiser" ou "construire socialement" des marchés est une donnée fondamentale pour saisir comment les architectes y imposent leur recours et s'y maintiennent.[757] ».

747 *Id.*, p. 10.

748 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*, p. 5.

749 *Ibid.*

750 La description du rôle de l'architecte en tant que « chef d'orchestre » est régulièrement utilisée dans le jargon professionnel. Elle renvoie au caractère généraliste des architectes, à leur rôle de coordinateur des différents experts impliqués dans la production du cadre bâti en tant qu'homme de la synthèse — autre expression récurrente dans les discours des architectes — et garant de la qualité architecturale.

751 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, *op. cit.*, p. 11.

752 RINGON Gérard, *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

753 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *op. cit.*, pp. 27-28.

754 CHADOIN Olivier, *Être architecte : Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, *op. cit.*, p. 109.

CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, *op. cit.*, pp. 177-178.

755 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *op. cit.*, pp. 27-28.

756 *Id.*, p. 26.

757 CHADOIN Olivier, *Être architecte : Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, *op. cit.*, p. 109.

CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, *op. cit.*, pp. 177-178.

Les architectes sont donc contraints de s'accommoder de l'évolution de leurs conditions d'exercices et du développement de nouveaux marchés en construisant un discours conciliant les exigences externes d'adaptation à la demande et les exigences internes, c'est-à-dire la reconnaissance par les pairs[758]. Ce repositionnement n'est pas sans conséquence sur le groupe professionnel et ses logiques de régulation. Véronique Biau identifie en effet trois grandes évolutions au sein du groupe professionnel, qu'elle résume par les notions de spécialisation, de diversification et de segmentation[759]. Cela nous amène à interroger les effets de ces transformations sur le travail des architectes, mais aussi la manière dont le développement de la recherche au sein des agences peut infléchir, renforcer ou recomposer ces dynamiques. Selon Véronique Biau, la tendance à la spécialisation qui s'observe dans le champ professionnel résulte à la fois des attentes des maîtres d'ouvrage et des stratégies internes aux agences d'architecture. En effet, la volonté des maîtres d'ouvrage de sécuriser leurs opérations en choisissant de contracter avec des architectes disposant de références sur des projets analogues favorise une spécialisation en termes de programme ou de montant d'opération. Par ailleurs, une spécialisation plus ancienne des architectes sur la phase de conception, au détriment de la maîtrise d'œuvre d'exécution, a été engagée par certaines agences dans une logique d'optimisation des expertises mobilisées en interne[760]. Si l'on adopte la perspective des politiques publiques, selon laquelle le développement de la recherche doit accompagner les évolutions professionnelles, celle-ci doit permettre de répondre aux exigences des maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux contraintes réglementaires croissantes. Ce développement favorise alors une montée en expertise de structures qui s'y engagent, avec, à la clé — conformément aux attentes politiques publiques et des maîtres d'ouvrage —, une quantification et une qualification accrues des performances. Toutefois, comme nous l'avons montré dans le chapitre 2, cette dynamique entre en tension avec la notion de qualité architecturale et avec le discours professionnel des architectes. Elle tend également à accentuer la spécialisation des agences autour des thématiques de recherche investies, influençant à la fois leurs activités et leurs représentations, en contradiction avec l'idéal de l'architecte généraliste, historiquement défendu par la profession.

La seconde transformation soulignée par Véronique Biau concerne la diversification des missions assumées par les architectes. Cette évolution peut être perçue comme une menace, car elle remet en question le méta-discours traditionnel de la profession, centré sur la figure de l'architecte maître d'œuvre. Elle alerte ainsi sur le risque, pour les architectes, d'être progressivement dépossédé de leur cœur de métier. À l'inverse, certains y voient la preuve de leur capacité à faire reconnaître leur expertise au-delà des missions classiques. La recherche peut s'inscrire dans cette dynamique de diversification, non seulement en termes d'activités, mais aussi de postures, de parcours professionnels, de modalités contractuelles et de cadres de référence. Elle peut entretenir des liens plus ou moins étroits avec une pratique dite « conventionnelle » de l'architecture, ce qui interroge la nature de ces articulations. Elle engendre de nouvelles figures professionnelles : le chercheur, ou des profils hybrides, tels que l'architecte praticien-chercheur ou encore le doctorant en agence. Dans cette perspective, la recherche contribue à élargir le spectre des activités et des représentations liées à la production architecturale, et s'inscrit là aussi dans une dynamique de transformation déjà engagée.

Enfin, la tendance à la segmentation — troisième transformation observée par Véronique Biau — résulte de la diversification des identités professionnelles, tant en termes de compétences que de représentations. Le chercheur doit se positionner par rapport au groupe professionnel, lequel, en

758 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *op. cit.*, p. 25.

759 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, *op. cit.*, pp. 20-22.

760 *Id.*

retour, doit lui accorder une place, que ce soit en tant qu'impétrant ou concurrent. Ce positionnement suppose une confrontation aux logiques internes du groupe — *illusio*, droits d'entrée, référentiels partagés, modalités de présentation de soi, etc. — et favorise ainsi l'émergence de nouveaux segments. Le groupe professionnel rassemble une pluralité de trajectoires, de postures individuelles, ainsi que de relations différenciées aux valeurs que véhiculent les changements en cours. Ces profils pluriels s'éloignent de la figure canonique de l'architecte maître d'œuvre. Ils ne sont donc pas reconnus par le cadre réglementaire ni par l'Ordre des architectes (notamment en ce qui concerne le port du titre et l'inscription au tableau). Cet écart entre une vision unitaire de la profession et la diversification croissante des pratiques et des positions alimente les « les réflexions continuelles sur l'identité de la profession[761] ». Il génère aussi des effets de domination symbolique, instituant des hiérarchies implicites entre les agents du groupe[762].

Le groupe professionnel possède sa propre structuration, c'est-à-dire « ses modalités particulières de professionnalisation, ses systèmes de division du travail entre les différents groupes d'agents, ses luttes de concurrence [et] ses centres d'intérêt spécifiques[763] ». Ceux qui s'en écartent, mettent en tension l'équilibre du champ, et sont souvent marginalisés par le noyau dur du groupe, chargé en capital symbolique. Ainsi, même si la recherche est parfois présentée comme une nouvelle voie de renouvellement et de valorisation de la profession face aux mutations du marché — et qu'elle constitue en elle-même une source de capital symbolique —, elle ne peut s'imposer sans une construction sociale préalable de sa légitimité. En l'absence de cette reconnaissance, elle se heurte à des mécanismes de repli visant à préserver l'autonomie symbolique de la profession :

> « Le second mouvement qui supporte la recherche architecturale est celui des fratricides. Peu assurés dans leur génie, ils préfèrent l'assumer en vampirisant leurs semblables.[764] »

4.3. La montée des référentiels et l'injonction à l'objectivation

En parallèle de la tension existante entre, d'un côté, un méta-discours centré sur une figure unique et historique de l'architecte — peu définie en termes de compétences spécifiques — et, de l'autre, les évolutions contemporaines de la profession qui génèrent de nouveaux rapports aux métiers et de nouvelles formes de « professionnalités[765] », on observe une montée en puissance des logiques de référentiels. La mise en place d'un référentiel implique une logique de contrôle, les critères mobilisés pour évaluer ou encadrer les pratiques révèlent les priorités établies ainsi que les ambitions portées par les politiques publiques qui les sous-tendent. Nous avons vu que la stratégie de Lisbonne a entraîné une harmonisation de la formation des professionnels, et donc une réforme de la formation des architectes. Cela a conduit à une réorganisation des cycles de licence, master et

761 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 41.

762 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, *op. cit.*, p. 201.

763 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, pp. 6-7.

764 CHEMETOV Paul, dans : EPRON Jean-Pierre, CHEMETOV Paul, RAYMOND Henri, « Théorie et doctrine », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, Marseille, Parenthèses, 1986, pp. 123-127.

765 BIAU Véronique, « Pour les architectes, une nouvelle utilité sociale, de nouvelles professionnalités (1990-2020) », dans : Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées, *Plan Libre 200, Anatomie d'un journal d'anatomie d'un journal d'architecture*, MBL architectes, Atelier Documents, 2023, pp. 41-52.

doctorat, ainsi qu'à la mise en place du système européen de transfert des crédits (crédits ECTS). Elle a également abouti à l'adoption d'une définition commune de la profession libérale[766] :

> « Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant.[767] »

Simultanément, plusieurs initiatives ont été lancées en faveur du recensement des compétences de la profession dans le but de faciliter la reconnaissance des qualifications entre les états de l'Union européenne et la libre circulation des architectes dans l'espace européen. Ainsi, l'Union internationale des architectes, l'UNSFA, le CNOA et le Syndicat de l'architecture se sont engagés dans cette démarche. Le rapport de Vincent Feltesse appelle également à la création d'un « référentiel des compétences attendues pour la formation initiale[768] ». Le référencement des deux diplômes — correspondants aux grades de licence et de master — dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) marque également cette ambition et son aboutissement. Ainsi, les fiches RNCP relatives au diplôme d'études en architecture (DEEA) et au diplôme d'État d'architecte (DEA) publiées en 2023 font état des objectifs et du contexte de la certification, des activités visées, des compétences attestées, des modalités d'évaluation, des blocs de compétences, des secteurs d'activités et des types d'emplois accessibles notamment. La notion de « projet » conserve dans ce contenu une place importante.

766 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, pp. 77-78.

767 Article 29-1 de la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives.

768 FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, Rapport à la ministre de la Culture et de la Communication, 2013, p. 14.

Liste des compétences spécifiques extraites de ka fiche RNCP du Diplôme d'État d'architecte — Fiche nº RNCP38342, publiée le 29 novembre 2023.

« Compétences spécifiques :

- Analyser le contexte du projet/analyser la commande ;

- Prendre en compte les usagers, en particulier les personnes âgées et handicapées, pour concevoir des espaces favorables à leur autonomie, leur sécurité et leur bien-être et leur permettre de s'approprier les lieux ;

- Établir un diagnostic ;

- Organiser la conduite du projet ;

- Imaginer des possibles pour une architecture et un urbanisme durable ;

- Produire un espace répondant à des qualités écologiques, techniques et esthétiques au regard des contraintes et des contextes ;

- Élaborer des prototypes et des simulations ;

- Contribuer à la validation et à la mise en œuvre du projet ;

- Donner des formes et des mesures à l'espace à différentes échelles ;

- Représenter le projet et mettre en œuvre les techniques de modélisation au service du projet ;

- Formaliser le projet de manière autonome ;

- Communiquer et interagir dans toutes les phases du projet ;

- Participer à l'élaboration et au suivi d'un projet architectural en utilisant les outils et méthodes de la profession ;

- Organiser les différents temps de la collaboration pour partager une vision de son projet ;

- Construire de la connaissance sur l'architecture ;

- Construire de la connaissance par le projet ;

- Développer une critique prospective et créative pour l'architecture. »

Outre les fiches RNCP, les deux écoles au sein desquelles nous avons évolué ont mis en place une « approche par compétences ». Dans les deux cas, il s'agit d'accompagner le renouvellement de la grille pédagogique d'une réflexion autour des compétences de l'architecte. Une ingénieure pédagogique a été mandatée au sein de l'ENSA Strasbourg pour animer un groupe de travail dans le but de définir les compétences de l'architecte. Du côté de l'école de Nancy, la démarche a été autre. Un groupe de travail a d'abord demandé aux enseignants de caractériser les compétences dispensées et évaluées au sein de chacun des enseignements. Ces dernières ont ensuite été regroupées pour identifier, à partir des enseignements dispensés, les compétences des diplômés des ENSA. Ces différentes approches renvoient au débat sur le rôle de la formation dans son rapport à la profession : faut-il, à partir des réalités du métier, identifier les savoirs et les compétences à transmettre aux étudiants en architecture, ou bien, à partir des contenus enseignés, définir ce que sont les compétences d'un architecte ?

D'autres créations de référentiels peuvent être citées pour attester de cette tendance, notamment celui fourni par le HCÉRES dans le cadre de l'évaluation des UR, sur lequel nous revenons dans le chapitre 5 ; le référentiel d'équivalences horaires pour la décharge d'heures du service d'enseignement pour la participation à des activités de recherche produit par le CNECEA non sans

difficulté, ou encore d'autres à dispositions des entreprises afin qu'elles se saisissent des dispositifs de droit commun tels que le CIR, le CII ou la CIFRE notamment (Chapitre 6)[769].

Qu'il s'agisse de la profession ou de la formation, l'objectivation des compétences des architectes demeure un enjeu, renforcé par les tendances qui dépassent le seul domaine de l'architecture. Cette quête d'objectivation peut-elle nuire au métadiscours de la profession ? Si l'indétermination est vertueuse pour Olivier Chadoin, qu'en est-il lorsque la détermination se fait de plus en plus pressante ? Le besoin d'objectiver, d'exprimer ce qu'est l'architecture et de caractériser la conception architecturale fait partie des enjeux associés au développement de la recherche en architecture. Il est corrélatif à la construction disciplinaire, à la légitimation scientifique de la recherche en architecture. Par-là, les agents qui empruntent le chemin de la recherche se heurtent à l'indéfinition des architectes comme trait professionnel. Le chapitre 4 est consacré à l'étude de la production issue de la recherche en architecture ainsi qu'aux questions qu'elle soulève à l'égard de l'auto-référentialité propre au corps professionnel des architectes.

769 D'autres groupes de travail ont été mentionnés au sein du Groupe de travail Innovation architecturale, notamment un groupe chargé d'identifier les spécificités de l'architecture dans le cadre de l'HCERES — mentionné par Valérie Wathier (Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère [BRAUP]) — et un autre sur l'évaluation des dossiers déposés par des agences d'architecture candidates au crédit impôt recherche — évoqué par Emmanuel Dufrasnes, expert CIR.

Conclusion du chapitre 3

La recherche est une activité convoitée. Elle est vectrice de capital symbolique, politique, institutionnel et économique. Les politiques l'encouragent, attribuent des moyens pour accompagner son développement et lui associent de nombreux enjeux ; elle en devient une activité discriminante (accès à l'enseignement ou à des moyens, relation à la puissance publique, etc.). La définition de la recherche en architecture, son rôle et ses limites sont des enjeux de lutte. Dès lors, chacun est enclin à défendre une conception de la recherche en phase avec sa propre position.

Réfléchir à la recherche à partir de sa propre position dans le champ ne relève pas de l'imposture : il s'agit d'adapter l'idéal de ce que devrait être la recherche aux conditions concrètes dans lesquelles chacun peut la produire. Chaque acteur compose avec sa position dans le champ, les propriétés qui le structurent — notamment la croyance dans le jeu et l'*illusio* qui le fonde — ainsi qu'avec sa propre conception de la recherche. Ce rapport devient alors un facteur de segmentation, regroupant des agents partageant une vision commune de la recherche, qu'ils tendent à défendre, voire à imposer à ceux qui ne la partagent pas.

La recherche constitue une pratique instituée au cœur du champ universitaire. Dès lors, toute démarche ne répondant pas aux critères de la recherche académique tend à être marginalisée par les communautés scientifiques établies. Les individus issus d'un parcours universitaire tendent ainsi à appréhender la recherche en architecture à travers les normes et les valeurs qu'ils ont intégrées au cours de leur parcours. Or, l'architecture, qui ne relève pas historiquement de l'université, possède une trajectoire de formation distincte, qui a certes connu une universitarisation, mais qui reste marquée par l'héritage du modèle des Beaux-Arts, par des traits professionnels et une formation au corps enseignant composite. Cet héritage continue d'imprégner l'organisation actuelle des écoles d'architecture. Ainsi, des mécanismes de repli s'observent : chacun valorise les critères qu'il maîtrise et peut en venir à disqualifier des pratiques différentes des siennes. Cependant, les formations dispensées dans les ENSA intègrent désormais des enseignements d'initiation à la recherche, contribuant à former à la fois les futurs architectes et les futurs chercheurs. Ces enseignements participent à façonner leur rapport à la recherche et leur adhésion, plus ou moins marquée, à une conception unifiée de celle-ci, malgré la diversité des approches co-existantes (Chapitre 5). Les écoles d'architecture constituent également des lieux de rencontre et de collaboration entre acteurs aux profils divers. Elles offrent ainsi une opportunité de dépasser les clivages entre recherche, pratique professionnelle et formation. L'approche par la sociologie des champs de Pierre Bourdieu, les travaux de Véronique Biau, ainsi que les apports de la sociologie des professions et des sciences permettent de mettre en lumière ces logiques de repli, tout en offrant des clés de compréhension pour expliquer la permanence des débats autour de la recherche en architecture. Adopter une telle perspective nous amène à penser que, pour favoriser le développement de la recherche en architecture, reconnaître les enjeux qu'il représente pour l'ensemble des acteurs est un préalable nécessaire. Il ne s'agit pas de nier une conception historique et académique de la recherche, garante de la production de savoirs, ni de déposséder les architectes de leur formation et de leur culture professionnelle, mais bien de chercher à articuler des référentiels et des dynamiques d'autonomisation, déjà soumis à de nombreuses pressions extérieures.

Chapitre 4 : La recherche comme objet d'étude : une approche épistémologique

Les politiques publiques ont largement contribué à faire évoluer le cadre et les conditions de développement de la recherche en architecture en France. Toutefois, leurs effets sur le monde de l'architecture ne peuvent être dissociés de l'engagement et de la production des acteurs impliqués. Le développement de la recherche ne relève donc pas uniquement de l'action publique : il est avant tout le résultat de ceux qui la portent et s'y investissent. Les débats épistémologiques autour de la recherche en architecture sont permanents et se ravivent, voire se renouvellent, à chaque projet de réforme de la formation. Les grandes réformes de l'enseignement de l'architecture (1968, 2005 et 2018) ont introduit des évolutions majeures dans l'institutionnalisation de la recherche — intégration de nouvelles disciplines dans les lieux de formation et les unités de recherche, création du doctorat en architecture, reconnaissance du statut d'EC. Ces débats donnent régulièrement lieu à des publications et à des colloques, où la définition, le rôle et les limites de la recherche en architecture sont à nouveau discutés collectivement.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'institutionnalisation de la recherche en France est souvent invoquée pour expliquer les débats qu'elle suscite dans le domaine de l'architecture. Le caractère pluriministériel de cette dernière, ainsi que son indépendance vis-à-vis de l'université, compliqueraient l'affirmation d'une véritable discipline architecturale. Toutefois, en comparant le cas français à d'autres expériences étrangères — le Canada pour Jean-Pierre Chupin, les États-Unis pour Antoine Picon, l'Angleterre pour Jeremy Till ou encore la Suisse pour Inès Lamunière — les particularités de l'institutionnalisation de la recherche en architecture française ne peuvent pas justifier seules la persistance des « questions existentielles de la recherche architecturale[770] ». Celles-ci concernent les spécificités mêmes de cette recherche : son ancrage scientifique et institutionnel, son rôle, sa légitimité, voire la possibilité même de son existence. En parallèle, au-delà des contributions qui prennent la recherche en architecture comme objet d'étude ou de débat, le groupe professionnel produit également une littérature riche, tant par ses approches que par la diversité de ses objets. Les débats autour de la recherche en architecture conduisent à interroger la nature de cette production écrite : en quoi la littérature des architectes constitue-t-elle une forme de recherche, s'en distingue-t-elle ou s'y confond-elle ? Il s'agit alors de reposer la question de sa place par rapport au champ de la recherche, et, réciproquement, de celle de la recherche par rapport à cette littérature. Cela soulève une question essentielle : les politiques publiques en matière de recherche tendent-elles à délégitimer la littérature produite par les architectes, ou, au contraire, à la reconnaître comme une forme de recherche en architecture ?

Ce quatrième chapitre propose de revenir sur les enjeux soulevés par le développement de la recherche en architecture à partir des apports des architectes sur cette question, ainsi que d'analyses de la littérature issue de ce groupe professionnel. Nous nous appuyons principalement sur un corpus composé d'ouvrages collectifs, de recueils d'entretiens ainsi que d'un bulletin de la SFA, publiés au fil des grandes étapes de l'institutionnalisation de la recherche en architecture, entre 1986 et 2019. Ces contributions rendent compte des prises de parole d'architectes, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs habilités à diriger des recherches, intervenant majoritairement en France, selon des approches variées : certaines portes sur la construction disciplinaire ; d'autres

770 LENGEREAU Éric, « Aux origines de la recherche architecturale en France », dans : COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018, p. 20.

visent à dresser un bilan de la production ; ou encore réagissent à des évolutions touchant l'organisation de la formation[771]. En complément, nous avons également pris en considération des prises de position d'architectes ou de chercheurs s'exprimant spécifiquement sur la question de la recherche en architecture[772].

Face à l'ampleur des travaux consacrés à la recherche en architecture, nous avons opté pour une sélection ciblée, représentative de différentes positions exprimées en France, notamment lors des moments clés de son institutionnalisation. Ce travail s'inscrit donc dans un cadre délibérément circonscrit. L'ambition de proposer une lecture épistémologique globale de la recherche en architecture excède notre travail et ne saurait être traitée dans les limites d'un chapitre de thèse. Nous avons choisi de concentrer notre analyse sur des ouvrages et des contributions ancrés dans le contexte institutionnel et politique national que nous décrivons, ce dernier constituant le prisme à travers lequel nous interrogeons la recherche en architecture et le rôle déterminant qu'y jouent les politiques publiques. Bien que partielle, cette lecture nous semble apporter une contribution utile à la compréhension des débats contemporains. Elle pourrait et pourra être élargie et enrichie par des travaux d'architectes étrangers ou par des contributions plus récentes, susceptibles de nuancer, de prolonger ou d'actualiser notre analyse — ce que nous faisons en partie dans les chapitres 7 et 8, consacrés aux pratiques qualifiées de « recherche » dans les agences d'architecture. Enfin, cette synthèse s'adresse tout particulièrement aux doctorants en architecture, qui sont aujourd'hui amenés à se positionner dans la continuité ou en rupture avec cette histoire et les débats qui l'ont façonnée.

771 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *Bulletin n° 56*, 2e trimestre 2020.

COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018.

HANROT Stéphane (dir.), *Quels rapports entre recherche et projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design ? : Actes des rencontres doctorales en architecture 2015*, Marseille, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 2015.

Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, *Trajectoires doctorales 2*, n° 30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014.

DAUTREY Jehanne (dir.), *La recherche en art(s)*, Paris, Éditions MF, 2010.

LENGEREAU Eric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, Éditions Recherches, 2008.

LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2005.

Cahiers thématiques, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001.

PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, Marseille, Parenthèses, 1986.

772 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », traduit de l'anglais par Mathias Rollot, dans : ROLLOT Mathias, *La recherche architecturale : Repère, outils, analyses*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2019, pp. 301-320.

BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2003.

HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, 2002.

RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, Paris, L'Harmattan, 2002.

1. La production de connaissances et le projet architectural

Pour analyser les relations entre architecture et recherche, il est ici question d'examiner le rapport des architectes à l'écrit. Nous nous intéressons d'abord au rôle et à la production de figures individuelles dans la construction de l'auto-référentiel des architectes, avant d'analyser cette littérature à l'articulation entre théorie et doctrine. Enfin, nous analysons la manière dont ces textes abordent la notion de « projet en architecture ».

1.1. L'auto-référentiel professionnel : la théorie en architecture

Si les politiques publiques en matière de recherche en architecture s'appuient aujourd'hui sur la mise en place de dispositifs et de mesures fondés sur des modèles ou des pratiques existants, qu'en est-il des démarches antérieures ou extérieures à ces cadres institutionnels ? Le méta-discours produit par les architectes repose sur une littérature spécifique, notamment portée par des figures d'architectes-auteurs. Cette production entre-t-elle en tension avec la conception de la recherche promue par les politiques publiques, ou constitue-t-elle au contraire un corpus complémentaire, susceptible de nourrir et d'enrichir le développement de la recherche en architecture ?

1.1.1. Le rapport singulier de l'architecture à la théorie

Qu'elle passe par la médiatisation des projets dans la presse professionnelle ou, plus encore, par la publication d'ouvrages, l'écriture constitue un vecteur de consécration pour les architectes[773]. Cette littérature revêt des formes multiples[774] : exploratoire, utopique, critique ; relevant du traité, de l'essai ou de l'autobiographie[775]. Elle est une production individuelle ou collective, s'inscrivant plus ou moins explicitement dans une construction partagée du savoir architectural. C'est bien la question du rapport à la constitution d'un état des savoirs en architecture qui est ici en jeu. La recherche peut être appréhendée selon des conceptions diverses, offrant à certains architectes la possibilité de se reconnaître dans une posture de chercheur :

> « "Je cherche", disent la plupart des architectes, assimilant abusivement le travail d'élaboration du projet, la succession des brouillons, celle des esquisses, à une recherche. Recherche — certes — d'accouchement des enfants de l'imaginaire et de l'expérience, mais qui n'a rien de commun, sauf le nom avec l'usage du même mot par l'institution savante. Ces quelques évidences, il faut

773 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000.

774 CAYE Pierre Caye, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, *Traités et autres écrits d'architecture*, Bruxelles, Mardaga, 2021.

775 GANGAROSSA Laurie, « "Je est un autre" L'architecte-écrivain », Communication au sein du colloque « Profession ? Architectes. Métier, profession ou filière de la pratique architecturale : comment penser les liens entre les acteurs d'un champ de l'architecture en recomposition ? » qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2021 à l'ENSA Nancy.

GANGAROSSA Laurie, Thèse de doctorat en architecture dirigée par Sébastien Marot en cours, Paris Est ,Observatoire de la condition suburbaine. Titre provisoire : *Architectes-autobiographes. Récits de détournements d'un genre littéraire et de la discipline.*

> les répéter une fois de plus, puisque le milieu architectural n'en tient pas compte. Le travail sur le projet n'est pas une recherche et il court à ce sujet bien des lapalissades.[776] »

Paul Chemetov dénonce la confusion que feraient « la plupart des architectes » en considérant que leur travail est une recherche. Au-delà des enjeux liés à la recherche, qui peuvent inciter à s'approprier ce terme, quelles convergences sont observées entre la recherche académique et l'élaboration du projet d'architecture ? *A contrario*, quelles propriétés les séparent ? Le terme « recherche » est également utilisé par le champ artistique. L'élaboration du projet d'architecture peut ainsi être assimilée, par les architectes, à une recherche au sens artistique du terme[777]. Le dernier ouvrage maîtrisé par Le Corbusier de son vivant, intitulé *L'Atelier de la recherche patiente*[778], compile différentes œuvres de l'architecte, qui, selon la légende, aurait souhaité voir inscrit sur sa carte d'identité la profession d'écrivain[779]. Par-là, l'ouvrage illustre une « recherche artistique » composée de textes, de photographies de peintures et de sculptures réalisées en parallèle de son activité d'architecte. L'ouvrage présente Le Corbusier comme un artiste complet. Ce dernier présente son atelier comme le lieu « de la recherche patiente ». La recherche fait alors écho au processus créatif tel qu'il est pratiqué par les artistes. Philippe Boudon pointe ainsi une « recherche » artistique en architecture, dans laquelle la problématique serait posée individuellement, pas formellement définie, attachée à son auteur et donc non transmissible[780]. Par ailleurs, la profession d'architecte partage des valeurs au cœur de la profession académique : le désintéressement, la dimension intellectuelle et l'indépendance notamment (Chapitre 3). Toutes deux accueillent des mécanismes d'auto-observation importants (évaluation par les pairs/critiques) et requièrent un certain dévouement motivé par une envie d'agir (*ethos* vocationnel/*libido sciendi*). La notion d'auteur est également présente dans l'une et l'autre des professions (propriété intellectuelle). En tant que champs ou professions, ils tendent chacun à l'autonomie. Dès lors, au regard de ces similitudes, des enjeux associés à la recherche, et de l'indéfinition caractéristique de l'architecture, pourquoi les architectes ne revendiqueraient-ils pas une recherche en architecture qui serait propre à leur champ ? Selon Paul Chemetov, il est en tout cas usuel que les architectes s'approprient le champ lexical de la recherche.

Certains architectes sont reconnus, non pas seulement pour leur production architecturale, mais pour leurs écrits. Dans son ouvrage intitulé *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales* publié en 2002, sur lequel nous revenons *infra*, Stéphane Hanrot rappelle les travaux d'architectes théoriciens qui se sont employés à la mise au clair des connaissances sur les objets architecturaux dans la perspective de leur réemploi dans la pratique[781]. Stéphane Hanrot, qui a été professeur à l'ENSA Marseille et directeur du laboratoire Project[s], s'est quant à lui engagé en faveur de la reconnaissance et du développement de la recherche en architecture, mais aussi de la recherche sur et par le projet. Il cite ainsi le Traité de Leon Battista Alberti (XVe siècle), les cours de Jean Nicolas Louis Durand (1825), le Dictionnaire raisonné d'Eugène Viollet-le-Duc (1854), le vocabulaire de l'architecture de Jean-Marie Pérouse de

776 CHEMETOV Paul, dans : EPRON Jean-Pierre, CHEMETOV Paul, RAYMOND Henri, « Théorie et doctrine », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, *op. cit.*, p. 123.

777 BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, *op. cit.*, p. 35.

778 LE CORBUSIER, *L'atelier de la recherche patiente*, Lyon, Fages Éditions, 2015.

779 CAYE Pierre, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, STILLEMANS Jean, « Avant-propos », dans : CAYE Pierre, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, *Traités et autres écrits d'architecture*, *op. cit.*, p. 7.

780 BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, *op. cit.*, p. 35.

781 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 113.

Montclos (1972), ou encore les travaux d'Ernest Burden (1993). Bien sûr, cette liste d'architectes théoriciens n'a pas prétention à être exhaustive. Lorsqu'il est question de faire état du savoir architectural, le groupe professionnel s'appuie sur ces figures individuelles, des architectes qui ont acquis une grande notoriété, et sur leurs écrits, qui semblent traverser les époques sans jamais paraître, du moins pour ceux qui les rappellent, surannés : Vitruve, Alberti, Le Corbusier, Huet, Koolhaas, etc. À titre d'exemple, dans le Bulletin publié par la SFA sur l'enseignement du projet dans les écoles d'architecture, Vitruve a été cité cinq fois, Le Corbusier huit fois, et Rem Koolhaas, quatre fois. Ces architectes, dont les écrits sont toujours repris, font partie de l'auto-référentiel des architectes. Ce sont des références communes, partagées par le groupe professionnel, enseignées et qui ont acquis une certaine notoriété au sein de la société. Ces architectes, dont les édifices et les écrits ont marqué l'histoire du champ, incarnent des figures intellectuelles qui participent encore aujourd'hui à la légitimation du groupe professionnel. Leurs discours nourrissent ceux des architectes contemporains et, pour les plus connus d'entre eux — les « architectes-stars[782] » —, constituent un ensemble de références partagées entre la profession et la société. Ainsi, si l'écrit est un trait commun aux architectes qui ont acquis une certaine notoriété, il semble également que l'architecte qui emprunte la voie de la consécration se doit de donner une définition à l'architecture. Un certain nombre de ces définitions ont été recensées dans des publications ayant pour objectif de les rassembler[783]. Elles mettent en évidence les caractéristiques du champ. Elles ne mettent pas l'accent sur la maîtrise de compétences techniques ni sur la description des activités professionnelles, mais sur un discours de présentation de soi fondé sur un ensemble de valeurs et de métaphores. Ces dernières peuvent être perçues comme mystiques pour les profanes et passionnées par les agents du champ. Elles visent à donner à voir l'architecture, et, ce faisant, à renforcer la légitimité du groupe professionnel.

> « L'architecture est le jeu, savant, correct et magnifique des volumes sous la lumière », Le Corbusier.
>
> « Louis Kahn disait qu'il ne savait pas ce qu'était l'architecture, mais que les bâtiments devaient être des offrandes à l'architecture.[784] »
>
> « Le vieux pouvoir de la véritable architecture, qui est conjointement d'embellir les corps qui marchent, qui dansent, et d'animer les espaces et les édifices.[785] »

Ces énoncés sur l'architecture et leur emploi révèlent également la persistance de la figure de l'architecte-auteur, à travers le rôle central accordé aux personnalités individuelles dans la représentation de la profession et dans son méta-discours. Ils traduisent aussi l'influence durable de la dimension artistique associée à l'architecture, qui imprègne fortement ces discours. À chaque époque, des figures individuelles se distinguent en prônant et en transcrivant différents préceptes, et font référence. Par leurs écrits et la notoriété qu'ils acquièrent, ils incarnent l'émergence de courants, et par extension de sous-champs, qui adoptent des positionnements distincts vis-à-vis de

---

782 BIAU Véronique, « Stratégies de distinction. Les architectes français et la tentation du "star-system" », *Socio-logos*, 1996.

783 ROLLOT Mathias, *La recherche architecturale : Repère, outils, analyses*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2019, pp. 63-69.

GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *L'Indéfinition de l'architecture : un appel*, Paris, Éditions de La Villette, 2009.

HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, pp. 31-40.

784 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 64.

785 BARTHES Roland, cité par : GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *L'Indéfinition de l'architecture : un appel*, *op. cit.*, p. 11.

la conception historique de l'architecture communément partagée au sein de la profession. Ils ne représentent d'abord qu'une infime minorité, mais suscitent l'adhésion de certains architectes qui s'inspirent de leurs conceptions et appliquent, de manière plus ou moins directe, leurs préceptes. Par-là, ils ancrent la production architecturale dans sa contemporanéité. Parmi les figures contemporaines, nous pouvons citer Patrick Bouchain, Dominique Gauzin-Müller ou Philippe Madec, entre autres. Ils défendent une remise en question permanente des normes, la valorisation de la maîtrise d'ouvrage au cœur du projet, une architecture frugale ou encore « l'éco-responsabilité ».

En parallèle, au-delà des logiques de distinction — c'est-à-dire des prises de position portées par une personnalité qui se distingue du communément partagé par le groupe professionnel —, l'institutionnalisation de la profession d'architecte s'accompagne d'une théorisation collective. Au-delà de l'énoncé individuel, une histoire des traités s'est développée au sein de la profession[786]. Elle témoigne de l'intellectualisation de la profession, de son passage au rang d'« art libéral »[787], mais aussi de la construction collective d'un regard porté sur l'architecture. À l'occasion du colloque « Rencontres, Recherche, Architecture », qui s'est tenu en juin 1984, Jean-Pierre Epron est revenu sur la place du discours sur l'architecture dans la profession :

> « Ensuite la doctrine ; les architectes sont d'infernaux bavards. Mais ce bavardage n'est pas simplement un système de référence qui se construit et qui se transforme, c'est aussi un ensemble de discours qui acquiert quelque part une certaine cohérence, un ensemble d'énoncés qui opère puisqu'ils permettent de faire des édifices et surtout de les faire comprendre.[788] »

Ces écrits comprennent des visées explicatives et prescriptives, voire normatives. Nous pouvons évidemment donner en exemple *De architectura* de Vitruve, *De re aedificatoria* de Leon Battista Alberti, les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) et la Charte d'Athènes, pour ne citer que ceux-là. Malgré leurs âges, ces textes continuent de faire référence et d'être cités par les architectes. La théorie en architecture possède sa propre histoire, jalonnée de tournants majeurs et d'ambitions variées, transcrits dans les traités. Au XVIIe siècle, elle s'inscrit notamment dans un mouvement de rationalisation, dont la doctrine des proportions constitue « l'expression architecturale la plus commune de ce rationalisme[789] ». Cette tentative de rationalisation trouve ses limites à la fin de l'époque classique, avec Jacques-François Blondel et son Cours d'architecture, qui met en évidence la tension entre règles établies et liberté créative : « la difficulté de concilier règles et invention[790] ». Au XIXe siècle, d'autres figures comme Jean-Nicolas-Louis Durand et Jean-Baptiste Rondelet poursuivent cet effort de théorisation, puis, les CIAM, au XXe siècle, proposent à leur tour une pensée normative de l'architecture. Le traité, dans ce contexte, joue un double rôle : il constitue un lien structurant entre théorie et pratique, tout en révélant les limites de ce rapport. Comme le souligne Antoine Picon, « la théorie représente ce cadre type qu'il faut sans cesse adapter aux conditions de production réelles[791] ». Ainsi, la théorie est comprise comme un

786 CAYE Pierre, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, STILLEMANS Jean, « Avant-propos », dans : CAYE Pierre, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, *Traités et autres écrits d'architecture*, Bruxelles, Mardaga, 2021, pp. 7-12.

787 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, p. 215.

788 EPRON Jean-Pierre, dans : EPRON Jean-Pierre, CHEMETOV Paul, RAYMOND Henri, « Théorie et doctrine », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, *op. cit.*, p. 118.

789 PICON Antoine, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988, pp. 24-25.

790 *Id.*, p. 65.

791 *Id.*, p. 31.

système de repères destiné à guider les architectes, et non comme un ensemble de normes figées. Elle offre un cadre de référence, un support partagé, utile non seulement aux architectes, mais aussi dans les relations entre architectes et artisans, et dans les mécanismes de contrôle ou de validation institués par l'État. Ce rôle structurant souligne à la fois la portée et les contraintes d'une théorie de l'architecture qui oscille constamment entre prescription, adaptation et négociation avec le réel.

Outre les traités, les architectes s'appuient également sur un système de références pour enseigner l'architecture :

> « Nous avons hérité — et nous n'en sommes pas encore entièrement sortis — d'un système d'enseignement de l'architecture fortement marqué par un mode d'apprentissage de type académique. Sa principale caractéristique est cette forme de violence symbolique consistant à désigner des modèles à imiter en vertu de leur beauté plastique, plutôt qu'à expliciter une démarche de mise en forme en échappant à l'effet réifiant de la visée d'un bel objet selon une démarche téléologique impliquant l'amnésie de la genèse des opérations. L'arbitraire avec lequel le mimétisme permet de jeter son dévolu sur une œuvre de référence plutôt que sur une autre laisse libre cours à un choix culturel auquel les étudiants adhèrent par fascination, sans être à même d'en mesurer la portée sociale.[792] »

Pour Jean-Pierre Frey, architecte et sociologue, « l'académisme » renvoie ici au système de formation dispensé à l'École des Beaux-Arts[793] avant 1968. Ce dernier, comme nous l'avons déjà rappelé, offre une large place à l'atelier de projet dans la formation des futurs architectes et à une transmission de maître à élève[794]. Paul Chemetov évoque une « attitude profondément anti-intellectuelle[795] » présente au sein de l'École des Beaux-Arts. Amandine Diener rapporte également une position revendiquée par l'École qui se considère « avant tout comme une école d'art[796] ». Cette dernière rejette de nombreuses sollicitations formulées par diverses institutions et protagonistes qui proposent d'enrichir l'offre grâce à des enseignements techniques[797]. Amandine Diener décrit une pédagogie fondée sur l'émulation et l'enseignement mutuel. Dans celle-ci, les critères de jugement et d'attribution des récompenses ne sont pas explicites. Les membres du jury sanctionnent « le parti[798] » développé par l'élève sans que celui n'ait fait l'objet d'étude spécifique. Malgré cela, la formation dispensée à l'École des Beaux-Arts comprend bien un enseignement de la théorie de l'architecture, mais il est décrit comme davantage critique que scientifique :

---

792 FREY Jean-Pierre, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 86.

793 Amandine Diener décrit un héritage académique perpétué au sein de l'École des Beaux-Arts à travers l'accès aux études et l'implication de l'Académie dans l'enseignement.

DIENER Amandine, *Enseigner l'architecture aux Beaux-Arts (1863-1968) : Entre réformes et traditions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, pp. 85-89.

794 Amandine Diener décrit le système « Beaux-Arts » à travers trois triptyques : Les pratiques d'enseignement et de valorisation des études : les cours, les concours et les récompenses accordées à l'issue de ces derniers ; Les lieux d'enseignement : l'amphithéâtre, l'atelier et la salle Melpomène ; Les figures enseignantes : le professeur, le patron d'atelier et le jury.

Id., p. 31.

795 CHEMETOV Paul, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 44.

796 DIENER Amandine, *Enseigner l'architecture aux Beaux-Arts (1863-1968) : Entre réformes et traditions*, *op. cit.*, p. 83.

797 *Ibid.*

798 Le parti est défini par Amandine Diener comme : « une notion clé qui sous-tend la genèse d'un projet et suppose d'arrêter un choix dans la formalisation du programme à partir de modèles qu'une solide culture architecturale aura porté à la connaissance des élèves. »

Id., p. 35.

> « Si le cours s'appuie sur l'histoire pour asseoir une connaissance du passé et émettre des principes applicables à la composition architecturale, la scientificité de cet enseignement peut être questionnée tant celui-ci revêt une dimension critique[799] ».

Tel qu'il est décrit, l'enseignement offre une analyse critique d'un corpus d'édifices historiques sélectionnés de manière plutôt arbitraire par l'enseignant qui le dispense et qui est également l'auteur de la critique. Comme le précise Amandine Diener, le cours de théorie est toujours présent dans les programmes des ENSA, dans des proportions différentes selon les écoles. Pour Inès Lamunière, à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), il continue de reposer sur un corpus de références, une présentation de projets d'architectes qui constituent un référentiel :

> « Il m'a toujours paru impératif d'accompagner le choix du thème que je donne à mes étudiants d'une série de cours de théorie que je nomme, à dessein, "théorie du projet d'architecture". Dans ces cours, j'expose différentes démarches de projet que j'ai pu observer chez d'autres architectes. Mes étudiants doivent ainsi acquérir un référentiel, un ensemble d'éléments significatifs dont je me serais contentée de leur fournir un exemple. Que ce soit en deuxième année ou en Master, j'essaie toujours de tisser un réseau d'architectes ou de projets susceptibles de constituer autant de références incontournables, autant de moments ou de situations qui ont pu changer le cours de l'architecture.[800] »

Certains architectes se montrent toutefois nostalgiques du modèle Beaux-Arts :

> « À la suite du système de composition élaboré par l'École des Beaux-Arts et reconnus par tous pendant des décennies avant qu'il ne devienne caduc, nous manquons d'un (de plusieurs) discour(s) théorique(s) solide(s) et reconnu(s) par tous sur ce qu'est aujourd'hui la composition architecturale. Il suffit de regarder la maigreur des bibliographies dites basiques (quand il y en a) remises aux étudiants de première année en atelier de projet pour le comprendre.[801] »

L'enjeu consiste alors à élaborer une théorisation contemporaine de l'architecture, qui fait défaut selon Marc Dauber, dans la lignée des enseignements dispensés à l'époque de l'École des Beaux-Arts[802]. Ainsi, certains, à l'instar de Marc Dauber, évoquent une incapacité à théoriser l'architecture depuis la fin de l'enseignement des Beaux-Arts et l'entrée dans la modernité[803]. Selon cette lecture, la disparition du recours systématique à la référence aurait rendu impossible toute tentative de théorisation alternative.

Qu'elle se manifeste historiquement à travers les traités, dans le cadre de l'enseignement ou à travers le processus d'institutionnalisation de la profession, la question de la théorisation en

---

799 DIENER Amandine Diener, « Aux franges de l'histoire et de la critique, l'enseignement de la théorie de l'architecture à l'École des beaux-arts (1894-1968) », dans : LE GOFF Armelle, DEMEULENAERE-DOUVERE Christiane (dir.), *Enseignants et enseignements au cœur de la transmission des savoirs, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2021. Disponible en ligne, URL : https://books.openedition.org/cths/14617

800 LAMUNIERE Inès, STALDER Laurent, *Enseigner l'architecture : un entretien*, Gollion, Infolio, 2018, pp. 18-19.

801 DAUBER Marc, « Cinq qualités d'un bon enseignant de projet », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 47.

802 Rappelons que les propos de Marc Dauber en faveur de « discour(s) théorique(s) solide(s) et reconnu(s) » s'inscrivent dans une contribution, et plus largement dans un bulletin de la SFA, qui appelle à venir au secours de l'enseignement du projet qui serait en danger. L'origine des menaces est la réforme de 2018, pointée en filigrane, qui, par la création d'un statut d'enseignant-chercheur, impose progressivement dans les recrutements des quotas d'enseignants docteurs. Il est donc question, pour une majorité de contributeurs de cet appel, de porter un discours défensif en faveur des enseignants architectes, de maintenir le contrôle exercé sur la formation par les architectes et leur rôle dans la reproduction de la profession par la formation. Pour ce faire, il s'agirait de recentrer la formation sur des enseignements dispensés par des architectes.

803 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, Marseille, Parenthèses, 2014, p. 16.

architecture est omniprésente. Elle est marquée par une revendication artistique de l'activité — centrée sur l'idée de création — et s'appuie sur un système de références mimées ou critiquées, sans que cette critique ne puisse être pleinement objectivée. Il en résulte un référentiel indispensable à la production architecturale, profondément enraciné dans son histoire, mais dont la légitimité soulève des interrogations dès lors qu'on le confronte aux exigences d'une recherche dite « objective ». Dans ce contexte, les politiques publiques en matière de recherche peuvent être perçues comme une tentative de structurer ou de formaliser cette théorie. Cependant, plusieurs questions demeurent. Notamment celle de la compatibilité entre la conception de la théorie architecturale telle qu'elle est attendue ou formulée par une partie de la profession, et les cadres normatifs imposés par les dispositifs publics de soutien à la recherche. Cet appel à une théorisation plus rigoureuse se heurte également aux pratiques concrètes : si une théorie de l'architecture fait défaut et qu'elle est effectivement souhaitée, pourquoi les architectes eux-mêmes ne s'en saisissent-ils pas pleinement ? Et si ceux-ci s'appuient déjà sur un corpus théorique, aux codes et aux logiques internes propres à la discipline, est-ce bien ce type de production que les politiques publiques entendent soutenir et reconnaître comme relevant de la recherche ?

1.1.2. La « boîte noire » du projet

Pour expliciter ce rapport particulier à la théorie, et parce qu'elle est toujours au centre des discours et des débats, il est nécessaire de revenir sur ce que l'on désigne comme la « boîte noire » du projet :

> « Il s'agit d'une manière de penser, non d'un objet identifiable. Il s'agit d'une démarche, d'une posture, non d'une expression.[804] »

Lorsqu'il est question de définir la recherche en architecture, les spécificités associées au « projet » sont toujours rappelées. Nous proposons donc, face aux multiples explorations consacrées au « projet », de donner à voir les principales caractéristiques qu'on lui attribue. Thierry Verdier parle ainsi d'un « vocable-tiroir[805] ». Le « projet » réunit alors toute l'essence de l'architecture. Il renvoie à la fois à l'expertise des architectes, au processus intellectuel de conception, à la modélisation d'un futur édifice, au bâtiment en devenir… Il désigne ainsi ce qui rend spécifique l'activité des architectes. Des ouvrages lui sont consacrés, de multiples spécificités lui sont associées sans que jamais il ne semble être donné à voir dans son entièreté. La métaphore de la boîte noire est alors employée pour exprimer la manière dont le projet résiste à la définition. Chaque définition donnée par les architectes — ou plutôt chaque exploration consacrée au projet — souligne son caractère singulier, insaisissable, teinté d'un certain mysticisme et marqué par une forme d'indéfinition. Dès lors, lorsqu'il s'agit de définir la recherche en architecture, la relation au projet apparaît comme un point central des réflexions, semblant légitimer une approche de la recherche elle-même singulière.

Pour Jean-Baptiste Marie, la définition du projet semble recouper indistinctement trois idées :

> « - Le projet peut être la représentation d'une chose que l'on pense atteindre ou faire ; il est envisagé au sens de dessein, programme, objectif… ;
>
> - le projet est l'expression du dessin de l'architecte et des ingénieurs ;

804 *Id.*, p. 44.

805 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Trajectoires doctorales 2*, nº30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014, p. 42.

- le projet peut être entendu comme un ensemble d'activités corrélées et en interaction conduisant à la réalisation ; il est alors imaginé comme un processus collectif faisant intervenir de multiples parties prenantes.[806] »

L'ambiguïté du terme « projet » tient alors à sa polysémie : il désigne à la fois « une intention, une intention en train d'être mise en œuvre, ou encore le processus conduisant à l'édification du projet[807] ». Toujours selon Jean-Baptiste Marie, les architectes adoptent ainsi une approche globale du projet, intégrant des enjeux sociaux et culturels, de pratiques et d'usages. De cette façon, la notion de projet occupe une place centrale dans le discours des architectes, car elle sert à mettre en lumière leur compétence spécifique tout en conservant une part d'indétermination — une « boîte noire » soigneusement maintenue. Elle permet de désigner la singularité de leur intervention, tout en n'en limitant pas les contours. Pour approfondir cette idée, nous proposons de revenir sur les principaux axes mobilisés lorsqu'il s'agit de définir le projet, notamment dans le cadre des réflexions sur la recherche en architecture et son institutionnalisation. Ces axes portent sur le projet en tant que processus intellectuel ; sur la modélisation qui accompagne la conception ; sur les outils développés par l'architecte ; ainsi que sur l'unicité et l'hétéronomie constitutives de tout projet, tout en interrogeant son lien à la recherche.

Tout d'abord, lorsqu'il est question de préparer les générations futures d'architectes et donc de construire leur formation, la description des prérequis à la profession s'impose. Pour prendre part à la construction des enseignements, voire les dispenser, il faut expliciter ce que l'architecte doit avoir la capacité de faire et comment il le fait. Le projet peut alors être défini par les compétences et les savoirs requis, et plus particulièrement, par l'acquisition de savoir-faire et d'un apprentissage pratique[808]. Dans cette visée, « la formation architecturale » nécessite, selon William J. R. Curtis, une formation adaptée, différente des méthodes pédagogiques fondées uniquement sur des approches littéraires ou scientifiques ainsi que des formations régies par les normes institutionnelles et éducatives. Il décrit l'approche propre à « la formation architecturale » comme :

> « […] une approche intégrée qui combine la pensée visuelle et spatiale, la maîtrise des techniques de construction, une capacité à interpréter les besoins et les aspirations sociales, un sens de l'histoire architecturale, une intuition de la forme, l'acquisition d'outils pour résoudre les problèmes, une connaissance des matériaux et de l'artisanat, du climat et des forces naturelles, bref : une solide culture architecturale et un sens des principes qui règlent le projet. […] le développement et l'enrichissement d'une telle "pensée architecturale" est l'aspect le plus difficile et le plus exigeant de la formation architecturale, car il n'existe pas de méthodes déterminées. [809] »

Par-là, la question de la compatibilité entre cette « pensée architecturale » et les exigences de la recherche, tant dans ses modes d'acquisition que dans sa formalisation, clive les architectes. Selon Alain Findeli et Anne Coste : « insistant sur la créativité inhérente à l'acte artistique ou professionnel, [une part des architectes] revendique une singularité tellement radicale qu'aucune des pratiques de recherche existantes ne saurait convenir pour encadrer les recherches effectuées dans les champs de ces disciplines.[810] » Face à eux s'opposeraient, ceux qui considèrent que les

806 MARIE Jean-Baptiste, *Architectes et ingénieurs face au projet*, Paris, Le Moniteur, 2019, p. 18.

807 *Ibid.*

808 DEVILLERS Christian, texte publié dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* n° 282, septembre 1992. Republié dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 8.

809 CURTIS William J. R., « Idées sur l'architecture et idées architecturales », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, pp. 32-33.

810 FINDELI Alain, COSTE Anne, « De la recherche − création à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs* n° 10, 2007, p. 149.

disciplines du projet n'ont pas à bénéficier d'un traitement spécial. Ils doivent répondre aux exigences à satisfaire dans la conduite de recherches et se conformer aux normes habituelles et partagées par la communauté des chercheurs[811]. Jean Noël Blanc, qui n'est pas architecte, décrit également « une forme de pensée particulière[812] » qui ne peut pas être saisie par les catégories classiques de l'analyse. Pour le sociologue qui a enseigné en école d'architecture :

> « […] il [le projet] retourne la réflexion en posant à la réalité une question inattendue qui en renouvelle l'appréhension. Il met l'espace en actes en forçant l'esprit à le saisir dans une dynamique de transformation. C'est la projection d'une intelligence active sur la réalité : une construction intellectuelle qui construit le monde.[813] »

Pour Paul Chemetov, le projet est un mécanisme très particulier qui allie « esprit flottant » et rigueur pour confronter « cette espèce de "nuage conceptuel"[814] » aux réalités économiques, sociales ou esthétiques. Les approches qui appréhendent le projet en tant que processus intellectuel — activité, processus ou mécanisme —, font état d'une capacité à considérer et fédérer de multiples informations avec, pour visée, « la conception-anticipation d'un objet constructible du monde réel[815] ». Aussi, Christian Devillers en propose une définition synthétique et davantage pragmatique :

> « Le projet architectural (que l'on pourrait résumer en disant qu'il est la construction d'un ordre à partir du rapprochement de réalités hétérogènes) est un mode de penser spécifique.[816] »

Ainsi, le processus intellectuel lié au projet est différent de celui de la recherche, au regard de la nature du travail produit : d'une part la synthèse du projet, d'autre part le travail analytique du doctorat[817]. Ils correspondraient ainsi chacun à des postures cognitives différentes[818]. Pour Paul Chemetov : « l'objet de l'architecture n'est pas scientifique, c'est une activité profondément matérielle et culturelle[819] ». Pour Chris Younès, le projet architectural ne peut pas être analysé comme une démarche démonstrative et cohérente, puisqu'il comporte « une part irréductible d'"insu", d'intuition et de poétique indicible exprimant des latences architecturales, urbaines et paysagères[820] ». La philosophe associe au projet « des dimensions d'incertitude et d'inachèvement du savoir, inhérentes au processus de conception architecturale[821] ». Pour Henri Ciriani, la différence entre projet et recherche réside également dans le fait qu'il n'y a pas de données explicites dans « la

811 *Ibid.*

812 BLANC Jean Noël, « Le projet est une pensée spécifique », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 92.

813 *Id.*, p. 93.

814 CHEMETOV Paul, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 45.

815 QUINTRAND Paul, « Le doctorat en architecture » dans : HANROT Stéphane (dir.), *Quels rapports entre recherche et projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design ? : Actes des rencontres doctorales en architecture 2015*, *op. cit.*, p. 16.

816 DEVILLERS Christian, texte publié dans l'*Architecture d'Aujourd'hui* n° 282, septembre 1992. Republié dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 8.

817 ROUILLARD Dominique citée par BOUDON Philippe, dans : BOUDON Philippe, « La thèse en architecture entre art et science », dans : DAUTREY Jehanne (dir.), *La recherche en art(s)*, *op. cit.*, p. 265.

818 *Ibid.*

819 CHEMETOV Paul, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 46.

820 YOUNES Chris, « L'intranquillité de la recherche architecturale », *Hermès La Revue*, n° 72, C.N.R.S Éditions, 2015, pp. 85-90.

821 *Ibid.*

recherche du projet d'architecture[822] ». Les arguments adoptent différentes formes, mais convergent tous vers l'idée que le projet s'oppose à la scientificité de l'architecture.

Par ailleurs, le processus de conception du projet intègre une formalisation de l'objet architectural en devenir qui, à travers une démarche itérative, se dessine et se précise. La modélisation sert alors le processus intellectuel. Elle est, pour Anne Coste, la particularité de l'exercice du projet[823]. Frank Rambert rappelle également le rôle du dessin pour les architectes en s'appuyant sur le travail d'Aldo Rossi :

> « Le dessin, par la répétition, l'assemblage d'éléments dans diverses situations, les analogies, la répétition encore et toujours, fini par mettre au jour un monde singulier qui définit ses propres codes de langage dont l'exercice du projet a le bénéfice pour, en retour, servir l'exercice du dessin qui voit apparaître de nouveaux sujets qui, à leur tour, enrichissent ce monde conceptuel.[824] »

Les outils, les techniques et les modes de représentation, tels que le dessin manuel, la maquette numérique ou physique, la cartographie, les plans, les coupes, les élévations, les perspectives ou l'axonométrie, continuent d'être au cœur de la formation et des activités des architectes. Leurs usages et les modes de représentation ont bien sûr évolué avec l'informatisation des outils des architectes. Là encore, il s'agit, pour Henri Ciriani notamment, d'une différence entre l'architecture et le monde scientifique : « Dans la pensée scientifique, fondamentalement, on apprend des données, tandis qu'en architecture on apprend des outils.[825] » Il ne précise cependant pas s'il fait ici référence aux outils de représentation ou, plus largement, aux outils de la conception (conceptualisation, recherche d'inspirations, recherche graphique, etc.). Toutefois, nous retrouvons l'idée selon laquelle l'architecture s'enseigne par la transmission et le maniement de savoir-faire, d'outils physiques, numériques ou mentaux et non par l'apprentissage de connaissances établies. Cela soulève donc la question de l'utilisation de ces outils dans la recherche en architecture. Cette question est explorée plus en détail au chapitre 5 de la thèse à travers l'analyse de l'exercice du mémoire de fin d'études dans les ENSA.

Autre axe dans la caractérisation du projet, les architectes reviennent parfois à ce qui motive le projet pour le définir : l'édification[826]. Dès lors, l'unicité du projet, son caractère situé et vécu, donc non reproductible, sont rappelés. Il est le fruit d'une traduction de pressions hétéronomiques[827] en une réponse spécifique aux données initiales — son site, le programme, son commanditaire, etc. — et à l'architecte — sa vision de l'architecture, son référentiel, sa traduction des exigences externes — qui, à partir d'inductions, a conçu le projet. Ainsi, pour Christian de Montlibert, dans le champ architectural : « il n'y a pas de cumulativité obtenue après une expérimentation qui conduirait à abandonner ou à généraliser une "loi", mais plutôt une diversification des points de vue qui doit plus à une comparaison des caractéristiques de chaque expérience singulière[828] ». Contrairement au

---

822 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 65.

823 COSTE Anne, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 61.

824 RAMBERT Frank, « Architecture, la recherche par le projet », *FabricA* 13, 2019, pp. 184-198.

825 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 57.

826 CHUPIN Jean-Pierre, « L'architecture comme discipline de la réciprocité analogique », *Cahiers thématiques*, nº 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, p. 26.

827 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 211.

828 *Id.*, p. 178.

champ des sciences, « une élaboration conceptuelle et paradigmatique cumulative[829] » de connaissances ne pourrait être mise en œuvre en architecture, car chaque projet serait singulier et hétéronome. En l'état, le savoir architectural serait donc voué à rester diffus et non cumulatif[830].

En conclusion de cette synthèse rapide quant aux axes empruntés lorsqu'il est question d'énumérer les caractéristiques du projet en architecture face aux enjeux de la recherche, nous retenons un trait commun, le projet est singulier. Guy Tapie parle ainsi « d'une conviction partagée par le milieu (professionnels, associations professionnelles, administrations en charge de l'architecture) sur la singularité des problèmes d'architecture[831] ». Selon le sociologue, cette dernière repose sur deux arguments : la nature culturelle et symbolique de toute construction, ainsi que l'originalité de son mode de fabrication, qui est le travail des architectes en tant qu'auteurs et créateurs. Le projet est l'activité, le processus ou le mécanisme propres aux architectes, à l'origine de l'architecture. Tout comme l'architecture, il se dérobe à toute comparaison :

> « Il est vrai que l'architecture est art, savoir, pratique, production, geste, machine, signe, abri, etc. Mais ces catégories, ces genres, demandent à être chaque fois spécifiés (ou même altérés) par des différences qui reportent sans cesse la formule unique : l'architecture est un art dont la finalité est l'usage, un savoir qu'aucun traité ne parvient à formaliser (il n'y a pas de "mathème" de l'architecture), une pratique dont l'éthique reste à constituer, une production dont le fondement est plus poétique que technique, un geste immobile et suspendu qui ne prend sens qu'en réponse aux gestes de ses habitants, une machine qui émeut comme un visage, un signe absent de tous les dictionnaires, un abri qui est proposition d'habitabilité, etc.[832] »

Il s'agit là du premier des trois mythes autour de la recherche en architecture mis en évidence par Jérémy Till, architecte et professeur émérite :

> « L'architecture ne serait que de l'architecture : l'architecture serait à ce point singulière, en tant que discipline et que forme de savoir que les définitions ou les processus habituels de la recherche ne pourraient pas s'y appliquer.[833] »

Face à la singularité du projet d'architecture, certains architectes défendent le développement d'une recherche en architecture en fonction de celui-ci. Deux axes de réflexion sont alors rappelés ci-après : l'ambition d'une conception scientifique du projet et la caractérisation des différents liens entre la recherche menée et le projet d'architecture : par, sur, dans pour, à travers, autour ou au-delà.

1.1.3. L'opposition entre théorie et doctrine

Pour interroger la nature du corpus textuel au cœur de la profession, produit pour elle et par elle, et le confronter aux exigences de la production scientifique, plusieurs auteurs mobilisent le couple théorie et doctrine. Il s'agit alors d'engager une réflexion sur la nature des connaissances produites par les architectes, au sens épistémologique défini par Phillippe Boudon, c'est-à-dire comme « l'étude des modalités de la connaissance, incluant ou non la question du caractère scientifique

829 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*, 1995, p. 178.

830 BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, *op. cit.*, p. 35.

831 TAPIE Guy, « Théorie(s) de la fabrication des espaces », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, nº 26/27, *Trajectoires doctorales*, novembre 2012, pp. 174-175.

832 GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *Définition et in-définition : L'énigme de l'architecture*, Rapport final, PUCA, décembre 2006, p. 5.

833 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 308.

d'un domaine[834] ». Pour Louis Vitalis et François Guéna, le couple théorie-doctrine renvoie à deux types de discours réflexifs qui thématisent tous deux la conception[835]. Pour Stéphane Hanrot, les théories et les doctrines sont les deux modes d'expression du « savoir architectural[836] ». Ainsi, pour certains, ces deux types d'énoncés sont présentés comme complémentaires ou du moins co-existant, pour d'autres ils sont surtout confondus. Les architectes désigneraient « théorie » un corpus de connaissances issu et partagé par le groupe professionnel qui tiendrait davantage de la doctrine et de la culture en ce qui concerne l'enseignement[837], que de la théorie telle que le monde scientifique la conçoit.

Plusieurs contributions reviennent ainsi sur la définition de ces deux termes et leurs emplois dans le monde de l'architecture. Pour Stéphane Hanrot, la théorie se caractérise par son objectivité : « une théorie ne juge pas du bien ou du mal : elle rend compte[838] ». La théorie est définie par Jean-Claude Bignon, architecte et titulaire d'une HDR, comme un dispositif de compréhension et d'explication d'une pratique. Elle est : « un dispositif appuyé non seulement sur l'action, mais sur un système organisé de concepts qui fonde cette fois sa légitimité sur le fait de rendre compte d'un fait ou d'une action[839] ». Il rappelle ensuite la définition donnée par Karl Popper : « cette activité théorique produit des conjectures et les moyens de les réfuter[840] ». En synthèse, les « théories des sciences de l'architecture produisent des modèles phares destinés à comprendre et à simuler[841] ». Pour Bernard Huet, la théorie serait l'objet de la recherche « fondamentale »[842]. Cette définition d'une théorie qui se caractérise par une visée, la connaissance, et qui est de nature descriptive semble largement partagée, tout comme le constat d'un usage détourné de la notion par le monde de l'architecture. Stéphane Hanrot aborde quant à lui la théorie en architecture, en la distinguant certes de la doctrine, mais en la divisant également en sous-catégorie[843]. Il reconnaît trois types de théorie selon les garanties de sa légitimité : « les théories érudites », « les théories expertes » et les « théories scientifiques ». Ces dernières sont issues de recherches qui vérifient des critères de scientificités, contrairement aux théories dites « érudites ». Les « théories expertes », quant à elles, relèvent d'« une connaissance élaborée par un professionnel durant sa pratique[844] ».

La doctrine, quant à elle, ne s'appuie pas sur un système de « concepts », mais sur un ensemble de « préceptes » qui sont des fruits d'intuitions ou de convictions. Elle vise le faire, elle est de nature

834 BOUDON Philippe, Sur l'espace architectural, *op. cit.*, p. 35.

835 VITALIS Louis, GUENA François, « Considérations formelles sur la relation recherche-projet en architecture dans le contexte des interrogations sur la recherche », Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère [En ligne], Actualités de la recherche, mis en ligne le 26 février 2020.

836 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 113.

837 BOUDON Philippe, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 35.

838 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 201.

839 BIGNON Jean-Claude, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 24-25.

840 *Ibid.*

841 *Ibid.*

842 HUET Bernard, « Recherche et Projet », communication au Colloque « Architecture : Recherche et Action », Marseille, 12-13 mars 1979, CERA, cité par : GIRARD Christian Girard, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1986, p. 17.

843 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 87.

844 *Ibid.*

prescriptive[845]. Pour Jean-Claude Bignon, les « théories architecturales » sont en réalité « un dispositif doctrinal qui met en cohérence des données hétérogènes au sein d'une problématisation particulière[846] ». À l'échelle de l'architecte, la doctrine permet donc l'action dans le sens où elle aide à prendre des décisions de projet devant une multitude d'informations[847]. À l'échelle de la profession, les doctrines sont « un système de préceptes et d'axiomes transmissibles orientés par l'action vers l'action[848] ». Pour Christian de Montlibert, une prise de position architecturale est un ensemble idéologique et culturel :

> « […] une théorie architecturale peut bien tenter de s'éloigner de ses contraintes originelles et s'efforcer d'élaborer un langage spécifique, elle n'en est pas moins une euphémisation et une transposition spatiale d'intérêts proprement sociaux.[849] »

Pour Bernard Huet, les doctrines sont la médiation entre théorie et projet. Elle permettrait ce que la recherche en architecture n'offrirait pas : servir l'action. Pour Philippe Boudon, « la théorie en architecture est doctrinale en cela qu'elle se veut le plus généralement utile[850] ». Mais, a contrario, elle n'est pas théorique, dans le sens d'une connaissance objective et explicative. Ces débats autour du couple théorie-doctrine conduisent à s'interroger sur la possible incompatibilité entre théorisation et production de connaissances au service de l'action, dans un contexte où, pour les politiques publiques, l'enjeu central de la recherche en architecture demeure précisément de servir l'action.

Les doctrines sont au cœur des traités ou d'essais, publiés par un architecte ou un groupe d'architectes qui livrent leur vision d'une bonne architecture et de la conduite à suivre pour ce faire. Dès lors, elles lient des architectes qui adhèrent à une même vision et appliquent les préceptes en question. Par-là, des mouvements ou courants architecturaux se forment plus ou moins structurés et suivis en termes d'écrits et d'identification de maîtres à suivre. Ils vont de l'ordre des tendances à la constitution en école, du partage de sensibilités communes à l'établissement de règles. Pour l'illustrer, nous pouvons citer par exemple les cinq points de l'architecture moderne (les pilotis, le toit-terrasse, la fenêtre en bandeau, le plan libre et la façade libre), ou, en réaction, les caractéristiques que l'on prête au post-modernisme : l'éclectisme, la couleur, l'ornement, etc.[851] Cette lecture de la doctrine renvoie alors à la dimension normative de l'architecture au cœur des travaux de Jean-Pierre Epron[852]. Au regard de ces éléments, et en lien avec notre hypothèse selon laquelle les politiques publiques en matière de recherche en architecture agiraient comme un substitut à une politique publique de l'architecture, une question se pose : ce que les politiques attendent de la recherche relève-t-il d'un renouvellement des doctrines ou des théories ? Il semble

---

845 VITALIS Louis, GUENA François, « Considérations formelles sur la relation recherche-projet en architecture dans le contexte des interrogations sur la recherche », *op. cit.*

846 BIGNON Jean-Claude, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 24-25.

847 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 201.

848 BIGNON Jean-Claude, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 24-25.

849 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, *op. cit.*

850 BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, *op. cit.*, p. 10.

851 Nicolas Bouleau revient et présente de manière succincte différentes « doctrines », telles que le modernisme, mais aussi le méthodologisme, le sémantisme ou le matérialisme par exemple.

BOULEAU Nicolas, *La règle, le compas et le divan : Plaisirs et passions mathématiques*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, pp. 105-114.

852 EPRON Jean-Pierre, *L'architecture et la règle*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1995.

en effet que ces politiques attribuent à la production théorique des finalités qui, du point de vue des architectes, relèveraient plutôt de la doctrine en ce qui concerne le renouvellement de la production architecturale. La théorie, comprise dans son acception scientifique, peut fournir d'autres types de connaissances sur l'architecture — que nous examinons ci-après —, tout en restant, dans une certaine mesure, en périphérie de ce qui constitue le cœur de la pratique architecturale : le projet.

1.2. Définition et débats autour de la recherche

Parallèlement aux discours qui caractérisent les différences entre projet et recherche, d'autres approches tentent de définir ce qu'est ou pourrait être la recherche en architecture. Nous proposons ici de revenir sur certaines de ces perspectives et les éclairages qu'elles apportent sur les spécificités de la recherche en architecture. Pour définir la recherche en architecture, trois grandes approches sont mobilisées par des architectes ou des chercheurs évoluant aux côtés des architectes. La première interroge les finalités attribuées à cette recherche ; la deuxième s'attache à en définir l'objet ; la troisième l'envisage à travers les critères et exigences propres à la recherche scientifique.

À partir de notre corpus de textes, nous avons identifié différents rôles alloués à la recherche en architecture. Les architectes attendent d'abord d'elle qu'elle dépasse l'explication et qu'elle devienne « opératoire[853] ». :

> « De plus, ce domaine est aussi un champ de pratiques professionnelles auquel la recherche doit s'adapter par un caractère d'opérationnalité affirmé ou par le souci d'instrumentaliser les travaux qui s'y réfèrent.[854] »

Elle doit servir la profession et la pratique. Cette attente est largement partagée par les architectes et s'énonce à travers des appels en faveur d'une « recherche appliquée », de « l'articulation du couple "théorie-pratique" dans la production architecturale et urbaine d'aujourd'hui ou de demain[855] ». Elle résonne également particulièrement avec les politiques publiques qui, pour tous les domaines, appellent à une recherche utilitaire. Cela peut être interprété comme une adhésion et une appropriation, par les architectes, de la conception de la recherche telle qu'elle est définie par les politiques publiques. Cela peut aussi être vu comme un accord mutuel entre ces politiques et une partie du corps professionnel sur la nécessité d'une recherche utile et au service de la pratique architecturale. Cette conception de la recherche par ses finalités se confronte toutefois aux mêmes difficultés : un processus censément linéaire, de la recherche à l'application, qui se confronte à la réalité des pratiques. Jérémy Till recommande alors de travailler à « une *archéologie* critique des processus de la production architecturale[856] ». Outre les connaissances issues de cette archéologie critique, il voit en ce projet l'occasion « d'améliorer la communication autour de la recherche tacitement menée par la pratique[857] » et de favoriser l'articulation du couple théorie-pratique.

853 BERGER Patrick, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 35.

854 ADOLPHE Luc, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 13.

855 BALAY Olivier, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 17.

856 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 317.

857 *Ibid.*

D'autre part, Olivier Balaÿ associe à la recherche, et particulièrement au doctorat en architecture, une dimension critique vis-à-vis de la pratique actuelle. Cette dernière doit permettre d'enrichir la formation et de préparer au mieux les architectes de demain[858]. La recherche en architecture est également appelée à faire le lien avec d'autres acteurs concernés par la production architecturale. Pour Rudy Riciotti, elle serait « l'occasion concrète, efficace et pragmatique de rencontrer les autres professionnels de la construction et de l'aménagement de l'espace[859] ». Pour Bernard Reichen, la recherche devrait être un outil d'aide à la décision politique[860]. Là encore, les enjeux liés au développement de la recherche en architecture convergent avec ceux promus par les politiques publiques. Toutefois, certains architectes et chercheurs contestent cette manière de concevoir la recherche en l'associant prioritairement à ses finalités. Pour Henri Ciriani, c'est l'absence d'une recherche véritablement au service de la pratique qui pose problème :

> « Moi, je voudrais savoir pourquoi les travaux de recherche qui sont susceptibles de nous aider n'existent pas. Je voudrais savoir qui pourrait bien les entreprendre et comment.[861] »

À l'inverse, Henri Raymond rejette cette approche de la recherche réduite à ses objectifs utilitaires qu'il attribue aux architectes :

> « Les propos de Paul Chémétov sont symptomatiques de cette attitude incorrigible des architectes qui consiste à exiger de la Recherche qu'elle soit comme-ci ou comme-çà. Une telle position relève une fois de plus de cette caractéristique de l'architecture que soulignait à juste titre Jean-Pierre Epron tout à l'heure à savoir que l'architecture est normative.[862] »

Une deuxième approche s'attache à définir la recherche en architecture par la nature de ses objets. Dans une lettre adressée aux architectes titulaires d'une habilitation à diriger des recherches, Anne José Arlot, directrice, adjointe au directeur de l'architecture et du patrimoine, chargée de l'architecture au ministère de la Culture et de la Communication, appelle à ce que les objets de recherche construits dans les unités de recherche des ENSA intègrent « les spécificités architecturales d'une véritable culture de la transformation[863] ». Lorsqu'il est question d'appréhender la recherche en architecture à travers ses objets d'études, ces derniers se déclinent selon Stéphane Hanrot en deux catégories : les objets architecturaux et la pratique architecturale[864]. Pour Jérémy Till, les objets d'études peuvent être présentés selon trois étapes temporelles[865]. Tout d'abord, il fait état d'une recherche sur « les processus architecturaux » à l'œuvre dans la conception et la construction de bâtiments (problématiques de la représentation, théories de la conception, modélisation de l'environnement, etc.). Ensuite, il est question, « des productions architecturales »

---

858 *Ibid.*

859 RICIOTTI Rudy, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 179.

860 REICHEN Bernard, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 165.

861 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, pp. 61-62.

862 RAYMOND Henri, dans : EPRON Jean-Pierre, CHEMETOV Paul, RAYMOND Henri, « Théorie et doctrine », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, *op. cit.*, p. 128.

863 ARLOT Ann José, directrice, chargée de l'architecture, ministère de la Culture et de la Communication, Extrait de la lettre envoyée aux architectes titulaires d'une habilitation à diriger des recherches dans le but de solliciter une contribution et, par là, participer à la publication « Vers un doctorat en architecture », dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 5.

864 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 200.

865 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 318.

qui renvoient à des recherches sur les bâtiments en tant qu'objets ou systèmes projetés ou construits. Elles incluent notamment les enjeux de l'esthétique, de la matérialité et des techniques constructives. Enfin, la dernière catégorie, nommée « les performances architecturales », concerne la recherche sur des bâtiments livrés, incluant les thématiques de l'occupation sociale, des performances environnementales, de l'assimilation culturelle, etc. Schématiquement, les objets de la recherche en architecture sont ainsi généralement regroupés en trois grandes catégories : la conception, l'objet architectural et la réception.

Une troisième approche, apparue dans les années cinquante, choisit cette fois de prendre pour objet d'étude le processus même du projet[866]. En France, cette orientation de recherche a été développée notamment par Philippe Boudon, dans une perspective épistémologique, et par Dominique Raynaud, en relation avec l'anthropologie cognitive. En 1997, Philippe Boudon et Philippe Deshayes définissent les axes directeurs de l'analyse du travail de conception :

> « 1. S'intéresser à des objets qui n'existent pas encore (l'édifice virtuel qui n'est pas encore construit, plutôt que l'édifice réalisé).
>
> 2. S'attacher à explorer les processus plutôt que les états (non pas les esquisses de l'architecte, mais le passage d'une esquisse à une autre).
>
> 3. Considérer ces processus sous l'angle matériel aussi bien que cognitif, approche qui remet en cause le partage conventionnel entre les sciences naturelles et les sciences humaines.
>
> 4. Aborder ces processus dans une perspective poïétique (Aristote, Valéry), impliquant la reconnaissance d'actions humaines finalisées.[867] »

Philippe Boudon s'est appliqué à construire une discipline : l'*architecturologie*. Pour cet architecte, urbaniste, docteur et professeur en ENSA, la conception en tant qu'objet de connaissance n'est pas à confondre avec le projet, qui est quant à lui « une pratique artistique »[868]. Ainsi, la conception en architecture n'est pas scientifique, mais la connaissance de cet objet peut quant à elle l'être. Selon Dominique Raynaud, l'*architecturologie* de Philippe Boudon se focalise sur les processus qui conduisent à l'objet[869]. Pour Philippe Boudon, elle se caractérise par sa visée théorique à la différence des « *design studies* » développées dans les pays anglo-saxons. Ainsi, l'introduction du terme « architecturologie » permet de désigner : « le lieu d'un travail théorique sur l'architecture qui en vise une connaissance indépendamment de tout effet pratique escompté, sans pour autant que soit préjugée toute absence d'effets[870] ». Pour ce faire, c'est-à-dire pour construire une connaissance de la conception en architecture, l'approche de Philippe Boudon a évolué. Il a d'abord tenté d'identifier des invariants de l'architecture dans la littérature d'architectes, des théories explicites ou implicites, pour ensuite chercher à les ériger en savoir[871]. Selon Philippe Boudon cette approche s'est avérée ne pas être la bonne. Il renonce à trouver des concepts théoriques dans les discours des architectes et conclut que les concepts théoriques ne pouvant pas être découverts, ils doivent être

866 VITALIS Louis, BARON Guillaume, « Pratiquer ≠ Enseigner ≠ Théoriser », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 65.

867 BOUDON Philippe, DESHAYES Philippe, Avant-propos du dossier MCX « Programme de modélisation de la complexité », 1997, cité par : RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, *op. cit.*, pp. 27-28.

868 BOUDON Philippe, « La thèse en architecture entre art et science », dans : DAUTREY Jehanne (dir.), *La recherche en art(s)*, *op. cit.*, pp. 249-250.

869 RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, *op. cit.*, p. 25.

870 BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, *op. cit.*, p. 48.

871 *Id.*, p. 45.

construits[872]. L'« échelle » devient alors un concept fondamental de l'*architecturologie*. D'autres notions sont également au centre de ses travaux, telles que « le modèle », « le trait sémantique » ou encore « les traits figuratifs pertinents ».

Dominique Raynaud distingue quant à lui les travaux qui se consacrent à l'étude de la conception en deux catégories. Les recherches internalistes rassemblent « les travaux qui explorent les actes de conception sur un plan cognitif[873] » lorsque l'approche externaliste désigne « ceux qui envisagent la conception comme un lieu d'interactions sociales entre acteurs du projet[874] ». Selon Dominique Raynaud, ses travaux ont trait à une hybridation entre l'architecture et l'anthropologie. Ils s'inscrivent dans une approche internaliste puisqu'il vise l'explicitation de l'activité mentale de l'architecte en train de concevoir[875]. En plus de Philippe Boudon et Dominique Raynaud, d'autres chercheurs se sont employés à une recherche visant l'étude de la conception architecturale selon différentes approches, en se rapprochant de différentes disciplines. Ainsi, Robert Prost a choisi d'appréhender la conception sous l'angle d'un processus de formulation et de résolution de problème. Par-là, il souhaite contribuer aux « sciences de l'artificiel », aux sciences cognitives ainsi qu'aux « sciences de la conception »[876]. Jean-Pierre Chupin, quant à lui, s'est employé à catégoriser les manifestations de la pensée analogique dans la conception, l'enseignement et la théorisation en architecture[877]. Plus récemment, nous pouvons également mentionner la publication de l'ouvrage de Bruno Queysanne dédié à la « projettation »[878]. Bien qu'elle ait été publiée en 2022, elle propose une lecture du projet d'architecture en s'appuyant sur différents traités écrits entre 1452 et 1760, ou encore la thèse soutenue par Louis Vitalis intitulée *« Modéliser le processus de conception architecturale à l'aune d'une « conception de la réception » : étude épistémologique*[879] pour ne citer que ceux-ci.

Enfin, une quatrième approche a été relevée, elle vise à définir la recherche en architecture par les prérequis d'une recherche scientifique. Stéphane Hanrot propose, une liste de neuf critères à satisfaire pour se placer dans une posture scientifique : une problématique doit être posée ; un objet d'étude doit être identifié ; un type de recherche doit être fixé ; le métalangage doit être postulé ; une démarche de recherche doit être déclarée ; des hypothèses doivent être reconnues ; le corpus théorique est formalisé et/ou modélisé ; les résultats sont évalués ; la recherche est présentée et communiquée[880]. Toutefois, si Stéphane Hanrot établit cette liste, il ne l'impose pas puisqu'il reconnaît « d'autres formes de recherches [qui] sont possibles et utiles[881] ». Ce parti pris n'est pas partagé par tous les architectes. En effet, pour Roger Taillibert, cité par Claude Parent, « il n'y a pas

872 *Id.*, pp. 48-49.

873 RAYNAUD Dominique, « Compétences et expertise professionnelle de l'architecte dans le travail de conception », *Sociologie du travail*, Vol.43, nº 4, 2001, p. 452.

874 *Ibid.*

875 RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, *op. cit.*, p. 25.

876 PROST Robert, *Conception architecturale : une investigation méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 12.

877 CHUPIN Jean-Pierre, *Analogie et théorie en architecture : De la vie, de la ville et de la conception, même*, Gollion, Infolio, 2010.

878 QUEYSANNE Bruno, *Sur la projettation. Pour une pragmatique architecturale*, Paris, Caryatide, 2022.

879 VITALIS Louis, *Modéliser le processus de conception architecturale à l'aune d'une « conception de la réception » : étude épistémologique*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme. Architecture, urbanisme et environnement sous la direction de François Guéna, Paris, Laboratoire Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception, ENSA Paris-La Villette, 2019.

880 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, pp. 101-102.

881 *Ibid.*

matière à recherche en architecture, car il n'y a de recherche que scientifique[882] ». Dans ce débat relatif à la scientificité de la recherche en architecture — optionnelle, obligatoire ou impossible — les politiques publiques ne sont pas neutres. Pour Éric Lengereau :

> « Dans le domaine de l'architecture, les institutions ont décidé que la recherche architecturale était une recherche scientifique. Autrement dit, les compétences qui ne sont pas scientifiques n'ont pas de place reconnue dans le paysage de la recherche[883]. »

La contribution d'Anne Coste dans l'ouvrage *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère* vise directement les rapports entre le scientifique et l'institutionnel, entre le spécifique et l'homogénéisation[884]. Pour l'architecte docteur en histoire et titulaire d'une HDR, il est à rappeler que le monde universitaire ne se réduit ni aux sciences humaines et sociales — « face auxquelles nous entretenons parfois un complexe théorique » — ni aux sciences dures — « qui nous renverraient à un déficit instrumental », et que le rapport théorie/pratique n'est pas l'apanage de l'architecture. Elle cite pour l'illustrer les thèses en mécanique des fluides ou des solides. De fait, l'architecture n'aurait pas à complexer ni à freiner son développement en s'imposant des critères plus contraignants que les autres disciplines. Pour Anne Coste, la recherche en architecture doit seulement s'assurer d'être vérifiable et qu'elle offre des résultats généralisables. Le constat formulé par Anne Coste, ainsi que son appel à considérer le modèle universitaire dans sa diversité, qui englobe tous les enseignements et toutes les pratiques de recherche, résonne avec notre réflexion sur l'universitarisation. Nous avons vu que ce modèle idéal du scientifique n'est pas représentatif de l'hétérogénéité des disciplines enseignées à l'université.

Certains architectes se sont également interrogés sur la possibilité et la pertinence de rendre scientifique la conception en architecture. Le caractère scientifique associé à la conception renvoie alors à une pratique rationaliste de l'architecture. Il est question de mettre en œuvre des connaissances scientifiques et rationnelles pour parvenir au meilleur projet. Cette approche d'une conception scientifique du projet s'est développée entre le XVIIe et le XIXe siècle et a été analysée par Alberto Pérez-Gomez, historien et théoricien de l'architecture, qui en a montré les limites[885]. Pour ne citer qu'un exemple, il rappelle notamment le travail de Gottfried Semper, qui tente de rendre le processus de conception analogue à la résolution d'une équation algébrique : « les divers aspects de la réalité dont l'architecture [a] à tenir compte[886] » représentant les « variables » et la solution étant une « fonction » de ces variables. Nicolas Bouleau, mathématicien titulaire d'un diplôme d'architecte DPLG, propose également de mettre en parallèle l'architecture avec l'heuristique mathématique :

> « Disons simplement que dans le tissu de contraintes fonctionnelles et de programme, structurelles et techniques, formelles et culturelles, l'architecte est à la recherche de configurations remarquables par leur simplicité et se sert, pour faire des parcours dans cette recherche, de signifiants et de signifiés comme le scientifique physicien ou mathématicien.[887] »

882 TAILLIBERT Roger, cité par PARENT Claude, : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 135.

883 LENGEREAU Éric, « Hybridation des compétences en architecture : entretien Éric Lengereau et Jehanne Dautrey », dans : DAUTREY Jehanne (dir.), *La recherche en art(s)*, *op. cit.*, p. 241.

884 COSTE Anne, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 56-67.

885 PEREZ-GOMEZ Alberto, *L'architecture et la crise de la science moderne*, Lièges, Pierre Mardaga, 1983.

886 *Id.*, p. 15.

887 BOULEAU Nicolas, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 42.

Bernard Gauthiez, architecte et docteur en histoire, fait quant à lui état de « méthodes de conception objectivées et rationalisées » en excluant toutefois la dimension esthétique de cette vision rationnelle de la conception[888]. Face à ces visions d'une conception scientifique du projet, Paul Andreu, architecte, s'y oppose. Selon lui, une telle ambition impliquerait qu'un accord soit trouvé pour déterminer quel projet est bien ou pas[889], donner une définition d'un projet optimale. Pour lui, l'architecture ne peut être tout à fait justifiée ou démontrée. Au contraire, elle ne doit pas l'être, car cela risquerait de la vider de son contenu. Thierry Verdier s'appuie également sur les propos de Paul Valéry, qui voyait en l'évidence rationaliste un danger, celui d'une architecture gouvernée par l'efficacité économique, technique et réglementaire[890]. À nouveau, ces prises de position renvoient à l'incommensurabilité et à la primauté de la qualité architecturale pour les architectes, par rapport aux autres considérations régissant la production du cadre bâti (Chapitre 2).

Ainsi, nous observons que les finalités attribuées à la recherche en architecture sont partagées par une partie des acteurs concernés. Que ce soit par conviction personnelle en la valeur de la recherche, ou dans une volonté de s'inscrire dans les orientations des politiques publiques, certains engagent des démarches visant à définir les objets propres à la recherche en architecture, ou à étudier le processus même de conception. Il s'agit alors d'identifier, vis-à-vis de l'architecture, ce qui peut être constitué en objet de recherche, et le construire comme tel. Cette dynamique implique une tentative de conciliation entre la matière spécifique de l'architecture et les exigences de scientificité. Certains vont plus loin, en cherchant à rendre scientifique ce qui constitue le cœur même de l'activité des architectes. Toutefois, cette perspective suscite des oppositions. Des architectes y voient une menace pour l'essence de leur pratique. La confrontation devient alors manifeste : en poursuivant une rationalisation du projet, on en vient à faire éclater « la boîte noire » qui, jusque-là, arbitrait et préservait la complexité singulière de l'acte de concevoir. Rendre le projet scientifique reviendrait à déconstruire cette boîte noire, et par conséquent à altérer, ce qui rend l'architecture irréductible à d'autres disciplines et constitutive de son identité professionnelle.

1.3. Des analyses de la production de connaissances

Toujours dans le but d'enrichir la compréhension des tensions et débats entre recherche et architecture, plusieurs auteurs ont proposé des méthodes et des outils dans le but d'analyser la production de connaissance en architecture. Nous revenons sur le travail de trois d'entre eux : « le cadre épistémologique » proposé par Stéphane Hanrot, l'analyse des sujets de thèses et des publications produites par Robert Prost lors des rencontres doctorales en architecture de 2015 à Marseille ainsi que « le compas des théories » de Jean-Pierre Chupin. Puis, nous revenons sur un ensemble de contributions qui prennent le parti d'analyser la production cette fois en l'abordant sous l'angle de sa relation au projet d'architecture.

Stéphane Hanrot propose deux grilles de lecture pour appréhender la recherche en architecture. D'abord, il réalise un bref état de l'art des apports de la recherche en architecture qu'il classe selon trois axes, reprenant sa définition des objets de la recherche cités *supra* :

888 GAUTHIEZ Bernard, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 97.

889 ANDREU Paul, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 22.

890 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *op. cit.*, p. 49.

- la connaissance de l'objet architectural : Analyse critique d'objets architecturaux et évaluation de la qualité ; la modélisation informatique ;
- la pratique comme objet d'étude : La connaissance de la pratique ; pratique et informatique ;
- les recherches simultanées sur les objets architecturaux et sur les pratiques : Expertises théoriques d'architectes ; les analyses d'œuvre ; les recherches croisées ; les corpus théoriques ; avec l'informatique ; sur les systèmes complexes.[891]

D'autre part, il propose « un cadre épistémologique » formé à partir d'un ensemble de critères dans le but de décrire et d'analyser les recherches architecturales[892], il est à retrouver en Annexe n° 9. Il est organisé en cinq parties : l'identité de la recherche ; l'environnement de la recherche ; description de la recherche et de ses résultats ; la scientificité d'une recherche ; le « caractère » d'une recherche. Il a été pensé par Stéphane Hanrot pour servir de « modèle conceptuel » dans le but de constituer une base de données dédiée à la recherche architecturale. Le modèle conceptuel peut, selon les mots de l'auteur, être précisé ou modifié. Nous n'avons pas connaissance, aujourd'hui d'une base de données dédiée à la recherche architecturale qui suivrait ce modèle. Elle mériterait, en tout cas pour répondre à nos intérêts, d'intégrer une partie dédiée aux conditions de la recherche : financeur, moyens mis à disposition, durée, etc. D'autre part, l'emploi de ce cadre épistémologique implique de partager la conception et le découpage en sous-catégories proposés par Stéphane Hanrot, sinon de le faire évoluer. Il intègre notamment dans son modèle une recherche « non scientifique » et « une recherche à caractère doctrinal », deux entrées qui peuvent être réprouvées par des agents proches du champ scientifique. Enfin, l'exercice de catégorisation des productions entraîne *de facto* une certaine simplification, voire une vision caricaturée des recherches menées qui doivent se définir en fonction des catégories données.

Dans le cadre des rencontres doctorales en architecture qui se sont tenues les 3, 4 et 5 septembre 2015 à l'ENSA de Marseille, Robert Prost a profité de cette occasion pour, à partir des sujets de thèse et de la liste de leurs publications, analyser l'orientation des intérêts de recherche des doctorants[893]. Cette lecture ne peut bien sûr pas être présentée comme représentative, puisqu'elle s'appuie seulement sur les travaux des doctorants qui ont participé à la rencontre, mais elle donne à voir plusieurs hypothèses concernant l'état de la recherche doctorale en architecture en 2015. Robert Prost livre ainsi plusieurs conclusions ou remarques. Tout d'abord, il juge que la production est orientée et nourrie par des recherches issues d'autres disciplines que celle de l'architecture, et particulièrement les sciences humaines et sociales ainsi que l'histoire. D'un point de vue thématique, le patrimoine est très présent, contrairement aux thèmes de la construction, des technologies et des ingénieries, ce qui fait écho à la séparation entre architecture et technique rapportée dans le chapitre 2. Les analyses économiques sont également jugées absentes. S'agissant de la perspective écologique, Robert Prost se montre critique : il est certes présent, mais il fait état d'un « désordre sémantique et problématique[894] ». Enfin, il regrette que les doctorants cherchent, selon lui, davantage la reconnaissance académique que le développement de recherches appliquées ou à fort ancrage empirique. Il invite donc à ce que soit investie une « recherche/développement »

891 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, pp. 113-120.

892 *Id.*, pp. 144-145.

893 PROST Robert, « Enjeux pour la recherche architecturale, urbaine et paysagère », dans : HANROT Stéphane (dir.), *Quels rapports entre recherche et projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design ? : Actes des rencontres doctorales en architecture 2015*, *op. cit.*, p. 19.

894 *Ibid.*

ou une « recherche stratégique » dans le but de développer « une dynamique chercheurs/professionnels et acteurs[895] », ambition que défend largement Robert Prost.

En 2013, Jean-Pierre Chupin a élaboré un premier « compas des thèses et des visées théoriques[896] ». Par-là, l'architecte théoricien a souhaité contribuer à l'explicitation des formes de la connaissance architecturale en proposant un mode de catégorisation des thèses. Il a d'abord comparé une douzaine d'approches doctorales dans le cadre d'un colloque sur le retour de l'ornement en architecture. Il a ensuite appliqué le modèle développé à une soixantaine de textes sélectionnés pour les « Deuxièmes Rencontres doctorales en architecture francophone ». Ainsi, le modèle a été précisé. Il a permis de confirmer qu'à partir d'une thématique imposée, une grande hétérogénéité de visées épistémologiques et de démarches de recherche a été produite. L'enjeu a donc été de construire une catégorisation capable d'intégrer de « sérieux écarts épistémologiques[897] ». Il propose alors un compas d'orientation constitué de deux axes — quatre directions cardinales — et de quartiers qui, pour reprendre les termes de l'auteur, « établissent des distinctions selon des faisceaux de repères épistémologiques[898] » (Figure n°6). Le premier axe, appelé « des tensions épistémologiques », distingue les « visées historiques », qui s'entendent d'abord comme des récits historiques, et les « visées scientifiques transhistoriques », qui se comprennent avant tout comme des démonstrations scientifiques. Le second axe, celui des « des tensions entre projet disciplinaire et projet professionnel », distingue les « visées rétroactives » des « visées proactives » ; les recherches sont placées sur un curseur des théories en fonction du dessein qui les anime, de la production de connaissance à la proposition d'un mode d'action. Pour compléter le modèle et préciser la classification et la description des théories architecturales, Jean-Pierre Chupin définit, entre les points cardinaux, des « entre-deux ». Le modèle donne ainsi à voir huit orientations de la théorie. Il est composé de quatre points cardinaux : la théorie comme récit historique ; la théorie comme démonstration scientifique ; la théorie comme projet réflexif ; la théorie comme projet prescriptif ; et quatre entre-deux : de l'analyse des projets à l'histoire générale ; de l'analyse des projets à la démonstration ; du projet-démonstration au manifeste ; de l'histoire personnelle au manifeste disciplinaire.

895 *Ibid.*

896 CHUPIN Jean-Pierre, « Dans l'univers des thèses, un compas théorique », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Trajectoires doctorales 2*, n° 30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014, pp. 23-40.

897 CHUPIN Jean-Pierre, « Un compas des théories dans l'océan doctoral en architecture », dans : COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, *op. cit.*, p. 41.

898 *Ibid.*

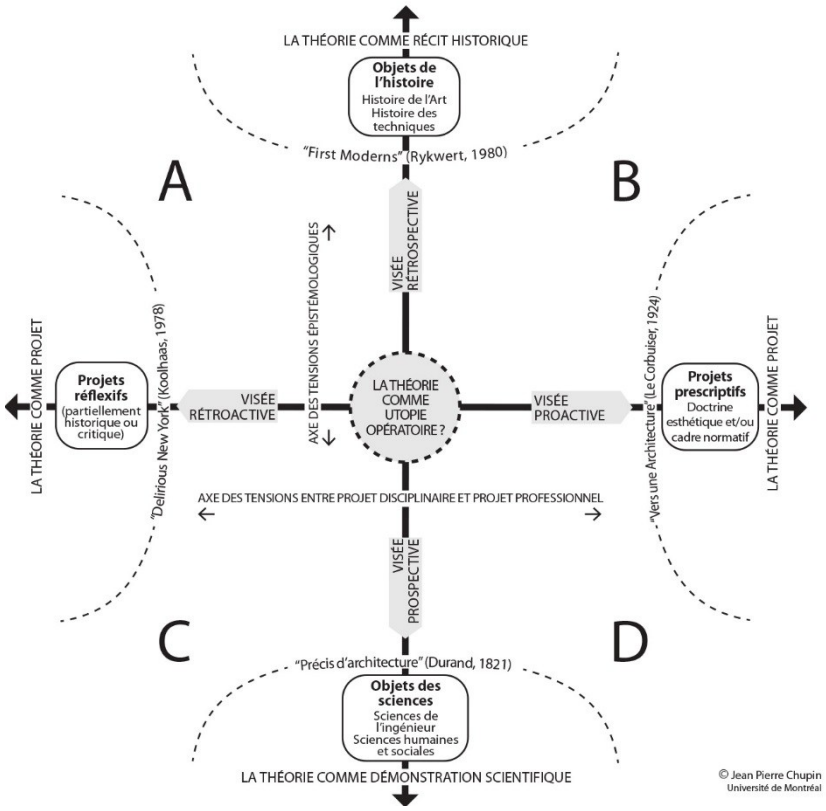

Figure n°6 : Compas des thèses et des théories en architecture par Jean-Pierre Chupin

Source : CHUPIN Jean-Pierre, « Dans l'univers des thèses, un compas théorique », op. cit.

Le modèle a été mis à l'épreuve par Jean-Pierre Chupin. Il a appliqué cette classification à un corpus de textes emblématiques et à des corpus de thèses en architecture. Les huit orientations de la théorie architecturale mises en lumière rejoignent deux grands axes de l'épistémologie de l'architecture : d'une part, le dualisme d'une théorie visant à la fois l'action et la connaissance ; d'autre part, l'ancrage de la recherche en architecture en relation avec d'autres disciplines. De plus, en comparant les deux applications du modèle réalisées par Jean-Pierre Chupin, nous constatons qu'une visée prospective et proactive est bien présente au sein du corpus de textes emblématiques, alors qu'elle est absente dans le corpus de thèses. Ce constat va dans le sens d'une distinction entre un rapport à la théorie propre aux architectes dans les textes emblématiques qui relèverait davantage de la doctrine, et la production de connaissance relevant du modèle universitaire qui tend à l'idéal scientifique. Un facteur peut également expliquer cette différence, la position de leurs auteurs. D'un côté, ce sont des doctorants qui ont, à travers l'exercice de la thèse, à chercher la validation des pairs chercheurs. De l'autre, ce sont des architectes qui ont d'ores et déjà acquis une certaine expérience et notoriété, donc une certaine légitimité auprès du groupe professionnel, qui transcrivent leur vision de l'architecture à leurs confrères.

L'utilisation de ce modèle présente selon nous deux limites. Premièrement, il suppose une connaissance préalable des textes emblématiques suffisantes pour pouvoir inscrire une nouvelle recherche dans le « compas des théories » en la positionnant par rapport à ces références. Dans cette logique, une question se pose : ce modèle peut-il être alimenté directement par les chercheurs eux-mêmes, chacun situant son propre travail dans le compas ? Ou nécessite-t-il l'intervention d'un regard extérieur, capable d'analyser les travaux produits et d'en comparer les objets ainsi que les

visées théoriques, à l'image du travail réalisé par Jean-Pierre Chupin ? Le second cas soulève une autre limite, dans la mesure où une telle démarche semble difficilement applicable à un grand nombre de travaux à classifier. Là encore, il est question d'objectiver les critères pour permettre la classification.

Enfin, une dernière approche vise à caractériser la relation qui lie une recherche à un projet. À l'instar de Bernard Tschumi, architecte et professeur à la *Graduate School of Architecture* à l'université Columbia à New York, certains architectes, enseignants et chercheurs appellent à ce que les recherches doctorales entretiennent une certaine distance avec le projet d'architecture[899]. D'autres cherchent à caractériser les relations possibles. L'article d'Ivan Mazel et Léo H. Tomasi, docteurs en architecture, illustre cette approche en proposant « une tentative de typologie de recherche en architecture à travers le prisme du projet[900] ». Par là ils ont défini 7 types, chacun faisant état d'un type de relation au projet[901].

Typologie de recherche en architecture à travers le prisme du projet » proposée par Ivan Mazel et Léo H. Tomasi

La recherche *par* le projet : utiliser le projet comme outil de recherche afin d'expérimenter des propositions, de révéler des situations et de recueillir des discours dans une relation directe avec le réel ;

La recherche *sur* le projet : étudier les représentations et les réalisations concrètes comme manifestations du projet, un corpus de projets est le support de la recherche ;

La recherche *dans* le projet : saisir le projet de l'intérieur, de décrire les relations entre les acteurs d'un même projet, d'analyser son mode de production, de réaliser une « écologie » du projet ;

La recherche *à travers* le projet : observer les démarches des acteurs du territoire au prisme de leur projet de transformation de l'espace, le projet est alors une grille de lecture de l'intentionnalité et des actions des individus et structures de l'aménagement du territoire ;

La recherche *autour* du projet : comprendre dans quel contexte s'insère un projet et d'expliciter l'environnement historique de son émergence ;

La recherche *au-delà* du projet : s'intéresser à l'après-projet, les effets inattendus, non programmés ou non désirés, les manières d'habiter et les ambiances ;

La recherche *pour* le projet : mener une étude prospective dans le but de formuler des propositions et recommandations directement utiles pour le projet.

Source : MAZEL Ivan, TOMASI Léo H., « Approche du projet dans la recherche doctorale en architecture », *Contour, Divergences in Architectural Research / De la recherche en architecture*, 2017.

Le travail d'Ivan Mazel et de Léo H. Tomasi s'inscrit dans la continuité de ceux de Stéphane Hanrot et de Jean-Pierre Chupin présentés précédemment, en ce qu'il propose, lui aussi, un modèle pour analyser et décrire un corpus de travaux de recherche en architecture. Tout comme eux, Ivan Mazel et Léo H. Tomasi l'ont appliqué à un corpus de thèses conduites en France. Ils constatent qu'aucun

899 TSCHUMI Bernard, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 222.

900 MAZEL Ivan, TOMASI Léo H., « Approche du projet dans la recherche doctorale en architecture », *Contour, Divergences in Architectural Research / De la recherche en architecture*, 2017.

901 Il s'inspire notamment du travail de Christopher Frayling relatif à la recherche en art et design qui détermine trois approches : la recherche « en » (into), « pour » (for) et la recherche « par » (through).

FRAYLING Christopher, *Research in Art and Design*, Londres, Royal College of Art, 1993.

résumé de thèse ou article de doctorant ne fait état d'une approche « par le projet »[902]. À titre de comparaison, Stéphane Hanrot s'est prêté à un exercice similaire aux rencontres doctorales en architecture à Marseille en 2015. Il différencie quant à lui les communications qui ont abordé le projet comme objet d'étude (63 %), de celles qui se sont intéressées au projet comme un dispositif dans un protocole de recherche (25 %), et enfin de celles qui se sont attachées au projet comme lieu de production de connaissances (12 %)[903]. Cette comparaison demande bien évidemment à ce que soient précisés les protocoles mis en œuvre et notamment les critères retenus pour attribuer à chaque résumé ou article une catégorie. De plus, seules deux années séparent ces deux exercices. Il serait bien sûr intéressant de le reproduire, selon les mêmes protocoles, afin de constater ou non une évolution relative à la construction de la relation entre recherche et projet. Toutefois, l'absence d'approches « par le projet » d'une part, et la faible représentation de celles qui considèrent le projet comme un lieu de production de connaissances d'autre part, corrobore une certaine distance entre recherche et projet mise en lumière *supra*. Elle s'explique par la nature même du projet, qui résiste à la rationalisation en raison de son essence, et de la manière dont le projet est défini par et pour la profession.

Enfin, Bénedicte Grosjean, ingénieur-architecte, docteur et professeur à l'ENSA de Lille, propose d'analyser plus en détail les démarches qui nouent recherche et projet. Elle s'appuie sur les travaux d'une vingtaine de contributeurs, qui revendiquent, définissent et expliquent comment ils mettent en œuvre une « *research by design* » pour chercher à qualifier les démarches émergentes et ne pas se contenter d'une opposition entre recherche et projet, entre visées théoriques et visées opérationnelles[904]. Au regard des mutations que connaissent les méthodes de la recherche et celles du projet, et dans le prolongement du travail de Paola Viganò[905], elle identifie « cinq modalités opératoires communes aux démarches de projet et de recherche » ainsi que « quatre opérations dans lesquelles les deux démarches se reconnaissent ». Il s'agit ainsi de voir la recherche et le projet comme un enchaînement de démarches qui sont une alternance de postures différentes, productives ou critiques, qu'il est possible d'appréhender à travers des modalités opératoires communes aux deux. Ce qui différencie recherche et projet est alors la manière dont sont articulées les opérations entre elles dans chacune des démarches pour satisfaire des visées différentes. À partir du corpus de travaux, Bénédicte Grosjean recense, tout d'abord, 9 catégories de démarches associant recherche et projet, qui font état de 3 visées différentes. La première consiste en un renouvellement de la théorie par le biais du projet. La deuxième est la transformation du réel tout en s'appuyant sur un lien à la science, à la production de connaissance ou à une posture critique. Enfin, la troisième est

902 Concernant l'analyse des résumés de thèses, la répartition retenue par Ivan Mazel et Léo H. Tomasi est la suivante : 38 s'inscrivent dans une approche « autour du projet », 38 dans une approche « sur le projet », 31 « dans le projet », 16 « au-delà du projet », 7 « pour le projet » et enfin 0 « par le projet ».

903 HANROT Stéphane, « Le projet et la recherche : quels positionnements méthodologiques et épistémologiques sont pratiqués en architecture, paysagisme, urbanisme, design, ingénierie ? Comment est-ce vu par les sciences humaines, les sciences de l'ingénieur, l'épistémologie,… ? », dans : HANROT Stéphane (dir.), *Quels rapports entre recherche et projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design ? : Actes des rencontres doctorales en architecture 2015*, *op. cit.*, p. 10.

904 GROSJEAN Bénédicte, *Entre recherche et projet : définir un territoire « transfrontalier »*, Dossier en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Architecture, aménagement de l'espace, Université de Lille Nord de France, 2019.

GROSJEAN Bénédicte, « La vogue du "Research by design". Nouvelles méthodes de recherche, ou de projet ? » dans : DEBOUDT Philippe, BOSREDON Pauline, CASTEX Elodie, DUMONT Frédéric, DUMONT Marc, GROUX Annette, MENERAULT Philippe, PARIS Didier, PREVOT Maryvonne, SCARWELL Helga-Jane (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU : « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, Lille, Juin 2018, pp. 74-79.

905 VIGANO Paola, *Les territoires de l'urbanisme : le projet comme producteur de connaissance*, Genève, Métis Presses, 2012.

une visée à la rencontre des deux premières (Figure n°7). Elle poursuit ensuite l'analyse pour établir une liste de neuf modalités opératoires communes aux deux démarches :

- la description ;
- la conceptualisation ;
- le dessin ;
- l'abduction ;
- l'élaboration de scénarios ;
- la situation d'immersion du chercheur/concepteur dans son terrain ;
- la pratique de l'expérimentation ;
- des dispositifs d'évaluation (dans la construction d'un projet : l'évaluation externe ou la polarité critique du balancier de la *reflection-in-action*) ;
- la nécessaire réflexivité critique.[906]

L'examen de l'articulation et de la mobilisation de ces différentes opérations doit permettre de qualifier la démarche d'investigation et sa visée. Bénédicte Grosjean propose ainsi, en complément du compas des théories de Chupin, de positionner les démarches selon les visées du projet, rétroactives (projets explicatifs) ou pro-actives (projet-manifestes), prospective (projet exploratoire) ou rétrospective (projets mimétiques) ou des combinaisons d'entre elles (celles-ci sont cumulables et parfois non distinguées)[907].

906 GROSJEAN Bénédicte, *Entre recherche et projet : définir un territoire « transfrontalier »*, *op. cit.*, pp. 55-57.

907 *Id.*, pp. 59-60.

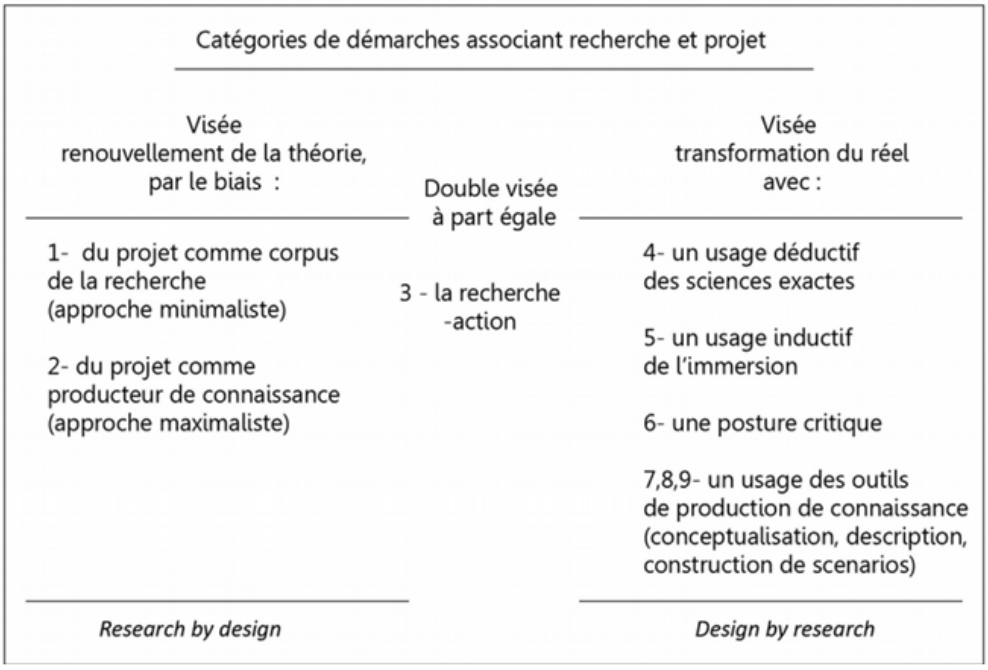

Figure n°7 : Typologie de neuf démarches d'investigation mettant en relation de la recherche et du projet, par Bénédicte Grosjean

Source : GROSJEAN Bénédicte, Entre recherche et projet : définir un territoire « transfrontalier », Dossier en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Architecture, aménagement de l'espace, Volume 2, Université de Lille Nord de France, 2019, p. 25.

En parallèle, s'il a été jusqu'ici question de qualifier la relation entre recherche et projet, la classification « par » « pour » « en », est également utilisée pour décrire les relations entre recherche et architecture. Jérémy Till différencie la recherche « en architecture » plutôt portée par l'académie, selon l'auteur anglais, de la recherche « par l'architecture » plutôt portée par la pratique et, enfin, de la recherche « pour l'architecture » qui se trouve entre les deux[908]. Le recours à une catégorisation s'inscrit alors davantage dans une volonté de caractériser les différences qui séparent le monde de la recherche de celui des architectes, en deux contextes de productions, mais il n'a pas de visée prescriptive en faveur d'une catégorie. Il s'agit au contraire de faire accepter, par « l'académie » et par « la pratique », la cohabitation de différentes pratiques sans qu'aucune ne s'impose comme forme supérieure. Pour Pierre-Damien Huyghe, la recherche « en » est celle qui n'a pas de tradition institutionnelle, que les politiques publiques attendent des écoles :

> « Avec la recherche "en" ces matières, je vais plutôt désigner ce qui peut être l'affaire des écoles en tant qu'elles sont l'objet de l'injonction à la recherche. Cette injonction ne dit pas simplement : "Faites ce que vous savez faire", à savoir, si même cette expression a un sens, former des architectes, des designers, des artistes. Non, elle dit : "Faites de la recherche", soit quelque chose qui n'est pas simplement enseigner ni former, mais chercher. La recherche "en" est celle qu'il faut tendre à définir le plus calmement et le plus pacifiquement possible. C'est celle qui n'a pas de tradition institutionnelle. Chercher "dans", chercher "en" est donc ce que j'aimerais pouvoir préciser ici. Qu'est-ce que cela peut vouloir dire chercher "dans" l'opération elle-même ? dans "le fait de faire", dans le fait de faire œuvre d'art, de design ou d'architecture ? [909] »

908 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 315.

909 HUYGHE Pierre-Damien, *Contre-temps. De la recherche et de ses enjeux. Arts, architecture, design*, Paris, B42, 2017, p. 13.

Face à l'hétérogénéité des productions et aux « questions existentielles » qui perdurent, ces travaux attestent d'une volonté d'analyser la production de connaissances en architecture et de continuer d'interroger la relation entre recherche et projet. Les réflexions autour de la recherche en architecture offrent une place prépondérante à la relation à celui-ci, qu'il s'agisse de le définir, de le nourrir ou de caractériser l'approche de la recherche vis-à-vis de ce dernier. À notre connaissance, les modèles d'analyse ou de classification ont été expérimentés par leurs auteurs, mais ils n'ont pas été repris par d'autres chercheurs dans un effort de généralisation, pour élaborer un inventaire de la recherche en architecture à destination si bien des épistémologues, que des candidats au doctorat, ou des politiques publiques et de la pratique. Ce travail, s'il se développait largement, permettrait pourtant de répondre à certaines questions, notamment concernant les apports et les effets de la création du doctorat en architecture comme de la massification des productions sur la nature des connaissances produites. Une analyse étendue de la production permettrait également de dresser un état des lieux de la recherche en architecture. Un premier recensement pourrait s'appuyer sur les archives détenues par les instances publiques ou plus largement par les financeurs de la recherche et les écoles doctorales. La centralisation de ces données, fondée sur une grille d'informations à renseigner, représenterait toutefois un travail de grande envergure. De plus, une telle entreprise soulèverait plusieurs questions : la définition des éléments à collecter (informations jugées importantes, critères considérés comme prérequis à une recherche en architecture, etc.), le volume de productions à intégrer — et donc les ressources nécessaires —, mais aussi la capacité des auteurs à caractériser et positionner objectivement leur travail selon un référentiel commun.

2. La recherche en architecture entre interdisciplinarité et hétéronomie

Dans un second temps, nous proposons d'aborder la question de la recherche en architecture en l'envisageant cette fois sous l'angle disciplinaire. Jean-Louis Fabiani, sociologue, revient, dans le cadre d'un chapitre d'ouvrage dédié au travail social et aux apports d'une sociologie des disciplines, sur le découpage disciplinaire[910]. La discipline fait d'abord référence à un territoire épistémique :

> « La notion de discipline présente un caractère universel quand on entend désigner un corps de savoir entendu comme articulation d'un objet, d'une méthode et d'un programme, d'un côté, et un mode d'occupation reconnaissable au sein d'une configuration plus vaste (i.e. l'ensemble des opérations de savoir à un moment donné du temps) de l'autre. Parler en termes de discipline, c'est définir l'activité scientifique comme le résultat d'un processus de division du travail, appelé historiquement par la nécessité apparue à la fin du XVIIIe siècle d'organiser le savoir comme un système de tâches différenciées et singularisées à travers un programme de recherche.[911] »

Le système des disciplines est alors vu comme une division pérenne et rationnelle des connaissances en départements, comme « un ordre fonctionnel de la différenciation du savoir[912] ». Dès lors, être

910 FABIANI Jean-Louis, « Chapitre 8 : Le travail social dans le découpage disciplinaire : l'apport possible d'une sociologie des disciplines », dans : ALIX Jean-Sébastien, AUTES Michel, MARLIERE Eric (dir.), *Le travail social en quête de légitimité*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2020, pp. 153-161.

911 *Id.*, p. 157.

912 *Id.*, p. 158.

considérée comme une discipline académique suppose la reconnaissance d'une communauté épistémique et d'un champ de recherche scientifique établi. Jean-Louis Fabiani rappelle que le système des disciplines est un artefact. La notion de discipline est associée au développement et à l'organisation de l'institution universitaire, et donc à des configurations et des enjeux institutionnels. Pour Dominique Raynaud, la discipline procède d'une « synthèse intellectuelle clarificatrice[913] ». La discipline comprend une dimension sociale, elle désigne une communauté de chercheurs qui cherche à défendre son corps et qui demande considération et moyens. Jean-Louis Fabiani insiste également sur la discipline en tant qu'espace relationnel :

> « Nous entendons par discipline l'ensemble des relations entre des objets et des personnes qui font la spécificité d'un domaine du savoir ou d'un programme de recherche. […]
>
> Une discipline n'existe pas en soi : elle apparaît elle-même comme un vaste réseau d'échanges de personnes, de notions et de flux de matière, mais elle s'inscrit dans des réticulations plus vastes qui supposent des modes d'articulation toujours instables.[914] »

La notion de discipline renvoie certes à un territoire épistémique organisé autour d'un objet et de méthodes, mais aussi à une communauté qui partage un sentiment d'appartenance à une même catégorie du savoir, un même corpus de références et une même « police des conduites[915] ». La discipline vise à instituer, pour Françoise Choay « à instaurer », à délimiter un territoire[916]. Elle circonscrit. Pour Laurent Devisme, la discipline renvoie certes à l'idée d'une branche des connaissances, mais aussi à celle « d'une règle de conduite dont l'intériorisation permet de constituer un corps à la manière dont se construisent les professions[917] ». Selon cette perspective, la discipline n'est pas qu'académique, elle renvoie d'abord à la constitution, à l'identification et à la reconnaissance d'une communauté autonome. En dehors du champ scientifique, elle désigne d'autres catégories, d'autres communautés, d'autres règles excluantes et de légitimation : discipline de l'action, discipline artistique, etc. Pour Stéphane Hanrot, une discipline peut être caractérisée au travers d'au moins cinq champs : un thème (objet ou phénomène), une ou plusieurs activités (savoir-faire, pratique, recherche, etc.), un savoir ou une branche de connaissance et un enseignement[918].

Après avoir lu la définition de la discipline, nous pouvons nous demander comment l'architecture s'inscrit dans ce cadre. La recherche en architecture est-elle, peut-elle ou doit-elle devenir une « discipline » au sens que lui confère le champ académique ? Les spécificités du champ de la production architecturale font-elles de la recherche en architecture un champ intrinsèquement hétéronome ?

---

913 RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, *op. cit.*, p. 30.

914 FABIANI Jean-Louis, « Chapitre 8 : Le travail social dans le découpage disciplinaire : l'apport possible d'une sociologie des disciplines », *op. cit.*, p. 157.

915 YVAN Frédéric, « Hétérotopie du projet et horizon disciplinaire », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, p. 60.

916 VERMANDEL Frank, ENGRAND Gérard, « Introduction », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, p. 10.

917 DEVISME Laurent, « L'urbanologie : une constitution disciplinaire problématique », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, p. 42.

918 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 48.

2.1. Une discipline par essence interdisciplinaire

Une première manière d'aborder l'architecture en tant que discipline consiste à considérer qu'elle n'en constitue pas une, et que son adisciplinarité est la conséquence de son interdisciplinarité. L'architecture ne serait pas une discipline puisqu'elle serait, par essence, interdisciplinaire. Elle est décrite par Christian de Portzamparc comme « un carrefour de connaissances et le lieu d'une pratique à la fois technique et artistique[919] ». Pour Laurent Lescop, l'architecture est « par essence pluridisciplinaire, [elle] s'alimente continuellement à différentes sources[920] ». L'affirmation selon laquelle l'architecture mobilise de nombreuses connaissances issues de différentes sources et de différentes disciplines est largement partagée :

> « Or les connaissances qui concernent l'architecture sont multiples. Elles vont, pour une part, de l'histoire de l'art à l'informatique, de la sociologie à la géométrie, de l'esthétique à la technologie, de l'écologie à la géographie urbaine.[921] »

Toutefois, les interrogations en suspens portent sur la manière dont ces connaissances sont mobilisées. Tout d'abord, le traitement offert à ces différents savoirs serait une spécificité de l'architecture. Pour Thierry Verdier : « l'architecture n'est pas une discipline au sens universitaire du terme, mais une confluence indéfinie de savoirs que l'on se doit de clairement distinguer les uns des autres[922] ». L'architecture serait alors l'art de la synthèse, de la mise en cohérence de ces savoirs au service du projet, ou, pour reprendre les termes de Stéphane Hanrot, sa spécificité tiendrait « dans sa capacité intégrative des points de vue particuliers[923] ». Concernant la recherche en architecture, pour certains, le rapport spécifique de l'architecture aux savoirs ne suffit pas pour qualifier la recherche en architecture d'interdisciplinaire. Selon Olivier Gahinet, une recherche interdisciplinaire est le fruit d'une conversation entre différents chercheurs, chacun maîtrisant son domaine[924]. Pour l'architecte enseignant en ENSA, l'interdisciplinarité n'est pas le bon qualificatif pour décrire la recherche en architecture. Son emploi servirait davantage à justifier les pratiques en place au détriment d'une part, du « projet » comme objet de recherche, d'autre part, de l'enseignement et de la qualité de la recherche produite : « La vanter ou la prescrire dispense d'expliquer ce que l'on fait, ce que l'on sait et ce que l'on cherche à savoir[925] ». À travers l'analyse proposée par Olivier Gahinet, les enjeux institutionnels qui traversent la formation et la recherche transparaissent. La multidisciplinarité qui caractérise l'organisation et l'encadrement de la formation au sein des ENSA favorise la production d'une recherche composite, située à l'interface de plusieurs disciplines — « une thèse de croisement[926] », selon les termes de Christian de Portzamparc. Or, cette approche va à l'encontre des fondements d'une recherche scientifique

919 PORTZAMPARC Christian de, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 144.

920 LESCOP Laurent, « Enseignement de l'architecture. Pratiques à inventer », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 61.

921 BOUDON Philippe, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 28.

922 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *op. cit.*, p. 42

923 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 119.

924 GAHINET Olivier, « Les mots pour le dire », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 68.

925 *Ibid.*

926 PORTZAMPARC Christian de, dans : LENGEREAU Eric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 157.

autonome, tout comme de ceux d'une profession pleinement constituée. Pour donner à voir les limites de ce croisement disciplinaire, Christian Girard, architecte et docteur en philosophie, s'appuie sur un texte d'orientation accompagnant les appels d'offres de recherche émis par l'État, lequel déplore que, dans les recherches architecturales :

> « ou bien les concepts employés restent flous, ou bien ils empruntent une rigueur suffisante à d'autres domaines, notamment ceux des sciences de la nature ou des sciences sociales, sans que de tels emprunts soient suffisamment réfléchis et argumentés. Il est très rare qu'on se trouve en présence d'un discours rigoureux dont les prémisses soient purement architecturales[927] ».

Ce défaut de rigueur concernant les emprunts faits aux autres disciplines, ou plutôt les risques associés sont également mentionnés par Thierry Verdier :

> « S'engager dans une recherche qui l'amènerait à utiliser (maladroitement) les outils d'une autre discipline conduirait à l'à-peu-près, au bricolage, certainement pas à l'efficience scientifique.[928] »

Face à ces discours, nous pouvons, là encore, nous interroger : s'agit-il de discours à visée intellectuelle ou de postures défensives ? Si la recherche en architecture se situe au croisement de plusieurs disciplines, cela rend-il pour autant ses apports moins crédibles ou impertinents ? Cette critique, ici adressée à l'architecture, s'inscrit dans un reproche plus large formulé à l'égard de l'interdisciplinarité et de la recherche-action. Ces approches iraient à l'encontre de l'ordre établi de la recherche scientifique, fondé sur une exigence d'objectivation, impliquant la capacité à se distancier de son objet d'étude, à l'inscrire dans un état des savoirs existant, et à se référer à un cadre disciplinaire structuré et reconnu. En dehors des lieux et enjeux de l'enseignement, ce rapport spécifique aux savoirs empruntés a également été au cœur de l'ouvrage de Christian Girard, architecte et docteur en philosophie, publié en 1986. Dans ce dernier, il développe l'hypothèse « des concepts nomades » :

> « Les concepts que l'architecture s'accapare ne sont jamais intégrés dans un système où ils prennent leur cohérence au regard du nouvel objet qu'ils doivent cerner : ils nomadisent encore entre la discipline de départ et l'architecture. Fortement investis dans la pensée architecturale pour des tâches aussi diverses que contradictoires, ils répondent à la demande théorique, ils servent de légitimation, ils sont des moyens d'exploration. Ils sont, enfin, simultanément, sans qu'il soit possible de séparer ces deux rôles, des concepts-métaphores pour la pensée et des préceptes pour l'action. Les concepts que l'architecture travaille depuis longtemps — proportion, échelle, composition, caractère, ordonnancement, etc. — ne sont pas mieux cadrés, découpés, conformés par les discours qui se disent théoriques. Eux aussi sont perpétuellement en dérive.[929] »

Ainsi, l'architecture ferait usage de concepts, empruntés à d'autres disciplines, sans pour autant que ceux qui les mobilisent ne les maîtrisent et objectivent pleinement :

> « L'architecture n'accepte pas de rationalité venue d'ailleurs et ne reformule pas pour elle-même autre chose que des rationalités pratiques de légitimation ou de consensus interne, sous la forme de règles, conventions, lois et normes qui lui donnent l'occasion, justement, de se discipliner.[930] »

Ainsi, l'adisciplinarité relèverait à la fois de la nature même de l'activité des architectes — qui consiste à synthétiser et à s'approprier divers travaux pour élaborer un discours non objectivé au

927 GIRARD Christian, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline*, *op. cit.*, pp. 23-24.

928 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *op. cit.*, p. 44.

929 GIRARD Christian, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline*, *op. cit.*, pp. 211-212.

930 *Id.*, p. 213.

service du projet — et de l'organisation de la formation, qui accompagne cette logique en exposant les futurs architectes à des enseignements issus de disciplines variées. Dès lors, la manière dont les architectes et les chercheurs en architecture ont recours à d'autres champs disciplinaires témoigne de cette logique et d'un rapport assumé à la pluralité des savoirs. Ils en subissent les conséquences, faisant face à la critique selon laquelle l'architecture ne relèverait pas d'une discipline autonome, dotée d'un état des savoirs propre, construit et structuré. En ce sens, l'interdisciplinarité éloigne le chercheur de l'idéal scientifique fondée sur l'autonomie disciplinaire.

2.2. L'architecture comme objet d'étude pour d'autres disciplines

Le champ de l'architecture se nourrit, et emprunte donc — pour l'enseignement et la recherche, mais aussi pour servir l'action — à différents domaines. Certains déplorent une recherche en architecture composite et tiennent pour coupable l'organisation institutionnelle de l'enseignement et de la recherche en architecture. Au regard de la composition du corps des enseignants et, par suite, des chercheurs des laboratoires des ENSA, l'hétérogénéité et les rapprochements avec différentes disciplines vont de soi. Se pose alors la question de la place de l'architecture vis-à-vis et dans les productions qui en résultent.

Outre la présence dans le corps enseignant d'historiens, de philosophes, de juristes ou de sociologues (la liste n'est pas exhaustive), les différents mécanismes de financement ou de reconnaissance de la recherche, que ce soit par les bailleurs de fonds ou par les institutions de recherche telles que les écoles doctorales et les revues scientifiques, imposent des normes universitaires à travers les cadres établis, les attentes formulées et les personnes en poste dans les institutions responsables de l'évaluation. Dès lors, y prétendre suppose d'en adopter les codes et les normes. Les étudiants formés dans les ENSA ont ainsi été initiés à la recherche par des enseignants dont une partie est issue d'un cursus universitaire, et qui leur ont transmis leurs références, leur conception et leurs pratiques de la recherche. De plus, s'appuyer sur un champ du savoir établi, c'est-à-dire s'inscrire dans « les termes, les enchaînements, les logiques d'autres disciplines[931] », offre une certaine légitimité à la production. Cette recherche de légitimité en dehors de l'architecture ne semble ni obsolète ni propre au contexte français. En effet, Antoine Picon témoigne :

> « Si cette dernière [l'architecture] a pu trouver sa place dans les cursus universitaires américains, c'est davantage en tant que pratique artistique et technique que comme source d'un savoir doté du même genre de légitimité que les sciences ou les humanités. Dans un tel contexte, un architecte qui désire obtenir un PhD doit généralement s'orienter vers des champs proches de l'architecture *stricto sensu*, comme la théorie et l'histoire, les études urbaines et l'aménagement, ou encore les techniques constructives et les sciences de l'environnement.[932] »

Il s'agit là du second mythe avancé par Jérémy Till : « l'architecture doit nécessairement se tourner vers les autres disciplines faisant autorité si elle veut s'établir elle-même comme une épistémologie "solide" et crédible à la fois[933] ». Toutefois, en se tournant vers les autres disciplines, l'architecture

931 CHEMETOV Paul, dans : EPRON Jean-Pierre, CHEMETOV Paul, RAYMOND Henri, « Théorie et doctrine », dans : PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, op. cit.,pp. 124-125.

932 PICON Antoine, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 162.

933 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 310.

s'oublierait elle-même, et, par suite, n'existerait pas[934]. Henri Ciriani formule bien cette critique à l'architecture – son propos fait parfaitement écho au constat mis en évidence par Raymonde Moulin concernant l'incapacité des architectes à caractériser leur compétence spécifique (Chapitre 3) :

> « Même dans le milieu des architectes, les gens ne parviennent pas à s'entendre. Au moment de la création de l'Institut français d'architecture, en 1979, on avait réuni une trentaine de "sachants" pour leur demander de définir ce qu'est l'architecture. Ils n'y sont jamais arrivés. Mais alors, qu'est-ce qu'un métier, une discipline ou un art qui ne trouvent pas la même définition chez ceux qui pratiquent ce métier, cette discipline ou cet art ?[935] »

Pour interroger l'existence de la discipline architecturale, Panos Mantziaras a pris le parti d'interroger la reconnaissance de la communauté internationale de l'architecture par les autres disciplines[936]. Pour ce faire, il s'est appuyé sur une étude menée en 2008 par Martin Rosvall et Carl T. Bergstrom et, plus spécifiquement, deux cartographies illustrant les relations entre les disciplines à partir d'une analyse algorithmique de citations faites dans des revues à comité de lecture en 2004[937]. Panos Mantziaras propose la lecture suivante : au sein des deux cartes, l'une rapportant les relations entre sciences dures et sciences humaines, l'autre se concentrant sur les relations entre les sciences humaines, l'architecture ne figure pas. Elle est absente aussi bien de la galaxie des sciences exactes que de celle des sciences humaines. En faisant référence à la même étude, Laurent Lescop conclut que, si l'on se place à l'échelle des autres disciplines, l'architecture n'apparaît ni comme thématique de référence ni comme thématique autoréférencée[938]. À travers cette approche bibliométrique, l'architecture, en tant que discipline, n'existerait pas, ou elle serait insuffisamment présente pour apparaître sur la cartographie des disciplines et dans leurs relations. L'importance accordée à une approche de l'architecture en termes de discipline peut alors être interrogée. À quoi bon continuer à se demander si oui ou non l'architecture est à considérer comme une discipline ? Est-ce même à souhaiter qu'elle en soit une ?

Puisque la richesse de l'architecture se situe justement à la rencontre des savoirs, pour Bernard Tschumi, par exemple, il est question de s'opposer à l'idée d'une autonomie disciplinaire de l'architecture[939]. Nous retrouvons alors l'argument de l'exception architecturale et son incompatibilité avec l'organisation institutionnelle de la production de connaissances à laquelle renvoie une approche en termes de disciplines. Pour d'autres, le système universitaire présenterait une structuration trop verticale pour intégrer l'architecture[940] non propice à l'architecture : pour Stéphane Hanrot, les « catégories universitaires classiques ne sont pas vraiment accueillantes pour cette discipline hybride qui mêle connaissance et savoir-faire[941] ». Dans le prolongement des

---

934 *Ibid.*

935 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 56.

936 MANTZIARAS Panos, « Avant-propos : L'architecture est-elle une discipline ? », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 30/31, *Trajectoires doctorales* 2, 2014, pp. 5-10.

937 ROSVALL Martin, BERGSTROM Carl T., « Maps of random walks on complex networks reveal community structure », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 105, n°4, 2008, cité par : MANTZIARAS Panos, « Avant-propos : L'architecture est-elle une discipline ? », *op. cit.*

938 LESCOP Laurent, « Enseignement de l'architecture. Pratiques à inventer », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 59.

939 TSCHUMI Bernard, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 224.

940 DAUBER Marc, « Cinq qualités d'un bon enseignant de projet », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 48.

941 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, *op. cit.*, p. 20.

critiques adressées au système disciplinaire — ce n'est alors pas l'architecture qui poserait problème, mais l'ordre disciplinaire lui-même — l'idée d'une discipline autonome, stable et immuable, érigée comme fondement de toute construction disciplinaire, apparaît comme une illusion :

> « une discipline n'est plus, de façon générale, un système autonome de concepts, mais au maximum un lieu de production de concepts réglés, constamment entrecroisés avec des concepts nomades, un champ de coexistence de multiplicités qui peuvent, sans doute, partiellement, "faire système", mais jamais de façon intégrale et totalisatrice.[942] »

Le découpage disciplinaire est un artefact au service de l'institution universitaire, elle-même en évolution. Il évolue au gré des orientations politiques et des réformes qui redéfinissent les finalités assignées à la recherche et les conditions de sa production. Dans ce contexte, l'organisation du monde académique en catégories cloisonnées et étanches apparaît de plus en plus obsolète. Ainsi, pour certains, la question ne doit alors plus être posée en termes de discipline. L'organisation et les normes en place ne doivent plus être un frein au développement de la recherche en architecture. Pour dépasser ce débat et « court-circuiter les normes de recherche[943] », nous avons relevé des prises de position défendant que la conception d'un édifice constitue une forme de recherche de plein droit. Il s'agit là du troisième mythe relatif à la recherche en architecture mise en évidence par Jérémy Till[944]. Pour Olivier Gahinet, les connaissances architecturales sont savantes, elles aident à comprendre le projet architectural, ou opératoires, elles aident à faire du projet architectural[945]. Elles ne sont pas établies de manière scientifique et cela ne diminue en rien leur valeur. L'enjeu scientifique ne doit pas être un frein au développement de connaissances architecturales. Cette prise de position en faveur des connaissances fait écho à la distinction opérée par Bénédicte Grosjean entre savoirs et connaissances :

> « Soulignons à nouveau que la production de connaissance(s) n'est pas envisagée, ici, comme synonyme de la recherche elle-même (au sens de renouveler la théorie) bien qu'elle en constitue évidemment une étape essentielle. Même si elle peut être incluse dans une pensée problématisée, ou même un faisceau d'hypothèses, cette production ne comporte pas *per se* de dispositif de validation/réfutation, ni d'armature situant les connaissances dans un champ de savoirs identifié, ni d'instruments critiques pour un éventuel renouvellement des théories : tous ces dispositifs, pour exister, doivent être élaborés en sus, en parallèle.[946] »

Pour Éric Lengereau, le « maillage interdisciplinaire de la recherche doctorale en architecturale » ne doit pas non plus oublier le cœur de l'architecture, les pratiques conceptuelles du projet d'architecture, qui ne sont pas scientifiques[947]. D'un point de vue épistémologique, il est donc question d'accepter la production de connaissances liée au projet d'architecture, en parallèle des questions que soulève la constitution d'un champ de savoirs en architecture. Pour certains, la recherche en architecture pourra s'affirmer et se légitimer en se référant à un autre modèle,

942 GIRARD Christian, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline*, *op. cit.*, p. 213.

943 TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », *op. cit.*, p. 311.

944 *Ibid.*

945 GAHINET Olivier, « Les mots pour le dire », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 68.

946 GROSJEAN Bénédicte, *Entre recherche et projet : définir un territoire « transfrontalier »*, *op. cit.*, p. 39.

947 LENGEREAU Eric, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 10.

préexistant ou original, en tant que « métadiscipline[948] », « indiscipline[949] » ou « discipline de l'action[950] » notamment. Pour Stéphane Hanrot, c'est avant tout en adoptant une position « perspectiviste » et non « réductionniste ». Cela implique d'adopter le postulat selon lequel une recherche architecturale existe au sein de la discipline qu'est l'architecture. Il convient alors de reconnaître la diversité des approches de recherche et de ne pas exclure certains travaux, tout en opérant une distinction entre les recherches scientifiques et celles qui ne le sont pas[951] (Figure n°8).

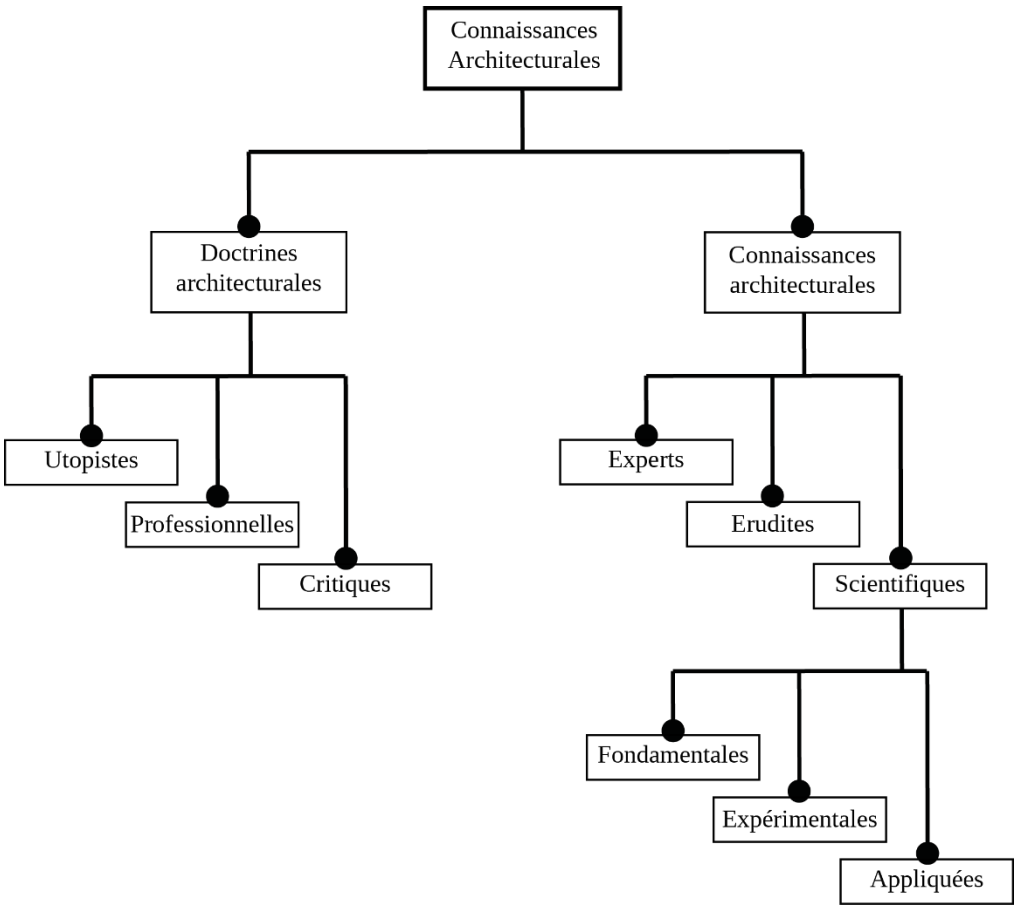

Figure n°8 : « Complément apporté à la taxinomie proposée des connaissances architecturales », par Stéphane Hanrot

Source : HANROT Stéphane, À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales, op. cit., p. 99.

948 BOUDON Philippe, « Discipline, métadiscipline », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, p. 22.

949 GIRARD Christian, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline, op. cit.*

950 PORTZAMPARC Christian de, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?, op. cit.*, p. 157.

951 HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales, op. cit.*, pp. 25-26.

2.3. Les appels à la construction disciplinaire

Plusieurs auteurs, principalement des architectes, se sont engagés dans la légitimation des spécificités de la recherche en architecture. Des manifestes défendent ou revendiquent son autonomie en œuvrant pour la reconnaissance de la place de la théorie en architecture, d'une discipline architecturale ou encore du possible caractère scientifique de l'architecture à travers l'« architecturologie ». Des années 1970 aux années 1990, les questions disciplinaires et la revendication d'une unicité étaient prépondérantes. Ensuite, sans rejeter l'importance d'une recherche attachée à l'architecture, il a davantage été question d'emmêlement des pratiques, d'interdisciplinarité et d'« objets globaux[952] ». Cette évolution dans la manière de concevoir la recherche dépasse l'architecture et s'inscrit dans une dynamique portée par les orientations des politiques publiques en la matière. Pour Alain Findeli, théoricien du design et Anne Coste, architecte et historienne, il est question d'un « indispensable travail d'élaboration épistémologique » à effectuer[953]. Ils appellent au développement d'une « recherche-projet », qui tiendrait compte des particularités de l'architecture, notamment de sa relation au projet, en s'inscrivant plus largement vis-à-vis de pratiques et de courants davantage établis :

> « Elle résulte, ainsi que la terminologie qui la désigne, d'une transposition aux disciplines du projet des principes de la recherche-action, mais aussi de la théorisation ancrée, de l'ethnométhodologie et de la phénoménologie, transfert qui tient compte de la particularité des situations et des terrains propres à nos disciplines.[954] »

Cependant, malgré des positions plus ou moins affirmées en faveur de l'autonomie et l'évolution de la conception de la recherche impulsée par les politiques publiques, les débats et controverses autour du développement de la recherche en architecture persistent. Les différentes sources mobilisées dans cette partie, qui témoignent toutes de réflexions suscitées par la recherche en architecture, couvrent une période de 34 ans (1986-2020). Les thématiques abordées demeurent constantes : la question de la scientificité, le lien avec le projet, les relations aux disciplines extérieures, la nécessité (ou non) de théoriser l'architecture, les finalités de la recherche, entre autres. Ces interrogations ressurgissent régulièrement, au gré de l'actualité et du processus d'institutionnalisation de la recherche ; elles ne semblent ni s'éteindre ni faire l'objet d'un consensus. On peut alors se demander si ces débats accompagnent une massification progressive des pratiques de recherche — portée par une communauté, plus ou moins constituée, qui contribuerait, par l'ampleur même des démarches engagées, à renforcer la légitimité de la recherche en architecture — ou si, au contraire, l'absence de « convention de groupe[955] » entrave son développement. Ces questionnements récurrents peuvent générer une forme de frustration, et susciter, comme nous l'avons évoqué dans l'avant-propos, un appel à privilégier l'engagement dans les pratiques elles-mêmes plutôt que dans les discours sur leur nature et leur légitimité. Pour Thierry Verdier, une « timidité dans l'affirmation disciplinaire est préjudiciable à l'architecture et peut même être considérée comme un handicap conceptuel[956] ». Il appelle alors à ce que les chercheurs

952 MORIN Edgar, « Éducation : réforme ou réformettes ? », *Le Monde*, Le 18 juin 1998.

MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

953 FINDELI Alain, COSTE Anne, « De la recherche-création à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs*, nº 10, 2007, p. 150.

954 *Id.*

955 ANDREU Paul, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, *op. cit.*, p. 21.

956 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *op. cit.*, p. 48.

revendiquent « une posture scientifique “autre”[957] » à travers notamment le doctorat en architecture. C’est dans cet esprit que s’inscrit l’invitation de Bruno Latour à s’affranchir du poids et des injonctions liées à la définition préalable des conditions de scientificité qui freine tout développement de la recherche :

> « On peut entendre par exemple des âneries selon lesquelles dans les sciences, il faudrait avant toute chose commencer par définir les conditions de scientificité de la discipline ! Mais non ! Construisez une discipline, développez des connexions, mobilisez le monde, créez des collègues, trouvez un public, constituez des collectifs, la scientificité et l’objectivité suivront ![958] »

La reconnaissance de l’architecture en tant que discipline soulève de nombreux enjeux. Par-là, il s’agit de légitimer son statut à la fois épistémique, universitaire, pédagogique, artistique et professionnel. En ce sens, la notion de discipline constitue une grille de lecture pour observer les divisions internes et les prises de position qui traversent la recherche en architecture. Ces dynamiques sont animées par une volonté de légitimation, tout en étant influencées par des exigences institutionnelles, sociales et professionnelles[959].

2.4. De nouveaux cadres institutionnels en faveur des spécificités de l’architecture

Des initiatives donnent lieu à de nouveaux cadres institutionnels à la rencontre entre la reconnaissance des spécificités du champ de la production architecturale et l’appropriation de modèles préexistants. Depuis la rentrée 2018-2019, le laboratoire LéaV de l’ENSA Versailles accueille des doctorants engagés dans un « doctorat par le projet » mention architecture. Ce programme vise à articuler les exigences académiques et les visées du doctorat avec celles du projet en architecture. L’École doctorale Humanités Création Patrimoine de l’université Cergy Paris, à laquelle est rattaché le LéaV, propose un parcours de thèse par le projet dans différentes spécialités : pratique et théorie de la création littéraire ; architecture ; paysage ; arts ; conservation-restauration du patrimoine et Études patrimoniales[960]. Les travaux et parcours des doctorants engagés dans cette voie constitueront de nouvelles expériences de conciliation entre recherche et projet. À travers leurs démarches de « recherches-créations[961] », la mise en œuvre et les résultats de ces pratiques permettront d’interroger plus finement les articulations possibles entre deux processus. En Suisse, Inès Lamunière rapporte un autre dispositif dans lequel elle s’est engagée en tant que directrice de thèse : un programme *ProDoc* qui s’adresse à des architectes ayant déjà eu une pratique professionnelle pendant au moins cinq ans. Ainsi, toujours selon Ines Lamunière, l’École doctorale en question permettrait ainsi « l’enseignement des techniques propres à la recherche doctorale en

957 *Ibid.*

958 LATOUR Bruno, *Le métier de chercheur : regard d’un anthropologue*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1995, p. 67.

959 BOUDON Philippe, « Discipline, métadiscipline », *op. cit.*, p. 14.

960 Chaque année, un appel à candidatures paraît. En 2023, deux lauréats ont été désignés pour s’engager dans un doctorat par le projet mention architecture.

961 YOUNES Chris, « L’intranquillité de la recherche architecturale », *op. cit.*

FINDELI Alain, COSTE Anne, « De la recherche − création à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *op. cit.*, p. 152.

architecture sur le plan des concepts autant que des méthodes[962] ». La filière « Complex Design » qu'elle dirige doit « aboutir à des carrières académiques, permettre d'enseigner le projet d'architecture, mais aussi, sur le plan professionnel, être en mesure de prendre la direction de projets importants[963] ».

Outre la place donnée au projet, d'autres dispositifs proposent de valoriser l'expérience. Du côté de l'enseignement, l'apprentissage, aussi nommé la formation en alternance, en est un exemple[964]. Elle s'impose comme un enjeu de la Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029, au cœur des orientations visant à redéfinir les modèles pédagogiques et économiques des ENSA. Déjà mise en avant dans le rapport remis par Alexandre Holroyd, elle est alors présentée comme un levier stratégique pour accroître les ressources propres des ENSA, dans un contexte de sous-financement chronique. Les recettes générées par un étudiant en alternance — estimées à 8405 euros (licence et master lissés) — sont significativement plus élevées que celles associées à un étudiant en parcours « classique » (400 euros en licence, 530 euros en master)[965]. Au-delà de cet aspect financier, l'alternance est également perçue comme un moyen de professionnaliser davantage la formation, en rapprochant les étudiants des réalités concrètes de la pratique architecturale (Chapitre 1). Cette orientation suppose une approche plus pragmatique de l'enseignement, mais interroge en retour les fondements de la pédagogie dans les ENSA : faut-il faire évoluer la formation dans le sens d'une préparation directe à l'exercice professionnel, au risque de négliger ses dimensions critiques, théoriques et pluridisciplinaires, ou comme une formation préparant à une pluralité de métiers et de savoirs ? Par ailleurs, le développement de l'alternance implique mécaniquement une réduction du temps passé par les étudiants dans les ENSA. Cette évolution interroge alors quant à l'avenir de l'enseignement de la recherche en ENSA, pourtant identifié comme un axe à renforcer dans la SNA 2025-2029. Moins d'heures d'enseignement en présentiel pourraient signifier une moindre place pour la recherche dans la formation.

Du côté de la recherche, il est question de valoriser l'expérience à travers le doctorat par la validation des acquis de l'expérience (VAE) en architecture. L'article rédigé par Pascal Lafont, chercheur en sciences de l'éducation, Marcel Pariat et Zohra Bacha, chercheurs en sciences de l'éducation, revient sur une expérience relative au doctorat par la VAE en architecture[966]. Un « parcours expérimental » a été proposé à des enseignants de trois écoles d'architecture dans le cadre du projet « Référentialité et modularisation du parcours doctoral par la VAE » au sein d'une COMUE de l'Est parisien. En réponse à l'appel lancé, 19 enseignants ont soumis leur candidature, 11 ont été autorisés à s'inscrire en doctorat en architecture par VAE. L'article met en lumière les tensions et difficultés liées à la mise en place de ce parcours, notamment parce qu'il remet en cause l'ordre établi au sein de l'école doctorale qui l'accueille. Proposer et faire reconnaître un parcours alternatif, en rupture avec les normes institutionnelles en vigueur, s'avère complexe pour l'ensemble

962 LAMUNIERE Inès, STALDER Laurent, *Enseigner l'architecture : un entretien*, op. cit., p. 58.

963 *Ibid.*

964 Depuis 2019, l'ENSA Paris-Est propose aux étudiants, à partir de la troisième année de licence, et ce, jusqu'au diplôme, donc la deuxième année de master, de poursuivre leur cursus en partageant leur temps entre école et monde professionnel. À la rentrée 2021-2022, l'ENSA Versailles a également ouvert une formation en alternance accessible aux titulaires du diplôme d'études en architecture (équivalent Licence). Une offre similaire est proposée par l'ENSA Paris Val de Seine.

965 HOLROYD Alexandre (rapp.), *Rapport d'information sur les écoles nationales supérieures d'architecture*, Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, mai 2023, p. 66.

966 LAFONT Pascal, PARIAT Marcel, BACHA Zohra, « Enjeux individuels et institutionnels au cœur d'un dispositif innovant : le doctorat par la validation des acquis de l'expérience dans le champ de l'architecture », *Éducation et socialisation*, nº 55, 2020.

des acteurs impliqués — qu'il s'agisse des doctorants, des membres du jury ou des responsables de l'école doctorale.

À l'inverse, les spécificités de l'architecture pourraient inspirer de nouveaux dispositifs. Anne Coste renverse la question du modèle et souligne la référence que pourrait être l'architecture pour les sciences humaines, qui tendent à intégrer davantage une part de pratique dans leurs formations ou encore au regard des mutations profondes de la société et de la complexité des phénomènes à aborder[967]. La familiarité du monde de l'architecture avec la pluridisciplinarité serait une plus-value à faire valoir auprès des autres disciplines, dans l'étude des « objets globaux[968] » ou des « systèmes complexes[969] », mais aussi auprès des politiques : « Tout ce qui favorise la recherche *pluridisciplinaire* est supposé générer également des opportunités de création de valeur.[970] »

967 COSTE Anne, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 58.

968 MORIN Edgar, « Éducation : réforme ou réformettes ? », *op. cit.*

MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, *op. cit.*

969 DELEANT Laura, FILET Jérémy Filet, JEANSON Lisa (dir.), *Questionner la recherche. Contributions des jeunes chercheurs aux systèmes complexes*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine, 2018.

970 HERAUD Jean-Alain, POPIOLEK Nathalie, *L'organisation et la valorisation de la recherche. Problématique européenne et étude comparée de la France et de l'Allemagne*, Bruxelles, Peter Lang, 2021, p. 187.

Conclusion du chapitre 4

Ce détour par l'épistémologie de l'architecture a permis d'interroger la manière dont les architectes conçoivent la recherche dans leur discipline, ainsi que les débats qu'elle suscite quant à sa définition, son autonomie et ses usages. Il met en lumière les relations complexes entre, d'une part, le système organisationnel de la recherche — avec ses modes de découpage, ses procédures de validation, son histoire et ses tensions internes —, et d'autre part, les dynamiques d'institutionnalisation et l'influence croissante des politiques publiques dans l'orientation et l'organisation de la recherche en architecture. Ces enjeux se croisent avec les pratiques professionnelles des architectes, façonnant les formes et les contenus des productions issues de la recherche. Ainsi, l'institutionnalisation de la recherche progressant — en phase avec les politiques publiques de la recherche et de l'innovation nationales et européennes —, elle entraîne dans son sillage des enjeux professionnels, nourrissant des interrogations sur la manière de concilier ces différentes attentes et sur la place que chacun souhaite y occuper. Les acteurs engagés dans la recherche — doctorants, enseignants-chercheurs, professionnels — doivent composer avec des exigences multiples et parfois contradictoires : les orientations des politiques publiques, les attentes de la profession, les critères du monde académique, ainsi que leurs trajectoires et convictions individuelles ou collectives.

Les débats autour de la recherche ne se limitent donc pas à une crainte de voir émerger de nouveaux spécialistes ou à une lutte pour le maintien des positions dans l'enseignement. Ils réinterrogent plus profondément le rapport historique et particulier des architectes à l'écrit, au référentiel commun et à la théorie. Si ces discussions peuvent sembler abstraites et perçues comme un frein à l'avancement concret des travaux de recherche, elles restent néanmoins des étapes incontournables pour quiconque souhaite s'inscrire dans un doctorat ou initier un enseignement à la recherche. Elles révèlent une tension persistante entre le champ de la production architecturale et celui de la recherche. La profusion des travaux sur la recherche en architecture, combinée à l'absence de consensus, rend complexe le travail de positionnement et de construction d'une démarche de recherche. Notre tentative de synthèse, bien qu'elle présente des limites — notamment en raison de sa lecture transversale et nécessairement rapide d'approches diverses, majoritairement issues du contexte français — vise avant tout à offrir des repères. Il ne s'agit pas de rapporter de manière exhaustive l'ensemble des prises de position quant à la recherche en architecture ni de proposer une vision figée de ce que doit être la recherche en architecture, mais plutôt d'éclairer les dynamiques, les tensions et les prises de position qui la traversent. L'objectif est aussi d'aider les futurs chercheurs à mieux comprendre le paysage dans lequel ils s'inscrivent, afin de pouvoir y contribuer de manière consciente et informée. Enfin, nous observons que la manière dont la recherche est perçue et construite en architecture dépend fortement du parcours de formation et de l'organisation institutionnelle de l'enseignement. Ce point central est développé dans le chapitre suivant.

Chapitre 5 : La recherche dans l'enseignement : les Écoles nationales supérieures d'architecture face à la double exigence de recherche et de professionnalisation

Dans la seconde partie de la thèse, nous analysons les tensions entre deux processus d'autonomisation, celui du champ de la production architecturale et celui de la recherche. En mobilisant d'abord les outils de la sociologie des champs et des professions, puis une approche épistémologique de l'architecture, nous avons mis en évidence un certain nombre de mécanismes dont la pertinence et les effets réels sur le développement de la recherche en architecture méritent aujourd'hui d'être réinterrogés. Si les débats relatifs à la construction disciplinaire, à l'autonomie du champ ou encore aux formes de repli identitaire ayant nourri des discours corporatistes et des rejets à l'égard de certaines pratiques — notamment vis-à-vis de la recherche — peuvent sembler caricaturaux à l'heure où les mots d'ordre sont à la pluridisciplinarité, à l'étude des objets complexes ou encore aux logiques partenariales, ils n'en demeurent pas moins actifs dans les discours et les pratiques. C'est pourquoi nous avons choisi d'ancrer ces débats dans le présent, en en interrogeant les expressions à travers trois objets d'analyse : le mémoire de fin d'études (MFE), les UR et le doctorat en architecture. Chacun de ces dispositifs constitue une fenêtre pour observer les points de friction entre recherche et pratique, entre institutionnalisation académique et spécificité professionnelle. Mais aussi, plus largement, pour identifier les défis structurels, les enjeux latents et les tensions persistantes qui traversent la formation à la recherche en architecture, depuis le MFE jusqu'à l'inscription doctorale et aux activités des UR.

Ce chapitre s'appuie sur ma propre expérience au sein de deux laboratoires relevant de deux ENSA. Il ne s'agit pas ici d'en faire le sujet central, mais de s'appuyer sur ces situations concrètes pour illustrer les conditions, les contraintes et les enjeux du développement de la recherche dans ces établissements. Ce regard empirique permet de saisir la manière dont les tensions se manifestent, notamment dans l'articulation entre l'application de référentiels académiques extérieurs au champ de l'architecture et les tentatives d'ajustement des dispositifs aux particularités de l'architecture. Il met en lumière une tension structurante : celle qui oppose la nécessité d'encadrer les pratiques de recherche dans le but de fournir des moyens et des guides pour leur développement (en excluant peut-être certaines formes), à celle, inverse, d'intégrer les spécificités professionnelles pour favoriser l'adhésion du milieu (au risque, cette fois, de négocier avec les exigences d'une structuration scientifique). Cette dualité est décrite dans un numéro de la revue *Hermès*, intitulé *L'artiste, un chercheur pas comme les autres*. Plusieurs contributeurs sont revenus sur l'incompatibilité des « "systèmes" académiques normalisés[971] » avec le champ artistique, aussi touché par un mouvement d'universitarisation des formations. Joseph Richard Moukarzel se montre critique vis-à-vis de ce système qu'il décrit comme « stéréotypé et rigidifié[972] ». Il décrit « un cadre étriqué du processus de "formatage scientifique", et de ce que nous appelons globalement la "gouvernance institutionnelle[973]" ». Il invite alors les gestionnaires de ces systèmes à reconnaître la spécificité des formations artistiques, et les artistes à sortir « du complexe de supériorité et la

971 RICHARD MOUKARZEL Joseph, « L'architecture, un art qui embrasse la science », *Hermès, La Revue*, 2015/2, n° 72, CNRS Éditions, p. 230.

972 *Id.*, pp. 230-231.

973 *Ibid.*

prétention d'être "différents"[974] ». Il s'agit de trouver « le dénominateur commun » pour qu'arts et « système » ne s'imposent plus l'un à l'autre, mais s'adaptent. Pour Pierre Alferi, Dominique Figarella, Catherine Perret et Paul Sztulman, l'évolution des dispositifs de contrôle conduit à une « dé-différenciation » des institutions et des activités. Il ne serait plus question de les encourager à se différencier les unes des autres, mais à encourager le développement de « la recherche », comme mode d'accès à « une autonomie supérieure » au détriment du « propre de la pratique, artistique ou scientifique[975] » :

> « Devenez chercheur, montrez que vous faites de la "vraie" recherche, intériorisez ce désir de chercher : tel est aujourd'hui le nouvel impératif catégorique. Par la dé-différenciation des appellations qu'il recouvre, le mot de "chercheur" est un appel à la dé-différenciation des institutions et des activités.[976] »

Concernant l'architecture, comment se traduisent concrètement l'appel à la recherche et le processus d'universitarisation de la formation, tant dans les dispositifs de formation à la recherche que dans les pratiques développées au sein des UR ? Quels sont les points de friction entre les normes académiques, issues du modèle universitaire, et les spécificités professionnelles ? Quelles formes de dialogue, de compromis ou de reconfigurations émergent de cette confrontation entre deux logiques souvent divergentes ?

1. La recherche dans l'enseignement : le cas du mémoire de fin d'études

La formation constitue un espace de pouvoir où se joue à la fois le renouvellement de la profession et l'exercice de différents mécanismes de contrôle (contrôle du droit d'entrée), qu'il s'agisse de l'accès aux études, à la diplomation ou à l'entrée dans le corps enseignant. Les ENSA ont pour mission, notamment au sein du second cycle, de préparer les étudiants « aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture[977] » et « à la recherche en architecture[978] ». L'exercice de l'initiation à la recherche est le MFE. L'organisation de cet enseignement — en termes de ressources mobilisées (encadrement pédagogique, temps dédié) comme de cadrage des attendus — met en lumière les tensions persistantes entre les logiques professionnelles et universitaires. Ces tensions influencent directement la nature de la formation dispensée dans les ENSA ainsi que les conditions de développement de la recherche en architecture.

974 *Ibid.*

975 ALFERI Pierre, FIGARELLA Dominique, PERRET Catherine, SZTULMAN Paul, « Que cherchons-nous ? », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2015/2, n° 72, p. 43.

976 *Id.*, pp. 42-43.

977 Article 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

978 *Ibid.*

1.1. L'encadrement d'un exercice comme enjeu de pouvoir

Les articles 17 et 18 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture décrivent, de manière succincte, l'initiation à la recherche et le MFE, tous deux devant être intégrés au cursus[979]. Dans le cycle conduisant au diplôme d'État d'architecte (4e et 5e années), une « initiation à la recherche scientifique permet à l'étudiant d'acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche » (Article 17). Le mémoire est alors décrit comme :

> « un travail personnel d'études et(ou) de recherche qui permet à l'étudiant de traiter d'une problématique propre à un séminaire ou à un travail en lien avec le projet. Il donne lieu à une production écrite et éventuellement graphique. »

Une distinction est opérée entre études et recherche, sans que ne soit précisé ce qui les différencie. Par ailleurs, il est écrit que le MFE peut être articulé soit avec un séminaire, soit avec le projet. Ces distinctions nous semblent renvoyer à deux débats récurrents autour du MFE dans les ENSA. Le premier interroge sa nature : le MFE doit-il être considéré comme un travail de recherche, c'est-à-dire viser une production de connaissances inédites ? Le deuxième renvoie à la tension entre l'universitarisation et la formation professionnalisante : doit-il être relié au mémoire universitaire, en lien avec un séminaire lui-même de nature universitaire, ou, au contraire, être étroitement lié à l'exercice central de la formation architecturale et de la profession, soit le projet ? Malgré ces nuances apportées, l'article 17 précise qu'il s'agit bien de délivrer « une initiation à la recherche scientifique » et qu'elle peut être approfondie grâce à des enseignements méthodologiques et fondamentaux complémentaires en conduisant à une mention de ces enseignements sur le diplôme d'architecte (nommés dans les écoles « parcours recherche » ou « MFE mention recherche »). La description de l'initiation à la recherche et de l'exercice du mémoire étant très rapide, il revient aux écoles, à travers la construction de leurs grilles pédagogiques, d'organiser les enseignements liés à la recherche et au mémoire.

Pour donner à voir les questions que continue de susciter l'initiation à la recherche dans les ENSA, nous proposons de nous appuyer sur un corpus d'entretien que j'ai réalisé à la demande de la direction du laboratoire AMUP, en tant que représentante des doctorants de l'UR et fortement intéressée par les enjeux qui ont motivé cette demande. En effet, l'École doctorale « Sciences humaines et sociales, perspectives européennes », à laquelle est rattachée l'UR, a souhaité établir des critères d'évaluation de l'aptitude à la recherche des candidats au doctorat, en prenant appui sur le mémoire de master. Les critères proposés sont les suivants :

- une production écrite personnelle originale ;
- un état de l'art du sujet traité ;
- une problématique ;
- un recueil de données ou de sources à partir d'une méthode de recherche des SHS ;
- un traitement des données et une présentation des résultats ;
- une bibliographie.

979 Arrêté du 20 juillet relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

Ils ont été communiqués aux directeurs et directrices de mémoire et de thèse rattachés à l'AMUP, enseignant à l'ENSAS ou à l'INSA. Une campagne d'entretien a ensuite été réalisée pour que chacun puisse s'exprimer vis-à-vis de la proposition de l'École doctorale (ED) et plus largement concernant les spécificités du mémoire en architecture (Tableau n°9). Il est alors question, pour la direction du laboratoire, de s'assurer que l'adoption de ces critères n'est pas un frein pour de futurs candidats au doctorat issus d'un cursus en architecture.

Bien que notre campagne d'entretiens n'ait pas été étendue à l'équipe enseignante de Nancy, nous avons eu l'occasion de participer aux suivis de mémoire de master dans cette école. Nous avons constaté que des problématiques similaires se posent, telles que les conditions du mémoire en termes de moyens et de complémentarité dans l'offre d'enseignement. Cependant, l'organisation de l'exercice diffère, notamment en ce qui concerne le découpage par atelier et la désignation de l'enseignant référent.

Dénomination *	Genre	École	Titulaire d'un diplôme d'architecte (DEA ou DPLG)	Activité d'architecte en parallèle de l'enseignement **	Champ disciplinaire***	Titulaire d'un diplôme de doctorat***	Discipline du doctorat	Titulaire d'une HDR****
EFId 1	F	INSA			Arts plastiques et histoire de l'art	X	Arts plastiques	
EFIad 2	F	INSA	X		Sciences sociales	en cours	Aménagement	
EHIdh 3	H	ENSA			HCA	X	Urbanisme	X
EFIad 4	F	ENSA	X		ATR	X	Architecture	
EHEad 5	H	ENSA	X		STA	X	Génie civil et sciences de l'habitat	
EFIdh 6	F	INSA			Sciences sociales	X	Sociologie	X
EHIad 7	H	INSA	X		Projet d'architecture	X	Architecture	
EHEad 8	H	INSA	X	X	STA	X	Sciences de l'architecture	
EHIad 9	H	INSA	X		Architecture et ingénierie	X	Génie civil	
EFEd 10	F	INSA			SHSA	X	Sociologie	
EFEad 11	F	INSA	X		Recherche urbaine	X	Urbanisme	
EFEa 12	F	INSA	X	X	TPCAU			
EFId 13	F	INSA			Études visuelles urbaines, architecturales et de design	X	Arts visuels	

Tableau nº9 : Tableau récapitulatif des entretiens menés au sujet du MFE

** Les noms des personnes interrogées ont été anonymisés. Ainsi, elles sont désignées par une abréviation composée d'un E pour enseignant (nous ne précisons pas ici les statuts de chacun : titulaire, contractuel ou vacataire), suivi de lettres précisant le genre (H ou F en l'occurrence), l'établissement dans laquelle l'enseignant exerce (E pour l'ENSA Strasbourg et I pour l'INSA Strasbourg), s'il est architecte (a), docteur (d) et titulaire d'une HDR (h).*
*** Nous précisons ici quels enseignants sont architectes selon la définition juridique du port du titre, c'est-à-dire les individus inscrits à l'Ordre des architectes.*
**** Le découpage par champ disciplinaire tel que le prévoit l'arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires vise seulement les enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture et non les enseignants de l'INSA. À titre indicatif, nous avons donc précisé les champs disciplinaires tels que les enseignants concernés les ont donnés lors de leur présentation.*
***** Il est ici précisé si l'enseignant est titulaire d'un doctorat et d'une habilitation à diriger des recherches au moment de l'entretien fin 2019 ou début 2020.*

L'exercice du mémoire cristallise divers enjeux de pouvoir, entre les institutions — en l'occurrence l'ENSA et l'INSA Strasbourg d'un côté, et l'ED de l'autre — et au sein du corps enseignant. Dans la mesure où l'école doctorale s'appuie sur le mémoire pour évaluer l'aptitude des candidats au doctorat, et que les enseignants encadrant cet exercice sont également susceptibles, au vu du travail réalisé, d'encourager certains étudiants à s'engager dans un parcours de recherche, voire à poursuivre en doctorat, le MFE s'impose à la fois comme une initiation à la recherche et comme une antichambre du doctorat. Les ED organisent la formation doctorale de plusieurs UR de différentes disciplines. À titre d'exemple, l'ED à laquelle l'AMUP est rattaché regroupe 10 UR en

sciences humaines et sociales[980]. La spécialisation des ED par champ disciplinaire implique une comparaison des travaux des candidats au doctorat issus de différentes disciplines et des différences entre les ED en fonction de leurs champs disciplinaires[981]. Les formations complémentaires proposées par l'ED, obligatoires pour les doctorants, sont également en cohérence avec le champ disciplinaire de l'institution. Il s'agit de formations à des outils d'analyse, relatives aux débouchés professionnels, etc. Le rattachement à une ED n'est donc pas sans incidence. D'une part, les doctorants doivent s'adapter au cadre institutionnel et à l'offre de formation définis par l'ED ; dès lors la formation dispensée en ENSA a tout intérêt à les y préparer, si elle souhaite favoriser l'accès de ses diplômés au parcours doctoral. D'autre part, ce rattachement a également des effets sur le corps enseignant, qui, comme nous l'avons vu, est composé de profils issus de disciplines variées[982]. L'ensemble des enseignants ne peut dès lors pas pleinement s'identifier à une seule école doctorale ; même si celle-ci regroupe plusieurs disciplines, elles demeurent généralement proches sur le plan épistémologique ou méthodologique. Certains enseignants peuvent ainsi ne pas se reconnaître dans l'affiliation de leur UR à une ED donnée. De plus, les unités de recherche, dont les effectifs restent relativement modestes par rapport à ceux des laboratoires universitaires, peinent à peser politiquement au sein des conseils d'école doctorale et rencontrent des difficultés pour s'associer à plusieurs ED, même si cette option demeure envisageable[983] :

> « Il y a des tas de labos en France qui ont deux ou trois écoles doctorales. C'est soit lié à l'histoire de ces laboratoires, soit à des choix, parce qu'on ne se retrouve jamais dans aucune d'entre elles. Donc, la bonne réaction d'Éric Gross, ancien directeur de l'école, était de dire qu'il faut créer une école doctorale en architecture. Sur le papier, c'est une bonne idée, sauf que, pour qu'une école doctorale existe, il faut qu'elle soit grosse et nous, une école doctorale avec trois HDR, je crois au total, c'est-à-dire pas beaucoup de doctorants, c'est impossible à mettre en œuvre dans une grosse université comme Strasbourg. Donc, l'idée est bonne, mais impossible à mettre en œuvre dans un monde académique qui n'est pas orienté là-dessus. » (EHEad 5)

Certaines situations invitent toutefois à relativiser l'importance donnée à l'ancrage disciplinaire au sein des ED. À titre d'exemple, lors de ma première inscription à l'ED Humanités nouvelles — Fernand Braudel, la mention architecture n'ayant pas encore été adoptée par le conseil de l'ED, les doctorants du LHAC ont dû en faire la demande à plusieurs reprises et attendre que le calendrier de l'institution le permette pour que la mention soit proposée — il m'a été demandé de choisir de

980 À titre d'exemple, les unités de recherche rattachées à l'ED des sciences humaines et sociales − Pespectives européennes sont les suivantes : Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe (ARCHIMEDE) ; Architecture, morphologie urbaine et projet (AMUP) ; Arts, civilisation et histoire de l'Europe (ARCHE) ; Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) ; Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT) ; Laboratoire interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC) ; Psychologie des Cognitions (LPC) ; Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE) ; Sport et Sciences Sociales (E3S) ; Subjectivité, Lien Social et Modernité (SULISOM).

981 En fonction des ED, certaines règles diffèrent concernant la tolérance envers des thèses qui se prolongent au-delà de trois années, la possibilité donnée à des docteurs de co-diriger une thèse ou non, l'acceptation de candidats au doctorat sans financement, voire les critères d'évaluation des candidats au doctorat.

Par exemple, l'ED Perspectives Européennes de l'Université de Strasbourg ne reconnaît pas les co-directeurs qui ne sont pas titulaires d'une habilitation à diriger des recherches. Toutefois, l'ED Humanités nouvelles − Fernand Braudel de Nancy offre la possibilité à des docteurs de suivre une formation relative à l'encadrement de doctorats (qui n'est pas obligatoire pour les titulaires d'une HDR) qui donne ensuite l'accès à la codirection de thèse. Les règles varient d'une ED à l'autre.

982 Pour rappel, l'arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires précise six champs disciplinaires auxquels les enseignants-chercheurs des ENSA sont rattachés : Arts et techniques de la représentation ; Histoire et cultures architecturales ; Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture ; Sciences et techniques pour l'architecture ; Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine ; Ville et territoires.

983 Nous revenons plus en détail sur les spécificités des UR des ENSA *infra*.

m'inscrire en histoire ou en sociologie. Au regard de mon propre travail qui convoque certes des travaux d'historiens, de sociologues et d'architectes, entre autres, mais qui s'interroge lui-même sur le sens donné à la recherche en architecture, il n'est pas cohérent de prétendre à une discipline telle que l'histoire ou la sociologie alors même que je n'ai suivi aucune formation dans ces disciplines (hormis les enseignements offerts en ENSA) et que je ne me sens, par conséquent, pas légitime à y prétendre. Les relations entretenues avec les écoles doctorales mettent ainsi en évidence un processus d'institutionnalisation de la recherche, depuis l'exercice du MFE jusqu'au doctorat, révélant à la fois une dynamique d'universitarisation et les limites de celles-ci. La formation en architecture s'appuie sur un corps enseignant hétérogène et des effectifs insuffisants pour permettre un rattachement à plusieurs écoles doctorales, voire pour en fonder une propre. Cela engendre un jeu complexe d'affiliation et de quête de reconnaissance, pris dans le cadre structurant, mais aussi contraignant, du découpage disciplinaire. Les questions soulevées autour de l'exercice du MFE — telles que les moyens à lui consacrer, son articulation avec les autres enseignements, sa comparaison avec le mémoire universitaire ou encore les critères de son évaluation — révèlent ainsi les tensions entre les logiques de reproduction professionnelle et l'institutionnalisation de la recherche. Nous proposons, ci-après, d'examiner les différentes formes que prennent ces tensions à partir des entretiens réalisés.

Nous avons d'abord constaté que la reconnaissance du MFE en ENSA comme un mémoire de fin d'études à l'instar de ceux réalisés à l'université, constitue bien un enjeu pour une partie du corps enseignant qui milite dans ce sens. À nouveau, nous notons la référence à l'université comme un modèle unique, une vision idéale et unifiée (Chapitre 1). Plusieurs enseignants, notamment les deux titulaires d'une HDR, ont comparé l'exercice du mémoire en école d'architecture à celui réalisé en université (EHIdh 3 ; EFIdh 6 ; EHIad 7 ; EFEad 11 ; EFIdc 13). Pour eux, les critères d'évaluation sont similaires et la même « exigence universitaire » doit être attendue. Pour justifier l'importance d'aligner le MFE sur les standards des mémoires « de nature universitaire », un directeur de mémoire se réfère au système LMD ainsi qu'à la définition du master et aux exigences qui y sont associées[984] (EHIdh 3). Si l'architecture a ses spécificités, elles ne doivent pas être un prétexte pour contourner les attendus universitaires :

> « On cherche à rationaliser la chose, à l'institutionnaliser au même titre qu'à l'université. » (EFIdc 13)

Une enseignante a toutefois rappelé que les attentes sont certes similaires à celles de l'université concernant le mémoire, mais que les moyens alloués ne sont pas les mêmes (EFId 13). Selon elle, à l'INSA, le temps prévu par étudiant pour le suivi de mémoire est d'une heure et demie par année. En comparaison, elle cite son expérience au sein de la faculté des arts, dans laquelle des cours hebdomadaires de trois heures, dédiés à la recherche, étaient prévus et complétés par des heures de suivi individuel.

Par ailleurs, au cours des entretiens, la place donnée, en termes de moyens, mais aussi de reconnaissance de l'exercice du mémoire dans la formation, a été interrogée en comparaison avec un autre exercice, celui du projet de fin d'études (PFE)[985]. Ces deux exercices sont ainsi apparus,

984 Pour information, l'article 16 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master précise que : « la formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels ». La présentation du mémoire et de ses exigences demeure concise et ne mentionne pas de caractère scientifique ni de spécificités autres que la rédaction d'un mémoire ou d'un travail personnel.

985 L'article 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master présente le projet de fin d'études :

de manière schématique, comme les représentants respectifs de la recherche et du projet, de l'université et de la profession, au sein du cursus. La volonté de créer des liens entre le mémoire et d'autres enseignements, notamment l'exercice du PFE, a été évoquée à plusieurs reprises, mais toujours accompagnée d'une présentation des limites rencontrées. Peu d'étudiants penseraient à lier mémoire et PFE (EFEd 10). La volonté de faire des liens entre enseignements serait revendiquée par tous les enseignants, mais en vain (EFEd 10). La directrice de mémoire qui fait état de ces deux constats évoque des « enjeux de pouvoir et des enjeux de légitimité vis-à-vis de sa discipline » qui nuisent au développement de relations inter-enseignements :

> « Je découvre ce milieu-là et je vois à quel point c'est compliqué. Mais je trouve que les mémoires ne sont pas assez adossés à une démarche de projet. En fait, ça serait intéressant que ça soit beaucoup plus articulé, même si je me rends compte des tensions et des enjeux pour les profs de mémoire à conserver cette dimension purement théorique du mémoire et les enjeux des profs de projet. C'est dommage que chacun… mais je comprends. » (EFEd 10)

L'enseignante rappelle cependant que ces conflits de légitimité ne sont pas propres à l'architecture, mais font écho à la dichotomie entre la recherche fondamentale, « la recherche pure », et la recherche appliquée. Elle-même, pendant ses études, se disait « complètement du côté de la sociologie fondamentale » puis, au fil de son parcours d'enseignante, elle a découvert l'architecture et le design. Aujourd'hui, elle voit dans ses enseignements « une forme d'application de la recherche ». Elle apprécie que les méthodes de sa discipline soient utilisées par des professionnels dans des démarches de projet et qu'elles aient un impact au niveau social, même si « au niveau théorique, cela peut être moins rigoureux et moins approfondi » (EFEd 10). Dans une prise de position plus marquée, le professeur HDR (EHIdh 3) décrit la place accordée au mémoire dans l'enseignement comme le résultat d'un véritable rapport de force. Il est alors question de défendre des attendus spécifiques liés à un exercice de formation à la recherche de type universitaire et des enseignements adaptés pour y parvenir. Les critères mis en avant concernent notamment les diplômes des encadrants, garants de la légitimité académique de l'accompagnement :

> « Il y aurait le risque de mettre le mémoire uniquement comme petite corvée préalable à l'exercice noble que serait le PFE. Et donc là, je pense que ce serait une erreur par rapport à la définition du mémoire, à son apport pédagogique, et puis aussi une erreur intellectuelle. […] ça passe aussi par une sorte de défense de certains acquis, qui dans cette école ne sont pas si vieux : l'acquis que les séminaires thématiques sont de niveau universitaire, l'acquis que le mémoire est attendu au niveau universitaire, si possible par des gens qui sont titulaires d'un doctorat et qui accompagnent les étudiants dans une démarche dans ce sens. Donc d'abord, je pense qu'il y a une certaine ligne de défense, et c'est sur cette base-là que se passe l'ouverture ; l'ouverture, ce n'est pas une brèche là-dedans. » (EHIdh 3)

Selon lui, les directeurs de mémoire doivent être titulaires d'un doctorat, les professeurs doivent être titulaires d'une HDR — dans les ENSA, à la différence des universités, les enseignants peuvent être dispensés d'une HDR et même d'un doctorat pour accéder au corps des professeurs. Un encadrant évoque également l'importance d'un corps enseignant responsable du mémoire apte à former à la recherche, « qui ont ce savoir-là » (EHIad 7). Pour une autre enseignante, l'obtention d'un doctorat est nécessaire pour pouvoir évaluer des mémoires de candidats au doctorat : « parce qu'il faut vivre le doctorat quand même pour comprendre ce que c'est qu'une recherche scientifique » (EFId 13). Elle présente alors le doctorat comme une expérience à traverser pour ensuite transmettre : « comprendre ce que c'est que de galérer sur une méthode, de construire un

« Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. » [extrait]

sujet, voilà, il y a quand même une expérience dans le doctorat qui est importante quand on est amené à ensuite transmettre » (EFId 13). La mise en avant de la dimension expérientielle du doctorat comme garant invite à se demander s'il s'agit là de valoriser une formation par la recherche, d'affirmer une reconnaissance dans l'évaluation par les pairs, ou bien relève d'une logique plus corporatiste visant à défendre la place des docteurs au sein des ENSA. L'enseignante précise toutefois que l'évaluateur doit également être « averti sur la question architecturale, urbaine ou paysagère » et présenter des qualités de pédagogue en évaluant au cas par cas les travaux des étudiants qui présentent tous des sujets et des approches différents (EFId 13).

Pour l'enseignant EHIdh 3 une vision binaire du corps enseignant doit être conservée, c'est-à-dire que la formation doit être composée d'enseignants qui ont une formation d'architecte et d'autres issus d'autres formations, chacun responsable d'enseignements différents et complémentaires (EHIdh 3). Pour une autre enseignante, le travail en équipe représente une difficulté pour les enseignants-chercheurs qui doivent s'accorder sur « ce qu'on est censé enseigner, transmettre aux étudiants à travers le mémoire », mais aussi sur son évaluation (EFId 13). Cela est dû, selon l'enseignante, « à une diversité qui est formidable dans les écoles d'architecture, on vient tous avec notre formation, d'autres disciplines ». Chacun apporterait ses propres « méthodes », « connaissances », « idées de la recherche » et donc des critères qui correspondent à ces différentes disciplines dans un exercice, le mémoire en architecture, « qui n'est pas encore bien défini ». Selon l'enseignante, la question se pose encore chez les enseignants-chercheurs de savoir s'il faut délimiter de manière précise les critères et méthodes de travail dans le mémoire en architecture (EFId 13). L'enseignante se dit « pour une recherche interdisciplinaire », mais il n'existe pas, selon elle, « de méthode de recherche interdisciplinaire ». Les étudiants se trouvent ainsi confrontés à la nécessité de construire eux-mêmes leur propre méthode de recherche, un exercice d'autant plus complexe qu'il s'inscrit dans un temps contraint (EFId 13) et dans un contexte où les enseignants eux-mêmes reconnaissent les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre l'interdisciplinarité. Il serait alors difficile et en même temps riche, dans ces conditions, de circonscrire les attentes, de les définir, tout en conservant une liberté et une diversité des approches dispensées par des enseignants issus de parcours variés, tel est le souhait de l'enseignante (EFId 13). De plus, toujours selon l'enseignante, il serait également difficile d'institutionnaliser une recherche interdisciplinaire au regard de l'académisme de l'université (EFId 13). En effet, plusieurs enseignants se sont saisis du temps de parole qui leur a été offert pour évoquer la pluridisciplinarité au sein du corps enseignant et les questions qu'elle génère. Les directeurs de mémoire parlent tous de séminaires ou d'ateliers « par discipline » ou de « coloration », de « dominante disciplinaire » ou de « chercheurs de différentes disciplines et d'attentes différentes ». Une enseignante architecte de formation décrit des difficultés avec des collègues lorsque des « jurys interdisciplinaires » sont organisés. Ces expériences difficiles ont conduit à l'organisation de « jurys de soutenance par discipline » (EFIad 4). Il s'agit alors de recréer les conditions d'un entre-soi disciplinaire, de reformer une communauté de pairs. L'enseignante aurait quant à elle la capacité de « capturer ou de chapeauter » des mémoires variés, c'est-à-dire plus ou moins attachés à différentes disciplines, mais à l'inverse, des enseignants issus de formations universitaires ne réussiraient pas à faire de même. Un autre encadrant de mémoire, qui est également architecte de formation, témoigne de sa capacité à « encadrer des mémoires qui vont dans des directions très différentes » qu'il attribue aux architectes (EHIad 7). L'organisation du mémoire et les attentes associées à l'exercice, ainsi que celles des ateliers d'accompagnement et d'initiation à la recherche, semblent ainsi dépendre en grande partie des disciplines de référence des enseignants impliqués. Le poids et le rôle du découpage disciplinaire réémergent, alors même que le corps enseignant est composite et rassemblé pour former à l'architecture. Cela interroge la nature même du mémoire en architecture, notamment

dans sa relation à d'autres disciplines mobilisées comme cadres méthodologiques ou épistémologiques (Chapitre 4).

Plus qu'une difficulté à collaborer, l'enseignant HDR (EHIdh 3) fait état de tensions au sein du corps enseignant, toujours dans une logique de lutte :

> « On est dans une situation où on se retrouve souvent dans une sorte d'opposition entre matières et un peu un combat corporatiste ou un combat d'identité professionnelle dans l'école où il y aurait d'une part des intellos universitaires qui soit n'ont pas fait d'études d'architecture, soit s'en seraient éloignés, et puis de l'autre côté, des architectes auxquels les universitaires auraient du mal à reconnaître une compétence dans ce champ-là et où eux-mêmes n'auraient pas fait le pas d'avoir un parcours universitaire qui passe par une thèse et une habilitation. Et là, je pense que, plutôt que d'être dans l'opposition, c'est de dire : la recherche en architecture n'est pas réservée à celui dont l'identité professionnelle est la construction seulement. Et d'un autre côté, celui qui est dans la construction peut aussi intégrer dans son parcours la recherche. » (EHIdh 3)

Il n'est alors pas question de fermer la porte de la recherche aux représentants de la profession, mais de les inviter à emprunter le parcours garant de la recherche légitime : le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches. Une directrice de mémoire, qui est sociologue et titulaire d'une HDR, a également rappelé les enjeux de la construction disciplinaire, notamment « la légitimité, du point de vue de l'architecture, à situer ces registres de validation » (EFIdh 6). L'architecture, qui « ne se réclame pas directement des sciences, mais plutôt d'un art », ne doit pas être dispensée d'engager un travail pour « réfléchir aux conditions de validation de leur art, de leur pratique » (EFIdh 6). En parallèle, une enseignante, non titulaire du doctorat — qui a ensuite dû quitter l'équipe responsable des mémoires en architecture — est revenue sur son parcours :

> « Je suis architecte DPLG, j'ai un bureau d'architecture à Strasbourg. J'enseigne depuis douze ans l'initiation à la recherche sans avoir de doctorat. […] on va dire que j'ai été appelée à un moment donné, lorsque les mémoires étaient encore attachées aux domaines dans l'école d'architecture. Puis, le mémoire s'est transformé d'un mémoire rattaché à un projet en cours, à un mémoire en initiation à la recherche. J'ai vécu ce changement et j'ai tenu à rester dans l'initiation à la recherche, parce que, pour moi, l'architecture, c'est avant tout un domaine de recherche à proprement parler. Donc j'ai une exigence de recherche dans mon agence, comme je l'ai, je dirais, dans mes enseignements et puis pour la recherche. Et aujourd'hui je suis très heureuse d'être encore là malgré parfois des remarques désobligeantes de la part de mes collègues qui font une initiation à la recherche, qui sont eux-mêmes principalement des académiciens et pas forcément des gens qui sont effectivement dans les deux domaines, sachant que moi je suis enseignante TPCAU. » (EFEa 12)

Elle anime, avec une autre architecte, qui, elle non plus n'est pas titulaire d'un doctorat, un groupe de mémoire qu'elle décrit comme « un peu à contrepied des autres enseignants ». Elles mettent en avant l'importance de considérer « l'architecture dans un système » et ont choisi de nommer leur groupe « l'architecture comme système de relations » : « parce que je crois que c'est plutôt dans les entre deux qu'on va trouver des sujets à explorer que dans les sujets eux-mêmes ». Selon elle, les mémoires qu'elles encadrent peuvent paraître plus fragiles du point de vue des méthodes pour les autres enseignants, sans partager pleinement ce constat : « ça se discute encore » (EFEa 12). Son témoignage révèle les rapports de force auxquels elle a été confrontée, ainsi que les négociations qu'elle a dû mener pour pouvoir, en tant qu'architecte de formation, mais non docteure, encadrer des mémoires. Elle a finalement dû renoncer à cette fonction.

Au-delà des questions liées à l'encadrement de l'exercice, aborder le MFE constitue, pour certains enseignants, une occasion de réinterroger plus largement la place et la définition de la recherche en architecture :

> « Moi j'aurais envie de lancer plutôt une question à mes collègues qui ont certainement envie de la proposer aussi : qu'est-ce que ça serait qu'une recherche en architecture ? Et une recherche interdisciplinaire en architecture ? Et qu'est-ce qu'on peut faire ? » (EFId 13)

> « Le mémoire en l'architecture a des spécificités et elles sont assez complexes à énumérer dans la mesure où il faudrait arriver à définir, au-delà du rapport strictement universitaire, c'est-à-dire le mémoire étant un outil qui ouvre une voie d'accès à la recherche, de savoir exactement dans quel cadre il a du sens en architecture. Évidemment, dans le cadre de la recherche. Mais derrière ça, une autre question me vient : c'est qu'elle est la nature de la recherche en architecture ? » (EHIad 7)

Le directeur de mémoire poursuit son raisonnement en affirmant que, pour lui, le mémoire d'architecture ne peut pas « s'éloigner d'une mise en perspective importante du rapport qu'on peut avoir avec la matière qu'on pratique, qu'on apprend, à savoir regarder l'architecture » (EHIad 7). L'exercice du mémoire doit s'ancrer dans deux référentiels, l'exercice universitaire, attestant de la capacité de l'étudiant à mettre en œuvre une démarche de recherche, et la pratique professionnelle, l'exercice doit servir la formation du futur architecte.

Ainsi, à travers les entretiens menés, l'encadrement du MFE renvoie au-delà de l'exercice lui-même à des questions soulevées dans le chapitre 4, comme les tensions entre recherche et architecture, ainsi qu'entre projet et recherche. La reconnaissance du doctorat en architecture ne se limite pas à la création d'un troisième cycle ; elle implique également l'intégration, au sein de la formation, d'une préparation des étudiants à ce parcours. Celle-ci s'effectue notamment selon les codes et normes définis par les pairs docteurs présents dans le corps enseignant et par les institutions chargées d'autoriser l'entrée en doctorat. L'encadrement assuré par des enseignants issus d'un parcours universitaire, porteurs de normes spécifiques de la recherche, contribue alors à renforcer la dimension pluridisciplinaire de l'enseignement et de la recherche, et alimente les débats autour de l'autonomie de la recherche en architecture. Les entretiens menés donnent à voir les enjeux corporatistes, opposant parfois les détenteurs de l'autorité professionnelle aux représentants de l'autorité universitaire (Chapitre 3). Ces clivages et débats continuent d'imprégner les pratiques pédagogiques et participent aussi à la structuration de la formation dans les ENSA, bien que des enseignants s'efforcent de dépasser ces oppositions et de renouveler les modalités de formation en architecture.

1.2. Les spécificités du mémoire en architecture

Les directeurs de mémoire interrogés ont identifié plusieurs caractéristiques propres aux études et aux étudiants en architecture qui participent à rendre spécifique le mémoire en architecture. Les attentes et spécificités associées à l'exercice se rejoignent autour d'objectifs communs, tels qu'une production écrite organisée faisant état d'une posture critique utile aux architectes qu'ils se destinent à la recherche ou non. Il sert également à renforcer les compétences rédactionnelles des étudiants et leur aptitude à élaborer un discours structuré. Il est une ouverture à une littérature et à des mécanismes qui sont ceux des chercheurs. Le mémoire s'intègre dans une formation qui vise à former de futurs architectes, organisée autour de champs disciplinaires et d'une équipe enseignante qui rassemble des pédagogues aux parcours et aux conceptions du mémoire de fin d'études variés. Il s'agit donc dans cette sous-partie de revenir, à travers les témoignages des directeurs de mémoire, sur ce qui rendrait spécifique le mémoire d'architecture, selon eux.

Au cours de leur formation, les étudiants sont socialisés à l'architecture et acquièrent différents réflexes sur lesquels les enseignants sont revenus. Plusieurs enseignants ont relevé un rapport spécifique à l'écrit chez les étudiants en architecture. Ils parlent d'un « travail par les mots qui est très fastidieux pour certains » (EFIad 4) et d'étudiants « assez perdus sur l'acte d'écrire » en comparaison avec des étudiants en anthropologie qui doivent écrire en permanence (EFIad 2). Pour d'autres, l'écriture ne serait pas nécessairement l'outil le plus adapté à la production (EFEa 12). En réponse aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants vis-à-vis de l'écrit, certains enseignants tentent de leur expliquer la place de l'écrit dans l'activité des architectes (EFEa 12) : « si tu formules tes pensées d'une manière méthodique, tu peux arriver à constituer une espèce de pensée qui va te suivre après dans ton métier » (EFIad 4). D'autres proposent plutôt d'agir sur les attentes et de ne plus « fixer des objectifs quantitatifs » c'est-à-dire de ne plus imposer un nombre de pages compris entre 50 et 70 à l'INSA (EHIad 9). Cette approche quantitative nuirait à la qualité des travaux, puisque les étudiants assembleraient une somme d'informations collectées pour « remplir les pages » au détriment de la construction d'une pensée novatrice (EHIad 9).

Les directeurs de mémoire ont également pointé « une pensée par l'action » (EFId 1), une façon d'appréhender le mémoire « en mode gestion de projet, le mémoire est un projet en soi » et « de savoir identifier les problèmes et aller chercher des ressources pour y répondre » (EFIad 2). Leur capacité à projeter s'imposerait ainsi dans l'exercice du mémoire :

> « Un mémoire dans le cycle universitaire, si on prend la définition, c'est reconstituer, revenir sur la somme de connaissances assimilées. En architecture, c'est un peu à l'envers : ils projettent, ils font la recherche sur ce qu'ils disent qu'ils projettent, pour ensuite voir le sujet qui les intéresse. […] Ils arrivent avec la réponse avant même de poser la question. Ce sont les mauvaises versions de la projection. » (EFIad 4)

Selon l'enseignante, il faut alors expliquer à l'étudiant l'intérêt d'analyser avant de projeter. Nous retrouvons ici un trait caractéristique du discours des architectes : la nécessité de dire avant et pour pouvoir faire (Chapitre 3). Pour une autre directrice de mémoire, il est reproché aux étudiants de ne pas aller au-delà d'une démarche descriptive (EFEad 11). Elle explique rencontrer des difficultés pour « faire se questionner sur le mécanisme » les étudiants (EFEad 11). Ces derniers souhaiteraient « résoudre une situation en mémoire » comme un projet architectural, il faut alors déconstruire cette appréhension du mémoire et initier les étudiants à la réflexivité (EFEad 11). Enfin, une enseignante a également rapporté une difficulté, cette fois formulée par les étudiants qui constatent qu'ils ne réussissent pas à s'investir dans le projet et dans le mémoire dans une même journée, voire dans une même semaine. Ils ont l'impression qu'il s'agit là de deux temps complètement différents (EFEd 10). Ainsi, sur le plan de l'organisation et de la communication, la coordination entre projet et recherche s'avère complexe : les deux relèvent de logiques et de mécanismes distincts, difficiles à articuler pour les étudiants.

Le rapport individuel qui lie l'architecte au projet, dans un rapport personnel au projet, transparaît aussi dans les entretiens, mais cette fois en tant qu'attente formulée par des directeurs de mémoire, architectes de formation ou artiste. Ainsi, selon une directrice de mémoire, titulaire d'un doctorat et artiste :

> « La spécificité du mémoire d'architecture, c'est le lien entre la pratique et la technique. C'est-à-dire être incarné, incarner quelque chose et dépasser ou dialoguer avec les apports théoriques. » (EFId 1)

L'enseignante développe. Pour elle, le savoir vient de l'extérieur, la pratique est quant à elle « quelque chose que l'on expérimente, que l'on a vécu soi-même, c'est-à-dire incarné, passé par notre corps ». Pour l'enseignante artiste, l'exercice du mémoire ne peut pas être exclusivement

théorique, « il faut absolument qu'il y ait une implication de terrain » (EFId 1). La place donnée à l'individu auteur se retrouve dans les mots de plusieurs encadrants qui jugent important que l'étudiant développe « ses propres méthodes et des outils qui lui correspondent » (EFEa 12) et qu'il construise « de A à Z son sujet » (EFId 13). Nous retrouvons ici une tension fondamentale, décrite dans les chapitres précédents, entre, d'une part, l'acquisition d'outils scientifiques normés et reconnus par la communauté de chercheurs, et, d'autre part, la construction d'une démarche créative, singulière, encouragée et revendiquée, qui est associée à la figure de l'architecte maître d'œuvre. De plus, les enseignants ont profité de l'entretien pour partager leurs questions et visions concernant le rôle du mémoire et de la recherche en architecture vis-à-vis de la profession d'architecte. Selon eux, celui-ci doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique, de se cultiver, d'enrichir ses connaissances vis-à-vis de l'architecture, des territoires et des paysages (EFEad 11). Toutefois, pour une enseignante, la question se pose « de la plus-value de l'architecte dans ces questions-là » (EFEad 11). Il s'agit alors d'enrichir la formation de l'étudiant par des apports complémentaires à ceux dispensés dans les autres volets du cursus, via l'exercice du mémoire. En revanche, la contribution des architectes à ces questionnements demeure moins évidente pour l'enseignante. Pour une directrice de mémoire, la spécificité des étudiants en architecture se situe au niveau de « leurs sujets d'intérêts [qui] sont très souvent en provenance de leur champ de travail concret » (EFIad 4). Une autre enseignante, sociologue, apprécie justement que les mémoires en architecture soient « adossés à des problématiques professionnelles, des questions de projets », nous l'avons vu, même si elle regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de relation entre projet et mémoire (EFEd 10).

De plus, l'utilisation d'outils propres aux étudiants en architecture s'est imposée comme un thème central des spécificités du mémoire. En accord avec la direction du laboratoire, il a été demandé aux directeurs de mémoire d'énumérer les outils d'investigation spécifiques aux architectes ; spécifiques dans le sens où ces derniers ne seraient pas communément utilisés dans les mémoires que l'ED a l'habitude d'évaluer. Certains outils utilisés, rapportés par les enseignants interrogés, relèvent du parcours de l'enseignant et de sa discipline de rattachement. La directrice de mémoire artiste fait appel à une pratique « incarnée », à l'importance de l'expérience, de la collection et d'outils de représentation graphique. Les enseignants sociologues mettent en avant les enquêtes, telles que l'entretien semi-directif. Ainsi, différents outils « empruntés » notamment aux sciences sociales ont été cités : le carnet de terrain (EFIad 2), les entretiens semi-directifs (EFIad 4, EFIdh 6), avec les concepteurs des projets étudiés ou avec des usagers (EFEa 12), mais aussi des questionnaires (EFEa 12). Les recherches en archives, attachée à la recherche en histoire de l'architecture, ont également été citées[986] (EFEa 12) ainsi que l'analyse de texte et « la production de texte comme outil de communication, de partage de connaissances et, par suite, d'affinement du raisonnement » (EFId 13). Une autre enseignante précise toutefois, en ce qui concerne la recherche bibliographique, que celle-ci a tendance à se concentrer uniquement sur des projets d'architecture chez les étudiants en architecture. Elle précise qu'au sein de son atelier, les enseignants initient les étudiants à la construction d'une bibliographie davantage étendue et diversifiée (EFIad 4).

En parallèle, les outils de représentation graphique ont été cités par les directeurs de mémoire, et notamment le croquis. Pour certains, il est tout aussi naturel pour un architecte d'écrire une phrase que de dessiner une personne en train de faire une action dans un lieu (EFIad 2). D'autres citent le dessin comme un outil qui appartient aux architectes (EFIdh 6). Au-delà de l'outil de représentation, la manière dont celui-ci est mobilisé comme outil d'investigation a été interrogée : « comment on va questionner l'image » (EFEad 11). Ainsi, la directrice de mémoire artiste invite les étudiants à

986 Il faut préciser qu'à l'ENSA Strasbourg, les enseignants-chercheurs en histoire ne sont pas, pour la majorité d'entre eux, rattachés à l'AMUP, mais au laboratoire ARCHE de l'Université de Strasbourg.

construire « une collection de croquis » ou « un arbre généalogique », à les classer (EFId 1) et à les comparer (EFId 1 ; EFEa 12). Elle souhaite faire découvrir la collection aux étudiants : « une collection qui doit être filtrée, c'est-à-dire par une sensibilité, par un regard, par un sujet d'étude » (EFId 1). Les images sont alors un outil pour saisir un lieu, et c'est par la multiplication des supports et leurs confrontations qu'une analyse émerge (EFId 1). D'autres supports graphiques ou visuels ont également été cités tels que la photographie, la vidéo, « des collages découpés dans des journaux » (EFId 1) ou plus génériquement « des corpus de productions graphiques » intégrant des croquis personnels, mais aussi extérieurs (EFEa 12) ainsi que « tous les outils dont disposent les architectes : des plans, des coupes, les schémas, des cartes » (EFId 1). La cartographie a été mentionnée à plusieurs reprises comme médium pour appréhender le sensible ou les usages d'un lieu : « cartographie du sensible », « le suivi de parcours » (EFEd 10) ; « cartographier des situations urbaines complexes » dans le but de rassembler et de mettre en tension sur un même document des données de nature différentes (EFEad 11) ; avoir recours aux cartes mentales « pour avoir une vue d'ensemble sur leur sujet ou sur des typologies » ou encore pour réaliser « leurs états de l'art en cartographie » (EFId 13). La réalisation de diagrammes a également été rapportée (EFEa 12 ; EFIad 4). Outre les modes de représentation graphique et leur exploitation, d'autres outils ont été mentionnés, tels que la description d'espaces — « décrire ces aménagements ou décrire les espaces ou l'expérience même de ces espaces » (EFIad 4) — et la maquette (EFIad 2). Pour la directrice de mémoire titulaire d'une HDR, il s'agit de mobiliser une culture spécifique et un rapport à la spatialité : « avoir une connaissance de ce qui s'est fait en architecture et être capable effectivement d'enrichir peut-être un dispositif expérimental, peut-être de dispositifs spatiaux » (EFIdh 6). Les outils spécifiques mobilisés par les architectes seraient ainsi ceux liés à l'appréhension de l'espace : « il y a quand même, il me semble, des outils spécifiques liés aux questions d'espaces, des usages de l'espace, des représentations de l'espace qui doivent être spécifiques » (EFEd 10). Pour d'autres, le rapport à l'espace passe par « l'exploration », « on fait énormément de terrain », voire par la mesure : « parfois on les pousse à faire des mesures avec des appareillages […] pour mesurer la lumière de manière quantitative, par exemple » (EFEa 12).

Enfin, les propos des enseignants ont mis en évidence, comme mentionné précédemment, les tensions entre le projet architectural et l'exercice du mémoire, entre volonté de rapprochement et difficultés de mise en œuvre. Toutefois, lorsqu'il a été question de lister les outils d'investigation spécifiques de l'architecte, la conception architecturale en tant qu'outil, a été évoquée seulement par une directrice de mémoire, architecte de formation et doctorante, qui a écarté cette possibilité qu'elle n'a elle-même pas eu l'occasion d'observer :

> « Dans mon expérience de doctorante, je n'ai pas encore vu beaucoup de choses qui soient hyper probantes comme projet en tant que recherche. Mais je l'ai beaucoup lu : "être architecte, c'est faire du projet d'architecture et donc la recherche en architecture doit passer par le projet". Je l'ai lu, mais sans que les personnes mettent en face un exemple concret. J'ai vu des personnes qui, par exemple, sont architectes, ont une pratique et font de la recherche théorique et à côté de ça mettent en pratique dans leurs propres projets. Mais d'utiliser le projet comme recherche en soi, comme seule méthode, je ne l'ai pas vu encore et donc je ne suis pas encore convaincue. » (EFIad 2)

Chaque enseignant apporte donc, à travers l'initiation à la recherche et l'encadrement du mémoire, ses outils et références, son parcours de recherche, sa vision de la recherche en architecture et de l'exercice du mémoire en architecture selon son propre prisme. Chacun reconnaît plus ou moins des outils spécifiques aux architectes, d'investigation et de représentation, « empruntés » ou « spécifiques », et souhaite que les étudiants les mettent au service du mémoire. Ils sont à intégrer et à mettre au service d'une démarche de recherche. Cette situation met en lumière la question des emprunts entre disciplines et les difficultés qui y sont associées. Elle révèle les tensions par rapport

aux découpages disciplinaires établis, les déplacements des concepts d'un champ à l'autre (qualifiés de « nomadisme » par Christian Girard, chapitre 4), et plus largement les obstacles inhérents à l'interdisciplinarité, d'autant plus visibles lorsque l'équipe elle-même a de la difficulté à la mettre en œuvre. Chacun reste ancré dans son propre référentiel, avec des logiques de protection et de légitimation propres à sa conception de la recherche. Dès lors, bien que les outils d'analyse visuelle et spatiale soient reconnus comme des instruments d'investigation propres aux architectes, leur contribution à la production de connaissances demeure moins connue et moins reconnue que celle des outils conceptuels et textuels, plus couramment utilisés dans d'autres disciplines. L'étudiant aurait, vis-à-vis de ces disciplines à adopter un « point de vue global » (EHEad 8), ce qui lui permettrait de prendre du recul sur ce qu'il fait (EFIad 2) ou de voir dans quelle mesure la pratique architecturale vient interroger ces champs (EFEad 11). Se pose alors la question de l'étendue des savoirs à acquérir, « de la construction à l'histoire de l'architecture jusqu'aux sciences sociales », et de la capacité de l'étudiant à les mobiliser et à lier les différents aspects, ce qui serait justement la spécificité des architectes (EFIad 2). Certains enseignants remettent en question l'ouverture des études, dont ils reconnaissent l'importance, mais aussi la difficulté d'une telle demande :

> « Est-ce qu'on donne aux étudiants suffisamment d'outils face à la question du mémoire ? Parce que le champ d'investigation qu'on leur demande d'aborder est vraiment énorme. C'est mon expérience personnelle, mais je crois que j'aurais été incapable ou que j'aurais fait un mauvais travail si j'avais fait un mémoire de recherche en fin de parcours de mes études d'architecture. » (EHIad 7)

Les attentes formulées à l'égard des étudiants s'avèrent particulièrement exigeantes et ambitieuses : ils doivent à la fois assimiler un ensemble de connaissances, élaborer leur propre manière de les mobiliser, tout en conciliant logiques professionnelles et normes académiques. Ce faisant, les enseignants leur demandent d'opérer une articulation qui fait débat depuis au moins la mise en place d'une politique publique de la recherche en architecture dans les années 1970.

Pour conclure cette sous-partie, nous souhaitons revenir sur le MFE comme antichambre du doctorat. Au fil des échanges et en réponse au contexte qui a motivé cette campagne d'entretien, le rôle du mémoire en architecture en tant que préalable à la thèse de doctorat a été discuté. S'il est l'exercice pris en considération par l'ED pour évaluer les candidats au doctorat, les critères d'un bon mémoire selon le corps enseignant qui a la responsabilité de l'encadrer, sont-ils également les prérequis au doctorat en architecture ? Autrement dit, est-ce qu'un bon mémoire en architecture préfigure un bon candidat au doctorat ? Qu'attendent les directeurs de mémoires d'un candidat au doctorat ?

Les enseignants ont formulé différentes attentes vis-à-vis des candidats au doctorat. Ils doivent faire preuve d'envie, de compétences (EHEad 8) et de maturité (EFId 1, EHIad 7). Pour d'autres enseignants, le candidat au doctorat doit « manier les outils universitaires » comme tout candidat au doctorat en étant apte à « monter une bibliographie », « se situer par rapport à une référence », « savoir poser une problématique » (EFId 1, EFEd 10, EFId 13). Pour les accompagner, le parcours recherche ou PFE mention recherche offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leurs recherches et de se consacrer au mémoire pendant quatre semestres au lieu de trois. Les étudiants qui envisagent d'engager une thèse sont vivement encouragés à suivre ce parcours. Ils doivent, pour ce faire, obtenir l'aval d'un collégium chargé de valider « le caractère scientifique du sujet et la possibilité de le développer dans le cadre d'un parcours recherche[987] », puis suivre

987 École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, *Master : Le mémoire*, 2019-2020, p. 7. Ce guide à destination des étudiants de Master a été rédigé par l'équipe responsable du mémoire à l'ENSAS.

« un atelier recherche »[988]. Au-delà, certains enseignants associent au doctorat l'enjeu de dépasser le schisme et de réconcilier pratique et théorie. Pour une enseignante, qui a notifié cet enjeu, le doctorat doit « être axé sur la pratique » (EFId 1). Elle évoque une « mauvaise compréhension des uns et des autres », de la jalousie et des conflits entre théoricien et praticiens qu'elle a « pu vivre jusqu'à présent au labo » (EFId 1). Les doctorants devraient ainsi allier les deux, être formés à la pratique et à la théorie, même si, « on ne peut pas faire les deux à fond, on ne peut pas être architecte et grand penseur à l'université. Je pense qu'à un moment donné, c'est une des deux matières qui prime » (EFId 1). Là encore, il est demandé aux doctorants, en même temps que de se former à la recherche, de résoudre les débats qui animent la recherche en architecture.

2. Les unités de recherche attachées aux établissements d'enseignement

À travers l'observation des UR, se pose, comme pour le mémoire, la question des effets de l'institutionnalisation de la recherche dans les ENSA. S'y ajoute celle du degré d'encadrement souhaitable des pratiques selon les effets recherchés. Les temps d'auto-évaluation, dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'HCÉRES, constituent alors des moments clés, qui imposent à la fois un bilan du quinquennat qui s'achève et la définition d'un projet pour les cinq prochaines années. Ils offrent ainsi une occasion d'analyser la manière dont une unité de recherche s'organise.

2.1. L'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pour appréhender les unités de recherche

Les unités de recherche des ENSA sont aussi communément nommées « les laboratoires ». Le terme « laboratoire » est issu « des sciences dures ». Il désigne le lieu qui accueille l'instrumentation nécessaire à la production de recherche scientifique. Il est aujourd'hui employé plus largement pour désigner le lieu de production de la recherche. Lieu physique ou ensemble d'activités, le laboratoire renvoie également à la constitution d'une communauté de chercheurs. Selon les moyens de l'établissement de rattachement, le laboratoire peut disposer de bureaux dédiés ou d'espaces partagés, comme une salle pour les doctorants et stagiaires, ou une salle pour les enseignants-chercheurs. Cependant, il peut aussi exister de manière plus diffuse, à travers des éléments éclatés et mobiles : ses membres chercheurs, une structure administrative, des instances de gouvernance, etc. Il est l'entité identifiée, le lieu qui accueille et offre les conditions de la production de connaissances. Les laboratoires des écoles d'architecture sont donc des organisations sociales dont la mission première est d'accueillir et de désigner une communauté de chercheurs. Chaque UR est rattachée à une ENSA, elles ne possèdent pas d'existence juridique. Elles forment ainsi, pour

988 Ce dernier comprend la présentation de travaux de recherche, des apports méthodologiques et des débats autour de textes et d'articles. Enfin, l'étudiant doit soumettre son travail au sein de deux soutenances. Une première, similaire au mémoire « traditionnelle », est réalisée devant un jury étendu dans lequel siègent trois titulaires d'un doctorat et deux titulaires d'une HDR. Une seconde présentation est prévue lors du jury de PFE. L'étudiant doit alors présenter rapidement les objectifs et les résultats de ses recherches.

reprendre les mots d'Elise Guillerm, des « institutions dans les institutions[989] ». Elles sont composées majoritairement d'enseignants-chercheurs de l'ENSA à laquelle l'UR est rattachée, de doctorants, mais aussi, pour certaines, de chercheurs (enseignants dans d'autres établissements, par exemple), d'ingénieurs de recherche et d'études ou de personnels techniques et administratifs relevant du CNRS ou du MC. Elles sont issues d'initiatives d'enseignants qui, à travers leur engagement en faveur de la recherche, ont participé à la création et à la définition de l'identité de l'UR créée. Celle-ci tend ensuite à évoluer au gré du renouvellement du corps enseignant. Les UR bénéficient d'une politique de recherche institutionnelle, c'est-à-dire de ressources humaines et budgétaires allouées par le MC (Chapitre 1). Ainsi, les UR des ENSA sont des lieux symboliques et de pouvoirs, elles représentent les lieux de la recherche institutionnelle, financée et habilitée par le ministère de tutelle des architectes. Leurs rattachements au MC et à une ENSA, mais aussi les liens qu'elles contractualisent avec une université ou le CNRS leur offrent une visibilité et une légitimité vis-à-vis du monde de la recherche, mais aussi du monde de l'architecture.

En 2019, le ministère de la Culture a créé un répertoire des UR des ENSA[990] (Figure n°9). Les 37 UR réparties au sein des 20 ENSA ont ainsi été rapidement dépeintes à travers une courte présentation, des informations clés (année de création, directeur de l'unité, etc.) et la composition de l'équipe (nombre de doctorants accueillis et les noms des chercheurs titulaires membres de l'UR). Ce travail offre un aperçu de l'hétérogénéité de ces institutions qui diffèrent par leur situation, le nombre de chercheurs accueillis (enseignants, autres membres et doctorants), la multiplicité des thématiques ou axes de recherche des UR, les champs disciplinaires représentés et le nombre de doctorants accueillis notamment (Annexe n°10). Toutefois, lorsque nous avons cherché à analyser les données communiquées, nous avons constaté certaines anomalies, qui donnent à voir des spécificités des UR et des difficultés qu'elles rencontrent. Ainsi, des UR accueillent des doctorants sans que la liste des membres titulaires ne fasse état de la présence d'un HDR par exemple ou, en ce qui concerne l'un de nos laboratoires de rattachement, une partie des membres n'est pas considérée, puisque ceux-ci sont enseignants à l'INSA Strasbourg et non au sein de l'ENSAS.

989 GUILLERM Elise, « Les rapports de recherche du Plan Construction au cours des années 1970 : méthodes, courants de pensée, dynamiques institutionnelles », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1847

990 À ce jour, le répertoire n'a pas été actualisé ou du moins aucune nouvelle version n'a été rendue publique. Des chiffres relatifs aux ENSA et aux UR ont toutefois pu être communiqués, notamment dans le cadre de l'Observatoire de l'économie de l'architecture créé par le ministère de la Culture. Nous nous appuyons donc sur les données du répertoire publié en 2019 et nous précisons lorsque nous faisons référence à d'autres sources.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture*, 2019.

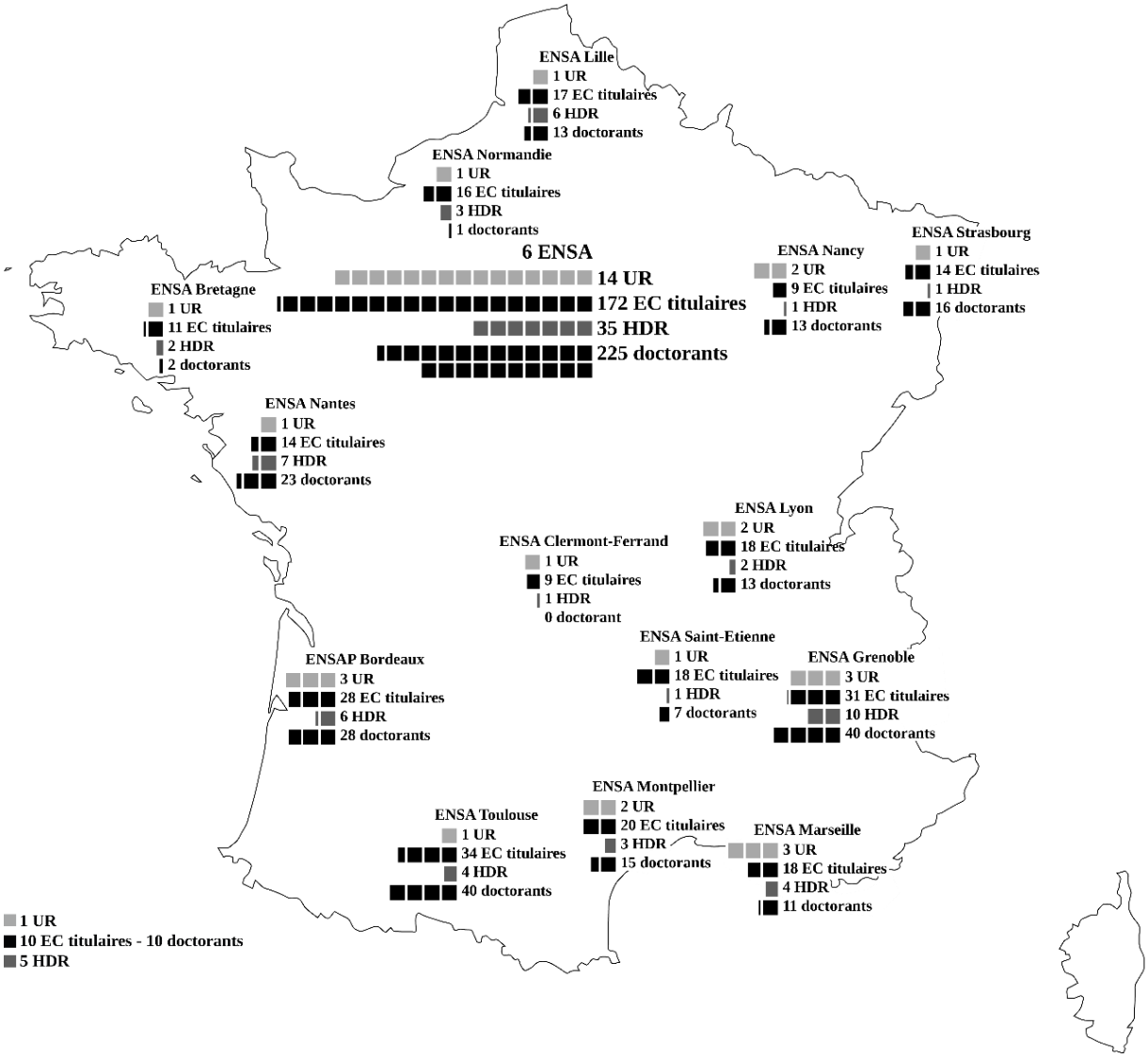

Figure n°9 : Carte des ENSA et de leurs unités de recherche

Source : Réalisation personnelle à partir des données du répertoire des UR publié par le MC en 2019

Nous observons ainsi de fortes disparités entre les ENSA : un pôle important se dessine en région parisienne, concentrant un grand nombre d'UR, d'EC titulaires dans les UR, d'HDR et de doctorants. À l'inverse, certaines écoles, comme l'ENSA Clermont-Ferrand, ne comptent aucun doctorant en 2019 et présentent également un nombre très réduit d'EC titulaires dans les UR et de HDR. D'autres établissements, comme les ENSA de Toulouse et de Grenoble, affichent alors une quarantaine de doctorants, encadrés par, respectivement, 4 et 10 HDR. Ces écarts soulignent que, au-delà de l'institutionnalisation de la recherche, le développement des UR et l'implication des EC dépendent aussi fortement des dynamiques locales : de l'investissement des équipes pédagogiques à l'origine des UR, mais aussi de celles qui poursuivent aujourd'hui ce travail. De plus, la taille critique des UR remet en question la « puissance » des laboratoires,[991] selon Christine Leconte. Les effectifs témoignent certes d'une forme de disparité, mais révèlent également la position marginale qu'occupent les UR dans le paysage de l'enseignement supérieur. À titre d'illustration, le rapport

991 Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », publié sur le site internet de la Fondation Jean Jaurès, le 17 mai 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.jean-jaures.org/publication/quelle-place-pour-larchitecture-dans-les-politiques-publiques/

de l'HCÉRES consacré au LHAC souligne le manque de visibilité et de reconnaissance de la discipline « architecture » au sein du pôle lorrain[992]. Il met également en doute la portée des ambitions affichées par le laboratoire, compte tenu du faible nombre d'EC mobilisables pour les porter[993].

Concernant la production des UR des ENSA, elles sont soumises à l'évaluation, comme les établissements et les laboratoires de l'enseignement supérieur, par le HCÉRES (Annexe n°11). Ce dernier évalue la qualité scientifique de la production, le rayonnement et l'attractivité de l'UR, l'intégration dans l'environnement de l'enseignement supérieur, la stratégie institutionnelle, la gouvernance et la vie du laboratoire[994] en mandatant des comités composés au moins en partie d'EC des ENSA, mais selon des critères communs aux UR des autres établissements d'enseignement supérieur. À partir de cette évaluation, le MC arrête une décision concernant l'habilitation des unités de recherche de chaque établissement. Selon un rapport réalisé par l'HCÉRES relatif aux ENSA, cette évaluation est liée à la volonté du MC « d'arrimer les écoles d'architecture aux évolutions générales de l'enseignement supérieur et de la recherche[995] ». Toutefois, une spécification des critères pour les écoles d'architecture et de paysage a pu être observée. En effet, au cours de l'autoévaluation réalisée par l'AMUP, l'équipe a relevé une diversification des productions reconnues dans le document fourni par l'HCÉRES à compléter par l'UR pour recenser « les données de production et d'activités »[996]. Cela a été perçu par l'équipe comme une ouverture de la part de l'instance vers les spécificités de la recherche en architecture[997]. Par ailleurs, pour la campagne d'évaluation 2024-2025 (vague E), un référentiel d'évaluation des écoles d'architecture et de paysage a été créé. Cette dynamique ne concerne toutefois pas les UR des ENSA qui ne bénéficient pas, quant à elle, d'un référentiel qui leur est propre. Le référentiel d'évaluation des écoles d'architecture et de paysage reste cependant très proche de celui destiné à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur. L'ordre des références est modifié, leur contenu légèrement spécifié, mais leurs intitulés restent inchangés à l'exception de trois (Tableau n°10).

992 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité LHAC sous tutelle des établissements et organismes : École nationale supérieure d'architecture de Nancy*, ministère de la Culture, Campagne d'évaluation 2022-2023, Vague C, *op. cit.*, p. 12.

993 *Id.*, p. 10.

994 MINISTÈRE DE LA CULTURE, « La politique institutionnelle en faveur de la recherche », consulté le 4 juin 2024, Disponible en ligne. URL : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France/L-organisation-de-la-recherche/La-politique-institutionnelle-en-faveur-de-la-recherche

995 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, Rapport, avril 2023, p. 18.

996 Un « Guide des produits de la recherche et des activités de recherche. Sous-domaine : Architecture », rédigé par l'HCERES et publié en juin 2021, a été transmis aux UR des ENSA. Ce guide cherche, selon ses mots, à prendre en compte les caractéristiques de la recherche des UR des ENSA.

997 L'HCERES fournit un tableau intitulé « Données de production et d'activités ». Il est à compléter par l'UR évaluée et comprend les 15 entrées suivantes : Journaux/revues ; Ouvrages ; Production dans des colloques/congrès, séminaires de recherche ; HDR soutenues ; Ressources scientifiques et technologiques valorisées ; Développements instrumentaux et méthodologiques ; Autres produits propres à une discipline ; Activités éditoriales ; Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives ; Indices de reconnaissance ; Brevets, licences et déclarations d'invention ; Produits en lien avec le monde économique ; Produits d'expertise scientifique ; Produits à destination du monde professionnel ; Produits à destination du grand public.

Référence	Référentiel d'évaluation des établissements	Référence	Référentiel d'évaluation des écoles d'architecture et de paysage
3	L'établissement construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.	3	L'établissement s'inscrit dans son environnement et construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie
12	Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes.	17	Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la recherche en architecture dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes
17	L'établissement suit l'évolution de son offre de formation et s'assure de sa soutenabilité, en s'appuyant sur une politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation et en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue.	13	L'établissement suit l'évolution de son offre de formation en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue.

Tableau n°10 : Comparaison entre le référentiel HCERES destiné aux établissements de l'enseignement supérieur et celui spécifique aux ENSA

Les parties soulignées sont de notre fait, elles signalent les différences au sein des références.

Ainsi, le référentiel des écoles d'architecture insiste sur l'inscription de l'établissement dans son environnement (référence 3). Autre modification, la « science » dans le référentiel d'évaluation des établissements a été remplacée dans celui destiné aux écoles d'architecture par « la recherche ». Nous pouvons y voir une ouverture en considérant des pratiques alors reconnues comme non scientifiques. De plus, la définition d'une stratégie internationale apparaît minorée pour les ENSA. En dehors de cette évolution dans le choix des termes employés, les références 12 et 17 se déclinent en 10 critères identiques pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les écoles d'architecture et de paysage. Seulement, lorsqu'une « politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation » est déclinée en plusieurs critères pour l'ensemble des établissements, pour les écoles d'architecture, elle n'est pas mentionnée.

En parallèle de la spécification des référentiels d'évaluation du côté des politiques publiques et des instances d'évaluation, les UR œuvrent également pour encourager le développement de la recherche en architecture. Pour ce faire, elles réfléchissent à la création de formations à la recherche à destination des EC ou des praticiens (ENSA Strasbourg et ENSA Nancy)[998]. Elles mettent en œuvre des journées de la recherche et à disposition des moyens pour accompagner les EC qui souhaitent engager un projet de recherche (ENSA Nancy, le fond Epron)[999]. Toutefois, même si l'évaluation réalisée par l'HCÉRES tend à considérer davantage de productions de nature différentes, il a tout de même été rappelé au LHAC que l'intégration des EC dans l'UR ne doit pas compromettre la recherche académique :

998 À notre connaissance, l'élaboration d'une formation à la recherche à destination des praticiens et/ou des EC considérés comme non-chercheurs a été mentionnée au sein des deux écoles. À l'ENSA Nancy, plusieurs EC souhaitent porter ce projet et mettre en œuvre une telle formation. À l'ENSA Strasbourg, cette ambition a au moins été évoquée au cours d'une réunion qui à laquelle j'ai été invitée à assister en 2019. La réunion avait pour objet le développement d'une offre de formation professionnelle par l'ENSA Strasbourg.

999 Le fond Epron donne la possibilité à des enseignants de bénéficier d'un accompagnement par un EC membre d'une UR de l'ENSA et d'un petit budget pour financer des dépenses à engager dans le cadre d'une recherche (frais de déplacement, etc.).

> « L'unité a une politique d'intégration des EC en son sein, leur permettant de candidater et de voter au conseil de laboratoire. Elle est en conformité avec la politique de la tutelle ministérielle qui vise à considérer la majorité des enseignants des Ensa comme des enseignants-chercheurs. Cependant, cette intégration ne doit pas amoindrir la définition et la spécificité de la recherche scientifique et doit être équilibrée pour garantir une recherche définie par la clarté des méthodes mises en œuvre et transmissibles, l'utilisation de corpus définis et la production de connaissances nouvelles.[1000] »

Le rapport de l'HCÉRES fait également état de « collaborations académiques[1001] » davantage en retrait par rapport aux « collaborations institutionnelles[1002] » et se félicite que « la trajectoire de normalisation des pratiques scientifiques, notamment pour les jeunes chercheurs se poursuit[1003] ». La question se pose alors de savoir si ces remarques correspondent aux critères défendus par l'HCÉRES, l'application de la grille d'évaluation, ou si elles émanent des EC du comité d'experts responsable de l'évaluation. Elles mettent en tout cas en évidence la tension entre, d'une part, la volonté d'un engagement du corps enseignant, dans sa diversité, dans la recherche — qui a notamment conduit à la création du statut d'enseignant-chercheur — et, d'autre part, le souci de maintenir une approche académique de la production issue des unités de recherche. Le rapport remis à l'ENSAS reconnaît toutefois que, si le développement de partenariats dans les ENSA tient davantage d'occasions liées à l'histoire et aux personnes plutôt qu'à un plan stratégique, cela s'explique également par « le statut encore peu reconnu de la recherche académique au sein du milieu architectural[1004] ». En complément, Catherine Deschamps rappelle que « les revues d'architectures reconnues selon des critères scientifiques sont quasi-inexistantes en France, que peu de colloques sont organisés, que les structures de recherches strictement dédiées à l'architecture et composées d'architectes sont portion congrue, etc.[1005] ». Ainsi, l'ouverture ou l'adaptation du référentiel d'évaluation peut être interprété comme une réponse à une production qui s'écarte des normes traditionnelles de la recherche académique. Cette situation peut alors s'expliquer par plusieurs facteurs : l'influence de logiques professionnelles sur les pratiques, une communauté épistémique encore jeune, ou par la pluridisciplinarité des pratiques. Elle peut également être perçue comme une nécessité, au regard des conditions actuelles de production de la recherche, marquées par la rareté des revues, colloques et structures spécifiquement dédiées à l'architecture.

1000 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité LHAC sous tutelle des établissements et organismes : École nationale supérieure d'architecture de Nancy*, ministère de la Culture, Campagne d'évaluation 2022-2023, Vague C, 2023, pp. 10-11.

1001 *Id.*, p. 14.

1002 *Ibid.*

1003 *Id.*, p. 12.

1004 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapports d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et de ses formations*, Campagne d'évaluation 2022-2023, Vague C, 2023, p. 23.

1005 DESCHAMPS Catherine, « Faces cachées de l'anthropologie en école d'architecture », dans : DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara, *Esplaces : espaces et lieux en partage*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 245.

2.2. L’unité stratégique en question

Les UR sont intégrées dans l’environnement de l’enseignement supérieur, « le lieu privilégié de l’accueil des chercheurs confirmés par les statuts[1006] ». Par-là, elles sont invitées à répondre aux mêmes attentes et mots d’ordre qui incombent aux unités de recherche de l’enseignement supérieur (vision stratégique, partenariats avec le tissu socio-économique, internationalisation, etc.) tout en intégrant les spécificités et questions associées à la recherche en architecture. Face à ces différents enjeux, la construction d’une unité stratégique apparaît comme un réel défi. Nous proposons de revenir ici sur ce que Laurent Devisme et Amélie Nicolas nomment « l’énigme de ce qui fait laboratoire, l’enjeu donc de la production d’une forme de commun[1007] ». Pour ce faire, nous nous appuyons toujours sur mon expérience au sein des laboratoires LHAC et AMUP. Bien que ces derniers ne constituent pas l’objet de notre étude, ils servent de support illustratif, permettant de faire émerger diverses questions et enjeux auxquels sont confrontés les UR des ENSA.

2.2.1. Une communauté de fait sommée d’apparaître unie et stratégique

Les UR des ENSA sont majoritairement composées d’enseignants-chercheurs titulaires et de doctorants. Avant d’être réunis autour d’un projet scientifique commun porté par le laboratoire, leurs membres forment une communauté de fait. Les UR rassemblent ainsi une grande partie des EC investis dans la recherche — bien que certains choisissent de s’affilier à d’autres laboratoires de l’université — ainsi que les doctorants dirigés par des HDR, eux-mêmes membres de l’UR. Lorsqu’une seule UR est rattachée à l’ENSA, elle regroupe l’ensemble de ces profils, souvent marqués par une diversité de parcours, de spécialités, voire de rattachements disciplinaires. À l’inverse, dans les établissements associés à plusieurs UR, les membres se répartissent entre elles, ce qui conduit à la formation d’UR de taille réduite ou partagée entre plusieurs établissements.

Les doctorants jouent un rôle essentiel au sein des laboratoires : leur travail de thèse, mené sur un minimum de trois ans, constitue une contribution significative à l’activité scientifique, en particulier pour ceux bénéficiant d’un financement leur permettant de se consacrer pleinement à la recherche. Toutefois, ils quittent généralement l’UR à l’issue de leur doctorat, que ce soit pour postuler à un poste d’EC dans un autre établissement ou pour s’orienter vers d’autres trajectoires professionnelles. Les EC, quant à eux, peuvent être amenés à changer d’établissement au cours de leur carrière, que ce soit pour leur titularisation ou dans le cadre de leur évolution professionnelle, notamment s’ils aspirent à accéder à un poste de professeur. Une certaine dualité apparaît ainsi entre les intérêts individuels et ceux de l’UR. Les mobilités des différents membres créent une certaine instabilité au sein des UR puisque chaque chercheur apporte son expérience et ses objets de recherche dans l’UR, même s’il doit se mettre au service et contribuer à sa stratégie collective. De plus, certains EC n’intègrent pas d’UR, ce qui diminue également leurs effectifs. À titre d’exemple, à l’ENSAS, il a été relevé que « 16 titulaires de l’école ayant qualité statutaire d’enseignant-chercheur n’appartiennent pas à une unité de recherche, ce qui réduit de facto la visibilité de la politique et de la production scientifiques de l’école[1008] ». Il a également été précisé que la

1006 DEVISME Laurent, NICOLAS Amélie, « Chercheurs de laboratoire : une réflexivité in itinere », *Lieux communs*, n° 18, *Qu’est-ce qui fait laboratoire ?*, 2016, p. 18.

1007 *Id.*, p. 13.

1008 HAUT CONSEIL DE L’ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapports d’évaluation de l’École nationale supérieure d’architecture de Strasbourg et de ses formations*, Campagne d’évaluation 2022-2023, *op. cit.*, p. 22.

production scientifique de l'AMUP est assez modeste « selon les canons académiques » puisque peu de membres de l'UR publient (un ratio de publications limité à 0,5/chercheur/an) dans un nombre de revues restreintes et majoritairement françaises. Concernant l'année universitaire 2023-2024, selon les données communiquées par l'ENSAS (Tableau n°11), 17 EC titulaires ne sont pas rattachés à une UR (40 %) et 24 ne sont pas rattachés à l'AMUP (56 %). De plus, sur les 43 enseignants titulaires, seuls 16 bénéficient d'une décharge pour recherche (37 %). Ce constat confirme qu'une mission de recherche n'est pas rendue obligatoire pour les enseignants titulaires et que l'inscription dans un laboratoire pour les enseignants-chercheurs n'est pas automatique ni forcément synonyme d'une production de recherche selon les critères d'évaluation de l'HCÉRES ainsi que du nombre d'enseignants bénéficiant de décharge pour recherche (les 16 EC ayant obtenu une décharge pour recherche correspondent aux 16 qui en ont demandé une).

	HCA	**ATR**	**TPCAU**	**STA**	**VT**	**SHS**
EC titulaires	5 (12 %)	2 (5 %)	18 (42 %)	9 (21 %)	6 (14 %)	3 (7 %)
Docteurs	4 *(80 %)*	1 *(50 %)*	1 *(6 %)*	5 *(56 %)*	4 *(67 %)*	3 *(100 %)*
HDR	3 *(60 %)*	0	0	0	1 *(17 %)*	0
Architecte	3 *(60 %)*	0	18 dont 18 en agence *(100 %)*	7 dont 4 en agence *(78 %)*	5 dont 2 en agence *(83 %)*	0
Rattaché à une UR	5 *(100 %)*	0	5 *(28 %)*	7 *(78 %)*	6 *(100 %)*	3 *(100 %)*
Rattaché à l'AMUP	1 *(20 %)*	0	3 *(17 %)*	6 *(67 %)*	6 *(100 %)*	3 *(100 %)*
Avec décharge pour recherche	4 *(80 %)*	0	2 *(11 %)*	2 *(22 %)*	5 *(83 %)*	3 *(100 %)*

Tableau n°11 : Répartition des EC titulaires de l'ENSA par champs disciplinaires

Note de lecture : les pourcentages en italique correspondent aux pourcentages relatifs au corps des enseignants titulaires du champ disciplinaire analysé ; les pourcentages qui ne sont pas en italique situent les EC titulaires d'un champ par rapport à l'ensemble des EC titulaires.

Concernant la représentation des différents champs disciplinaires au sein des UR, le rapport de l'HCÉRES relatif à l'évaluation des ENSA fait état d'« une très forte dimension sciences humaines et sociales[1009] » dans la recherche dans les écoles d'architecture ainsi qu'au sein des ED auxquelles elles sont rattachées. En nous appuyant sur le répertoire des UR, nous avons observé la répartition des enseignants titulaires (n=541) ainsi que des EC HDR (n=86) par champ disciplinaire dans les UR.

1009 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, Rapport, avril 2023, p. 49.

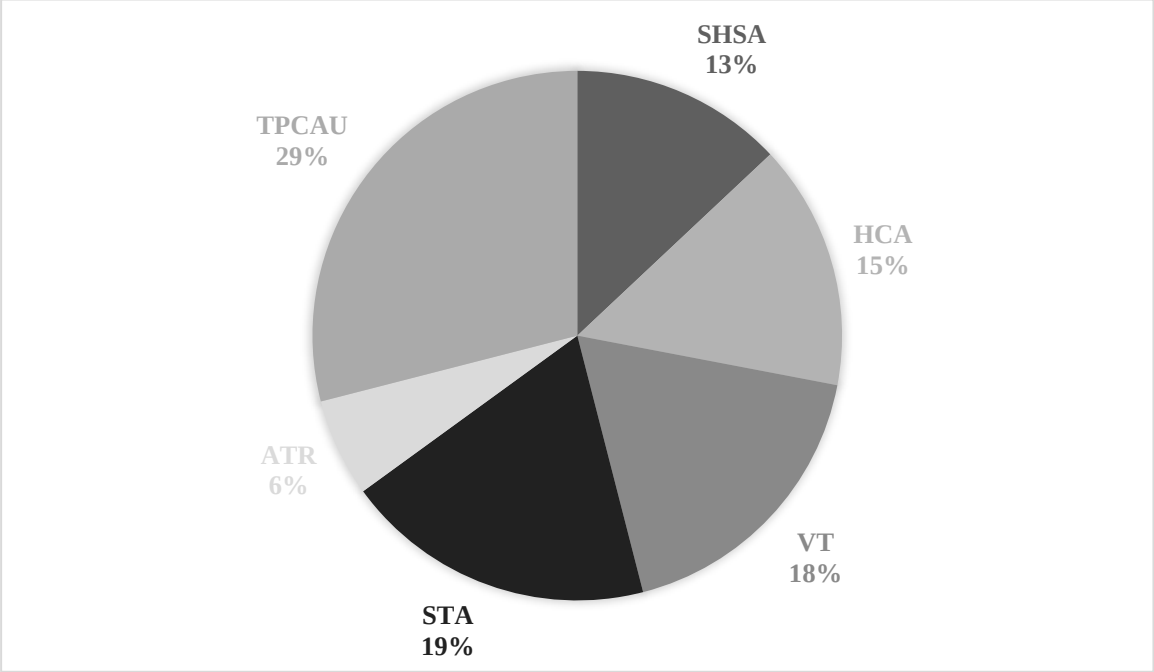

Figure n°10 : Répartition des EC titulaires membres d'une UR rattachée à une ENSA par champ disciplinaire

Source : MINISTÈRE DE LA CULTURE, Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture, op. cit.

En 2019, le nombre d'EC titulaires, membres d'une UR rattachée à une ENSA, des champs disciplinaires SHSA (13 %), HCA (15 %), VT (18 %) et STA (19 %) est relativement proche (Figure n°10). En revanche, les EC du champ ATR (6 %) sont moins nombreux, et le champ TPCAU est le plus représenté (29 %). Cette tendance ne se retrouve toutefois pas lorsqu'il est question des titulaires d'une HDR. Cette fois, ce sont les champs SHSA (23 %), HCA (29 %) et STA (21 %) qui sont davantage représentés. Viennent ensuite les champs VT (13 %), TPCAU (8 %) et ATR (5 %) (Figure n°11). Il s'agit d'une répartition par champ disciplinaire non pas basée sur une évaluation de la production issue des UR, mais du rattachement par champ disciplinaire des EC membres des UR. Ces données ne renseignent donc pas la recherche produite dans les UR. Toutefois, les données relatives aux HDR, c'est-à-dire aux EC habilités à diriger des recherches, témoignent de l'offre de direction de thèse offerte par les UR par champ disciplinaire aux candidats au doctorat. Il convient de souligner que le découpage disciplinaire présente un caractère relatif, dans la mesure où un directeur de thèse appartenant à une discipline donnée peut encadrer un doctorant dont le travail relève d'un autre domaine. L'affirmation de l'HCÉRES sur la prédominance des SHS n'est pas étayée par une surreprésentation des EC dans les UR, mais bien par un pourcentage élevé de HDR inscrits dans le champ SHS par rapport aux champs VT, TPCAU, ATR. Si l'on reprend cette fois les données relatives à l'ENSAS et à l'AMUP, les constats sont autres. En 2023-2024, les EC du champ TPCAU sont peu présents au sein de l'UR au regard du nombre d'enseignants titulaires du champ (3 sur 18) et sont peu nombreux à faire la demande d'une décharge de recherche (2 sur 18). Les EC de l'AMUP sont majoritairement inscrits dans les champs STA et VT puis SHS. De plus, les EC du champ STA ne participent pas aux activités du laboratoire, telles que les assemblées générales, et ils ne sont pas représentés au bureau de l'AMUP ni dans les axes du laboratoire.

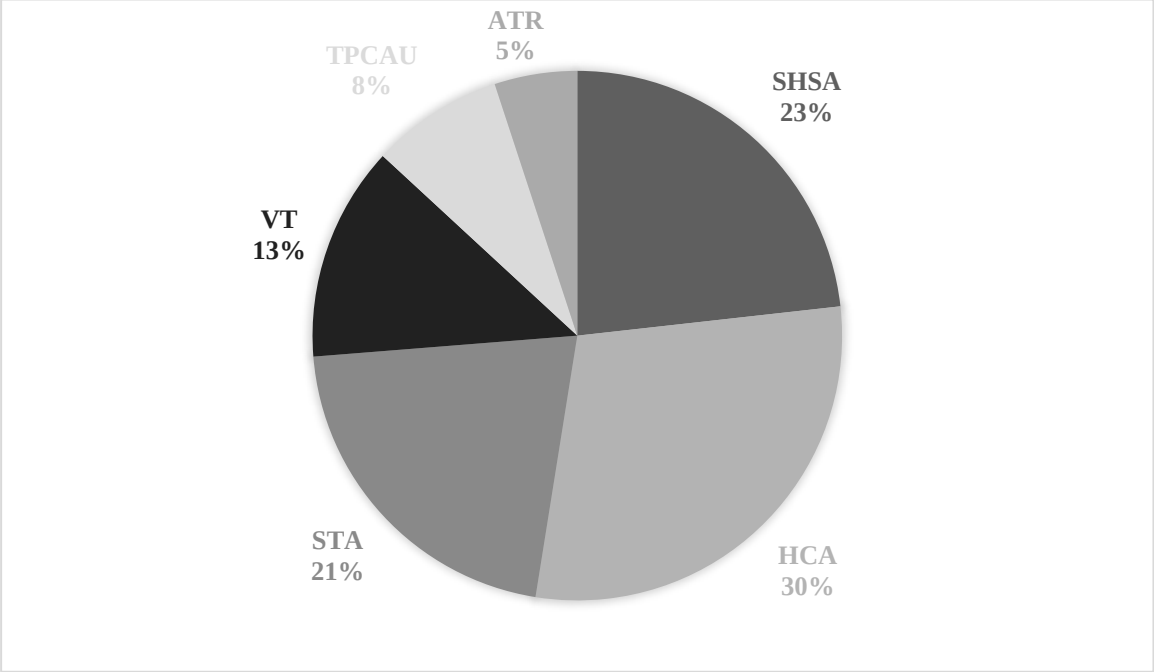

Figure n°11 : Répartition des EC titulaires HDR membres d'une UR rattachée à une ENSA par champ disciplinaire

Source : MINISTÈRE DE LA CULTURE, Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture, op. cit.

Face à ce que nous qualifions de « communauté de fait » pour caractériser la composition des UR des ENSA, les évaluations réalisées par l'HCÉRES relatives aux UR LHAC et AMUP, sur la période 2017-2022, font état d'un manque de structuration collective et stratégique. Plusieurs contradictions sont mises en évidence ci-après pour préciser les difficultés que rencontrent les UR lorsqu'il est question de construire une identité et un projet collectifs. En effet, l'HCERES attend des UR qu'elles fassent état d'une stratégie locale et lisible. Celle-ci doit être concentrée sur certaines thématiques, construite en lien avec l'ENSA de rattachement et inscrite dans des réseaux pluri-établissements, des projets pluridisciplinaires, des chaires partenariales, avec et en dehors du monde de l'architecture. Les UR doivent également diversifier leurs ressources en répondant à différents appels à projets ou en créant des partenariats avec le monde socio-économique, là encore à travers la « déclinaison d'un plan d'action structuré[1010] ». Via l'évaluation par l'HCÉRES, il est demandé de répondre aux attentes du territoire, tout en conservant des axes de recherche structurés et cohérents au regard des moyens dont dispose l'UR. De la même façon, il est à la fois demandé aux UR de s'ancrer dans leur territoire, mais aussi de développer des recherches à l'international (publication dans des revues internationales, programmes internationaux, etc.). Les mots d'ordre en faveur de l'autonomie des établissements — c'est-à-dire une indépendance financière, politique et administrative (Chapitre 1) — semblent nombreux, et pas toujours en adéquation avec les moyens des UR des ENSA. Elles ont à penser et à construire leur projet scientifique, mais aussi à répondre aux attentes du territoire, en interaction avec un large éventail d'acteurs académiques et économiques. La définition d'une stratégie et d'une identité commune se heurte ainsi à une pluralité d'enjeux divergents.

1010 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapports d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et de ses formations*, Campagne d'évaluation 2022-2023, *op. cit.*, p. 26.

Pour illustrer ces dissonances, le rapport remis au LHAC fait état du risque « d'une individualisation excessive des recherches qui pourrait jouer contre la recherche collective de l'unité[1011] ». La recherche menée au sein des UR tend ainsi à perdre en lisibilité, les UR peinant à se définir face à la diversité des thématiques et des dispositifs investis par leurs membres, au risque de ne devenir que de « grands hôtels à projets[1012] ». Cette tension entre, d'une part, le développement d'une recherche plurithématique — portée par les politiques institutionnelles, les trajectoires individuelles des chercheurs et l'ancrage territorial des laboratoires — et, d'autre part, la nécessité de construire une unité stratégique fondée sur des objets, des thématiques et des méthodes partagés en lien avec l'écosystème académique de l'ENSA (COMUE, chaires partenariales, etc.) ainsi qu'avec la formation, soulève de réelles interrogations. Un équilibre est à trouver entre les spécificités de la communauté scientifique et l'ancrage institutionnel et stratégique de chaque UR.

De plus, les ENSA sont elles aussi tenues de garantir un socle commun de compétences et de niveaux de connaissances[1013], tout en affirmant leur singularité à travers « des formes de spécialisation ou d'"excellence" sur le territoire[1014] », en s'appuyant sur leurs environnements académique, professionnel et territorial. Le rapport publié par l'HCÉRES sur l'évaluation des ENSA souligne à cet égard la difficulté pour les établissements à définir clairement leur positionnement, difficulté qu'il attribue notamment à « la standardisation et l'universitarisation des cursus depuis 2005, l'homogénéisation statutaire des enseignants d'avril 1994, puis de février 2018, la normalisation des recrutements d'étudiants (Admissions post-bac/APB, ParcourSup), et même la relocalisation d'écoles dans des espaces urbains socialement moins sensibles que certaines banlieues[1015] ». Ces évolutions auraient marqué une rupture avec la caractérisation historique des écoles façonnées par « des personnalités d'architectes charismatiques ou construites autour de références doctrinales et idéologiques[1016] », telles que l'architecture et l'urbanisme à l'ENSA Paris-Est, le militantisme de la transformation urbaine et sociale à Paris-Belleville et Paris-La Villette ou encore l'ancrage dans des zones sensibles à Vaulx-en-Velin, notamment. Pour y remédier et se différencier, elles sont invitées à définir « une stratégie de recherche propre à l'école » en lien avec la stratégie globale de l'établissement et sa politique de recrutement[1017]. La stratégie portée par l'établissement, ainsi que les moyens qu'il alloue à l'UR, constituent donc des éléments à intégrer dans la définition de la vision stratégique de l'UR, en sus des autres facteurs et enjeux décrits *supra*. Les différents temps nécessaires à la construction de ses différentes stratégies empiètent largement sur le temps alloué à la recherche : auto-évaluation que doit fournir chaque UR à l'HCÉRES ; représentation de l'UR dans la définition de la stratégie de l'établissement au sein des instances, telles que la CR et la commission de la formation et de la vie étudiante CFVE, dans d'autres instances extra ENSA (COMUE, ED, etc.) ; événements organisés par le laboratoire (séminaires,

1011 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité LHAC sous tutelle des établissements et organismes : École nationale supérieure d'architecture de Nancy, ministère de la Culture*, Campagne d'évaluation 2022-2023, *op. cit.*, p. 12.

1012 DEVISME Laurent, NICOLAS Amélie, « Chercheurs de laboratoire : une réflexivité in itinere », *op. cit.*, p. 12.

1013 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, p. 20.

1014 *Ibid.*

1015 *Id.*, p. 19.

1016 *Ibid.*

1017 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapports d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et de ses formations*, Campagne d'évaluation 2022-2023, *op. cit.*, p. 22.

conseils, assemblées générales). Le risque est alors que l'élaboration d'une stratégie collective mobilise davantage de temps et d'énergie que l'activité de recherche elle-même.

Ainsi, certaines attentes ou critères formulés par l'HCÉRES apparaissent en décalage avec les propriétés des UR (effectifs, composition, ressources budgétaires, dépendance vis-à-vis des établissements, etc.) et de la discordance des enjeux. Plusieurs recommandations ont été formulées au sein des rapports remis aux laboratoires LHAC et AMUP. Il est notamment conseillé aux unités d'accroître et de conserver les docteurs et les titulaires d'une HDR ; d'effectuer un profilage des recrutements en fonction des besoins des UR ; et de se rapprocher d'autres UR, UMR, équipes d'accueil (EA) ou d'autres institutions pour mutualiser les ressources ; des déterminants relevant, en premier lieu, du projet pédagogique et de la stratégie propre à l'établissement.

2.2.2. Focus sur les sociologues dans les ENSA

L'analyse de la répartition des EC titulaires des UR par champs disciplinaires ne confirme par l'hypothèse d'une prédominance des SHS dans la production de recherche des ENSA. Toutefois, à la lumière du rapport de l'HCÉRES – qui souligne « une très forte dimension sciences humaines et sociales[1018] » -, des données de l'ENSAS et de la proportion d'EC HDR issus des SHS dans les UR, nous pouvons avancer l'hypothèse suivante : bien qu'ils ne constituent pas la majorité numérique au sein des ENSA ou des UR, les EC titulaires issus des SHS manifesteraient un engagement prédominant, en raison d'une affinité particulière entre ces disciplines et l'architecture comme champ de recherche. Cette adéquation se vérifie tant dans une perspective historique que dans le contexte actuel, portée à la fois par la légitimité académique des SHS et par les attentes sociales et politiques qui orientent la recherche en architecture.

Plusieurs sociologues ou anthropologues sont revenus sur la relation qu'ils entretiennent avec les écoles d'architecture et son histoire. Les témoignages et analyses de François Lautier et Gérard Houdeville, d'Olivier Chadoin et de Catherine Deschamps donnent à voir la manière dont les sciences humaines et sociales ont été, et sont intégrées dans les ENSA, ainsi que les enjeux institutionnels qui conditionnent la relation entre les sciences humaines et sociales et l'architecture dans les ENSA et dans les UR. Tout d'abord, Olivier Chadoin resitue « l'entrée » des sciences sociales dans les ENSA en rappelant qu'à la fin des années 1960, ce sont d'abord des figures individuelles et leurs travaux, Henri Lefebvre et Henri Raymond, qui œuvrent pour l'intégration des SHS dans les écoles d'architecture[1019]. Ainsi, une vingtaine de représentants des SHS sont recrutés, dont des sociologues[1020]. Par la suite, l'intégration de ces enseignants et de leurs enseignements dans la formation a été remise en question, plus encore à l'occasion des réformes, à travers la question, qui revient sans cesse, de la relation entre projet et disciplines connexes ou servantes. Lors de la réforme de 1984, il est question de favoriser la pluridisciplinarité en l'institutionnalisant. Les enseignements indépendants, dispensés par matière, sont remplacés par des « certificats qui comprendront plusieurs disciplines[1021] ». Cette institutionnalisation de la

1018 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, *op. cit.*, p. 49.

1019 CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *Sociétés contemporaines*, Éditions Presses de Sciences Po, nº 75, 2009, p. 85.

1020 HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *Espaces et sociétés*, 2010/2, nº 142, p. 34.

1021 LAUTIER François cité par : HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *op. cit.*, p. 44.

pluridisciplinarité attise les tensions entre les disciplines et les stratégies de fermeture. Chacun cherche à protéger son propre territoire d'intervention. De fait, elle participe, selon François Lautier, sociologue et enseignant à l'UP 6, aujourd'hui ENSA de Paris-La Villette, à l'inverse des effets escomptés, à « une longue décélération de ce mouvement [la pluridisciplinarité] qui fait que c'est quelque chose qui est quasiment caduc aujourd'hui[1022] ». Ainsi, l'institutionnalisation de la pluridisciplinarité entraverait la mise en œuvre effective de pratiques pluridisciplinaires. Par la suite, la création de « corps disciplinaires[1023] » a renforcé la division du corps enseignant et les logiques de repli. À travers l'institutionnalisation de la pluridisciplinarité, aussi décrite comme « le mouvement de disciplinarisation des savoirs[1024] », un cadre à l'intervention des sciences humaines et sociales est donné. Il est le garant d'heures d'enseignement attribuées à des représentants des sciences humaines et sociales. Dès lors, il participerait à imposer et à détériorer la relation entre les différents enseignements et « la définition légitime des activités des personnels de l'école[1025] ». Ils ne sont plus recrutés pour représenter et enseigner une discipline, comme ils peuvent le faire à l'université, mais ils composent un ensemble plus vaste, les sciences humaines et sociales. Ce dernier rassemble l'économie, le droit, la géographie, les langues, l'anthropologie, la sociologie et la philosophie. Il n'est donc pas question de dispenser la discipline telle qu'elle l'est à l'université, mais de servir l'architecture, c'est-à-dire de tirer des disciplines dites « servantes » des savoirs utiles pour l'architecture[1026]. Henry Raymond décrit ainsi « une mise en demeure à l'endroit des sciences sociales ou des sciences humaines ; celles-ci sont tenues pour responsable de l'information "humaine" nécessaire à la conduite du projet architectural et urbanistique[1027] ». Olivier Chadoin parle d'une mise sous statut de disciplines ancillaires[1028].

S'il est question de dispenser des savoirs « utiles », il est également question de l'usage qui est fait de ces enseignements. Pour Olivier Chadoin, qu'il s'inscrive dans une logique utilitariste et stratégique ou qu'il procède d'un engagement sincère, « le propos sociologique » pour reprendre ses termes, « est désormais inclus dans les règles du jeu professionnel et il fonctionne comme une modalité des discours, de la pratique, et de la critique de l'architecture[1029] ». Il est « une modalité argumentaire dans les débats doctrinaux et la critique architecturale[1030] ». Par-là, certains sociologues dénoncent « l'instrumentalisation » de leurs travaux quand d'autres, architectes, reprochent aux sociologues un discours répétitif sur la « demande sociale »[1031]. Judith Hayem rejoint Olivier Chadoin en faisant état de rivalité entre les disciplines et « d'un soupçon toujours présent de n'être qu'un faire-valoir[1032] ». Elle dénonce les replis identitaires et disciplinaires qui conduisent les chercheurs et les praticiens à se replier sur leur pré carré avivé par l'universitarisation qui touche

1022 Ib*id.*

1023 I*bid*.

1024 HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *op. cit.*, p. 48.

1025 *Ibid*.

1026 CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *op. cit.*, pp. 93-94.

1027 RAYMOND Henri, cité par CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *op. cit.*, p. 92.

1028 CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *op. cit.*

1029 *Id.*, p. 88.

1030 *Id.*, p. 104.

1031 *Id.*, p. 90.

1032 HAYEM Judith, « Sciences sociales en écoles d'architecture », dans : DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara (dir.), *Esplaces : espaces et lieux en partage*, *op. cit.*, p. 179.

la formation d'architecte et, plus largement, la transformation actuelle du monde académique et de la recherche[1033]. Ainsi, les sociologues, ici pris comme exemple en tant qu'enseignants d'une « discipline connexe à l'architecture » dans les ENSA, sont contraints de se situer dans une formation qui n'est pas celle à laquelle ils ont été formés et de mettre leurs enseignements au service de l'architecture au sein de champs disciplinaires eux-mêmes composites (les sociologues au sein du champ SHS). Ils développent des modes d'adaptation à une position, étudiée par Olivier Chadoin, « où la tension entre reconnaissance par les pairs de la discipline et demande d'une "sociologie pour" est toujours présente[1034] ». Ces différents modes d'adaptation se révèlent notamment au regard de la manière dont les sociologues enseignants dans les ENSA s'autodéfinissent. Certains, comme François Lautier, font le choix de se revendiquer sans discipline au risque de renoncer à une reconnaissance par les pairs sociologues[1035] quand d'autres continuent de s'autodéfinir sociologue. Entre les deux, des « autodéfinitions "hybrides" » sont présentes, elles font état soit d'une double affiliation[1036] (sociologue-urbaniste, sociologue-historien, socio-économiste, etc.), soit d'une dénomination faisant davantage référence à l'objet des recherches plutôt qu'à une discipline historiquement établie, telle que les études urbaines (Chapitre 1). Cette manière de se définir peut évoluer dans le temps. D'après l'étude menée par Olivier Chadoin, l'autodéfinition mono-disciplinaire est davantage présente chez les jeunes chercheurs. Elle reflète la posture de l'EC, la manière dont il perçoit et revendique sa propre position au sein de l'ENSA, mais aussi « les visions historiquement construites de la discipline » :

> « la sociologie comme science sociale autonome, la sociologie comme "technologie sociale" ou proche de l'intervention, et la sociologie comme philosophie sociale ou science humaine capable de se passer des contraintes de l'enquête pour rester proche de la réflexion philosophique ou de l'essayisme.[1037] »

Ainsi, certains sociologues semblent davantage enclins à « jouer le jeu d'une sociologie dite "pour l'architecture" » (évolution de l'auto-définition, publication dans les supports dits de la recherche architecturale et urbaine[1038], etc.) lorsque d'autres sont en « situation de double contrainte » et souhaitent satisfaire les règles de leur discipline[1039] (publication dans les revues reconnues par les pairs sociologues, revendication d'une autonomie disciplinaire, etc.), tout en s'inscrivant dans le cadre et relativement aux attentes des ENSA. Catherine Deschamps, anthropologue et professeure à l'ENSA Paris La Villette, identifie deux dynamiques qui influencent les enseignants des sciences sociales dans leur appréciation de leur environnement professionnel. Les ENSA représentent certes « des nouvelles richesses et circonstances, tant intellectuelles que matérielles[1040] », mais elles ne suffisent pas à combler « l'impression d'être en défaut de prestige[1041] » :

1033 *Ibid.*

1034 CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *op. cit.*, p. 83.

1035 HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *op. cit.*, p. 40.

1036 CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *op. cit.*, pp. 95-96.

1037 *Id.*, p. 106.

1038 *Id.*, pp. 99-100.

1039 *Id.*, pp. 98-99.

1040 DESCHAMPS Catherine, « Faces cachées de l'anthropologie en école d'architecture », dans : DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara, *Esplaces : espaces et lieux en partage*, *op. cit.*, p. 264.

1041 *Ibid.*

> « De cette inertie découle ensuite une course à la reconnaissance par adhésion normative avec ce que nous supposons des critères “valables” pour nos collègues enseignants ou cherchant dans des structures dédiées aux sciences sociales.[1042] »

Ces processus d’auto-définition sont également façonnés par les discours dominants de chaque période. Par exemple, l’exigence d’un double cursus peut être intégrée dans les descriptions de poste, influençant ainsi la manière dont les candidats potentiels se présentent. De même, les injonctions à la pluridisciplinarité ou à l’interdisciplinarité, ainsi que les tendances inverses de repli disciplinaire en réponse aux pressions exercées sur l’enseignement supérieur, jouent un rôle significatif dans la construction identitaire des enseignants-chercheurs.

En parallèle de l’institutionnalisation de la pluridisciplinarité, le processus d’institutionnalisation de la recherche en architecture s’est poursuivi, avec une contribution significative des enseignants en SHS. Ces derniers ont joué un rôle essentiel dans ce développement à travers plusieurs voies : d’une part, par leurs activités pédagogiques, où ils ont transmis leur intérêt pour la recherche, mais aussi leur conception et approche de la recherche ; d’autre part, de manière plus concrète, en étant titulaire d’une HDR. Ils ont donc pu accompagner, par le biais de diplômes d’études approfondies préparant au doctorat ou en tant que directeur de thèse, des architectes candidats au doctorat. La contribution d’Ana bela de Araujo et de Sybille Le Vot donne à voir l’essor des architectes docteurs dans d’autres disciplines entre 1969 et 2005, c’est-à-dire avant la création du doctorat en architecture[1043]. Au cours de cette période, 355 architectes sont devenus docteurs[1044]. Les auteures précisent également que l’encadrement de ceux-ci s’est concentré sur un faible nombre de directeurs. Sur les 162 directeurs qui ont encadré des architectes, 106 n’en ont dirigé qu’une seule. Concernant leur répartition par discipline de rattachement[1045], *l’aménagement et urbanisme* est le champ majoritaire, puisqu’il a accueilli 21,7 % des thèses soutenues (section 24). *L’Histoire de l’art, archéologie et histoire* rassemblent quant à lui 19,8 % (sections 21 et 22), la *Géographie* 15 % (section 23), *Architecture, arts plastiques, esthétique* 10,4 %, et enfin la *sociologie* avec 6,6 %[1046]. L’ensemble de ces champs font partie, comme le rappellent les auteures, des *Lettres et sciences humaines*. Ensemble, ils rassemblent 82,3 % des thèses soutenues par architectes-docteurs avant 2005. Les 15,9 % restant, soit 58 thèses, sont rattachés aux sciences[1047] (Figure n°12), ce qui paraît très faible, si l’on considère que ces thèses sont consacrées à la construction architecturale et aux technologies qui lui sont associées, cibles des politiques de recherche & développement (Chapitre 2). À travers cette lecture, la recherche doctorale en architecture s’est davantage inscrite dans les *Lettres et sciences humaines* que dans les sciences, mais finalement, peu en *sociologie* et davantage *en aménagement et urbanisme*. Ce constat s’explique par la place qu’occupe la recherche urbaine au sein des UR, un champ qui se situe à l’intersection des disciplines et des enjeux politiques, architecturaux et sociaux (Chapitre 1). Par ailleurs, il est intéressant à noter que la répartition géographique des thèses soutenues, ainsi que celle des architectes docteurs enseignants au sein des ENSA, sont en faveur de la région francilienne. Ainsi, 72 % des travaux soutenus l’ont

1042 *Ibid.*

1043 BELA DE ARAUJO Ana, LE VOT Sybille, « L’essor des architectes-docteurs entre 1969 et 2005 », dans CHÂTELET Anne-Marie, LAPEYRE Nathalie, *Les mondes de l’enseignement de l’architecture : Élèves, enseignants et enseignantes*, Genève, MétisPresses, 2023, pp. 197-208.

1044 *Id.*, p. 197.

1045 Il ne s’agit pas là d’inscrire les thèses soutenues relativement au découpage disciplinaire établi dans les ENSA, mais bien les différentes disciplines reconnues par le CNU.

1046 BELA DE ARAUJO Ana, LE VOT Sybille, « L’essor des architectes-docteurs entre 1969 et 2005 », *op. cit.*, p. 204.

1047 *Ibid.*

été à Paris ou à proximité[1048], et 64 des 130 architectes-docteurs enseignants en ENSA œuvrent dans l'une des cinq écoles de la région parisienne[1049]. Cette observation corrobore la prédominance actuelle des effectifs d'EC titulaires dans des UR, des HDR et des doctorants en région parisienne.

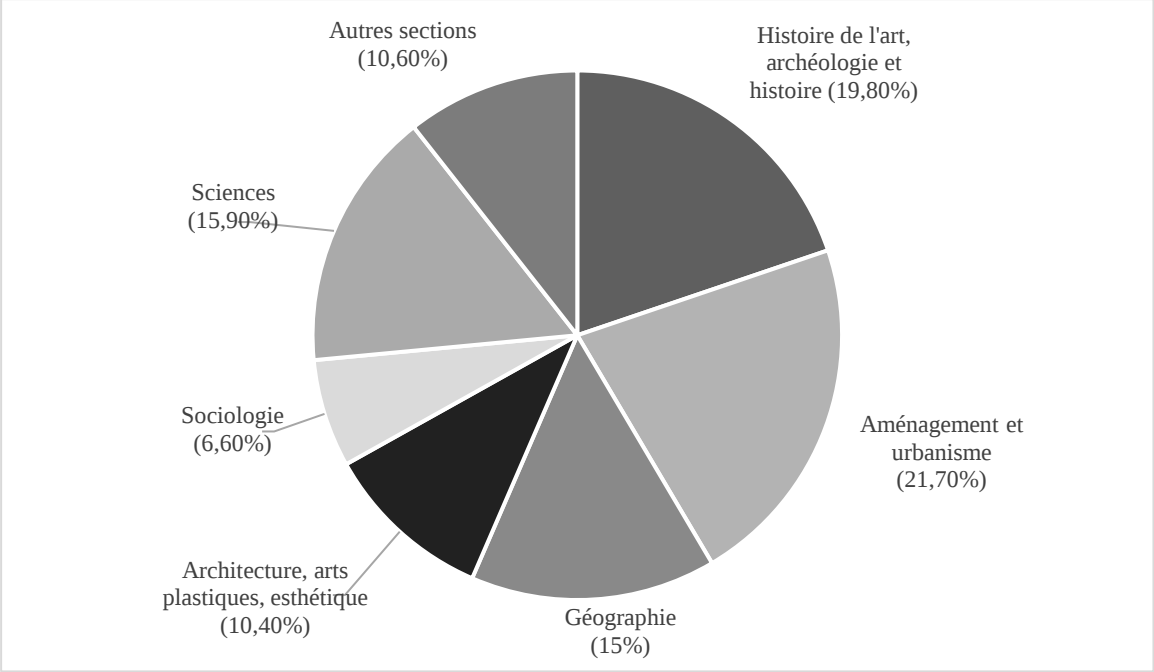

Figure n°12 : Répartition des architectes-docteurs enseignants en ENSA par discipline de rattachement entre 1969 et 2005

Source : BELA DE ARAUJO Ana, LE VOT Sybille, « L'essor des architectes-docteurs entre 1969 et 2005 », op. cit., p. 204.

En complément, le travail réalisé par Christel Marchiaro, concernant les différentes générations de chercheurs dans les ENSA, invite également à s'interroger sur les conséquences de l'institutionnalisation de la recherche sur le parcours des architectes chercheurs[1050]. Depuis 1968 jusqu'à nos jours, elle distingue 4 générations de chercheurs. La première, entre 1968 et les années 1990, correspond à la génération des chercheurs architectes de formation, formés à la recherche à l'université dans des disciplines autres que l'architecture, en histoire, en sociologie, en philosophie, etc. La deuxième génération est celle des chercheurs architectes de formation formés en école d'architecture et à l'université à la recherche. La troisième débute en 2005, année de la création du doctorat en architecture, à partir de laquelle se développe la génération d'architectes-chercheurs. Christel Marchiaro fait l'hypothèse d'une 4e génération d'architectes-chercheurs, se différenciant sous l'influence du développement de nouveaux doctorats qui promeuvent « des formes de recherche appliquée ou "pratique" »[1051].

1048 *Id.*, p. 199.

1049 *Id.*, p. 205.

1050 MARCHIARO Christel, « Les formes de recherche par le projet : La recherche en architecture, depuis le projet », dans : Alexandra Biehler (dir.), *Recherche et projet : Pour Repenser l'enseignement & les pratiques de conception des espaces de vie*, Project[s], ENSA Marseille, pp. 17-35.

1051 *Id.*, pp. 20-23.

Des enseignants présentant des parcours et des rapports différenciés à la recherche (disciplines, architecte ou non, docteur ou non) œuvrent donc au sein des ENSA et sous un même statut d'enseignant-chercheur. Pour François Lautier, les « disputes au sujet de savoir ce que doit être l'activité des personnels dans les écoles s'établit […] à l'avantage de ceux qui promeuvent une organisation de l'école comme "école professionnelle"[1052] ». Par-là, il fait état de débats et de prises de positions divergentes entre d'une part les partisans d'*une école d'architecte*, c'est-à-dire « une école construite sur les valeurs internes d'une profession[1053] », et les défenseurs *d'une école d'architecture*. Pour décrire cette différence de conception de la formation en architecture, Gérald Houdeville parle d'une « opposition cultivée entre professionnels et universitaires[1054] ». Les modalités d'enseignement, la nature des fonctions et la place occupée par les représentants des SHS au sein des ENSA constituent autant d'enjeux de pouvoir inscrits dans le processus plus large d'institutionnalisation de la recherche en architecture. En attribuant des rôles et en fixant des statuts, ce processus instaure une structure qui ouvre la voie à des confrontations entre les différents acteurs. Plus récemment, divers cadres institutionnels, tels que les instances comme la CR, la CFVE ou la CPS, ont été mis en place pour structurer la formation et la recherche au sein des ENSA. Toutefois, la mise en œuvre concrète de ces dispositifs, tout comme l'accompagnement des évolutions qu'ils induisent, constitue autant d'espaces où se manifestent les enjeux individuels liés à chaque EC ainsi qu'aux spécificités de chaque champ disciplinaire, et ce, en parallèle de l'engagement collectif envers la mission pédagogique. Parallèlement, le rapport aux disciplines se distingue par une certaine porosité, à la fois institutionnelle et symbolique. Si des normes sociales et des titres académiques, tels que les diplômes, permettent de se revendiquer sociologue, anthropologue ou architecte, l'appartenance disciplinaire ne repose pas sur un cadre figé. Elle s'inscrit dans un continuum, modulé selon les approches méthodologiques mobilisées, les objets d'enseignement ou de recherche investis, les modalités d'exercice professionnel, ainsi que les parcours de formation complémentaires. Ces logiques de reconnaissance différenciée nourrissent des rivalités internes au sein du corps enseignant, qui participent également à définir les formes et les dynamiques de développement de la recherche dans les unités. L'implication des représentants des SHS dans les ENSA participe ainsi de cette dynamique complexe, tout en reflétant les tensions propres à l'autonomisation progressive des disciplines et sous-champs présents.

2.2.3 Faire exister le laboratoire : La définition des axes de recherche et le choix du nom de l'unité, le séminaire de laboratoire et le règlement intérieur

Pour clore cette fenêtre ouverte sur les UR et continuer de donner à voir la manière dont s'y manifestent les tensions propres à l'institutionnalisation de la recherche, nous revenons sur trois enjeux majeurs auxquels chaque UR se trouve confrontée, notamment au moment de l'évaluation par l'HCÉRES : la définition de ses axes de recherche, la mise en place d'un séminaire de laboratoire, puis l'élaboration d'un règlement intérieur. Il s'agit, une fois encore, de structurer l'unité, mais cette fois-ci à travers l'implication directe des enseignants-chercheurs dans le processus organisationnel.

1052 LAUTIER François cité par : HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *op. cit.*, p. 45.

1053 *Ibid.*

1054 *Ibid.*

Dans l'auto-évaluation préalable à l'évaluation réalisée par l'HCÉRES, il est question de donner à voir l'unité, la culture commune et la vision stratégique construite par l'UR pour obtenir une nouvelle habilitation et des moyens par la tutelle ministérielle. Lorsque le LHAC et l'AMUP se sont penchés sur la définition de l'identité de l'UR, leurs débats ont principalement porté sur deux aspects : la formulation des axes de recherche et la dénomination de l'unité elle-même. Ils doivent être synthétiques et représentatifs des activités menées par l'UR pour la rendre visible et identifiable. La définition d'axes permet de rendre lisibles les principaux thèmes de recherche qui fédèrent les membres de l'UR. Il s'agit, dans le cadre du bilan, de comparer la présentation des axes précédemment formulée à la production effective du laboratoire. Dans le cadre du projet, il est question de définir une vision stratégique et un plan d'action. En pratique, les deux UR se trouvent confrontées à une tension complexe entre plusieurs facteurs. D'une part, elles doivent composer avec l'héritage historique de l'unité et les thèmes initialement portés par des figures individuelles marquantes, dont beaucoup ont depuis quitté la structure, et ainsi préserver la visibilité acquise. D'autre part, elles doivent intégrer la diversité des recherches actuelles, tout en prenant en compte les nouveaux chercheurs avec leurs parcours spécifiques, les projets en cours et les mots d'ordre politiques contemporains, au risque de produire des compromis trop larges ou dont les intentions et les productions manquent de clarté. À titre d'illustration, à l'AMUP, les trois axes présentés lors de la précédente évaluation ont été réactualisés et complétés par deux « thématiques transversales » intitulées « culture du projet » et « enjeux environnementaux »[1055]. En réponse, le rapport remis par l'HCÉRES fait état d'une difficulté à appréhender les articulations entre les trois axes et les deux thématiques développées[1056]. Au LHAC, l'axe 1, intitulé *Histoire et patrimoine en France : théories, productions et critiques*, s'inscrit dans la continuité des recherches relatives à l'histoire de l'architecture menées historiquement au laboratoire. L'axe 2 renvoie aux recherches en urbanisme, en lien notamment avec la chaire partenariale portée par plusieurs membres du laboratoire : *Nouvelles ruralités, architecture et milieux vivants*. Enfin le troisième axe, *Production et réception de l'architecture*, est présenté comme ayant pour objectif de « penser l'effet des mutations de l'espace culturel, social, politique, économique et surtout environnemental, sur les pratiques, les productions et les pensées de l'architecture de la ville[1057] ». Il rassemble l'ensemble des chercheurs qui ne se reconnaissent ni dans la recherche en histoire de l'architecture ni dans les études urbaines de l'axe 2. Le retour de l'HCÉRES vis-à-vis de ces trois axes pointe leurs caractères « assez génériques, à l'image de celles [les thématiques] que l'on trouve dans les ENSA[1058] ». Les échanges qui se sont tenus et les difficultés rencontrées pour réviser les axes donnent à voir la tension entre la nécessité de définir une vision stratégique et spécifique à l'UR et la réalité des pratiques, c'est-à-dire une équipe composite qui mène des recherches au gré des appels à projets tout d'abord, mais aussi des thématiques et expériences de chacun. Par conséquent, les axes semblent génériques, voire artificiels. De plus, ils soulèvent différentes questions quant à la réalité de cette division dans l'organisation de l'UR : une fois rédigé, qu'implique ce découpage par axe thématique ? Est-il

1055 Les trois axes de l'AMUP sont les suivants : Axe 1 − Conception architecturale, approche sensible et ingénierie des ambiances dans la ville soutenable ; Axe 2 − Métropolisation, territorialisation, projets de transition ; Axe 3 − Acteurs et dynamiques patrimoniales : expériences et transferts.

1056 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité AMUP − Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine et projet*, Campagne d'évaluation 20022-2023, Vague C, Rapport publié le 9/07/2023, p. 8.

1057 La description des axes du laboratoire est disponible sur le site internet de l'ENSA Nancy. Disponible en ligne, URL : https://www.nancy.archi.fr/fr/lhac.html

1058 HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité LHAC sous tutelle des établissements et organismes : École nationale supérieure d'architecture de Nancy, ministère de la Culture*, Campagne d'évaluation 2022-2023, *op. cit.*, p. 6.

seulement une vision lisible des travaux menés dans l'UR ou doit-il participer à l'organisation et à l'animation de l'UR ?

La définition d'axes thématiques en vue de donner à voir la vision stratégique du laboratoire présente donc des limites, mais elle est également un bon prétexte à la réflexion commune et aux échanges entre les membres. Ainsi, toujours pour exemple, à l'AMUP, les EC, qui se sont portés candidats pour être les responsables de la thématique transversale « culture du projet », ont organisé une réunion dans le but de définir les objectifs associés à celle-ci. Cette thématique tient son origine de quelques EC qui souhaitent développer des relations entre projet et recherche, mais aussi en réponse à la nécessité pour le laboratoire de développer des partenariats avec son environnement socio-économique. Au cours de cette réunion, les participants ont été invités à se positionner vis-à-vis de trois enjeux : la recherche par le projet, les spécificités de la recherche en architecture et du doctorat en architecture et la recherche en collaboration avec la pratique en agence. Ces différents points, inscrits à l'ordre du jour de la réunion, nous ont quelque peu surpris par l'ambition des questions posées, qui plus est, à résoudre en deux heures. Chaque participant, qui a fait le choix d'assister à cette réunion, a partagé ses réflexions et quelques références vis-à-vis de ces sujets. Les interventions ont davantage pris la forme de réflexions individuelles que d'une discussion. Seule une enseignante, sociologue et HDR, a exprimé des préoccupations concernant le doctorat par le projet, en citant une initiative d'une ENSA qui proposerait, selon elle, tout en précisant que cela reste à vérifier, que des doctorats soient menés sans directeurs titulaires d'une HDR (nous n'avons pas trouvé l'initiative en question). Elle a ainsi été, au cours de cette réunion, comme au cours de précédentes, la garante des normes académiques et a fait part de ses craintes face à des initiatives qui dérogeraient aux normes universitaires. Les responsables de la thématique ont ensuite rédigé un court texte relatif à la culture du projet qui a été intégré dans la présentation du projet de l'UR remise à l'HCÉRES. Une fois l'évaluation terminée, aucune réunion n'a été organisée ni par axe ni par thématique transversale. Ainsi, le temps de l'évaluation par l'HCÉRES constitue un moment charnière, incitant les UR à s'interroger sur leur structuration et leur positionnement scientifique. Toutefois, la fonction même de ces unités, marqué par l'autonomie des trajectoires individuelles, la logique des appels à projets, le manque de temps des EC à consacrer à la recherche (charge d'enseignement plus important qu'à l'université et des mandats au sein d'instances chronophages : CR, CFVE, CPS) et la diversité des engagements, rend difficile la mise en œuvre d'une stratégie descendante quant à la définition et à la répartition des productions scientifiques. Par ailleurs, l'évaluation demeure un enjeu politique, conditionnant l'accès à des ressources et à une reconnaissance institutionnelle, ce qui tend à favoriser la production de discours stratégiques qui ne se traduisent pas toujours par des mises en œuvre concrètes.

Outre la définition des axes, des échanges ont également émergé au sein des UR autour de l'évolution de leur appellation, témoignant là aussi d'une réflexion plus large sur leur identité et leur positionnement. Le nom de chaque UR est le fruit de longues réflexions. Il donne à voir la spécificité du laboratoire à travers les mots qui composent son nom. Toutefois, lorsque l'équipe et les thèmes de recherche de l'UR se renouvellent, les équipes sont partagées entre, d'une part, la nécessité de nommer l'unité en accord avec ses pratiques effectives, dans le but de rendre lisible la production du laboratoire, mais aussi de conserver un nom inscrit dans le paysage académique et institutionnel, qui se décline en logo, etc. Ainsi, à l'AMUP, l'équipe a fait le choix de conserver l'acronyme après avoir débattu sur la pertinence d'inclure une référence à deux termes à travers la lettre « M » du sigle (morphologie/morphogenèse) puisque la morphogenèse urbaine est au centre des travaux d'un EC qui a certes été une figure importante pour le laboratoire, mais qui est depuis retraité. Au LHAC, l'HCÉRES a invité l'UR à réinterroger son acronyme au regard des évolutions

thématiques et disciplinaires en cours. Depuis, le *Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine* est devenu le *Laboratoire Histoire Humanité Architecture Contemporanéité*.

D'autre part, le séminaire de laboratoire constitue un autre espace privilégié pour appréhender les dynamiques internes qui traversent les unités de recherche. Il est, pour reprendre les termes de Laurent Devisme, « l'un des lieux-moment d'un laboratoire[1059] ». Selon lui, en sciences sociales, il est l'un des seuls moments où convergent l'ensemble des membres. Au sein de nos deux UR, nous avons pu constater une certaine difficulté ou un manque de régularité, dans l'organisation des séminaires de laboratoire. Ces espaces soulèvent la question de l'existence de thématiques communes, en dehors du temps de l'évaluation par l'HCÉRES et des assemblées générales, dans un contexte où l'activité de recherche demeure largement individuelle ou organisée en petits sous-groupes. Les doctorants peuvent alors constituer un levier de cohésion et d'animation collective ; toutefois, la présentation de leurs travaux en séminaire peut aussi être à l'origine de tensions, notamment en ce qui concerne les appartenances disciplinaires et les conceptions de la recherche, qui ne font pas toujours l'objet d'un consensus, que ce soit entre EC, entre directeurs de thèses ou même entre doctorants. Cette hétérogénéité a donné lieu à une configuration particulière à l'ENSAS : l'organisation d'un séminaire ne rassemblant pas l'ensemble des doctorants d'un même laboratoire, mais uniquement ceux inscrits dans deux UR distinctes, encadrés par un groupe restreint d'HDR se reconnaissant mutuellement autour d'une approche commune, en l'occurrence centrée sur l'histoire de l'architecture et de la ville. Cette initiative révèle des dynamiques de repli et de recomposition de communautés de pairs au sein du corps enseignant, mettant ainsi en lumière des logiques d'inter-évaluation entre enseignants-chercheurs.

Enfin, l'HCÉRES attend des UR qu'elles accordent leurs stratégies avec celles des ENSA au sein des projets d'établissement, mais aussi dans la rédaction des fiches de poste et lorsqu'il est question d'évaluer les candidats aux contrats doctoraux du ministère de la Culture. La commission recherche est une instance présente dans chaque ENSA. Elle est à l'articulation entre recherche et formation[1060]. En parallèle, chaque UR possède sa propre gouvernance. Les laboratoires AMUP et LHAC ont ainsi chacun un couple de co-directeurs et un conseil de laboratoire. Ils sont également tous deux dotés d'un règlement intérieur qui précise notamment qui peut demander à rejoindre le laboratoire et la procédure à suivre. Dans les deux cas, le conseil du laboratoire est saisi pour évaluer la candidature et valider ou non la demande (contrôle du droit d'entrée). L'appartenance à une UR n'est donc pas automatique pour les enseignants des ENSA ; elle fait l'objet d'une démarche volontaire, soumise à des critères d'admission définis par les membres de l'UR concernée. Ainsi, l'AMUP s'est doté d'un règlement intérieur peu de temps avant l'évaluation par l'HCÉRES, car l'absence d'un tel document lui a été reprochée lors de la précédente évaluation. Ainsi l'HCÉRES attend des UR qu'elles se structurent et s'auto-organisent. Un article du règlement intérieur a attiré notre attention et a fait l'objet de discussions entre doctorants ainsi qu'entre doctorants et enseignants-chercheurs. Il s'agit de l'article relatif à la direction de l'UR. Celle-ci doit être assurée par « un professeur(e) ou un/une maître de conférences titulaire, HDR dans les deux cas ». La direction adjointe doit quant à elle être assurée par « un/une professeur(e) ou un/une maître de conférences titulaire HDR et impérativement par un-e professeur-e si la direction est assurée par un Maître de conférences HDR ». De plus, ils doivent être représentatifs des deux établissements, l'ENSA Strasbourg et l'INSA Strasbourg. La rédaction de cet article, qui a été voté et adopté lors d'une assemblée générale de l'AMUP, donne à voir le poids donné aux statuts et aux normes académiques, le poste de direction de l'UR étant réservé à des titulaires d'une HDR, et ce, malgré

1059 DEVISME Laurent, « Un héritage prospectif ? Deux ou trois choses que j'ai apprises de ce laboratoire », *Lieux communs*, nº 18, *Qu'est-ce qui fait laboratoire ?*, 2016, p. 37.

1060 Article 19 du Décret nº 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

le faible nombre de candidats potentiels. En effet, à l'INSA, seuls deux membres de l'AMUP sont titulaires d'une HDR. À l'ENSAS, ils sont alors 3 membres de l'AMUP titulaires d'une HDR. Pour la direction du laboratoire qui a porté le projet de règlement intérieur, deux professeurs titulaires d'une HDR non-architecte de formation, l'habilitation à diriger des recherches ne vaut pas uniquement dans le cadre de la direction de thèse, mais aussi pour la direction de programme de recherche et d'unité de recherche. Les normes académiques priment ainsi sur les normes professionnelles. La question de l'habilitation à diriger des recherches dans les ENSA a également été soulevée par une doctorante interrogée. Elle s'étonne que l'absence d'un tel diplôme ferme l'accès à la direction de thèse à des architectes, alors que la direction d'une thèse en architecture peut être dirigée par un sociologue du moment qu'il est titulaire d'une HDR (DF8). La direction d'une UR, tout comme l'élaboration de son règlement intérieur, constitue à nouveau un moment clé pour l'imposition de normes et de conditions de fonctionnement. Elle s'accompagne d'enjeux de pouvoir significatifs, notamment en matière de répartition des ressources, d'évaluation des candidatures des EC, ou encore de définition des critères d'appartenance à l'UR.

Les UR des ENSA accueillent et représentent la recherche institutionnelle. L'observation du quotidien de ces institutions donne à voir les difficultés que rencontrent ces institutions en termes de lisibilité et de construction d'une vision stratégique et unitaire, de gouvernance — la direction doit fédérer une équipe de chercheurs composite, chacun animé par des thèmes et disciplines de recherche, en lien avec la stratégie de l'établissement — et de moyens — il s'agit d'équipes de petite taille. Si l'institutionnalisation entend accroître la visibilité de la recherche et soutenir la production de travaux jugés utiles par les politiques publiques, elle s'accompagne toutefois de multiples enjeux de pouvoir ; en imposant de nouvelles contraintes, elle nourrit aussi des quêtes de pouvoir et des logiques de repli. Dans les temps forts associés à l'évaluation réalisée par l'HCÉRES, les tensions se révèlent entre d'une part les spécificités d'une école professionnelle, les normes académiques et les attentes et critères d'évaluation imposés par l'HCÉRES. Les UR sont sommées de se définir, d'être proactives et prospectives, de répondre aux normes académiques, mais aussi de servir le paysage socio-économique et de s'approprier les mêmes mots d'ordre que l'enseignement supérieur : l'internationalisation, le développement des partenariats avec le tissu entrepreneurial, la constitution de réseaux de recherche, etc. La liste des attentes adressées aux UR, notamment celles de représenter la recherche institutionnelle, d'intégrer plus largement les architectes et d'agir en faveur de la massification de la recherche en architecture, est longue. Mais si nous avons souligné les tensions ravivées par leur institutionnalisation, ces unités n'en demeurent pas moins des lieux privilégiés pour le développement de la recherche en architecture, riches d'initiatives qui traversent les cloisonnements et résistent aux logiques de repli, pour explorer et nourrir la production.

3. La formation à la recherche : le doctorat en architecture

Dans ce chapitre consacré à l'analyse du milieu en charge de la recherche institutionnelle, et, par suite, aux effets des politiques publiques sur le développement de la recherche en architecture dans les ENSA, il nous semble essentiel de revenir sur les conditions du doctorat en architecture. Ce dernier se situe à l'intersection entre les exigences de l'université et celles du champ de la production architecturale. Avant même sa mise en place, les enjeux associés au doctorat et les prérequis à son obtention ont suscité de nombreux débats. Par la suite, les doctorants n'ont pas seulement eu à s'engager dans cette voie : ils ont dû, en grande partie, et il continue de le faire, la

construire eux-mêmes. Selon les chiffres communiqués par Amina Sellali, directrice de l'ENSA de Paris-Est, le 16 novembre 2021 à la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture : en France, 452 doctorants sont alors accueillis dans les UR des ENSA, soit 2,3 % de l'effectif total des étudiants en ENSA. Ils représentent une part infime des doctorants en France (0,64 %)[1061]. Les doctorants des ENSA participent à la vie des UR en s'impliquant dans l'organisation et la gouvernance des laboratoires (représentants des doctorants au sein du conseil de laboratoire, participation aux assemblées générales, séminaires, etc.), mais aussi en termes de production (publications et communications à renseigner lors de l'évaluation HCÉRES), de relation avec l'enseignement (vacation ou charge d'enseignement d'un contrat doctoral) et physiquement lorsqu'un espace leur est dédié dans les ENSA.

En tant que doctorante au sein de deux UR dans deux ENSA, menant une recherche sur la recherche en architecture, j'ai participé à de nombreux échanges entre doctorants ainsi qu'avec divers acteurs des ENSA (enseignants, étudiants, responsables administratifs de la recherche, etc.). La condition des doctorants en architecture a ainsi pu être abordée, sans que je sois à l'initiative ou que je conduise forcément l'échange. En sus, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs pour recueillir les témoignages de doctorants en dehors des UR que nous fréquentons, notamment issus d'UR parisiennes, et de doctorants engagés dans une CIFRE en association avec une agence d'architecture (Tableau n°12). Les intitulés génériques « les doctorants en architecture » ou « les doctorants des ENSA » comprennent en réalité une diversité de doctorants aux profils et situations différents. À titre d'illustration, au sein de mes laboratoires de rattachement, en décembre 2023, 22 doctorants sont accueillis par l'AMUP et 6 par le LHAC. À cette date, les doctorants de l'AMUP sont encadrés par 5 EC HDR de l'ENSA Strasbourg (3) ou de l'INSA Strasbourg (2)[1062] ; les doctorants du LHAC sont dirigés par une EC HDR émérite (2) ou co-dirigés par 2 EC de l'ENSA non HDR (4). Concernant les financements, en décembre 2023, je suis la seule doctorante des deux laboratoires à avoir bénéficié d'un contrat doctoral complet du ministère de la Culture ; une doctorante de l'AMUP a obtenu un demi-contrat du MC. Les autres doctorants ont, pour certains, d'autres financements (CIFRE, demi-financement région et INSA), mais tous n'ont pas obtenu un financement complet de leurs recherches (fonds propres, bourses, activités en parallèle, etc.). Enfin, toujours à cette même date, à l'AMUP, 8 doctorants sur 22 ont déjà effectué au moins 5 inscriptions à l'ED ; au LHAC, ils sont 5 sur 6[1063]. Régulièrement, nous avons échangé à propos de la définition du doctorat en architecture, la construction d'une méthodologie propre à l'architecture, les marqueurs ou prérequis d'une bonne thèse, le rôle du laboratoire et celui des directeurs de thèse, les relations à l'ED, mais aussi l'après-doctorat. Nous revenons sur différents propos tenus et questions soulevées par les doctorants au fil de cette sous-partie. Le doctorat est une expérience qui nécessite un fort engagement de la part de ceux qui l'empruntent et les doctorants en architecture sont confrontés aux mêmes difficultés que les doctorants d'autres disciplines. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'exposer exhaustivement toutes les questions et difficultés rencontrées par les doctorants dans

1061 Support de présentation réalisé et partagé par Amina Sellali pour la journée annuelle de l'observatoire de l'économie de l'architecture, « État de la formation et de la recherche en architecture en France ».

1062 Il faut préciser que je suis comprise dans les 22 doctorants même si je ne suis pas co-dirigée par un EC HDR, mais par un EC membre de l'AMUP. De plus, une sixième EC membre du laboratoire a obtenu son HDR en 2021, mais ne dirige pas encore de doctorants en décembre 2023.

À l'AMUP, seuls 2 EC HDR sur les 6 sont titulaires d'un diplôme d'architecte. Au LHAC, seules les 2 co-directrices non HDR sont titulaires d'un diplôme d'architecte.

1063 En décembre 2023, à l'AMUP : 2 doctorants étaient inscrits en 1re année de doctorat ; 3 doctorants étaient en 2e année ; 6 doctorants en 3e année ; 3 doctorants en 4e année ; 3 doctorants en 5e année ; 2 doctorants en 6e année ; 1 doctorant en 7e année ; 2 doctorants en 8e année.

En décembre 2023, au LHAC : 1 doctorant était inscrit en 2e année ; 1 doctorant était en 5e année ; 2 doctorantes étaient en 6e année ; 2 doctorants étaient inscrits en 7e année.

ces établissements, mais plutôt d'explorer comment les interactions entre recherche et pratique professionnelle participent à conditionner la manière dont les chercheurs en architecture se construisent à travers le doctorat. Nous nous concentrons donc sur les conditions spécifiques auxquelles sont confrontés les doctorants des ENSA.

Dénomination	Genre	UR et ENSA	Type de financement
DF1	F	AMUP, ENSA Strasbourg	Demi-contrat région et constructeur bois
DH2	H	AMUP, ENSA Strasbourg	Contrat doctoral
DH3	H	2L2S, Université de Lorraine	CIFRE agence d'urbanisme
DF4	F	Cerilac, ENSA Versailles	CIFRE agence d'architecture
DF5	F	Cerilac, ENSA Versailles	CIFRE agence d'architecture
DH6	H	Cerilac, ENSA Versailles	CIFRE agence d'architecture
DF7	F	LET LAVUE, ENSA Paris-La Villette	CIFRE agence d'architecture
DF8	F	LAVUE, ENSA Paris-La Villette & ENSA Paris-Val de Seine	CIFRE agence d'architecture
DH9	H	MAAC, ENSA Paris-La Villette	CIFRE agence d'architecture
DF10	F	Abandon avant l'inscription, candidat au doctorat CIFRE	/
DH11	H	GERPHAU, ENSA Paris La Villette	CIFRE agence d'architecture
DF12	F	LAVUE, ENSA Paris-La Villette & ENSA Paris-Val de Seine	CIFRE agence d'architecture

Tableau n°12 : Tableau récapitulatif des entretiens menés avec des candidats au doctorat

3.1. Les conditions du doctorat dans les Écoles nationales supérieures d'architecture

Le décret du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture permet aux ENSA membres d'écoles doctorales accréditées à cet effet d'être autorisées à délivrer le doctorat en architecture[1064]. Une fois cette étape dans l'institutionnalisation de la recherche en architecture actée, il reste ensuite à mettre en œuvre le doctorat en architecture, en association avec les pratiques, les agents et les organisations en place, mais aussi en intégrant les enjeux associés à la reconnaissance d'un diplôme de doctorat propre à l'architecture. L'arrêté du 25 mai 2016 fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat :

> « La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles.[1065] »

Le doctorat en architecture apparaît comme une réponse institutionnelle au schisme entre praticiens et recherche. Sa création a motivé un certain nombre de publications. La reconnaissance du doctorat en architecture est présentée comme une nouvelle étape dans le développement de la recherche en architecture. De nombreux enjeux sont associés au diplôme et reposent sur les épaules des doctorants. Le doctorat doit permettre la production de connaissances en satisfaisant les attentes que les architectes et les politiques placent dans la recherche — « améliorer la pratique du projet, la

1064 Article 11 du décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture.

1065 Article 1 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

faire mieux connaître des commanditaires[1066] », former de futurs enseignants[1067], etc. — tout en se confrontant aux exigences et aux institutions universitaires. Luc Adolphe parle ainsi d'un « "grand écart" entre connaissances théoriques fondamentales et instrumentalisation dans des méthodes, des outils ou des projets[1068] ». Pour William J R Curtis, les modes de faire semblent difficilement conciliables :

> « Plus grave, la tendance à enfermer l'enseignement de l'architecture dans le périmètre discutable de la "recherche" universitaire ; le culte du doctorat qui y règne est censé conférer sérieux intellectuel et crédibilité à un mode de connaissance qui s'intègre mal dans les normes institutionnelles et éducatives (à cela s'ajoute la conviction que cela améliorera le rang dans les classements internationaux et le financement public).[1069] »

L'adoption du modèle universitaire soulève des préoccupations quant à la nécessité de « faire valider par des disciplines amies[1070] » les problématiques propres à l'architecture et de présenter une image unifiée et cohérente du doctorat en architecture aux acteurs extérieurs au champ[1071]. Dès lors, il est question de composer avec les cadres de référence et les critères de validation extérieurs à l'architecture, tout en s'appropriant le doctorat et notamment le manuscrit — « une thèse écrite et dessinée[1072] ». Cet enjeu reflète à la fois les inquiétudes persistantes quant à la légitimité d'une recherche scientifique en architecture et les craintes liées à une perte d'autonomie du champ de la production architecturale. Dans la pratique, si le doctorant est bien inscrit dans une école doctorale — le plus souvent au sein d'une université — la direction de thèse peut, avant comme après le décret de doctorat de 2005, être assurée par un enseignant d'une ENSA[1073]. De plus, il ne soumet son travail à l'évaluation de l'ED qu'aux étapes de la demande d'inscription et de la recherche de financement. Sinon, le doctorant et son directeur composent le comité de suivi individuel et le jury de thèse ; le doctorant soumet ses articles et communications dans des événements ou des revues de

---

1066 CASTEX Jean, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2005, p. 53.

1067 BALAY Olivier, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 20.

1068 BIGNON Jean-Claude, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 13-14.

1069 CURTIS William J. R., « Idées sur l'architecture et idées architecturales », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *Bulletin n° 56*, 2e trimestre 2020, p. 32.

1070 LESCOP Laurent, « Enseignement de l'architecture. Pratiques à inventer », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 59.

1071 POUSIN Frédéric, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 173.

1072 BALAY Olivier, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 20.

1073 Des chiffres manquent au sujet des doctorats en architecture. Nous attendions beaucoup de la création d'un observatoire de l'insertion professionnelle des docteurs en architecture. Ce dernier a été annoncé par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, qui a notamment recruté une chargée de mission pour ce faire. Toutefois, à ce jour, aucun résultat n'a été communiqué à notre connaissance. Cette absence de donnée implique que nous nous appuyons sur notre connaissance du milieu et, que nous ne puissions pas chiffrer certains éléments qui seraient très intéressants à renseigner, comme le nombre d'enseignants titulaires d'une HDR dans les ENSA, le nombre de doctorants accueillis dans les Unités de recherche des ENSA, etc.

Un travail de recensement et d'analyse a toutefois été réalisé et publié par Ana bela de Araujo et Sybille Le Vot concernant les architectes-docteurs entre 1969 et 2005. Nous revenons sur ces données infra. Toutefois elles ne comprennent pas les enseignants-docteurs non-architectes des ENSA.

BELA DE ARAUJO Ana, LE VOT Sybille, « L'essor des architectes-docteurs entre 1969 et 2005 », *op. cit.*, pp. 197-208.

son choix en cohérence avec son projet de thèse. Trois principaux points de blocages peuvent alors être identifiés. Le premier, déjà mentionné, concerne le manque de lieux propres à l'architecture (revue, colloque, etc.) ou en adéquation avec les productions des doctorants. Le deuxième tient à l'implication des EC, qui doivent être en mesure d'accompagner ces travaux, alors même que ce corps est hétérogène, comme nous l'avons vu, tant dans les parcours que dans les ancrages disciplinaires, et qu'il présente une disposition variable à l'interdisciplinarité. Enfin, le troisième obstacle tient à la nécessité, pour les doctorants, de répondre aux exigences des financeurs — qu'ils soient publics ou privés — pour assurer le financement de leur travail.

En effet, bien que le doctorat en architecture soit une création relativement récente (2005), son développement s'inscrit dans la continuité de pratiques antérieures, au sein de structures existantes et en interaction avec un corps de chercheurs aux parcours variés. Ainsi, les EC titulaires d'une HDR des UR des ENSA ne sont pas tous titulaires d'un diplôme d'architecte, et encore moins nombreux sont ceux qui sont titulaires d'un doctorat en architecture. Deux doctorants ont alors reproché aux thèses en architecture françaises d'être davantage proches des sciences humaines que des autres disciplines connexes à l'architecture, constat qu'ils partagent, rappelons-le, avec l'HCÉRES :

> « C'est un peu différent et, pour moi, on est sur des thèses [CIFRE] plus d'architecture, car, je sais que ça ne va pas plaire à tout le monde, mais elles sont à la fois rattachées aux sciences humaines, mais aussi aux sciences de l'ingénieur. Et je trouve qu'il manque des laboratoires en architecture en France qui seraient un peu plus reliés à la construction, aux techniques de construction, à l'ingénierie. On a Grenoble qui le fait un peu, Lyon également. Mais c'est vrai que ça manque souvent un petit peu, c'est une discipline qui a été extrêmement récupérée par les sciences humaines. » (DF8)

> « Je suis convaincu du fait qu'il faut vraiment avoir un rapport au terrain très frontal pour pouvoir sortir quelque chose et j'ai beaucoup de réserves mises sur les travaux très antérieurs qui se rapprochaient le plus des sciences sociales, qui ont donné les HDR qui sont en train de nous encadrer. » (DH6)

Ces deux doctorants, dont les recherches sont menées en partenariat avec une agence d'architecture, plaident pour un éloignement des sciences humaines et sociales, au profit d'un recentrage sur la construction, l'ingénierie, et, plus largement, sur la question architecturale elle-même. Pour eux, la reconnaissance du doctorat en architecture représente une opportunité de rompre avec les cadres antérieurs et de renforcer l'autonomie de cette recherche — non plus définie par son rattachement institutionnel aux ENSA, mais par sa singularité propre. Ainsi, le doctorat en architecture devient un espace de débat sur l'originalité de la recherche en architecture et ses rapports aux autres disciplines :

> « Il ne faudrait pas, en effet, que le doctorat en architecture ne soit qu'une formule générique désignant toute thèse menée, plus ou moins, en école d'architecture, avec des outils qui ne seraient pas (nécessairement) ceux de la discipline architecture. Car s'il s'avérait que, pour complaire aux cadres disciplinaires de l'université, les doctorats en architecture devinssent des doctorats dans d'autres disciplines que l'architecture, alors l'invention même du doctorat en architecture aurait échoué.[1074] »

Dans ce débat, chacun projette ce que doit être le doctorat, les enjeux associés à son développement, mais aussi les compétences et les prérequis nécessaires à sa validation. Bien sûr, chacune des prises de position vis-à-vis du doctorat intègre et reflète la position de celui qui l'émet. Pour Jean-Claude Bignon, architecte et technologue, le doctorat en architecture est « avant tout une pratique de

1074 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Trajectoires doctorales 2*, nº 30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014, p. 44.

production de connaissances qui appartiennent à l'univers des espaces bâtis et dont la pertinence fait l'objet d'une construction cognitive explicative[1075] ». Joël Sakarovitch, architecte enseignant l'histoire de la construction et de la géométrie, se positionne quant à lui en faveur du « modèle des thèses de docteur-ingénieur[1076] » qui lui semble davantage proche de ce que pourrait être une thèse d'architecture. En somme, chacun fait appel à ses propres références et projette dans le doctorat des enjeux en cohérence avec son propre parcours. Toutefois, cette pluralité de conception du doctorat, ces différentes façons d'appréhender et d'envisager le doctorat en architecture, vont à l'encontre de la définition et de l'affirmation du doctorat en architecture, de son autonomisation. Ainsi, Thierry Verdier appelle à ce que le doctorat en architecture ne soit plus « un unique vocable réglementaire[1077] », mais « l'expression réfléchie d'une discipline majeure[1078] ». Il s'agit par-là de se distinguer des autres disciplines[1079], d'affirmer son existence, et donc, pour ce faire, de déterminer ce qu'est le doctorat en architecture. Le risque associé à ce mouvement est qu'il vienne fragiliser la légitimité des doctorats qui s'inscrivent davantage dans la continuité de ceux historiquement menés dans les ENSA, c'est-à-dire ancrés dans une tradition interdisciplinaire et nourris par les apports de disciplines connexes. D'autre part, nous retrouvons ici l'éternel appel ou défi, toujours insatisfait, de définir ce qui résiste à la définition : le projet, l'architecture, la recherche en architecture et maintenant, le doctorat en architecture.

La première réponse apportée à la question de la spécificité du doctorat en architecture concerne son inscription dans une discipline. Toutefois, selon les témoignages recueillis, cette appartenance disciplinaire demeure fragile : les doctorants déplorent l'absence d'une continuité clairement établie, d'un état de l'art structuré, et d'une production de savoir cumulatif propre au champ architectural. Comme cela a été mis en lumière dans le chapitre précédent (chapitre 4), ils constatent que l'architecture échappe encore aux cadres de la discipline scientifique. À nouveau, nous rappelons ici que, dans les discours, la discipline scientifique apparaît souvent idéalisée, c'est-à-dire entendue comme une structure offrant un cadre clair et balisé pour le développement de nouvelles recherches sans faire état des débats épistémiques propres à chaque discipline. Cette représentation idéalisée contribue, selon nous, à renvoyer les doctorants à leurs manques, tout en laissant croire qu'ailleurs, dans d'autres disciplines, les trajectoires sont intégralement définies et dépourvues d'incertitudes. Appréhender le doctorant en architecture sous l'angle disciplinaire implique alors d'identifier ou de construire deux éléments fondamentaux : un état de l'art propre à la discipline, un référentiel commun sur lequel les doctorants peuvent s'appuyer pour situer et construire leur recherche ; une communauté scientifique qui est à la fois productrice, garante et critique de ce savoir, et qui assure l'encadrement des jeunes chercheurs. Dès lors, c'est par la massification de la recherche en architecture que cette construction disciplinaire peut s'affirmer.

Un deuxième critère distinctif du doctorat en architecture tient à son rattachement à une UR d'une école d'architecture. Ce rattachement suppose que le doctorant soit dirigé ou co-dirigé par un EC de l'établissement. Toutefois, cette condition, si elle formalise une appartenance, ne reflète pas la diversité des doctorats menés dans ces structures. Elle institue moins une rupture qu'une homogénéisation symbolique, sous une étiquette commune, avec les doctorats déjà menés en ENSA

1075 BIGNON Jean-Claude, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 26.

1076 SAKAROVITCH Joël, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, p. 195.

1077 VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *op. cit.*, p. 50.

1078 *Ibid.*

1079 PICON Antoine, « Où va l'enseignement de l'architecture ? », dans : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *op. cit.*, p. 95.

avant 2005. Sur le plan institutionnel, l'inscription en doctorat en architecture relève de l'autorisation délivrée par l'école doctorale. Certes, le doctorant s'inscrit après avoir échangé avec un ou plusieurs EC HDR et seulement après que l'un d'entre eux accepte de le diriger. Mais, en ce qui concerne la mention du doctorat et la délivrance du diplôme, c'est auprès de l'ED qu'elle est notifiée. Elle peut être modifiée jusqu'à la préparation de la soutenance. La différenciation d'un point de vue institutionnel des différents doctorats issus des ENSA pose alors question. Faut-il réserver le grade de doctorat en architecture à une partie des doctorants ou au contraire, l'ouvrir plus largement, mais apposer au diplôme des mentions précisant la nature de la recherche, comme le propose notamment Anne Coste[1080] ?

Un troisième élément pouvant servir à caractériser le doctorat en architecture est la détention préalable du diplôme d'État d'architecte, voire l'expérience professionnelle d'un architecte. Le doctorat se distinguerait alors par le profil de ceux qui s'y engagent : tous sont issus d'une formation en architecture ou, dans le second cas, architecte, ce qui contribue à forger une identité spécifique, mais ne dit rien de la recherche produite. Sous l'angle professionnel, la reconnaissance par une institution professionnelle peut également contribuer à légitimer un doctorat en architecture. Par exemple, l'Académie d'architecture décerne le « Prix de la thèse de doctorat en architecture » tous les deux ans. Selon ses mots, elle récompense « un travail de thèse exemplaire développé dans le champ de l'architecture[1081] ». Outre la valorisation a posteriori, l'obtention d'un contrat doctoral du ministère de la Culture peut également être interprétée comme une forme de validation en amont du projet, attestant qu'il répond aux orientations et priorités du ministère en matière de recherche en architecture.

Une quatrième caractéristique, sans doute la plus intuitive, repose sur l'objet même de la recherche. Le doctorat en architecture porterait sur l'architecture, mobiliserait les outils ou compétences propres aux architectes, ou s'ancrerait dans leurs pratiques. Ce sont alors les relations entre architecture et production de connaissance, entre spécificité disciplinaire et montée en généralité, entre recherche et projet, qui se trouvent à nouveau au cœur du débat.

La reconnaissance du doctorat en architecture soulève également des questions lorsqu'il s'agit de l'après-thèse, en particulier de l'insertion professionnelle. Selon la carrière envisagée, la discipline dans laquelle le doctorant inscrit sa thèse peut jouer un rôle déterminant. Ainsi, un doctorant souhaitant enseigner dans le supérieur et obtenir la qualification doit choisir un ou plusieurs champs disciplinaires dans lesquels il souhaite être reconnu. Dans ce contexte, la mention portée sur le diplôme de doctorat peut devenir un enjeu stratégique. Une enseignante interrogée a témoigné des interrogations qu'elle a partagées avec sa directrice de thèse au sujet de son inscription disciplinaire et de son projet professionnel (EFIad 4). Initialement engagée dans une thèse en philosophie, elle a finalement choisi de faire reconnaître son travail sous l'intitulé de doctorat en architecture, afin de faciliter son insertion dans le champ de l'enseignement, notamment au sein des ENSA. Toutefois, cette stratégie n'a pas nécessairement simplifié son parcours : selon ses propres mots, elle a rencontré des obstacles importants lors de ses démarches de qualification en France ou de candidatures à des postes en Italie.

Confrontée à ces multiples exigences et tensions, la responsabilité qui pèse sur les doctorants des ENSA nous apparaît bien lourde. Avant de refermer cette exploration au cœur de la recherche

1080 COSTE Anne, dans : LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, *op. cit.*, pp. 58-59.

1081 Présentation du Prix de la thèse de doctorat en architecture sur le site internet de l'Académie d'architecture, disponible en ligne, consulté le 15 juillet 2024. URL : http://academie-architecture.fr/prix-de-la-recherche-et-de-la-these-de-doctorat-en-architecture-appel-a-candidature-prix-2023/

institutionnelle, nous souhaitons mettre en lumière les deux principales quêtes de légitimité qui traversent leurs parcours : celle d'une reconnaissance professionnelle et celle d'une construction épistémologique. Pour illustrer cette double tension, un extrait de l'article intitulé « Modes d'existence dans la recherche et recherche de modes d'existence », écrit par la sociologue Caroline Dayer, résonne particulièrement avec notre lecture de la responsabilité assumée par les doctorants en architecture lorsqu'ils revendiquent le titre de docteur et participent ainsi à l'édification de la discipline à laquelle ils appartiennent :

> « La principale ligne de tension se réfère à une logique dedans/dehors traversant le rapport à l'écriture de la recherche. L'image de la prison est opérante à l'intérieur de la personne — elle est elle-même sa propre prison — et se réfère également aux contraintes imposées de l'extérieur. Et ces contraintes bénéficient de légitimités différentes. Par conséquent, la crainte de ne pas être à la hauteur renforce les barreaux de la prison, tout comme la peur de sortir des canons habituels, par intériorisation de garde-fous normatifs. La dialectique entre *je ne m'autorise pas* et une *façon de me donner le droit* esquisse une posture transactionnelle qui passe par la déconstruction et la remise en cause de certaines normes afin de créer de nouvelles façons de faire (ne plus se poser mille questions, faire avec ce qu'il y a, se donner le droit de revenir, s'autoriser).[1082] »

3.2. Le poids de la construction épistémologique

Caroline Dayer évoque la « prise de risque » inhérente au fait de ne pas se conformer aux normes dominantes, en particulier lorsqu'il s'agit de remettre en question les pratiques considérées comme « les "bonnes" manières de faire[1083] ». Elle plaide ainsi pour une reconnaissance de la diversité des formes de recherche, tout en soulignant les obstacles auxquels se heurte celui ou celle qui choisit de s'en écarter. Dans le cas des doctorants en architecture, cette réflexion résonne particulièrement, car s'engager dans ce type de doctorat revient souvent à emprunter un parcours en marge de modèles établis, impliquant une part d'incertitude et une responsabilité assignée tant par l'institution que par les milieux de la recherche et de la profession :

> « J'ai demandé aux associés de l'agence : "comment peut-on faire de la recherche par le projet en agence d'architecture ?" L'un d'entre eux m'a répondu : "Mais [prénom de la doctorante], on ne le sait pas et attends-toi à ce que dans six mois ou un an, ce soit nous qui te posions la question." Et j'avais 23 ans. » (DF4)

La doctorante DF4 a été invitée à apporter des réponses concernant la recherche en architecture, plutôt que d'en recevoir. Elle s'est ensuite tournée vers l'épistémologie de l'architecture pour l'aider à affronter cette étape difficile, préalablement à la construction de sa propre recherche :

> « En réalité, j'aurais préféré faire un doctorat dans 20 ans quand ces questions-là seront réglées. Mais quand j'ai vu qu'il y a 70 ans, se posaient déjà les questions dans lesquelles je vais me lancer… Est-ce que j'apporterai un truc ? Je ne sais pas. Mais effectivement, il faut qu'il y ait des gens qui se lancent dedans pour voir à quoi ça ressemble. » (DF4)

Plusieurs doctorants se sentent démunis, au moins en début de thèse, face à l'absence de « méthodes édictées » (DF4) :

1082 DAYER Caroline, « Modes d'existence dans la recherche et recherche de modes d'existence », *Pensée plurielle*, De Boeck Supérieur, 2009/1, nº 20, pp. 71-72.

1083 *Id.*, p. 65.

> « Ce qui est assez fou, c'est qu'il manque ce truc à un moment donné. OK, moi, je suis volontaire pour faire de la recherche. Je suis architecte, mais en fait, en quoi ça consiste ? Comment je la fais ? Dans quel questionnement je m'inscris ? Et ça, on peine à définir, malgré le fait qu'il y ait de plus en plus d'architectes dans les laboratoires d'architecture et que c'est une très bonne chose. » (DF4)

> « Avec le mémoire, je me suis dit : "ça m'intéresse de faire la recherche", mais, en même temps, j'étais un peu perdue… oui, mais comment on fait ? C'est quoi faire de la recherche en architecture ? Oui, il y a des typologies qu'on peut ressortir : sociologie de la profession, côté esthétique et philo, etc. Mais je n'y voyais vraiment pas clair et ça continue, enfin, je pense que c'est en cours… […] Il y a cette continuité [dans les sciences expérimentales], et c'est vrai que, pour nous, il y a tout à construire et je pense que ça apporte de la complexité et, en même temps, de l'intérêt. » (DF5)

Les doctorants se confrontent à ces questionnements. Il est en effet difficile de s'engager dans un exercice dont les règles restent floues, avec pour repères une diversité de travaux, de profils de chercheurs, et des débats théoriques sans position consensuelle. Chacun s'interroge alors sur la légitimité scientifique de sa recherche, mais aussi sur sa légitimité professionnelle. Face à cette incertitude, les doctorants en viennent à formuler leurs propres critères, engageant des réflexions et des exigences qu'ils s'imposent à eux-mêmes pour répondre aux attentes — souvent implicites — d'un doctorat en architecture. Ainsi, nous avons identifié plusieurs critères d'une « bonne thèse », tels qu'ils sont formulés par les doctorants eux-mêmes. À la lumière de ces éléments, il nous semble que les pressions auxquelles sont soumis les doctorants en ENSA participent à une sacralisation de l'objet « thèse », accompagnée d'une auto-imposition d'objectifs parfois excessifs, voire démesurés ou irréalistes. Plusieurs critères cités concernent le manuscrit de la thèse. Certains doctorants considèrent encore le nombre de pages comme un indicateur de qualité, tout comme le nombre de notes de bas de page ou de pages consacrées à la bibliographie. Un doctorant, certes sur le ton de l'humour, évoque tout de même son ambition de produire une thèse particulièrement volumineuse, envisageant le dépôt d'un manuscrit de 1000 pages. Au-delà de cet aspect quantitatif, d'autres normes que s'imposent des doctorants semblent dépassées ou trop rigides. Par exemple, deux doctorants refusent de s'écarter d'un plan en trois parties. Ils rejettent également certaines méthodes de recherche, comme la monographie ou les travaux intégrant des entretiens, qu'ils jugent trop spécifiques, purement descriptifs et ne permettant pas une montée en généralité. Cette posture traduit une vision idéalisée de la recherche fondamentale et scientifique, qui conduit à rejeter certains outils ou approches pourtant couramment mobilisés dans d'autres disciplines. Par ailleurs, pour gagner en légitimité en tant que chercheurs, des doctorants ont complété leur formation par un master au sein d'une autre discipline, telle que l'anthropologie ou l'histoire de l'art. D'autres doctorants ne se sont pas engagés dans un cursus complémentaire, mais ont consacré leurs premières années de thèses, selon leurs dires, à lire des ouvrages relatifs à la méthodologie en histoire ou à l'épistémologie en architecture, par exemple. Plus largement, au sein des deux laboratoires, les échanges entre doctorants sont régulièrement consacrés à la construction de la méthodologie et de l'ancrage disciplinaire en architecture ou au sein d'autres disciplines.

La perspective de l'après-thèse oriente également les critères d'une bonne thèse et d'un bon parcours de doctorant. Plusieurs doctorants ont mis en avant, pour justifier leurs années de thèse supplémentaires, l'importance pour eux de se préparer à l'après-thèse. Certains souhaitent devenir EC dans une ENSA. Le nombre restreint de postes ouverts les conduit, selon leurs propres témoignages, à prolonger la durée de leur doctorat afin d'approfondir leur recherche, d'obtenir un rapport de thèse favorable, et de justifier d'un volume suffisant d'heures d'enseignement en vue de la qualification et du recrutement. Ils enrichissent ainsi leur CV afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi à la suite du doctorat, mais aussi pour le financer. D'autres doctorants de la région

parisienne engagés dans un doctorat CIFRE avec une agence d'architecture ont quant à eux fait le choix de s'investir dans la promotion du dispositif CIFRE et plus largement de la recherche en agence d'architecture. Il est question d'échanger entre doctorants pour partager les expériences et s'entraider, mais aussi valoriser leurs propres expériences et préparer l'après-thèse. Les doctorants se retrouvent régulièrement soit au sein de l'une des agences dans laquelle un doctorant est accueilli soit en visioconférence. Ils s'investissent notamment pour réaliser des études sur les CIFRE dans les agences d'architecture[1084] ou en organisant des journées d'étude[1085]. Cet engagement se fait en sus de leur travail de recherche.

La course au poste, les craintes des doctorants relatives à l'après-thèse et le caractère « en construction » du doctorat en architecture irriguent la quête de légitimité des doctorants. Ils conduisent ces derniers à durcir les exigences qu'ils s'imposent et, par suite, à rallonger la durée de leur doctorat ainsi qu'à subir ces pressions et leurs conséquences, notamment l'absence de financement dédié à la recherche pendant la fin de la thèse ou le prolongement d'une situation précaire.

3.3. La quête de légitimité professionnelle

Nous avons également relevé, dans les discours des doctorants, des critères définissant « une bonne thèse », cette fois-ci en lien avec une recherche de légitimité professionnelle. Ils ont été formés et socialisés à la profession d'architecte. Ils s'interrogent quant à leur position nouvelle et future vis-à-vis de la profession. Ainsi, une doctorante interrogée ne cherche quant à elle pas à intégrer des critères qui seraient les garants d'une bonne thèse universitaire, puisque, selon elle, la thèse en architecture ne devrait pas être une thèse universitaire :

> « Moi, je revendique le fait qu'en architecture, on n'ait pas des thèses universitaires, parce qu'on n'est pas universitaire. […] On fait des thèses en architecture, on n'a pas une formation universitaire, ce n'est pas les trois cours que j'ai eus en thèse qui font que j'ai une formation universitaire. Et d'ailleurs j'aimerais bien qu'on ait des thèses qui soient remises par des écoles d'architecture. » (DF8)

La doctorante considère que le doctorat doit être accompagné d'expériences professionnelles qui expliquent et justifient une durée de thèse au-delà des trois ans. Pour certains représentants de la profession, tels qu'Henri Ciriani, la pratique du projet est un prérequis au doctorat en architecture :

> « Sans le projet, on ne peut rien comprendre à l'architecture. Il faut que le doctorat en architecture soit fait obligatoirement par un architecte qui sait ce que c'est que de consacrer une nuit blanche au projet d'architecture…[1086] »

Les doctorants, de leur côté, s'interrogent sur la compatibilité entre ces deux activités ainsi que sur la position qu'ils occupent eux-mêmes dans ce double registre :

1084 BOUILHOL Pierre, LAMOUROUX Margotte, VERGUIN Sophia, *Synthèse enquête : Trajectoires et financements Cifre en architecture urbanisme et paysage*, École nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine, 2023.

1085 Journée d'étude « Le doctorat CIFRE et la recherche par le projet dans les agences d'architecture », ENSA Paris Val de Seine, le 3 décembre 2021.

1086 CIRIANI Henri, dans : LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, Éditions Recherches, 2008, p. 60.

> « Mais finalement, qu'est-ce qu'un architecte ? Est-ce qu'il doit avoir construit pour être architecte ? Petit à petit, je commence à me dire que non, mais ça fait partie de ma culture d'architecte de dire que oui. » (EFIad 2)

La recherche en architecture peut alors être vue comme « une façon différente de faire de l'architecture » (EFIad 2). Pour d'autres, l'expérience professionnelle est bien un prérequis. Un enseignant, en revenant sur son propre parcours, s'est dit content de s'être inscrit en thèse 20 ans après l'obtention de son diplôme. Les questions qu'il a mises au cœur de sa thèse sont le fruit de 20 années de pratique. L'enseignant s'interroge alors sur la pertinence d'une inscription en doctorat directement à la fin des études en architecture :

> « Je pense qu'un grand nombre d'étudiants ne sont pas forcément en capacité d'aborder des questions fondamentales tout de suite après le diplôme. » (EHIad 7)

Une doctorante voit également un intérêt certain dans une pratique professionnelle en préalable du doctorat (DF4) : « Je le vois par plein d'aspects… je me dis que ce serait tellement plus pratique si j'avais déjà 20 ans de métier derrière, quand je vois plein de questions… ». Selon elle, l'accompagnement d'un directeur de thèse doit permettre d'affronter ces questions. Pour cela, elle en a choisi un qui est architecte. Pour un autre, le doctorat ne doit pas être l'occasion de « s'enfermer dans un enseignement hors sol » ni « de faire monter hors sol l'éducation des futures générations d'architectes » (DH6). Par-là, l'ancrage du doctorant dans une pratique prévient le risque d'une déconnexion totale entre enseignement et réalité de l'exercice. Pour une autre doctorante, qui a validé son HMONP et qui a travaillé environ un an et demi en agence avant d'entreprendre son doctorat, il est plus difficile pour les tout jeunes diplômés de s'inscrire à la sortie des études dans un doctorat CIFRE :

> « Je trouve que c'est une difficulté supplémentaire pour eux et une complexité supplémentaire, parce que notre métier est tellement riche et tellement complexe avec différents acteurs, etc. Je trouve que c'est particulièrement dense d'appréhender tout en même temps. » (DF5)

Bien qu'une expérience professionnelle antérieure ou concomitante au doctorat puisse être considérée comme un avantage, voire une condition préalable pour certains doctorants, la relation entre projet et recherche reste un sujet de questionnement pour eux. Ainsi, la doctorante favorable à la reconnaissance d'une thèse en architecture différente d'une thèse universitaire, dit assumer pleinement ses années supplémentaires en doctorat. Au moment de l'entretien, elle était inscrite en sixième année de thèse : « je pense qu'une thèse, ce n'est pas une fin en soi. C'est aussi un parcours. » (DF8) Ainsi, les trois premières années de sa thèse, elle a exercé en agence d'architecture dans le cadre d'une CIFRE, puis elle a enseigné, elle a travaillé avec un autre architecte et au sein de la MAF :

> « Je pense que la durée de la thèse ce n'est pas forcément un problème. Je n'ai pas un CV vide et, au contraire, je pense qu'un doctorant qui passerait trois ans à faire sa thèse se retrouverait le nez dans l'eau à la fin, à moins qu'il soit extrêmement bon et qu'il réussisse les concours CNRS. Je pense que ce n'est pas une fin, c'est comme un diplôme d'architecture. On n'en fait pas grand-chose finalement, si on ne pratique pas. Moi, je conseille toujours au doctorant en architecture de se dire qu'ils ne vivront pas de l'enseignement et de la recherche. Après, si on n'y arrive, tant mieux, mais il faut toujours avoir peut-être un complément ailleurs ou ce genre de chose. » (DF8)

Les concours, tels qu'Europan, le prix Tony Garnier ou des petits projets en dehors du travail de thèse, ont également été cités comme des expériences permettant au doctorant de « garder un pied » dans la conception de projet. Toutefois, pendant que le doctorant s'affaire à ces différents exercices, il ne se consacre pas pleinement à sa thèse, au risque de voir son doctorat se prolonger.

En dehors de l'expérience en agence comme prérequis à la reconnaissance professionnelle, le doctorat en architecture est également décrit — par des praticiens, des enseignants, mais aussi des doctorants — comme une étape dans la construction et l'affirmation d'un parcours individuel. Cette caractéristique — la personnalisation du doctorat à travers la figure de l'auteur — se perçoit notamment lorsqu'il est question du choix du sujet. Celui-ci peut être à l'initiative du candidat au doctorat ou co-construit avec une agence d'architecture dans le cadre d'une CIFRE. Plus rarement en architecture, un projet de thèse peut être rédigé par une équipe de chercheurs dans le cadre d'une chaire partenariale ou d'un programme de recherche, qui va ensuite diffuser un appel à candidatures. Concernant les doctorants que nous avons interrogés, seule une doctorante n'a pas été à l'initiative de son sujet de thèse et s'est saisie du sujet identifié par l'agence d'architecture qui l'a ensuite accueilli dans le cadre d'une CIFRE. Selon Alain Findeli et Anne Coste, les candidats au doctorat préfèrent être à l'origine de leur problématique de recherche[1087]. Ils associent cette préférence à « la culture du projet d'architecture [qui] les a orientés vers des attitudes où l'affirmation individuelle et l'originalité sont privilégiées[1088] ». Le témoignage d'une doctorante appuie cette hypothèse. Elle apprécie d'être la spécialiste de son sujet dans l'UR :

> « Ce qui est aussi intéressant dans le fait d'avoir un directeur qui n'est pas du tout sur les problématiques d'un de ces doctorants c'est que c'est mon sujet, dans le laboratoire je suis la seule à le traiter. C'est double responsabilité. Donc, oui on l'assume, on est le seul représentant, mais, en même temps c'est justement génial d'être le seul à être sur ce sujet-là. » (DF1)

Toutefois, pour Alain Findeli et Anne Coste, une « problématisation endogène », c'est-à-dire issue de questions scientifiques laissées en suspens, est préférable pour la réalisation d'un doctorat en trois ans[1089]. En effet, la construction d'une problématique de recherche est une étape complexe et chronophage, comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente :

> « Il y a quand même un truc qui cloche par rapport aux sciences dures. Dans les sciences dures, tu es une branche parmi une branche qui remonte à des questionnements fondamentaux. Ces questionnements fondamentaux, on ne demande pas aux doctorants de les remettre en question. C'est quelqu'un qui a fait 40 ans de recherche, qui réouvre une branche et qui dit OK, ce qui serait intéressant, c'est de se mettre là. Ce qui est assez fou en architecture actuellement, c'est qu'on laisse le doctorant être à l'initiative du sujet et c'est une grande liberté. Mais malgré tout, moi, ça me paraissait fou de me dire, attend on me demande à 23 ans, d'être pertinente sur un sujet de recherche. » (DF4)

La construction d'une problématique de recherche dans une logique d'affirmation individuelle va à l'encontre d'une certaine cumulativité des connaissances, et par suite de la construction d'une discipline :

> « Cela m'interroge beaucoup : est-ce qu'on arrive à un résultat pertinent ? Presque ça me fait peur, parce que cette sorte de désorganisation des choses fait qu'on n'est pas en train de construire la recherche en commun. Je trouve ça grave très honnêtement, parce que je pense que c'est très bien de voir le doctorat comme une opportunité de se développer personnellement, de pousser un sujet, etc. […] Mais, pour moi, il manque complètement une dimension collective : se dire "attends, chaque année, il y a tant de doctorants qui entrent et qui partent dans toutes les directions". […] J'adore le *bottom up* et je trouve ça génial que ça émerge, mais pour la recherche, je ne suis pas d'accord. Pour moi, ça ne devrait pas du tout se passer comme ça et je trouve ça grave parce que ça veut dire qu'on n'est pas du tout en train de structurer notre

1087 FINDELI Alain, COSTE Anne, « De la recherche − création à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs* n° 10, 2007, p. 155.

1088 *Ibid.*

1089 *Ibid.*

> discipline. […] Et puis, à l'intérieur du même laboratoire, tu as trois sujets qui ne se parlent pas du tout. » (DF4)

Enfin, cet attachement à la figure individuelle, à la construction d'un parcours qui se doit complet, recherche et pratique du projet, interroge quant à la compatibilité de ces activités et quant aux conditions dans lesquelles un individu peut alterner ou du moins réaliser successivement recherche et pratique professionnelle.

Les doctorants des ENSA sont donc pris entre différentes tensions. Ils cherchent à la fois à se conformer aux exigences universitaires et professionnelles, à s'émanciper en construisant leur propre parcours, mais ils participent également au développement du doctorat en architecture, entre validation universitaire et construction disciplinaire. Si des discussions ont bien eu lieu avec des doctorants non engagés dans une CIFRE autour de la relation à la profession en tant que doctorant, nous notons que ceux-ci n'ont pas fait état d'une nécessaire pratique en dehors de l'UR et de l'enseignement pour légitimer leur position et leur travail vis-à-vis des architectes. En revanche, ils ont évoqué d'autres critères, que nous rapprochons de l'*ethos* professionnel, notamment en ce qui concerne le choix du sujet et l'importance accordée à ce que la thèse intègre des questions spatiales. Pour certains doctorants, cela se traduit par le recours aux outils propres à la pratique architecturale, tels que ceux cités dans la sous-partie relative au MFE comme la cartographie, le dessin, ou encore le relevé.

Selon nous, le poids donné à l'émergence d'un doctorat en architecture ne doit pas délégitimer la diversité des doctorats qui s'intéressent de près ou de loin à l'architecture. Ce positionnement reflète certainement notre propre position. En effet, notre travail ne fait pas état des outils et des pratiques des architectes : nous les prenons pour objet, mais nous ne les mobilisons pas au sens où notre recherche n'inclut pas de conception architecturale ou d'outils associés à la spatialisation. Nous nous appuyons cependant sur de nombreux textes rédigés par des architectes en exercice ou de formation. Nous sollicitons aussi des travaux qui s'inscrivent dans d'autres disciplines, ce qui est un trait de la formation à la recherche en ENSA, mais aussi de la façon dont travaillent les architectes, et qu'ils revendiquent. Dans notre travail, nous nous distançons de l'art de la conception pour le prendre comme objet de notre recherche et expliciter les conditions de l'exercice des architectes et de la recherche en architecture. Même si notre travail ne fait pas état de la conception architecturale, il est pensé pour servir l'architecture : un doctorat pour l'architecture. Nous souhaitons donner des clés de compréhension aux candidats au doctorat qui s'engagent dans ce parcours, aux architectes qui sont appelés à faire de la recherche sans pouvoir la définir, mais aussi, et peut-être surtout, aux politiques publiques qui conditionnent le développement de la recherche en architecture.

Conclusion du chapitre 5

C’est à travers trois entrées — le MFE, les UR et le doctorat en architecture — que nous avons exploré les dynamiques concrètes de l’institutionnalisation de la recherche en architecture. L’étude de ces trois dispositifs montre comment les enjeux de la reconnaissance, de la légitimation et de la définition même de ce que serait la recherche en architecture s’expriment et se disputent. Ainsi, l’universitarisation de la recherche en architecture, telle qu’elle se déploie au sein des ENSA, produit des effets ambivalents qu’il convient d’appréhender dans leur complexité.

L’universitarisation n’est alors pas un simple processus d’alignement sur les standards universitaires, elle reconfigure les rapports entre acteurs, les critères de légitimité et les formes de production du savoir. Elle se manifeste notamment par un renouvellement des dynamiques de segmentation au sein du corps enseignant — nourries par les logiques de reconnaissance académique et professionnelles, les inégalités de parcours (en termes de diplômes, d’ancrage disciplinaire ou d’expérience), mais aussi par les tensions liées à l’insuffisance des moyens et à la compétition pour des positions stratégiques (décharges, responsabilités scientifiques, encadrement de mémoires ou de thèses) —, alors même qu’une étape clé du rapprochement avec l’université a été la création d’un statut unique d’enseignant-chercheur. Cette fragmentation, exacerbée par une instabilité institutionnelle persistante — depuis 1968, les écoles d’architecture ont connu des réformes successives —, alimente des dynamiques de repli qui nuisent à la construction collective d’un champ de recherche unifié. De plus, l’évolution des critères d’évaluation de la recherche, impulsée par le rapprochement avec les standards universitaires et les injonctions ministérielles — du ministère de la Culture et du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation —, donne lieu à des débats sur les modes d’enseignement, de production, de valorisation et de légitimation des travaux. La normalisation des pratiques et des critères d’évaluation conduit également à alimenter un désir de spécificité chez les acteurs issus de la profession, comme par ceux issus de parcours hybrides, qui souhaitent voir reconnaître la singularité de la recherche en architecture, mais aussi de leurs propres approches. Dès lors, les « questions existentielles » mises en évidence par Éric Lengereau sont réactivées plutôt que résolues.

Toutefois, face aux tensions, l’universitarisation contribue aussi à structurer davantage l’activité de recherche, tout en révélant les résistances face à l’uniformisation des pratiques. La création de lieux, d’espaces et de scènes de recherche (laboratoires, séminaires, introduction à la recherche, etc.) offre des opportunités de rencontre et de collaboration pluridisciplinaire, mais elle exige en retour une ouverture de la part des acteurs impliqués, en dehors de leur formation et conception de la recherche, et parfois des arbitrages entre trajectoires individuelles et dynamiques collectives. Ce contexte confère une forte charge symbolique et organisationnelle aux individus, en particulier à celles et ceux qui s’engagent dans des démarches de recherche ou de structuration des UR. Ils portent à la fois la construction de leur propre légitimité, et celle, plus large, d’un champ encore en voie de construction.

D’autre part, l’hétérogénéité dans la production issue des UR des ENSA, bien qu’elle complique la lisibilité du champ, témoigne aussi de sa vitalité et de sa capacité à explorer des formes renouvelées de recherche. Ainsi, s’il est nécessaire d’identifier les obstacles au développement de la recherche en architecture — institutionnels, épistémiques, symboliques —, il importe tout autant de souligner les dynamiques à l’œuvre. La production s’intensifie, des communautés se structurent et de nouvelles générations de chercheurs émergent. C’est à ces nouvelles générations, engagées dans des parcours hybrides et exigeants, qu’il revient de contribuer à la définition de ce que sera la

recherche en architecture. Leur responsabilité est grande, mais elle est aussi le signe d’un champ en construction, riche de ses contradictions et porteur de profondes potentialités.

Conclusion de la partie 2

Cette deuxième partie a permis d'observer comment les tensions et les questionnements qui traversent la recherche en architecture sont alimentés par des dynamiques qui excèdent la seule question de son développement. Les logiques de repli, les discours défensifs, ainsi que les difficultés à stabiliser des consensus épistémiques ou méthodologiques sont rendus visibles — sinon justifiés, du moins compréhensibles — à travers les effets ambigus produits par les politiques publiques elles-mêmes. Censées structurer, encourager et légitimer la recherche, celles-ci peuvent, paradoxalement, contribuer à renforcer les incertitudes et les blocages en générant des injonctions contradictoires ou en imposant des normes inadaptées à la spécificité du champ de la production architecturale. En cela, cette partie donne à voir la charge qui repose sur les agents à l'œuvre, pris entre différents systèmes de valeurs, attentes institutionnelles, cultures professionnelles et conceptions de la recherche. Les approches adoptées dans cette partie — issues de la sociologie des champs et des professions, de l'épistémologie de la recherche en architecture et de l'exploration des conséquences de l'institutionnalisation de la recherche dans le quotidien des ENSA — ne discréditent pas les positions défensives ou critiques, mais les replacent dans un contexte plus large pour en comprendre les ressorts. Elles offrent ainsi des clés de lecture des prises de position et des conflits de légitimité qui traversent le milieu responsable de la recherche en architecture. Il nous semble que comprendre ces dynamiques est une condition nécessaire pour envisager des formes de dialogue plus constructives et des coopérations plus effectives entre les acteurs.

L'évaluation des politiques publiques apparaît ici comme un point de tension central. Entre, d'un côté, la volonté de guider, de structurer, voire de normaliser la recherche, en partie selon des critères empruntés à l'enseignement supérieur universitaire, et, de l'autre, la nécessité de composer avec un milieu professionnel qui s'affirme par et dans sa singularité (la culture du projet), ces politiques se trouvent dans une position instable. Elles oscillent entre un idéal d'institutionnalisation — fondé sur la reproductibilité, la transférabilité et les normes académiques — et un pragmatisme qui les pousse à soutenir des formes de recherche plus appliquées, parfois situées à la marge des standards académiques. Ces observations posent, en creux, la question des finalités réellement poursuivies par l'action publique : s'agit-il de construire une recherche académique reconnue au sein de l'université, de soutenir l'architecture et les architectes, ou de chercher un équilibre instable entre les deux ? Nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, cette ambiguïté se reflète dans les formes d'accompagnement mises en place, les dispositifs de financement, et les critères d'évaluation retenus, qui oscillent entre ces différents pôles sans les articuler véritablement, en partant du principe que leur développement est lié et commun.

Pour éclairer les logiques à l'œuvre, il reste un dernier pan à explorer : le rôle et la place que donnent les politiques publiques aux agences d'architecture dans ce processus de structuration de la recherche. Car si le développement de la recherche en architecture relève des écoles et des politiques publiques, les structures professionnelles sont elles aussi appelées à s'y investir. C'est précisément à cette question que s'attache la troisième partie de la thèse, en analysant les attentes formulées à l'égard des agences, les moyens qui leur sont adressés et la manière dont elles s'en saisissent et s'investissent dans la recherche.

Partie 3 : LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES AGENCES D'ARCHITECTURE : EXPLORATION PAR LE PRISME DES RÉCITS DE PRATIQUES

Après avoir analysé l'évolution des politiques publiques en matière de recherche et d'innovation en architecture — leurs ambitions, les modes d'action qu'elles mobilisent — ainsi que le processus d'institutionnalisation de la recherche au sein des ENSA, toujours par le prisme des relations entre recherche et pratique, cette troisième partie s'attache aux politiques visant spécifiquement la recherche et l'innovation dans les agences d'architecture. À travers l'étude des relations et tensions à l'œuvre dans le triangle formé par les architectes (la profession), la recherche (dans son modèle universitaire) et les politiques publiques (entre régulation et incitation), nous mettons en lumière un dilemme au cœur de l'évaluation des politiques publiques, entre différenciation et dédifférenciation. Pour soutenir le développement de pratiques par un groupe professionnel, l'action publique doit à la fois prendre en compte ses spécificités, ses besoins et ses modes de fonctionnement, tout en s'inscrivant dans des cadres existants, en fonction des ressources disponibles et des transformations visées. Dans ce contexte, l'analyse des mesures adressées aux agences d'architecture permet de poursuivre notre analyse des attentes des politiques publiques à travers le développement de la recherche et de l'innovation dans ce secteur. Ces mesures oscillent, là encore, entre deux logiques : d'une part, une tendance à la déspécification, qui vise à intégrer les agences dans un traitement commun à l'ensemble des entreprises ; d'autre part, des adaptations au fil des ambitions et des mesures, pour pallier une politique publique de l'architecture, celle-ci étant défaillante.

La recherche menée dans les agences d'architecture constitue à la fois le dernier axe de notre thèse et son point de départ, celui qui a motivé notre travail. Nous revenons d'abord sur les politiques publiques ciblant directement les agences, avant de nous appuyer sur une série d'entretiens pour explorer la manière dont elles définissent la recherche en architecture, les difficultés qu'elles rencontrent pour la formaliser et la mettre en œuvre, ainsi que les « cadres légitimants » qu'elles reconnaissent comme marqueur d'une recherche. Enfin, nous présentons les spécificités révélées par cette enquête quant au positionnement des architectes, à la nature de leurs activités, à l'organisation des agences d'architecture et, plus largement, aux caractéristiques du groupe professionnel. Cette réflexion s'inscrit dans une interrogation plus large — dans la continuité des précédentes — sur la pertinence des politiques publiques à l'égard du monde professionnel visé, entre adaptation ciblée et traitement indifférencié.

Chapitre 6 : De l'agence à l'entreprise d'architecture : les politiques publiques relatives à la recherche et à l'innovation comme levier de transformation

Les politiques publiques en matière de recherche en architecture regroupent un ensemble hétérogène de mesures, portées par des ambitions plus ou moins explicites. Certaines d'entre elles s'adressent directement aux agences d'architecture, ces structures au sein desquelles les architectes s'organisent et exercent leur activité. C'est à ces organisations que ce chapitre est consacré.

Nous commençons par présenter ces structures et les dynamiques qui les traversent. Les agences d'architecture évoluent aujourd'hui dans un environnement marqué par la financiarisation du cadre bâti, où les acteurs sont sommés de démontrer leur contribution à la performance économique. Cette évolution traduit une certaine conception de l'aménagement du territoire, fondée sur les impératifs de rentabilité, de performance, de maîtrise et de contrôle. Dans ce contexte, l'architecte est appelé à justifier de la valeur économique de son intervention. Il ne s'agit alors plus seulement d'une attente formulée par les politiques publiques, bien qu'elle soit aussi, et de plus en plus clairement explicite, mais aussi d'une dynamique portée par l'ensemble du système et ses acteurs, qui imposent des normes de compétitivité et d'efficience. Les architectes sont dès lors appelés à « jouer le jeu », à adopter ces logiques pour rivaliser avec d'autres professions et à tenter de conserver, ou de regagner, une place stratégique dans le processus de fabrication de la ville. Notre hypothèse est alors que les politiques publiques associent au développement de la recherche une autre visée : elles constituent des leviers pour que les agences d'architecture s'affirment comme des acteurs économiques à part entière.

Dans un second temps, nous présentons les politiques spécifiquement conçues pour soutenir ce que les textes appellent « l'entreprise d'architecture » et la manière dont recherche et innovation y sont mobilisées. Nous décrivons ensuite les dispositifs de droit commun que les politiques mettent en avant – et que les institutions professionnelles relaient — pour accompagner les démarches de recherche et d'innovation dans les agences. Enfin, nous introduisons les entretiens menés dans le cadre de cette enquête, en précisant les conditions dans lesquelles ils ont été réalisés.

1. Les agences d'architecture : état des lieux

Selon les termes de Florence Contenay, l'agence est « l'unité de base de la production architecturale[1090] ». La notion désigne communément « le lieu d'exercice des architectes, l'organisation du travail développée en son sein et le groupe d'individus qu'elle met en interaction[1091] ». L'expression n'est toutefois ni définie ni utilisée au sein des textes législatifs

1090 CONTENAY Florence Contenay, « Les questions économiques et sociales de la profession d'architecte. Les architectes et la crise : pour une stratégie de développement, conseil général des Ponts et chaussées » dans : CONTENAY Florence, MARQUES Ruth, HACQUIN Raphaël, CHASSEL Francis (dir.*), Être architecte. Présent et avenir d'une profession*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000, p. 232.

1091 BOLLE Gauthier, DECOMMER Maxime, NÈGRE Valérie, « L'Agence : pratiques et organisations du travail des architectes (XVIIIe-XXIe siècle) », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, nº 9|10, 2020.

réglementant la profession[1092]. D'après les travaux de Maxime Decommer, la notion d'agence s'est progressivement imposée en France en opposition à l'exercice individuel longtemps jugé garant des valeurs libérales de la profession[1093]. Face à l'évolution de leurs conditions d'exercices à la suite de la Première Guerre mondiale, les architectes se sont adaptés, l'exercice collectif a crû : des architectes se sont regroupés et ont exercé sous le mode de l'association, le salariat d'architecte s'est développé et, par suite, des architectes se sont davantage consacrés aux activités de direction qu'à la conception architecturale ou au suivi de chantier[1094].

L'histoire de l'agence d'architecture et les discours qui l'accompagnent révèlent que les choix organisationnels adoptés par les architectes ne sont pas neutres, en particulier pour ceux qui défendent le statut libéral de la profession[1095]. En 1987, Robert Prost décrit l'agence comme « le sanctuaire de la pratique libérale et forme idéale pour assurer un mode d'exercice traditionnel[1096] ». Bien que la pratique des architectes se développe aujourd'hui de manière plus collective, les valeurs héritées de la profession libérale — telles que l'indépendance et le désintéressement — continuent d'imprégner et de conditionner la manière dont les architectes s'organisent. Ils se trouvent ainsi face à un dilemme : concilier, d'un côté, l'*ethos* d'une profession libérale et, de l'autre, les transformations de leurs pratiques, qui les conduisent à repenser et faire évoluer l'agence d'architecture.

1.1. La petite taille des structures comme trait professionnel

Une première caractéristique fréquemment soulignée à propos des agences d'architecture — perçue tantôt comme un trait distinctif, tantôt comme une faiblesse selon les contextes et les interlocuteurs — concerne la petite taille de ces structures en termes d'effectif et de chiffre d'affaires. Le rapport remis par Yves Dauge en 2004 fait en effet état de « de l'atomisation de la profession entre de petites structures dont le chiffre d'affaires moyen ne dépasse pas les 150 000 euros et qui sont sous-capitalisées[1097] ». Plus récemment, l'étude *Archigraphie* confirme cette lecture et son accentuation : elle constate une augmentation notable des entreprises de 1 à 2 employés, passant de 50,7 % en 2009 à 64,8 % en 2020[1098]. Concernant la proportion d'entreprises employant entre 3 et 9 personnes, elle est passée de 43,8 % à 27,6 % sur la même période. En 2020, les entreprises comptant plus de 10 employés ne représentent alors que 7,6 % des agences d'architecture, et seuls 2 % dépassent le seuil des 20 employés. À l'échelle européenne, la Commission européenne déclare également que

1092 DECOMMER Maxime, *Les architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 9.

1093 *Id.*

1094 *Ibid.*

1095 *Id.*, p. 282.

1096 PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture*, Rapport final, Mission sur le bilan et la prospective des métiers de l'architecture 1985-1986-1987, 1987, p. 21.

1097 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, Rapport d'information, Commission des Affaires culturelles, déposé le 16 novembre 2004, p. 33.

1098 ORDRE DES ARCHITECTES, MILLET Christophe (dir.), *Archigraphie 2024-26. Observatoire de la profession d'architecte*, 2024, p. 43.

le bureau d'architecture compte, dans presque tous les États membres, deux à trois fois moins d'employés que l'entreprise moyenne[1099].

La dénomination « agence d'architecture » regroupe les architectes ayant choisi d'exercer en libéral à titre individuel, mais aussi les sociétés d'architecture. Dans le cadre de l'exercice en libéral, le patrimoine de l'activité professionnelle est confondu avec celui de l'architecte[1100]. Celui-ci est donc solidairement responsable des dettes de son activité sur son patrimoine personnel. La création d'une société offre les avantages d'une structure organisée (aides fiscales, protection du patrimoine individuel, etc.). Elle permet également d'exercer la profession en commun, toutefois sans obligation, la création d'une société de type EURL étant également possible (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). L'architecte peut alors exercer seul tout en bénéficiant des avantages d'une société. Les jeunes architectes font actuellement davantage le choix de la structuration en société que celui de l'exercice en libéral à titre individuel. Concernant la répartition des modes d'exercices, depuis 2018, l'effectif des architectes associés dépasse celui des libéraux[1101]. Ainsi, en 2021, 12 560 libéraux à titre individuel et 14 870 architectes associés de sociétés sont recensés[1102]. L'étude *Archigraphie* publiée en 2020 explique cette tendance non pas par une obligation légale ou par un changement de mode d'exercice à l'initiative d'architectes d'ores et déjà installés, mais par « des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés[1103] » qui conduisent les jeunes architectes à préférer l'exercice en société.

La seconde caractéristique mise en lumière par Yves Dauge concerne le chiffre d'affaires des agences. La revue *d'a* réalise chaque année un classement des agences d'architecture françaises en fonction de leur chiffre d'affaires. En 2020, celui-ci précise le nom et le chiffre d'affaires 2019 des 374 agences d'architecture françaises ayant réalisé plus de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires[1104]. En tête du classement se situe l'AREP avec un chiffre d'affaires de plus de 90 millions d'euros. L'agence d'architecture Philippe Rubio se trouve à la dernière place du classement avec un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros. Ce classement ne précise malheureusement pas les effectifs des agences. Cette donnée étant fluctuante et difficile à trouver (les sites internet des agences et la présentation de l'équipe n'étant pas toujours disponible ou mise à jour), nous n'avons pas pu mettre en parallèle les chiffres d'affaires des 374 agences avec le nombre de personnes œuvrant dans ses

1099 Centre européen des professions libérales (EuZFB) de l'Université de Cologne, *Le secteur européen de l'architecture : Une perspective scientifique sur le débat de l'impact économique des différentes approches réglementaires dans les États membres de l'Union européenne*, Rapport final, janvier 2017, p. 6.

1100 ORDRE DES ARCHITECTES, DI MARTINO Lydia, CRENO Gwénaëlle, « Activité libérale, société d'architecture : toutes les formalités de création », *Les Cahiers de la profession*, n° 22, 1er trimestre 2005, pp. 7-20.

1101 Pour comprendre et expliquer ces chiffres, il est à rappeler que l'Ordre des architectes reconnaît et décompose le mode d'exercice des architectes en 6 activités : les architectes exerçant en libéral à titre individuel, les associés, les fonctionnaires, les salariés, les architectes n'exerçant pas temporairement la profession et les architectes exerçant exclusivement à l'étranger. De plus, pour l'Ordre des architectes, lorsqu'il est question de dénombrer les architectes, seuls les individus inscrits à un tableau régional de l'Ordre des architectes, donc autorisés à porter le titre, sont considérés. Les agences d'architecture ne sont toutefois pas composées uniquement d'architecte en titre, mais aussi de titulaires d'un diplôme d'État d'architecte, voire d'une HMONP qui ne sont pas inscrits à l'Ordre et d'autres salariés issus de cursus différents (secrétariat, conducteur de travaux, etc.).

Pour aller plus loin : CHADOIN Olivier, « Compter les architectes : représentation statistique et représentation politique », dans : BRUANT Catherine, CALLAIS Chantal, LAMBERT Guy (dir.), *Les architectes et la fonction publique : XIXe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

1102 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, 2023, p. 47.

1103 ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie 2020*, Observatoire de la profession d'architecte, 2020, p. 36.

1104 « Classement par chiffre d'affaires des premières agences d'architecture », *d'a*, n° 286, Décembre 2020/février 2021, pp. 184-192.

structures. Nous pouvons toutefois préciser que l'AREP rassemble aujourd'hui plus de 1000 collaborateurs, selon son site internet[1105] ; et que l'agence Philippe Rubio architectes accueille entre 10 et 19 salariés, selon la présentation de la société en ligne. Par ailleurs, il est intéressant d'observer la répartition géographique de ces agences. Sur les 374, presque la moitié se situe en région parisienne (181) et seules 17 sont dans la région Grand Est.

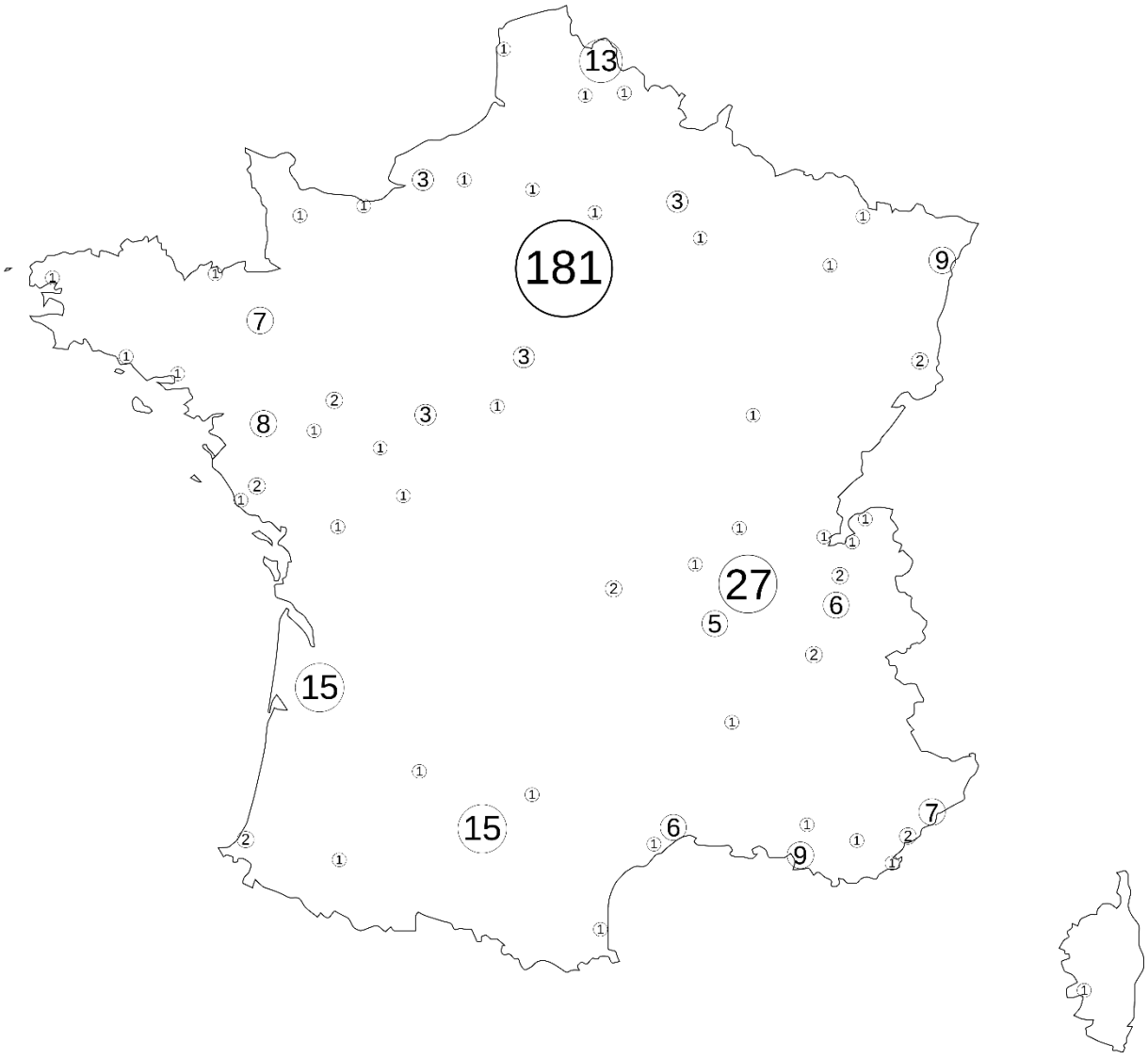

Figure nº13 : Répartition géographique des agences d'architecture présentes dans le classement *d'a* de 2020

Source : « Classement par chiffre d'affaires des premières agences d'architecture », d'a, nº 286, Décembre 2020/février 2021, pp. 184-192, production personnelle.

1105 Site internet de l'agence : https://www.arep.fr/

Consulté le 23 juillet 2024.

Parallèlement, l'enquête menée par l'agence de conseil et de communication *.becoming* commandée par le ministère de la Culture, s'est également intéressée aux effectifs et aux chiffres d'affaires d'un échantillon d'architectes qui ont accepté de répondre à un questionnaire en ligne[1106]. Sur les 2064 répondants, 79 % des architectes évoluent dans une agence de moins de deux salariés, 19 % dans une agence qui compte entre 3 et 20 salariés et seulement 3 % dans une structure de plus de 20 salariés. Concernant les chiffres d'affaires des établissements, 9 % ont déclaré un montant inférieur à 20 milles euros, 42 % un chiffre d'affaires entre 20 et 100 mille euros. Seulement 5 % ont déclaré évoluer dans une structure dont le chiffre d'affaires dépasse un million d'euros. À la lumière des études disponibles et des données qu'elles mettent en évidence, le constat formulé par Yves Dauge reste valable. Néanmoins, le terme « agence d'architecture » recouvre une grande diversité de structures, qui diffèrent par leur taille, leur chiffre d'affaires, ainsi que par leur mode d'exercice (entreprise individuelle ou entreprise sous forme sociétaire). Ces trois variables sont souvent utilisées pour décrire les spécificités de ces structures, mais aussi pour interroger leur capacité à s'imposer vis-à-vis des autres entreprises du secteur du bâtiment et pour se positionner quant à la « bonne taille d'agence ».

Si l'on se reporte cette fois au rapport remis par Patrick Bloche, différentes prises de position quant à la taille des structures y sont recensées. Pour Roland Peylet, conseiller d'État, les architectes libéraux n'ont pas la force de frappe nécessaire pour s'imposer face aux constructeurs de maisons individuelles[1107]. Il distingue également d'une part les « grands cabinets reconnus sur la scène internationale[1108] » et d'autre part, les architectes dédiés « aux constructions quotidiennes — bâtiment public de taille modeste, lotissement, logements collectifs, etc. — et aux habitats individuels[1109] ». Ces deux types répondraient à des modèles économiques différents. Pour l'architecte Laurence Fernier, « l'atomisation des agences, le plus souvent unipersonnelles ou de très petite taille[1110] » est néfaste pour la profession, puisqu'elle serait à l'origine d'une concurrence malsaine, fondée sur les honoraires, entre les architectes français et de la pratique d'un *dumping* néfaste[1111]. À l'inverse, certains valorisent les qualités propres à la petite taille des agences. Par exemple, lors de la troisième journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture en 2023, un membre de l'auditoire a pris la parole pour défendre les petites structures[1112]. Se présentant comme rédacteur en chef de la revue *d'a*, il a exprimé sa crainte de voir la créativité des architectes se diluer au sein de grandes agences. Selon lui, l'organisation d'un prix par la revue lui a permis de constater que la qualité des réalisations architecturales n'est pas liée à la taille des structures qui les conçoivent, et que, bien au contraire, les petites agences feraient souvent preuve d'une plus grande créativité. Cette vision de l'agence d'architecture reste aujourd'hui portée par de nombreux architectes (Chapitre 7). Elle renvoie à plusieurs dimensions de l'*illusio* et de l'*ethos* professionnels (Chapitre 3) : la figure de l'auteur, le rapport individuel au projet, le

1106 LECUYER Nathalie, BRUNEEL Nicolas, *Enquête prospective : « Où va votre agence ? »*, Observatoire de l'économie de l'architecture, 2023. Les résultats de l'enquête et le support de présentation sont disponibles en ligne. URL : https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/observatoire-de-l-economie-de-l-architecture/Publications-et-productions/Ou-va-votre-agence-une-enquete-prospective-sur-les-agences-d-architecture

1107 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, déposé en application de l'article l45 du Règlement par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, juillet 2014, p. 47.

1108 *Ibid.*

1109 *Ibid.*

1110 *Ibid.*

1111 *Ibid.*

1112 Journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture 2023, le mardi 14 novembre à l'auditorium de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.

désintéressement, la dimension artistique, notamment. Par ailleurs, la taille des structures sert également de critère pour identifier et distinguer différentes catégories d'agences. À chacune sont alors associés des attributs. Régis Bertrand, invité à fournir quelques données relatives à la commande publique lors de la journée de lancement de l'Observatoire de l'économie de l'architecture en 2021, a, par exemple, différencié trois types d'agence[1113]. Une première catégorie, « les petites agences », a selon lui plus de difficultés à accéder à certains marchés. Une deuxième catégorie rassemble les structures qui accueillent entre 30 et 40 salariés — donc d'après les données fournies par l'*Archigraphie* présentées plus haut, cette catégorie concerne moins de 2 % des agences d'architecture. Une troisième renvoie aux 35 agences d'architecture en France qui ont plus de 50 salariés. Enfin, l'étude menée par le cabinet de conseil en stratégie *Boston Consulting*, à la demande du MC, propose elle aussi une analyse du secteur de l'architecture à travers trois catégories d'agence : les agences de petite taille comprenant un architecte en libéral ou un nombre d'associés inférieur à 3 et généralement sans salarié ; les agences de taille intermédiaire réunissant associés et salariés sans dépasser un effectif total d'une vingtaine de personnes (moins de 7,6 % des agences) ; et enfin, les agences de grande taille, décrites comme des « entreprises structurées, intégrant un panel varié de compétences et un *back*-office[1114] » (Tableau n°13). Le cabinet de *consulting* associe à chacune des catégories des visions, des stratégies, des logiques commerciales et des organisations différentes. Si ces classifications ont pour objectif d'analyser le paysage des agences d'architecture en France, il apparaît clairement que la catégorie des petites agences demeure largement majoritaire. Les autres types d'agences — plus grandes par leur taille, mais aussi différentes par leurs modèles organisationnels et les ressources dont elles disposent — ne représentent qu'une minorité en marge du modèle dominant, mais bénéficient d'une plus grande visibilité dans la sphère médiatique. Celle-ci tient notamment à leur accès à des commandes publiques d'envergure ainsi qu'aux mécanismes de consécration, dans lesquels, rappelons-le, l'État joue un rôle essentiel.

1113 Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le 16 novembre 2021 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.

1114 BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, ministère de la Culture, Observatoire de l'économie de l'architecture, novembre 2023.

	Agences de petite taille : une proximité au service de la qualité architecturale	Agences de taille intermédiaire : certains codes de l'entreprise intégrés	Agences de grande taille : logique d'entreprise développée au maximum
Vision	**Architecture de proximité**, nouant des relations de confiance avec les MOA locaux, capacité à couvrir des projets de petite taille et ruraux **Déploiement du temps et des ressources nécessaires** à la réalisation d'un projet qualitatif **Activités connexes** pour assurer un niveau de revenu stable (ex. enseignement, expertise) **Différenciation par l'approche esthétique et créative** du métier couplée à la connaissance locale	**Vision claire sur les objectifs de l'agence et sur la vision architecturale** permettant l'émergence d'axes différenciants (expertise, engagement spécifique, recherche et développement) Tentative de défense du **rôle de l'architecte seul garant de l'intégrité d'un projet** sur toute sa durée	**Vision architecturale forte** portée par des architectes de renom, et facilitée par un outil efficace qu'est l'entreprise d'architecture **Large palette de projets, souvent d'envergure**, servant une vision de l'architecture innovante et assumée **Activité interne de R&D permettant à l'agence** de constituer des actifs propres et de constituer des leviers de croissance
Stratégie	**Difficulté d'accès à la commande publique** compte tenu des ressources nécessaires pour candidater **Taille limitant la capacité à établir une stratégie de diversification** pour s'adapter au caractère cyclique de l'activité et aux mutations de la filière **Exposition parfois subie à une commande privée « financiarisée »** : rapidité et réduction de coûts (vues comme opposées à la qualité) **Difficulté à obtenir des missions complètes**	**Mise à profit de la taille d'agence** pour piloter l'activité et la valeur en fonction de critères économiques : • diversification pour minimiser les risques et lisser les fluctuations (géographique, marchés) • intégration d'activités amont et aval de la chaîne de valeur comme levier de croissance • analyse de rentabilité dans le choix des projets (souvent estimée par expérience)	**Comptabilité analytique préalable** et continue sur chaque projet, pilotage de l'agence dans son ensemble par des indicateurs économiques **Pilotage de l'investissement sur des projets moins rentables** dans une optique de diversification, d'acquisition de références ou de formation **Management par des architectes-entrepreneurs** faisant levier sur le digital (BIM) pour gagner en productivité, au service de la qualité architecturale
Logique commerciale	**Développement commercial reposant** sur du bouche-à-oreille et des partenariats, portés par le/les architectes associés **Tendance à l'association pour étoffer** les candidatures complexes, notamment pour apporter un ancrage local à d'autres agences **Marge de manœuvre généralement limitée sur la fixation des prix** (peu d'estimation des coûts, concurrence sur les prix souvent subie)	**Développement commercial proactif** favorisant les projets cohérents avec les axes différenciants et l'engagement architectural **Aide à l'émergence de projets** auprès des MOA **Attention portée à la communication** **Levier d'action modéré sur la fixation des prix** grâce à une certaines connaissance des seuils de rentabilité	**Positionnement centré sur l'obtention de projets phares en France et à l'étranger**, permettant le renforcement des références (projets signatures, positionnement à l'export) **Développement commercial proactif** géré et incarné par les fondateurs (+ ressources dédiées) : proximité avec les MOA publiques et privés **Communication soignée, discours commercial construit** et travaillé (mise en lumière des coûts du manque de qualité)
Organisation	**Compétences périphériques généralement externalisées ou via des partenariats**, et difficulté à ajuster l'organisation au gré des variations de charge (recours fréquent à l'auto-entreprenariat)	**Maintien d'une taille critique** permettant d'éviter une trop grande complexité de gestion et de garder une vision globale et un contrôle effectif sur le contenu des missions **Ressources principalement internalisées**, afin de capitaliser sur l'expérience acquise et former	**Organisation en entreprise**, garantissant une bonne gestion des projets et des compétences (organisation par types de projets, back-office internalisé) **Intégration de compétences additionnelles et/ou établissement de**

	Collaboration avec d'autres agences dans une optique de mutualisation de moyens **Déploiement mesuré du BIM** (investissement important) **Effort important pour suivre l'évolution des normes architecturales (ressources limitées)**	et retenir un noyau dur — hors compétences spécifiques (ex. designers, ingénieurs)	**partenariats solides** (parfois capitalistiques), ex. avec des bureaux d'études/agences étrangères

Tableau n°13 : Classification des agences d'architecture selon leur taille et leurs attributs selon le cabinet de conseil Boston Consulting

Source : BOSTON CONSULTING GROUP, Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France, ministère de la Culture, Observatoire de l'économie de l'architecture, novembre 2023, pp. 115-118.

Dans la classification élaborée par le cabinet *Boston Consulting Groupe* (Tableau n°13), les trois catégories d'agences correspondent chacune à un degré d'entrepreneurisation. Autrement dit, plus une agence est grande, plus elle est perçue comme une « entreprise d'architecture » à part entière. Cette gradation traduit une vision selon laquelle la taille conditionne le niveau de structuration stratégique et organisationnelle. Ainsi, les grandes agences sont présentées comme ayant développé une conscience entrepreneuriale plus poussée, à la fois dans leur fonctionnement interne (gouvernance, gestion, ressources humaines, etc.) et dans leur positionnement sur le marché du bâtiment. Elles sont décrites comme des entités ayant construit une stratégie visant à assurer leur ancrage durable dans le secteur, en s'appuyant sur des leviers de croissance et des actifs propres. Le modèle de « l'agence de grande taille » est ainsi érigé en aboutissement d'un processus d'entrepreneurisation de l'agence d'architecture. À l'inverse, les petites agences sont décrites comme moins stratégiques. Leurs attributs correspondent alors davantage à des contraintes subies et une relative absence de structuration, de vision stratégique et de stratégie économique. Toujours selon le cabinet de conseil, elles se distinguent positivement seulement par leur approche créative et esthétique — une dimension qui fait écho à l'*illusio* du champ de la production architecturale. Cette lecture valorise les grandes agences, perçues comme des structures stratégiques et économiquement performantes, alors même que, rappelons-le, elle représente un très faible pourcentage d'agence. C'est précisément cette capacité stratégique qui leur permettrait d'investir dans des missions moins directement rentables, telles que la formation, la diversification des activités ou encore la R&D. En effet, un point marquant de cette lecture réside dans l'association explicite entre R&D et agence de grande taille : la R&D n'est alors envisagée que comme accessible aux agences disposant de moyens suffisants, qu'il s'agisse de ressources humaines, de capacités organisationnelles ou d'une stratégie économique solide. Dès lors, à la lecture de cette étude commandée par l'État, une question se pose : en valorisant la R&D, les politiques publiques cherchent-elles à accompagner cette frange minoritaire du secteur que représentent les agences ? Ou bien promeuvent-elles un modèle d'agence conçu comme une entreprise structurée et compétitive, vers lequel toutes les structures seraient implicitement invitées à évoluer ?

Enfin, l'analyse des caractéristiques des agences d'architecture françaises s'accompagne souvent d'une comparaison avec les structures en vigueur dans d'autres pays. Elisabeth Courdurier et Guy Tapie font référence au modèle anglais pour donner à voir des agences multidisciplinaires, c'est-à-dire qui accueillent des professionnels aux spécialités différentes (urbanistes, ingénieurs,

paysagistes, etc.)[1115]. De même, Robert Prost s'interroge quant au dispositif organisationnel à adopter par une agence d'architecture dans le cas d'une diversification des activités. Il cite pour exemple le type « grande agence américaine » pour illustrer les structures de grande taille rassemblant l'ensemble des compétences en opposition aux unités plus petites, mais aussi plus souples[1116]. D'autres auteurs renvoient également à des travaux consacrés aux architectes américains, ceux-ci semblant davantage « réceptifs aux formes de pensée et aux modalités de gestion issues du monde de l'entreprise[1117] », pour mettre en évidence les caractéristiques des agences françaises. Véronique Biau[1118] et Isabelle Chesneau[1119] s'appuient ainsi sur les travaux du groupe de consultants américain nommé *Weld Coxe*[1120].

1.2. La réglementation des agences d'architecture françaises

La profession d'architecte est une profession libérale réglementée. Pour reprendre les termes d'Isabelle Chesneau, le titre (obligation de remplir certaines conditions pour porter le titre d'architecte), l'activité (recours obligatoire aux architectes dans certaines conditions) et l'œuvre (droit d'auteur) sont protégés[1121] (Chapitre 3). Le rôle des architectes, via la création architecturale, étant reconnu d'intérêt général, leurs activités sont encadrées par une réglementation spécifique qui assure à la fois leur indépendance et leur responsabilité, renforçant ainsi leur légitimité et leur autorité professionnelle. Dès lors, les sociétés d'architecture ne sont pas exemptes de dispositions spécifiques.

L'article 13 de la loi sur l'architecture précise les dispositions auxquelles les sociétés d'architecture sont tenues de se conformer[1122]. Dès 1977, il est inscrit qu'au moins la moitié du capital social de la société d'architecture doit être détenue par des architectes[1123]. En 2003, la disposition est complétée et il est précisé que plus de la moitié des droits de vote doivent également être détenus par des architectes, ou — là aussi il s'agit d'un ajout — par des sociétés d'architecture. Cependant, l'un des associés de la société d'architecture doit obligatoirement être un architecte personne physique, détenant au moins 5 % du capital social ainsi que des droits de vote correspondant. De plus, les personnes morales associées qui ne sont pas des sociétés d'architecture ne peuvent pas

1115 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003, p. 227.

1116 PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture*, *op. cit.*, pp. 22-23.

1117 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2020, p. 155.

1118 *Id.*, pp. 153-155.

1119 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019, pp. 425-436.

1120 COXE Weld, HARTUNG Nina, HOCHBERG Hugh, *Success Strategies for Design Professionals : Superpositioning for Architecture & Engineering Firms*, New York, McGraw-Hill, 1992.

1121 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 76.

1122 Article 13 de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

1123 L'article a connu plusieurs modifications :

- en 1985 par la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

- en 2003 par la Loi n° 2003-721 du 1 août 2003 pour l'initiative économique ;

- en 2011 par la Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques ;

- puis en 2015 par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

détenir plus de 25 % du capital social et des droits de vote. En 2011, la détention d'une moitié du capital social et des droits de vote est ouverte aux personnes physiques établies dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État exerçant légalement la profession d'architecte tel que cela est prévu. En 2015, ce sont des sociétés d'architecture ou des personnes morales, exerçant légalement la profession d'architecte établies dans un autre pays, qui peuvent à leur tour détenir plus de la moitié du capital social et des votes. De plus, l'article 13-1 autorise l'ouverture de succursales par des sociétés d'architecture. Ainsi, nous observons une ouverture progressive vers une complexification du paysage des sociétés d'architecture, notamment par la possibilité donnée à certaines sociétés de détenir des participations dans d'autres, d'accueillir au capital des acteurs extérieurs, ou encore des architectes exerçant à l'étranger. Cette évolution s'accompagne toutefois du maintien d'une exigence minimale de présence d'architectes au sein du capital. D'autre part, entre 1977 et 2003, il est interdit aux associés de détenir plus de 50 % du capital social. Cette mention impose une certaine neutralité ou absence de pouvoir lorsque deux associés architectes sont à la tête de la structure. Elle est ensuite supprimée. Depuis 1977, le président du conseil d'administration, le directeur général ou au moins la moitié des directeurs généraux, la majorité des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance doivent être des architectes.

Par l'article 13 de la Loi sur l'architecture, il s'agit donc de s'assurer que le contrôle des sociétés d'architecture est détenu par des architectes. Pour l'Ordre, la loi et le code des devoirs professionnels préviennent ainsi les conflits d'intérêts et les incompatibilités professionnelles[1124]. De plus, toujours selon l'institution professionnelle, l'ouverture du capital social à d'autres partenaires de la maîtrise d'œuvre, de la construction ou plus largement à d'autres partenaires économiques correspond à une demande de la profession pour faire face à la concurrence internationale. Il s'agit de « donner des moyens équilibrés aux agences d'architecture confrontées à de nouveaux opérateurs privés et publics[1125] ». Le rapport remis par Yves Dauge dénonce également les dispositions antérieures à 2003 qui sont décrites comme des contraintes en partie responsables « d'une certaine sous-capitalisation des sociétés d'architecture[1126] ».

Les agences d'architecture sont des sociétés marquées par l'exercice des architectes, notamment, pour reprendre les termes de Véronique Biau, par « la prégnance historique d'un exercice artisanal et fortement centré sur la personne-personnalité[1127] ». La réglementation qui vise les sociétés d'architecture continue d'assurer aux architectes le contrôle des sociétés d'architecture, toutefois l'évolution de l'article 13 de la loi sur l'architecture donne à voir « le glissement bien entamé d'une organisation libérale autour de l'architecte patron vers une organisation en société[1128] ». Si la dynamique encouragée par les politiques tend vers une structuration croissante de l'exercice des architectes sous forme sociétaire — une tendance appuyée par la préférence des jeunes architectes pour les sociétés plutôt que pour l'exercice en nom propre —, elle n'a pas profondément modifié le paysage global, qui reste très largement composé de petites structures. Toutefois, la question demeure de savoir, si, malgré leur taille modeste, ces structures exploitent des possibilités offertes par l'évolution de la réglementation, comme l'intégration de non-architectes au sein de leur capital.

Parallèlement à l'évolution du cadre réglementaire, les sociétés d'architecture s'adaptent relativement aux transformations des conditions d'exercice des architectes. Celles-ci sont à la fois

1124 ORDRE DES ARCHITECTES, *Cahiers de la profession*, nº 34, 1er trimestre 2009, p. 11.

1125 *Id.*, p. 10.

1126 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*, p. 19.

1127 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, *op. cit.*, p. 205.

1128 *Ibid.*

exogènes — évolution de la commande : « parcellement des tâches[1129] », augmentation du nombre de marchés de rénovation[1130], baisse de la commande publique, concurrence avec d'autres acteurs[1131], etc. — et endogènes au groupe professionnel — féminisation de la profession[1132], diversification des activités réalisées par les formés à l'architecture[1133], émergence de nouvelles postures vis-à-vis de la profession[1134], etc. L'ensemble de ces dynamiques conduit la profession à repenser ses pratiques, et, par suite, à faire évoluer les agences d'architecture. Ainsi, certaines franges de la profession optent aujourd'hui pour des formes de structuration et des stratégies organisationnelles nouvelles, comme l'illustre l'essor des collectifs d'architectes et des Sociétés coopératives et participatives (SCOP). Par-là, les architectes se rapprochent de nouveaux référentiels et expriment une vision renouvelée de leur métier. Dans ce sens, le développement de la recherche au sein des agences d'architecture constitue une autre forme d'adaptation. Il peut être interprété, d'une part, comme une réponse aux injonctions politiques valorisant la R&D associée aux grandes agences et présentée comme un marqueur de leur structuration en tant qu'« entreprise d'architecture » — comme vu *supra*. Mais cette dynamique peut aussi donner lieu à des formes plus négociées, réinterprétées par les acteurs eux-mêmes, et plus en phase avec la réalité majoritaire du tissu des agences françaises ainsi qu'avec l'*illusio* propre aux architectes — c'est notamment ce que nous cherchons à observer dans le chapitre 7.

2. « L'entreprise d'architecture » convoquée par les politiques publiques

Le cabinet *Boston Consulting Groupe* présente « l'entreprise d'architecture » comme un modèle vertueux, nous l'avons vu. Nous souhaitons ici interroger l'usage de cette dénomination dans les discours institutionnels, ainsi que les ambitions sous-jacentes à cette manière relativement récente de désigner les agences d'architecture : quels sont les valeurs et les traits de l'entrepreneuriat que les politiques publiques souhaitent voir se développer dans le milieu de l'architecture ? S'agit-il d'impulser de nouvelles dynamiques ou de rompre avec le poids symbolique du modèle libéral et ses conséquences dans l'organisation de la profession ?

1129 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*, p. 8.

1130 ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, *op. cit.*, pp. 131-139.

1131 DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, *op. cit.*, p. 8.

1132 MACAIRE Elise, GRUDET Isabelle, BOUYSSE-MESNAGE Stéphanie, BECHEMIN Audrey, LAPEYRE Nathalie, IOSA Ioana, LABROILLE Anne, *Étude sur les dynamiques de genre dans l'architecture : pratiques professionnelles, inégalités et violences de genre*, Présentation lors de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le 14 novembre 2023. Le support de présentation est disponible en ligne. URL : https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/observatoire-de-l-economie-de-l-architecture/journee-annuelle-de-l-observatoire-de-l-economie-de-l-architecture-2023

1133 CMA-ARCHI, « Compétences et métiers d'avenir de la filière Architecture », Présentation lors de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le 14 novembre 2023. Le support de présentation est disponible en ligne. URL : https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/observatoire-de-l-economie-de-l-architecture/journee-annuelle-de-l-observatoire-de-l-economie-de-l-architecture-2023

1134 BIAU Véronique, « Un métier se réinvente : de nouvelles pratiques, de nouveaux engagements », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025, pp. 109-118.

2.1. Inviter les agences à se penser comme des entreprises

Avant d'interroger les transformations que les politiques attendent des agences d'architecture, il faut noter que l'injonction à l'entrepreneuriat ne relève pas uniquement du discours : elle se manifeste déjà à travers l'évolution de l'offre de formation et d'accompagnement des jeunes entreprises. Fabien Reix propose une lecture complémentaire des logiques entrepreneuriales, non pas sous l'angle de « modes de gestion organisationnelle spécifiques[1135] » aux agences d'architecture, mais comme des dynamiques individuelles liées à la volonté d'entreprendre. Après avoir exposé rapidement ces deux dimensions renseignées par Fabien Reix, nous nous concentrons sur les évolutions attendues en matière de gestion des structures.

L'accompagnement vers l'entrepreneuriat en architecture se développe au sein de la formation préalable à l'obtention de l'HMONP[1136], mais aussi dans le cadre de partenariats nouveaux recensés par Fabien Reix, tels que « l'alliance stratégique » entre Centrale Nantes, l'ENSA Nantes et l'école de commerce Audencia Business School (2014) ; le double diplôme d'architecte-*manager* à l'ENSA de Versailles en collaboration avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) en 2018 ; le « parcours entrepreneurial » au sein de l'ENSA Toulouse[1137]. Les logiques entrepreneuriales pénètrent ainsi la formation des architectes. Elles donnent également lieu à de nouvelles structures, telles que les incubateurs *La Fruitière* de l'ENSA Normandie et *Échelle Un* créé en 2016 par l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris Est (ex ENSA Marne-la-Vallée). Celui-ci propose : « une aide à la création et au développement d'entreprises d'architecture, avec pour objectif de permettre aux architectes de disposer des outils nécessaires à la pérennité de leur projet entrepreneurial[1138] ». Depuis 2018, chaque promotion comprend entre 11 (2022) et 21 (2019) entreprises accompagnées. L'incubateur compte notamment dans ses partenaires le ministère de la Culture et le Syndicat de l'Architecture. La Fruitière est quant à elle présentée comme un « un programme d'accompagnement d'entreprises ayant pour objectif premier de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat innovant dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement de l'espace et de la ville en Normandie[1139] ». Là encore, entreprise et innovation vont de pair. Fabien Reix rappelle cependant, en citant Olivia Chambard, que cette tendance n'est pas réservée à l'architecture, au contraire, elle touche largement l'enseignement supérieur :

> « Pour Olivia Chambard, cette pénétration des logiques entrepreneuriales dans l'enseignement supérieur s'inspire d'une pensée néolibérale qui s'exprime d'un point de vue "économique" dans la lutte contre le chômage et d'un point de vue "culturel" dans le changement des modes de gouvernance de l'enseignement supérieur, notamment à l'Université.[1140] »

1135 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, Thèse de sociologie sous la direction d'Olivier Chadoin, Université de Bordeaux, soutenue le 6 février 2024, p. 255.

1136 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, *op. cit.*, p. 259.

1137 *Ibid.*

1138 Présentation de l'incubateur disponible sur le site internet de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris Est, consulté le 25 juillet 2024. URL : https://www.paris-est.archi.fr/formations/echelle-1

1139 Présentation de l'incubateur disponible sur le site internet de ENSA Normandie, consulté le 25 juillet 2024. URL : https://ensa-normandie.fr/entreprises/la-fruitiere/la-fruitiere-presentation/

1140 CHAMBARD Olivia, « La promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur. Les enjeux d'une création lexicale », *Mots. Les langages du politique*, 102, 2013, citée par : REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, *op. cit.*, p. 259.

D'autre part, Carine Ollivier décrit une incitation, voire une injonction, à l'entrepreneuriat qui se donne à voir à travers les nombreux dispositifs développés pour l'encourager[1141]. Selon la maîtresse de conférences en sociologie, les pouvoirs publics encouragent cette dynamique, la création d'entreprises — dans tous les secteurs —, mais aussi l'ambition d'insuffler chez chacun l'envie d'entreprendre, à des fins de croissance économique et de réduction du chômage[1142].

En se concentrant à nouveau plus spécifiquement sur le secteur de l'architecture, dans sa thèse intitulée *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, Fabien Reix différencie les logiques entrepreneuriales à l'échelle d'un individu, l'ethos entrepreneurial (l'objet de sa recherche), de celles associées aux agences d'architecture. Il s'intéresse ainsi au créateur d'entreprise et plus particulièrement, dans la troisième partie de sa thèse, au fondement de « l'éthique entrepreneuriale architecturale à travers les modes de justification de l'engagement[1143] » de futurs architectes. Il s'appuie pour ce faire sur les matériaux collectés auprès d'une génération de jeunes titulaires de l'HMONP[1144]. Cette approche de l'entrepreneuriat par les aspirations et projections des futurs architectes concerne ainsi des titulaires d'un diplôme d'État d'architecte qui envisagent, à plus ou moins long terme et de manière plus ou moins certaine, de porter le titre d'architecte (créer son agence, ou s'associer au sein d'une structure notamment) ; et non l'ensemble des diplômés des ENSA. Fabien Reix décrit « la constitution d'une nouvelle génération qui aspire à renouveler l'*ethos* professionnel des architectes[1145] ». Il identifie, chez cette génération, une recherche d'« émulation collective[1146] ». Les jeunes titulaires de l'HMONP envisagent « des modes d'exercice qui valorisent le collectif et la coopération dans une approche pluridisciplinaire du travail[1147] ». De plus, ils témoignent également d'une volonté de construire un projet professionnel ancré dans un territoire en privilégiant notamment le rural à l'urbain ; ils promeuvent « des pratiques plus écoresponsables du métier[1148] ». Toujours selon Fabien Reix, ces futurs architectes sont animés par une nouvelle éthique entrepreneuriale au sens où ils font état « d'une projection dans l'avenir, d'une propension à gérer l'incertitude et d'une narration de soi — qui sont autant d'éléments typiques d'une logique entrepreneuriale[1149] ». Par-là, ils livrent et défendent leur vision du métier d'architecte et cherchent à se positionner dans le champ architectural[1150]. S'ils décrivent de nouvelles aspirations, ils témoignent également d'une certaine auto-censure mise en place dans le cadre de l'exercice de l'HMONP — porte d'entrée vers la profession d'architecte — afin de se conformer aux attentes que la profession souhaite retrouver chez les candidats à l'HMONP et ainsi maximiser leurs chances de l'obtenir. Ils ont donc à négocier entre leurs aspirations, leur vision du métier ainsi que la manière

1141 OLLIVIER Carine, « Tous entrepreneurs ? », dans : PAUGAM Serge, *50 questions de sociologie*, Paris, PUF, 2020.

1142 *Ibid.*

1143 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, *op. cit.*, p. 265.

1144 MACAIRE Elise, NORDSTRÖM Minna (dir.), *Génération HMONP. La formation à l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre comme fabrique de l'architecte. Étude qualitative et quantitative sur la mise en situation professionnelle de l'HMONP*, LET-LAVUE, Ministère de la Culture, CNOA, mai 2021.

1145 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, *op. cit.*, p. 265.

1146 *Id.*, p. 279.

1147 *Id.*, p. 267.

1148 *Ibid.*

1149 *Id.*, p. 303.

1150 *Ibid.*

dont ils aimeraient l'exercer et se structurer, et « une vision encore dominante de la "carrière canonique de l'architecte"[1151] ».

Revenons maintenant à la question des logiques entrepreneuriales, envisagées cette fois à l'échelle des agences d'architecture. Dans la SNA de 2015, qui continue d'être régulièrement citée de part et d'autre — par les politiques et par les représentants de la profession — comme un document stratégique pour penser et accompagner l'évolution de la profession, les deux expressions sont utilisées : « les agences d'architecture » (4 occurrences) et « les entreprises d'architecture » (5 occurrences). Lorenzo Diez, qui a contribué au sein d'un groupe de travail préalable à la SNA, revient sur son propre recours à l'expression dès 2015 en qualifiant cet emploi d'iconoclaste. Selon l'architecte-urbaniste en chef de l'État :

> « Pour autant, se penser comme entreprise dans sa pratique de l'architecture, c'est d'une part accéder à l'ensemble des forces vives qui participent à la production et à la répartition des richesses […], mais aussi, dans les circonstances actuelles plus qu'avant, à l'invention de solutions économes et écologiques.[1152] »

Ainsi, « se penser comme entreprise » est présenté comme une condition permettant aux architectes de répondre plus efficacement aux besoins de la société et de mieux s'imposer dans le monde de la construction. Ce discours, sous couvert de vouloir accompagner les agences d'architecture, promeut des logiques entrepreneuriales qui entrent en contradiction avec l'*ethos* traditionnel des architectes, notamment via des injonctions à la rationalisation et à la performance économique. Le document stratégique — la SNA — est accompagné du rapport des groupes de travail. Dans celui-ci et plus particulièrement dans la quatrième partie du document, *volet D — Développer*, l'appel à un changement de registre lexical est explicité :

> « Dans l'intérêt du public, les notions d'entreprises, d'acteurs économiques, sont à réintroduire durablement dans la profession, pour que les structures professionnelles regagnent les compétences économiques, juridiques, techniques qui ont migré vers les structures d'ingénierie.[1153] »

Dans ce contexte, le registre lexical de l'entreprise va également de pair avec une approche de l'architecture par le prisme de l'économie et de la compétition vis-à-vis des ingénieurs. Il est présenté comme traduisant une volonté de voir les entreprises d'architecture regagner en compétences et s'imposer face aux structures d'ingénierie, mais aussi aux commanditaires pour qui le critère du prix est trop souvent prédominant et au détriment des intérêts des usagers[1154]. Il s'agit ainsi « d'adapter la profession aux évolutions de la société et de la commande[1155] ». Dans un contexte où la question économique est omniprésente, les architectes se voient, eux aussi, par les discours institutionnels, sommés d'entrer dans cette logique et d'en adopter les codes.

Pour mieux comprendre l'exercice professionnel et aider les architectes à affirmer la valeur économique de l'architecture, la mesure 26 de la SNA appelle à la création d'un « observatoire partenarial de l'exercice professionnel pour bien évaluer afin de mieux évoluer[1156] ». De plus, le

1151 *Id.*, p. 309.

1152 DIEZ Lorenzo, « Distinguer la valeur économique de l'architecture : La chose, la pratique et le mot », *AMC*, nº 305, janv.-fev. 2023, p. 32.

1153 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, juillet 2015, p. 60.

1154 *Ibid.*

1155 *Ibid.*

1156 Il est précisé que l'observatoire devrait permettre de réaliser un diagnostic sur : la situation économique, quantitative et qualitative de la profession ; la place du marché de l'architecture par rapport au marché du BTP en France et en Europe ; la qualité, les coûts et les délais, des opérations, complétés par l'éclairage des pratiques rencontrées dans

groupe de travail responsable du *volet D— Développer*, invite à réfléchir à de nouvelles formes d'associations ou de regroupement pour associer plusieurs structures et regrouper leurs moyens, ainsi qu'à la création de nouvelles formes de petites et moyennes entreprises (PME) du bâtiment[1157]. Il propose d'ouvrir une réflexion sur la composition sociale des agences d'architecture (mesure 31) pour faciliter la constitution d'entreprises pluri-compétences (maîtres d'œuvre indépendants, ingénieurs, *designers*, urbanistes, paysagistes, économistes)[1158]. Le rapport suggère également de réexaminer les dispositions spécifiques qui s'imposent aux agences d'architecture, notamment celles relatives à la répartition de la détention du capital social entre personnes morales et personnes individuelles, et de permettre aux architectes de créer plus facilement des *holdings*[1159].

Par la suite, en 2018, le groupe de travail nommé « Désirs et valeurs de l'architecture », dont le rapport a été préalablement introduit dans le chapitre 3 de la thèse, identifie, parmi les valeurs attachées à l'architecture, la valeur économique[1160]. Pour décrire celle-ci, il débute par un rappel concernant le poids du secteur de l'aménagement, du bâtiment et de la construction dans le développement économique d'un pays. Les auteurs pointent également la financiarisation progressive de la société qui conduit à transformer des lieux d'usages, tels que les logements et les bureaux en produits immobiliers et à mettre au centre des échanges la rentabilité : « "construire" est donc considéré par beaucoup comme un produit économique "comme un autre" »[1161]. Face à ces logiques marchandes, le groupe de travail rappelle le rôle de l'État dans la régulation du rapport de force entre les sociétés d'architecture et les grands groupes du BTP, dont le poids économique et les capacités de levée de fonds sont largement supérieures. Il met ainsi en avant la nécessité que l'État poursuive son rôle pour garantir l'intérêt public de l'architecture, plutôt que d'encourager les agences d'architecture à s'imposer comme acteur économique, appelé à entrer dans une logique de compétition avec les autres acteurs du monde de la construction et à se soumettre aux règles du marché et de la libre concurrence.

La dernière partie du rapport liste « une série de chantiers à ouvrir[1162] ». L'axe V revient sur les relations entre architecture et économie en revendiquant une « architecture, créatrice de richesses[1163] ». Les auteurs listent une série d'actions à mettre en œuvre. Cette fois, il est question

---

d'autres pays européens ; l'évolution des compétences et des pratiques de la maîtrise d'ouvrage publique et privée ; l'état de la commande et des missions ; la répartition du conseil sur l'ensemble du territoire ; la taille critique des structures professionnelles ; l'usage et le niveau de qualité des outils ; la représentation professionnelle.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, *op. cit.*, p. 61.

1157 *Id.*, p. 62.

1158 *Id.*, p. 63.

1159 Une holding est une « société dont l'objet est de gérer les participations qu'elle détient dans d'autres sociétés, dans le but d'y exercer un contrôle prépondérant. C'est un instrument de la concentration des entreprises. »

GUILLIEN Raymond, VINCENT Jean (dir.), *Lexique des termes juridiques*, 15e éd., Paris, Dalloz, 2005, p. 322.

1160 Lors de la journée de lancement de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le rapport sur les valeurs de l'architecture a été cité à plusieurs reprises pour expliquer les origines de l'observatoire. Le chantier 6 du rapport recommande en effet de « Se doter d'un outil national d'observation et [de] rénover les outils d'évaluation de la politique de l'architecture ». Au cours de la journée de lancement, il a été rappelé la nécessité de caractériser et de donner à voir la valeur économique de l'architecture, mais aussi de brosser le portrait de la filière de l'architecture en se concentrant notamment sur l'analyse des structures d'exercices qui le composent.

LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, le 20 septembre 2019, p. 36.

1161 *Id.*, p. 16.

1162 *Id.*, pp. 34-49.

1163 *Id.*, p. 46.

d'œuvrer en faveur d'une rémunération des architectes à leurs justes valeurs. Pour ce faire, ils proposent d'étudier les systèmes nationaux de rémunération des architectes au sein de l'Union européenne, de définir les critères d'une « offre anormalement basse » en droit européen, de revenir sur le mode de rémunération des architectes français, de le faire évoluer et d'harmoniser le régime fiscal des agences françaises et des agences étrangères travaillant en France (chantier 20). Au lieu de faire porter la responsabilité sur chaque agence en la sommant de mettre en place une stratégie économique, l'accent est mis sur la question des modalités de rémunération des architectes. De plus, les évolutions à prévoir en ce qui concerne les agences d'architecture sont au cœur du chantier 21[1164]. Il est alors question d'accompagner les architectes qui s'installent comme ceux qui souhaitent changer de carrière, de développer les coopérations entre les jeunes professionnels en favorisant notamment la mise en commun de moyens (locaux, équipements techniques, fonctions support) — de recourir à d'autres solutions, dans le sens certes d'une mise en commun, mais en invitant à réfléchir à des solutions adaptées à la profession, et non, seulement en visant la grande entreprise d'architecture comme seul modèle. En complément, les auteurs recommandent de :

> « **Rendre les agences éligibles aux différents dispositifs d'aide aux entreprises** (pépinières, aides à la création d'entreprise ou de start-up, crédit impôt-recherche…), **en fonction de la nature de leurs besoins**, soit ceux d'une entreprise culturelle, ou d'une entreprise économique avec une filière R et D ou enfin d'une entreprise à compétence écologique et environnementale. Poursuivre le soutien aux doctorats par les CIFRE qui favorisent l'articulation recherche/métiers, notamment dans les entreprises d'architecture et d'autres structures privées et publiques (inventaire et typologie en cours).[1165] »

À travers cet appel en faveur de l'ouverture de dispositifs aux agences d'architecture, une différenciation est faite entre différents types d'agences : « entreprise culturelle », « entreprise économique avec une filière R et D » et « entreprise à compétence écologique et environnementale ». Cette déclinaison suggère une nouvelle catégorisation des agences, sans que chaque type soit pleinement présenté et défini. Elle met en lumière une certaine ambivalence entre différentes dimensions constitutives de l'agence d'architecture — des dimensions présentes dans toutes les agences, mais plus ou moins affirmées selon le type d'agence considéré. À nouveau, le rapport associe clairement la recherche & développement à la dimension économique de l'entreprise — comme ça a été le cas dans l'étude menée par le groupe *Boston Consulting* qui associe la R&D aux grandes agences. Le chantier 22 poursuit dans cette même thématique : « Faire reconnaître la haute valeur ajoutée du travail des architectes en matière d'innovation et d'expérimentation[1166] ». Les auteurs appellent à faciliter les recours aux dispositifs de droit commun de la R&D et de l'innovation pour les architectes. Ils recommandent également d'encourager le développement des avis techniques expérimentaux (ATEx) et les avis techniques (ATECH) sollicités par les architectes en mettant en place « un dispositif de certification préalable des innovations architecturales[1167] ». Nous percevons ici une volonté de donner une place plus visible aux architectes au sein de ces dispositifs, ainsi qu'un questionnement récurrent sur l'inadéquation des procédures actuelles, telles que l'ATEx et l'ATECH, lorsqu'il s'agit de reconnaître des « innovations architecturales ». Les auteurs mettent ainsi en lumière une tension persistante, d'ores et déjà introduite dans la thèse, entre innovation technique et innovation architecturale. Enfin, les auteurs souhaitent que soit créée une banque de données des innovations architecturales recensant notamment les ATEx et ATECH. Ces recommandations font bien sûr écho aux solutions d'effets

1164 *Ibid.*

1165 *Ibid.*

1166 *Id.*, p. 47.

1167 *Ibid.*

équivalents (ESSOC 2, Chapitre 2). La conclusion du rapport sur les valeurs de l'architecture débute par l'affirmation suivante : « Oui, l'architecture a un prix[1168] ». À travers cette énonciation, les auteurs soulignent la relation complexe entre architecture et économie, tout en orientant davantage leur proposition vers un soutien aux agences face aux logiques du marché, plutôt qu'une incitation à devenir de grandes entreprises d'architecture. Toutefois, ici comme dans les rapports et études précédemment cités, la recherche et développement ou encore l'innovation et l'expérimentation sont convoqués pour participer au développement économique des « entreprises économiques d'architecture ».

Un autre rapport, cette fois à l'initiative du CAE, encourage le développement de la recherche, notamment celle reposant sur une « évaluation post-occupation », pour démontrer la valeur de l'architecture et du travail des architectes à l'aide de données[1169]. Ainsi, la recherche apporterait la preuve de l'utilité des architectes :

> « L'objectif de ce rapport est de soutenir le développement de la recherche dans la pratique architecturale en Europe. Cela permettra aux architectes de démontrer la valeur de ce qu'ils font, de diversifier leurs services et de devenir plus résilients, quel que soit la taille du bureau ou le secteur dans lequel ils travaillent.[1170] »

Le CAE plaide pour que la recherche soit considérée comme un « catalyseur » en vue d'atteindre les objectifs des « organisations, des personnes et de la société dans son ensemble[1171] ». La recherche doit permettre de faire état de la capacité de l'architecture à résoudre des problèmes, à décrire ce qu'elle fait et ce qu'elle apporte, et, par suite, aider les architectes à acquérir de nouvelles commandes et à s'imposer dans l'environnement compétitif qu'est le secteur du bâtiment[1172]. La recherche apparaît ici comme un levier de rationalisation des activités et des résultats de l'intervention des architectes. Il s'agit, à travers elle, de rendre lisible leur apport, dans l'objectif de convaincre la société de l'intérêt de faire appel à eux. De plus, dans ce rapport sur l'exercice de l'architecture en Europe, il est aussi question de défendre la valeur économique d'une architecture de qualité à travers la réduction des coûts qu'elle offre (économie monétaire lors de la rénovation et de l'utilisation, avantages supplémentaires en termes d'espace accru, etc.). À nouveau la production de données, grâce à la recherche, doit permettre d'en apporter la preuve. Il s'agit bien d'entrer dans la logique du critère économique, mais en démontrant que la recherche d'économies par le commanditaire ne doit pas être cherchée à travers une réduction des honoraires des architectes, mais plutôt de s'inscrire dans une approche globale de l'opération. Le recours aux architectes n'est alors plus vécu comme un surcoût, mais comme un levier d'optimisation et d'économie à long terme. En somme, il est attendu de l'architecte qu'il s'inscrive pleinement dans une logique de rationalité technico-économique, qu'il ne soit plus perçu comme indifférent aux enjeux de rentabilités, mais au contraire comme un acteur structuré, à l'image des grandes agences, supposées plus efficaces pour optimiser la rentabilité des opérations immobilières, selon les promoteurs immobiliers notamment[1173].

1168 LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, *op. cit.*, p. 50.

1169 HAY Rowena, SAMUEL Flora, FARRELLY Lorraine, *Démontrer la valeur de la conception par la recherche dans le cadre de l'exercice de l'architecture en Europe*, Université de Reading, Conseil des Architectes d'Europe, 2020.

1170 *Id.*, p. 5.

1171 *Id.*, p. 10.

1172 *Id.*, p. 10 ; p. 11 ; p. 12 ; p. 17.

1173 MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 51.

Enfin, en dehors des discours institutionnels ou des rapports commandés par les pouvoirs publics, certains travaux de recherche ont également mobilisé le champ lexical de l'entrepreneuriat pour caractériser une partie du paysage des agences d'architecture. Ainsi, en 2017, Laura Brown identifie, parmi cinq segments d'agences actives à l'international, un groupe qu'elle désigne comme « les entrepreneurs » :

> « Les architectes "entrepreneurs" sont la composante la plus marchande. Leur parcours se bâtit sur le sens de la négociation et un désir d'entreprendre pour soi-même ou pour le compte d'un autre. Certains ne revendiquent pas l'exercice de l'architecture au sens le plus "noble" — c'est-à-dire celui de l'acte de concevoir, d'innover, de créer — mais décrivent une posture "pragmatique" : leurs services se vendent bien, et en particulier par-delà les frontières s'ils savent saisir leur chance et mettre en avant des compétences originales — "J'ai vu qu'il y avait un vrai business à l'international…" ; "En tant que français…". D'autres placent au cœur de leur activité l'aspect technique de la construction. Ils travaillent en partenariat étroit avec des bureaux d'études en ingénierie, sont attirés par la construction d'ouvrages de type barrages, ponts, tours, stades.[1174] »

Par-là, Laura Brown associe au segment des entrepreneurs, une posture pragmatique se distinguant par leur intérêt pour la dimension marchande de leur pratique et les aspects techniques de la construction. Ici encore, le recours au champ lexical de l'entreprise évoque un horizon de valeurs et de transformations par rapport au modèle historique de l'agence d'architecture. Il mobilise ainsi le vocabulaire de l'entrepreneuriat comme levier de changement, et non comme référence à une forme préétablie qu'incarnerait l'entreprise d'architecture. Ainsi, ces appels permettent de mettre en lumière certaines spécificités structurelles des agences d'architecture : la prévalence accordée à la qualité architecturale sur les logiques de rentabilité — non pas comme des intérêts incompatibles, mais comme un ordre de priorité où l'impératif économique ne doit pas supplanter l'exigence de qualité —, la prégnance de petites structures faiblement capitalisées, ou encore un certain rejet de la rationalisation dans le discours et les activités des architectes.

Ces observations s'inscrivent dans un cadre plus large de transformation des logiques propres à l'exercice des architectes, que l'on peut lire à travers le prisme de la rationalité néolibérale telle que définie par Gilles Pinson[1175]. Celle-ci, s'imposant à partir de la fin des années 1970, institue les mécanismes du marché, les logiques de concurrence et l'idéologie de la performance comme principes organisateurs des conduites et des structures. Les agences d'architecture tendent ainsi à ne plus être considérées comme des entités à accompagner ou à réguler, mais comme des acteurs sommés de s'auto-organiser et de se différencier dans un marché concurrentiel. Ce processus s'accompagne d'une responsabilisation accrue, dans une logique où la transformation individuelle des structures devient la condition de leur survie. Il s'agit dès lors moins, pour l'État, de garantir des conditions d'exercice que d'inviter chaque agence à intégrer les normes de performance et d'efficience dictées par le contexte économique.

1174 ROSENBAUM Laura, *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Guy Tapie, Université de Bordeaux, p. 233.

1175 PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, PUF, 2020, p. 105.

2.2. Dé-différencier les agences par l'innovation

Parallèlement à la volonté de caractériser les agences d'architectes ou de les inviter à développer des logiques entrepreneuriales, un autre mouvement consiste à les intégrer à une entité englobante, celle des « industries culturelles et créatives ». Fabrice Casadebaig, conseiller Culture au Secrétariat général pour l'investissement et coordinateur national de la stratégie « Industrie culturelle et créative », a précisé, lors de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture 2023, que les « industries culturelles et créatives (ICC) sont une manière d'envisager la Culture sous l'angle de l'économie ». Dans un entretien réalisé à l'occasion du forum *Entreprendre dans la Culture 2022*, il définit les ICC comme « un ensemble qui regroupe l'ensemble des activités de la Culture et des médias dans notre pays[1176] ». Les « entreprises, les acteurs » qui sont les ICC ont comme lien « l'excellence du geste créateur ». À travers « la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives », il est question d'aider ces acteurs face aux défis liés à la transition numérique et environnementale. Elle se décline en 5 axes thématiques : renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises de la filière ; hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle ; renforcer la place des ICC françaises à l'international ; inscrire pleinement les ICC dans les dynamiques de transformation territoriale ; faire de la filière un secteur de référence en matière de responsabilité sociale et écologique[1177].

Dans le cadre de cette stratégie, différents dispositifs « ouverts et sélectifs » sont mis en œuvre pour soutenir et subventionner le développement de la filière et « les projets innovants »[1178]. En nommant cet ensemble « les industries culturelles et créatives » et à la lecture de la présentation des mesures que comprend la stratégie, l'accent est mis sur la considération du monde de la culture à travers ses acteurs, créateurs de valeurs culturelles et économiques. Face à un intitulé peu commun et très ouvert — la référence à l'industrie n'étant pas usuelle pour désigner les architectes et les secteurs rassemblés étant nombreux — la place accordée à l'architecture dans cette stratégie soulève des interrogations. Toutefois, des crédits importants sont investis, et les architectes peuvent y prétendre — en fonction des dispositifs, certains sont plus ou moins destinés à un secteur spécifique : audiovisuel, architecture, etc. Les enjeux contemporains associés à l'innovation dans le monde de la Culture sont exprimés au sein du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA 4) :

> « Les mesures de l'axe 1 permettent de renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises de la filière ;
>
> Les mesures de l'axe 2 contribuent à hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle ;
>
> Les mesures de l'axe 3 viennent renforcer la place des ICC françaises à l'international ;
>
> Les mesures de l'axe 4 permettent d'inscrire pleinement les ICC dans les dynamiques de transformation territoriale ;

1176 Interview de Fabrice Casadebaig à l'occasion du forum « Entreprendre dans la Culture 2022 », disponible en ligne, consulté le 30 juillet 2024. URL : https://www.culturelink.fr/interview-de-fabrice-casadebaig-coordinateur-national-de-la-strategie-industrie-culturelles-et

1177 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives : innovation et culture face aux défis des transitions numérique et écologique*, 2021.

1178 *Ibid.*

> Les mesures de l'axe 5 contribuent à faire de la filière un secteur de référence en matière de responsabilité sociale et écologique.[1179] »

Ils visent à affirmer et faire reconnaître les ICC comme une filière économique à part entière. Cependant, Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture, décrit le champ des ICC comme un champ qui n'est pas simple à investir[1180]. À titre d'exemple, l'appel à projets « Alternatives vertes 2 », lancé dans le cadre du Plan France 2030 et ouvert aux ICC, relayé sur le site de l'Ordre des architectes, a pour finalité la création « d'outils généralisables permettant la mesure, l'évaluation et une politique de réduction des impacts écologiques », générant « des solutions concrètes pour proposer au secteur des "alternatives vertes" mettant en avant de manière innovante, dans tous les segments économiques de la chaîne de valeur, une approche s'inscrivant pleinement dans l'économie circulaire » ou « la création ou l'adaptation d'outils de formation continue, afin de professionnaliser l'expertise des acteurs des ICC en matière de transition écologique[1181] ». On retrouve ici les enjeux de reproductibilité et de création de valeur économique liés à l'innovation, mais aussi ceux de rationalisation, notamment à travers les dispositifs d'évaluation, ainsi qu'un intérêt marqué pour le numérique et la compétitivité à l'échelle internationale.

De plus, dans la continuité de cette logique qui consiste à considérer les agences d'architecture comme des entreprises ou comme des ICC, la révision de la réglementation encadrant les professions libérales — et en particulier celle des sociétés d'architecture — est régulièrement évoquée, dans une perspective d'adaptation aux règles de la libre concurrence. Le rapport remis par Jacques Attali pour la libération de la croissance française, la Commission européenne sur la concurrence dans le secteur des professions libérales[1182] et le projet de loi dite « loi Macron » pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques[1183], sont favorables à un assouplissement des réglementations dans l'ensemble du secteur des services :

> « De façon générale, les études montrent que l'ouverture des professions réglementées à la concurrence fait baisser les prix, améliore la productivité, augmente l'offre et encourage l'innovation […] et la compétitivité […].[1184] »

Nous pouvons y voir une grille de lecture des intentions politiques à l'égard de l'avenir de l'architecture. En effet, à la lumière de ces différentes dynamiques — en faveur de la déréglementation de la profession, de la promotion de l'entrepreneuriat et des ICC — la nature de

---

1179 Les informations sont disponibles sur le site internet du ministère de la Culture. URL : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/industries-culturelles-et-creatives/strategie-d-acceleration-des-industries-culturelles-et-creatives

1180 HEBERT Jean-François, Mot d'introduction, Séquence d'ouverture de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture 2023, le 14 novembre 2023.

1181 Les informations sont disponibles sur le site internet de l'Ordre des architectes. URL : https://www.architectes.org/actualites/repondez-l-appel-projets-alternatives-vertes-2

1182 WAELE Sandra de, MALETRAS Sophie, WRIGHT John, « Présentation de la Communication de la Commission sur la concurrence dans le secteur des professions libérales (février 2004) et de la proposition de directive Marché intérieur de services », dans : ORDRE DES ARCHITECTES, *L'architecte dans le contexte européen, Actes de la convention des architectes, Bruxelles, 2 et 3 décembre 2005*, Paris, CNOA, 2006, p. 11.

1183 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Le projet de loi dite « loi Macron » comporte un objectif de déréglementation en autorisant l'ouverture du capital social des sociétés pour accroître leur rentabilité, tout en diminuant le coût des prestations pour l'usager. Par la suite, l'article 13 de la loi de l'architecture a bien été modifié dans ce sens, en limitant toutefois la détention du capital par des personnes morales qui ne sont pas des sociétés d'architecture à 25 %.

CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 23.

1184 ATTALI Jacques, *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, Paris, XO Éditions, 2008, p. 158.

l'engagement de l'État envers les architectes évolue. Il serait erroné de qualifier cette évolution de désengagement total de l'État à leur égard. Il s'agit plutôt d'une reconfiguration de son mode d'intervention, alignée sur les principes du néolibéralisme. Des financements importants sont alloués à l'innovation et au développement économique. Bien qu'ils ne soient pas spécifiquement destinés aux architectes, ces dispositifs leur sont néanmoins officiellement accessibles. L'État continue d'encadrer certains principes, comme l'indépendance des architectes et le recours obligatoire à un architecte dans certaines conditions, à travers une réglementation qui, sans avoir été abrogée, s'est assouplie en défaveur de la protection de la profession. Il poursuit son rôle de régulation à travers des politiques de subvention, notamment dans les domaines du logement et de la rénovation. Toutefois, ces aides ne s'accompagnent pas de mesures visant à protéger la profession, comme l'obligation ou la recommandation forte de recourir à un architecte. De plus, la commande publique diminue. Dans cette configuration, l'État encourage les agences d'architecture à s'adapter aux logiques de marché et à affirmer leur position face aux autres acteurs du secteur du bâtiment. Cela passe par l'adoption de démarches entrepreneuriales : recours aux dispositifs de droit commun, investissement dans la recherche et le développement, développement de stratégies organisationnelles et de communication, etc. L'intervention publique se manifeste aussi dans des formes de consécration professionnelle, reprenant les codes de la discipline — comme l'illustre le programme RÉSÉDA — tout en les associant aux discours contemporains sur l'innovation. En valorisant certaines démarches et en leur attribuant des bénéfices supposés pour la profession, l'action publique initie ainsi des dynamiques de déréglementation et de dé-différenciation. Les mots d'ordre mobilisés sont transversaux à l'ensemble des secteurs, tandis que les dispositifs mis en œuvre sont largement standardisés, n'étant adaptés aux spécificités de l'architecture qu'à la marge, dans les discours ou les référentiels — nous revenons sur certains d'entre eux relatifs au CIFRE et au CIR *infra*. En effet, il ne s'agit pas de créer à terme de nouveaux dispositifs, mais de mettre en place « des mesures transitoires qui permettront aux entreprises d'architecture de rejoindre massivement le droit commun de la Recherche & Développement et de l'innovation[1185] ». Ainsi, sous couvert de promouvoir des initiatives présentées comme positives, l'intervention publique tend à privilégier une logique incitative, au détriment d'une politique de l'architecture reposant sur la reconnaissance et la protection de la profession. Cette transformation dans le langage employé et plus largement dans les politiques menées elle-même, alimente les réflexions continuelles sur l'identité de la profession[1186] et sur la compatibilité « entre d'une part un modèle de compétitivité économique auquel les entreprises libérales doivent s'adapter et un système de valeurs (sociales et politiques) qui les caractérise[1187] » :

> « Quelle est alors la place du processus de création artistique, et de sa performativité, qui se retrouveraient absorbés par glissement sémantique dans les expressions "industries créatives", "industries culturelles", "co-création", "design", etc., empruntées au management des entreprises ?[1188] »

Avant d'entrer dans le détail des dispositifs de droit commun accessibles aux architectes en matière de recherche et d'innovation, revenons un instant sur les liens entre logiques entrepreneuriales et innovation. Dans la première partie de sa thèse, Fabien Reix analyse l'*ethos* entrepreneurial. Il cite les travaux de Joseph Schumpeter, pour qui « l'entrepreneur […] est l'acteur principal du

1185 *Ibid.*

1186 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, *op. cit.*, p. 41.

1187 *Id.*, p. 79.

1188 RENUCCI Franck, REOL Jean-Marc, « Introduction générale », *Hermès, La Revue*, 2015/2, nº 72, p. 15.

renouvellement de l'économie capitaliste[1189] ». Celui-ci serait ainsi « le moteur du progrès technique parce qu'il casse la routine en innovant[1190] ». L'innovation, initiée par l'entrepreneur et rompant avec les usages en vigueur, peut alors prendre la forme d'un nouveau bien ; d'une méthode de production ; de l'ouverture d'un débouché ; d'une source de matière première nouvelle ou de la mise en place d'une nouvelle organisation, comme la création d'une situation de monopole[1191]. Elle engendrerait de la croissance économique. Selon le rapport de la CNEPI, les politiques publiques misent en effet sur « le considérable potentiel d'innovation, de croissance et de création d'emplois que porte la création de nouvelles entreprises[1192] ». Ce constat motive la mise en place d'un panel de nouveaux dispositifs en faveur de « l'entrepreneuriat innovant[1193] ». Le groupe de travail du volet C — Innover de la SNA, s'est également penché sur la définition de l'innovation, cette fois en architecture. Elle est d'abord décrite comme un phénomène double rétroactif et proactif. Elle doit expertiser et prolonger une « continuité historique de recherches et de propositions[1194] » et offrir « un travail prospectif d'identification de problèmes nouveaux qui appellent de nouvelles solutions[1195] ». Dans les discours institutionnels, l'innovation en architecture semble, là encore – comme pour les appels concernant l'entreprise d'architecture – s'inscrire avant tout dans une logique d'identification et de résolution des besoins de la société et de la profession, apparaissant comme la réponse à tous les problèmes[1196]. Trois préceptes sont présentés pour favoriser l'innovation en architecture : « renforcer les liens de fertilisation entre enseignement, recherche et métiers de l'architecture[1197] » et « accompagner le citoyen acteur de l'architecture dans les

1189 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, *op. cit.*, pp. 40-41.

1190 *Ibid.*

1191 *Ibid.*

1192 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, p. 54.

1193 *Ibid.*

1194 BARANI Marc dans : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, *op. cit.*, p. 33.

1195 *Ibid.*

1196 Une série d'objectifs associés à l'innovation en architecture est listée :

« Aujourd'hui donc, le contexte général incite à se mobiliser collectivement autour d'une ambition renouvelée d'innovation en architecture et par l'architecture.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait en effet nous permettre d'installer un nouveau paradigme normatif fonctionnant par objectif.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait en effet permettre de consolider un enseignement et une recherche d'excellence, un savoir-faire français, positionné au niveau international, visant à exporter les compétences de nos architectes.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait en effet ouvrir de nouveaux débouchés professionnels, de nouvelles pratiques et soutenir les jeunes architectes qui disposent d'un potentiel important d'engagement dans l'innovation.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait en effet consolider la filière de l'édification autour du chantier et des expérimentations.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait rendre plus visible et réelle encore la valeur ajoutée de l'architecture dans les territoires.

- Innover en architecture dans les années à venir devrait en effet placer encore plus le citoyen au cœur des processus de projet par une participation active à la vie de la cité et à la transformation de son environnement bâti. »

BARANI Marc dans : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, *op. cit.*, pp. 36-37.

1197 *Id.*, pp. 37-38.

métropoles et les campagnes[1198] ». Enfin, il est recommandé d'« aider les entreprises d'architecture à rejoindre le droit commun de la recherche développement[1199] », comme vu précédemment.

3. Les dispositifs à destination des agences d'architecture et leurs référentiels

La politique publique de l'innovation se traduit par un ensemble de mesures combinant des incitations fiscales (crédit impôt recherche), des aides individuelles ciblées (subventions ou contrats de recherche), des instruments de financement (prêts et prises de participation) et des dispositifs destinés à renforcer les compétences humaines des entreprises (convention industrielle de formation par la recherche et le dispositif jeune docteur, notamment)[1200.] Les dispositifs de droit communs ont été ouverts aux sociétés d'architecture. Ils sont présentés comme visant à valoriser économiquement une recherche, aider à la conception d'un prototype ou subventionner le travail d'un doctorant en contrat avec une entreprise. L'Ordre des architectes, le ministère de la Culture, la presse professionnelle, mais aussi les ENSA et leurs UR dans une certaine mesure, font la promotion de ces dispositifs. Ils invitent les agences d'architecture à s'en saisir via des plaquettes présentant leurs intérêts et leurs modalités, des articles et des tables rondes autour du partage d'expérience[1201]. Il s'agit, pour les plus connus et les plus relayés, du CIR, du CII, mais aussi de la CIFRE.

Parallèlement à ces efforts — ouverture des dispositifs de droit commun aux architectes et campagnes de communication autour de ceux-ci —, le gouvernement fait la demande suivante par le biais d'« un bleu de la RIM » (document produit au cours d'une réunion inter-ministérielle) sous la présidence de Tristan Barrès, conseiller technique logement au cabinet du Premier ministre :

> « Le cabinet du Premier ministre demande au ministère de la Culture en lien en tant que de besoin avec le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Économie et des Finances d'identifier les difficultés qui se posent en matière d'innovation architecturale et de proposer des solutions pour y remédier.[1202] »

Quasiment simultanément, à l'échelle européenne, un rapport commandé par le CAE fait état d'un financement de la recherche en architecture difficile à obtenir, et ce, même dans les pays où les fonds disponibles sont plus importants[1203]. En France, il a effectivement été constaté au sein du groupe de travail Innovation architecturale que les architectes témoignent d'une difficulté à recourir aux dispositifs de droit commun (par l'entremise du témoignage des personnes invitées à participer

1198 *Ibid.*

1199 *Ibid.*

1200 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, *op. cit.*, p. 30 ; p. 37.

1201 À titre d'exemple, l'Ordre des architectes a publié sur son site internet un dossier intitulé « La recherche & développement dans les agences d'architecture : avantages et financement », disponible en ligne, consulté le 8 août 2024. URL : https://www.architectes.org/actualites/la-recherche-developpement-dans-les-agences-darchitecture-avantages-et-financements

1202 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Innovation architecturale, Restitution des travaux du groupe de travail*, 2020, p. 9.

1203 HAY Rowena, SAMUEL Flora, FARRELLY Lorraine, *Démontrer la valeur de la conception par la recherche dans le cadre de l'exercice de l'architecture en Europe*, *op. cit.*, p. 13.

– aucune donnée chiffrée n'a été fournie), et ce, même quand ils font appel à des bureaux spécialisés pour les accompagner[1204]. Les dispositifs sont décrits comme étant « très adaptés à l'innovation technique, mais […] moins à l'innovation architecturale[1205] », constat, cette fois formulé par les architectes, qui rejoint la dualité entre innovation technique et innovation architecturale mise en exergue dans le chapitre 2. Le groupe de travail a donc proposé de produire des fiches pratiques pour aider les architectes à mobiliser les dispositifs de droit commun de l'innovation. Celles-ci doivent se décliner en quatre thématiques que sont : la définition de l'innovation architecturale via l'établissement d'un glossaire illustré ; la caractérisation de cette innovation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation — bien que distinguée de la seule dimension technique, l'innovation architecturale doit alors pouvoir être évaluée, ce qui introduit une forme de rationalisation ; la traçabilité des innovations et l'archivage des pièces relatives à la conception et à la réalisation ; la valorisation de l'innovation architecturale pour et par les agences[1206]. Il s'agit de caractériser l'innovation architecturale dans le but d'inciter les agences à innover et à se saisir des dispositifs, mais aussi de se doter d'un référentiel et d'un dispositif d'expertise adaptés pour « certifier le caractère innovant d'une disposition architecturale[1207] ». À nouveau, la question de la spécificité de l'architecture se pose, mais cette fois-ci, c'est par le biais de l'innovation architecturale. Avant d'interroger la manière dont les architectes projettent la recherche et l'innovation dans leurs structures, il est important de revenir sur la manière dont les deux dispositifs les plus mis en avant par les institutions professionnelles et étatiques, la CIFRE et le CIR, s'adressent aux architectes et, par-là, participent à définir l'innovation architecturale encouragée et soutenue.

3.1. La convention industrielle de formation par la recherche

Le dispositif CIFRE, créé le 1er octobre 1980, vise à former des docteurs dans le cadre d'un partenariat entre un acteur socio-économique et un laboratoire académique[1208]. À cette fin, il est question d'allouer une subvention de 42 000 euros sur trois ans à une entreprise, une association ou une collectivité territoriale afin qu'elle recrute un doctorant. Ce dernier développe une recherche en partenariat avec une structure professionnelle tout en remplissant les mêmes conditions d'inscription et de suivi qu'un doctorant hors CIFRE (inscription à l'école doctorale, encadrement par un directeur de thèse, rattachement à un laboratoire, etc.). L'ANRT opère le dispositif pour le compte du MESRI.

Tel qu'il est présenté, plusieurs enjeux sont associés à ce dispositif. Tout d'abord, il vise à rapprocher le monde socio-économique et le monde académique. Le partenariat tripartite doit favoriser le développement d'une recherche au service des besoins du monde socio-économique. La structure professionnelle se dote d'une expertise via le doctorant et son laboratoire. Le laboratoire accède à de nouveaux partenaires et terrains de recherche. De nouvelles opportunités de financement s'offrent aux candidats au doctorat qui acquièrent également une expérience professionnelle. Selon Maria Bonnafous-Boucher, alors responsable des partenariats public-privé dans le domaine des sciences humaines et sociales & de l'innovation à l'ANR, le dispositif va dans

1204 SDAQCCV/BQAP, *Innovation architecturale − proposition de feuille route*, 29 août 2019, remis par Fabienne Fendrich, p. 3.

1205 *Ibid.*

1206 *Id.*, p. 5.

1207 *Id.*, p. 3.

1208 ANRT, *Rapport d'activité 2023 : pour une France forte de sa recherche*, Paris, 2023, p. 20.

le sens d'une rupture avec la conception d'un doctorat centré sur les carrières académiques[1209] en faveur d'une diversification des trajectoires professionnelles des docteurs et d'une reconnaissance du diplôme par le monde socio-économique. L'arrêté du 22 février 2019 qui a fait entrer le diplôme de doctorat dans le Répertoire national des certifications professionnelles témoigne de cette dynamique[1210].

Pour prétendre au dispositif, un dossier de candidature doit être déposé auprès de l'ANRT comprenant :

- des lettres d'engagement de l'employeur, du ou des laboratoires et de l'école doctorale ;
- une présentation du sujet de recherche (état de l'art, objectifs, méthodologie de recherche, planning prévisionnel, modalités de suivi et d'échanges entre les partenaires, moyens et matériels mis à disposition par chaque partenaire, retombées attendues par chaque partenaire, encadrants et contributions techniques de chaque partenaire, modalités et motivations du choix du candidat et références bibliographiques) ;
- le CV du candidat et une lettre de motivation ;
- les relevés de notes comptant pour l'obtention du grade de master ;
- une présentation de l'entreprise et le CV de l'encadrant ;
- une présentation de chaque laboratoire ainsi que le CV du directeur de thèse principal.

Les candidatures sont expertisées au fil de l'eau en étant soumises à deux experts qui vérifient la solidité financière et la capacité d'encadrement du doctorant de l'employeur (expertise socio-économique) ainsi que le projet de recherche (expertise scientifique)[1211]. Selon l'ANRT, les CIFRE sont présentes dans tous les secteurs d'activités : services R&D et ingénierie (23 %), services tertiaires (18 %), électronique, communication & informatique (18 %), aéronautique & spatial (11 %), finance & juridique (11 %), BTP (5 %), édition (4 %), énergie production et distribution (4 %), etc.[1212] La répartition par secteurs d'activités proposés par l'ANRT intègre des champs vastes au sein desquels l'architecture n'est pas directement identifiable.

La mesure 16 de la SNA fait référence aux CIFRE en architecture :

> « 100 doctorants dans les entreprises d'architecture à l'horizon 2020
>
> Il est nécessaire d'opérer une fertilisation croisée entre la recherche menée dans les ENSA et les autres établissements universitaires d'une part, et les pratiques innovantes développées dans les agences d'architectes d'autre part. De nombreuses agences d'architecture ont des pratiques de recherche qui méritent d'être valorisées par la présence de doctorants qui fonderont leurs travaux sur les connaissances développées par la pratique professionnelle. À l'horizon 2020, l'objectif est qu'un quart des doctorants en architecture soit accueilli au sein de structures professionnelles dans le cadre approprié (convention CIFRE, crédit impôt recherche, financements d'appels à projets, etc.).[1213] »

1209 BONNAFOUS-BOUCHER Maria, *Évolutions des études doctorales : Éléments de débat pour le doctorat en SHS*, Alliance nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA), Octobre 2019, p. 7.

1210 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage), ENSA Paris-La Villette-Let-Lavue, Paris, 2021, p. 88.

1211 *Id.*, p. 35.

1212 ANRT, *Rapport d'activité 2023 : pour une France forte de sa recherche*, *op. cit.*, p. 23.

1213 Mesure 16 − AXE C de la *Stratégie nationale pour l'architecture* du ministère de la Culture.

Dans cette mesure, la recherche renvoie d'abord aux pratiques menées dans les ENSA et dans les universités, tandis que l'innovation est associée aux agences d'architecture. Le dispositif CIFRE apparaît alors comme un point de rencontre entre deux sphères permettant l'émergence d'une forme de recherche menée au sein même des agences et de valorisation des pratiques innovantes développées dans celles-ci. Le dispositif CIFRE, en introduisant une participation du secteur privé au financement des travaux doctoraux, vise à optimiser l'utilité économique de la recherche et à favoriser l'insertion professionnelle. Ainsi, dans la SNA, les intérêts associés à l'intégration de doctorants dans les agences d'architecture sont présentés ; des objectifs quantitatifs sont donnés. Par la suite, en 2017, Christel Palant-Frapier, docteure en histoire de l'architecture et enseignante-chercheuse à l'ENSA Paris-Val-de-Seine, est chargée par le ministère de la Culture de promouvoir la CIFRE auprès des écoles d'architecture, des futurs doctorants et des entreprises d'architecture[1214]. En 2018, le Service de l'architecture du MC et le Conseil national de l'Ordre des architectes, en association avec l'ANRT et le MESRI, publient une plaquette « Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle » dans laquelle le dispositif CIFRE et les avantages pour les « agences et les entreprises d'architecture » ainsi que pour les doctorants sont présentés[1215].

Le monde de l'architecture est donc invité à se saisir du dispositif CIFRE, comme tous les autres secteurs d'activités. Tel qu'il est présenté, par l'ANRT ou par le MC et l'Ordre des architectes, le dispositif ne prévoit pas de dispositions particulières pour le monde de l'architecture. Celui-ci est invité à suivre les mêmes procédures et à être évalué de la même manière (expertise socio-économique de l'employeur et expertise scientifique du projet de recherche). Toutefois, l'ANRT considère la mise en situation professionnelle de six mois de l'année de l'HMONP au même titre que les stages et les apprentissages en alternance. De ce fait, un candidat à l'HMONP peut réaliser sa mise en situation professionnelle au sein d'une structure sans que cette période soit comptabilisée dans la limite qui s'impose à tout candidat à la CIFRE, c'est-à-dire de ne pas avoir été embauché par la structure d'accueil plus de 9 mois[1216].

Le catalogue 2004-2020 intitulé *Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, publié par le MC en association avec le MESRI, l'Ordre des architectes et l'ANRT[1217], donne à voir le nombre de doctorants concernés, les différentes structures d'accueil et les sujets des recherches menées (Annexe n°12). Depuis 2007, des doctorants sont donc accueillis par des agences d'architecture dans le cadre d'une CIFRE. L'objectif ici est de donner à voir l'ampleur des CIFRE en agence d'architecture. Toutefois les données utilisées sont celles fournies par le catalogue produit par le MC. Elles n'ont pas été actualisées par le ministère depuis la parution du catalogue 2004-2020. De plus, elles ont subi un second traitement de notre part (création de nouvelles statistiques à partir des données, confrontation à d'autres sources, telles que le classement des agences par chiffre d'affaires de la revue *d'a*, données fournies par le site *these.fr* et les sites des UR des ENSA). Nous ne sommes pas à l'origine du recensement des données et nous ne connaissons pas ni le cadre ni la méthodologie

1214 PALANT-FRAPIER Christel, « "Renforcer les synergies entre les formations doctorales et les agences d'architecture" », *d'a*, n° 262, mai 2018, p. 60.

1215 MINISTÈRE DE LA CULTURE, CNOA, « Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle », disponible en ligne sur le site de l'Ordre des architectes, mis en ligne le 5 décembre 2019, mis à jour le 17 avril 2024, consulté le 9 août 2024. URL : https://www.architectes.org/actualites/doctorat-en-cifre-pourquoi-pas-vous-95026

1216 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, *op. cit.*, p. 35.

1217 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, janvier 2021, p. 13.

mise en œuvre par le MC pour produire ces informations. Elles sont donc à prendre avec précaution, mais elles donnent à voir des tendances ou des estimations. De plus, en dehors de l'aspect quantitatif proposé ici, les doctorants en CIFRE dans le domaine de l'architecture[1218], des directeurs de thèse[1219] ainsi que des groupes de chercheurs[1220] analysent la position et les conditions spécifiques des doctorants en CIFRE en architecture. Nous renvoyons donc à ces travaux, ainsi qu'au chapitre 7 de la thèse, au sein duquel le doctorat en partenariat avec une agence d'architecture est donné à voir à partir de notre corpus d'entretien.

Selon les données transmises dans le catalogue, en 2020, 91 thèses du dispositif CIFRE dans le domaine de l'architecture (ENSA) ont été engagées : 42 soutenues, 42 en cours (contre une estimation de 452 doctorants dans les ENSA en 2021) et 7 abandons, dont 2 pour cause de liquidation judiciaire[1221]. Le catalogue présente ensuite 84 doctorants ou docteurs s'étant engagés dans un doctorat CIFRE dans le domaine de l'architecture, sans préciser quels sont les critères qui ont été retenus pour les sélectionner (diplômé d'une école d'architecture, rattachement à une UR d'une ENSA, structure employeuse issue du monde de l'architecture, etc.). Sur les 84, 32 ont été réalisés au sein d'une agence d'architecture, soit 38 %. Les autres doctorats ont été réalisés en partenariat avec des structures employeuses variées (Tableau n°14)[1222]. Les objectifs annoncés dans la SNA ne sont donc pas atteints, puisqu'à l'horizon 2020, seuls 32 doctorats en CIFRE ont été engagés avec des agences d'architecture au lieu de 100, et, dans les années 2019-2020, nous pouvons estimer que les CIFRE dans le domaine de l'architecture (pas seulement en agence) représentent un peu moins de 10 % des doctorants des ENSA.

1218 « Le doctorat CIFRE et la recherche par le projet dans les agences d'architecture », Journée d'étude, le 3 décembre 2021 à l'ENSA Paris Val-de-Seine, enregistrement disponible en ligne. URL : https://www.paris-valdeseine.archi.fr/a-la-une/archives/le-doctorat-cifre-et-la-recherche-par-le-projet-dans-les-agences-darchitecture.html

1219 DEVISME Laurent, « La condition grisante de la Cifre », *Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Matériaux de la recherche, mis en ligne le 20 janvier 2020.

1220 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, *op. cit.*

1221 *Id.*, p. 13.

1222 Les catégories utilisées sont celles du catalogue du MC.

Structures d’accueil	Nombre de CIFRE concernées
Agences d’architecture	32
Collectivités locales ou territoriales	10
Bureaux d’études techniques	7
Agences d’urbanisme	6
Organismes de conseil	6
Associations ou fondations	3
Bailleurs sociaux	3
Entreprises de construction	3
Etablissements publics	3
Sociétés de maîtrise d’ouvrage ou d’aménagement	3
Entreprises de Recherche & Développement	2
Organismes publics de recherche	2
Sociétés coopératives d’intérêt collectif	1
Sociétés d’édition	1
Entreprises de traitement des déchets	1
Agences de scénographie, muséographie, design	1
Entreprises commerciales	1

Tableau n°14 : Répartition par catégorie de structures d’accueil des doctorats en CIFRE

Source : production personnelle à partir des données fournies par le catalogue réalisé par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d’une structure professionnelle, op. cit.

Champs disciplinaires	Nombre de doctorants en partenariat avec une agence d'architecture concernés	Pourcentage de doctorats toutes structures confondues concernés
VT	6 (19 %)	17 %
TPCAU/VT	3 (9 %)	
TPCAU	5 (16 %)	14 %
TPCAU/STA	3 (9 %)	
HCA/TPCAU	4 (13 %)	
SHS/HCA	1 (3 %)	
SHS	6 (19 %)	41 %
HCA	2 (6 %)	9 %
STA	1 (3 %)	19 %
Non renseigné	1 (3 %)	

Tableau n°15 : Répartition par champs disciplinaires des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture

Source : production personnelle à partir des données fournies par le catalogue réalisé par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle, op. cit.

La répartition par « champs disciplinaires », empruntée à l'organisation des études — nous observons clairement ici comment l'institutionnalisation et l'organisation de l'enseignement influencent la manière d'appréhender et d'analyser la recherche en architecture —, révèle une prédominance pour les champs TPCAU (15) et VT (9) chez les doctorats en CIFRE en agence, qui sont les champs du projet enseigné principalement par des praticiens dans les ENSA (Tableau n°15). Ils sont toutefois majoritairement associés à un autre champ disciplinaire. Cette tendance ne se retrouve pas à l'échelle de l'ensemble des doctorats en CIFRE recensés dans le catalogue[1223]. Le champ des SHS est alors largement majoritaire (41 %). Les champs TPCAU et VT ne représentent respectivement plus que 14 % et 17 %[1224]. Pour interpréter cette tendance, il serait intéressant de connaître l'origine de cette donnée, si elle est le fruit d'un arbitrage par les responsables du catalogue au sein du MC ou si les doctorants ont renseigné le ou les champs disciplinaires dans lesquels ils s'inscrivent.

1223 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, *op. cit.*, p. 13.

1224 Le champ STA représente 19 % des doctorats en CIFRE dans le domaine de l'architecture, le champ ATR 0 % et le champ HCA 9 %.

Id.

Domaine de recherche	Nombre de doctorats en partenariat avec une agence d'architecture concernés	Pourcentage de doctorats toutes structures confondues concernés
Transition écologique	5 (16 %)	19 %
Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	6 (19 %)	26 %
Transition numérique	4 (13 %)	10 %
Architecture et patrimoine	7 (22 %)	18 %
Conception de l'architecture	6 (19 %)	5 %
Habitat	3 (9 %)	20 %
Construction	/	2 %
Non renseigné	1 (3 %)	/

Tableau n°16 : Répartition par domaine de recherche des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture

Source : production personnelle à partir des données fournies par le catalogue réalisé par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle, op. cit.

Concernant la répartition par domaine de recherche, les doctorats menés en partenariat avec une agence d'architecture sont davantage représentés dans le domaine de la « conception de l'architecture » et moins présents dans celui de « l'habitat » (Tableau n°16). Cependant, aucune autre tendance franche ne se révèle à travers la comparaison entre les doctorats menés en agence et ceux menés au sein d'une autre structure d'accueil concernant les domaines de recherche. Il est toutefois frappant de constater qu'aucune des thèses menées en agence d'architecture, et que seulement 2 % des CIFRE recensées dans le catalogue concernent le secteur de la construction (Chapitre 2) — un domaine pourtant présenté comme une priorité des politiques publiques, qui incarne un réinvestissement technique de la part des architectes et qui offre des perspectives de rationalisation plus aisées.

Au sujet de la répartition géographique, les doctorats en CIFRE en agence d'architecture sont rattachés à diverses ENSA et universités (Tableau n°17). Sur les 32 doctorats, 19 sont rattachés à un établissement parisien (59 %). Les données fournies sont toutefois à considérer avec prudence, nous le rappelons, dans le sens où le cadre du travail de recensement et la méthodologie employée ne sont pas précisés. De plus, des incohérences ont pu être relevées. Dans le catalogue, une carte recense les ENSA accueillant des CIFRE[1225]. Les ENSA de Nancy et de Strasbourg sont présentées comme accueillant des CIFRE. Toutefois, dans la partie « Les Thèses », les deux écoles ne sont pas présentes et, en 2020, aucun doctorant CIFRE n'est inscrit dans les UR des deux ENSA. Lise Lançon, responsable administrative de la recherche à l'ENSAS, a été interrogée sur ce point. Elle a confirmé l'absence de doctorant en CIFRE à l'ENSAS sur cette période. Seul le cas d'une doctorante en CIFRE qui s'est engagée dans le cursus, mais qui a ensuite souhaité y mettre fin sans soutenir a été rapporté. À Nancy, un diplômé de l'école, Romain Rousseaux-Perrin, est bien doctorant en CIFRE au sein de l'agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne. Toutefois, il n'est pas rattaché à une UR de l'ENSA Nancy. Par ailleurs, l'agence Bresson et Schindbeck architectes

1225 MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, *op. cit.*, p. 14.

associés fait partie de la liste des agences d'architecture accueillant un CIFRE, mais n'est pas non plus cité dans les fiches de présentation des thèses.

Établissement d'enseignement supérieur de rattachement	**Nombre de doctorats en CIFRE en agence concernés**
ENSA Paris-Belleville	4
ENSA Bordeaux	1
ENSA Bretagne	1
ENSA Grenoble	3
ENSA Paris-La Villette	8
ENSA Lille	1
ENSA Lyon	2
ENSA Malaquais	2
ENSA Saint-Etienne	1
ENSA Toulouse	3
ENSA Paris-Val-de-Seine	2
Paris-Est	1
Université Paris 8	1
Université Paris Nanterre	1
Non renseigné	1

Tableau n°17 : Répartition par établissement d'enseignement supérieur de rattachement des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture

Source : production personnelle à partir des données fournies par le catalogue réalisé par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle, op. cit.

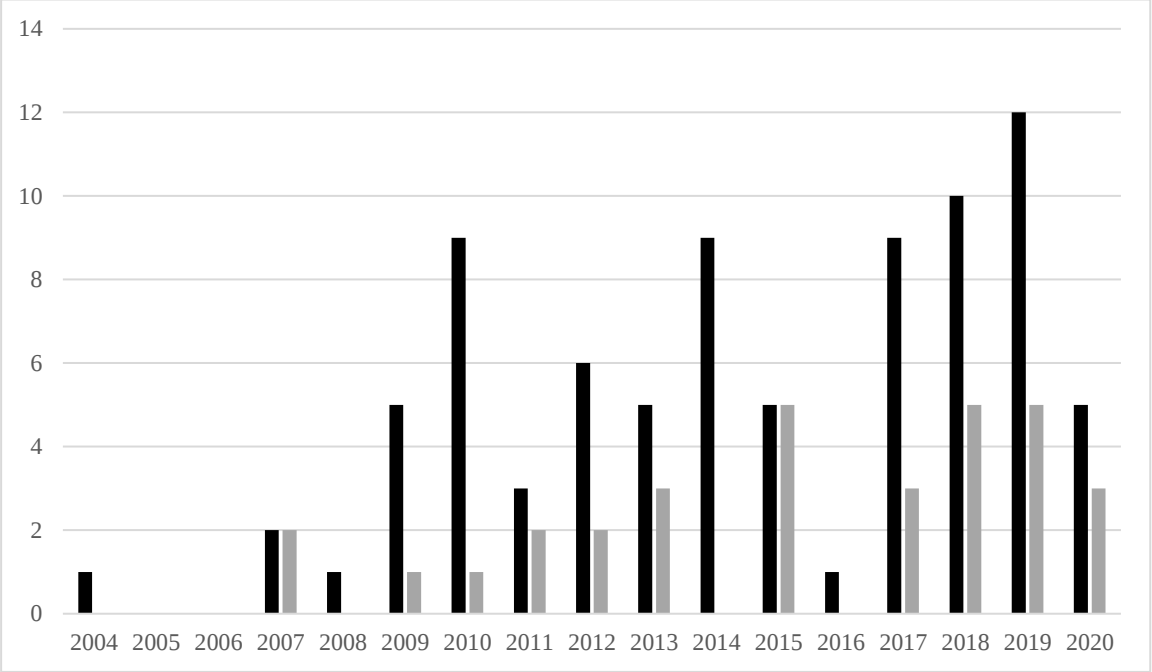

Figure nº14 : Nombre de premières inscriptions en doctorat en CIFRE dans le domaine de l'architecture par année

En noir, le nombre total d'inscriptions, toutes structures employeuses confondues ; en gris, le nombre d'inscriptions en partenariat avec une agence d'architecture.
Source : production personnelle à partir des données fournies par le catalogue réalisé par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle, op. cit.

Concernant la durée des doctorats, en 2025, sur les 84 doctorats présentés dans le catalogue, 17 (20 %) n'ont pas encore abouti à l'obtention du grade de docteur par le candidat. En ce qui concerne plus spécifiquement les doctorats en partenariat avec une agence d'architecture, 7 (22 %) des candidats n'ont pas encore soutenu leur thèse de doctorat. La durée des doctorats finalisés varie entre 3 et 8 années pleines. Elle est en moyenne plus longue pour les doctorants en partenariat avec une agence d'architecture 5,1 années au lieu de 4,9 pour l'ensemble des doctorants présents dans le catalogue, toutes structures confondues sans prendre en considération les doctorants n'ayant pas encore abouti (toujours en cours ou en abandon). À titre de comparaison, les doctorants ayant bénéficié d'un contrat doctoral du MC avant 2019 et qui ont soutenu, l'ont fait après 4,5 années pleines en moyenne[1226].

1226 Cette donnée a été produite à partir des informations fournies par le MC relatives aux contrats doctoraux couplée à une recherche sur le site these.fr ainsi que sur les sites des laboratoires de recherche des doctorants pour connaître la date de leur soutenance. Cette donnée est dépendante de plusieurs sources. Elle est donc à considérer avec précaution.

3.2. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation

Les entreprises qui engagent des dépenses en matière de recherche, de développement expérimental et d'innovation peuvent bénéficier d'allègements fiscaux via le CIR et le CII — le CII est une extension du CIR. À titre d'exemple, et en lien avec la sous-partie précédente, les dépenses relatives à l'embauche d'un doctorant CIFRE peuvent être éligibles au CIR.

Le crédit d'impôt recherche, créé par la Loi de finances de 1983, est un dispositif d'incitation au renforcement des investissements en matière de recherche et développement à destination des entreprises françaises[1227]. Bien qu'il ait connu plusieurs réformes, notamment concernant son mode de calcul et le plafond de la créance, ce dispositif reste présenté comme un levier fiscal permettant aux entreprises de diminuer leur impôt sur les sociétés en finançant des activités de recherche, de développement expérimental ou d'innovation. Ainsi, le crédit d'impôt s'élève à 30 % des dépenses de recherche déclarées si elles sont inférieures à 100 millions d'euros ; au-delà, le crédit est limité à 5 % des dépenses[1228] (personnels affectés aux activités de recherche et développement, sous-traitance d'opérations de R&D, amortissements de biens, frais de prise et de maintenance de brevets, veille technologique, etc.). Pour en bénéficier, l'entreprise doit en faire la demande. Il s'agit d'un dispositif déclaratif avec un système de contrôle bicéphale, puisque la direction générale des finances publiques et le MESRI en ont la charge. L'entreprise doit avoir la capacité de démontrer qu'elle est bien à l'origine d'activités de recherche, de développement expérimental ou d'innovation et de justifier les calculs des dépenses engagées.

Le CIR représente une part de plus en plus importante du budget de l'État dans sa politique de soutien à l'innovation, puisque son coût annuel est estimé à 7,6 milliards d'euros en 2024[1229], 6,3 milliards d'euros en 2021, contre 1,8 milliard en 2007[1230]. Il est le principal instrument de soutien public à la R&D des entreprises ; il représente près de 60 % des aides publiques à l'innovation[1231]. Les aides directes de type subvention ont quant à elles chuté, puisqu'en 2016, elles ne représentaient plus que 19,2 % du soutien de l'État contre 81 % en 2000[1232]. L'État privilégie aujourd'hui un soutien à la recherche et à l'innovation dans les entreprises via des allègements fiscaux et sociaux plutôt qu'à travers des aides directes de type subvention. Le dispositif comporte trois composantes : le crédit d'impôt recherche pour les dépenses de R&D et certaines dépenses connexes (brevets, veille, etc.), le crédit d'impôt innovation pour les dépenses d'innovation au-delà de la R&D dans le cas des PME telles que des dépenses issues de la conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux (dépenses plafonnées à 400 000 euros au taux de 20 %) ainsi que le crédit d'impôt nouvelles collections réservé au secteur textile-habillement-cuir[1233]. Les dossiers de déclaration et l'organisation de la procédure sont les mêmes pour le CIR et le CII, toutefois, l'éligibilité des dépenses est appréciée différemment. Pour le CIR, il est question de

1227 BONNAFOUS-BOUCHER Maria, *Évolutions des études doctorales : Éléments de débat pour le doctorat en SHS*, *op. cit.*, p. 18.

1228 COURTIOUX Pierre, DEGLAIRE Emmanuelle, METIVIER François, REBERIOUX Antoine, « L'hétérogénéité des stratégies d'entreprises en matière de Crédit d'Impôt Recherche », *Revue de l'OFCE*, nº 175, 2021, p. 43.

1229 PINAUD Olivier, « Les entreprises sauvent leur crédit d'impôt recherche », *Le Monde*, Le 12 octobre 2024.

1230 COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION, *Évaluation du crédit d'impôt recherche : Avis de la CNEPI 2021*, France stratégie, juin 2021, p. 18.

1231 *Id.*, p. 19.

1232 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, *op. cit.*, pp. 8-9.

1233 *Id.*, p. 39.

vérifier la pertinence des activités de recherche au regard de l'état de l'art scientifique et des verrous technologiques à lever ; pour le CII, les dépenses sont analysées sous l'angle de la nouveauté ou des performances améliorées du produit sur le marché[1234]. Le CIR comporte également des incitations visant à encourager le recours à des institutions de recherche académique avec une majoration du taux à 60 % et, jusqu'en 2025, l'embauche de jeunes docteurs en contrat à durée indéterminée en donnant la possibilité aux entreprises d'intégrer dans les dépenses éligibles au CIR le double du coût des personnels titulaires d'un doctorat (salaires pris en compte pour le double de leur montant et frais de fonctionnement à 200 %) les deux premières années qui suivent leurs embauches[1235]. Cette mesure, servant l'insertion professionnelle des jeunes docteurs dans le secteur privé, a été supprimée en 2025 dans le but de réduire l'assiette du CIR[1236].

Pour évaluer les activités et les dépenses éligibles au CIR et au CII, deux instruments de référence existent, toutes deux éditées par l'OCDE : le manuel de Frascati et le manuel d'Oslo. Le manuel de Frascati a été conçu pour mesurer l'effort de recherche & développement dans le but d'établir des statistiques comparatives[1237]. Il propose un vocabulaire et des définitions communes afin de mesurer et de comparer les investissements réalisés dans différents pays en matière de recherche. Le guide du CIR, édité par le MESRI, renvoie au manuel de Frascati lorsqu'il est question de définir les activités éligibles au CIR[1238]. De la même manière, le manuel d'Oslo offre une approche à adopter pour conceptualiser et mesurer l'innovation des entreprises[1239]. Il est à noter qu'ils sont d'abord des outils de mesure des investissements et utilisé comme référentiel pour définir les critères d'éligibilités aux CIR. Par conséquent, les définitions qu'ils proposent ont été formulées sous l'angle du financement de la recherche et de l'innovation et influencent la façon dont les entreprises candidates au CIR ou au CII présentent, voire structurent leurs activités. Pour maximiser leurs chances d'obtenir ces crédits d'impôt, les entreprises sont tenues de se conformer aux recommandations du MESRI, d'adopter un vocabulaire spécifique et de s'appuyer sur les processus et indicateurs définis par les manuels de Frascati et d'Oslo.

Depuis 2012, la valorisation des sciences humaines et sociales a été précisée par les textes de loi et l'architecture est recensée parmi les champs d'activités éligibles au crédit d'impôt recherche[1240]. Selon nos informations, le nombre annuel de déclarants provenant du domaine de l'architecture ainsi que le montant du crédit d'impôt pour la recherche accordé aux agences d'architecture restent

1234 *Id.*, p. 56.

1235 MARGOLIS David, MIOTTI Luis, *Évaluation de l'impact du dispositif « jeunes docteurs » du crédit d'impôt recherche*, Rapport au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 2015, p. 30.

1236 En complément, la loi de Finances 2025 réduit le taux de prise en compte des dépenses de fonctionnement de 43 % à 40 %, supprime les frais liés aux brevets et aux certifications d'obtention végétale et les dépenses de veilles technologiques.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, « Ce qui change pour entreprises avec l'adoption du budget 2025, le 18 février 2025, disponible en ligne. URL : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/limpot-sur-les-benefices-ir-et/ce-qui-change-pour-les-entreprises-avec-ladoption-du

1237 OCDE, *Mesurer les activités scientifiques technologiques et d'innovation. Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2016.

1238 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Guide du crédit d'impôt recherche 2023*, disponible en ligne. URL : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-du-credit-d-impot-recherche-2023-93147

1239 OCDE, *Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4e édition, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation*, Paris, Éditions OCDE, 2019, p. 3.

1240 Dossier/CIR : qu'est-ce que la recherche en architecture ?, *d'a*, no 262, mai 2018, p. 55.

inconnus. Le rapport publié par la CNEPI livre une répartition de la part de la créance recherche et de la part de créance innovation par secteur d'activité. Cependant, l'architecture est regroupée avec l'ingénierie. Ainsi, en 2018, le secteur d'activité *Services d'architecture et d'ingénierie* représente 7 % de la créance recherche et quasiment 8,5 % de la créance innovation[1241], sans que ne soit précisée les entreprises que comprend ce secteur.

Pour appréhender la manière dont le monde de l'architecture se saisit du CIR, les cabinets de conseil spécialisés dans le financement de l'innovation, par leur connaissance du dispositif, de son fonctionnement et de leurs expériences (accompagnement d'agences d'architecture, mais aussi d'entreprises d'autres secteurs), sont une source d'informations intéressante. *EIF innovation* est un cabinet de conseil qui a accompagné des agences d'architecture dans la formulation et le dépôt de leur demande de CIR. En 2018, le cabinet affirme avoir accompagné 80 agences d'architecture. Christophe Thevenot, directeur associé du groupe *EIF innovation*, a livré ses retours d'expériences dans l'accompagnement des agences d'architecture pour la revue *d'a*[1242]. En complément, nous avons réalisé un entretien avec Sébastien Pichon, ancien associé et directeur du pôle innovation du groupe *EIF innovation*[1243]. Nous revenons ci-après sur leurs partages d'expériences concernant la rencontre entre le dispositif CIR, leur rôle d'accompagnateur et le monde de l'architecture.

En préalable, il est important de préciser le *modus operandi* des cabinets de conseil. Pour Sébastien Pichon, au sujet de l'accompagnement, celui-ci dépend « du degré de maturité[1244] » de chaque agence. La première étape pour le cabinet de conseil est de réaliser un audit de l'ensemble des responsables techniques pour identifier ce qui peut être éligible ainsi que les projets les plus pertinents dans le cadre d'un CIR. La seconde étape consiste à opérer une nouvelle classification, non plus par projet et par client comme le font les agences d'architecture, mais par thématiques de recherche, comme le demande le MESRI. Le cabinet de conseil peut donc, si l'agence ne l'a pas d'ores et déjà réalisé, être force de proposition dans l'identification de thématiques de recherche au regard de la production de l'agence. Sébastien Pichon parle ensuite d'un « cotravail de structuration » pour établir les thématiques de recherche à partir des propositions formulées par le cabinet de conseil, puis les verrous. Le terme « verrou » désigne une difficulté à résoudre qui justifie la mise en œuvre d'une recherche pour solutionner le problème rencontré. Il fait partie du vocabulaire normatif issu des manuels de référence, à utiliser pour présenter les activités dans le cadre des demandes de crédit d'impôt — la notion illustre de manière significative la logique solutionniste associée à la recherche et à l'innovation.

Ensuite, toujours selon le consultant, il revient souvent au cabinet de conseil d'identifier au sein de chaque projet de l'agence ce qui peut relever d'une thématique de recherche et d'un verrou. Ainsi, ils détiendraient la clé pour identifier ce qui relève de la recherche ou des verrous spécifiques à l'architecture. En parallèle, le consultant peut également « constituer » ou « reconstruire » un état de l'art si celui-ci n'a pas été réalisé ou formulé par les architectes. La troisième étape correspond aux calculs : « il y a toute la partie calcul sur ces thématiques de R&D, il faut retrouver qui a travaillé sur quel sujet, etc. » (Sébastien Pichon). Par-là, les consultants préparent les dossiers de demande, mais aussi, selon Christophe Thevenot, les dossiers justificatifs en prévision des demandes que

1241 COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION, *Données graphiques de l'avis de la CNEPI 2021 −Évaluation du crédit d'impôt recherche*, Tableau 2, disponible en ligne, consulté le 13 août 2024. URL : https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-credit-dimpot-recherche-rapport-cnepi-2021

1242 THEVENOT Christophe, « "L'administration défend une approche trop académique" », *Dossier/CIR : qu'est-ce que la recherche en architecture ?*, *d'a*, nº 262, mai 2018, pp. 73-74.

1243 Entretien réalisé le 20 juillet 2021, durée : 1 h 10.

1244 Expression utilisée par Sébastien Pichon au cours de l'entretien.

peuvent formuler les experts pour des compléments d'information ou par l'administration fiscale dans le cas d'un contrôle fiscal[1245].

Les cabinets de conseil sont généralement rémunérés au résultat et selon un pourcentage du crédit d'impôt en fonction de la nature du travail effectué. Selon Christophe Thevenot, cette somme représente entre 3 et 9 % du chiffre d'affaires annuel d'une agence[1246]. Concernant le taux de succès, Sébastien Pichon estime qu'il est autour de 70 % au moment où il quitte le groupe en 2020. Le consultant souligne également que ce taux est beaucoup trop faible par rapport à la maîtrise du sujet dont dispose *EIF innovation* et qu'il est propre à l'architecture. En effet, si l'on compare cette estimation avec les données fournies par la CNEPI, on constate que le taux de succès dans le secteur de l'architecture estimé par Sébastien Pichon est inférieur à celui obtenu dans l'ensemble des secteurs, avec ou sans l'aide d'un consultant. En 2018, près de 80 % des déclarants ont bénéficié du crédit d'impôt pour la recherche[1247]. De plus, il est à noter que, dans le cas des PME — les sociétés d'architecture sont très majoritairement des très petites entreprises (TPE) et des PME —, le crédit d'impôt dépasse souvent l'impôt de la société et une somme est alors versée à l'entreprise. Selon Christophe Thevenot, consultant en innovation, ce versement justifie le déclenchement de contrôles fiscaux plus fréquents — craintes récurrentes exprimées par les architectes sur lesquelles nous revenons *infra* - ou des demandes d'informations[1248].

Avant d'analyser plus en détail l'interprétation que proposent ces deux consultants des spécificités du CIR appliqué au secteur de l'architecture, il convient de rappeler que le recours à un cabinet de conseil demeure facultatif. L'agence d'architecture peut assurer elle-même la constitution du dossier et le déposer. Le recours aux consultants par les architectes a notamment été un sujet de discussion au sein du groupe de travail Innovation architecturale. Pour Éric Alonzo, architecte, docteur en architecture et expert chargé d'évaluer les dossiers des architectes candidats au CIR, les consultants accompagneraient des agences qui n'ont pas matière à prétendre à un CIR :

> « Soyons francs, rares sont aujourd'hui les agences qui ont une activité de R&D structurée en amont. Beaucoup de dossiers consistent à la mise en forme, a posteriori, d'une sélection de travaux et d'études souvent effectuée par des organismes de conseil.[1249] »

La présentation de Sébastien Pichon atteste, par ailleurs, du rôle actif du consultant dans la formalisation de la recherche. Toutefois, selon Emmanuel Dufrasnes, architecte, docteur en génie civil et sciences de l'habitat et expert CIR, et Philippe Chiambaretta, architecte et urbaniste, le crédit d'impôt recherche ne serait pas adapté à la taille des petites agences, ce qui les obligerait à solliciter les services d'un consultant pour constituer leur dossier de demande[1250].

Les consultants ont partagé leurs expériences dans l'accompagnement des agences d'architecture. Christophe Thevenot, directeur associé du groupe *EIF innovation*, rappelle que le CIR « s'applique à des travaux de R&D pour lesquels il est nécessaire d'argumenter en quoi les connaissances

1245 THEVENOT Christophe, « "L'administration défend une approche trop académique" », *op. cit.*, p. 73.

1246 *Id.*, pp. 73-74.

1247 En 2018, la CNEPI estime le nombre de déclarants à 26 358 et le nombre de bénéficiaires à 21 024. Le crédit d'impôt recherche comprend ici les différents types de dépenses déclarées : recherche, innovation et collection.

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION, *Données graphiques de l'avis de la CNEPI 2021 − Évaluation du crédit d'impôt recherche*, *op. cit.*, Graphique 1.

1248 THEVENOT Christophe, « "L'administration défend une approche trop académique" », *op. cit.*, p. 74.

1249 ALONZO Éric, « "Le CIR : un moyen de solidifier l'économie des petites agences" », *Dossier/CIR : qu'est-ce que la recherche en architecture ?, d'a*, nº 262, mai 2018, p. 61.

1250 DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES, *Compte rendu de réunion/relevé de décision*, Groupe de travail innovation, Nathalie Choplain, 16 et 19 juillet 2019, p. 2.

accessibles et utilisables par l'homme du métier ne permettent pas de résoudre les difficultés[1251] ». Le CII engage quant à lui une « notion de performance par rapport à l'état du marché ; il peut concerner les dispositifs de façades, les matériaux[1252] ». Sébastien Pichon précise que le CII permet de subventionner la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits, et non de procédés ; il est par conséquent, selon lui, peu adapté aux pratiques des architectes.

Les deux consultants ont fait état d'une évolution dans la manière dont les dossiers déposés par les architectes sont évalués. Ce « cycle de développement » pour reprendre les termes de Sébastien Pichon, est selon lui comparable aux cycles qu'ont connus d'autres secteurs, tels que l'informatique ou l'archéologie. Lorsqu'un secteur d'activité est éligible au CIR et que de premiers dossiers sont déposés, une « doctrine », selon les termes de Sébastien Pichon et d'Éric Alonzo, doit être établie. Pour évaluer les dossiers issus d'un secteur nouveau, les experts doivent s'accorder sur une manière d'évaluer et de distinguer ce qui est éligible par le CIR. Pour Sébastien Pichon, ce travail se fait en différentes étapes. Tout d'abord, une première vague de dossiers éprouve le dispositif. Pour ceux-ci, l'évaluation du dossier s'est très bien déroulée : « on a observé ça clairement, c'est-à-dire que sur les dix/quinze premiers dossiers déposés, soit pas d'expertise du tout, soit une expertise par le ministère qui se passe très bien. » (Sébastien Pichon) Après deux ou trois années, « les mêmes typologies de projets présentés par d'autres agences [ont été] refusées au motif d'une évolution de la doctrine » (Sébastien Pichon). Selon le consultant, le MESRI a constitué un pôle d'expert propre à l'architecture, et les évaluations se sont durcies. Des « indicateurs » qui ont permis aux premières agences de voir leur dossier validé ne sont ensuite plus reconnus ni éligibles au CIR. Le consultant remet en question les compétences des experts CIR à certaines périodes, qui n'auraient pas tous été familiers du secteur de l'architecture :

> « Je sais qu'au moins au début, ils ont eu beaucoup de difficultés à trouver des experts dans ce domaine. Donc, il y a des gens qui se sont retrouvés à expertiser des sujets qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'architecture. Je pense à un expert en particulier qui n'est même pas architecte de formation. »

Pour Éric Alonzo, il est nécessaire de forger une doctrine propre à la discipline et « d'extraire une philosophie du guide général du CIR[1253] ». Il parle alors d'une « valeur épistémologique à déterminer le contenu de la recherche et de l'innovation en architecture[1254] ». Il est question d'identifier ce qui, au sein d'une agence d'architecture, peut être appréhendé comme une activité de recherche. Ainsi, une fois le secteur de l'architecture devenu éligible au CIR, il a été question de mettre en place une évaluation adaptée, via des experts familiers au secteur, mais aussi que ceux-ci s'accordent et construisent un référentiel des indicateurs de la recherche et de l'innovation à satisfaire pour accéder au CIR en architecture. Les définitions et indicateurs donnés par les manuels de Frascati et d'Oslo, considérés par le système d'évaluation mis en place dans le cadre du dispositif CIR, doivent être relus sous l'angle de l'architecture. Cette « doctrine » est certes le fruit d'échanges entre les experts et le ministère[1255], mais elle se construit aussi au fil des jurisprudences. En effet, lorsqu'un candidat au CIR reçoit une évaluation négative, il peut saisir différentes instances de régulation. Ces procédures peuvent faire jurisprudence et participer à définir la « doctrine ». Enfin,

1251 THEVENOT Christophe, « "L'administration défend une approche trop académique" », *op. cit.*, p. 73.

1252 *Ibid.*

1253 ALONZO Éric, « "Le CIR : un moyen de solidifier l'économie des petites agences" », *op. cit.*, p. 61.

1254 *Ibid.*

1255 Lors de notre participation au groupe de travail innovation, un groupe de travail avec pour objectif de définir les spécificités du CIR en architecture a été mentionné.

pour Sébastien Pichon, un autre facteur participe également à orienter la manière d'évaluer les dossiers de demande. Il s'agit du budget alloué au CIR. Ainsi, il y aurait certes une interprétation de la loi vis-à-vis du secteur concerné, mais aussi une relecture de celle-ci au regard du budget disponible et du nombre de déclarants :

> « On sort de la logique purement d'interprétation des textes pour entrer dans une logique plus budgétaire. C'est malheureusement un peu dommageable pour le contribuable, mais en même temps, c'est compréhensible. Du point de vue de Bercy, le crédit d'impôt, c'est 6 milliards d'euros par an. Ils n'ont peut-être pas envie que ça en représente 10 dans 3 ans. Donc, quand il y a un domaine qui commence à pomper fort en termes de budget — et je pense que, clairement, l'architecture est en train de commencer à être représentée — ils veulent donner un signal fort aux contribuables en disant : "Fin de la partie, certes, ce que vous avez là, ça correspond à une interprétation des textes, mais pour nous à partir de maintenant, en tant qu'expert du ministère de la Recherche, l'éligibilité, ça va être ça". Une interprétation qui diffère du texte de loi. Et c'est là qu'on rentre dans une chose qui est, entre guillemets, un peu injuste à la fois pour le contribuable et pour le conseil qui conseille le contribuable. Normalement, le MESR n'a pas vocation à surpasser le texte de loi. Il y a eu ce qu'on appelle une gradation dans les différents textes. Vous avez la loi, vous avez le bulletin officiel des impôts. Quelle interprétation de la loi ? Vous avez une jurisprudence. Et en dessous, vous avez des interprétations des organismes qui n'ont pas force de loi, comme le MESR. » (Sébastien Pichon)

Au-delà de la nécessité de la définir, un autre enjeu réside dans la mise en lisibilité de cette doctrine : il s'agit de l'exprimer de manière claire afin que les architectes puissent s'y confronter ou s'en inspirer pour développer des activités de recherche. Pour le consultant, la doctrine qui est celle du MESRI comporte des exigences « bien plus hautes » que celles formulées dans la loi[1256] :

> « On n'a pas appliqué les choses différemment à l'architecture qu'à d'autres secteurs d'activité. Et dans d'autres secteurs d'activité, tous ces systèmes-là sont validés régulièrement par jurisprudence, etc. L'architecture est un domaine dans lequel on est confronté à cette spécificité actuellement. À nouveau, je me dis que ça peut changer d'ici 2 à 3 ans, très probablement. Une fois, je dirais, qu'il y aura à peu près une doctrine globale qui se sera mise en place au sein du ministère. Mais il est très probable que cette doctrine globale se rapproche de ce que je suis en train de vous dire, c'est à dire en haut en termes d'exigence. » (Sébastien Pichon)

Concernant la clarification de cette doctrine, Fabienne Fendrich, architecte urbaniste en cheffe de l'État et chargée de mission Qualité Construction au service de l'architecture, fait état d'un travail en faveur du CIR en architecture, à travers la construction d'un référentiel et une sensibilisation progressive des différents acteurs concernés[1257]. Au cours de notre entretien, elle a notamment mentionné la rédaction d'« un petit paragraphe dans le catalogue du CIR sur l'architecture ». En effet, dans le guide du CIR 2023, la « spécificité du domaine de l'architecture » est explicitée sur plus d'une page à côté d'autres domaines également jugés spécifiques : l'informatique, les essais cliniques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche privés et l'archéologie[1258]. La présence de cette section dédiée à l'architecture marque une étape dans l'expression d'une doctrine propre à l'architecture relative à l'évaluation des demandes de CIR. Elle acte également la différenciation du domaine de l'architecture vis-à-vis des déclarants, tous secteurs confondus.

1256 Article 244 quater B du Code général des impôts.

1257 Entretien réalisé le 17 juin 2021, durée : 1 h 10.

1258 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Guide du crédit d'impôt recherche 2023*, *op. cit.*

Dans son contenu, la section dédiée à la spécificité du domaine de l'architecture fait état d'une difficulté à distinguer « un projet standard d'un projet de R&D[1259] » dans les dossiers de justificatifs déposés au CIR. Pour contrecarrer cet obstacle, le guide rappelle que « toute activité de recherche nécessite une politique délibérée et programmée a priori en termes d'objectifs, de démarche et de moyens humains et matériels[1260] ». Cela invite à s'interroger sur les modalités d'intervention des cabinets de conseil telles qu'elles ont été décrites précédemment. Le guide du CIR énonce une liste d'erreurs à éviter et de conseils. En résumé, il est recommandé aux entreprises d'architecture :

- de respecter le modèle du dossier justificatif déposé sur le site du MESRI (suivre le plan proposé, répondre aux questions posées, etc.) ;
- de se saisir du vocabulaire de référence (notion de verrou, sens différent donné à l'expérimentation par exemple) ;
- d'expliciter à quelle question scientifique et technique non résolue par l'état des connaissances l'entreprise cherche à répondre ;
- de démontrer, à l'appui d'un état de l'art, que les connaissances existantes ne suffisent pas pour répondre à la question identifiée, mais aussi la portée générale et le caractère transférable des résultats ;
- de suivre le processus suivant : définir une problématique qui dépasse la spécificité d'une situation particulière (en amont et non à la suite d'une somme d'études spécifiques menées pour un projet d'architecture particulier), formuler des hypothèses, mettre au point un protocole scientifique, élaborer une méthode ou une solution qui soit reproductible et transférable ;
- de ne pas exposer un travail de conception architecturale standard, mais de présenter des travaux de recherche dont l'objectif se distingue suffisamment de celui de l'intention architecturale ;
- de définir précisément le rôle exact de l'entreprise d'architecture et celui des autres participants dans les travaux déclarés au CIR.

Cette liste de recommandations met en évidence plusieurs tensions qui traversent la recherche en architecture, notamment les interrogations épistémologiques sur la compatibilité entre architecture et science, la distinction persistante et toujours en question entre architecture et technique, ou encore entre recherche et conception. Elle soulève également la question de la reproductibilité attendue face à l'unicité propre à chaque projet architectural. Enfin, elle renvoie à la nature collaborative de la pratique architecturale, qui rend complexe l'attribution précise des contributions de chacun. Il est également précisé que les prix et distinctions issus de la communauté professionnelle ne sont pas des indicateurs attestant d'une activité de recherche. L'expérience de Sébastien Pichon confirme la non-considération de la notoriété professionnelle dans l'évaluation d'une demande de CIR. Un architecte qu'il décrit comme une sommité dont il nous a demandé de taire le nom — l'architecte en question a publié plusieurs ouvrages, il a été professeur en ENSA et rédacteur en chef d'une revue professionnelle — s'est vu refuser à 70 % une demande de CIR. De plus, des procédures propres au secteur du bâtiment, telles que l'ATEx, auraient d'abord permis à certaines agences de valider une demande de CIR, puis plus — nous revenons sur cette procédure dans le chapitre 7 de la thèse. En 2021, pour Sébastien Pichon, la participation à un ATEx ne permet plus de justifier une

1259 *Id.*, p. 18.

1260 *Ibid.*

demande de CIR. De même, toujours selon le consultant, les publications dans la presse professionnelle ne sont pas valorisées dans le cadre du CIR, seule la presse scientifique et technique l'est. Il explique que son cabinet avait l'habitude d'inclure au début du dossier technique l'ensemble des publications de l'agence dans la presse spécialisée, mais cela a ensuite été jugé contre-productif, car « ça irritait les experts plus qu'autre chose » (Sébastien Pichon). D'autres indicateurs propres au domaine de l'architecture sont par contre cités par le guide du CIR : les activités de recherche au sein de projets collaboratifs financés notamment par le BRAUP, le PUCA, l'ADEME, l'ANR, L'ANRT, le Conseil européen de la recherche (ERC) ; les publications d'ouvrages, de communications ou de posters pour des colloques à comité scientifique ; des articles dans des revues à comité de lecture. Ainsi, la reconnaissance obtenue dans d'autres contextes, notamment auprès de financeurs de la recherche, constitue un atout pour l'obtention d'un CIR.

D'autre part, Éric Alonzo précise que le respect du formalisme est un aspect important pour les experts qui ont à évaluer l'activité de recherche ou d'innovation d'une agence[1261] : un ou des objectifs clairs, un ou des verrous qualifiés, un état de l'art référencé, des travaux sous forme de carnet d'expérimentations, des prototypes, etc. Les différentes pièces fournies par l'agence d'architecture doivent faire la preuve d'activités de recherche ou d'innovation et des dépenses investies pour ce faire. Elle a ainsi tout intérêt à respecter le formalisme (trame, processus de recherche, vocabulaire) du CIR dans le but d'expliciter et d'attester au mieux la recherche ou l'innovation. Les activités de recherche doivent être organisées et présentées par thème, ou plus précisément par « verrou technique ». Pour Sébastien Pichon, tout projet éligible au CIR est censé se construire autour de deux choses : une personne ayant un niveau scientifique suffisant (selon les textes bac+5 ou équivalent) et un verrou. La première exigence révèle une forme d'ambiguïté : si, en théorie, les architectes remplissent ce critère de diplôme, cela implique-t-il pour autant qu'un niveau scientifique leur est effectivement reconnu dans le cadre du CIR ? Concernant le deuxième élément, il s'agit, pour justifier l'intérêt et l'éligibilité de la recherche, de prouver que les activités réalisées ont contribué à lever une difficulté en rapport avec un état de l'art. Dès lors, pour s'assurer une évaluation positive, les consultants conseillent aux architectes et incluent dans les dossiers différents « indicateurs indiscutables » qui homologuent la recherche. Sébastien Pichon recommande ainsi aux agences d'architecture d'avoir « une thèse ou des indicateurs universitaires super forts » pour prétendre au CIR en architecture. De plus, l'état de l'art doit comprendre au minimum 10 à 15 citations de publications scientifiques récentes et pertinentes sur le sujet. Les indicateurs propres à la recherche académique sont donc bel et bien mobilisés, attendus et reconnus dans le processus d'évaluation des dossiers déposés dans le cadre du CIR. D'autres « indicateurs R&D » sont également à mettre en avant : la solution novatrice est reprise dans d'autres projets, une communication dans une presse généraliste ou scientifique a été réalisée ou la solution a été protégée. Enfin, il est important de prouver que les dépenses ont été engagées pour la recherche (personnels dédiés, sous-traitance, etc.).

Au-delà des indicateurs et du vocabulaire à intégrer dans le dossier de demande de CIR, les cabinets de conseil peuvent également accompagner les agences dans leur stratégie de recherche et d'innovation. Le groupe *EIF innovation* recommande à ses clients de structurer leur activité de recherche et développement en mettant en place un cercle vertueux. La levée d'un verrou, selon Sébastien Pichon, est censée aboutir au bout de trois ou quatre ans maximum. Il préconise de réinvestir une partie de la somme touchée la première année, ou préalablement à une première demande de CIR, dans une nouvelle forme de recherche, telle qu'une collaboration universitaire ou le recrutement d'un doctorant par le dispositif CIFRE pour approfondir le travail sur les verrous

1261 ALONZO Éric, « "Le CIR : un moyen de solidifier l'économie des petites agences" », *op.cit.*, p. 61.

identifiés. Selon Éric Alonzo, l'accueil d'un doctorant offre en effet une acculturation à la recherche et permet à l'agence, à terme, de construire des projets de recherche explicites[1262]. Pour Sébastien Pichon, l'accueil d'un doctorant permet de déclarer un montant de crédit d'impôt équivalent ou supérieur à la première année, d'enrichir les travaux et d'identifier de nouveaux verrous à résoudre, donc à justifier de futures activités de recherche et des crédits d'impôt. Le doctorat peut ainsi être perçu à la fois comme un indicateur de l'existence d'une activité de recherche, comme une ressource financière et symbolique, intégrée dans une stratégie d'entreprise orientée vers la valorisation et l'optimisation fiscale, mais aussi un facteur de structuration de l'activité de recherche dans l'agence. Concernant les collaborations avec un laboratoire de recherche, Sébastien Pichon recommande de demander aux chercheurs de réaliser le travail dans l'agence afin que l'équipe s'approprie plus facilement les travaux et monte ainsi en compétence. Selon la même logique, l'accueil de stagiaires de master ou de docteurs en postdoctorat sont également des pistes intéressantes pour le consultant.

Enfin, nous avons souhaité mettre à profit notre entretien avec Sébastien Pichon pour explorer la manière dont il perçoit et compare son intervention auprès des agences d'architecture par rapport à son travail avec des structures issues d'autres secteurs. Ainsi, nous lui avons demandé s'il perçoit des caractéristiques communes parmi les agences d'architecture qu'il a accompagnées, afin de dégager un profil type plus susceptible de bénéficier du crédit d'impôt recherche. Selon lui, il a accompagné beaucoup d'agences parisiennes ou situées à Montpellier, mais pas uniquement ; des agences de petite et de grande taille. Il cite pour l'illustrer les agences de Philippe Prost (232e au classement *d'a* de 2020 avec un chiffre d'affaires de 2 424 k€) et Arte Charpentier (16e au classement *d'a* de 2020, avec un chiffre d'affaires de 15 131 k€). Bien qu'il n'ait pas dégagé de profil type d'agence éligible au CIR, il a néanmoins relevé certaines caractéristiques récurrentes chez les architectes. Tout d'abord, ils seraient de bons communicants :

> « Il y a aussi une problématique un peu spécifique au secteur : les architectes sont d'excellents communicants. Quand vous les écoutez, ils ont tous des verrous, mais, quand il faut commencer à se mettre sur un coin de table et à rédiger le verrou en question, là il y a quand même vachement moins de monde. Pourtant, on voit passer les clients, mais on s'est quand même fait avoir deux ou trois fois. »

Les architectes peuvent facilement identifier et communiquer autour de ce qu'ils identifient comme des verrous, mais la qualification de ces verrous d'un point de vue technique et scientifique est davantage difficile. Ce constat fait écho à la relation particulière que les architectes entretiennent avec le discours, marquée par une certaine distance vis-à-vis des logiques de rationalisation et de caractérisation. Pour Sébastien Pichon, cela explique la nécessité, peut-être encore plus marquée pour l'architecture que dans d'autres domaines, de disposer d'indicateurs indiscutables. Il parle d'une « matière un peu plus impalpable que les sciences qualifiées de sciences dures ». De plus, le caractère collaboratif du travail des architectes, souligné dans le guide du CIR, rend, selon lui, difficile de distinguer leur implication de celle des bureaux d'études. Ces derniers sont davantage enclins à produire des documents répondant aux exigences techniques et scientifiques attendues dans la résolution d'un verrou. Le fait qu'un verrou soit attaché à un bâtiment spécifique n'est cependant pas problématique pour Sébastien Pichon. Il faut seulement aboutir à une solution reproductible. Nous avons certes échangé avec Sébastien Pichon à propos des difficultés qu'il a pu constater en accompagnant des agences d'architecture, mais il a également tenu à préciser qu'il a connu de « très beaux succès, de très belles réussites et d'excellentes collaborations dans ce domaine ».

1262 *Ibid.*

4. Présentation du corpus d'entretiens

Après avoir présenté les deux principaux dispositifs de soutien à la recherche en architecture dans les secteurs privé et public (en ce qui concerne les conventions CIFRE), il convient désormais d'analyser la manière dont les architectes se les approprient, les pratiques qui en découlent, ainsi que les formes de structuration ou de conditionnement que ces dispositifs induisent.

4.1. La mission de recherche exploratoire au sein de l'association Région Architecture

Tout d'abord, nous devons revenir rapidement sur la manière dont je suis venue à ce sujet à travers une mission réalisée pour l'association Région Architecture[1263]. Son président, Lorenzo Diez, d'ores et déjà présenté ci-avant et, à cette époque, directeur de l'ENSA Nancy, est à l'initiative de l'association. Il souhaite à travers elle « s'engager de manière significative pour la structuration de la filière, notamment par la RDI en architecture (Recherche-Développement-Innovation)[1264] ». Le choix de la dénomination « RDI » relève de l'initiative de l'association et traduit une volonté de promouvoir une recherche appliquée en architecture, valorisée et financée en s'inspirant des modes de production de connaissances propres au secteur privé. Il s'agit ainsi de désigner l'ensemble des démarches, de recherche, de recherche & développement et d'innovation, à l'initiative des acteurs de l'architecture. Par-là, l'association souhaite sensibiliser et inciter les agences à se saisir des dispositifs en faveur de la recherche et de l'innovation.

En 2017 et 2018, l'association a porté deux missions de recherche exploratoires pour lesquelles j'ai été recrutée[1265], visant à déterminer les freins et les leviers d'actions pour accompagner le développement d'une « RDI en architecture ». Afin de confirmer l'intérêt porté par les architectes concernant la recherche et l'innovation et leur envie de s'y investir, elle a souhaité sonder les architectes de la région Grand Est. Ainsi, un questionnaire a été envoyé à 760 professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Nous avons obtenu 171 réponses. Les répondants ont affirmé à hauteur de 81 % ne pas connaître les différents dispositifs de droit commun qui permettent de subventionner des travaux de recherche ou d'innovation, et ce, malgré l'augmentation des campagnes d'informations et des différents écrits qui portent sur ces sujets au sein des presses professionnelles. Ce faisant, dans le cadre de cette mission, nous avons explicitement associé la recherche aux dispositifs existants, de sorte que ce qui est reconnu comme relevant de la recherche correspond à ce qui s'inscrit dans ces cadres. Bien que ces dispositifs soient majoritairement méconnus, 85 % des répondants se sont déclarés intéressés par une demi-journée d'information et d'échange autour de la « RDI en architecture ». Enfin, il a été demandé aux interrogés s'ils identifient des sujets de recherche à investir : 116 thèmes ont ainsi été proposés. Ce sondage a

1263 L'association Région Architecture regroupe : le conseil régional de l'Ordre des architectes du Grand Est ; l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et celle de Strasbourg ; l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, département Architecture ; l'Union Régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Grand Est ; les maisons de l'architecture de Champagne-Ardenne, de Lorraine et les syndicats des architectes d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

1264 Extrait du dossier de candidature déposé par l'association Région Architecture dans le cadre du PIA3 Filière d'avenir du Grand Est.

1265 La première mission de recherche exploratoire s'est étendue de juin 2017 à février 2018 ; la seconde de mai à septembre 2018. Elles ont été menées sous la direction de Lorenzo Diez, président de l'association.

confirmé l'intérêt des architectes pour une meilleure connaissance de ces dispositifs, ainsi que leur souhait de voir un investissement porté sur différents axes thématiques.

Afin d'approfondir l'étude et interroger pourquoi, malgré l'intérêt exprimé, les architectes ne s'engagent pas davantage dans ces dispositifs, le président de l'association et moi-même avons mené des entretiens avec dix architectes associés ou dirigeants d'agence[1266], sélectionnés par l'association pour leur motivation à l'égard d'un projet de « RDI », toujours dans le cadre de la recherche exploratoire. La grille d'entretien a été réalisée en collaboration avec l'association[1267]. Il a été décidé d'axer les échanges, sur la gestion entrepreneuriale des agences d'architecture. Cette démarche revêt une visée opérationnelle pour l'association : il s'agit d'inciter les dirigeants d'agence à initier des démarches concrètes et à se projeter rapidement dans des pratiques de « RDI » en les incitant à se penser comme des entreprises d'architecture — le sens donné à l'entreprise d'architecture par Lorenzo Diez a été donné à lire précédemment. Ces ambitions ont été explicitement communiquées par le président de l'association.

4.2. Le corpus étendu

Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous avons élaboré une nouvelle approche méthodologique ainsi qu'une grille d'entretien semi-directif, en nous appuyant sur les thèmes et hypothèses dégagés lors de l'étude exploratoire — tels que le rôle déterminant du dirigeant d'agence dans l'engagement dans la recherche, les freins liés au mode de rémunération des architectes, ou encore leur rapport spécifique à la communication. Nous avons pris soin de ne pas définir a priori ce que serait la recherche en architecture ni d'adopter une posture prescriptive dans notre démarche, au cours des entretiens[1268]. Notre objectif n'est alors plus d'inviter les architectes à se saisir des dispositifs en faveur de la recherche ou de l'innovation, mais d'analyser ce que sont la recherche ou l'innovation en architecture, selon eux. Nous avons fait le choix de ne cibler que les pratiques des sociétés d'architecture et des agents qui y travaillent bien que les missions confiées aux architectes et aux formés à l'architecture se diversifient. Nous n'avons pas non plus intégré d'agences spécialisées dans le projet urbain — à l'exception de celles déjà interrogées dans le cadre de l'étude menée pour Région Architecture — car, comme nous l'avons évoqué (Chapitre 1), le projet urbain et la recherche urbaine présentent des spécificités propres : une plus grande prédisposition à l'interdisciplinarité, leurs propres histoires et thèmes, ainsi que des enjeux épistémologiques différents de ceux de la recherche en architecture.

Ainsi, en parallèle de nos investigations précédemment exposées sur les enjeux liés à la recherche en architecture et sur les cadres qui contribuent à la définir, nous avons mené de nouveaux entretiens semi-directifs, enrichis par des retours d'expérience recueillis lors de tables rondes organisées par nos soins ou non (Annexe n°2). Nous avons adopté une posture ouverte, en invitant les interrogés à partager leur propre conception de la recherche et de l'innovation, à travers le récit de leurs pratiques. Nous avons identifié un corpus composite : des individus ayant différentes positions dans leur structure, mais aussi vis-à-vis de la recherche (doctorant, directeur d'agence, salarié), qui sont issus de structures présentant elles aussi des propriétés différentes (taille, position géographique, notoriété professionnelle et/ou vis-à-vis de la recherche, activités parallèles dans les institutions

1266 Huit agences d'architecture et deux agences d'architectes-urbanistes.

1267 La grille d'entretien réalisée pour et avec l'association Région architecture est disponible en annexe.

1268 La liste complète des entretiens réalisés dans le cadre de notre doctorat est à retrouver en annexe.

professionnelles, etc.) et présentant des revendications et des marqueurs différents vis-à-vis de la recherche (revendication de pratiques de recherche ou non, CIFRE, CIR, ATEX etc.). Nous avons tenu à ne pas limiter notre étude à une élite ou à un groupe restreint d'agences aux conditions spécifiques, déjà reconnues pour leur engagement en matière de recherche. Un tel cadrage aurait réduit notre enquête à l'analyse des pratiques liées à un dispositif particulier, au détriment d'une réflexion plus large sur les conceptions de la recherche au sein de la recherche en architecture et leur mise en tension avec celles portées par les politiques publiques.

Cette série d'entretiens vise à fournir des clés de compréhension et à explorer, du point de vue des architectes, les facteurs qui favorisent ou freinent le développement de la recherche au sein des agences. Elle constitue une première étape, appelée à être prolongée afin d'élargir et d'actualiser le corpus d'expériences.

Avant de présenter les pratiques qui ont été rapportées et les éléments d'analyse qu'elles permettent de dégager sur le rapport entre recherche, pratique et architecture, nous avons synthétisé les informations relatives aux entretiens menés dans deux tableaux. Dans un premier temps, nous avons choisi de recontacter certains dirigeants d'agence déjà rencontrés dans le cadre de l'étude initiale, afin d'observer l'évolution de leurs pratiques et l'éventuelle intégration d'activités de recherche dans leurs structures, trois ans après les premiers entretiens. À ce titre, nous avons conduit de nouveaux entretiens avec 5 des 10 architectes interrogés dans le cadre de la mission menée pour Région Architecture.

Nom de l'interrogé	Genre	Statut	Nom de la structure	Localisation	Cadre de la rencontre	Durée de l'entretien
Claude Valentin	H	Dirigeant	HAHA	Saint Nabord (88)	RA	3 h
Claude Valentin	H	Dirigeant	HAHA	Saint Nabord (88)	Doctorat	1 h 25
Louis Piccon & associés	H	Dirigeant	Nunc	Eckbolsheim (67)	RA	2 h
Louis Piccon & associés	H	Dirigeant	Nunc	Eckbolsheim (67)	Doctorat	50 min
Giovanni Pace	H	Dirigeant	Giovanni Pace	Reims (51)	RA	1 h 50
L'ensemble de l'équipe	H & F	Dirigeants et salariés	Urbitat + *	Strasbourg (67)	RA	2 h 40
Thierry Rey	H	Dirigeant	Rey + De Crécy	Strasbourg (67)	RA	3 h
Thierry Rey	H	Dirigeant	Rey + De Crécy	Strasbourg (67)	Doctorat	45 min
Trois associés	H & F	Dirigeants	Studiolada	Nancy (54)	RA	2 h 40
Frédéric Denisart	H	Dirigeant	AMA	Charleville-Mézières (08)	RA	1 h 50
Francis Moulet	H	Dirigeant	André & Moulet	Nancy (54)	RA	1 h 30
Francis Moulet	H	Dirigeant	André & Moulet	Nancy (54)	Doctorat	1 h 15
Didier Fèvre	H	Dirigeant	ANAU	Nogent-sur-Seine (10) et Paris (75)	RA	40 min
Didier Fèvre	H	Dirigeant	Cinq Cinq	Nogent-sur-Seine (10) et Paris (75)	Doctorat	1h05
Pierre Colnat	H	Dirigeant	Intensités*	Nancy (54)	RA	1h35

Tableau n°18 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre et à la suite de la mission réalisée pour l'association Région Architecture

** Urbitat + et Intensités sont des agences spécialisées dans le projet urbain dirigées par des architectes.*

Nous avons ensuite réalisé d'autres entretiens dans le but de diversifier notre panel d'interrogés et d'observer d'autres pratiques, notamment au sein d'agences qui identifient des activités de recherche dans leurs structures, mais aussi auprès de salariés et de doctorants en CIFRE en agence d'architecture. Dans le cadre des entretiens réalisés pour notre recherche doctorale, nous avons garanti l'anonymat aux salariés des agences afin de favoriser la liberté de parole.

Nom de l'interrogé	Genre	Statut	Nom de la structure	Localisation	Durée de l'entretien
Marine Jacques-Leflaive	F	Dirigeante	AZC	Nuits-saint-Georges (21)	55 min
DiF 12	F	Associée d'une SCOP	Agence n°12	Paris (75)	30 min
Jean-Paul Wetzel	H	Dirigeant	FFW	Mulhouse (68)	1h
SH14	H	Salarié	Agence n°14	Paris (75)	2h
SH14	H	Salarié	Agence n°14	Paris (75)	2h
Emmanuel Camus	H	Dirigeant	Talweg Architectes	Sainte-Savine (10)	1h50
Patrick Rubin	H	Dirigeant	Canal Architecture	Paris (75)	1h45
Maud Nys	F	Associée	Fil architecture	Nantes (44)	2h00
Benoît Vandenbulcke	H	Dirigeant	AgwA architectes	Bruxelles	55 min
DF7	F	Doctorante CIFRE	Agence de DF7	Paris (75)	1h20
DH9	H	Doctorant CIFRE	Agence de DH9	Paris (75)	1h15
DH6	H	Doctorant CIFRE	Agence de DH6	Paris (75)	1h15
DH11	H	Doctorant CIFRE	Agence de DH11	Paris (75)	1h10
DF8	F	Doctorante CIFRE	Agence de DF8	Paris (75)	1h15
DF5	F	Doctorante CIFRE	Agence de DF5	Paris (75)	2h
DF4	F	Doctorante CIFRE	Agence de DF4	Paris (75)	1h45

Tableau n°19 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre de la thèse relatifs à la recherche en agence auprès de dirigeants d'agence, de doctorants et de salariés

En complément, nous avons également assisté à différents événements[1269] et participé à l'organisation de quatre ateliers ou tables rondes autour de la recherche dans les agences d'architecture[1270]. Les témoignages obtenus à ces occasions ont été ajoutés à notre corpus. Il s'agit de ceux de :

- Loïse Lenne, docteure en architecture et architecte associée d'Atelier MLH ;
- Fanny Delaunay, docteure en urbanisme et associée coopératrice dans la SCOP Atelier 15 ;
- Louise Jammet, architecte, docteure en sociologie urbaine, chargée de recherche et adjointe à la coordination de la recherche chez AREP ;
- David Malaud, architecte et urbaniste, docteur en architecture et directeur de recherche à l'agence TVK.

1269 Nous avons notamment assisté aux ateliers organisés par Région Architecture lors des assises 2018, aux journées de l'Observatoire de l'économie de l'architecture organisées par le ministère de la Culture et à différents événements organisés par les ENSA.

1270 Nous avons organisé ou co-organisé :

Un atelier à destination des étudiants et jeunes diplômés strasbourgeois intéressés par le doctorat en CIFRE en agence d'architecture ;

Un temps d'échange autour de la recherche dans les agences d'architecture avec le syndicat des architectes aubois ;

Une table ronde dans le cadre du colloque « Profession ? Architectes », transcrite en partie et publiée dans l'ouvrage : DELAUNAY Fanny, LENNE Loïse, VALENTIN Claude, « Table ronde : les agences d'architecture sont-elles de nouveaux lieux de recherches », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, *op. cit.*, pp. 227-243.

Une table ronde « La recherche dans/pour/avec les métiers de l'architecture » à l'occasion de la journée de la recherche 2024 de l'ENSA Nancy.

Conclusion du chapitre 6

L’ouverture des dispositifs de droit commun, tels que les CIFRE et le CIR aux agences d’architecture vise à stimuler le développement de la recherche et de l’innovation au sein de ces structures, en subventionnant soit l’accueil d’un doctorant, soit des activités de R&D ou d’innovation. Toutefois, cette ouverture n’est pas neutre : elle conditionne les formes que peuvent prendre ces pratiques, en en orientant les définitions, les modes d’évaluation et les cadres de légitimation. En effet, pour les agences qui s’engagent dans ces dispositifs, la manière dont la recherche ou l’innovation est évaluée — selon des critères établis à partir de logiques économiques et entrepreneuriales — participe à redéfinir ce que ces notions recouvrent dans le champ de l’architecture. Autrement dit, les dispositifs publics de soutien ne se contentent pas de financer des pratiques existantes : ils contribuent à façonner les représentations et les pratiques de la recherche dans les agences.

Les CIFRE, en plaçant un doctorant au cœur de la structure, induisent un double mouvement : le doctorant doit s’instituer en tant que chercheur — acquérir la validation de ses pairs chercheurs — tout en articulant sa recherche avec les enjeux concrets des agences. Le CIR impose également une démarche normée. Pour bénéficier de ce dispositif fiscal, les agences doivent recourir à un vocabulaire, des formes de présentation et des méthodes d’évaluation issues des standards internationaux — notamment ceux des manuels de Frascati et d’Oslo — initialement conçus pour comparer les efforts de recherche entre États. Dès lors, l’obtention du crédit d’impôt dépend de la capacité des architectes à se conformer à une certaine lecture de la recherche et de l’innovation, centrée sur la résolution de verrous, la reproductibilité et la mesure de l’investissement. Il convient également de rappeler que d’autres dispositifs nationaux, régulièrement renouvelés, sont également accessibles aux architectes. Qu’il s’agisse du statut de Jeune entreprise innovante, des appels à manifestation d’intérêt (« Culture, patrimoine et numérique » de la Caisse des Dépôts), des programmes d’accélération (« Design et architecture »), des appels à projets sur la numérisation du patrimoine ou encore des concours d’innovation tels que « I-Nov » ou « Alternatives vertes », tous s’inscrivent dans une logique comparable. Ils mobilisent un vocabulaire et des injonctions similaires, structurant un paysage d’incitation à la recherche et à l’innovation qui dépasse largement le seul secteur de l’architecture.

En encourageant l’innovation au sein des agences, ces dispositifs publics participent également à un processus plus large de transformation des pratiques professionnelles. Ils incitent les agences à intégrer des logiques issues d’autres acteurs — économiques, scientifiques ou industriels et, ce faisant, les politiques publiques agissent comme des vecteurs d’acculturation, en orientant les agences vers des formes de rationalisation qui transforment leurs modes de fonctionnement. Les deux chapitres suivants permettent d’examiner plus concrètement les pratiques de recherche telles qu’elles se déploient dans les agences, et de saisir les transformations qu’elles induisent sur les plans organisationnels, discursifs et stratégiques.

Chapitre 7 : Les pratiques de recherche dans les agences d’architecture : une approche par les cadres légitimants

Après avoir donné à voir les différentes expressions d’une politique publique en matière de recherche en architecture, il convient désormais de se pencher sur le point de vue des architectes eux-mêmes, et sur la manière dont leurs pratiques s’articulent — ou non — avec les orientations prescrites par ces politiques. Pour cela, j’ai rencontré un corpus d’acteurs aux profils variés, présenté dans le chapitre précédent : salariés, dirigeants d’agence, doctorants, issus de structures de tailles diverses, implantées à Paris comme en région. À travers les entretiens menés, un ensemble de conditions ou de déterminants permettant aux architectes d’associer certaines de leurs pratiques à de la recherche ont été identifiés. Nous avons désigné ces éléments sous le terme de « cadres légitimants ». Nous nous intéressons ainsi à la manière dont ces cadres sont perçus et mobilisés par les architectes, tout en analysant leur impact concret sur les pratiques professionnelles. La première partie du chapitre est consacrée à la présentation de ces différents cadres ainsi qu’aux pratiques qu’ils contribuent à qualifier comme relevant de la recherche. Ensuite, nous proposons une lecture transversale des récits de pratiques recueillis, afin de faire émerger les étapes clés et les tensions qui jalonnent la structuration de la recherche au sein des agences.

1. Les pratiques de recherche selon les cadres légitimants

Pour décrire les pratiques de recherche dans une structure dont l’activité principale est autre, les architectes doivent expliciter ce qui différencie la recherche des autres dimensions de leur travail. Pour ce faire, deux chemins peuvent être empruntés. Un premier consiste à caractériser la recherche, à expliquer le processus mis en œuvre qui mène à la production de connaissances nouvelles. Nous l’avons vu tout au long de ce travail, caractériser la recherche en architecture n’est pas chose simple pour les architectes. Le second repose sur la présentation de la recherche à travers les cadres dans lesquels elle s’inscrit et qui la légitiment. Les cadres que nous avons relevés dans les discours des personnes interrogées correspondent, pour l’essentiel, à ceux promus par les politiques publiques en faveur de la recherche et de l’innovation. Conçus spécifiquement dans cet objectif, ces cadres permettent de reconnaître comme relevant de la recherche ou de l’innovation les activités qui s’y inscrivent. Parallèlement, d’autres pratiques sont évoquées sans être directement rattachées à un dispositif porté par les politiques publiques : il peut s’agir, par exemple, de publications initiées par des dirigeants d’agence, de la conception d’outils ou d’entreprises, ou encore de reconnaître dans l’activité traditionnelle de la recherche. Nous proposons, dans la suite, d’analyser ces pratiques de recherche à partir des discours qui les décrivent, en portant une attention particulière à la manière dont les architectes perçoivent les cadres dans lesquelles elles s’inscrivent, ainsi qu’à l’influence de ces cadres sur la structuration de la recherche au sein des agences d’architecture.

Accueillir

Le premier facteur déterminant l'existence d'une activité de recherche au sein d'une agence réside dans l'accueil d'une personne spécifiquement dédiée à cette mission. Trois formes principales ont été évoquées lors des entretiens : le recrutement d'un doctorant en CIFRE, plus rarement l'embauche d'un docteur — notamment dans le cadre d'un postdoctorat — ou encore l'accueil d'un stagiaire.

1.1. L'accueil d'un doctorant en convention industrielle de formation par la recherche

L'accueil d'un doctorant en CIFRE a été évoqué au sein de chaque entretien que nous avons mené. Les personnes interrogées ont fait état de degrés de connaissances et d'intérêts différents concernant le dispositif. Notre demande d'entretien au sujet de la recherche en architecture a bien sûr participé à renouveler l'intérêt et à susciter certaines questions chez les interrogés vis-à-vis du dispositif. Cependant, plusieurs dirigeants d'agence ont rapporté des réflexions menées au sein de leur structure, voire pour certains, des projets d'accueil d'un doctorant en CIFRE. Précisons ici que nous nommons dirigeants d'agence les individus qui ont la charge de la direction et de la gestion de l'agence. Ils peuvent être communs ou différents des associés, qui, eux, possèdent des parts dans la société.

Plusieurs travaux portent sur les thèses CIFRE en architecture. Les docteurs ayant réalisé leur doctorat dans ce cadre, au sein d'agences d'architecture, décrivent dans leurs manuscrits ou lors d'événements dédiés (organisés par les UR, le ministère de la Culture ou encore par des doctorants eux-mêmes[1271]) le contexte de leur recherche et leur position particulière au sein de la structure. Ces retours d'expérience constituent un ensemble de sources qui permettent d'éclairer les enjeux spécifiques auxquels sont confrontés les doctorants en CIFRE, tout en offrant une lecture ethnographique de leur insertion dans le milieu professionnel des agences. En outre, certains articles de presse professionnelle relatent des témoignages de dirigeants d'agences. Cependant, ils restent courts, peu détaillés, et semblent davantage viser à promouvoir les agences et le dispositif en question qu'à offrir une analyse approfondie ou comparative. Enfin, un ouvrage a été publié avec le concours du BRAUP, de l'ENSA Paris-La Villette et du Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, intitulé *Le doctorat en Cifre : une expérience partenariale, architecture, urbanisme, paysage*[1272]. Celui-ci s'appuie sur des échanges entre les parties prenantes de la recherche en CIFRE qui se sont tenus au sein de trois séminaires organisés par les UR LET et UMR Lavue, complétés par des entretiens avec des responsables de services et de programmes qui articulent le dispositif avec la spécificité du milieu de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et 4 entretiens avec des directeurs de thèse en CIFRE[1273]. Les auteurs ont fait le choix de mettre la focale sur les interactions entre les différentes parties prenantes de ces conventions de partenariat. Ainsi, nous avons choisi de compléter cette approche et de l'intégrer à notre analyse, en ne

1271 L'association des doctorant.e.s et docteur.e.s CIFRE en SHS anime un réseau, au-delà du champ de l'architecture, autour du doctorat en CIFRE SHS. Elle est à l'initiative d'événements, mais aussi met à dispositions différentes ressources autour du doctorat en CIFRE.

1272 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, ENSA Paris-La Villette-Let-Lavue, Paris, 2021.

1273 *Id.*, p. 11.

développant pas les aspects qui nous paraissent les plus renseignés, comme la négociation dans le cadre du contrat de collaboration de recherche qui stipule les conditions du déroulement du partenariat, ou encore les questions épistémologiques qui s'imposent au doctorant en CIFRE, étant à l'interface entre le milieu professionnel et le monde de la recherche.

Sur les 27 agences qui composent ici notre corpus, 10 ont accueilli un doctorant en CIFRE. Sur les 10, une expérience est rapportée par le dirigeant de l'agence Claude Valentin, une autre est rapportée par Fanny Delaunay, associée de l'agence et ancienne doctorante au sein de la SCOP Atelier 15. Les 8 autres sont données à voir par les doctorants eux-mêmes (DiF 12 ; DF7 ; DH9 ; DH6 ; DH11 ; DF8 ; DF5 ; DF4).

1.1.1. Les motivations avancées par les agences

Le premier aspect sur lequel nous souhaitons revenir concerne les motivations qui ont conduit les dirigeants d'agence et les doctorants à collaborer. Dans l'étude dirigée par Véronique Biau, Michel Fenker et Jodelle Zetlaoui-Leger, il est précisé que le BRAUP distingue deux catégories d'agence en fonction de la manière dont elles viennent à la recherche. La première rassemble des agences qui ont porté « un regard critique sur des pratiques de production, sur un produit architectural qui ne les satisfait pas, [elles] ont déjà une idée en tête[1274] ». L'accueil d'un doctorant s'inscrit alors dans la poursuite de travaux exploratoires réalisés au sein de l'agence dans le but d'approfondir, de structurer une recherche et d'apporter des éléments d'explication ou de réponse au problème identifié. La deuxième catégorie est constituée d'agences qui « ont mis en place une méthodologie de projet un peu expérimentale dans le cadre de projets réels, issus soit de concours, soit de commandes[1275] ». Selon la représentante du BRAUP, il est alors attendu des doctorants en CIFRE qu'ils clarifient « cette méthodologie de projet » et qu'ils élaborent un protocole scientifique dans le but de « construire des modalités de travail reproductibles[1276] ». Plus loin, les auteurs de l'ouvrage résument ainsi les enjeux associés au recrutement d'un doctorant en CIFRE :

> « - se décaler des temps de l'opérationnalité pour se doter d'une veille sur les sujets d'actualité et les connaissances nouvelles, élaborer des outils ou des méthodes adaptés à une activité existante que la structure souhaite optimiser ou à un champ nouveau dans lequel elle souhaite s'investir ;
>
> - se positionner — notamment en affichant l'accueil du doctorant comme partie prenante d'une stratégie de R&D — sur des questions d'innovation ou d'expérimentation ;
>
> - se donner les moyens d'une réflexivité, se doter d'une forme d'audit et/ou d'arguments en faveur d'une stratégie interne de réorganisation, notamment dans les grandes structures.[1277] »

Avant d'explorer les motivations à l'origine de l'accueil d'un doctorant dans l'agence, il est à noter que la rencontre entre une agence et un candidat au doctorat est généralement du fait du futur doctorant qui prend l'initiative et prospecte[1278]. Dans notre échantillon, l'initiative de la mise en place du contrat CIFRE est venue des doctorants eux-mêmes, qui ont proposé cette démarche aux agences. Ils ont également joué un rôle plus ou moins déterminant dans le choix du sujet de recherche. Ils ont identifié un thème à explorer dans le cadre de leur recherche : la construction

1274 *Id.*, p. 16.

1275 *Ibid.*

1276 *Ibid.*

1277 *Id.*, p. 21.

1278 *Id.*, p. 93.

bois ; l'architecture *post* 45 ; le diagnostic patrimonial comme outil de projet ; les relations complexes entre architecture et politique ; l'implication des habitants dans l'architecture du logement ; le rapport au corps dans l'architecture ; la densité et la métropole ; et l'accession sociale à la propriété en habitat participatif. Les candidats au doctorat ont ensuite cherché à identifier les structures qui, selon eux, pourraient être intéressées par l'accueil d'un doctorant en CIFRE, mais aussi par la thématique qu'ils souhaitent étudier. Deux d'entre eux n'ont pas eu à prospecter, car des enseignants rencontrés dans le cadre de leur master les ont mis en relation avec des agences. Les sujets se sont précisés par la suite en lien avec l'agence d'accueil, en s'inscrivant tous dans la lignée du thème proposé par le doctorant, à l'exception d'une doctorante qui a accepté de travailler sur un sujet identifié par une agence — l'évolution des espaces commerciaux — et de mettre de côté le rapport au corps dans l'architecture. Les doctorants se sont tous accordés sur l'importance de ne pas « trop construire son sujet », mais d'avoir « une base » pour cibler les agences qui pourraient être intéressées, puis construire le sujet avec l'une d'entre elles. De plus, au-delà d'intérêts communs autour d'une thématique, les candidats aux doctorats se sont fixé d'autres critères pour identifier les agences à contacter. Certains se sont assuré que les agences ont la capacité de leur offrir des terrains et des ressources en adéquation avec leur thématique de recherche, telle que des archives, des interventions sur de l'architecture *post* 45 ou un certain type de projet, comme la conception d'une gare du Grand Paris Express. En complément, les doctorants ont partagé avec nous des réflexions qu'ils ont eues concernant « la bonne taille d'agence » pour les accueillir ; elles ont participé à déterminer le corpus d'agences sollicitées. Les doctorants ont intégré des agences aux tailles différentes, en termes de nombre de salariés et de chiffre d'affaires, mais deux d'entre eux ont clairement exprimé la volonté de rejoindre une « grande agence ». Par-là, ils s'assurent, selon eux, d'une part que celle-ci a les moyens nécessaires pour embaucher un doctorant en CIFRE et donc de subir moins de pression qu'au sein d'une petite agence pour qui cette embauche, même si elle est subventionnée, représenterait un effort important (DF7) ou, en d'autres termes, « être moins contraint à être productif » (DH11).

Si les dirigeants d'agence sont moins à l'initiative lorsqu'il est question de s'engager dans une collaboration CIFRE, certains identifient toutefois des sujets qu'ils aimeraient confier à un doctorant. C'est notamment le cas dans les agences où il est attendu du doctorant qu'il structure des réflexions et des travaux antérieurs à sa venue (DF5 ; DH6). C'est aussi le cas de Thierry Rey, qui désire que sa structure mène une recherche sur le logement. L'architecte se dit cependant ouvert à la rencontre d'individus qui veulent travailler sur d'autres sujets. Selon Pierre Colnat, le sujet de la recherche doit être construit par l'agence afin que la recherche nourrisse la production et soit liée à des projets. Même s'il a abordé la possibilité d'accueillir un doctorant avec ses associés, cela n'a jamais abouti. Pour Emmanuel Camus c'est à lui d'effectuer un « travail de clarification, d'écriture qui n'est pas fait encore » préalablement au recrutement d'un doctorant (DF10). À travers la question du choix du sujet, des enjeux apparaissent autour de sa construction. Si, les agences sont moins à l'œuvre pour engager des démarches dans le but de recruter un doctorant, certaines d'entre elles pensent avoir un rôle à jouer dans la détermination du sujet en raison de leur expérience et connaissance des besoins. De plus, les dirigeants ne peinent pas à lister une somme de thèmes qui nécessitent selon eux d'être au cœur de recherches ; les résultats du questionnaire diffusé dans le cadre de la mission réalisée pour Région Architecture l'attestent (Chapitre 6). Toutefois, une fois ceux-ci listés, il reste à engager des démarches dans la construction d'un sujet de recherche, entreprendre soi-même ce travail, se rapprocher de chercheurs ou de potentiels futurs candidats au doctorat pour ce faire.

Dans les mots des dirigeants d'agence, le recrutement d'un doctorant permet de doter l'agence d'une recherche incarnée par celui-ci. Différents objectifs sont ainsi associés à sa venue. L'accueil d'une

personne chargée de la recherche, comme ça a été le cas pour la doctorante DF5, peut-être motivé et justifié par les dirigeants d'agence par l'intégration d'une « expertise qui est plus large que l'écriture », qui structure la recherche dans l'agence. Ce ne sont pas tant les résultats de la recherche qui sont attendus que la production d'une analyse et l'intégration de celle-ci dans l'organisation de l'agence. Il en est de même pour Thierry Rey, qui souhaite accueillir « une personne [qui] pourrait structurer l'espace de réflexion et réinterroger aussi notre pratique ». Par-là, il attend d'elle qu'elle introduise et structure un temps de dialogue non pas au sujet d'une « affaire », mais de « thèmes transversaux » :

> « Il pourrait être un peu en expert, justement amener le regard qu'on a plus le temps d'avoir en disant : "Là qu'est-ce que vous êtes en train de faire ? Pourquoi ?" Regarder, introduire ce temps de dialogue et le structurer. » (Thierry Rey)

Pour Thierry Rey, l'accueil d'un doctorant est également l'occasion « d'interroger une pratique professionnelle, de la mettre dans une perspective un peu plus théorique », mais aussi de faire « un état des lieux, une espèce d'expertise sur ce qu'on a pu produire avec un vrai regard ». Il n'associe pas cette ambition à un audit, mais à une évaluation. Il est question de s'appuyer sur un matériel fourni par l'agence pour « démarrer une réflexion » sur la production du logement : « ils [les politiques] parlent d'innovation, mais on fait du logement comme il y a 60 ans » (Thierry Rey). Deux doctorants ont également mentionné lors des échanges préalables à l'embauche la possibilité de réaliser « un audit des pratiques » à l'initiative de la doctorante (DF7) ou formulée par les dirigeants de l'agence (DH11). Pour le doctorant DH6, les dirigeants d'agence qui l'accueillent ont exprimé la volonté de mettre en place :

> « un programme scientifique pour mettre en valeur toute la recherche un peu pratique qui a été faite avant, sans forcément avoir de méthode… enfin avec des méthodes, mais des méthodes très projectuelles et très pratiques, très collées à la commande justement. » (DH6)

Pour le doctorant, il n'est pas attendu de lui de la connaissance, puisque celle-ci est détenue par la structure, mais une étude pour valoriser un travail antérieur à son accueil qu'il décrit non pas comme de la recherche, mais du « développement sur les questions bois, biosourcé, etc. ». Rapidement, l'objectif a cependant évolué vers la production d'une « nouvelle évaluation des projets qui viennent de sortir ». Les labels et les évaluations produites par les bureaux d'études étant réalisés au plus tard au cours de « la phase PRO[1279] », donc avant le dessin des plans d'exécutions et le début du chantier, il est demandé au doctorant de comparer les études produites avec les données de projets construits. Selon Claude Valentin, embaucher un doctorant en CIFRE s'inscrit dans la continuité des recherches déjà en cours au sein de son agence. Elle s'est engagée dès sa création dans des projets de recherche et bénéficie d'un crédit d'impôt recherche avant de recruter le doctorant. Celui-ci va poursuivre et structurer encore davantage les études menées, mais aussi donner « une plus grande légitimité pour accéder au crédit d'impôt recherche automatiquement » (Claude Valentin). Louis Piccon voit quant à lui deux avantages au contrat CIFRE. Tout d'abord, il permet une prise en charge d'une partie du financement. Ensuite, et c'est l'avantage le plus important selon lui, il implique une contractualisation qui n'intègre pas seulement le chargé de la recherche et l'entreprise. Le contrat CIFRE représente pour lui un engagement auprès d'une instance officielle qui permet de ne pas laisser le quotidien de l'agence prendre le pas sur le temps de la recherche, mais bien de recruter une personne chargée d'une recherche dans un temps donné accompagnée de garants : un contrat de collaboration, le suivi de l'ANRT et du directeur de thèse.

1279 Le projet d'architecture est découpé en différentes phases rappelées dans l'article R2431-1 du Code de la commande publique. À chacune correspondent une étape et un degré de précision progressif. Les études de projet, usuellement nommées « phase PRO », se situent après les études d'esquisses et les études d'avant-projet, et avant les études d'exécution.

Pour Claude Valentin, le recrutement d'un doctorant CIFRE au sein de la structure a été l'occasion d'engager une recherche dans la lignée d'un projet de recherche, nommé *UBIK*, qui s'inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Le projet *UBIK* vise le développement d'« une solution de services humains et numériques, associée à une expertise architecturale, pour organiser et faciliter l'exploitation et la maintenance d'un parc immobilier[1280] ». Claude Valentin a donné pour objectif au doctorant de développer un axe de recherche de l'agence avec pour ambition, si les clients se montrent véritablement intéressés, de « développer des fonctionnalités et un équipement technologique adapté ». Il projette alors de constituer une équipe autour du doctorant pour ce faire. C'est le seul cas rencontré où le dirigeant d'agence dit recruter un doctorant avec pour ambition, à termes, de pouvoir proposer de nouveaux services, tels que la gestion de patrimoine. Deux missions supplémentaires, extérieures aux activités courantes des structures d'accueil, ont été proposées par les doctorants eux-mêmes. Un doctorant souhaite, en lien avec sa structure d'accueil ou non, proposer des missions d'assistant à la maîtrise d'usage (DH9). Une autre doctorante projette, de manière indépendante après sa thèse, de mener des « petites recherches pour des agences » en valorisant son expertise. Elle souhaite notamment mobiliser une méthode d'analyse du bâti ancien qu'elle a développée, fondée sur des « grilles de vie comme des lignes de vie », ainsi que sa connaissance approfondie des travaux de l'agence qui l'a accueillie (DF8).

D'autre part, plusieurs dirigeants d'agence n'ont pas communiqué aux doctorants les intérêts qu'ils associent à l'accueil d'un doctorant en CIFRE ni fixé d'objectifs concrets avec eux :

> « Mais il n'y a aucune attente de la part de l'entreprise. Je dirais que, dans leur tête, c'est vraiment un Bonus. Ils ne le font pas pour développer la boîte. Ils n'ont pas d'intérêts, ils n'ont pas la vision que mon travail est fait pour rapporter de l'argent à la boîte. » (DF4)

Pour la doctorante, les dirigeants de l'agence qui l'accueille n'ont « particulièrement pas d'attentes » vis-à-vis de sa recherche. Pour une autre, il y a certainement des intérêts identifiés par les dirigeants, mais ils ne lui ont pas été communiqués : « Sur la stratégie, je pense qu'il y en a une, c'est évident, mais elle ne nous est pas communiquée clairement. » (DF5) D'autres témoignages vont également dans le sens de motivations qui n'ont pas été formulées, voire, supposément, pas même définies par les associés :

> « Les résultats, j'ai essayé de gratter pour essayer de comprendre. Finalement, qu'est-ce qu'ils attendraient d'une nouvelle embauche d'un chercheur au sein de l'agence ? Et franchement, je n'ai pas eu tant de réponses et, en même temps, je crois que c'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai choisi cette agence. L'ethnographie, c'est ça… On ne peut pas présumer des problèmes rencontrés tant qu'on n'y est pas. » (DH11)

Par leur implication dans l'enseignement ou le développement d'une « pensée théorique » (DF4), certains dirigeants d'agence verraient un intérêt à la recherche dans leur structure sans avoir besoin d'y associer des objectifs explicites (DF5 ; DF4). Par là, les doctorants supposent d'une part que les dirigeants d'agence voient en leur accueil des intérêts, mais qu'ils ne les ont simplement pas formulés auprès d'eux, mais peut-être davantage auprès « d'homologues au sein d'autres réseaux » (DF7). D'autre part, ils considèrent que les intérêts envisagés sont de l'ordre d'un apport plus indirect de la recherche à la pratique, moins tangible, mais dont les architectes dirigeants ont bien conscience. Dans ce contexte, les agences concernées sont de taille relativement importante au regard du paysage des agences françaises.

1280 Présentation du projet UBIK disponible sur le site internet de l'agence. URL : https://www.haha.fr/savoir-faire/gestion-de-patrimoine/

En résumé, les dirigeants d'agence associent le recrutement d'un doctorant à la volonté de se doter d'une vision détachée et réflexive. Il s'agit pour eux de structurer et de porter des réflexions transversales à différents projets, mais aussi de créer un espace-temps en dehors de la production courante. Cette démarche engage ainsi, d'une certaine manière, une transformation dans l'organisation de l'agence, en permettant de sortir d'un fonctionnement exclusivement orienté vers la résolution de projets. Certains dirigeants attendent du doctorant qu'il procède à une forme d'évaluation des productions et des pratiques de l'agence, afin de combler un manque perçu en matière de retour critique, de qualité, ou de mesure des performances d'un projet construit. Dans ce cadre, il s'agit d'interroger les conditions d'exercice des architectes et d'analyser la production propre à l'agence. Le doctorant est alors investi d'un rôle d'objectivation et de rationalisation : il peut mener des évaluations manquantes ou faire émerger, sous la forme d'une recherche, des pratiques ou des réflexions déjà présentes dans l'agence, mais jusque-là non construites comme telles. Plus rarement, le recrutement d'un doctorant peut également répondre à un souhait de diversification des missions dans les agences — un point sur lequel nous revenons *infra*. Enfin, certaines grandes agences peuvent intégrer des chercheurs sans formuler clairement leurs attentes à leur égard.

1.1.2. Les difficultés identifiées par les dirigeants d'agence dans les contrats CIFRE

Au cours des échanges, nos interlocuteurs ont également évoqué les difficultés rencontrées dans la mise en place ou le déroulement d'un contrat CIFRE. Ces obstacles expliquent, pour certains, l'absence de doctorant au sein de leur structure, ou correspondent à des expériences passées qu'ils aimeraient voir évoluer. Une première catégorie de dirigeants se dit intéressée par l'accueil d'un doctorant. Bien qu'ils aient déjà discuté de cette possibilité au sein de leur agence et partagent un intérêt commun pour un tel recrutement, aucune démarche concrète n'a été engagée. C'est notamment le cas d'une agence d'architectes-urbanistes située à Strasbourg, Urbitat+ : « on n'a pas trouvé de postulant, on n'a pas cherché… » (Claire Hamann). Thierry Rey a, quant à lui, franchi une autre étape, il fait état de ce projet à des maîtres d'ouvrage et se dit prêt à accueillir un doctorant :

> « Nous, on est prêts, on est chauds, on a des moyens pour le faire, je pense qu'on a de la matière donc on est presque en train de dire : comment on peut faire pour y aller ? » (Thierry Rey)

Emmanuel Camus a été approché par une jeune diplômée motivée par un doctorat en CIFRE (DF10). Il se dit intéressé, mais il ne se sent alors pas prêt :

> « On est en face d'un truc qui a l'air d'être super. Ça peut partir un peu dans tous les sens et on a du mal à trouver des points d'accroche en se disant : « Bon, il y a une personne qui va être là, elle peut travailler sur ça, elle va faire si, elle est payée comme ça, elle va produire ça. Et finalement, le coût porté par l'agence de ce qu'elle va produire est à assumer au titre d'un enrichissement de connaissances ou de comment dire.... d'une maturation ou d'un regard critique sur la façon dont certains projets sont portés dans l'agence pour nous permettre de progresser, d'aller un peu plus loin, certainement d'être un peu plus précis et de mieux maîtriser finalement tous les paramètres de l'environnement d'un projet dans le cadre d'une activité professionnelle, dans le cadre d'une activité de production d'architecture… ça, ça ne me perturbe pas, ça m'intéresse quoi… […] Mais j'ai du mal à comprendre comment ça devrait s'organiser. Par quel chemin on devrait passer pour pouvoir intégrer un doctorant… »

À ce jour, aucune des structures de notre corpus qui n'accueille pas déjà un doctorant au moment de l'entretien n'en a recruté un depuis. Pour expliquer en partie le faible nombre de doctorants dans

les agences — alors même qu'un intérêt semble exister chez certaines —, une doctorante (DF8) souligne le manque de candidatures, du côté des doctorants, pour ce type de dispositif. Elle relaye l'expérience d'une amie architecte : « elle cherche désespérément depuis des mois, et c'est quelqu'un qui a fait de la recherche, qui a une thèse. Elle ne trouve personne que ça intéresse. » Pour Jean-Paul Wetzel, dirigeant d'agence et docteur, sa structure a besoin de développer de nouveaux outils et il n'a pas le temps de le faire seul. Accueillir un doctorant lui permettrait d'avancer sur les thématiques et outils qu'il souhaite développer, mais, par manque de temps, il n'a pas « creusé le sujet ». Francis Moulet, sans avoir identifié de sujet, se dit prêt :

> « Les risques, on est capable d'en prendre, le planning, on est capable de le poser, les ambitions, on les affiche, les moyens, on peut en mettre. Je peux dire oui. Après j'ai envie de dire : posons le sujet quoi ! » Francis Moulet

Par-là, le doctorat en CIFRE semble constituer, pour nombre d'agences, un objet encore flou, relevant davantage d'une projection que d'une réalité maîtrisée. Si elles sont capables d'identifier les bénéfices potentiels d'un tel dispositif et d'en anticiper, dans une certaine mesure, les implications organisationnelles, cette compréhension reste largement théorique et elles n'engagent pas de démarches effectives. Des contraintes administratives et financières, régulièrement mentionnées, apparaissent comme des freins structurels à l'appropriation du dispositif CIFRE par les agences. Certes, le dispositif offre une prise en charge partielle du salaire du doctorant, qui peut être complété par un crédit d'impôt recherche, mais la structure doit aussi s'engager économiquement. Pour Pierre Colnat, associé d'une agence sans employé, la question du financement de ce reste à charge se pose. Repose-t-il sur les fonds propres de l'agence ? Faut-il cibler les appels d'offres ? Peut-on vendre un « temps de recherche » ? Pour Patrick Rubin, dont l'agence comprend une dizaine de personnes, la durée du contrat est un frein. Il se dit très séduit par le projet d'accueillir un doctorant, mais cela représente une charge trop importante pour sa structure. Une autre difficulté concerne cette fois les échanges avec l'ANRT, ils ont été mentionnés à plusieurs reprises. Pour les doctorants et les dirigeants d'agence, le temps d'instruction est long. Le futur doctorant ne peut pas travailler plus de neuf mois dans la structure avant le début de son doctorat. Le temps d'instruction vient s'ajouter au temps de la prospection d'une agence d'accueil ainsi qu'au temps de construction du sujet. Le doctorant peut alors être dans une situation précaire et instable. De plus, pour le doctorant DH9, ce temps a été encore rallongé, puisqu'il s'est vu refuser sa première demande jugée selon ses mots « trop pratique, pas assez théorique » (DH9). Une fois le visa de l'ANRT obtenu, le doctorant peut débuter sa recherche et son contrat de travail, toutefois, il reste aux différents partenaires à s'accorder et à signer le contrat de collaboration de recherche. Celui-ci peut générer de nouveaux échanges, voire désaccords, notamment concernant de potentiels frais de recherche qui peuvent être exigés par le laboratoire auprès de l'agence (DH6) ou en réponse à une crainte de la part des laboratoires de l'instrumentalisation de la recherche :

> « Il y a une méfiance de l'instrumentalisation des entreprises sur les labos. Il suffit de lire un accord de consortium entre l'agence et le laboratoire du CRAN pour s'en rendre compte. Moi, j'ai envoyé un modèle de consortium au CRAN pour leur dire : "ben voilà, on est partenaires ; il nous faut un accord de consortium, donc je vous propose un modèle qui m'avait été envoyé par Grand E-Nov". Ils m'ont renvoyé une correction plusieurs semaines après et c'était couvert de rouge, le volume du texte avait triplé. Tout ce que j'avais rédigé était quasiment à revoir. J'ai dit : "bon, là, on va faire appel à un cabinet de juristes." (Rires) On a laissé tomber et on a signé… c'est pour dire le degré de méfiance. » (Claude Valentin)

Le recrutement d'un doctorant en CIFRE peut également soulever des difficultés en matière de temporalité, de mise en place de partenariats ou de modalités de collaboration. Lors d'un second entretien, Louis Piccon est revenu sur des démarches engagées par son agence pour recruter une doctorante qui n'ont pas abouti. Ils ont été sollicités par une architecte, intéressée par leur « pratique

de l'architecture de terre » et motivée par un projet de doctorat en CIFRE. À cette période, l'agence est engagée sur un projet impliquant « pas mal d'expérimentation sur la terre ». L'agence souhaite travailler avec la terre du site, intégrer et accompagner le voisinage dans le processus de fabrication des briques de terre sur site. Selon Louis Piccon, cet accompagnement soulève de nombreuses questions qui auraient pu faire l'objet d'une recherche doctorale :

> « En quoi la façon de bâtir en architecture de terre pouvait être un vecteur d'échanges, d'échanges participatifs, de relation, d'accompagnement autour du projet ? Donc, c'était plus ça qu'une mission spécifique de recherche purement technique qui n'était pas du tout le sujet qu'elle elle souhaitait développer. » (Louis Piccon)

Cependant, leur collaboration n'a finalement pas eu lieu. Louis Piccon explique que la doctorante a préféré s'engager dans le doctorat sans partenariat avec une agence. Selon lui, elle a eu besoin de temps avant de démarrer. Il parle également de « mille petites raisons qui font que ça ne s'est pas fait ». Par ailleurs, le projet qui devait être le terrain de la recherche doctorale a finalement été arrêté pendant deux ans pour des raisons administratives de recours sur le permis de construire. Au moment de l'entretien, l'agence ne sait pas encore si le projet va reprendre. Cette expérience a permis à Louis Piccon de conclure qu'« un contrat CIFRE trop lié à un projet ne fonctionne pas ». Selon l'architecte, les temporalités ne sont pas les mêmes. Un projet d'architecture peut aller plus vite qu'une recherche doctorale ou bien même s'arrêter. Au sein de l'agence, il est toujours question d'accueillir un doctorant, avec une nouvelle piste de recherche autour de l'utilisation des matériaux biosourcés. Le travail du doctorant serait alors détaché des projets et davantage de l'ordre d'« une sorte de prospective de fond pour alimenter les projets ». L'architecte associé-gérant dans sa structure constate également que l'accueil d'un doctorant en CIFRE est très long à mettre en place et qu'il est nécessaire de s'assurer de l'adéquation entre d'une part les besoins de l'agence et ceux du futur doctorant. La question de la rencontre et de l'interconnaissance sont des sujets à interroger, selon lui. Il est important que les deux partenaires se connaissent suffisamment pour s'engager dans ce projet, mais la limite des neuf mois travaillés au sein de la structure préalablement au contrat CIFRE bloque des opportunités. Se pose alors la question d'un éventuel ajustement du dispositif ou de la création de formes d'accompagnement alternatives, permettant de concilier activité professionnelle en agence et engagement dans la recherche.

De plus, au-delà de la question de savoir si le sujet de recherche doit être à l'initiative du doctorant ou de l'agence, se pose celle du lien envisageable entre la recherche et un ou plusieurs projets menés au sein de la structure. La thèse CIFRE vise à offrir un terrain d'enquête et à construire un lien pertinent entre les activités de la structure d'accueil et le travail de recherche, dont les modalités — à définir selon chaque cas — peuvent être diverses : observation, observation participante, recherche-action, etc. Cette articulation suppose une réflexion sur la posture et la position du chercheur, qui doivent être cohérentes avec les objectifs et la nature du projet de recherche. Elle soulève également des enjeux pratiques, notamment quant à la synchronisation des temporalités entre le déroulement des projets professionnels et celui de la recherche académique (Fanny Delaunay ; Louis Piccon). Emmanuel Camus émet également des doutes quant à la compatibilité du temps du projet et de celui de la recherche. Il met en avant les attentes du client qui souhaite que le temps du projet soit maîtrisé. De plus, l'architecte doit s'associer tout au long du projet à différents acteurs (acousticien, architecte des bâtiments de France, etc.) déjà nombreux, et le client craint, selon lui, que ne soient pas maîtrisés « les implémentations et les apports de tous ces gens ». La présence d'un chercheur viendrait accroître encore cette crainte. La recherche lui paraît ainsi assez difficile à valoriser auprès des clients, tout comme l'organisation à mettre en place :

> « Il faut que tout le monde soit prêt à le recevoir. Il faut que les clients et les projets sur lesquels on peut éventuellement solliciter un doctorant soient à même de supporter, d'absorber,

d'évoluer avec cette évolution-là aussi. C'est très ambitieux, mais il y a plein de choses à mettre en ligne et beaucoup d'énergie à déployer. »

D'après les difficultés identifiées au sein des entretiens menés, le recrutement d'un doctorant implique donc que l'agence possède une certaine visibilité et une stabilité financière ; que les intérêts d'un candidat au doctorat et ceux de l'agence soient alignés ; que les temporalités des projets qui seront des terrains de la recherche ainsi que l'acceptation de la démarche par les différents acteurs impliqués dans ceux-ci concordent.

1.1.3. Les conditions organisationnelles de l'intégration du doctorant en agence

Le recrutement d'un doctorant implique de penser sa venue et son intégration au sein de l'agence, au service de la recherche menée, mais aussi dans l'intérêt de la structure et de son organisation. Au sein de notre échantillon, quatre doctorants ont été les premiers et les seuls doctorants en CIFRE à être recrutés au sein de leur structure au moment de l'entretien (DH6 ; DF8 ; DF4 ; DF7). Un doctorant a été le premier, puis il a été rejoint par une autre doctorante qui a été embauchée six mois après lui, sur un sujet tout à fait différent du sien relatif à l'architecture paramétrique (DH9). Selon lui, les dirigeants de l'agence ont constaté par son recrutement que l'accueil d'un doctorant en CIFRE est possible. Ils ont souhaité ne pas avoir dans la structure qu'un seul chercheur isolé et ils ont alors satisfait « une envie d'un sujet un peu paramétrique » en embauchant cette nouvelle doctorante identifiée grâce à leur réseau et non par le biais du premier doctorant. Enfin, trois doctorants ne sont pas les premiers doctorants à intégrer leur agence (DH11 ; DF5 ; DiF12). Ce renouvellement atteste d'une certaine satisfaction de la part des dirigeants d'agence vis-à-vis du dispositif et du précédent recrutement. Il témoigne aussi d'une volonté d'installer des pratiques de recherche dans la structure, et non de penser le recrutement d'un doctorant de manière ponctuelle. Le rôle accordé à d'anciens docteurs dans des agences comme responsables du développement et de l'organisation de la recherche le confirme. Nous pouvons citer, pour l'illustrer, Etienne Riot, docteur en architecture et aujourd'hui directeur de la recherche appliquée et de l'innovation au sein de l'agence PCA-STREAM ; David Malaud, docteur en aménagement, architecture, responsable du pôle recherche chez TVK ou encore Louise Jammet, docteure en sociologie adjointe à la coordination de la recherche à l'AREP. Il est également à noter que, dans notre corpus, les doctorants qui se succèdent ou qui se multiplient dans une même agence travaillent sur des thématiques différentes et indépendantes, et non pas dans une logique de recherche cumulative.

Les doctorants en CIFRE, dont la spécificité est d'être immergés dans une structure professionnelle tout en menant une recherche académique, doivent construire une relation singulière avec l'agence qui les accueille à la fois sur le plan épistémologique — en définissant une posture de recherche adaptée — et sur le plan pratique, en articulant des phases d'observation ou de participation avec des temps de recul et d'analyse. Du point de vue de l'agence, cette position hybride peut soulever des interrogations quant à la contribution effective du doctorant aux activités de la structure. Même si les enjeux de la recherche ont été discutés préalablement à l'embauche, il a été demandé à plusieurs d'entre eux de participer à des missions qui dépassent le cadre de leur recherche. Trois types de mission leur ont alors été proposés. Tout d'abord, il a pu leur être demandé de participer aux activités courantes en devenant assistant de projet, « les petites mains » (DF5), de réaliser des activités similaires à un salarié non chercheur (DH9) ou de prendre en charge des missions plus ou moins en lien avec la recherche menée comme les réponses à des appels d'offres intégrants de la réhabilitation (DF8). D'autres demandes ont été formulées, à savoir la prise en charge des projets atypiques ou non rentables, tels que des marchés au Bénin (DF5) ou « des projets quasiment

humanitaires en Afrique » (DH6). Le doctorant représente alors une ressource complémentaire et subventionnée, qui peut se consacrer aux missions non rentables ou en dehors de la commande classique. Ainsi, un doctorant a dans ses missions le développement de pavillons d'exposition à Kyoto en lien avec des professeurs japonais et l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) (DH6). Ce type de « petits projets » pose selon lui des questions au sein de l'agence, car ils sont à la fois « très pratico-pratiques » et, en même temps « ils entraînent beaucoup d'expérimentations qui ne sont pas montées en recherche ». Il en a la charge, cependant, ils sont, selon lui, « difficiles à monter en recherche puisqu'ils sont très dépendants de la commande » (DH6). Il faut toujours négocier avec les partenaires, ici les professeurs japonais, sans être assuré que le projet aboutisse. Dans ces conditions, il est difficile de « mettre en place un cahier de charge scientifique » et la seule manière de monter en généralité est, toujours selon lui, *a posteriori*. Pour le doctorant, ces démarches sont assimilables à des prototypes. Par ailleurs, certains dirigeants attendent des doctorants qu'ils pensent et structurent la recherche au sein de l'agence. C'est une responsabilité qui incombe à la doctorante DF5, qui a préféré s'investir dans la structuration de la recherche plutôt que d'intervenir aux côtés de collègues en tant qu'assistant de projet. Il lui a été demandé de structurer des « axes de réflexion » présents au sein de l'agence, mais qui n'ont jusqu'alors pas été rendus visibles, notamment sur le site internet de l'agence. La doctorante a vu en cette responsabilité plusieurs intérêts. Elle se sent à la fois pertinente pour intervenir sur ce sujet et elle y voit un moyen de se positionner et de réfléchir à son après-thèse.

En dehors de l'implication vis-à-vis de la production de l'agence, il est aussi question pour les doctorants de trouver leur place dans l'organisation, vis-à-vis de leurs collègues. Dans un contexte où les chercheurs sont très minoritaires, voire seuls, au sein des agences, les doctorants ont rapporté entretenir une relation spécifique avec leurs collègues. Ceux-ci s'interrogent quant aux compétences et aux responsabilités du doctorant dans l'agence. Par suite, ils peuvent ignorer le chercheur, le rejeter ou procéder par tâtonnement pour saisir son rôle et ses apports potentiels (DF8). D'autres ont hérité d'une nouvelle casquette, par exemple celle de « psy du bois » selon les mots de la doctorante qui, par son sujet de recherche et son étiquette de chercheuse, est sollicitée par des salariés de l'agence qui viennent lui raconter ce qui ne fonctionne pas dans leurs projets (DF7). Le doctorant DH9 a quant à lui le sentiment d'être dans une position enviée par d'autres collègues : il est « moins en charrette » et il fait de la recherche : « les archis aiment bien le côté recherche […] Et puis le fait que j'ai réussi à prendre un pas de côté ». D'autres doctorants ont le sentiment que leur position et leur travail sont peu connus :

> « On ne me demande jamais ce que je fais. Je n'ai pas de rapport à rendre sur ce que je fais. Très honnêtement, les personnes qui savent ce que je fais, ce sont des personnes avec qui moi j'ai déjeuné ou que je suis allée voir pour les consulter sur tel ou tel sujet. » (DF4)

A contrario, il n'est pas seulement question d'impliquer le doctorant dans l'organisation et la production de l'agence, les dirigeants d'agence peuvent aussi être amenés à œuvrer pour permettre au doctorant de mener sa recherche :

> « En revanche, comme terrain j'ai 300 logements HLM en réhabilitation. Un deuxième associé [nom d'un associé de l'agence], qui est le fondateur, a été très moteur pour aller chercher le terrain et enfin créer une mission autour de ce terrain. Donc, ça, c'était essentiel, c'était une aide inestimable que j'ai eue de création d'un terrain grâce à l'agence. » (DH9)

1.1.4. Les stratégies de valorisation associées au recrutement d'un doctorant

Dans l'ouvrage relatif aux CIFRE en architecture, parmi les intérêts associés à l'accueil d'un doctorant, est identifiée « une rémunération symbolique ». Il s'agit d'une médiatisation offerte à l'agence d'architecture au niveau de la presse nationale et à travers les thèses[1281]. La question de la visibilité offerte par l'accueil d'un doctorant n'a pas été clairement formulée par les architectes interrogés. Cela peut s'expliquer soit le fait que cet argument n'en est pas un pour eux, ou qu'il ne suffit pas, à lui seul, à justifier l'engagement dans un projet doctoral, soit parce qu'évoquer une stratégie de communication peut sembler moins légitime, voire en tension avec les valeurs libérales traditionnellement associées à la profession. Du côté des doctorants, cet aspect apparaît davantage identifié et avancé comme argument lorsqu'il a été question de démarcher les agences :

> « Ça fait partie des trucs que j'ai vendus lorsque je faisais du lobbying pour avoir ce financement, c'est de dire : on va faire des cycles de conférences et donc placer [nom de l'agence] sur la carte du co-design » (DH9).

Cependant, plusieurs ont fait le constat que leur structure d'accueil ne communique pas sur leur présence :

> « Sur le site, je ne suis pas identifiée en tant que doctorante, je suis identifiée en tant qu'assistante de projet, ce qui est très révélateur. On a une newsletter tous les mois et, quand je suis arrivée, ils n'ont fait aucune publicité sur le fait qu'ils venaient d'embaucher un doctorant CIFRE. Aujourd'hui sur Internet, tu peux le savoir si tu me trouves sur *LinkedIn*, tu peux le savoir si tu vas sur le site du laboratoire. Mais ce ne sont que des choses qui sont à mon initiative. » (DF4)

Une doctorante a même remarqué qu'une candidature à un appel d'offres centré sur son domaine de recherche a été soumise sans mentionner la participation d'une chercheuse travaillant sur ce sujet dans l'agence (DF4). Selon elle, il n'y a pas, à ce moment-là en tout cas, « de dynamique autour de la question de la recherche à l'agence ». La doctorante explique cette absence de communication par une certaine prudence face à cette première expérience :

> « Je pense qu'ils n'ont pas trop envie de s'avancer aussi parce qu'ils ne savent pas ce que ça peut donner, donc tu ne communiques pas. » (DF4)

Une autre doctorante a été la force motrice pour postuler à un appel à projets intitulé « Booster Bois Biosourcés » de la région Île-de-France. À travers cette candidature, elle s'est sentie à sa place dans le sens où elle faisait du lien entre le laboratoire et l'agence, et qu'en plus ce projet servirait « le rayonnement » de chacun des partenaires (DF7).

Par ailleurs, dans le cadre d'une table ronde relative à la recherche dans les agences d'architecture que nous avons organisée, Fanny Delaunay, urbaniste de formation et docteur, est revenue sur son parcours en tant que CIFRE au sein de l'Atelier 15, puis comme docteure en aménagement toujours dans cette même structure[1282]. Dans le cadre de son doctorat, elle s'est intéressée aux pratiques ludiques et aux enjeux de la production urbaine sous l'angle à la fois de la ville durable, mais aussi de l'actualisation de l'urbanisme sécuritaire. Ses recherches ont été, selon elle, « assez peu mobilisées dans la vie de l'agence ». Elle explique en effet que, contrairement à d'autres chercheurs pour qui « il y a eu une vraie logique de recherche qui est montée dans son agence, nous ça n'a pas

1281 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, *op. cit.*, p. 85.

1282 DELAUNAY Fanny, LENNE Loïse, VALENTIN Claude, « Table ronde : les agences d'architecture sont-elles de nouveaux lieux de recherches », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025, pp. 227-243.

été tout à fait le cas […] par manque d'opportunité en termes de marchés et de commandes ». Au fil de la table ronde, Fanny Delaunay est toutefois revenue sur la relation entre son travail de doctorat et le rôle qu'elle occupe aujourd'hui dans la structure. À la suite du doctorat, elle s'est extraite de l'agence pour réaliser un postdoctorat. Cette expérience lui a permis de quitter un temps sa posture de praticienne et sa position au sein de l'agence et d'asseoir sa compétence scientifique et sa légitimité en tant que chercheuse au contact du milieu académique. Forte de cette mise à distance, elle a ensuite pu revenir à l'agence avec « cette casquette recherche », notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage, avec la volonté de l'intégrer et de « refondre les activités de l'agence » pour ce faire. Elle rapporte notamment un échange avec un maître d'ouvrage qui au terme d'une étude, lui a fait part de son ressenti vis-à-vis de leur collaboration :

> « C'est vrai qu'au début, pendant un mois et demi, les rapports ont été très violents. Il disait : "En fait, c'est la première fois qu'on est confronté à des intellectuels. Vous avez des manières d'aborder le projet, vous avez des éléments de langage, vous avez des références, notamment des références scientifiques." »

Pour Fanny Delaunay, cette expérience fait écho à l'utilité sociale de la recherche dans la pratique, au rôle et à l'engagement du chercheur dans la transformation et la formation des équipes techniques de certaines collectivités, mais aussi dans la sensibilisation aux travaux scientifiques. Ainsi, bien que le travail mené dans le cadre du doctorat n'ait pas entraîné de transformation immédiate dans les pratiques de la structure ni trouvé de traduction directe dans les commandes, la chercheuse perçoit aujourd'hui une convergence progressive entre ses recherches et les dynamiques de l'agence. Elle mobilise ses travaux autour de l'enfance dans le cadre de missions relatives à des équipements scolaires exigeant des approches climatiques de l'urbanisme, mais aussi lorsque les espaces scolaires deviennent « des territoires d'innovation » pour la construction en terre. Son travail de thèse a permis, toujours selon ses mots : « d'anticiper ce moment-là et d'accompagner dans ce positionnement l'agence sur ces questions-là ». Le parcours et les réflexions partagées par Fanny Delaunay donnent ainsi à voir des évolutions au sein de la structure, qui à terme, a pu se positionner sur des commandes en bénéficiant de son expertise.

1.2. L'accueil d'un docteur dans le cadre d'un contrat de post-doctorat

En alternative au recrutement d'un doctorant en CIFRE, l'association Région Architecture a proposé l'accueil de chercheurs en post-doctorat au sein des agences d'architecture. Elle a mené un travail de sensibilisation auprès de la région Grand Est afin d'encourager la mise en place d'un dispositif de subvention en faveur des agences accueillant un post-doctorant en partenariat avec un laboratoire de recherche, tout en mobilisant également les agences d'architecture sur cette opportunité. Deux arguments principaux ont alors été mis en avant : une durée de contrat inférieure à celle d'un doctorat en CIFRE entre un an et dix-huit mois pour le post-doctorat contre trois ans pour le doctorat ; le post-doctorant est présenté aux agences comme un chercheur aguerri, qui n'est plus en formation, contrairement au doctorant qui se forme à la recherche en même temps qu'il la produit.

Le collectif Studiolada s'est lancé dans l'aventure. L'opportunité d'accueillir un chercheur post-doctorant les a séduits pour poursuivre des travaux déjà engagés, qui ont abouti à l'obtention d'un avis favorable à un ATEx autorisant la mise en œuvre d'un principe de bardage en pierres sur un bâtiment en ossature bois en 2018 (Figures n°25 et n°26). Les plaques de pierre ne sont alors ni

collées ni agrafées, mais tenues dans des châssis en bois plaqués à la façade. Pour ce faire, ils se sont rapprochés du laboratoire CRAI et de la chaire de recherche *Architecture-bois-construction* de l'ENSA Nancy. Ils ont ensuite rédigé un projet de recherche et diffusé un appel à candidatures pour recruter un chercheur en juillet 2017. Au sein de cet appel, le sujet de la recherche est ainsi présenté :

> « Comment développer des solutions innovantes de mises en œuvre du matériau bois adaptées aux ressources de la région en termes de matériaux et de savoir-faire
>
> L'approche générale de cette recherche fera appel à nos qualités et appréciations d'architecte. Contrairement aux ingénieurs, aux techniciens, nous évaluerons et proposerons des solutions qui répondent à des critères techniques, mais aussi culturels, sociaux, historiques, esthétiques, etc.
>
> Comment établir une méthode d'évaluation et de création réglée par des appréciations techniques et sensibles ?
>
> Cette recherche à l'intérêt de s'appuyer sur des projets concrets du collectif studiolada, réalisés ou en cours d'étude. La connaissance parfaite et précise des cas étudiés permettra d'établir une grille d'évaluation pertinente et d'en extraire une méthode critique de conception.
>
> Cette étude ouvrira des perspectives de valorisation de la filière bois-construction de la région Grand Est à travers la mise au point de procédés innovants en partenariat avec des entreprises locales.
>
> Elle permettra d'établir de nouveaux usages, de nouveaux procédés, peut-être de nouveaux standards pour redonner leur place aux divers gisements bois et aux savoir-faire du territoire de la Région Grand Est. »

L'appel à candidatures exprime les attentes des architectes, en affirmant une distinction avec le rôle traditionnel de l'ingénieur. Ils mettent en avant une approche de la recherche fondée sur l'évaluation et la formulation de solutions multi-critères, à l'interface entre des appréciations techniques et sensibles. Ainsi, une dimension technique est attendue, mais pensée à travers le prisme architectural. Cette orientation rejoint les principes historiquement portés par le Plan Construction. L'appel souligne également une forte dimension partenariale et territoriale, en valorisant les collaborations avec les entreprises locales. Il s'agit non seulement de favoriser le développement local, mais aussi de viser la création de solutions inédites, voire l'élaboration de nouveaux standards constructifs, dans l'esprit des démarches d'expérimentation et de normalisation attendues par l'Ordonnance ESSOC II (Chapitre 2). Cependant, faute de candidat, ils n'ont pas accueilli de chercheur. Face à ce constat, le laboratoire a formulé différentes recommandations, telles que la rédaction d'un sujet « moins long et moins complexe », « plus précis vis-à-vis du projet d'ATEx », de « zoomer davantage sur la production d'un outil en lien avec des entreprises du bois, des entreprises de la pierre, des fournisseurs ». Il leur a également été recommandé de prendre un stagiaire de 4e année qui intitulerait son stage « stage recherche ».

Le sujet d'accueillir un post-doctorant a également été abordé avec Louis Piccon. Cette projection n'a pas été discutée au sein de son agence. Elle lui paraît moins pertinente que le dispositif CIFRE. Tout d'abord, son agence ne possède pas la structuration nécessaire pour accueillir un chercheur dans un « créneau de mi-recherche, mi-pratique ». Selon lui, sa structure n'est pas suffisamment importante pour accueillir quelqu'un qui est présent plus pour « aiguiller » que pour produire. Il imagine davantage les post-doctorats comme des chercheurs dans les laboratoires qui continuent de développer le travail mené au cours du doctorat. De plus, il est important pour lui et son équipe de « bien s'entendre » avec les personnes avec qui ils collaborent. Ils n'envisagent pas de « mettre une petite annonce » pour chercher un chercheur sur un thème. Comme pour une thèse en CIFRE, la rencontre entre le chercheur et l'agence constitue un enjeu central. Toutefois, pour Louis Piccon, cette adéquation semble plus difficile à envisager dans le cadre d'un post-doctorat, où les profils

sont plus spécialisés, plus fortement engagés dans leurs thématiques de recherche, et probablement moins nombreux que ceux des doctorants en CIFRE. Par ailleurs, en dehors du contrat de post-doctorat, l'accueil d'un docteur au sein de l'agence constitue, selon Claude Valentin, une étape dans la structuration de la recherche. Le titre de docteur est alors perçu comme un marqueur fort de légitimité :

> « C'est sûr que l'idéal pour nous, c'est de pouvoir intégrer à un moment donné un architecte D, un docteur parce qu'on a à un moment donné un rédacteur, enfin une personne qui est capable de traduire […] de fédérer […] et surtout une légitimité, rien qu'au regard du CIR. […] Il va chercher les relais auprès de labos, de conventions […] sur des points de liaisons, de validations qui balisent. Dès lors que tu as intégré un docteur en interne, tu es bon quoi. »

1.3. L'accueil d'un « stagiaire recherche »

L'accueil d'un « stagiaire recherche » a été recommandé tant par les chercheurs du laboratoire CRAI auprès du collectif Studiolada que par Sébastien Pichon, ancien consultant chez *EIF innovation*. L'agence de Louis Piccon, Nunc architectes, a accueilli 4 ingénieurs dans le cadre de leur projet de fin d'études. Les entreprises peuvent proposer des sujets auxquels les étudiants issus de différents parcours candidatent (génie climatique, génie civil, topographie, électricité, etc.). Ils apportent ainsi une expertise différente de celles détenues par l'agence, et développent un sujet spécifique, défini préalablement par la structure. Ils rejoignent l'agence pour un stage de six mois, ce qui est considéré par Louis Piccon comme une durée « assez facile à gérer » et qui ne représente pas une trop grande charge. À nouveau, Louis Piccon souligne l'intérêt du cadre offert par l'accueil d'un stagiaire, l'apport d'un « contrat externe » qui permet de dégager un temps dédié à une étude, en dehors des logiques de productivité propres à l'agence. Pour illustrer les travaux réalisés dans le cadre de ces stages, l'architecte a évoqué l'exemple d'un stagiaire ayant contribué à une étude sur les espaces solarisés développés par l'agence — des dispositifs pour capter l'apport solaire et réchauffer l'air, tout en offrant un usage confortable de ces espaces. L'étudiant a instrumenté des bâtiments dans le but de tirer des conclusions quant aux procédés mis en œuvre, voire d'en déduire des règles. Ce travail a ensuite été prolongé et réexploité par l'agence. Un autre étudiant ingénieur a travaillé sur l'alimentation d'une maquette BIM, en lien avec des outils de simulation thermique et aéraulique, afin de faciliter l'extraction de données pertinentes dans le cadre d'une recherche menée en partenariat avec le CSTB. Enfin, Louis Piccon envisage, pour un prochain stage, un travail autour du chiffrage des projets. Partant du constat que tout projet comporte une dimension économique, l'agence souhaite développer une grille d'analyse croisant chiffrage économique et chiffrage carbone, afin d'éclairer les choix de conception et de faire évoluer les modes d'arbitrage. Le stagiaire aurait pour mission de concevoir un outil facilitant cette mise en parallèle. Cette démarche s'inscrit dans le sens de l'enjeu présenté précédemment : mobiliser la recherche afin de mettre en évidence la valeur économique de l'architecture (Chapitre 6). Louis Piccon se montre très satisfait de ce dispositif. Il décrit cependant cette expérience pour les futurs ingénieurs comme « extrêmement déstabilisante », car elles requièrent une certaine autonomie en ce qui concerne la maîtrise et la mise en application d'une expertise qui sont propres à l'étudiant, puisque personne ne détient cette même compétence dans la structure :

> « La première a fait un travail extraordinaire sur le pisé, son travail nous a fait franchir un truc, mais elle en pleurait des fois d'être toute seule… de ne pas savoir… »

Conclusion intermédiaire : Accueillir

Ces dispositifs — le stage recherche, le contrat CIFRE et le post-doctorat — ont en commun de structurer l'accueil d'une personne dédiée à une activité de recherche au sein d'une agence, sur une durée déterminée, selon un cadre spécifique. Ce cadre participe à formaliser la recherche, à la rendre visible et légitime, en l'inscrivant dans des contrats, en la liant à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et en sollicitant des dispositifs publics de financement. Dans le cas de la CIFRE, c'est l'ANRT qui joue un rôle central en subventionnant — le MESRI finance et la gestion est confiée à l'ANRT —, en contrôlant la qualité scientifique du projet et la viabilité économique de la structure d'accueil, et en fournissant un cadre contractuel reconnu. Ce cadre crée les conditions d'un engagement réciproque entre agence, doctorant et laboratoire, et donne à la recherche une forme institutionnalisée. Pour le post-doctorat, tel qu'il a été introduit dans les entretiens, ce sont les pouvoirs décentralisés, les collectivités territoriales — en l'occurrence la région Grand Est — qui sont sollicités pour subventionner ces contrats, dans une logique et une stratégie de développement local et de territorialisation de la recherche appliquée et partenariale.

Dans les trois cas, la légitimité offerte repose sur plusieurs facteurs : la validation institutionnelle (par l'ANRT, un établissement d'enseignement supérieur ou une UR), la contractualisation avec une structure de recherche reconnue, et le niveau d'engagement académique du chercheur (doctorant ou docteur). Ces éléments viennent asseoir la crédibilité de la recherche menée au sein de l'agence. Mais cette légitimité se double d'un défi concret pour les structures d'accueil. Accueillir un chercheur implique de penser son intégration, de structurer sa place dans l'agence, de composer avec ses temporalités et de lui permettre de construire une relation de travail avec les autres membres de la structure. Cela suppose aussi un investissement économique — même partiellement subventionné — et une capacité à mobiliser le terrain au service de la recherche. En parallèle, la recherche repose sur une personne : elle est incarnée, portée, et souvent organisée par un individu qui fait le lien entre les mondes académiques et professionnels. Cette position d'interface implique de produire des outils de communication et de traduction, de faire exister la recherche dans un univers tourné vers la production, et de convertir les expériences de la pratique en recherche. Elle représente ainsi tout autant un défi pour le chercheur qui en a la responsabilité. Enfin, si cette incarnation permet à la recherche d'exister, elle pose aussi la question de sa pérennité dans l'agence. Comment faire en sorte que les compétences, les méthodes et les savoirs produits irriguent — de préférence durablement — la structure, au-delà de la présence ponctuelle d'un chercheur ?

Ainsi, le développement de la recherche, par l'accueil d'un représentant dédié, engage des transformations au sein de l'organisation de l'agence. Ce chercheur introduit une forme d'extériorité, essentielle pour apporter de la distance, de la réflexivité et de la transversalité dans une organisation centrée sur la logique du projet. Son rôle consiste à introduire des outils d'objectivation, de rationalisation et d'évaluation là où ils manquent. Il est également attendu des chercheurs qu'ils valorisent et transforment un ensemble de pratiques autour d'un thème en une recherche. Mais cette position « autre » reste à construire au sein de l'agence, tout comme la méthodologie de la recherche. En pratique, dans les entretiens menés, ce sont souvent les chercheurs eux-mêmes qui portent la responsabilité de construire les conditions de la recherche — épistémologiques bien sûr, mais aussi organisationnelles dans l'agence — en raison de leur maîtrise des méthodes et des logiques propres au champ scientifique.

Collaborer

Si l'accueil d'un chercheur permet de tisser un lien avec la recherche institutionnelle, les agences d'architecture peuvent également collaborer avec cette sphère dans d'autres contextes et selon des modalités variées. Nous proposons ici d'examiner les formes de coopération observées entre les agences de notre corpus et le monde académique, qu'il s'agisse de projets de recherche organisés et financés par des institutions publiques, ou de collaborations plus opportunistes, nées de rencontres ponctuelles entre chercheurs et architectes, ou encore autour d'un projet commun. Par-là, nous donnons également à voir des relations établies entre architectes, constructeurs et industriels, dans le cadre d'expérimentations ou de démarches qualifiées de « recherche » par les acteurs eux-mêmes.

1.4. Les partenariats incluant des universitaires

Les partenariats incluant des universitaires, en dehors des dispositifs présentés précédemment, constitue un autre cadre légitimant. Ainsi, nous analysons les conditions dans lesquelles ces collaborations se développent, les apports qu'elles génèrent ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent. Nous présentons ensuite les différentes prises de position exprimées à l'égard des collaborations entre agences d'architecture et chercheurs issus du monde académique.

1.4.1. Les configurations institutionnelles et opérationnelles des partenariats

Nous avons identifié deux catégories de collaboration, selon le contexte qui les a rendus possibles : celles initiées dans le cadre d'appels à projets de recherche, expérimentaux ou innovants, qui exigent une coopération formalisée entre plusieurs partenaires ; et des collaborations plus informelles, nées de rencontres entre architectes et chercheurs, où l'initiative vient des individus eux-mêmes, sans contrainte institutionnelle préalable.

Dans notre corpus, trois agences se sont montrées particulièrement intéressées et investies dans des appels à projet de recherche. La première est celle de Claude Valentin, qui, dès ses débuts, a répondu à des appels à projets de recherche. Le premier auquel l'agence a participé s'inscrit dans un programme nommé « Technologies de la société de l'information (IST) ». L'agence HAHA a alors rejoint une équipe portée par l'Université de Bâle avec 7 partenaires, dont des informaticiens et des chercheurs grecs spécialisés dans « l'image 3D ». Ensemble, ils ont travaillé sur « l'espace commercial comme enjeu vis-à-vis des nouvelles technologies », en formulant comme hypothèse de recherche que ces technologies pourraient constituer un levier de soutien au petit commerce en difficulté. La manière dont l'architecte a eu connaissance de cet appel à projets n'a pas été précisée. La proposition pour rejoindre cette équipe a été formulée en duo avec une entreprise d'agencement commercial, dont le dirigeant est également l'associé de Claude Valentin au sein de l'agence d'architecture. Selon les mots de l'architecte, la « dimension très pragmatique pour l'expérimentation *in situ* de ces nouvelles technologies » apportée par le duo a été très appréciée par l'équipe. Le travail réalisé dans le cadre de cette recherche a duré trois ans. Il représente alors 80 % du chiffre d'affaires de la société à ses débuts grâce à un budget de recherche de 3 millions d'euros à répartir entre les différents partenaires. Par la suite, Claude Valentin a souhaité réitérer l'expérience en candidatant à d'autres appels à projets qui n'ont pas toujours fonctionné. Il est notamment revenu sur l'un d'entre eux pour lequel son agence n'a pas été motrice, mais appelée

par un cabinet de consultant spécialisé dans la recherche de ce type de marché et la constitution d'équipes pour un appel à projet de recherche relatif à la ville dense porté par l'ADEME. La candidature n'a pas été sélectionnée et Claude Valentin s'est montré critique vis-à-vis du cabinet à l'initiative de l'équipe qui, selon ses mots, n'a aucune connaissance du sujet et qui cherche à faire « de grands assemblages » au sein desquels l'agence est considérée comme un sous-traitant alors même qu'elle apporte sa contribution, ses références et ses CV. Ces expériences n'ont toutefois pas découragé le dirigeant d'agence qui a répondu à un AMI relatif à l'économie numérique lancé par la région Grand Est. Dans le cadre de cet AMI, l'agence a souhaité développer :

> « […] le processus de numérisation d'un patrimoine bâti (bâtiments de la Banque populaire Alsace-Lorraine–Champagne) qui intégrera un certain nombre de données (surfaces, volumes, équipements, matériaux, caractéristiques diverses) avec un niveau de détails en fonction des besoins du propriétaire. Ces numérisations permettront la création de maquettes numériques BIM sur lesquelles il sera possible d'effectuer des recherches de données ciblées au travers d'un moteur de requêtes, d'obtenir une traçabilité des opérations, une planification des travaux et de générer ainsi des économies drastiques en dépenses d'exploitation et de maintenance.[1283] »

La candidature a cette fois été retenue et l'agence a obtenu une subvention de 180 000 €, le montant maximal prévu, à répartir avec les deux laboratoires partenaires, le CRAI de l'ENSA Nancy et le CRAN de l'Université de Lorraine. Il s'agit là de la recherche qui a ensuite motivé l'embauche d'un doctorant en CIFRE mentionné *supra*.

Le collectif Fil, présenté par Maud Nys, associée-gérante de l'atelier Fil, a quant à lui mis en œuvre « une démarche de recherche-action » financée par la Caisse des dépôts dans le cadre d'un appel à projets nommé « favoriser l'économie circulaire ». L'objectif de cette démarche « Chantier Zéro Déchet » est « d'expérimenter de nouvelles pratiques d'aménagement autour de l'économie circulaire, de l'implication citoyenne et des dimensions partenariales avec les acteurs de la construction[1284] ». Par-là, le collectif s'est intéressé au réemploi des déchets de construction neuve pour en faire un mobilier temporaire et préfigurer des usages. L'architecte précise que le collectif a répondu « à un appel à projets innovants et expérimentaux, donc pas forcément recherche ». Toujours selon Maud Nys, grâce à cet appel à projets, un « protocole de recherche » a toutefois pu être mis en place, et ce, dès les débuts du projet. Un « conseil scientifique mini » a été créé incluant Maud Nys, responsable de la méthodologie de recherche, et Tibo Labat en tant que spécialiste du réemploi. En complément, deux experts ont été sollicités pour constituer « un conseil scientifique maxi », Stefan Shankland, artiste à l'initiative de la démarche haute qualité artistique et culturelle, et Julie Benoît de l'association Bellastock. Ainsi, le cadre offert par la Caisse des dépôts, en termes de ressources, mais aussi de livrables à fournir, a permis au collectif de structurer un protocole de recherche et d'intégrer des phases de prise de recul sur l'action en lien avec les conseils scientifiques. Selon Maud Nys, il est cependant difficile de mettre en œuvre un tel protocole au sein d'autres projets du collectif ou de l'atelier lorsque cela n'est pas prévu dans le cadre d'un appel à projets ou demandé par la maîtrise d'ouvrage. Seule une phase de prise de recul est généralement mise en œuvre à la fin des projets au sein des deux structures. Son équipe souhaite participer à d'autres appels à projets de ce type. Elle a répondu, mais n'a pas été retenue à un appel à projets de recherche-action POPSU rattaché au GIP Europe des projets architecturaux et urbains. À la suite de son jury de thèse, elle a recontacté un membre de son jury, Alain Guez, architecte-urbaniste, docteur

1283 La présentation du projet UBIK est disponible sur le site internet de l'agence HAHA, consulté le 7 octobre 2024. URL : https://www.haha.fr/savoir-faire/gestion-de-patrimoine/

1284 La présentation de la démarche Chantier Zéro Déchet est disponible sur le blog du projet : Chantier Zéro Déchet, Des Ressources A Bricoler [RAB] pour le quartier, consulté le 7 octobre 2024. URL : https://chantierzerodechetblog.wordpress.com/

en planification territoriale et environnementale et enseignant-chercheur en ENSA, pour répondre conjointement à l'appel à projets de recherche. Elle voyait dans cette candidature l'occasion pour chacun de développer ses recherches, mais aussi de réaliser une « recherche-action appliquée sur du terrain » pour laquelle son agence pourrait apporter son expertise en termes de diagnostic, de conception, de graphisme et de représentation. Alain Guez a accepté et a étoffé l'équipe en sollicitant dans son réseau d'autres chercheurs. Ensemble, ils sont allés à la rencontre des élus et du territoire et ils ont construit une candidature qui n'a pas été retenue. Pour Maud Nys, cette expérience a tout de même été enrichissante, car son agence a pu se confronter aux « cadres à suivre » et constater la complémentarité des chercheurs dans ce type d'approche. Toutefois, toujours selon Maud Nys, l'agence ne peut réaliser qu'un nombre limité de candidature à des appels à projets de recherche ou innovant et expérimentaux car celles-ci sont chronophages et mettent en péril le modèle économique de la structure.

L'agence Nunc a également participé à des projets de recherche. Le plus important, rapporté par Louis Piccon, concerne une équipe de recherche composée de plusieurs établissements, dont l'INSA Strasbourg — au sein de laquelle plusieurs architectes de l'agence enseignent — dans le cadre d'un projet ANR. Selon l'architecte, l'agence ne représente alors qu'une petite part d'une grande équipe. Les architectes ont pour mission d'alimenter l'équipe via des bâtiments pouvant être expérimentés. Ils ont eu la charge d'instrumenter plusieurs bâtiments, de comparer le comportement réel et les calculs réalisés et d'observer les résultats en fonction de différentes thématiques, telles que les espaces tampons solarisés. Le budget global alloué à l'équipe est très important, selon Louis Piccon, il parle de « contrats à plusieurs millions ». En ce qui concerne les missions de l'agence dans ce projet, l'instrumentation des bâtiments ainsi que le travail d'analyse des résultats par des salariés de l'agence ont été financés grâce au budget alloué par l'ANR.

Un autre appel à projets a été cité par trois architectes dirigeants, l'appel *E+C-* (Énergie positive et réduction carbone) porté par l'ADEME. Cet appel vise à soutenir et à accompagner la production de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone. Pour ce faire, une première étape, celle de l'expérimentation, propose à des maîtres d'ouvrage de bénéficier d'un « socle méthodologique *E+C-* » pour tester la faisabilité technique et économique de solutions permettant de réduire la consommation énergétique et de produire de l'énergie. Giovanni Pace, en partenariat avec un promoteur, a répondu à l'appel. Ils souhaitent mettre à profit les outils mis à disposition par le programme *E+C-*, notamment un logiciel de calculs conçu par le CSTB, pour concevoir et construire 4 maisons. La commande et son inscription dans le programme *E+C-* sont à l'initiative du promoteur. Giovanni Pace souhaite compléter l'expérience avec une évaluation en termes de qualité de vie :

> « Je me dis : là ça vaut le coup de prendre quelqu'un qui, 8 h par jour, se casse la tête sur ça parce que c'est une sorte de petite révolution, mais aussi un temps à passer qui est indispensable. Ce n'est pas l'archi qui a 4 autres projets derrière la tête qui va gérer ça comme il faut. Il faut dire à quelqu'un : « tu as deux mois, dans deux mois, je veux la maison plate, la maison R+1, la maison R+2, la maison R+3, en faisant tous les calculs, les quantités, les surfaces et ainsi de suite… comme un exercice, et qu'à la fin on puisse dire : mathématiquement j'ai raison c'est ça qu'il faut faire. Socialement c'est comme ça qu'il faut faire parce qu'on vit mieux dans celle-là, et ainsi de suite, et qu'à la fin on ait une vraie recherche, quelque chose qui a abouti à une vraie étude. Mais il faut quelqu'un qui se mette à fond là-dedans. »

Associée à une démarche que l'on peut qualifier de technique — au sens où elle est fondée sur des calculs de performance — à l'initiative d'un promoteur, l'architecte, Giovanni Pace, vise à intégrer une dimension architecturale en cherchant à évaluer et objectiver la qualité de vie. Une volonté de rationaliser la réponse architecturale est ici explicite. En parallèle, l'agence de Louis Piccon fait

également partie du programme *E+C-*. Dans le cadre d'un concours qui a été remporté par l'agence, l'équipe a souhaité proposer « un bâtiment extrêmement vertueux en termes de matériaux » à travers une structure bois et chaux-chanvre. Le maître d'ouvrage a approuvé les ambitions portées par l'agence. Il a sollicité des aides et souhaité inscrire son projet dans le cadre du programme *E+C-*, recevant en retour des réponses favorables. Frédéric Denisart a également souhaité rejoindre le programme *E+C-* dans le cadre de la conception de la Maison du Parc naturel régional des Ardennes. Il voit dans ce programme « une démarche de précurseur », la possibilité de se former, mais aussi d'avoir une petite reconnaissance et une subvention de l'ordre de 5000 € pour le maître d'ouvrage pour financer les études menées dans le cadre du programme. Il a expliqué la démarche au maître d'ouvrage, soutenu par l'ADEME qui a pris contact avec celui-ci, mais ce dernier a refusé :

> « Nous, en tant qu'architecte, aller voir le maître d'ouvrage en disant : "on s'engage à faire ça, vous avez 5000 € d'études qui vous sont financées". Potentiellement le maître d'ouvrage te regarde en disant "mais tu viens chercher 5000 € d'honoraires en plus" ben non, ce n'est pas ça la démarche… »

Ce dernier exemple met en lumière l'ambiguïté persistante concernant la rémunération des architectes, un point que nous avons entraperçu dans le chapitre 6 et que nous développons plus en détail au chapitre 8. Les dispositifs d'appels à projets, les programmes expérimentaux ou de recherche offrent à la fois une opportunité de collaboration et un cadre juridique et administratif. Ils instaurent également une forme de protocole — avec ses exigences, son calendrier, ses livrables — et délivrent des moyens.

En dehors des appels à projets et des programmes expérimentaux, d'autres collaborations ont été rapportées au cours des entretiens. Certaines sont à l'initiative d'un salarié de l'agence qui, grâce à son parcours et son réseau personnels, collabore avec d'autres chercheurs extérieurs à la structure. Par exemple, une doctorante rapporte que, dans son agence, une docteure en architecture est engagée dans un projet avec une chercheuse du CNRS pour élaborer un lexique franco-chinois (DF5). Selon la doctorante, cette recherche sera diffusée au sein de l'agence et donc valorisée dans celle-ci, mais aussi à l'extérieur. Elle parle ici de « logiques plutôt unipersonnelles ».

Maud Nys rapporte deux autres expériences dans lesquelles l'agence a collaboré avec un enseignant-chercheur. Une première collaboration a été engagée avec Jean-Yves Petiteau, sociologue, membre du CNRS et ancien enseignant au sein de l'ENSA Nantes. À la suite de leurs études, Maud Nys et sa collègue ont ressenti le besoin de partager leur projet, nommé la nizanerie[1285] (Figures n°15 et n°16). Elles l'ont présentée à plusieurs enseignants-chercheurs de l'ENSA Nantes dont elles sont issues. Elles ont ensuite eu envie d'appliquer la « méthode des itinéraires » développée par le sociologue. Celui-ci se montre disponible et intéressé. Il se rend sur le site, partage son expérience et ses retours vis-à-vis du projet aux deux jeunes architectes. Une mission rémunérée lui a également été confiée pour les accompagner lors de 5 itinéraires réalisés selon sa méthode[1286]. Maud Nys précise que cette collaboration s'est faite avec le sociologue, qui était alors leur seul interlocuteur, et non avec un laboratoire de rattachement.

1285 La Nizanerie est un projet de transformation d'une rue en un lieu de rencontre construit avec et par les habitants. La présentation du projet est disponible sur le site internet du collectif FIL, consulté le 8 octobre 2024. URL : http://collectif-fil.fr/la-nizanerie/

1286 La méthode des itinéraires développée par Jean-Yves Petiteau consiste à se laisser guider par une personne qui, à travers le choix de son parcours et du discours, livre sa vision du lieu. Le parcours doit être rapporté via des photographies et une transcription fidèle des mots du guide.

Enfin, un autre exemple a été rapporté par le salarié d'agence responsable R&D (SH14) dans son agence. Celle-ci s'est engagée dans une « étude sur le bas carbone » et a fait le choix de ne pas la mener seule, mais en collaboration avec l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB) et Carbone 4, cabinet de conseil dont l'un des associés est Jean-Marc Jancovici, ingénieur, enseignant à Mines ParisTech et créateur avec l'ADEME de l'outil *Bilan carbone*. Par-là, l'agence a voulu développer de nouvelles relations et a rejoint pour ce faire « un hub de maîtres d'œuvre et de maîtres d'ouvrage qui partage les mêmes convictions » (SH14). Le hub comprend un observatoire bas carbone qui analyse les émissions de carbone d'un corpus de bâtiments, un outil qui vise à améliorer la base de données *INIES*[1287] et des ateliers relatifs au coût carbone. Le salarié a participé à trois ateliers au sein desquels des équipes composées de bureaux d'études environnement, structures, des économistes, des maîtres d'ouvrage et des architectes, sont invitées à « ré-imaginer » un bâtiment avec différentes contraintes dans le but d'identifier les solutions « les plus bas carbone » dans chaque configuration. Finalement, il résulte de ces ateliers que la mise en œuvre de matériaux bas carbone est un levier impliquant un léger surcoût, mais qu'elle est plus efficiente que les leviers architecturaux identifiés (réduction du linéaire de façade et optimisation de la structure) pour réduire les émissions de carbone. Le salarié décrit cette étude comme étant différente de celles menées habituellement au sein de l'agence. Elle lui a permis de rencontrer des bureaux d'études, de développer son réseau ainsi que « du réseau client ».

1.4.2. Les enjeux et les limites de la collaboration

La collaboration avec des chercheurs issus de la recherche institutionnelle offre aux agences d'architecture des moyens humains forts de compétences et de légitimité, de distanciation et d'expérience vis-à-vis de la recherche, mais aussi l'accès à des outils (méthodologiques, de calculs, etc.) et à des moyens économiques lorsque celle-ci se fait dans le cadre d'un appel à projets de recherche ou expérimentaux et innovants. Elle permet aussi, et peut-être surtout, de développer des études complémentaires aux activités courantes des architectes. Cependant, la collaboration implique également un investissement important, notamment en temps pour assurer une veille sur ce type d'appel à projets et pour constituer une équipe. Cela suppose bien souvent d'associer un maître d'ouvrage, qu'il faut sensibiliser et convaincre, puis de monter un dossier de candidature sans garantie de sélection, et de se préparer à des modalités de travail spécifiques, distinctes des pratiques courantes de l'agence. Dans ce processus, l'activation d'un réseau apparaît comme un levier essentiel : elle permet non seulement d'être informé de ces appels, mais aussi de rassembler les partenaires adéquats. La présence, au sein de l'agence, d'un enseignant-chercheur ou d'un docteur peut ouvrir l'accès à un réseau de chercheurs et d'institutions, tout en contribuant à sensibiliser l'équipe à l'importance de la « compétence recherche » détenue par les chercheurs (Claude Valentin, table ronde[1288]). La collaboration avec des chercheurs et le cadre imposé par l'appel à projets (calendrier, livrables, etc.) permettent de structurer la recherche. Ils donnent un cadre contractuel à ces collaborations, qui, en dehors de ce type de dispositifs, sont face à de nombreuses questions quant à la manière de construire cette collaboration, notamment d'un point de vue administratif et juridique. De plus, en s'engageant dans ce type d'appels, les architectes ont à s'impliquer dans la construction de livrables (rapports de recherche, problématisation du sujet de recherche, etc.) différents de ceux qu'ils produisent généralement. Pour ce faire, ils ont à se

1287 La base INIES est une base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction.

1288 DELAUNAY Fanny, LENNE Loïse, VALENTIN Claude, « Table ronde : les agences d'architecture sont-elles de nouveaux lieux de recherches », *op. cit.*

confronter aux codes et normes des chercheurs (bibliographie, référencement, etc.). Ce travail collaboratif permet à chaque partie de mieux comprendre les méthodes et les normes de l'autre, en favorisant ainsi un enrichissement mutuel. Par-là, il peut cependant être déstabilisant, car il oblige à se confronter à des compétences nouvelles, rédactionnelles, de rigueur scientifique, d'objectivation d'une part, et d'applicabilité attendue de l'autre. Pour les deux parties, le passage à l'écrit peut constituer une source de tension, car il marque une étape de formalisation des résultats. L'architecte doit s'engager dans un exercice d'écriture qui répond à des codes et des normes qui lui sont étrangers. Le chercheur, de son côté, doit se situer à la fois par rapport aux exigences rédactionnelles de sa discipline, mais aussi vis-à-vis de ses partenaires et des enjeux spécifiques du projet mené en collaboration. Se rejouent alors les tensions entre la recherche de reconnaissance par les pairs et l'adaptation à des normes situationnelles, souvent perçues comme moins légitimes. Ainsi, Claude Valentin plaide pour la poursuite des échanges. Selon lui, c'est par l'expérience partagée et une meilleure connaissance mutuelle que praticiens et chercheurs pourront s'enrichir réciproquement et clarifier leurs positions respectives :

> « Mais en réalité, cette construction de l'échange et du partage de ce processus de travail dans lequel se côtoient le monde de la recherche sur la discipline et le monde professionnel en tant qu'activité métier, c'est ça qu'il nous reste à faire et à construire. On l'expérimente comme on peut les uns et les autres, plus ou moins bien, plus ou moins clairement, mais c'est toute une structuration et on est conscient des faiblesses de l'intention et de la pratique telle qu'elle se fait aujourd'hui. C'est vrai, on devrait gagner en scientificité. On devrait gagner aussi par la même occasion sur la différenciation entre métiers et pratiques de recherche à proprement parler. Je pense qu'on a tout intérêt à clarifier les compétences qui sont actives au même endroit, au même lieu, peut-être pas au même moment, mais dans un même espace où se côtoient des profils relativement différents. »

Une meilleure connaissance mutuelle permettrait ainsi de distinguer et de clarifier les compétences de chacun, de les reconnaître comme spécifiques et complémentaires, tout en favorisant leur collaboration continue. Toutefois, du côté de la recherche institutionnelle, certaines réticences ont été exprimées concernant l'implication des agences d'architecture dans le développement de la recherche ; celles-ci peuvent nuire au développement de collaborations entre les UR et les agences. Laura Brown évoque « un dialogue compliqué » et une incompréhension des méthodes des chercheurs de la part de certains architectes, notamment chez « les praticiens qui souhaitent intégrer les labos[1289] ». Ce sont alors les relations entre praticiens et chercheurs au sein des ENSA qui influencent la manière dont les chercheurs perçoivent la collaboration avec les agences (Chapitre 5). Pour l'enseignante-chercheuse, les chercheurs de son laboratoire ont trouvé, comme compromis, la mobilisation de pratiques, de terrains de projets, de territoires ou de projets localisés des praticiens comme terrain d'enquête des chercheurs. La collaboration avec des agences est alors perçue comme l'accès à des terrains d'enquête et non comme un espace de co-production de la recherche.

Par ailleurs, selon Claude Valentin, les laboratoires expriment la crainte que leur travail soit instrumentalisé. Maud Nys évoque également une peur du côté des laboratoires associés aux architectes qui solliciteraient des collaborations à des fins économiques et non de recherche en visant l'obtention de subventions ou de crédits d'impôt. Il ne s'agirait alors pas de remettre en cause le principe de collaboration avec les praticiens, mais bien de se prémunir contre une logique utilitariste qui, dépassant la seule question de l'implication des agences, menace plus largement l'autonomie de la recherche. Fanny Delaunay a également fait part de craintes vis-à-vis de

1289 Laura Brown est intervenue au cours des échanges qui ont fait suite à la table ronde : DELAUNAY Fanny, LENNE Loïse, VALENTIN Claude, « Table ronde : les agences d'architecture sont-elles de nouveaux lieux de recherches », *op. cit.*

l'implication des agences d'architecture dans le développement de la recherche. Selon elle, si les politiques publiques soutiennent le secteur privé, cela risque d'être au détriment des chercheurs, risquant ainsi d'affaiblir les moyens et l'autonomie de la recherche académique :

> « J'ai le sentiment que c'est une manière aussi de finir d'émietter la recherche publique et un peu de déshabiller les universités, les ENSA, au profit de nos agences à défaut de pouvoir accéder à une commande réelle en tant qu'architecte, avec des honoraires conséquents. »

Son ressenti va également dans le sens d'une politique publique de la recherche qui tend à compenser les carences d'une véritable politique publique de l'architecture. Pour Fanny Delaunay, urbaniste et docteur, la recherche doit rester « de l'ordre de la production académique avec un laboratoire », sans laboratoire, il ne pourrait y avoir de production scientifique ; et l'innovation serait « le travail de l'agence sous forme d'une traduction spatiale de recherches produites ». Celui-ci implique des aller-retour et pose « des questions éthiques et politiques pour le financement de la recherche ». Benoît Vandenbulcke opère également une distinction entre les « activités académiques » et celles de l'agence. Pour lui, développer de la recherche dans son agence n'est pas un objectif. S'il s'investit dans la recherche, c'est davantage pour « apporter notre pierre à l'édifice dans la question, qu'on pourrait appeler, la théorie de l'architecture ». Son associé et lui ont tous deux un doctorat. Son associé s'est intéressé aux modes opératoires dans la conception architecturale. Benoît Vandenbulcke a souhaité étudier le travail d'architectes entretenant un lien étroit avec la construction. Il a sélectionné les œuvres de certains architectes reconnus, dont les méthodes de conception restent peu documentées, et s'est appuyé sur les ressources des agences ainsi que sur les outils propres à pratique architecturale pour simuler les processus de projet :

> « Il y a parfois des petits schémas, de petits dessins et il y a le projet qui est fini. Entre, on ne sait pas ce qu'il se passe. Par contre, on entend qu'ils parlent de choses qui les préoccupent. J'ai refabriqué comme si j'étais l'architecte, enfin, un architecte, en me disant : tiens, si on réfléchissait à la question des matériaux ou à la manière d'arriver à un plan aussi déconstruit, on identifie que ça part d'une grille, etc. »

Pour lui, la recherche porte sur la conception, et plus spécifiquement sur la conception architecturale. Elle s'inscrit dans une approche centrée sur l'étude des travaux de figures individuelles, jugées importantes dans l'univers auto-référentiel des architectes. Il explique avoir rencontré des difficultés pour justifier le fait que ses résultats ne peuvent pas être vérifiés, et qu'au contraire, ils sont toujours changeants, car, selon lui, « la recherche création est absolument absente du cadre théorique épistémologique des milieux universitaires dans lesquels on est ». Toujours d'après Benoit Vandenbulck, les recherches reconnues par l'université sont celles connexes à l'architecture, telles que la sociologie, mais « ce qui serait du propre de la pratique reste peu compréhensible ». À partir de ce constat, les deux associés ont créé *In practice*, un lieu d'échange pour recréer du lien entre le monde académique et le monde professionnel et explorer la conception architecturale. Des architectes sont invités à présenter un projet à travers son processus de conception. Plusieurs ouvrages ont été édités dans le cadre de l'initiative *In practice*. Ainsi, Benoit Vandenbulck mène de front, mais de manière distincte une activité de « recherche académique » au sein du groupe *In practice* — bien que cette démarche peine à être reconnue par l'université, car elle relève de la « recherche création », selon lui — parallèlement à son rôle de dirigeant d'agence. *A contrario*, pour Loïse Lenne, docteur en architecture et dirigeant d'agence, il est extrêmement compliqué de mener projet et recherche académique dans une même semaine ou dans une même journée, les deux ayant besoin d'un temps long. Ainsi, au moment de nos échanges, elle se consacre à l'enseignement et à son agence dans laquelle elle ne produit pas de recherche. À travers les différentes craintes présentées ici se dessinent différentes formes de négociation et de

positionnement vis-à-vis du champ académique et de celui de la production architecturale, comme mis en évidence dans le chapitre 3.

1.5. Les partenariats en faveur de solutions techniques

Au fil de la thèse — et plus particulièrement dans le chapitre 2 — nous avons mis en évidence une tension récurrente entre architecture et technique. Les entretiens ont mis en lumière l'existence de partenariats impliquant des ingénieurs, des entreprises industrielles ou issues du secteur de la construction[1290]. Nous revenons ici sur ces formes de collaboration, les conditions dans lesquelles elles émergent, les bénéfices qu'elles peuvent offrir, mais aussi les difficultés auxquelles les architectes se trouvent confrontés.

1.5.1. L'expérimentation pratique selon Stéphane Berthier

Les collaborations impliquant des architectes visant à développer de nouvelles solutions techniques font écho aux travaux de Stéphane Berthier, qui s'intéresse à l'expérimentation des innovations techniques en architecture. Celle-ci demeure, selon lui, « le plus souvent l'impensé des appels incantatoires à l'innovation[1291] ». Il pointe « le régime industriel » qui tend à externaliser l'invention en dehors du champ de l'architecture en considérant celui-ci comme un domaine d'application de solutions constructives définies par les sciences de l'ingénieur (Chapitre 2). Il se fixe comme objectif de démontrer que :

> « l'architecture constitue un milieu d'expérimentation des innovations techniques dans lequel s'adaptent et se finalisent des dispositifs constructifs de nature industrielle, mais aussi dans lequel se renouvelle la technique, entendue comme l'ensemble des moyens et dispositifs par lesquels nous agissons sur le monde[1292] ».

Selon lui, la technique doit être pensée comme une activité projective, « qui s'invente et se définit d'un point de vue pratique comme d'un point de vue théorique, dans des démarches expérimentales[1293] ». Par-là, Stéphane Berthier n'assimile pas l'expérimentation dite pratique, tel qu'elle est conduite par les architectes, à l'expérimentation telle qu'elle est communément reconnue par la communauté scientifique, mais cherche à montrer que l'expérimentation pratique constitue une démarche intellectuelle à part entière[1294]. Pour reprendre ses termes, il définit l'expérimentation scientifique par son objectif : celui de connaître le réel en cherchant à valider des hypothèses par l'obtention de faits reproductibles et incontestables, mais aussi par la distanciation, l'objectivité et

1290 En complément, voir : JACQUEMIN Sophie, LEFEBVRE Pauline, « Des collaborations entre architectes et entreprises, ou quand le projet vise d'abord une technique constructive », dans : ALETTA Luciano, KHEMIS Marina, MEULNOTTE Ronan, ROCHAS-PORRAZ Ana-Marianela, SAGET Sylviane (dir.), *Co-concevoir en architecture. Formes de collaboration et hybridations de savoir*, Actes de la journée d'étude « Co-concevoir en architecture. Formes de collaboration et hybridations de savoirs » (organisé le 16 octobre 2020, ENSA Versailles, mis en ligne le 21 novembre 2023, pp. 44-53.

1291 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, Thèse de doctorat en Aménagement, architecture, sous la direction de Jean-Jacques Terrin, École doctorale Sciences de l'Homme et de la société, Laboratoire de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, 2017, p. 10.

1292 *Id.*, p. 388.

1293 *Id.*, p. 393.

1294 *Id.*, p. 391.

le retranchement épistémologique qu'elle nécessite[1295]. L'expérimentation pratique est quant à elle projective, elle a pour objectif de transformer le réel. Elle implique de négocier avec la complexité et la singularité des situations rencontrées. Elle ne dispose ni de méthodes élaborées ni de légitimité scientifique. L'hypothèse prend la forme d'un pari ; l'architecte cherche à valider son hypothèse par sa capacité à améliorer la situation. L'expérimentation prend fin lorsque celui-ci considère qu'il a atteint son but[1296]. Dans sa thèse, Stéphane Berthier cherche ainsi à caractériser « l'expérimentation des innovations techniques en architecture » :

> « S'il s'agit bien d'un processus expérimental, nous devons montrer qu'il repose sur des hypothèses même si elles sont parfois implicites ; qu'il s'invente des modalités opératoires, même si elles ne sont pas nécessairement des constructions objectives ; qu'il se soumet à des formes d'évaluations même s'il les subit plus qu'il ne les génère ; qu'il capitalise des connaissances, positives ou non, organisées ou non.[1297] »

L'architecte et docteur en architecture, met ainsi en évidence le rôle de l'expérimentation et l'implication des architectes dans le renouvellement de la technique, mais aussi les contraintes auxquelles ils se confrontent, notamment en termes d'évaluation et de capitalisation. De notre côté, nous nous intéressons à des situations qui nous semblent proches de l'expérimentation pratique telle que définie par Stéphane Berthier, mais également à l'implication d'architectes dans le développement d'outils numériques ou de nouveaux produits. Qu'il s'agisse de techniques, d'outils ou de produits, les architectes sont amenés à collaborer avec des acteurs aux formations, aux pratiques et aux logiques différentes et à s'ancrer dans différents dispositifs pour évaluer et valider l'innovation ou pour la financer. Nous nous concentrons ici sur les différents cadres légitimant en jeu dans ce type de pratiques : la collaboration avec des ingénieurs ou des industriels, l'évaluation réalisée par les organismes certificateurs dans le cadre d'ATEx ou encore la capitalisation à travers le dépôt d'un brevet.

1.5.2. Une hypothèse de projet comme terrain d'expérimentation

Lors des deux entretiens menés avec Louis Piccon, celui-ci nous a présenté deux projets dans lesquels lui et son équipe se sont investis, chacun comportant des défis techniques à surmonter. Le premier projet porte sur la construction d'un immeuble pour le conseil général de Savoie. Les architectes de l'agence Nunc ont pris le parti de concevoir un bâtiment en bois de 8 étages en structure bois verticale avec des planchers mixtes bois et béton. L'agence a remporté le concours, puis s'est rendu compte qu'il s'agirait du plus haut bâtiment en bois contemporain du monde, avec 30 m de hauteur. Plusieurs partenaires se sont alors présentés à eux, notamment des individus rattachés à l'EPFL qui se sont dit intéressés par le projet et volontaires pour contribuer à sa conception. L'université de Vancouver s'est également proposée pour étudier la partie sismique du projet ; une autre équipe basée à Clermont-Ferrand a quant à elle, fait les essais de prototypes. Louis Piccon explique cet engouement du « monde de l'ingénierie bois » par le caractère « audacieux » du projet. Le maître d'ouvrage s'est montré enthousiaste face à ce projet, mais aussi inquiet. Pour le rassurer et sécuriser le projet, le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) a financé une contre étude en parallèle de celles menées par les architectes. Le CTBA a pallié les limites du bureau de contrôle qui avait été choisi, mais qui n'avait pas les compétences pour contrôler un tel projet. Les architectes ont investi beaucoup de temps dans ce projet, mais, pour des raisons de

1295 *Id.*, pp. 10-11 ; p. 15 ; p. 231.

1296 *Id.*, p. 231.

1297 *Id.*, p. 81.

calendrier politique et de changement d'élus, il s'est arrêté une semaine avant le lancement des appels d'offres aux entreprises.

Par ailleurs, l'agence Nunc a eu comme projet la construction du centre de conservation et d'étude à Besançon. Le maître d'ouvrage du projet, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), établissement public qui dépend du MC, est engagé dans un contrat de partenariat avec le CSTB. Le projet pour lequel l'agence a été sélectionnée a été choisi pour être un projet pilote d'expérimentation dans le cadre d'une application développée par le CSTB pour faire des simulations thermiques et aérauliques multicritères liées à des maquettes BIM. Le CSTB a ainsi pu tester l'outil sur le bâtiment. De son côté, l'agence a recruté un stagiaire recherche de l'INSA pour travailler avec un bureau d'études fluides, thermique et environnement sur l'incrémentation des maquettes BIM architecturales avec les données issues des simulations, comme introduit précédemment.

Dans la lignée des études menées par l'agence sur les « espaces tampons solarisés » au sein de différents projets (Figures n°17 et n°18) (« préau-solaire » mis en œuvre dans des collèges en Bretagne, hall monumental dans une pépinière d'entreprise, etc.), l'un d'entre a été le support, toujours selon Louis Piccon, de « pleins de questionnements et d'éléments de recherche », mais aussi d'instrumentation. Dans le cadre de la rénovation d'un petit pavillon, l'agence a développé un dispositif mis en œuvre sur la façade sud (Figure n°19) :

> « Une double-peau en vitrage [est mise en œuvre], afin de créer un vide d'air permettant par effet dynamique de chauffer et ventiler la maison. Selon la période de l'année, une dépression est créée et permet d'évacuer rapidement la surchauffe de l'air intérieur, ou au contraire, permet un préchauffage de l'air, par apport solaire, avant de l'injecter dans la maison.[1298] »

Les habitants ont accepté que la maison soit instrumentée pendant 3 ans. Les études ont d'abord été menées en interne, puis l'agence a pu rejoindre un projet sur l'efficacité de la ventilation naturelle par réchauffement piloté par l'École de la transition écologique et solidaire (ENTPE) et l'Institut national de l'énergie solaire (INES) dans lequel l'INSA joue également un rôle. Les études se sont alors poursuivies. Pendant 12 semaines, « le dispositif de fonctionnement de la maison » a été modifié toutes les semaines. Ces relevés ont été comparés aux prévisions que l'agence a faites pour retravailler le système de calcul théorique en fonction des données du terrain. L'agence a collecté un très grand nombre de données via l'instrumentation mise en place, dont une grande part reste à exploiter. Ce projet a également bénéficié d'une subvention de l'ANR.

Dans les projets présentés par Louis Piccon, l'expérimentation repose sur une instrumentation intégrée aux projets, permettant de confronter des données simulées à des données réelles, notamment en matière de performance énergétique. Elle s'appuie également sur des partenariats avec des établissements publics d'enseignement et de recherche, ainsi qu'avec des équipes scientifiques. Enfin, elle se développe autour de dispositifs étudiés sur plusieurs projets, qui se poursuivent et s'enrichissent dans le temps et qui se distinguent par une certaine forme d'« audace ». Celle-ci est décrite par l'architecte comme une envie de travailler différemment, c'est-à-dire avec des solutions et procédés nouveaux impliquant des matériaux vertueux ; de concevoir des dispositifs permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments ou encore de construire un immeuble de grande hauteur en bois. Ce qui est ici nommé « audace » renvoie à l'hypothèse qui prend la forme d'un pari identifié par Stéphane Berthier. Lorsque les architectes participent à réinventer la technique, ils parient sur des hypothèses de techniques alternatives en mettant en

1298 La présentation du projet est disponible sur le site internet de l'agence, consulté le 9 octobre 2024. URL : https://www.nunc.fr/maison-366-a-Eckbolsheim-67

œuvre des systèmes et des modes constructifs qui n'ont jamais encore jamais été associés[1299], « un matériau outsider[1300] » dans le but de concurrencer les filières de la maçonnerie ou de la construction en acier en étant moins cher, plus rapide à mettre en œuvre, plus performant ou écologique. Ce pari ou cette « audace » qui motive la mise en œuvre de pratiques, de cadres ou de collaborations spécifiques, permet, dans les mots de Louis Piccon, de fédérer des acteurs tous intéressés par un même sujet, et par-là d'expérimenter grâce à la contribution en termes de compétences ou de moyens de chacun.

Ces expériences témoignent d'une culture et d'une appétence particulière que l'on a aussi tendance à imputer au lien avec l'INSA, établissement délivrant les diplômes d'ingénieur et d'architecte. Plusieurs membres de l'agence — architectes ou architectes-ingénieurs — en sont diplômés et y sont aujourd'hui impliqués dans l'enseignement. L'institution est régulièrement impliquée comme partenaire dans les projets présentés, et l'agence a accueilli à plusieurs reprises des étudiants ingénieurs à l'INSA dans le cadre de « stages recherche ». Louis Piccon, qui y enseigne en tant que professeur associé (PAST) à mi-temps — un statut relevant du MESRI qui permet à des professionnels de participer à l'enseignement supérieur tout en conservant leur activité — joue un rôle de relais entre l'agence et l'école. Ce type de rôle, central dans la dynamique de coopération entre enseignements, UR et pratiques, fait écho aux objectifs à l'origine de la création du statut d'EC dans les ENSA. Nous notons toutefois que, dans le cas de l'agence Nunc, les partenariats n'ont pas été réalisés avec des UR des ENSA, mais bien avec des laboratoires de recherche en ingénierie. Par ailleurs, la culture de l'ingénierie transparaît dans les expérimentations menées par l'agence, tant dans la formulation des hypothèses à l'origine des projets, que dans l'usage d'instrumentation pour les tester et les valider, souvent grâce à des compétences internes. Ces expérimentations s'appuient également sur des collaborations avec des bureaux d'études, développées à l'échelle d'un projet, mais aussi dans la durée. Ce rapprochement avec le monde de l'ingénierie contribue à structurer les démarches expérimentales, en instaurant ce que Stéphane Berthier nomme des « modalités opératoires » : des outils, des instruments de mesure et des protocoles d'évaluation empruntés à l'ingénierie. Enfin, au sein de l'agence Nunc, un même objet d'étude — tel que les espaces tampons solarisés ou l'utilisation de la maquette BIM — peut être repris et approfondi dans plusieurs projets successifs. Cette continuité permet une forme de capitalisation des connaissances, dernière caractéristique du processus expérimental tel que décrit par Stéphanie Berthier. Si les modalités opératoires, les hypothèses ou encore les solutions mises en œuvre varient en fonction de la complexité et de l'unicité de chaque projet, les expérimentations successives contribuent néanmoins à nourrir une réflexion approfondie sur un même thème, dans des temporalités qui excèdent le seul cadre d'un projet. Ces éléments réaffirment ainsi le rôle structurant des écoles dans la construction du rapport des architectes à la technique. Enfin, les expériences relatées ici soulignent également l'importance du réseau professionnel et du contexte propre à chaque projet, qui conditionnent largement l'émergence de partenariats.

À titre de comparaison, l'envie décrite par certaines agences « d'être précurseur » en mettant en œuvre des solutions inédites a également été partagée par un doctorant (DH6). Son agence a souhaité mettre en œuvre un « système unique de panneaux en CLT[1301] » pour l'ensemble du bâtiment, cages d'ascenseur et d'escalier comprises, ce qui n'a jamais été fait ni par l'agence ni même en France. Ce projet ambitieux vient en réponse aux exigences de la maîtrise d'ouvrage,

1299 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 231.

1300 *Id.*, p. 329.

1301 Le CLT est du bois lamellé-croisé. Il est constitué de plusieurs plis de bois massif croisés et collés entre eux.

c'est-à-dire celles d'un « projet démonstrateur de constructions à impact environnemental et notamment carbone le plus faible possible, utilisant au maximum le bois et les matériaux biosourcés[1302] ». Un long temps d'étude, d'échanges avec les fournisseurs, mais aussi d'adaptation de certaines règles techniques, notamment incendie, ont été nécessaires. Le projet n'a cependant pas fait l'objet d'ATEx, mais d'un avis de chantier, c'est-à-dire une appréciation réalisée par un bureau de contrôle concernant les performances de résistances au feu, celles-ci ne pouvant être directement justifiées[1303]. Le projet a bénéficié d'une subvention du programme Écocité — Ville de demain du PIA. Dans ce projet, l'utilisation de matériaux au-delà de leurs usages conventionnels a été rendue possible par la volonté de la ville de créer un îlot démonstrateur, ainsi que par l'engagement des architectes, motivés par le défi, qui ont identifié les matériaux et les techniques sur lesquels parier. En ce qui concerne les modalités opératoires de l'expérimentation, le doctorant ayant intégré l'agence après la construction du projet, celles-ci n'ont pas été détaillées dans son récit. L'évaluation du projet présente toutefois une double dimension : d'une part, il a fait l'objet d'études et de validations spécifiques par un bureau de contrôle ; d'autre part, le doctorant est désormais chargé de conduire une nouvelle évaluation, a posteriori, maintenant que le bâtiment est achevé. En matière de capitalisation, l'agence revendique « des actions de fabrication, de médiation et de sensibilisation autour de l'usage du bois » (DH6). Les différentes expérimentations menées sur ce matériau participent au renforcement de leur expertise et à la consolidation progressive d'une spécialisation sur cette thématique.

Enfin, le travail de l'agence HAHA donne à voir la collaboration et l'implication d'autres partenaires pour initier et porter un projet avec pour enjeu la valorisation de la filière bois locale. L'agence dirigée par Claude Valentin a conçu un périscolaire dans la commune de Tendon (88), dont la structure est en hêtre (Figure n°21). Sur le site internet de l'agence, il est précisé que ce projet est né « d'une démarche volontariste de la commune pour valoriser le bois de ses forêts en circuit court ; une construction expérimentale avec des objectifs thermiques et environnementaux élevés[1304] ». Les architectes ont ainsi travaillé en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Vosges et le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie pour les industries du bois (CRITT-bois). À travers ce projet, il a été question de progresser dans la « caractérisation du hêtre » dans le but d'intégrer cette essence dans les normes européennes de la construction. Cette fois, comme dans le cas de l'îlot démonstrateur bois, ce sont les acteurs désireux de valoriser une filière locale, maître d'ouvrage et acteurs de la filière bois locale, qui ont fait preuve d'audace et qui ont permis à l'agence de s'engager dans un nouveau pari et d'expérimenter.

1.5.3. Le développement d'un produit nouveau : les articulations entre architecture et monde industriel

En dehors du cadre d'une expérimentation liée à un projet, la mise en œuvre d'une solution nouvelle peut également susciter des réflexions sur ses potentialités d'industrialisation. L'agence Nunc a mené des recherches sur le matériau terre :

> « Dans le cadre du projet du Centre d'Interprétation du Patrimoine Archéologique de Dehlingen, utilisant la technique du pisé comme structure porteuse, une démarche de recherche et développement a été mise en place pour choisir la terre à utiliser, la caractériser

1302 Extrait du cahier des charges de « l'îlot démonstrateur résidentiel bois et biosourcé ».

1303 Article 14 de l'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages.

1304 Le projet est présenté sur le site de l'agence. URL : https://www.haha.fr/projets/periscolaire-de-tendon/

> physiquement, définir ses comportements mécaniques et hygro-thermiques, seule puis dans le complexe mis en œuvre d'un double mur avec isolant au centre.[1305] »

Après avoir mené des études sur un nouveau système constructif, l'agence a réfléchi à l'industrialisation d'un module pour que ce système puisse être mis en œuvre plus facilement qu'avec des systèmes artisanaux, tels que ceux utilisés à Dehlingen (Figure n°20). Elle a présenté sa candidature à un prix, en association avec une briqueterie locale, dans le but d'obtenir une bourse pour développer ce module. Elle a été finaliste, sans remporter le prix. Le développement industriel de cette solution représente une charge de travail importante. L'agence n'a pas pu aller jusqu'au bout, mais elle espère poursuivre cette ambition un jour.

Au cours des entretiens menés dans le cadre de la mission réalisée pour Région architecture, un architecte a fait part d'un partenariat avec un industriel. Ensemble, ils ont travaillé au développement et à la mise en œuvre d'une « brique de bois ». Il s'agit de l'agence d'architecture AMA architectes. Frédéric Denisart, architecte-dirigeant de l'agence, est également l'un des associés de la société Innovation-Métal-Bois qui fabrique la brique de bois. Il s'agit de deux planches de bois contrecollées séparées par des étriers dont l'interstice peut accueillir un isolant (30 cm d'épaisseur). Ce procédé constructif peut être utilisé pour construire des murs, des planchers ou en toiture. Il peut être utilisé en autoconstruction d'une maison individuelle grâce à la simplicité de sa mise en œuvre. Elle a notamment été employée dans la restructuration de la couverture d'un ancien bâtiment de la SNCF qui accueille aujourd'hui les locaux de l'agence (Figures n°23 et n°24). Selon Frédéric Denisart, à travers le développement de cette brique de bois, il est question de proposer un procédé simple, peu onéreux, facile à mettre en œuvre et qui permet d'atteindre de très bonnes performances énergétiques. Frédéric Denisart travaille également avec le directeur de l'association Coopelis, qui œuvre notamment pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Ils souhaitent proposer une offre de construction de maison individuelle en bois dont les ossatures et les charpentes seraient fabriquées par des personnes en réinsertion professionnelle. Frédéric Denisart voit en ce développement la possibilité de faire sortir la construction de sa marginalité via l'autoconstruction. Cette fois, l'architecte joue le rôle de relais entre le milieu de l'architecture et le secteur industriel, mais aussi plus largement, avec d'autres acteurs locaux.

Les relations entre les architectes et le secteur industriel ont été abordées au cours de deux autres entretiens, via des projets de développement de produits qui n'ont pas abouti mais aussi via des réflexions plus larges sur la place des architectes dans la conception des produits. Claude Valentin et Christophe Aubertin du collectif Studiolada ont tous deux envisagé de s'impliquer dans le design de produits. L'agence de Claude Valentin a conçu les ateliers d'un fabricant de mobilier. Il a évoqué avec les dirigeants de la société la possibilité de collaborer pour concevoir des produits en bois de hêtre, essence que l'agence a étudiée et mise en œuvre dans le cadre de projets d'architecture. Cependant, la collaboration est restée au stade de projet : « il manque maintenant à construire le contrat, enfin une proposition de développement pour le faire et, chez nous, une ressource appropriée parce que c'est un mode de travail différent. » Pour Claude Valentin l'implication de l'agence dans du *design* de produit implique « d'organiser le travail différemment » et de construire une gestion et des logiques différentes en fonction des projets. Christophe Aubertin s'est quant à lui intéressé à la « micro-architecture ». Il a envisagé le développement de produits fabriqués en série destinés à l'enfance, mais n'a, selon ses mots, « pas trouvé le temps de le faire ». Au cours des entretiens avec ces deux agences, la nature des relations qui lient les architectes au secteur industriel

1305 Une partie d'entre elles ainsi que la liste des publications à ce sujet sont disponibles sur le site internet de l'agence, consulté le 10 octobre 2024. URL : https://www.nunc.fr/pise

a été interrogée. Au-delà du rôle de prescripteur, les architectes s'interrogent vis-à-vis de la possibilité de participer à la conception de produits en lien avec le monde industriel : « Foster + Partner a développé un système de verrière avec *Velux*. Moi j'aimerais bien savoir comment tu en arrives à ça… » (Xavier Géant de Studiolada). Les architectes du collectif s'emploient à proposer des solutions « simples et duplicables » en partenariat avec des fournisseurs de matériaux locaux. Ils décrivent leur posture comme « en marge » :

> « être indépendant vis-à-vis des fournisseurs. C'est plus simple de se dire je travaille avec des bouts de métal, des bouts de bois, des bouts de bétons, quelque part c'est plus simple ou, sinon on en vient à connaître un catalogue. » (Christophe Aubertin)

Ils privilégient le recours à des entreprises du territoire qui ne sont pas « des industriels installés » (Aurélie Husson). Ces deux agences sont investies dans le développement de filières locales et, par-là, souhaite encourager le développement d'entreprises locales, dont elles reconnaissent et partagent leurs valeurs.

Ainsi, à l'exception de Frédéric Denisart, les architectes interrogés ne se sont pas engagés dans le développement d'un produit industrialisé. Pour l'expliquer, ils évoquent un manque de temps, une difficulté à construire le partenariat et l'activité au sein de l'agence sans exclure cette possibilité, mais en privilégiant des entreprises locales et des solutions « simples », en renonçant à la « sophistication de l'industrie[1306] ». Ce positionnement vis-à-vis de l'industrie du bâtiment fait écho aux différentes réactions vis-à-vis de l'industrie du bâtiment mises en exergue par Ulrich Beck et rappelée par Stéphane Berthier. La première attitude s'inscrit dans la continuité du « paradigme technico-scientifique du XXème siècle » et mise sur le secteur industriel pour développer des solutions nouvelles en réponse aux enjeux environnementaux :

> « La démarche réformiste est celle portée par les acteurs "réguliers" de l'industrie du bâtiment et vise à amender la production pour la rendre moins nocive, moins polluante, moins consommatrice d'énergie, qu'il s'agisse des produits de construction ou des édifices eux-mêmes. Elle procède, selon sa logique, par la réécriture de ses normes pour les adapter à cette nouvelle réalité. Cette attitude s'inscrit dans l'aggiornamento capitaliste de la "croissance verte".[1307] »

En opposition à la mainmise du secteur industriel sur le secteur de la construction, une deuxième attitude appelle à la simplicité, à la frugalité et à la modestie dans la manière d'agir[1308]. Les valeurs défendues par le collectif Studiolada, mais aussi par Frédéric Denisart, font écho à cet appel en faveur de solutions simples et accessibles. Pour ces quatre agences, il ne s'agit pas de rejeter systématiquement l'industrialisation des produits, mais plutôt de l'envisager en lien avec un territoire. Elles souhaitent y participer activement et s'assurer que les caractéristiques des solutions favorisent un usage large et responsable des ressources locales — tant en ce qui concerne les matières premières que les entreprises —, sans être dictées prioritairement par des logiques de monopole ou de profit économique.

1306 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, pp. 84-85.

1307 *Ibid.*

1308 *Id.*, pp. 48-49.

1.5.4. L’appréciation technique d’expérimentation

Les expérimentations portant sur des innovations techniques peuvent nécessiter une demande d’Appréciation technique d’expérimentation (ATEx) c’est-à-dire une évaluation établie par des experts sous l’égide du CSTB, lorsque celle-ci comprend un dispositif constructif non couvert par un avis technique. Selon le règlement de l’ATEx rédigé par le CSTB :

> « La procédure de l’Appréciation technique d’expérimentation (ATEx) contribue au développement des innovations spécifiques au bâtiment en facilitant l’accès à des applications expérimentales apportant via le retour pratique terrain une connaissance partagée indispensable permettant d’orienter, de poursuivre ou valider des travaux de recherche et développement permettant la levée d’un verrou technologique. […]
>
> La procédure vise les produits et procédés pour lesquels l’une au moins des trois conditions suivantes est respectée :
>
> - l’un des produits utilisés est innovant ;
>
> - le mode de dimensionnement de l’ouvrage est innovant ;
>
> - la réalisation des travaux est innovante.[1309] »

Dans sa thèse, Stéphane Berthier pointe le faible nombre de protocoles d’évaluation objective des expérimentations techniques à l’échelle de l’architecture et reconnaît dans l’ATEx des limites[1310]. Tout d’abord, la procédure est coûteuse, « sophistiquée et bien peu agile ». De plus, toujours selon Stéphane Berthier, en 2015, moins du tiers des ATEx délivrées concernaient des appréciations en situation de projet, les autres étaient des évaluations de produits industriels. Ces procédures valideraient majoritairement des dérogations mineures et procéderaient d’adaptation à des cas singuliers non décrits par la réglementation. Par ailleurs, l’ATEx permet seulement de garantir la sécurité et la pérennité du dispositif, donc de rassurer les compagnies d’assurance et les bureaux de contrôle, mais pas d’évaluer les performances du dispositif mis en œuvre[1311]. Au cours des entretiens menés, plusieurs architectes sont revenus sur des projets qui en ont nécessité une.

Dans un premier temps, pour le projet du Centre d’interprétation du patrimoine archéologique à Dehlingen, porté par l’agence Nunc, la communauté de communes d’Alsace Bossue, en tant que maître d’ouvrage, a formulé une demande d’ATEx au CSTB. La technique faisant l’objet de l’expérimentation est la suivante :

> « Murs doubles de façade en terre stabilisée constitués d’une paroi porteuse intérieure de 60 cm d’épaisseur et d’un parement auto-porteur de 30 cm d’épaisseur. Ces deux parois sont reliées entre elles par un agrafage constitué de connecteurs disposés à chaque lit de mortier et tous les 50 cm. L’espace entre les deux parois est rempli d’isolant de liège en vrac. Le reste de la structure verticale relève de techniques courantes en béton armé.[1312] »

D’après Louis Piccon, son agence a effectué l’ensemble des essais requis pour l’obtention de l’ATEx, ainsi qu’une étude sur la migration de la vapeur au sein du complexe, en partenariat avec ENTPE, l’INSA Strasbourg et le CRITT Matériaux Alsace. Ils ont bénéficié d’une subvention de l’agence régionale de l’innovation. L’étude relative à la migration de la vapeur a duré six mois. Elle

1309 CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT, *Règlement : Appréciation technique d’Expérimentation (ATEx)*, février 2024, disponible en ligne. URL : https://www.cstb.fr/getattachment/37afb416-381a-4351-b9ed-7cb336d72046/CSTB-Reglement-Appreciation-Technique-Experimentation.pdf

1310 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l’architecture comme milieu d’expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, pp. 26-27.

1311 *Ibid.*

1312 CSTB, Appréciation technique d’expérimentation, ATEx de type : b, numéro de référence : 1871-2.

a été réalisée pour rassurer le bureau de contrôle et prouver l'absence d'eau dans l'isolant[1313]. Ces démarches ont conduit à la conclusion qu'il est nécessaire de mettre en œuvre deux parois en pisé séparées par un isolant, montées séparément puis disposées à proximité l'une de l'autre. Pour Louis Piccon, il résulte ainsi de cette étude un « dispositif constructif de préfabrication » validé par une ATEx.

Si l'ATEx permet de satisfaire l'assureur et le bureau de contrôle, elle n'inclut pas de notion de propriété intellectuelle. En fonction du type d'ATEx, celles-ci sont automatiquement publiées sur le site internet du CSTB (ATEx de type a) ou publiées sur requête du demandeur (ATEx de type b ou c)[1314]. De plus, la nécessité de recourir à une ATEx ne déclenche pas automatiquement de subvention pour la financer. Il revient aux porteurs du projet, maîtres d'ouvrage comme maîtres d'œuvre, de mobiliser ou de trouver les ressources nécessaires. Bien souvent, le maître d'œuvre participe à la recherche de subventions et contribue également aux études sans être forcément rémunéré en conséquence. Selon la nature de l'expérimentation et les partenaires investis, l'implication des architectes dans la procédure d'ATEx varie. Ils doivent négocier avec la maîtrise d'ouvrage, à la fois pour que celle-ci accepte de s'engager dans cette démarche coûteuse, mais aussi pour ce travail qui dépasse leur mission initiale.

Le collectif Studiolada a également participé à une procédure d'ATEx dans le cadre de l'extension de l'EHPAD Vallée-de-la-Meuse à Vaucouleurs. Le collectif a présenté à plusieurs reprises le dispositif mêlant bois et pierre en façade mis en œuvre dans ce projet. Il est également revenu sur la procédure d'ATEx lors de l'entretien mené dans le cadre de notre mission réalisée pour Région architecture. Le pari concerne ici « la vêture » de l'extension. Le maître d'ouvrage refuse qu'une façade en bois soit mise en œuvre, car il juge que celle-ci ne serait pas esthétique à terme et qu'elle demanderait trop d'entretien. Le collectif fait cependant le constat qu'en dehors du bois, les choix sont très limités et qu'il n'existe pas d'alternative en matériau biosourcé. Ils souhaitent y remédier en habillant le bâtiment de plaques de pierre locale de 3 à 4 cm d'épaisseur (pierre de Savonnières). Une solution préexiste, elle inclut de la pierre agrafée, mais elle est jugée très onéreuse en fourniture et en temps de pose, « très sophistiquée » et relativement fragile (Christophe Aubertin). En s'inspirant de deux dispositifs, les systèmes de préfabriqués en béton composés de poteaux rainurés dans lesquels sont glissés des plaques de béton mince et celui d'une fenêtre en bois dans laquelle le verre serait remplacé par de la pierre, une solution nouvelle est mise à l'étude :

> « Des montants bois épais et costauds sont fixés sur le mur ossature bois. Sur ces montants sont fixés deux tasseaux qui serrent la pierre. Le premier tasseau est fixe et le second tient lieu de parclose : il est démontable pour permettre le montage et d'éventuels remplacements de pierres.

1313 Grâce à cette étude, ils ont constaté qu'il n'y a aucun problème d'humidité une fois la terre mise en œuvre, elle est très sèche et elle peut absorber les variations d'humidité. Par contre, lorsque les murs sont réalisés, le pisé a un taux d'humidité plus important et il faut s'assurer que l'humidité puisse s'évaporer. Ainsi, il a été convenu que les deux murs peuvent être montés en même temps, mais à distance, puis, une fois qu'ils sont secs, il faut positionner le deuxième à proximité du premier.

1314 Le CSTB distingue trois types d'ATEx :

« ATEx cas a : l'Appréciation vise un produit ou procédé pour une durée limitée et éventuellement pour un nombre de chantiers ou un volume cumulé déterminé ;

ATEx cas b : l'Appréciation porte sur un projet de réalisation identifié ;

ATEx cas c : l'Appréciation porte sur l'application à une nouvelle réalisation expérimentale identifiée d'une ou plusieurs techniques ayant précédemment fait l'objet d'une ou plusieurs ATEx cas b à caractère favorable. »

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT, *Règlement : Appréciation technique d'Expérimentation (ATEx), op. cit.*

> Les pierres sont empilées en rangs de 120 cm, entre ces rangs se trouve un joint creux pour la ventilation et pour permettre une dépose localisée.[1315] »

Un prototype a été réalisé par l'entreprise charpente Maddalon et des tests ont été menés avec le CRITT Bois à Épinal. Lorsque Christophe Aubertin revient sur ce projet, il rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation collective incluant notamment le charpentier, mais aussi le bureau d'études Barthes Bois. Bien que, selon ses propos, les architectes ont « tout porté » en élaborant le dossier avec le bureau d'études, la procédure d'ATEx est intégrée au lot attribué à l'entreprise de charpente :

> « Il y a eu 20 000 € de frais sur cette ATEx, et c'est l'entreprise qui a fait… Enfin, eux, ils ont été payés pour ce qu'ils ont fait finalement. Il y avait une ligne pour la réalisation du prototype. Ils avaient prévu des allers-retours au CSTB. Pourquoi est-ce que je parle de ça ? Peut-être que l'ATEx c'est plutôt leur propriété même si c'est une propriété générale. »

Ce raisonnement exprimé par Christophe Aubertin donne à voir les questions relatives au rôle des architectes dans les ATEx. Ceux-ci semblent, du moins dans le projet présenté ici, s'investir pleinement sans être pour autant identifiés comme les porteurs de cette expérimentation. Contrairement à l'entreprise de charpente, les architectes n'ont pas anticipé ni caractérisé leur intervention dans le cadre de l'ATEx afin que leur participation soit claire auprès du maître d'ouvrage et rémunérée. Selon l'architecte, bien que l'ATEx n'implique ni droit d'auteur ni reconnaissance de propriété intellectuelle, le fait que l'entreprise de charpente ait été rémunérée pour sa contribution lui confère une reconnaissance plus explicite que celle accordée aux architectes, ce qui suscite chez ces derniers une forme de frustration. Le collectif a tout de même réalisé plusieurs communications dans des évènements professionnels au sujet du projet d'architecture et de l'ATEx. Ils ont reçu plusieurs prix, comme le prix ADC Awards 2019 pour la qualité architecturale dans la catégorie Santé ou la mention spéciale dans la catégorie Édifices publics des Trophées Séquences bois.

Francis Moulet a également témoigné d'une demande d'ATEx qui a été réalisée par une entreprise. L'agence d'architecture était alors extérieure à cette démarche :

> « Les ATEx, ce sont surtout des demandes d'entreprises parce qu'elles ont un mode de production avec une mise en œuvre qui ne correspond pas à un DTU et là, elle demande une ATEx. Par exemple, on a refait les façades du Réseau de Transport Électricité à Villers-lès-Nancy, c'est 11 000 m² de bureau. L'entreprise est arrivée avec des blocs qu'elle avait fabriqués en usine et qu'elle posait au fur et à mesure. Il y a fallu faire une ATEx, car ça ne répondait à aucune des versions que la réglementation expliquait. Donc là, le CSTB intervient, regarde, valide, assimile. »

Ainsi, en fonction de l'expérimentation, le rôle des architectes dans les ATEx varie largement. A contrario, l'implication de la maîtrise d'ouvrage est quant à elle toujours requise. En effet, le collectif Studiolada a rappelé que l'ATEx représente un coût important supporté par la maîtrise d'ouvrage. Dans un autre cas, rapporté par Didier Fèvre de l'agence Cinq-Cinq, le maître d'ouvrage a refusé de s'engager dans une telle procédure et le projet a dû être revu en conséquence. En résumé, l'agence a remporté un concours pour le Centre international de la montagne et de l'escalade à Troyes en imaginant la construction d'un bâtiment de 24 mètres de haut en structure bois avec du remplissage en béton de chanvre (Figures n°27 et n°28). Le maître d'ouvrage étant le département de l'Aube, et celui-ci étant, selon Didier Fèvre, producteur et précurseur dans l'utilisation du chanvre, le projet a plu. L'agence s'est donc engagée dans les différentes phases d'études et de

1315 AUBERTIN Christophe, « Extension d'un EHPAD à Vaucouleurs − ATEx bardage bois-pierre », résumé d'une intervention réalisée dans le cadre du 9e Forum International Bois Construction 2019, en ligne, consulté le 21 octobre 2024. URL : https://www.forum-boisconstruction.com/conferences/137_FBC2019_Aubertin_sw.pdf

conception du projet, mais elle s'est rapidement confrontée au refus du bureau de contrôle, le béton de chanvre n'ayant jamais été utilisé dans de telles conditions. Il s'agit d'un bâtiment plus haut que ceux d'ores et déjà incluant du béton de chanvre et, qui plus est, d'une halle sportive, donc une boîte creuse, ce qui impacte fortement la conception de la structure. La possibilité d'engager une démarche d'ATEx a alors été mise sur la table. Le maître d'ouvrage s'est d'abord montré favorable, mais a finalement refusé de s'engager dans une telle démarche au regard du calendrier du projet, celui-ci devant être livré avant les Jeux olympiques de 2024. Le projet a été modifié à partir d'une solution mixte acier et bois, un remplissage en laine de bois et un habillage en bois à l'intérieur de la halle.

Les exemples présentés ici illustrent l'implication des architectes dans l'expérimentation de solutions techniques, comme le souligne Stéphane Berthier. Le système de validation propre à l'ATEx sous l'égide du CSTB — utilisé majoritairement pour adapter des procédés constructifs existants à des contextes particuliers ou pour valider de nouveaux concepts constructifs par des industriels — reste peu usuel pour les architectes, qui, aux dires des entretiens menés, peinent à faire valoir leur implication dans la procédure. *A contrario*, elle contribue à structurer leurs démarches à plusieurs niveaux et influe à la fois sur la manière de conduire l'expérimentation — en réponse aux exigences de l'évaluation extérieure menée sous l'égide du CSTB — et sur la dynamique des collaborations établies dans le cadre des études préalables à la demande.

1.5.5. Le brevet d'invention

Si l'ATEx ne prévoit pas de notion de propriété, mais autorise la mise en œuvre d'un procédé dérogeant aux réglementations dans un contexte particulier, le brevet d'invention ne concerne quant à lui pas l'évaluation de la solution, mais son exploitation. Il s'agit d'un titre délivré par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), conférant un monopole temporaire d'exploitation sur une invention à celui qui la révèle et la revendique[1316]. La légitimité offerte par le brevet d'invention concerne la reconnaissance de la solution en tant que propriété de celui qui l'a révélé et protégé. Pour Stéphane Berthier : « la logique industrielle de R&D qui conduit à la production de brevets d'invention, lesquels garantissent une position de monopole provisoire sur leur exploitation n'est pas adaptée aux structures de production de l'architecture.[1317] » Toutefois, les brevets d'invention déposés par des sociétés d'architecture existent bel et bien. Au cours de la journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, Brice Piechaczyk de l'agence ENIA architectes a rapidement mentionné le dépôt de plusieurs brevets par son agence concernant « le développement d'outils très spécifiques ». À titre d'exemple il a fait état d'un développement en cours concernant un outil d'aide à la décision à destination des élus concernant la transformation des zones commerciales en périphérie des villes, en centre de logistique urbaine. Selon l'architecte associé de l'agence ENIA, il s'agit d'outils assez complexes mêlant mathématiques et programmation. Par ailleurs, une recherche dans la banque de données disponibles sur le site de l'INPI à partir du code APE (activité principale exercée) des activités d'architecture, en limitant la liste des dépôts à ceux réalisés après le 1er janvier 2018, donne à voir 14 594 résultats[1318].

1316 GUILLIEN Raymond, VINCENT Jean (dir.), *Lexique des termes juridiques*, 15e éd., Paris, Dalloz, 2005, p. 84.

1317 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 368.

1318 En réalisant une recherche dans la banque de données mise à disposition sur le site de l'INPI, « DATA INPI », à partir du Code APE correspondant aux activités d'architecture (7111P).

Concernant l'implication des architectes dans des brevets d'invention aux XIXe et au XXe siècle :

L'expérience de l'agence ENIA rapidement introduite et ce résultat invitent bien évidemment à s'intéresser aux brevets d'invention dans le secteur de l'architecture et à mener une étude spécifique dans de bonnes conditions, notamment d'accès aux informations, pour analyser ces données et la relation qu'ont certains architectes aux brevets d'invention.

Dans notre corpus d'entretiens, aucun interlocuteur n'a fait état d'une expérience vis-à-vis d'un brevet d'invention. Celui-ci a seulement été rapidement évoqué par Christophe Aubertin, qui voit dans le brevet davantage d'intérêts pour le fournisseur en lui offrant « de nouvelles pistes pour vendre non plus de la pierre de sol, mais aussi des m² de façade et ainsi lancer un marché ». Quant aux intérêts de l'architecte, il ne se reconnaît pas dans la logique du brevet. Il dit avoir envie de continuer à expérimenter, de participer « à une recherche commune ». Au brevet, il préfère aujourd'hui « l'*open source* » et rendre accessible à toutes les solutions créées. Cette position vis-à-vis du projet fait à nouveau écho à une attitude mise en évidence par Stéphane Berthier, celle qui privilégie la simplicité et s'oppose à la sophistication ainsi qu'à la mainmise du secteur industriel sur l'invention des techniques constructives. Une autre architecte interrogée se dit pas intéressée par les brevets d'invention : « À l'échelle d'une vie, avoir des brevets et gagner 10 millions, je ne suis pas sûre que ça soit vraiment passionnant. » (Marine Jacques-Leflaive) Elle lie ainsi la démarche de brevet à une finalité économique. Elle se montre toutefois réticente à une diffusion en *open source*, préférant que les artisans ayant contribué à la mise en œuvre, voire à l'élaboration de la solution, puissent l'exploiter : « on a tout gagné si les mecs construisent en paille, utilisent du bois local, s'ils font des enduits terre, qu'ils valorisent leur entreprise, leurs artisans ». Elle souhaite également partager « une diffusion un petit peu personnalisée » des solutions techniques mises en œuvre par l'agence et de détails techniques à une sélection d'étudiants. L'importance accordée à la transmission individuelle fait écho au modèle historique de formation des architectes.

LAMBERT Guy, « Les architectes et le brevet d'invention en France (fin XIXe-début XXe siècles). Stratégies et représentations » dans : CORCY Marine-Sophie (dir.), *Les archives de l'invention*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2006, pp. 459-470.

Conclusion intermédiaire : Collaborer

La collaboration est une composante croissante de l'exercice des architectes. Certaines s'inscrivent dans une activité de recherche ou d'expérimentation technique. Le rôle de l'État peut alors s'avérer structurant. Par le biais de subventions ciblées, de procédures et protocoles de validation ainsi que de l'autorité conférée au CSTB, l'État encadre les pratiques expérimentales tout en en orientant les thématiques prioritaires. Il incite largement, à travers l'évaluation des UR par l'HCÉRES et dans les discours institutionnels, aux logiques partenariales et collaboratives. Par des appels à projets ou des programmes expérimentaux, il crée également des cadres normatifs et contractuels aux collaborations. Ils offrent un cadre temporel, juridique et financier, tout en formulant des exigences méthodologiques. Ces dispositifs favorisent ainsi l'émergence de partenariats, structurent les démarches et contribuent à la valorisation de l'expérimentation, de la solution technique développée, du projet architectural et de l'agence qui l'a conçu.

Dans ces dynamiques de collaborations, s'inscrivant dans un dispositif spécifique ou non, les chercheurs issus des institutions académiques apportent une légitimité ; leur présence garantit la reconnaissance d'une démarche de recherche. Ils contribuent à structurer les études par leurs méthodes, leurs outils, leurs réseaux et leurs connaissances des dispositifs de financement. De leur côté, les ingénieurs, industriels et constructeurs apportent également une expertise technique spécifique : maîtrise d'outils, connaissance des matériaux, méthodes de calcul ou d'essais, et une connaissance des procédures dérogatoires comme l'ATEx. La participation de collaborateurs extérieurs contribue ainsi à donner forme et légitimité à ce que les architectes rencontrés désignent comme « recherche », « expérimentations » ou « études ». Toutefois l'extériorité qu'ils apportent peut aussi tendre à déplacer la reconnaissance de l'innovation hors de la sphère architecturale. Ils sont davantage habitués à certaines procédures, et enclins à caractériser leur implication afin que celle-ci soit rémunérée. De plus, la collaboration met en tension des cultures professionnelles aux logiques et aux enjeux parfois divergents : tandis que certains s'inquiètent d'une possible perte d'indépendance de la recherche, d'autres expriment des réserves vis-à-vis du monde industriel. Ces réticences constituent des freins à l'engagement dans des dynamiques collaboratives. En parallèle, les architectes rencontrés peinent encore à faire valoir pleinement leur rôle dans le développement de solutions techniques, notamment dans les procédures d'ATEx, qui restent davantage pensées pour les industriels que pour les concepteurs. Pour pallier cela, Stéphane Berthier appelle à mettre en avant le rôle des architectes dans l'élaboration de solutions techniques :

> « mettre en évidence l'importance de la créativité et de la sérendipité dans l'invention technique, le rôle des hypothèses exploratoires, des *what if* ? et surtout montrer que les systèmes de formes font exister les dispositifs techniques autant que l'inverse, dans une relation de co-fabrication.[1319] »

De plus, pour les agences, répondre à des appels à projets intégrant une dimension de recherche ou d'expérimentation représente un investissement en temps conséquent, qui peut peser sur le bon fonctionnement et l'équilibre économique de la structure. Cette réalité tend à restreindre le nombre de candidatures. Par ailleurs, qu'il s'agisse de réponses à des appels ou d'expérimentations menées dans le cadre d'un projet, ces démarches restent fortement liées à des contextes spécifiques, ce qui soulève la question de leur valorisation à moyen terme, tant en ce qui concerne les pratiques que l'organisation de l'agence. Nous pouvons supposer que, confronté une première fois à une demande

1319 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 403.

d'ATEx, un architecte sera mieux préparé à l'anticiper lors d'une future opportunité. Cependant, ce type de situation demeure rare parmi les agences rencontrées. Certaines parviennent néanmoins à inscrire leurs expérimentations dans une forme de continuité, en s'appuyant sur des d'hypothèses récurrentes articulées autour d'un thème, jusqu'à constituer une spécialisation, qui contribue à façonner l'identité de l'agence. Enfin, au-delà des cadres institutionnels, les collaborations s'ancrent également dans des réseaux informels. Elles sont facilitées par la proximité des architectes avec des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires ou des entreprises locales. Certains jouent ainsi un rôle de relais, reliant le monde académique, la pratique professionnelle et un terrain de recherche ou d'expérimentation ; ou la pratique architecturale et le secteur industriel. Ces figures-relais, tout comme les relations interpersonnelles et les affinités thématiques, jouent un rôle crucial dans l'émergence et la pérennisation de démarches expérimentales (Chapitre 8).

Ces collaborations sont donc à la fois encouragées et contraintes par des dispositifs publics et activées par des dynamiques d'acteurs. Les récits des pratiques confirment l'implication d'architectes dans l'élaboration de solutions techniques. Ils sont fréquemment à l'origine de l'« hypothèse », du « pari » ou de l'« audace » qui constitue le point de départ de l'expérimentation. Certaines démarches témoignent également de la volonté, chez certains architectes, d'intégrer une dimension architecturale à l'approche technique. Cela se traduit par des études menées en complément, en parallèle et au service de la conception ; par des évaluations a posteriori sur des bâtiments réalisés, afin de mieux comprendre les performances réelles des solutions adoptées ; ou encore par des tentatives de rationalisation de la pratique, comme l'évaluation comparative de la qualité de vie offerte par différents projets architecturaux.

Atelier Fil − Photographies du projet





Figures n°15 et n°16 : La Nizanerie (44), 2013-2014 − Appel à projets citoyen *Green Capitale*, soutenu financièrement par la Fondation de France

Source : http://collectif-fil.fr/la-nizanerie/



Figure n°17 : Collège 300 à Merdignac (22), 2016 − Préau solaire



Figure n°18 : Pépinière d'entreprises à Cenay (68) − L'atrium comme espace tampon solarisé



Figure n°19 : Maison 366 à Eckbolsheim (67), 2009 − Prix : lauréat du ruban vert : prix qualité environnementale 2010, prix du grand public − archicontemporaine catégorie habitat individuel − 2012



Figure n°20 : Centre d'interprétation du patrimoine archéologique de Dehlingen (67), 2014 − Prix : labellisé « architecture contemporaine remarquable », nomination au palmarès de l'équerre d'argent 2014

Source : https://www.nunc.fr/



Figure n°21 : Périscolaire de Tendon (88), 2012, Prix : 1er Prix national de la construction bois « Bâtiments publics éducation et culture », Prix LQE d'excellence du jury catégorie « Enseignement/petite enfance »



Figure n°22 : Halle de Tendon (88), 2014, Prix : Prix du projet citoyen, 1er Prix national de la construction bois « Bâtiment et aménagement divers »

Source : https://www.haha.fr/projets/

AMA – Photographies de « la brique de bois »





Figures n°23 et n°24 : Réhabilitation de l'ex-économat de la SNCF en locaux avec des briques de bois (08), 2012

Source : https://ama-architectes.com/innovation/brique-de-bois/

Studiolada − Photographies du projet





Figures nº25 et nº26 : Extension d'un EHPAD à Vaucouleurs (55), 2018 − ATEx pour le système de fixation des plaques de pierre, Prix : lauréate de *l'ArchiDesignClub Awards* 2019, dans la catégorie Santé, Christophe Aubertin, Éléonore Nicolas

Source : https://www.studiolada.fr/projet/ehpad-vallee-de-la-meuse

Cinq-Cinq − Photographies du projet



Crédit : Olivier Frajman Photographe



Figures n°27 et n°28 : CIME − Complexe International Multisport Escalade (10), 2023

Source : https://www.5-cinq.com/index.html#references

Obtenir un financement dédié

Le financement constitue une autre forme de reconnaissance d'une activité de recherche. En effet, lorsqu'un architecte obtient une subvention destinée à soutenir la recherche et l'innovation, cela signifie que les activités présentées répondent aux critères du dispositif financier. Par conséquent, cette activité est considérée comme de la recherche, de l'expérimentation ou de l'innovation selon les normes établies par le dispositif et ses évaluateurs, et validée par un crédit d'impôt ou une subvention. Nous proposons ici d'examiner ces deux cadres légitimants à partir des expériences partagées lors des entretiens réalisés. Il convient de rappeler que ce n'est pas notre définition de la recherche qui est en jeu, mais l'identification des cadres qui conduisent à qualifier certaines pratiques de recherche ou d'innovation, tels qu'ils ressortent des entretiens.

1.6. Le crédit d'impôt recherche

Précédemment, nous avons présenté le crédit d'impôt recherche éclairé par deux consultants qui ont accompagné des agences d'architecture dans leurs démarches pour y prétendre. Nous souhaitons confronter la présentation du dispositif que peuvent en faire les politiques publiques et les retours de Sébastien Pichon et Christophe Thevenot avec les expériences de notre corpus.

Les campagnes d'informations relatives au doctorat en CIFRE mettent en avant la possibilité de bénéficier du CIR en complément de la subvention versée par l'ANRT. Toutefois, le CIR apparaît comme un non-sujet chez les doctorants interrogés. Ils se disent pas ou peu informés ni sollicités à ce propos dans leur agence :

> « Ce n'est pas quelque chose dont on parle, mais je pense que oui, enfin, j'imagine. » (DF7)
>
> « On avait une comptable à l'agence avec qui on a monté le dossier. Donc, ils n'ont rien externalisé. Je pense qu'elle s'en est très bien sortie. » (DF8)
>
> « Ça faisait partie des éléments de négociation quelque part de montrer qu'on pouvait avoir une subvention, un crédit impôt recherche effectivement. […] Je ne sais pas ce que ça va donner pour l'instant, ils ont considéré qu'il fallait passer par un cabinet spécialisé pour mener ça, donc c'est quelque chose qui est complètement externalisé. Mais ça m'étonne beaucoup, je pense qu'ils vont revenir vers moi pour essayer d'avoir des données quand même (rires). J'imagine qu'ils ne sont pas capables de déterminer ce qui est de l'ordre de la recherche ou pas (rires). » (DH6)

Seule une doctorante en CIFRE a été sollicitée pour participer à la rédaction de « la partie administrative » (DF5). L'agence qui l'accueille bénéficiait d'ores et déjà d'un CIR avant sa venue. Elle dit ne pas être « passionnée » par l'idée de contribuer au CIR, mais elle souhaite mieux comprendre comment le dispositif fonctionne et identifier « ce qui est "cirable" ».

Du côté des dirigeants d'agence, plusieurs difficultés associées au CIR ont été identifiées. La première concerne une méconnaissance du dispositif ainsi que l'inadaptation présumée de celui-ci vis-à-vis de leurs structures. Il est décrit comme « très opaque », « peu compatible avec la vie d'une structure », nécessitant « un chiffre d'affaires assez conséquent » (Fanny Delaunay) ou « de faire 1000 heures financièrement, sinon ça ne rapporte rien », impliquant « des contraintes énormes » (Marine Jacques-Leflaive) ou étant « une manne pour les gros groupes » (Patrick Rubin). De plus,

certaines expériences avec des consultants qui prennent contact avec les agences pour les inciter à y prétendre desservent le dispositif :

> « Je suis restée extrêmement fâchée et déçue de ces organismes intermédiaires qui ramassent une part non négligeable de ta subvention pour t'accompagner dans le système avec un accompagnement inexistant. J'ai posé pas mal de questions sur comment il faut faire, et les mecs, ils ne disent rien. Ils attendent juste que tu remplisses un truc, une feuille de temps. » (Marine Jacques-Leflaive)

Une autre crainte à son égard concerne le temps à dédier pour prétendre au dispositif :

> « Quand je livre une étude, généralement, c'est que j'ai du boulot en retard. À la fin de l'étude, je n'arrive pas à faire un dossier. Je n'arrive pas à remplir un dossier de crédit impôt recherche. Je n'ai simplement pas le temps. » (SH14)

Une seconde inquiétude vise le contrôle fiscal que peut favoriser l'obtention d'un crédit d'impôt recherche. Au cours d'un atelier organisé par Région architecture sur la « RDI dans les agences d'architecture », le lien entre crédit d'impôt recherche et contrôle fiscal a été mentionné par plusieurs architectes qui redoutent une telle procédure. D'après l'intervention d'un architecte, ces confrères et lui n'ont pas de crainte à propos de la conformité de leur compatibilité, qui est essentiellement composée de salaires, mais, à nouveau, ils ont peur du temps que leur ferait perdre une telle procédure (intervention d'un architecte au cours de l'atelier RDI). Sébastien Pichon, invité à participer à cet atelier, a expliqué aux architectes présents que, lorsqu'une déclaration relative à un CIR est effectuée, le demandeur est soumis à « une demande de renseignement ». Celle-ci n'est pas un contrôle fiscal, mais y ressemble fortement : les mêmes éléments sont attendus, mais la société n'est pas contrôlée fiscalement, sauf si les informations fournies suscitent des questions. Dans ce cas, un contrôle fiscal est engagé. Les architectes ne se sont pas montrés rassurés par les explications du consultant :

> « Une question assez récurrente : comment la recherche peut être valorisée sans automatiquement déclencher un contrôle fiscal ? C'est-à-dire sans mettre en péril ce qui nous fait vivre. La recherche c'est bien, mais si c'est ce qui nous amène à avoir de gros problèmes, ce n'est pas motivant. Donc on est aujourd'hui, par méconnaissance des différents systèmes, prudentiel c'est-à-dire qu'on ne valorise pas. On se dit que c'est déjà assez dur de faire vivre une agence, il faut vraiment que ça soit du plus. On a été amené aussi à se poser des questions : est-ce que ça doit être une structure parallèle à la structure principale pour vraiment scinder les choses et ne prendre aucun risque sur ce qui nous fait vivre ? » (Antoine Pagnoux, ASP Architecture)

L'existence d'une activité de recherche dans son agence n'est ici pas interrogée par l'architecte — en se demandant si oui ou non ces pratiques répondent aux critères du CIR —, il explique que, par crainte du contrôle fiscal, il ne valorise pas ces activités. Toutefois, la caractérisation des activités ouvrant droit au crédit d'impôt recherche reste un enjeu, que ce soit dans les agences d'architecture ou du côté des experts chargés d'évaluer les dossiers, des chercheurs des UR et des consultants. Concernant les agences d'architecture, elles sont parfois invitées à caractériser ce qui relève de la recherche dans leur structure à la suite de ou préalablement à une rencontre avec un consultant. Ainsi, Francis Moulet dit ne pas savoir comment appréhender le crédit d'impôt recherche vis-à-vis de sa structure ni la R&D :

> « Quelqu'un est venu nous démarcher pour nous vendre du crédit R&D. Et là, on s'est encore retrouvé dans le même sujet : il faut définir un sujet. Qu'est-ce qu'on va écrire sur la page ? Notre travail quoi tout simplement… et on n'a pas pu le faire. Où est-ce que j'envoie le R&D dans la multitude de problèmes qu'on traite tous les jours ? » (Francis Moulet)

Dans les mots de Francis Moulet, nous retrouvons la confusion entre la pratique quotidienne des agences et la R&D. *A contrario*, les démarches entreprises par un consultant auprès d'une agence d'architecture peuvent être le point de départ d'une réflexion au sein de la structure qui vise à identifier les « thèmes de recherche » développés ou que l'agence souhaite développer afin d'évaluer s'ils sont valorisables via le crédit d'impôt recherche[1320] (Marine Jacques-Leflaive). En plus de valoriser la recherche, le CIR est alors perçu comme un levier pour structurer et rendre visible cette activité. Marine Jacques-Leflaive ne souhaite toutefois pas modifier sa façon de travailler pour s'adapter au cadre du CIR, mais vérifier si elle peut obtenir des aides au regard de sa production. L'agence de Louis Piccon est régulièrement contactée par des consultants, mais elle ne s'est pas encore engagée dans la procédure. Il voit cependant dans le CIR un intérêt, celui d'être obligé de « mettre en place une réflexion sur nos structurations internes » (Louis Piccon). Une telle démarche permettrait à l'agence de déterminer combien de temps est consacré à « la recherche et développement » et de pouvoir revendiquer ces activités. Il ne souhaite pas « basculer sur quelque chose de beaucoup plus affirmé », modifier l'organisation des activités par rapport aux recherches grâce au crédit d'impôt recherche. Actuellement, il décrit les activités de recherche et développement comme une « succession de *one shot* qui sont pas mal, qui nous font avancer, mais qui ne sont pas assez structurées à notre avis » (Louis Piccon). Il pense que le crédit d'impôt recherche peut les aider dans ce sens, mais l'agence n'engage pas, du moins pas encore, les démarches pour ce faire.

Au-delà des échanges avec des consultants, trois de nos interlocuteurs sont revenus en détail sur le dépôt d'une demande de crédit d'impôt recherche et leur lecture de la manière dont celle-ci a été évaluée. Une agence a bénéficié du crédit d'impôt, les deux autres se sont vu refuser leur demande. Tout d'abord Claude Valentin, dont l'agence bénéficie du dispositif, a témoigné des conséquences du CIR vis-à-vis de la structuration des activités dans son agence. Il livre sa définition du crédit d'impôt recherche, conforme aux discours institutionnels qui en font la promotion :

> « C'est un soutien a posteriori des efforts qu'une entreprise peut déployer pour valoriser les temps qui relèveraient éventuellement de la recherche. Là encore, la définition est extrêmement précise pour faire le distinguo entre un temps de conception qui serait aussi un temps de recherche et un qui ne le serait pas. Donc, il y a tout un processus qui relève de la démarche scientifique qui permet de produire, à la suite de ces expériences en projet, un rapport qui permet de valoriser le processus, enfin le travail finalement. On explique très concrètement ce qu'on a fait, pourquoi on l'a fait, dans quelles conditions on l'a fait, quels freins on a surmontés, quels handicaps on a trouvés et quelles réponses on a apportées, qu'elles soient positives ou pas. En tout cas, il y a un processus qui est décrit et qui permet aux experts de valider le crédit d'impôt recherche. » (Claude Valentin)

L'agence HAHA de Claude Valentin a déposé une demande de CIR à la suite du projet de périscolaire de Tendon incluant une mise en œuvre de bois de hêtre en structure. La première phase a consisté, selon l'architecte, à identifier dans le travail quotidien de l'agence ce qui peut être éligible au CIR et à s'assurer d'être en capacité de le justifier en présentant « des documents qui soient légitimes sur le plan scientifique » (Claude Valentin). Il a obtenu une réponse positive à sa demande après s'être « bagarré ». Il pointe, en effet, l'absence « d'instance d'expertise architecturale » et rapporte que son dossier a été évalué par un chimiste dépourvu de connaissances en architecture. Dès lors, « les étapes clés du travail de recherche » apportent « une validité, une légitimité aux rapports que l'on va pouvoir écrire et remettre », Claude Valentin cite par exemple

1320 L'architecte a échangé avec deux consultants différents. Un premier avec qui elle ne souhaite plus travailler, et un second avec qui elle a d'ores et déjà travaillé dans le cadre de demandes de subventions pour un maître d'ouvrage et qui a proposé de l'accompagner vis-à-vis du crédit d'impôt recherche.

des essais, des rapports, des relations spécifiques et ponctuelles avec des laboratoires. Ils permettent à l'expert de reconnaître dans les activités présentées les codes et normes de la recherche, donc de valider le crédit d'impôt recherche. Si l'expert ne connaît pas le champ dans lequel la demande s'inscrit, ces indicateurs sont indispensables à la validation du crédit. Dorénavant, il valorise chaque année « des temps pouvant répondre au cadre du crédit d'impôt recherche ».

En effet, dans la phase 2, que l'agence met en place au moment de notre premier entretien, il est question d'anticiper les activités de recherche en amont des projets. Telle que présentée par Claude Valentin, une même problématique peut être abordée à travers plusieurs projets, qui en explorent différents aspects — comme c'est le cas, par exemple, pour la mise en œuvre du bois de hêtre (Figure n°22). Il ne s'agit plus de rechercher des heures a posteriori comme ça a été le cas dans la phase 1, mais d'intégrer rapidement dans le projet des hypothèses de recherche à développer. Les intentions architecturales ne sont alors plus uniquement guidées par les spécificités de chaque projet — lieu, programme, contexte — ou par la signature de l'architecte, mais s'inscrivent également au service d'un axe de recherche. Plusieurs thèmes de recherche trans-projets sont portés au sein de l'agence : l'utilisation de matériaux biosourcés dans la réhabilitation et la gestion de la migration de l'humidité notamment. Toutefois la recherche et le projet ne sont pas menés de front, dans un même temps. L'hypothèse est anticipée, le projet est réalisé, puis un temps de réflexion sur le projet lui-même et son rapport à « l'axe de recherche » est prévu, selon les explications de Julien Mussier, architecte au sein de l'agence HAHA. Par-là, le crédit d'impôt recherche participe à structurer la recherche et la manière de l'appréhender dans l'agence, selon les architectes de l'agence HAHA rencontrés. De plus, la grille de lecture proposée par le CIR (définition et description de ce qui est valorisable) ainsi que son vocabulaire sont mobilisés au quotidien pour repérer et qualifier les terrains de recherche potentiels :

> « Le propre du CIR, c'est d'identifier le frein. S'il n'y a pas de frein, il n'y a pas de recherche. Donc, dès qu'il y a un frein, il y a pour moi un temps de… il y a une alerte qui s'allume qui me fait dire : là on est sur un terrain de jeu différent, on n'est plus dans la conception, on est dans la recherche ou en tout cas, la recherche va se développer. » (Claude Valentin)

Une troisième phase est envisagée par Claude Valentin. Celle-ci n'est cependant pas encore enclenchée au moment de notre deuxième entretien. Elle correspond à une démarche proactive vis-à-vis d'une commande en adéquation avec leurs compétences et leurs activités de recherche :

> « On a un modèle qui a fonctionné, un modèle économique qui va bien, tout le monde s'y retrouve finalement : on a fait une expérimentation [le périscolaire de Tendon], elle est valorisée en CIR. Et finalement, on ne trouve pas de courroie de transmission pour en faire une économie d'échelle. On n'a pas, par exemple, identifié aujourd'hui les communes forestières. On était hier encore en train de se demander en répondant à un appel si cette commune est adhérente à la FNCOFOR[1321]. Rien que là-dessus, on a une compétence et, en face, on a un marché qui pourrait être dessiné et circonscrit, mais on n'a rien fait. On continue à reproduire un processus de réponse à des appels d'offres un peu au hasard, alors qu'on pourrait complètement construire une offre volontaire très très active. Il faut qu'on cible les communes forestières en priorité parce que c'est avec elles qu'on va pouvoir échanger. » (Claude Valentin)

Ainsi, l'idée d'aller plus loin dans les transformations au sein de l'agence, notamment en matière de stratégies de développement et de positionnement vis-à-vis de la commande, est envisagée afin de prolonger les activités déjà valorisées par le CIR. Toutefois, cette démarche d'anticipation plus large — visant à adopter une posture véritablement proactive à l'égard de la commande et du dispositif — reste encore inaboutie.

1321 Fédération nationale des Communes forestières.

D’autre part, deux déclarations de crédit d’impôt recherche qui ont reçu un avis négatif, nous ont été rapportées. La première l’a été par une doctorante (DF4). Il lui a été proposé de relire et de commenter un dossier de demande de CIR, déposé avant sa venue et qui a été refusé. Elle nous a livré sa lecture de ce dossier. Selon elle, il comprend des descriptions d’une succession de projets et d’explications concernant leurs processus de conception sous forme de schémas, notamment. Un état de l’art a également été joint au dossier, mais celui-ci ne respecte pas les règles de l’art, selon la doctorante. Selon elle, il s’agit de quelques lectures auxquelles les auteurs du rapport ont fait dire ce qu’ils souhaitent. La lecture proposée par la doctorante souligne et rappelle une certaine tendance à l’auto-référentialité et une manière particulière de mobiliser les sources propres aux architectes (Chapitre 4). Dans ses propos, la doctorante dresse certes un bilan qui valide le retour négatif de l’expertise, mais elle le nuance tout de même en rappelant que ni elle, ni l’agence, ni les experts chargés d’évaluer les dossiers CIR ne sont vraiment en mesure de dire ce qu’est la recherche en architecture :

> « Les gens qui attribuent le crédit impôt recherche, ils n’en savent pas tellement plus que tout le monde sur ce qu’est la recherche en architecture. » (DF4)

Cette remarque renvoie aux enjeux liés à la définition de la recherche en architecture, et aux questions existentielles qui l’accompagnent. Le deuxième dossier qui a essuyé un refus a été déposé par l’atelier Fil. Celui-ci a été accompagné par un consultant qui n’a pas pour habitude de travailler avec le monde de l’architecture. Maud Nys a formulé différentes hypothèses, mais aussi des conclusions à partir de cet échec qu’elle nous a livrées. Tout d’abord, pour l’architecte et docteure en architecture, il est plus difficile de valoriser des activités menées au sein de « commandes plus classiques » qu’en rapportant des « commandes plus fléchées » portées par l’ADEME ou le PUCA. De plus, elle et son équipe voient dans le « développement expérimental » pouvant être valorisé dans le cadre d’un crédit d’impôt recherche, « quelque chose de plus large que la recherche académique » ; le moyen de valoriser les expérimentations qu’ils réalisent autour du réemploi. Cependant, celles-ci ont été jugées « pas assez techniques ». Selon Maud Nys, son agence a davantage mis en avant une montée en compétence autour du réemploi — étude du réseau de réemploi dans la région, tests des modes de conception et du diagnostic réemploi, création d’outils — plus qu’un développement « en mode produit » et cela leur a porté préjudice. L’architecte et docteure a également témoigné d’une difficulté à s’approprier le vocabulaire propre au crédit d’impôt, expliqué par le consultant, mais qui n’est pas partagé par le monde de la recherche académique : les notions de freins et de verrous notamment. Selon elle, la présentation des apports de la recherche est une étape clé qui conditionne la validation d’une déclaration de CIR.

L’agence a tenu à faire relire son dossier par des chercheurs d’une UR d’une ENSA pour avis. Une chercheuse a pointé des redondances, expliquées par Maud Nys par le cadre à suivre fourni par le CIR qui conduit nécessairement à des répétitions. Elle a également fait des remarques concernant la bibliographie, l’absence d’hypothèses formulées et des formulations à revoir. Maud Nys a eu le sentiment d’être « entre deux mondes ». À la fois, il est nécessaire d’employer « le langage du CIR » pour que l’instructeur des impôts comprenne le dossier, mais il n’est pas familier aux architectes et, lorsque ce travail est soumis au monde de la recherche académique, celui-ci ne retrouve pas non plus ses codes et normes. Chacun formule des exigences différentes vis-à-vis de ce dossier et l’architecte et docteure se retrouve entre ses mondes aux langages différents. Elle a également constaté la méconnaissance des personnes qui ont expertisé le dossier en ce qui concerne le monde de l’architecture :

> « On nous a dit : oui, ben la frugalité, Philippe Madec a déjà fait un bâtiment, je ne sais plus… en terre, donc vous n’êtes pas les premiers à faire de la frugalité. C’est un petit peu court comme argument (rires). »

Elle poursuit en expliquant que certaines références données par l'instructeur n'appartiennent pas au domaine de l'architecture et ne sont pas appropriées. Pour elle, cette méconnaissance du monde de l'architecture s'explique en partie par le fait que leur dossier a été examiné par un instructeur local. En fonction du montant d'impôt et de crédit d'impôt déclaré, les déclarations ne seraient pas, selon Maud Nys, évaluées par les mêmes services (les dossiers aux montants plus importants seraient quant à eux évalués par des experts du MESRI et auraient davantage de chance de l'être par un expert du domaine). Ce refus a été au centre d'échanges et de réflexions au sein de l'agence, tout d'abord pour le comprendre et l'expliquer, mais aussi pour penser en conséquence les orientations et les stratégies à mettre en œuvre vis-à-vis de l'agence.

1.7. Les subventions

Au-delà du crédit d'impôt recherche, d'autres ressources financières peuvent être mobilisées dans le cadre de projets répondant à des objectifs spécifiques : exigences de performance, valorisation de matériaux locaux ou durables, ou encore toute initiative que les politiques publiques entendent soutenir. Aujourd'hui, les subventions constituent une composante à part entière du financement des projets, tout en traduisant les orientations de l'État en matière de production architecturale. Certaines pratiques associées à de la recherche peuvent ainsi être valorisées à différents titres. Les subventions offrent certes des moyens économiques, mais aussi une reconnaissance et un levier de communication : si une subvention est donnée, le projet est jugé conforme aux attentes et aux critères définis par l'instance chargée de l'évaluation (ADEME, ANR, Caisse des dépôts, région, département, programme européen, etc.). Toutefois, pour obtenir cette aide, des dossiers sont souvent à constituer par le couple maître d'ouvrage — maître d'œuvre. Au-delà du temps investi dans le but d'obtenir une subvention, celle-ci peut ne couvrir qu'une partie des efforts engagés par l'équipe de maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage — qu'il s'agisse d'études, de prototypes ou d'autres phases de développement —, du moins c'est le cas dans les expériences rapportées dans notre corpus. Les coûts associés à une étude ou une recherche de performance spécifique sont ainsi répartis entre les acteurs privés et les pouvoirs publics[1322]. L'agence Nunc a été amenée à réaliser un travail intéressant dans ce sens. Une fois leur étude sur la migration de la vapeur terminée, la région Alsace a pris contact avec les architectes, car elle a souhaité mettre en place « une aide à l'innovation et à l'utilisation des matériaux écolocaux ». Il leur a ainsi été demandé quels ont été leurs besoins dans cette étude terminée et comment la région aurait pu les aider. Ensemble, ils ont décortiqué « ce travail d'innovation » pour quantifier son coût réel, incluant les réunions spécifiques, les déplacements, les essais et le surcoût lié à l'ATEx. Ils estiment le surcoût de ce travail à 140 000 € pour un projet dont le montant des travaux est de 2 millions d'euros. En ce qui concerne, le coût de l'innovation, Louis Piccon évalue la part prise en charge par des subventions à 30 ou 40 000 €. La part restante a été absorbée par les différents partis impliqués : « l'ENTPE n'a pas tout facturé, l'INSA n'a pas tout facturé, nous on a pris beaucoup d'heures, le maître d'ouvrage a payé 10 000 € d'ATEx… » (Louis Piccon) Il s'agit alors d'heures d'études, de prestations intellectuelles, qui ne font pas l'objet d'une facturation.

D'autre part, certaines subventions doivent être sollicitées très en amont, dès la phase de définition du programme et du budget, avant même la publication de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Il arrive alors que le maître d'ouvrage prenne contact avec les financeurs potentiels à ce stade

1322 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 368.

précoce, qu'il intègre leurs critères dans la définition du programme, ou qu'il s'inscrive dans un territoire bénéficiant de dispositifs de soutien particuliers (comme l'îlot démonstrateur résidentiel bois et biosourcé mentionné plus haut). D'autres subventions, en revanche, doivent être demandées conjointement par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Ce type de procédure peut impacter le calendrier du projet, influer sur les attentes vis-à-vis de l'opération, et modifier le périmètre des missions confiées au maître d'œuvre. Ce dernier peut ainsi être amené à réaliser des études supplémentaires pour répondre aux exigences du subventionneur, à justifier leur mise en œuvre, voire à contribuer à la constitution du dossier de demande ou à la recherche de financements complémentaires :

> « Aujourd'hui les communes et les collectivités sont vraiment dépendantes des subventions. La première chose qu'elles demandent c'est un dossier de subvention, c'est la première mission qu'on a quasiment et ce sont des choses qui retombent sur nous quelque part. […] Mais ça peut aussi être intégré depuis le départ, pour avoir en fait un objectif de sélection d'une maîtrise d'œuvre qui ait les compétences qui permettent d'atteindre les subventions. […] Les communes qu'on a actuellement, elles sont totalement livrées à elle-même et le maître d'œuvre est sollicité, on va dire, comme le messie : "écoutez, monsieur, vous avez un permis à déposer dans un mois parce qu'on a besoin de tant d'argent" et si on ne le fait pas, on ne l'a pas. » (Claude Valentin)

L'architecte se retrouve pris dans une double contrainte : d'une part, il doit intégrer dans le projet les orientations portées par les politiques publiques pour pouvoir prétendre aux subventions ; d'autre part, s'il souhaite sécuriser le financement de l'opération, il est souvent amené à s'impliquer activement dans la recherche de fonds et la constitution des dossiers nécessaires. D'après le partage d'expérience de Louis Piccon, certains subventionneurs peuvent également se présenter lorsque le projet comporte des éléments spécifiques que ceux-ci souhaitent valoriser et accompagner. L'architecte rapporte notamment une subvention de l'agence nationale de l'innovation qui, pour reprendre ses termes « a sauté sur l'occasion, car ils ont dit : "on n'a jamais d'architectes" » (Louis Piccon). À travers différentes expériences relatives à l'obtention de subventions, les agences d'architecture peuvent intégrer ces ressources dans leurs stratégies grâce à une meilleure connaissance des financeurs potentiels qui peuvent être sollicités dans de futurs projets, voire, comme Claude Valentin, partir à la recherche de nouvelles aides non exploitées par les architectes : « ce qui nous a intéressés, c'est d'aller voir quels étaient les techniques et les guichets financiers pour apporter une aide aux efforts que les uns et les autres font. » Maud Nys a également partagé qu'à la suite d'un projet subventionné par la Caisse des dépôts, le collectif Fil a demandé à être reconnu d'intérêt général auprès de l'administration fiscale, pour pouvoir bénéficier d'aides de la part de mécènes et notamment de la Caisse des dépôts, mais le rescrit mécénat[1323] leur a été refusé.

Les subventions offrent des moyens supplémentaires pour atteindre des objectifs définis en fonction des attentes des financeurs. Cette approche de la recherche par le prisme des subventions traduit une évolution plus large du financement, une certaine dépendance et prise en considération des aides publiques dans la définition des budgets et des programmes. Cela contribue à entretenir une forme de confusion entre l'action sur la production architecturale et la conduite d'une démarche de recherche. En effet, certaines visent seulement des performances à atteindre, qui peuvent l'être avec des solutions pré-existantes comme avec des solutions nouvelles, quand d'autres cherchent à valoriser les démarches innovantes. Par ailleurs, les thématiques valorisées par ces subventions suscitent des interrogations chez certains architectes et chercheurs. Si les financeurs définissent les priorités à soutenir, qu'en est-il des sujets laissés de côté ? Fanny Delaunay, par exemple, souligne

1323 Le rescrit mécénat permet à une association de demander à l'administration fiscale d'être reconnue d'intérêt général, et, ainsi, de pouvoir recevoir des dons en délivrant, en retour, des reçus fiscaux ouvrant droit à une réduction d'impôt pour les donateurs.

qu’il est plus aisé d’obtenir des financements pour des projets techniques — portant sur la mise en œuvre de matériaux ou les performances environnementales — que pour des recherches centrées sur les usages ou la pédagogie.

Conclusion intermédiaire : Obtenir un financement dédié

Le rôle de l'État en matière de recherche en architecture s'exerce également à travers des dispositifs comme le CIR ou les subventions publiques. Le CIR s'inscrit dans une logique de soutien aux entreprises menant des activités de R&D, aujourd'hui largement privilégiée par rapport aux aides directes. Fondé sur des critères d'évaluation et un vocabulaire standardisé, il vise à rendre comparable l'investissement en recherche au sein de différents pays. Ce dispositif impose ainsi une certaine conception de la recherche, de ses modalités de présentation et d'évaluation. Les subventions publiques participent également à cette orientation en conditionnant leur attribution à des objectifs précis — performances environnementales, emploi de matériaux locaux, etc. — qui traduisent les priorités des politiques publiques. En cela, elles incitent les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à s'aligner sur des priorités définies, en offrant à la fois un soutien financier et une forme de validation. Les deux dispositifs, en contraignant à documenter les démarches entreprises, renforcent aussi la capacité des architectes à communiquer sur celles-ci. En revanche, cela implique un important travail de formalisation, de traçabilité et de quantification. Le CIR suppose particulièrement une structuration rigoureuse de la recherche au sein de l'agence, non seulement sur le plan économique, mais aussi organisationnel ; il peut conduire à des transformations au niveau de la stratégie globale de la structure, de sa gestion des ressources humaines ou encore de la circulation de l'information au sein de l'agence comme en termes de communication externe. Ainsi, le temps consacré à la constitution des dossiers, conjugué à la crainte d'un contrôle fiscal, freinent l'engagement de certaines agences dans le CIR.

Si le CIR apporte une forme de légitimation des activités de recherche dans l'agence, il génère aussi une certaine ambivalence. D'un côté les architectes rencontrés refusent de voir leurs pratiques enfermées dans une vision techniciste ou purement économique de la recherche. De l'autre, ils reconnaissent l'utilité du dispositif comme outil de structuration et de valorisation d'activités existantes, mais peu reconnues, selon eux. Une confusion est alors entretenue entre ce qui relève de la pratique quotidienne et ce qui peut, dans les cadres imposés, être reconnu comme « recherche » : l'envie pouvant alors être de faire reconnaître tout ce qui l'est insuffisamment, selon les architectes dans leur agence. Dans ce contexte, les démarches techniques, plus facilement objectivables, apparaissent comme les plus compatibles avec les exigences du CIR ou des subventions. Ce biais met en lumière une difficulté persistante à reconnaître d'autres formes de recherche dites plus architecturales, notamment celles portant sur les usages, la pédagogie ou la fabrique du cadre de vie. Ainsi, si les dispositifs publics d'incitation permettent une meilleure visibilité de certaines pratiques, et un guide pour ce faire, ils participent aussi à redéfinir, notamment de manière restrictive, les contours de ce qui est aujourd'hui admis, par les pouvoirs publics, comme relevant de la recherche en architecture.

Exposer des pratiques de recherche

Pour identifier ce que les architectes nomment « recherche » au sein de leurs agences, nous nous sommes également intéressés à la manière dont ils donnent à voir ces activités ; sous quelle forme ils les exposent via les supports et informations transmis. Au cours des entretiens menés, nos interlocuteurs sont revenus sur la manière dont ils communiquent à travers différents médias (réseaux sociaux, site internet, publication, etc.) différents contenus (présentation de projets d'architecture ou de l'agence, résultats d'études ou partages de réflexions). La communication implique une prise de recul sur la production, une traduction en mots de ce qui a été réalisé et des choix arrêtés en ce qui concerne les termes employés et les informations livrées. Les architectes ont, nous l'avons vu, leur propre façon de communiquer en ce qui concerne leurs productions, mais aussi leurs rôles et leurs structures. Elle s'exprime notamment à travers la mise en ligne d'un site internet présentant les projets de l'agence, la parution d'articles dans la presse professionnelle, les prises de paroles dans le cadre de conférences, ou encore la publication d'une monographie d'architecte retraçant la vie de l'individu, ses projets et sa vision de l'architecture.

Les conférences et les publications sont des scènes communes au parcours de consécration des architectes et à celui des chercheurs. Les demandes formulées, les lieux de la communication et la matière diffusée ne sont cependant pas les mêmes — conférence à l'occasion des journées de l'architecture (scène grand public ou professionnelle) ou dans un colloque scientifique. Si l'architecte est invité à présenter devant ses pairs, sa reconnaissance professionnelle est validée ; s'il est retenu pour participer à un séminaire de recherche organisé par des institutions de recherche, il a reçu la validation des chercheurs. Ainsi, ces espaces de communication contribuent à établir la légitimité, qu'elle soit professionnelle ou liée à une reconnaissance dans le champ de la recherche, de ceux qui les investissent. Toutefois, les politiques incitent aux rencontres et aux collaborations : les événements doivent s'ouvrir et mélanger les interlocuteurs et les prises de paroles. De plus, lorsque les architectes reviennent sur des projets dans lesquels des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre ou sur la spécialisation de leur structure vis-à-vis d'une thématique, la frontière entre les discours s'ancrant dans la tradition de la présentation de soi professionnelle et la présentation d'un processus de recherche s'estompe. Le contexte dans lequel la communication est faite ne permet alors plus de rattacher la communication à un type de légitimité offert.

Certaines communications sont le prolongement d'activités s'inscrivant dans un autre cadre légitimant, telle que la présentation d'une ATEx ou la conférence d'un doctorant en CIFRE. D'autres se rapportent moins à la production de la recherche qu'aux dispositifs en faveur de la recherche ou de l'innovation (table ronde sur la R&D en agence, dossier sur le crédit d'impôt recherche, etc.). Les prises de paroles sont alors à la rencontre entre la volonté de partager des résultats et celle de servir la communication de l'agence ; entre revendiquer des activités et donner à voir sa réalité ; entre le dicible et l'indicible au regard de l'appartenance au champ professionnel et des prérequis à la validation par les pairs chercheurs (expliciter la production), mais aussi de la concurrence entre architectes et chercheurs.

1.8. Les sites internet des agences d'architecture

Chaque agence de notre corpus présente ses références — les projets qu'elle a conçus — sur un site internet qui lui est propre. Une présentation de l'agence à travers notamment son histoire, ses valeurs et son équipe est également présente, de manière plus ou moins étoffée. Certaines agences se démarquent en proposant d'autres onglets renvoyant aux prix remportés ; aux publications et aux vidéos de conférences ; à des pratiques parallèles (activités de sensibilisation à l'architecture, conception de mobilier, etc.) ou aux activités de recherche. Ainsi, dans notre corpus, on note un onglet « recherche-action » donnant accès à une liste des thèmes de recherche développés au sein de l'Atelier 15 ; des onglets « recherche » sur les sites de Canal architecture — permettant de consulter les livres et des vidéos réalisés par l'agence —, de l'atelier Fil et de Studiolada ; un onglet « R&D » sur le site de HAHA architecture et un onglet « innovation » sur celui d'AMA architectes. À travers le site internet, une activité de « recherche », de « R&D » ou d'« innovation » peut ainsi être clairement revendiquée, nommée et présentée plus ou moins en détail. Lorsque certains se cantonnent à citer les thèmes investis, d'autres mettent à disposition les résultats de leurs études, celle menée par l'agence Nunc sur le pisé, par exemple. D'autres supports sont également utilisés pour présentés les activités de l'agence, tels que des podcasts, des vidéos, des entretiens avec les dirigeants de l'agence réalisés avec un doctorant CIFRE (DF5) ou des vidéos mises en ligne sur une chaîne *youtube* créée par l'agence via le salarié responsable de la recherche (SH14).

Plus qu'un cadre légitimant, nous pourrions le qualifier d'un processus d'auto-légitimation : ici, la validation ne provient pas d'une instance externe — sauf si les études présentées en bénéficient — mais résulte de l'affirmation par la structure elle-même de ses pratiques de recherche. Cette posture peut susciter de l'intérêt — auprès des confrères, des candidats à un emploi ou des maîtres d'ouvrage — en offrant une visibilité renforcée et en distinguant l'agence par son engagement dans la recherche. Cependant, cette auto-affirmation peut aussi générer des confusions, voire un certain rejet de la part de chercheurs, qui ne reconnaissent pas toujours dans ces pratiques les critères d'une recherche académique.

1.9. La communication orale : les conférences, l'enseignement et la communication d'agence

La communication orale constitue une étape dans la formalisation des activités menées. Plus souple que l'écrit, elle favorise les échanges et peut être envisagée à la fois comme un moment de diffusion, de construction et de mis à l'épreuve du discours sur la recherche. Les dirigeants d'agence interviennent parfois en conférence pour présenter, de façon plus ou moins explicite, les recherches ou expérimentations conduites dans leur structure. Plus fréquemment, ils se limitent à exposer les références de l'agence. Ces prises de parole peuvent aussi être assurées par des doctorants, qui organisent parfois leurs propres cycles de conférences, comme autour du co-design (DH9). Ces interventions se tiennent le plus souvent à l'invitation d'un établissement d'enseignement supérieur, à l'initiative d'une équipe responsable de la programmation. Comme évoqué aux chapitres 3 et 5, les ENSA sont des lieux clés de la recherche institutionnelle, de sa transmission et de son encadrement via les UR. Elles constituent des espaces traversés par des tensions entre logiques professionnelles et universitaires. Dans ce contexte, conférences et enseignement offrent l'occasion de rendre visibles et de transmettre aux futurs architectes diverses approches de la recherche en

architecture. Des formes d'hybridation apparaissent alors, répondant en partie aux orientations politiques qui encouragent le rapprochement entre recherche, pratique et formation. Ces dynamiques se traduisent notamment, chez certains enseignants, par des présentations de travaux d'étudiants, où les démarches pédagogiques rejoignent des logiques exploratoires ou expérimentales.

Outre ces temps de diffusion organisés, les agences se disent également sollicitées par des étudiants. Ils ont alors à organiser ce partage d'information qui peut vite devenir très chronophage. Certaines agences confient la gestion des échanges avec les étudiants aux doctorants (DF8) d'autres ont dû renoncer à satisfaire l'ensemble des sollicitations (Nunc), d'autres encore pensent à vendre des livrets réalisés à la suite de projets, incluant des détails techniques (Marine Jacques-Leflaive). Vis-à-vis de la clientèle, la recherche peut également être présentée par un doctorant chargé de représenter l'agence à un oral — « en tant que spécialiste en co-design » (DH9) par exemple — ou par un salarié lors d'événements organisés au cours desquels « des études de cas » sont présentées aux clients de l'agence :

> « On a fait une soirée où on a invité tous nos clients et on a pu leur présenter ces études de cas. Ça a intéressé les gens au point qu'il y a plusieurs clients qui nous ont invités chez eux pour refaire la présentation devant leurs équipes. Donc, ça a eu un potentiel de développement chez nous qui est assez intéressant parce que, généralement, on repartait avec un bâtiment à étudier, une petite faisabilité à faire en termes de développement et de résonance en termes d'affaires, c'était très intéressant. » (SH14)

Les études de cas réalisées par le salarié SH14, menées en dehors du cadre contraint d'un projet réel, offrent un « terrain neutre » propice au dialogue avec les clients et à une meilleure compréhension mutuelle. Elles permettent à l'architecte d'aborder plus librement les enjeux qui préoccupent sa clientèle, et, potentiellement, de susciter l'envie de nouveaux projets partagés. Nous revenons plus en détail sur les activités et l'organisation de cette structure dans la sous-partie consacrée à la création de pôles R&D.

La communication orale constitue là aussi d'une forme d'auto-affirmation. Comme nous l'avons esquissé — sans en faire une liste exhaustive —, les prises de parole sur la recherche se déploient dans des contextes variés et face à des publics divers. Ce qui la distingue toutefois de la communication via un site internet, c'est qu'elle s'inscrit dans un cadre d'échanges : l'orateur se confronte à un public. Il y a donc une double dynamique : d'un côté, une mise en visibilité des activités de recherche, potentiellement reconnues par ceux qui organisent ou assistent à l'événement ; de l'autre, une exposition à l'évaluation — explicite ou implicite — par des tiers.

1.10. L'exposition

Un projet d'exposition a également été rapporté par un doctorant (DH11). Avec plusieurs collaborateurs de l'agence, ils travaillent à la construction d'une exposition sur l'économie de l'aménagement dans le prolongement d'une précédente exposition conçue par l'un des associés de l'agence sur l'économie du logement : « où va l'argent quand on achète un logement » (DH11). Cette volonté de poursuivre l'initiative à travers une nouvelle exposition émane « du bas », c'est-à-dire de plusieurs collaborateurs qui ont obtenu l'accord des dirigeants et qui se sentent très libres dans ce travail, même si la direction le valide par étape. Il s'agit d'une agence qui revendique un mode de fonctionnement fondé sur l'autonomie accordée aux salariés, en les incitant à s'impliquer activement au sein de projets en adéquation avec les valeurs de la structure. Elle a une fondation

d'entreprise qui soutient ce type d'exposition, mais aussi des associations, des collectifs, des petites entreprises et des collaborateurs de l'agence qui s'investissent en faveur de la biodiversité, mais aussi qui proposent des pistes pour habiter le monde autrement.

L'exposition permet de donner à voir un propos, généralement via l'affichage de planches, qui peuvent être déplacées en différents lieux et ainsi être consultées par différents publics. Elle peut être accueillie, dans le monde de l'architecture, au sein des ENSA, des CAUE, des maisons de l'architecture, par exemple, ou bien par des institutions semi-publiques, telles que le Pavillon de l'Arsenal, qui est un centre d'information, de documentation et d'exposition consacré à l'architecture et l'urbanisme de Paris et de la métropole parisienne. Celle-ci accueille des expositions relatives à l'architecture et offre une vraie visibilité à certains architectes :

> « Je suis sûr qu'ils [l'agence Encore Heureux] n'avaient pas imaginé quand ils ont fait l'Arsenal, la portée. Mais je les connais, ils sont astucieux. Ils ont dû se rendre compte que cet affichage et le fait que la Ville de Paris, avec un opportunisme tout à fait légitime, les a aidés, les a mis sur la place de l'hôtel de ville avec leurs maisons. » (Patrick Rubin)

L'exposition constitue ainsi un autre mode de communication, pouvant servir de support à la présentation d'une recherche, mais aussi, plus largement, à la mise en visibilité de travaux divers. Ce format implique l'élaboration d'un propos construit, sans pour autant être soumis aux normes académiques. Ni directement rattaché aux pratiques professionnelles ou à la recherche institutionnelle, il renvoie davantage à la sphère culturelle, ce qui lui confère une certaine liberté. Le Pavillon de l'Arsenal en offre une illustration : cette institution accueille des expositions issues d'initiatives d'architectes, de chercheurs ou de commandes publiques. Y exposer est aujourd'hui perçu comme une véritable forme de consécration.

1.11. La publication

L'écrit oblige, encore davantage que la communication orale, à arrêter une présentation de l'activité et à caractériser ce qu'elle est. Il permet de rendre compte d'une recherche menée, de la partager et de la soumettre aux pairs. La publication est une étape dans le parcours de consécration des architectes, nous l'avons vu (Chapitre 4). Pour une doctorante interrogée, ce rapport à la publication propre aux architectes invite à s'interroger sur la manière de partager sa recherche :

> « On est tellement dans cette culture : tu ouvres ton magazine, tu regardes une image et tu es transporté par l'image, limite tu lis le texte à la fin. Et encore, je pense que la majorité des architectes lisent juste pour savoir combien ça a coûté, où ça a été fait et avec qui. » (DF5)

Une autre doctorante, également engagée dans une CIFRE, souligne que plusieurs associés de son agence ont « fait cet effort de clarification à l'écrit » (DF4). Lorsque nous avons rendu visite aux architectes de l'agence Nunc, ceux-ci ont profité de notre venue pour réunir l'ensemble des publications rédigées par leurs soins relatives à des recherches menées :

> « Tout ce qui est là, ce sont nos travaux qui sont donc toutes des productions qui sont indépendantes des projets, c'est-à-dire qui s'accrochent toujours sur des projets qui se sont passés et qui ont déclenchés des envies de développement plus particulier. Certaines sont des publications scientifiques dans des congrès, d'autres des travaux de fin d'études d'ingénieurs, d'autres des développements qu'on a fait en parallèle avec des laboratoires de matériaux. On va vous les montrer graduellement, mais ça nous a amusés, votre venue nous a permis de dire : "Tiens, on va imprimer un certain nombre de ces choses-là !" On est assez contents de voir qu'il y a des tas. » (Nunc)

Certaines agences s'efforcent de produire des écrits, mais leur diffusion pose plusieurs questions : choix des supports en fonction des publics visés (validations par les pairs architectes, reconnaissance dans le domaine de la recherche, communication à destination de clients potentiels) et protection des savoirs ou savoir-faire. Le doctorant DH6 rapporte par exemple que les dirigeants de l'agence qui l'accueille éditent un *book* composé de quelques projets, décrit « comme très classique, sans forcément volonté de montrer le savoir-faire ». En dehors du « *book* » d'agence et des publications scientifiques, un autre support est utilisé par plusieurs agences de notre corpus dans le but de transcrire les études menées relatives à un projet tout en en maîtrisant la diffusion ; il s'agit de « rapports » ou de « livre du projet ». Maud Nys reconnaît ainsi un intérêt certain aux rapports réalisés par l'atelier Fil, qui permettent de capitaliser, en obligeant de s'accorder sur une présentation commune du projet, et de les diffuser. L'agence, ayant perçu un réel intérêt à produire des livrables écrits lorsque ceux-ci lui sont demandés, a créé une petite maison d'édition, portée conjointement par l'atelier et le collectif FIL. Après avoir réalisé plusieurs missions de préfiguration et un état de l'art à ce sujet, le collectif a souhaité diffuser un support dans lequel est présentée la manière dont le collectif appréhende la préfiguration. L'agence Atelier Zéro Carbone réalise quant à elle, à la fin des projets, « un livre du projet ». Celui-ci intègre les systèmes constructifs dessinés, une présentation du projet, les photos du chantier. Il n'est cependant pas partagé à tous, mais peut être donné au cas par cas, à des étudiants ou à de futurs clients. Il sert surtout en interne de mémoire. En complément, certains éléments choisis, dont quelques éléments techniques, sont quant à eux publiés sur le site internet de l'agence.

Le rapport qu'ont les architectes à la publication et la manière dont la diffusion de la recherche intègre leurs stratégies de communication varie en fonction des structures. Toutefois, la publication témoigne d'une activité réalisée et d'un effort de transcription, voire de diffusion. Elle participe ainsi à la légitimation d'une activité de recherche et donne à voir la manière dont les architectes s'approprient l'écrit au service de leurs pratiques. Plusieurs agences se distinguent aujourd'hui par leurs stratégies de publications. Nous pouvons citer, pour l'illustrer, la revue *Stream* éditée par l'agence PCA Stream ou encore l'ouvrage commandé et édité par le Pavillon de l'Arsenal à LAN architecture intitulé *Paris Haussmann : Modèle de ville*[1324]. Nous avons pu échanger avec Patrick Rubin, fondateur de Canal architecture, qui est à l'origine des éditions CANAL.

Patrick Rubin a été invité à participer au groupe de travail relatif à l'innovation architecturale organisé par le ministère de la Culture. Son agence édite de « petits livres », c'est ainsi qu'il les nomme, disponibles sur internet, mais aussi en librairie[1325]. Selon Patrick Rubin, ces livres rassemblent les réflexions de l'agence, ils sont « des petits mémos du monde qui évolue et de la place de l'architecte dans ce monde mutant ». Le premier livre, *Le logement « jeune » n'est-il qu'un produit*, a été rédigé à la suite d'un concours pour une résidence étudiante (Figures n°29 et n°30). Dans le cadre de celui-ci, les architectes ont eu un délai de cinq mois pour remettre leur proposition et, par-là, donner à voir leur vision des résidences étudiantes de demain. Ce délai long, pour un concours de maîtrise d'œuvre, et cet appel en faveur d'une évolution de la manière de concevoir les logements des étudiants a été perçu comme une opportunité « formidable ». Au sein de l'agence, mais aussi avec des étudiants de Master — Patrick Rubin est alors enseignant à l'ENSA de Marne-la-Vallée (ENSA Paris-Est) — et l'aide de Fanny Lopez pour structurer la recherche, docteure et

1324 JALLON Benoît, NAPOLITANO Umberto, BOUTTE Franck, *Paris Haussmann : Modèle de ville*, Zürich, Pavillon de l'Arsenal, Park Books, 2017.

1325 Les 4 livres édités par l'agence Canal architecture sont disponibles en ligne. URL : https://canal-architecture.com/zone-en-devenir/

enseignante-chercheuse dans la même ENSA, une réflexion a été initiée autour de la question soulevée par le concours, puis elle a été transcrite dans un premier ouvrage imprimé en 2010 :

> « Dans ce petit bouquin, on s'est rendu compte qu'on mettait tout par terre sur la résidence étudiante : que c'était un produit fiscal, que le CROUS en faisait qu'à sa tête, enfin tout ça… On a essayé de comprendre. C'est le début de l'histoire… »

Nous retrouvons ici l'idée d'une démarche de recherche visant à analyser — voire à dénoncer — les conditions de la production architecturale. Par la suite, Patrick Rubin a souhaité produire de nouveaux ouvrages portant sur d'autres questions explorées par son agence. Le deuxième livre, intitulé *Construire Réversible* (2017), s'inscrit ainsi dans une dynamique en faveur de la réversibilité en architecture, en invitant à concevoir des bâtiments capables d'évoluer dans le temps. Le troisième, *Transformation des situations construites* (2020), s'inscrit dans le prolongement du précédent en se concentrant cette fois sur la manière d'appréhender et de « réparer » les édifices existants plutôt que de les réhabiliter, selon les termes de Patrick Rubin. Enfin, le quatrième, dont le titre est *Zones en déshérence — en devenir* (2023) est consacré aux « laissés pour comptes », aux lieux mal desservis par le projet de Grand Paris Express qui sont des « fonciers en devenir ». Pour expliquer la démarche de l'agence et son investissement dans la publication, Patrick Rubin opte pour l'expression d'« action-recherche ». À la différence d'une démarche de « recherche-action », son équipe et lui sont immergés dans la réalité quotidienne d'une agence d'architecture ; ils agissent d'abord, puis reviennent ensuite sur les projets pour en extraire et formaliser les questionnements qui en émergent :

> « C'est dire qu'on est d'abord actif. On est dans un vrai atelier d'architecture, avec tous ses plaisirs et ses embarras, c'est-à-dire qu'on fait un concours, on le gagne, on le perd, après on le met en œuvre. C'est souvent guerrier et la place n'est pas là pour réfléchir. C'est terrible que je vous dise ça… par la précipitation du monde et l'accélération et internet et tout, tout est fait pour que les agences d'architecture ne pensent plus. » (Patrick Rubin)

L'édition d'ouvrages est alors un moyen pour se redonner du temps pour la réflexion et sa diffusion. La rédaction d'un livre permet de « formaliser par écrit, par dessin », mais aussi d'étendre la réflexion en échangeant avec d'autres acteurs, sachants du monde de l'architecture ou extérieurs à celui-ci, invités à prendre part à l'ouvrage. Lorsque Patrick Rubin revient sur la manière dont sont réalisés ces livres, il insiste sur le fait qu'ils sont le fruit d'une équipe, d'une agence d'architecture. Il précise qu'il n'est pas docteur et que, son équipe et lui, ils n'ont « pas forcément la méthode », mais qu'ils l'ont fait eux-mêmes. Ils « appliquent de la réflexion, évidemment du bon sens », ils mobilisent ce qu'ils ont vécu, leur expérience à déformer les questions et à les rendre plus riches selon les mots de Patrick Rubin. Ils souhaitent rester libres et échapper à la presse professionnelle à la suite d'une mauvaise expérience concernant la publication d'un livre avec une maison d'édition. Patrick Rubin s'est ainsi improvisé « éditeur producteur ». Ils ont parfois fait appel à quelqu'un d'extérieur à l'agence pour faire quelques *interviews* ou le graphisme de l'ouvrage. Toutefois, les dessins sont faits par l'équipe, Patrick Rubin réalise beaucoup d'entretiens et rédige les entrées de chapitre. Dans chaque ouvrage, une présentation d'un projet de l'agence en lien avec le sujet est présente. Par conséquent, si les ouvrages ne sont pas une revue de projets, ils ne sont pas non plus extérieurs à la production de l'agence. Ils formalisent les réflexions développées au sein de l'agence et les illustrent avec ses projets, contribuant ainsi activement à la communication et à la mise en visibilité du travail de la structure.

Les livres sont financés par l'agence, « en travaillant évidemment plus que normal », en investissant une partie de la trésorerie et en supprimant le poste de secrétaire. Patrick Rubin estime le coût d'un livre à environ 50 000 €, sans compter le temps fourni par l'agence et le temps nécessaire à la réalisation d'un ouvrage, environ 18 mois. À nouveau, le temps consacré à l'étude et

l'investissement en heures ne font l'objet d'aucune facturation. Pour l'architecte, la publication de ces livres n'est pas rentable financièrement. Ils sont mis à la vente puis disponibles sur le site de l'agence. Les recettes des ventes ne comblent pas les dépenses :

> « Ce n'est pas un produit marchand, évidemment pas puisqu'il nous coûte, mais on a été rattrapé par l'époque. On a été rattrapé par la jeunesse questionnante. »

L'ouvrage sur la réversibilité en architecture leur a toutefois permis de gagner un AMI lancé par le ministère du Logement. L'agence a été retenue pour la construction d'un immeuble sans avoir participé à un concours. Si Patrick Rubin reconnaît un lien entre la publication du livre et l'obtention d'une commande, ainsi que d'être très souvent sollicité par des promoteurs et des conseillers d'entreprise au sujet de la réversibilité, il se défend de s'être investi dans la publication dans le but d'obtenir de nouvelles commandes, même si celles-ci peuvent permettre de rembourser l'investissement dans les livres. À travers ces ouvrages, Patrick Rubin dit souhaiter « toujours un peu renverser la table ». Il ne se reconnaît pas dans les ouvrages d'architectes dans lesquels ceux-ci rédigent leurs mémoires ou font une revue de projets. Aux ouvrages « ma vie, mon œuvre », il préfère « ma vie, mes questions ». Il conseille aux jeunes architectes « d'investir sur la recherche et non pas d'aller jouer les mondanités au Pavillon de l'Arsenal » :

> « C'est forcément gagnant sur le temps. Si vous êtes sur la prospective, puisque vous, vous êtes dans la recherche, vous savez très bien que vous arrivez toujours un peu trop tôt. Mais quand vous arrivez trop tôt, quand vous avez 25-30 ans, c'est que vous êtes à l'heure pour vos 40 ans. Si jamais vous faites comme ont fait les anciens à 30 ans, ceux qui voulaient être chef d'agence chez les gros. Ils sont très très vite dépassés. À 40 ans, ils sont fanés quoi… (rires) »

L'investissement de Patrick Rubin et de son agence dans la publication met en lumière la difficulté à définir — ou à faire entrer dans des catégories établies — les activités développées en dehors des missions classiques. Ces actions, structurées et mises en forme dans des ouvrages, témoignent de réflexions et de collaborations, sans répondre à une commande spécifique. Elles impliquent un engagement financier de la part des architectes. Patrick Rubin distingue clairement cette démarche de celle d'un chercheur académique : il s'agit de réflexions et de publications menées selon ses propres modalités, et celles de son équipe, sans recourir à la méthodologie de la recherche universitaire, mais partagées dans un onglet « recherche » sur le site de l'agence. Il ne s'agit pas de revendiquer une posture de chercheur, ni de se substituer au monde académique, encore moins de lui nuire, mais plutôt d'exprimer une volonté de faire autrement et de partager les réflexions qui en découlent. Dans un contexte où les missions confiées aux architectes évoluent — tout comme les attentes des maîtres d'ouvrage et les façons dont les architectes envisagent et communiquent leur métier — les frontières entre spécialisation, engagement, communication et recherche tendent à s'estomper. Ces dimensions deviennent d'autant plus difficiles à distinguer pour ceux qui ne cherchent à protéger un périmètre d'exercice, qu'il s'agisse de celui des architectes ou de celui de la recherche.

Conclusion intermédiaire : Exposer des pratiques de recherche

Exposer, c'est avant tout formaliser une pensée, affirmer une posture et décider du cadre dans lequel cette prise de parole s'inscrit — qu'il s'agisse d'adopter ou non les codes de l'écriture académique, de se soumettre à l'évaluation par les pairs, ou encore de perpétuer, ou au contraire de s'affranchir, des traditions d'écriture propres aux architectes. C'est choisir un message, un mode de diffusion, un public.

Dans ce paysage, le rôle de l'État apparaît moins structurant, ou du moins plus implicite. Certaines publications ou prises de paroles sont certes liées à une commande publique, une subvention ou elles sont intégrées à des appels à projets, avec des livrables imposés ou encouragés dans le cadre d'une demande de CIR. Cependant, elles se prolongent ensuite, de façons plus ou moins autonome, dans d'autres publications, contribuent à la communication et, notamment, à la reconnaissance et à l'identification par les pouvoirs publics, sans que cela soit explicitement présenté comme une stratégie d'accès à la commande. Du côté des chercheurs, la publication est quant à elle encadrée par des normes spécifiques et un système d'évaluation propre au champ académique. Le système de publication constitue un véritable appareil de la recherche, reflétant ses valeurs et ses règles — revue à comité de lecture, appels à articles, rédaction d'un argumentaire, évaluation en double aveugle, modes de référencement et de citations, etc. Il est toutefois soumis à une forte pression, puisque la publication sert de critère principal pour l'évaluation des chercheurs, l'attribution des financements et l'habilitation des laboratoires — d'où l'adage « *publish or perish* ».

La légitimité des prises de parole et publications repose sur une démarche d'auto-affirmation : se déclarer chercheur, identifier une activité comme relevant de la recherche, constitue déjà un acte fort. Soumettre son travail à un public et l'inscrire dans un cadre formel représente une étape supplémentaire vers la reconnaissance académique. Cela implique un travail de formalisation, avec l'élaboration d'un discours plus ou moins réflexif, structuré et soumis à la critique. La mise en visibilité des questionnements et des méthodes de l'agence s'inscrit aussi dans une stratégie de communication, à la fois collective — à l'échelle de l'agence — et individuelle : l'auteur d'une publication ou le conférencier acquiert un pouvoir symbolique qui peut ouvrir des portes dans l'enseignement ou dans des institutions professionnelles. Cependant, lorsque ces auto-affirmations ne s'ancrent pas dans les critères académiques traditionnels, elles sont souvent rejetées ou marginalisées par le monde universitaire, qui tend certes à se protéger, mais aussi à défendre une production de connaissances autonome, objective et cumulative.

Enfin, ce travail de publication, bien qu'il ne soit ni systématiquement commandé ni rémunéré, témoigne d'un engagement volontaire important. Il est chronophage et non facturé, mais motivé par le désir d'aller au-delà du projet construit, de valoriser les questions qu'il soulève et de les partager. Dès lors, l'envie de faire reconnaître cet investissement peut aussi conduire à qualifier cette activité de « recherche ».

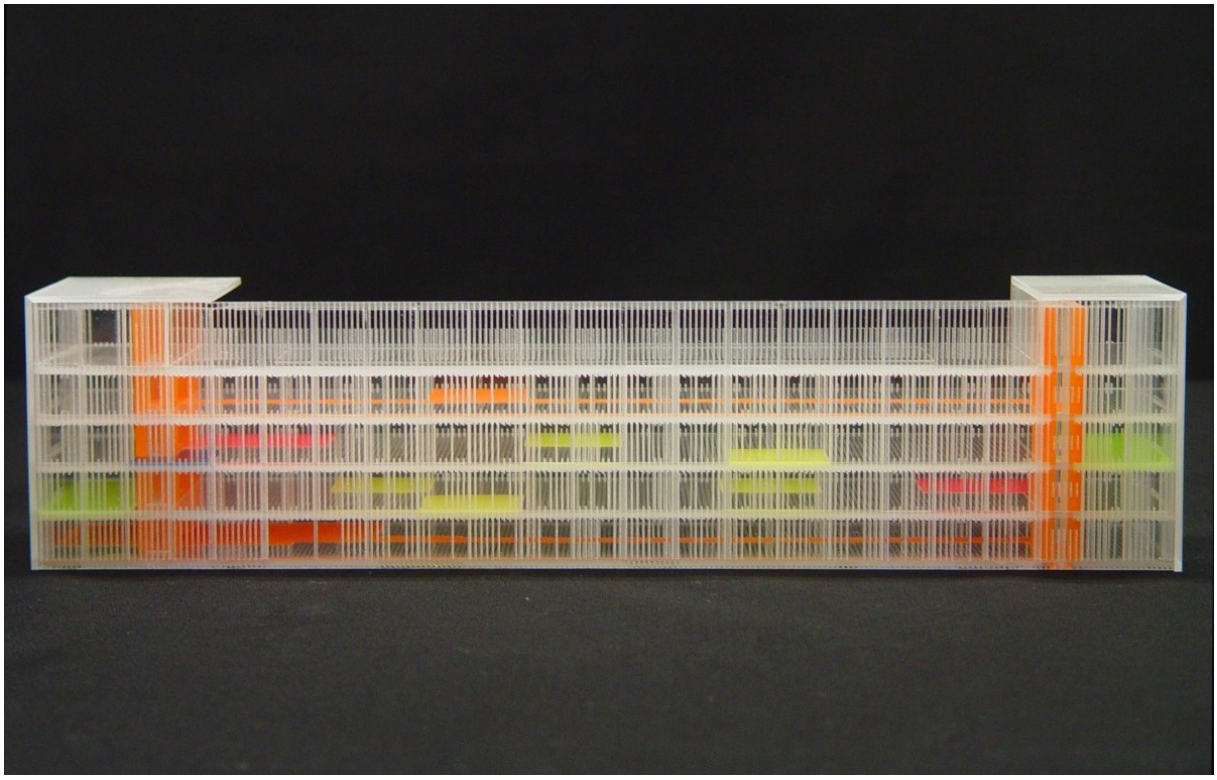



Figures n°29 et n°30 : Concours d'idées pour un habitat durable et solidaire, 2011. À cette occasion, conception et édition par Canal du livret Le logement « jeune » n'est-il qu'un produit ?

Source : https://canal-architecture.com/logement-jeune/

Les pratiques en dehors des cadres

Ce dernier ensemble de pratiques, regroupées sous le terme de « recherche », rassemble des initiatives qui s'affranchissent des cadres précédemment décrits. Elles se distinguent par une posture proactive et un engagement en faveur du développement ou de la reconnaissance de démarches de recherche au sein des structures professionnelles ou à côté — dans le cas des créations d'entreprises. Ce sont également des pratiques qui peuvent susciter des tensions auprès des chercheurs académiques, dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans les cadres académiques traditionnels ou ne cherchent pas à s'en rapprocher. Certaines adoptent même un discours défensif, ancré dans la rhétorique professionnelle ou empruntant au champ lexical de l'entrepreneuriat pour légitimer leurs transformations et leur propre définition de la recherche. Trois types de pratiques en dehors des cadres ont ainsi été identifiées dans notre corpus : les pratiques professionnelles quotidiennes assimilées à de la recherche ; la mise en place d'un pôle R&D au sein de l'agence ; et la création d'entreprises qui ne sont pas des agences d'architecture par des dirigeants d'agence en sus de leur activité d'architecte.

1.12. Les pratiques quotidiennes assimilées à de la recherche

Les pratiques hors cadres ne s'inscrivent pas dans les dispositifs en faveur de la recherche et de l'innovation ni dans les cadres et normes de la recherche académique, mais elles sont plus ou moins explicitement associées à de la recherche, selon leurs auteurs. Pour certains architectes, la recherche serait intrinsèque à leur travail. Il n'est alors pas question de prétendre faire ce que les chercheurs font, mais de reconnaître dans le travail engagé les attributs d'une recherche. Par exemple, Patrick Rubin énumère les différences qui le distinguent d'un chercheur, mais reconnaît contribuer à sa façon via la publication de livres :

> « Je suis proche d'une personne parce que je l'ai vue être enseignante, faire son agreg, passer un doctorat. Je vois ce que c'est et je peux vous assurer que ce n'est pas du tout mon parcours à moi. Ce n'est pas ma compétence intellectuelle, ce n'est pas mon articulation agile, je ne sais pas bien faire ça. J'aurais à le faire, je ne saurais pas le faire ou très mal, j'aurais besoin d'être aidé. Vous voyez ce que vous faites, pour moi, c'est trop dogmatique, le langage que vous êtes obligé d'utiliser, les règles, sinon vos profs, enfin vos HDR vous disent ce n'est pas comme ça qu'on fait… l'état de l'art… je suis trop indiscipliné pour suivre ce chemin. Mais je le fais, donc je le fais différemment. »

Patrick Rubin, selon ses dires, emprunte un autre chemin, mais il contribue lui aussi à faire avancer l'état des savoirs en identifiant dans la pratique des questions, en intégrant ce qu'il identifie comme des éléments de réponse dans les projets d'architecture de son agence, puis en ouvrant la réflexion à d'autres spécialistes et en diffusant celle-ci à travers la publication de livres. Dans cet exemple, la publication vient formaliser une activité complémentaire aux missions habituelles de l'architecte, comme nous l'avons vu précédemment. Pour d'autres architectes, la recherche est davantage attachée au travail quotidien :

> « On m'a dit : "Marine, je voudrais une cave hors sol avec des matériaux naturels." La problématique, c'est comment mettre en œuvre des matières naturelles dans un milieu humide et froid ? Donc, là, tu dois développer tout un système constructif qui réponde à ce besoin. Eh bien, il n'y a pas beaucoup de bouquins qui donnent de solution. Moi, je considère que c'est de la recherche » (Marine Jacques Leflaive)

Pour Marine Jacques Leflaive, la recherche ne peut pas être isolée de la pratique quotidienne, son équipe et elle sont « constamment en train de se poser mille et une questions pour développer des systèmes constructifs différents ». Cette conception d'une recherche attachée à la pratique fait écho à l'ouvrage de Donald A. Schön, *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. L'auteur reconnaît aux praticiens la possibilité de devenir « des chercheurs réflexifs dans des situations d'incertitude, d'instabilité, de singularité et de conflit[1326] ». La recherche fait alors partie des activités du praticien : « elle est déclenchée par les caractéristiques de la situation concrète, elle est extemporanée [elle se produit au moment du besoin] et elle est immédiatement liée à l'action[1327] ». Cette vision de la recherche dans l'action défendue par Donald A. Schön va certes dans le sens des praticiens qui reconnaissent dans leur activité de la recherche, mais aussi dans celui des politiques publiques en faveur d'une approche solutionniste de la recherche.

Par ailleurs, si les politiques publiques appellent à ce que les entreprises privées s'investissent dans la recherche et associent à celle-ci des bénéfices en termes de moyens et de reconnaissance, chacun a tout intérêt à reconnaître dans son activité de la recherche. Les politiques publiques en matière de recherche et d'innovation peuvent ainsi être interprétées comme une invitation à reconsidérer l'activité des architectes à travers le prisme de la recherche et de l'innovation. Cette dynamique a pu être observée dans les entretiens que nous avons menés dans le cadre de la mission réalisé pour Région Architecture. Des dirigeants d'agence qui ne mettent pas en avant des activités de recherche dans leur communication, par notre venue et en réponse à l'engagement de l'association pour « la RDI en architecture », en viennent à reconnaître, dans leur travail de la recherche, à s'approprier ce vocable pour décrire leur activité :

> « Est-ce que vous faites du R&D ? ben non on ne fait pas de R&D… Et finalement, quand on réfléchit, dans le métier, on en fait toujours un peu, la recherche, le développement… Notre métier nous conditionne de toute façon à ça. […] En fait, tous les jours, on en fait un peu quand même… On ne se contente pas de refaire ce qu'on a fait hier. Donc on est toujours dans cet esprit de savoir comment on existe mieux, différemment, autrement, dans une création un peu… pas forcément originale, ce n'est pas ce que je cherche, mais à exprimer ce qu'on a envie de faire. » (Francis Moulet)

Parce que les activités des architectes sont à la fois porteuses de valeurs et d'engagements, tout en restant peu caractérisées, ils peuvent être conduits à mobiliser le vocabulaire de la recherche pour décrire et légitimer leur travail. La recherche peut alors désigner ce qui n'est pas caractérisé ni valorisé ou même explicitement demandé aux architectes. Ils reconnaissent en effet « déployer d'énormes efforts » (Claude Valentin) et souhaitent ainsi « valoriser le temps passé » (Antoine Pagnoux, Atelier RDI en architecture). Par-là, ils cherchent à faire reconnaître leur travail et leur engagement qui font écho aux bénéfices associés à la recherche par les politiques publiques : faire mieux et autrement pour répondre aux défis sociétaux.

Par ailleurs, la recherche peut également être utilisée pour décrire une étape similaire à la démarche artistique — à travers le dessin des formes, la quête d'une esthétique, nous l'avons vu dans le chapitre 4 de la thèse — mais aussi pour désigner une veille organisée. Ainsi, certaines agences nomment un responsable ou un pôle « recherche » ou « R&D » pour désigner la recherche de nouvelles affaires ou une surveillance vis-à-vis de ce qu'il se fait dans le monde de l'architecture dans le but de diffuser ces informations dans l'agence et d'intégrer ces éléments nouveaux dans les projets :

1326 SCHÖN Donald A., *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, traduit et adapté par Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994, p. 363.

1327 *Ibid.*

> « Il y a un pôle qui s'appelle recherche et développement, dans lequel je ne suis pas. […] Tout dépend qui nomme quoi, mais en fait, il y a deux collaborateurs, deux architectes qui ont du temps dégagé sur leur temps de travail pour faire de la veille. Et là, c'est très opérationnel. C'est vraiment à propos de nouveaux matériaux, de nouveaux modes constructifs, de matériaux biosourcés. » (DH11)

Dans l'agence Cinq-Cinq, un « pôle recherche & développement » aussi nommé « pôle concours » a été créé. Il rassemble plusieurs salariés chargés d'effectuer une veille concernant ce qui se fait de nouveau dans le monde de l'architecture, vis-à-vis des matériaux notamment, puis d'introduire ces éléments dans les réponses aux concours.

Nous pouvons alors nous interroger : en quoi le fait que des architectes assimilent certaines de leurs activités — pourtant distinctes de celles menées par la communauté académique — à de la recherche pourrait poser problème ? Cette assimilation peut en effet susciter des tensions, notamment du côté des chercheurs. Confrontés à une évolution des politiques de recherche et à une réduction marquée des moyens alloués, ils redoutent un glissement progressif vers une privatisation de la production de savoirs, au détriment de la recherche publique, comme nous avons pu l'observer. Ces chercheurs peinent à reconnaître dans ces pratiques dites « de recherche » les critères fondamentaux de la recherche académique : l'auto-référencement, tel que souligné par Florence Rudolf (Colloque *Profession ? Architectes*), ou encore l'objectif central de production de connaissances, qui se distingue de la finalité de la conception architecturale, comme l'a rappelé Loïse Lenne lors du même colloque. Par ailleurs, cette extension du terme « recherche » à des pratiques non académiques pourrait contribuer à délégitimer, aux yeux de certains, le rôle et les productions des chercheurs eux-mêmes :

> « On ne peut pas opposer les deux, mais, par contre, on ne peut pas dire que, quand on fait de la recherche pour renseigner un projet d'archi, c'est de la recherche, parce que nous ça nous hérisse. On se dit : attend, ils font juste leur job, c'est-à-dire qu'ils font le job super bien et tant mieux, mais ce n'est pas de la recherche au sens académique. […] Mais c'est tellement horrible et chiant d'écrire un article et d'écrire des chapitres et d'écrire une thèse et de la publier. » (Laura Brown, Colloque *Profession ? Architectes*)

La position des « entre-deux », c'est-à-dire des individus qui se sont inscrits dans un parcours de recherche et qui ensuite évoluent au sein d'une agence d'architecture, ou inversement, n'est alors pas confortable, selon Fanny Delaunay :

> « Depuis le monde de l'agence et depuis le monde académique, je pense qu'on n'entend pas tout à fait les mêmes choses et donc nous, dans nos postures, qui sommes un peu des deux, c'est parfois très compliqué à tenir dans la reconnaissance de nos pairs, qu'ils soient praticiens ou scientifiques. »

Ce détour par ce que les architectes nomment recherche dans leurs agences montre qu'il ne s'agit pas pour les architectes en question de prétendre produire une recherche selon les normes académiques, ni même arriver aux mêmes résultats. Ils ont recours au champ lexical de la recherche pour désigner des activités engagées dans le but de faire mieux et autrement ; de mettre en évidence du temps investi qui n'est aujourd'hui pas suffisamment valorisé, selon eux. Se pose alors la question de l'adéquation entre ce qui est ici nommé par les architectes recherche et les pratiques que souhaitent accompagner les politiques publiques. Est-ce ce temps et cet investissement identifié par les architectes que les politiques publiques souhaitent subventionner ? Est-ce à l'Etat de valoriser cet investissement ou est-ce à travers la commande et la rémunération qu'il faut reconsidérer le travail des architectes ? Si l'État a un rôle à jouer, est-ce à travers des politiques publiques relatives à la recherche et à l'innovation, ou est-ce par le biais d'une politique publique de l'architecture ?

1.13. La création d'un pôle R&D

Certains dirigeants d'agence choisissent d'attribuer à un ou plusieurs salariés des missions spécifiques, désignées comme relevant de la recherche ou du développement R&D. Nous avons ainsi échangé, d'une part, avec un salarié présenté comme « responsable R&D » sur le site internet de son agence, qui, au moment de l'entretien, se décrit lui-même comme en charge d'un pôle intitulé « Hors-piste » ; d'autre part, avec une doctorante ayant pour mission de participer à la structuration de la recherche au sein de l'agence qui l'accueille. Ces deux exemples illustrent des démarches volontaristes de la part des agences pour inscrire la « R&D » dans leur organisation. Nous proposons ici d'y revenir plus en détail.

Le salarié, diplômé d'une ENSA, a été recruté en 2017. Le directeur du pôle architecture de l'agence a souhaité créer « une activité intellectuelle en quelque sorte, à côté de la production courante de l'agence ». Cette ambition a d'abord donné lieu à la création d'un « pôle concours ». Ne disposant pas de références permettant d'accéder aux concours de maîtrise d'œuvre et, par conséquent, à la commande publique, l'agence a d'abord fait le choix de répondre à des concours d'idées. Cette activité, parallèle à la production courante, a eu du mal à être acceptée par les salariés de l'agence qui n'ont pas vu l'intérêt de ces activités ni rémunératrices ni utiles à leurs pratiques. Puis, un changement a été opéré dans la manière de penser les activités de ce pôle à la suite d'une demande formulée par un client concernant la revalorisation du sous-sol d'un bâtiment. En 2010, toujours selon notre interlocuteur, une évolution dans le PLU de Paris a modifié le nombre de places de parking imposé dans les immeubles de bureau : il n'est plus question d'imposer un nombre minimum, mais un nombre maximum de places. Ainsi, les sous-sols parisiens se sont vus libérés de cette fonction, et sont devenus un foncier à valoriser. Une étude nommée *Fundamentum* a ainsi été lancée sur la valorisation des sous-sols par les membres du pôle « concours ». L'étude a d'abord consisté à lire la réglementation :

> « Qu'est-ce qu'il est possible de faire ? C'est un truc qu'on n'a jamais le temps de faire. La réglementation, on la prend tout le temps pour vérifier les choses. Tu vérifies si ce que tu es en train de dessiner, c'est réglementaire ou ce n'est pas réglementaire, mais finalement, on n'a jamais le temps de la lire de manière neutre et de se demander qu'est-ce que ça veut dire. » (SH14)

Ce travail entrepris reflète une volonté de faire évoluer le rapport à la réglementation (Chapitre 2), non pas tant pour la modifier que pour mieux la comprendre et se l'approprier. À partir de cette lecture approfondie, une vidéo de 5 minutes a été créée dans le but de vulgariser la réglementation et de l'expliquer aux clients de l'agence. Le travail réalisé a également permis d'identifier les contraintes, puis les manières de les contourner pour revaloriser les sous-sols. Par exemple, dans un établissement recevant du public, la réglementation incendie interdit l'accès au public en dessous de 6 m sous le niveau de référence, sauf dérogation. Cette règle limite l'exploitation des sous-sols. Toutefois, le niveau de référence peut être modifié si le niveau le plus bas où tombe la pluie est abaissé. Cette lecture des textes qui encadre l'exploitation des sous-sols a ainsi permis de mettre en évidence des vecteurs de projet, et ainsi des éléments de réponse pour accompagner les clients dans la revalorisation des sous-sols. Quatre études de cas ont été créées en collaboration avec une société d'ingénierie et de conseil spécialisée dans l'immobilier et la ville post-carbone pour illustrer et donner à voir les possibles aux clients. Cette étude est pour notre interlocuteur « l'acte fondateur de notre façon de faire de la recherche ».

Par la suite, plusieurs études ont été menées par le pôle, portant notamment sur la réversibilité — sujet également traité par Canal architecture —, la surélévation, ou encore sur le développement

d'un programme via *Grasshopper* (un outil de dessin paramétrique), visant à optimiser la conception des façades et le rapport entre surface vitrée et surface opaque. Ce dernier travail fait suite à une analyse de la réglementation relative à l'apport lumineux dans les espaces de travail, réalisée en collaboration avec un ingénieur. Face au besoin de justifier l'intérêt d'un pôle dans l'agence et aux retours positifs des clients à la suite de la première étude réalisée, il a été décidé d'orienter les missions du pôle vers des « recherches appliquées dans une certaine forme de pragmatisme et beaucoup plus en contact avec les clients ». Plusieurs personnes l'ont intégré, puis l'ont quitté à la suite, toujours selon le salarié (SH14), de critiques et de remarques formulées par les autres salariés de l'agence vis-à-vis de ce pôle qui ne rapporte pas d'argent, qui ne s'ancre pas dans le pragmatisme ni dans la logique opérationnelle qui caractérise l'agence. Ainsi, notre interlocuteur s'est progressivement retrouvé seul membre permanent et à la tête du pôle, renommé « Hors-piste ». Les missions et le fonctionnement de celui-ci ont été discutés avec le dirigeant de l'agence. Notre interlocuteur a ainsi pu participer à la définition des règles qui régissent le pôle et de son propre rôle.

Pour son responsable, le pôle a été pensé de manière à être isolé de la production courante : à l'origine le pôle Hors-piste doit prendre en charge toutes les faisabilités, participer à la communication de l'agence et faire de la recherche. Tel « un vrai pôle recherche & développement », il contribue au développement de l'agence, notamment en rapportant de nouvelles affaires. Il a ainsi été convenu que l'agence investit une certaine somme dans toutes les activités gratuites réunies dans ce pôle duquel aucun apport financier n'est attendu. Cependant, au moment de l'entretien, des réflexions sont en cours entre le responsable du pôle et la direction de l'agence pour doter ce pôle d'un modèle économique. Cette évolution ne viendrait pas répondre à une difficulté rencontrée dans le financement des études, la direction ayant conscience de la valeur du pôle Hors-piste, mais elle répondrait au besoin de justifier son existence au restant de l'agence. Cette juste distance entre la production de l'agence, dont émanent les problèmes à étudier, ceux qui en sont responsables et les activités du pôle est un enjeu. Il reste un sujet de discussion dans la structure. Le responsable du pôle regrette de devoir consacrer une certaine part de son temps à de la communication interne à l'agence dans le but de justifier son activité au détriment du développement de la communication à destination de la clientèle.

Concernant la méthode mise en œuvre dans le cadre des études menées, le responsable R&D décrit « un champ de recherche entre l'architecture et l'immobilier ». Les études menées viennent répondre à des « problèmes structurants réguliers » identifiés dans la production, généralement formulés par le dirigeant de l'agence ou le responsable du pôle architecture. Ces derniers sont à la fois suffisamment dans la production courante, mais aussi à distance de celle-ci par leur position pour être en mesure d'identifier les problèmes qui méritent d'engager une étude. En résumé, une fois le problème identifié, le responsable R&D réalise généralement une revue de la réglementation couplée à un examen de ce qui se fait dans la pratique :

> « C'est toujours très difficile de déduire des généralités, mais ça permet, juste en consultant le texte, de réinterroger les automatismes et de voir de quelle manière on peut un peu les détourner, un peu faire comme d'habitude, etc. »

Toujours selon le responsable du pôle Hors-piste, les études réalisées, entre trois et cinq par ans, sont « beaucoup plus superficielles » que celles que peuvent réaliser des chercheurs :

> « Je fais plutôt de la recherche, dans le sens de l'enquête. Je fais de l'investigation quasiment au sens journalistique. Je crois que c'est ce qui se rapproche le plus. »

Ces études sont réalisées dans l'objectif de communiquer autour de sujets spécifiques, mais également dans une logique de « faire du développement », c'est-à-dire d'exploration et d'ouverture

vers de nouveaux marchés. Après une première phase d'investigation, il cherche à confronter des points de vue. Il apprécie la relation avec d'autres métiers qui gravitent autour de l'architecture, tel que des ingénieurs ou des économistes qui ont d'autres points de vue vis-à-vis de l'architecture. Selon lui, « l'architecture d'architecte [l']intéresse très peu ».

Il est assez difficile pour notre interlocuteur de « construire une méthode ». Il explique être toujours en train de construire une méthodologie et dit s'être intéressé à la zététique pour l'aider à développer des raisonnements bien construits. Il ne se tourne pas vers la production universitaire, car, il n'a pas ce réflexe selon ses mots, et l'agence attend de lui des « conclusions applicables, très réalistes, très justifiées ». Ainsi, il anticipe les questions et les réponses à fournir aux clients dans le but de les aider à se projeter rapidement dans les études menées et dans de possibles applications, donc de nouvelles affaires, via des études de cas. Elles sont réalisées en équipe et font partie de la méthode d'investigation, car elles permettent de tester les possibles, de faire bouger les variables, de les soumettre à différents points de vue et, par-là d'identifier les obstacles. Elles sont aussi réalisées avec l'objectif d'être suffisamment précises pour être accompagnées de chiffrages, d'estimation du budget des travaux, voire pour les positionner dans une étude de marché (*benchmark*).

La description de ce pôle, rapportée par celui qui en a la charge, nous intéresse à différents égards. Tout d'abord, elle donne à voir la description d'un pôle R&D d'une agence d'architecture construit en dehors des cadres incitatifs. Au moment de l'entretien, l'agence ne bénéficie pas de crédit d'impôt recherche, n'accueille pas de doctorant en CIFRE et ne répond pas non plus à des appels à projets expérimentaux ou innovants subventionnés par des organismes publics ou semi-publics. Ce témoignage atteste d'un intérêt porté à la R&D dans une agence d'architecture, et ce, en dehors des bénéfices offerts par les politiques publiques — outre la portée symbolique associée à la recherche. Ces activités sont déployées de manière explicite dans une logique de conquête de nouveaux marchés, de séduction de potentiels clients et de valorisation de l'agence à travers sa communication. La volonté de maîtriser et de se réapproprier la réglementation, afin de s'émanciper des automatismes et de devenir force de proposition tant dans le projet architectural qu'auprès de la clientèle, constitue un trait distinctif des pratiques développées au sein du pôle. Ces dynamiques révèlent des attentes propres à l'entreprise d'architecture : une appropriation consciente des logiques de marché, une posture proactive à leur égard, et des transformations qui en découlent dans la manière même de concevoir le fonctionnement et le positionnement de l'agence. La revendication d'une approche entre l'architecture et l'immobilier est clairement assumée, tout comme l'importance de la question financière dans l'organisation et les stratégies de l'agence qui génèrent des tensions autour du pôle dans l'équipe.

Finalement, ce focus sur le pôle Hors-piste invite à interroger comment les activités menées en son sein, sans se confronter à l'évaluation de la recherche académique ni à celles des dispositifs mis en œuvre par les politiques publiques, se situent par rapport à ces deux conceptions de la recherche. Les pratiques décrites à travers ce pôle R&D sont-elles de l'ordre d'une évolution de la manière de penser ou de revendiquer les stratégies de développement et de communication des agences d'architecture ? Sont-elles ce que les politiques publiques appellent de leurs vœux à travers « l'entreprise d'architecture » ? Ces activités peuvent-elles prétendre aux dispositifs de droit communs, tels que le crédit d'impôt recherche ? Cet exemple invite également à s'intéresser à la position et au parcours du responsable du pôle Hors-piste qui est salarié, qui n'est pas issu d'un parcours de recherche et pourtant moteur dans la création de ce pôle (Chapitre 8).

Dans un second temps, intéressons-nous maintenant au témoignage d'une doctorante en CIFRE (DF5) qui s'est vue confier le rôle de participer à la structuration de la recherche dans son agence au côté de la responsable R&D, elle-même ancienne doctorante CIFRE dans l'agence et aujourd'hui

docteure et salariée de celle-ci. Le partage de son expérience donne à voir la manière dont une agence investit dans la recherche et l'organise dans sa structure.

Depuis 2016, des axes de réflexion se sont successivement développés au sein de l'agence. Selon la doctorante, ils sont le fruit d'une volonté exprimée par la direction de l'agence auprès des collaborateurs en faveur d'une recherche *bottom up*, c'est-à-dire une recherche à l'initiative des salariés, en fonction de leurs intérêts et des projets dans lesquels ils sont impliqués. Un associé de l'agence porte particulièrement cette ambition, d'après la doctorante, il défend l'idée que : « la recherche doit aider le projet ». Ainsi, les responsables de la recherche dans l'agence — cet associé, la responsable de la R&D et la doctorante — effectuent des recherches de manière individuelle. Ils doivent aussi impulser le développement de la recherche au sein de l'agence. Des « axes de réflexion », aussi parfois nommés par la doctorante « axes de recherche » ou « cercles de recherche », ont été créés autour de « typologies, de programmes spécifiques ou d'intentions ». Chaque cercle inclut 4 à 10 collaborateurs. Des échanges sont organisés au sein des cercles, au moins une fois par mois. La doctorante participe à un axe de recherche, en lien avec son sujet de thèse. À cette occasion, elle organise 4 ou 5 fois par an des temps de restitutions de connaissance d'une trentaine de minutes dans lesquels elle revient sur des questions pointues relatives à la réglementation d'urbanisme dans l'architecture commerciale dans le but de faire monter en compétences l'équipe sur certains sujets.

Selon la doctorante, les axes de recherche présentent des degrés d'avancement différents. Au moment de l'entretien, certains en sont aux prémices — « ce sujet nous intéresse » —, l'axe prend alors la forme d'un groupe d'échanges autour d'un thème ; d'autres ont franchi une nouvelle étape, celle de la construction d'un état de l'art. Enfin, environ un tiers des cercles sont engagés dans la « formalisation » c'est-à-dire la création de livrets. Au moment de l'entretien, un premier livret est alors en cours d'impression ; il a été créé par le cercle Paysage sur les thèmes de l'artificialisation des sols et de la porosité. Il est voué à être diffusé largement sur le site internet de l'agence. La doctorante décrit la production comme « vraiment très pointue », faisant état d'un certain engagement : « l'idée c'est de pouvoir presque militer sur certains sujets, mais en ayant des connaissances et des quantifications très précises sur le sujet ». Le travail mené par d'autres cercles a davantage vocation à rester en interne. L'un d'eux, par exemple, se consacre à l'évaluation du positionnement de l'agence en matière de développement durable, en le comparant à celui d'autres structures. La recherche a donc également pour objectif d'analyser la concurrence sur un thème donné, afin d'ajuster le positionnement de l'agence en fonction des observations réalisées.

Cette organisation vis-à-vis de la recherche a soulevé des questions chez les collaborateurs. Tout d'abord, selon la doctorante, les collaborateurs ne connaissaient pas « les dispositifs et les méthodologies de recherche », ils s'interrogent donc sur la manière de procéder. Ce fonctionnement, décrit comme « incitatif » par la doctorante, offre une grande liberté aux collaborateurs qui peut être déstabilisante. Ils s'interrogent sur le temps à allouer à la recherche, la manière de justifier leur investissement et les apports de celui-ci. Elle décrit en effet une directive assez floue et peu transparente en ce qui concerne la gestion du temps. Il a d'abord été question de déterminer un nombre de jours par axe à consacrer à la recherche, mais cet arbitrage a été abandonné au profit d'un message invitant les collaborateurs à gérer leur temps en fonction de leur travail sans compromettre le temps dédié aux projets d'architecture : « le métier prime avant tout ». Par conséquent, les démarches sont menées en pointillé. Face à ces différentes questions, il a été demandé à la doctorante de participer à la structuration pour aider ces cercles à se développer, en termes de communication externe et de méthodologie, dans le but de dépasser le stade des échanges pour atteindre celui de la recherche. En association avec la responsable de la R&D, elle a ainsi travaillé au développement d'une « méthodologie transversale » à partir du travail réalisé par un axe

jugé « bien avancé ». La méthodologie doit être transposable aux autres axes, donc suffisamment adaptable tout en offrant « une grille de lecture », « quelque chose qui fluidifie le rapport à la recherche », une approche pédagogique vis-à-vis de la méthodologie et de la restitution de connaissances. Au moment de l'entretien, la doctorante explique travailler à cette structuration de la recherche depuis quelques mois, ce qui justifie selon elle le fait qu'elle « ne semble pas encore très structurée de l'extérieur ». Beaucoup de questions continuent d'être discutées au sein de l'agence. L'acculturation de l'agence à la recherche est ainsi confiée à la doctorante et à la responsable de la R&D, chargées d'accompagner les salariés dans leurs démarches et de concevoir, pour eux, des outils adaptés à cette activité.

Depuis, l'agence dispose d'un nouveau site internet intégrant une page intitulée « perspective[s] », qui propose des vidéos de présentation de projets, de l'agence, de travaux de recherche, ainsi que des échanges entre collaborateurs ou associés. On y trouve également des publications, notamment des livrets thématiques, que l'on peut supposer issus des travaux menés au sein des cercles de recherche. L'un d'eux est intitulé « Manuel de la recherche : Définitions & méthodes » et comprend 17 pages. Dans l'avant-propos, la vision de l'agence vis-à-vis de la recherche est décrite : « la Recherche aide à identifier des questions pertinentes qui permettront d'élaborer les réponses les plus adéquates à un sujet donné ». Le livret se compose de deux parties. La première, intitulée « comment faire de la recherche ? », propose un lexique présentant de courtes définitions de notions clés, telles que la problématique, l'état de l'art, les hypothèses, les enjeux et la méthode. Elle fournit également des précisions synthétiques sur les outils d'analyse, l'objet d'étude, le corpus, les sources et la question de la reproductibilité, ainsi qu'une brève explication des approches déductives et inductives. La deuxième partie, « La R&D de l'agence [nom de l'agence] en quelques fiches », donne à voir la manière dont l'agence définit sa stratégie vis-à-vis de la recherche. À travers celle-ci, il est question de « mettre en avant nos forces : transformer les contraintes en projet », d'« anticiper des changements d'usages », d'« avoir une vision prospective en lien avec la créativité et la technicité », de « devenir acteur dans la fabrication du programme », de « diversifier nos compétences : préfigurer l'évolution de l'agence par ses métiers, par ses compétences, par ses convictions ». Là aussi se manifestent les mots d'ordre associés à l'entreprise d'architecture, qui mobilise la recherche comme un levier pour développer une vision prospective, renforcer sa communication, mais aussi élargir son champ de compétences et accéder à de nouvelles missions. Ensuite, les champs de recherche sont présentés selon « 5 axes de recherche » (multiculturel — sous axe urbain ; cycle du vivant ; habitat ; commerce de demain ; tertiaire) et « 5 thématiques transversales (numérique & démarche digitalisation ; multiculturel — sous axe archi ; travailler les façades ; améliorer la performance énergétique ; mixité d'usages et modes de vie). Enfin, les « activités externes » sont présentées, c'est-à-dire les différents supports de diffusion des recherches menées : des articles sur le blog de l'agence, des tables rondes et des podcasts.

1.14. La création d'entreprises

Dans le prolongement des réflexions évoquées précédemment autour de l'évolution de l'agence d'architecture en entreprise d'architecture, et la place que la recherche peut y occuper, un dernier ensemble de pratiques liées à l'entrepreneuriat a émergé au fil des entretiens. Cette dernière catégorie de cadre légitimant s'intéresse donc à la création d'entreprises par des dirigeants d'agence. Ces derniers, à partir des besoins identifiés dans leur pratique quotidienne d'architecte à la tête d'une agence, ont perçu des opportunités de marché et ont fondé une structure dédiée pour y répondre spécifiquement.

Jean-Paul Wetzel, architecte, docteur et enseignant-chercheur en sciences et techniques pour l'architecture (STA), a créé une *start-up* qui propose la mise en place de « carnets d'entretien numérique » grâce au BIM. Il est question d'accompagner des clients dans le suivi et la gestion de leur parc immobilier. Les missions de services font écho au travail développé au sein de l'agence HAHA dans le cadre du projet UBIK.

Un autre exemple a été rapporté par Frederic Denisart. Au sein de son agence, un outil d'aide à la réalisation de diagnostics accessibilité a été réalisé. Il s'agit d'une application d'audit nommée Alvar. Le développement de cet outil a été engagé à la suite d'une commande de la chambre des métiers pour réaliser 30 audits dans des petits commerces concernant leur accessibilité. Frédéric Denisart constate que le renseignement des informations et la rédaction du rapport sont chronophages. Ils méritent d'être automatisés, de sécuriser la démarche et de faciliter la mise au propre. Ayant déjà participé au développement d'un logiciel d'aide à la conception thermique dans le cadre de son mandat au CNOA — nommé *Oscar* —, il propose à l'institution professionnelle d'engager le développement d'un nouvel outil, cette fois relatif à l'accessibilité. Elle refuse et Frédéric Denisart choisit de le développer au sein de son agence. Le développement de l'outil génère une émulation au sein de l'équipe, beaucoup d'heures sont investies. En complément, Frédéric Denisart fait appel à l'informaticien qui a travaillé sur *Oscar* pour le développement informatique d'*Alvar*. Suite à la demande de confrères, l'application est commercialisée. Pour ce faire, Frédéric Denisart crée une nouvelle entreprise nommée Matières d'innovation, puisqu'une société d'architecture ne peut pas avoir pour objet annexe l'exercice d'activités commerciales. L'outil n'est pas un succès commercial. L'architecte explique cet échec par une mauvaise démarche commerciale, insuffisamment agressive. En réponse à l'évolution de la réglementation, les commandes d'audit se sont concentrées sur une période d'environ dix-huit mois. Il est donc nécessaire d'être à la fois prêt et identifié par les donneurs d'ordres rapidement. Cependant, selon Frédéric Denisart, ceux-ci ne pensent pas à solliciter un architecte pour réaliser cette mission, mais se tournent naturellement vers les bureaux de contrôle.

Ces deux expériences illustrent la capacité des architectes rencontrés à adopter une posture prospective et à s'investir au-delà des missions traditionnelles de leur profession. Si elles témoignent d'un engagement dans la création d'entreprises, la seconde met également en lumière les difficultés rencontrées, notamment en matière de stratégie commerciale, ainsi que les contraintes réglementaires encadrant les sociétés d'architecture, qui freinent la diversification des activités au sein de la structure. Dans ces cas, la notion de recherche est davantage suggérée à travers le développement de nouveaux outils — destiné à proposer des services ou à être commercialisés — et à travers la démarche prospective qui les a fait émerger. Nous observons ainsi deux formes de diversification des activités des architectes, qui s'inscrivent pleinement dans une logique entrepreneuriale.

Conclusion intermédiaire : les pratiques en dehors des cadres

Dans ce dernier ensemble de pratiques, la recherche se déploie comme un outil au service d'une transformation plus large de l'agence d'architecture vers l'entreprise d'architecture, tel que nous avons pu décrire les dynamiques qui sous-tendent le recours à cette notion (Chapitre 6). Ici, le rôle de l'Etat demeure en retrait, se limitent à des discours incitatifs qui présentent la recherche et l'innovation comme des leviers de compétitivité pour les entreprises, y compris les agences d'architecture.

Le rôle de l'État, ici, reste en retrait : il n'intervient pas directement dans ces démarches, sinon à travers des discours incitatifs valorisant la recherche et l'innovation comme leviers de compétitivité pour les entreprises, y compris les agences d'architecture. Il ne s'agit alors pas d'un encadrement institutionnel ou normatif de ces pratiques, mais plutôt d'un appel général à s'inscrire dans une dynamique entrepreneuriale, portée par les politiques publiques de l'innovation. La légitimité de ces démarches repose principalement sur une double auto-affirmation : d'une part en tant qu'architecte, et d'autre part, en tant qu'entrepreneurs capables de s'emparer des logiques de marché. Le vocabulaire de la recherche peut ainsi participer à la qualifier et à légitimer cet engagement, à la fois proactif et prospectif. Cette posture suppose alors de négocier avec trois univers — l'*ethos* professionnel de l'architecte, l'*ethos* académique du chercheur et l'*ethos* entrepreneurial du chef d'entreprise.

Pour les agences concernées, ces pratiques engendrent des transformations notables. Elles traduisent une appropriation du vocabulaire pour reformuler leur propre activité à travers le prisme de l'innovation : veille stratégique, benchmarking, développement d'outils, structuration de pôles internes (R&D), création d'entreprises parallèles, diversification des missions. La recherche devient ici un levier d'organisation stratégique, comme le résume Claude Valentin :

> « Si on reprend le modèle de l'entreprise, la recherche pour moi, c'est le service R&D de l'entreprise. Donc, sa fonction, c'est d'ouvrir de nouveaux marchés et de lever des freins. C'est-à-dire qu'une entreprise, quand elle se développe très rapidement, elle épuise sa volonté quoi, elle arrive en limite de compétences au niveau technologique… enfin, il y a une érosion naturelle des compétences. On était bon à un moment donné et puis on devient moins bon un peu plus tard. Donc c'est cette remise en question permanente. » (Claude Valentin)

Même si ces démarches « hors cadre » ne sont pas toujours comptabilisées dans les dispositifs incitatifs mis en place par les politiques publiques (tels que le CIR ou le dispositif CIFRE) — bien que certaines agences s'inscrivent dans plusieurs cadres légitimant —, elles s'alignent néanmoins avec l'esprit de ces politiques, tel qu'il a été décrit dans le chapitre 6. Elles montrent, en acte, qu'il n'y a pas nécessairement opposition entre les attentes des politiques en matière de recherche et d'innovation et les initiatives dans les agences. Ces pratiques dessinent, au contraire, une convergence possible entre les logiques entrepreneuriales des agences et les orientations stratégiques des politiques publiques.

2. La recherche dans les agences par les récits de pratiques

À partir des récits de pratiques exposés précédemment, nous proposons ici d'esquisser les cheminements empruntés par les architectes lorsqu'ils cherchent à introduire une démarche de recherche au sein de leur structure. Pour ce faire, nous confrontons les pratiques concrètes rapportées par les acteurs interrogés, afin d'en dégager des questionnements récurrents ainsi que des étapes communes.

2.1. Une quête de définition, de connaissances et de positionnement vis-à-vis de la recherche institutionnalisée et des dispositifs incitatifs

À la suite d'une présentation des dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation en architecture, de la sollicitation d'un candidat au doctorat, d'une expérience perçue comme sortant des cadres et pratiques habituels, ou encore dans le cadre d'une réflexion stratégique sur l'évolution et le développement de l'agence, les personnes interrogées ont toutes été amenées à s'interroger sur la définition de la recherche et sur les modalités de son intégration et de sa reconnaissance au sein de la structure. Une majorité de dirigeants ont évoqué en référence ce que Pierre-Damien Huyghe nomme la recherche « attestée[1328] », c'est-à-dire la recherche institutionnalisée au sein des laboratoires des ENSA. Par ailleurs, les critères mis en exergue au sein des appels à projets, tels que ceux portés par le PUCA ou encore les dispositifs, tel que le crédit impôt recherche, comportent des critères relatifs à cette recherche « attestée » : participation de docteurs, partenariat avec un laboratoire, etc. Les architectes envisageant de candidater à ce type de dispositif se trouvent d'autant plus incités à s'intéresser au fonctionnement des UR. Toutefois, plusieurs dirigeants d'agence ont confié mal connaître ce milieu : la production qui en est issue, les organisations que sont les laboratoires, les agents qui y travaillent, mais aussi les possibles connexions entre les UR et les agences d'architecture. Ils ont eu connaissance de l'existence des laboratoires au cours de leur formation et, pour ceux investis dans l'enseignement, ils continuent d'observer de façon plus ou moins proche ce qu'il s'y passe. Certains dirigeants d'agence reconnaissent qu'une fois sortis de l'école, ils ne se sont plus intéressés à la production des laboratoires :

> « Néanmoins, depuis que j'ai quitté l'école, c'est une dimension qui m'avait complètement échappé, c'était complètement sorti de mon champ de raisonnement, de projection et d'ambition. » (Emmanuel Camus)

> « Nous non plus, on ne sait pas où sont les labos ! » (Un architecte membre du syndicat des architectes aubois)

Au-delà de la volonté de se tenir informés de la production des laboratoires, certains architectes rencontrés lors d'un atelier avec les membres du syndicat aubois peinent à percevoir ce qu'un doctorant pourrait apporter de plus, ou de différent, par rapport à leur propre approche des sujets issus de leurs pratiques :

> « Mais est-ce que tu as besoin d'un doctorat pour rechercher sur le logement ? » (Un architecte membre du syndicat des architectes aubois)

1328 HUYGHE Pierre-Damien, *Contre-temps. De la recherche et de ses enjeux. Arts, architecture, design*, Paris, B42, 2017, p. 75.

Leurs propos laissent également transparaître certains a priori. Ils évoquent « une grande distance entre ce qui reste le fruit de ce qui est produit par ces labos et là, dans les territoires, ce qu'il se passe », tout en reconnaissance ne pas réellement savoir ce qui s'y fait (atelier avec le syndicat des architectes aubois). Le salarié du pôle Hors-piste explique son manque d'initiative vis-à-vis de la production académique :

> « Je n'ai pas été doctorant. Du coup, je n'ai pas cette culture d'aller chercher dans les mémoires universitaires. C'est vraiment un problème culturel et j'ai tendance à plutôt dévaluer ces mémoires-là, effectivement, notamment sur l'aspect opérationnel. Mais j'ai tendance à les dévaluer avant de les lire. […] J'ai l'impression que je ne suis vraiment pas dans le même monde que le monde universitaire parce que je n'ai pas cet historique de la recherche en université. Je connais très peu de chercheurs et je m'adresse à des clients et dès qu'on s'adresse à des clients… Le monde universitaire en général n'aime pas trop ça… Tout de suite on est vendu, tout de suite on n'est pas dans le champ du don de soi pour la progression de la connaissance de l'humanité tout entière. Et c'est vrai que je ne suis clairement pas là-dedans. Je suis dans un truc très terre à terre, très opérationnel. Mais moi, je m'épanouis là-dedans. » (SH14)

Le salarié exprime ses propres préjugés à l'égard du « monde universitaire », dont il se sent exclu en raison de son inscription dans des activités économiques. En retour, il adopte une posture de distance critique, en tournant en dérision l'*illusio* des chercheurs, qu'il associe à une ambition idéalisée — celle de faire progresser « la connaissance de l'humanité tout entière ». Il valorise à l'inverse la dimension opérationnelle et concrète de son travail, qu'il oppose implicitement à l'abstraction qu'il attribue à la recherche académique.

Pierre Colnat, un architecte-urbaniste, dirigeant d'agence et enseignant, met quant à lui en avant l'absence d'information concernant la manière de mettre en relation un laboratoire et une agence. Ce constat a également été rapporté par une candidate au doctorat qui a finalement abandonné son projet de CIFRE faute d'avoir réussi à le concrétiser (DF10). Elle décrit un grand sentiment de solitude face aux démarches à engager, personne ne semblant apte à l'accompagner dans le montage d'un contrat CIFRE, ni présent pour rassurer et répondre aux questions des architectes et des financeurs sollicités[1329]. En effet, plusieurs individus interrogés ont appelé à davantage de mise en relation et de communication autour de partages d'expériences à travers la mise en place « d'une cellule de mise en relation » entre architectes et étudiants, où chacun renseignerait ses attentes (Emmanuel Camus). La création d'une plateforme a également été une demande formulée au sein d'un atelier autour de la « RDI en architecture » organisée par Région Architecture. Il est question de mise en relation, mais aussi de retour d'expériences :

> « Moi, ce que j'ai trouvé intéressant c'est qu'on avait un exemple et que ça nous a permis de comprendre pas mal de choses. Je pense qu'avoir des retours d'expérience permet aussi de démystifier et de mieux comprendre… » (Atelier RDI, Assises de Région architecture)

Ce constat concernant le manque de connaissance du milieu responsable de la recherche dans les laboratoires, voire l'expression d'a priori vis-à-vis de celui-ci, invite à interroger l'efficacité de la communication actuelle et le public visé par celle-ci. Les campagnes autour des dispositifs incitatifs portés par le ministère de la Culture et l'Ordre des architectes sont certes publiques, mais elles sont relayées par l'institution ordinale et par les ENSA, notamment au sein de tables rondes mêlant présentations et retours d'expériences. Il reste donc à vérifier que l'information atteigne les architectes qui ne sont pas au contact de ces institutions, mais aussi que ces derniers aillent à la rencontre de l'information et l'accueillent. Dans le cas contraire, seule une partie des agences,

1329 La candidate au doctorat a obtenu l'accord d'une agence d'architecture à condition qu'elle trouve des financements complémentaires à celle de l'ANRT pour payer le reste à charge de son salaire. Cette situation n'est bien sûr pas correcte.

proche des institutions et donc de l'information, mais aussi qui s'organise pour acquérir l'information, tire parti des canaux de soutien[1330]. De plus, les contextes dans lesquels ces présentations sont généralement faites — souvent liés à la promotion des dispositifs pour encourager leur diffusion — ne favorisent pas toujours une parole pleinement libre. Selon notre expérience, ces événements tendent à rester en surface, les interventions étant peu discutées, tant sur leurs réussites que sur leurs limites — nous avons assisté à deux séminaires au sein desquels les intervenant ont contourné le sujet du crédit d'impôt recherche, sous-entendant qu'ils n'ont pas pu en bénéficier ou qu'ils sont contraints à des échanges avec l'autorité financière à la suite d'un CIR. Il en résulte, chez les architectes interrogés, un manque de retour concret sur les démarches engagées.

D'autre part, les questions autour de la définition de la recherche en agence dépassent le défaut d'information. Un consensus est attendu :

> « Le doute c'est finalement qu'est-ce que la recherche… C'est la définition de la recherche… Je pense que tous autant qu'on est, on va avoir des définitions un peu différentes et que, si je mets des gens en dehors, ils vont avoir aussi une autre définition et le doute il est là-dessus. Je pense effectivement qu'on aurait besoin de quelqu'un qui valide assez rapidement… qui, entre guillemets, soit conscient de la définition et du respect d'une certaine éthique. » (Atelier RDI, Assises de Région architecture)

> « On a du mal à la nommer, à la situer, à l'écrire, à dire… Oui c'est un peu le sentiment que j'ai… Du coup j'ai du mal à la formaliser… J'ai des questions… » (Francis Moulet)

Si certains architectes interrogés évoquent une « culture différente » de celle du monde académique pour expliquer la difficulté à concevoir et à projeter la recherche au sein de leurs structures (SH14, Francis Moulet), cette incertitude n'est pas propre aux praticiens. Les doctorants en CIFRE expriment également des questionnements similaires quant à la définition de la recherche en agence d'architecture (Chapitre 5) :

> « Je ne vais pas blâmer qui que ce soit de ne pas s'intéresser à ce que je fais, parce que moi-même, je ne sais pas ce que je fais actuellement. Il n'y a pas eu de méthodes qui ont été édictées. Les directeurs de recherche, actuellement, il n'y en a pas un seul qui a fait une CIFRE, puisque ça n'existait pas à leur époque. Donc c'est tout un truc qui est complètement à construire. Ce qui est clair, c'est qu'on ne sait pas où on va. » (DF4)

Qu'ils se déclarent ou non engagés dans des démarches qu'ils associent à la recherche, la grande majorité des personnes interrogées ont exprimé une difficulté à définir ce que recouvre la recherche en architecture. Pour certains architectes, cette incertitude se traduit par une absence d'initiative, qu'ils expliquent par une méconnaissance de celle-ci, un rejet anticipé du milieu académique perçu comme peu accueillant, ou encore par un manque de temps pour s'y intéresser. Pour d'autres, en revanche, ces obstacles n'empêchent pas la mise en œuvre d'activités qu'ils qualifient, malgré tout, de recherche.

1330 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, p. 33.

2.2. La construction d'un cadre et d'un sujet de recherche

Pour projeter la recherche dans la structure, il faut pouvoir s'en extraire. Unanimement, les interrogés ont évoqué la nécessité de créer un espace, une mise à distance, un recul nécessaire pour la recherche :

> « Les entreprises ont une grande difficulté parce qu'elles sont toujours le nez dans le guidon à faire, à produire. Donc, il est nécessaire d'avoir une instance de recul, un moment de recul, une fonction de recul ou de mise à distance de ce que l'on fait, pour voir ce qu'on est en train de faire et donc réalimenter en fait le sens de ce que l'on fait et les moyens que l'on met en œuvre pour le faire. » (Claude Valentin)

> « Toute la difficulté que je vis en tant que chercheur par ailleurs, elle n'est pas dans la recherche en elle-même, mais elle est dans la manière où on construit le décalage et donc à un moment donné, même quand on a un objet de recherche et qu'on est en immersion, comme peut le faire un anthropologue, il faut qu'on soit en capacité d'être en décalage intellectuellement. C'est peut-être ma réponse personnelle, mais pour nous… la question de la recherche, elle ne peut pas être complètement dedans, elle doit être en prise très forte, mais en décalage aussi… c'est un peu ce qu'il y a de difficile, d'être à la fois dedans et en dehors. » (François Nowakowski)

Cette prise de distance doit permettre de sortir du fonctionnement courant : « nous, on a toujours la tête dans le guidon… faut faire les projets, faut avancer… faut rentrer de l'argent » (Atelier avec les architectes aubois). Par-là, il est question d'identifier un temps, une personne, un lieu ou un sujet déconnecté des activités de la structure. Une juste distance doit être trouvée pour être en mesure de produire un regard sur les activités de la structure, donc avoir suffisamment connaissance des réalités de la production, mais aussi pouvoir porter un regard distancié, réflexif, « méta » (François Nowakowski), « créer l'altérité » (Jean Werlen) ou « changer d'échelle pour voir en mode macro » (Claude Valentin). Les expressions utilisées par les interrogées sont diverses, mais ils mentionnent tous la nécessité de construire l'altérité, l'espace autre qui permet d'analyser la pratique. Certes cette distance à créer est présentée comme obligatoire pour introduire la recherche, mais aussi plus largement pour être un bon architecte :

> « J'ai toujours pensé que, pour être architecte, il fallait vraiment sortir de ce monde d'architectes. » (Patrick Rubin)

La prise de distance vis-à-vis des tâches quotidiennes doit permettre d'identifier des difficultés, des manques ou des questions requérant la mise en œuvre d'une recherche. Au cours des entretiens que nous avons menés, nous avons interrogé les individus concernant la manière dont ils ont déterminé les sujets des recherches menées dans leurs structures. Dans l'ouvrage consacré aux CIFRE en architecture, urbanisme et paysage, les attentes des structures qui accueillent un doctorant peuvent être appréhendées, selon les auteurs, à travers différentes catégories. Les agences peuvent attendre de la recherche menée des apports « de nature substantielle » comparable à ce que propose un état de l'art d'une thèse ; des apports « cognitifs, pour comprendre le contexte dans lequel l'entreprise est appelée à agir » ; une « aide à l'orientation, pour construire une stratégie ou une éthique d'entreprise » ; des apports « procéduraux, en termes de méthodes, d'outils, de réflexivité sur les modes opératoires » ou encore « relationnels, le doctorant servant d'ambassadeur pour élargir le cercle des partenaires à des milieux considérés comme peu aisés à approcher[1331] ». Les auteurs soulignent néanmoins que les attentes des structures qui recrutent un doctorant restent souvent

1331 BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, *op. cit.*, p. 27.

implicites et s'inscrivent généralement à l'intersection de ces différents registres[1332]. De notre côté, nous arrivons à la même conclusion : les motivations des architectes les ayant amenés à s'engager dans une démarche de recherche sont rarement formulées de manière explicite. Il est davantage question d'envies, d'occasions ou de rencontres que d'une vision proactive et stratégique dans les discours, même si celle-ci n'est pas absente de tous les entretiens. Deux hypothèses expliquent ce flou autour des motivations qui mènent les dirigeants d'agence à introduire la recherche dans leur structure.

Tout d'abord, parler de vision stratégique lorsqu'il est question d'une agence d'architecture irait à l'encontre de *l'ethos* professionnel. Des motivations seraient donc bien présentes, plus ou moins conscientisées, mais non dicibles. Cette hypothèse fait bien sûr écho à l'article de Véronique Biau relatif aux stratégies de positionnement et aux trajectoires des architectes, dans lequel elle rappelle « la réticence des architectes à évoquer la dimension stratégique et concurrentielle de leur activité[1333] ». Pour contourner cet obstacle, elle alimente l'étude de leurs stratégies par le prisme des pratiques de communication qu'ils mettent en œuvre. Véronique Biau met ainsi en lumière les tensions qui animent les architectes entre les stratégies d'accumulation d'un capital symbolique et celles d'un capital économique. Pour notre part, nous nous sommes intéressées aux stratégies des architectes concernant la recherche en les interrogeant à propos de la mise en place de la recherche dans leur structure et des motivations associées à celle-ci. Dès lors, nous n'échappons pas aux réticences mises en évidence par Véronique Biau, même si l'entrée par la recherche permet de ne pas interroger de front la manière dont ils conduisent stratégiquement leur agence. De plus, les retours des salariés sont leurs propres lectures de ces stratégies en fonction de leur expérience et des échanges qu'ils ont eues avec le ou les dirigeants d'agence.

La seconde hypothèse est relative à l'activité de recherche telle qu'elle est appréhendée dans les agences d'architecture. L'ensemble des architectes rencontrés ont la capacité d'énumérer des thèmes à investir, des sujets qui nécessitent d'être éclairés, des problèmes qui attendent des solutions. Cependant, la liste des sujets potentiels à investir se réduit drastiquement lorsqu'il est question de s'en saisir, de les formaliser et de s'engager dans une recherche. Nous l'avons vu, cet écart est expliqué en partie par les architectes qui mettent en avant une méconnaissance de la recherche institutionnelle, des dispositifs qui peuvent les aider, des pratiques à l'œuvre dans d'autres agences, mais aussi par un manque de temps. La difficulté n'est alors pas de trouver un thème à investir, mais d'engager une démarche pour ce faire.

D'après les propos recueillis, deux vecteurs permettent d'enclencher une recherche : un individu ou un projet. Tout d'abord, la recherche est projetée dans la structure à travers une personne, un doctorant, un dirigeant d'agence ou un salarié qui exprime des envies ou des compétences spécifiques vis-à-vis de la recherche. C'est alors grâce à l'initiative d'un individu, qui porte et incarne la démarche de recherche, que celle-ci trouve son développement au sein d'une agence. Les intérêts associés à l'accueil d'un doctorant en CIFRE présentés *supra*, mais aussi le focus sur le pôle Hors-piste illustrent cette recherche incarnée. Par-là, lorsqu'ils évoquent la genèse de la recherche au sein de leur structure et les motivations qui l'ont portée, les personnes interrogées mettent en avant les bénéfices liés au recrutement d'un acteur chargé de la conduire. L'accueil d'un doctorant en CIFRE permet, entre autres, de doter l'équipe d'une nouvelle expertise, de créer une position en dehors de la pratique courante et, par le fait même, de favoriser la réflexion sur la production et l'organisation. Il donne également la possibilité de confier la responsabilité du

1332 *Ibid.*

1333 BIAU Véronique, « Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines*, nº 29, 1998, p. 13.

développement de la recherche dans la structure à cette personne, de créer des liens avec le monde universitaire, mais aussi de servir la profession en participant au développement de la recherche en architecture. Le sujet ou les sujets de recherche développés sont alors le fruit d'un échange entre la direction de l'agence et le doctorant ou le responsable R&D. En dehors du cadre du doctorat en CIFRE, l'idée d'une recherche incarnée se manifeste également à travers des collaborations avec des représentants de la recherche universitaire. La fonction recherche, tout comme sa légitimité, est alors portée par les partenaires issus de la recherche institutionnelle. Enfin, dans certains récits, le dirigeant d'agence incarne la posture du chercheur-entrepreneur, qui a l'expérience et le recul nécessaire pour identifier dans la pratique des besoins et le pouvoir d'investir dans la recherche. Nous faisons ici référence, par exemple, à la recherche UBIK présentée par Claude Valentin, qui voit dans l'outil BIM la possibilité de proposer de nouveaux services, comme la gestion de patrimoine ou le développement d'une application pour réaliser des diagnostics d'accessibilité. Ainsi, cette recherche incarnée peut prendre des formes variées, allant de la sous-traitance à des laboratoires jusqu'à l'intégration d'un doctorant au sein de l'agence. Selon le type de collaboration engagé, se pose systématiquement la question des modalités de dialogue entre la personne qui incarne la recherche et la structure : sa production et son organisation.

Le second vecteur est le projet. Lorsqu'il est question de revenir sur les origines de la mise en œuvre d'une activité qualifiée de recherche, les architectes rapportent un questionnement issu d'un ou de plusieurs projets. Du projet émergent des problèmes qui nécessitent un travail en sus de la production courante[1334]. Nous avons identifié plusieurs temporalités ou rapports au projet mobilisés pour expliquer ce qui a suscité l'initiation d'une démarche de recherche.

Dans un premier cas, un projet en cours de conception peut faire émerger des questionnements qui déclenchent la mise en place d'une démarche dite de recherche. Certains projets peuvent ainsi être identifiés comme matière à recherche par les dirigeants d'agence, tels que la rénovation de la tour Joffre Saint-Thiébaut de Henri Prouvé (Francis Moulet), qui a soulevé des questions techniques dans le cadre de la dépose et de la pose de la façade en site occupé. Si le projet est identifié par l'architecte dirigeant comme matière à recherche, aucune activité de la sorte n'a été enclenchée dans son agence. Autre exemple, dans lequel cette fois les architectes sont à l'origine de l'hypothèse matière à recherche, l'agence Nunc a souhaité, dans un projet, utiliser la terre du site et impliquer la population locale dans la création de briques de terre. Les architectes ont ainsi relevé la complexité de lier l'accueil d'un doctorant à un projet. Cette association se heurte à de nombreux aléas, qu'ils soient liés à l'évolution du projet — sous l'effet de décisions de la maîtrise d'ouvrage (révision du budget, changement d'orientation, etc.), des dynamiques internes à l'équipe de maîtrise d'œuvre ou encore des entreprises de construction — ou qu'ils concernent le parcours du doctorant lui-même, comme les délais d'inscription ou le besoin de s'extraire ponctuellement du rythme du projet pour prendre du recul. La mise en œuvre d'une recherche attachée à un projet implique donc de construire la relation qui lie le projet et la recherche de manière à pouvoir faire face aux aléas. Elles prennent ainsi diverses formes : réponse à un appel à projets, collaboration fondée sur un réseau ou un intérêt partagé pour une problématique, ou encore études menées en interne. Dans les récits des pratiques, cette recherche est fréquemment formalisée a posteriori, une fois le projet aboutit. Il ressort également de ces activités, justifiées par les besoins d'un projet, que l'objet de l'étude est davantage lié à une ambition portée par les architectes — l'« audace » ou le « pari », comme la nomme Stéphane Berthier —, soutenue par les maîtres d'ouvrage, qu'à des contraintes

1334 En ayant recours à l'expression « production courante », nous désignons les activités qui sont réalisées dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre n'incluant pas de mission de recherche, c'est-à-dire les activités qui sont décrites dans le contrat qui lie l'architecte et le maître d'ouvrage ainsi que dans la réglementation qui encadre la profession, et qui sont par conséquent rémunérées.

spécifiques issues du projet. Par-là, les architectes contribuent à créer l'occasion de la recherche, car ils sont à l'origine de ce qui motive celle-ci : la volonté de mettre en œuvre des solutions techniques novatrices ou des matériaux vertueux, par exemple. De plus, certains architectes interrogés disent rechercher dans les appels d'offres des conditions propices au développement d'une recherche en termes de formulation de la commande, de calendrier, des attentes de la maîtrise d'ouvrage, d'opportunité pour développer des thèmes qui leur tiennent à cœur (Chapitre 8). Par le choix des solutions mises en œuvre, mais aussi des commandes auxquelles ils candidatent, les architectes participent bien à créer les conditions de la recherche.

Une seconde manière d'aborder le projet comme vecteur de recherche consiste à le considérer, isolément ou au sein d'un corpus, une fois la mission de maîtrise d'œuvre achevée. Le projet est alors mobilisé comme matériau de recherche, servant de support ou de terrain de réflexions, d'études ou toute autre activité susceptible de nourrir une démarche de recherche. Nous pouvons citer, par exemple, la demande faite par une agence à un doctorant d'évaluer des projets de l'agence autour de l'usage du bois dans des procédés constructifs nouveaux ; l'instrumentation d'un espace tampon solarisé par l'agence Nunc ; ou encore le travail mené par Canal architecture sur la réversibilité. Ainsi, le temps engagé dans le projet vis-à-vis d'un thème spécifique peut être mobilisé après coup et mis en relation avec d'autres projets ou avec des activités dissociées de la production courante (état de l'art, étude comparative, valorisation et publication du travail réalisé, demande de crédit d'impôt, etc.). Il est vecteur de recherche, même si celle-ci est détachée de la conception. Là encore, bien que les architectes décrivent des recherches se développant au fil des projets, ils demeurent acteurs des orientations prises, à travers le choix des projets, la continuité des thématiques explorées, et le cadre de la recherche.

Ainsi, si les architectes justifient en premier lieu les activités qu'ils qualifient de recherche par les besoins liés aux projets, une analyse plus fine des conditions d'émergence de ces démarches montre qu'ils adoptent également une posture proactive : ils sont à l'initiative d'ambitions nécessitant des investigations complémentaires et cherchent à réunir des conditions favorables au développement de la recherche — bien que leurs motivations demeurent souvent peu explicitées.

2.3. La structuration des pratiques de recherche dans l'agence

Initier une activité de recherche implique de lui donner un cadre structurant. Le chercheur structure une situation problématique afin d'en analyser les retours et les enseignements. Cette démarche nécessite de réunir les conditions propices à une telle structuration (état de l'art, construction d'hypothèses de recherche, définition d'une méthodologie, etc.). En parallèle, pour accéder aux dispositifs de droit commun dédiés à la recherche, le chercheur doit intégrer et s'aligner sur les critères et exigences qu'ils impliquent — qu'il s'agisse de calendrier, de terminologie ou de protocoles spécifiques. Ainsi, structurer la recherche revient à créer les conditions concrètes de sa production, mais aussi à être en mesure de questionner et de faire évoluer l'organisation de l'agence et ses pratiques, afin que la recherche puisse y trouver sa place. C'est une posture active : définir et rendre possible la recherche dans un contexte professionnel donné. Faire exister la recherche, c'est aussi la rendre perceptible à travers des thématiques, des acteurs, des temporalités, voire des lieux. Ainsi, structurer la recherche permet également de la rendre visible, d'expliciter les démarches engagées, et ainsi de se faire identifier par d'éventuels partenaires : maîtrise d'ouvrage, candidats au doctorat, institutions professionnelles, etc. Pour l'illustrer, nous pouvons citer les propos d'un doctorant interrogé qui, au moment de démarcher des agences, a identifié des agences spécialisées

dans le bois, mais aussi avec « une structure de recherche-développement » (DH6). Il a notamment sollicité l'agence Lipsky+Rollet, qui présente, selon lui, une telle structure, mais qui n'a pas souhaité tenter l'aventure, pour reprendre les mots du doctorant. Ainsi, si, pour Claude Valentin, les agences d'architecture sont « des terrains d'exercice vraiment propices » à la recherche, la structuration de celle-ci est pour lui un enjeu :

> « Ce qu'on a découvert aussi, c'est la nécessité de structurer ces démarches parce que concevoir, ce n'est pas rechercher, a priori, pas du tout. Donc ça nécessite un distinguo et une différenciation des démarches en parallèle : autour des thématiques que l'on a organisées, on a en face des faisceaux de projets qui ont plus ou moins un rapport avec ces thématiques de recherche et sur lesquelles on va pouvoir valoriser. Grâce aux efforts qu'on a produits sur le premier rapport pour le crédit d'impôt recherche, on a pu structurer cette manière de faire. » (Claude Valentin)

On retrouve un constat similaire au sein de l'agence Nunc, qui voit dans le crédit d'impôt recherche l'obligation de « réfléchir à une structuration qui nous permette de réellement dire on a un volet de recherche et développement vraiment spécifique et structuré » (Louis Piccon). La procédure qu'impose le dispositif fiscal n'est alors pas décrite comme une contrainte, mais comme une opportunité pour structurer la recherche dans l'agence et la garantir grâce à des financements complémentaires. Toutefois cette structuration prend du temps et, selon Louis Piccon, elle n'est pas encore en place chez Nunc. La structuration de la recherche peut notamment se matérialiser par la création d'un « pôle ». Le fait même d'en nommer un induit une dynamique en faveur de la structuration de la recherche et contribue à sa visibilité. Il reste alors à définir ce que recouvre ce pôle : les activités réalisées par l'entité, les personnes qui en ont la charge et leur lien avec la production courante, son économie, etc. Par-là, la structuration de la recherche peut également conduire à la création d'une entité juridique distincte dans le but de la doter de nouvelles compétences, voire de les partager ou de les vendre à d'autres agences ou de proposer d'autres services que ceux autorisés pour une agence d'architecture. Par exemple, l'agence Nunc a créé Nunc+, une entité commune aux différentes antennes de l'agence Nunc. Elle est chargée de mettre à profit l'expérience de l'agence (instrumentation de bâtiments, études réalisées, etc.) et de la doter de son propre outil de calcul — nous revenons sur l'organisation et le montage juridique construit par l'agence Nunc dans le chapitre 8 :

> « À un moment donné on s'est mis à pousser un certain nombre d'idées sur des projets, en particulier sur tout ce qui était espace tampon solarisé et on s'est rendu compte qu'on abordait des sujets qui devenaient de plus en plus pointus et pertinents dans notre fonctionnement nous en tant qu'architecte. On se rendait aussi compte que, nos partenaires, bureaux d'études, ingénieurs qui travaillaient traditionnellement avec nous n'arrivaient plus à s'engager sur ces projets-là puisqu'eux avaient, dans un contrat normal de maîtrise d'œuvre, une obligation de résultat et de responsabilité, alors que nous on basculait dans des choses plus expérimentales avec l'accord des maîtres d'ouvrage, mais eux n'arrivaient plus à suivre. Donc, on s'est dit on va créer Nunc+. Il a été créé avec un certain nombre d'éléments de recherche qu'on s'est mis en place en interne, de retour sur expérience, c'est-à-dire que l'on a instrumenté pas mal de bâtiments et on a essayé de tirer de ça une expérience pour que Nunc+ devienne à ce moment-là notre outil de calcul pointu sur ce genre de sujet. » (Louis Piccon)

Ainsi, faire de la recherche au sein d'une agence d'architecture suppose de lui consacrer du temps ainsi que des ressources humaines et financières. Cela englobe non seulement l'activité de recherche, mais également l'ensemble des actions périphériques : veille sur les appels à projets ou les commandes matières à recherche, recherche de financements et de partenariats, échanges avec la maîtrise d'ouvrage sur les enjeux et les implications de la recherche, élaboration de dossiers de candidature ou de demande de subvention, etc. Il est également question de penser la relation entre

la recherche et la structure qui l'accueille : diffusion de la recherche au reste de l'équipe et de la production, construction de temps dédiés à ce partage, identification des personnes responsables de ce transfert, supports de l'information, etc. Lors des entretiens, certains doctorants ont exprimé un sentiment d'isolement lié à une circulation limitée de l'information. D'autres ont mentionné des échanges informels comme principal mode de diffusion, tandis que certains ont proposé de s'appuyer sur des temps déjà institués dans l'agence — tels que les revues de projets, les retours de formation, les groupes de travail ou les discussions autour de lectures — pour y intégrer la présentation des recherches en cours. Ainsi, si, pour Claude Valentin, la nécessité de structurer la recherche ne fait aucun doute, il souligne toutefois qu'elle reste en partie diffuse et qu'elle s'inscrit pleinement dans la production quotidienne de l'agence, notamment en ce qui concerne les ressources humaines :

> « Comment elle se place ? C'est compliqué, elle est là, elle est partout… Pour moi, ça rattache aussi à la capitalisation et à la transmission, il y a la RDI sur l'instant et puis après il y a comment on la capitalise au sein de l'agence, comment on peut la transmettre à l'équipe… et tout ce travail se fait par tout le monde en fait. L'identifier au sein d'un organigramme, ça me semble un peu farfelu, un peu compliqué à placer parce qu'il n'y a pas un moment où on va mettre la casquette de la recherche. Ça rejoint le côté polymorphe de l'architecte. Moi, je le perçois comme ça au quotidien, après c'est vrai que ce sont des questions qu'on se pose… » (Claude Valentin)

Pour Claude Valentin, la recherche s'organise autour de deux axes nommés *matériaux* et *procédés*. Chaque salarié s'implique en fonction de ses appétences et de ses compétences, mais aussi du projet sur lequel il travaille, chaque projet « touchant plus ou moins la recherche » (Claude Valentin). D'autres dirigeants désignent quant à eux des responsables de la recherche ou de la R&D (SH14). Une fois nommé, il reste à définir leur rôle, mais aussi les moyens et les objectifs qui leur sont donnés (Chapitre 8). L'accueil d'un doctorant CIFRE implique de se poser les mêmes questions, mais également de répondre à une partie d'entre elles dans le cadre du contrat de collaboration. La contribution de l'atelier Fil donne également à voir les reliquats d'une participation à des appels à projets expérimentaux, en termes d'organisation interne : mise en place de modes d'évaluation, mais aussi efforts de capitalisation, matérialisés par la création de livrets[1335]. Par ailleurs, le travail réalisé autour de la structuration de la recherche dans une agence, rapporté par la doctorante en CIFRE DF5, témoigne également des différentes étapes et questions consécutives à la mise en œuvre de la recherche dans une agence d'architecture, depuis l'impulsion donnée par un associé jusqu'à la création d'outils pédagogiques vis-à-vis de la méthodologie de la recherche. Cet avancement progressif vers une recherche structurée, maîtrisée en termes de communication, de méthode et de moyens, donne à voir la manière dont l'organisation de la recherche conduit à interroger et réorganiser plus largement la gestion et le fonctionnement de l'agence : la manière dont le temps des collaborateurs est géré, l'organisation du partage d'information et de temps d'échanges entre les collaborateurs, la manière dont l'agence communique, etc. Il n'est alors pas seulement question d'une structuration pour permettre la recherche, mais d'une recherche qui conduit à une restructuration de l'agence d'architecture.

L'intégration de la recherche au sein d'une agence qui n'a pas été initialement pensée pour cette activité soulève de nombreuses questions. Elle met en lumière les tensions et ajustements nécessaires face à une organisation existante. À travers cette confrontation, il devient possible

1335 RAMBEAU Lisa, NYS Maud, CALLIPEL Anaïs, « Quand la recherche transforme la pratique : des temporalités, commandes et réseaux renouvelés », dans : FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

d’observer les modes de fonctionnement propres aux agences d’architecture, leurs pratiques, leurs spécificités organisationnelles et professionnelles. C’est ce que nous explorons dans le dernier chapitre de la thèse.

Conclusion du chapitre 7

L'approche que nous avons adoptée, consistant à appréhender la recherche en agence d'architecture à travers les cadres de légitimation mobilisés dans les récits des pratiques, nous a permis de dépasser les débats traditionnels sur ce qui relève ou non de « la recherche » selon les champs institutionnels. Plutôt que de définir a priori ce que serait une recherche en architecture, nous nous sommes intéressés à ce qui permet aux architectes d'activer le vocabulaire de la recherche, ainsi qu'aux pratiques concrètes qu'ils associent à cette désignation. Nous avons identifié plusieurs cadres légitimants, que nous avons regroupé en 5 catégories : accueillir ; collaborer ; obtenir un financement dédié ; exposer des pratiques de recherche ; les pratiques en dehors des cadres. Certains sont des dispositifs publics (comme le CIR, le dispositif CIFRE ou les appels à projets), quand d'autres sont initiés par les architectes, dans une logique de redéfinition de leurs pratiques. Tous renvoient, de manière plus ou moins explicite, à des modèles extérieurs au champ de l'architecture, souvent empruntés au monde universitaire ou technoscientifique.

Les dispositifs publics imposent des formats, des langages, des temporalités. Ils peuvent faciliter la structuration des activités de recherche, en donnant des repères, des critères de recevabilité et d'évaluation. Mais ces dispositifs peuvent également produire des effets d'exclusion : ce que les architectes identifient comme relevant de la recherche ne correspond pas toujours aux grilles de lecture imposées. Ils se trouvent confrontés à des outils comme les ATEx ou le CIR, qui leur sont peu familiers ; ils n'ont pas été conçus avec eux, et ne prennent pas en compte les spécificités de leurs pratiques professionnelles. Le manque d'experts issus du champ de l'architecture dans les instances d'évaluation, la difficulté à établir une doctrine du CIR en architecture, ou encore la valorisation plus aisée des dimensions techniques au détriment d'aspects qui seraient proprement architecturaux contribue à un sentiment d'inadéquation. Ces dispositifs imposent des logiques d'évaluation souvent éloignées des pratiques des architectes. Cette situation révèle à nouveau une tension constante, fil rouge de notre travail, entre uniformisation et adaptation, qui traverse l'ensemble des dispositifs étudiés. Une autre tension, étroitement liée à la précédente, apparaît, entre développement et transformation : plus un dispositif s'aligne sur les logiques et les référentiels du milieu auquel il s'adresse, moins il en perturbe les pratiques ; à l'inverse, plus il ouvre la voie à des dispositifs dédifférenciés ou hybrides, plus il impose aux acteurs de négocier avec d'autres normes et modèles. Ce processus oriente alors les transformations visées, notamment en incitant la mutation des agences d'architecture vers un modèle plus entrepreneurial.

Ainsi, les cadres légitimants ne relèvent ni exclusivement du référentiel scientifique, ni uniquement de la pratique professionnelle : ce sont des formes hybrides, issues de négociations entre ces deux univers. Ils résultent d'un croisement entre, d'une part, les normes qui protègent et structurent les activités respectives des chercheurs et des praticiens, et d'autre part, les référentiels définis par les politiques publiques dans le but d'orienter certaines évolutions — en particulier la transformation des agences d'architecture vers un modèle plus entrepreneurial. Cette lecture permet de dépasser l'idée d'une opposition entre deux logiques antagonistes, où les pratiques de l'un chercheraient à concurrencer ou dénaturer celles de l'autre. Elle met en évidence le rôle actif de l'État dans la construction de ces cadres : à travers les modalités d'accès aux financements, les critères d'évaluation, les appels à projets, mais aussi via les discours institutionnels, qui appellent à une certaine conception de la recherche qui vise l'innovation. Dès lors, comme dans tous les secteurs, les critères d'évaluation et de financement tendent à privilégier ce qui peut être rationalisé : la mesurabilité des efforts engagés, la rentabilité potentielle des démarches ou encore la performance des solutions développées et leur capacité à être diffusées ou commercialisées. Il ne s'agit donc pas

d'une opposition frontale entre recherche et architecture : les deux univers doivent composer avec les impératifs et les mots d'ordre des politiques publiques de recherche et d'innovation. Ces politiques encouragent les collaborations, mais elles n'éliminent pas pour autant les tensions ni les méfiances réciproques entre chercheurs et praticiens — chacun cherchant à préserver ses ressources, son autonomie et sa relation spécifique à l'État, relation elle-même transformée par ces évolutions.

Si les dispositifs permettent de structurer l'activité de recherche, un certain flou subsiste néanmoins. « Les questions existentielles » propres à la recherche en architecture restent ouvertes. Les motivations sont rarement pleinement explicitées, les activités nommées « recherche » parfois peu formalisées. Bien qu'ils participent activement à la dynamique, le développement de la recherche dans les agences, les acteurs — doctorants, dirigeants, salariés — continuent de souligner l'absence de consensus, ainsi qu'une méconnaissance, voire l'inexistence, d'une définition de la recherche en architecture. Cette indétermination peut être interprétée comme un trait du champ professionnel vis-à-vis du discours professionnel ou comme le signe d'une construction en cours, où la définition des activités suit — ou accompagne — l'appropriation d'un vocabulaire. Il s'agit alors d'un processus d'auto-saisissement, dans lequel les architectes investissent le mot « recherche », avant même que les contenus associés ne soient clairement établis.

La distinction entre recherche en architecture et recherche technique a constitué un autre fil rouge de la thèse. À la lumière de notre corpus, il apparaît que, à l'exception du doctorat, les pratiques de recherche soutenues par des dispositifs publics, mais aussi celles davantage autonomes, s'orientent majoritairement vers des thématiques techniques : développement de nouveaux matériaux, procédés constructifs, modélisation numérique (BIM), etc. Cela confirme l'implication réelle des architectes dans ces champs, bien que selon des modalités qui ne leur permettent pas toujours d'optimiser pleinement leur participation ni leur rémunération. Ces recherches dites « techniques » s'inscrivent plus aisément dans les cadres institutionnels existants. Pourtant, l'intérêt des architectes pour ces sujets ne se limite pas à une volonté de « reprendre la main » sur des domaines traditionnellement associés aux ingénieurs — même si ce discours émerge également. Il s'inscrit d'abord dans un discours où la réappropriation des dimensions techniques est envisagée comme un moyen de produire une architecture ancrée dans son territoire, soucieuse de l'économie locale, des circuits courts et des ressources disponibles, voire comme un vecteur de développement local. Par-là, nous avons également observé que les initiatives rapportées restent souvent économiquement fragiles, mais fortement chargées symboliquement. Dans les activités de recherche, ainsi que dans les démarches qui les entourent (veille, candidatures, etc.) et dans la « production courante », des heures sont consacrées à des tâches très engageantes — celles qui donnent du sens et complètent les projets — mais ne sont pas suffisamment valorisées, ce qui pousse les architectes à les considérer comme de la recherche. Notre lecture révèle ainsi une tendance à identifier comme recherche toute activité non financée directement, mais fortement impliquante et signifiante pour la pratique, telle que des projets humanitaires, des prototypes, des réflexions méthodologiques ou des expérimentations locales. Le flou autour des notions et la valorisation de la recherche dans les discours institutionnels conduisent alors à une relecture des activités des architectes par le prisme du vocabulaire de la recherche. Dès lors, la question se pose : l'uniformisation des pratiques sous une même dénomination sert-elle réellement les intérêts des pratiques elles-mêmes ? Ces démarches favorisent-elles la production de connaissances transférables, partageables et discutables au sein d'une communauté de pairs — soit les critères fondamentaux de la recherche académique — ou devraient-elles plutôt être reconnues pour leur capacité à transformer les pratiques, les structures et les territoires ?

Par conséquent, nous constatons que les pratiques qualifiées de recherches sont très diverses, et que l'usage d'une même dénomination attise les tensions, comme le souligne le salarié du pôle Hors-piste :

> « Mais il faut se faire à l'idée que ce qu'on appelle recherche peut prendre vraiment beaucoup de formes différentes et il ne faut pas essayer de faire quelque chose d'universel à chaque fois. Il faut bien rester dans son truc, c'est plus de sérénité pour tout le monde à la fin. » (SH14)

Au fil de l'enquête, après avoir montré ce que les politiques attendent des agences d'architecture, nous avons observé que les architectes engagés dans la recherche aspirent eux aussi à des transformations : une quête de légitimation, mais aussi une évolution dans l'organisation de leurs structures, un renouvellement des façons de faire et de penser le projet, toujours dans l'objectif de mieux le servir. Il s'agit moins de repenser la conception ou le projet en soi que de préciser leur activité — la manière dont elle se différencie des autres architectes et acteurs de la construction — ainsi que la spécificité de leur agence. Ils cherchent aussi à investir de nouveaux territoires, en reconquérant des domaines délaissés, comme la technique, la construction, ou le développement d'outils pour la rénovation et l'accessibilité. La recherche apparaît alors comme une tentative de faire autrement, de faire mieux, en s'engageant au-delà des demandes, des rémunérations et des réponses préétablies. En définitive, les cadres légitimants permettent de saisir ce que les architectes cherchent à accomplir en les mobilisant : se définir, valoriser des activités jusque-là trop peu reconnues, se démarquer, expérimenter, orienter et enrichir leurs pratiques, et gagner en visibilité. La recherche devient ainsi, pour les architectes, un espace de négociation entre logiques scientifiques, professionnelles et entrepreneuriales.

Chapitre 8 : Les agences d’architecture au regard de leurs pratiques de recherche : prédispositions et incompatibilités professionnelles

Si des mesures en faveur du développement de la recherche dans les agences d’architecture sont mises en place et qu’elles offrent aux agences, une marche à suivre — un sujet, un terrain, un protocole, des objectifs, des critères de participation et d’évaluation, des moyens et/ou un calendrier —, il reste à s’interroger sur la compatibilité de la recherche telle qu’elle est promue par les politiques publiques avec les pratiques existantes, les organisations que sont les agences et les spécificités professionnelles. Si la recherche induit des évolutions dans les agences d’architecture, de quelles natures sont-elles, et que nous révèlent-elles sur les agences d’architecture ?

Une des hypothèses posées en amont de ce travail concerne le champ de l’architecture, envisagé comme trop spécifique pour s’inscrire pleinement dans les dispositifs incitatifs généraux et bénéficier des cadres de la recherche et de l’innovation tels que définis et déployés par les politiques publiques. Il s’agit de mettre en lumière le fonctionnement du groupe professionnel, ce qui le distingue, influence son évolution et conditionne son rapport à la recherche — à l’échelle des activités menées, des organisations que sont les agences d’architecture, et du fait professionnel. À partir des entretiens réalisés et en mobilisant l’état de l’art relatif aux agences d’architecture, nous avons exploré la manière dont les architectes composent avec l’héritage professionnel tout en s’adaptant aux évolutions de leurs conditions d’exercices. Il s’agit d’observer les effets de cette quête d’autonomie professionnelle : les chemins empruntés, les formes de compromis, les dynamiques en cours. Ainsi, dans ce huitième et dernier chapitre, notre objectif est de contribuer à une meilleure compréhension des agences d’architecture en identifiant, au prisme de notre corpus, les prédispositions, les leviers et les points de tension liés à l’intégration de la recherche dans ces structures.

1. La recherche comme vecteur d’évolution des activités des architectes : entre diversification, spécialisation et valorisation

L’activité traditionnelle des architectes, centrée sur la maîtrise d’œuvre, repose sur une commande émise par un maître d’ouvrage. Ce cadre conditionne en grande partie leurs actions : par la nature même de la commande, son degré de formalisation, le maître d’ouvrage qui en est à l’origine, ou encore les modalités de sélection retenues pour désigner l’agence en charge du projet. L’organisation du travail des architectes s’adapte à ce mode d’accès à l’activité : veille sur les appels à projets, entretien d’un réseau, modes de rémunération particuliers, accompagnement des maîtres d’ouvrage, etc. Dans un tel système, structuré autour de la réponse à une commande, comment la recherche peut-elle prendre place ?

1.1. Allier recherche et commande

Ce rapport spécifique à la commande s'observe notamment à travers trois dimensions : la veille active menée par les agences pour repérer et répondre aux appels d'offres, les stratégies déployées pour agir sur la commande, et les contraintes inhérentes à ce fonctionnement.

L'activité des architectes étant dépendante de la commande, ils seraient passifs vis-à-vis de l'activité à venir, dans l'attente :

> « Je pense qu'on a un vrai problème et j'en fais partie : j'attends que la commande tombe. » (Frédéric Denisart)

Frédéric Denisart le constate en faisant son autocritique, mais aussi celle de la profession. Il cite Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, qui, dans le cadre de la création d'un groupe de travail copiloté par Frédéric Denisart, a demandé aux architectes de devenir plus proactifs envers la commande. Selon lui : « il faudra qu'ils [les architectes] perdent leur habitude d'attendre la commande, il faudra qu'ils apprennent à aller la chercher ». Ce constat mérite toutefois d'être nuancé à la lumière des activités rapportées par les architectes : veille active, communication, conseil ou encore entretien de leur réseau professionnel. Par ces démarches, ils participent activement à orienter, sélectionner et susciter les commandes. Par-là, certains interviennent sur la commande pour y inscrire une dimension de recherche, ainsi que les conditions qu'ils jugent nécessaires pour qu'une commande rende possible une démarche de recherche.

Tout d'abord, il est important de rappeler que la commande publique est réglementée et que, par suite, l'accès aux appels d'offres publics de maîtrise d'œuvre l'est également. Ainsi, en fonction du montant de travaux, le maître d'ouvrage public a différentes obligations quant à la publicité et au mode de passation du marché à mettre en œuvre. Pour y prétendre, les architectes ont alors à opérer une veille, dans laquelle ils investissent plus ou moins de temps et de ressources humaines, et une sélection selon différents critères. Ils concernent l'intérêt porté au programme (type de programme, mais aussi la manière dont les attentes de la maîtrise d'ouvrage sont exprimées), à la maîtrise d'ouvrage (celle-ci est connue ou non), au montant de travaux et à la situation géographique. Par-là, les architectes prennent en considération l'intérêt qu'il porte à l'appel d'offres et l'estimation qu'ils font de leurs chances de succès. De plus, des critères liés à l'organisation interne de l'agence entrent en jeu. Il est nécessaire de prendre en compte le temps consacré à la veille pour identifier les appels d'offres, ainsi que celui investi dans la préparation des candidatures, une tâche fréquemment critiquée par les architectes, car elle est chronophage et non indemnisée. Ils dénoncent également le grand nombre de concurrents souvent impliqués :

> « Rappelle-toi le calcul qu'on avait fait : on avait été 61 équipes à répondre, en moyenne, il y avait 3 jours de boulot pour l'ensemble des équipes, quand on additionnait le temps que toutes les équipes avaient passé à répondre, on avait 3 fois la valeur du marché. » (Jean Werlen, Urbitat+)

La sélection des appels d'offres par les architectes dépend aussi des ressources disponibles et des calendriers des projets en cours. Il s'agit de composer avec les temporalités propres à chaque mission, en fonction des capacités internes de l'agence, voire, le cas échéant, de recruter. Enfin, certains critères relèvent de logiques partagées par la profession : l'intérêt historique pour la commande publique, la recherche d'un éventail de commandes variées, à la fois pour garantir une certaine stabilité financière (la dépendance à un seul projet, aussi rémunérateur soit-il, fragilise l'équilibre de l'agence), pour accroître leur visibilité, mais aussi par désir de se confronter à des programmes variés. Florent Champy décrit en effet une préférence des architectes pour un exercice

généraliste de la profession au détriment de la spécialisation[1336]. Un appétit pour des projets davantage stimulants intellectuellement, artistiquement ou éthiquement s'exprime au détriment d'une recherche d'optimisation des processus de production, à travers le caractère reproductible d'un certain savoir-faire ou de points de méthode, et, par-là, d'une certaine efficience et de bénéfices économiques. En ce qui concerne la commande privée, les conditions d'accès et les stratégies mises en œuvre par les architectes sont différentes. Ils ont à entretenir leur réseau professionnel, à se faire connaître et reconnaître, voire à réaliser des missions de conseils avant d'accéder à la commande, puisque les marchés privés se concluent très majoritairement de gré à gré, sans obligation de publicité ni de mise en concurrence.

En ce qui concerne l'évaluation de la compatibilité d'une commande avec une démarche de recherche, plusieurs types d'opportunités ont été évoqués au sein de notre corpus d'entretiens. Certains appels à projets, émanant d'organismes étatiques ou semi-publics, peuvent explicitement intégrer une dimension de recherche. Celle-ci peut prendre différentes formes : intégration de chercheurs dans l'équipe, livrables attendus, thématiques de recherche ciblées, objectifs expérimentaux, etc. Ces appels s'inscrivent alors dans des procédures distinctes de la commande classique, en ciblant explicitement des démarches expérimentales ou exploratoires. De plus, selon les entretiens, certains projets publics de grande ampleur ou présentant un caractère exceptionnel peuvent inclure ce que les architectes qualifient de « partie recherche ». C'est le cas, par exemple, de la réhabilitation des tours Aillaud à Nanterre (DF8), ou encore, selon Fanny Delaunay, de projets qui permettent de « questionner un peu la commande et la forme produite ». Elle évoque alors l'existence de « niches » sur lesquelles son agence tente de se positionner. Cependant, ces appels à projets intégrant une dimension de recherche restent très minoritaires. Les activités de recherche ne figurent pas dans les missions de maîtrise d'œuvre définies par le Code de la commande publique (anciennement loi MOP[1337]). En conséquence, la possibilité de confier une mission de recherche n'est pas ni formalisée ni aiguillée, ce qui ne facilite ni son intégration dans les appels d'offres ni son appropriation par les maîtres d'ouvrage.

Un second type d'opportunités rassemble des commandes au sein desquelles les architectes perçoivent, de manière plus ou moins explicite, un besoin ou un terrain propice à l'intégration d'une démarche de recherche. Ainsi, lorsqu'une commande ne comporte pas explicitement de dimension de recherche, certains architectes peuvent chercher à l'initier, la détourner ou la faire évoluer en ce sens. Lorsqu'une agence porte déjà des thématiques de recherche, elle peut repérer dans les appels d'offres des opportunités de les approfondir ou de les prolonger. À titre d'exemple, Louis Piccon a rapporté une proposition adressée à un maître d'ouvrage : concevoir la maison du projet — prévue dans le cahier des charges et vouée à devenir une maison des associations — comme un bâtiment démonstrateur sur la terre. Par-là, lui et son équipe ont remporté l'adhésion de la maîtrise d'ouvrage en charge de la création de la ZAC et ont réussi à imposer aux promoteurs de payer pour la construction de la maison du projet en terre[1338]. Lors de la journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, pour Christine Edeikins des Ateliers 2/3/4, chaque projet est l'occasion d'aborder des questions sous des angles nouveaux et de générer des usages que les maîtres d'ouvrage n'ont pas inscrits dans le cahier des charges. Il s'agit pour les architectes d'être force de proposition et d'identifier les lieux et les questions de la recherche. Toujours dans la même

1336 CHAMPY Florent, « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte : les effets de l'organisation administrative sur la répartition du travail entre architectes », *Genèses*, n° 37, *Sciences du politique*, 1999, pp. 93-113.

1337 Celle-ci ne s'applique que pour la commande publique, mais la description des missions de la maîtrise d'œuvre sert plus largement à définir le processus de travail des architectes.

1338 Le projet a finalement été arrêté.

logique, Claude Valentin voit dans la prescription une étape clé où l'architecte a un rôle à jouer pour participer au développement de filières locales. Selon lui, la prescription nécessite une structuration et une intelligence particulière que la recherche peut apporter.

Un élément clé, régulièrement mentionné dans les entretiens, réside alors dans la qualité de la relation entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, celle-ci doit se montrer ouverte. Toutefois, les maîtres d'ouvrage ne se répartissent pas en deux catégories : les favorables à la recherche et ceux qui ne le sont pas. Il ressort des entretiens que le maître d'ouvrage peut appuyer le développement d'une recherche, même si elle n'a pas été formulée dans la commande, lorsqu'il perçoit et partage un intérêt pour l'objet de la recherche (performance énergétique, responsabilité sociétale des entreprises, etc.), et lorsqu'il est dans une relation de confiance avec la maîtrise d'œuvre. C'est à travers la traduction de la commande, la compréhension des attentes du maître d'ouvrage par le maître d'œuvre et la conception d'une architecture en adéquation, que l'architecte pourrait introduire une dimension de recherche. Pour reprendre les termes de Didier Fèvre, l'architecte qui gagne la compétition est celui « qui rentre dans l'état d'esprit du maître d'ouvrage ». Bien évidemment, d'autres conditions indépendantes de sa volonté doivent être présentes, comme les moyens financiers et un calendrier qui autorisent la recherche. Ainsi, selon Louis Piccon, il faut aussi accepter que tous les projets n'offrent pas la possibilité d'alimenter une recherche :

> « Il y a des projets où on n'a pas pu développer quoi que ce soit, parce que le maître d'ouvrage voulait son projet sur un certain mode, on a répondu à ça et on n'a pas donné une plus-value d'innovation ou de recherche ou quoi. » (Louis Piccon)

Au cours des entretiens, certains individus interrogés ont également distingué les différents maîtres d'ouvrage et leur propension à la recherche. Par exemple, les bailleurs sociaux sont décrits, en tant que propriétaires d'un parc immobilier, comme étant intéressés par l'efficacité, mais aussi par la pérennité. Ils ont intérêt à ce que les logements qui composent leurs parcs ne se dégradent pas, que leurs locataires soient satisfaits, en comparaison avec les promoteurs privés qui sont davantage tenus par une rentabilité immédiate. Pour le responsable du pôle Hors-piste, les investisseurs, plus que les promoteurs, ont également une vision à plus long terme, « ils veulent avoir des actifs qu'ils vont garder dans leur portefeuille longtemps, donc ils font généralement des choix un peu plus responsables » (SH14). Pour certains, la maîtrise d'ouvrage publique a aussi le devoir de donner l'exemple et d'être favorable à la recherche. Ainsi, en fonction du maître d'ouvrage et de ses propres intérêts, celui-ci peut se montrer plus ou moins enclin à la recherche.

D'autre part, une autre manière d'appréhender l'évolution de la relation entre les architectes et la commande est de penser que ceux-ci peuvent agir pour la créer — il s'agit d'une logique introduite par Lorenzo Diez, le président de l'association Région Architecture, au cours des entretiens menés conjointement. En réponse, Frédéric Denisart identifie différentes situations pour lesquelles il aimerait intervenir, telles que proposer davantage de missions de conseils en faveur de la valorisation du patrimoine, notamment auprès de personnes vieillissantes qui souhaitent rester dans leurs domiciles. Selon lui, les architectes identifient des besoins et des enjeux pour lesquels ils se sentent compétents et en mesure de proposer des solutions. Il faut ensuite concrétiser l'ambition, convaincre des maîtres d'ouvrage potentiels, obtenir une commande et, si possible, y intégrer une composante recherche. Si l'idée de créer la commande a été soufflée aux agences rencontrées dans le cadre de la mission réalisée pour Région Architecture, aucun architecte interrogé n'a rapporté d'aboutissement dans ce sens. Le pôle Hors-piste ne crée pas la commande, mais il la suscite grâce à la réalisation d'études ciblées sur des sujets identifiés comme porteurs et d'études de cas présentées au réseau de clients de l'agence. Ceux-ci peuvent donner suite et passer commande (SH14). Certains, à l'image de Frédéric Denisart, ont évoqué des sujets qui méritent des réponses, d'autres, comme Giovanni Pace, ont fait référence à un programme qu'ils rêvent d'investir — en

l'occurrence la conception d'un cimetière. Le collectif Studiolada a quant à lui évoqué de potentielles stratégies de communication à travers la réalisation d'un portfolio illustrant les club-houses réalisés par l'agence dans le but de donner l'envie à de nouveaux maîtres d'ouvrage de les solliciter pour la réalisation de leur club-house. Les architectes interrogés ont présenté d'autres idées, à l'état d'ambition ou d'ores et déjà mises en œuvre dans une logique de diversification des missions réalisées ou d'obtention de nouveaux marchés, mais celles-ci ne correspondent pas à la création d'une commande de maîtrise d'œuvre. Elles sont de l'ordre de la vente d'outils (application, gestion du patrimoine BIM), de biens marchands (mobilier, brique de bois) ou de missions de conseils (aide à la programmation, gestion du patrimoine).

Bien que notre corpus ne fournisse pas d'exemple explicite de commande créée à l'initiative des architectes, le cas de l'agence Syvil apparaît intéressant à cet égard. L'agence, qui se présente comme un *think-tank*, a été lauréate des AJAP en 2018 et bénéficie du label Jeune Entreprise Innovante. Elle a ainsi reçu plusieurs formes de validation et de consécration de la part des institutions publiques. Elle a été représentée par Achille Bourdon dans le groupe de travail *Innovation architecturale* organisé par le ministère de la Culture et lors de la journée de lancement de l'Observatoire de l'économie de l'architecture. Pour lui, l'architecte a une capacité de conseils que son agence met à profit :

> « Juste très concrètement : on fait de la recherche, on construit un objet qui est le résultat de notre recherche. On va le présenter à des opérateurs qui sont confrontés aux enjeux qu'on a traités et c'est arrivé plusieurs fois : il nous passe la commande pour aller explorer dans l'opérationnel les enjeux qu'on a soulevés. Donc, on est vraiment dans cette espèce de profil d'architecte tactique. » (Achille Bourdon, Syvil)

Selon l'architecte, son agence s'épanouit dans la commande privée en influant sur la commande pour que l'architecte ne soit plus réduit à être « la cinquième roue du carrosse ». Ainsi, l'agence Syvil s'attelle à traduire des enjeux d'utilité publique en objets dans le but de susciter des commandes chez les maîtres d'ouvrage et d'approfondir les recherches menées dans ce sens. Sur son site internet, elle est ainsi décrite :

> « L'atelier a mis en place une dynamique de recherche visant la création de connaissances originales et la montée en compétence collective sur des sujets spécifiques : la logistique urbaine, l'immobilier dense destiné à la production, la réaffectation des sous-sols délaissés, la requalification des zones d'activités ou encore les projets mixtes (activité et logement…).[1339] »

Enfin, au fil des entretiens, plusieurs contraintes liées à un mode de travail structuré autour de la commande ont été évoquées. Ces éléments influencent directement les conditions d'exercice des architectes et la possibilité d'y intégrer une démarche de recherche. La contrainte la plus fréquemment mentionnée concerne le temps imparti au projet. Les architectes déplorent une réduction progressive des délais accordés pour mener à bien les différentes phases de leur mission :

> « On est dans une logique de production, j'ai envie de dire délirante. Je parle toujours comme un vieux, mais c'est de pire en pire. Aujourd'hui on te donne 4 semaines pour faire un APS[1340]. Là où tu en avais 8, tu en as 4. […] Le logement, c'est le pire du pire. Le promoteur, tu fais une faisabilité, quand il te la valide, tu es déjà en retard. Il te demande déjà de faire un permis, mais il faudrait faire un projet avant de faire un permis. Puis, quand tu as fait le permis, on fait les plans de vente. Mais on est passé de la faisabilité au permis au plan de vente. On n'a pas pris un mois pour travailler vraiment le projet, donc tu te bats pour avoir du temps, ce n'est même

1339 Le site internet de l'agence Sylvil, consulté le 19 novembre 2024. URL : https://syvil.eu/fr

1340 Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) font partie des éléments de missions de maîtrise d'œuvre tels que définies par le Code la commande publique.

> pas de l'argent qu'on demande, mais du temps. […] C'est de la qualité qu'on vous donne. On vous la donne au même prix ou alors on ne vous la donne pas. Je le dis souvent, on est le seul métier assez stupide pour demander à travailler plus sans plus d'argent. » (Thierry Rey)

Pour Thierry Rey, les temporalités très courtes imposées par la maîtrise d'ouvrage renforcent la difficulté à dégager du temps pour se consacrer à de la recherche. Les calendriers des projets priment et rythment le travail de l'agence. Ce constat est partagé par Frédéric Denisart, qui explique être structuré pour répondre aux demandes des maîtres d'ouvrage et qu'il est difficile de dédier du temps à la recherche lorsque la semaine de travail a déjà été trop longue. Là encore, le rôle du maître d'ouvrage est primordial pour autoriser des temps d'études plus longs. Ainsi, Louis Piccon explique que, grâce à un maître d'ouvrage qui n'a pas imposé un calendrier trop strict et des bouleversements politiques qui ont impacté le calendrier d'un projet, son agence a pu mener des études pendant 40 mois. Selon Louis Piccon, l'agence s'est réjouie de pouvoir les mener, tout en précisant que celles-ci représentent bien évidemment un coût. Pour Loïse Lenne, avoir plus de temps pour effectuer des recherches dans le cadre du projet — qu'elle distingue clairement de faire de la recherche — pourrait faire émerger des envies de recherche au sens propre. Elle cite comme exemple le travail effectué par l'agence Canal architecture, qu'elle décrit comme des recherches extensives réalisées à la suite d'un projet et publiées dans un livre. L'enjeu est alors toujours de dégager du temps en dehors des temps de production contraints par les calendriers des différents projets de l'agence, pour construire des temps alloués à la recherche. L'agence Enia et Emmanuel Camus rappellent également que le temps de la création ne peut être ni trop restreint ni pleinement anticipé. Ainsi, dans un contexte où les délais sont déjà jugés trop contraints pour mener à bien leur travail, les architectes soulignent la difficulté d'intégrer une dimension de recherche aux projets, celle-ci nécessitant un temps supplémentaire.

Une autre série de contraintes tient aux cadres réglementaires qui encadrent la commande publique et l'exercice de la profession. Sans revenir en détail sur des éléments déjà évoqués, rappelons que le Code des Marchés Publics et le Code de déontologie limitent l'intervention des architectes en amont et en aval du marché de maîtrise d'œuvre. Ainsi, un architecte ne peut pas participer à la préparation de la procédure (définition du programme, du budget prévisionnel, des critères de sélection, etc.) et prétendre au marché pour respecter le principe de libre concurrence dans le cadre d'un marché public de maîtrise d'œuvre[1341]. De même, sa mission doit rester distincte de celle confiée aux opérateurs économiques chargés de travaux[1342]. Le Code de déontologie des architectes rappelle également qu'il ne peut être juge et partie : il lui est interdit d'assurer à la fois la conception et des fonctions de contrôle ou d'expertise sur un même projet[1343]. Par ailleurs, les sociétés d'architecture ne peuvent pas exercer d'activités immobilières, commerciales ou financières[1344]. En effet, si la Loi sur l'architecture ne mentionne pas directement cette séparation, le Code de déontologie impose, à l'article 8, que toute activité parallèle soit clairement identifiée, exercée en toute indépendance et connue du public. Enfin, Claude Valentin a également rappelé que le Code des marchés publics n'est pas non plus rédigé pour favoriser la production locale, au contraire, il impose le respect de la libre concurrence. L'ensemble de ces obligations limite les possibilités pour les architectes d'introduire ou de valoriser des dimensions de recherche dans les marchés auxquels ils candidatent.

1341 Article R2111-2 du Code de la commande publique.

1342 Article L2431-1 du Code de la commande publique.

1343 Article 9 du Code de déontologie des architectes.

1344 ORDRE DES ARCHITECTES, « Ce qu'il faut savoir sur les sociétés d'architecture », Site internet de l'Ordre des Architectes, article mis à jour le 28 août 2024, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/ce-quil-faut-savoir-sur-les-societes-darchitecture-91530

Patrick Rubin et Didier Fèvre ont également souligné des évolutions dans les procédures, notamment avec l'apparition des marchés de conception-réalisation[1345] et de marchés globaux de performance. Ces nouvelles formes de contrats remettent en question la place et le rôle de l'architecte, en imposant de nouveaux types d'association (conception-réalisation) et de nouvelles attentes (marchés globaux de performance)[1346]. Pour Patrick Rubin, associer dès le départ l'entreprise et l'architecte dans un projet est une approche pertinente, permettant de gagner du temps et d'enrichir le projet grâce à un dialogue autour des solutions à adopter. Cependant, il souligne que les architectes restent méfiants à l'égard de ce type de marché, à juste titre, car ils risquent de perdre leur rôle de mandataire au profit d'une entreprise générale, souvent plus grande et mieux organisée, où les décisions sont largement dictées par des considérations économiques. Ainsi, les marchés de conception-réalisation offrent une opportunité, non sans risques, de renforcer les partenariats et les collaborations entre les architectes et les entreprises de construction. Didier Fèvre a également mentionné les marchés de conception-réalisation, en évoquant les mêmes risques que ceux relevés par Patrick Rubin. De plus, il a rapidement mentionné les marchés globaux de performance[1347]. Un architecte impliqué dans ce type de marchés doit accompagner sa proposition architecturale d'un état des performances correspondantes. En effet, ces marchés placent au cœur des préoccupations les enjeux environnementaux, s'appuyant sur des objectifs de performance chiffrés qui intègrent la prise en compte de l'exploitation et de la maintenance du bâtiment. Les architectes sont alors sommés de traduire leur projet en performances chiffrables, souvent dans un contexte d'incertitudes, puisque les données relatives à l'exploitation (durée d'utilisation du bâtiment, équipements générant de la chaleur, etc.) pouvant être partielles, et le projet architectural évoluant au fil des phases. Ces marchés impliquent donc une responsabilité accrue pour les architectes, qui sont contraints de s'engager rapidement et de manière plutôt approximative sur des performances énergétiques, ce qui restreint la possibilité d'explorer des solutions expérimentales dont l'efficacité n'est pas encore pleinement maîtrisée en amont du projet. Cela conduit à privilégier des solutions industrielles et éprouvées, dont les caractéristiques sont maîtrisées et relèvent de la responsabilité du fabricant. Enfin, ce point nous amène à évoquer une autre contrainte souvent associée aux conditions d'exercice des architectes, bien qu'elle soit absente des témoignages recueillis : l'obligation d'assurance et la responsabilité civile de l'architecte[1348]. Ces exigences peuvent constituer un frein à l'expérimentation, dans la mesure où les architectes peuvent être dissuadés de prendre certains risques ou être limités par les exigences de leur assureur. Le rapport du groupe de travail *Innovation architecturale* souligne la nécessité d'accompagner les architectes afin qu'ils améliorent leur capacité d'archivage et ainsi, qu'ils soient en capacité, notamment dans le cas d'une dérogation aux règles grâce à une solution d'effets équivalents, de présenter tous les éléments relatifs à la disposition innovante[1349].

1345 Selon l'article L2171-2 du Code de la commande publique : « le marché de conception-réalisation est un marché de travaux permettant à l'acheteur de confier à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux ».

1346 BIAU Véronique, « Les architectes et les contrats globaux : "l'expérience d'un monde à l'envers" », *Lieux Communs*, nº 17, *Les Mondes de l'Architecture*, LAUA-Ensa Nantes, 2014, pp. 29-46.

1347 Ceux-ci sont définis par l'article L.2171-3 du Code de la commande publique :

« Le marché global de performance associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables. »

1348 Article 16 de la Loi nº 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

1349 SDAQCCV/BQAP, *Innovation architecturale − proposition de feuille route*, 29 août 2019, remise par Fabienne Fendrich, p. 3.

1.2. Proposer de nouveaux services

Bien que le travail des architectes demeure étroitement lié à la commande, nous avons observé qu'ils tendent à diversifier leurs activités en développant des services au-delà de la seule maîtrise d'œuvre. Ce faisant, ils contournent en partie la logique traditionnelle de la commande et élargissent le spectre des missions qu'ils assument. Selon une étude du *Royal Institute of British Architects*, une prise de conscience croissante du rôle potentiel de la recherche est en cours, à la fois dans le cadre des processus de projet, mais aussi pour diversifier la gamme des services proposés[1350]. Parmi notre corpus, aucune agence n'a structuré une offre de service autonome relative à des prestations de recherche. Le lien entre diversification des activités et ce qui est désigné comme « recherche » demeure donc plus ténu. Ainsi, les architectes interrogés ont évoqué différentes missions réalisées en amont et en aval de la conception architecturale. Elles donnent à voir comment les architectes étendent leur panel d'interventions (territoire d'exercice), cherchent à reprendre la main face aux autres acteurs du secteur du bâtiment, diversifient leurs sources de revenus avec des missions qui présentent d'autres caractéristiques en termes de temporalité, de rémunération, et d'activités, notamment. Elles témoignent aussi de la volonté des architectes d'agir pour la qualité de la production architecturale et de la nécessité, selon eux, pour ce faire, d'intervenir au-delà de leurs prérogatives. Lorsqu'ils ont décrit la manière dont certaines missions ont émergé, les architectes ont parfois mobilisé le terme de « recherche ». Celle-ci peut alors désigner une phase d'analyse des enjeux, permettant ensuite de proposer un nouveau service. Dans d'autres cas, elle renvoie plus précisément à l'étape de mise au point du service lui-même. Enfin, certaines missions sont assimilées à une forme de recherche, dans la mesure où elles s'écartent des activités habituelles et sont perçues comme singulières par ceux qui les mènent. Ainsi, Claude Valentin revendique et explicite clairement sa volonté d'intervenir en dehors de la maîtrise d'œuvre :

> « Si on regarde le cycle de vie d'un ouvrage, la phase de maîtrise d'œuvre, là où on met le moment d'intervention de l'architecte entre son contrat et la réception des travaux, il y a quelque chose qui se passe avant et il y a quelque chose qui se passe après. Si on prend la roue de l'analyse du cycle de vie, les architectes peuvent intervenir plusieurs fois : pour créer le bâtiment, le transformer, le restructurer et l'étendre, puis un jour le démolir pour faire autre chose dessus. Mais moi, ma question c'est : est-ce qu'il n'y a pas à chercher à exister avant et après la maîtrise d'œuvre, en amont et en aval ? En fait, c'est ça le tout début de la réflexion, c'est élargir le spectre complètement au-delà du modèle habituel. » (Claude Valentin)

Le travail de l'agence Syvil s'inscrit pleinement dans cette logique, en intervenant en amont de la commande, pour traduire les politiques publiques en objets architecturaux — comme l'illustrent, par exemple, leurs réflexions sur « l'immobilier productif vertical » — ou pour formuler des propositions sur des enjeux d'aménagement du territoire, tels que la logistique urbaine ou les zones d'activités. Pour Brice Piechaczyk de l'agence Enia, l'agence Syvil a compris très tôt ce que son agence a mis une vingtaine d'années à comprendre, l'importance des missions de conseil dont les maîtres d'ouvrage ont besoin et qui sont aujourd'hui réalisées « par des gens qui *in fine* ont quasiment le même montant d'honoraires que les architectes qui travaillent derrière eux » (journée de lancement de l'observatoire de l'économie de l'architecture).

Toujours en amont de la maîtrise d'œuvre, Frédéric Denisart pense que les architectes ont à se positionner sur « les micros marchés », tels que les diagnostics accessibilités. Certes, ces missions

1350 ROYAL INSTITUTE OF BRITISH ARCHITECTS (RIBA), *How architects use research – case studies frome practice*, 2014, disponible en ligne. URL : https://www.architecture.com/knowledge-and-resources/resources-landing-page/how-architects-use-research?srsltid=AfmBOoq7_rhVhqKf1o23E0GGKGt8moBJ-OeavTs-xC8diwmpyzQmgm7_

sont, selon lui, peu valorisées, mais elles peuvent représenter une activité rentable pour aider les agences d'architecture à grandir. Pour Fanny Delaunay, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'habitat participatif ont été une opportunité pour interroger les processus de financement et les processus juridiques de la production du logement. Pour elle, ce sont sur ces missions de conseils que « le chercheur praticien peut trouver une place ». Alicia Orsini, de l'agence Orma Architettura, est également architecte du patrimoine. Elle réalise, en parallèle de la maîtrise d'œuvre, « des diagnostics, de la recherche, des analyses urbaines, des analyses historiques, architecturales » (Journée de lancement de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Ces missions sont pour elles très importantes dans le sens où elles sont l'occasion de « comprendre les problématiques d'un territoire et aussi d'accumuler tout un tas de connaissances techniques qui permettent petit à petit de mieux intervenir sur les projets par la suite » (Alicia Orsini). Enfin, pour Claude Valentin, la programmation représente une autre mission cruciale pour la qualité de la production architecturale et pour laquelle les architectes ont un rôle à jouer. L'agence de Thierry Rey a eu l'opportunité de se positionner sur cet exercice. Elle a candidaté pour la construction du nouveau siège social d'une banque. Cependant, les attentes en termes de programmes étaient peu définies, tout comme l'enveloppe budgétaire, estimée de manière approximative à environ 40 millions d'euros. Plusieurs architectes ont invité le maître d'ouvrage à préciser ses ambitions et à définir un programme afin qu'ils puissent travailler. L'agence de Thierry Rey a quant à elle proposé de « faire un projet sans programme » et de développer une méthode pour construire un programme et un projet simultanément à partir d'un travail en trois dimensions et des « organigrammes spéciaux » pour « questionner l'espace et l'organisation en même temps ». Le maître d'ouvrage a été séduit par la proposition. L'agence d'architecture a également aidé le maître d'ouvrage à trouver le terrain en expertisant différents lieux et en créant des outils d'aides à la décision. Pour Thierry Rey, ce projet représente une opportunité de « travailler autrement ».

En ce qui concerne l'après-maîtrise d'œuvre, Jean-Paul Wetzel et Claude Valentin s'investissent tous deux en faveur de la gestion du patrimoine grâce à l'exploitation du BIM[1351]. Pour Jean-Paul Wetzel, le BIM et la « start-up de services pour la gestion du bâtiment » qu'il a créée offrent un suivi du « carnet d'entretien numérique » d'un bâtiment. Celui-ci permet d'optimiser l'utilisation du bâtiment et, ainsi, de valoriser le bien lorsque son propriétaire veut le vendre en ayant une visibilité et une traçabilité de son entretien et de son état. Pour Claude Valentin, la maquette numérique peut permettre d'anticiper les évolutions d'un patrimoine et de se positionner sur des missions que les grands propriétaires fonciers tendent à externaliser. Son agence a identifié ces grands propriétaires de patrimoine dans le Grand Est et il investit dans le BIM pour proposer ce type de service. Selon lui, le budget travaux (études, conception et construction) ne représente que 20 % du budget de l'opération (incluant l'exploitation du bâtiment).

1.3. Développer de nouvelles compétences

Pour se diversifier, les architectes peuvent investir de nouvelles missions autour de la maîtrise d'œuvre, mais aussi étendre leurs compétences dans cette même phase. Ainsi, pour Claude Valentin : « l'idée c'est de mettre l'architecture au centre de nos préoccupations et décliner les différentes facettes de l'activité autour de notre cœur de métier ». Cette extension des compétences peut prendre différentes formes. Une première voie consiste à recruter de nouveaux profils ou à

1351 Le BIM (*Building Information Modeling*) est une méthode de travail collaboratif autour d'une maquette numérique intégrant les différentes données du bâtiment.

encourager les salariés en poste à développer des compétences complémentaires à leur formation d'architecte. Certaines agences recrutent ainsi des formés à l'architecture qui ont suivi une spécialisation, par exemple dans la construction bois (DF7). D'autres envisagent également le recrutement d'individus aux profils et compétences différents, tels qu'un économiste ou une personne qui présenterait des compétences techniques vis-à-vis des fluides ou de la structure (Studiolada). Toutefois, le recrutement de nouvelles compétences implique, pour le collectif, de voir le nombre de projets réalisés augmenter afin d'avoir suffisamment de travail à fournir à ce nouveau salarié. Pour Maud Nys, la question de se former au sein de son agence pour « aller plus loin sur les calculs thermiques en interne » s'est posée, mais, finalement, l'architecte préfère comprendre ce que font les bureaux d'études, échanger avec eux et être force de propositions pour co-construire des solutions tout en leur laissant leur rôle, leurs compétences et les calculs. Dans l'agence Nunc, il s'agit de développer une expertise propre à l'agence, en son sein au fil des projets et des études (Nunc+).

Du côté de l'agence HAHA, Claude Valentin souhaite internaliser des compétences jusqu'alors réalisées par des bureaux d'études pour diminuer la part de sous-traitance et donc le partage des honoraires : « C'est un critère important par rapport à la raréfaction de notre carnet de commandes, il faut qu'on se nourrisse mieux, plus intelligemment avec moins d'affaires, donc ça veut dire intégrer de la compétence. » Selon Julien Mussier, de l'agence HAHA, le « profil polymorphe de l'architecte permet, en fonction des affinités, d'avoir une orientation un peu plus poussée ». En d'autres mots, les collaborateurs, en fonction de leurs intérêts et de leurs facultés personnels, peuvent développer de nouvelles compétences. Ainsi, progressivement, des modèles ont été créés et affinés au fil des projets pour réaliser les descriptions et les estimations plutôt que de faire appel à un économiste. De même, des pré-dimensionnements thermiques et des dessins d'exécution de charpente peuvent également être réalisés par des collaborateurs qui possèdent un master de spécialisation sur les techniques de mise en œuvre du bois (master ABC de l'ENSTIB) ou un diplôme universitaire de technologie (DUT) en génie civil. Les compétences se construisent à partir des parcours initiaux des personnes, puis se renforcent progressivement en interne, au gré des projets et des affinités individuelles. L'agence sollicite un bureau d'études seulement en fonction des besoins, « sur un point particulier, qui est aussi un point de développement du projet et de l'agence » (Julien Mussier). Pour Claude Valentin, pour procéder ainsi, il faut d'abord rassurer le maître d'ouvrage en lui expliquant qu'il est préférable d'aller chercher un spécialiste approprié une fois que le projet est dessiné et donc connu, plutôt que de faire appel dès la phase de candidature à des experts généralistes. Les bureaux d'études ne sont alors pas cotraitants, mais une « demande d'homologation du sous-traitant par le maître d'ouvrage » est réalisée. L'agence fait ainsi preuve d'une réappropriation des cadres réglementaires et des modes de faire pour empiéter sur les missions des bureaux d'études. Ce mode de fonctionnement se heurte toutefois aux appels d'offres qui exigence la présence de certaines compétences au sein du groupement de candidats. Selon Claude Valentin, il faut alors discuter avec le maître d'ouvrage pour lui présenter le fonctionnement et les compétences internes à l'agence, mais aussi lui rappeler que le maître d'ouvrage ne peut pas exiger que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme déterminée au moment de la présentation d'une candidature ou d'une offre[1352].

Enfin, une dernière modalité d'élargissement des compétences passe par une reconfiguration des relations avec les bureaux d'études. Ainsi, Frédéric Denisart a fondé un bureau d'étude thermique afin d'intégrer la culture de l'étude thermique au sein de l'agence d'architecture, tout en diffusant en retour la culture architecturale dans le bureau d'études. Didier Fèvre émet quant à lui un constat

1352 Article R2142-22 du Code de la commande publique.

critique vis-à-vis de la multiplication des intervenants dans l'acte de bâtir. Chaque structure aurait « des buts différents » et le projet pâtirait de cette diversité d'intérêts. Lui et ses associés ont souhaité sortir des rapports de force avec les bureaux d'études concernant les délais, le prix, les estimations, et endiguer la baisse d'honoraires en intégrant un bureau technique au sein de l'agence. Ils ont d'abord inclus un bureau spécialisé en chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et en électricité, puis les associés ont fait le choix de racheter un bureau d'études spécialiste du bois pour former le « pôle 5/5 ingénierie ».

À travers les expériences partagées dans notre corpus d'entretiens et la manière dont les architectes décrivent leurs activités émergent diverses stratégies visant à « faire autrement ». Il est question de réaffirmer et défendre le rôle et la place des architectes face à l'accroissement du nombre d'acteurs impliqués dans l'acte de bâtir ; de se donner des moyens pour sortir de la production courante, normée et contrainte, notamment en termes de délais. Cet investissement mérite, selon eux, d'être reconnu, rendu possible et financé dans chaque projet. Le vocabulaire de la recherche est alors parfois mobilisé pour qualifier cet engagement, avec plus ou moins d'intensité selon les cadres légitimants dans lesquels la démarche s'ancre. Ainsi, lorsqu'on interroge la manière dont l'investissement dans la recherche influe sur les pratiques des architectes, il apparaît que la « recherche » ne désigne pas tant une activité construite de toutes pièces qu'un terme mobilisé pour qualifier des initiatives, un cheminement, le développement d'une solution, des collaborations, des stratégies d'agence qui s'écartent des cadres habituels de la pratique. Ce sont des opportunités saisies et créées dans l'objectif de produire autrement et de mieux vivre de leur métier. La recherche n'est alors pas pensée comme un but en soi, mais comme une voie d'adaptation aux mutations du marché et à la complexification du cadre professionnel. Les discours des architectes traduisent ainsi une dynamique proche de la recherche et développement : une posture proactive tournée vers la production de réponses nouvelles aux enjeux contemporains. Toutefois, les démarches engagées et nommées recherches restent très hétérogènes et souvent peu formalisées.

2. La recherche et les stratégies organisationnelles des agences d'architecture

Face à l'évolution des activités exercées et des conditions dans lesquelles s'inscrit le travail des architectes, des transformations se manifestent également au niveau des structures organisationnelles que constituent les agences d'architecture. Nous nous penchons ici sur les transformations liées à l'intégration de la recherche au sein des organisations, ainsi que sur les questions qu'elles soulèvent concernant la structuration, la gestion économique, la communication et les ressources humaines des agences. Ainsi, nous nous appuyons toujours sur notre corpus d'entretiens pour mettre en lumière des traits caractéristiques des agences qui influencent leur capacité à s'engager dans une démarche de recherche.

2.1. Les structures juridiques des agences

Les agences d'architecture sont invitées par les politiques publiques à se penser comme des entreprises d'architecture. En parallèle, et depuis un certain temps déjà, les architectes privilégient la constitution en société à l'exercice libéral en nom propre (Chapitre 6). En 2003, Elisabeth Courdurier et Guy Tapie ont relevé les « préoccupations organisationnelles croissantes de la part des architectes et une forme de rupture culturelle en introduisant des considérations économiques dans la gestion de l'activité[1353] ». Ils ont également listé les motivations invoquées par les architectes pour adopter un statut de société :

> « […] multiplier l'investissement en moyens, se protéger en matière de responsabilités, se procurer des avantages fiscaux et de couverture sociale ; ouvrir les capitaux aux personnes morales tout en maintenant la majorité aux architectes pour imposer en cas de besoin l'intérêt public de l'architecture. Cela permet d'accueillir plus facilement des associés et constitue un gage de sérieux pour les clients industriels ou les grosses entreprises, notamment étrangères. De plus, les sociétés conservent une meilleure compétitivité dans les périodes de crise.[1354] »

Les travaux récents portant sur les SCOP et les collectifs d'architecture mettent en évidence la volonté de certains architectes d'imprégner leur organisation de leur culture, de leurs aspirations, ainsi que d'une vision renouvelée de leurs pratiques, de leur mode de fonctionnement, voire de leur profession. Au-delà de ces deux formes spécifiques, notre corpus révèle une diversité de formes juridiques choisies par les architectes pour leur société. De plus, en retraçant les choix effectués lors de la création de leurs sociétés, ainsi que leurs évolutions au fil du temps, il apparaît clairement que les architectes ne sont pas indifférents aux dimensions organisationnelles et structurelles de leur agence. Au contraire, certains montages multi-sociétés ou configurations originales témoignent d'un véritable auto-saisissement des enjeux entrepreneuriaux. Ces dispositifs permettent aux architectes de diversifier leurs activités ou d'exercer leur métier selon des modalités qu'ils jugent adaptées, tout en conservant les marqueurs d'une pratique libérale : taille réduite des structures, relation individuelle au travail et à la responsabilité, valorisation des engagements professionnels dans la présentation de l'agence et de son organisation. Nous revenons d'abord sur les points de vue exprimés quant à la taille jugée optimale d'une agence pour mener une activité de recherche, avant d'examiner les montages organisationnels singuliers observés dans notre corpus, qui traduisent des ajustements structurels au service de l'évolution des pratiques architecturales.

Les informations relatives aux agences qui composent le corpus sont données à voir dans le tableau n°20. Les données fournies par les doctorants en CIFRE et les salariés sont moins précises que celles données par les dirigeants d'agence, les doctorants n'ayant pas connaissance des coulisses de la création et de la gestion d'entreprise. Par exemple, il existe une société par actions simplifiée, qui est l'agence de la doctorante DF7, mais aussi deux autres sociétés à responsabilité limitée, dont la doctorante n'a pas fait mention, nommées *[nom de l'agence] consultants*, qui propose des missions de conseil, et *[nom de l'agence] et associés*. Nous n'avons donc pas connaissance des motivations et des activités réalisées qui justifient la création de ces différentes sociétés.

1353 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003, p. 130.

1354 *Ibid.*

Nom de l'agence	Nom de l'interrogé	Localisation	Type de structure	Chiffre d'affaires	Ressources humaines	Cadres légitimant
HAHA	Claude Valentin et Julien Mussier	Saint Nabord (88)	SARL	800 k€	15 salariés dont 8 en CDI	CIR CIFRE Appels à projets de recherche
Nunc architectes	Louis Piccon + salariés	Eckbolsheim (67)	Nunc Alsace : SELARL + 3 SARL (Bretagne, Savoie, Paris) + 1 GIE + 1 SAS : Nunc+	GIE : 2 M€ Nunc Alsace : 500 k€	GIE : 24 dont 8 co-gérants Nunc Alsace : 8	Echanges avec une candidate CIFRE/abandonné Atex Appels à projets expérimentaux et innovants Programme E+C- Partenariats multiples
Giovanni Pace	Giovanni Pace	Reims (51)	SERL	3,2 M€	20 salariés	Programme E+C- (Ademe)
Urbitat +	François Nowakowski Claire Hamann Jean Werlen	Strasbourg (67)	SARL	300 k€	6 dont 1 gérant non salarié	Appels à projets de recherche
Rey + De Crécy	Thierry Rey	Strasbourg (67)	SARL	2,5 M€	24 dont deux associés	
Studiolada	Aurélie Husson Christophe Aubertin Xavier Géant	Nancy (54)	6 EURL SCM	Du collectif : 640 k€	6 associés, 4 salariés et 2 stagiaires	Atex
AMA architectes	Frédéric Denisart	Charleville-Mézières (08)	SARL : AMA SARL : Atelier des techniques environnementales SARL : Innovation — Métal — Bois SAS : Matières d'innovation	500 k€ (AMA architectes)	5 dont un associé	Création d'une application Co-conception d'une solution technique
André & Moulet	Francis Moulet	Nancy (54)	SAS	1,35 M€	13 salariés et 2 associés	
Intensités	Pierre Colnat	Nancy (54)	SAS	200 k€	4 associés dont 1 non salarié	
ANAU puis Cinq-Cinq	Didier Fèvre	Nogent-sur-Seine (10) et Paris (75)	2 SARL : ANAU & Fèvre et Gauchet liées par une holding 5/5 : 4 sociétés : 1 holding, 2 SAS et 1 SASU	Entre 2 et 2,5 M€ (ANAU) 5 M€ (Cinq-Cinq)	ANAU : 7 à Nogent et 11 à Paris 5/5 : environ 50 personnes	Pôle concours

AZC	Marine Jacques-Leflaive	Nuits-Saint-Georges (21)	SAS	600 k€	8	Études et développement de solutions dans la pratique quotidienne
Atelier 15	DF12 Fanny Delaunay	Ivry-sur-Seine (94)	SARL coopérative	300 k€	Entre 6 et 9	CIFRE
FFW	Jean-Paul Wetzel	Mulhouse (68) Danjoutin (90)	SARL : FFW SAS : ALWA Start-up	350 k€ 150 k€	6 1	Start-up de services Associé docteur
Agence de SH14	SH14	Vincennes (94)	EURL	3,2 M€	23	Pôle de R&D
Talweg architecture	Emmanuel Camus	Troyes (10)	SARL + 1 EURL détenue par la SARL	Autour de 700 k€	7	Échange avec une candidate au CIFRE/abandonné
Canal architecture	Patrick Rubin	Paris (75)	SAS	1 M€	11	Publication de livres
Fil architecture	Maud Nys	Nantes (44)	SARL : atelier FIL Association : collectif FIL	80 k€/ structure	2 etp par structure, mais 5 salariés dans la SARL	Associée chercheuse Programmes expérimentaux et innovants Publication
AgwA architectes	Benoît Vandenbulcke	Bruxelles, Belgique	SARL	?	18	Associé docteur Groupe de recherche en parallèle
Agence de DF4	DF4	Paris (75)	SAS	13,2 M€	12 associés et 120 collaborateurs	CIFRE
Agence de DF5	DF5	Paris (75)	SA	15,1 M€	110 collaborateurs	CIFRE CIR Pôle recherche
Agence de DH6	DH6	Paris (75)	SAS	Entre 1 et 1,5 M€	25	CIFRE CIR en cours de demande
Agence de DF7	DF7	Paris (75)	SAS	18,9 M€	125	CIFRE
Agence de DF8	DF8	Paris (75)	SARL	362 k€	6	CIFRE CIR
Agence de DH9	DH9	Paris (75)	SAS	16,9 M€	13 associés & 150 salariés	CIFRE
Agence de DH11	DH11	Paris (75)	SAS	7 M€	8 associés et plus de 50 collaborateurs	CIFRE Fondation & expositions
Loïse Lenne	Atelier MLH	Paris (75)	SAS SCM Les ateliers	?	2	Associée docteure

Tableau n°20 : Synthèse des informations relatives aux agences qui composent notre corpus d'entretiens

Source : Les informations sont celles fournies par les individus interrogés lors de l'entretien complétées par une recherche sur le site internet societe.com délivrant des informations sur les entreprises.
SARL : Société à responsabilité limitée
SERL ou SELARL : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
GIE : Groupement d'intérêt économique
SAS : Société par actions simplifiée
EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
SCM : Société civile de moyens
SASU : Société par actions simplifiées unipersonnelle
SA : Société anonyme

2.1.1. Réflexions sur la taille optimale des agences dans le cadre de la recherche

Les entretiens menés avec les dirigeants d'agences ont fréquemment conduit à aborder la question de la « bonne taille » d'une agence. Existe-t-il une dimension organisationnelle plus favorable au développement d'activités de recherche ? Dans quelle mesure la taille d'une agence influe-t-elle sur sa propension à s'engager dans la recherche ? Nos interlocuteurs sont revenus, au-delà de la question de la recherche, sur ce débat interne à la profession quant à la nécessité de faire évoluer les agences d'architecture en matière de ressources humaines et de chiffres d'affaires ou au contraire, la nécessité de conserver l'héritage libéral, des agences de taille réduite plus agiles et des architectes en prise avec le projet.

Les agences d'architecture seraient trop petites face aux acteurs impliqués dans l'acte de bâtir (Chapitre 6). Sur les 26 agences qui composent notre corpus, 11 intègrent la catégorie des microentreprises selon la définition de l'Insee, puisqu'elles possèdent moins de dix salariés et ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. De plus, nous avons également échangé avec des architectes travaillant seuls, au sein d'une EURL ou exerçant à titre libéral, dans le cadre d'un échange avec le syndicat des architectes aubois autour de la recherche dans les agences d'architecture. Pour les architectes interrogés, le caractère très solitaire de l'exercice rend la question de la recherche telle qu'elle est présentée dans les politiques publiques (crédit d'impôt recherche, commande publique expérimentale ou innovante ou accueil d'un doctorant), trop éloignée du fonctionnement de leur structure. Si ce mode d'exercice n'est ainsi pas représenté dans notre corpus, il concerne toujours une part importante des architectes inscrits à l'Ordre. En 2023, 11 658 architectes inscrits à l'Ordre exercent en tant que libéraux à titre individuel contre 15 266 associés d'une société d'architecture[1355]. Pour aller plus loin quant à la représentativité de ce mode d'exercice chez les architectes, il faudrait rapporter le nombre d'architectes exerçant en libéraux au nombre d'architectes et de salariés titulaires d'un diplôme d'architecte exerçant dans une société d'architecture, donnée qui n'est pas connue.

Il n'est pas non plus possible de mener une analyse quantitative des agences selon leur taille et leurs activités de recherche. Une telle étude suppose, au préalable, de déterminer le référentiel permettant

1355 En sus, chez les architectes inscrits à l'Ordre en 2023, 764 le sont en qualité de salariés (2,6 %), 863 fonctionnaires (2,9 %), 640 architectes n'exerçant pas actuellement ou temporairement la profession d'architecte (2,1 %), et 330 architectes exercent exclusivement à l'étranger (1,1 %). Il faut également préciser que, si les architectes libéraux représentent alors presque 39,5 % des architectes inscrits à l'Ordre, ces données n'intègrent pas les collaborateurs titulaires d'un diplôme d'État d'architecte, voire d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, travaillant dans les sociétés d'architecture et n'étant pas inscrits à l'Ordre des architectes.

ORDRE DES ARCHITECTES, MILLET Christophe (dir.), *Archigraphie 2024-26. Observatoire de la profession d'architecte*, 2024, p. 25.

de distinguer les agences engagées dans la recherche de celles qui ne le sont pas, puis d'avoir accès aux données nécessaires. Au moins quatre référentiels seraient en lice :

- l'auto-proclamation : est considéré comme chercheur celui qui se déclare comme tel. Il s'agirait alors d'identifier les agences qui revendiquent des activités de recherche dans la presse professionnelle ou sur leur site internet ;
- la validation par un dispositif public : il s'agirait de recenser, compiler et analyser les données relatives aux CIFRE en agence d'architecture, au CIR, ainsi qu'aux différents programmes de recherche ou appels à projets comportant un volet recherche ;
- les cadres légitimants : pour mener une étude exhaustive des différentes pratiques de recherche, les cadres identifiés dans le chapitre précédent pourraient servir de base à l'élaboration d'un nouveau référentiel, recensant les pratiques et les agences à partir des marqueurs propres à chaque cadre légitimant ;
- les marqueurs de la recherche académique : il s'agirait alors d'identifier les publications associées à une agence d'architecture qui présentent les caractéristiques d'une recherche académique, tant par leur support que par leur contenu.

Compte tenu de l'état des données et du parti pris adopté — celui de nous concentrer sur les pratiques effectives, c'est-à-dire sur ce que les agences d'architecture désignent comme « recherche » —, il n'est pas possible de quantifier les structures engagées dans la recherche ni d'analyser la relation entre ces pratiques et la taille des agences. Les entretiens menés permettent toutefois de mettre en lumière la manière dont les architectes se positionnent, tant sur la question de la taille optimale d'une agence en général que sur celle jugée propice à la recherche.

Ainsi, plusieurs arguments ont été cités par les architectes pour justifier la petite taille des agences d'architecture. Pour Thierry Rey, certains maîtres d'ouvrage veillent à ne pas faire travailler toujours les mêmes architectes. Toutefois, à mesure que l'agence grandit, son carnet de commandes doit également croître, alors que le nombre de commandes disponibles dans son territoire d'intervention est limité. De plus, une agence comptant plus de 15 à 25 collaborateurs pourrait, toujours selon Thierry Rey, mener à un « émiettement de la commande ». Les agences de plus grande taille seraient synonymes d'une transformation organisationnelle, avec un découpage des commandes par phase, chacune prise en charge par des pôles spécialisés, plutôt qu'une gestion complète du projet par un seul architecte. Outre ces arguments, pour Thierry Rey l'absence de développement des agences est aussi due à une absence « de vision peut-être plus entrepreneuriale pour dire : maintenant, si on veut progresser, il faut aller là, il faut passer là… » Pour le doctorant DH6, l'agence qui l'accueille a, selon ses dirigeants, atteint sa taille critique avec 25 collaborateurs. Ils ne souhaitent pas croître davantage pour « garder une main très ferme sur le dessin et sur les études » (DH6). Ce témoignage pointe le rôle des dirigeants d'agence et leur volonté de continuer à être en prise avec le projet. Il en est de même pour Emmanuel Camus, pour qui un accroissement de son équipe (7 personnes) impliquerait « d'autres systèmes de délégation ». Selon Louis Piccon, son agence restreint le nombre de candidatures et gère la charge de travail afin d'éviter d'embaucher et de dépasser ainsi « la limite de 8 ». Pour Giovanni Pace, le développement en termes de nombre de collaborateurs et de chiffre d'affaires n'est pas un enjeu en soi. À la tête d'une agence de 30 personnes, il déplore déjà de ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps aux clients et redoute que cette situation ne s'aggrave si l'effectif continue de croître :

> « Pour donner des exemples aux jeunes qui sortent de l'école : quand je suis sorti de l'école, je voulais ressembler à Norman Foster. J'avais une photo de son agence à Londres avec tous les gens qui travaillaient, 5 m sous plafond, des maquettes partout… Aujourd'hui, 25 ans après, je

> voudrais ressembler, sans parler de qualité, à Zumthor ou quelqu'un qui travaille dans son petit coin en Suisse, qui fait son petit projet et qui va mettre 3 ans à dessiner une petite chapelle. » (Giovanni Pace)

Certains architectes dirigeants interrogés continuent donc d'avancer des arguments en faveur d'agences d'architecture de taille modeste. Pour Frédéric Denisart, « l'idée de l'architecte libéral maître du monde » reste bien présente. Elle continue de se manifester à chaque évolution concernant la réglementation qui encadre la profession, et notamment lorsqu'il a été question de créer la convention collective nationale des entreprises d'architecture en 2003[1356]. Les discours protectionnistes en faveur des architectes et d'une protection du caractère libéral de leur exercice étaient alors très présents (Frédéric Denisart). Cette vision individuelle de l'activité est également pointée et dénoncée par Didier Fèvre : « il faut passer le cap du côté héritage libéral qui était super bien, c'était confortable, on était tout seul ». Pour Thierry Rey, l'agence ne doit plus être « une personne qui porte une espèce d'image de structure », mais, dans une conception plus anglo-saxonne de l'agence, devenir « une espèce de pôle de compétences où on développe des savoirs et de la connaissance ».

D'autres arguments sont en défaveur des agences d'architecture de trop petites tailles. En effet, pour Thierry Rey, les agences doivent se structurer pour être « compétentes et avoir une masse critique ». Les agences « de taille microscopique » ne feraient pas exister de « manière crédible et sérieuse » la profession par rapport aux partenaires que sont les bureaux d'études. Pour Didier Fèvre, l'enjeu va au-delà de la volonté de s'aligner sur la taille des bureaux d'études, il est question de les intégrer dans la structure. Avec son associé, ils ont entrepris des démarches pour fusionner plusieurs agences et bureaux d'études afin d'être reconnus comme une entreprise à part entière, sur un pied d'égalité avec les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs du secteur du bâtiment. Toujours selon Didier Fèvre, la taille de l'agence n'a pas d'influence sur la qualité de la production qui en est issue : le *management* est différent, mais le travail produit est le même. De plus, le passage d'une agence répartie sur deux sites avec 20 collaborateurs à une structure regroupant 50 personnes permettrait de « s'octroyer du temps sur les concours ou sur les projets pour justement faire le pas de côté, pour être un peu en avance par rapport à d'autres ». Pour l'architecte, il est nécessaire de faire évoluer la manière dont les architectes sont formés et de les sensibiliser aux enjeux auxquels ils seront confrontés ensuite, en termes de conseils, de communication, mais aussi de gestion entrepreneuriale, notamment :

> « Contrairement aux architectes, lors des études que je recommencerais volontiers, qui parlent d'architecture, qui parlent avec intérêt d'art, qui parlent de plein de choses superbes, il faudrait leur apprendre effectivement à faire attention, attention aux gros loups-garous qui se cachent derrière le bois et qui va vous bouffer tout cru à la sortie si vous présentez une patte. » (Didier Fèvre)

En ce qui concerne l'intégration de la recherche, et plus particulièrement l'accueil d'un doctorant en CIFRE, le chapitre 6 montre que, parmi les 27 agences ayant accueilli un doctorant, 10 figurent dans le classement publié par la revue *d'a*, elles font ainsi partie des 374 agences françaises ayant déclaré un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros en 2019. Lors des entretiens avec des doctorants en CIFRE et une docteure ayant réalisé son doctorat en agence, ces derniers ont également parlé de leurs réflexions sur la taille idéale d'une agence pour accueillir un doctorant. Ils sont plusieurs à avoir fait le choix de candidater dans de « grosses agences » pour « être moins contraint à être productif » (DH11) ; que la rentabilité de leurs activités ne soit pas constamment vérifiée ou qu'ils représentent un effort trop important pour une structure de petite taille (DF7).

1356 La convention collective fixe les conditions générales de travail dans les entreprises d'architecture et les rapports entre les employeurs de ces entreprises et leurs salariés.

Ainsi, les doctorants font l'hypothèse, qu'en fonction de la taille de l'agence qui les accueille, les attentes et pressions exercées sur eux et sur leur travail diffèrent. Dans ce sens, Fanny Delaunay souligne la difficulté, dans une petite agence, à segmenter les tâches, à s'extraire d'une logique purement productive et à ne pas être responsable de plusieurs opérations simultanément. Toutefois, la taille de l'agence ne présage pas de sa capacité à prendre des risques et à s'engager dans le recrutement d'un doctorant, comme l'illustre l'expérience de la doctorante DF8. Enfin, bien que les agences de grande taille disposent de ressources plus importantes pour accueillir un doctorant, la structuration des activités de recherche qui leur incombe laisse penser qu'elles ne sont pas nécessairement mieux préparées ni plus expertes quant à la conduite de la recherche au sein d'une agence d'architecture. Ainsi, la taille de l'agence n'est pas indicatrice de sa volonté ou de ses capacités à recruter un doctorant. Toutefois, la recherche nécessite toujours des ressources, peu importe les activités réalisées. Pour Valéry Didelon, historien et critique de l'architecture :

> « L'innovation est coûteuse, et, de facto, reste l'apanage d'architectes peu nombreux qui ont les moyens humains de s'y consacrer. Ce sont en général les agences internationales, employant parfois des centaines de collaborateurs, qui se voient confier les projets permettant de déroger aux pratiques ordinaires. Leur organisation souvent très hiérarchique et la bureaucratisation que leur grande taille impose limitent les prises de risque en leur sein. En impliquant toujours plus d'acteurs, l'interdisciplinarité qu'elles revendiquent ne facilite pas non plus les initiatives individuelles. A contrario, les agences d'architecture plus petites — à plus forte raison les collectifs informels — n'ont la plupart du temps pas les ressources financières pour mener des activités de recherche et développement, pas plus qu'elles n'accèdent aux commandes qui pourraient les financer durablement. L'injonction d'innover renforce ainsi l'élitisme au sein de la profession, une entrave à la diversification de la production architecturale.[1357] »

Le constat critique de Valéry Didelon décrit des agences d'architecture soit trop grandes, soit trop petites, mais jamais de taille optimale pour innover. L'investissement requis, en particulier pour les démarches administratives et le montage des dossiers, constitue une charge lourde pour les agences d'architecture. Pour Louis Piccon, une rupture d'échelle significative explique le faible recours des architectes aux dispositifs mis en place par les politiques publiques. Par ailleurs, la gestion des agences d'architecture est également conditionnée par la relation à la commande, ce qui complique la projection à moyen et long terme. Selon Thierry Rey, une agence de taille moyenne (entre 20 et 30 personnes) permet de prendre ce risque :

> « Moi, je peux dire, sur la masse de nos honoraires, on va mettre 2 %, donc 50 000 €. Tu te dis bon, ça doit passer, si, en plus, derrière on peut se prévaloir de compétences supplémentaires. Je pense que c'est un modèle économique tout à fait viable, mais il faut pouvoir avancer l'argent. C'est là aussi où la petite structure est en faiblesse, quand tu es une petite agence ou que tu boucles tes fins de mois à l'euro près en appelant le banquier parce qu'il faut payer le dernier salaire, tu arrêtes, tu ne peux plus jouer dans ce dispositif et c'est là où la question de la taille critique elle est importante. Il faut un peu de taille, parce qu'il faut un peu de masse pour dégager les espaces nécessaires à du risque, de la démarche commerciale et de l'innovation. »

Ces réflexions illustrent les tensions que vivent les architectes entre une vision idéalisée de leur pratique, centrée sur le projet, l'organisation qui en découle, et une volonté de reprendre en main les dimensions et stratégies organisationnelles de leurs structures. Dès lors, aucune des configurations évoquées ne semble optimale pour la recherche, même si les conditions essentielles restent l'identification et la mobilisation de ressources dédiées, ainsi qu'une volonté de s'investir dans la recherche.

1357 DIDELON Valéry, « L'architecture, de l'innovation à l'enrichissement », *Criticat*, nº 19, printemps 2017, p. 64.

2.1.2. Une diversité de formes juridiques et de configurations organisationnelles

Les agences d'architecture de notre corpus adoptent des formes juridiques variées, ainsi que des montages pluri-sociétés. Cette diversité reflète une appropriation de la structuration juridique adaptée aux pratiques souhaitées par les architectes, ajoutant une nouvelle dimension dans l'analyse des agences d'architecture. Il s'agit ici de montrer que l'agence d'architecture ne se réduit pas à trois catégories : l'exercice individuel, la constitution en société, et les formes originales, telles que les SCOP (70 SCOP recensées en 2019[1358]) — représentées dans notre étude par la doctorante DF12 et Fanny Delaunay, qui décrit sa structure comme « très engagée dans le développement des individus » —, ainsi que par des collectifs comme Studiolada et le collectif Fil. La deuxième catégorie, celle des sociétés, englobe des structurations diverses, qui méritent également une attention particulière pour comprendre l'évolution de la profession et la manière dont les architectes organisent et structurent leur activité. Nous présentons ci-après ces configurations originales, telles qu'elles nous ont été exposées par les architectes.

Avant d'aborder l'analyse des agences de manière individuelle, nous notons que, dans notre corpus, coexistent des signes de l'héritage libéral et des formes organisationnelles plus complexes. Nous observons ainsi une réinterprétation ou une réintégration de la dimension individuelle au sein même des sociétés, à travers des statuts juridiques tels que la société d'exercice libéral à responsabilité limitée — réservée aux professions libérales réglementées et combinant certaines caractéristiques de la SARL et de l'exercice individuel — ou encore l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, même lorsqu'une société compte jusqu'à 23 salariés. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs dirigeants d'agence soulignent l'importance de préserver une certaine souplesse et autonomie, ainsi qu'une relation privilégiée entre l'architecte dirigeant et le projet, évoquant par-là l'esprit de l'exercice libéral individuel. À l'opposé, certaines structures recourent à des montages incluant des *holdings* ; une autre a évolué en société anonyme — un statut juridique autorisant un nombre illimité d'actionnaires, adapté aux grandes entreprises et à celles qui envisagent une introduction en bourse.

L'agence Nunc

La première agence sur laquelle nous souhaitons revenir ici est l'agence Nunc. Elle comprend différentes sociétés (SELARL et SARL) liées par un groupement d'intérêt économique (GIE). Selon l'un des associés de l'agence, l'objectif est de réunir quatre pôles répartis sur le territoire français, ainsi qu'une société par actions simplifiée dédiée aux études d'ingénierie (Nunc +), afin de favoriser le partage des savoir-faire ainsi que des expériences culturelles et techniques lors de rencontres ou de voyages. L'organisation de Nunc, structurée en plusieurs pôles, repose ainsi sur la mise en commun de savoirs et de moyens via un GIE, mais aussi sur des règles informelles établies par les architectes fondateurs en 1987. Elles ne sont pas inscrites dans un règlement, mais elles sont partagées par l'ensemble des associés et collaborateurs comme principes communs. Louis Piccon en a mentionné trois : en premier lieu, « le temps de Nunc est gratuit ». Ainsi, des réunions mensuelles sont organisées rassemblant des architectes des différents pôles (Alsace, Bretagne, Savoie, Paris) pour travailler ensemble sur certains projets d'un ou de plusieurs pôles. Ce temps n'est pas facturé. Les deux autres règles sont liées : « on n'a pas les yeux plus gros que le ventre » et « on reste léger et souple dans la structuration, maximum 6 à 8 par pôle » (Louis Piccon). Les

1358 DELAUNAY Fanny, GOURVENNEC Estelle, « Les SCOP d'architecture : un modèle de coopération ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, nº 9|10, 2020.

différents pôles candidatent en prenant en considération la charge de travail et le nombre de collaborateurs présents, sans chercher à recruter au-delà de 8 collaborateurs ni à collaborer avec d'autres agences d'architecture. Si une agence a trop de travail, elle peut solliciter un autre pôle et une refacturation sera réalisée. Concernant le GIE, il permet de gérer, toujours selon Louis Piccon, l'idéologie, la propriété du nom Nunc, les références communes, les outils communs, les formations, la négociation des achats importants, le financement des rencontres entre les pôles. Chaque pôle cotise au prorata de son chiffre d'affaires au GIE.

De plus, une cinquième société a été créée en 2013, le pôle Nunc+, puis fermée en 2021. Elle devait accueillir « un travail de retour d'analyses, de retours d'expérience ; pour essayer de pousser certaines réflexions et accueillir des temps de recherche ». Le pôle a également été créé pour réaliser les « parties ingénierie » attachées aux contrats d'architecture afin d'éviter que chaque pôle ait à financer la recherche. Au départ, le développement de la partie ingénierie a permis de générer des revenus réinvestis dans des projets de recherche. Cependant, un déséquilibre entre les quatre pôles, qui ne partageaient pas tous le même niveau de réflexion sur ces questions, a finalement conduit à la fermeture de la société. En parallèle, l'agence a collaboré avec trois bureaux d'études avec des valeurs et des intérêts communs, mais chacun des spécificités, basés en Bretagne, en Alsace et en Rhône-Alpes. Ils se sont rencontrés régulièrement, puis ont décidé de copier le fonctionnement de Nunc, en organisant toujours des rencontres, mais aussi en créant un GIE liant les trois bureaux d'études et Nunc. Pour Louis Piccon, il s'agit de mettre en commun des réflexions, d'être dans la construction d'une réflexion globale et des questions de recherche vont certainement réapparaître. Cette collaboration a participé au choix de mettre fin à la société Nunc+ qui n'a alors plus vraiment sa place. Le GIE permet également « d'afficher une identité de réflexion », notamment dans les candidatures, en se présentant en tant que « GIE Nunc ingénierie ». L'agence adopte un montage ingénieux qui lui permet de rester de petite taille — une agence divisée en pôles — tout en bénéficiant d'un regroupement favorisant la mise en commun des moyens, notamment via une structure dédiée à l'ingénierie. Si la fermeture du pôle Nunc+ révèle les difficultés à mettre en place ce type de structure partiellement consacrée à la recherche, sa création témoigne avant tout d'un réel intérêt pour ces enjeux, d'un engagement actif de l'agence dans le lien entre architecture et ingénierie, ainsi que dans le développement de solutions techniques nouvelles. Ce rapprochement prend aujourd'hui une dimension collaborative, en structurant et en rendant visibles les relations entre bureaux d'études et agence, tout en s'appuyant sur une forme d'image de marque associée à l'agence Nunc.

Le collectif Studiolada

Le second cas concerne le regroupement de six architectes, chacun structuré en EURL, à travers une société civile de moyens (SCM) qui se présente comme un collectif. Les architectes partagent ainsi les locaux, les frais de fonctionnement, les salariés qui sont au nombre de quatre et une identité commune. Cette organisation leur permet, selon leurs dires, d'être plus agiles et d'accéder à davantage de commandes en se couplant en fonction des besoins tout en conservant une indépendance dans le travail et dans les responsabilités. Chaque architecte est responsable de ses projets, de son chiffre d'affaires et de ses références. Les candidatures ne peuvent pas être faites au nom de la SCM. Cette structuration leur apporte également « un encadrement critique sur l'architecture », « une grande liberté d'action », mais aussi une « force de frappe ponctuelle en fonction des projets », puisque les salariés sont partagés. De plus, les 6 architectes ont chacun développé « des cultures et des compétences particulières » qui sont collectivisées grâce à cette structuration. Ils peuvent ainsi répondre individuellement, en binôme ou en trinôme à des appels

d'offres, en tirant parti des références et compétences de chacun pour remporter des projets, tout en offrant à un architecte du groupement la possibilité d'accéder à de nouvelles typologies de projets. Ce fonctionnement leur offre « une part d'individuel et de collectif ». Il est, toujours selon les architectes interrogés, un modèle « assez flexible et gérable » et « assez répandu » chez les architectes. Ils ont en effet été en mesure de citer les noms de quelques confrères également liés par une SCM. Toutefois, cette structuration soulève des questions chez les associés concernant la possibilité d'accueillir d'un doctorant CIFRE. Elle reflète pleinement le lien individuel de l'architecte à l'architecture, tout en proposant des opportunités stratégiques pour accéder à la commande et partager des moyens.

L'agence Cinq-Cinq

Dès la sortie d'école, Didier Fèvre et Jean-Luc Gaucher, deux diplômés qui ont fait leurs études ensemble, montent leur agence à Paris et créent une antenne à Troyes, d'abord chez les parents de Didier Fèvre. Ensuite, ils rachètent une agence en 2009 à Nogent-sur-Seine de 7 personnes, dont un seul architecte, par l'intermédiaire d'une *holding*. Ce rachat vient combler des besoins : à Paris, l'agence manque de techniciens et d'économistes. Cette répartition sur deux sites s'est poursuivie : la conception jusqu'au permis de construire est réalisée à Paris, puis le projet est transmis à Nogent-sur-Seine à l'économiste, à l'ingénieur et à un conducteur de travaux. Au cours de notre premier entretien, Didier Fèvre a fait état d'une volonté « d'expansion externe », de « regroupement à plusieurs pour être beaucoup plus important », mais il ne souhaite pas en dire plus, car ils en sont « au stade de montage ». Lors de notre second entretien, Didier Fèvre nous présente la nouvelle structure nommée Cinq-Cinq, qui est le regroupement de 5 sociétés : les deux agences historiques de Didier Fèvre, une agence d'architecture située à Troyes et à Serris comprenant des ingénieurs fluides, un bureau de paysage, environnement et urbanisme et des architectes plus jeunes. Le groupe se compose de 4 sociétés : 5/5 Architecture, 5/5 Ingénierie, 5/5 Environnement et une *holding*. Il travaille sur quatre sites à Paris (75), Serris (77), Nogent-sur-Seine (10) et Troyes (10). Cette évolution est la conséquence de plusieurs réflexions : la nécessité de s'affirmer face aux autres entreprises du secteur du bâtiment et, pour ce faire, de se regrouper, de rassembler des compétences dans une même structure, mais aussi de penser et construire l'avenir de la société. Les deux associés historiques ont eu 60 ans, et ont souhaité pérenniser l'emploi de leurs salariés et faire profiter à de jeunes architectes de leur expérience et de leur réseau en créant ce regroupement. Cette évolution reflète clairement un appel formulé dans les discours institutionnels (Chapitre 6) : inciter les agences à se regrouper et à combiner plusieurs compétences pour accroître leur taille, afin de mieux rivaliser avec les autres acteurs du secteur du bâtiment.

L'atelier Fil

L'atelier Fil est un exemple encore différent. D'abord le collectif Fil s'est formé dans le cadre d'un projet, la co-construction de l'espace public de la Nizanerie, initié par l'appel à projets citoyen *Green Capitale* lancé par Nantes Métropoles et soutenu financièrement par la Fondation de France. Puis, après avoir été finalistes du concours Europan 12, certains des membres ont souhaité se constituer en société pour pouvoir réaliser des projets de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine. Ainsi, deux structures existent, l'atelier Fil, une SARL chargée de la maîtrise d'œuvre, et le collectif Fil, une association, qui fait de la sensibilisation à l'architecture, des chantiers participatifs sur le terrain, de la construction de mobilier et de la scénographie. Le collectif se décrit comme une association chargée de « recherche-action en architecture et urbanisme ». Ils décrivent « une

démarche expérimentale », initient des démarches de recherche et proposent des projets. Maud Nys parle de « structures binôme », des liens perdurent entre les deux structures, des salariés sont allés de l'une à l'autre, des réunions communes sont organisées et elles interviennent également sur des projets conjointement. Le collectif peut alors être « plus près des initiatives citoyennes » et l'atelier se charge de la maîtrise d'œuvre tout en ayant une visibilité, voire une influence sur les démarches citoyennes : « on est quand même partie prenante de ces démarches citoyennes dans le sens où on comprend ce qui est fait, on peut l'impulser » (Maud Nys). L'agence d'architecture regroupe quant à elle 5 salariés à temps partiel qui sont tous des associés. D'autres associés de l'atelier ne sont pas des employés. Ils participent au conseil d'administration, peuvent contribuer à certains projets, mais ont fait le choix d'avoir leur propre agence ou de travailler pour une autre entreprise tout en restant impliqués dans la dynamique de l'atelier. Ainsi, l'atelier Fil présente une organisation articulée autour de deux entités : l'une dédiée à la maîtrise d'œuvre, l'autre consacrée à des pratiques alternatives et complémentaires.

Outre ces structurations originales qui nous ont été rapportées et qui donnent à voir comment les architectes construisent la structuration et l'organisation de leur travail en adéquation avec leurs valeurs et en réponse aux évolutions de leurs conditions d'exercice, nous avons également relevé trois enjeux auxquels les architectes de notre corpus se sont confrontés : le rachat d'une agence ; le regroupement de plusieurs agences au sein d'une même structure ; et enfin, le développement d'une franchise. Au moins trois architectes de notre corpus ont procédé au rachat d'agences, pour des raisons diverses : acquérir de nouvelles compétences (Didier Fèvre), reprendre l'activité d'un confrère partant à la retraite (Emmanuel Camus) ou étendre leur territoire d'intervention (Jean-Paul Wetzel). L'agence d'Emmanuel Camus se compose ainsi d'une SARL avec deux associés et d'une EURL détenue par cette SARL. Le rachat d'une agence lui a permis d'acquérir les références de celle-ci, mais aussi le passif, c'est-à-dire les garanties décennales non révolues, les projets en cours et ceux à venir (les contrats signés et les prospects) et l'outil de production en lui-même (occupation des locaux, matériel). Jean-Paul Wetzel a également racheté l'agence d'un confrère qui est parti à la retraite. Il a récupéré les marchés en cours, mais cette opération lui permet également d'avoir une adresse dans un territoire nouveau et donc une offre de commandes nouvelle. Concernant le regroupement d'agences, nous l'avons évoqué, plusieurs architectes sont également concernés. Francis Moulet est revenu sur les difficultés que lui et son associé rencontrent. Ils envisagent de fusionner leur agence avec une autre pour « donner une autre dimension territoriale à l'agence » et « exister aux yeux des politiques, aux yeux des commandes », selon Francis Moulet, répondant ainsi à l'incitation d'élus régionaux et locaux qui les encouragent à se développer à Metz. Ils ont approché quatre agences afin de leur proposer un regroupement au sein « d'une agence lorraine un peu plus musclée ». Cela les a conduits au constat suivant :

> « Les architectes ont du mal à se projeter dans ce genre d'exercice. Je pense que l'architecte, il est très *intuitu personae*… […] Mais c'est vrai que les architectes ont tendance à dire : c'est mon trait, c'est mon dessin, c'est mon projet… Il n'y a pas de place à l'équipe quand on réfléchit comme ça. » (Francis Moulet)

Les architectes rencontrés se montrent frileux quant à l'idée de travailler dans une grande agence, « reformer autre chose à une échelle différente » et, par-là « craignent de ne plus exister ou d'exister moins » (Francis Moulet). Pour Francis Moulet, il s'agirait pourtant de s'attaquer à de plus gros projets, d'accéder à une commande nouvelle, d'associer des esprits, de continuer à faire le même travail, mais dans une création itérative. Enfin, une dernière évolution, au stade de projet et davantage isolée, a été présentée par Claude Valentin. Il évoque, pour se développer dans le sens d'un enrichissement collectif, de mettre à profit le modèle créé en reprenant le principe de la

franchise. Ainsi, il réfléchit à la création d'une franchise d'architecture pour aider de jeunes architectes qui souhaitent s'installer en mettant en place, dans un autre territoire géographique, les outils, les tableaux de bord, le protocole de travail et la structuration de la R&D développés dans son agence. Cette proposition de développement vient en réponse à « l'obstacle géographique », le développement de l'agence est contraint par « les limites du vivier économique que l'on a sous la main […] après 2 h de route c'est difficile de prospecter ». À notre connaissance, ce projet n'a pas encore été mis en place par Claude Valentin.

Ces architectes s'emparent ainsi des enjeux liés à l'évolution des agences pour s'adapter aux transformations des conditions d'exercice de la profession, tout en révélant certains freins, notamment cette caractéristique professionnelle qui érige la relation individuelle de l'architecte à l'architecture en garante de la qualité architecturale. Il en résulte des formes négociées, qui s'éloignent plus ou moins du modèle traditionnel ou le réinventent, au profit d'un travail plus collectif et différencié.

2.2. La gestion économique des structures

Au fil des échanges menés avec les doctorants et les dirigeants d'agence, la question du financement de la recherche est apparue à plusieurs reprises. Si les agences d'architecture constituent des organisations spécifiques, leur gestion économique présente également des particularités. Nous proposons ici d'examiner le rapport des architectes à l'économie, à travers l'encadrement de leur rémunération et leur approche de la gestion financière de la structure. Ce faisant, nous nous intéressons à la manière dont cette relation à la question économique influence la recherche au sein des agences, que ce soit par les modes de rémunération pratiqués ou par les stratégies déployées par les dirigeants pour obtenir de nouvelles commandes et organiser le travail. De cette analyse émergent deux hypothèses : le développement de la recherche dans les agences serait freiné par la manière dont ces structures appréhendent — et parfois subissent — les enjeux économiques ; à l'inverse, il pourrait constituer l'indicateur d'une nouvelle appropriation de la question économique et de la transformation progressive des agences en véritables entreprises.

2.2.1. La rémunération des architectes : encadrement réglementaire et déconsidération des temps d'études

Entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, il n'est pas question de salaire, mais d'honoraires. Le maître d'ouvrage rémunère une prestation professionnelle sans lien de subordination entre les deux partis. La publication de barèmes est interdite, aucun tableau indicatif de rémunération ne peut servir de référence[1359]. Ainsi, ni les architectes ni les maîtres d'ouvrage ne peuvent se baser sur un référentiel pour évaluer le montant des honoraires. L'Ordre des architectes, à l'échelle nationale comme les conseils régionaux, ne peut pas se positionner quant à l'estimation du coût des honoraires des architectes ou quant aux montants pratiqués par un confrère. L'Ordre peut seulement contribuer à sensibiliser à l'intérêt de faire appel à un architecte, publier des contrats types fixant la mission complète de l'architecte, mais sans se positionner quant à une juste

1359 Ordonnance nº 86-1243 du 1 décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence.

ORDRE DES ARCHITECTES, « La rémunération de l'architecte », article mis à jour le 1 mai 2024, consulté le 3 décembre 2024, disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/la-remuneration-de-larchitecte-91513

rémunération. Concernant les modalités de la rémunération, les articles 46 et 47 du Code de déontologie des architectes font savoir qu'elle peut être calculée sur la base des frais réels ou faire l'objet d'un forfait si les parties contractantes en conviennent. L'architecte doit alors évaluer, avant le début de la mission, le montant de la rémunération fixée en valeur absolue. L'article 47 précise que la rémunération de l'architecte doit être déterminée en fonction des difficultés de la mission, du coût de la réalisation de l'ouvrage projeté et de sa complexité. Dès lors, la rémunération de l'architecte est directement liée à l'estimation du coût de réalisation de l'ouvrage, faisant de la fiabilité de cette estimation un enjeu pour déterminer sa rémunération.

En matière de marchés privés, les honoraires sont librement négociés entre les différents partis, au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre (entre l'agence d'architecture et les bureaux d'études) et avec le maître d'ouvrage. En matière de marchés publics, les éléments à considérer pour définir la rémunération de l'architecte, listés dans l'article 46 du Code de déontologie, sont rappelés dans l'article R3432-6 du Code de la commande publique — l'étendue de la mission, la complexité de l'opération et le coût prévisionnel des travaux[1360]. De plus, l'article 30 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 précise l'engagement du maître d'œuvre concernant le montant du coût prévisionnel et son respect, assorti d'un seuil de tolérance. Selon les missions réalisées, cet engagement peut être évalué à des étapes précises, avec des conséquences en cas de non-respect. Dans certaines situations, le maître d'ouvrage peut ainsi demander au responsable du projet de réviser ses études sans majoration de rémunération ou décider d'une réduction de la rémunération du responsable du projet dans le cas où la direction de l'exécution du contrat de travaux et l'assistance au propriétaire lorsque des opérations de réception lui ont été confiées.

Généralement, l'architecte estime et soumet sa proposition de rémunération en se basant sur un pourcentage du montant global des travaux. Dans les différentes procédures de dévolution de la commande publique, un encadrement de la négociation financière est prévu. Dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre, la proposition d'honoraires ne peut être connue par la maîtrise d'ouvrage qu'une fois que le ou les lauréats ont été désignés, dans le but que l'intérêt général prime sur l'intérêt économique. Elle est ensuite discutée et négociée avec le ou les lauréat(s). Contrairement aux autres marchés auxquels les décideurs sont confrontés — de fournitures ou de services —, ils ont ici à faire un choix sans prendre en compte le prix de la prestation. Ils doivent se baser sur d'autres critères, qu'ils ont à définir préalablement, avec ou sans l'aide d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, l'évaluation est également singulière. Le maître d'ouvrage détermine en amont de l'appel d'offres les conditions d'évaluation du concours (composition du jury, critères de sélection pour les phases 1 et 2, mode d'évaluation, etc.). Il doit ensuite constituer un jury comprenant au moins un tiers de membres possédant une qualification professionnelle similaire à celle requise (notamment des architectes) et participer à l'évaluation des dossiers de candidature des équipes invitées à concourir à la phase 2, celle de la remise des projets. Il siège ensuite au jury de cette seconde phase pour sélectionner le projet retenu. Pour aider les maîtres d'ouvrage, la MIQCP fournit différents documents pratiques (guides, fiche médiations, modèles, etc.). Elle recommande notamment de ne pas évaluer les différents projets en pondérant différents critères, mais en appréhendant le projet comme un tout — les membres du jury possédant une qualification professionnelle similaire sont présents pour les accompagner. D'autre part, dans le cadre d'un concours ou d'une procédure, le maître d'ouvrage peut également fournir un modèle de présentation pour la proposition d'honoraires. Un cadre commun facilite certes la comparaison entre les différents concurrents, mais limite la manière dont l'architecte peut soumettre son offre et la

1360 L'article 29 du décret no 93-1268 du 29 novembre 1993 prévoit que le coût prévisionnel des travaux, qui sera utilisé pour déterminer la rémunération, peut être estimé à partir des études d'avant-projet sommaire ou à partir de « l'estimation prévisionnelle définitive des travaux », cette dernière étant établie lors des études d'avant-projet définitif.

justifier. Pourtant, la négociation des honoraires est un enjeu pour les architectes qui ont à défendre leur travail et leur rémunération tout en s'engageant sur le coût de la construction. Ces conditions particulières concernant l'estimation financière, la négociation des honoraires et le choix du prestataire participent à complexifier la compréhension de la rémunération des architectes.

En parallèle, la question économique est abordée par les architectes, teintée par la reproduction professionnelle et la mise en avant des valeurs professionnelles. Pour rappel, le désintéressement est une valeur des professions libérales (Chapitre 3). L'intérêt général doit primer sur le profit individuel et le gain matériel. Le cabinet Boston Consulting résume le discours des architectes sur la question économique ainsi : « on ne fait pas de l'architecture pour gagner de l'argent, on gagne de l'argent pour faire de l'architecture[1361] ». Dans les discours, les deux logiques — intérêt général et logique économique — apparaissent souvent inconciliables et sont présentées comme antinomiques. En 1998, Florent Champy identifie deux trajectoires de carrière pour les architectes : l'une conduisant à des rétributions financières, l'autre à des rétributions symboliques. La combinaison des deux types de rémunération resterait réservée à un très petit nombre de professionnels[1362]. De la même façon, Fabienne Fendrich répartie les agences en deux catégories : « des agences qui répondent à une commande et qui ont un souci de report financier ; et les agences qui fonctionnent plus au désir, au sens commun, à la réponse juste[1363] ». Bien sûr, disposer des moyens nécessaires pour réaliser une architecture de qualité est un enjeu primordial, largement mis à mal dans une société néolibérale. Toutefois, les discours sur la relation entre architectes et économie tendent à dépeindre l'architecte comme insouciant, voire négligent, à l'égard des enjeux économiques. Pour Claude Valentin, l'absence de la dimension économique dans les discours des architectes est en partie imputable à leur formation :

> « Par exemple, le symbole €, je ne sais pas si vous l'avez écrit une fois pendant les cinq ans. Donc c'est l'architecture enseignée dans un monde sans argent. C'est curieux… Alors qu'on a des budgets colossaux et qu'on a affaire à des clients qui prennent des risques énormes parce qu'ils investissent et que leur problème, c'est l'équilibre financier sur 20 ans, sur 30 ans. Ils ont affaire à un manager de projet, à un architecte qui n'a jamais prononcé le terme € dans sa formation, donc ça crée un fossé de compréhension et de langage. Pour moi, c'est un peu comme si notre formation avait été fabriquée par quelqu'un d'autre que les architectes pour qu'on soit les moins aptes à pouvoir survivre en sortant. » (Claude Valentin)

Il est ainsi difficile de distinguer, pour les maîtres d'ouvrage, ce qui relève d'une présentation de soi en adéquation avec les valeurs de la profession, en faisant appel au « registre de l'architecte artiste[1364] », de ce qui témoignerait d'un réel désintérêt ou rejet des préoccupations économiques. Le mutisme face aux enjeux économiques de l'activité des architectes est, pour Christine Edeikins des ateliers 2/3/4, préjudiciable :

> « Quand j'étais conseiller ordinal en Île-de-France, j'animais des échanges avec les maîtres d'ouvrage publics et privés. Un jour, on débat de la rémunération des architectes et donc on commence à expliquer : il faut regarder comment on fait pour chiffrer le temps passé, les moyens qu'on met en place, etc. En face de moi, un directeur d'un grand bailleur social parisien éclate de rire et me dit : "mais comment voulez-vous que je fasse confiance à un architecte quand il me dit qu'il ne peut pas travailler pour le pourcentage d'honoraires que je lui propose,

1361 Présentation réalisée par un membre du cabinet de boston consulting lors de la journée de l'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture.

1362 CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 341.

1363 Entretien réalisé avec Fabienne Fendrich.

1364 BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2020, pp. 206-207.

> alors que moi, maître d'ouvrage, je sais pertinemment qu'il ne connaît même pas la valeur de sa journée de travail ?" Je vous jure que ça fait une claque terrible et, petit à petit, on a commencé à structurer de plus en plus l'agence en se disant que ça devenait trop difficile et qu'il fallait absolument qu'on arrive à se faire respecter. » Atelier 2/3/4 observatoire

Qu'ils souhaitent ou non se saisir et mettre en avant la dimension économique de leur activité, les architectes sont de plus en plus pressés de le faire au regard, selon Véronique Biau, de l'évolution de la commande qui exige la définition d'une stratégie économique claire dès l'origine du projet ; de nouveaux lieux et formes de visibilité des architectes, notamment dans les sphères politique, financière et intellectuelle ; et enfin, face au « mouvement de réorganisation du système d'acteurs qui contribue à la valorisation des expertises financières, juridiques et organisationnelles et met en avant la notion d'efficience maximale du service[1365] ».

Au-delà des maîtres d'ouvrage rompus à l'exercice, c'est l'ensemble de la société qui manifeste une méfiance vis-à-vis de la rémunération des architectes et de leur aptitude à gérer les enjeux économiques. Pour l'illustrer, le rapport sur les « valeurs de l'architecture » remis par Marie-Christine Labourdette et Francis Rambert pointe les différentes idées reçues associées aux architectes et notamment une, la douzième, relative à la rémunération des architectes : « Faire appel à un architecte, c'est trop cher pour moi ! », « L'architecte ne maîtrise ni son budget ni ses délais[1366] ». Ces idées reçues peuvent avoir différentes sources. La première concerne la difficulté que rencontrent les non-architectes lorsqu'il est question de caractériser clairement le travail de l'architecte, donc ses apports et l'estimation du coût de son travail — lui-même entretenant l'indétermination. Par ailleurs, les montants engagés dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de construction représentent des sommes importantes, et la plupart des maîtres d'ouvrage — tels que les maires de petites communes ou les particuliers —, peu habitués à ce type de commande et aux coûts associés, sont rarement confrontés à de telles dépenses dans leur quotidien. De plus, le montant de la rémunération doit être évalué en fonction du montant des travaux et l'architecte s'engage sur celui-ci. Les paramètres sont nombreux et les imprévus fréquents ; le professionnel peut être incriminé lorsque l'estimation n'est pas respectée et que le coût à engager la dépasse. Dès lors, le travail de l'architecte est déprécié. Le risque que le coût des travaux diffère de son estimation initiale est amplifié par les demandes des maîtres d'ouvrage, qui cherchent à contrôler de plus en plus rigoureusement les dépenses engagées. Cela se traduit notamment par des sollicitations répétées auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser rapidement de nouvelles estimations, comme celles du coût d'usage et d'entretien du bâtiment, tout au long des phases d'études. Les données pour ce faire étant forcément partielles, là encore l'estimation de l'architecte peut se révéler inexacte, et donc décrédibiliser le travail du professionnel.

D'autre part, le mode de rémunération de la profession est également incriminé. La rémunération des architectes pouvant être déterminée par un pourcentage du montant des travaux (notamment dans le cadre des marchés publics), elle serait perçue comme un surcoût. Pour l'Union nationale des syndicats français d'architectes, « les honoraires de l'architecte sont considérés en France comme une dîme, une taxe pour financer ses études et le prix de la plus-value esthétique[1367] ». Claude Valentin décrit une rémunération qui apparaîtrait aux yeux des maîtres d'ouvrage comme « une marge bénéficiaire sur un produit comme un commercial ». L'indexation des honoraires sur le coût des travaux peut donner l'impression que l'architecte a intérêt à augmenter les dépenses

1365 *Ibid.*

1366 LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, le 20 septembre 2019, p. 25.

1367 BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, déposé en application de l'article l45 du Règlement par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, juillet 2014, p. 29.

pour augmenter sa rémunération, tandis que le maître d'ouvrage cherche à optimiser le rapport coût-qualité du produit. Par ailleurs, le fait de présenter la rémunération sous forme de pourcentage ne renseigne pas sur les heures de travail effectuées ni sur la nature précise des prestations réalisées. Le rapport remis par Yves Dauge décrit ainsi un mode de calcul peu adapté au regard de l'absence de rapport direct entre le montant des travaux et le temps consacré par un architecte à un projet[1368]. Il recommande que la durée du travail accompli par l'architecte soit prise en considération dans le calcul de sa rémunération et, pour ce faire, que les architectes prennent l'habitude d'évaluer le temps qu'ils consacrent à un programme[1369]. Des démarches en ce sens ont été rapportées par des architectes de notre corpus. Claude Valentin explique répondre aux exigences du maître d'ouvrage en présentant sa proposition d'honoraires sous la forme de pourcentage du montant de travaux lorsque cela lui est demandé. Toutefois, ce pourcentage est d'abord calculé en termes de temps à consacrer. Ainsi, au moment de la négociation, il peut présenter le détail chiffré de son intervention et lui proposer, s'il souhaite faire diminuer la facture, de retirer des prestations. Le maître d'ouvrage a ainsi conscience des missions réalisées par l'architecte et de leur coût. Il peut choisir en conséquence. En matière de marché public, Frédéric Denisart fait de même en fixant un taux horaire moyen de l'agence et en estimant pour chaque projet le temps à consacrer. Il traduit ensuite son estimation en pourcentage du montant de travaux. Pour les marchés privés, il souhaite avoir très tôt une bonne connaissance du budget du maître d'ouvrage dans le but de forfaitiser les honoraires et, par-là, que la relation qui les lient soit « la plus proche possible de la relation d'un partenariat et pas de la relation économique » (Frédéric Denisart).

L'architecte, qui est généralement mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, a également pour tâche d'organiser et de présenter la répartition des honoraires entre les différents membres du groupement. Comme les compétences à représenter sont de plus en plus nombreuses, l'enveloppe destinée à l'équipe de maîtrise d'œuvre doit être répartie entre un nombre croissant d'intervenants. L'architecte représente l'ensemble des membres auprès de la maîtrise d'ouvrage et coordonne leurs différentes interventions. Ce rôle lui donne des responsabilités en dehors de sa propre activité de conception et de suivi des travaux, dont la valorisation peut interroger. Ainsi, lors de la rencontre organisée dans le cadre de l'Observatoire de l'économie de l'architecture qui s'est tenue en 2023, une personne, se présentant comme assistant à la maîtrise d'ouvrage, a pointé le fait qu'aujourd'hui « l'architecte fait la voiture-balai ». Selon elle, une fois que les différents bureaux d'études ont réalisé le travail correspondant aux honoraires leur revenant pour ce projet, l'architecte n'a d'autre choix que de « terminer », de pallier le manque d'honoraires en réalisant des tâches en place des bureaux d'études.

Dans les périodes où le nombre d'appels d'offres est faible, les maîtres d'ouvrage sont en position de force pour négocier les honoraires auprès des architectes qui ont besoin d'accéder à de nouvelles commandes. Selon Thierry Rey, le nombre de procédures impliquant une mise en concurrence sur les honoraires est de plus en plus important. Si une « note technique est demandée », lui et ses confrères ne doutent pas que ce sont les honoraires qui vont être le principal critère de sélection :

> « Donc là où tu devrais demander 14-15 %, ça n'aurait pas été discuté il y a quelques années, aujourd'hui si tu es à 13 % tu es super content et il y a de fortes chances que tu sois à 11 %… 11-14 %. […] Moi, je dis toujours aux maîtres d'ouvrage : "vous voulez de l'expertise, des gens intelligents, on parle du BIM, mais les salaires n'ont pas baissé d'année en année, alors on va mettre que des stagiaires ?" Sur la question de l'expertise et de la compétence, c'est un énorme sujet parce qu'on n'arrive pas à vendre au prix qu'il faudrait. » (Thierry Rey)

1368 *Id.*, p. 65.

1369 *Id.*, p. 66.

Frédéric Denisart dénonce également des pratiques de *dumping* réalisées par certains confrères. Ceux-ci présentent des propositions d'honoraires volontairement en deçà du marché afin de s'assurer de les remporter. Par-là, ils ferment l'accès à la commande à d'autres architectes et obligent ces derniers à revoir leurs rémunérations à la baisse. Les mécanismes du marché et la concurrence entre architectes participent donc aussi à la détermination de leurs rémunérations. Ce phénomène est accentué par la diminution du nombre de concours de maîtrise d'œuvre.

Outre l'estimation des honoraires, des missions sont également réalisées gratuitement par les architectes. Ainsi, Florent Champy souligne « une surcharge de travail non rémunérée » comme l'un des signes de la faiblesse qui caractérise la profession dans ses relations avec le commanditaire[1370]. Nous pouvons ainsi citer deux activités non rémunérées et récurrentes pointées par les architectes au cours des entretiens. La première renvoie à la charge des candidatures. Pour accéder à la commande publique, les architectes ont à réaliser un travail de veille, mais aussi à produire des dossiers de candidature. Ces tâches sont décrites comme chronophages et ne sont pas indemnisées. Un maître d'ouvrage public n'est pas en droit de demander la remise d'une prestation intellectuelle dans le cadre d'une candidature, toutefois, de telles demandes sont parfois formulées et les architectes, soucieux d'accéder à de nouvelles commandes, peuvent y répondre[1371] (calendrier prévisionnel, intentions de projets, esquisses, etc.). L'agence doit par contre présenter d'autres documents, déterminés par la maîtrise d'ouvrage, tels qu'une présentation de ses moyens, de ses références selon des modèles imposés, une lettre de motivation, un organigramme de l'équipe, etc. Les tâches relatives aux candidatures peuvent représenter des parts conséquentes de l'activité des agences :

> « Une agence comme la nôtre fait à peu près, ce n'est pas très poétique tout ça, mais on fait à peu près 6 millions d'euros de chiffre d'affaires et on doit dépenser à peu près un million d'euros par an aux concours. Donc c'est une très grosse somme, puisque ce n'est pas loin de 20 % de notre activité. » (Brice Piechaczyk, agence ENIA, journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture)

Deuxièmement, plusieurs architectes ont également mentionné la réalisation d'études de faisabilité non rémunérées :

> « On a accès à la commande, notamment sur le privé, parce qu'on a de la capacité financière. C'est aussi extrêmement discriminant. Aujourd'hui, on travaille sur sept à neuf faisabilités. Donc, quand on ouvre notre carnet de bord le lundi, on a le chapitre faisabilité. En général, c'est zéro facturation parce que, si ça n'aboutit pas… 9 fois sur 10, tu as Bouygues qui t'appelle, ils te disent : "j'ai un terrain, j'aimerais faire 40 logements, vous pensez qu'on y arrive ? Ou je vais aller voir l'Eurométropole avec votre faisabilité pour voir si j'achète le terrain ou pas." Donc c'est un engagement, une confiance aussi sur le fait qu'ils te sollicitent, que tu investis pour l'instant à perte, pour qu'un jour il y ait un retour. Mais ça marche, c'est-à-dire qu'un jour ces gens t'appellent et te disent j'ai 60 logements pour vous et là c'est super, tu n'as pas fait de concours et tu reçois une commande de 60 logements, mais pendant toute l'année tu leur auras fait 3-4 faisabilité ». (Thierry Rey)

Le responsable du pôle Hors-piste fait état d'échanges gratuits entre les acteurs, notamment la réalisation de faisabilité qui n'est jamais facturée (SH14). Selon le salarié, les architectes parisiens

1370 CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 340.

1371 Des associations − comme l'association Commande & Architecture Publique & Privée (CAPP-GE) pour laquelle j'ai travaillé − s'engagent pour l'harmonisation des conditions et des modes de dévolution de la commande publique. CAPP-GE est régulièrement sollicitée pour interpeller des maîtres d'ouvrage publics qui ont engagé une procédure avec remise de prestations sans indemnisation, ce qui est interdit par le Code de la Commande publique qui prévoit que toute remise de prestation, quelle que soit son importance, notamment dans le cadre de marchés de services que sont les marchés de maîtrise d'œuvre, doit être indemnisée (Articles R2172-5 et R52172-6).

sont obligés de s'aligner sur les pratiques de leurs confrères et ne peuvent pas ne pas proposer cette prestation gratuitement. Il sollicite parfois des bureaux d'études pour « faire un petit brief sur ce sujet-là sur un bâtiment » avec pour accord tacite que si l'agence d'architecture obtient la commande, elle fera appel au bureau d'études en question. Ainsi, certaines activités de conseil, comme la réalisation d'études de faisabilité, ainsi que d'autres tâches liées aux candidatures, ne sont pas rémunérées. Certaines études et travaux préparatoires sont considérés comme une accroche pour ensuite susciter une commande, et ne sont pas facturés, avec l'espoir d'être rentabilisés ultérieurement dans le cadre de la maîtrise d'œuvre ou compensés par d'autres activités et projets — les architectes doivent alors inclure le prix de ces activités dans leurs propositions d'honoraires pour couvrir les frais engagés. Parallèlement, alors que les maîtres d'ouvrage exigent de plus en plus des garanties rapides sur les performances d'un bâtiment, les phases d'étude sont de moins en moins reconnues — en termes de temps alloué et de rémunération. En effet, selon Virginie Picon-Lefebvre et Cyrille Simonnet, les budgets qui leur sont consacrés sont insuffisants : un bâtiment complexe nécessiterait en honoraires au moins 25 % de son coût total pour être parfaitement étudié[1372]. Christina Conrad, architecte-conseil de l'État, arrive au même au constat :

> « Dans sa recherche pour économiser sur un plus grand nombre possible de postes de dépense, le maître d'ouvrage tend à court-circuiter une partie des missions nécessaires à la qualité finale des réalisations et à leur intégration environnementale. Il ne fait pas réaliser d'étude préalable, de projet urbain, de diagnostic urbain et d'étude de faisabilité. […] Le programme se réduit à ses volets quantitatifs et techniques, sans exigences qualitatives et urbaines, abandonnant ainsi le volet "noble" de la mission de maîtrise d'ouvrage. Les études techniques (études de sols et de fondations, contrôle technique, études acoustiques, relevés topographiques…) sont insuffisantes et sous-payées.[1373] »

Au global, ces pratiques alimentent la déconsidération des études par rapport aux phases de conception et de suivi du chantier, qui, elles, sont rémunérées. En ne facturant que les prestations directement liées à la réalisation, cette logique ne favorise pas le développement et la valorisation, notamment financière, de missions de recherche.

2.2.2. Une gestion par compensation

En plus des tâches réalisées sans facturation, plusieurs architectes ont rapporté la production d'études réalisées à perte, c'est-à-dire rémunérées insuffisamment au regard des frais engagés, et une gestion par compensation. Ainsi, une commande plus rémunératrice compense un projet ou des tâches qui le sont moins, voire réalisées gratuitement : « ceux qui nous passent commande payent pour les autres, ce qui est une logique économique assez absurde quelque part » (François Nowakowski). L'équilibre financier n'est donc pas appréhendé à l'échelle d'une commande, mais de plusieurs, dans un « modèle économique au global » (Thierry Rey) :

> « Je ne fonctionne pas par projet. Par exemple, j'ai des projets qui sont à perte totale, c'est presque ce qu'on appelle du "*pro bono*", c'est-à-dire du gratuit, pour aider les gens. Et puis, il y en a qui payent bien, donc moi, je regarde les grandes masses. Pour l'instant, je suis à 550 000 € de chiffre d'affaires. Il faut que je trouve encore 60 000 d'honoraires pour m'en sortir

1372 PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, Marseille, Parenthèses, 2014, p. 27.

1373 CONRAD Cristina, « Qualité vs quantité dans la production actuelle du logement social », BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, Cahiers RAMAU 5, Paris, Éditions de la Villette, 2009, p. 204.

> à la fin de l'année, donc, je sais qu'entre avril et décembre, il faut que je trouve un ou deux projets. Donc, je réactive mon monde, mon panier de potentiel. » (Marine Jacques-Leflaive)

Emmanuel Camus décrit également des « projets qui sont plus alimentaires que d'autres ». Outre trouver un équilibre entre les projets rémunérateurs et ceux qui le sont moins, l'architecte fait également attention à ne pas dépendre d'une seule commande trop importante qui occuperait plus de la moitié de son effectif et qui l'obligerait à refuser toutes les autres opportunités :

> « Ce n'est pas la *start up nation*, une agence : on ne peut pas gonfler. On est sept, je ne peux pas embaucher trois personnes d'un coup en me disant que, dans deux ans on revient à cinq. Je ne suis pas calé comme ça. » (Emmanuel Camus)

Pour Christine Edeikins des Ateliers 2/3/4, certains programmes, comme le logement, obligent à avoir une « structure solide », car ces commandes sont décrites comme davantage déficitaires (Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Par contre, selon Claude Valentin, ce sont les commandes récurrentes de type contrat-cadre ou des « clients de type franchise » qui représente un « atout économique » parce qu'elles offrent une stabilité économique avec des recettes régulières. De plus, la régularité permet également de développer de la compétence, « de la répétition dans l'action », donc une certaine optimisation de l'activité et rentabilité (Claude Valentin). Jean-Paul Wetzel témoigne d'une logique similaire concernant l'intérêt d'un client régulier pour des hôtels qui « permet de faire entre guillemets de l'alimentaire » (Jean-Paul Wetzel). Pour d'autres, ce sont les missions de diagnostics, de recherche, d'analyses urbaines, historiques ou architecturales qui permettent de diversifier leur activité et de trouver un équilibre financier (Alicia Orsini, agence Orma Architettura, journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Les études sont alors valorisées et rémunérées pour leur qualité propre, et non offertes comme dans le cas des faisabilités, devenant ainsi une source effective de rémunération. *A contrario*, certaines agences construisent délibérément leur organisation en s'offrant du temps « gratuit », comme nous l'avons vu avec le témoignage de Louis Piccon :

> « Le temps de Nunc est gratuit. C'est-à-dire que le temps de ces séances-là n'a pas de valeur entre nous. Ça veut dire qu'on peut passer 3 jours à 6 ou 7 sur une toute petite maison parce qu'on a senti que, sur cette toute petite maison c'était vachement important de lancer quelque chose et on cherche et voilà, c'est gratuit c'est un cadeau. Alors que peut-être, à côté, on a un projet de 10 000 m² sur lequel il aurait fallu bosser, mais on a décidé de passer notre temps sur la maison. » (Louis Piccon)

Plusieurs architectes de notre corpus disent ainsi accepter « des dossiers où on ne gagne pas d'argent » (Thierry Rey), car ils y voient un intérêt autre. L'associé de l'agence Rey + Crécy reconnaît que s'il regrette d'être régulièrement pressé par le temps avec des maîtres d'ouvrage qui imposent des calendriers aux architectes de plus en plus courts, cela représente également une économie financière et du temps pour d'autres projets moins rémunérateurs :

> « le paradoxe du temps c'est ce que ça nous fait gagner de l'argent. Quand on laisse 4 semaines au lieu de 8 que tu aurais bien aimé passer, tu factures la même chose. Donc, là d'un seul coup, tu dégages un peu de marge et ça te permet d'être décontracté sur un sujet où tu sais que tu investis du temps. » (Thierry Rey)

Les architectes de notre corpus témoignent donc d'une gestion financière de leur structure à travers une logique de compensation : certaines activités insuffisamment rémunératrices sont réalisées et le déficit doit être compensé par des commandes récurrentes ou plus rémunératrices. Ce parti pris, d'accepter des commandes tout en sachant qu'elles ne sont pas viables économiquement, témoigne de la prégnance d'un certain désintéressement chez les architectes, et de l'intérêt porté à des projets perçus comme stimulants intellectuellement, artistiquement ou éthiquement, mais aussi valorisants

pour l'image de l'agence. Il étaye l'idée d'une profession qui œuvre pour l'intérêt général et qui, par suite, doit être protégée et valorisée. Toutefois, il révèle également l'existence de stratégies allant à l'encontre d'une valorisation des études en dehors de la maîtrise d'œuvre et d'une concurrence accrue entre architectes, les incitant à adopter des démarches commerciales ou à accepter certains projets moins rentables. Les témoignages relatifs à la gestion économique des structures donnent également à voir une gestion financière fragile, car elles sont dépendantes de la commande et de ces aléas. Elles ont besoin de s'assurer de ressources régulières, notamment si elle souhaite s'engager dans de nouvelles activités, dont le modèle économique est à construire, telles que de la recherche.

En s'intéressant à la gestion financière des agences d'architecture, un autre thème est apparu au sein de plusieurs entretiens : la comptabilité analytique. Elle consiste en un suivi des heures réalisées par projet. L'atelier 2/3/4 a mis en place une comptabilité analytique afin de « comprendre la valeur de notre travail » (Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Les dirigeants ont ainsi mis en place « des outils pour déterminer les critères déterminants de cette journée de travail, c'est-à-dire les compétences internes, c'est-à-dire les moyens ». Dans l'agence de la doctorante DF5, chaque collaborateur renseigne les heures passées sur les différents projets dans un logiciel. Il en va de même au sein de l'agence d'Emmanuel Camus, qui travaille à l'exploitation de ces données pour « construire un regard un peu plus critique » et l'aider dans l'organisation, la répartition de la charge de travail et sa planification. Il souhaite ainsi mesurer le temps nécessaire à chaque étape, comme un indicateur à mettre à profit dans les négociations. Dans l'agence du responsable du pôle Hors-piste, les heures passées sur chaque projet sont comptées et appréhendées au regard d'un chiffre d'affaires et des bénéfices (SH14). À l'inverse, Marine Jacques-Leflaive refuse de mettre en place un tel suivi. Elle a opté pour une gestion à travers « une vue d'ensemble, un équilibrage ». Ces collaborateurs ont le « temps qu'ils veulent » et elle tient à cette « liberté d'esprit ». L'architecte s'appuie sur différents tableaux au sein desquels elle précise en face de chaque projet ce qu'il génère à la fin de l'année, qu'elle lie à un tableau référençant les différents salaires et un autre relatif aux différentes « tâches de chaque phase », mais aucun tableau n'intègre le temps passé par projet (Marine Jacques-Leflaive). Dans l'agence de Francis Moulet, il n'y a pas de « gestion analytique des projets ». Les associés ont refusé de travailler de cette façon : « on ne va pas focaliser ce qu'on produit à un coût de production ». Il justifie leur choix par la volonté de ne pas « se mettre de limite ». En contrepartie, les associés gèrent l'agence « avec beaucoup de sécurité financière » pour éviter d'être « embêté par des problèmes comptables » qui « pollueraient leur production ». Pour eux, mettre en place une comptabilité analytique serait anxiogène. Par conséquent, les dirigeants d'agence peuvent se montrer très prudents vis-à-vis de la gestion économique, voire frileux au regard des investissements et des prises de risque :

> « J'ai toujours géré mon agence comme ça : j'ai toujours dépensé 1 franc quand j'en avais 2. Si je n'avais pas les deux francs en poche, je n'en dépensais pas 1, donc ça a toujours plutôt bien marché parce qu'on peut toujours faire un mauvais achat. » (Giovanni Pace)

Les recettes des agences d'architecture ne sont jamais régulières contrairement aux dépenses — masse salariale, locaux, logiciels — et rendent la gestion financière de ces structures davantage difficile. Les architectes interrogés soulignent l'importance des aléas : leur structure est dépendante de la commande et celle-ci est instable. Le rapport à la commande implique d'anticiper et de penser la recherche de nouvelles commandes en fonction de la masse salariale présente, des temporalités des autres projets et de leur caractère plus ou moins rémunérateur. Selon Francis Moulet, il n'est pas possible de « naviguer à trois mois », les associés doivent avoir une vision à un an, voire un an et demi. Certains se fixent également des objectifs en termes de chiffres d'affaires. Pour Claude Valentin, il est question de réaliser 10 % de marge sur l'année, répartie ensuite en trois dépenses :

un tiers doit être réinvesti en moyens, un tiers restitué aux associés et le dernier tiers aux salariés. Pour Jean-Paul Wetzel, l'augmentation du chiffre d'affaires est un objectif dans le but d'accéder à de nouveaux marchés. Dans l'agence incluant le pôle Hors-piste, il est question d'optimiser l'organisation du travail à travers une réduction du nombre de phases de chaque projet :

> « On essaye de réduire ces neuf phases à deux. C'est un peu ambitieux 2, pour l'instant, on est à trois ou quatre. On essaye de supprimer encore des phases pour ne pas faire tous les niveaux de détails. Le BIM est un outil génial parce que tu passes d'un niveau de détail à l'autre avec beaucoup de facilité. Mais on essaye d'aller tout de suite dans la précision très vite, ça va encore dans l'objectif d'être très opérationnel » (SH14)

Parallèlement à ces manières d'appréhender la gestion économique des structures, la recherche doit elle aussi trouver sa place dans le modèle économique de l'agence. Nous avons déjà évoqué le cas du doctorant à qui l'agence d'accueil a souhaité confier des projets « qui sont complètement à perte pour l'agence de manière économique, mais qui ont clairement un intérêt de communication » pour mettre au service de ces projets déficitaires non seulement ses compétences de chercheur, mais aussi son statut de salarié subventionné (DH6). L'investissement de l'agence dans ce recrutement ne sert donc pas qu'à financer sa recherche : il est aussi question de le faire contribuer à d'autres missions insuffisamment rémunératrices, telles que la réalisation de logements sociaux en Martinique dans le cadre d'un programme dont le PUCA est le porteur. Dans d'autres agences, d'autres choix ont été faits, tels que la suppression du poste de secrétaire au bénéfice de la publication de livres (Canal architecture) ou des « stratégies de contournement » rapportées par Achille Bourdon de l'agence Syvil, qui consistent à ne pas s'ancrer dans les lois du concours et des candidatures chronophages, mais à la place de « faire de la R&D concrètement » (Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture).

Si la gestion économique et la gestion organisationnelle sont d'abord de la responsabilité des dirigeants, ils peuvent aussi être source d'intérêts pour les salariés. La doctorante DH7 s'interroge quant à la manière dont est perçu son rôle, au regard des critiques adressées aux collaborateurs chargés de la communication à qui on reproche de ne pas « être productif » (DF7). Ce reproche est également formulé aux personnes responsables de la recherche dans d'autres structures (SH14). L'intervention d'une architecte au sein de notre rencontre avec les architectes aubois atteste de cette appréhension vis-à-vis de la recherche, de son poids économique et de l'absence de contribution à la production de l'agence : « Il faut quand même payer un non productif ! ». Les collaborateurs de l'agence HAHA sont également amenés à demander à Claude Valentin d'arrêter une position quant aux risques qu'ils doivent prendre vis-à-vis de l'équilibre financier sur certains projets. L'architecte dirigeant parle alors du risque d'investir dans de la recherche lorsqu'il considère que :

> « C'est une opportunité, donc l'agence est prête à dépasser le cadre budgétaire, le cadre des honoraires parce qu'on va s'y retrouver en termes de communication, on va valoriser avec du crédit d'impôt, etc. On peut toujours le justifier dans un autre budget, ce dépassement, donc oui, le curseur est important. » (Claude Valentin)

La dimension économique de la recherche est également un sujet pour les doctorants en CIFRE à travers leur rémunération. Une candidate au doctorat, qui a finalement abandonné son projet, a témoigné des difficultés qu'elle a rencontrées lorsque l'architecte qu'elle a sollicité lui a demandé d'aller à la recherche de financements en complément de ceux offerts par l'ANRT (DF10). De plus, les institutions professionnelles et l'ANRT, pour faire la promotion du dispositif, s'appuient et communiquent sur un salaire minimum pour estimer la charge économique et les apports du dispositif. Dès lors, il est ensuite plus difficile pour les doctorants de négocier leur rémunération. Certains expliquent avoir réussi à faire valoir leurs expériences préalables et à négocier un salaire similaire à celui perçu lors de leurs précédentes activités (DF7 ; DH9), quand d'autres regrettent de

ne pas bénéficier des mêmes droits que tout autre salarié, et notamment de pouvoir négocier une augmentation :

> « Moi, j'ai négocié les deux premières années, ils m'ont payé mon université, des ouvrages, des choses comme ça. Mais bon, la 3e année être toujours à 1500 euros quand je voyais ce que mes collègues gagnaient… Ce n'est pas toujours très drôle, surtout quand on a conscience d'amener une manne économique. […] On signe un CDD classique, on devrait avoir des droits classiques, des demandes d'augmentation une fois par an. » (DF8)

Enfin, en dehors des arrangements d'un point de vue de la gestion organisationnelle et économique de l'agence, pour Franck Guêné et Loïse Lenne, il est difficile pour les architectes de vendre les missions de recherche. Pour Franck Guêné, cela tient beaucoup au mode de rémunération des architectes qui doit évoluer, mais aussi au fait que, jusqu'ici, les architectes réalisent certaines missions de conseil gratuitement. Il est donc davantage difficile de valoriser et de rendre visible la recherche dans le but de la vendre aux maîtres d'ouvrage, d'autant plus lorsque les honoraires doivent être présentés en respectant des modèles fournis et prendre la forme d'un pourcentage de travaux. Les lignes sont alors à créer pour faire valoir et financer la recherche. Pour Loïse Lenne, la maîtrise d'ouvrage n'a pas pour vocation de financer de la recherche, dans le cadre d'une réhabilitation d'un bâtiment, par exemple, cependant, une meilleure rémunération et davantage de temps donné aux architectes pour faire les projets, pourraient permettre de faire émerger des sujets, voire de conduire des activités en dehors des projets d'architectes. L'agence de Claude Valentin précise toutefois, dans certaines notes méthodologiques, qu'il est possible de « développer un volet de recherche ». Celui-ci représente alors, pour l'architecte, un argument supplémentaire pour se distinguer des autres candidatures et, si possible, remporter l'affaire. Cet ajout n'est cependant pas systématique par crainte que cette mention desserve l'agence en « inquiétant » le maître d'ouvrage et en « complexifiant » la situation. Pour Maud Nys, dans le cadre des marchés publics, ceux-ci étant réglementés, il est compliqué de proposer une mission de recherche en tranche optionnelle. Les marchés privés, de gré à gré, sont alors davantage propices. Enfin, lorsque les architectes sont à l'initiative d'une démarche expérimentale — d'une hypothèse de projet ou d'un « pari » —, celle-ci peut émerger au cours des premières phases du projet. Il n'est alors pas possible pour les architectes d'avoir anticipé et inclus dans la proposition initiale d'honoraires une rémunération pour leur engagement dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, comme une ATEx. Les architectes doivent donc renégocier avec le maître d'ouvrage en cours de projet, ce qui se traduit, pour ce dernier, par un coût supplémentaire.

En dehors des pratiques subventionnées — c'est-à-dire des financements publics spécifiquement orientés vers la recherche — les agences d'architecture, centrées sur la commande de maîtrise d'œuvre architecturale, obéissent à une logique économique particulière. Précisons que les agences d'architectes-urbanistes se distinguent : elles sont plus habituées à contractualiser des études de programmation ou des missions connexes, bénéficiant de modes de rémunération différents de ceux des contrats de maîtrise d'œuvre. Les dirigeants rencontrés adoptent une vision d'ensemble de l'économie de leur structure, cherchant à équilibrer des projets plus et d'autres moins rémunérateurs afin d'assurer la pérennité de l'agence tout en adoptant une stratégie financière prudentielle. Cette approche est en partie héritée des valeurs et discours professionnels, qui continuent de faire du désintéressement une qualité centrale. Elle s'explique aussi par l'encadrement de la rémunération des architectes et par les modalités complexes d'évaluation et d'attribution des commandes, qui tendent à obscurcir la relation économique avec la maîtrise d'ouvrage. Les architectes sont ainsi souvent perçus comme ne maîtrisant pas le coût réel de leur travail, peu fiables dans leurs estimations, et parfois même assimilés à une taxe sur un projet. Les missions d'études sont alors dévalorisées et réduites, alors même qu'elles constituent des étapes décisives pour la qualité finale

et qu'elles mobilisent pleinement les compétences des architectes. Dans ce contexte, la vente de missions de recherche au sein des agences se heurte à plusieurs obstacles. Ces missions relèvent d'une logique d'études complémentaire, difficilement caractérisable dès l'élaboration de la proposition d'honoraires. Elles peuvent apparaître, du point de vue de la maîtrise d'ouvrage, comme un surcoût non obligatoire. Or, dans un environnement où chaque économie est recherchée, où le respect du calendrier et des budgets est une exigence forte, toute dépense supplémentaire est scrutée.

2.3. La communication dans les agences

Si la dimension communicationnelle de la recherche — entendue comme les activités de recherche participant à la visibilité de l'agence — apparaît en filigrane dans plusieurs entretiens, elle est rarement abordée de manière explicite. Pourtant, les sites internet d'agences affichent de plus en plus des onglets dédiés à la recherche, des publications ou encore des pôles spécifiques. En dépit de certaines idées reçues encore présentes dans la profession, les architectes peuvent recourir à la publicité, à condition d'éviter toute pratique commerciale trompeuse et, conformément au code de déontologie et au principe de confraternité, de s'abstenir de publicité comparative[1374]. Il s'agit ici d'examiner la manière dont les architectes interrogés conçoivent la communication au sein et à l'extérieur de leur agence, ainsi que les liens qu'ils établissent entre recherche et communication.

Les dirigeants d'agence rencontrés sont à la tête de structures organisées pour et autour du projet. Cet engagement au service du projet aliment à la fois la communication de l'agence et le discours professionnel — affirmant le dévouement au projet et à la qualité architecturale — tout en nourrissant la motivation intrinsèque des architectes. Toutefois, selon plusieurs interlocuteurs, l'organisation qui en découle tend à reléguer au second plan la stratégie de communication, celle-ci étant souvent éclipsée par les activités directement liées à la conception architecturale :

> « La com passe toujours au second plan, par la même logique que les dossiers crédit impôt recherche, la même logique que les vidéos sur YouTube. La com, c'est toujours quelque chose que tu fais après. Il faut aussi avoir un peu de recul par rapport à ce que tu produis, il faut prendre le temps et, en fait, le temps, on ne l'a jamais. C'est terrible, mais c'est vraiment un manque de temps qui fait que la com, elle ne suit pas. » (SH14)

Ce refus de prioriser du temps et des ressources en faveur de la promotion de la production et de l'agence renvoie à nouveau à l'*ethos* professionnel des architectes. La communication peut alors être assurée par une seule personne responsable de la communication dans une agence de 130 personnes (DF7). Didier Fèvre souhaite quant à lui recruter un nouveau chargé de la communication pour son agence, mais il s'interroge concernant le profil de celui-ci. La dernière personne recrutée n'a pas trouvé sa place et n'est pas restée longtemps dans la structure. Doit-il être architecte, « un communicant pur » ou faut-il externaliser et faire appel à une agence de communication ? Pour lui, la communication prend différentes formes, notamment la création d'une identité visuelle (logo de l'agence), de diffusions autour de la production et de l'entretien d'un réseau : créer des autocollants à coller sur les casques, produire des gilets pour les chantiers, publier sur les réseaux, faire les en-têtes des papiers à lettres, mais aussi organiser des séminaires dans

1374 ORDRE DES ARCHITECTES, « Un architecte peut-il faire de la publicité et sous quelles formes ? », publié le 18 octobre 2022, mis à jour le 1er mai 2024, disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/un-architecte-peut-il-faire-de-la-publicite-et-sous-quelles-formes-92103

lesquels les clients sont invités. On retrouve ici l'idée de construire une image de marque distinctive, contribuant à accroître la visibilité de l'agence.

Patrick Rubin fait état de stratégies dans certaines agences qui lui paraissent démodées. Il dépeint le recrutement d'un salarié, « non productif », chargé de se rendre au Pavillon de l'Arsenal, à l'Institut français d'architecture (IFA) ou chez les promoteurs pour présenter le *book* de l'agence. Une réticence vis-à-vis de la communication et du démarchage commercial est alors perceptible. Le responsable du pôle Hors-piste décrit également « les pubs d'entreprises » en dehors et au sein de la profession, mais aussi la publicité en général comme « malaisante » (SH14). Pour lui, et dans son agence : « le business, c'est de personne à personne » (SH14). Le bouche-à-oreille lui semble préférable et davantage bénéfique qu'une « diffusion très grande ». L'ancrage territorial des agences d'architecture, en l'occurrence à Paris, rend le développement et l'entretien d'un réseau local d'autant plus à privilégier, toujours selon le salarié, plutôt qu'une communication large, puisque l'agence ne cherche pas à étendre son territoire d'exercice et prétendre à des projets à l'autre bout de la France. Son agence est organisée pour travailler sur Paris et c'est là qu'elle doit se faire connaître.

Emmanuel Camus souligne une autre problématique : la difficulté pour les architectes de s'exprimer sur leur travail autrement qu'à travers un discours adressé à leurs pairs. L'architecte dit, au sujet de la communication, ne « pas trop aimer ça », ne « pas être habile », ce n'est pas son métier (Emmanuel Camus). Il a demandé l'avis de spécialistes en *marketing* pour obtenir un retour critique sur le site web de son agence. Leur commentaire fut sévère :

> « C'était brutal, on m'a dit : « Emmanuel, c'est très papier glacé, c'est joli ton site, mais je ne sais pas combien de temps ça a duré, on ne sait pas combien ça coûte. On ne sait pas combien de personnes vivent dedans. Moi, je suis client lambda, OK, il y a de l'architecture, mais moi, je ne sais pas mettre des mots dessus et je ne sais pas la qualifier. Ça me plaît, ça ne me plaît pas. À part ce positionnement-là, je ne sais pas… » (Emmanuel Camus)

À la suite de ce retour, Emmanuel Camus s'interroge quant à la pertinence d'un site internet reprenant les codes propres au champ de la production architecturale, et qui, par conséquent, cible davantage les pairs que les potentiels clients. Il souligne ainsi la difficulté qu'ont les architectes à concevoir une vitrine de leur travail destinée aux futurs maîtres d'ouvrage. Au-delà du regard des spécialistes en communication, Emmanuel Camus considère que le cadre scolaire ou universitaire offre une opportunité précieuse pour recevoir des retours critiques et améliorer la manière de présenter son travail. En parallèle, il perçoit un intérêt dans l'obtention de « prix ou de *awards* » qui sont la preuve d'une reconnaissance et qui servent la communication de l'agence auprès des clients.

Outre des réflexions sur les moyens, les modes et les supports de communication, certains s'interrogent également sur l'image qu'ils souhaitent construire et projeter de leur structure. Le collectif Studiolada témoigne ainsi d'une préoccupation quant à l'image qu'il renvoie. Ses associés estiment important de définir un discours structuré autour d'axes de travail propres à leur organisation, en mettant en mots leurs activités afin de valoriser la recherche, d'améliorer la gestion du collectif, mais aussi de faire connaître et reconnaître leur travail :

> « Comment on communique et comment on valorise, on se rend compte que ça a énormément d'importance, de prospecter pour des publications, de prendre le temps de bien faire des photos, de voir comment on les montre, comment on se montre… » (Studiolada)

La communication vise alors à décrire les activités réalisées, à convaincre de la qualité du service offert en s'appuyant sur la présentation des réalisations (les références), tout en se différenciant des concurrents par la mise en avant de spécificités propres. C'est ainsi que l'on observe des démarches centrées sur une particularité, comme par exemple la valorisation de la mise en œuvre du bois : « un

book spécial pour les projets bois » (DF7) ; « développer une identité bois très forte, qui est présente depuis la naissance de leur agence, elle est de l'ordre du dogme en soi » (DH6). Lorsque la spécificité ne concerne pas l'emploi d'un matériau en particulier, elle peut être la création de solutions particulières, plus ou moins mises en avant par les architectes et la presse professionnelle ou dans les réseaux locaux. Par exemple, le « préau-solaire », qui est un préau intérieur qui sert à la ventilation et au confort thermique des collèges, est une solution que des maîtres d'ouvrage bretons intègrent de plus en plus dans leurs programmes. Cette solution a été mise en œuvre à l'origine, puis à plusieurs reprises par l'agence Nunc. Pour Marine Jacques Leflaive, la communication autour de son agence repose sur le bouche-à-oreille et une reconnaissance par les clients de « ce qu'on peut et ce qu'on sait faire », d'un « ADN » propre à l'agence :

> « Notre agence rassemble des personnes qui ont le même souhait commun : faire une architecture qui soit exclusivement faite de matériaux naturels, qui soit très ludique, très structurée bois avec plein de données qui nous sont propres, qu'on a développé pendant dix ans sans forcément regarder le monde ni rentrer dans des labels, ça ne nous intéresse pas. On fait vraiment l'architecture qui nous semble être juste. » (Marine Jacques Leflaive)

Le discours, bien qu'il ne soit pas présenté comme le résultat d'une stratégie de communication formelle, mais plutôt comme la manière dont les architectes conçoivent leur activité et comment celle-ci est perçue, connue et reconnue par ses clients, renvoie à une éthique liée à la production architecturale ainsi qu'aux savoirs et savoir-faire propre à l'agence. D'autres agences souhaitent agir pour donner à voir leurs spécificités et servir leur stratégie de communication. Ainsi, il a été demandé à la doctorante DF4 de « faire ressortir de l'étude des projets de l'agence une identité pour l'agence ». Or, selon elle, cela est impossible compte tenu de son mode de fonctionnement et de sa production « très prolifique », puisque chaque associé dirige ses propres projets, même si ces derniers présentent « des accointances de pensée » entre eux (DF4). Les associés fondateurs sont diplômés de la même école, ils se sont choisis pour travailler ensemble et ils ont sélectionné les nouveaux associés. Ils ne parviennent toutefois pas, selon la doctorante, à ce que certains appellent de leurs vœux, c'est-à-dire « avoir quelque chose de très identifié […] avoir cette fameuse image de marque » (DF4). Les spécificités propres à chaque agence nourrissent non seulement leurs stratégies de communication, mais elles stimulent également les productions autour de thèmes ou de valeurs partagées. Les architectes peuvent ainsi envisager la recherche et l'innovation comme des leviers pour enrichir cette dynamique ; comme une forme de spécialisation qui, ne restreint pas le champ d'exercice à un territoire limité, mais contribue plutôt à une reconnaissance singulière de la production de l'agence, visible par exemple à travers l'usage de certains matériaux ou une éthique particulière. Elle peut séduire des maîtres d'ouvrage partageant les mêmes valeurs, mais aussi servir une logique de *marketing* urbain auprès des technostructures urbaines[1375]. En effets, les administrations urbaines sont elles aussi de plus en plus poussées à adopter des comportements compétitifs, en participant à la course aux dispositifs d'appels à projets ainsi qu'à la distribution de labels et de récompenses pour se distinguer[1376]. Faire appel à une agence d'architecture à l'identité forte peut ainsi s'inscrire dans cette logique.

De plus, une activité considérée comme de la recherche pour les architectes peut leur ouvrir l'accès à de nouvelles commandes. Cela a notamment été le cas pour Patrick Rubin, qui a obtenu une commande du ministère du Logement à la suite de la publication du second livre de son agence. Un autre exemple rapport par Didier Fèvre illustre également ce phénomène : il a été recontacté par le maître d'ouvrage du Centre international de la montagne et de l'escalade à Troyes, intéressé par les

1375 PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, PUF, 2020, p. 63.

1376 *Id.*, p. 124.

recherches menées lors d'un autre projet encore à définir. Pour Didier Fèvre, ces recherches ne sont pas vaines ; elles constituent une véritable base pour l'agence susceptible d'être réinvestie et d'attirer de nouveaux maîtres d'ouvrage. Enfin, en matière de consécration professionnelle, certains projets associés à une recherche, mentionnés par nos interlocuteurs, ont reçu des distinctions via des « concours-labels » pour reprendre l'expression de Véronique Biau[1377]. Toutefois, elles valorisent principalement l'utilisation d'un matériau spécifique — comme le 1er Prix National de la Construction Bois dans la catégorie « habiter ensemble », attribué au collectif Studiolada pour l'extension de l'EHPAD à Vaucouleurs (Chapitre 7), ou celui dans la catégorie « bâtiment et aménagement divers » pour la construction de la halle de Tendon par l'agence HAHA. Ces prix valorisent un projet et l'emploi d'un matériau, auquel la recherche a pu contribuer, mais ce n'est pas la recherche en tant que telle qui fait l'objet de la récompense.

2.4. La gestion des ressources humaines

Cette sous-partie s'intéresse à la gestion des ressources humaines au sein des agences d'architecture, ainsi qu'à la manière dont celle-ci autorise, favorise ou contraint le développement de la recherche. Nous commençons par donner à voir la perception qu'en ont nos interlocuteurs, avant d'analyser la place qu'y occupe la recherche, puis d'étudier les rôles respectifs des différents collaborateurs de l'agence (dirigeants, salariés, doctorants).

2.4.1. Les ressources humaines et la création de « pôles recherche »

Une caractéristique commune à l'ensemble des agences de notre corpus — déjà observée lors de l'analyse de leur communication ou de leur gestion économique — se retrouve ici : quels que soient les choix faits en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines, ils sont systématiquement justifiés par la place accordée au projet et par le rapport entretenu à celui-ci. La relation qui lie l'architecte à la commande est, selon les dirigeants interrogés, garante de la qualité de la production. Elle repose, selon Thierry Rey, sur une forme « d'appropriation intellectuelle, oserais-je dire, même parfois affective au sujet, au maître d'ouvrage, c'est un truc fort ». Ce rapport est gage, toujours selon les répondants, d'engagement et d'implication, et ainsi de qualité. La répartition et la gestion du travail se font alors de manière à privilégier cette relation. Ainsi, la relation individuelle qui lie l'architecte à l'œuvre va à l'encontre d'une division des tâches relatives à un même projet[1378]. Les salariés de l'agence de Thierry Rey sont formés pour réaliser l'ensemble des missions relatives à un projet, même s'ils se montrent plus ou moins à l'aise sur les différentes phases (suivi de chantier, études, plans d'exécution, etc.). Le dirigeant d'agence reconnaît qu'il est difficile d'être « bon partout », mais, pour lui, l'intégrité du projet prime. Dans le prolongement de cette conception du travail en agence, Pierre Colnat souligne l'importance d'une approche globale, consistant à « être en situation où je maîtrise du dessin jusqu'à la communication », afin de pouvoir justifier le projet auprès du maître d'ouvrage, depuis le tracé jusqu'au choix des matériaux. Il en est de même pour Marine Jacques Leflaive, pour qui il est important que chaque architecte de son agence « fasse "tout de A à Z" pour devenir de vrais architectes, donc de la conception jusqu'à la

1377 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000.

1378 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, *op. cit.*, pp. 73-74.

livraison du chantier ». Dans l'agence de Claude Valentin, « tout le monde fait tout », y compris le dirigeant qui, selon ses propres mots, peut faire le travail de dessinateur si un chef de projet le désigne pour accomplir une tâche. Le chef de projet est chargé d'organiser le travail relatif à un projet dont il a la responsabilité. Giovanni Pace laisse quant à lui le choix aux collaborateurs concernant « la distribution des affaires ». Ils peuvent choisir les dossiers sur lesquels ils souhaitent travailler, il leur impose en revanche différentes « dates de rendu » pour chaque étape et échanges avec lui autour du projet. Ce parti pris, de privilégier une relation individuelle entre l'architecte et le projet au détriment d'un découpage par phase, est également présent dans des agences parisiennes présentant une masse salariale plus importante (DH9).

Ainsi, différents partis pris organisationnels ont pu être rapportés. Le découpage de l'activité et de l'équipe en pôles constitue un exemple fréquent. Chaque pôle peut correspondre à un métier (DH9 ; DH11) ; à un type de commande — tel qu'un pôle logement et un pôle équipement (Thierry Rey) — ; à un territoire géographique lorsque l'agence dispose de plusieurs antennes (Nunc) ; à des « compétences » en combinant type de programme et spécialisation, comme des pôles « tertiaires » et « hébergements » (DF5) ; ou encore à des phases de projet, avec par exemple un pôle « concours », également désigné comme « pôle recherche et développement » (Didier Fèvre). Emmanuel Camus a quant à lui créé deux pôles renvoyant à deux grandes étapes : « un pôle création et conception » et « un pôle création et exécution ». Il tient à conserver le terme « création » dans ces deux intitulés pour notifier l'importance de la création, présente à toutes les phases. Un autre découpage a pu être évoqué, cette fois concernant la position des différents agents dans l'organisation. Ainsi, les dirigeants d'agence distinguent tous les salariés chargés de l'administration de ceux impliqués dans la conception architecturale ou dans le dessin, ainsi que les dirigeants des autres. En sus, certains ont désigné des « chefs de pôle » qui organisent le travail dans chacun d'eux et qui sont les interfaces ou les relais entre l'équipe — le chef de projet et les salariés amenés à travailler sur le projet — et un associé (Thierry Rey ; DH9). Thierry Rey décrit un « petit effet de pyramide, mais qui est assez transversal ». Il reconnaît que ce mode de fonctionnement permet de donner rapidement des responsabilités à des salariés dans l'agence et en termes d'expérience professionnelle, mais, *a contrario*, il limite les évolutions possibles dans l'agence outre les augmentations de salaire. Dans l'agence Nunc, il existe une différence entre le statut de co-gérant — ils sont 8 — et celui d'associé — ils sont 10 (2 associés ne sont pas encore co-gérants) (Louis Piccon). Les statuts d'associés et de co-gérants, sont ainsi, et c'est le cas dans plusieurs agences, une des évolutions de carrière possible après les rôles de chef de projet ou de chef de pôle, si ces rôles existent. Lorsqu'ils sont plusieurs, les dirigeants peuvent se voir attribuer différents rôles : se répartir le suivi des projets en lien avec les chefs de projets et les chefs de pôles (Thierry Rey) ; assurer la gestion des pôles et ainsi avoir à la tête de l'agence différents responsables pour le chantier, l'urbanisme, les études, le développement de l'agence ou chargé de la transversalité (DH11) ; ou encore, jouer un rôle de représentation en incarnant la figure historique de l'agence (SH14).

Au-delà de la distribution des rôles, plusieurs interrogés jugent important que l'équipe soit stable, en gérant l'agence de façon à ne pas recruter (Louis Piccon) ; en partageant les mêmes valeurs (Marine Jacques Leflaive), et ce, même s'ils présentent chacun des qualités différentes (Patrick Rubin) ; et en évitant le « turn-over » (Claude Valentin ; SH14). Dans l'agence du pôle Hors-piste, il est question de recruter des individus jeunes diplômés qui « n'ont pas été trop traumatisés par les autres agences » et qui sont tous responsables de leur projet tout en supprimant les titres hiérarchisant (SH14).

Face aux différentes logiques qui influencent l'organisation du travail en agence, il convient d'examiner plus spécifiquement celles qui encadrent la recherche. Comme nous l'avons vu,

certaines agences revendiquent la création d'un « pôle recherche », mais rares sont celles qui précisent clairement les activités qui y sont menées, la manière dont cette entité est définie et ses modalités d'échange avec le reste de l'équipe. La mise en place d'un pôle recherche vise à formaliser et organiser l'activité de recherche au sein de l'agence, tout en la rendant visible. D'après les témoignages recueillis, notamment ceux des doctorants, cette revendication apparaît davantage comme une étape vers la structuration de la recherche dans la structure que comme un aboutissement. S'intéresser aux « pôles recherche » revient ainsi à interroger les conditions de leur création, leur place dans l'organisation de l'agence et leurs interactions avec la production courante.

Dans la majorité des agences de notre corpus d'entretiens, l'organisation de la recherche repose sur la désignation d'individus chargés d'en assurer la responsabilité — l'incarner (Chapitre 7). Ces responsables, plus ou moins isolés, ont pour mission d'organiser et de structurer la recherche au sein de l'agence. Comme nous l'avons vu, le fait que la recherche soit incarnée par une personne permet de mobiliser l'expérience et la légitimité d'un individu en tant que chercheur au service d'un pôle recherche en agence. Toutefois, cette personnalisation comporte des limites : elle instaure un rapport individuel à la recherche qui soulève plusieurs questions, notamment concernant le choix des sujets (propres au chercheur ou dictés par les besoins de la commande ou de la structure) et la diffusion des résultats au sein de l'équipe. Les responsables de la recherche peuvent être des doctorants en CIFRE (DF4 ; DF5 ; DH6 ; DF7 ; DF8 ; DH9 ; DH11 ; DF12), des docteurs (responsable du pôle de l'agence qui accueille la doctorante DF5 ; l'atelier Fil ; nous pouvons également citer les agences TVK, Kardham : PCA-Stream ; AREP), un ou plusieurs salariés (SH14 ; HAHA ; Studiolada ; Cinq-Cinq) ou encore un ou plusieurs associés (un associé de l'agence de la doctorante DF4 ; le dirigeant de l'agence de la doctorante DF8 ; Canal architecture). Leur investissement se fait soit individuellement, soit au sein d'un petit collectif plus ou moins formalisé et connecté à la production courante. Ces responsables ont pour mission non seulement de structurer l'activité de recherche et ses liens avec le reste de l'agence, mais aussi de développer ou renouveler l'entité qui en a la charge — en particulier lorsqu'elle repose sur des doctorants en CIFRE. Ainsi, pour les doctorantes DF5 et DF7, devenir directrices d'un « pôle R&D » dans une agence d'architecture est une piste d'insertion professionnelle. À l'AREP, Louise Jammet, docteure en sociologie, est responsable de recherche et adjointe à la coordination de la recherche. Elle agit en faisant de la recherche, en organisant la recherche, mais aussi à travers la médiation de la recherche (table ronde « La recherche dans/pour/avec les métiers de l'architecture » du 23 janvier 2024).

En dehors de l'accueil de doctorants, certaines agences désignent des salariés pour constituer un pôle dédié aux « recherches et des concours » — où, comme nous l'avons vu, le terme « recherches » désigne alors une veille technique et technologique ensuite diffusée à l'ensemble de l'équipe (Didier Fèvre) —, ou pour mener des études et des faisabilités (SH14). Au sein du collectif Studiolada, chaque salarié s'est vu attribuer un thème à développer en fonction de ses propres intérêts en sus des missions inhérentes aux projets ; l'une d'entre eux a été chargée de « la mise en place de la R&D en agence » à la suite de la rédaction de son mémoire de HMONP, dont le sujet était la recherche dans les agences d'architecture (Studiolada). Elle réalise ainsi une certaine veille concernant la recherche dans les agences d'architecture et les appels à projets comprenant une dimension recherche. Ce rôle complémentaire n'est pas clairement défini. Un fonctionnement similaire est présent au sein de l'agence HAHA — un employé a été nommé « responsable de la R&D », il échange avec Claude Valentin pour élaborer la stratégie de l'agence vis-à-vis de la recherche, créer des outils de suivi et constituer le dossier pour le crédit d'impôt recherche — et dans celle de l'agence du doctorant DH11 dans laquelle deux salariés effectuent, en sus de leurs missions relatives aux projets d'architecture, une veille relative aux nouveaux matériaux et aux solutions techniques. Dans l'agence HAHA, il est toutefois considéré que chaque projet peut contenir une part de

recherche à valoriser grâce au CIR. Ainsi, chaque salarié peut ainsi être impliqué dans de la recherche. Celle-ci n'est alors pas distincte de la production courante et ce sont les outils créés par le responsable de la R&D et Claude Valentin pour suivre et valoriser la recherche en adéquation avec les grilles de lectures du crédit d'impôt recherche qui permettent d'extraire la recherche du reste de la production. L'agence Nunc a quant à elle créé une entité juridique pour formaliser encore davantage la recherche et l'ingénierie. Nous avons présenté *supra* les limites que l'équipe a rencontrées vis-à-vis de la création de cette société, qui a été fermée. Au sein de l'atelier Fil, ce sont des temps a posteriori du projet, d'évaluation et de valorisation qui sont organisés pour la recherche ; il en est de même dans l'agence Canal architecture. Il ne s'agit alors plus d'organiser la recherche par le biais de la désignation de responsables, mais d'organiser des temps, en dehors de la production courante, dédiés à la recherche. Nous revenons ci-après sur les différents temps construits et consacrés à la recherche au sein de notre corpus d'agences. Giovanni Pace a, quant à lui, créé un espace physique dans son agence, qu'il appelle « l'espace RDI », incluant une bibliothèque.

L'organisation de la recherche recouvre plusieurs dimensions, parmi lesquelles la diffusion des travaux au sein de l'équipe — qu'il s'agisse de présenter les résultats ou de rendre visibles les activités menées. Cette diffusion peut poursuivre divers objectifs : informer sur l'existence de ces activités et en exposer les résultats pour justifier le rôle des collaborateurs impliqués ; transmettre les connaissances produites afin qu'elles alimentent la production ; ou encore susciter, par l'échange, la participation de l'ensemble des collaborateurs, voire une co-construction de la recherche. Se pose alors la question de la traduction ou de la médiation des contenus afin qu'ils soient compréhensibles par tous. Différents temps d'échanges sont organisés au sein des agences et diffèrent en fonction de leur fréquence, des sujets abordés et des participants. Certaines sont dédiées à la discussion de projets en cours, tandis que d'autres visent à renforcer le sentiment d'appartenance à l'agence, favoriser la formation, échanger autour d'une lecture, inviter un collaborateur à présenter un sujet, organiser la répartition des tâches ou définir la stratégie de l'agence. Toutes prévoient un temps, généralement hebdomadaire, où il est question de répartir la charge de travail entre les collaborateurs et de faire le point sur le calendrier. Concernant les temps relatifs à la production, pour parler d'un ou de projets d'architecture en cours de conception, des temps informels, « au coin du bureau » sont monnaie courante et animent les journées des collaborateurs. D'autres temps, plus formalisés, peuvent être prévus pour une revue de projet ou la présentation d'un concours terminé. En dehors de ces moments quasi communs à toutes les agences, et dans lesquels la recherche n'a pas vraiment sa place, sauf si celle-ci est directement liée à la conception d'un projet, d'autres temps se montrent davantage propices pour parler recherche. C'est le cas des réunions entre associés où il est question de la stratégie de l'entreprise (Francis Moulet) ou des temps prévus pour des sujets transversaux. Ainsi, les doctorants en CIFRE cherchent à se saisir de ces réunions pour présenter leur travail ou le résultat d'une veille effectuée sur un sujet (DF5, DH9, DH11), dans le but d'informer l'équipe, voire de la former, par exemple en organisant « des ateliers bois » (DF7). Le responsable du pôle Hors-piste a quant à lui la volonté « d'essayer de convaincre les gens en interne d'abord » de l'intérêt et des résultats des études menées dans le but, s'ils sont convaincus, qu'ils en parlent à leur client. Il préfère ce mode de transmission informel plutôt qu'une « communication un peu lissée, très entrepreneuriale » (SH14). Enfin, parmi les agences, Nunc se distingue par sa structuration spécifique : une réunion mensuelle de trois jours rassemble sur un même site des collaborateurs issus de ses différentes antennes, tandis que des groupes de travail thématiques sont créés selon les besoins et intérêts des membres (comme la mutation de l'outil informatique ou la création de nouveaux outils). Par ailleurs, le « grand Nunc » réunit annuellement tous les collaborateurs des quatre agences régionales pour visiter des projets réalisés et organiser une « sorte d'université d'été autour de thématiques » (Louis Piccon). Enfin, le

« Nunc co-gérant » rassemble également une fois par an les co-gérants pour discuter de la stratégie globale de Nunc.

L'organisation de temps dédiés à l'élaboration et au partage de la recherche apparaît ainsi comme un autre enjeu pour les agences. Des initiatives, notamment portées par les doctorants en CIFRE ou les responsables des pôles recherche, expérimentent encore des formats, des modes de diffusion — l'écrit étant souvent peu lu selon les doctorants — et des thématiques à aborder. À l'instar des activités elles-mêmes, la manière de financer, de partager et de communiquer la recherche en dehors de l'agence, mais aussi les stratégies en matière de ressources humaines se construisent au fil des expériences et en fonction des acteurs qui en assurent la responsabilité.

2.4.2. Une diversité de positions face à la recherche : salariés, doctorants et dirigeants

Les récits des pratiques ont également mis en lumière l'importance des initiatives individuelles et des interactions interpersonnelles pour initier et diffuser la recherche, ainsi que pour tisser des liens avec le milieu académique. La capacité d'un individu à initier des activités de recherche, ainsi que les leviers mobilisables pour y parvenir, varie selon la position qu'il occupe au sein de l'agence. Ceux déjà sensibilisés à la recherche, notamment grâce à un réseau ou des pratiques extérieures à l'agence, sont souvent plus enclins à s'y investir. Nous avons ainsi identifié plusieurs types de motivations qui poussent à s'engager dans la recherche : un engagement lié à un sujet particulier ; une inscription dans une trajectoire personnelle (intérêt pour un mémoire de Master, volonté d'enseigner) ; le désir de faire évoluer la production architecturale et ses méthodes ; des stratégies d'entreprise ; des opportunistes qui se saisissent d'une situation offerte ; et enfin, ce que nous appelons les « dissociatifs », qui préfèrent mener une recherche académique sans lien direct avec leur pratique en agence.

Outre les doctorants en CIFRE, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs salariés qui ont souhaité s'investir dans la recherche. Le responsable du pôle Hors-piste fait partie de ceux-là. Selon lui, il a été retenu pour le poste, car il a « son propre univers ». Pour Francis Moulet : « ce critère de R&D est aussi dans les gênes des personnes qui ont envie de le porter, il y en a qui sont naturellement versés dedans et d'autres que ça emmerde, faut dire les choses comme elles sont ». Selon lui, les salariés sont plus ou moins prédisposés et intéressés vis-à-vis de la recherche. Il parle également d'un « esprit pionnier » présent chez certains, d'une volonté d'« utiliser les trucs en premiers » (Francis Moulet). Patrick Rubin et Claude Valentin ont indiqué que leurs démarches en matière de recherche attirent de jeunes architectes en quête de valeurs. Claude Valentin a ainsi rapporté le recrutement d'un architecte, qui a préalablement exercé à Strasbourg. Il a quitté cet emploi pour rejoindre l'agence HAHA en tant qu'intérimaire tout en étant moins payé. Cette prise de poste l'oblige à prendre un second logement, mais il a fait le choix de changer d'agence pour, selon Claude Valentin, « une recherche de valeurs » qu'offre la R&D réalisée dans l'agence. Frédéric Denisart regrette quant à lui que ses salariés ne soient pas davantage force d'initiatives. Il souhaite que des collaborateurs s'emparent de sujets, qu'ils les approfondissent et qu'ils partagent ou forment l'équipe sur « leur terrain d'excellence ». Il a cherché à plusieurs reprises à être force de proposition, à inviter ces salariés à partager leurs envies. Mais aucun d'entre eux n'a réellement transformé cette volonté en réalité. La création de l'application *Alvar* a certes été à l'initiative de Frédéric Denisart, mais elle a tout de même été ensuite élaborée au sein de l'équipe. L'expérience rapportée par la doctorante DF5 met en lumière les difficultés que rencontrent les salariés pour s'impliquer dans la recherche en l'absence de cadres clairement définis (Chapitre 7). Dans l'agence de Thierry Rey, deux salariées se sont dites motivées par un doctorat lors de notre première visite

de l'agence. Elles étaient chacune salariées depuis plusieurs années et responsables de pôle. Malgré la volonté exprimée de Thierry Rey d'accueillir un doctorant CIFRE, elles n'ont pas eu la possibilité de faire leur doctorat dans l'agence, puisque l'ANRT impose au doctorant de ne pas avoir travaillé dans l'entreprise pendant plus de neuf mois avant le début du doctorat. De plus, chacune a identifié un sujet qui l'intéresse et qu'elle souhaite travailler. Ils sont différents de ceux identifiés par Thierry Rey. L'une d'entre elles travaille ainsi sur la reconstruction et la construction des églises en Alsace après la Seconde Guerre mondiale. Elle a quitté un poste salarié pour une situation précaire, sans financement direct de sa recherche, ce qui illustre l'importance de sa motivation et de son engagement. Cela interroge aussi les choix de sujets – ici divergents entre ceux retenus par les salariés et ceux privilégiés par les dirigeants – ainsi que leurs conséquences sur les conditions de production de la recherche.

Par ailleurs, les doctorants interrogés sont revenus sur les motivations qui les ont conduits à s'engager sur la voie du doctorat. Le doctorant DH9 peut être considéré à la fois comme ancien salarié et comme doctorant en CIFRE d'une même agence. Bien qu'il ne soit pas possible de recruter en CIFRE une personne ayant été salariée plus de neuf mois dans l'entreprise, cela a été ici possible, car il a collaboré avec l'agence en tant qu'auto-entrepreneur. Il explique sa volonté de s'inscrire dans un doctorat par différentes motivations. Tout d'abord, il décrit un « un tropisme lecture écriture », mais aussi le besoin, après 12 ans d'expérience en agence, de « donner un peu de sens au travail en agence ». À travers le choix de son sujet, les effets et limites de la participation en architecture, il voit dans la thèse, une façon d'accéder à la commande, mais aussi une manière de faire un pas de côté et de redéfinir son rôle au sein de l'agence en se créant son nouveau poste. Il a également voulu faire un doctorat, car il souhaite devenir enseignant-chercheur. Le doctorant DH11 explique, quant à lui, qu'après cinq années de pratique en agence, il a ressenti une « sensation de sous régime, un manque de stimulation » et a cherché « des pistes de sortie ou en tout cas des pistes pour compléter l'activité dans laquelle j'étais pris ». Il a alors suivi les conseils d'une amie et s'est inscrit au diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) de l'ENSA-la-Villette, sans avoir pour objectif le doctorat. L'expérience a été très appréciée, car elle lui a donné la possibilité de conserver 4 jours par semaine « une activité très concrète » et le vendredi « énormément de stimulation et de nourriture théorique ». Dans le cadre de cette formation complémentaire, il a rencontré son futur directeur de thèse avec qui il s'est très bien entendu et qui lui a ensuite proposé de l'encadrer. Également intéressé par l'enseignement, il a fait le choix de s'inscrire directement dans une école doctorale, puis de partir à la recherche de financements. La doctorante DF7 fait aussi état d'une expérience professionnelle antérieure au doctorat en tant que rédactrice en cheffe d'une revue. La thèse lui a paru être une opportunité pour capitaliser sur son expérience vis-à-vis de la construction bois et une étape vers l'enseignement. Avant d'envisager le doctorat, elle a cherché à valoriser son expérience auprès d'agences, mais elle n'a pas eu de proposition intéressante. Elle a ensuite consacré deux ans et demi à la construction de son projet de thèse. Les doctorantes DF4 et DF8 ont opté pour la CIFRE afin de « continuer à faire de l'opérationnel » et éviter « le grand écart entre l'école et l'opérationnel » (DF8). La doctorante DF4 souhaite être « *in fine* architecte et pas chercheur à plein temps ». Les synergies entre pratique et recherche l'intéressent et, pour elle, les agences d'architecture n'ont pas vocation à faire de la recherche de manière isolée, mais en lien avec les laboratoires de recherche. Le doctorant DH6 a également souhaité « garder un lien très fort avec le terrain » tout en ressentant « une envie de prendre un peu de recul sur la profession ». Le doctorat lui est alors apparu comme un moyen efficace pour atteindre ce recul (DH6).

En dehors des doctorats en CIFRE, le doctorat est également vu comme la voie à emprunter pour enseigner (Jean-Paul Wetzel). Par ailleurs, pour Loïse Lenne, le doctorat est « une formation intellectuelle avant tout et la construction d'une position vis-à-vis du monde contemporain ». À la

sortie des études, elle ne se voit pas pratiquer dans « ce monde de l'architecture ». Elle a ressenti le besoin de l'appréhender via le doctorat afin de comprendre les dynamiques en cours et les processus de conception en conservant une visée de future praticienne. Aujourd'hui, elle est architecte associée dans une agence d'architecture et enseignante sans être impliquée dans une activité de recherche. Pour elle, la recherche et la pratique sont « deux modes de participation à l'architecture distincts, très différents », même s'ils peuvent être liés par des méthodes, des objets. Elle ne décrit pas sa position et son activité comme étant tierce, c'est-à-dire à la rencontre entre recherche et pratique, mais comme étant passée par la recherche pour enrichir la pratique, qui est son mode de participation actuel à l'architecture — une prise de position que nous pouvons qualifier de dissociative.

Ces différentes approches du doctorat révèlent la façon dont il est envisagé en lien avec la professionnalisation. Depuis l'arrêté du 7 août 2006, le doctorat est officiellement reconnu comme une expérience professionnelle[1379]. Dans nos entretiens, il est décrit comme un moyen pour prendre de la distance et comprendre la pratique dans le but de mieux y revenir ; une étape vers l'enseignement ; le préalable à un parcours de chercheur, à distance de la pratique ; mais aussi comme une voie vers la recherche dans le but de construire une position tierce entre la pratique et la recherche. Plusieurs doctorants en CIFRE interrogés se montrent ainsi particulièrement investis dans l'épistémologie de la recherche en architecture (DF4, DF5), mais aussi dans la promotion de la recherche dans les agences d'architecture en étant à l'initiative d'événements autour des CIFRE en architecture et en créant un réseau de doctorants dans les agences d'architecture (DF4, DF5, DH11, DH6). Ainsi se dessine une tension entre ceux pour qui le doctorat est l'occasion de la construction d'une position tierce et ceux pour qui c'est un temps qui permet d'approcher l'une et l'autre des positions, de les comprendre, mais qui continuent de voir la recherche et la pratique comme deux activités nécessaires, mais distinctes. Tous considèrent en tout cas le doctorat comme un moyen de voir et d'agir différemment dans leur pratique.

Enfin, concernant l'architecte-dirigeant, Miguel Delattre, Renaud Petit et Véronique Zardet le décrivent comme « coincé entre une dimension artistique de son métier (ce pour quoi il l'a sans doute choisi) et son rôle de manager autodidacte, qui apparaît indispensable dès lors qu'il souhaite pérenniser l'activité de son agence[1380] ». De là, ils décrivent « une difficulté à prendre du recul par rapport au quotidien et une incapacité à se projeter au-delà des activités de dessin et de création architecturale[1381] ». Les propos des dirigeants d'agence rencontrés vont dans ce sens : ils présentent l'organisation des agences avant tout comme un moyen de créer des conditions favorables au projet, en évoquant un manque de temps pour d'autres aspects. Toutefois, ils nuancent aussi cette vision en partageant différentes stratégies liées à leurs structures ainsi qu'à la projection de nouvelles missions à investir. Dans notre corpus, les dirigeants sont des figures seules (Frédéric Denisart, Emmanuel Camus, Claude Valentin), des duos (Francis Moulet et Eric André, Loïse Lenne et Julie Cohen), des groupes d'associés (Rey + de Crécy, ANAU puis Cinq-Cinq, Nunc, atelier Fil, atelier 15, FFW, Urbitat +, Intensités, AgwA), des sociétés familiales (Giovanni Pace), ou un couple (Marine Jacques Leflaive). L'ensemble des dirigeants interrogés a témoigné d'une volonté de conserver un lien direct avec la production de l'agence, avec « le projet ». Toutefois cette relation prend différentes formes. Certains continuent de dessiner et « d'initier les idées du projet », puis

1379 BONNAFOUS-BOUCHER Maria, *Évolutions des études doctorales : Éléments de débat pour le doctorat en SHS*, Alliance nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA), Octobre 2019, p. 7.

1380 DELATTRE Miguel, PETIT Renaud, ZARDET Véronique, « Ar(t)chitectes et management : histoires d'introduction d'outils de management chez les architectes », *Annales des Mines — Gérer et comprendre*, n° 120, 2015, p. 9.

1381 *Ibid.*

c'est aux collaborateurs de le faire évoluer (Jean-Paul Wetzel). Dans l'agence de Jean-Paul Wetzel, chez FFW, chaque associé à son propre rôle : un cherche des clients, deux sont davantage à la conception en lien avec les collaborateurs, un dernier, non-architecte, s'occupe des chantiers. Dans d'autres agences, l'architecte dirigeant étant le seul associé, il est « en prise directe avec tout » (Frédéric Denisart) ou affirme, pour conserver sa légitimité, devoir « rester les pieds sur le chantier » (Emmanuel Camus). Emmanuel Camus a suivi des formations relatives au *management* et à la gestion du temps, mais il se dit : « pas câblé » pour être dirigeant d'entreprise. Selon lui, cette dimension du métier ne lui a pas été inculquée au cours de ses études. Dans l'agence de Marine Jacques Leflaive et de son associé, chaque collaborateur a la charge de projets, et chacun est rattaché à un associé qui en assure le suivi. Chez Francis Moulet, il en est de même : chaque associé est responsable à la fois des missions liées à la gestion d'entreprise et de la conception, en lien avec les chefs de projet. Dans l'atelier Fil, « une gérance tournante » a été mise en place. L'ensemble des décisions sont prises par le conseil d'administration, incluant l'ensemble des associés, mais le poste de gérant est occupé par un associé et renouvelé régulièrement. Celui-ci est alors chargé des fonctions davantage de représentation c'est-à-dire qu'il est l'interlocuteur des institutions. Pour Didier Fèvre, dans l'agence ANAU, un des deux gérants était toujours associé à un projet pour assurer un suivi constant de la production et « essayer de donner une espèce de permanence de la qualité de l'architecture, notamment du détail ». Il a certes toujours été impliqués dans la conception et le dessin, mais via un stylo et un calque, car ils ne maîtrisent pas les logiciels de dessin. L'évolution des outils conditionne ainsi le rapport des gérants avec la production. Dans le groupement Cinq-Cinq, les associés ont chacun un rôle différent : responsables des pôles ingénierie ou environnement ; chargés de la communication, des faisabilités et de l'organisation des pôles tout en étant formés par les plus anciens à la comptabilité et à la gestion des ressources humaines ; dédiés aux ressources humaines ou en charge des relations publiques. Ainsi, si certains associés se détachent de la conception pour se consacrer à des missions inhérentes à la gestion d'entreprise, nombreux sont ceux qui souhaitent conserver une relation plus ou moins directe au projet, et pensent le rôle de dirigeants et l'organisation de l'agence à travers la relation qui lie l'architecte au projet (les réunions de suivi, l'organisation des ressources humaines, etc.). La taille de l'agence et le nombre d'associés impliqués entraînent des structures organisationnelles différentes. Cependant, même au sein d'une agence parisienne de taille importante, les dirigeants « continuent à suivre le projet de manière très précise et concrète » (DF5).

En dehors de la tension entre les missions archétypales de l'architecte et le rôle de gérant d'entreprise qu'il a à endosser, l'architecte dirigeant a également un rôle de représentation à jouer. Elisabeth Courdurier et Guy Tapie décrivent ainsi, en tant que trait majeur des agences d'architecture, « la personnalisation de leur direction, liée au modèle libéral et artistique[1382] ». Cette mise en avant des individus à la tête de l'agence est un trait historique des agences d'architecture. Elle se manifeste notamment à travers le nom des agences, souvent constitué des noms ou des initiales des associés[1383], ainsi que par le rôle de représentation qu'ils conservent auprès des maîtres d'ouvrage et des institutions. Cependant, cette tradition tend à évoluer avec les nouvelles approches du rôle et des pratiques des architectes. Thierry Rey décrit ainsi la volonté de faire évoluer le nom de la structure et de le rendre différent de celui des associés. Il rapporte les demandes de maître d'ouvrage qui souhaitent le rencontrer, car il est Thierry Rey de Rey + de Crécy. Ainsi, en étant associé, un architecte n'est, selon Thierry Rey, pas plus compétent, mais il acquiert une légitimité auprès du maître d'ouvrage. Pour Patrick Rubin, la personnalisation des agences et l'attachement à

1382 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, *op. cit.*, p. 135.

1383 Il serait intéressant de réaliser une étude concernant la permanence des noms des architectes dans les dénominations des sociétés à partir des inscriptions recensées chaque année par l'Ordre des architectes.

la figure individuelle de l'architecte n'est pas que du fait des maîtres d'ouvrage, certains architectes continuent de vouloir « faire leur œuvre » et s'entourent de collaborateurs interchangeables. En ce qui le concerne, il a toujours pensé l'agence, Canal architecture, comme un collectif. Pour Frédéric Denisart, qui a nommé son agence AMA pour Atelier Matière d'Architecture, le dirigeant occupe une position spécifique dans l'esprit des maîtres d'ouvrage, il « reste encore l'architecte », même s'il délègue beaucoup de missions à ses collaborateurs, et ce, en acceptant le risque pris, puisqu'il porte la responsabilité de l'ensemble de la production. À contre-courant, à la tête de l'agence qui intègre le pôle Hors-piste, le dirigeant, dont l'agence porte le nom, occupe dorénavant une fonction de représentation :

> « Ce n'est pas une personne qui va dessiner à ta place comme dans certaines agences ; qui va venir derrière toi, te faire un croquis sur le coin de table en te disant : « Ah là, tu fais ça, c'est l'intention du maître qu'il faut absolument respecter et restituer dans la maquette finale, etc. » Pas du tout. [prénom du dirigeant] ne voit quasiment pas les projets avant qu'ils soient vraiment aboutis. Lui, il se présente généralement comme le premier client de l'agence en disant : « il faut que j'arrive à comprendre le projet que vous me présentez. Il faut que j'arrive à être séduit par ce projet-là pour que j'arrive à le présenter à mes clients. » (SH14)

Concernant le développement de la recherche, les dirigeants sont décisionnaires vis-à-vis des moyens et des évolutions à déployer. Ils ont cependant à prendre du temps et de la distance vis-à-vis de leurs préoccupations courantes pour penser ces activités de recherche. Ainsi, ce qui justifie l'intérêt porté à la recherche — nourrir le projet — peut aussi être ce qui semble la freiner dans les discours des architectes qui regrettent de ne pas avoir plus de temps pour introduire la recherche dans leur structure, car ils sont pris et dépendants des projets. De plus, pour Frédéric Denisart, qui a toujours porté et initié ce qu'il associe à de la recherche et développement dans sa structure, les dirigeants ont « une vision transversale du métier » à faire valoir et nécessaire pour la recherche. Il dit avoir, contrairement aux collaborateurs, une vision davantage détachée et globale vis-à-vis du contexte dans lequel s'inscrit la production architecturale de son agence. Cette « vision transversale » décrite par Frédéric Denisart fait écho à ce qu'Isabelle Chesneau décrit comme « des activités réflexives stratégiques », telles que « repérer les changements de tendances, s'intéresser aux signaux faibles, identifier les déplacements, etc., » qui reviennent à tout entrepreneur[1384].

De plus, nous avons observé des prédispositions individuelles chez certains dirigeants qui présentent un intérêt pour la recherche ou une connaissance des dispositifs en faveur de la recherche mis en œuvre par les politiques :

> « Ils savaient comment fonctionne une CIFRE. En plus, quand tu as quelqu'un comme [nom d'un des associés] à la tête, c'était vraiment une chance de ne pas avoir à expliquer à quoi va servir la recherche ni la valeur ajoutée, c'était une évidence, qui n'était pas une évidence financière. » (DF5)

Par ailleurs, David Malaud, directeur de recherche chez TVK, explique la présence de la recherche dans l'agence qui l'emploie par la volonté des dirigeants, qui sont des enseignants et des praticiens, de se doter d'une ouverture, d'un enrichissement via « le fondamental ». Il a lui-même publié un ouvrage qui fait suite à sa thèse intitulé *L'architecte joueur*. L'agence accueille un doctorant en CIFRE, Tristan Denis, encadré en interne par David Malaud, dont le sujet est « les architectes hétérochroniques ». Ainsi, la recherche peut aussi être une dimension portée par un ou plusieurs associés :

1384 CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019, p. 442.

> « C'est très identifié que c'est [nom d'un associé] qui s'en occupe et les autres associés n'y mettent pas du tout leur nez. » (DF4)

> « Alors, je pense qu'elle [la recherche] a toujours été un peu présente par [nom du dirigeant]. Il a écrit des dizaines de bouquins et il voulait être prof de philosophie à la base. C'est un architecte un peu atypique, un peu particulier, je pense, c'est un architecte qu'on ne fait plus trop aujourd'hui. Moi, j'enseigne quand même pas mal et j'ai très peu d'archi… J'en ai encore des étudiants qui lisent autant, qui sont ultras intéressés par la politique, qui sont extrêmement cultivés, qui écrivent énormément. Mais je pense qu'il a toujours eu ça en lui et je pense que c'est grâce à lui que j'ai fait une Cifre à l'agence. » (DF8)

Ces dispositions individuelles peuvent être liées à des engagements en dehors de l'agence, qui enrichissent les dirigeants par d'autres pratiques : enseignement, implication dans une association ou un syndicat, mandats politiques ou au sein de l'Ordre des architectes. Ces activités connexes offrent à ceux qui les réalisent une distanciation vis-à-vis de leurs activités courantes, mais aussi une acculturation à d'autres milieux. Ainsi des pratiques parallèles peuvent être l'occasion de prendre du recul vis-à-vis de sa production et de sa structure, mais aussi de prendre connaissance d'autres pratiques et des dispositifs qui les encouragent. Par-là, des activités connexes peuvent contribuer à prédisposer un architecte à la recherche.

La proximité avec les lieux d'enseignement prend différentes formes. Les architectes peuvent intervenir ponctuellement en donnant une conférence, en étant invités par un enseignant ou en étant enseignants, vacataires ou titulaires. Toutes les interventions offrent un temps de distanciation vis-à-vis de la pratique en agence. Elles permettent de créer une certaine altérité. De plus, elles peuvent aussi être des sources d'inspiration et d'ouverture à de nouveaux questionnements (Loïse Lenne) au contact d'autres architectes, d'étudiants et d'enseignants non-architectes. L'enseignement permet d'interroger les techniques autant que les pratiques ou les processus de conception (Claude Valentin) ; d'initier de la commande à travers la rencontre d'acteurs et de territoires nouveaux (François Nowakowski) ; ou de se former à de nouveaux outils au contact des étudiants (Jean-Paul Wetzel). Les interventions dans les ENSA sont des occasions de mieux connaître les unités de recherche, ceux qui y travaillent, leur production et leur fonctionnement, ainsi que les dispositifs de droits communs, comme les CIFRE, lors d'événements organisés, tels que les séminaires de laboratoire ou les journées de la recherche. Elles offrent également la possibilité d'identifier des profils chez les étudiants comme chez les enseignants pour de nouveaux partenariats ou recrutement (stagiaires, futurs doctorants ou salariés, projet de recherche, etc.). Enfin, dispenser un enseignement ou donner une conférence implique également de construire un propos, « de développer leur position[1385] », de se poser la question de ce que l'on souhaite transmettre (Fanny Delaunay) et ainsi de franchir une étape dans la réflexivité, voire la théorisation (Chapitre 7). *A contrario*, nous l'avons vu, les règles qui régissent l'accès à l'enseignement, et notamment le passage non obligatoire, mais de plus en plus indiqué par le doctorat, font des ENSA des lieux certes de rencontres, mais aussi de tensions entre pratiques et recherche, dans lesquels chacun cherche à défendre et faire valoir sa propre position et son rôle dans la formation (Chapitre 3).

Certains architectes interrogés voient également dans leurs mandats en tant que conseillers régional ou national à l'Ordre des architectes ou, grâce à une certaine proximité avec les politiques, une ouverture vers la recherche. Celle-ci prend différentes formes. Pour Frédéric Denisart, être conseiller ordinal permet d'être au fait des évolutions — réglementation, politiques incitatives, etc. — avant que celles-ci ne soient connues par les architectes, et donc d'anticiper la manière de s'en saisir. D'autres architectes ont pu être directement sollicités par les politiques, le ministère de la

1385 BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000, p. 122.

Culture notamment, pour les encourager à se saisir des dispositifs, tels que les CIFRE (DF10 ; Patrick Rubin). Enfin, certains architectes, comme en témoigne Christine Edeikins des Ateliers 2/3/4, occupent d'autres fonctions, comme celles d'architecte-conseil de l'État ou de président de l'Association des architectes français à l'export (AFEx) :

> « On a toujours cherché à aller voir ce qui se passait à côté, pour essayer de comprendre comment se fabriquait l'amont de l'architecture et donc essayer de comprendre comment fonctionnait un MOA. » (Christine Edeikins, journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture)

Exercer des fonctions parallèlement à une activité en agence permet non seulement de recueillir des informations diffusées dans ces sphères, mais aussi de gagner en visibilité auprès de la profession et des décideurs politiques. Cela peut ainsi faciliter l'accès aux dispositifs favorisant la recherche et l'innovation, ou encore offrir la possibilité de contribuer à leur évolution. Bien que la notoriété ne soit pas un critère formel d'accès au CIR ou à une CIFRE, elle peut toutefois ouvrir un accès privilégié à l'information, voire permettre d'influencer les politiques. À deux niveaux, nous pouvons l'illustrer par l'association Région Architecture, qui a ciblé les agences qu'elle jugeait intéressées par la recherche, selon sa propre évaluation. De même, le groupe de travail Innovation architecturale du ministère de la Culture, a sélectionné des architectes pour y participer sans critères formels, mis à part leur intérêt pour la recherche — selon les organisateurs — et leur proximité avec les organisateurs. Certains architectes de notre corpus (Studiolada, HAHA, Cinq-Cinq, Atelier Matières d'Architecture) cherchent aussi à s'ancrer dans de nouveaux réseaux et à contribuer au développement de filières locales. Ils privilégient alors les fournisseurs locaux de matières brutes ou faiblement transformées, à la fois par souci de valeurs et en raison de l'échelle de leurs projets. Cette démarche favorise également de nouvelles rencontres, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de partenariats, voire de recherches.

Cependant, lorsque les dirigeants souhaitent s'engager eux-mêmes dans la recherche par le biais du doctorat, la démarche peut s'avérer complexe. Pierre Colnat a fait état de l'intérêt qu'il a pour le doctorat, tout en évoquant la difficulté à concilier « une recherche qui peut être personnelle » et les intérêts de l'agence. Il ne voit pas comment l'agence dans laquelle il est associé pourrait financer au moins en partie sa recherche. Quand l'associé est docteur, il peut enrichir sa pratique grâce à une meilleure compréhension des processus en cours (Loïse Lenne) ou directement à travers les résultats de ses recherches, par exemple sur l'architecture générative et la modélisation de plis (Jean-Paul Wetzel). Il peut aussi mettre à profit son expérience et ses compétences pour structurer la dimension recherche de l'agence, en prenant en charge, par exemple, la préparation des dossiers pour accéder aux dispositifs classiques de soutien à la recherche et à l'innovation, comme le CIR (Maud Nys).

Enfin, au-delà des prédispositions individuelles liées à la recherche, d'autres concernent la façon dont les dirigeants envisagent l'agence d'architecture comme une entreprise d'architecture :

> « Il y a une notion d'entreprise et cette notion d'entreprise, on a eu du mal aussi à passer le cap. […] Si véritablement on veut continuer, faire perdurer la notion d'agence d'architecture, je pense qu'il faut passer à autre chose et cette autre chose, ça passe par une société un peu plus structurée, peut-être se doter de bureaux d'études et être encore plus nombreux. » (Didier Fèvre)

Claude Valentin a rejoint un « gang d'entrepreneurs ». Il le décrit comme « un espace réflexif » qui rassemble des entrepreneurs qui se posent des questions et qui cherchent un échange collectif. Leurs besoins et leurs démarches lui font penser « à la solitude des architectes dans leurs petites structures ». Pour lui :

> « Une agence d'architecture, c'est plus qu'une entreprise : c'est une cellule de R&D orientée développement et changement climatique et toutes les thématiques auxquelles on est confronté.

> Je vois ça aussi dans le sens d'un mouvement, c'est-à-dire du monde académique vers le monde artisanal, comme un transfert technologique. On a la capacité de pouvoir, grâce à la présence et aux relations que l'on peut entretenir avec les laboratoires et les écoles, être un transmetteur des savoirs qui sont existants chez les chercheurs en sciences appliquées, en recherche fondamentale ou en recherche appliquée plutôt. Et, en même temps dans l'autre sens, du territoire, faire remonter des thématiques et des sujets qui, pour les laboratoires, peuvent devenir aussi des opportunités extrêmement intéressantes pour les jeunes chercheurs. Donc, il y a un travail d'alimentation, des problématiques rencontrées sur le terrain pour immédiatement les faire remonter dans les labos. Je pense que les agences peuvent jouer ce rôle-là. » (Claude Valentin)

L'analyse des pratiques issues de notre corpus révèle les multiples influences qui pèsent sur la recherche, liées à l'organisation même des agences et à l'engagement de leurs dirigeants, mais aussi de leurs salariés, dans une transformation du modèle traditionnel. Cette transformation se manifeste par une vision et une gestion plus entrepreneuriale ; des effectifs élargis et diversifiés ; ou encore la création de pôles recherche et développement. Cette diversité enrichit et complexifie la question d'une prétendue incompatibilité structurelle et organisationnelle entre agences et recherche. Elle révèle aussi les attributs traditionnels et professionnels des agences, avec lesquels chacun doit composer. Cette rencontre, entre recherche et agence, est multifactorielle : elle dépend des opportunités, des acteurs impliqués, de leur insertion dans des réseaux, mais aussi de l'organisation interne des agences façonnée par la profession et son cadre réglementaire. Ces éléments conditionnent la traduction de la recherche en pratiques concrètes, la manière dont celles-ci sont projetées, rémunérées, discutées, valorisées au sein de l'agence, et mises au service de ses projets. Autant de facteurs qui influencent aujourd'hui le développement de la recherche en agence et contribuent à définir ce que les agences appellent « recherche ».

3. La recherche et les déterminants professionnels

Les politiques publiques en faveur de la recherche en architecture, tout en cherchant à clarifier les contours, se heurtent parfois aux logiques professionnelles et à la manière dont les architectes se définissent. Elles constituent néanmoins un levier pour affirmer leur rôle et légitimer leur intervention. À l'intersection, entre ces logiques et le développement d'une recherche intégrée aux agences, émerge, comme le souligne Éric Lengereau, des « questions existentielles » : des tensions où prédispositions et contradictions coexistent et s'entremêlent.

3.1. L'*ethos* vocationnel et l'engagement social comme motivation

Architectes et chercheurs portent chacun leur propre conception du rôle qu'ils occupent et des voies d'accès à celui-ci. Le développement de la recherche en architecture met en présence des parcours et des acteurs situés à l'intersection de ces visions, façonnées par les attributs et modes de reconnaissance propres à chaque groupe. À cela s'ajoute une troisième perspective : celle des politiques publiques, qui imposent leur propre lecture des rôles, activités et critères de reconnaissance, via des référentiels et dispositifs inspirés d'autres modèles et seulement partiellement adaptés au champ de la production architecturale. Dans la suite, nous examinons

comment les architectes conçoivent et présentent leur rôle, et comment cette représentation influe sur leur disposition à adopter des logiques dites entrepreneuriales, soutenues par les politiques publiques ciblant les agences d'architecture et la recherche. Nous mettons également en lumière les convergences entre chercheurs et architectes, puis les difficultés à satisfaire simultanément l'ensemble des prérequis permettant d'accéder à la fois au champ de la production architecturale et à celui de la recherche académique.

3.1.1. L'envie d'agir et l'entrepreneuriat pour agir autrement

Comme l'ont montré les points de vue d'architectes, du corps enseignant et des acteurs politiques, le développement de la recherche en architecture soulève de nombreux enjeux. L'un des traits professionnels qui, à la fois, stimule et freine cette dynamique tient à l'*ethos* vocationnel et social de l'architecte. Les discours révèlent un rejet persistant de la rationalisation organisationnelle des agences, au profit du lien direct et singulier entre l'architecte et son projet. Pour Marine Jacques Leflaive, les normes et labels ne sauraient dicter la conception, le moteur doit rester la passion : « c'est notre architecture, c'est notre raison de vivre. […] Notre architecture, elle sort de nous, donc c'est une relation très profonde entre le maître d'ouvrage et son architecture ». Francis Moulet souligne également la nature particulière de ce lien qui unit l'architecte à son œuvre :

> « On se laisse complètement dévorer par le projet. On se laisse prendre… […] Le cerveau ne s'arrête pas de fonctionner quand on ferme la porte de l'agence. Donc, tout ce qu'on voit dehors, tout ce qu'on entend dire, tout ce qu'on lit, la dernière revue d'architecture qu'on feuillette, ainsi de suite, trouve une résonance par rapport aux questions qu'on se pose, donc c'est permanent. On vit ça et puis, le matin, des fois, on trouve la bonne idée, des fois on ne la trouve pas, on repart dans un cycle… et ça multiplié par autant de projets qu'on a à faire et quand on a une agence d'une certaine dimension, il y en a en parallèle un certain nombre. D'ailleurs, je pense que de sauter de l'un à l'autre permet une certaine vélocité et une certaine créativité renouvelée parce que ça permet de ne pas s'enfermer dans des problèmes uniques et de comprendre qu'il y a des multiplicités de réponses qui, dans un thème particulier tertiaire ou médical ou logement, permet de mesurer des écarts et puis de nourrir l'autre. Enfin, on fait presque de la psychologie, on dit ça entre nous, on décrit un peu comment l'esprit fonctionne, mais c'est vrai qu'on a un fonctionnement singulier. Je ne veux pas me mettre à part, mais c'est vrai que, quand on parle à des gens de notre métier, on parle dans ces termes-là et les gens disent : "oh ben c'est formidable. Vous êtes passionnés." Alors que c'est simplement le reflet de ce qui nous arrive. Je parle des architectes investis, on parle des gens qui s'occupent de leurs projets, qui ont vraiment un souci de ce qu'ils vont produire. » (Francis Moulet)

Cet extrait d'entretien illustre la manière dont un architecte conçoit et présente encore aujourd'hui son rôle, en insistant sur le caractère généraliste, passionné et engagé de sa pratique. La relation au projet prime sur la relation au travail et sur son organisation, justifiée par la conviction que l'architecte détient un pouvoir et une responsabilité dans la transformation du monde. En parallèle, les dispositifs publics de soutien à la recherche imposent une certaine rationalisation et l'usage de référentiels destinés à structurer les activités de recherche. S'ils facilitent l'organisation et l'évaluation de ces activités, ils induisent aussi des contraintes et des ajustements qui peuvent entrer en tension avec la relation singulière que l'architecte entretien avec le projet, et avec une organisation du travail subordonnée à celui-ci.

La reproduction professionnelle reste à l'œuvre. Véronique Biau observe ainsi, dans les propos de jeunes diplômés de l'HMONP, l'expression de « valeurs professionnelles, au sens de l'engagement,

de l'éthique, de la prise de position par rapport au grand défi d'une transition sociétale majeure[1386] ». Elle relève également « des déclarations extrêmement ambitieuses sur l'éthique que doit porter l'architecte dans son activité » et « des valeurs sociales et humanistes très nombreuses[1387] ». Les propos de Charlotte Aristide, diplômée de l'ENSA Paris-La Villette et invitée à la table ronde « la transformation de la filière et la diversification des métiers de l'architecture », illustrent la manière dont les jeunes ou futurs architectes se représentent et décrivent leur rôle :

> « Il y a cette idée d'une culture de projet qui se met au service des autres et qui se met au service d'une communauté, d'un territoire. […] C'est la capacité qu'on a à transformer le monde dans lequel on vit et je pense que ça peut paraître un peu idéaliste ou un peu immature. Mais je pense que, si on garde ça, additionné à la compétence qu'on a, on a un vrai pouvoir de transformer les choses.[1388] »

En réponse, les politiques publiques en matière de recherche en architecture s'inscrivent dans une logique qui valorise la capacité d'agir par la recherche — envisagée comme un levier pour « changer le monde » — et par l'entrepreneuriat — perçu comme un moyen de transformer l'agence et, plus largement, la manière de penser l'avenir de la profession. Elles tentent ainsi d'initier une construction sociale de l'intégration de la recherche — une relecture de la recherche par le prisme de l'*ethos* professionnel —, en y associant l'idée que c'est par elle que l'on pourra « faire mieux », démontrer la valeur ajoutée du travail des architectes et renforcer leur rôle. Ces politiques reposent sur la conviction que l'entreprise d'architecture porte intrinsèquement des valeurs culturelles, sociales, territoriales, environnementales et économiques[1389]. Elles mettent l'accent sur des dimensions souvent passées sous silence par les architectes eux-mêmes, et encore rejetées par une partie de la profession. Julien Mussier de l'agence HAHA, parle de l'entreprise d'architecture comme « un sujet presque tabou » : « on n'en parle pas, pourtant c'est le quotidien des personnes qui la constituent » (Julien Mussier, HAHA). Selon lui, la notion d'entreprise d'architecture n'est abordée que de façon modeste et floue lors de l'HMONP, alors même que les choix opérés lors de la création et la gestion d'une société ont des effets concrets et durables. Pour Alicia Orsini, il reste néanmoins essentiel de ne pas « brider » les jeunes architectes en leur transmettant une « vision trop entrepreneuriale » de la profession :

> « Ce qui importe c'est vraiment le projet, on sait faire du projet, la culture du projet. Comment on voit le monde, comment on a envie de le faire évoluer ? Je pense que, si on sortait de la HMO en ayant peut être trop géré de bagages comme vous disiez tout à l'heure, de gestionnaire d'entreprise, je pense que ça risquerait de brider un petit peu peut-être… C'est un petit peu mon sentiment, les brider, les formater dans une vision peut être un peu trop entrepreneurial et, avant tout, on est des architectes, c'est vraiment le sentiment que j'en ai. » (Alicia Orsini, Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture)

Toutefois, nous avons pu observer des transformations à l'œuvre au sein des agences d'architecture. Ces évolutions concernent aussi bien la gestion des ressources humaines (mise en place de pôles, planification de temps d'échanges transversaux aux projets, etc.) que la gestion économique (recours aux dispositifs d'aide, comptabilité analytique, etc.) ou encore les activités (diversification

1386 BIAU Véronique, Intervention au cours de la table ronde « La transformation de la filière et la diversification des métiers de l'architecture », lors de la journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture le 16 novembre 2021.

1387 *Ibid.*

1388 ARISTIDE Charlotte, Intervention au cours de la table ronde « La transformation de la filière et la diversification des métiers de l'architecture », lors de la journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture le 16 novembre 2021.

1389 LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, *op. cit.*

des profils et des missions). Certes, ces changements se manifestent de manière inégale et dans un échantillon trop limité pour en tirer des conclusions générales ou en mesurer précisément l'ampleur. Ils révèlent néanmoins une réalité plus nuancée qu'un simple rejet du changement dans les façons de travailler et de concevoir les agences d'architecture. Ces mutations impliquent cependant de composer avec les attributs professionnels et de se positionner par rapport à l'*illusio* qui structure le champ. On observe ainsi certaines tendances, comme « la disparition de la figure de "l'architecte patron" au profit de diverses organisations en réseau[1390] ». Parallèlement, les architectes négocient leur transformation avec les logiques entrepreneuriales, l'adaptent à leur vision et à leur mode de travail, l'orientent au service de leurs objectifs, tout en écartant dans les discours ce qu'ils jugent trop hétérodoxe ou incompatible avec leur *illusio*. Claude Valentin, par exemple, mobilise explicitement le vocabulaire de l'entrepreneuriat pour décrire les stratégies de son agence. D'autres adoptent une posture plus critique vis-à-vis de la reproduction professionnelle, appelant à une approche plus rationnelle et objectivable de l'architecture :

> « Après tout ce qu'on apprend grosso modo à l'école d'archi, c'est-à-dire tout ce qui est la notion de concept, c'est quelque chose qui, je ne vais pas dire des mots trop durs, mais c'est quelque chose qui peut être très destructeur pour l'architecture. Le concept n'a pas de critères de performance autre que la satisfaction, la satisfaction intellectuelle de l'avoir fait ou de le comprendre. Et la satisfaction intellectuelle ne peut pas être un vrai critère dans un monde où il y a des accords de Paris, où on a fixé un objectif collectif et où on s'est dit qu'on va réduire nos émissions de carbone. » (SH14)

Si les politiques publiques mobilisent le modèle de l'entreprise d'architecture pour inciter au changement, notamment par, et pour, le développement de la recherche et de l'innovation, il nous semble que ces dernières constituent surtout une opportunité d'accélérer certaines dynamiques en cours dans les agences. Les transformations actuellement à l'œuvre dans ces structures dépassent largement le seul cadre d'une volonté de promouvoir la recherche. Les agences se trouvent confrontées à la pression croissante des logiques néolibérales : retrait progressif de la commande publique (partenariats publics-privés), perte du rôle de mandataire (marché de conception-construction), priorité accrue donnée aux logiques économiques et au *marketing* territorial, obsession de la mesure, du contrôle et de la garantie maximale. À cela s'ajoute un contexte de marché fragilisé, marqué par le recul de la construction de logements neufs et par la hausse des coûts des matériaux notamment. Elles sont d'ores et déjà sommées de s'adapter à ces dynamiques, mais la recherche et l'innovation prennent alors la forme d'un auto-saisissement : les évolutions ne sont plus perçues comme subies, l'agence devient actrice d'elle-même, entrepreneur de sa propre transformation, s'appropriant ainsi les changements en sa faveur — autant de marqueurs caractéristiques de la logique néolibérale.

3.1.2. Des convergences entre valeurs architecturales et ethos scientifique dans la légitimation professionnelle et universitaire

Au-delà de la confrontation aux logiques entrepreneuriales relayées par les politiques publiques en matière de recherche dans les agences d'architecture, les architectes qui envisagent de s'engager dans ce domaine doivent également se positionner vis-à-vis du champ de la recherche institutionnelle. Si l'on compare l'*ethos* des architectes à celui du milieu scientifique, un point commun notable apparaît : le désintéressement, c'est-à-dire le refus de l'intérêt purement économique. En revanche, le champ scientifique accorde une place centrale à l'organisation de la

1390 DADOUR Stéphanie, DECOMMER Maxime, « Ce que font les agences à l'architecture », *Re-vue de l'ENSA Paris-Malaquais*, nº 3, Actes Sud, 2016, p. 40.

communauté des pairs (communalisme, scepticisme organisé) ainsi qu'au caractère impersonnel de la production, laquelle doit être évaluée indépendamment de son auteur. Ces spécificités accentuent la difficulté d'intégrer cette communauté, qui impose de nombreux droits d'entrée et filtres d'évaluation (diplômes, publications, postes). Elles impliquent également un rapport différent à la production : d'un côté, l'architecture entretient avec le projet une relation individuelle, d'auteur et d'artiste ; de l'autre, le chercheur doit objectiver son approche, déconstruire sa relation à l'objet d'étude et soumettre une production anonymisée à l'évaluation des pairs. Malgré ces différences — parfois incompatibilités — dans le rapport à la production, les deux groupes partagent des attributs communs, tels que le dévouement et l'engagement personnel, mais aussi l'association de leur rôle à un pouvoir et à un devoir particulier envers la société :

> « Le travail de doctorat, c'est un moment extrêmement privilégié parce que, même si les financements sont quasiment inexistants et qu'il y a énormément de précarité chez les doctorants, c'est malgré tout une sorte de choix de vie. » (Loise Lenne)

Chacune de ces deux communautés est accessible par l'obtention de diplômes et valorise un parcours initiatique où l'expérience et l'apprentissage pratique constituent une source essentielle de légitimité : on devient architecte en construisant, tout comme on devient docteur à travers une formation à la recherche fondée sur la pratique même de celle-ci (une formation à la recherche par la recherche) :

> « Comment pouvez-vous vous occuper de la vie des gens sans l'avoir traversée ? Cette folie de dire si, à 30 ans, je ne suis pas chef d'agence chez les gros bateaux, je suis foutu. Mais quelle idée ! Au contraire, je pense qu'il faut avoir bourlingué, voyagé, peut-être faire une thèse et… regardez Koolhaas, il a commencé à 40 ans. Henri Gaudin, il a commencé aussi à 40 ans, il a fait du bateau avant. Gehry, il a commencé très tard. C'est ceux qui sont nourris de mille expériences qui sont capables de faire de l'architecture parce qu'ils nourrissent leur architecture d'autre chose que de ce qu'on a bien voulu leur transmettre dans les écoles. » (Patrick Rubin)

Les deux parcours menant à la validation par les pairs apparaissent ainsi peu conciliables, du moins difficiles à mener de front :

> « J'ai l'impression que beaucoup de personnes qui sont intervenues cet après-midi, qui ont à la fois une pratique professionnelle, disons d'architecte et une pratique de recherche, le font rarement simultanément parce que c'est extrêmement difficile et que, peut-être, c'est nécessaire que ça se fasse dans des périodes différentes. En tout cas, c'est mon cas. J'ai vraiment eu une période où la recherche était l'activité principale et, aujourd'hui, c'est la pratique qui est mon activité principale. De fait, étant enseignante aussi, la recherche prend moins de place parce que je ne sais pas pour vous, mais moi, mes journées n'ont que 24 heures, donc ce n'est pas possible d'en faire beaucoup plus. » (Loïse Lenne)

Il devient alors nécessaire de remettre en question les croyances et normes propres à l'un ou aux deux champs afin de légitimer et faire reconnaître son propre parcours :

> « Moi, je ne partage pas du tout votre avis. Parce que, au contraire, on peut aussi envisager la recherche comme un projet. C'est un projet… et quand on est praticien, on a des projets et on peut concevoir un projet de recherche. Je vais peut-être prendre l'exemple de mon agence, dans mon agence, il y a 18 personnes qui travaillent. Il y a 8 enseignants. Il y a cinq doctorats, dont deux doctorats qui sont terminés et trois doctorats en cours. Ce sont des doctorats qui sont financés via l'université, donc via de l'argent public […] Je pense qu'il n'y a pas de cloison. Il n'y a pas de nécessité d'arrêter son agence pendant 3 mois quand on veut travailler sur sa recherche, les projets c'est tout le temps comme ça, on fait un avant-projet, il n'y a plus rien parce que le client n'est pas là et on se remet sur sa recherche si on a une recherche… Moi, je l'ai fait comme ça aussi. Donc, dans mon agence, tous les gens qui ont ce même profil, ont été payés par l'État pour effectuer notre recherche et enseigner à mi-temps et l'autre mi-temps,

voilà… Je ne pense pas que ça soit du tout impossible et je trouve terrible cette idée que l'on doit absolument enlever l'une de ses casquettes… » (Benoit Vandenbulcke, Table ronde du colloque Profession)

Un autre parti pris consiste à dénoncer l'institutionnalisation et le cadre réglementaire entourant la profession, la recherche ou l'enseignement, tout en valorisant les points de convergence entre différentes pratiques et les expériences individuelles :

> « On voit bien que c'est un problème systémique, c'est un problème de système et de structures. Et on voit bien qu'effectivement, quand on répond à des concours ou à des projets de financement, il faut mettre des cases. C'est très français, on doit remplir des cases et des choses comme ça. Moi, je trouve que ce n'est pas créatif du tout. Je pense que, si on n'avait tout simplement envie d'être créatif ensemble, on pourrait peut-être trouver plus de possibilités. Parce que je pense et je suis convaincue que, même une recherche académique, elle est créative. On a les mêmes fondements, c'est l'intuition, notamment l'intuition du chercheur qui, je crois, n'est pas très différente de l'intuition de l'architecte qui cherche. Moi parfois, même dans le processus, même dans mon agence j'ai l'impression d'être à un moment donné historien, parce que je vais aux archives. J'utilise des méthodes d'historien alors probablement pas de manière très académique. Je n'ai pas la prétention d'avoir toutes les méthodes. Mais en tout cas, j'ai touché du doigt toutes ces méthodes et je les applique comme je peux et je n'ai pas l'impression pour autant de trahir ni ma profession et la mission que j'ai d'élever, je dirais à un rang qualitatif, les bâtiments que je produis et les expériences humaines que je fais à travers l'expérience de conception pour d'autres personnes. » (Pascale Marion, Table ronde colloque)

> « On nous demande en effet, pour être titularisé, d'avoir une pratique et de faire de la recherche. Mais une fois qu'on est enseignant-chercheur, on a plus de temps pour faire de la pratique. Donc, c'est plutôt l'écosystème aujourd'hui qui est à questionner plutôt que cette question, il me semble, de cette superposition des casquettes. » (Fanny Delaunay, Table ronde colloque)

> « De toute façon, la question de la définition pour quand on est dans plusieurs ou entre plusieurs catégories, elle se pose à tous les niveaux, alors même qu'on a tendance à vanter justement des choses qui seraient à cheval. En principe, on a envie que ça marche et on se rend compte de la complexité parce que le cadre institutionnel nous demande sans arrêt de pouvoir clairement nous définir. » (Cécile Fries-Paiola, Table ronde colloque)

D'autres adoptent une posture mêlant positionnement et production. Pour ceux-ci, c'est par le faire, à l'intersection de la pratique et de la recherche, que cette rencontre peut véritablement s'opérer :

> « Mais le recouvrement, il commence à émerger et souvent par des hybrides. Je pense à une collègue à Lyon, qui est plasticienne, architecte et qui est en train de faire une thèse en recherche création justement et qui a monté un séminaire où elle invite différents collègues, notamment de l'extérieur pour essayer de réfléchir à cette hybridation. Donc c'est en train d'émerger, mais ce n'est pas encore complètement fait… » François Nowakowski

Fabien Reix, s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès d'une promotion de candidats à l'HMONP, souligne que certains diplômés des ENSA manifestent « un intérêt pour la recherche au sens universitaire du terme[1391] », notamment par le biais de l'obtention d'un doctorat. Ils envisagent alors leur engagement dans la recherche comme une activité parallèle à la pratique professionnelle, souvent associée à l'enseignement, plutôt que comme un métier d'enseignant-chercheur à temps plein[1392]. Ainsi, une partie des candidats à l'HMONP conçoit la recherche comme

1391 REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, Thèse de sociologie sous la direction d'Olivier Chadoin, Université de Bordeaux, soutenue le 6 février 2024, p. 283.

1392 *Id.*, p. 284.

un complément à leur pratique architecturale, sans pour autant renoncer à s'affirmer pleinement tant comme architectes que comme chercheurs.

3.2. L'appartenance à un groupe professionnel : le corporatisme et la recherche

Outre l'accès à la profession et la validation par les pairs, le groupe professionnel se caractérise également par la défense de ses intérêts, cherchant à protéger son territoire d'exercice (monopole) auprès de la puissance publique (protection). Ces acquis, garantis par la réglementation encadrant l'accès à la profession et les activités, ainsi que par l'obligation de recourir aux architectes, sont régulièrement remis en cause par des politiques favorisant la libre concurrence. Il s'agit alors de faire évoluer le discours professionnel — ce que Olivier Chadoin désigne comme le « travail professionnel » — sans renier ces acquis, tout en s'adaptant aux nouvelles conditions d'exercice. Pour intégrer la recherche au sein des agences, il est nécessaire de bouleverser les habitudes et mécanismes en place, en introduisant un ou plusieurs éléments extérieurs — qu'il s'agisse d'un cadre, d'un temps ou d'une personne. La réglementation qui régit l'activité des architectes influence profondément la perception que les maîtres d'ouvrage ont de leur rôle et de leur travail. En rendant obligatoire le recours aux architectes, et en associant leur rémunération à un pourcentage du montant des travaux, leur intervention est souvent perçue comme une taxe ou un passage obligé, plutôt qu'à travers la valeur ajoutée et les apports spécifiques de leur travail. Le contexte a évolué depuis la loi sur l'architecture de 1977, qui reconnaît la création architecturale d'intérêt public, ou encore depuis la loi de 1985 sur les rapports entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'œuvre (Loi MOP). Ces lois dépassent leur simple cadre d'application et influencent largement l'organisation et la conception même de l'activité des architectes. Ces dispositions soutiennent le groupe professionnel — par exemple à travers un mode d'évaluation spécifique lors du concours de maîtrise d'œuvre, garantissant la primauté de la qualité architecturale, ou par la définition des obligations du maître d'ouvrage public — mais elles restreignent également l'intervention des architectes ainsi que leur capacité d'évolution, notamment par la réglementation des agences qui limite la diversification des missions proposées ou par une protection du titre à caractère exclusif. Ces lois légitiment la profession en obtenant de l'État la reconnaissance officielle du rôle des architectes et une certaine protection, mais elles contraignent également ces derniers lorsqu'il s'agit d'adapter leurs pratiques, leurs organisations, ou leur conception même de la profession. Par ailleurs, il a été donné à voir que certains dispositifs dédiés à l'innovation ou à l'expérimentation se traduisent en réalité par la suppression de certaines mesures réglementaires dont certaines sont favorables aux architectes (primes de concours, obligations du maître d'ouvrage, etc.).

De plus, différents éléments structurant l'activité des architectes sont des héritages de la manière dont est enseignée l'architecture et dont les architectes défendent leur rôle. Pour préserver leur avenir, voire s'engager dans la recherche, ils doivent composer avec leur héritage ainsi qu'avec la réglementation en vigueur :

> « Moi, ce qui m'a choqué en regardant l'histoire du métier, c'est ce qui s'est passé en 1895 avec Guadet[1393]. […] Je pense qu'on a fait une grosse erreur stratégique pour l'avenir du métier. Donc c'est vrai qu'à l'époque, il était peut-être confortable d'exercer en tant qu'architecte.

1393 En 1895 le texte relatif aux devoirs professionnels des architectes rédigé par Julien Guadet est voté par les délégués des sociétés d'architectes présentes au Congrès de la Société centrale des architectes. Ce texte inspire ensuite fortement la rédaction du Code de déontologie des architectes lors de la création de l'Ordre des architectes en 1940.

> Aujourd'hui, ce n'est pas la même histoire, donc comment on peut regagner un peu du terrain ? S'interdire d'avoir une activité commerciale, ça a été choisi, on s'est mis dans les étages supérieurs de la société en se disant que l'architecture ne pouvait pas traîner dans la fange des spéculateurs et des marchands. Certes, mais c'est une vision un peu étroite de l'activité économique, en tout cas caricaturale. C'est comme ça qu'on en est venu à ne pas pouvoir vendre les chaises qu'on conçoit (rires) ou à ne pas pouvoir faire la promotion des logements qu'on est capable de concevoir. On est assujetti à des gens qui n'y connaissent absolument rien, ni en logement, ni en construction, ni en architecture, ni en histoire du logement, qui vont nous donner des ordres pour construire des immeubles. […] Il y a une tactique bien connue d'enrichissement par l'immobilier, mais le fait que les architectes ne puissent pas être promoteurs… L'Ordre nous interdit de le faire en tant qu'architecte. Mais rien ne nous empêche de créer une société de promoteur à côté. Mais comme on est, on va dire bridé par le costume, on ne pense pas à la possibilité de créer cette deuxième entité qui nous libérerait de beaucoup de choses. Tout ça pour dire : comment exercer le métier au-delà des limites que l'on nous a enseigné dans le cadre du projet. » (Claude Valentin)

> « Moi, je pense que la protection de la profession, c'est une horreur ce que je vais dire là, est sa mort. Je pense qu'il faut arrêter de protéger les architectes, il faut mieux protéger l'architecture. J'étais un militant fondateur du syndicat de l'architecture, donc je crois vraiment ça. Non, mais en protégeant l'exercice, on détruit le fond, quoi… C'est vraiment très important. (Jean Werlen)

Selon Jean Werlen, la faible solidité économique de la profession est liée à sa protection. Pour lui, les architectes ont à faire preuve de leur utilité sociale sur le terrain plutôt que de s'attacher au protectionnisme étatique. De plus, toujours selon Jean Werlen, le fait que les architectes soient « non universitaires, non institutionnels, non économiques », qu'ils soient reconnus comme désintéressés, est une force pour qu'ils engagent « une explosion disciplinaire et une explosion statutaire » afin d'entrer dans des échanges sans rapport de forces ni hiérarchie. Les prises de position données à voir ici renvoient aux tensions entre logique protectionniste et logique du marché qui dépassent la profession d'architecte, puisqu'elles touchent l'ensemble des professions indépendantes et libérales régulées par les dispositifs publics[1394], aujourd'hui fragilisées par un certain désengagement étatique au bénéfice de la libre concurrence et des partenariats publics-privés.

Dans un contexte où la protection accordée par l'État aux architectes est remise en question, l'attention se porte naturellement vers l'Ordre des architectes. Celui-ci a été décrit, au cours des entretiens réalisés, comme défaillant, dans la mesure où il représenterait et défendrait insuffisamment les intérêts de la profession. Pourtant, en tant qu'interface entre l'État et les architectes, il apparaît idéalement placé pour faire remonter les informations. Francis Moulet souligne ainsi un certain isolement ressenti par les architectes, qui engendre davantage de défiance que d'adhésion envers l'Ordre :

> « Quand je vois les confrères quand on discute ensemble : "l'Ordre, ça me sert à quoi ? Ben à rien." Si on donne de l'argent, il y a des publications et des scandales à Paris de temps en temps sur un mec qui fait tirer les ouvrages nationaux chez son copain. Bon. Je dis ça, je suis un peu provocant, mais en même temps, l'Ordre, je ne sais pas à quoi ça me sert… » (Francis Moulet)

Emmanuel Camus, qui a occupé le poste de conseiller ordinal pendant 7 ans, rappelle que la mission première de l'Ordre consiste à assurer des fonctions régaliennes : gestion du tableau, contrôle des attestations d'assurance, réception des déclarations de permis de construire et d'aménager de chaque architecte, contrôle de de l'obligation de formation, protection du titre, contrôle du respect de la

1394 DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 333.

déontologie et gestion des litiges entre architectes et maîtres d'ouvrage[1395]. Pour Claude Valentin comme pour Emmanuel Camus, l'Ordre n'est pas dans la prospective. Les conseillers adopteraient des discours « très pratico-pratiques » (Claude Valentin). Didier Fèvre illustre le défaut de représentation et de défense des intérêts des architectes en soulignant que l'Ordre des architectes n'a pas été convié à participer aux réflexions préalables au rapport Sichel sur les accompagnateurs de la rénovation énergétique[1396], ce qui conduit à l'absence de la profession dans les conclusions de ce rapport.

3.3. L'évolution de la recherche sous l'action des politiques publiques et les prédispositions des architectes

Si la communauté des chercheurs et celles des architectes présentent des attributs distincts, elles sont toutes deux influencées par les politiques publiques, qui assignent à la recherche des attentes : apporter des réponses aux grands défis sociétaux et contribuer aux enjeux économiques. Dans cette perspective, elles encouragent la pluridisciplinarité afin d'appréhender des objets complexes[1397], de proposer des solutions concrètes et de favoriser les collaborations entre pratiques professionnelles et recherche. L'objectif est de produire une recherche dite « opérationnelle », dont le financement pourrait, au moins en partie, provenir du secteur privé. Cette conception de la recherche se heurte à l'histoire de la recherche institutionnelle attachée aux ENSA, mais elle peut également constituer une opportunité pour les architectes de valoriser certains de leurs attributs et compétences spécifiques.

Ainsi, l'évolution de la recherche et de la formation à la recherche dans les ENSA constitue un levier pour outiller et disposer les architectes à investir la recherche au sein des agences. Pour favoriser un engagement plus fort des architectes dans « l'expérimentation des innovations techniques », Stéphane Berthier appelle à ce que « le métier d'architecte renoue avec sa culture technique[1398] ». Cela suppose, selon lui, une évolution conjointe du contenu des études d'architecture, des orientations de la recherche universitaire et des conditions d'exercice du métier. L'État encourage le développement d'une recherche technique, s'appuyant sur des cadres, des dispositifs d'évaluation, de contrôle et de reproduction déjà en place, mais peu adaptés aux spécificités des architectes (Chapitre 2). De plus, certaines initiatives, comme les Grands Ateliers[1399], articulent architecture, recherche technique et expérimentation, en bénéficiant du soutien de l'État. Ils se présentent comme un pôle d'expérimentation technique et constructive et de création, où les cultures des architectes, des artistes, des ingénieurs, des artisans, des industriels et des designers se rencontrent. Des mesures incitatives existent également, comme les trophées

1395 Il s'agit ici de la liste donnée par le conseil régional de l'Ordre des Architectes du Grand Est relative aux missions régaliennes qu'il exerce.

1396 SICHEL Olivier, *Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés*, Mars 2021.

1397 DELEANT Laura, FILET Jérémy Filet, JEANSON Lisa (dir.), *Questionner la recherche. Contributions des jeunes chercheurs aux systèmes complexes*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine, 2018.

1398 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, Thèse de doctorat en Aménagement, architecture, sous la direction de Jean-Jacques Terrin, École doctorale Sciences de l'Homme et de la société, Laboratoire de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, 2017, p. 409.

1399 BARDAGOT Anne-Monique, *Les Grands Ateliers : Un lieu unique de formation, d'expérimentation et de recherche en architecture*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2020.

bois et béton, visant à encourager les étudiants à explorer les dimensions techniques et l'emploi de matériaux spécifiques. De manière plus institutionnalisation, la formation évolue également dans ce sens : plusieurs ENSA, en plus de l'INSA Strasbourg, proposent aujourd'hui un cursus d'ingénieur-architecte en partenariat avec une école d'ingénieurs[1400]. Néanmoins, l'État n'intervient pas directement dans la définition des contenus d'enseignement ni dans la répartition des heures entre champs disciplinaires. Dans les faits, les UR sont majoritairement constitués des EC des ENSA, mais ceux issus du champ « sciences et techniques de la construction » restent minoritaires et disposent donc d'une influence limitée, voire insuffisante pour créer leurs propres UR.

D'autre part, si des pratiques se développent dans ce sens, nous l'avons vu, elles ne mettent pas fin aux questions relatives à la valorisation de démarches qui relèveraient spécifiquement du champ architectural, distinct de la technique ou de toute autre discipline. Ainsi, les recherches menées dans les agences peuvent également être vues comme une contribution à la construction d'un auto-référentiel propre à la profession. La question se pose alors de la caractérisation de l'apport. Stéphane Berthier met bien en évidence cette dualité relative aux connaissances formulées par l'expérimentation technique en architecture. Elles sont pour partie des connaissances positives au sens scientifique du terme[1401]. Pour une autre partie, elles sont contenues au sein d'« objets expérimentés[1402] ». Elles sont des données non mesurables, différentes des attentes de la recherche scientifique, « des formes non positives de connaissances[1403] » :

> « Ces formes atypiques de connaissance sont d'une part contenues dans les édifices eux-mêmes, exploitées sous forme de "références" et d'autre part contenues dans "l'expérience" personnelle des architectes.[1404] »

Il est alors question d'une capitalisation des recherches menées, à la fois par les références qu'elles produisent et par l'expérience acquise par ceux qui les ont conduites — contribution à l'auto-référentiel professionnel. Toutefois, l'accès à ces connaissances suppose d'appartenir au champ des architectes ou, pour reprendre les termes de Stéphane Berthier, de disposer d'« un savoir-faire d'analyse et d'interprétation[1405] ». Elles requièrent également un temps long et un certain nombre d'expérimentations particulières avant de devenir pleinement lisibles en tant d'évolution de la pensée de l'architecte sur la technique[1406]. Leur diffusion se fait principalement au sein de l'enseignement, le plus souvent sous une forme orale[1407]. Ce type de connaissances, qui ne répond pas aux attentes de la recherche conventionnelle, ne peut être appréhendé que par des architectes et échappe, de ce fait, aux grilles d'analyse des dispositifs généralistes comme à celles des communautés de chercheurs extérieurs au champ de la production architecturale. Il en résulte qu'elles demeurent difficilement identifiables, mesurables et, par conséquent, peu valorisables et admises.

1400 HORSCH Bettina, *Architecture d'un métier : les étudiants architectes entre orientation, socialisation et insertion professionnelles. Le cas de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Laurent Devisme et de Frédéric Charles, Université de Nantes, UMR 1563, AAU − CRENAU − ENSA Nantes, 2021.

1401 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 395.

1402 *Id.*, p. 381.

1403 *Id.*, p. 383.

1404 *Id.*, p. 381.

1405 *Id.*, pp. 383-384.

1406 *Id.*, p. 394.

1407 *Id.*, p. 396.

En parallèle, une recherche plus ancrée dans l'académique — en sciences sociales ou en histoire de l'architecture notamment — s'inquiète de voir ses financements diminuer dès lors qu'elle ne présente pas les marqueurs attendus par les financeurs : partenariats, visée opérationnelle, alignement sur les priorités politiques, etc. Elle appelle elle aussi à être soutenue dans sa diversité et sa richesse. En effet, pour François Nowakowski, le fait que les écoles d'architecture soient venues plus tardivement à la recherche — à un moment où « les cases sont en train de se casser », alors qu'à l'université les distinctions entre recherche, pratique et enseignement restent fortement ancrées — constitue une opportunité. Les cloisons entre les différents milieux étant plus récentes dans le cas des ENSA, elles seraient potentiellement plus poreuses que dans d'autres disciplines plus institutionnalisées. L'évolution de la recherche, envisagée autrement qu'à travers la séparation entre recherche, enseignement et métiers, ou la stricte division disciplinaire, a alimenté de nombreuses réflexions. Nous pouvons citer, par exemple, la notion de « *transedisciplinarité*[1408] » — orthographiée ainsi par Thierry Paquot — qui met l'accent sur un processus de transformation du chercheur. Il n'appartient plus à sa discipline, mais se préoccupe d'un objet d'étude qu'aucune discipline n'aborde seule. À travers cette recherche lexicale, la relation entre les différentes disciplines est interrogée au bénéfice de l'objet d'étude. En fonction de la dénomination, les interactions sont plus ou moins importantes, transformantes. Pour d'autres, il est question d'interroger l'existence même des disciplines. Ils font alors appel à « l'indiscipline[1409] ».

La formation en architecture, constituée de plusieurs enseignements et enrichie par la diversité des disciplines qui s'y intéressent, familiarise le champ avec les pratiques pluridisciplinaires, voire, selon certains, en fait par nature un domaine interdisciplinaire (Chapitre 4). Par ailleurs, les architectes font preuve de démarches proactives et d'un rapport au discours volontiers prescriptif — une posture qui, si elle s'éloigne des normes scientifiques d'objectivation, rejoint les attentes du champ des politiques de la recherche : production d'aides à la décision et appropriation des résultats par la société. Certaines écoles auraient déjà identifié ces qualités et solliciteraient les architectes en ce sens. Des témoignages rapportent des situations où le directeur de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et le directeur de l'École normale supérieure sollicitent le directeur de l'ENSA Versailles, Jean-Christophe Quinton, pour un partenariat, car, pour eux, les ENSA présenteraient « une culture qui affronte la complexité, qui soulage la complexité et qui décloisonne » (Jean-Christophe Quinto, Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Plus en détail, il décrit une culture propre aux architectes :

> « une culture de projet, qui est capable en toute circonstance, toute situation, qu'elle soit architecturale ou totalement autre, d'analyser, de problématiser ; qui, suite aux premières études, est capable de monter des équipes, d'organiser de la transversalité bien au-delà de nos disciplines […] ».

Cette culture, aussi décrite comme une force, serait le fruit de l'enseignement dispensé par les ENSA. On y apprend « culturellement à unir des choses qui sont désunies dans le monde d'après » (Jean-Christophe Quinto, Journée d'installation de l'Observatoire de l'économie de l'architecture). Le directeur de l'ENSA Versailles appelle à ce que les architectes revendiquent cette force opérante. François Nowakowski a fait état d'un constat similaire impliquant cette fois l'INSA de Lyon et l'ENSA Lyon. L'école d'ingénieure a fait appel à l'école d'architecture, car, selon notre interlocuteur :

1408 PAQUOT Thierry, « Transedisciplinarité », *EspacesTemps.net*, *Dans l'air*, 2007. Mis en ligne le 31 janvier 2007, URL : https://www.espacestemps.net/articles/transedisciplinarite/

1409 PASQUIER Renaud, SCHREIBER David, « De l'interdiscipline à l'indiscipline. Et retour ? », *Labyrinthe*, nº 27, 2007. pp. 91-108.

> « Leur monnaie est en train de s'autodétruire alors que l'architecte a une formation qui amène quand même à être un scientifique du bricolage réflexif. […] il n'a pas besoin de poser 25 équations pour avoir la vérité qui sort au bout, mais finalement avec une équation et un bout de bois peut-être que ça fait un projet qui marche plus ou moins, qui ne marche peut-être pas comme la machine que l'ingénieur aura mis 12 ans à développer avec le besoin de faire plein de tests en laboratoire, mais ça marche à peu près. » (François Nowakowski).

Ainsi, le milieu de l'architecture aurait la capacité d'apporter des réponses rapidement, contrairement au travail des ingénieurs. Pour Brice Piechaczyk de l'agence Enia, l'engagement de la France sur la neutralité carbone en 2050 implique de faire appel à des experts du projet, donc aux architectes qui sont, selon lui, les seuls formés au projet. Ces trois témoignages présentent l'architecture comme porteuse d'une capacité à appréhender des systèmes complexes, à y répondre et à passer outre les cloisonnements disciplinaires et la rationalité scientifique pour ce faire.

Ainsi, au fil des entretiens, plusieurs de nos interlocuteurs ont cherché à décrire les compétences propres aux architectes. François Nowakowski décrit l'architecte comme « un scientifique du bricolage réflexif » quand Claude Valentin décrit « une adaptabilité », « une espèce de profil polymorphe », « une organisation agile de l'activité ». Christine Edeikins, des Ateliers 2/3/4, attribue aux architectes la capacité de produire du conseil dans une vision globale. Pour Emmanuel Camus, l'architecte a pour spécificité de ne pas craindre l'inconnu, d'avancer dans le processus, de projeter sans connaître l'issue, « de ne pas avoir peur de ce qu'il ne connaît pas encore ». À partir d'idées et d'envies, il sait les mettre en forme, les synthétiser et en fait advenir quelque chose : « on est formé pour aller chercher la réponse » (Emmanuel Camus). Ces attributs, bien qu'éloignés de la logique et de la rigueur scientifique, témoignent d'une capacité à saisir et à se positionner sur une variété de sujets. Ils permettent aux architectes de proposer des solutions, grâce à ce que Frédéric Denisart nomme « la logique du projet ». Celle-ci, au cœur de la formation et de la pratique professionnelle des architectes, repose sur l'utilisation de méthodes heuristiques et sur la capacité à intégrer un volume important d'informations pour se projeter. Jean-Pierre Boutinet décrit la figure du projet comme un hybride associant deux dimensions :

- Une activité de théorisation, qui met à distance, reconfigure l'état du monde pour le comprendre et le transformer ;
- Une activité de matérialisation, qui transforme concrètement le monde.[1410]

Stéphane Berthier complète cette lecture en précisant que le type de raisonnement sollicité dans la création architecturale est « fait de récursivité entre les modes de pensée déductive, inductive, abductive, mais aussi plus spécifiquement diagrammatique et analogique[1411] ». Au-delà du regard que les architectes portent sur leurs compétences spécifiques, la culture du projet dépasse le seul champ de l'architecture et a progressivement investi celui de la recherche. Jean-Pierre Boutinet, dans *Anthropologie du projet*, s'intéresse au concept de « projet » à travers différents secteurs d'activité, l'envisageant comme une « conduite d'anticipation », un processus visant à faire advenir et un emblème de la société moderne, portée par la volonté de maîtriser l'avenir[1412]. La « prévision » devient le maître mot pour Daniel Pinson, architecte et titulaire d'une thèse en sociologie de l'urbain :

1410 BOUTINET Jean-Pierre, « La figure du projet comme hybride de créativité », *Spécificités*, n° 5, 2012, pp. 7-20.

1411 BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, *op. cit.*, p. 43.

1412 BOUTINET Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

> « Tout devient alors projet : pas seulement la construction du bâtiment dont on préfigure (en un certain sens la préfiguration est projet) le dessein ultime, sa réalisation, mais aussi le projet politique, le projet de loi, le projet éducatif, le projet personnel.[1413] »

De leur côté Pierre Alferi, Dominique Figarella, Catherine Perret et Paul Sztulman associent la « culture du projet » à l'inconnu, entendu comme « une série de paris sur l'avenir » qu'ils rattachent à l'entreprise du XXe et du XXIe et à l'injonction permanente d'innover[1414]. Habitués à devoir « dire pour faire » (Chapitre 3), à la synthèse et à la projection, ainsi qu'à coordonner plusieurs corps de métiers et interlocuteurs tout en gérant des échéanciers multiples et des budgets prévisionnels, les architectes disposent indéniablement d'une culture du projet. Cependant, ils y associent leur propre système de valeurs, hérité et au cœur de leur discours professionnel, mais aujourd'hui soumis à des contraintes croissantes.

1413 PINSON Daniel, « Projet de ville et projets de vie », dans : HAYOT Alain, SAUVAGE André, *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions, Actes du colloque Les sciences humaines et sociales face au projet urbain par l'INAMA et SHS-TEST, à Marseille, les 31 janvier et 1er février 1997*, Paris, Éditions de La Villette, 2000, p. 79.

1414 ALFERI Pierre, FIGARELLA Dominique, PERRET Catherine, SZTULMAN Paul, « L'artiste et le signe savant », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2015/2, nº 72, p. 30.

Conclusion du chapitre 8

Ce dernier chapitre souligne l'intérêt de s'appuyer des récits de pratiques mettant en œuvre des démarches qualifiées de « recherche » pour analyser les pratiques, les organisations et la profession des architectes, en particulier la manière dont ceux-ci se trouvent pris entre un héritage professionnel et les nombreuses transformations qui les contraignent. Il s'agit ici d'un aperçu dont ces questions sont formulées et vécues par les architectes, doctorants et salariés. Nos observations mettent en lumière la diversité des approches adoptées par les agences d'architecture en matière de structuration, de gestion et de pilotage de leur évolution. Elles offrent ainsi une grille de lecture complémentaire sur le rôle et l'intégration de la recherche dans ces organisations. Certains traits hérités des traditions professionnelles — qu'ils concernent le rapport à l'activité, les modes de rémunération, la gestion des ressources humaines ou les pratiques de communication — peuvent constituer des freins au développement de la recherche. Ces obstacles sont aussi liés à la singularité des agences elles-mêmes : l'unicité de chaque projet architectural se répercute sur toutes ses composantes, rendant l'architecture non caractérisable, objectivable ou mesurable. L'ensemble de l'organisation et de ses justifications se construit par et pour le projet. Parallèlement, notre analyse a révélé des stratégies et dynamiques favorisant l'intégration de la recherche. Celles-ci contribuent à légitimer les transformations à l'œuvre au sein des agences et offrent une relecture du rôle des architectes et de l'architecture sous l'angle de la recherche.

Les architectes font face à une normalisation croissante et à une injonction à l'objectivité dans leur contexte de travail, sous l'effet de nouvelles formes de contrôle[1415], notamment lorsqu'ils cherchent à obtenir la reconnaissance du monde académique et des dispositifs publics dédiés à la recherche et à l'innovation. Comme le rappelle Marie Piganiol, s'appuyant sur Florent Champy, la rationalisation des contextes de travail vulnérabiliserait les architectes en affectant leur autonomie de réflexion et de décision et en les dépossédant de leur capacité à défendre leur conception et la qualité architecturale de leur production[1416]. Cette tendance s'oppose aussi aux vertus de l'indétermination — élément fondamental du travail architectural mis en lumière par Olivier Chadoin. Face à ces enjeux, les architectes sont alors invités à redéfinir le contenu de leur travail ainsi que les espaces de leur autonomie dont ils disposent, comme le suggère Marie Piganiol, en s'appuyant, pour certains, sur la recherche et les dispositifs mis en place par les politiques publiques. La recherche peut ainsi être interprétée comme un prisme permettant de reconstruire socialement des transformations dont les motivations dépassent l'intérêt intrinsèque pour la recherche, mais répondent à diverses pressions poussant les agences à évoluer. Aborder ces changements sous l'angle de la recherche leur confère une portée symbolique, ouvre l'accès à de nouveaux moyens et fournit des repères pour accompagner la transformation. Cela permet également un auto-saisissement des évolutions, qui ne sont plus perçues comme subies ou contraires à l'*ethos* professionnel, mais comme une marque de réaffirmation et de positionnement. Nous y retrouvons l'idée d'une affirmation individuelle : être acteur de son propre changement, entrepreneur de sa pratique, plutôt que d'attendre une attention particulière de l'État dont le rôle s'amenuise, au risque de jouer le jeu de l'idéologie néolibérale. Cette posture engendre de nombreuses tensions entre l'exercice professionnel, les exigences de la recherche académique et les attentes politiques, dans

1415 PIGANIOL Marie, « Pouvoir statutaire, pouvoir relationnel. Une analyse organisationnelle des architectes en situation de travail », *Sociologie du travail*, Vol. 58 − nº 3, 2016, pp. 253-272.

1416 *Ibid.*

l’espoir de retrouver une certaine liberté et, pour reprendre l’expression de Patrick Bouchain, le pouvoir de « faire autrement[1417] ».

1417 BOUCHAIN Patrick, *Construire autrement : Comment faire ?*, Paris, Actes Sud, 2006.

Conclusion générale

À travers cette thèse, nous nous sommes donné pour objectifs d'apporter des clés de compréhension à une situation où la recherche en architecture demeure simultanément source de controverses — débats portant sur sa définition, ses frontières, son rapport à l'action, la nature des connaissances produites et sa légitimité — et vecteur d'enjeux multiples. Dans les discours institutionnels, mais aussi dans certains propos professionnels, elle apparaît comme un levier en faveur de la qualité architecturale et de l'évolution de la profession d'architecte, et plus largement comme un outil pour apporter des solutions aux « défis sociétaux ». Face à la persistance de ces controverses et aux enjeux qui ne peuvent que susciter l'adhésion, nous avons pris le parti d'analyser la recherche en architecture par le prisme des politiques publiques relatives à la recherche et à l'innovation, en les considérant comme un déterminant de l'engagement des architectes dans la recherche. Ces politiques, en renouvelant et diffusant des discours valorisant la recherche et en instituant des dispositifs incitatifs, exercent une influence sur la manière dont les architectes se saisissent de « la recherche ». Nous nous sommes donc attachés à caractériser l'intervention de l'État dans ce domaine, ainsi que les réponses adoptées par les architectes, dans le but de mettre en lumière les conditions de la rencontre entre recherche et pratiques.

Caractériser une politique publique de la recherche et de l'innovation

Des instances et des modes d'action

L'histoire d'une politique publique relative à la recherche en architecture se raconte par le biais des instances en cause et de leurs modes d'action. En France, dans les années 1970, elle se traduit par deux actions de recherche. La première, sous la responsabilité du CORDA, est en faveur d'une recherche inspirée du modèle universitaire, attachée aux écoles d'architecture. La seconde, décrite dès ses débuts comme « une administration de mission », se caractérise par son rationalisme et son opportunisme à des fins opérationnelles, de transformation et d'amélioration de la production bâtie : le Plan Construction.

En ce qui concerne le ministère de la Culture (CORDA), il s'agit d'abord de mettre en place une politique scientifique, soit de donner à l'architecture des moyens de recherche publics et institutionnels. Dans cette perspective, les écoles d'architecture ont fait l'objet d'une série de réformes qui ont entraîné une certaine universitarisation de la formation, sans toutefois l'intégrer pleinement au sein de l'institution universitaire. Ces établissements, ainsi que leurs unités de recherche, se voient attribuer une mission de recherche. Cette recherche est organisée, subventionnée, orientée et évaluée en relation avec les structures d'enseignement. Par-là, la recherche issue des ENSA doit se conformer à « l'ordre (scientifique) établi[1418] », c'est-à-dire à un cadre normatif régissant l'organisation et la conception de la recherche, où les communautés de chercheurs détenant l'autorité scientifique en assurent la défense. Au-delà des dimensions administratives et structurelles, les écoles d'architecture ont également connu une forme d'universitarisation par l'intégration d'enseignants-chercheurs issus de parcours universitaires au sein de la communauté enseignante. Ces derniers ont participé à la construction des unités de recherche et à la production qui en est issue. Parallèlement, bien que l'institutionnalisation de ces

1418 BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, p. 95.

unités soit tardive, les chercheurs des UR des écoles d'architecture sont soumis aux mêmes dynamiques que celles qui gouvernent les universités, administrées par l'État, relatives à l'orientation, l'organisation et l'évaluation de la recherche, ainsi que les transformations institutionnelles afférentes. L'objectif poursuivi est de développer des pratiques de recherche partenariales, associant le secteur privé à des communautés de chercheurs, dans une logique de résolution de problèmes empiriques. Ces logiques, ainsi que les mesures qui en découlent, affectent l'autonomie de la recherche publique. Elles suscitent des critiques et incitent les chercheurs à adopter des positions défensives, redoutant pour leur liberté académique. La recherche au sein des ENSA doit donc composer avec ces évolutions, dialoguer avec les communautés scientifiques dans ce contexte, tout en tenant compte des spécificités de la formation et de la profession d'architecte, de la matière même de l'architecture, ainsi que de l'histoire et de l'organisation propres des ENSA.

La formation occupe une fonction centrale dans la reproduction professionnelle des architectes ; les communautés de chercheurs présentes dans les UR des ENSA sont très majoritairement composées d'enseignants impliqués dans la formation. Dès lors, la recherche en architecture se trouve désavantagée lorsqu'il s'agit d'obtenir la reconnaissance requise auprès de l'autorité scientifique : son institutionnalisation tardive, son indépendance vis-à-vis de l'université et le caractère pluridisciplinaire de sa formation dérogent aux marqueurs d'une recherche établie. De plus, la profession entretient un rapport singulier à la théorie, et plus largement, au discours : elle mobilise des visées proactives et prescriptives inhérentes à l'activité architecturale, où l'on doit « dire pour pouvoir faire[1419] ». La profession présente aussi ce qui semble être des prédispositions au regard des attentes des politiques : un rapport à l'interdisciplinarité et à l'action ; une volonté d'agir, de proposer des solutions par l'architecture et une capacité à projeter ; l'analyse d'objets complexes et une approche heuristique, une culture du projet et des conduites d'anticipation. Si ces traits répondent aux exigences politiques en matière de recherche, ils divergent néanmoins des critères qui structurent la recherche scientifique. La rencontre entre une recherche autonome, qui reprend les marqueurs de la recherche scientifique et cherche la validation des détenteurs de l'autorité scientifique, et le champ de la production architecturale crée une tension. Les politiques publiques interviennent pour favoriser le dialogue entre ces deux univers, notamment via la mise en place en formations à la recherche, la création de lieux et de financements dédiés à la recherche institutionnelle, mais aussi d'un statut d'enseignant-chercheur commun à tous les enseignants titulaires des ENSA, ainsi que l'élaboration de cadres contractuels (appels à projets, contrats CIFRE, etc.) destinés à rapprocher les acteurs.

Le Plan Construction, quant à lui, vise à encourager le renouveau de la production architecturale et urbaine. Les mesures adoptées sont incitatives. Le service interministériel met en place des dispositifs dédiés au développement de recherches, d'expérimentations ou d'innovations liées à l'aménagement du territoire : des programmes de recherche et des appels à projets expérimentaux ou innovants thématisés, notamment. Il valorise les équipes lauréates et assure la coordination ainsi que la mise en relation des différents acteurs du processus de construction, notamment entre les maîtres d'ouvrage et les équipes de maîtrise d'œuvre. Il accompagne des maîtres d'ouvrage vers des programmes expérimentaux et offre des cadres aux équipes désireuses de s'engager dans des projets expérimentaux ou innovants. L'historique des actions menées du Plan Construction au PUCA révèle une difficulté persistante à caractériser et à évaluer des solutions dites « architecturales », lesquelles échappent à la rationalisation et à l'évaluation rapide propres aux politiques publiques. Les dispositifs destinés à des équipes pluri-compétences incluant des architectes — à l'instar du programme national d'expérimentation REHA 3 ou du concours Europan

1419 CAMUS Christophe, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

— présentent des similarités avec les concours de maîtrise d'œuvre architecturale. L'originalité de ces programmes réside dans la combinaison d'un thème ambitieux, de sites à fort potentiel et de maîtres d'ouvrage présentant des enjeux stimulants pour les architectes, tout en leur offrant une plus grande marge d'intervention et une ambition affirmée d'expérimentation. Les libertés apportées par ces dispositifs sont censées favoriser une démarche expérimentale ou innovante. Toutefois, la flexibilité offerte implique un investissement accru de l'architecte dans les phases amont de programmation et d'études. Dans le cadre du programme REHA 3, par exemple, les exigences techniques, collaboratives et de performance sont renforcées, tandis que les garanties financières — indemnisation du travail produit ou attribution d'un contrat de maîtrise d'œuvre — sont réduites. De plus, le mode de sélection demeure proche du concours de maîtrise d'œuvre traditionnel, où la qualité architecturale — et son acaractérisation — ainsi que l'impact de l'image restent des critères prépondérants. Cette dynamique illustre la négociation opérée pour concevoir des dispositifs adaptés aux architectes : les instances s'inspirent des codes et pratiques professionnelles tout en cherchant à occasionner des démarches expérimentales ou innovantes. Si les dérogations prévues dans les appels peuvent être remises en question, elles invitent également à réfléchir aux conditions imposées par les marchés de maîtrise d'œuvre. En effet, si pour expérimenter, il faut, pour certains, s'affranchir de contraintes, telles que la fixation du programme et de l'enveloppe budgétaire par le maître d'ouvrage, l'absence de compensation pour tous les candidats ou le fait que la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre ne constitue par l'objectif premier du concours. Ces éléments peuvent alors être vus comme des freins à l'innovation quotidienne des architectes. Ils participent pourtant à garantir et à protéger leur intervention.

En parallèle des dispositifs incitatifs, il s'agit de généraliser un changement de rapport à la norme. Les contraintes normatives qui encadrent la production architecturale sont perçues comme surabondantes et coercitives, constituant des freins à la création, voire à l'innovation architecturales. Pour contrecarrer les effets négatifs de cette « surnormalisation », il est proposé de ne plus imposer le recours à des solutions préexistantes afin de justifier la conformité, mais de permettre l'émergence de nouvelles solutions présentant des performances équivalentes — lesdites « solutions d'effets équivalents ». Cette nouvelle appréhension de la norme traduit à la fois la volonté de donner aux architectes la possibilité « de faire », mais aussi « d'innover », deux notions souvent confondues dans les discours institutionnels. La solution ainsi conçue doit être valorisée et faire l'objet d'une appropriation par le marché. Or, pour y parvenir, il faut se soumettre à des procédures et un système habituellement destinés aux solutions techniques du secteur industriel. Le rôle de l'architecte, ainsi que sa valorisation dans l'élaboration de la solution, sont donc remis en question, tout comme la capitalisation des solutions et la participation des architectes à la rédaction des normes, à la construction des procédures dérogatoires et aux réflexions autour de la déréglementation. Ainsi, certains architectes investissent la recherche par une voie qualifiée de « technique », s'appuyant sur leurs propres réalisations. Cependant, les procédures d'homologation exigent de se rapprocher des pratiques et des acteurs de l'ingénierie. Le processus est chronophage et coûteux. Par ailleurs, les procédures existantes sont considérées comme non adaptées à des solutions dites « architecturales », qui échappent à la rationalisation technique habituelle. Ces conditions défavorables restreignent donc la capacité des architectes à s'engager régulièrement dans ce type de mise en œuvre et à obtenir la reconnaissance et la valorisation qui leur seraient dues.

Des modèles de référence

L'intervention de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation en architecture revêt à la fois un caractère incitatif, institutionnel et réformateur. Elle s'inspire de dispositifs existants et de modèles de référence, tels que le modèle universitaire : d'une part, sur le plan administratif et structurel de la recherche ; d'autre part, en se confrontant aux détenteurs de l'autorité scientifique et à une vision idéalisée de la recherche. Cette dernière perspective tend à délégitimer les pratiques qui, inévitablement, s'ancrent dans des réalités concrètes, et à occulter la complexité ainsi que la diversité des formes de recherche. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les garants de la rigueur scientifique ni l'objectivation vers laquelle tout chercheur aspire, mais simplement de rappeler que la recherche constitue une activité sociale, qui s'ancre nécessairement dans une réalité des pratiques. Présenter l'université comme un modèle unique et idéal segmente et hiérarchise symboliquement les pratiques et les communautés qui les portent, engendrant une vision caricaturale de la recherche institutionnelle. Cette perception renforce le sentiment d'illégitimité chez les chercheurs qui s'écartent du cadre disciplinaire traditionnel — par l'interdisciplinarité, par l'exploration de disciplines non établies scientifiquement, ou par l'engagement dans des projets à vocation appliquée, en partenariat avec des acteurs privés. L'institutionnalisation de la recherche doit garantir son indépendance, même si les politiques actuelles, notamment vis-à-vis de l'université, tendent à s'écarter de ce principe fondateur de la recherche publique afin de promouvoir une recherche à visée applicative et à la soumettre à « une rationalité marchande[1420] ». Le cadre institutionnel doit être envisagé comme un environnement qui offre les conditions nécessaires à la recherche, sans exclure a priori ceux qui ne sont pas pleinement intégrés aux structures universitaires traditionnelles.

Au-delà du modèle universitaire, un second référentiel apparaît dans les actions du Plan Construction, où les logiques du secteur industriel et de l'ingénierie sont mobilisées. Comme le souligne Stéphane Berthier, les architectes participent au développement de solutions techniques. Nous avons donné à voir plusieurs de ces participations dans le chapitre 7 de la thèse. Ces occasions font écho à la scission historiquement opérée entre architectes et ingénieurs, qui constitue l'une des controverses attachées à la profession : la distinction ou la relation entre architecture et technique. Ainsi, dans les discours professionnels et institutionnels, une différenciation est parfois opérée entre « solution architecturale » et « solution technique ». Bien que ces questions excèdent le cadre strict de la recherche, elles ressurgissent lorsqu'il est question d'encourager et d'accompagner les architectes dans l'innovation. Elles invitent alors à réinterroger le rôle des architectes, et leur place dans le secteur de la construction vis-à-vis des bureaux d'études techniques et des vendeurs de solutions, et la place des enseignements qualifiés de techniques au sein de la formation et des unités de recherche, ainsi que des architectes dans la construction des normes, procédures et instances d'homologation, comme auprès des décideurs.

Un troisième référentiel, davantage relatif à un *ethos* qu'à un modèle figé, repose sur l'entrepreneuriat : un ensemble de valeurs et de principes guidant l'action et l'organisation. La recherche est alors appréhendée comme moteur d'innovation et vecteur stratégique de transformation structurelle. Du côté des discours institutionnels, l'invitation faite aux agences d'architecture de se concevoir comme des entreprises a été répétée à plusieurs reprises. Cette orientation se manifeste également par l'ouverture des dispositifs de droit commun aux agences d'architecture, tels que le Crédit d'impôt recherche et les contrats CIFRE. Il s'agit ainsi d'inciter les agences à exploiter ces instruments de valorisation afin d'intégrer la recherche et l'innovation

1420 FEBVRE-ISSALY Matthieu, « Quelle université voulons-nous ? », Introduction, *Esprit, Quelle université voulons-nous ?*, 2023/7, Juillet-août, pp. 33-38.

dans leur stratégie, de façon à construire une vision cohérente et stratégique pour leur structure et à s'affirmer comme acteurs économiques autonomes, et non plus à compter sur la protection de l'État.

Ces différents référentiels, conjugués aux spécificités du champ de la production architecturale, contribuent à façonner les politiques publiques relatives à la recherche en architecture — en définissant les conditions et les critères d'accès aux dispositifs — et, de ce fait, à établir les cadres institutionnels de la recherche. Les mesures mises en œuvre convergent vers une logique solutionniste : les démarches engagées doivent apporter des réponses à des problèmes empiriques. Afin d'accroître l'applicabilité des productions, la recherche partenariale est encouragée ; les interactions entre des milieux traditionnellement présentés comme distincts — la formation, la recherche et les métiers ou la profession — sont ainsi appelées à se développer. Les acteurs qui souhaitent bénéficier des moyens mis à disposition et d'une certaine validation institutionnelle doivent s'approprier le vocabulaire et les mécanismes institutionnels en vigueur. Au-delà de l'encadrement contractuel des pratiques, les modèles invoqués portent également une dimension symbolique : ils véhiculent une idéalisation des valeurs et des pratiques qui les sous-tendent. C'est donc à la fois sur le plan structurel et sur le plan des valeurs que les architectes sont appelés à négocier.

Une normalisation de la recherche

Les attentes associées à la recherche, ainsi que les modes d'encadrement et de valorisation mis en œuvre, conditionnent sa production et déterminent ce que les politiques publiques entendent par « recherche » et « innovation ». Dès lors, une tension apparaît entre la volonté de généraliser les dispositifs et mécanismes existants et la nécessité de les adapter aux spécificités de la profession d'architecte : d'une part, il s'agit de mettre fin à l'exception architecturale en sommant les architectes de se rapprocher d'autres secteurs et pratiques, et d'autre part, que les mesures en faveur de la recherche et l'innovation servent une politique publique de l'architecture. Parce que l'architecture est une profession réglementée, le rôle de l'État à son égard diffère de celui exercé dans d'autres domaines. La politique publique en matière de recherche et d'innovation peut alors être vue comme un substitut à une politique publique de l'architecture. En ce sens, les mesures relatives à la recherche en architecture témoignent de la manière dont l'État envisage d'ajuster son action vis-à-vis des architectes.

Les dispositifs étatiques éclairent les pratiques professionnelles et constituent des ressources pour les architectes qui souhaitent s'engager dans la recherche. Ils peuvent induire des mutations organisationnelles au sein des agences d'architecture : mise en évidence de nouveaux sujets à explorer, apports méthodologiques, création de réseaux, standardisation des livrables, établissement d'échéanciers et de partenariats. Ainsi, en définissant les voies d'accès, les thèmes prioritaires et les critères d'évaluation, les politiques publiques tendent à homogénéiser la recherche ; les outils mis en place deviennent normatifs : outre les normes formelles, un ensemble de règles de conduite et de recommandations, qui peuvent être perçues comme des outils, mais aussi comme des contraintes s'imposent au corps social[1421]. Cette normalisation est parfois critiquée pour son incapacité à rendre compte de situations contrastées[1422] et pour son exclusion des pratiques non conformes. Par l'orientation comme par l'administration de la recherche, ces politiques sont ainsi responsables d'une certaine homogénéisation de la recherche. Les mesures mises en œuvre peuvent alors

1421 BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Éditions de minuit, 1984, pp. 76-77.

1422 COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003, p. 24.

apparaître comme des « politiques non-innovantes sur l'innovation[1423] ». L'antagonisme entre normalisation et innovation[1424], déjà mis en lumière par le concept de « permis d'innover », montre la difficulté de tracer une ligne d'équilibre entre guides et contraintes. La mise en œuvre de procédures dérogatoires (solutions d'effets équivalents) illustre la complexité de la déréglementation dans le secteur de la construction, où les responsabilités liées à l'acte de bâtir imposent des exigences importantes et multi-factorielles. Pour innover, il est alors question de créer de nouvelles procédures contraignantes afin d'échapper à la « surnormalisation ». Par ailleurs, les normes ne sont pas seulement juridiques ; elles sont ancrées dans des réflexes et des logiques économiques qui, historiquement, justifient l'intervention de l'État pour garantir la primauté de la qualité architecturale, mais sur laquelle, sous prétexte d'innover, il est amené à revenir et à revoir l'encadrement et la protection des activités des architectes. De ce fait, deux logiques se dégagent dans l'évaluation des politiques publiques : d'une part, la précision des attentes et la mise en place de référentiels pour guider et subventionner la recherche en architecture, en participant ainsi à une certaine normalisation de la production ; d'autre part, le parti pris de redonner de la liberté aux acteurs — et au marché — par la déréglementation, qui se heurte alors à un système historique d'assurance, de contrôle et de lobbying propre au secteur de la construction.

Les politiques publiques relatives à la recherche participent ainsi à une homogénéisation volontaire : elles uniformisent les critères d'accès, utilisent les mêmes terminologies — « recherche » et « innovation » — pour désigner des pratiques hétérogènes, notamment en instaurant le statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA. Cette mesure invite les enseignants praticiens à s'investir dans la recherche, sans toutefois rendre cette implication obligatoire. Elle vise à légitimer la présence des architectes dans les unités de recherche, mais crée également des rivalités internes. En ouvrant une pratique réservée aux communautés de chercheurs, en plafonnant et limitant les budgets affectés aux contrats doctoraux et aux décharges de recherche, tout en orientant les thématiques et en appelant à des pratiques partenariales avec le secteur privé, les mesures adoptées créent chez les agents concernés l'impression d'une relation de vases communicants, intensifiant ainsi la concurrence entre (aspirants) chercheurs. Les dispositifs favorisant le secteur privé apparaissent comme une redirection des ressources au détriment de la recherche académique. Par ailleurs, la fixation d'un quota d'enseignants-docteurs à recruter suscite chez les enseignants-praticiens la crainte d'être dépossédés de leurs écoles et de voir l'enseignement du projet perdre sa place centrale dans les cursus. La reproduction professionnelle est ainsi remise en question, tout comme la position des architectes au sein des ENSA, qui représente également une étape dans leurs parcours de consécration.

Des visées davantage implicites

L'intervention de l'État, si elle se donne à voir à travers les discours et les mesures mises en œuvre, s'inscrit également dans un contexte politique et institutionnel, ainsi que dans une dimension matérielle et pragmatique de l'action publique telle qu'Éric Lengereau a pu l'analyser[1425]. En conséquence, la politique étatique évolue comme « la doctrine » relative à la recherche en architecture, en fonction des besoins, des moyens disponibles, des acteurs mobilisés et des diverses

1423 EDGERTON David, « Pour une histoire critique de la nouveauté », conférence retranscrite et traduite par la rédaction, *Criticat*, nº 19, printemps 2017, pp. 56-57.

1424 GUIBERT Jean-Charles, NEU Michel, « La normalisation et l'innovation sont-elles antagonistes, ou complémentaires ? », *Annales des Mines −Responsabilité et environnement*, nº 67, 2012, p. 30.

1425 LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État 1960-2010*, Paris, La Documentation française, 2018.

ambitions poursuivies. La multiplicité des dispositifs, l'usage répété des notions de recherche et d'innovation, ainsi que l'émergence de nouveaux termes — tels que les « industries culturelles et créatives » — compliquent la lisibilité de l'intervention étatique et les chemins à emprunter pour les architectes. Au-delà des objectifs explicitement associés, d'autres motivations plus implicites se dégagent. Elles concernent notamment le contrôle et la détermination des pratiques qui accèdent aux dispositifs, mais aussi l'incitation plus large pour les agences d'architecture à se présenter comme des entreprises d'architecture.

Dans ce contexte, l'argument de la recherche ou de la lutte contre la « surnormalisation », présentée comme préjudiciable pour les architectes, peut servir de prétexte pour justifier d'autres transformations, comme la Loi Élan, et pour faire accepter des réformes de la réglementation professionnelle, en faveur d'une logique de libre concurrence. Ainsi, l'absence décriée de définition donnée à la recherche et à l'innovation en architecture depuis les années 1970, contraste avec les nombreuses attentes qui leur sont associées. Dans une perspective plus critique, cette situation amène à interpréter l'intervention de l'État non pas comme une politique de l'architecture ou de la recherche en architecture, mais plutôt comme une politique de transformation des architectes. Il s'agit de les inciter à se regrouper, à élaborer des stratégies commerciales, à se conformer aux nouvelles exigences de rationalisation des pratiques et des performances. En parallèle, l'investissement de l'État dans l'orientation de la recherche est également corrélé à la mise en péril de l'autonomie de la recherche publique, et du rôle de l'autorité scientifique dans la validation et la définition normative de la recherche. Ainsi, à travers les politiques publiques à destination des agences d'architecture, il est aussi question de se demander comment l'État revoit son investissement vis-à-vis de la recherche publique. En asseyant son rôle dans l'orientation de ce que doit être la recherche, souhaite-t-il réduire au minimum les moyens offerts, comme les libertés aux communautés de chercheurs ?

Les conditions d'une rencontre : une approche par le prisme des récits de pratiques et des « cadres légitimants »

Pour appréhender les pratiques effectives des agences, nous avons examiné comment les architectes construisent leurs approches de la recherche, en l'adaptant à leur activité, leur agence et leur profession. Par-là, nous avons identifié des cadres légitimants : des déterminants qui autorisent les architectes à parler de recherche pour décrire leurs pratiques. Ces cadres, formels (réglementations, dispositifs publics) ou issus d'initiatives d'architectes, conditionnent les pratiques en fonction des référentiels mobilisés et participent à déterminer les transformations induites dans les activités et les organisations que sont les agences.

Un premier enjeu dans la rencontre entre pratiques et recherche qui se dégage des entretiens menés est l'incarnation de la recherche, la personnification de celle-ci. L'accueil d'un chercheur dans la structure permet de confier la responsabilité de la recherche à un individu. C'est alors à celui-ci de la construire, de la légitimer, mais aussi de participer à la création de ponts entre recherche et pratique : diffusions des connaissances, relations au projet, relations dans l'équipe, espaces de réflexivité et de distanciation, intégration dans la stratégie d'agence, etc. Ainsi, le doctorant en CIFRE représente l'autorité scientifique et la caution recherche au sein de l'agence. Il l'organise, d'un point de vue épistémologique, notamment son rapport au terrain et aux projets dans le but de

produire des connaissances, mais aussi d'un point de vue pratique en termes de temporalités et de relations avec les maîtrises d'ouvrages et ses collègues. Ainsi, il peut être amené, à la demande plus ou moins explicite des dirigeants d'agences et de ses collègues, à penser l'organisation de la recherche dans l'agence en termes de temps, de supports de diffusion, de valorisation et de financement, en lien avec son doctorat, mais aussi dans la perspective que des pratiques de recherche s'installent et perdurent une fois le contrat achevé. En parallèle, il doit construire sa légitimité professionnelle d'architecte et sa légitimité de chercheur, voire, dans certains cas, d'enseignant. Donc, d'un côté, il porte la casquette « recherche », et, de l'autre, il doit l'acquérir. Dans l'agence, en fonction du degré d'acculturation à la recherche des individus qui la composent, il apporte les codes, normes et méthodes pour la construire. L'autorité scientifique détenue par un chercheur est aussi un gage de reconnaissance pour les politiques (accès au CIR). Les politiques publiques interviennent en définissant les conditions contractuelles qui structurent cette rencontre. Le doctorant est à l'interface entre les deux entités, l'UR et l'agence. Il doit s'emparer de ce rôle pour construire son propre parcours, intérioriser ces deux pans, négocier avec et faire communiquer l'un et l'autre.

D'autre part, quelle que soit la nature du partenariat, la construction des conditions régissant la relation entre les partenaires représente un enjeu. L'analyse des pratiques sous l'angle de la collaboration révèle deux déterminants qui justifient le recours au vocabulaire de la recherche chez les individus interrogés. Premièrement, les cadres dans lesquels ces partenariats peuvent se concrétiser — appels à projets, programmes expérimentaux, ATEx, etc. — portent explicitement l'ambition d'une recherche ou d'une expérimentation. Ils définissent des conditions destinées à initier ou à valider des pratiques spécifiques. L'inscription dans un tel cadre entraîne l'utilisation du lexique de la recherche, conformément aux exigences formulées dans l'appel. Le second déterminant correspond à la présence de l'autorité scientifique ou technique apportée par un partenaire ou un organisme. Les expériences de collaborations qui nous ont été rapportées font état d'une démarche proactive chez les agences qui s'y sont engagées. Elles réalisent une veille vis-à-vis de ce type d'appels à projets ou sont à l'initiative de l'hypothèse au cœur de l'expérimentation. Celle-ci n'est alors pas une réponse à apporter à une problématique imposée par un projet, mais une volonté de développer un aspect dans le projet. Cette implication, dans la veille ou dans la formulation d'hypothèses de projet, que les architectes considèrent comme outrepassant ce qui relèverait de la pratique quotidienne ou de la simple réponse à la commande, ainsi que le temps qu'ils consacrent à ce type d'activités, témoignent de l'intérêt manifesté par les agences qui s'engagent dans de telles démarches pour celles-ci. Aux dires des interrogés, ils recherchent des conditions qui leur permettent de dépasser la production ordinaire et d'obtenir les moyens de réaliser davantage et mieux. Cette aspiration s'inscrit dans le discours professionnel : elle reflète la manière dont les architectes se décrivent, mais les pratiques rapportées confirment cette volonté d'aller au-delà de la simple satisfaction de la commande. Les appels à projets de recherche, d'expérimentation ou d'innovation offrent alors l'opportunité d'ajouter à leurs missions des études complémentaires, de s'acculturer aux compétences d'autres acteurs. Ces pratiques s'insèrent dans un contexte familier aux architectes, attachés à un projet architectural et suivant des temporalités analogues. Elles peuvent également s'articuler autour d'un axe thématique, d'une spécialisation ou simplement d'un intérêt porté par l'agence. Les architectes interrogés souhaitent reproduire ce type d'expériences, même si elles requièrent un investissement conséquent, se traduisant notamment par des heures de travail non facturées et par des procédures où la rémunération supplémentaire n'est pas garantie et où aucun droit d'auteur n'est *de facto* reconnu sur la solution développée. Néanmoins, ces engagements peuvent déboucher sur des formes de valorisation professionnelle : distinction, prix, visibilité médiatique dans les revues spécialisées, etc.

Le subventionnement de certaines pratiques parce qu'elles relèvent de la recherche, d'un développement ou d'une démarche spécifique, est un autre mode de validation. Lors des tables rondes sur la recherche en agence d'architecture, le crédit d'impôt recherche est souvent un sujet tabou. Les difficultés rencontrées par les agences sont entrevues, mais pas réellement abordées. Deux hypothèses peuvent expliquer cette réticence. Tout d'abord l'attachement des architectes au désintéressement, qui les conduit à ne pas parler de la stratégie économique de leur structure. La seconde confirme le caractère validant du crédit d'impôt recherche, et sous-tend qu'en cas de refus, les pratiques de recherche de l'agence sont remises en question, tout comme les motivations qui l'ont conduit à y prétendre. L'agence peut alors être perçue comme cherchant des optimisations fiscales illégitimement. Selon les architectes interrogés et les consultants en financement de l'innovation, le CIR implique une certaine structuration et présentation des pratiques réalisées, l'emploi d'un vocabulaire et le respect d'une trame et de critères pour y prétendre. Par-là, il apparaît contraignant, il exige un véritable investissement des agences d'architecture. Ces dernières doivent faire état des marqueurs qu'il implique, mais aussi appréhender et s'approprier les éléments de langage et la conception de la recherche selon le CIR, et l'imaginaire entrepreneurial auquel il renvoie, ou encore faire appel à un consultant pour cela. Elles ont également à dépasser les craintes associées au dispositif, c'est-à-dire le risque d'un contrôle fiscal. Toutefois, la contrainte se transforme en une opportunité pour certains. Le CIR est alors perçu comme un outil pour faire évoluer l'organisation des agences d'architecture. Il fournit alors un cadre pour structurer, c'est-à-dire pour mettre en évidence, clarifier et expliquer les activités menées et les valoriser. Il permet de décrire ce qui a été accompli, au-delà d'un vocabulaire d'architecte, et d'associer des coûts, des durées de travail et une évaluation des investissements à ces pratiques. Ainsi, le CIR peut être vu comme une aide à la structuration, voire à la rationalisation, des pratiques de recherche dans les agences d'architecture et à la mise en place d'un « cercle vertueux » pour reprendre les termes de Sébastien Pichon, consultant. Il apporte un vocabulaire, un calendrier, une façon de présenter des livrables, une marche à suivre.

Parallèlement, des investissements pour développer un thème spécifique ouvrent la voie à l'obtention de subventions. Ces aides deviennent de manière croissante une composante intégrée du financement des opérations, ajoutant une charge supplémentaire à l'activité habituelle de l'architecte. La multiplication des études et des garanties de performance engendre une surcharge de travail pour la maîtrise d'œuvre, tout en contribuant à la valorisation du projet lorsqu'il est présenté comme soutenu par des instances publiques pour ses résultats. Dès lors, pour décrire cet investissement toujours considéré comme en sus ou différent de l'activité quotidienne, certains architectes ont recours au champ lexical de la recherche.

Dans la construction et la légitimation de la recherche, l'exposition du travail occupe une place centrale. Elle englobe à la fois la dimension communicative et l'élaboration d'un propos, étape constitutive de toute démarche de recherche. Cette mise en forme implique une revendication explicite du travail accompli. Les espaces de diffusion — sites web, publications, expositions, conférences — participent à normaliser le discours en le soumettant à des cadres institutionnels et à des publics différents selon le lieu de la diffusion, légitimant ainsi ou non le recours au vocabulaire de la recherche. Les formats varient — de l'onglet « recherche » sur le site de l'agence à la publication d'un ouvrage ou à une exposition au Pavillon de l'Arsenal — et participent à la stratégie de communication de l'agence, même si les dirigeants se défendent de les produire dans un but publicitaire. Toutefois, la question des destinataires demeure. Selon les médias et le contenu, les communications peuvent viser de potentiels clients, mais la majorité semble s'adresser aux pairs architectes. Les pratiques décrites témoignent d'un investissement réel, souvent sans retombées économiques immédiates. Selon les architectes interrogés, l'intérêt principal de cet effort réside

dans le partage de bonnes pratiques : sensibiliser les jeunes générations, affirmer et défendre une vision de l'architecture, etc. Cette visibilité contribue à leur reconnaissance professionnelle, mais aussi à l'élargissement de leur réseau, nécessaire pour être sollicité et accompagné dans de futures pratiques.

Enfin, la reconnaissance d'une recherche intrinsèque au projet d'architecture prend la forme d'une crainte dans les discours défensifs des chercheurs institutionnels, et d'un appel chez certains architectes. Nous avons, en effet, pu aborder, au cours d'entretiens, l'idée selon laquelle faire du projet constitue une forme de recherche. Nous constatons par-là que les architectes interrogés ne cherchent pas tant à se substituer aux activités de la recherche institutionnelle ou à reproduire des pratiques aux finalités similaires, qu'à faire reconnaître des actions jusque-là invisibles. Ils souhaitent que le travail réalisé en sus, non rémunéré et à leurs yeux, insuffisamment valorisés, obtienne une reconnaissance. Ils peuvent alors emprunter le champ lexical de la recherche : il renvoie à des valeurs partagées — une activité intellectuelle, chargée symboliquement et désintéressée —, et fournit un terme permettant de qualifier et de légitimer cet engagement. Alors, la « recherche » désigne des pratiques qui dépassent ce qui est considéré comme la simple commande : une activité non rémunérée, un engagement visant à améliorer la qualité de la production architecturale et urbaine, mais qui, selon les architectes, demeure non reconnue ni valorisée.

D'autres pratiques nommées « recherche », « pôle R&D » ou « responsable recherche et développement » s'inscrivent dans une démarche prospective ou s'apparente à une veille technologique ou professionnelle. Outre la volonté de faire reconnaître des pratiques existantes, certaines agences cherchent, par la recherche, à engager des changements dans l'organisation. Elles aspirent à créer un espace détaché de la logique et de l'organisation imposées par la commande. Il s'agit de concevoir des axes thématiques transversaux à plusieurs projets ou d'initier des démarches prospectives ; de se donner du temps et un cadre pour le faire. Dans notre corpus, il s'agit de démarches qui sont réalisées à l'initiative ou en lien avec des dirigeants d'agence, qui nomment un responsable de la recherche dans l'équipe. Celui-ci est ainsi chargé d'assurer une veille, d'être force de proposition ou de penser des temps et des cadres pour la recherche. Nous retrouvons là l'idée d'impulser du changement au sein des agences par la recherche : une relecture des évolutions que les architectes souhaitent mettre en œuvre ou légitimer par le prisme et le vocabulaire de la recherche. Les motivations et les lectures de cet engagement se déclinent à trois niveaux. À l'échelle individuelle, le dirigeant d'agence exploite sa position pour anticiper les mutations et répondre aux besoins. Certains expriment un *ethos* entrepreneurial : ils souhaitent créer, innover et développer de nouvelles activités. D'autres se placent en relais : forts de leur expérience de terrain et de leurs fonctions de direction, mais aussi de leur ancrage dans des pratiques connexes (enseignement, mandat à l'Ordre des architectes, adhésion à une association ou à un syndicat, etc.), ils occupent une position stratégique qui leur permet d'identifier des besoins et d'y répondre. De même, de jeunes diplômés — mais aussi des architectes plus expérimentés — perçoivent la recherche comme un enrichissement personnel, une porte d'accès à l'enseignement ou une manière différente de contribuer à l'architecture, ce qui les incite à s'engager dans cette voie. Au niveau des agences, nous avons identifié plusieurs dimensions — qui apparaissent comme des caractéristiques des agences d'architecture — dont l'exploration et l'analyse méritent d'être poursuivies relativement à l'intégration de pratiques de recherche. Elles présentent toutes, aux dires des interrogés, une organisation centrée sur le projet d'architecture, qui influe sur toutes les dimensions de l'organisation : sa gestion économique, les modes de rémunération, l'accès au travail et les missions en amont pour ce faire, la gestion des ressources humaines, la communication interne à l'agence, mais aussi vers l'extérieur. La recherche devient un levier pour améliorer la production, obtenir une

plus juste rémunération de l'investissement fourni, poursuivre et multiplier les occasions de le développer, et de se différencier. Ainsi, le débat permanent sur les liens entre recherche et projet ne pourra pas se clôturer : pour les praticiens, le projet d'architecture constitue le socle de leur identité. Toute démarche de recherche au sein d'une agence devra donc se confronter, d'une manière ou d'une autre, à ce qui donne sens à l'activité des architectes et qui conditionne l'organisation ainsi que la réglementation de la profession : le projet. D'autre part, au cours des entretiens, le terme « innovation » a été très rarement utilisé. Plusieurs explications peuvent être avancées. Premièrement, les activités décrites concernent davantage les processus mis en œuvre que les résultats obtenus. De plus, ils ne peuvent pas, au sein de l'agence d'architecture, commercialiser un produit. Deuxièmement, le vocabulaire de la recherche semble mieux correspondre et servir l'*ethos* professionnel de l'architecte que celui de l'innovation, à l'exception peut-être des architectes-entrepreneurs.

La profession d'architecte se caractérise par une certaine indéfinition. Pourtant, il est attendu d'elle qu'elle s'investisse dans la recherche afin d'objectiver ses méthodes de travail et son positionnement. D'une part, les termes « recherche » et « innovation » recouvrent une multitude de pratiques, ce qui entraîne régulièrement des appels à les définir plus précisément. D'autre part, la prolifération des référentiels oblige à préciser les différents volets de la profession et des pratiques de recherche. Dans les discours institutionnels, la recherche doit permettre aux architectes de prouver la valeur ajoutée de leurs interventions, caractériser leurs compétences, élargir leurs missions dans le secteur de la construction. Or, cela entre en contradiction avec un élément central de leur identité : l'indéfinition qui leur permet de se repositionner sur de nouvelles missions[1426]. La recherche peut alors être mobilisée comme un outil discursif et professionnel, pour légitimer certaines transformations, conquérir de nouvelles missions sans renier les fondements de la profession, mais cela suppose une négociation entre ces deux dimensions. En ayant recours à la recherche, les architectes tendent à requalifier les études et prestations intellectuelles qu'ils réalisent ; obtenir une reconnaissance symbolique et financière ; renforcer leur image d'experts et d'intellectuels ; ouvrir des thématiques et des champs des possibles habituellement limités par les délais, les contrats ou les contraintes économiques du projet. Les transformations n'apparaissent alors plus subies, mais stratégiques, moins en la défaveur de la profession qu'en faveur de la production. Ce n'est pas seulement que les architectes rejettent la logique du marché : ils y participent déjà. Ils réalisent des études de faisabilité gratuites pour aider les promoteurs à évaluer leurs opérations, pratiquent le *dumping* entre architectes, diversifient leur mission, renforcent leur communication, etc. Dès lors, la recherche devient un levier de revalorisation et de légitimation des changements qui, autrement, pourrait être davantage lu comme les signes d'une déprofessionnalisation, d'une perte de certains marqueurs du groupe professionnel des architectes. En associant leurs pratiques à de la recherche, les architectes regagnent une certaine légitimité symbolique.

Les intérêts et les limites de la démarche

L'étude des récits de pratiques révèle que la recherche dans les agences produit des résultats distincts de ceux de la recherche institutionnelle et que les praticiens ne les confondent pas. S'ils s'approprient le champ lexical de la recherche, les architectes revendiquent des pratiques différentes de celles des chercheurs des UR. Ils vont à la recherche et sont force de proposition pour faire autrement, et valoriser leur engagement. Au regard de notre lecture des pratiques à l'œuvre, ce qui

1426 CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2016/3, nº 213, pp. 20-37.

est qualifié de recherche dans les agences prend la forme d'initiatives pour agir sur la commande et sur la production architecturale, faire reconnaître leur engagement et leur rôle dans celle-ci et, au-delà, dans la société. La recherche vient alors mettre des mots sur une volonté d'agir et de s'investir. Elle va ainsi dans le sens du discours professionnel des architectes : l'architecture comme solution[1427] ; la recherche comme solution à l'architecture. La classification de ces pratiques en tant que « recherches » peut alors résulter d'une assimilation à la définition que les acteurs eux-mêmes donnent à la recherche (une forme de recherche différente du modèle traditionnel, mais néanmoins une recherche), ou être le résultat des politiques publiques visant à promouvoir la recherche et l'innovation.

Nous pouvons également conclure que ces différentes pratiques ont tout intérêt à coexister. Les unes ne doivent pas supplanter les autres. Elles doivent se rencontrer, s'enrichir mutuellement et, pour ce faire, disposer chacune des moyens nécessaires à leur développement. Un constat, peut-être évident, mais qu'il nous semble toujours bon de rappeler, est que, en période de crise et de remise en question de l'autonomie, les postures défensives et discours totalisant se réaffirment — comme l'atteste les réactions autour de l'ouverture du port du titre d'architecte, réflexion initiée par le CROA Aquitaine et Christine Leconte à l'échelle nationale. Ainsi, si chaque pratique est assurée de son indépendance, elle sera d'autant plus apte à dialoguer avec d'autres. Il nous semble ainsi qu'il faut reconnaître leurs différences, accepter qu'elles ne soient pas soumises aux mêmes règles et qu'elles ne produisent pas des résultats de même nature. Du côté de la recherche menée au sein des agences, les livrables ne répondent pas forcément aux exigences de la recherche universitaire ; ils s'inscrivent dans un auto-référentiel propre aux architectes, transmis davantage par la référence, l'auto-observation que par les outils de la recherche académique. En parallèle, il est essentiel de redonner confiance et autonomie à la recherche institutionnelle. Sa finalité n'est pas de servir le monde économique.

L'approche proposée, par « les cadres légitimants », nous a également permis de mettre en évidence que, pour faire exister la recherche, les architectes ont besoin de l'organiser, de la structurer et les dispositifs mis en place dans ce sens peuvent les y aider. Toutefois, les acteurs expriment également des craintes et une méconnaissance vis-à-vis de ceux-ci et concernant le fonctionnement et la production de la recherche institutionnelle. Ainsi, certaines pratiques s'inscrivent dans les voies tracées par les politiques publiques, d'autres s'engagent dans des pratiques individuelles, quand d'autres encore témoignent de craintes associées aux dispositifs et d'une méconnaissance de ce qu'il se fait ou tout simplement d'une absence d'engagement dans la recherche. Toutes ont à négocier entre leur conception de la profession, de la recherche, l'évolution de leur condition d'exercice, les moyens que leur offrent les politiques pour les accompagner dans ces changements et la réalité de leurs pratiques. Les récits des pratiques ont permis de mettre en exergue certaines de ces négociations. Les politiques publiques relatives à la recherche, comme toute nouvelle pression exercée sur le groupe, impliquent une fragmentation de celui-ci. Elle se traduit par des prises de position divergentes vis-à-vis de pratiques nouvelles. Ainsi, différentes tensions préexistantes et attachées à la profession d'architecte se renouvellent et s'observent à travers différentes oppositions : agence et entreprise ; protection et libéralisme ; ouverture et corporatisme ; profession et marché ; industrie et artisanat ; faire et innover ; recherche et innovation ; innovation et qualité ; mais aussi entre recherche et pratique.

1427 LECONTE CHRISTINE, Extrait du discours de Christine Leconte du 11 janvier 2023, transcrit sur le site de l'Ordre des architectes, Publié le 17 janvier 2023, consulté le 14 mars 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.architectes.org/actualites/voeux-transition-ecologique-logement-en-2023-l-architecture-comme-solution

Donner à voir les pratiques effectives nommées recherche dans les agences peut également permettre d'évaluer l'adéquation de chaque dispositif au regard des retours formulés par les architectes, et ainsi de soumettre aux politiques publiques les pratiques à l'œuvre, dans le but non pas qu'elles cherchent a priori à définir ce qu'elles souhaitent voir advenir, mais qu'au regard de ce qui se fait, elles se positionnent sur ce qu'elles souhaitent accompagner ou non, ce qui intègre une politique publique de la recherche et ce qui relève d'autres choses. Comme le recommande le rapport de la CNEPI, une évaluation rigoureuse des dispositifs de soutien à l'innovation doit être réalisée pour identifier les raisons de l'insuffisance de l'investissement privé et ainsi chercher à agir sur les carences, plutôt que de multiplier les « mécanismes palliatifs[1428] ».

L'approche que nous avons retenue ne permet pas d'analyser le contenu même de la recherche ou de l'innovation. Nous observons comment l'intervention étatique conditionne le développement de la recherche, mais nous ne nous penchons pas sur les produits qui en résultent : les livrables des pratiques de recherche, considérés comme des matériaux d'analyse. Nous appelons ainsi à ce que cette démarche soit poursuivie et affinée afin d'étudier plus en détail les pratiques mises en œuvre, et de la compléter en recueillant et en examinant les divers documents générés par les agences en fonction de leurs visées théoriques et de leurs liens avec le projet. Pour ce faire, les outils proposés par Jean-Pierre Chupin et par Bénédicte Grosjean sont à mobiliser. Une analyse de la production de recherche au regard de la production architecturale liée permettrait aussi d'interroger le lien entre recherche et consécration.

Les matériaux sur lesquels nous nous sommes appuyés ont connu une première transformation. Le MC ne fournit pas précisément la méthode mise en œuvre pour quantifier les EC des UR ou les doctorants en CIFRE. De plus, nous analysons les discours d'individus qui livrent leurs lectures des pratiques à l'œuvre. Des aspects sont donc certainement absents des témoignages, tels que des difficultés rencontrées préjudiciables pour l'agence ou des éléments qui ne vont pas dans le sens du discours professionnel. Les expériences rapportées donnent à voir la manière dont l'intervention des politiques publiques se confronte à la réalité des pratiques, mais les agences d'architecture présentent une diversité dans leurs formes juridiques, leurs organisations, leurs compositions, leurs activités, etc. Ainsi, pour offrir une meilleure représentativité des diverses pratiques et positions, le corpus mérite d'être élargi. Plutôt que de nous focaliser sur un cadre légitimant ou sur un seul prisme — la trajectoire individuelle, l'agence ou la profession — nous avons choisi d'esquisser une vue d'ensemble, d'établir des jalons et de formuler des hypothèses sur les spécificités à explorer. Un examen plus approfondi de chaque pratique permettrait d'aller au-delà de cette perspective globale et de mieux comprendre comment les architectes s'approprient un cadre donné. Les thèses des doctorants en CIFRE sont ainsi des matériaux à exploiter, tout comme les dossiers déposés par des agences dans le cadre d'un CIR. Par ailleurs, la quantification de ces pratiques représente un véritable défi : toutes les agences subissent des transformations, mais elles ne s'engagent pas toutes dans des démarches qu'elles qualifient de recherches. Dans cette analyse, nous ne saisissons qu'une partie de la profession. Outre la recherche, d'autres stratégies sont identifiées, nous en avons cité plusieurs au fil de la thèse (l'investissement d'architectes dans la construction, la structuration en SCOP ou en collectifs, etc.). Au-delà de ces stratégies d'ores et déjà identifiées, c'est aussi à « la pratique ordinaire » qu'il faut s'intéresser. La très grande part d'architectes et d'agences d'architecture qui échappent à ces grilles de lectures, organisées autour d'une spécificité, participe très largement à la production et au renouvellement du cadre bâti. Les différentes pressions et mutations qui traversent le secteur du bâtiment, décrites tout au long de la thèse, s'appliquent également à ces acteurs. Analyser les évolutions en cours au regard de la diversité de leurs structures

1428 PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, p. 88.

et de leurs pratiques nous semble plus que nécessaire, notamment pour agir en faveur d'une réelle politique publique de l'architecture.

En ouverture, nous pouvons considérer les évolutions législatives en cours concernant l'architecture. La deuxième stratégie nationale pour l'architecture dévoilée par la ministre de la Culture, Rachida Dati, donne à voir les nouvelles mesures prises par l'État vis-à-vis de l'architecture. Plusieurs d'entre elles visent la formation, à travers un objectif d'augmentation de 20 % des étudiants dans les ENSA sur dix ans, la généralisation dans l'ensemble des écoles d'une formation en alternance, l'allégement du rythme des études et le renforcement des expériences professionnelles des étudiants pendant leur scolarité. Elles soulèvent la question de la place des enseignements des disciplines dites connexes et de la formation à la recherche dans un cursus où l'apprentissage se fait de plus en plus hors de l'école. En ce qui concerne la recherche directement, il est question d'affirmer l'engagement du ministère envers le doctorat en créant « 100 contrats doctoraux supplémentaires relatifs à la transformation des bâtiments existants et des territoires pour répondre à l'enjeu de transition écologique ». De plus, cette fois à l'échelle de la politique publique de l'architecture, la création d'un comité interministériel pour l'architecture dès 2025 est annoncée. Ces nouvelles mesures vont dans le sens d'une formation et d'une recherche professionnalisantes, qui répondent aux besoins des professionnels, mais aussi qui s'acquièrent à leurs côtés. Il reste à vérifier si ces mesures seront effectivement mises en œuvre, comment elles le seront, et quelles répercussions elles auront sur la formation, en particulier vis-à-vis des enseignements servant d'introduction à la recherche.

Bibliographie

Bibliographie générale

ABRAM Joseph, GROSS Dominique, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle : Plan construction 1971-1975*, Paris, Plan-construction, 1983.

ALFERI Pierre, FIGARELLA Dominique, PERRET Catherine, SZTULMAN Paul, « L'artiste et le singe savant », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2015/2, n° 72, pp. 27-32.

ALFERI Pierre, FIGARELLA Dominique, PERRET Catherine, SZTULMAN Paul, « Que cherchons-nous ? », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2015/2, n° 72, pp. 41-48.

ALONZO Eric, « "Le CIR : un moyen de solidifier l'économie des petites agences" », *Dossier/CIR : qu'est-ce que la recherche en architecture ?*, *d'a*, n° 262, mai 2018, p. 61.

AZAIS Christian, CORSANI Antonella, DIEUAIDE Patrick, *Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoire*, Paris, L'Harmattan, 2001.

BARDAGOT Anne-Monique, *Les Grands Ateliers : Un lieu unique de formation, d'expérimentation et de recherche en architecture*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2020.

BELA DE ARAUJO Ana, LE VOT Sybille, « L'essor des architectes-docteurs entre 1969 et 2005 », dans : CHÂTELET Anne-Marie, LAPEYRE Nathalie, *Les mondes de l'enseignement de l'architecture : Élèves, enseignants et enseignantes*, Genève, MétisPresses, 2023, pp. 197-208.

BELA DE ARAUJO Ana, LECOURTOIS Caroline, MAHE Emmanuel, « Recherche Culture et structuration de l'enseignement supérieur (regards croisés) », *Culture et recherche*, n° 148, printemps-été 2025, *Recherche Culture et politiques publiques*, p. 73.

BELA DE ARAUJO Ana, « Les unités pédagogiques d'architecture en marge de la recherche architecturale appliquée et expérimentale du Plan Construction ? », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1770

BERTHIER Stéphane, *Création architecturale et industrialisation de la filière bois : l'architecture comme milieu d'expérimentation des innovations techniques*, Thèse de doctorat en Aménagement, architecture, sous la direction de Jean-Jacques Terrin, École doctorale Sciences de l'Homme et de la société, Laboratoire de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, 2017.

BIAU Véronique, « Pour les architectes, une nouvelle utilité sociale, de nouvelles professionnalités (1990-2020) », dans : Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées, *Plan Libre 200, Anatomie d'un journal d'anatomie d'un journal d'architecture*, MBL architectes, Atelier Documents, 2023, pp. 41-52.

BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2020.

BIAU Véronique, « Les architectes et les contrats globaux : "l'expérience d'un monde à l'envers" », *Lieux Communs*, n° 17, *Les Mondes de l'Architecture*, LAUA-Ensa Nantes, 2014, pp. 29-46.

BIAU Véronique, LAUTIER François (dir.), *La qualité architecturale : Acteurs et enjeux*, Cahiers RAMAU 5, Paris, Éditions de la Villette, 2009.

BIAU Véronique, *La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Monique de Saint Martin, Paris, EHESS, 2000.

BIAU Véronique, « Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines*, n° 29, 1998, pp. 7-25.

BIAU Véronique, « L'architecture comme champ. Un point sur l'état des recherches », dans : TOUSSAINT Jean-Yves, YOUNES Chris (dir.), *Architecte. Ingénieur. Des métiers et des professions. Actes du séminaire Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme organisé par le Département génie civil et urbanisme (équipe développement urbain) de l'INSA et SHS-TEST, à Lyon, le 22 mars 1996*, Paris, Éditions de la Villette, 1997, pp. 121-128.

BIAU Véronique, « Stratégies de distinction. Les architectes français et la tentation du "star-system" », *Socio-logos*, 1996.

BIAU Véronique, *Pour une problématique de l'innovation en architecture : Recherche exploratoire*, Recherche subventionnée par le ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, Centre de recherche sur l'habitat, École d'architecture de Paris, La Défense, 1988.

BOBROFF Jacotte, *Maîtriser le coût et la qualité des logements : Des éléments de bilan*, LATTS — École nationale des Ponts et Chaussées, 2003.

BOLLE Gauthier, DECOMMER Maxime, NÈGRE Valérie, « L'Agence : pratiques et organisations du travail des architectes (XVIIIe-XXIe siècle) », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 9|10, 2020.

BONNAFOUS-BOUCHER Maria, *Évolutions des études doctorales : Éléments de débat pour le doctorat en SHS*, Alliance nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA), Octobre 2019.

BORGES Vera, VILLAVERDE CABRAL Manuel, « Les architectes au Portugal : entre la vocation et la profession », *Sociologie de l'Art*, 2016, OPuS 25 & 26, pp. 153-176.

BOUCHAIN Patrick, *Construire autrement : Comment faire ?*, Paris, Actes Sud, 2006.

BOUDON Philippe, *Sur l'espace architectural*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2003.

BOUDON Philippe, « Discipline, métadiscipline », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, pp. 14-25.

BOULEAU Nicolas, *La règle, le compas et le divan : Plaisirs et passions mathématiques*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Versailles, Éditions Quae, 2018 [1997].

BOURDIEU Pierre, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n° 5, 2003, pp. 43-58.

BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Éditions de minuit, 1984.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, pp. 88-104.

BOURDONCLE Raymond, « Universitarisation », *Recherche et formation*, n° 54, 2007, p.138.

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

BOUTINET Jean-Pierre, « La figure du projet comme hybride de créativité », *Spécificités*, n° 5, 2012, pp. 7-20.

BOUTINET Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

BRUNO Isabelle, *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Du Croquant, 2008.

CALLON Michel, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, Conseil de l'Europe, UNESCO, 1989.

CAMUS Christophe, *Mais que fait vraiment l'architecte ? Enquête sur les pratiques et modes d'existence de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 2016.

CAMUS Christophe, « L'architecte : entre le service et l'œuvre » dans : EVETTE Thérèse (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, Cahier RAMAU n° 2, 2001, pp. 193-208.

CAMUS Christophe, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

CARRIEU-COSTA Marie-Josèphe, BRYDEN Alan, « La normalisation : principes, histoire, évolutions et perspectives », *Annales des Mines — Responsabilité et environnement*, n° 67, 2012, pp. 5-6.

CAYE Pierre, MEDVEDKOVA Olga, PLEITINX Renaud, *Traités et autres écrits d'architecture*, Bruxelles, Mardaga, 2021.

CHADOIN Olivier, « Compter les architectes : représentation statistique et représentation politique », dans : BRUANT Catherine, CALLAIS Chantal, LAMBERT Guy (dir.), *Les architectes et la fonction publique : XIXe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2021.

CHADOIN Olivier, *Être architecte : Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2017.

CHADOIN Olivier, « Le champ architectural et ses marchés : un cas de "réhabilitation symbolique" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2016/3, n° 213, pp. 20-37.

CHADOIN Olivier, « Le sociologue chez les architectes : matériau pour une sociologie de la sociologie en situation ancillaire », *Sociétés contemporaines*, Éditions Presses de Sciences Po, n° 75, 2009.

CHAMPY Florent, « Des valeurs et des pratiques de l'architecture contemporaine. Trois tentatives d'explication de la "monumentalisation" des constructions publiques », *L'Homme & la Société*, n° 145, 2002, pp. 9-28.

CHAMPY Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, 2001.

CHAMPY Florent, « Vers la déprofessionnalisation. L'évolution des compétences des architectes en France depuis les années 80 », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2/3, Métiers, Éditions du Patrimoine, Paris, 1999, pp. 27-38.

CHAMPY Florent, « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte : les effets de l'organisation administrative sur la répartition du travail entre architectes », *Genèses*, n° 37, Sciences du politique, 1999, pp. 93-113.

CHAMPY Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

CHARMILLOT Maryvonne, SEFERDJELI Laurence, « Démarches compréhensives : la place du terrain dans la construction de l'objet », dans : SAADA-ROBERT Madelon, LEUTENEGGER Francia, *Expliquer et comprendre en sciences de l'éducation*, Paris, De Boeck Supérieur, 2002, pp. 187-203.

CHAUMONT Jean-Michel, « La quatrième dimension de « la structure normative de la science », *SociologieS*, Dossiers, mis en ligne le 2 mai 2020. Disponible en ligne, URL : http://journals.openedition.org/sociologies/13334

CHESNEAU Isabelle, *Profession Architecte*, Paris, Eyrolles, 2019.

CHIAPPERO Florent, *Du Collectif ETC aux « collectifs d'architectes » : une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*, Thèse de doctorat en architecture sous la direction de René Borruey et Stéphane Hanrot, Aix-Marseille Université, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 2017.

CHUPIN Jean-Pierre, « Dans l'univers des thèses, un compas théorique », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, *Trajectoires doctorales 2*, n° 30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014, pp. 23-40.

CHUPIN Jean-Pierre, *Analogie et théorie en architecture : De la vie, de la ville et de la conception, même*, Gollion, Infolio, 2010.

CHUPIN Jean-Pierre, « L'architecture comme discipline de la réciprocité analogique », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, pp. 26-41.

COHEN Jean-Louis (dir.), *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique. Actes de la rencontre du 16 janvier 2015 au collège de France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018.

CONTENAY Florence, MARQUES Ruth, HACQUIN Raphaël, CHASSEL Francis (dir.), *Être architecte. Présent et avenir d'une profession*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.

COURDURIER Elisabeth, TAPIE Guy, *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La documentation française, 2003.

COURTIOUX Pierre, DEGLAIRE Emmanuelle, METIVIER François, REBERIOUX Antoine, « L'hétérogénéité des stratégies d'entreprises en matière de Crédit d'Impôt Recherche », *Revue de l'OFCE*, n° 175, 2021, pp. 39-66.

DADOUR Stéphanie, DECOMMER Maxime, « Ce que font les agences à l'architecture », *Re-vue de l'ENSA Paris-Malaquais*, no 3, Actes Sud, 2016, pp. 34-42.

DALBERA Jean-Pierre, « La recherche au ministère de la Culture (1959-2000) », *Histoire de la recherche contemporaine*, Tome II n° 2, *Culture et patrimoine*, 2013, pp. 108-121.

DARRIEUS Margaux, « Le pouvoir de l'État français sur l'architecture : engagements institutionnels et trajectoires individuelles », *SociologieS, Penser l'architecture en sociologie*, 2021.

DARRIEUS Margaux, « La recherche en agence, une production de savoirs au plus près du projet », Octobre 2021, *Amc*. Disponible en ligne, URL : https://www.amc-archi.com/article/la-recherche-en-agence-une-production-de-savoirs-au-plus-pres-du-projet,78146

DAUTREY Jehanne (dir.), *La recherche en art(s)*, Paris, Éditions MF, 2010.

DAYER Caroline, « Modes d'existence dans la recherche et recherche de modes d'existence », *Pensée plurielle*, De Boeck Supérieur, 2009/1, n° 20, pp. 63-78.

DEBARRE Anne, GRAVELAINE (de) Frédérique, HODDE Rainier, LEGER Jean-Michel, MARIOLLE Béatrice, MOLEY Christian, PERIANEZ Manuel, *Qualité architecturale et innovation : II. Étude de cas*, Paris, PUCA, 1999

DECOMMER Maxime, *Les architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

DECOMMER Maxime, *Les architectes au travail : les conditions d'apparition, d'évolution et d'uniformisation des lieux et des structures d'activités des architectes, 1795-1940*, Thèse de doctorat en Architecture, sous la direction de Viviane Claude, Paris Est, Laboratoire Architecture, culture et sociétés, Paris, 2014.

DELATTRE Miguel, PETIT Renaud, ZARDET Véronique, « Ar(t)chitectes et management : histoires d'introduction d'outils de management chez les architectes », *Annales des Mines — Gérer et comprendre*, n° 120, 2015, pp. 4-15.

DELATTRE Miguel, ZARDET Véronique, PETIT Renaud, « Art et normes techniques en architecture : quelle cohabitation ? », dans : CAPPELLETTI Laurent (dir.), *Dynamique normative. Arbitrer et négocier la place de la norme dans l'organisation*, Caen, EMS Éditions, 2015, pp. 133-142.

DELAUNAY Fanny, GOURVENNEC Estelle, « Les SCOP d'architecture : un modèle de coopération ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 9|10, 2020.

DELEANT Laura, FILET Jérémy Filet, JEANSON Lisa (dir.), *Questionner la recherche. Contributions des jeunes chercheurs aux systèmes complexes*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine, 2018.

DESCHAMPS Catherine, « Faces cachées de l'anthropologie en école d'architecture », dans : DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara, *Esplaces : espaces et lieux en partage*, Paris, L'Harmattan, 2021.

DESMOULINS Christine, « Qu'est devenu le "permis de faire" ? », *d'a*. Publié en ligne le 1er mars 2018, URL : https://www.darchitectures.com/quest-devenu-le-permis-de-faire-a3913.html

DEVISME Laurent, « La condition grisante de la Cifre », *Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Matériaux de la recherche, mis en ligne le 20 janvier 2020.

DEVISME Laurent, NICOLAS Amélie, « Chercheurs de laboratoire : une réflexivité *in itinere* », *Lieux communs*, n° 18, *Qu'est-ce qui fait laboratoire ?*, 2016.

DEVISME Laurent, « Un héritage prospectif ? Deux ou trois choses que j'ai apprises de ce laboratoire », *Lieux communs*, n° 18, *Qu'est-ce qui fait laboratoire ?*, 2016.

DEVISME Laurent, « L'urbanologie : une constitution disciplinaire problématique », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d'Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, pp. 42-51.

DIDELON Valéry, « L'architecture, de l'innovation à l'enrichissement », *Criticat*, n° 19, printemps 2017, pp. 59-67.

DIENER Amandine, *Enseigner l'architecture aux Beaux-Arts (1863-1968) : Entre réformes et traditions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

DIENER Amandine Diener, « Aux franges de l'histoire et de la critique, l'enseignement de la théorie de l'architecture à l'École des beaux-arts (1894-1968) », dans : LE GOFF Armelle, DEMEULENAERE-DOUVERE Christiane (dir.), *Enseignants et enseignements au cœur de la transmission des savoirs, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2021. Disponible en ligne, URL : https://books.openedition.org/cths/14617

DIEZ Lorenzo, « Distinguer la valeur économique de l'architecture : La chose, la pratique et le mot », *AMC*, n°305, janv.-fev. 2023.

DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

DUCLOS Mélanie, FJELD Anders (dir.), *Liberté de la recherche : Conflits, Pratiques, Horizons*, Paris, Éditions Kimé, 2019.

DURANEL Guillaume, *Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme, sous la direction de Jodelle Zetlaoui, Paris CNAM, Laboratoire Espaces travail, Paris, 2019.

EPRON Jean-Pierre, *L'architecture et la règle*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1995.

ETOGO Gabriel, « Quel positionnement sociologique pour étudier les pratiques de responsabilité sociétale des petites et moyennes entreprises ? Éléments de recherche compréhensive », *Recherches qualitatives*, 40, 2021, pp. 6-28.

FABIANI Jean-Louis, « Chapitre 8 : Le travail social dans le découpage disciplinaire : l'apport possible d'une sociologie des disciplines », dans : ALIX Jean-Sébastien, AUTES Michel, MARLIERE Éric (dir.), *Le travail social en quête de légitimité*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2020, pp. 153-161.

FAUQUET Fabricia, « Les relations avec les organismes extérieurs aux Écoles d'architecture : le CNRS », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/2056

FAUQUET Fabricia, « D'un ministère de tutelle à l'autre (Équipement et Culture) et du CORDA au BRAUP : analyse de l'évolution d'une politique publique de recherche par le prisme des discours de l'Institution et la chronologie des réformes successives », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1677

FAURE Sylvia, SOULI E Charles, « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, *Économies de la recherche*, 2006, pp. 61-74.

FEBVRE-ISSALY Matthieu, « Quelle université voulons-nous ? », Introduction, *Esprit, Quelle université voulons-nous ?*,2023/7, Juillet-août, pp. 33-38.

FINDELI Alain, COSTE Anne, « De la recherche — création à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs*, n° 10, 2007, pp. 139-161.

FOURCAUD Nelly, « La recherche en architecture », *Culture et recherche*, n° 67, *La recherche architecturale*, 1998, pp. 4-5.

FOURNIER Marcel, GINGRAS Yves, MATHURIN Creutzer, « L'évaluation par les pairs et la définition légitime de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *Recherches sur la recherche*, n° 74, septembre 1988, pp. 47-54.

FREIDSON Eliot, CHAMBOREDON Jean-Claude, MENGER Pierre-Michel, « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », *Revue française de sociologie*, 27- 3, 1986, pp. 431-443.

FRIES-PAIOLA Cécile, GUENOT Mélanie, THIRIET Mathilde (dir.), *Une profession, des architectes : Penser les relations entre les acteurs de l'architecture*, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, 2025.

GARNIER Jean-Pierre, ACCOLAS Sophie, « Architecture sociale et logiques capitalistes. Entretien avec Jean-Pierre Garnier réalisé par Sophie Accolas », *Journal des anthropologues*, 134-135, 2013, pp. 341-353.

GIBBONS Michaël, LIMOGES Camille, NOWOTNY Helga, SCHWARTZMAN Simon, SCOTT Peter, TROW Martin, *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, Londres, Sage, 1994.

GINGRAS Yves, GEMME Brigitte, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, pp. 50-60.

GIRARD Christian, *Architecture et concepts nomades : Traité d'indiscipline*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1986.

GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *L'Indéfinition de l'architecture : un appel*, Paris, Éditions de La Villette, 2009.

GOETZ Benoît, MADEC Philippe, YOUNES Chris, *Définition et in-définition : L'énigme de l'architecture*, Rapport final, PUCA, décembre 2006.

GOMES Pedro, DANG VU Hélène, « Les appels à projets urbains innovants en temps réel : des groupements entre recompositions et décompositions », *Riurba*, 2021, Numéro 12, pp. 1-12.

GONTHIER Frédéric, « Weber et la notion de « compréhension », *Cahiers internationaux de sociologie*, Presses Universitaires de France, n° 116, 2004, pp. 35-54.

GREGORCIC Mirjana, *Sociologie des professions. Les architectes installés en statut de SCOP sont-ils des architectes comme les autres ?*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Lionel Jacquot, Université de Lorraine, 2023.

GROSJEAN Bénédicte, *Entre recherche et projet : définir un territoire « transfrontalier »*, Dossier en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Architecture, aménagement de l'espace, Université de Lille Nord de France, 2019.

GROSJEAN Bénédicte, « La vogue du "Research by design". Nouvelles méthodes de recherche, ou de projet ? » dans : DEBOUDT Philippe, BOSREDON Pauline, CASTEX Elodie, DUMONT Frédéric, DUMONT Marc, GROUX Annette, MENERAULT Philippe, PARIS Didier, PREVOT

Maryvonne, SCARWELL Helga-Jane (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU : « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, Lille, Juin 2018, pp. 74-79.

GRUPPO Yves et al., *Architecture et constructeurs, les politiques techniques face à la demande*, coll. Anthologie, n° 8, Paris, Institut français d'architecture, août 1990.

GUENOT Mélanie, « Entre ethos professionnel et logiques d'entreprises : La recherche et l'innovation dans les agences d'architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 9 | 10, 2020.

GUIBERT Jean-Charles, NEU Michel, « La normalisation et l'innovation sont-elles antagonistes, ou complémentaires ? », *Annales des Mines — Responsabilité et environnement*, n° 67, 2012, pp. 30-34.

GUILLERM Elise, « Les rapports de recherche du Plan Construction au cours des années 1970 : méthodes, courants de pensée, dynamiques institutionnelles », *Ensarchi*, Carnet Hypothèses. Disponible en ligne, URL : https://ensarchi.hypotheses.org/1847

GUILLIEN Raymond, VINCENT Jean (dir.), *Lexique des termes juridiques*, 15e éd., Paris, Dalloz, 2005.

HANROT Stéphane (dir.), *Quels rapports entre recherche et projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et du design ? : Actes des rencontres doctorales en architecture 2015*, Marseille, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 2015.

HANROT Stéphane, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, 2002.

HAYEM Judith, « Sciences sociales en écoles d'architecture », dans : DESCHAMPS Catherine, MOROVICH Barbara (dir.), *Esplaces : espaces et lieux en partage*, Paris, L'Harmattan, 2021, pp. 177-180.

HAYOT Alain, SAUVAGE André, *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions, Actes du colloque Les sciences humaines et sociales face au projet urbain par l'INAMA et SHS-TEST, à Marseille, les 31 janvier et 1er février 1997*, Paris, Éditions de La Villette, 2000.

HELIE Thomas, « L'architecture des décisions. Un président — bâtisseur dans le "tournant de la rigueur" », *Gouvernement et action publique*, Vol. 6, n° 2, 2017, pp. 7-35.

HERAUD Jean-Alain, POPIOLEK Nathalie, *L'organisation et la valorisation de la recherche. Problématique européenne et étude comparée de la France et de l'Allemagne*, Bruxelles, Peter Lang, 2021.

HOCHSCHEID Elodie, *Diffusion, adoption et implémentation du BIM dans les agences d'architecture en France*, Thèse de doctorat en Sciences de l'architecture sous la direction de Gilles Halin, Université de Lorraine, Laboratoire MAP-CRAI, 2021.

HODDE Rainier (dir.), *Qualités architecturales : conceptions, significations, positions*, Paris, Jean-Michel Place, PUCA, 2006.

HODDE Rainier, « Architectes hors l'architecture : positions et dispositions », dans : TOUSSAINT Jean-Yves, YOUNES Chris (dir.), *Architecte. Ingénieur. Des métiers et des professions. Actes du séminaire Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme organisé par le Département génie civil et urbanisme (équipe développement urbain) de l'INSA et SHS-TEST, à Lyon, le 22 mars 1996*, Paris, Éditions de la Villette, 1997, pp. 147-155.

HORSCH Bettina, *Architecture d'un métier : les étudiants architectes entre orientation, socialisation et insertion professionnelles. Le cas de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Laurent Devisme et de Frédéric Charles, Université de Nantes, UMR 1563, AAU — CRENAU — ENSA Nantes, 2021.

HOUDEVILLE Gérald, « Une position professionnelle difficile. François Lautier, "sociologue" dans une école d'architecture (1967-2008) », *Espaces et sociétés*, 2010/2, n° 142, pp. 33-48.

HUYGHE Pierre-Damien, *Contre-temps. De la recherche et de ses enjeux. Arts, architecture, design*, Paris, B42, 2017.

KHENNICHE Samie, PIERRE Xavier, « Les perceptions du "Choc de simplification" par les acteurs impliqués dans cette démarche », *Revue française d'administration publique*, n° 157, 2016, pp. 23-32.

KLEINPETER Edouard, « Taxinomie critique de l'interdisciplinarité », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, n° 67, 2013, pp. 123-129.

LAFONT Pascal, PARIAT Marcel, BACHA Zohra, « Enjeux individuels et institutionnels au cœur d'un dispositif innovant : le doctorat par la validation des acquis de l'expérience dans le champ de l'architecture », *Éducation et socialisation*, n° 55, 2020.

LAMBERT Guy, « Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration », *Lieux Communs, Les Cahiers du LAUA*, 2010, *Espaces témoins*, 13, pp. 55-72.

LAMBERT Guy, « La première décennie du Plan Construction (1971-1982) : stratégies éditoriales et représentations », *Histoire de l'art*, n° 59, 2006, pp. 140-151.

LAMUNIERE Inès, STALDER Laurent, *Enseigner l'architecture : un entretien*, Gollion, Infolio, 2018.

LAMY Jérôme, « Penser les rapports entre sciences et politique : enjeux historiographiques récents », *Cahiers d'Histoire : revue d'histoire critique*, 2007, pp. 9-32.

LATOUR Bruno, WOOLGAR Steve, *La vie de laboratoire : La production des faits scientifique*, Paris, La Découverte, 2006.

LATOUR Bruno, *Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1995.

LE CORBUSIER, *L'atelier de la recherche patiente*, Lyon, Fages Éditions, 2015.

LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État 1960-2010*, Paris, La Documentation française, 2018.

LENGEREAU Éric, « Le cheminement de la loi, du projet de 1973 au projet de 1976 », Communication à la journée d'étude organisée par le Comité d'histoire en partenariat avec l'Académie d'architecture, *1977-2017, les quarante ans de la loi sur l'architecture, transcrite et mise en ligne au sein du Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles*, publiée le 27 février 2017. Disponible en ligne, URL : https://chmcc.hypotheses.org/2827

LENGEREAU Éric, « La recherche architecturale et urbaine, une histoire de quarante ans », *Culture et Recherche*, n° 122-123, *La recherche au ministère de la Culture 1959-2010*, 2010, p.47.

LENGEREAU Éric (dir.), *Architecture et construction des savoirs : Quelle recherche doctorale ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, Éditions Recherches, 2008.

LENGEREAU Éric, *L'État et l'architecture : 1958-1981 Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

LENGEREAU Éric, « L'architecture entre culture et équipement (1965-1995) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 53, janvier-mars 1997, pp. 112-123.

LENGEREAU Éric, *La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : rapport préliminaire : la mise en place de la recherche architecturale…*, Rapport d'étude, ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, juillet 1996.

LES DOCTORANT.E.S DES ENSA, « "Des doctorant.e.s payé.e.s sous le smic !", Lettre ouverte des doctorant.e.s en architecture », *AMC*, 8 février 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.amc-archi.com/article/des-doctorant-e-s-paye-e-s-sous-le-smic-lettre-ouverte-des-doctorant-e-s-en-architecture,88589

LEYDESDORFF Loet, ETZKOWITZ Henry, « Le "Mode 2" et la globalisation des systèmes d'innovation "nationaux". Le modèle de la triple hélice des relations entre université, industrie et gouvernement », *Sociologie et Sociétés*, Vol. 32-1, 2000, pp. 135-156.

LOCHAK Danièle, « L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement », Conférence d'ouverture du colloque annuel de la MISHA, *Politiques publiques et Recherche en sciences humaines et sociales : entre dissonance et résonnance*, Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace, Strasbourg, le 15 novembre 2021.

LUSSAULT Michel, « La dérive de l'architecture », *Tous urbains*, n° 2, septembre 2013, pp. 20-21.

MACAIRE Elise, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, « Dix ans de pratiques des concours d'architecture en France : bilan et perspectives », *Les cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 2019. Disponible en ligne, URL : https://journals.openedition.org/craup/1923?lang=fr

MACAIRE Elise, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, Thèse de doctorat en architecture sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, Université Paris-Est, École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, 2012.

MARCHIARO Christel, « Les formes de recherche par le projet : La recherche en architecture, depuis le projet », dans : Alexandra Biehler (dir.), *Recherche et projet : Pour Repenser l'enseignement & les pratiques de conception des espaces de vie*, Project[s], ENSA Marseille, pp. 17-35.

MARIE Jean-Baptiste, *Architectes et ingénieurs face au projet*, Paris, Le Moniteur, 2019.

MARREY Bernard, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, Paris, Éditions du Linteau, 2013.

MANTZIARAS Panos, « Avant-propos : L'architecture est-elle une discipline ? », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 30/31, *Trajectoires doctorales 2*, 2014, pp. 5-10.

MAZEL Ivan, TOMASI Léo H., « Approche du projet dans la recherche doctorale en architecture », *Contour*, *Divergences in Architectural Research / De la recherche en architecture*, 2017.

MERTON Robert King, *The Sociology of Science*, Chicago, University of Chicago Press, 1973.

METZGER Rachel, ENEAU Jérôme, AUDRAN Jacques, « Formes et perceptions des collaborations entre enseignants-chercheurs des ENSA », *Les cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 22, 2024, « Figure 5. Sollicitations mentionnées d'autres champs disciplinaires ».

MIGNOT-GERARD Stéphanie, NORMAND Romuald, RAVINET Pauline, « Les (re) configurations de l'université française », *Revue française d'administration publique*, n° 169, Les reconfigurations des universités françaises : entre influences internationales et particularismes nationaux, 2019, pp. 5-20.

MILOT Pierre, « La reconfiguration des universités selon l'OCDE. Économie du savoir et politique de l'innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 148, *Entreprises académiques*, 2003, pp. 68-73.

MOLEY Christian, *L'Architecture du Logement : culture et logiques d'une norme héritée*, Paris, Anthropos, 1998.

MOLEY Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social. Bilan des opérations du plan-construction 1972-1978*, Paris, Plan-construction, 1978.

MONTLIBERT (de) Christian, *Savoir à vendre : L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2004.

MONTLIBERT (de) Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995.

MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

MORIN Edgar, « Education : réforme ou réformettes ? », *Le Monde*, Le 18 juin 1998.

MOULIN Raymonde (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calman-Lévy, 1973.

NOBLE Grégoire, « Permis d'innover et permis d'expérimenter, quelles différences ? », *Batiactu*, Article publié en ligne le 28 mars 2019. Disponible en ligne, URL : https://www.batiactu.com/edito/permis-innover-et-permis-experimenter-quelles-differences-55944.php

OLLIVIER Carine, « Tous entrepreneurs ? », dans : PAUGAM Serge, *50 questions de sociologie*, Paris, PUF, 2020.

ORRILARD Clément, « Le Doctor of design d'Harvard comme prototype : comment penser un doctorat pour les professionnels de l'architecture ? », *Lieux Communs — Les Cahiers du LAUA*, 2007, *Formes et pratiques de l'activité de recherche*, 10, pp. 163-185.

PALANT-FRAPIER Christel, « "Renforcer les synergies entre les formations doctorales et les agences d'architecture" », *d'a »*, n° 262, mai 2018.

PAQUOT Thierry, « Transedisciplinarité », *EspacesTemps.net, Dans l'air*, 2007. Mis en ligne le 31 janvier 2007, URL : https://www.espacestemps.net/articles/transedisciplinarite/

PASQUIER Renaud, SCHREIBER David, « De l'interdiscipline à l'indiscipline. Et retour ? », *Labyrinthe*, n° 27, 2007. pp. 91-108.

PEREZ-GOMEZ Alberto, *L'architecture et la crise de la science moderne*, Liège, Pierre Mardaga, 1983.

PERROCHEAU Christophe, CLOAREC Gisèle, *Rendre possible. Du plan construction au Puca : 40 ans de réalisations expérimentales*, Paris, Éditions PUCA, 2012.

PESTRE Dominique, *Introduction aux Sciences Studies*, Paris, La Découverte, 2006.

PESTRE Dominique, *Science, argent et politique : Un essai d'interprétation*, Paris, INRA, 2003.

PICON Antoine, « Les utopies urbaines, entre crise et renouveau », *Revue des Deux Mondes*, 2000, pp. 110-117.

PICON Antoine, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988.

PICON-LEFEBVRE Virginie, SIMONNET Cyrille, *Les architectes et la construction : Entretiens avec Paul Chemetov, Henri Ciriani, Stanislas Fiszer, Christian Hauvette, Georges Maurios, Jean Nouvel, Gilles Perraudin et Roland Simounet*, Marseille, Parenthèses, 2014.

PIGANIOL Marie, « Pouvoir statutaire, pouvoir relationnel. Une analyse organisationnelle des architectes en situation de travail », *Sociologie du travail*, Vol. 58 — n° 3, 2016, pp. 253-272.

PINAUD Olivier, « Les entreprises sauvent leur crédit d'impôt recherche », *Le Monde*, Le 12 octobre 2024.

PINSON Daniel, « Projet de ville et projets de vie », dans : HAYOT Alain, SAUVAGE André, *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions, Actes du colloque Les sciences humaines et sociales face au projet urbain par l'INAMA et SHS-TEST, à Marseille, les 31 janvier et 1er février 1997*, Paris, Éditions de La Villette, 2000, p.79.

PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, PUF, 2020.

POMMIER Juliette (dir.), *Huet, De l'architecture à la ville : une anthologie des écrits de Bernard Huet*, Paris, Zeug, 2020.

PRELORENZO Claude, « Une étape décisive : les années 80 », *Culture et recherche*, n° 122-123, *1959-2010. La recherche au ministère de la Culture*, 2010, p.49.

PRELORENZO Claude, SEYLER Odile (coor.), *La recherche en architecture : Un bilan international*, Marseille, Parenthèses, 1986.

PROST Robert, *Pratiques de projet en architecture*, Clermont-Ferrand, Infolio, 2014.

PROST Robert, *Conception architecturale : une investigation méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 1992.

PROST Robert (dir.), *Prospective des métiers de l'architecture*, Rapport final, Mission sur le bilan et la prospective des métiers de l'architecture 1985-1986-1987, 1987.

PUBLIC SÉNAT, « La loi Élan "est dangereuse" pour l'architecte Christian de Portzamparc », émission résumée et en partie retranscrite sur le site de Public Sénat, publié le 19 juillet 2018, disponible en ligne. URL : https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/la-loi-elan-est-dangereuse-pour-l-architecte-christian-de-portzamparc-88341

QUEYSANNE Bruno, *Sur la projettation. Pour une pragmatique architecturale*, Paris, Caryatide, 2022.

RAMBERT Frank, « Architecture, la recherche par le projet », *FabricA* 13, 2019, pp. 184-198.

RAYNAUD Dominique, « La "crise invisible" des architectes dans les Trente Glorieuses », *Histoire urbaine*, n° 25, août 2009, pp. 129-147.

RAYNAUD Dominique, *Cinq essais sur l'architecture : Études sur la conception de projets de l'Atelier Zô, Scarpa, Le Corbusier, Pei*, Paris, L'Harmattan, 2002.

RAYNAUD Dominique, « Compétences et expertise professionnelle de l'architecte dans le travail de conception », *Sociologie du travail*, Vol.43, n° 4, 2001, pp. 451-469.

REIX Fabien, *S'engager dans une carrière entrepreneuriale : du créateur d'entreprise à l'architecte, les logiques d'action à l'œuvre dans l'acte d'entreprendre*, Thèse de sociologie sous la direction d'Olivier Chadoin, Université de Bordeaux, soutenue le 6 février 2024.

RENUCCI Franck, REOL Jean-Marc, « Introduction générale », *Hermès, La Revue*, 2015/2, n° 72, pp. 14-17.

RICHARD MOUKARZEL Joseph, « L'architecture, un art qui embrasse la science », *Hermès, La Revue*, 2015/2, n° 72, CNRS Éditions, pp. 226-231.

RINGON Gérard, *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

ROLIN Frédéric, « Une invention du droit de l'urbanisme : l'expérience du G.U.R.D.U.A de l'Université de Nantes », *Droit et Ville*, n° 88, 2019, pp. 69-91.

ROLLOT Mathias, *La recherche architecturale : Repère, outils, analyses*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2019.

ROSENBAUM Laura, *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Guy Tapie, Université de Bordeaux, p.233.

SAMUEL Flora, « Supporting Research in Practice », *The journal of Architecture*, 2017, pp. 1-7.

SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

SAVATIER Jean, *La profession libérale : étude juridique et pratique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1947.

SCHÖN Donald A., *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, traduit et adapté par Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA), « L'enseignement du projet en danger », *Bulletin n° 56*, 2e trimestre 2020.

TAPIE Guy, *La culture architecturale des Français*, Paris, ministère de la Culture, 2018.

TAPIE Guy, « Théorie(s) de la fabrication des espaces », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 26/27, *Trajectoires doctorales*, novembre 2012, pp. 172-181.

TAPIE Guy, « Maîtrise d'œuvre : l'image, vecteur d'identité », *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, RAMAU, Paris, Éditions de la Villette, 2001, pp. 149-165.

TAPIE Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000.

TERRIN Jean-Jacques (dir.), *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. De nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*, Paris, Eyrolles, 2004.

THEVENOT Christophe, « “L’administration défend une approche trop académique” », *Dossier/CIR : qu’est-ce que la recherche en architecture ?*, *d’a*, n° 262, mai 2018, p.74.

TILL Jerémy, « Trois mythes et un modèle », traduit de l’anglais par Mathias Rollot, dans : ROLLOT Mathias, *La recherche architecturale : Repère, outils, analyses*, Montpellier, Éditions de l’Espérou, 2019, pp. 301-320.

TIMMERMANS Stefan, EPSTEIN Steven, « A Word of Standards but not a Standard World : Toward a Sociology of Standards and Standardization », *Annual Review of Sociology*, Vol.36, 2010, pp. 69-89.

VALLIER Jean-Pierre, « Qualité architecturale et déconstruction du concept de qualité : Du contresens de l’emploi contemporain du terme de qualité », dans : HODDE Rainier (dir.), *Qualités architecturales : conceptions, significations, positions*, Paris, Jean-Michel Place, PUCA, 2006.

VERDIER Thierry, « Le doctorat en architecture : Un procès au réel », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, *Trajectoires doctorales 2*, n° 30-31, Paris, Éditions du Patrimoine, 2014, pp. 41-50.

VERMANDEL Frank, ENGRAND Gérard, « Introduction », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d’Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001.

VIGANO Paola, *Les territoires de l’urbanisme : le projet comme producteur de connaissance*, Genève, Métis Presses, 2012.

VINCELOT Sophie, « Mipim 2018 : l’AMI sur le permis d’innover fait son premier point d’étape », *Le moniteur Immo*, mis en ligne le 15 mars 2018. Disponible en ligne, URL : https://www.lemoniteur.fr/article/mipim-2018-l-ami-sur-le-permis-d-innover-fait-son-premier-point-d-etape.1956974

VIOLEAU Jean-Louis, « Évaluer l’architecture ? », Multitudes, n° 57, Éditions Association Multitudes, 2014, pp. 156-166.

VIOLEAU Jean-Louis, *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions Recherches, 2005.

VITALIS Louis, GUENA François, « Considérations formelles sur la relation recherche-projet en architecture dans le contexte des interrogations sur la recherche », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], Actualités de la recherche, mis en ligne le 26 février 2020.

VITALIS Louis, *Modéliser le processus de conception architecturale à l’aune d’une « conception de la réception » : étude épistémologique*, Thèse de doctorat en aménagement de l’espace, urbanisme. Architecture, urbanisme et environnement sous la direction de François Guéna, Paris, Laboratoire Modélisations pour l’Assistance à l’Activité Cognitive de la Conception, ENSA Paris-La Villette, 2019.

YOUNES Chris, MAUGARD Alain (dir.), *Villes et architectures en débat. Europan*, Marseille, Parenthèses, 2019.

YOUNES Chris, « L’intranquillité de la recherche architecturale », *Hermès La Revue*, n° 72, C.N.R.S Éditions, 2015, pp. 85-90.

YVAN Frédéric, « Hétérotopie du projet et horizon disciplinaire », *Cahiers thématiques*, n° 1, *Discipline : visée disciplinaire*, École d’Architecture de Lille et des Régions-Nord, février 2001, pp. 60-67.

Statistiques, rapports et publications institutionnels

ABDUL-MALAK Rima, Extrait de la transcription du discours de la ministre à l'occasion du lancement du Palmarès Reseda, prix du ministère de la Culture destiné aux étudiants des ENSA pour valoriser les projets de fin d'études en faveur du développement durable, publié le 6 février 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.culture.gouv.fr/Presse/Discours/Transcription-du-discours-de-la-ministre-de-la-Culture-Rima-Abdul-Malak-a-l-occasion-du-lancement-du-Palmares-Reseda-premier-prix-du-ministere-d

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE, *Plan d'action 2016 — Les défis sociétaux en détail*.

ANRT, *Rapport d'activité 2023 : pour une France forte de sa recherche*, Paris, 2023.

ATTALI Jacques, *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, Paris, XO Éditions, 2008.

AUBERTEL Patrice, *La recherche urbaine. Le plan urbain (1971-1998). Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, PUCA, 2014-2015. Disponible en ligne, URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/du-plan-urbain-au-puca-a499.html

BELOT Claude (rapp.), *La maladie de la norme : Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les normes applicables aux collectivités territoriales*, Rapport d'information n° 317, Délégation aux collectivités territoriales, enregistré à la Présidence du Sénat le 16 février 2011.

BIAU Véronique, FENKER Michael, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, *Le doctorat en Cifre, une expérience partenariale (architecture, urbanisme, paysage)*, ENSA Paris-La Villette-Let-Lavue, Paris, 2021.

BLOCHE Patrick (rapp.), *Rapport d'information sur la création architecturale*, déposé en application de l'article l45 du Règlement par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, juillet 2014.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Étude : l'accès à la commande des entreprises d'architecture en France*, ministère de la Culture, Observatoire de l'économie de l'architecture, novembre 2023.

BOSTON CONSULTING GROUP, *Support de présentation de l'intervention BCG*, Journée d'installation, le 16 novembre 2021.

BOUILHOL Pierre, LAMOUROUX Margotte, VERGUIN Sophia, *Synthèse enquête : Trajectoires et financements Cifre en architecture urbanisme et paysage*, École nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine, 2023.

CASADEBAIG Fabrice, Interview à l'occasion du forum « Entreprendre dans la Culture 2022 », disponible en ligne, consulté le 30 juillet 2024. URL : https://www.culturelink.fr/interview-de-fabrice-casadebaig-coordinateur-national-de-la-strategie-industrie-culturelles-et

CENTRE EUROPÉEN DES PROFESSIONS LIBÉRALES (EuZFB) DE L'UNIVERSITÉ DE COLOGNE, *Le secteur européen de l'architecture : Une perspective scientifique sur le débat de l'impact économique des différentes approches réglementaires dans les États membres de l'Union européenne*, Rapport final, janvier 2017.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT, *Règlement : Appréciation technique d'Expérimentation (ATEx)*, février 2024. Disponible en ligne, URL : https://www.cstb.fr/conditions-generales-de-vente

CEREMA, « Des dérogations en faveur de l'innovation en matière de construction : Permis d'innover et permis d'expérimenter », *Fiche outils*, octobre 2021.

« Classement par chiffre d'affaires des premières agences d'architecture », *d'a*, n° 286, Décembre 2020/février 2021, pp. 184-192.

CMA-ARCHI, « Compétences et métiers d'avenir de la filière Architecture », Présentation lors de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le 14 novembre 2023. Le support de présentation est disponible en ligne. URL : https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/observatoire-de-l-economie-de-l-architecture/journee-annuelle-de-l-observatoire-de-l-economie-de-l-architecture-2023

CNRS, *Contrat d'objectifs, de moyens et de performance CNRS-Etat 2024-2028*, mars 2025.

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION, *Évaluation du crédit d'impôt recherche : Avis de la CNEPI 2021*, France stratégie, juin 2021.

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION, *Données graphiques de l'avis de la CNEPI 2021 — Évaluation du crédit d'impôt recherche*. Disponible en ligne, consulté le 13 août 2024, URL : https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-credit-dimpot-recherche-rapport-cnepi-2021

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX (CGAAER), CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES, *Faciliter l'accès au marché pour l'innovation dans la construction*, Rapport, décembre 2015, publié par *Le moniteur*, n° 5863, cahier détachable n° 2, 8 avril 2016.

COUR DES COMPTES, Référé de la Cour des comptes du 12 mars 2021 adressé au Premier Ministre Jean Castex, ayant pour objet : *Le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)*.

COUR DES COMPTES, *Recentrer les missions du ministère de la Culture : Les enjeux structurels pour la France*, Rapport, décembre 2021.

DAUGE Yves (rapp.), *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, Rapport d'information, Commission des Affaires culturelles, déposé le 16 novembre 2004.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES, *Compte rendu de réunion/relevé de décision*, *Groupe de travail innovation*, Nathalie Choplain, 16 et 19 juillet 2019.

EUROPAN, Extrait du règlement du concours, disponible en ligne sur le site Europan Europe, consulté le 25 juin 2025. Url : https://www.europan-europe.eu/fr/session/europan-18/rules/

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT, *Le bâtiment en chiffres 2021*. Disponible en ligne, URL : https://www.ffbatiment.fr/le-batiment-en-chiffres

FELTESSE Vincent (rapp.), *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, Rapport à la ministre de la Culture et de la Communication, 2013.

FENDRICH Fabienne (rapp.), *Innovation architecturale : Restitution des travaux du groupe de travail*, Ministère de la Culture, février 2020.

FORUM DU CENTRE GEORGES POMPIDOU, Communiqué de Presse, *Exposition : « Architecture publiques »*, 28 mars — 7 mai 1990.

FREMONT Armand (rapp.), *Écoles d'Architecture 2000 : Schéma de développement*, Paris, ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, 1992.

GALLAND Jean-Pierre, CAUCHARD Lionel, *Les multiples acteurs de la normalisation : Étude exploratoire et cas du bâtiment*, Rapport pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture, décembre 2014.

GALLOT Geneviève, CANCHY (de) Jean-François (IGAC), ROUSSEL Isabelle, QUENET Jean-Michel (IGAENR) (rapp.), *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales d'architecture, propositions pour un nouveau statut d'enseignant-chercheur*, novembre 2014.

GICQUEL Rémy, PERRON Yann, HURARD François, PAUMIER Benoît, *Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture*, Rapport IGESR et IGAC, décembre 2021.

GILLET Philippe, CARISTAN Yves, LEVY Patrick, CHERBUT Christine, PERDEREAU Véronique, *Mission sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation. 14 propositions pour engager le processus de rénovation et de simplification de l'écosystème national*, Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2023.

GUADET Julien-Azaïs, « Les devoirs professionnels de l'architecte », *L'Architecture*, n° 33, 1895, pp. 288-289.

HAY Rowena, SAMUEL Flora, FARRELLY Lorraine, *Démontrer la valeur de la conception par la recherche dans le cadre de l'exercice de l'architecture en Europe*, Université de Reading, Conseil des Architectes d'Europe, 2020.

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, Rapport, avril 2023.

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité LHAC sous tutelle des établissements et organismes : École nationale supérieure d'architecture de Nancy*, ministère de la Culture, Campagne d'évaluation 2022-2023, Vague C, 2023.

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapports d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et de ses formations*, Campagne d'évaluation 2022-2023, Vague C, 2023.

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport d'évaluation de l'unité AMUP — Architecture, morphologie/morphogenèse urbaine et projet*, Campagne d'évaluation 20022-2023, Vague C, Rapport publié le 9/07/2023.

HOLROYD Alexandre (rapp.), *Rapport d'information sur les écoles nationales supérieures d'architecture*, Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, mai 2023.

HURARD François, PAUMIER Benoît (rapp.), *La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape*, Inspection générale des Affaires culturelles, novembre 2020.

INA, Propos extrait de la première conférence de presse de François Mitterrand à l'Élysée diffusée le 24 septembre 1981 sur Antenne 2. « Conférence de presse : François Mitterrand », L'extrait est disponible sur le site de l'Ina, Réf. 00164. URL : https://fresques.ina.fr/mitterrand/fiche-media/Mitter00164/premiere-conference-de-presse-politique-culturelle-et-grands-travaux.html

LABOURDETTE Marie-Christine, RAMBERT Francis (rapp.), *Rapport au ministre de la Culture : Mission « Valeurs de l'architecture »*, le 20 septembre 2019.

LAPORTE Anne (coor.), *Vers un doctorat en architecture : recherche architecturale, urbaine et paysagère*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2005.

LECONTE CHRISTINE, Extrait du discours de Christine Leconte du 11 janvier 2023, transcrit sur le site de l'Ordre des architectes, Publié le 17 janvier 2023, consulté le 14 mars 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.architectes.org/actualites/voeux-transition-ecologique-logement-en-2023-l-architecture-comme-solution

LECONTE Christine, Extrait de l'entretien de Christine Leconte avec la sénatrice Sylvie Robert, « Quelle place pour l'architecture dans les politiques publiques ? », publié sur le site internet de la Fondation Jean Jaurès, le 17 mai 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.jean-jaures.org/publication/quelle-place-pour-larchitecture-dans-les-politiques-publiques/

LECUYER Nathalie, BRUNEEL Nicolas, *Enquête prospective : « Où va votre agence ? »*, Observatoire de l'économie de l'architecture, 2023.

LICHNEROWICZ André (rapp.), *Rapport sur la recherche architecturale*, Commission ministérielle de la Recherche Architecturale, ministère des Affaires culturelles, 1970.

MACAIRE Elise, NORDSTRÖM Minna (dir.), *Génération HMONP. La formation à l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre comme fabrique de l'architecte. Étude qualitative et quantitative sur la mise en situation professionnelle de l'HMONP*, LET-LAVUE, Ministère de la Culture, CNOA, mai 2021.

MARGOLIS David, MIOTTI Luis, *Évaluation de l'impact du dispositif « jeunes docteurs » du crédit d'impôt recherche*, Rapport au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 2015.

MENARD François, VALLET Bertrand (coor.), *La place et le rôle de la recherche incitative dans les domaines de l'aménagement de l'habitat et de la transition écologique*, Plan urbanisme construction architecture, Paris, 2017.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029*, 4 février 2025.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie de recherche 2023-2027*, novembre 2023.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives : innovation et culture face aux défis des transitions numérique et écologique*, 2021.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, janvier 2021.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Innovation architecturale, Restitution des travaux du groupe de travail*, 2020.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture*, 2019.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, CNOA, « Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle », disponible en ligne sur le site de l'Ordre des architectes, mis en ligne le 5 décembre 2019, mis à jour le 17 avril 2024, consulté le 9 août 2024. URL : https://www.architectes.org/actualites/doctorat-en-cifre-pourquoi-pas-vous-95026

MINISTÈRE DE LA CULTURE, Communiqué de presse du 16 novembre 2021.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Communiqué de Presse : « Parution du premier des deux décrets d'application de l'article 88 de la loi LCAP, relatif à l'expérimentation dans le domaine de l'architecture et de la construction », Paris, le 12 mai 2017.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Délégation à l'information et à la communication, *Stratégie nationale pour l'Architecture*, mardi 20 octobre 2015.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Stratégie nationale pour l'architecture. Rapport des groupes de réflexion*, juillet 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, « Ce qui change pour entreprises avec l'adoption du budget 2025, le 18 février 2025, disponible en ligne. URL : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/limpot-sur-les-benefices-ir-et/ce-qui-change-pour-les-entreprises-avec-ladoption-du

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Guide du crédit d'impôt recherche 2023*. Disponible en ligne.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Le financement des doctorants inscrits en première année de thèse (2009-10 à 2021-22) ». Disponible en ligne, URL :https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le_doctorat_et_les_docteurs/#ILL_EESR16_R_38_04

MULDUR Ugur, *Une politique européenne de recherche et d'innovation pour le XXIe siècle*, Rapport interne aux services de la Commission, 1996.

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DANS LES PROFESSIONS LIBÉRALES, *Baromètre Emploi-Formation : Entreprises d'architecture*, Paris, 2021.

OCDE, *Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4ème édition, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation*, Paris, Éditions OCDE, 2019.

OCDE, *Mesurer les activités scientifiques technologiques et d'innovation. Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2016.

OCDE, *Manuel d'Oslo. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2005.

OCDE, *L'économie fondée sur le savoir*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 1996.

ORDRE DES ARCHITECTES, MILLET Christophe (dir.), *Archigraphie 2024-26. Observatoire de la profession d'architecte*, 2024.

ORDRE DES ARCHITECTES, LECONTE Christine (dir.), *Archigraphie 2022/23. Observatoire de la profession d'architecte*, 2023. Disponible en ligne, URL : https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/doc-archigraphie-23juin2023_web-calques.pdf

ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie 2020*, Observatoire de la profession d'architecte, 2020.

ORDRE DES ARCHITECTES, « Manifestation contre la loi Élan devant le Sénat le 17 juillet à 17 h », Site internet de l'Ordre des architectes, publié le 13 juillet 2018, modifié le 16 juillet 2018, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/manifestation-contre-la-loi-elan-devant-le-senat-le-17-juillet-17h

ORDRE DES ARCHITECTES, « Marche actions festives contre le projet de loi Élan le 27 mai à Paris », Site internet de l'Ordre des architectes, publié le 22 mai 2018, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/marche-actions-festives-contre-le-projet-de-loi-elan-le-27-mai-paris

ORDRE DES ARCHITECTES, « La loi Élan est promulguée », Site internet de l'Ordre des architectes, Publié le 27 novembre 2018, URL : https://www.architectes.org/actualites/la-loi-elan-est-promulguee

ORDRE DES ARCHITECTES, *L'architecte dans le contexte européen, Actes de la convention des architectes*, Bruxelles, 2 et 3 décembre 2005, Paris, CNOA, 2006.

ORDRE DES ARCHITECTES, DI MARTINO Lydia, CRENO Gwénaëlle, « Activité libérale, société d'architecture : toutes les formalités de création », *Les Cahiers de la profession*, n° 22, 1er trimestre 2005, pp. 7-20.

ORDRE DES ARCHITECTES, *Cahiers de la profession*, n° 34, 1er trimestre 2009, p. 11.

ORDRE DES ARCHITECTES, « Ce qu'il faut savoir sur les sociétés d'architecture », Site internet de l'Ordre des Architectes, article mis à jour le 28 août 2024, Disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/ce-quil-faut-savoir-sur-les-societes-darchitecture-91530

ORDRE DES ARCHITECTES, « La rémunération de l'architecte », article mis à jour le 1 mai 2024, consulté le 3 décembre 2024, disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/la-remuneration-de-larchitecte-91513

ORDRE DES ARCHITECTES, « Un architecte peut-il faire de la publicité et sous quelles formes ? », publié le 18 octobre 2022, mis à jour le 1er mai 2024, disponible en ligne. URL : https://www.architectes.org/actualites/un-architecte-peut-il-faire-de-la-publicite-et-sous-quelles-formes-92103

PAIRA René, *Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte*, 1969.

PISANI-FERRY Jean, HARFI Mohamed, LALLEMENT Rémi, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016.

PUCA, *2018-2022 : 5 ans d'activité du PUCA : [BILAN] en 7 familles*. Disponible en ligne, URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/programme-partenarial-2018-2022-a216.html

PUCA, *2020 Le PUCA en action[s] : Rapport d'activité*, Juin 2021, Disponible en ligne. URL : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/programme-partenarial-2018-2022-a216.html

ROYAL INSTITUTE OF BRITISH ARCHITECTS (RIBA), *How architects use research – case studies frome practice*, 2014, disponible en ligne. URL : https://www.architecture.com/knowledge-and-resources/resources-landing-page/how-architects-use-research?srsltid=AfmBOoq7_rhVhqKf1o23E0GGKGt8moBJ-OeavTs-xC8diwmpyzQmgm7_

SDAQCCV/BQAP, *Innovation architecturale — proposition de feuille route*, 29 août 2019, remis par Fabienne Fendrich, p. 3.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT, *Compte rendu de la réunion interministérielle* tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 11 h et de la concertation interministérielle dématérialisée tenue du lundi 28 octobre au mercredi 30 octobre 2019 sous la présidence de M. Barrès, conseiller technique logement au cabinet du Premier ministre

SELLALI Amina, *État de la formation et de la recherche en architecture en France*, Observatoire de l'économie de l'architecture, Présentation du 16 novembre 2021.

Liste des tableaux

Chapitre 1
Tableau n°1 : Nombre et type de contrats doctoraux attribués par le ministère de la Culture par année
Tableau n°2 : Comparaison du nombre d'enseignants HDR, d'UR, de doctorants dans les UR et de doctorants sous contrat du MC par ENSA
Tableau n°3 : Nombre de contrats demi-financés par le MC par type de partenaire entre 2012 et 2022
Tableau n°4 : Nombre de contrats doctoraux pleins et demi-financés du MC attribués par ENSA
Tableau n°5 : « L'évolution des caractéristiques des politiques publiques de recherche et d'innovation », réalisé par Isabelle Bruno d'après le travail d'Ugur Muldur

Chapitre 2
Tableau n°6 : Reproduction du tableau précisant les champs d'application du permis d'innover et du permis d'expérimenter réalisé par le CEREMA
Tableau n°7 : Tableau récapitulatif des propositions du groupe de travail Innovation architecturale

Chapitre 3
Tableau n°8 : « Liste un peu longue des oppositions entre science et recherche » selon Bruno Latour

Chapitre 5
Tableau n°9 : Tableau récapitulatif des entretiens menés au sujet du MFE
Tableau n°10 : Comparaison entre le référentiel HCERES destiné aux établissements de l'enseignement supérieur et celui spécifique aux ENSA
Tableau n°11 : Répartition des EC titulaires de l'ENSA par champs disciplinaires
Tableau n°12 : Tableau récapitulatif des entretiens menés avec des candidats au doctorat

Chapitre 6
Tableau n°13 : Classification des agences d'architecture selon leur taille et leurs attributs par le cabinet de conseil Boston Consulting
Tableau n°14 : Répartition par champs disciplinaires des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture
Tableau n°15 : Répartition par catégorie de structures d'accueil des doctorats en CIFRE
Tableau n°16 : Répartition par domaine de recherche des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture
Tableau n°17 : Répartition par établissement d'enseignement supérieur de rattachement des doctorats en CIFRE menés au sein d'une agence d'architecture
Tableau n°18 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre et à la suite de la mission réalisée pour l'association Région Architecture
Tableau n°19 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre de la thèse relatifs à la recherche en agence auprès de dirigeants d'agence, de doctorants et de salariés

Chapitre 8
Tableau n°20 : Synthèse des informations relatives aux agences qui composent notre corpus d'entretiens

Liste des figures

Chapitre 1
Figure n°1 : Moyens alloués par le MC et le BRAUP en faveur de la recherche en architecture dans les unités de recherche des ENSA
Figure n°2 : Frise chronologique reprenant les principaux rapports et réformes qui ont participé à transformer le cadre de la recherche et de l'enseignement en architecture

Chapitre 2
Figure n°3 : Les partenaires du PUCA
Figure n°4 : Frise chronologique reprenant les principales étapes dans la mise en place d'un dispositif dérogatoire visant le développement de « solutions d'effets équivalents »

Chapitre 3
Figure n°5 : Schéma conceptuel réalisé par Mac Donald à partir des travaux de Magali Sarfati Larson

Chapitre 4
Figure n°6 : Compas des thèses et des théories en architecture par Jean-Pierre Chupin
Figure n°7 : Typologie de neuf démarches d'investigation mettant en relation de la recherche et du projet, par Bénédicte Grosjean
Figure n°8 : « Complément apporté à la taxinomie proposée des connaissances architecturales », par Stéphane Hanrot

Chapitre 5
Figure n°9 : Carte des ENSA et de leurs unités de recherche
Figure n°10 : Répartition des EC titulaires membres d'une UR rattachée à une ENSA par champ disciplinaire
Figure n°11 : Répartition des EC titulaires HDR membres d'une UR rattachée à une ENSA par champ disciplinaire
Figure n°12 : Répartition des architectes-docteurs enseignants en ENSA par discipline de rattachement entre 1969 et 2005

Chapitre 6
Figure n°13 : Répartition géographique des agences d'architecture présentes dans le classement d'a de 2020
Figure n°14 : Nombre de premières inscriptions en doctorat en CIFRE dans le domaine de l'architecture par année

Chapitre 7
Figures n°15 et n°16 : La Nizanerie (44), 2013-2014 − Appel à projets citoyen Green Capitale, soutenu financièrement par la Fondation de France, Atelier Fil
Figure n°17 : Collège 300 à Merdignac (22), 2016 − Préau solaire, Nunc
Figure n°18 : Pépinière d'entreprises à Cenay (68) − L'atrium comme espace tampon solarisé, Nunc
Figure n°19 : Maison 366 à Eckbolsheim (67), 2009 − Prix : lauréat du ruban vert : prix qualité environnementale 2010, prix du grand public − archicontemporaine catégorie habitat individuel − 2012, Nunc
Figure n°20 : Centre d'interprétation du patrimoine archéologique de Dehlingen (67), 2014 − Prix : labellisé « architecture contemporaine remarquable », nomination au palmarès de l'équerre d'argent 2014, Nunc
Figure n°21 : Périscolaire de Tendon (88), 2012, Prix : 1er Prix national de la construction bois « Bâtiments publics éducation et culture », Prix LQE d'excellence du jury catégorie « Enseignement/petite enfance », HAHA
Figure n°22 : Halle de Tendon (88), 2014, Prix : Prix du projet citoyen, 1er Prix national de la construction bois « Bâtiment et aménagement divers », HAHA
Figures n°23 et n°24 : Réhabilitation de l'ex-économat de la SNCF en locaux avec des briques de bois (08), 2012, AMA
Figures n°25 et n°26 : Extension d'un EHPAD à Vaucouleurs (55), 2018 − ATEx pour le système de fixation des plaques de pierre, Prix : lauréate de l'ArchiDesignClub Awards 2019, dans la catégorie Santé, Christophe Aubertin, Éléonore Nicolas, Studiolada
Figures n°27 et n°28 : CIME − Complexe International Multisport Escalade (10), 2023, Cinq-Cinq
Figures n°29 et n°30 : Concours d'idées pour un habitat durable et solidaire, 2011. À cette occasion, conception et édition par Canal architecture du livret Le logement « jeune » n'est-il qu'un produit ?

Annexe nº1 — Le rapport de la Commission ministérielle de la Recherche Architecturale

Source : Commission Ministérielle de la Recherche Architecturale, André Lichnerowicz (rapporteur), Rapport sur la recherche en architecturale, Ministère des Affaires Culturelles, 1970.
Archives nationales, Site de Pierrefitte-sur-Seine, Culture, Délégation aux arts plastiques, Fonds de l'institut de l'Environnement (1968-1980), Cotes : 19930251/1-19930251/53.

Le rapport sans ses annexes a fait l'objet d'une retranscription de notre part. Elle est à retrouver ci-après.

Commission Ministérielle de la Recherche Architecturale

1970 Rapport général et annexes

CP/MMP

MINISTERE DES
AFFAIRES CULTURELLES

–

RAPPORT
sur la recherche architecturale

NOTE de présentation

Afin de créer en FRANCE, dans le cadre des institutions de recherche existantes, un secteur de recherche architecturale, M. LICHNEROWICZ, Professeur au Collège de France, a été chargé par le Ministre des Affaires Culturelles d'animer une commission ministérielle dont les travaux devraient permettre de définir les éléments essentiels de cette politique.

Vous trouverez ci-joint le rapport de cette Commission dont les conclusions recueillent, pour l'essentiel, l'approbation du Ministre des Affaires Culturelles.

Le démarrage de la recherche architecturale sera assuré dés 1972 et cette action sera poursuivie et amplifiée au cours du VI° Plan. Les liaisons avec le « plan construction » sont dés à présent établies afin de permettre une bonne coordination entre ces deux actions de recherche.

En décembre 1969, Monsieur Edmond MICHELET
Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles,
décide de créer en France, dans le cadre des institutions de recherche existantes, un secteur de recherche architecturale.

Pour préparer et définir la politique du Gouvernement dans un secteur qu'il considère comme l'élément de base d'élaboration de notre cadre de vie, il confie à Monsieur le Professeur LICHEROWICZ la charge de présider et d'animer une commission ministérielle dont il a choisi les membres.

I — LA FONCTION ARCHITECTURALE

I—1 — La situation en France

Pendant des siècles, notre pays a donné l'exemple d'une création architecturale visant à la fois à assurer le fonctionnement d'une société et à incarner, à chaque instant, les valeurs d'une civilisation. Il n'en est plus de même aujourd'hui et, depuis cent ans, nos villes, nos monuments, nos hôpitaux, nos logements offrent un spectacle fréquemment désolant et se montrent, le plus souvent, globalement inadaptés à leurs fonctions. Il s'agit certes là de la face française d'un problème mondial, mais la contribution nationale à sa solution, malgré le talent certain de beaucoup d'hommes se révèle d'un poids faible, que ce soit dans le domaine du rayonnement des idées, des méthodes ou des techniques, ou dans celui qui se trouve effectivement incarné dans le béton, le métal et le verre. Ce n'est qu'exceptionnellement que des réalisations françaises sont prises en exemple à l'étranger et chaque citoyen de ce pays apporte par son malaise et son mécontentement diffus un témoignage à la fois d'insatisfaction et de démission. Si l'esprit de recherche n'est pas absent des personnes, traditions administratives, structures, mécanismes de décision et milieux responsables ont tôt fait de l'étouffer.

La grande leçon du rôle de la recherche dans le développement industriel n'a pas été transposée au plan architectural.

I—2 L'ampleur des tâches

Nous entendons ici la fonction architecturale dans son sens le plus large, c'est-à-dire comme l'ensemble des interventions humaines visant à organiser dynamiquement l'espace, de façon à permettre le jeu des différentes fonctions sociales et l'épanouissement de l'homme. Quelle que soit leur échelle (de l'habitation au groupe d'immeubles, du quartier à l'aire urbaine ou à l'aménagement du territoire) ces interventions sont en étroite interaction les unes avec les autres et il est impossible, dans une analyse, de les séparer artificiellement sans mutiler la réalité.

La fonction architecturale est donc elle même une fonction sociale majeure qui conditionne toutes les autres en même temps qu'elle est conditionnée par elles, et la manière dont elle joue porte un témoignage global sur l'évolution d'une société.

Alors que, naguère, cette évolution s'effectuait au rythme du lent renouvellement des générations humaines, il n'en est plus ainsi depuis quelques décennies. Notre société se trouve engagée dans des processus de croissance, quasi exponentiels pour certains d'entre eux, liés à l'accroissement démographique, au développement technico-économique comme aux demandes culturelles et scientifiques.

Dans les trente prochaines années, il nous faut faire face à une aventure architecturale globale qui n'a pas de commune mesure dans le passé.

I—3 Les problèmes spatio-temporels

Les besoins en volume, nécessités par les processus de croissance sont clairs et relativement connus. Leur ampleur dépasse de bien loin tout l'actuel domaine bâti français. Il s'agit sans doute là de la demande la plus simple à apprécier.

Mais il importe de noter que les processus de croissance sont, par nature, générateurs de distorsions qu'il conviendra de surmonter ou d'arbitrer.

Comme pour les phénomènes de croissance économique eux-mêmes, mais à un plus haut degré, ces distorsions sont dues principalement au fait que les processus variés s'effectuent avec des constantes de temps largement différentes, ou — si l'on préfère — que la notion de « moyen terme » diffère profondément de l'un à l'autre : temps économique, temps démographique, temps de l'architecture au sens strict et temps de l'urbanisme sont hétérogènes et il ne semble pas que notre pays ait pris conscience des problèmes posés par cette hétérogénéité.

Si l'on peut et doit concevoir une « architecture consommable » qui fasse d'une fraction du domaine bâti un bien de consommation, permettant ainsi de retrouver la souplesse temporelle nécessaire, il reste que l'urbanisme ne fait bien souvent que projeter le passé immédiat dans l'avenir. Dans le meilleur des cas, il ne peut que s'efforcer de projeter à vingt ou trente ans « une société imaginée », contribuant de manière parfois décisive à gauchir la réalité qui vient, avec tous les risques d'inadaptation que cela comporte.

I—4 Une complexité croissante

Indépendamment des questions d'espace et de temps, la complexité croissante du réseau des fonctions pose des problèmes qui sont bien loin d'être maîtrisés ; la tendance traditionnelle française à une direction autoritairement pointilliste ne fait que retarder les solutions. Ce qu'on pourrait appeler la « physiologie » d'une université, d'un hôpital, d'une cité administrative, d'un grand centre de gestion économique est désormais sans commune mesure avec ce qu'elle était cinquante ans plus tôt. Partout, non seulement se développer des activités de direction, d'information, de gestion et de services, mais leurs diversifications et leurs interactions variées conduisent à des « systèmes nerveux » d'une nature radicalement différente. Pour poursuivre notre analogie biologique, on peut dire que nous assistons à la naissance et à la symbiose d'organismes sociologiques, dont l'émergence par rapport aux cellules initiales pourrait être comparée (abusivement) à celle des premiers animaux par rapport aux êtres vivants élémentaires.

I—5 Des transformations oppressantes

D'autre part, s'est répandue la possibilité de conditions nouvelles d'existence. Elles attirent et repoussent à la fois les hommes qui ressentent leur pression, sans que les conséquences physiologiques, psychologiques et sociologiques qui en résultent aient fait l'objet d'études varitables [*sic*] complètes, menées avec la rigueur nécessaire. En liaison avec le développement économique, mais sans que cette liaison soit clairement comprise, il y a depuis peu accélération du phénomène d'urbanisation, à un rythme et dans des conditions telles que nous commençons à ne plus connaître les justes fonctions des mégapoles, en un temps où culture, information, énergie ou marchandises peuvent aisément être présentes en des points variés du territoire. Le phénomène de l'attraction parisienne semble dû pour une grande part à la concentration totale des mécanismes de pouvoir, mécanismes politiques, administratifs, économiques, financiers qui se trouvent tous localisés dans la région parisienne. Le développement disproportionné de cette région est le signe sensible du dérèglement historique en France des mécanismes de décision. Le seul espoir de remédier à ce déséquilibre grave semble passer par une modification de ces mécanismes (régionalisation véritable et autonomie accrue d'organismes variés).

I—6 L'homme et la nature

Enfin l'homme a appris que son action était désormais à l'échelle de la biosphère qu'il a trop longtemps traitée de « bien libre » au sens économique du terme, et qu'il pouvait ainsi perturber ou détruire, sans même y prendre garde, les conditions physico-biologiques du destin de l'espèce. Il n'est plus aujourd'hui, pour l'homme, de bien vraiment libre, qu'il s'agisse de l'« eau morte » des lacs et des rivières, de l'air de plus en plus pollué, des associations biologiques détruites ou de la dégérescense [*sic*] des sols. Les sociétés commencent à être sensibles aux « nuisances ». Mais cet aspect négatif des rapports de l'homme avec la nature ne suffit pas. Par delà ce qu'on nomme des « impératifs économiques » qui sont souvent faits d'imprévoyance, il nous faut reconstruire laborieusement, artificiellement pour ainsi dire, un accord positif de l'homme avec la nature.

La fonction architecturale doit s'efforcer de faire surgir pour l'homme un univers équilibré, cohérent, harmonieux, mais flexible, apte à supporter les croissances sans se trouver défiguré, un monde qu'on pourrait symboliser par l'ammonite ou la spirale. S'il n'est peut-être point d'« architecture du bonheur », il existe certainement des architectures du malheur où l'ennui, la prétention, la médiocrité, la vulgarité se trouvent concrétisées dans un béton et un plastique innocents et sont largement ressenties par chacun. Mais paradoxalement en France, faute d'éducation, ces sentiments ne sont traduits, à aucun échelon, par une exigence d'architecture. Ce n'est point l'homme de l'art qui doit être tenu pour responsable. Trop souvent l'État, les grands maîtres d'ouvrages publics ou privés ne jouent pas, dans la société française, le rôle qui relève de leur mission et ressentent une exigence d'architecture comme un luxe et comme un risque. Ils n'ont pas conscience de courir ainsi le pire des risques.

II — NECESSITE DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

II—1 Une exigence de renouvellement

Recherche : Ensemble des travaux, des activités intellectuelles qui tendent à la découverte de connaissances, de méthodes et de lois nouvelles (Robert)

Nous devons donc, en moins d'un demi-siècle, renouveler la face de notre pays, substituer au lent mûrissement des villes une action consciente d'elle-même et de ses finalités, voulue mais non volontariste, toute baignée d'esprit scientifique (et non pas seulement technologique) sous ses deux aspects faits de rigueur et d'imagination sachant préserver la chance de création élaborée, mais imprévisibles, en réservant à l'aléatoire son juste domaine.

Cette aventure ne peut être entreprise que si la construction française se trouve nourrie de réflexions, de quêtes, d'explorations systématiques, d'expériences analysées et jugées, si elle peut bénéficier de nouvelles méthodes de pensée et d'action, de nouvelles techniques aussi, si elle sait se douer de mécanismes d'adaptation, bref, s'il existe une recherche architecturale digne de ce nom, qu'il importe de ne pas confondre, ainsi qu'il arrive, avec de simples études, aussi nécessaires soient-elles. L'activité de recherche suppose l'acquisition de connaissances et de pratiques nouvelles, l'élaboration de méthodes transmissibles et transposables.

II—2 Formation des hommes et élaboration d'une langue commune

Mais cette tâche demande la formation systématique d'hommes neufs disposant d'un langage commun. Les uns, réunis en petites équipes, doivent s'efforcer méthodiquement, à la lumière de

disciplines différentes et complémentaires, de mieux comprendre contraintes et aspirations, de suivre, au-delà des slogans, des spéculations financières, et des phénomènes de mode, leur véritable évolution, d'analyser les ressorts des mécanismes de fonctionnement des villes. D'autres, à travers ces contraintes, s'efforceraient d'explorer les voies possibles de l'avenir, immédiat ou à terme, avec les ressources d'une imagination qui ne soit pas artificiellement censurée, mais soumise seulement à ce qu'on pourrait nommer le vrai réel. D'autres encore…..
Tous devraient œuvrer pour que les différents agents de la fonction architecturale, échappant à la sclérose, deviennent perméables à l'exigence permanente de renouvellement.

L'aventure du Bauhaus est, à ce point de vue, exemplaire, non dans ses leçons prolongées sur des décennies, mais dans l'approche même qui permit cette aventure. Toute activité de recherche est, par elle-même, formation d'hommes et élaboration d'une langue commune, langue vivante qui n'est pas faite seulement de mots, qui fait appel à tous les signes et qui s'articule naturellement autour de plusieurs pôles dont deux se prêtent un mutuel secours : pôle du formel et pôle des formes, l'un apte à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodologies variées, l'autre qui, du plasticien au designer comme au paysagiste, permette de traduire et d'approfondir ce qu'on nomme l'exigence d'architecture. C'est une telle langue dans ces deux aspects que l'architecte doit contribuer à élaborer.

Méthodes de pensée et d'action, connaissance des contraintes, savoir structuré acquis dans la recherche, devront alimenter un enseignement initial constamment renouvelé et une formation permanente des hommes. La recherche architecturale d'aujourd'hui est la clé de l'enseignement de demain et par suite celle d'un niveau statistiquement satisfaisant des réalisations effectives.

II—3 Recherche et économie

Mais tout cela, pourra-t-on dire, est ambitieux et coûteux.

Du seul point de vue financier, il coûte certainement moins cher à l'ensemble du pays de réfléchir avec méthode, d'exprimer et de tirer des leçons des expériences, de créer de nouveaux processus opérationnels que de généraliser, un peu au hasard et sous la pression des évènements l'exploitation d'un capital médiocre fait de leçons déjà périmées, venues d'un passé proche et d'emprunts étrangers parfois mal assimilés et toujours difficilement transposables. Bien entendu, le seul point de vue financier est totalement insuffisant, qui ne fait que tronquer artificiellement la réalité et n'arrive même pas à s'expliciter en un point de vue économique global, lui-même insuffisant mais nécessaire.

II—4 Une approche pragmatique et méthodique

Il n'est point de notre mission d'examiner ici le comportement en soi des différents agents de la fonction architecturale et les conditions de leur travail, ni, certes, de prétendre faire en quelques mois œuvre de recherche architecturale. Le rôle de notre commission consiste d'une part à analyser les obstacles principaux qui s'opposent en France au développement d'une recherche architecturale et à son incarnation effective dans la construction, d'autre part à suggérer les objectifs et les moyens d'une politique capable de modifier substantiellement la situation, en quelque dix ou quinze ans. Il n'est plus en effet — et nous devons y insister, — de baguette magique ou de simple superposition de talents individuels qui puisse se substituer à l'effort méthodique des hommes et aux effets d'une politique qui, une fois résolue et assurée de ses moyens, doit s'étendre largement dans le temps.

Devant l'ampleur des problèmes soulevés et la difficulté de faire passer les éléments de solution dans le concret, la recherche expérimentale doit se développer simultanément à trois niveaux, dont il convient de ne pas sous-estimer les interactions. Elle doit être réflexion fondamentale sur certains des problèmes que nous avons esquissés et élaboration d'une méthodologie ouverte, sans cesse

remise en question. Elle doit être recherche directement applicable sur des problèmes partiels résultant d'une analyse serrée et ainsi elle doit pouvoir alimenter des expériences importantes. Les produits de la fonction architecturale doivent être conçus à la fois comme objets et comme organismes (ou machines) au fonctionnement assuré. La recherche architecturale doit donc enfin se faire recherche sur le développement des processus architecturaux eux-mêmes, de façon à modifier à la fois leur fonctionnement et le fonctionnement même des produits de leur action.

III — SITUATION PRESENTE DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE — ANALYSE CRITIQUE

A — Obstacles généraux à une politique de la recherche architecturale

III—1 Isolement des novateurs

Au niveau de la réflexion fondamentale, il convient d'abord de rendre hommage à l'activité de certains hommes et de certaines équipes où se regroupent architectes, urbanistes, psychosociologues, économistes, universitaires des différentes disciplines. Mais, dépourvus de moyens de travail, dépourvus aussi de moyens d'information, ces hommes et ces équipes demeurent isolés. Ils se trouvent généralement dans l'impossibilité de faire connaître leurs thèmes de recherche et les premiers résultats de leur effort, trop souvent même dans l'impossibilité de connaître certains des travaux récents menés dans des voies parallèles en France même ou à l'étranger. Tout effort de recherche fondamentale, qu'elle soit scientifique ou architecturale, suppose l'existence d'un milieu, d'une communauté nationale accordée à la communauté mondiale de recherche. C'est à travers son appartenance à la communauté, que le chercheur se sent véritablement soutenu matériellement et spirituellement. Rien de tel actuellement n'existe en France, à la différence de nombreux pays étrangers. Le nombre trop faible des hommes est aggravé ici par l'absence d'échanges mutuels et par une certaine sensation — fausse — de la vanité de leur travail. Le chercheur qui veut développer une œuvre doit essayer d'embrayer directement et exclusivement sur la communauté mondiale, avec tous les dangers que cette situation comporte pour lui même et pour notre société. Aucun véritable instrument de communication n'est mis en œuvre, qui relie entre eux les Français et leur permette de rayonner à l'extérieur.

III—2 Carence de l'information

L'un des signes de cette situation est l'incroyable carence de l'édition française en matière de fonction architecturale. Il n'est point une seule revue comparable aux grandes revues anglo-saxonnes, italiennes ou allemandes, il n'existe pas actuellement en France une seule histoire de l'architecture contemporaine, digne de l'ampleur du sujet. Les grands classiques étrangers récents demeurent non traduits pendant des dizaines d'années et une large part de la documentation existant en langue française vient même de la Suisse ou de la Belgique. Les collections de poche françaises ne font pratiquement pas de place, comme leurs homologues américaines ou italiennes, à des problèmes fondamentaux pour l'homme d'aujourd'hui.

III—3 Carence de l'éducation

Cette situation est étroitement liée à une autre : notre société n'a pas été initiée, sensibilisée aux nouveaux problèmes de l'espace humain et à leur importance pour la vie quotidienne, pour les états d'esprit individuels et collectifs, pour le développement économique.

La nature, la nécessité et les possibilités de l'action sur l'espace, le caractère indissoluble des problèmes de l'architecture au sens strict, de l'urbanisme et de l'aménagement ne lui ont pas été révélés dès l'école. L'opinion publique, que l'enseignement, la grande presse écrite ou parlée, la télévision, le cinéma, n'ont su vraiment ni former, ni informer, n'a effectué aucune prise de conscience collective et ne sent point ses responsabilités vis-à-vis d'une exigence d'architecture. Elle subit, sans réaction apparente, aussi bien des réalisations douteuses que des « doctrines » changeantes qui ne sont pas le fruit d'analyses méthodiques. Le comportement d'une société doit favoriser l'action : de décideurs conscients des finalités de l'organisation de l'espace et de l'interdépendance des interventions ; de concepteurs et de réalisateurs capables à la fois de maîtriser l'espace et de relier les différentes phases des processus opératoires ; des usagers sachant exprimer leurs besoins et leurs aspirations.

Le développement satisfaisant d'une recherche architecturale adulte supposera donc et facilitera l'éducation et la maturation d'une opinion publique capable de la soutenir.

III—4 Cloisonnement des équipes

Un autre aspect important concernant les quelques équipes œuvrant au plan fondamental est qu'elles ne disposent à peu près nulle part des structures d'accueil variées qui leur seraient nécessaires. On a vu surgir au cours des dernières années, dans les universités et les écoles d'architecture, des cadres administratifs qui pourraient leur convenir. Mais il ne s'agit le plus souvent que de créations « sur le papier » ne comportant encore ni missions, ni moyens, simples superstructures d'enseignement. Malgré la volonté d'administrateurs novateurs, la collaboration entre équipes est rendue difficile par la tradition artificielle de l'étanchéité des frontières entre départements ministériels. En particulier, l'architecte ne bénéficie pas dans le cadre universitaire d'avantages semblables à ceux dont jouit l'ingénieur.

III—5 Défaillances de l'État et des grands organismes

En ce qui concerne la recherche appliquée, les principaux obstacles concernant son développement et sa mise en œuvre paraissent être en ce qui concerne l'État, les modes d'emploi de schémas standardisés, de règlements intangibles et de normes pointillistes, ainsi que l'étanchéité entre services constructeurs, au plan des grands maîtres d'ouvrages privés, le mécanisme même des décisions, dans les deux cas la fuite devant les risques et les responsabilités.

L'État, soit comme maître d'ouvrage, soit comme dispensateur de fonds à travers les organismes publics, utilise à la fois pour la « programmation » et pour le contrôle tout un réseau de normes qui doivent peu de chose à la réflexion d'hommes de l'art. Le cadre étroit ainsi imposé aux solutions de problèmes concrets qui se posent à l'échelle du pays ne comporte pas d'instrument normal d'évolution et se revèle [*sic*] coûteux, anti-économique, souvent contradictoire, de telle sorte qu'il peut se trouver, çà et là, discrètement mis entre parenthèses avec la complicité de tous, même pour des réalisations de pure routine. Entre le corset rigide et l'anarchie complète, il n'existe guère dans le cadre juridique actuel, de moyen terme, si bien qu'on peut voir construire par des administrations publiques des réalisations « sauvages » qui ne mériteraient point cet excès d'honneur.

Cependant, par le jeu des normes et des réglementations, l'administration n'a normalement que la possibilité ingrate de jouer le rôle de frein : une décision au plus haut échelon, bien souvent l'échelon politique, est nécessaire pour passer outre et permettre de promouvoir, ne fut-ce qu'une seule réalisation expérimentale. Certaines réussites permettent de remettre en cause et de revoir des normes périmées ou contradictoires, mais la plupart ne parviennent même pas à ce résultat, faute de mécanisme approprié tirant la leçon des expériences. Enfin, il apparaît plus facile de faire déboucher une technique étrangère nouvelle qu'une technique nationale, pour des raisons de pure « sécurisation » psychologique des différents échelons.

III — 6 Des structures inadaptés à la novation

On voit qu'il s'agit là d'un système fondamental malsain pour la recherche et l'expérience : un secteur expérimental fructueux ne peut investir intellectuellement et matériellement et ne saurait se développer dans ce jeu de coup par coup, qui épuise beaucoup de forces vives. L'appareil technico-administratif comme l'appareil financier et l'appareil juridique sont mal adaptés aux impératifs d'ouverture, de rapidité et de simplicité qui semblent désormais s'imposer. Dans l'hypothèse la plus favorable, seul un perfectionnement continu et laborieux de solutions connues est permis, et ceci ne peut contribuer qu'à cristalliser une situation. On voit mal par quels mécanismes une recherche expérimentale par exemple sur de nouveaux types, mieux adaptés, d'occupation de l'espace, sur une modification substantielle du tissu urbain pourrait être mise en œuvre dans un tel cadre.

Des contraintes artificielles et nuisibles qui se trouvent imposées à la recherche par la tradition administrative s'étendent d'elles-mêmes, pour une part, aux secteurs plus autonomes du public et du privé. Il s'y ajoute des difficultés propres tenant aux mécanismes de décision : un programme expérimental de logements, par exemple, est en premier lieu un programme dont le volume est relativement faible. Dans la plupart des grands organismes, un tel programme relève par suite d'un échelon lui-même relativement bas de la hiérarchie, échelon qui n'a ni les moyens, ni souvent le goût de prendre, dans ce domaine, ses responsabilités. Dans les cas rares où il existe, l'échelon recherche et expérimentation sert trop souvent d'alibi, alors qu'il devrait, ainsi qu'il arrive dans l'industrie, dépendre directement de la direction générale et mériter ses soins.

B — Obstacles inhérents aux conditions actuelles de l'acte de bâtir

III—7 Analyse des systèmes et traduction spatiale

L'action architecturale, au sens large, présente un aspect essentiel d'organisation de système (au sens informatique de l'expression) qui lui donne sa cohérence et qui ne doit pas être sous-estimé. Il doit donc lui correspondre, aux différentes échelles, des processus opératoires méthodiquement étudiés. L'existence de tels processus ne peut résulter que d'une activité de recherche et en même temps, est une condition pour la juste insertion, au cours du déroulement des opérations, des résultats d'autres activités de recherche.

De tels processus commencent à être mis partiellement en œuvre à grande échelle (échelle de l'aménagement, de l'urbanisme, ou à la rigueur, de l'aire urbaine), mais l'analyse des possibilités de traduction véritable dans l'espace demeure ici trop négligée, l'apport du concepteur virtuel trop absent.

Inversement, l'acte architectural proprement dit ne connaît pas, en France, de processus vraiment contrôlés, et ce qui en tient lieu se révèle dérisoire. Compte tenu des normes de réglementation, le maître d'ouvrage se borne trop souvent à livrer au concepteur, sous le nom de « programme », une liste plus ou moins précise de surfaces en mètres carrés, agrémentée de commentaires ne correspondant à aucune analyse sérieuse des fonctions. Si, bien entendu, le cadre financier d'investissement se trouve assez vite fixé, aucune étude économique digne de foi, concernant les frais de fonctionnement et les frais indirects de gestion, n'est possible dans cette procédure. Or, de telles études pourraient fréquemment remettre en question le mode choisi pour les investissements, en tout cas le faire évoluer. D'autre part, l'analyse complète d'une situation fait apparaître, bien souvent, la non-existence d'une solution rigoureusement compatible avec toutes les contraintes. Les processus initiaux de décision devraient consister en partie à affaiblir, en connaissance de cause, telle ou telle contrainte et non point à opter prématurément « au sentiment ».

III—8 Absence d'une programmation continue

En fait, l'échelon d'une programmation continue, nécessaire au développement d'un processus architectural, est presque totalement absent. C'est le concepteur lui-même qui doit s'efforcer, dans des conditions difficiles, de remédier à cette carence. Par le poids des choses, les problèmes intéressants qui se posent à lui ne sont pas posés en termes généralisables, ne bénéficient que de palliatifs empiriques et demeurent en fait inexplorés dans leur ampleur. Il ne peut y avoir investigation systématique des contraintes vraies, intérieures ou extérieures, analyse fine du jeu des fonctions et des valeurs des paramètres. La démarche du maître d'œuvre n'est pas étayée par de cohérentes études préparatoires. Enfin le retour au maître d'ouvrage pour des modifications nécessaires de « programmes » et pour des choix, donne lieu à des échanges qui sont plus du domaine de la rhétorique que de celui de la fonction architecturale.

IV — OBJECTIFS ET MOYENS D'UNE POLITIQUE DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

IV—1 Des objectifs interministériels

Si les objectifs à long terme d'une politique de la recherche architecturale ont été analysés dans les parties I et II de ce rapport, les objectifs à moyen terme semblent devoir être les suivants :

a) création rapide d'une communauté de recherche, d'un milieu regroupant des hommes et des équipes de tout statut.

b) acquisition et diffusion de méthodes et de connaissances, les unes fondamentales destinées à remplacer des connaissances périmées et sur lesquelles doivent s'appuyer toute création architecturale, les autres concernant les processus de programmation, de conception et de réalisation, nécessaires à la mise en forme de cette création architecturale.

c) animation d'un secteur expérimental de la construction et analyse critique de ses réalisations.

d) analyse des obstacles techniques, psychologiques, administratifs et réglementaires, professionnels, à l'innovation et étude de méthodes permettant de les écarter.

Ces objectifs seraient atteints par l'étude de problèmes relevant de champs variés et se plaçant à des échelons différents, ainsi que par des analyses de cas. La plus grande partie de cette activité nécessite l'appel à des équipes interdisciplinaires. On trouvera en annexe une liste de questions et de thèmes donnés à titre de simples exemples, exemples discutables dans leurs énoncés. Toutefois, pour éviter des doubles emplois, on a écarté ici volontairement la considération de problèmes et de connaissances relevant de la seule recherche technique industrielle (matériau, électricité, thermique, fluides, etc…).

La politique de la recherche architecturale intéresse directement bien des départements ministériels, Aménagement du Territoire, Affaires culturelles, Education Nationale, Equipement, Industrie et Science, Santé publique, etc… Les structures et les moyens d'une telle politique doivent donc être aussi interministériels que possible, de manière à dépasser les rivalités administratives et de corps.

IV—2 Deux ordres de moyens

Pour une telle politique, la commission propose deux moyens essentiels :

1/ le développement et la création d'équipes de recherche munies de moyens permanents, de statuts et d'appartenances variés, ainsi que la création d'un comité de la recherche architecturale assisté d'un exécutif léger.

2/ la création systématique d'un secteur expérimental de la construction.

Un secteur expérimental

Analysons en premier lieu le second point : il est suggéré qu'un minimum de 2 % des fonds affectés ou avancés par l'État à la construction (logements, écoles, hôpitaux, etc...) soit immédiatement affecté à un secteur expérimental, pour lequel la réglementation en vigueur serait largement assouplie dans des conditions à déterminer, comportant l'instauration d'une programmation continue et l'analyse critique a posteriori. Une suggestion allant dans le même sens figure aussi dans le rapport dit rapport Paira.

Animation des équipes de recherche

Venons-en maintenant au premier point. Compte tenu des objectifs, de la variété des problèmes, de celle aussi des contacts et des compétences nécessaires, l'instrument d'une politique de la recherche architecturale ne saurait être quelque grosse concentration à la gestion onéreuse et jouissant d'un pseudo-monopole. Des équipes existent, supportées par les Affaires culturelles, les universités, la D.G.R.S.T., l'Aménagement du Territoire ou l'Equipement, d'autres sont en train de naître et de se développer. Les pratiques de l'urbanisme et de l'architecture, les approches économiques font surgir questions et procédés. Une structure légère d'animation et de coordination, ayant aussi peu de tâche de gestion directe que possible, semble la seule solution qui convienne. Une telle solution avait été mise en œuvre en 1958, sous la forme du Comité Consultatif de la Recherche scientifique et technique, dans un autre domaine. Il apparaît que pour les dix prochaines années, une transposition adaptée de cette formule conviendrait en ce qui concerne la recherche architecturale.

IV—3 Un comité de la Recherche architecturale

Un comité d'une douzaine de personnalités, assisté d'une administration très légère pourrait constituer le noyau chargé de mettre en œuvre, de manière permanente, la politique de la recherche architecturale. Ce noyau devrait :

– recenser et animer les équipes existantes quels que soient leurs statuts, en faire surgir de nouvelles au-fur-et-à-mesure des possibilités en hommes et en moyens.

– favoriser le regroupement et l'organisation des moyens des différentes administrations et disposer d'une masse de manœuvre propre.

– contrôler l'activité des équipes et diffuser leurs résultats.

– donner son avis sur les réalisations du secteur expérimental et susciter des expériences.

Auprès du comité devrait exister, outre des organes de gestion des moyens affectés par contrats à des équipes ou instituts, un important Centre de documentation sur la recherche architecturale mondiale, ouvert à tous.

Toute structure concernant la recherche architecturale comporte un risque double : celui de l'arbitraire possible des pouvoirs, choix et décisions et celui de fabriquer des politiciens de la recherche architecturale œuvrant à se tailler un domaine réservé. La structure préconisée permet de pallier aisément à ce risque, en ayant recours à la formule même du Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique : le comité étant renouvelable, par exemple, par moitié tous

les deux ans, les membres du comité bénéficieraient au plus d'un mandat de quatre ans et ne pourraient légalement être renouvelés dans leurs fonctions.

Après une phase d'organisation, les objectifs à viser seront les suivants :

– assurer le renouvellement continu de la création architecturale dans les secteurs déjà sensibles à une préoccupation d'architecture.

– introduire, dans les secteurs ou existe une carence évidente, des processus permettant l'insertion des résultats de la recherche et la démonstration du caractère réaliste de cette recherche.

– créer un secteur de réflexion fondamentale.

– susciter et développer le secteur expérimental et se livrer à une analyse critique de ses réalisations, étudier et améliorer ses modes de financement.

– définir à chaque instant, en fonction des objectifs précédents, certains axes préférentiels de recherche.

IV—4 Insertion horizontale des équipes de recherches

Quant aux équipes et instituts de recherche, ils doivent naître et se développer dans tous les cadres qui s'y prêtent : cadre universitaire (au sens large) et cadre professionnel, aussi bien que cadres administratifs variés. Les équipes devraient rester de taille modeste (une dizaine de chercheurs au maximum) pour des raisons d'efficacité, mais pourraient naturellement s'articuler autour de moyens mis en commun (locaux bibliothèque, ordinateurs ou terminaux, etc…), de centres d'intérêt ou à proximité d'organismes dont le contact leur soit favorable. Elles devraient se recruter parmi des hommes d'origine et de formation variées, en évitant les chauvinismes de titres et de disciplines.

En particulier, les Unités Pédagogiques relevant à travers le territoire du Ministère des Affaires culturelles, devraient accueillir peu à peu, mais systématiquement, des équipes de recherche permanentes, douées de moyens leur permettant les initiatives et qui soient au contact à la fois des universités (au sens strict) et des problèmes de la pratique. La collaboration systématique avec les universités, et les équipes économiques et de planification au travail devrait être assurée par négociation et contrats, permettant en particulier l'échange de membres. D'autre part un certain nombre d'ateliers universitaires d'architecture (pouvant fonctionner comme agences) devraient être créés pour permettre une liaison constante entre pratique et recherche, au service de la collectivité. Ce développement des Unités Pédagogiques dans le secteur de la recherche est indispensable à la formation initiale et à la formation permanente des hommes dont la fonction architecturale a besoin dans la seconde moitié du XXe siècle.

Conclusion

A la connaissance de la commission, il apparaît comme nécessaire à tous les milieux concernés que soit décidée et assurée, avec des objectifs, une structure et des moyens voisins de ceux que nous avons dessinés à grands traits, une véritable politique de la recherche architecturale. Bien loin de pouvoir être considérée comme coûteuse, une telle politique est la seule qui, lorsqu'elle aura porté ses premiers fruits, permettra à la collectivité nationale et à l'État à la fois une rationalisation de leurs efforts et par la suite une véritable économie, au sens primitif du terme, une adaptation méthodique aux fonctions, le rayonnement hors des frontières de méthodes et de procédés nouveaux et l'élaboration d'un univers quotidien digne de notre pays.

Annexe nº2 — Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

	Nom de la structure	Nom de l'interrogé	Nature de la rencontre	Enregistré et retranscrit	Durée	Statut de l'interrogé	Sexe	Localisation
Entretiens | Agences d'architecture	HAHA	Claude Valentin	Entretien RA	X	3h00	Dirigeant de l'agence	M	Saint-Nabord
	HAHA	Claude Valentin	Entretien	X	1h25	Dirigeant de l'agence	M	Saint-Nabord
	Nunc architectes	Louis Piccon, Guillaume Zilio et une associée	Entretien RA	X	2h00	Dirigeants de l'agence	M	Strasbourg
	Nunc architectes	Louis Piccon	Entretien	X	0h50	Dirigeants de l'agence	M	Strasbourg
	Giovanni Pace	Giovanni Pace	Entretien RA	X	1h50	Dirigeant de l'agence	M	Reims
	Urbitat +	L'ensemble de l'équipe	Entretien RA	X	2h40	Dirigeants de l'agence et salariés	p	Strasbourg
	Rey + De Crécy	Thierry Rey	Entretien RA	X	3h00	Dirigeant de l'agence	M	Strasbourg
	Rey + De Crécy	Thierry Rey	Entretien	X	0h45	Dirigeant de l'agence	M	Strasbourg
	Studiolada	Trois associés	Entretien RA	X	2h40	Dirigeant de l'agence	p	Nancy
	AMA architectes	Frédéric Denisart	Entretien RA	X	1h50	Dirigeant de l'agence	M	Charleville-Mézières
	André & Moulet	Francis Moulet	Entretien RA	X	1h30	Dirigeant de l'agence	M	Nancy
	André & Moulet	Francis Moulet	Entretien	X	1h15	Dirigeant de l'agence	M	Nancy
	Intensités	Pierre Colnat	Entretien RA	X	1h35	Dirigeant de l'agence	M	Nancy
	ANAU	Didier Fevre	Entretien RA	X	0h40	Dirigeant de l'agence	M	Paris, Nogent-sur-Seine
	Cinq Cinq	Didier Fevre	Entretien	X	1h05	Dirigeant de l'agence	M	Paris, Nogent-sur-Seine
	AZC	Marine Jacques-Leflaive	Entretien	X	0h55	Dirigeant de l'agence	F	Nuits-Saint-Georges
	BAAM	Jean-Paul Wetzel	Entretien	X	1h00	Dirigeant de l'agence	M	Mulhouse
	-	SH-14	Entretien	X	2h00	Salarié de l'agence	M	Paris
	-	SH-14	Entretien	X	2h00	Salarié de l'agence	M	Paris
	Talweg architecture	Emmanuel Camus	Entretien	X	1h50	Dirigeant de l'agence	M	Sainte-Savine
	Canal architecture	Patrick Rubin	Entretien	X	1h45	Dirigeant de l'agence	M	Paris
	Fil architecture	Maud Nys	Entretien	X	2h00	Associée de l'agence	F	Nantes
	AgwA architectes	Benoît Vandenbulcke	Entretien	X	0h55	Dirigeant de l'agence	M	Bruxelles
Entretiens | Doctorants	-	DH3	Entretien	X	1h30	Doctorant	M	Chalons-en-Champagne
	-	DF1	Entretien	X	1h15	Doctorant	F	Strasbourg
	-	DH2	Entretien	X	0h30	Doctorant	M	Strasbourg
	-	DF7	Entretien	X	1h20	Doctorant CIFRE	F	Paris

	Nom de la structure	Nom de l'interrogé	Nature de la rencontre	Enregistré et retranscrit	Durée	Statut de l'interrogé	Sexe	Localisation
	-	DF10	Entretien	X	1h00	Ex-candidate au doctorat en CIFRE	F	Suisse
	-	DH9	Entretien	X	1h15	Doctorant CIFRE	M	Paris
	-	DH6	Entretien	X	1h15	Doctorant CIFRE	M	Paris
	-	DH11	Entretien	X	1h10	Doctorant CIFRE	M	Paris
	-	DF8	Entretien	X	1h15	Doctorant CIFRE	F	Paris
	-	DF5	Entretien	X	2h00	Doctorant CIFRE	F	Paris
	-	DF4	Entretien	X	1h45	Doctorant CIFRE	F	Paris
	-	DF12	Entretien	X	1h10	Doctorant CIFRE	F	Paris
Entretiens | Experts	Ministère de la Culture	Fabienne Fendrich	Entretien	X	1h25	GT Innovation architecture	F	Paris
	EIF Innovation	Sébastien Pichon	Entretien	X	1h10	Expert CIR	M	Paris
Entretiens | Enseignants	INSA Strasbourg	EFId 1	Entretien AMUP	X	0h20	Enseignant	F	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EFIad 2	Entretien AMUP	X	0h35	Enseignant	F	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EHIdh 3	Entretien AMUP	X	0h25	Enseignant	M	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EFIad 4	Entretien AMUP	X	1h15	Enseignant	F	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EHEad 5	Entretien AMUP	X	0h15	Enseignant	M	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EFIdh 6	Entretien AMUP	X	0h20	Enseignant	F	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EHIad 7	Entretien AMUP	X	0h40	Enseignant	M	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EHEad 8	Entretien AMUP	X	0h20	Enseignant	M	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EHIad 9	Entretien AMUP	X	0h35	Enseignant	M	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EFEd 10	Entretien AMUP	X	0h35	Enseignant	F	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EFEad 11	Entretien AMUP	X	1h00	Enseignant	F	Strasbourg
	ENSA Strasbourg	EFEa 12	Entretien AMUP	X	0h45	Enseignant	F	Strasbourg
	INSA Strasbourg	EFId 13	Entretien AMUP	X	1h15	Enseignant	F	Strasbourg
Evènements (ateliers, rencontres, table ronde etc.)	Atelier assises 2018	/	Atelier RA - participation active	X				

	Nom de la structure	Nom de l'interrogé	Nature de la rencontre	Enregistré et retranscrit	Durée	Statut de l'interrogé	Sexe	Localisation
	Atelier étudiants et jeunes diplômés	/	Atelier RA - organisation	X				
	Les architectes Aubois	/	Organisation	X				
	Séminaire « Le doctorat CIFRE en architecture : un vecteur de changement pour les structures d'accueil » organisé par l'équipe LET-LAVUE	/	Participation					
	Groupe de travail Innovation architecturale (MC)	/	Participation active					
	Atelier CIFRE à Paris	/	Participation					
	Forum Entreprendre dans la Culture 2022	/	Participation					
	Journée de lancement de l'Observatoire de l'économie	/	Participation					
	Journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture 2023	/	Participation					
	Forum entreprendre dans la Culture	/	Participation					
	Table ronde colloque « Profession ? Architectes »		Organisation et participation active (animation)	X				
	Atelier 15	Fanny Delaunay	Entretien préalable			Associée (SCOP)	F	Paris
	Atelier MLH	Loïse Lenne	Entretien préalable			Dirigeant de l'agence	F	Paris
	HAHA	Claude Valentin	Entretien préalable	X		Dirigeant de l'agence	M	Saint-Nabord
	Table ronde « La recherche dans/pour/avec les métiers de l'architecture »		Organisation et participation active (animation)					
	CALQ	Margotte Lamouroux	Echanges préalables			Doctorant CIFRE	F	Paris
	Arte Charpentier	Sophia Verguin	Echanges préalables			Doctorant CIFRE	F	Paris
	AREP	Louise Jammet	Echanges préalables			Salariée de l'agence	F	Paris
	TVK	Dadid Malaud	Echanges préalables			Directeur de pôle recherche	M	Paris
	CAUE 54	Florian Piskosz	Echanges préalables			Directeur du CAUE	M	Metz

Annexe nº3 – Les dates clés de *la recherche architecturale* en France

Source : « Recherche architecturale : repères chronologiques », *Culture et Recherche*, nº122-123, 1959-2010. La recherche au Ministère de le Culture, 2010, p. 52-53.

1969	André Malraux prend connaissance des **« Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte »** élaborées par René Paira. Parmi celles-ci la nécessité d'une recherche architecturale figure dans les missions de l'**Institut de l'environnement** tout juste inauguré.
1970	André Lichnerowicz remet à Edmond Michelet le **« Rapport de la Commission ministérielle de la recherche architecturale »** à partir duquel va se structurer une politique de recherche architecturale qui répond aux vœux exprimés par le rapport Paira.
1971	Le **Plan construction** est créé sous l'autorité conjointe de Paul Delouvrier et Robert Lion. Le ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles décide la dissolution et restructuration de l'Institut de l'environnement. Alain Bacquet est nommé directeur de l'architecture.
1972	Le **Comité pour la recherche et le développement en architecture** (CORDA) est créé sous l'autorité de Jacques Duhamel. Les directives ministérielles publiées par la Direction de l'architecture identifient une enveloppe budgétaire pour cette politique scientifique.
1973	Les premières actions de repérage thématique et de financement exploratoire sont engagées pour la mise en œuvre d'une **politique incitative de la recherche architecturale.**
1974	Le Secrétariat de la recherche architecturale (SRA) publie le **premier appel d'offres de la recherche architecturale.** Sous l'autorité de Jean-Paul Lesterlin est organisé le colloque « Histoire et théories de l'architecture ». Francis Chassel est en charge de la recherche architecturale.
1975	Les principaux acteurs de la recherche architecturale dans les unités pédagogiques d'architecture (UPA) sont mobilisés par le projet éditorial de ***l'Architecture d'Aujourd'hui*** dont la rédaction est confiée à Bernard Huet.
1976	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le deuxième appel d'offres de la recherche architecturale.
1977	L'équipe de Francis Chassel procède à la création des ***Cahiers de la recherche architecturale.*** La rue de Valois créé le **Centre d'étude et de recherche architecturale** (CERA). La loi sur l'architecture est votée. Jean-Philippe Lachenaud est nommé directeur de l'architecture.
1978	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le troisième appel d'offres de la recherche architecturale. Les attributions relatives à l'architecture sont transférées au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Joseph Belmont est nommé directeur de l'architecture.
1979	Certaines unités pédagogiques d'architecture (UPA) deviennent **écoles d'architecture** avec statut d'établissement public administratif (EPA). Le **colloque « Architecture : recherche et action »** est organisé à Marseille. L'association l'**Institut français de l'architecture** (IFA) est créée.
1980	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le quatrième appel d'offres de la recherche architecturale. Jean-Louis Cohen est nommé chef du Secrétariat de la recherche architecturale.
1981	L'expérience du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie s'achève avec le retour d'un ministère de l'Équipement traditionnel. Jean-Pierre Duport est nommé directeur de l'architecture.
1982	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) procède à la mise en place d'une politique institutionnelle pour la recherche architecturale. La Direction de l'architecture organise un colloque sur l'enseignement de l'architecture au Reid Hall à Paris.
1983	Un **Comité consultatif de la recherche architecturale liée à l'enseignement** (CCRA) est créé. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1983-1985. Claude Prélorenzo est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale.
1984	La **réforme de l'enseignement de l'architecture** consacre la proximité de la formation des architectes avec le système universitaire et confirme la place de la recherche scientifique.
1985	Le CNRS procède à la création de la **section interdisciplinaire 49 « Architecture, urbanisme, société ».** Le ministère de l'Équipement met en place une nouvelle Direction de l'architecture et de l'urbanisme, placée sous la responsabilité de Jean-Pierre Duport.
1986	Les UPA qui ne sont pas encore écoles d'architecture obtiennent le statut d'EPA. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1986-1989. Claude Robert est nommé directeur de l'architecture et de l'urbanisme.
1987	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) commande une évaluation (confidentielle) de sa propre politique scientifique institutionnelle. Bernard Haumont est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1988	Dans le domaine de la recherche historique en architecture est organisé le **colloque « Archives et histoire de l'architecture ».** Jean Frébault est nommé directeur de l'architecture et de l'urbanisme.
1989	Le député Jacques Floch remet son rapport intitulé **« L'enseignement de l'architecture. Mission d'étude et de propositions ».** Le nouveau **Centre d'archives d'architecture du XXe siècle** de l'Institut français d'architecture ouvre ses portes au public à Paris.

1989	En pleine crise de l'enseignement de l'architecture, la Direction de l'architecture et de l'urbanisme organise un colloque intitulé **« Apprendre l'architecture. 20 ans d'enseignement ».**
1990	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1990-1993 en identifiant trois orientations : « L'architecture comme objet théorique de connaissance » ; « L'architecture comme histoire » ; « L'architecture comme objet pratique de connaissance ».
1991	La Direction de l'architecture et de l'urbanisme organise le **Forum de la recherche architecturale** : « Avis de recherche. Ville, projet, usage ». Danièle Valabrègue est nommée chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1992	La nouvelle **réforme de la formation des architectes** s'engage avec l'élaboration du rapport confié à Armand Frémond ; elle va prendre le contre-pied de la réforme précédente et accorder une priorité pédagogique à l'enseignement du projet d'architecture.
1993	Catherine Bersani est nommée directrice de l'architecture et de l'urbanisme. Les enseignants des écoles d'architecture sont progressivement titularisés et recrutés sur concours.
1994	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1994-1997. Robert Beaudoux est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1995	Les attributions ministérielles de la politique de l'architecture sont à nouveau transférées au ministère de la Culture et de la Communication.
1996	Le ministère de la Culture et de la Communication créé une Direction de l'architecture. François Barré est nommé directeur de l'architecture.
1997	La nouvelle réforme des études d'architecture instaure un cursus de formation initiale composé de trois cycles de deux ans.
1998	Un **nouveau Comité consultatif de la recherche architecturale** (CCRA) est créé. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1998-2001. Rémi Baudoui est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1999	Les politiques publiques de l'architecture et du patrimoine sont réunies dans une **Direction de l'architecture et du patrimoine** (DAPA) placée sous l'autorité de François Barré. Les *Cahiers de la recherche architecturale* deviennent les *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine.*
2000	Wanda Diebolt est nommée directrice de l'architecture et du patrimoine. Éric Lengereau est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU).
2001	Avec le groupe de travail sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles d'architecture, le BRAU prépare la mise en œuvre d'une nouvelle politique incitative de la recherche architecturale.
2002	Le Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU) lance le programme pluriannuel 2002-2005. Il publie l'appel d'offres de la première des quatre sessions annuelles du programme interdisciplinaire de recherche **« Art, architecture et paysages »** (AAP).
2003	**La Cité de l'architecture et du patrimoine** est officiellement créée. Michel Clément est nommé directeur de l'architecture et du patrimoine. Le BRAU publie la brochure « Recherche architecturale et urbaine. 30 ans d'édition 1972-2002 ».
2004	Le BRAU mène la concertation nationale pour la création du doctorat en architecture. Il organise par ailleurs la première édition des **Journées européennes de la recherche architecturale et urbaine** (EURAU'04) à Marseille sur « La question doctorale ».
2005	Les *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* deviennent une revue scientifique à comité de lecture. Le BRAU organise l'EURAU'05 à Lille sur « L'espace de la grande échelle en question ». **La réforme licence-master-doctorat** (LMD) s'applique dans les écoles nationales supérieures d'architecture.
2006	Le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) lance le programme pluriannuel 2006-2010. Il publie l'ouvrage collectif ***Vers un doctorat en architecture.*** Il publie l'appel d'offres de la première des quatre sessions annuelles du programme interdisciplinaire sur **« L'architecture de la grande échelle »** (AGE).
2007	Après la publication de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, la réforme LMD permet la création institutionnelle du **doctorat en architecture** dans les écoles nationales supérieures d'architecture.
2008	Le BRAUP publie aux Éditions Recherches l'ouvrage ***Architecture et construction des savoirs.*** Il conçoit et coordonne la consultation internationale de recherche et développement sur **« Le grand pari de l'agglomération parisienne »** (GPAP).
2009	La nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est sollicitée par le BRAUP pour procéder désormais aux évaluations scientifiques des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture.

Annexe nº4 — Les appels d'offres de la recherche architecturale et les programmes pluriannuels & les numéros des *Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*

1. Les appels d'offres de la recherche architecturale et les programmes pluriannuels : les thèmes retenus au fil des années

Source : Rémi Baudouï, « Les grandes dates de la recherche architecturale. 1965−1998 », *Culture et recherche*, nº 67, 1998, p. 6-7

1974 − Appels d'offres de la recherche architecturale º1 (M. Affaires Culturelles, SRA) :

« Théorie, épistémologie, pédagogie de l'architecture »

« Processus opérationnel et conception architecturale »

« L'intégration de l'architecture dans son milieu »

« Système de production des usages sociaux de l'architecture »

1976 − Appels d'offres de la recherche architecturale º2 (M. Affaires Culturelles, SRA) :

« La création architecturale et l'histoire »

« Théories et pratiques du patrimoine architectural »

« La production de l'architecture »

« L'architecture dans une économie du cadre de vie »

1978 − Appels d'offres de la recherche architecturale º3 (M. Affaires Culturelles, SRA) :

« Conservation et restauration »

« Pratique du patrimoine architectural »

« La maîtrise d'ouvrage architecturale »

« L'architecture du paysage »

> 1979, un colloque a lieu à Marseille sur le thème « Architecture : recherche et action »

1980 − Appels d'offres de la recherche architecturale º4 (M. Affaires Culturelles, SRA) :

« Théorie et projet architectural »

« Le dessin d'architecture »

« L'architecture située »

1982−1985 Programme pluriannuel n°1 (M. Equipement, BRA)

« Théorie de l'architecture »

« L'architecture et l'urbain »

« Conception assistée par ordinateur »

« La construction, la bioclimatique et le projet »

« L'architecture, ses pratiques, son usage, sa commande »

« L'architecture dans les pays en voie de développement »

« L'histoire de l'architecture »

1986−1989 Programme pluriannuel n° 2

1990-1993 Programme pluriannuel n° 3

1994-1997 Programme pluriannuel n° 4

1998-2001 Programme pluriannuel n° 5

2002-2005 « Art, architecture et paysages »

2003-2005 « Villes Nouvelles Françaises »

2006-2010 « L'architecture de la grande échelle »

2012-2016 « Ignis mutat res : l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie »

2016-2020 « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle »

2. Les Cahiers de la recherche architecturale : les thèmes retenus au fil des années depuis leur création en 1977.

Sources : MOREL JOURNEL Guillemette, « Les grandes dates de la recherche architecturale. 1965−1998 », *Culture et recherche*, nº 67, 1998, pp. 8-9.
La liste a été complétée à partir du site de la revue.

Les Cahiers de la recherche architecturale

Nº 1 Formes urbaines

Nº 2 La profession d'architecte

Nº 3 Paris discret ou le guide des « villas parisiennes »

Nº 4 Mémoire de la ville

Nº 5 Stratégies sur la ville : construire en quartiers anciens

Nº6-7 Architecture 1980, doctrines et incertitudes

Nº 8 Les bâtisseurs de la Cité moderne : de l'art urbain à l'urbanisme

Nº 9 Villes nouvelles, cités satellites, colonies : de l'art urbain à l'urbanisme.

Nº 10-11 Espaces et formes de l'Orient arabe

Nº 12 Modernité

Nº 13 Recherche architecturale : thèmes et bilans

Nº 14 Maisons et villas

Nº15-16-17 Architecture et politiques sociales

Nº 18 Classicisme

Nº 19 Carlo Scarpa

Nº 20-21 Espace centré

Nº 22 L'immeuble

Nº 23 Informatique et architecture

Nº 24-25 Architecture moderne en province

Nº 26 Histoire

Nº 27-28 Architectures et cultures

Nº 29 Culture constructive

Nº 30-31 Métropoles portuaires en Europe

Nº 32-33 Ville et architecture

Nº 34 Concevoir

Nº 35-36 Cités d'Asie

N° 37 Situations

N° 38-39 Banlieues

N° 40 Imaginaire technique

N° 41 Pierre Puget, architecte

N° 42-43 Ambiances

Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine

N° 24-25 – 2009. La critique en temps et lieux

N° 26-27 – 2012. Trajectoires doctorales

N° 28 – 2013. La modernité suspendue

N° 29 – 2014. Scènes en chantier

N°30/31 − 2014. Trajectoires doctorales 2

Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère

N° 1 – 2018. Innover ?

N° 2 -2018. Exils et migrations des architectes, des urbanistes, des paysagistes à l'ère contemporaine

N°3 − 2018 Numérisation des espaces

N°4-2019 Héritages théoriques

N° 5-2019 Projet et photographie

N° 6-2019 Architectures des milieux hyperconditionnés

N°7-Réparer les territoires post-miniers

N° 8-2020 Architecture et logement social : quels renouvellements ?

N° 9-10 – 2020 L'Agence d'architecture (XVIIIe-XXIe siècle)

N° 11-2021 Penser l'architecture par la ressource

N° 12-2021 Projets en échec : déroutes et déréalisations

N° 13-2021 La recherche et les revues aujourd'hui en architecture, urbanisme et paysage

N° 14-2022 L'Architecture à l'épreuve de l'animal

N° 15-2022 Histoire et quartiers. Méthodes, narrations, acteurs

N°16-2022 Les Espaces d'apprentissage : une question urbaine et territoriale

N° 17-2023 Que font les mobilisations environnementalistes à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage ?

N° 18-2023 Photomontage et représentation

N° 19-2023 Usages et usagers

N° 20-2024 Penser la technique à l’ère du dérèglement global

N° 21-2024 Documentation et conservation de l’héritage postmoderne

N°22-2024 Les Pédagogies de l’architecture, de la ville et du paysage : nouvelles donnes au XXIe siècle

N° 23-2025 Faire avec ou défaire les espaces de l’héritage colonial ?

Annexe nº5 — Liste des contrats doctoraux alloués par le ministère de la Culture entre 2012 et 2024

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Campagne d'attribution 2012 14 contrats alloués (Début : janv 2013)								
Marie Kenza Bouhaddou	Logement social et nouvelles pratiques artistiques	Paris - Val de Seine	CRH UMR LAVUE	Hélène HATZFELD	2019	6	Contrat plein	
Bastien Couturier	Monuments historiques radiés : caractérisation de la valeur monumentale par l'étude des annulations de protection	Lyon	LAF	Vincent VESCHAMBRES	2018	5	Contrat plein	
Charline Daud	Architecture en territoires inondables : L'Architecture en territoires inondables : dispositifs de mitigation et ambiances habitées	Grenoble	CRESSON UMR Ambiances	Grégoire CHELKOFF	Abandon		Contrat plein	
Amandine Diener	L'enseignement de l'architecture à l'Ecole des beaux-arts au XXe siècle : une lecture des règlements et de la pédagogie (1863-1968)	Strasbourg	ARCHE Université de Strasbourg	Anne-Marie CHATELET	2017	4	Contrat plein	
Emmanuelle Gangloff	Quand la scénographie devient urbaine : Nantes comme observatoire des fonctions du scénographe dans la fabrique de la ville	Nantes	UMR GRANEM (Université d'Angers)	Dominique SAGOT-DUVAUROUX	2017	4	Contrat plein	
Laurie Gleizes	(Dé)constructions, questionnement de l'espace et du lieu par la mise en résonance des arts : Georges Rousse	Montpellier	LIFAM	Frédérique VILLEMUR	2018	5	Contrat plein	
Gaël Huitorel	Pratiques constructives en milieu rural au tournant du XIXe et du XXe siècle : expérimentations et diffusion. Le domaine agricole des frères Métayer dans le Pays de Rennes (1850-1915)	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Jean-Philippe GARRIC	2018	5	Contrat plein	
Jennifer Leonet	Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France	Paris - La Villette	LET UMR LAVUE	Jodelle ZETLAOUI-LEGER	2018	5	Contrat plein	
Lea Mosconi	Emergence du récit écologiste dans le milieu de l'architecture 1989-2015 : de la réglementation à la thèse de l'anthropocène	Paris - Malaquais	ACS UMR AUSSER	Jean-Louis VIOLEAU	2018	5	Contrat plein	
Clément Pecqueux	Les acteurs du projet territorial : quels rôles et quelles compétences pour les architectes ?	Marseille	INSARTIS	Stéphane HANROT	Abandon		Contrat plein	
Lucile Pierron	Architectures religieuses en Lorraine durant les Trente Glorieuses : trois décennies d'expérimentations à l'épreuve de la modernité	Versailles	LEAV	Paolo AMALDI	2019	6	Contrat plein	
Mathias Rollot	Eléments vers une éthique de l'habitation	Paris - La Villette	GERPHAU UMR LAVUE	Chris YOUNES	2016	3	Contrat plein	
Charline Sowa	Penser la ville en décroissance : pour une autre fabrique urbaine au XXIe siècle. Regard croisé à partir de six démarches de projet en France, en Allemagne et aux Etats-Unis	Grenoble	MHA	Catherine MAUMI	2017	4	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Marie-Christine Welsch	Entre ancrage et mobilité : pour une lecture morphodynamique de l'espace public	Strasbourg	AMUP	Cristiana MAZZONI	2018	5	Contrat plein	
Campagne d'attribution 2013 8 contrats alloués (Début : janv 2014)								
Tiphaine Abenia	Architecture potentielle de la Grande Structure Abandonnée (G.S.A). Catégorisation et projection	Toulouse	LRA	Enrico CHAPEL	2019	5	Contrat plein	
Angèle Denoyelle	La création contemporaine comme processus de restauration des jardins historiques en France	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Nathalie LANCRET	2023	9	Contrat plein	
Silvana Ghali	Des horizons redessinés ? Habiter la transformation des grands ensembles	Paris - La Villette	LAA UMR LAVUE	Alessia de BIASE	Abandon		Contrat plein	
Julien Meyer	Proposition d'un modèle numérique pour la conception architecturale d'enveloppes structurales plissées : application à l'architecture en panneaux de bois	Nancy	CRAI UMR MAP	Jean-Claude BIGNON	2017	3	Contrat plein	
Frédérique Mocquet	Pour un observatoire de la commande photographique de paysage en France	Paris - Malaquais	LIAT	Jac FOL	2020	6	Contrat plein	
Marina Popovic	Potentiel des événements climatiques à l'échelle « pico » pour l'amélioration du confort thermique piétonnier	Nantes	CERMA	Daniel SIRET	2017	3	Contrat plein	
Laura Rosenbaum	La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours	Bordeaux	Centre Emile Durkheim UMR 5116 CNRS –	Guy TAPIE	2017	3	Contrat plein	
Marion Serre	Le tiers foncier : ressources, controverses et expérimentations : l'exemple de la ville de Marseille	Marseille	InsARtis	Stéphane HANROT	2017	3	Contrat plein	
Campagne d'attribution 2014 4 contrats alloués (Début : janv 2015)								
Loup Calosci	Villes nouvelles aux Etats-Unis et en Europe 1960-1980. Transferts culturels architecturaux et urbains : pour une histoire croisée	Paris - La Villette	AHTTEP UMR AUSSER	Karen BOWIE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Caterina Franco	Dans le lieu et dans le temps. Pour une histoire environnementale des infrastructures touristiques des Alpes franco-italiennes (1945-1975)	Grenoble	MHAevt	Catherine MAUMI	2019	4	Contrat plein	
Marika Rupeka	Construire la pertinence locale de l'innovation. L'histoire d'expériences en mobilité et transports dans les villes européennes : Eindhoven, Göteborg, La Rochelle, et Milton Keynes, des années 1960 à 2020	Paris - Malaquais	LIAT	Dominique ROUILLARD	2021	6	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Wydad Tedjini	Histoire et appropriation de l'architecture moderne à Alger (1930-1962). Le quartier du Télémly da sa construction à aujourd'hui	Nancy	LHAC	Hélène VACHER	Abandon		Contrat plein	
Campagne d'attribution 2015 12 contrats alloués (Début : janv 2016)								
Paul Bouet	Le courant environnemental dans l'architecture de la fin des Trente Glorieuses en France	Marne-La-Vallée	OCS UMR AUSSER	Sebastien MAROT Jean-Louis COHEN	2022	6	Contrat plein	
Diane Camus	Les politiques d'aménagement du territoire rural : un difficile équilibre entre institutions publiques et initiatives individuelles	Bordeaux	ARPEGE	Claire PARRIN	2022	6	Contrat plein	
Sara Carlini	« Imaginer et faire « autrement » la ville ? Implications pratiques et discursives d'un urbanisme « de terrain » dans les processus de transformation urbaine »	Paris - La Villette	LAA UMR LAVUE	Alessia de BIASE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Adrienne Costa	La médiatisation des projets à envergure internationale	Toulouse	LRA	Rémi PAPILLAULT	2020	4	Contrat plein	
Lionel Debus	La métropole ferroviaire en projets : construire la ville durable à Strasbourg, des réseaux au quartiergare, entre jeux d'acteurs et recompositions territoriales	Strasbourg	AMUP	Cristiana MAZZONI	2023	7	Contrat plein	
Henri-Jean Gless	Vers une conception architecturale BIM-agile : proposition d'un ensemble de pratiques collaboratives en vue d'une meilleure appropriation de la technologie BIM	Nancy	CRAI UMR MAP	Gilles HALIN	2019	3	Contrat plein	
Gwendoline L'Her	La notion de « citoyen-capteur » comme acteur d'un urbanisme collaboratif pour faciliter la transition énergétique	Nantes	CRENAU UMR AAU	Daniel SIRET	2021	5	Contrat plein	
Anne-Laure Morel	Le tracé des arcs au moyen-âge : un chaînon manquant dans l'histoire de l'architecture en pierre	Paris - Malaquais	GSA	Maurizio BROCATO	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Olivier Ocquidant	Les composantes sensibles de l'urbanité. Une ethnovidéographie de la ville de Saint-Etienne	Saint-Etienne	GRF Transformations / Centre Max Weber Univ. J. Monnet	Pascale PICHON	2022	6	Contrat plein	
Rovy Pessoa-Ferreira	Détourner le projet urbain : les tactiques d'appropriation habitantes dans les récentes politiques de logement social à Sao Paulo	Lyon	LAURE UMR EVS	Sandra FIORI	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Coline Philibert	Le recyclage des immeubles de logements sociaux de la seconde moitié du XX siècle en France (1980-2016) L'enjeu d'une contemporanéité au service de la mémoire habitante	Grenoble	MHAevt	Catherine MAUMI	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Arnaud Sibilat	Le devenir du jardin dans les processus de densification du tissus pavillonaire : approche architecturale, urbaine, paysagère et écologique	Marseille	Project(s)	Stéphane HANROT	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Campagne d'attribution 2016 21 contrats : 17 contrats pleins et 4 demi-financés (Début : janv 2017)								
Violette Abergel	Annotation sémantique de maquettes numériques en environnement immersif : application au cas des grottes ornées	Lyon	ARIA UMR MAP	Livio de LUCA	2020	3	Contrat plein	
Alexandre Callens	Les trames vertes et bleues dans les stratégies de développement des "campagnes-urbaines » : Expérimenter un dispositif descriptif du milieu vers des innovations dans les processus d'aménagement	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Estelle THIBAULT	2023	6	Contrat plein	
Pauline Chavassieux	Fabriquer la ville décroissante	Saint-Etienne	GRF Transformations / ISTHME UMR EVS	Georges GAY	2022	5	Contrat plein	
Ana Chuburu	Le projet urbain à l'épreuve du web 2.0 : l'architecte urbaniste face aux nouveaux outils de participation citoyenne	Marseille	INAMA	Jean-Lucien BONILLO	2022	5	Contrat plein	
Florie Colin	La maison au centre de l'urbain diffus - Trois enquêtes au cœur de la condition habitante (Brest, Guérande, Québec)	Nantes	CRENAU UMR AAU	Laurent DEVISME	2020	3	Contrat plein	
Julien Correia	Entre projet et recherche, trajectoires rossiennes dans l'enseignement de l'histoire de l'architecture en France et en suisse autour de 1970	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Estelle THIBAULT	2021	4	Contrat plein	
Benoit d'Almeida	Le modèle de la garden city comme une des références possibles pour la transformation des villes Latino-américaines ?	Grenoble	AE&CC	Gilles NOVARINA	2021	4	Demi-financement	Labex AE&CC
Cédric Dupuis	Toulouse et la transformation de ses grands ensembles, acteurs et culture de projet	Toulouse	LRA	Rémy PAPILLAULT	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Hakima El Kaddioui	Production et réception de l'ornementation dans l'architecture domestique récente	Paris - La Villette	AHTTEP UMR AUSSER	Valérie NEGRE	2022	5	Contrat plein	
Markéta Fingerova	Dispositifs de co-design en interdiciplinarité avec des usagers habitnats et des acteurs publics et privés pour l'évolution de la conception de l'habitat de personnes âgées	Nantes	CRENAU UMR AAU	Daniel SIRET	2021	4	Demi-financement	Région Pays de la Loire
Théodore Guuinic	Enseigner l'architecture par ses modèles (1787-1840). L'école des Beaux-arts et les écoles des Ponts et chaussées de Paris et Montpellier	Montpellier	LIFAM	Frédérique VILLEMUR	2022	5	Contrat plein	
Elodie Hochscheid	Transition numérique et BIM : méthode pour l'adaptation des pratiques dans les agences d'architecture	Nancy	CRAI UMR MAP	Gilles HALIN	2021	4	Demi-financement	Région Grand Est
Florence Lafourcade	L'apport de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs à la formation des architectes (1831-1942)	Strasbourg	ARCHE Université de Strasbourg	Anne-Marie CHATELET	2021	4	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Clémentine Laborderie	Démarche environnementale : un vecteur de rapprochement entre conception et construction	Toulouse	LRA	Pierre FERNANDEZ	2023	6	Contrat plein	
Ion Maleas	Entre participation et densification : la question du logement social dans le périurbain	Marseille	Project(s)	Stéphane HANROT	2022	5	Contrat plein	
Monira Rivet	Dynamiques de recherche et évolution pédagogiques. Le cas de l'école d'architecture de Marseille 1967-2017	Marseille	INAMA	Jean-Lucien BONILLO	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Marina Rotolo	La fabrique urbaine en contexte labellisé. Le cas de Matera, de la « honte nationale » à Capitale européenne de la culture	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Nathalie LANCRET	2021	4	Contrat plein	
Manon Scotto	La ré-interrogation du concept de trames en architecture par le processus d'industrialisation du bâtiment en France des années 1950 à 1980	Grenoble	MHAevt	Catherine MAUMI	2022	5	Contrat plein	
Elise Simon	L'écosystème foncier dans l'urbanisation des territoires. Des matrices foncières aux morphologies bâties et paysagères : mise à l'épreuve de l'habitabilité des territoires contemporains de Leipzig, Rotterdam et du Valais	Grenoble	MHAevt	Catherine MAUMI	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Dimitri Szuter	Vers une transformation performative. Expérimenter un processus de création transversal et innovant au moyen d'outils générateurs d'imaginaire et de réversibilités spatiales	Paris - La Villette	GERPHAU UMR LAVUE	Xavier BONNAUD	2023	6	Contrat plein	
Mathilde Thouron	L'ombre en situation de conception	Toulouse	LRA	Rémy PAPILLAULT	2020	3	Demi-financement	Université Toulouse Jean Jaurès
Campagne d'attribution 2017 15 contrats : 10 contrats pleins et 5 demi-financés (Début : janv 2018)								
Marie ARTUPHEL	L'édifice unitaire » Résurgence d'un modèle de logement collectif de grande dimension en Europe, 1962-1972	Paris - Malaquais	LIAT	Dominique ROUILLARD	2023	5	Contrat plein	
Béranger BEGIN	Des réminiscences artistiques en architecture contemporaine : vers un décloisonnement disciplinaire	Strasbourg	AMUP	Laurent REYNES	2021	3	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Lila BONNEAU	Anamnèse et devenir de l'architecture thérapeutique du XXe siècle dans le cadre des hôpitaux universitaires Paris-Nord Val de Seine : L'hôpital Beaujon à Clichy 1933-2017 (Jean Walter, Louis Plousey et Urbain Cassan, architectes)	Paris - Val de Seine	EVCAU	Donato SEVERO	2021	3	Demi-financement	Assistance publique hôpitaux de Paris
Maxime BONNEFOY	Recherche exploratoire et transdisciplinaire sur les corrélations entre architecture et organisation spontanée du vivant. Observations des expressions motrices des corps cellulaires et humains à travers les variabilités morphologiques de leur environnement	Grenoble	CRESSON UMR AAU	Philippe LIVENEAU	2022	4	Demi-financement	Labex CENAM. Chaire Digital RDL
Juliette CHARRON	La place, un laboratoire urbain ? « Résoudre » l'espace public : les temps de la place des Fêtes	Paris - La Villette	LAA UMR LAVUE	Alessia de BIASE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Clémence DUPUIS	Construire l'hospitalité territoriales dans les nouvelles ruralités. Habitabilité et attractivité des centres-bourgs	Grenoble	AE&CC	Romain LAJARGE	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Labex AE&CC
Maroua EN-NEJJARI	Les nouvelles plages urbaines : le dépaysement comme moteur de transformation et de renouvellement des espaces publics contemporains	Nantes	CRENAU UMR AAU	Daniel SIRET	2021	3	Contrat plein	
Laureen GOMEZ	Architecture numérique, continuités morphologiques et configurations sensibles. Méthodologie pour une critique expérimentée de l'architecture	Grenoble	CRENAU UMR AAU	Grégoire CHELKOFF	2023	5	Contrat plein	
Hervé GOULAZE	Paysage, terroirs urbains et nouvelles urbanités nourricières. Le cas de l'agglomération bordelaise	Bordeaux	Passages UMR PASSAGES	Serge BRIFFAUD	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Ryma HABDI	L'émotion et l'attachement dans les cités ouvrières des années 1920-1930 Faire patrimoine / Faire projet à l'Abbaye, la Capuche et Jean Macé, trois cités grenobloises au devenir contrasté	Grenoble	CRESSON UMR AAU	Nicolas TIXIER	2024	6	Contrat plein	
Mohammed HADJIAT	Une histoire matérielle de la restauration des « monuments arabes » durant la période coloniale à Tlemcen (1842-1927)	Strasbourg	ARCHE Université de Strasbourg	Anne-Marie CHATELET	2024	6	Contrat plein	
Nolwenn LE GOFF	Elaboration, pérennité et adaptation : temporalités des édifices publics ordinaires, les bâtiments communaux Villeurbannais au XXe siècle	Lyon	LAURE UMR EVS	Vincent VESCHAMBRES	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Ville de Villeurbanne

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Ana Marianela PORAZ CASTILLO	Architectures françaises à Mexico (1909-1940) : l'agence Dubois et Marcon à l'épreuve de la modernité mexicaine	Versailles	LéaV	Annalisa VIATI NAVONE	2021	3	Contrat plein	
Damien RENAULT	La Formation des élus à l'architecture par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : une approche cognitive	Normandie	ATE	Caroline MANIAQUE	2023	5	Contrat plein	
Katia ROUX	La culture du patrimoine bâti et paysager en France : de son enseignement à son expression et ses effets dans les méthodes de diagnostic et les rapports de présentation des règlements ZPPAU, ZPPAUP et AVAP de 1983 à 2016	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Jean-Paul MIDANT	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Chaire partenariale "Création et réutilisation du patrimoine bâti et paysager"
Campagne d'attribution 2018 16 contrats : 10 contrats pleins et 6 demi-financés (Début : janv 2019)								
Gabriel A-AVAVA NDO	Ethno-architectures et tourisme : une mutation archictecturale controversée à l'extrême nord du Cameroun	Bretagne	GRIEF	Carmen POPESCU	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Diane AYMARD	Les enseignements dédiés aux pays en voie de développement dans le renouveau de la discipline architecturale et paysagère	Nantes	CRENAU UMR AAU	Jean-Louis VIOLEAU	2024	5	Contrat plein	
Oscar BARNAY	La photographie comme outil du projet architectural : pour une transformation des lieux industriels déshérités	Saint-Etienne	GRF Transformations / CIEREC Univ. J.	Danièle MEAUX	2023	4	Contrat plein	
Ihssane CHEHAB	L'œuvre de la société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations	Marseille	INAMA	René BORRUEY	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Noémie DEVAUX	Architecture, valorisation patrimoniale et développement territorial dans le bassin minier du Nord Pasde-Calais	Lille	LACHT	Franck VERMANDEL	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Sarah DOUSSE	Perspectives écologiques d'une symbiose architecture-nature. Une étude des bâtiments culturels construits au Japon. Années 1980-2020	Bordeaux	Passages UMR PASSAGES	Xavier GUILLOT	2022	3	Contrat plein	
Grégory EPAUD	Co-habiter les marges territoriales, fondement et orientation d'un projet de paysage coopératif et expérimental en Haute-Gironde	Bordeaux	Passages UMR PASSAGES	Bernard DAVASSE	2024	5	Demi-financement	Communauté de communes de L'Estuaire
Lucile GARNIER	Usage de la proximité en urbanisme. Une approche comparative de quatre villes européennes	Nantes	CRENAU UMR AAU	Laurent DEVISME	2024	5	Demi-financement	Région Pays de la Loire
Mélanie GUENOT	Les conditions de mise en œuvre d'une politique publique de l'architecture à travers une analyse organisationnelle des agences d'architecture	Nancy	LHAC	Hélène VACHER	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Tara HILL	La conception du logement abordable de qualité : étude du dispositif du mutirao autogerido au Brésil	Lyon	LAURE UMR EVS	Lydia COUDROY de LILLE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Hee-Won JUNG	Plateformes de collaboration dans la fabrique urbaine	Paris - La Villette	LET UMR LAVUE	Jodelle ZETLAOUI-LEGER	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des Dépôts et Consignations
Carole LEMANS	Déchets végétaux, matière d'architecture. Étude du cas du roseau, déchet des Parcs Nationaux Régionaux	Normandie	ATE	Francois FLEURY	2022	3	Contrat plein	
Julie MARTIN	Le territoire comme poïesis de l'architecture. Un essai de renouvellement de la pensée et de la pratique du projet	Grenoble	AE&CC	Gilles NOVARINA	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Labex AE&CC
Marta MIRANDA SANTOS	La terre crue à l'épreuve des ambiances	Nantes	CRENAU UMR AAU	Laurent LESCOP	2022	3	Demi-financement	Région Pays de la Loire
Fanjasoa RASOLONIAINA	Une matrice informationnelle systémique pour une approche symbiotique des mégarégions	Paris - Val de Seine	EVCAU	Elisabeth MORTAMAIS	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Tristan SIEBERT	Réflexions portant sur la mise en place d'un processus pluriannuel de développement urbain inspiré du modèle allemand des IBA au sein de l'agglomération strasbourgeoise	Strasbourg	AMUP	Denis BOCQUET	2023	4	Demi-financement	CAUE Bas-Rhin
Campagne d'attribution 2019 10 contrats pleins et 10 demi-financés (Début : janv. 2020)								
Nuria ALVAREZ COLL	Concevoir à l'état brut : la fonction tactile et les matières premières pour contextualiser l'architecture	Grenoble	CRESSON UMR AAU	Grégoire CHELKOFF	2024	4	Contrat plein	
Viviane ANDRE	Adaptation de l'habitat des petites villes d'Ile-de-France au vieillissement de la population et délaissement des centres-villes anciens	Paris - Val de Seine	CHR/UMR LAVUE	Yankel FIJALKOW	2025	5	Contrat plein	
Auriane BERNARD GUELLE	L'enseignement de la construction dans les écoles d'architecture entre les années 1940 et 1990. Définition et réforme du rapport de l'architecte à la construction et à l'ingénieur	Normandie	ATE	Caroline MANIAQUE / Christel PALANT-FRAPIER	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Delphine BRESSON	Alvaro Siza du dessin au chantier, l'architecture comme pratique artisanale ?	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Estelle THIBAULT	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des Dépôts

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Clara CAROFF	Habiter l'impermanence et processus projectuels contemporains : l'eau comme territoire vécu et pensé, à partir du cas du bassin du Tonlé Sap (Cambodge)	Grenoble	LabEx Architecture, Environnement et cultures constructives	Aysegül CANKAT	2025	5	Demi-financement	LabEx AE&CC
Maureen CERTAIN	Les systèmes hydriques vernaculaires comme base d'urbanisme prospectif pour les métropoles en situation de stress hydrique : l'exemple de Jaïpur	Toulouse	LRA	Rémi PAPILLAULT / Jigna DESAI	2023	2	Contrat plein	
Téva COLONNEAU	Fabrications numériques robotisées et patrimoines remarquables en ciment : Systèmes innovants de moulages de matières, pour la restauration des « ciments remarquables » de l'architecture religieuse en béton de la première moitié du XXème siècle	Lille	LACHT	Antonella MASTORILLI	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Hector DOCARRAGAL MONTERO	Le "permis d'innover, d'expérimenter, de faire" ou l'imagination performante des architectes face aux règlementations environnementales - la loi ESSOC et les nouvelles approches expérimentales du projet	Paris - La Villette	AMP/UMR LAVUE	Yann NUSSAUME	2024	4	Contrat plein	
Anne-Claire GALLE	L'architecture de la folie en ville aux XXème et XXIème siècles. L'institution psychiatrique face à une aporie médicale et spatiale	Marseille	INAMA	René BORRUEY / Donato SEVERO	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des Dépôts
Coline MADELAINE	L'enseignement Design-Build : naissance, développement et perspectives. Des origines américaines aux prémices françaises	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Virginie PICON-LEFEBRE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Julia MOUTIEZ	"Se baigner en ville" à Paris, Rome et Varsovie, pratiques et aménagements ludiques à l'épreuve du réchauffement climatique dans la conception architecturale et urbaine	Paris - Val de Seine	CRH/UMR Lavue	Nadine ROUDIL / Nadja MONNET	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des Dépôts
Phuoc Van Anh NGUYEN	Vers une nouvelle pratique de planification urbaine intégrant le long terme ? Les outils de la préfiguration du paysage et ses enjeux interdisciplinaires	Paris - Val de Seine	EVCAU	Gilles-Antoine LANGLOIS	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Paul NOUGAREYDE	Analyse et conception des structures clavées : démarche théorique et expérimentale	Paris - Malaquais	GSA	Maurizio BROCATO / Thierry CIBLAC	2023	3	Contrat plein	
Mélusine PAGNIER	Faire avec, faire ensemble. Formes collaboratives architecturales de rénovation environnementale des cités minières du Bassin Minier du Nord et du pas-de-Calais	Lille	LACHT	Franck VERMANDEL / Béatrice MARIOLLE	2024	4	Demi-financement	Maisons & Cités
Félix PARREJA	Pédagogies ludiques de l'architecture, transmission et appropriation par le jeu	Normandie	ATE	Bruno PROTH / Caroline MANIAQUE	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Normandie
Raphaël RATTIER	Concevoir en bauge aujourd'hui : contribution au renouvellement de l'architecture contemporaine	Normandie	ATE	François FLEURY / François STREIFF	2024	4	Demi-financement	Parc naturel régional des marais du Contentin et du Bessin

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Antoine REDIER	A la conquête de l'espace. L'agencement de l'espace rénové et son appropriation par les usagers : une comparaison gare de Rennes, gare de Nantes, Lyon Perrache	Nantes	CRENAU UMR AAU	Laurent DEVISME / Christian LE BART	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Bretagne
Magalie TECHER	Evaluation multi-échelle de l'impact des politiques de développement territorial sur les performances énergétiques et l'îlot de chaleur rubain : le cas de la Métropole de Montpellier	Monpellier	LIFAM	Hassan AIT HADDOU / Rahim AGUEJDAD	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	ADEME
Arnaud TOURNIER	Adapter l'architecture et la ville à l'intensification des flux de données numériques : évaluation d'une solution informatique distribuée à travers les bâtiments dans une perspective de réduction énergétiqe et de souveraineté informationelle	Nantes	CRENAU UMR AAU	Daniel SIRET / Abdoulaye GAMATIE / Thomas LEDUC	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Pays de la Loire
Quentin VOGEL	Vers une protection intrinsèque du patrimoine du XXème siècle : La maquette physico-numérique comme support de production de sens et de diffusion des savoirs	Marseille	INAMA	René BORRUEY / Livio de LUCA	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Campagne d'attribution 2020 9 contrats pleins et 6 demi-financements (Début : janv. 2021)								
Natacha ISSOT	La reconnaissance du patrimoine d'usage dans la patrimonialisation des grands ensembles de logements en France	Toulouse	LRA	Rémi PAPILLAULT / Audrey COURBEBAISSE	2024	3	Contrat plein	
Antoine APRUZZESE	Formes et spécialités des pratiques démocratiques expérimentales dans l'architecture contemporaine	Normandie	ATE	Caroline MANIAQUE / Darren ROBINSON	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Quentin PROST	Le choix de la terre. Penser l'évolution d'une culture constructive à partir des sédiments de dragage de l'histoire de la Gironde	Bordeaux	GRECCAU	Géraldine CASAUX-GINESTET / Laetitia FONTAINE / Philippe LAGIERE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Moussa BELKACEM	Les déplacements de villages en Europe entre 1945 et 2045. Quelles options de relocalisation pour les lieux menacés de disparition ?	Paris - Est	OCS UMR AUSSER	Paul LANDAUER	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Angèle PILLOT	Corps sensibles et environnement bâti : contribution du sens des masses à l'analyse des ambiances urbaines	Nantes	CRENAU	Daniel SIRET / Ignacio REQUENA	2025	4	Contrat plein	
Gaëlle FAGUET	La place de la conception architecturale dans la structuration d'une filière de la construction en bloc de terre comprimée (BTC) : Mayotte à l'heure de la transition socio-écologique	Paris - La Villette	LET UMR LAVUE	Jodelle ZETLAOUI-LEGER / Victor BRUNFAUT	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Marion MOUGEY	La pratique architecturale par le faire, vers une durabilité locale retrouvée	Lyon	EVS-LAURe	Cécile REGNAULT / Corine VEDRINE / Guillaume DREVON	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Victoria MURE-RAVAUD	Analyse des filières courtes de matériaux de construction issues des territoires ruraux de la métropole clermontoise	Clermont-Ferrand	Ressources	Jean-Philippe COSTES / Jean-Baptiste MARIE	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Rita KHALAF	Mossoul post conflit : l'héritage architectural et social au risque de la reconstruction	Paris - Val de Seine	EVCAU	Gilles Antoine LANGLOIS	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Camelia EZZAOUINI	Espaces imbriqués : recherche sur l'interprétation contemporaine du tissu vernaculaire du Maroc	Normandie	ATE	François ARNAUD / Laurent SALOMON	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Normandie
Astrid LENOIR	Constructions de l'urgence, architectures du provisoire face au temps long ; Haïti et la durabilité du temporaire	Paris - Val de Seine	EVCAU	Gilles Antoine LANGLOIS	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des dépôts
Natalia PETKOVA	Form follows material. Le cas de l'architecture contemporaine en pierre massive	Paris - Malaquais	ACS UMR AUSSER	Valéry DIDELON	2023	2	Demi-financement	Caisse des dépôts
Simon CAMPEDEL	Le patrimoine des maisons de ville en midi toulousain face à la transition écologique : manuel rétroactif de construction durable	Toulouse	LRA	Stéphane GINESTET / Rémi PAPILLAULT	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Caisse des dépôts
Victor FRECHARD	Proposition d'une méthode de conception-fabrication pour l'architecture en bois : application du procédé de stratoconception	Nancy	CRAI UMR MAP	Laurent BLERON / Julien MEYER	2024	3	Demi-financement	Chaire partenariale d'enseignement et de recherche en architecture "Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique"
Sabrina CHENAFI	Restauration par ajout de matière. L'impression additive comme nouveau procédé d'intervention dans la restauration et la conservation du patrimoine architectural en béton du XXème siècle	Lille	LACTH	Antonella MASTRORILLI	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	FEDER / Interreg North West Europe
Campagne d'attribution 2021 9 contrats pleins et 7 demi-financements (Début : janv. 2022)								

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Rachida ABIKCHI	L'habitat temporaire et le sol - Lecture spatiale des outils dérogatoires contemporains spécifiques au transit	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Estelle THIBAULT / Elisabeth ESSAIAN	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Adrien GONZALEZ	La recomposition des territoires voisins des métropoles à l'heure de l'anthropocène. La révolution des projets territoriaux ?	Bordeaux	PAVE	Guy TAPIE / Olivier CHADOIN	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Solal LAMBERT-AOUIZERAT	Les petites mains de la fabrique de la ville : ethnographie de l'instruction des autorisations d'urbanisme	Nantes	AAU CRENAU	Laurent DEVISME	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Axelle PAVERO	Repenser la fabrique de la ville à partir de la vacance urbaine	Grenoble	CRESSON	Céline BONICCODONATO / GeorgesHenry LAFFON	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Mathieu PARIS	Modélisation et simulation du microclimat urbain pour optimiser les projets de réaménagement des zones urbaines et périurbaines dans le cadre de l'adaptation des villes au changement climatique	Monpellier	LIFAM	Philippe DEVILLERS / Stéphane BOSC	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Maïté RICHOU-HUYGHES	Le voyage d'étude de l'architecte français au XIXe siècle : vers une démocratisation du voyage	Versailles	L éaV	Nathalie SIMONNOT	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Marianne RODRIGUES	L'articulation des politiques patrimoniales et des programmes de revitalisation des petites villes d'Occitanie pour une revalorisation des territoires ruraux	Toulouse	LRA	Rémi PAPILLAULT / Laura GIRARD	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Eloi ROSIUS	L'écologie à l'épreuve de l'architecture fondamentale : repenser les enjeux environnementaux par le projet architectural	Grenoble	AAU-CRESEU	Céline BONICCODONATO / Dominique PUTZ	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Giulia TELLIER	Le travail architectural, l'œuvre, l'auteur. Une historiographie du rapport des architectes aux notions d'œuvre et d'auteur en France depuis le Quattrocento pour un éclairage de la situation contemporaine (depuis 2008)	Paris - Malaquais	ACS UMR AUSSER	Jac FOL / Marco ASSENNATO	non soutenue en juin 2025	?	Contrat plein	
Martin FESSARD	L'architecture au risque du vivant : conception architecturale et matériaux biosourcés	Lille	LACTH	Béatrice MARIOLLE / Frank VERMANDEL / Vincent DUBOIS	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Hauts de France
Maxence LEBOSSE	Digitalisation des éléments et matériaux des constructions existantes. Méthode, pratiques et outils numériques, dédiés à la systématisation du processus de réemploi et à une pratique architecturale circulaire	Nancy	CRAI UMR MAP	Gilles HALIN / Alain FUCHS	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Chaire Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique
Ophélie MENAULT	Habiter 2050, le projet architectural comme outil de recherche contributive au service d'un territoire en transition	Grenoble	Labex AE&CC	Anne COSTE	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	ENSAG/Labex AEÇ

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Ola NASHED KABALAN	Evaluation de la fabrication additive en terre crue - du matériau à l'architecture	Paris - Malaquais	GSA	Robert LE ROY	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Ingérop
Antoine PERRON	La machine contre le métier. Les architectes et la critique de l'industrialisation du bâtiment, France 1940-1980	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSSER	Marie-Jeanne DUMONT	2024	2	Demi-financement	Caisse des Dépôts et Consignations
Claire PREVOT	Habiter la vulnérabilité à La Réunion : renouveler le projet d'architecture face aux enjeux écologiques du XXIe siècle.	Grenoble	Labex AE&CC	Sophie PAVIOL / Marco ASSENNATO	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	ENSAG/Labex AEÇ
Thibault RABAIN	Les pouponnières à caractère social : l'espace au service de la protection de l'enfance	Nantes	CENS	Pascale MOULEVRIER / Anne BOSSE	non soutenue en juin 2025	?	Demi-financement	Région Pays-de-la-Loire
Campagne d'attribution 2022 9 contrats pleins et 4 demi-financements (Début : janv. 2023)								
Camille BRETON	L'architecture au service de la production des communs : le cas des tiers-lieux dans les territoires ruraux de la Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	PAVE	Olivier CHADOIN	Contrat en cours		Contrat plein	
Angéline CAPON	Les formes auto-éditées des savoirs situés et compétences habitantes : vers un décloisonnement de la représentation architecturale	Marseille	Project(s)	Anne-Valérie GASC / Muriel GIRARD	Contrat en cours		Contrat plein	
Eugénie FLORET	Air, souffle architectural. Enquête sur les potentialités d'une matière invisible source de pensées et pratiques en architecture	Paris - La Villette	GERPHAU	Xavier BONNAUD	Contrat en cours		Contrat plein	
Marine GIRAUDON	L'architecture d'urgence pour les femmes isolées et leurs enfants	Lyon	EVS-LAURe	Cécile REGNAULT / Corine VEDRINE	Contrat en cours		Contrat plein	
Siméon GONNET	Delenda Carthago Est	Paris - Est	UMR AUSser	Paul LANDAUER / Stéphane BONZANI	Contrat en cours		Contrat plein	
Arpi MANGARASYAN	Outils numériques génératifs appliqués à l'architecture : les ambiances à l'épreuve de l'émergence de l'Intelligence Artificielle	Nantes	AAU	Laurent LESCOP / Anne PHILIPPE	Contrat en cours		Contrat plein	
Laure RIBEIRO	Les rues aux enfants d'hier, d'aujord'hui et de demain, comme lieu de renouvellement de nos imaginaires et de nos pratiques	Grenoble	AAU-Cresson	Nicolas TIXIER	Contrat en cours		Contrat plein	
Hanna SKAPSKA	Mobilisations et concertations avec les habitants des logements sociaux des années 1970-1990. Enjeux et effets sur leur rénovation et réhabilitation architecturale et urbaine	Paris - Belleville	IPRAUS UMR AUSser	Virginie PICON-LEFEBVRE / Valérie FOUCHER-DUFOUX	Contrat en cours		Contrat plein	
Léna TULLIFER	Stratégies territoriales d'adaptation atténuante du bâti au changement climatique. Application à la Métropole Rouen Normandie	Normandie	ATE	François FLEURY / Noura ARAB	Contrat en cours		Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Paul BAI	Les cultures de la commensalité dans les résidences sociales : un enjeu majeur d'hospitalité urbaine	Grenoble	AAU-Cresson	Marc BREVIGLIERI	Contrat en cours		Demi-financement	Projet IDEX : "Performance laboratory : grasping the sensorial in arts, sports and the ordinary"
Claire NOYER	Co-construire face aux crises : approches de part et d'autre du Rhin. Démarches inclusives de renouvellement urbain dans les quartiers populaires, rapport aux crises et impact sur les rôles et processus au sein du projet urbain. Une comparaison franco-allemande	Strasbourg	AMUP	Barbara MOROVICH / Bruno STEINER / Martin BECKER	Contrat en cours		Demi-financement	INSA Strasbourg
Ondine TOUJA	Fonder la pensée architecturale et le projet d'architecture par la gestion de l'eau : les milieux contraints comme territoire d'exploration des systèmes et des dispositifs inclusifs du réchauffement climatique et de l'économie des ressources	Grenoble	Labex AE & CC	Aysegül CANKAT	Contrat en cours		Demi-financement	Labex AE&CC
Alexandra VAN MILINK	Eolien, patrimoine et pratiques citoyennes : Les communs comme alternative dans la discorde opposant valeur patrimoniale et transition énergétique	Paris - La Villette	LAA UMR LAVUE	Ioana IOSA	Contrat en cours		Demi-financement	Ademe
Campagne d'attribution 2023 11 contrats pleins et 3 demi-financements (Début : janv. 2024)								
Xavier BUCCHIANERI	Par-delà l'objet. Étude ethnographique des pratiques du déprojet	Clermont-Ferrand	Ressources	Stephane Bonzani / Frédérique Ait-touati	Contrat en cours		Contrat plein	
Marine BEUERLE	Ce que l'écoféminisme peut pour l'architecture - Enquête sur la transformation des conditions du quotidien dans l'héritage pavillonnaire de la deuxième moitié du Xxe siècle	Grenoble	Cresson	Mathias Rollot	Contrat en cours		Contrat plein	
Ana RUBIO	L'architecture hospitalière entre modernité, obsolescence et préexistence.	Marseille	INAMA	René Borruey	Contrat en cours		Contrat plein	
Florent MARTIN DE IZARRA	L'auto-rénovation des habitats anciens en Sarthe rurale, une "affaire" anthropo-architecturale	Montpellier	LIFAM	?	Contrat en cours		Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Juliette JOINVILLE	La matérialisation des revendications du mouvement des femmes dans l'architecture : les utopies féministes en France de 1830 à 1914	Paris - Belleville	IPRAUS/Ausser	Estelle Thibault	Contrat en cours		Contrat plein	
Thibaud TOUSSAINT	Les matériaux de construction entre enjeux économiques et pédagogie des techniques en France de 1949 à 1968 : mobiles et transferts.	Paris - La Villette	AHTTEP	Antonio Brucculeri	Contrat en cours		Contrat plein	
Thibault CASSAGNE	L'hypothèse d'agencements hybrides temporaires vertueux sur les marges fluviales de la métropole de Hanoï.	Toulouse	LRA	Luc Gwiazdzinski / Thai huyen Nguyen	Contrat en cours		Contrat plein	
Lucie DEHAME	L'habitat à pans de bois : quelle adaptation aux enjeux climatiques ? Application à la Métropole Rouen Normandie	Normandie	ATE	François Fleury	Contrat en cours		Contrat plein	
Félicien PECQUET-CAUMEIL	Risquer d'habiter en terres caribéennes	Paris - Est	AUSser	Sébastien Marot	Contrat en cours		Contrat plein	
Bastien VIGUIER	L'habitat collectif à haute valeur d'usage : étude des relations de causalité typo-morphologiques de la qualité d'usage dans le logement collectif français	Paris - La Villette	GERPHAU	Xavier Bonnaud	Contrat en cours		Contrat plein	
Charlotte SARI	Qualité, logement, environnement. Le projet des rives de l'étang de Berre, une expérimentation vers une meilleur habitabilité	Paris - La Villette	AMP	Christian Pedelahore de loddis / Lise Bourdeau-lepage	Contrat en cours		Contrat plein	
Cosme VALLET	Rénovation énergétique du patrimoine ordinaire rural breton : émergence des acteurs associatifs comme nouveaux garants d'un savoir-faire patrimonial et écologique	Paris - La Villette	LET	Ioana Iosa	Contrat en cours		Demi-financement	ADEME
Nada ESSID	Penser et fabriquer le territoire par la marche	Paris - La Villette	LAA	Manola Antonioli	Contrat en cours		Demi-financement	ADEME
Anwar NEHLAWI	Développement de composants structuraux non-standards pour l'architecture en bois réalisés par fabrication additive. Application du procédé de Stratoconception®.	Nancy	MAP	Laurent Bléron / Julien Meyer	Contrat en cours		Demi-financement	Chaire partenariale d'enseignement et de recherche en architecture « Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique »
Campagne d'attribution 2024 11 contrats pleins et 4 demi-financements (Début : janv. 2025)								

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Ilona MOREL	Etude de la mise en pratique des différentes réglementations énergétiques du bâtiment en Europe concernant le choix des matériaux isolants afin de proposer des perspectives pour un meilleur confort des habitants et une architecture plus soutenable ; analyse de scénarii situés sur de l'existant et application à quelques cas d'étude	Clermont-Ferrand	Ressources	Jean-Philippe Costes / Denis Bruneau	Contrat en cours		Contrat plein	
Fanny LE GOC	Face au nouveau régime climatique et au recul du trait de côte, quels scénarios de recomposition des territoires littoraux et retro-littoraux et de relocalisation des activités humaines ? Le cas du Pays Bigouden Sud dans le Finistère	Marseille	?	?	Contrat en cours		Contrat plein	
Jeanne PETITPAS	Proposition d'une méthode d'analyse semi-automatique dédiée à la documentation et l'observation scientifique de l'état de conservation du patrimoine architectural : cas des fortifications bastionnées	Nancy	CRAI UMR MAP	Gilles Halin	Contrat en cours		Contrat plein	
Pauline SERRUS	L'habitat sans fondations fixes en débat : des pratiques inédites à l'origine d'une reconfiguration du secteur normé du logement	Nantes	AAU CRENAU	Laurent Devisme	Contrat en cours		Contrat plein	
Quentin CLEMENCE	1500 logements à Antananarivo construits par Roland Simounet entre 1962 et 1972 : vers un nouvel outil de compréhension et d'action pour réhabiliter le logement social à l'horizon 2030	Paris - Belleville	IPRAUS-AUSSER	Jean-Paul MIDANT	Contrat en cours		Contrat plein	
Arthur BESNARD	Regards sur l'architecture rurale française : les représentations des techniques et des matériaux dans le Chantier 1425 du Musée National des Arts et Traditions Populaire (1941-1947)	Paris - La Villette	UMR AUSser	Catherine Maumi	Contrat en cours		Contrat plein	
Alexandre GAISER FERNANDES	Urbaniser la jungle, privatiser le fleuve : dynamiques portuaires et mutations spatiales amazoniennes au Brésil	Paris - La Villette	AMP	Christian Pedelahore de loddis	Contrat en cours		Contrat plein	
Jeanne ZAGURY	Les paradigmes de l'eau au sein des édifices et des villes : mutations et perspectives architecturales face aux enjeux écologiques. Cycles, échelles et formes construites de la valorisation de l'eau de pluie et des eaux usées en milieu urbain	Paris - Malaquais	ACS UMR AUSSER	Thierry Mandoul / Bernard De Gouvello	Contrat en cours		Contrat plein	
Valentine BALLOUHEY	Les architectures de la compensation carbone : échelles et dispositifs spatiaux de capture et stockage	Paris - Malaquais	LIAT	Fanny Lopez	Contrat en cours		Contrat plein	
Marion BOISSET	La joie de l'inconfort : représentations du confort et espaces confortés	Paris - Est	OCS UMR AUSSER	Sébastien Marot	Contrat en cours		Contrat plein	

Prénom – Nom	Intitulé de la thèse	ENSA	Équipe d'accueil	Directeur de thèse	Soutenance	Nombre d'années pleines entre le début du contrat et la date de la soutenance	Type de financement	Second financeur
Léana BEYREUTHER	De la formation à la profession : histoire croisée du paysage architectural rhénan, sous le prisme des lieux d'enseignement à l'architecture. L'œuvre des architectes de part et d'autre du Rhin, 1900-1939	Strasbourg	ARCHE	Gauthier Bolle	Contrat en cours		Contrat plein	
Théo DUSANG	Architecture dite « du réconfort » : Le recours à la mémoire collective dans la conception architecturale et urbaine	Nancy	LHAC	Catherine Deschamps	Contrat en cours		Demi-financement	Université de Mons
Sara ESTANGUET	Nouvelles dynamiques des milieux ruraux : les silos coopératifs agricoles céréaliers come levier de ré-activation des petites villes du Gers	Toulouse	LRA	Rémi Papillault / Anaïs Leger-Smith	Contrat en cours		Demi-financement	CAUE du Gers (32)
Marie LEFEVRE	La revalorisation des territoires ruraux par l'architecture : pour une redynamisation des centres-bourgs d'Occitanie par le logement, Caylus comme cas d'étude	Toulouse	LRA	Rémi Papillault / Samuel Balti	Contrat en cours		Demi-financement	ANAH
Solveig GROLEAU	Potentiel d'un dispositif de métrologie climatique mobile comme « objet frontière » pour appréhender l'expérience thermique des piétons et pour favoriser sa prise en considération dans les projets d'aménagement urbain	Nantes	AAU	Daniel Siret	Contrat en cours		Demi-financement	Région Pays-de-la-Loire

Annexe nº6 — Tableau récapitulatif des programmes du PUCA

	Les programmes thématiques de recherche coordonnés			
	Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie - BAUM	**(Ré)gé(né)rer les copropriétés - Connaître et comprendre les copropriétés pour gérer la ville durable**	**Ville productive**	**(Ré)gé(né)rer les copropriétés : Comprendre et (ré)animer les copropriétés fragiles, en difficultés et dégradées (2025-2030) - pas encore lancé**
Objectifs et Mots clés	Concilier densification du bâti et déploiement […] d'un réseau d'espaces naturels propices à l'accueil de la biodiversité la plus riche possible	• recueillir des propositions couvrant un spectre aussi large que possible des configurations physiques, territoriales, sociales, juridiques, professionnelles que peuvent présenter les copropriétés et leurs acteurs • faciliter les échanges entre recherche et action : permettre aux chercheurs de s'appuyer sur le savoir d'action des partenaires réunis • structurer un débat de recherche autour de la copropriété comme objet urbain	• les conditions économiques, sociales et environnementales de la « ville productive » (2 sessions europan sur le thème) • alimenter en connaissances nouvelles les professionnels et les pouvoirs publics dans une perspective à la fois plus large et plus opérationnelle	• les copropriétés fragiles, en difficulté et dégradées
Acteurs visés	Au moins 2 compétences : • acteurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, opérateurs, entreprises…) • chercheurs (au sein d'une agence, attachés à un laboratoire, ...) ; dans 2 champs thématiques différents : • l'aménagement du territoire (architecture, urbanisme, géographie, paysage, …) • la biodiversité (écologie)	Des équipes de recherche quel que soit leur statut, les projets proposés peuvent être portés par : • des structures publiques de recherche (laboratoires, universités, autres établissements publics à caractère scientifique, CNRS, écoles d'architecture, etc.) • des structures privées (bureaux d'études dotés de compétences en recherche, etc.).	• des équipes de recherche quel que soit leur statut	*L'appel à proposition de recherche n'a pas encore été publié.*
Partenaires	• Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) • Office français de la biodiversité (OFB)	• Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) • l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) • la Fondation de France, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) • Leroy Merlin Source • Matera des organismes publics et privés qui ont pris une part active lors du jury : • Association Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) • Fédération Nationale des Agences Immobilières (FNAU) • Assemblée des Communauté de France (AdCF) • Union Sociale pour l'Habitat (USH) • Association Nationale des Gestionnaires de Copropriété (ANGC) • Procivis • Urbanis • QualiSR • Foncia • Association de consommateurs Consommation • Logement et cadre de Vie (CLCV) • Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) • Association des Responsables de Copropriété (ARC).	• La Fabrique de l'Industrie • Institut pour la Recherche de la CDC • Action Logement	*L'appel à proposition de recherche n'a pas encore été publié.*
Nature de la procédure	• recherche (fondamentale ou appliquée) • expérimentation • évaluation de projets soutenus par des politiques publiques • des projets exploratoires (d'une durée maximale d'un an)	• programme de recherche	• programme de recherche et d'expérimentation	• programme de recherche

	Les programmes thématiques de recherche coordonnés			
	Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie - BAUM	**(Ré)gé(né)rer les copropriétés - Connaître et comprendre les copropriétés pour gérer la ville durable**	**Ville productive**	**(Ré)gé(né)rer les copropriétés : Comprendre et (ré)animer les copropriétés fragiles, en difficultés et dégradées (2025-2030) - pas encore lancé**
Contribution du PUCA	• mise en relation via un "tableau de présentation des candidats qui souhaitent rejoindre une équipe" • convention de subvention pour financer les ressources humaines et les frais de recherche (enveloppe totale de l'appel à projets : 300 000€ pour environ 5 projets retenus donc potentiellement 60 000/équipe) qui ne peuvent pas représenter plus de 80% du budget du projet si les porteurs de projets n'exercent pas une activité économique : donc doit être un acteur économique ou avoir des financements extérieurs au Puca	• dispositif global de valorisation • co-financeurs : contractualisation avec le Puca ou l'un des partenaires dans le cadre d'une convention de recherche • maître d'ouvrage partenaire pour ce programme • comité de pilotage tripartite et paritaire a vocation à s'impliquer dans la conception et le suivi du programme	• co-financeurs : contractualisation avec le Puca ou l'un des partenaires dans le cadre d'une convention de recherche • maîtres d'ouvrage partenaires pour ce programme	*L'appel à proposition de recherche n'a pas encore été publié.*
Critères d'évaluation	• la pertinence de la problématique au regard des questions soulevées dans le programme Baum ; • la qualité scientifique de la candidature • la faisabilité de la recherche • la capacité de l'équipe à s'inscrire dans la stratégie de valorisation du programme	• pertinence de la problématique et du type de terrain retenu au regard des questions soulevées dans le présent appel à recherches • qualité scientifique, méthodologique et technique de la candidature • coût, et en particulier l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis • capacité de l'équipe à s'inscrire dans le cadre du programme et à proposer une stratégie de valorisation.	• pertinence de la problématique au regard des questions soulevées dans le présent appel à propositions et les résultats escomptés • qualité scientifique, méthodologique et technique de la candidature • coût, et en particulier l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis • capacité de l'équipe à s'inscrire dans le cadre du programme et à proposer une stratégie de valorisation.	*L'appel à proposition de recherche n'a pas encore été publié.*
Résultats	• 45 candidatures • 9 candidatures classées, 6 financées et engagées en 2020 dont Une présentée par L'ENSA Toulouse et une par l'agence (AREP) + à la 9ème place une par l'ENSA Lille	• 6 recherches engagées dont 2 portées par des EC des ENSA : ENSA Nantes et ENSA Strasbourg	• 34 candidatures • 6 projets retenus, aucun porté par une ENSA	*L'appel à proposition de recherche n'a pas encore été publié.*

	La recherche et l'accompagnement territorialisés			
	POPSU Transitions (GIP EPAU)	**Programme Coubertin (GIP EPAU)**	**"Réinventons nos cœurs de ville"**	**Territoires pilotes de sobriété foncière**
Objectifs et Mots clés	• documenter, mesurer et accompagner les politiques territoriales de transitions dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, ainsi que les transformations en matière économique, sociale, numérique, culturelle, démocratique	• construire le récit historique de la conception des ouvrages et opérations d'aménagement des Jeux Olymiques et Paralympiques de Paris 2024, depuis le point de vue de l'aménageur	• offrir une seconde vie à des sites emblématiques de centre-ville • faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains innovants en centre-ville, adaptés aux marchés et aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale et valorisant le patrimoine architectural, paysager et urbain dans les cœurs de ville.	• une démarche très opérationnelle au service des collectivités bénéficiaires du programme Action coeur de ville, souhaitant s'engager dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain
Acteurs visés	Les équipes de chercheurs mobilisées sont issues : • des sciences sociales de l'urbain (géographie, aménagement-urbanisme, sociologie, science politique, économie, architecture) • des sciences de l'environnement et de la nature (agroécologie, climatologie, écologie, hydrologie), de l'ingénieur (mobilité, énergie…) • et de la santé • une pluridisciplinarité « radicale », décloisonnement des frontières disciplinaires	• des équipes de recherche au sein de structures publiques de recherche (laboratoires, universités, autres établissements publics à caractère scientifique, CNRS, écoles d'architecture, etc.)	• les villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville	• collectivités bénéficiaires du programme Action coeur de ville (ACV), signataires d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) et souhaitant s'engager dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain
Partenaires	• Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires • Association France urbaine • Fédération nationale des agences d'urbanisme • ADEME • Banque des Territoires • Institut pour la Recherche de la Caisse des dépôts • Intercommunalités de France • Les conseils de développement	• SOLIDEO • Sous-direction Aménagement durable de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	• ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales • ministère de la Culture les partenaires financeurs : • Action cœur de ville (Banque des territoires, Action Logement et Agence nationale de l'habitat)	• piloté par la direction nationale du programme ACV/ANCT • Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
Nature de la procédure	• programme de recherche	• recherche-action : une convention en faveur d'une équipe de recherche placée au cœur de la SOLIDEO	• enjeu d'opérationnalité : les villes organisent leur propre appel à projets local et en assurent la maîtrise d'ouvrage avec l'appui de l'Etat et des partenaires d'Action Cœur de ville	• outil au service des collectivitésbénéficiaires du programme Action cœur de ville et signataires d'une opération de revitalisation de territoire

	La recherche et l'accompagnement territorialisés			
	POPSU Transitions (GIP EPAU)	**Programme Coubertin (GIP EPAU)**	**"Réinventons nos cœurs de ville"**	**Territoires pilotes de sobriété foncière**
Contribution du PUCA	• création d'un centre de ressources stratégie de valorisation : • films sous la forme d'une série documentaire • communication auprès d'un public large • convention de financement non précisée • notes flashs (4 pages) destinées aux professionnels des politiques urbaines • entretiens filmés avec les acteurs des politiques de transitions • événements scientifiques (colloques, séminaires), grand public (dans des librairies et des lieux d'exposition) et auprès des services et des élus, aux échelles nationales et locales permettant de proposer une restitution in itinere des résultats.	• mise en place d'une recherche embarquée au sein de la SOLIDEO • organisation d'un cycle de séminaires acteurs/chercheurs • développement d'un centre de ressources sur l'aménagement des Jeux Olymiques et Paralympiques	• participation à la construction du dispositif en apportant un regard à la fois plus transversal (multithématiques) et en lien avec la recherche-action • rôle de coordonateur : pilotage et coordination opérationnelle du dispositif • appui en ingénierie par le PUCA • le PUCA s'éloignait un peu de ses missions habituellement centrées sur l'expérimentation et l'innovation des projets, l'équipe responsable de l'accompagnement des villes a choisi d'engager un retour d'expérience pour prendre du recul, reposer les enjeux d'un tel dispositif et en mesurer les évolutions possibles • mise à disposition d'un modèle "d'appel à projets urbains innovants" • mise en place d'un comité d'orientation spécifique • fournit un guide méthodologique et les modèles de documents • mobilisation d'un juriste pour aider les villes quant à l'articulation délicate entre interventions publiques et privées pour aboutir à une opération économiquement équilibrée • organisation d'un Forum des solutions	• accompagnement en ingénierie • accompagnement sur les 2 étapes de l'expérimentation • AMO Nationale chargée de les accompagner : • dans l'organisation et le pilotage de leur projet • dans le recrutement de compétences locales (AMO locale) par la constitution de cahiers des charges • dans la coordination de l'expérimentation entre les territoires pilote. (50% des coûts de mobilisation de ces compétences locales seront pris en charge par l'ANCT)
Critères d'évaluation	*Appel à projets indisponible*	?	• toutes les villes qui ont proposé un site ont intégré le dispositif	• la maturité et le dynamisme du projet de territoire en termes de conciliation entre sobriété foncière et développement (accueil populations, activités, services…) • l'engagement du territoire dans des démarches de transition écologique et d'adaptation au changement climatique • la volonté des acteurs locaux de s'engager dans un passage à l'opérationnel à court terme.
Résultats	• 23 systèmes territoriaux dont 5 inclus un représentant d'une ENSA	• 4 chercheurs dans un projet de L'université Paris-Est dont l'ENSA Paris-Est est une composante	• 112 villes ont proposés un site et elles toutes été retenues sur 222 villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville	• 7+5 territoires pilotes

	Les expérimentations anticipatrices			
	BIM CIM TIM	**BIM-Maquette numérique**	**REHA : La réhabilitation globale des logements**	**REHA-Héritages**
Objectifs et Mots clés	• référencer et expérimenter des processus de construction, de requalification et de réhabilitation utilisant le BIM, ainsi que des processus d'aménagement, de programmation, de gestion des territoires denses ou non denses utilisant le CIM et le TIM pour améliorer significativement le rapport coûts bénéfices sur l'ensemble de la durée de vie des bâtiments des opérations d'aménagement et infrastructures de la ville pour en améliorer la conception	• démontrer l'apport du BIM sur l'amélioration du ratio coût/bénéfice du projet et sur le développement du travail collaboratif.	• session 1 : requalification de l'Habitat Collectif à haute performance énergétique • session 2 : requalification à haute performance énergétique de l'habitat • session 3 : la réhabilitation lourde des logements un levier de la qualité architecturale, urbaine et environnementale	• comment réhabiliter des patrimoines de logements qui nécessitent une attention particulière en raison de leurs spécificités patrimoniales, architecturales ou constructives ?
Acteurs visés	Bonnes pratiques : • un ensemble cohérent de partenaires : architectes, urbanistes, concessionnaires, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, partenaires financiers, etc. Cas des Processus, concepts, idées, services : • représentants de la MOE (urbanistes, architectes, BET, etc.), concessionnaires, entreprises, etc.	Bonnes pratiques : • des maîtres d'ouvrage publics ou privés ou sociaux, et s'ils le souhaitent, avec un ensemble cohérent de partenaires : architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, partenaires financiers, etc. Processus, Concepts, Idées, Services : • les porteurs de proposition	• session 1 : un binôme associant maître d'œuvre (architecte, BET thermique acoustique, designer…) et un partenaire industriel est un minimum requis. Néanmoins, chaque équipe sera libre de compléter ce tandem par un groupe de compétences singulier (entreprises, urbaniste, paysagiste, écologue, organisme financeur, société de gestion, d'exploitation, de maintenance…) au regard du(des) cas d'étude choisi(s) et de leur(s) contexte(s) (urbain, paysager, technique, social…).	Sélection d'opérations (MOA publics et privés) puis d'équipes candidates (non connues)
Partenaires	• France Stratégie • Union Sociale pour l'Habitat • Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies • France urbaine • Club de l'amélioration de l'Habitat • Union Nationale des Syndicats Français des Architectes • Association Nationale des Elus en charge du sport	• Association des Responsables de Copropriétés • Association des régions de France • Caisse des Dépôts et Consignation • Union Sociale pour l'Habitat	REHA 1 et 2 : • Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), • Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) • Union Sociale pour l'Habitat (USH) • Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) • Centre National des Œuvres Universitaires et Sociales (CNOUS) • ADOMA • ARC (Association des Responsables de Copropriété)	• ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires • ministère de la Culture • Agence nationale de l'habitat (ANAH) • Union sociale pour l'Habitat (USH) • Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) • Action Logement • Banque des Territoires • Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) • Association nationale des architectes des Bâtiments de France (ANABF) • Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions publiques (MIQCP) • Fédération nationale des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement (FNCAUE) • France Ville durable, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) • CEREMA
Nature de la procédure	• appel à propositions de « pratiques exemplaires » et d'expérimentations autour de la mise en œuvre du BIM (Building Information Modeling), CIM (City Information Modeling), TIM (Territory Information Modeling)	• appel à propositions de "bonnes pratiques" et d'expérimentations	• consultation de soutien à l'innovation en vue d'expérimentations - programme national d'expérimentation	• programme national d'expérimentation et de recherche : un volet études ; un état de l'art scientifique ; un volet évaluation

	Les expérimentations anticipatrices			
	BIM CIM TIM	**BIM-Maquette numérique**	**REHA : La réhabilitation globale des logements**	**REHA-Héritages**
Contribution du PUCA	Pratiques Exemplaires en cours ou terminées : • aide vis-à-vis des coûts liés à l'évaluation, à l'édition et à la publication des documents qui en découlent. • dispositif de valorisation à plusieurs niveaux : des experts mandatés par le PUCA visiteront le projet pour affiner l'évaluation faite ; publication des rapports d'évaluation colloque de présentation aux maîtres d'ouvrage publics, sociaux ou privés ; reportages audiovisuels sous forme d'entretiens auprès des équipes lauréates Cas des processus, Concepts, Idées, Services pouvant conduire à des expérimentations : • présentations à des maîtres d'ouvrage (publics, sociaux ou privés) qui pourront s'en servir pour leurs propres opérations. • signature d'un protocole d'expérimentation entre le maître d'ouvrage et le PUCA et d'une convention d'expérimentation entre le maître d'ouvrage, le ou les lauréats choisis par appel d'offre restreint selon les termes des articles R2172-33 et R2172-34 du Code de la commande publique et le PUCA • lancement d'une consultation pour référence des AMO capable d'accompagner les collectivités locales et les MOA dans les démarches expérimentales du programme BIM CIM TIM • les maîtres d'ouvrage ayant établi un protocole d'expérimentation avec le PUCA pourront solliciter l'administration (PUCA) pour toute demande particulière de dérogation aux autres Codes, notamment de la Construction et de l'Habitat (CCH), de l'Energie et de l'Urbanisme.	• aides relatives aux coûts liés à l'évaluation et à la valorisation • les maîtres d'ouvrage signeront un protocole d'expérimentation avec le Puca • convention d'expérimentation • « suivi-évaluation » par un « suiveur » désigné par le Puca. Il examinera notamment l'évaluation coûts/bénéfices effectuée par le maître d'ouvrage • chaque suivi-évaluation fera l'objet d'une publication qui abondera l'observatoire national • réalisation de cahiers d'analyse transversaux • soutien à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse architecturale et technique des offres • mobilisation d'une tierce-expertise, à la charge du maître d'ouvrage, pour sécuriser les propositions, dans le cas où celles-ci demanderaient des dérogations au cadre réglementaire existant et apportera, ainsi, son soutien technique à un « facilitateur », désigné ; pour les bonnes pratiques : • l'ensemble des coûts liés à l'évaluation, à l'édition et à la publication d'un « cahier de bonne pratique » spécifique pour chacun des dossiers lauréats. • dispositif de valorisation à plusieurs niveaux : constitution et la publication des « cahiers de bonne pratique », papier et numérique et dans la presse professionnelle sous forme de « cahiers techniques » ; colloques réguliers de présentation aux maîtres d'ouvrage publics, sociaux ou privés ; reportages audiovisuels sous forme d'entretiens auprès des équipes lauréates	• les propositions retenues dans le cadre de cette consultation feront l'objet de réalisations expérimentales. Ces opérations pourront porter sur les bâtiments- support de la consultation et sur d'autres immeubles proposés par des maîtres d'ouvrages publics ou privés (bailleurs sociaux, copropriétés…) ayant la volonté de s'inscrire dans une démarche d'expérimentation • PUCA signe avec le maître d'ouvrage un protocole d'expérimentation Dans le cadre de l'article 75 du Code des Marchés Publics, les maîtres d'ouvrage sociaux pourront consulter les lauréats pour réaliser des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux selon une procédure de mise en concurrence limitée aux seuls lauréats du programme national REHA.	• mise en place des dispositifs d'expérimentation sur les sites-pilotes • lancement des groupes de travail thématiques
Critères d'évaluation	• qualification de l'équipe : la compétence, les références, le champ des spécialités des membres de l'équipe et ses capacités à restituer les résultats d'expérimentation • reproductibilité et adaptabilité • adéquation à la méthode d'auto-évaluation BIM CIM TIMétric	• qualification de l'équipe : la compétence, les références, le champ des spécialités des membres de l'équipe et ses capacités à restituer les résultats d'expérimentation. • reproductibilité et adaptabilité	Session 1 : • insertion urbaine (orientation du bâtiment par rapport aux services et transports, traitement des accès et accessibilités, aménagements des abords de l'immeuble, jardin…) • qualité architecturale (revalorisation globale : façade, balcons, modénatures, matériaux, ambiances lumineuses, en cas d'intervention sur les espaces intérieurs : qualités spatiales des entrées, couloirs, locaux communs…) • qualité d'usage (confort d'hiver, confort d'été, fonction et aménagements des espaces au regard de la population occupante et de ses habitudes de vie…) • excellence énergétique (équipements et matériels, performances thermiques et acoustiques…) • performance environnementale (réduction des gaz à effet serre, économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables…) • efficience économique et sociale (coût tolérable d'investissement, d'exploitation et de maintenance, entretien, baisse des charges…) • qualification de l'équipe • faisabilité du projet • reproductibilité et adaptabilité des solutions proposées • originalité de la proposition	?
Résultats	• candidatures reçues : 3 au titre des pratiques exemplaires et 14 expérimentations • lauréats 3 au titre des pratiques exemplaires et 7 expérimentations (dont 2 avec une agence d'architecture mandataire, les autres des entreprises générales : Eiffage, Vinci, etc.) +3 en attend compléments (dont une avec agence d'architecture)	Au total en 2019 (programme permanent) : • PCIS (expérimentations) : 23 dont 3 portées par 2 agences différentes • 20 bonnes pratiques	• Session 1 : 17 équipes lauréates ont pour mandataire une agence d'architecture à l'exception d'un 1BET • Session 2 : 8 lauréats et 3 mentions toutes ont pour mandataire une agence d'architecture • Session 3 : 23 dossiers présentés, 9 lauréats toutes ont pour mandataire une agence d'architecture	?

	Les concours et appels à projets				
	AMITER - Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels	**Engagés pour la qualité du logement de demain (GIP EPAU)**	**Europan (GIP EPAU)**	**Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer - OPHROM**	**Un Toit pour Tous en Outre-Mer**
Objectifs et Mots clés	• faire émerger des projets adaptés au risque auquel le territoire est exposé et des solutions pour réduire sa vulnérabilité, permettant ainsi son développement durable (économique, résidentiel, touristique, etc.) par la réalisation d'opérations de renouvellement urbain exemplaires	• expérimenter des solutions permettant de concilier une plus grande qualité d'usage dans le logement avec les impératifs de sobriété écologique et d'excellence architecturale, urbaine et patrimoniale • accompagner des porteurs de projets qui souhaitent tester de nouvelles modalités techniques, procédurales et contractuelles de production du logement	• favoriser l'expression d'idées architecturales et urbaines nouvelles autour de problèmes communs aux villes européennes • animer un débat entre les réseaux professionnels et les municipalités à l'échelle de l'Europe • promouvoir les jeunes talents et leur ouvrir la possibilité d'accéder à des réalisations • expérimenter à travers ces réalisations des méthodes innovantes d'élaboration des projets urbano-architecturaux qui permettent de prendre en compte les points de vue des différents acteurs, de se confronter aux contraintes normatives et réglementaires et de les faire évoluer afin de concrétiser les idées novatrices dans la réalité	• encourager l'émergence de solutions nouvelles adaptées aux spécificités des Outre-mer, que ce soit en matière de matériaux bio-sourcés, de procédés constructifs résilients, de sobriété énergétique comme en matière d'usages, ou bien encore en revalorisation de patrimoines en déshérence	• expérimenter de nouveaux modes de conception et de construction à même d'offrir un habitat digne aux plus démunis à un coût supportable pour les territoires de Guyane et Mayotte
Acteurs visés	• appel à sites : collectivités • concours est ouvert largement aux concepteurs de l'urbain : architecte, urbaniste, paysagiste • des équipes pluridisciplinaires sont attendues pour couvrir les enjeux soulevés	Expérimentation : • équipe composée à terme d'un architecte, d'un maître d'ouvrage et d'une collectivité.	ouvert à tous les jeunes professionnels émergeants de la conception : • de disciplines connexes : architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, artistes • et/ou d'autres domaines pertinents : sociologie, géographie, biologie, environnement, écologie... • et/ou à un ou plusieurs étudiants titulaires d'une licence ou équivalent en architecture ou dans d'autres disciplines connexes ou d'autres domaines pertinents • chaque membre de l'équipe doit être âgé de moins de 40 ans à la date limite de rendu des projets	• mandataire de l'équipe : un architecte habilité à construire en son nom propre • des compétences et références a minima dans les domaines suivants : architecture ; • environnement ; • construction parasismique et anticyclonique ; • construction en climat tropical. • participation de représentant des filières de construction locales et d'entreprises locales de construction encouragée • compétences dans le domaine du montage d'opérations de logements aidés aux Antilles recommandées sans être obligatoires	Des groupements composés a minima : • de maîtres d'œuvre dont au moins un architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes en France ou autorisé à exercer en France, • d'entreprises de constructions et/ou fabricants industriels de composants structurels du bâtiment • d'un bureau d'ingénierie en capacité de faire l'évaluation de la robustesse et la performance des propositions émises par les équipes eu égard aux objectifs réglementaires et normatifs applicables, en matière de construction aux deux territoires et de justifier les mesures dérogatoires proposées • dans la mesure du possible, il est demandé que le groupement comprenne un maître d'ouvrage prêt à expérimenter le projet présenté par le groupement. • il est recommandé, sans être obligatoire que les groupements s'attachent les compétences d'as-sociations ou autres structures coopératives compétentes dans l'accompagnement des habitants à l'auto-construction ou l'auto-finition, et à la participation habitante

	Les concours et appels à projets				
	AMITER - Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels	**Engagés pour la qualité du logement de demain (GIP EPAU)**	**Europan (GIP EPAU)**	**Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer - OPHROM**	**Un Toit pour Tous en Outre-Mer**
Partenaires	• Cerema • Direction générale de la prévention des risques (DGPR)	Porteurs du programme : • Ministère de la Culture • Ministère chargé du logement Opérateur : • GIP EPAU Partenaires : • Banque des territoires • Ordre des architectes • Cité de l'architecture et du patrimoine • Union sociale pour l'habitat • Agence nationale de la cohésion des territoires • Action logement • Agence nationale pour la rénovation urbaine • Agence nationale de l'habitat • PUCA • MAF • MIQCP • Fédération nationale des CAUE •Réseau des Maisons de l'Architecture • IDHEAL • CERQUAL • Réseau national des Aménageurs	/	• DEAL Martinique	• ministères du logement et de l'Outre-mer • Action Logement
Nature de la procédure	• concours d'idées national : un appel à manifestation d'intérêt adressé aux collectivités à participer au programme • concours d'idées adressé aux professionnels	Appel à manifestation d'intérêt décline les objectifs suivants : ● Adapter le logement aux enjeux de demain en terme d'usages et de transition écologique ; ● Permettre l'adaptation continue des logements dans le temps ; ● Penser l'insertion des opérations dans leur environnement urbain et territorial ; ● Proposer des solutions innovantes en particulier pour adapter de manière durable et abordable le logement construit au cours de la seconde moitié du XXe siècle ; ● Tester, expérimenter les modes de faire et les organisations des acteurs de la production du logement pour améliorer la qualité du logement et de l'habitat, tout en maîtrisant son coût ; ● Révéler et accompagner les évolutions contractuelles des différents process expérimentaux ; ● Capitaliser, évaluer, transmettre et diffuser les pratiques pour assurer leur reproductibilité.	• concours d'idées d'architecture et d'urbanisme suivi de réalisations	• concours ouvert à des équipes de concepteurs en vue d'inventer des voies nouvelles pour réaliser les quartiers de nouveaux logements identifiés	• appels à propositions

	Les concours et appels à projets				
	AMITER - Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels	**Engagés pour la qualité du logement de demain (GIP EPAU)**	**Europan (GIP EPAU)**	**Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer - OPHROM**	**Un Toit pour Tous en Outre-Mer**
Contribution du PUCA	• indemnité forfaitaire de 2 000 € pour les équipes qui concourent à la phase 2 ; 16 000 € pour chaque équipe lauréate ; 8 000 € pour les mentionnés ; 7 000 € de surprime pour 3 équipes parmi les lauréats qui recevront un grand prix national • organisation une première réunion d'échanges avec les collectivités, leurs partenaires, dont les services dé-concentrés de l'Etat et les équipes primées pour inciter es villes et/ou aménageurs ayant proposé des sites aux concours à confier des suites opérationnelles aux équipes primées	• accompagnement spécifique et personnalisé du GIP EPAU pour lever les freins et blocages à la conception et à la production de logements abordables et de qualité • valorisation des outils, méthodes, process ayant fait leurs preuves • possibilité de déposer un dossier auprès des Directions régionales de la Caisse des Dépôts pour soutenir l'opération en ingénierie • reconnaissance par le sceau de l'excellence Engagés pour la qualité du logement de demain • groupe d'experts mobilisé dans le cadre de la démarche d'évaluation, afin de révéler les points d'innovation et d'inventivité (incubateur) • possible soutien financier pourra être complété par les financements des partenaires du programme • un programme de recherche architecturale et d'une valorisation au plan national mené en lien avec les projets d'expérimentations dans la perspective d'observer la manière dont se conçoivent les logements. Les Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), leurs laboratoires de recherches et les chaires partenariales seront mobilisés afin d'accompagner le processus	• récompense fixée à 12 000 € pour les équipes lauréates • récompense fixée à 6 000 € pour les équipes mentionnées • mise en œuvre de moyens pour inciter les villes et/ou aménageurs ayant proposé des sites aux concours à confier des suites opérationnelles aux équipes primées. Les suites opérationnelles comprennent un ensemble d'actions, développées comme étapes : workshops, études préalables, études opérationnelles, constructions et dans un cadre contractuel.	les équipes admises à concourir : • 5 000 € d'indemnité pour couvrir leurs frais de participation à un workshop • 25 000 € de gratification pour les lauréats • deux expositions des résultats de la consultation • séminaires d'échange autour des projets lauréats avec les professionnels de la maîtrise d'ouvrage, les entreprises et filières locales et les différentes experts susceptibles d'être intéressés par les innovations développées • intégralité des projets consultable sur le site internet du PUCA et valorisée dans le cadre de la publication d'un ouvrage dédié	• 15000€ par équipe admise à concourir pour couvrir notamment les frais de déplacement à la visite de site et à l'audition prévues • les lauréats : une prime de 30 000 € et ils se verront attribuer un financement dans la limite de 70 000 € par Action Logement pour la mise au point des projets, sous réserve d'une contractualisation avec Action Logement Services

	Les concours et appels à projets				
	AMITER - Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels	**Engagés pour la qualité du logement de demain (GIP EPAU)**	**Europan (GIP EPAU)**	**Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer - OPHROM**	**Un Toit pour Tous en Outre-Mer**
Critères d'évaluation	?	• La localisation du projet dans son contexte urbain ou territorial ; • La description du projet ; • Les parties prenantes engagées dans le processus ; • La problématique d'expérimentation envisagée, et son périmètre ; • Les outils de recherche mobilisés le cas échéant ; • Les innovations poursuivies : il sera explicité la manière dont l'expérimentation permet d'inventer de nouveaux démonstrateurs de la conception et de la production des logements à prix abordable ; • Les modalités envisagées pour garantir tout au long du processus la qualité architecturale et d'usage des logements, répondant aux objectifs de la transition écologique et aux évolutions des modes de vie ; • Les attendus en matière d'accompagnement durant le déroulé de l'AMI.	jury 1 : • évalue les propositions selon le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 18 et présélectionne autour de 25% maximum des projets rendus ou au moins 3 jury 2 : • pertinence des réponses apportées par le projet aux questions soulevées par le thème « Resourcer » • capacité du projet à relier l'échelle du territoire (urbain, périurbain, rural…) à l'échelle de proximité des lieux, en croisant paysage, urbain et architecture • relation entre les idées du projet et le contexte du site • soin avec lequel les ressources naturelles locales, les changements et risques climatiques et le milieu habité sont pris en compte • pertinence du programme proposé sur la mixité, l'inclusivité et les évolutions des usages, au regard des demandes du cahier des charges • potentialité d'intégration dans un processus urbain complexe des différents acteurs	• qualité architecturale et d'insertion urbaine et environnementale appréciée notamment en regard de la qualité d'usage, de la qualité des ambiances et du rapport aux espaces extérieurs. • adéquation des propositions aux attentes, contraintes et exigences de la(des) fiche(s) de lot Robustesse des réponses aux sollicitations extrêmes (sismiques, cycloniques, mouvements de terrain…) • contribution pour le développement de filières constructives valorisant ressources et savoir-faire locaux. • potentiel d'adaptation à la diversification ultérieure des attentes et qualité du processus proposé pour accompagner ces transformations. • économie générale des propositions (coûts de sortie et gains escomptés à terme) et pragmatisme des montages éventuellement proposés pour leur financement.	performance économique (optimum coût/confort) qualité constructive : • capacité du projet à répondre aux exigences de résultats de la réglementation sismique, cyclonique et thermique applicable au territoire concerné • réplicabilité du système constructif : soit sa capacité à être produit à grande échelle à moindre coût soit par application d'un process au moins partiellement industrialisable, soit par la facilité de mise en œuvre de produits accessibles par des personnes peu voire pas qualifiées, soit par une combinaison des deux, • le potentiel de modularité, adaptabilité, évolutivité du modèle constructif qualité d'usage • adaptation de la conception de l'habitat au mode de vie local et capacité de la proposition à optimiser à moindre coût la réponse apportée aux exigences techniques minimales de confort et d'hygiène relevant de la définition du logement décent. • qualité de la réponse apportée aux enjeux de maintenance et bon entretien de la construction par les habitants et capacité d'adaptation à l'évolutivité des besoins du ménage occupant qualité environnementale • aptitudes du projet à mobiliser les ressources et potentiels locaux pour en réduire l'empreinte environnementale et en hausser le niveau de confort • capacité du projet à s'intégrer harmonieusement aux contextes urbains et/ou paysagers des territoires visés pour son développement développement local • dispositions de la proposition contribuant au développement d'un écosystème local en capacité de massifier la solution constructive : filières matériaux, process constructifs susceptibles de participer à la création d'entreprises locales, facilités de mise en œuvre permettant le développement de chantiers d'insertion, accompagnement à la formation de demandeurs d'emplois, etc.)

	Les concours et appels à projets				
	AMITER - Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels	**Engagés pour la qualité du logement de demain (GIP EPAU)**	**Europan (GIP EPAU)**	**Opérations d'Habitats Renouvelés en Outre-Mer - OPHROM**	**Un Toit pour Tous en Outre-Mer**
Résultats	1ere phase du concours : • 91 équipes pluridisciplinaires candidates (architecture, aménagement, risques, paysages, etc.) et 123 dossiers (des équipes ont candidaté sur plusieurs sites) • 65 équipes sélectionnées 2eme phase : • 7 équipes lauréates • 3 prix spéciaux Grand-prix nationaux • 8 équipes mentionnées • 3 équipes citées	• 97 projets lauréats, représentant un total de près de 9 000 logements sur les territoires métropolitain et ultramarins. Ils représentent un large panel d'acteurs, de territoires et de leviers d'innovation sur toute la chaîne de production du logement : innovations constructives (usage de matériaux biosourcés et structuration de filières locales, réemploi de matériaux, fortes ambitions de décarbonation…) ; transformation des modes de faire (redéfinition de la place de la maitrise d'œuvre, montages innovants, multiplication d'espaces communs et des modes de gestion dans la durée, transformation des contraintes foncières en opportunités…) • 20 projets lauréats ont été choisis par le comité national de sélection en mars 2022 pour être spécifiquement accompagnés dans le cadre de l'incubateur du programme.	Europan 17 : • 49 lauréats • 52 mentionnés • 57 mentions spéciales • parmi 815 projets déposés sur le thème Villes Vivantes 2	• 15 équipes candidates • 10 admises à concourir • 4 lauréats • 3 mentions	• 16 équipes admises à concourir • Mayotte : 3 lauréats et 2 mentions • Guyane : 3 lauréats et 2 mentions

	Les programmes itératifs et exploratoires					
	L'énergie en "commun" : les nouvelles coopérations locales autour de l'énergie	**Les nouveaux modèles économiques urbains**	**Les nouveaux modèles de l'aménagement**	**Les situations "bloquées" d'accès au logement social**	**Le vieillissement et les inégalités sociales (ELVIS)**	**Les savoir-faire habitants en faveur de la transition écologique dans la fabrique de la ville**
Objectifs et Mots clés	• identification et analyse des initiatives à caractère expérimental ou pérenne, portées par des acteurs collectifs publics ou privés, à fort ancrage local ou à inscription territoriale plus large, qui semblent dessiner un vaste mouvement qui, se revendiquant de la transition écologique, renouvelle les liens entre énergie, citoyens et territoires	• repenser la question du financement de la ville et des services urbains	• la question déstabilise le monde de l'aménagement : comment adapter cette activité intense matériellement et valorisant monétairement l'artificialisation aux contraintes écologiques en cours et à venir ? Comment la rendre compatible avec les limites planétaires et le fonctionnement des grands cycles biogéochimiques ?	• identifier les blocages et les solutions pour permettre l'accès au logement social à ces ménages « bloqués » sans introduire de nouveaux mécanismes de mise en concurrence des demandeurs	• étude longitudinale sur le vieillissement et les inégalités sociales (ELVIS)	• les savoir-faire habitants en faveur de la transition écologique dans la fabrique de la ville

	Les programmes itératifs et exploratoires					
	L'énergie en "commun" : les nouvelles coopérations locales autour de l'énergie	**Les nouveaux modèles économiques urbains**	**Les nouveaux modèles de l'aménagement**	**Les situations "bloquées" d'accès au logement social**	**Le vieillissement et les inégalités sociales (ELVIS)**	**Les savoir-faire habitants en faveur de la transition écologique dans la fabrique de la ville**
Acteurs visés	Des équipes de recherche quel que soit leur statut : • peuvent être portés par des structures publiques de recherche (laboratoires, universités, autres établissements publics à caractère scientifique, CNRS, écoles d'architecture, etc.) • ou par des structures privées (bureaux d'études dotés de compétences en recherche, etc.)	• étude confiée à (saison 1) : • Ibicity (Agence de conseil et expertise en économie urbaine) • Acadie (coopérative associant des consultants géographes, sociologues, politistes et urbanistes) • Espelia (cabinet de conseil pour la performance publique) • étude confiée à (saison 2,3,4 et 5) : • Ibicity • Partie Prenante (conseil en Stratégie territoriale, étude de marché et sondage) • Espelia	• recherche confiée à des chercheurs du laboratoire de l'Ecole des Mines de Paris (ISIGE)	• recherche placée sous la responsabilité scientifique de deux co-porteurs de la Chaire PUBLICS des politiques sociales du Laboratoire de sciences sociales Pacte, Université Grenoble Alpes, abritée par la Fondation UGA ; assistés d'une statiscienne et d'une ingénieure de recherche	• porté par l'Unité de Recherche sur le Vieillissement (URV) de la Caisse nationale de l'Assurance retraite	• étude-action confiée à l'Atelier Approches (Atelier d'urbanisme)
Partenaires	• Ademe	Organismes financeurs : • ADEME • Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité • Banque des Territoires • Institut pour la Ville Durable	• Institut CDC pour la recherche • Banque des Territoires • ANCT.	• Union Sociale pour l'Habitat • GIP SNE (Système National d'Enregistrement de la Demande)	• financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ; l'assurance retraite • Université de Lille, Institut national d'études démographiques (ined) • Université de Tours • ANR • Institut de la longévité, des vieillesses et du vieillissement	• Fondation de France
Nature de la procédure	• Appels à propositions recherche (2 éditions)	• étude sur les nouveaux modèles économiques urbains	• des études de terrain & expérimentation : autour de l'élaboration d'un bilan écologique d'aménagement	• recherche-action	• projet de recherche pluriannuel et pluridisciplinaire	• étude-action : réaliser des études de cas de projets inspirants ; approfondir le socle théorique ; produire une note de synthèse sur les savoir-faire ; définir un projet prototype pour tester comment intégrer ces savoir-faire
Contribution du PUCA	• contractualisation • subvention	• contribution au financement de l'étude lors de la saison 1 • accompagnement sur les saisons 3, 4 et 5.	• coordonnateur • valorisation • subvention ?	Cette recherche est co-financée à part égales par trois structures : • Union Sociale pour l'Habitat (USH) • GIP SNE (Système National d'Enregistrement de la Demande) • Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), via le PUCA	?	• financée par le PUCA et la Fondation de France
Critères d'évaluation	• la pertinence et le caractère novateur au regard des questions posées dans la consultation • la qualité scientifique et technique et la rigueur de la méthode proposée • l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs proposés • le bénéfice collectif des résultats escomptés	?	?	?	?	?
Résultats	1ere édition : • 7 propositions reçues (dont 0 portées par une ENSA mais 1 par une agence d'architecture qui n'a pas été retenue) • 4 projets engagés	• 4 rapports et une synthèse	• publications • séminaire de restitution	*En cours (2024-2027)*	• organisation d'un colloque de clôture (2025)	/

	Les collaborations stratégiques			
	Les défis économiques du foncier et du logement abordables	**La vente HLM en France**	**Besoins en logements à l'heure de la transition écologique (BEL)**	**Les situations "bloquées" d'accès au logement social**
Objectifs et Mots clés	• face à la montée des prix du foncier et de l'immobilier dans de nombreux territoires et des effets directs sur la difficulté à produire du logement abordable dans un contexte de nécessaire sobriété foncière, une coalition d'acteurs s'est constituée afin d'approfondir et d'améliorer la connaissance de ce phénomène et de ses conséquences	• mieux connaître et mieux comprendre les objectifs, les mécanismes et les conséquences de la cession de logements sociaux en France, qu'il s'agisse des stratégies des pouvoirs publics, des bailleurs et des ménages acquéreurs ; de la trajectoire des biens vendus, ou de l'impact des politiques de vente sur les marchés du logement.	• renouveler les approches sur les besoins en logements en y intégrant à la réponse l'impératif écologique et les crises climatiques à venir	• s'intéresser aux situations des demandeurs de logement social dont l'accès au logement social (ou la mutation au sein du parc) ne parvient pas, pour diverses raisons, à se concrétiser • identifier les points de blocages à la fois personnels (liés aux demandeurs) et institutionnels (liés aux structures qui traitent les demandes) et, si possible, les solutions pour permettre l'accès au logement social à ces ménages « bloqués » sans introduire de nouveaux mécanismes de mise en concurrence des demandeurs
Acteurs visés	• laboratoires et unités de recherche • et acteurs des territoires qui souhaiteraient prendre part au programme de recherche, en proposant un ou des terrains d'étude et/ou un partenariat avec un acteur de la recherche et/ou la mise à disposition de données et/ou une participation financière	• organismes HLM et aux collectivités locales • équipes de recherche issues de laboratoires universitaires, d'institutions de la recherche et de structures de recherche privées, notamment associatives ou coopératives. Ces équipes peuvent présenter des propositions en partenariat avec des organismes d'étude et d'observation disposant d'une expertise locale ou nationale sur le secteur du logement social.	Peuvent rejoindre l'espace de travail collectif : • les acteurs institutionnels • les producteurs de données et d'études • les chercheurs. • les équipes de recherche, quel que soit leur statut. Elles peuvent intégrer des chercheur·se·s et expert·e·s issu·es des sciences sociales (science politique, sociologie, économie, géographie, anthropologie, aménagement et urbanisme, démographie, etc.), du droit, de l'architecture, des sciences de l'ingénieur et de l'environnement, ainsi que des chercheurs et experts spécialistes tant de l'habitat et des territoires que de la transition écologique • interdisciplinarité dans la composition des équipes est fortement encouragée, de même que l'hybridation des profils, spécialisés dans le logement ou dans la transition écologique, en provenance de bureaux d'étude ou de la sphère académique. • les profils de chercheur·se·s indépendant·e·s et d'expert·e·s non académiques, engagé·e·s dans une démarche et un projet scientifiques, sont acceptés uniquement comme membres d'une équipe et ne peuvent pas être chef·fe de file	• la recherche est placée sous la responsabilité scientifique de deux chercheurs de la Chaire PUBLICS des politiques sociales du Laboratoire de sciences sociales Pacte, Université Grenoble Alpes, abritée par la Fondation UGA (soliogues et politiste), assistés d'une statisticienne et d'une ingénieure de recherche

	Les collaborations stratégiques			
	Les défis économiques du foncier et du logement abordables	**La vente HLM en France**	**Besoins en logements à l'heure de la transition écologique (BEL)**	**Les situations "bloquées" d'accès au logement social**
Partenaires	Les commanditaires du programme : • l'AORIF-Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France • Association nationale des Etablissements publics fonciers locaux (ANEPFL) • AURA Hlm Auvergne-Rhône-Alpes • Banque des Territoires • Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) • Fédération nationale des coopératives Hlm • Fédération des entreprises sociales pour l'habitat • Fédération des offices publics de l'habitat, • Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts • Institut des hautes études pour l'action dans le logement (IDHEAL) • Union sociale pour l'habitat (USH) Les partenaires associés au programme : • Association des petites villes de France (APVF) • CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) • Confédération générale du Logement (CGL) • Confédération nationale du Logement (CNL) • Confédération syndicale des Familles (CSF) • Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) • Fonciers en débat • France Urbaine • Intercommunalités de France-AdCF • Laboratoire des initiatives foncières et territoriales (LIFTI) • Réseau des jeunes chercheurs du Foncier (RCJF) • Réseau recherche habitat-logement (RÉHAL) • Villes de France	porté et financé par un collectif de commanditaires (dont le PUCA) : • Banque des Territoires • Fédération des coopératives Hlm • Fédération des entreprises sociales pour l'habitat • Fédération nationale des offices publics de l'habitat • Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts • Procivis-UESAP • Union sociale pour l'habitat (USH) autres partenariats : • Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) • Agence nationale de la cohésion des territoires • Association des communautés de France (AdCF) • Assemblée des départements de France (ADF) • Association des maires de France et présidents d'Intercommunalités (AMF) • CLCV (consommation, logement et cadre de vie) • Confédération nationale du logement (CNL) • Confédération syndicale des familles (CSF) • Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) • Fondation Abbé Pierre (FAP) • France Urbaine • Réseau des acteurs de l'habitat • Réseau recherche habitat-logement (REHAL) • Villes de France	• Union Sociale pour l'Habitat (USH) • Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) • Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) • au fil du projet d'autres acteurs parties prenantes du sujet : • grandes agences de l'Etat, associations de collectivités, associations de solidarité, etc.	co-financée à part égales par trois structures : • Union Sociale pour l'Habitat (USH) • GIP SNE (Système National d'Enregistrement de la Demande) • Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), via le PUCA
Nature de la procédure	• appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs des territoires et un appel à propositions de recherche • six recherches, d'une durée de trois ans	• appel à manifestation d'intérêt adressé aux organismes HLM et aux collectivités locales qui, sur les territoires souhaiteraient participer au programme de recherche, en proposant un ou des terrains d'étude, et/ou un partenariat avec un acteur de la recherche • appel à propositions de recherche programme de recherche	• un appel à production de connaissances (études + recherches) • une plateforme d'échange sur ces connaissances	• recherche-action
Contribution du PUCA	• participation à l'ensemble de la vie du programme de recherche : élaboration du projet de recherche, secrétariat scientifique, financement et valorisation • fait partie des principaux contributeurs financiers au programme de recherche et participe activement à la discussion scientifique avec les équipes de recherches	• participation à l'ensemble de la vie du programme de recherche : élaboration du projet de recherche, secrétariat scientifique, financement et valorisation • contributions financières au programme de recherche • participation active à la discussion scientifique avec les équipes de recherches	• programme co-conçu et coporté • les financements demandés dans le cadre du programme ne pourront dépasser 130 000 euros • les lauréats de l'appel à projets signeront une convention de recherche, ou un contrat de prestation, avec l'un des commanditaires	• co-financement • valorisation

	Les collaborations stratégiques			
	Les défis économiques du foncier et du logement abordables	**La vente HLM en France**	**Besoins en logements à l'heure de la transition écologique (BEL)**	**Les situations "bloquées" d'accès au logement social**
Critères d'évaluation	?	• La qualité de l'équipe et sa connaissance des recherches et des enjeux de recherche relatifs à la thématique traitée • La pertinence et l'originalité de la problématique proposée et sa capacité à répondre aux questionnements identifiés par le programme • La crédibilité de la méthode proposée et sa faisabilité, notamment en matière d'accès aux terrains et d'intégration des acteurs des territoires à la démarche • L'adéquation des moyens mobilisés (financiers et humains) à la méthode et au calendrier proposés • La clarté des résultats attendus et la capacité du projet à contribuer aux débats de la recherche et à la fabrique des politiques publiques	• qualité et interdisciplinarité de l'équipe, et connaissance des recherches et des enjeux de recherche relatifs à la thématique traitée • pertinence, originalité et interdisciplinarité de la problématique et des cadres théorique et analytique proposés, et leur capacité à répondre aux questionnements identifiés par le programme • crédibilité de la méthode proposée et sa faisabilité, notamment en matière d'accès aux terrains et d'intégration des acteurs des territoires à la démarche • adéquation des moyens mobilisés (financiers et humains) à la méthode et au calendrier proposés • clarté des résultats attendus au regard des débats professionnels et politiques actuels, et capacité du projet à contribuer aux dispositifs de coopération acteurs-chercheurs du programme, et à la stratégie de valorisation et de contribution à la fabrique des politiques publiques • volontarisme, appétence et disponibilité de l'équipe pour l'échange et la co-construction entre pairs et avec les acteurs de la communauté • la complémentarité des approches, territoires, disciplines mobilisées entre les équipes retenues.	
Résultats	• 6 recherches, aucunes portées par ou incluant une ENSA	• 5 recherches engagées (aucune intègre une ENSA)		

	Synthèses, travaux préparatoires, prix et conférences	
	L'exode urbain ? Petits flux, grands effets	**Prix de thèse sur la ville**
Objectifs et Mots clés	•l'étude « Exode urbain : impacts de la pandémie de COVID-19 sur les mobilités résidentielles »	• récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française

	Synthèses, travaux préparatoires, prix et conférences	
	L'exode urbain ? Petits flux, grands effets	**Prix de thèse sur la ville**
Acteurs visés	• une équipe de chercheurs en sociologie et en géographie quantitative, travaillant sur les données de consultation des annonces de la plateforme leboncoin.fr en partenariat avec le CREDOC • une équipe de chercheurs en économie, travaillant sur les données des plateformes meilleursagents.com, seloger.com et sur les changements d'adresse déclarés à la Poste • une équipe de 12 chercheurs en sociologie et géographie qualitative, qui étudie six terrains ruraux, semi-ruraux ou périurbains	• jeunes docteurs qui travaillent sur les questions urbaines sous divers angles disciplinaires : sociologie, aménagement, géographie, histoire, architecture, sciences politiques, driot ou économie
Partenaires	• co-pilote l'étude avec le Réseau Rural Français	• Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement Urbanisme (APERAU Internationale)
Nature de la procédure	• dispositif de recherche	
Contribution du PUCA	• opérée par le programme POPSU Territoires • co-pilotage • co-financement	• 3000€ pour le Grand Prix • 1000€ pour les Prix spéciaux
Critères d'évaluation		• révélant des façons nouvelles ou renouvelées de saisir les enjeux contemporains de la ville, du fait urbain, et d'en appréhender les transformations, y compris selon une approche historique • contribuant à éclairer voire interpeller l'action sur la ville et les espaces urbanisés, les activités de l'ensemble des opérateurs urbains, que ce soit dans le cadre de leurs politiques publiques, de leurs pratiques professionnelles, ou de la gestion urbaine (2025)
Résultats	?	Depuis 2006 : • 1213 thèses présentées • 45 thèses primées

Annexe n°7 — Appel à propositions, Programme national d’expérimentation : La réhabilitation lourde des logements, un levier de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, PUCA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE LA CULTURE

PUCA
plan urbanisme construction architecture

PROGRAMME REHA

PROGRAMME NATIONAL D'EXPERIMENTATION

La réhabilitation lourde des logements un levier de la qualité architecturale, urbaine et environnementale

---

Appel à propositions - session 3

Cahier des charges

Lancement de l'appel à propositions : jeudi 14 novembre 2019
Remise des propositions : lundi 9 mars 2020

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, l'habitat en Mouvement

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Agence nationale de l'habitat
Anah

UNHAJ

PLANÈTE SURÉLÉVATION

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Plan Urbanisme Construction Architecture

Grande Arche de La Défense – Paroi sud
92055 La Défense cedex
www.urbanisme-puca.gouv.fr

Virginie THOMAS, directrice du programme d'expérimentation et de recherche REHA
virginie-d.thomas@developpement-durable.gouv.fr
+33 (0)1 40 81 63 65

Béatrice MAYAUD, assistante scientifique
beatrice.mayaud@developpement-durable.gouv.fr
+33 (0)1 40 81 70 89

Christophe PERROCHEAU, chargé de valorisation
christophe.perrocheau@i-carre.net
+33 (0)1 40 81 24 33

Le texte de cette consultation est disponible sur le site du PUCA et sur les sites des institutions partenaires :
www.urbanisme-puca.gouv.fr
www.union-hlm.org
www.renovation-urbaine.fr
www.anah.fr
www.ufjt.org
www.planete-surelevation.com

SOMMAIRE

1. LE CADRE ET LES OBJECTIFS DU PROGRAMME REHA

1.1 Un programme national d'expérimentation et de recherche partenarial

1.2 Un programme pour développer l'innovation dans la réhabilitation

1.3 Un guichet permanent ouvert à l'expérimentation

2. LES ENSEIGNEMENTS DU PROGRAMME

2.1 Des réalisations qui éclairent les potentiels de la réhabilitation lourde

2.2 ... et pointent les limites opérationnelles rencontrées

2.3 Une troisième session pour développer de nouvelles approches de projet

3. LES ATTENDUS DE LA SESSION 3

3.1 Assurer la transition environnementale de l'existant et construire plus

3.2 Les 5 axes d'innovation de la session

3.3 Les 19 sites sélectionnés pour ancrer territorialement les propositions

4. LES MODALITES DE LA CONSULTATION

4.1 La composition des équipes

4.2 Les critères, modalités d'examen des propositions et gratifications

4.3 Les modalités de présentation et de remise des propositions

5. LE CALENDRIER

6. LES CONTACTS

1. LE CADRE ET LES OBJECTIFS DU PROGRAMME REHA

1.1 Un programme national d'expérimentation et de recherche partenarial

Le programme REHA est porté par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), organisme national de recherche et d'expérimentation rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire, au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il est mené en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, l'Association des Responsables de Copropriétés - Planète Surélévation et le Ministère de la Culture. Il associe également dans le cadre des différentes actions menées dans le programme les services de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, des partenaires institutionnels nationaux, des professionnels de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage ainsi que des chercheurs.

- *Les partenaires institutionnels du programme*

MINISTERE DE LA CULTURE

BANQUE DES TERRITOIRES

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (USH)

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)

PLAN BATIMENT DURABLE

MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA QUALITE DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES (MIQCP)

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT (CSTB)

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES (CNOA)

PLANETE SURELEVATION

- *Les porteurs de site partenaires de l'appel à propositions REHA3 (par ordre alphabétique)*

ASSOCIATION FOYER NOTRE-DAME

ASSOCIATION 4AJ

ASSOCIATION SILLAGE

ATLANTIQUE HABITATIONS

GEDIM

GIE LA META

HABITATS JEUNES LE LEVAIN

ICF HABITAT SUD-EST MEDITERANNEE - MARSEILLE RENOVATION URBAINE

IMMOBILIERE PODELIHA

INTERREGGIONALE POLYGONE

MARTIN GESTION

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

SEQENS

TOIT ET JOIE - POSTE HABITAT

VILLE DE CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE

VILLE DE LYON

VILLE DE SAINT-LÔ

VILOGIA

1.2 Un programme pour développer l'innovation dans la réhabilitation

Le patrimoine résidentiel français, autrement dit le logement existant, représente plus de 70% du territoire national bâti. Compte tenu du rythme de son renouvellement, il formera encore en 2050 l'essentiel du parc. Il constitue à ce titre un champ majeur de la politique de la France notamment au titre de ses engagements en faveur de la transition énergétique, dont la réhabilitation est un maillon essentiel.

En association avec ses partenaires, le programme REHA s'est fondé sur une ambition : accompagner le développement de la réhabilitation lourde des bâtiments de logements, ou de bâtiments transformables en logements, dans une perspective environnementale, économique et sociale et dans l'idée d'impulser, en la matière, une nouvelle culture patrimoniale et urbaine.

Derrière le vocable *réhabilitation lourde* il y a, pour une part du parc existant, une stratégie alternative à la démolition-reconstruction - laquelle ne s'avère pas toujours possible ou pertinente - avec un bilan social et environnemental plus favorable. Il y a également une approche alternative aux rénovations thermiques, lesquelles ne redonnent pas toujours de valeur patrimoniale aux bâtiments. Il y a de nouvelles perspectives en termes de gestion favorisées par la pérennité des investissements réalisés et par la baisse drastique des consommations et son impact sur les charges.

Enfin, la réhabilitation lourde constitue une opportunité de création architecturale, particulièrement sur le patrimoine ordinaire des logements, encore mésestimé tant du point de vue de ses potentiels que de ses qualités intrinsèques, quand les patrimoines « distingué » et « industriel » disposent de savoirs constitués et d'une culture de la restauration et de la reconversion.

REHA est un programme à vocation opérationnelle qui vise à développer une approche globale et qualitative de la réhabilitation en démontrant l'intérêt d'engager des interventions qui atteignent les performances énergétiques, environnementales et de confort équivalentes ou supérieures au neuf, associées à des solutions de restructuration urbaines pérennes. Ces interventions se placent sous le signe d'un renouvellement architectural des bâtiments et des logements traités.

Dans cette perspective, le programme REHA se déploie à travers plusieurs actions :

- des appels à propositions à destination des professionnels de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de la filière afin de susciter le développement de solutions innovantes, évolutives et bas carbone, et de structurer des équipes opérationnelles pluridisciplinaires mobilisables par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ;
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le lancement, le suivi et l'évaluation des chantiers ;
- le développement d'outils facilitateurs pour permettre le montage des opérations dans leurs dimensions programmatique, financière, contractuelle, réglementaire et juridique ; le développement de connaissances au moyen d'études et de recherches ;
- une action d'animation auprès des réseaux professionnels et de co-production tant avec les praticiens qu'avec les chercheurs afin de constituer un réseau multidisciplinaire.

* Plus d'informations sur les actions du programme : http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/reha-la-rehabilitation-lourde-des-logements-un-r105.html

1.3 Un guichet permanent ouvert à l'expérimentation

Tout maître d'ouvrage, avec un projet de réhabilitation lourde, qu'il soit issu de la sphère publique ou de la sphère privée peut, indépendamment des appels à propositions, solliciter le PUCA pour inscrire son opération dans le cadre du programme national d'expérimentation et de recherche REHA.

Pour cela, il peut contacter le PUCA ou lui adresser directement sa demande. Après examen du dossier (site et bâtiments, programme de l'opération et de ses ambitions, ...) une commission statue sur l'adéquation du projet avec les objectifs poursuivis par le programme REHA. Après validation, un protocole d'expérimentation est élaboré, puis signé entre le maître d'ouvrage et le PUCA. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage publics peuvent lancer une consultation restreinte aux équipes lauréates du programme.

Code de la commande publique

Applicable aux marchés lancés à compter du 1er avril 2019

Titre VII : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS

CHAPITRE II : REGLES APPLICABLES A CERTAINS MARCHES EN FONCTION DE LEUR OBJET

Section 4 : Marchés réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux

ARTICLE R2172-33

Pour la réalisation d'ouvrages issus de projets retenus par l'Etat dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation, l'acheteur peut passer des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux, sur certains de ces ouvrages afin d'en vérifier la pertinence.

ARTICLE R2172-34

Ces marchés sont conclus au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions du présent livre, limitée à des opérateurs économiques choisis parmi ceux dont les projets auront été sélectionnés par le jury du programme public national, après publication d'un avis de marché.

Un protocole d'expérimentation est passé entre l'acheteur et l'organisme public responsable du programme national.

2. LES ENSEIGNEMENTS DU PROGRAMME

2.1 Deux sessions et des réalisations qui donnent à voir les potentiels de la réhabilitation lourde...

Deux sessions assorties de réalisations ont permis de démontrer qu'il est possible et pertinent d'engager des réhabilitations lourdes avec des bénéfices environnementaux incontestables et des débouchés économiques importants (10 000 logements réhabilités avec un objectif de performance globale représentent 800 M€ de travaux générés, 100 GWh/an d'énergie économisée, soit l'équivalent des émission annuelle GES de 3000 habitants). Ces réalisations offrent en outre de nouvelles perspectives pour les gestionnaires par la pérennité des investissements, par la baisse drastique des consommations et son impact sur les charges.

Actuellement, plusieurs chantiers sont en cours et des opérations en phase de montage. Il s'agit d'opérations de logements incluant des objectifs énergétiques et de confort équivalents au neuf. A la différence des rénovations énergétiques, ces réhabilitations lourdes comprennent la création de surfaces nouvelles, soit pour adapter l'offre de logements à la demande locale ou aux standards actuels, soit pour créer de nouveaux logements sans charge foncière pour répondre aux besoins dans les zones tendues. La création de ces surfaces est un facteur d'équilibre économique, propre à rendre ainsi faisable toute l'opération. Classiquement il s'agit de programmes habités de logement social pour lesquels une réflexion et des solutions relatives à la gestion des déménagements ou l'organisation avec des logements tiroirs, font du montage et du chantier, pour les habitants et le maître d'ouvrage, des éléments prééminents pour l'opération.

Ces chantiers, tous lancés par des opérateurs à forte culture d'innovation, sont aidés par l'ensemble des acteurs locaux, conscients que les exigences se sont déplacées vers l'urbain et la qualité résidentielle, avec des apports considérables. Autre voie d'attrait : leur inscription dans une dynamique globale, avec une prise en compte de leur environnement immédiat et une mise à niveau de l'usage, de l'image et de la gestion. Dit autrement, les maîtres d'ouvrage y voient une manière efficace de réutiliser et de valoriser les potentiels de certains segments de leur patrimoine.

2.2 .... et pointent les limites opérationnelles rencontrées.

Si le programme REHA a permis de démontrer que ces opérations sont pertinentes, les réhabilitations lourdes se heurtent, plus qu'elles n'intègrent, aux dispositions et cadres existants auxquels elles font appel, au premier rang desquels un cadre d'intervention prévu pour le neuf ou la réhabilitation « classique » mais non adapté à la réhabilitation lourde. En effet, les réhabilitations lourdes sont des opérations atypiques qui bousculent les catégories classiques des constructions neuves / réhabilitations / démolitions car elles mixent le plus souvent les trois en un ensemble qui n'est pas défini.

Parmi les freins rencontrés, figure l'absence d'anticipation des délais pour négocier et mettre en œuvre les fréquentes modifications des documents d'urbanisme locaux rendues nécessaires par des projets qui optimisent les potentiels des patrimoines fonciers et bâtis. Ces interventions, qui transforment les dimensions urbaine, architecturale et typologique, posent la question du statut des bâtiments et des logements ainsi créés. Pour les logements sociaux, comment financer ces nouveaux « objets » ? Par ailleurs, des interrogations liées au conventionnement / déconventionnement en cas de modification des typologies des logements subsistent.

Les montages et financements de ces opérations, rapidement qualifiés de « mille-feuilles » au sens propre comme au sens figuré, nécessitent l'assemblage de 8 à 12 produits financiers en moyenne répartis entre prêts, fonds propres et subventions. En outre, ces projets à temporalité longue qui sont soumis à des financements et subventions disponibles au moment de la décision d'investir restent tributaires de la disponibilité des fonds lorsque le montage et l'opération sont terminés.

Les projets, majoritairement situés sur des fonciers « capables », prévoient systématiquement une composante construction neuve qui souvent ne se réalise pas. Cette composante neuve, vecteur de l'équilibre financier de l'opération, bute sur l'absence d'un cadre permettant la sécurisation des acteurs (juridique, assurantiel, politique...). Ce point est le principal écueil au déploiement des réhabilitations lourdes.

Enfin, ces réhabilitations complexes sont des opérations à logique co-productive où la mise en commun des compétences de conception (habitante, maîtrise d'œuvre) et de réalisation permet de développer des projets remarquables. Néanmoins elles restent enserrées dans des cadres de travail qui contraignent ses acteurs dans des schémas séquentiels ou fermés. Pour les opérations menées en conception-réalisation, la réhabilitation lourde pose des difficultés pour optimiser ou minorer la part d'aléas potentiels liés par exemple à la nécessité de prestations complémentaires inhérentes à l'avancement du chantier.

Si le renforcement des compétences des professionnels de la conception et de la réalisation en réhabilitation reste nécessaire, il s'accompagne également, pour les maîtres d'ouvrage, de la nécessité de développer des savoir-faire tels que l'élaboration d'un programme adapté à ces opérations à haute performance, des savoir-faire juridiques opérationnels, la construction d'appels d'offres, l'analyse et le choix d'une offre plus complexe qu'une opération classique, afin de minorer le coût des prestations d'ingénierie et d'expertises complémentaires à mobiliser.

2.3 Une troisième session pour développer de nouvelles approches de projet

Après un premier appel à propositions portant sur la capacité de transformation d'un bâtiment, puis un deuxième sur des ensembles de bâtiments qui a permis d'aborder les questions liées à la diversification et la mutualisation ainsi que l'adjonction de parties neuves au bâti existant (surélévation, extension), le programme évolue désormais vers des périmètres d'opérations hybridant la réhabilitation lourde de bâtiments avec une offre neuve. Autre aspect de la réhabilitation lourde également convoquée, la reconversion de bâtiments en logements.

3. LES ATTENDUS DE LA SESSION 3

3.1 Développer l'innovation dans la réhabilitation, assurer la transition environnementale de l'existant et construire plus

Cette troisième session entend initier de nouvelles approches de projet (urbaine, architecturale, technique, économique, sociale...) et développer des stratégies inédites (foncière, réglementaire, juridique, contractuelle...) afin d'accompagner la transformation du parc existant et d'améliorer sa performance sociale et environnementale.

Elle vise à développer et mettre en œuvre des projets de réhabilitation lourde intégrant une composante construction neuve. L'objectif est de disposer, à l'issue de cette nouvelle session, d'opérations présentant une offre de logements de qualité, aux normes équivalentes ou supérieure au neuf, sans achat de foncier, en économisant la ressource en matériaux et en maintenant sur place les habitants. Elle vise également au croisement des savoir-faire et des pratiques professionnelles entre le neuf et la réhabilitation et à favoriser les transferts de compétences de la maîtrise d'ouvrage publique vers les copropriétés.

La promotion d'un urbanisme économe en ressources, tant foncières que matérielles, passe par une exploration des potentiels et modalités d'intervention sur le patrimoine urbain et architectural existant. La réhabilitation de ce patrimoine peut aussi permettre de constituer un complément à l'effort de construction, contribuer à l'équilibre financier des opérations et favoriser la mixité urbaine et sociale, en alliant remise à neuf de l'existant et construction de nouveaux logements. Des péréquations sont à trouver entre apports et mise en valeur de l'existant et développement d'une offre neuve comme levier d'optimisation (programmatique, économique, urbain, architectural, social...) des projets, en particulier pour accompagner la transformation et la valorisation foncière des tissus existants.

3.2 Les cinq axes d'innovation de la session

Afin de développer des solutions innovantes, cette troisième session explorera les potentiels des sites et des bâtiments avec pour objectifs :

- révéler les qualités et les potentiels des sites, et compléter l'existant : le bâti (par surélévation, extension, restructuration...), le foncier (par la construction d'une offre neuve et diversifiée), la programmation (activités, commerces, logements de différents statuts) afin de favoriser la mixité sociale et rendre partenariales et viables ces opérations (au niveau financier, contractuel, social...) ;

- explorer la capacité de transformation des logements (réversibilité, flexibilité, extension, mise en accessibilité, diversification typologique ...) au fil du temps et au bénéfice de la qualité d'usage ;

- économiser les matériaux (réutilisation et réemploi, conception sobre...), le temps (processus opérationnels, préfabrication...), pour les ré-interventions futures (démontabilité, recyclabilité...)

- mobiliser les ressources locales et développer des stratégies industrielles et économiques territoriales : circuits-courts, mobilisation de PME, matériaux bio-sourcés, matériaux issus de déconstructions... ;

- Intégrer la contribution des habitants comme acteurs du projet en proposant des processus opérationnels permettant d'intégrer leurs attentes.

3.3 Les 19 sites sélectionnés pour ancrer territorialement les propositions

La qualité, la pertinence et la faisabilité des propositions ne pourront être appréciées par le jury qu'au regard d'un contexte (caractéristiques et culture du lieu, enjeux urbains, enjeux techniques, enjeux socio-économiques...). Les sites sélectionnés concernent des bâtiments ou des périmètres plus larges. Certains englobent logement social, logement privé et commerce. Ces périmètres mixent parfois plusieurs maîtrises d'ouvrage.

Cette session investit plusieurs types de bâtiments :

- des secteurs de logements sociaux ;
- des copropriétés ;
- des bâtiments de logements issus du patrimoine du XXe siècle ou labellisés « Architecture contemporaine remarquable » et des bâtiments plus anciens ;
- des périmètres bâtis en cœur de villes destinés à être réhabilités afin de développer principalement une offre de logements sociaux et/ou intermédiaires, privés ;
- des bâtiments pour lesquels un changement d'usage est programmé.

Les équipes sont invitées à se saisir d'un ou plusieurs sites, à en analyser les qualités originelles et explorer les potentiels de devenir pour formaliser leur(s) proposition(s). Il s'agit de les inscrire, d'une part, dans les cinq axes d'innovation de la session 3, et d'autre part, dans les orientations programmatiques précisées par chaque porteur de site.

Afin de saisir les enjeux propres à chaque site, l'annexe au présent cahier des charges regroupe les fiches de présentation des 19 sites sélectionnés. Des dossiers détaillés (comprenant une fiche descriptive, les études, les plans et un reportage photographique ainsi que le cadre programmatique de chaque site) et les coordonnées de référents pour chaque site sont disponibles sur le site dédié à l'appel à propositions :

Ces dossiers constituent une base de travail pour les équipes candidates mais ne sauraient se substituer à une visite in situ. Les équipes sont invitées à prendre contact avec la personne référente afin de convenir de la possibilité d'un entretien et d'une visite.

Les sites sélectionnées pour REHA3

Réf.	Nom du site	Localisation	Porteur du Site
1	**Résidence Ancely**	TOULOUSE (31)	MARTIN GESTION
2	**Bâtiments Ponant & Levant**	NANTERRE (92)	SEQENS
3	**Bâtiment Penfeld**	ORVAULT (44)	ATLANTIQUE HABITATIONS
4	**Résidence Thimonnier**	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)	TOIT ET JOIE, POSTE HABITAT
5	**Quartier Orgemont**	EPINAY-SUR-SEINE (93)	VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE
6	**Cité Saint-Barthélémy**	MARSEILLE (13)	MARSEILLE RE NOVATION URBAINE, ICF HABITAT SUD-EST MEDITERANNEE
7	**Cité Jardin Gerland - La Mouche**	LYON (69007)	VILLE DE LYON
8	**Résidence Maurice Paraf**	AURILLAC (15)	INTERREGIONALE POLYGONE
9	**Bois Blanc - Les Aviateurs**	LILLE (59)	LA META
10	**Résidence Belle Paule**	TOULOUSE (31)	GEDIM
11	**Vieille Motte**	NEUVILLE-EN-FERRAIN (59)	VILOGIA
12	**Place de l'Echanson**	VERRIERES-EN-ANJOU (49)	IMMOBILIERE PODELIHA
13	**Îlot Carnot**	SAINT-LÔ (50)	VILLE DE SAINT-LÔ
14	**Îlot Grande Rue**	CHÂTEAU-GONTIER (53)	VILLE DE CHÂTEAU-GONTIER
15	**Les Carmes**	QUINTIN (22)	SAINT-BRIEUX ARMOR AGGLOMERATION
16	**Résidence Notre Dame**	STRASBOURG (67)	ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME
17	**Résidence Clair Logis**	ARRAS (62)	ASSOCIATION 4AJ
18	**Résidence Le Marronnier**	SAINT-BRIEUC (22)	ASSOCIATION SILLAGE
19	**Logflot 1.0**	BORDEAUX (33)	HABITATS JEUNES LE LEVAIN

4. LES MODALITES PRATIQUES

4.1 La composition des équipes

La réhabilitation lourde, associée à des objectifs de construction neuve suppose, pour l'élaboration de propositions, une approche collaborative et un croisement des disciplines et des pratiques, associant savoir-faire théorique et capacité de mise en œuvre opérationnelle.

Des équipes pluridisciplinaires rassemblant les compétences nécessaires à l'analyse des sites, à l'élaboration de solutions programmatiques, urbaines, architecturales, sociales et économiques (architectes, urbanistes, BET, designers, économistes, programmistes...) et à leur mise en œuvre (industriels, entreprises, fournisseurs...) sont attendues. Il n'y a pas de limite au nombre de participants par équipe.

Chaque équipe sera représentée par un mandataire issu de la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, l'implication de partenaires scientifiques dans les équipes est souhaitée. Ainsi, les candidats souhaitant adjoindre une compétence recherche à leur équipe pourront notamment solliciter les chercheurs en architecture du programme de recherche « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » du Ministère de la Culture :
www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France/L-organisation-de-la-recherche/La-politique-incitative-a-la-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere/Architecture-du-XXe-siecle
Tout autre compétence scientifique peut être inclue dans les équipes.

4.2 Les critères, modalités d'examen des propositions et gratifications

Les propositions seront examinées selon 7 catégories de critères :

- qualité de l'équipe (partenariat, compétences, références, champs de spécialités des membres de l'équipe, complémentarité)
- adéquation de la proposition au contexte, aux enjeux et aux attentes programmatiques
- pertinence de la proposition au regard des objectifs des cinq axes d'innovation
- qualités urbaines, architecturales et d'usage
- qualités et performances énergétiques et environnementales
- robustesse des réponses techniques et de leur mise en œuvre
- stratégie et faisabilité socio-économique

Le jury national de sélection sera présidé par un professionnel présentant un parcours remarquable en matière de réhabilitation. Il répartira ses voix délibératives en quatre collèges :

- des représentants des partenaires institutionnels du programme
- des représentants des professionnels de la maîtrise d'ouvrage
- des représentants des professionnels de la conception
- des représentants scientifiques

Le jury est national. Ses travaux s'appuieront sur des expertises préalables croisant 3 types d'approches :

- analyses des propositions aux plans urbain, architectural et de la qualité d'usage
- analyses de la robustesse des propositions aux plans environnemental, énergétique et technique
- analyses de la viabilité socio-économique des propositions

Le jury désignera comme lauréats toutes les propositions des équipes lui apparaissant pertinentes. Il s'agit, en effet, de constituer un large vivier de compétences et de solutions mobilisables par les maîtres d'ouvrage des sites de la session 3.

Le PUCA a réservé une enveloppe de 100 000€ pour la gratification des équipes lauréates, dont 50 000€ pour 3 à 5 projets qui seront distingués par le jury.

4.3 Les modalités de présentation et de remise des propositions

Chaque équipe candidate pourra présenter une ou plusieurs propositions. Si une équipe souhaite décliner sa proposition sur plusieurs sites, elle présentera un dossier par site.

Chaque dossier comprendra :

1. **La fiche « *Partenariat* »**

Chaque membre de l'équipe remplira et signera la fiche « Partenariat » afin d'attester de l'existence d'un accord entre les partenaires précisant les droits (clauses de propriété intellectuelle, droits d'auteurs, brevets...), la durée et la zone géographique du partenariat. Elle précisera obligatoirement les noms et coordonnées du mandataire de l'équipe.
La fiche « Partenariat » est téléchargeable sur le site : www.chantier.net/reha3

> Document à remettre : 1 fichier au format .pdf, A4 portrait

2. **La fiche « *Projet* »**

Chaque équipe prendra soin de remplir la fiche de présentation de sa proposition.
La fiche « Projet » est téléchargeable sur le site : www.chantier.net/reha3

> Document à remettre : 1 fichier au format .pdf, A4 portrait

3. **Les « *Références* » des membres de l'équipe**

Ce document comprendra une sélection de projets et/ou de réalisations menées par les différents membres de l'équipe, tant en réhabilitation (tous types d'ouvrages) qu'en construction neuve de logements. Un maximum de 15 références par équipe sera présenté.

> Document à remettre : 1 fichier au format .pdf A4

4. Le dossier « *Projet* »

- Deux planches A0

Chaque équipe candidate présentera sa proposition sur deux planches, selon le gabarit précisé sur www.chantier.net/reha3. Ces deux planches présenteront les éléments graphiques et écrits considérés comme les plus significatifs de la proposition.

> *Documents à remettre :*

- 1 fichier .pdf : 2 pages en haute définition pour impression, au format A0 portrait, avec traits de coupe

- 1 fichier .pdf : 2 pages en basse définition pour impression, au format A3 portrait

La liste des pièces graphiques ci-après n'est ni exhaustive, ni exclusive :

- Vue aérienne, plan masse… permettant d'apprécier le traitement de l'insertion urbaine du projet
- Perspective(s) représentant le(s) bâtiment(s) dans l'environnement urbain
- Plans de niveaux du/des bâtiment(s) réhabilité(s) (RdC, étage courant, toiture…)
- Plan(s) de façade ou image(s) permettant de rendre compte de la proposition et de son impact sur le(s) bâtiment(s) existant(s)
- Plan(s) de détails à une échelle significative

- Un mémoire

L'équipe complètera ses deux planches d'un mémoire dans lequel elle joindra les pièces graphiques et écrites nécessaires à l'illustration et à la bonne compréhension de sa proposition, notamment :

- Un descriptif présentant une analyse critique du site, de ses qualités et de ses potentiels, les ambitions architecturales, urbaines et environnementales de la proposition, et les réponses apportées aux attentes des porteurs de site ainsi qu'aux axes d'innovation de la session 3.

- Des éléments précisant les principales caractéristiques environnementales, énergétiques et techniques de la proposition assortis des performances et des gains attendus par rapport à la situation originelle

- Des notes précisant la stratégie économique retenue pour rendre viable le projet ainsi qu'une estimation du coût de la proposition

- Un planning prévisionnel pour la phase opérationnelle précisant les modalités d'association des habitants

> *Document à remettre : 1 fichier .pdf, dans une définition correcte pour impression au format A3*

5. CALENDRIER

- **Phase 1 : L'appel à propositions**

  - Publication de l'appel à propositions : jeudi 14 novembre 2019
  - Date limite de remise des propositions : lundi 9 mars 2020
  - Expertises : mars-mai 2020
  - Jury : 23 et 24 juin 2020
  - Promulgation des résultats : 26 juin 2020
  - Séminaire rassemblant les lauréats et les porteurs de sites : semaine du 6 juillet 2020.

- **Phase 2 : La valorisation des propositions lauréates**

En acceptant de participer, les candidats s'engagent à accepter le caractère public de la consultation et à faciliter le dispositif de valorisation que le PUCA et ses partenaires mettront en place pour présenter les propositions et les équipes lauréates.

> Publications numériques

Notamment sur le site BatiActu, dans l'espace dédié « Tribune d'Experts », sur le site du PUCA, dans la presse professionnelle et sur les sites des partenaires du programme.

> Publications

- des cahiers spéciaux et des articles dans les revues professionnelles
- une publication dédiée à la présentation des propositions lauréates

Cette publication fera l'objet d'une large diffusion auprès de la presse et des professionnels, notamment auprès des collectivités, des maîtres d'ouvrage publics et privés.

> Expositions

Les lauréats feront l'objet d'une exposition qui présentera sous forme textuelle et illustrée chaque proposition. Cette exposition sera présentée à l'occasion de plusieurs manifestations nationales et régionales durant l'année 2020, notamment :

- Congrès de l'USH 2020, 22 au 24 septembre 2020, Bordeaux
- Journées nationale de l'architecture, octobre 2020, Paris

Le planning des autres expositions est en cours de programmation.

> Colloque, séminaires et rencontres

Les lauréats seront également valorisés au travers de manifestations professionnelles organisées par le PUCA et ses partenaires auxquelles ils seront invités à participer.

- **Phase 3 : Le montage des opérations**

Les propositions retenues dans le cadre de la session REHA3 visent la réalisation d'opérations. Les équipes désignées lauréates pourront dès leur nomination être appelées à concourir sur les sites de la session 3 et sur d'autres sites qui seront proposés ultérieurement par des maîtres d'ouvrage publics ou privés. Les équipes seront systématiquement informées et appelées à candidater pour toutes les opérations qui seront lancées dans le cadre du programme REHA (voir 1.3).

Pour chaque opération, le PUCA signera avec le maître d'ouvrage de l'opération un protocole d'expérimentation.
Par ailleurs, une convention d'expérimentation sera co-élaborée et signée par le maître d'ouvrage, l'équipe lauréate et le PUCA afin de préciser les attendus et les résultats escomptés de l'opération; celle-ci aura pour objet de vérifier la pertinence des propositions lauréates, dans le respect et la conformité du cahier des charges du programme
Chaque opération fera l'objet d'un suivi-évaluation dont les thématiques seront précisées dans la convention d'expérimentation.

Le PUCA et ses partenaires se chargeront de la valorisation, ainsi que de la diffusion des enseignements issus des projets et des chantiers.

6. MODALITES DE REPONSE

Les dossiers peuvent être transmis au PUCA
jusqu'au lundi 9 mars 2020

► **Un rendu au format numérique sera déposé sur le site :** www.chantier.net/reha3
Les modalités de dépôt des dossiers sont précisées dans la rubrique « Modalités pratiques »

► **Un rendu imprimé (sauf planches au format A0) sera déposé/adressé par voie postale à :**

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)
A l'attention de Virginie THOMAS
Programme REHA - Session 3
La Grande Arche - Paroi sud
92055 La Défense cedex

Un accusé de réception sera adressé au mandataire de chaque équipe. Les dossiers ne pourront recevoir de compléments qu'à la demande des organisateurs de la consultation et de leurs experts.

A l'issue du jury, les résultats seront publiés sur le site internet du PUCA, www.urbanisme-puca.gouv.fr

Par ailleurs, les mandataires des équipes seront informés individuellement, par courrier, des résultats de la consultation.

7. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Virginie THOMAS, directrice du programme d'expérimentation et de recherche REHA
virginie-d.thomas@developpement-durable.gouv.fr
+33 (0)1 40 81 63 65

Béatrice MAYAUD, assistante scientifique
beatrice.mayaud@developpement-durable.gouv.fr
+33 (0)1 40 81 70 89

Christophe PERROCHEAU, chargé de valorisation
christophe.perrocheau@i-carre.net
+33 (0)1 40 81 24 33

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (USH)

Cécile SEMERY, Direction de la Maîtrise d'ouvrage et des Politiques patrimoniales
cecile.semery@union-habitat.org

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Cvéta KIROVA, Chargée de mission Qualité technique de la réhabilitation, Certification et Qualification.
cveta.kirova@anah.gouv.fr

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)

Kim CHIUSANO, Responsable du Pôle Innovation et ville durable
kchiusano@anru.fr

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)

Mélanie BOURGEOIS, Déléguée à l'Habitat
melanie.bourgeois@unhaj.org

ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE / PLANETE SURELEVATION

Dominique SEVRAY, Président de Planète Surélévation
planetesurelevation@gmail.com

Annexe nº8 — Liste des Prix de thèse sur la ville, organisé par le PUCA et l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement Urbanisme

Source : https://express.adobe.com/page/EOMwguP93oyj8/

2025	**Grand prix**	**Alice DAQUIN**	Doctorat en anthropologie	Graduate Institute de Genève	“L’intermédiation aux marges de l’État. Une ethnographie du maternalisme politique dans un quartier populaire de Marseille”
	Prix spéciaux	**Saray CHAVEZ**	Doctorat en génie urbain	Université de Technologie de Compiègne	“Quand les PLU(i) régulent la pluie : évaluation du potentiel des Plans Locaux d’Urbanisme pour intégrer la gestion des eaux pluviales à la source. Le cas de Nantes Métropole”
		Clément DILLENSEGER	Doctorat en géographie	École Normale Supérieure de Lyon	“Le métabolisme en partage. Éprouver et connaître les flux de la propreté urbaine à Lyon, Vienne et Athènes”
		Arthur PETIN	Doctorat en littératures française et francophone	Université Grenoble Alpes	“Écrire les espaces périurbains : une géographie contemporaine dans la littérature française”
2024	**Grand prix**	**Clarence HATTON-PROULX**	Doctorat en études urbaines et en histoire	Université du Québec (Institut National de la Recherche Scientifique) en cotutelle avec Sorbonne Université	“Une histoire sociale et matérielle des transitions énergétiques urbaines. Le cas de Montréal, 1945-1980”
	Prix spéciaux	**Delphine LEWANDOWSKI**	Doctorat en architecture	ENSA Paris - Malaquais et au Museum National d’Histoire Naturelle	“Murs biodiverses, une architecture support de biodiversité. Définition et étude théoriques, techniques et biologiques”
		Marion ILLE-ROUSSEL	Doctorat en aménagement et urbanisme	Université Paris - Nanterre	“L’offre de logements et de services à destination des seniors dans les stratégies d’adaptation des bailleurs de logements sociaux à la transformation du secteur du logement social. Une comparaison France, Allemagne et Angleterre”
		Emmanuel CARON	Doctorat en sociologie	École des Hautes Études en Sciences Sociales	”Prendre pied » à Pékin ? Habiter la ville depuis les espaces de logement partagés : souterrains, villages urbains, maisons basses et appartements”
2023	**Grand prix**	**Agnès BASTIN**	Doctorat en études urbaines	Institut d’Études Politiques de Paris	“Des métabolismes territoriaux en transformation ? Gouvernance des matériaux de chantier et expérimentations de nouvelles valorisations en Île-de-France et dans la région de Bruxelles”
	Prix spéciaux	**Milan BONTE**	Doctorat en géographie	Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	“Négocier la ville en escales. Les espaces publics au prisme des expériences trans à Paris, Rennes et Londres”
		Charles REVEILLERE	Doctorat en sociologie	Institut d’Études Politiques de Paris	“Demain c’est loin, et aujourd’hui c’est déjà trop tard. Vivre et gouverner le délogement dans deux espaces populaires en attente de rénovation urbaine”
2022	**Grand prix**	**Paul LECAT**	Doctorat en histoire	Université Gustave Eiffel	“La fabrique d’un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930”
	Prix spéciaux	**Marion CHAPOUTON**	Doctorat en droit public	Université Paris 2 Panthéon Assas	“La ville durable au prisme du droit”
		Mazen HAIDAR	Doctorat en architecture	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	“La réception et les pratiques d’appropriation de l’immeuble résidentiel ‘moderne’ à Beyrouth entre 1946 et 1990”
		Sarra KASRI	Doctorat en architecture	Université Paris - Est	“L’architecture comme marqueur de risque, au risque des temporalités urbaines”

2021	**Grand prix**	**Julien MIGOZZI**	Doctorat en géographie	Université Grenoble Alpes	“Une ville à vendre. Numérisation et financiarisation du marché du logement au Cap : stratification et ségrégation de la métropole émergente”
	Prix spéciaux	**Pierre-Antoine CHAUVIN**	Doctorat en sociologie	Université Paris - Nanterre	“L’administration de l’attente. Politiques et trajectoires de relogement des familles sans domicile à Paris”
		Camilo LEON-QUIJANO	Doctorat en sociologie	École des Hautes Études en Sciences Sociales	“Fabriquer la communauté imagée. Une ethnographie visuelle à Sarcelles”
2020	**Grand prix**	**Julien DARIO**	Doctorat en géographie	Université Aix-Marseille	“Géographie d’une ville fragmentée. Morphogenèse, gouvernance des voies et impacts de la fermeture résidentielle à Marseille”
	Prix spéciaux	**Louis BALDASSERONI**	Doctorat en histoire	Université Paris - Est / Marne-la-Vallée	“Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d’usage. L’exemple de Lyon, fin XIXe- fin XXe siècles”
		Vincent LE ROUZIC	Doctorat en urbanisme	Université Paris 1 / Panthéon-Sorbonne	“Essais sur la post- propriété. Les organismes de foncier solidaire face au défi du logement abordable”
2019	**Grand prix**	**Gaspard LION**	Doctorat en sociologie	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	“Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire”
	Prix spéciaux	**Annarita LAPENNA**	Doctorat en architecture	Université Paris 8 et au Politecnico di Milano	“Le dispositif inter milieux : mode de culture du projet urbain ouvert. Enquête sur des espaces végétalisés à Milan (1953-2016) ”
		Pierre MAURER	Doctorat en histoire de l’architecture	Université de Lorraine	“Architectures et aménagement urbain à Metz (1947-1970). Action municipale : la modernisation d’une ville”
2018	**Grand prix**	**Matthieu GIMAT**	Doctorat en géographie	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	“Produire le logement social. Hausse de la construction, changements institutionnels et mutations de l’intervention publique en faveur des HLM (2004-2014)”
	Prix spéciaux	**Zhipeng LI**	Doctorat en géographie	Université de Poitiers	“La diaspora Wenzhou en France et ses relations avec la Chine”
		Julie VASLIN	Doctorat en science politique	Université de Lyon 2	“Esthétique propre. La mise en administration des graffitis à Paris de 1977 à 2017”
2017	**Grand prix**	**Perrine POUPIN**	Doctorat en sociologie	EHESS-Centre d’Etude des mouvements sociaux-Centre d’Etudes des mondes russe, caucasien et Centre européen	“Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête filmique”
	Prix spéciaux	**Paul CITRON**	Doctorat en géographie	Université Paris 1 / Panthéon- Sorbonne	“Les promoteurs immobiliers dans les projets urbains. Enjeux, mécanismes et conséquences d’une production urbaine intégrée en zone dense”
		Antoine COURMONT	Doctorat en science politique	Sciences Po Paris	“Politique des données urbaines. Ce que l’open data fait au gouvernement urbain”
2016	**Grand prix**	**Sophie BUHNIK**	Doctorat en géographie	Université Paris 1 / Panthéon- Sorbonne - UMR 8504 Géographie-Cités	"Métropole de l’endroit et métropole de l’envers, décroissance urbaine, vieillissement et mobilité dans les périphéries de l’aire métropolitaine d’Osaka, Japon"
	Prix spéciaux	**Thomas AGUILERA**	Doctorat en science politique	Institut d’études politiques de Paris - Centre d’études européennes	« Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et Madrid »

		Claire LAGESSE	Doctorat en physique	Université Paris Diderot - Laboratoire Matière et Systèmes Complexes	« Lire les Lignes de la Ville. Méthodologie de caractérisation des graphes spatiaux »
2015	**Grand prix**	**Marie GIBERT**	Doctorat en géographie	Université Paris 1 / Panthéon- Sorbonne	« Les ruelles de Hô Chi Minh Ville, Viet Nam. Trame viaire et recomposition des espaces publics »
	Prix spéciaux	**Kristel MAZY**	Doctorat en aménagement et urbanisme	Université Libre de Bruxelles – Université Lille 1	« Villes et ports fluviaux : le projet comme dispositifs de reconnexion ? Regards croisés sur Bruxelles et Lille »

Annexe nº9 — Le cadre épistémologique proposé par Stéphane Hanrot

Stéphane Hanrot propose un cadre épistémologique dans le but de constituer une base de données générales dédiée à la recherche architecturale. Il est à retrouver ci-après.

Source : Stéphane Hanrot, *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 139-145.

1 - L'identité de la recherche :

1.1 — Titre de recherche : titre sous lequel sont présentés les résultats

1.2 — Auteur(s) du rapport

1.3 — Références contractuelles

1.4 — Date de début et date de fin

1.5 — Publications annexes : Titre + Auteur + Éditeur + ISBN + Lieu + Année

2 - L'environnement de la recherche :

L'équipe de recherche :

Outre la description des membres de l'équipe, on doit définir l'équipe elle-même :

2.1 — La nature des profils des membres de l'équipe

2.2 — Le statut de l'équipe : S'agit-il d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche reconnu. S'agit-il d'une association formelle ? Etc.

2.3 — Les rôles des membres de l'équipe comme la responsabilité scientifique, l'assistance, etc.

2.4 — Le positionnement du chercheur et/ou des chercheurs de l'équipe au travers de quatre caractères seront possibles :

– Simultanéité : Le chercheur sera en position d'être à la fois praticien et chercheur.

– Successibilité : Le chercheur aura eu une expérience préalable de praticien.

– Alternance : Le chercheur passe successivement d'une position de praticien à celle de chercheur.

– Spécialisation : Le chercheur est dédié à la recherche sans expérience pratique.

2.5 — Le contexte de la recherche se déclinera par les caractères suivants :

– Institutionnel : Le cadre peut être public ou associatif.

– Professionnel : En relation à une agence d'architecture ou à un organisme professionnel hôte.

– Pédagogique : Le niveau de formation, DPLG, DEA, Doctorat,…

– Individuel

– Mixte : si plusieurs contextes se superposent amenés par les membres d'une équipe de recherche.

3 - Description de la recherche et de ses résultats :

3.1 — Les « Mots clés » forment la liste des mots les plus signifiants, les « concepts » ou « préceptes », selon que la recherche est à caractère théorique ou doctrinal, mis en évidence. Lorsque la recherche est formalisée, cette liste est relativement aisée à établir. Lorsque la présentation est essentiellement discursive c'est plus difficile.

3.2 — Le Résumé : établit les principaux résultats mis en évidence ainsi que la démarche suivie. Le résumé : n'est pas une paraphrase de la recherche, il l'exprime en « compréhension », selon la formule employée en mathématique. Un résumé est donc sélectif et ne rend pas compte des finesses que le texte peut porter.

3.3 — Les objets d'étude d'une recherche architecturale sont soit :

– Objet(s) architectural(aux)

– Pratique(s) architecturale(s), on pourra situer le rôle du projet comme :

– Cas

– Outil prospectif

– Moyen d'évaluation

– Concomitante : Objet et Pratique

3.4 — Le critère « d'appartenance » à la discipline architecturale pourra avoir trois valeurs possibles :

– « Extérieure » à la discipline architecturale dans la mesure ou l'architecture, via les objets architecturaux et/ou la pratique, est bien prise comme objet d'étude mais dans une finalité qui intéresse une autre discipline, sans qu'une contribution au savoir architectural soit explicitement envisagée. Il s'agit là d'une « non-appartenance » à la discipline.

– « Transversale » si elle procède par association avec une autre discipline, en termes de problématique ou de méthode, mais conduit à l'appropriation des connaissances dans le savoir architectural.

– « Spécifique » si elle développe des méthodes et une problématique propres à la discipline architecturale.

3.5 — La bibliographie permet de comprendre le réseau des travaux ayant servi à l'état de l'art et en référence, positive comme négative dans le développement de la recherche. La bibliographie montre les disciplines prédominantes auxquelles se rattache la recherche. On dira donc d'une bibliographie qu'elle peut être :

– « Consistante ou inconsistante », c'est-à-dire qu'elle a permis de fonder solidement la recherche en termes disciplinaires et l'inscrit dans un contexte de réflexion plus global.

– « Contemporaine ou obsolète » dans le sens où elle inscrit la recherche dans une actualité des travaux menés à cette époque, ou elle la maintient en référence à des travaux anciens qui, tout en étant nécessaires, ne sont pas suffisants pour légitimer l'actualité du propos.

4 - La scientificité d'une recherche :

Les critères de scientificité d'une recherche sont formulés comme des attendus vérifiés complètement, partiellement ou pas du tout. En fonction des valeurs accordées à ces critères, la scientificité d'une recherche peut être confirmée ou infirmée.

4.1 — Une problématique doit être posée. La problématique présente le questionnement que la recherche se propose de traiter et fait état de la nature des observations, des faits et des recherches antérieures qui légitiment ce questionnement. De plus, la problématique délimite le questionnement et l'espace d'investigation.

4.2 — Un objet d'étude doit être identifié :

– Objet architectural,

– Pratique architecturale,

– Mixte d'objet et de pratique.

4.3 — Le type de la recherche est déterminé :

– « fondamental » : qui procède à l'élaboration de connaissances profondes et utilise les résultats de recherches expérimentales et appliquées, ainsi que les références à d'autres théories architecturales constituées.

– « expérimental » : qui procède à l'étude empirique des objets architecturaux et de la pratique. Elle permet de valider ou fonder un corpus théorique et aussi de vérifier la pertinence d'une recherche appliquée.

– « appliqué » : se fonde sur un corpus théorique constitué pour créer une instrumentation technique ou méthodologique destinée à l'architecte, comme pour inventer un dispositif architectural nouveau et généralisable.

– « mixte » si elle cumule au moins deux des trois caractères précédents.

4.4 — Un métalangage doit être postulé. Il s'agit des concepts pris en référence pour construire le corpus théorique de la recherche. Pour une recherche expérimentale ou appliquée, il peut s'agir d'une théorie architecturale de référence. Pour une recherche fondamentale, il peut s'agir de concepts généraux développés dans un cadre épistémologique (comme : loi, règle, heuristique, type, modèle,…).

4.5 — Des hypothèses doivent être reconnues. Cette reconnaissance a pour but de faire la distinction entre ce qui, dans le discours tenu sur la recherche, relève des questionnements initiaux et ce qui peut être considéré comme résultat à la fin du processus.

4.6 — Une démarche de recherche doit être déclarée, expliquée. Elle peut être :

– inductive, qui part d'un corps de théorie et en déduit des conséquences qu'elle confronte aux faits.

– déductive, qui part d'un corps de théorie et en déduit des conséquences qu'elle confronte aux faits.

– analogique, qui met en rapport une hypothèse avec un autre corpus théorique.

– autre.

4.7 — Le corps de théorie est formalisé et/ou modélisé. On définit par là les modalités de vérification de la cohérence interne des connaissances élaborées par la recherche.

4.8 — Les résultats sont évalués, au sens d'une vérification externe.

– si l’évaluation est « bien définie », les résultats seront réutilisables sous condition de cohérence de contexte.

– si l’évaluation est « indéfinie », les résultats ne seront pas réutilisables en tant que tels. Un travail supplémentaire sera à effectuer.

– si l’évaluation est « floue », les résultats seront pris avec expectative et demanderont un travail supplémentaire de validation.

4.9 — Les résultats de la recherche sont présentés et communiqués, et ceci dans différents contextes :

– dans le milieu de la recherche architecturale et des disciplines associées en cas de transversalité

– auprès des professionnels et même du grand public sous forme vulgarisation

– sans communication

4.10 — La scientificité d’une recherche

Selon que les critères précédents sont ou ne sont pas vérifiés, on distinguera différents états :

Absolument scientifique : si tous ces critères sont vérifiés simultanément, la recherche peut être considérée comme tel.

Quasi scientifique : on dira alors d’une recherche qui vérifie les critères de formalisation ou d’évaluation sans vérifier l’ensemble des autres qu’elle est « quasi scientifique ».

Tendance scientifique : on dira d’une recherche qui vérifie certains des critères de scientificité, hormis la « formalisation » et/ou « l’évaluation », qu’elle est à « tendance scientifique ».

Non scientifique : si aucun des critères de scientificité n’est vérifié, on dira que la recherche est « non scientifique ».

5 - Le « caractère » d’une recherche peut être :

Soit « doctrinal », c’est-à-dire formé de préceptes exprimant des prises de position en architecture,

Soit « théorique », c’est-à-dire formé de concepts objectivés sur l’architecture

Soit mixte avec une dominante pour l’un ou l’autre des caractères précédents.

5.1 — Le « caractère doctrinal » peut être précisé comme étant soit :

– « professionnel », à savoir émanant d’un professionnel qui motive et justifie ses choix dans le projet et distingue son œuvre au sein de la production architecturale.

– « critique », c’est-à-dire soutenant la critique de la production architecturale, des doctrines professionnelles, des modes, des courants ou encore des styles.

– « utopiste », dans le sens d’une doctrine élaborée dans une situation prospective, sans les contingences pragmatiques du projet réel, afin d’imaginer des devenirs possibles aux objets architecturaux et à leurs pratiques.

5.2 — Le caractère théorique peut être décrit comme étant soit :

– « expert », c’est-à-dire fondé sur une expertise de praticien validée par son œuvre construite,

– « scientifique », c’est-à-dire s’astreignant à vérifier les critères de scientificité

– « érudit », à savoir non fondé sur des critères scientifiques et ne s'appuyant pas sur une expertise personnelle de l'architecture, autrement dit faisant appel à l'interprétation des objets et de la pratique au regard d'une érudition, d'une culture.

Cet item est l'occasion d'une discussion épistémologique du caractère dominant d'une recherche. Il s'agit, par-là, d'apprécier la fiabilité des résultats de la recherche et les conditions de leur réemploi. Il convient notamment de discuter le poids respectif des parts doctrinale et théorique dans la recherche, les dominantes de l'expertise, de l'érudition et la nature de la scientificité de la recherche.

On doit aussi discuter de la place de cette recherche dans la discipline et dans la constitution du savoir architectural et, en particulier, de sa science. Entrent en jeu alors le type de la recherche, sa scientificité et sa portée.

Cette discussion a un caractère de synthèse et doit éclairer ceux qui, épistémologues, chercheurs et praticiens, se questionnent sur les résultats et sont susceptibles de les réemployer ou d'y faire référence.

Annexe n°10 — Les Unités de recherche des ENSA en 2019

Source : MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Recherche architecturale, urbaine et paysagère : Répertoire des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture*, 2019.

Unités de recherche	École	Année de création	Enseignants-chercheurs titulaires des ENSA	Champ disciplinaire						Autres membres titulaires	Professeurs	Champ disciplinaire						HDR	Champ disciplinaire						École doctorale	Doctorants
				HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR			HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		
GRECCAU	ENSAP Bordeaux	1986	**6**	0	0	0	0	6	0	0	**1**	0	0	0	0	1	0	**1**	0	0	0	0	1	0	ED 209 : Sciences Physiques et de l'Ingénieur	4
PASSAGES	ENSAP Bordeaux	2016	**16**	3	11	1	1	0	0	1	**3**	0	3	0	0	0	0	**3**	0	3	0	0	0	0	ED 480 : Montaigne – Humanités	18
PAVE	ENSAP Bordeaux	1998	**6**	0	0	3	3	0	0	1	**1**	0	0	1	0	0	0	**2**	0	0	2	0	0	0	ED 545 : Sociétés, politique, santé publique (SP2)	6
GRIEF	ENSA de Bretagne	2003	**11**	2	1	1	2	4	1	0	**2**	1	0	1	0	0	0	**2**	1	0	1	0	0	0	ED 506 : Arts, Lettres, Langues (ALL) ED 604 : Sociétés, Temps, Territoires (STT)	2
RESSOURCES	ENSA de Clermont-Ferrand	2015	**9**	3	1	1	3	1	0	1 (HDR)	**0**	0	0	0	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	0	ED 370 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS) (en cours d'intégration)	0
AE&CC	ENSA de Grenoble	2009	**16**	2	2	3	7	2	0	2	**3**	1	0	1	1	0	0	**4**	2	0	1	1	0	0	ED 454 : Sciences de l'homme, du politique et du territoire (SHPT)	17
CRESSON	ENSA de Grenoble	CRESSON : 1979 UMR AAU : 1998	**11**	0	1	2	3	4	1	6 (dont 3HDR)	**4**	0	0	0	2	2	0	**6**	0	0	2	2	1	0	ED 454 : Sciences de l'homme, du politique et du territoire (SHPT)	17
MHAevt	ENSA de Grenoble	1979	**4**	1	0	0	2	1	0	1	**0**	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	ED 454 : Sciences de l'homme, du politique et du territoire (SHPT)	6
LACTH	ENSAP de Lille	2005	**17**	3	5	2	6	1	0	1	**6**	2	2	0	1	1	0	**6**	2	2	2	1	1	0	ED 473 : Sciences de l'homme et de la société (SHS) ED 73 : Sciences économiques, sociales, de l'Aménagement et du management (SESAM)	13
ARIA	ENSA de Lyon	ARIA : 1988 UMR MAP : 1998	**2**	0	0	0	0	2	0	2	**0**		0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	ED 483 : Sciences sociales (ScSo)	1
LAURE	ENSA de Lyon	2014	**16**	2	3	1	7	3	0	0	**2**	1	0	0	0	1	0	**2**	1	0	0	0	1	0	ED 483 : Sciences sociales (ScSo)	12
GAMSAU	ENSA de Marseille	GAMSAU : 1969 UMR MAP : 1998	**2**	0	0	0	0	2	0	13 (dont 1HDR)	**0**	0	0	0	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	0	ED 432 : Sciences des Métiers del'Ingénieur (SMI) ED 355 : Espaces Cultures Sociétés (ECS)	2
INAMA	ENSA de Marseille	1978	**5**	3	1	1	0	0	0	1	**3**	2	1	0	0	0	0	**2**	2	0	0	0	0	0	ED 355 : Espaces, Cultures, Sociétés (ECS)	5
PROJECT[S]	ENSA de Marseille	2014	**11**	0	2	0	5	2	2	0	**2**	0	0	0	1	1	0	**1**	0	0	0	0	0	1	ED 355 : Espaces, Cultures, Sociétés (ECS)	4
HITLAB	ENSA de Montpellier	2018	**6**	0	0	0	6	0	0	0	**2**	0	0	0	2	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	ED 544 : Intermed	0
LIFAM	ENSA de Montpellier	2013	**14**	2	2	0	3	6	1	0	**4**	1	0	0	0	2	1	**3**	1	0	0	0	2	0	ED 58 : Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (LLCC) ED 60 : Territoires, Temps, Sociétés et Développement (TTSD) ED 166 : Information, Structures et Systèmes (I2S)	15
CRAI	ENSA de Nancy	CRAI : 1987 UMR MAP : 1998	**4**	0	0	0	0	3	1	4 (dont 1HDR)	**1**	0	0	0	0	1		**1**	0	0	0	0	0	0	ED 77 : Informatique, Automatique,Électronique, Électrotechnique, Mathématique (IAEM)	4
LHAC	ENSA de Nancy	1985	**5**	1	2	1	1	0	0	1	**1**	0	1	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	ED 411 : Humanités nouvelles - Fernand Braudel	9
CRENAU	ENSA de Nantes	CRENAU : 2015 UMR AAU : 1998	**14**	1	1	4	1	7	0	9 (dont 4HDR)	**7**	1	0	2	0	4	0	**7**	0	0	2	0	1	0	ED 498 : Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences,Architecture (SPIGA) ED 604 : Sociétés, Temps, Territoire (STT)	23
ATE	ENSA de Normandie	2017	**16**	3	3	3	3	2	2	1	**6**	1	1	1	1	1	1	**3**	0	1	1	0	1	0	ED 556 : Homme, Sociétés, Risques, Territoires (HSRT)	1

Unités de recherche	École	Année de création	Enseignants-chercheurs titulaires des ENSA	Champ disciplinaire						Autres membres titulaires	Professeurs	Champ disciplinaire						HDR	Champ disciplinaire						École doctorale	Doctorants
				HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR			HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		
IPRAUS	ENSA de Paris-Belleville	IPRAUS : 1986 UMR AUSSER : 2010	**20**	5	4	2	6	2	1	3	**5**	1	1	0	3	0	0	**4**	2	1	0	0	0	1	ED 528 : Ville, Transports et Territoires (VTT)	23
OCS	ENSA de Paris-Est	OCS : 2001 UMR AUSSER : 2010	**10**	3	3	0	3	1	0	0	**4**	1	2	0	1	0	0	**2**	2	0	0	0	0	0	ED 528 : Ville, Transports et Territoires (VTT)	8
AHTTEP	ENSA de Paris-La Villette	AHTTEP : 2012 UMR AUSSER : 2010	**11**	6	2	1	2	0	0	0	**4**	1	1	1	1	0	0	**4**	2	1	1	0	0	0	ED 434 : Géographie de Paris (EDGP)	18
AMP	ENSA de Paris-La Villette	1994	**10**	0	4	1	4	1	0	4	**2**	0	1	0	1	0	0	**1**	0	1	0	0	0	0	ED 395 : Milieux, Cultures, Sociétés du Passé et du Présent (MCSPP) ED 434 : Géographie de Paris (EDGP)	4
GERPHAU	ENSA de Paris-La Villette	1997	**11**	0	2	0	6	0	3	1	**4**	0	1	0	3	0	0	**1**	0	0	0	1	0	0	ED 31 : Pratiques et Théories du Sens (PTS)	17
LAA	ENSA de Paris-La Villette	LAA : 1981 UMR LAVUE : 2010	**10**	0	4	4	0	0	2	0	**3**	0	1	2	0	0	0	**2**	0	0	2	0	0	0	ED 546 : Abbé Grégoire ED 395 : Milieux, Cultures, Sociétés du Passé et du Présent (MCSPP)	18
LET	ENSA de Paris-La Villette	LET : 1978 UMR LAVUE : 2010	**8**	0	3	3	2	0	0	3 (dont 1HDR)	**2**	0	0	1	1	0	0	**3**	0	0	2	0	0	0	ED 546 : Abbé Grégoire	9
MAACC	ENSA de Paris-La Villette	MAACC : 2005 UMR MAP : 1998	**5**	0	1	1	0	3	0	1	**1**	0	0	0	0	1	0	**1**	0	0	0	0	1	0	ED 546 : Abbé Grégoire	8
ACS	ENSA de Paris-Malaquais	ACS : 1990 UMR AUSSER : 2010	**13**	3	0	3	6	1	0	1	**3**	0	0	1	2	0	0	**2**	0	0	1	1	0	0	ED 528 : Ville, Transports et Territoires (VTT)	11
GSA	ENSA de Paris-Malaquais	1990	**8**	0	0	1	1	6	0	0	**5**	0	0	0	1	4	0	**4**	0	0	0	0	4	0	ED 528 : Ville, Transports et Territoires (VTT)	13
LIAT	ENSA de Paris-Malaquais	1989	**8**	4	1	0	3	0	0	0	**4**	1	1	0	2	0	0	**1**	1	0	0	0	0	0	ED 528 : Ville, Transports et Territoires (VTT)	10
CRH	ENSA de Paris-Val de Seine	CRH : 1986 UMR LAVUE : 2010	**10**	0	1	4	4	0	1	0	**3**	0	0	2	0	0	1	**3**	0	0	2	0	0	1	ED 395 : Milieux, Cultures et Sociétés du Passé et du Présent (MCSPP) ED 401 : Sciences Sociales (ScSo)	38
EVCAU	ENSA de Paris-Val de Seine	1995	**20**	3	2	1	6	4	4	0	**6**	2		1	3			**3**	1	0	1	0	1	0	ED 382 : Économies, espaces, sociétés, civilisations : pensée politique, critique et pratiques sociales (EESC)	16
TRANSFOR-MARTIONS	ENSA de Saint-Etienne	2014	**18**	2	2	2	11	1	0	0	**3**	0	0	1	1	1	0	**1**	0	0	0	0	1	0	ED 483 : Sciences Sociales (ScSo) ED 484 : Lettres, Langues, Linguistique & Arts (3LA) ED 162 : Mécanique, Énergétique, Génie civil, Acoustique (MEGA)	7
AMUP	ENSA de Strasbourg	2005	**14**	4	4	2	1	3	0	0	**2**	1	0	0	0	1	0	**1**	1	0	0	0	0	0	ED 519 : Sciences de l'homme et de la société (SHS)	16

Unités de recherche	École	Année de création	Enseignants-chercheurs titulaires des ENSA	Champ disciplinaire						Autres membres titulaires	Professeurs	Champ disciplinaire						HDR	Champ disciplinaire						École doctorale	Doctorants
				HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR			HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		HCA	VT	SHSA	TPCAU	STA	ATR		
LRA	ENSA de Toulouse	2008	**34**	3	4	3	9	11	4	1	**6**	1	1	0	1	2	1	**4**	1	1	0	0	1	1	ED 327 : Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC) ED 468 : Mécanique, Énergétique, Génie civil, Procédés (MEGeP)	40
LEAV	ENSA de Versailles	2009	**28**	5	7	4	6	3	2	2	**7**	3	0	1	2	0	1	**4**	3	0	1	0	0	0	ED 578 : Sciences de l'homme et de la société (SHS) EUR : Humanités, Création et Patrimoine	32

Annexe n°11 — Liste des références issue du référentiel d'évaluation des unités de recherche, Campagne d'évaluation 2024-2025, Vague E, Septembre 2023.

Le référentiel d'évaluation des unités de recherche de l'HCERES est commun aux écoles d'architecture et à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Il comprend 13 références rappelées ci-après.

Domaine 1. Profil, ressources et organisation de l'unité
Référence 1. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.
Référence 2. L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.
Référence 3. Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.
Domaine 2. Attractivité
Référence 1. L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.
Référence 2. L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.
Référence 3. L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.
Référence 4. L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.
Domaine 3. Production scientifique
Référence 1. La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.
Référence 2. La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.
Référence 3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.
Domaine 4. Inscription des activités de recherche dans la société
Référence 1. L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.
Référence 2. L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Annexe nº12 — Liste des doctorants en CIFRE relatifs à la recherche architecturale, urbaine et paysagère entre 2004 et 2020

Source : MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Catalogue 2004-2020 : Doctorat en CIFRE : La recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein d'une structure professionnelle*, janvier 2021.

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Hélène SUBREMON	Transition écologique	Architecturale	SHS	Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	ED 401 Sciences Sociale, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	LAVUE UMR 7218 / AUS	Philipppe BONNIN	2004	2009	5	EDF R&D, Paris	Entreprise de recherche et Développement	HABITER AVEC L'ÉNERGIE Pour une anthropologie sensible de la consommation d'énergie	consommation d'énergie ; écologie ; développement durable ; anthropologie de l'habiter ; mésologie ; pratiques et représentations sociales
Jennifer BUYCK	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Lille	ED 473 Science de l'Homme et de la Société, Université Lille 1	LACTH	Joëlle CAULLIER Daniel TREIBER	2007	2010	3	Agence Alfred Peter, Strasbourg	Agence d'urbanisme	LA FABRIQUE CONTEMPORAINE DES MÉTROPOLES EN FRANCE Pays, paysage et paysans	métropole ; urbanisme ; paysage ; dispositif de projet ; imaginaire conceptuel
Andres Mateo CASTILLEJO	Transition écologique	Architecturale	STA	Bordeaux	ED 209 des Sciences Physiques et de l'Ingénieur, Université de Bordeaux	GRECCAU	Catherine SEMIDOR	2007	2012	5	NFA - Nicolas Favet Architectes, Montreuil	Agence d'architecture	INTÉGRATION DES ASPECTS ÉNERGÉTIQUES DANS LA CONCEPTION DU PROJET ARCHITECTURAL Une approche méthodologique	conception architecturale ; performances énergétiques ; méthodologie ; morphologie ; construction ; économie d'énergie
Grace YEPEZ-SALMON	Transition écologique	Urbaine	STA	Bordeaux	ED 209 des Sciences Physiques et de l'Ingénieur, Université de Bordeaux	GRECCAU	Catherine SEMIDOR	2008	2011	3	Nobatek, Paris	Entreprise de recherche et Développement	CONSTRUCTION D'UN OUTIL D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES ECOQUARTIERS Vers une méthode systémique de mise en œuvre de la ville durable	évaluation environnementale ; écoquartier ; urbanisme durable ; outils ACV
Elodie CHALENCON	Habitat	Architecturale	STA	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	Labex AE&CC / CRATerre	Hubert GUILLAUD Nicolas DUBUS	2009	2015	6	Société Immobilière du Département de La Réunion, Saint-Denis	Société de maitrise d'ouvrage ou d'aménagement	LES POSSIBILITÉS D'UNE DENSIFICATION VERTICALE À L'ÎLE DE LA RÉUNION. De la kaz atèr à la kaz atèr anlèr	mode d'habiter ; densification ; étalement urbain ; habitat ; logement ; urbanisme Durable
Mathilde CHAMODOT	Habitat	Architecturale	SHSA	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	Labex AE&CC / CRATerre	Hubert GUILLAUD Anne-Monique BARDAGOT	2009	2013	4	Conseil départemental de Saône-etLoire, Mâcon	Collectivité locale	POUR UN HABITAT ÉCORESPONSABLE DE QUALITÉ ET FINANCIÈREMENT ACCESSIBLE EN SAÔNE-ET-LOIRE	
Basile CLOQUET	Habitat	Architecturale	SHSA	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	Labex AE&CC / CRATerre	Hubert GUILLAUD Anne-Monique BARDAGOT	2009	2013	4	Conseil départemental de Saône-etLoire, Mâcon	Collectivité locale	VERS UN HABITAT ÉCO-RESPONSABLE EN SAÔNE-ET-LOIRE QUI PRIVILÉGIE LES RESSOURCES LOCALES	habitat économique ; recherche prospective ; territoire rural ; éco-responsabilité
Roberto D'ARENZIO	Architecture et patrimoine	Urbaine	SHS	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Chris YOUNES Leonardo DI MAURO	2009	2015	6	SYSTRA, Paris	Bureau d'étude technique	RESTES COMME RESSOURCES. RECYCLER L'URBAIN ENTRE «VILLE SANITAIRE» ET «VILLE DURABLE» Naples, 1884-2004	sciences humaines et humanités ; ressources ; déchets ; ville durable ; recyclage

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Yu WANG-VEDRINE	Transition écologique	Urbaine	VT	Paris - Belleville	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	AUSSER UMR 3329 / IPRAUS	Nathalie LANCRET Pierre CLEMENT	2009	2013	4	ARTE Charpentier Architectes, Paris	Agence d'architecture	LA FABRICATION DES QUARTIERS À LA LUMIÈRE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES Étude comparée France-Chine	éco-quartiers ; condition locale ; ville chinoise
Aurélie COUTURE	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Bordeaux	ED 545 Société, Politique, Santé publique, Université de Bordeaux	PAVE	Guy TAPIE	2010	2013	3	Communauté urbaine de Bordeaux, Bordeaux	Collectivité locale	LA FABRICATION DE LA VILLE ET PARTICIPATION PUBLIQUE L'émergence d'une culture métropolitaine, le cas de la communauté urbaine de Bordeaux	participation publique ; métropolisation ; cadre de vie ; gouvernance ; intercommunalité ; processus ; citadinité
Héloïse PAGNAC-BAUDRY	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	STA	Bordeaux	ED 209 des Sciences Physiques et de l'Ingénieur, Université de Bordeaux	GRECCAU	Catherine SEMIDOR	2010	2013	3	Eugée	Bureau d'étude technique	L'INTÉGRATION DE LA PRÉVENTION DE LA MALVEILLANCE AUX DÉMARCHES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPACE PUBLIC	prévention de la malveillance ; espaces publics ; étude de sureté ; urbanisme durable ; qualité de vie ; incivilités ; prévention
Maria-Lucia MONDARDINI	Construction	Architecturale	STA	Paris - Malaquais	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	GSA	Maurizio BROCATO	2010	2015	5	Société nouvelle Le bâtiment régional, Ermont	Entreprise de construction	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES EN PIERRES DE TAILLE Modélisation, optimisation et outils de conception	pierre ; optimisation ; morphologie ; architecture contemporaine
Lise SERRA	Construction	Urbaine	VT	Lyon	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	EVS UMR 5600 / LAURE	Hélène HATZFELD	2010	2015	5	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise, Lyon	Agence d'urbanisme	LE CHANTIER COMME PROJET URBAIN	chantier ; projet urbain ; ville ; aménagement ; urbanisme
Marguerite BONNIN	Habitat	Urbaine	SHSA	Paris - La Villette	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / LAA	Jean-Pierre LEVY Nadine ROUDIL	2010	2014	4	CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), Marne-la-Vallée	Organisme public de recherche	HABITABLE ET CONFORTABLE Modèles culturels, pratiques de l'habitat et pratiques de consommation d'énergie en logement social et copropriétés	consommation d'énergie ; pratique domestique ; habitat ; confort ; logement social ; copropriété
Mélanie DARROMAN	Habitat	Territoriale	VT	Bordeaux	ED 545 Société, Politique, Santé publique, Université de Bordeaux	PAVE	Guy TAPIE	2010	2014	4	EPA Bordeaux-Euratlantique, Bordeaux	Établissements public	RENAISSANCE DE L'HABITAT PARTICIPATIF EN FRANCE Vers de nouvelles formes négociées de fabrication de la ville?	habitat participatif ; mode d'habiter ; autogestion ; processus participatif ; coproduction ; négociation ; société civile ; maîtrise d'usage ; acteur-relais ; bottom-up ; top-down ; action collective ; ville durable

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Jeanne DEMOULIN	Habitat	Urbaine	SHSA	Université Paris - Nanterre	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris 10	LAVUE UMR 7218 / MOSAÏQUES	Marie-Hélène BACQUE	2010	2014	4	ICF La Sablière, Paris	Bailleur social	LA PARTICIPATION DES LOCATAIRES DANS LES ORGANISMES HLM	participation des habitants ; concertation ; développement social ; instrument de gestion; HLM ; politique social
Mélanie MANIN	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	MHA-evt	Catherine MAUMI	2010	2014	4	CAUE de Haute-Savoie, Annecy	Organisme de conseil	DU TYPE AU PROTOTYPE. OUTILS ET PROCESSUS DE CONCEPTION DU PROJET ÉLABORÉS PAR HENRY JACQUES LE MÊME (1897-1997)	processus de conception ; type architecturale ; prototype ; outils et méthodes de projet ; analyse architecturale ; re-dessin ; analyse graphique
Silvère TRIBOUT	Transition écologique	Urbaine	VT	Université Paris - Nanterre	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / MOSAÏQUES	Marie-Hélène BACQUE Frédéric DUFAUX	2010	2015	5	Agence Patrick Chavanes, Paris	Agence d'architecture	LES CONCEPTEURS EN AGENCE D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE PAYSAGE À L'ÉPREUVE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	développement durable ; concepteurs ; projet urbain ; développement durable ; urbanisme durable
Fang-Yu HU	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale et urbaine	VT	Paris - Belleville	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	AUSSER UMR 3329 / IPRAUS	Nathalie LANCRET Gilles HUBERT	2011	2018	7	Agence AREP, Paris	Agence d'architecture / Bureau d'étude Pluridisciplinaire	ÉVALUATION DE LA FORME URBAINE FACE AU RISQUE D'INONDATION Le cas de Taïpei entre 1895 et 2010	morphologie urbaine ; gestion intégrée du risque d'inondation ; résilience ; approche systémique ; analyse géo-historique ; Taïpei
Pauline OUVRARD	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Nantes	ED 501 Droit, Economie-Gestion, Sociétés, Territoires, Université de Nantes	AAU UMR 1563 /CRENAU	Laurent DEVISME Elisabeth PASQUIER	2011	2016	5	ADDRN - agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire, Saint-Nazaire	Agence d'urbanisme	LE NOUVEL ESPRIT DE L'URBANISME, ENTRE SCÈNES ET COULISSES Une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes	aménagement du territoire ; fabrique du territoire ; ethnographie ; urbanisme
Guillaume MEIGNEUX	Transition numérique	Territoriale	VT	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	AAU UMR 1563 /CRESSON	Jean-Paul THIBAUD Nicolas TIXIER	2011	2015	4	Agence Interland, Lyon	Agence d'architecture	LE TERRITOIRE À L'ÉPREUVE DU COMPOSITING Pratiques vidéographiques et ambiances urbaines	urbain ; représentation ; vidéo ; compositing ; ambiance ; usages ; innovations
Fanny DELAUNAY	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Paris - Val-de-Seine	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LATTS UMR 8134	Jean-Pierre LEVY	2012	2018	6	SCOP Atelier 15, Ivry-sur-Seine	Agence d'architecture	LES FORMES SOCIO-SPATIALES DE LA NORME Le cas de la pratique des espaces publics récréatifs enfantins	écarts ; normes ; enfants ; usages ; espaces public ; jeux ; dangers

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Yoann FOUCHER	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	VT	Montpellier	ED 60 Territoires, Temps, Société et Développement, Université Paul Valéry - Montpellier	LIFAM (ENSA Montpellier) et ART-DEV (Univ. Paul Valéry, Montpellier	Catherine BERNIE BOISSARD Anne SISTEL	2012	2018	6	Société d'aménagement Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), Montpellier	Société de maitrise d'ouvrage ou d'aménagement	MUTATIONS DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES SUBURBAINES – LE RENOUVELLEMENT DES ENTRÉES DE VILLE Jeux d'acteurs et formes urbaines	retail park ; formes urbaines ; commerces ; suburbain ; renouvellement ; périubanisation ; entrée de ville ; politique urbaine
Paola FIGUEROA	Habitat	Urbaine	SHSA	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Chris YOUNES Stéphane BONZANI	2012	2020	8	Agence Héraut Arnod, Pantin	Agence d'architecture	TRANS-FORMER CALI AVEC LA SALSA COMME FORCE LATENTE Vers une architecture du faire-avec	sciences de la société ; faire-avec ; danse ; spatialité des pratiques
Manon VIVIERE	Habitat	Urbaine	SHS	Bordeaux	ED 545 Société, Politique, Santé publique, Université de Bordeaux	PAVE	Guy TAPIE	2012	2015	3	Agence Place-réflex, Bègle	Organisme de conseil	LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA DENSITÉ DANS L'HABITAT Vers une faubourisation métropolitaine « Fabrication, appropriation, territorialisation »	densité ; intensité ; compacité ; urbanité ; habitat ; métropolisation ; urbanisme durable ; représentation ; appropriation
Claire ROSSET	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA	Grenoble	ED 454 Sciences de l'Homme, du Politique et des Territoires, ComUE Université Grenoble Alpes	MHAevt	Catherine MAUMI	2012	2018	6	CAUE de Haute-Savoie, Annecy	Organisme de conseil	IMAGINAIRE DU PASSÉ ET PENSÉE DU MONDE MODERNE Processus de médiatisation chez Albert Laprade, Architecte	relevé ; architecture vernaculaire ; médium/média ; imaginaire ; publication architecturale ; Albert Laprade
Rémi BERCOVITZ	Transition écologique	Territoriale	SHS – Géographie humaine	Bordeaux	ED 480 Montaigne-Humanités, Université Bordeaux 3 Montaigne	Passages UMR 5319	Mayté BANZO Serge BRIFFAUD	2012	2015	3	Conseil départemental des DeuxSèvres, Maison du département, Niort	Collectivité locale	PAYSAGE, MÉDIATION PAYSAGÈRE ET «BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE» DE LA HAUTE-VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIIIe-XXIe s.)	paysage ; médiation paysagère ; écologie ; environnement ; eau ; ressources hydrique ; histoire de l'environnement
Nicolas BATAILLE	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Nantes	ED 240 Science de l'Homme et de la Société, Université de Tours, Collège doctoral Centre Val-de-Loire	AAU UMR 1563 / CRENAU	Laurent DEVISME Denis MARTOUZET	2013	2020	7	SCE Aménagement et Environnement Groupe KERAN, Nantes	Société de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement	L'APPROCHE GLOBALE CHANGE-T-ELLE LA FABRIQUE DES TERRITOIRES ? Étude de l'évolution des enjeux dans les projets d'aménagement	études d'urbanisme ; pratiques professionnelles ; recherche-action ; fabrique des territoires ; expertise ; conseil
Laura GIRARD	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA	Toulouse	ED 327 Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, Université Toulouse - Jean Jaurès	LRA	Enrico CHAPEL Françoise BLANC	2013	2019	6	Atelier d'Architecte Rémi Papillault, Toulouse	Agence d'architecture	L'ARCHITECTURE EN BRIQUES EN MIDI TOULOUSAIN (1910-1947). Les architectes face au renouvellement technique et culturel	histoire de la construction ; architecte ; conception architecturale ; construction ; brique ; novation ; Midi toulousain ; XXème siècle

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Asier MATEO CASTILLEJO	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA TPCAU	Paris - Belleville	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	AUSSER UMR 3329 / IPRAUS	Nathalie LANCRET Jean-Philippe GARRIC	2013	-	en cours	Light Cibles Paris, Paris	Agence d'architecture	LA MISE EN LUMIÈRE DES TOURS DE GRANDE HAUTEUR Historique, problématiques contemporaines et évolutions en cours	éclairage ; lumière ; tours ; gratte-ciels
Dimitri TOUBANOS	Transition écologique	Architecturale	TPCAU	Paris - Malaquais	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	LIAT	Virginie PICON-LEFEBVRE	2013	2018	5	EFIDIS, filiale du Groupe SNI, Paris	Bailleur social	LES PROJETS DE LOGEMENTS EN EUROPE À L'AUNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Adaptations, transformations, innovations et obstacles dans la conception architecturale (2005-2015)	conception architecturale ; développement durable ; analyse transversale de projets de logements
Vincent GOUEZOU	Transition numérique	Architecturale	TPCAU/STA	Lille	ED 473 Science de l'Homme et de la Société Lille Nord de France, Université Lille 1	LACTH / CRIStAL-L2EP-MINT	Frank VERMANDEL Laurent GRISONI	2013	2020	7	Agence ANMA, Paris	Agence d'architecture	ETUDE PROSPECTIVE DE L'INFORMATISATION DES OUTILS DE CONCEPTION DE L'ARCHITECTE	conception architecturale ; BIM ; Réalité Virtuelle ; dialectique de l'esquisse ; dessin spatialisé ; représentation et modélisation
Aurelie LANDON	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale	VT	Paris - Val-de-Seine	ED 401 Sciences Sociale, Université Paris 9	LAVUE UMR 7218 / CRH	Agnès DEBOULET	2014	2022	8	La Fabrique des Territoires Innovants FTI, Paris	Société coopérative d'intérêt collectif	ENTREPRISES SOCIALES, INNOVATION ET PARTICIPATION Analyse des initiatives de développement des Territoires	sciences humaines et humanités ; acteurs entrepreneuriaux ; fabrique de la ville ; processus ; mouvements sociaux
Jérémy LOUIS	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHS	Université Paris - Nanterre	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris 10	LAVUE UMR 7218 / MOSAÏQUES	Marie-Hélène BACQUE Catherine NEVEU	2014	2021	7	Fédération des Centres Sociaux de France, Paris	Association/Fondation	LE «DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR» Un renouvellement des pratiques professionnelles et militantes dans les quartiers populaires	pouvoir d'agir ; politique de la ville ; association ; mobilisation collective ; quartiers Populaires
Benjamin LECLERCQ	Habitat	Urbaine	SHS	Paris - Val-de-Seine	ED 401 Sciences Sociale, Université Paris 8	LAVUE UMR 7218 / CRH	Agnès DEBOULET	2014	-	en cours	Couleurs d'Avenir, Montreuil	Bureau d'étude technique	DÉLÉGUER LA GESTION DES CONFLITS SOCIAUX La professionnalisation de l'intermédiation sociale dans les quartiers « sensibles »	sociologie urbaine ; sociologie de l'action publique ; citoyenneté et participation ; conflits de normes ; logement social ; sociologie des groupes professionnels
Benjamin CHAMBELLAND	Transition écologique	Territoriale	SHS	Bordeaux	ED 480 Montaigne-Humanités, Université Bordeaux 3 Montaigne	Passages UMR 5319	Serge BRIFFAUD Bernard DAVASSE	2014	2019	5	Grand projet de villes (GPV) Rive droite, Bordeaux	Etablissements public	UNE GESTION JARDINIÈRE DES PAYSAGES Le « parc des Coteaux » en recherche et en projet : expérimentation, retours réflexifs et propositions d'actions sur la rive droite de Bordeaux	projets de paysage ; gestion des paysages ; éthique paysagère ; pratiques jardinière ; Coopération

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Guillaume LACROIX	Transition écologique	Urbaine	VT	Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	ED 401 Sciences Sociales, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	LAVUE UMR 7218 / AUS / ALTER	Philippe BONNIN Jérôme BOISSONADE	2014	2019	5	SAFEGE, Nanterre	Organisme de conseil	LES ÉQUILIBRISTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine	sciences humaines et sociales; pouvoir local ; développement durable ; expertise ; experts ; ingénierie ; conseil ; urbanisme ; observation participante
Marc LOTTEAU	Transition écologique	Urbaine	STA	Université de Bordeaux	ED 40 des Sciences Chimiques, Université de Bordeaux	ISM UMR 7287 En partenariat avec le GRECCAU	Guido SONNEMANN	2014	2017	3	Institut pour la Transition Energétique, Anglet / NOBATEK	Organisme public de recherche	DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE D'INTÉGRATION DES QUESTIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE DANS L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DU QUARTIER BASÉE SUR L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE	Sciences humaines et humanités ; acteurs entrepreneuriaux ; fabrique de la ville ; processus ; mouvements sociaux
Benjamin RILEY	Transition écologique	Architecturale	STA	Lyon	ED 483 Sciences sociales, Université de Lyon	MAP UMR 3495 / Aria	François FLEURY Valéry MALECOT François DE LARRARD	2014	2018	4	Lafarge Holcim Group, Lyon	Entreprise de construction	MURS EN BÉTON VIVANT	béton ; environnement ; nouveaux materiaux ; murs vivants; végétation urbaine
Ornella ZAZA	Transition numérique	Territoriale	SHS	Paris - La Villette	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / LAA	Alessia DE BIASE	2014	2018	4	Mairie de Paris, Secrétariat Général, Paris	Collectivité locale	HORIZONS URBAINS EN EXPÉRIMENTATION Discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique	ethnographie ; collectivité territoriale ; transformation urbaine ; expérimentation ; numérique ; politique urbaine
Thomas ZEDIN	Transition numérique	Architecturale	STA	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, CNAM Paris	MAP UMR3485 / MAACC	François GUENA	2014	2019	5	VINCI Construction, Paris	Entreprise de construction	DE LA MÉCATRONIQUE DE CONCEPTION VERS LA MÉCATRONIQUE DE CONSTRUCTION Déterminer des opportunités de mécatronisation des chantiers par l'étude de la mécatronique de construction, et de la mécatronique de conception	conception ; construction ; architecture ; robotique ; mécatronique ; automatisation ; architecturologie ; théorie C-K
Ségolène CHARLES	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	VT	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, Université Paris 1 La Sorbonne	LAVUE UMR 7218 / LET CESSP	Jodelle ZETLAOUI-LEGER Loïc BLONDIAUX	2015	2020	5	Atelier du Lieu, Nantes	Agence d'architecture et d'urbanisme	L'ÉLU LOCAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PROJETS URBAINS DE PETITES VILLES FRANÇAISES Le cas d'une agence d'architecture et d'urbanisme, dans un contexte de renforcement de l'intercommunalité	élus ; urbanisme ; participation ; démocratie

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Justyna MORAWSKA	Conception de l'architecture	Architecturale	TPCAU	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Anolga RODIONOFF Antonia SOULEZ	2015	-	en cours	Agence Celnikier & Grabli Architectes, Paris	Agence d'architecture	DE LA LOGIQUE DU TRACTATUS LOGICO-PHILOSOPHICUS DE LUDWIG WITTGENSTEIN AU DIAGRAMME COMME OUTIL DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE	diagramme ; philosophie analytique ; méthodologie de l'architecture ; pratiquer
Antoine BEGEL	Habitat	Architecturale	TPCAU	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Xavier BONNAUD	2015	-	en cours	Agence JSA, Lyon	Agence d'architecture	L'ARCHITECTURE À L'ÉPREUVE DE L'OUVERT Rythme, Surprise et Habiter	habiter ; science de la société ; poésie de l'architecture ; émotions ; sensibilité
Aurore REYNAUD	Architecture et patrimoine	Architecturale	SHS	Paris - Val-de-Seine	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / CRH	Yankel FIJALKOW François GRUSSON	2015	2023	8	Agence Chemetov, Paris	Agence d'architecture	POSSIBILITÉS ET LIMITES DE LA PATRIMONIALISATION DU LOGEMENT COLLECTIF SOCIAL Reflexion sur l'héritage et le devenir d'œuvres emblématiques de l'AUA	patrimoine ; politique du logement ; architecture du XXe siècle ; archives
Eric DE THOISY	Transition numérique	Architecturale	SHS	Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	LAVUE UMR 7218 / AUS	Véronique FABRI Milad DOUEIHI	2015	2019	4	Agence SCAU, Paris	Agence d'architecture	LA MAISON DU CYBORG Apprendre, transmettre, habiter un monde numérique	numérique ; informatique ; architecture informatique ; apprentissage ; transmission ; mémoire
Romain ROUSSEAUX PERIN	Habitat	Urbaine	SHS	Université de Lorraine	ED 78 Sociétés Langages Temps Connaissances, Université de Lorraine	2L2S / LRA	Jean-Marc STEBE	2016	2023	7	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération de pays de Châlons en Champagne	Agence d'urbanisme	LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX D'UNE RÉDUCTION DES ESPACES D'HABITATION Quelques considérations sur l'habiter en maison individuelle en centralité urbaine	petit ; optimisation ; densification ; maison ; pavillon ; ville ; centralité ; architecture ; Urbanisme
Olivier CHATAIN	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale	VT	Bordeaux	ED 480 Montaigne-Humanités, Université de Bordeaux 3 Montaigne	PASSAGES UMR 5319	Xavier GUILLOT	2017	2024	7	URBAM, Nancy	Agence d'urbanisme	QUELLES FORMES URBAINES ET QUELS DISPOSITIFS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS POUR FAIRE SOCIÉTÉ DANS LES CAMPAGNES D'AUJOURD'HUI ? Une recherche appliquée aux périphéries urbaines de l'Est Girondin.	formes urbaines ; campagnes urbaines ; urbanisme rural ; dispositif d'aménagement ; faire société ; projet spatial

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Kevin CHESNEL	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA VT	Nantes	ED 604 Société, Temps, Territoires, Université de Nantes	AAU UMR 1563 / CRENAU	Laurent DEVISME	2017	2021	4	ADDRN - agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire, Saint-Nazaire	Agence d'urbanisme	LE PÉRIURBAIN EN PROJET De Pornic à la Vilaine	aménagement du territoire ; fabrique du territoire ; habitat ; urbanisme
Nicolas HOUEL	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	STA	Nantes	ED 602 Science Pour l'Ingénieur, Centrale Nantes	AAU UMR 1563 /CRENAU	Laurent LESCOP	2017	2020	3	Nantes Métropole, Nantes	Collectivité locale	PÉDAGOGIE D'UNE SOBRIÉTÉ LUMINEUSE Étude des enjeux et méthodes de la requalification du parc d'éclairage public de la métropole nantaise au travers de la récolte d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs des ambiances nocturnes en ville	éclairage ; lumière ; ambiance
Solène LERAY	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale	VT	Paris - La Villette	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / LAA	Alessia DE BIASE Jean-Marc BESSE	2017	-	en cours	Association CEPRI (Centre Européen de Prévention des Inondations), Orléans	Association/Fondation	TERRITOIRES SOUMIS AUX RISQUES DE L'EAU Quelles perceptions de l'inondabilité pour quelles représentations des risques dans la construction de la métropole parisienne	paysage ; inondation ; métropole ; risque ; perception ; représentation ; Potentialité
Anaëlle MAHEO	Conception de l'architecture	Architecturale	SHS	Toulouse	ED 327 Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, Université Toulouse-Jean Jaurès	LRA	Clara SANDRINI Manuel BELLO MARCANO	2017	2024	7	Agence Daquin Ferrière, Montreuil	Agence d'architecture	LA CONDITION PASSANTE Vers une phénoménologie du passage à travers l'expérience sensible pour comprendre l'architecture et le paysage depuis la position du corps en mouvement	passage ; habiter ; expérience ; infra-ordinaire
Mélina RAMONDENC	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA	Grenoble	ED 545 Société, Politique, Santé publique, Université de Bordeaux	MHA-evt	Catherine MAUMI	2017	2023	6	CAUE de Haute-Savoie, Annecy	Organisme de conseil	ENTRE INVENTION ET APPROPRIATION DU RÉEL La fonction utopique dans les trajectoires des architectes Paul-Jacques Grillo, Jean-Louis Chanéac et Pascal Häusermann	utopie architecturale ; fonction utopique ; trajectoire architecturale ; villes utopiques ; urbanisme utopique ; architecture dite prospective
Hugo GUILLET	Transition écologique	Urbaine	VT	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, ComUE Université Grenoble Alpes	Labex AE&CC / CRATerre	Gilles NOVARINA	2017	2021	4	Agence AKTIS Architecture, Urbanisme et Paysage, Grenoble	Agence d'urbanisme	L'APPROCHE DE LA VILLE DURABLE DANS LES PRATIQUES DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN Des préconisations à l'opérationne	décision opérationnelle ; ville durable ; projet urbain ; Grenoble ; Bordeaux ; Lyon

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Romain MANTOUT	Transition écologique	Urbaine	SHS	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Antonella TUFANO	2017	-	en cours	Service Architecture de la Direction de l'Urbanisme de la Commune de Martigues, Martigues	Collectivité locale	LA PENSÉE ÉCOLOGIQUE COMME CLEF DE LECTURE DE LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE EN ARCHITECTURE Pour une redéfinition de l'architecture écologique, entre connaissance théorique et expérimentation Pratique	écologie ; expérimentation ; environnement ; philosophie
Marion HOWA	Transition numérique	Architecturale	TPCAU	Toulouse	ED 327 Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, Université Toulouse - Jean Jaurès	LRA	Daniel ESTEVEZ	2017	2022	5	Agence Hutin Architecture, Bordeaux	Agence d'architecture	ARCHITECTURE AUGMENTÉE Stratégie pour de nouveaux usages, pragmatisme et action publique pour une ville durable	augmentation ; transformation ; communauté ; puissance d'agir ; empowerment ; bottom up ; vernaculaire ; architecture contemporaine
Jordan AUCANT	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	SHSA	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et théorie du sens, Université Paris 8	GERPHAU	Xavier BONNAUD	2018	-	en cours	Maison d'édition LAC, Saint-Paul-de Mons	Société d'édition	LA VILLE LÉGÈRE Que propose la ville contemporaine afin de simplifier le quotidien de ses habitants ?	ville légère ; ville contemporaine ; habitants
Alioune Badara DABO	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale	VT	Université Paris - Nanterre	ED 395 Milieux Culture et Société du passé et du présent, Université Paris Nanterre	LAVUE UMR 7218 / MOSAÏQUES	Monique POULOT François HUART	2018	2022	4	Agence Espaces Verts (AEV) Île de France, Pantin	Etablissements public	AGRICULTURES ET AGRICULTEURS EN CEINTURE VERTE EN RECHERCHE DE DURABILITÉ Entre stratégies paysannes et politiques publiques agricoles	aménagement du territoire ; politique publique agricole ; développement agricole ; développement économique de l'activité agricole ; pouvoir décisionnel des acteurs ; maraîcher ; stratégie paysanne ; agriculture familiale ; agriculture d'entreprise ; innovation en agriculture
Pauline DETAVERNIER	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Architecturale	SHS HCA	Paris - Malaquais	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	LIAT	Dominique ROUILLARD	2018	2022	4	Agence AREP, Paris	Agence d'architecture / Bureau d'étude Pluridisciplinaire	LE MARCHEUR DE LA GARE De la conception des parcours au vécu des cheminements piétons (1837-2021)	gare ; cheminement ; marche
Charles RIVES	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	TPCAU/VT	Paris - Est - Marne-la-Vallée	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris-Est	UMR AUSser 3329 / OCS	Sébastien MAROT Paul LANDAUER	2018	2024	6	Atelier Georges, Paris et Nantes	Agence d'architecture	FAIRE LA VILLE EN DÉCROISSANCE Les projets d'aménagement français à l'épreuve de la décroissance : le cas de l'Écoquartier de l'Union (59) et du projet manufacture plaine Achile (42)	décroissance ; projet architectural et urbain ; écoquartier ; aménagement

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Alexia CLOT-CAMUS	Conception de l'architecture	Architecturale	TPCAU	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, Université Grenoble Alpes	AAU UMR 1563 /CRESSON	Nicolas TIXIER	2018	-	en cours	Agence AREP, Paris	Agence d'architecture / Bureau d'étude Pluridisciplinaire	HABITER LES ESPACES DE L'ATTENTE L'expérience du travail en gare	mobilité ; attente ; gare ferroviaire ; travail nomade ; ambiances architecturales ; conception
Marina KHEMIS	Conception de l'architecture	Architecturale	TPCAU	Versailles	ED 578 Sciences de l'Homme et de la Société, Université Paris-Saclay	LEAV / CRD - ENS Paris Saclay / ENSCI - Les Ateliers	Annalisa VIATI NAVONE Nathalie SIMONNOT	2018	2023	5	Studio Adrien Gardère, Paris	Agence de scénographie, muséographie, design	VERS UNE NOUVELLE CULTURE DU PROJET Démarches de co-conception de la scénographie et de l'architecture des musées et lieux culturels	scénographie ; architecture ; musées ; lieux culturels ; projet ; méthodologie ; co-conception ; collaboration ; narration
Mathilde PADILLA	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA TPCAU	Lyon	ED 483 Sciences Sociales, Université de Lyon	EVS UMR 5600 / LAURE AAU UMR 1563 / CRESSON Chaire partenariale d'architecture « Habitat du Futur », GAIA	Philippe DUFIEUX Olivier BALAY	2018	2022	4	Agence Archipat, Lyon	Agence d'architecture	LA RÉHABILITATION DES FAÇADES LÉGÈRES DANS L'HABITAT DU XXE SIÈCLE Projet démonstrateur pour le 44 rue de la Favorite à Lyon	réhabilitation ; façade légère ; patrimoine ; confort ; énergie ; économie
Eléonora SCHIAVI	Architecture et patrimoine	Urbaine	SHS	Paris - La Villette	ED 31 Pratique et Théorie du Sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis	GERPHAU	Antonella TUFANO	2018	2023	5	Agence BASE, Paris	Agence d'architecture	ARCHÉOLOGIE TOXIQUE : LE PAYSAGE DES RUINES CONTEMPORAINES PRODUIT SA TOXICITÉ Détoxifier, détoxiquer, recycler	archéologie ; science de la société ; ruine ; ville ; overdosing ; dromologie ; société Moderne
Marie BOURGET-MAUGER	Transition numérique	Architecturale	SHS	Paris - Est - Marne-la-Vallée	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	UMR AUSSER 3329 / OCS	Antoine PICON Jean-François BLASSEL	2018	2024	6	VINCI Energies, Paris	Bureau d'étude technique	ÉVOLUTION, ENJEUX ET MODALITÉS DE L'INTÉGRATION DES OBJETS TECHNIQUES EN ARCHITECTURE	spacialisation ; système d'information ; mise en réseau ; objets techniques, ; technologie ; objets connectés
Paula GORDO GREGORIO	Transition numérique	Architecturale	STA	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, CNAM Paris	LAVUE UMR 7218 / LET	François GUENA Véronique BIAU	2018	2023	5	ALTO Ingénierie, Bussy-Saint-Martin	Bureau d'étude technique	LA SYNTHÈSE ARCHITECTURALE EN BIM NOUVELLES INTERPROFESSIONNALITÉS ET EXPLOITATION DES DONNÉES INFORMATISÉES APRÈS LA LIVRAISON	BIM ; maquette numérique ; conceptualisation ; gestion des donnée ; interprofessionnel ; management
Pierre BOUILHOL	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	TPCAU/VT	Paris - La Villette, Faculté d'Architecture La Cambre Horta, Bruxelles	ED 31 Pratiques et théories du sens, Université Paris 8 Vincennes / Saint-Denis, AUIAU - EDT 62	GERPHAU & SASHA	Xavier BONNAUD Ludivine DAMAY	2019	2025	6	Agence ANMA, Paris	Agence d'architecture et d'urbanisme	PRATIQUES ARCHITECTURALES ET PERFORMATIVITÉS POLITIQUES Enquête ethnographique à partir de processus de projet urbains et architecturaux	architecture ; politique ; conflictualité ; ethnographie ; non-humain

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Marc EL SAMRANI	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	VT	Montpellier	ED 60 Territoires, Temps, Sociétés et Développement, Université Montpellier 3	LIFAM	Hassan AIT HADDOU Laurent VIALA	2019	2024	5	Association L'Atelline, Juvignac	Association/Fondation	MÉDIATION NUMÉRIQUE CULTURELLE DANS LA CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS URBAINS COMME MOYEN DE REMÉDIER À L'ISOLEMENT SOCIAL PAR L'EXPÉRIENCE SPATIALE DE L'USAGER	espace public ; aménagement urbain ; interaction sociale ; isolement social ; médiation numérique culturelle
Maël GAUNEAU	Habitat (sociologie)	Architecturale	SHSA	Bordeaux	ED 545 Société, Politique, Santé publique , Université de Bordeaux	UMR 5116 Centre Emile Durkheim PAVE	Guy TAPIE	2019	2023	4	Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux	Collectivité territoriale	ANTICIPER SON VIEILLISSEMENT À DOMICILE Regards croisés France-Canada	vieillissement ; habitat ; domicile ; anticipation ; trajectoire résidentielle
Marion ILLE-ROUSSEL	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Territoriale	SHSA	Paris - Val-de-Seine	ED 395, milieux cultures et sociétés du passé et du présent, Université Paris-Nanterre	LAVUE UMR 7218 / CRH	Yankel FIJALKOW	2019	2023	4	DEL & COOP, Paris	Organisme de conseil	L'OFFRE DE LOGEMENTS ET DE SERVICES À DESTINATION DES SÉNIORS DANS LES STRATÉGIES D'ADAPTATION DES BAILLEURS SOCIAUX UNE COMPARAISON FRANCE, ALLEMAGNE ET ANGLETERRE	logement social ; vieillissement ; adaptation ; séniors ; public cible ; diversification des offres ; habitat social ; stratégie de diversification
Elena MAJ	Conception de l'architecture	Architecturale	STA/TPCAU	Paris - Val-de-Seine	ED 624 Sciences des Sociétés, Université de Paris	EVCAU	Pascal TERRACOL	2019	-	en cours	Office Public de l'Habitat (OPH), Bagnolet	Bailleur social	LE NUMÉRIQUE ET LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE	BIM ; habitat ; intelligence artificielle ; logement social ; logement ; numérique ; qualité
Emily MUGEL	Conception de l'architecture	Architecturale	TPCAU	Bretagne	ED 595 Arts, Lettres et Langues, Université de Rennes	GRIEF	Carmen POPESCU	2019	-	en cours	Quatorze, Paris	Agence d'architecture solidaire	LES ARCHITECTES DE L'ACCUEIL Le rôle des architectes dans l'accueil des personnes Exilées	accueil ; architectes ; recherche-action ; précarité ; aménagement ; politique
Rémi JUNQUERA	Habitat	Urbaine	TPCAU HCA	Lyon	ED 483 Sciences Sociales, Université de Lyon	UMR 5600 EVS / LAURE	Philippe DUFIEUX Olivier BALAY	2019	-	en cours	Agence TANGRAM, Marseille	Agence d'architecture	ARCHITECTURE, AMBIANCE ET AGRICULTURE URBAINE Relations historiques et contemporaines entre l'habitat et l'agriculture en ville	agriculture urbaine ; habitat ; histoire ; ambiance
Agathe LAHILLE	Architecture et patrimoine	Urbaine	HCA/VT	Toulouse	ED 327 Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, Université Fédérale Toulouse - Midi Pyrénées	LRA	Rémi PAPILLAULT Anh LÊ PHUOC	2019	-	en cours	Toulouse Métropole	Collectivité territoriale	LA CITADELLE THANG LONG DE HANOÏ Entre rétrospective archéologique et architecturale, et prospectives urbaines	architecture ; archéologie ; patrimoine ; urbanisme
Alexandrina STRIFFLING-MARCU	Architecture et patrimoine	Territoriale	TPCAU/VT	Paris - Belleville	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris-Est	AUSser UMR 3329 / IPRAUS	Virginie PICON-LEFEBVRE Arnaud PASSALACQUA	2019	-	en cours	Agence AREP, Paris	Agence d'architecture	LE PATRIMOINE DES GARES FACE AUX NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉS Analyse prospective des mutations du maillage territorial en Europe méridionale	patrimoine ; gares ; réseau ferroviaire ; série ; mobilités ; aménagement du territoire

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Angèle LAUNAY	Transition écologique	Architecturale	SHS	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, CNAM Paris	LAVUE UMR 7218 / LET	Véronique BIAU Anne D'ORAZIO	2019	-	en cours	Communauté de commune du Clunisois, Cluny	Collectivité locale	LES ARCHITECTES FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES RURAUX Rénovation du bâti ordinaire	architectes ; rénovation énergétique ; territoires ruraux
Delphine LEWANDOWSKI	Architecture et transition écologique	Architecturale	STA	Paris - Malaquais	ED 528 Ville, Transports et Territoires, ComUE Paris Est	CESCO UMR 7204 / MNHN Laboratoire GSA	Robert LE ROY Philippe CLERGEAU	2019	2023	4	Chartier Dalix Architectes, Paris	Agence d'architecture	ÉTUDE ET DÉFINITION THÉORIQUES, TECHNIQUES ET BIOLOGIQUES D'UN MUR « BIODIVERSITAIRE » Un nouveau système de végétalisation vertical favorisant la biodiversité	écologie urbaine ; écologie architecturale ; murs vivants ; ingénierie ; biodiversité
Iana STOYANOVA	Architecture et transition écologique	Architecturale	TPCAU	Paris - Est - Marne-la-Vallée	ED 528 Ville, Transports et Territoires, Université Paris Est	AUSser UMR 3329 / OCS	Paul LANDAUER	2019	-	en cours	Suez RV, Paris	Entreprise de traitement des déchêts	DÉCONSTRUIRE POUR RECONSTRUIRE Les effets du réemploi des matériaux sur les pratiques architecturales	réemploi ; projet architectural ; environnement ; processus ; enjeux environnementaux
Charlotte LAFFONT	Architecture, aménagement de l'espace, urbanisme	Urbaine	TPCAU/STA	Grenoble	ED 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, Université Grenobles Alpes	AAU UMR 1563 / CRESSON Chaire partenariale d'architecture « Habitat du Futur », GAIA	Olivier BALAY Samuel TOCHON-DANGUY	2020	2024	4	LASA ingénierie acoustique et vibratoire, Lyon, Paris	Bureau d'étude technique	LA CONCEPTION DU LOGEMENT À L'EXPÉRIENCE DES SONORITÉS – ECHASON L'expérimentation à échelle 1 d'un habitat coopératif à partir de l'écoute	ambiance sonore ; conception écoresponsable ; dispositifs acoustiques high tech/ low tech ; maquettes sonores, expérimentation constructive
Claire DUCLOS-PREVET	Conception de l'architecture	Architecturale	STA/TPCAU	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, Hesam Université / CNAM	LAVUE UMR 7218 / MAP-MAAC	François GUENA	2020	2024	4	Architecture Studio, Paris	Agence d'architecture	LA MODÉLISATION DE PROCESSUS D'EXPLORATION EN ARCHITECTURE Processus génératifs et performance environnementale dans la conception architecturale	conception computationnelle ; façade performante ; processus génératifs ; système à base d'agents ; algorithmes métaheuristiques d'optimisation ; évaluation environnementale
Benjamin LOISEAU	Conception de l'architecture	Architecturale	TPCAU/HCA	Paris - La Villette	ED 546 Abbé Grégoire, Hesam Université / CNAM	MAP UMR 3495 / MAACC	Antonella TUFANO Stéphane SAFIN	2020	2024	4	Architecture Studio, Paris	Agence d'architecture	AUTONOMISATION DES HABITANTS ET DÉMARCHES COLLABORATIVES DANS LE CADRE DES PROJETS DE LOGEMENTS Quels outils conceptuels et quelles démarches mobiliser pour co-construire ?	conception démocratique ; co-construction ; participation citoyenne ; expérimentation ; co-design ; autonomisation des habitants

Nom du doctorant	Domaine de recherche	Echelle	Champ disciplinaire	ENSA	Ecole doctorale	Unité d'accueil	Direction de thèse	Début de thèse	Fin de thèse	Nombre d'années pleines	Structure	Type de structure	Titre de la thèse	Mots clés
Ronan GALLARD	Architecture et patrimoine	Architecturale	HCA	Saint-Etienne	ED 483 Sciences Sociale, Université de Lyon	EVS UMR 5600 / ISTHME	Michel DEPEYRE	2020	-	en cours	Chomette, Lupi & associés – architectes	Agence d'architecture	LES ARCHITECTES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE Montage d'un réseau d'agences d'architectures internationales, les Bureaux d'Études Henri Chomette, entre 1948 et 1988	patrimoine architectural ; architecture moderne ; Afrique Subsaharienne ; science du projet architectural
Françoise MISERMONT	Transition écologique	Architecturale	STA	Clermont-Ferrand	ED 70 Sciences pour l'Ingénieur, Université Clermont Auvergne	RESSOURCES	Jean-Philippe COSTES	2020	-	en cours	B&M France	Entreprise commerciale	SUIVI DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET D'AMBIANCE Pour la définition et l'expérimentation de stratégies de réhabilitation de sites commerciaux	rénovation énergétique ; confort ; méthodologie d'analyse ; économie d'énergie ; gestion centralisée des données ; ambiances ; expérience client